













*roduction paraître  
second volume.*

COLLECTION  
DES  
**INVENTAIRES-SOMMAIRES**

DES  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION  
DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

—  
PREMIÈRE PARTIE  
ARCHIVES CIVILES

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILL.

UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILL.

UNIVERSITY OF CHICAGO



INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. J<sup>H</sup> GARNIER, ARCHIVISTE

*Chevalier de la Légion d'honneur*

---

COTE-D'OR

---

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE C

ÉTATS DU DUCHÉ DE BOURGOGNE, COMTÉS ET PAYS ADJACENTS

---

TOME TROISIÈME

---



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY

---

1886

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD1215  
C63A443  
1880  
F  
V13



1880

Département de la Côte-d'Or.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administration provinciale, — Intendances, — Subdélégations, — Élections, — Bureaux des finances, — États provinciaux, — Régences.)

§ III

ÉTATS DU DUCHÉ DE BOURGOGNE, COMTÉS  
ET PAYS ADJACENTS.

C. 2969. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1361-1460.** — Privilèges et franchises. — Lettres patentes du roi Jean portant confirmation des privilèges et franchises du pays. — La justice continuera d'être administrée par baillis, chanceliers, auditeurs, notaires et jours généraux. — Il y aura au duché un gouverneur souverain ayant toute puissance « pour pourveoir à toutes les gens du pays. » — Les habitants du duché seront exempts des frais de scel des lettres du gouverneur et des collations des bénéfices. — Il y aura au duché gens ordonnés pour les comptes. — Le roi promet de garder les habitants en « bonne et vraie justice. — Il s'interdit le droit de prise pour lui et ceux de son sang et lignage. » — Les bailliages du duché sont érigés en bailliages royaux, et les ressortissants aux sièges de Sens et de Mâcon, réunis au siège du pays le plus voisin, à l'exception toutefois des causes des évêques. — Les châteaux et villes fermées appartenant au roi en fief ou en domaine, situées sur les frontières en deçà ou au delà de la Saône, continueront de dépendre du duché. — Le maréchal de Bourgogne aura seul la conduite des gens d'armes rassemblés par mandement du roi (1361). — Mandement de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, déclarant que l'octroi de 40,000 livres qui lui a été accordé par les États ne pourra préjudicier aux privilèges du pays (1384). — Déclarations du duc Philippe

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

le Bon, qui exempte les députés aux États de toutes contraintes civiles durant la tenue des assemblées; — qui exempte les gens du pays du droit de sceau des lettres de justice, à l'exception de celui des lettres de grâce et de provision; — qui, sur la plainte des États, met un terme aux exactions des prévôts et des châtelains en matière de citations de leurs justiciables; — qui ordonne que nul ne sera exempt de contribuer aux impositions, à moins d'être homme d'église, homme vivant noblement et fréquentant les armes, ou officier et commensal de sa maison (1460).

C. 2970. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

**1477-1481.** — Privilèges et franchises (suite). — Traité conclu entre les États de Bourgogne et les commissaires du roi Louis XI, après la mort du duc Charles, pour la réduction volontaire de la province à l'obéissance du roi. Évacuation du pays par les gens de guerre et réparations des dommages. — Amnistie générale pour tous les sujets bourguignons, les habitants maintenus sous la main du roi, les officiers maintenus en leurs États. — Confirmation des privilèges, libertés, prérogatives du pays, exemption de toutes charges d'aides et autres. — Ratification du traité par lettres patentes. — Promesse des commissaires de s'employer à faire expédier les autres demandes des États et continuer les pensions accordées par les deux derniers ducs. — Confirmation du traité précédent par le roi Louis XI. — Continuation de la justice rendue par les baillis, gouverneurs et gruyers. — Cessation de la cour des auditeurs d'appeaux et son remplacement par un parle-

ouveraine.—Établissement d'un sceau de la chancellerie près le parlement.—Les enclaves du duché de Bourgogne sortissant aux bailliages de Sens et de Mâcon, bailliages les plus prochains.—Les provisions obtenues des juges du pays, à l'exception de celles à la chancellerie du roi.—Promesse de mainlevées et franchises du pays.—Sceau des lettres de franchises perpétuelles fixé à un marc.—Institution à Mâcon pour administrer le domaine.—Interdiction du séjour des garnisons de l'hôtel du roi ou des princes.—Tout rassemblement de gens de guerre n'aura lieu sans le commandement du maréchal de Bourgogne.—Le duché ne pourront s'assembler sans mandement, nul aide ou subside ne sera levé que sur le consentement des États.—Maintien du privilège d'exemption de la taille envers les membres des États durant les sessions.—Introduction en Bourgogne de l'ordre établi en France en matière de collation des bénéfices.—Abolition des charges de vicaires transportés de Bourgogne en France et réformation des sentences rendues par les anciens juges parties étant d'accord, sauf celles dont il a été été jugé contraire aux droits, règlements ou à l'usage royal.—Confirmation du privilège accordé par le roi Louis XI pour le « fournissement » des greniers à sel.—Déclaration du même souverain qui, vu les instances, établissant un parlement en Bourgogne, défend aux juges royaux de connaître des causes portées par les bourgeois bourguignons de leur ancien ressort (1478).—Mandement du même au gouverneur de Champagne de recevoir les hommages des vassaux du duché (1478).—Mandement du roi Louis XI, qui nonobstant tout privilège accordé sortissant au parlement du pays; — qui défend la chancellerie créée près le parlement de Bourgogne de sortir qu'à la grande chancellerie de Paris; — défend les donateurs de biens provenant du domaine de Bourgogne, de distraire leurs sujets de la juridiction de la province de Bourgogne envoyés aux États du royaume convoqués à Tours, de leur refus de payer les aides votés par ces États, et maintient la validité de ces franchises, privilèges et exemptions.—Confirmation du même des lettres ci-dessus octroyées par le roi Louis XI.—Lettres patentes du même qui, sur les représentations des États, abolit le fouage et la crue de sel imposée sur les habitants du duché devant d'autres tribunaux que ceux du pays. Enregistrement de ces lettres par le

parlement de Dijon (1483). — Nouvelle confirmation des privilèges du duché par le roi Charles VIII (1484).

C. 2971. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1498-1552.** — Privilèges et franchises (suite). — Lettres patentes du roi Louis XII portant confirmation des privilèges généraux et particuliers du duché de Bourgogne (1498). — Autres semblables obtenues du roi François I<sup>er</sup>. Autres par lesquelles en renvoyant à la connaissance du parlement le débat survenu entre la Chambre des comptes et les élus des États qui se plaignaient de n'avoir point été convoqués pour assister à la délivrance de la fourniture des greniers à sel, le roi maintient de plus fort les privilèges de la province et mande au parlement de faire défense de troubler les Élus (1514). — Lettres patentes du même qui, sur les représentations des États, casse une crue sur le sel, imposée pour la réparation des fortifications de Beaune (1521); — portant que les impôts extraordinaires accordés au roi pour les frais de la guerre ne pourront préjudicier à l'avenir aux privilèges de la province (1523); — qui, moyennant la somme de 50,000 livres votée par les États du duché, exempte la province des droits d'amortissements, francs-fiefs et nouveaux acquêts (1521). — Lettre close de Loyse d'Angoulême, régente pendant la captivité de son fils François I<sup>er</sup>, par laquelle elle révoque, comme contraire aux privilèges du pays, l'ordre donné au receveur de la province de compter devant les commissaires du roi (1525). — Déclaration du roi François I<sup>er</sup> portant que la mission de réformation des greniers à sel, donnée au sieur de la Forêt, ne pourra préjudicier aux privilèges de la province; — qui maintient les gens des Comptes et les Élus du pays seuls en possession de délivrer la ferme de la fourniture des greniers à sel. — Assignation au grand Conseil, signifiée au général des finances en Bourgogne, pour infraction à la déclaration précédente (1536). — Arrêt du grand Conseil qui déboute les receveurs des bailliages de Dijon, Autun et Auxois, de la demande par eux formée de faire la recette des dons et octrois accordés au roi par les États (1544). — Mandement du roi François I<sup>er</sup> qui accorde un délai aux gens des trois États pour justifier du droit d'exemption pour le pays, de l'imposition foraine, des droits de rève et haut passage. — Édit du même qui supprime l'office nouvellement créé de receveur des droits et octrois accordés par les États, confirme les privilèges des États et des Élus, avec faculté de commettre des receveurs pour la levée des deniers de S. M. (1545). — Lettres patentes du roi Henri II portant confirmation des privilèges de la province de Bourgogne (1547); — qui accordent de nouveau aux habitants de la Bourgogne l'exemption de tous droits d'imposition foraine et domaine forain, pour les marchandises et denrées dont ils feront commerce dans le royaume, à moins que ces marchan-

dises ne soient  
Arrêt du  
Parlement  
d'Aubaine,  
pour les bailliages  
du duché de Bourgogne  
du roi Henri II  
Élus en Bourgogne  
Mâcon. Au  
et des maîtres  
de 20,000 li  
même qui  
mise au  
— Déclar.  
généraux d  
taille. —  
Parlement  
des privilèges  
du duché sur les  
de juridiction  
sel, seront  
pays et po

C. 2972

**1561-1**

patentes d  
États du d  
habitants du  
payer annu  
seront jugé  
province;  
payable en  
cinq sols to  
la même so  
ans 1568;  
États par é  
pour le sul  
tant que les  
généraux et  
mission de  
nouveaux acqu  
généraux et  
les habitant  
— Lettres p  
missions pou  
d'être adress  
du Bureau d  
de 150,000 li  
L'empereur con

États le droit exclusif de procéder à la visite des foux de la province, des comtés et de connaître de toutes choses concernant les impositions; — qui déboute la cour des Aides de Paris de ses entreprises sur la juridiction des États et l'administration des deniers de la province; — qui permet aux Bourguignons de fixer partout leur résidence et d'y acquérir héritages, sans pouvoir être recherchés à cause des dettes des communautés; — portant que les deniers imposés par les Élus seront payés aux receveurs sans pouvoir être saisis, et que les créanciers de la province devront toujours se pourvoir devant ces Élus (1631). — Édit du roi Louis XIV portant suppression de la cour des Aides établie à Chalon en février 1656, et sa réunion au Parlement de Dijon; — suppression des offices de greffiers, de receveurs, contrôleurs généraux des États et bailliages et leur réunion aux États de la province. — Révocation du bailliage royal établi à Seurre, en juillet 1633, des présidiaux nouvellement établis et suppression du doublement des octrois des villes. — Articles arrêtés en conseil d'État, par le roi, aux députés des États et confirmés dans l'édit qui précède (1656). — Arrêt du Conseil qui accorde aux ecclésiastiques et à la noblesse de Bourgogne les mêmes privilèges et exemptions qu'à ceux du royaume (1660); — qui confirme de nouveau ceux de 1533, 1633 et 1631 (1660).

C. 2974. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1665-1715.** — Privilèges et franchises (suite). — Arrêts du Conseil d'État qui décharge la province du droit de 50 sols par muid de vin, passant à Bréviande, près de Troyes (1665); — qui maintient de plus fort les élus des États dans l'entière administration des deniers et affaires du pays; — qui renvoie devant l'intendant de Bourgogne la plainte des États, de ce que les officiers de la chancellerie voulaient contraindre les possesseurs de fiefs à faire sceller les actes de reprises de fiefs, produits devant la Chambre des comptes (1672); — qui proclame le franc-alleu roturier être naturel en Bourgogne et dans les comtés, confirme les détenteurs de biens de cet ordre dans leurs franchises et exemptions, sans être tenus de justifier de titres; — qui confirme les élus des États dans leur droit d'instituer les receveurs et autres officiers dépendants des États; — qui maintient les États de Bourgogne dans tous leurs privilèges et décharge les receveurs de la province des taxations imposées aux receveurs généraux, particuliers et aux contrôleurs dans les pays d'États (1693).

C. 2975. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1716-1776.** — Privilèges et franchises (suite). — Arrêt du Conseil d'État portant que provisoirement et jusqu'au prononcé de l'arrêt à intervenir entre le Parlement et les Élus des États, ces derniers imposeront d'office ceux dont

les offices ont été supprimées par l'édit du mois d'août précédent (1716). — Lettres patentes du roi Louis XV, portant confirmation des privilèges, franchises, coutumes et libertés de province (1717); — qui étend aux secrétaires, trésoriers et procureurs syndics des États et à leurs veuves le privilège de jouir du droit de *committimus* devant la Chambre des requêtes du Parlement, à Dijon (1757). — Arrêts du Conseil qui renvoient la connaissance des Élus généraux (1761) toutes questions relatives à l'abonnement des vingtièmes et 2 sols pour livre accordés aux États de la province (1758); — qui casse des arrêts du Parlement rendus contrairement aux privilèges du pays aux prérogatives des Élus des États, au sujet de l'imposition des vingtièmes (1761). — Déclaration royale portant règlement des droits de centième denier et de contrôle à payer par les habitants du ressort du Parlement, lors des échanges qui feront entre eux dans le but de faciliter la clôture des héritages prescrite par les édits, et réduction de ces droits de la différence sera remboursée à la ferme par les États de province; — qui, conformément au privilège de la province contenant que les Bourguignons ne peuvent être traduits devant d'autres tribunaux que ceux du pays, renvoie devant le Parlement la connaissance du procès pour substitution entre M. Bouhier, marquis de Versalien, et la marquise de Feilleul (1771). — Prorogation jusqu'en 1780 de la réduction des droits d'enregistrement pour échanges de terres, contenues dans la déclaration de 1771 (1776).

C. 2976. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1777-1786.** — Privilèges et franchises (suite). — Lettres patentes du roi Louis XVI portant confirmation des privilèges, prérogatives, prééminences, franchises, coutumes, libertés et exemptions de la province de Bourgogne (1777). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant communication aux Élus des États de la protestation du syndic des États du Mâconnais contre la prétention de ces Élus de connaître exclusivement des chemins du Mâconnais, nonobstant la réunion des États de ce comté à ceux du duché de Bourgogne (1777). — Déclaration du roi Louis XVI qui proroge jusques en 1784 les exemptions de droits, relatifs aux échanges de terrains au dessous de 40 arpents (1779). — Édit qui fixe les privilèges des sujets des États helvétiques dans le royaume. — Lettres patentes qui, relativement à la donation de la terre de Deroix, reconnaissent qu'en Bourgogne tous les fiefs sont en danger et exempts de tous droits de mutation (1782). — Arrêt du Conseil d'État qui casse ceux des cours des Aides de Paris et de Dijon, faisant défense, en ce qui concerne les comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, d'exécuter une ordonnance des Élus touchant les assésurs et collecteurs de la province, et avec déclaration que ces Élus ne doivent compt

qu'au roi ou aux États de leurs opérations et de leur administration (1784). — Nouvel arrêt qui casse celui du Parlement, rendu nonobstant l'arrêt précédent (1784); — qui annule les commissions données par la Chambre des comptes de Dijon, au préjudice des droits des Élus, de pourvoir seuls aux recettes de la province (1785); — qui casse l'arrêt du Parlement de Dijon du 27 avril qui déclarait attentatoire aux lois du royaume, une délibération des Élus rendue en conformité d'une commission royale, relative à la juridiction qui leur avait été attribuée sur les ponts, chaussées, rivières et canaux de la province (1786).

C. 2977. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

**1555-1788.** — Privilèges et franchises (suite). — Lettres de jussion au parlement pour l'enregistrement des lettres de confirmation des privilèges de la province (1555). — Arrêt du Parlement de Dijon, par lequel considérant que l'édit sur les octrois n'a point encore été enregistré, le porteur de cet édit est sommé, à la requête du syndic des États, de faire élargir les habitants de la Bourgogne qu'il a fait incarcérer au Châtelet de Paris (1654); — qui défend à toutes personnes d'exécuter aucune commission du roi, avant qu'elle n'ait, au préalable, été enregistrée au Parlement ou à la Chambre des comptes. — Délibérations des élus des États pour le maintien du privilège de franc-alleu roturier reconnu à la Bourgogne (1693). — Députation en cour du sieur Midan, lieutenant criminel à Dijon, au sujet des entreprises de la Chambre des comptes, sur la juridiction des élus sur les comptables de la province (1716). — Autre pour s'opposer à la saisie des biens dans la province, faite contrairement aux privilèges du pays par le procureur du roi au Bureau des finances de Lyon (1719). — Mémoires du conseil des États contre les receveurs du domaine au sujet de l'ensaisinement des fiefs et seigneuries indépendantes du domaine du roi (1732); — pour les seigneurs, les particuliers et les communautés du duché qui possèdent des bois dans l'arrondissement, de quatre lieues à la ronde, affecté à l'entretien de la saline de Montinorot, en Franche-Comté (1744); — sur la remarque contenue en l'article III des remontrances des conseils et syndics des États, concernant le privilège des Bourguignons de ne pouvoir être soustraits à leurs juges naturels. — Pouvoir donné par les élus à M. de la Poix de Frémenville, syndic des États, de se pourvoir au conseil pour faire maintenir la province dans la franchise des droits d'aides et d'y faire comprendre le Mont-Lassois, près Châtillon, comme en dépendant (1756). — Arrêt du Parlement qui, conformément aux privilèges de la province, fait défense aux ordres religieux de porter au grand Conseil les contestations nées ou à naître entre eux et les habitants du duché (1763). — Pouvoir donné par les Élus au syndic des États de se pourvoir au grand

Conseil contre le juge des traites foraines à Langres, qui avait assigné devant lui un habitant du Fays-Billot, contrairement aux privilèges de la province, — contre des individus se disant messagers de l'Université de Paris pour semblable distraction (1738). — Mémoire des Élus sur l'intervention projetée de former dans une instance de règlement de juges, indécise au conseil du roi entre l'évêque de Dijon et les religieux de Saint-Bénigne. — Représentation des mêmes au sujet d'une requête d'intervention dans une cause pendante au conseil des dépêches entre MM. de Loisy et de Sancier. — Mémoire des mêmes touchant l'arrêt du conseil du 20 mai 1784, lequel règle la proportion dans laquelle les pays de Bresse, Dombes, Bugey et Gex, contribueront aux impositions, charges et dépenses qui leur seront communes avec la Bourgogne (1654). — Doléances de la Chambre des Élus de Bourgogne pour demander le maintien des privilèges de la province menacés par l'institution des cours plénières (1788).

C. 2978. (Registre.) — In-folio, 888 feuillets, papier.

**1361-1559.** — Premier registre des titres et privilèges des États. — Fol. 1. Lettres patentes de Jean, roi de France, par lesquelles il confirme les privilèges du duché de Bourgogne (1361). — Fol. 2. Déclaration du duc Philippe le Hardi au sujet des aides et octrois qui lui ont été accordés par le pays (1384). — Fol. 2. Ordonnance du duc Jean portant création d'un Élu perpétuel pris au sein de la Chambre des comptes (1412). — Fol. 3. Transaction conclue entre les trois ordres du duché de Bourgogne et du comté de Charollais sur leurs droits et exemptions respectifs, relativement aux subsides sur le vin, le sel, le rouage et l'inquilin (1460). — Fol. 6. Ordonnances du duc Philippe le Bon, qui exempte les députés aux États de toutes contraintes civiles durant la tenue des assemblées; — fol. 7, qui abolit l'impôt sur le huitième du vin et de 12 sols pour livre sur les marchandises et rétablit l'ancienne gabelle; — fol. 10, qui exempte les habitants du duché des droits de scel de toutes provisions de justice, sauf de celles de grâce; — fol. 11, qui déclare contribuables à toutes les charges votées par les États, tous les individus qui ne seront ni d'église, ni nobles vivant noblement et des armes, ni officier ou commensal de sa maison; — fol. 12, portant que toutes les informations se feront à charge et à décharge et les témoins obligés par serment; — fol. 14, qui, pour mettre fin aux malversations des prévôts et châtelains, les oblige à siéger et tenir leurs jours aux lieux et jours indiqués dans les assignations; — fol. 14, qui permet aux officiers de la monnaie de forger des deniers tournois pour le soulagement du peuple (1460); — fol. 16, portant injonction à tous les propriétaires de péages, de faire poser des enseignes dans tous les lieux où ils doivent être payés et

l'entretien en son état les ponds, messages et chemins 1462. — fol. 13, qui moyennant un cens de 10 000 sous accorde aux États le forissement de 24 élections des prévôts et seigneurie en présence des seigneurs de la Chambre des Comptes 1465. — Fol. 29. Confirmation de province par Charles, duc de Bourgogne 1467. — Fol. 77. Actes accordés par les États du duché avec les commissaires du roi Louis XI pour la reddition de la Bourgogne à la couronne, après la mort de son Charles 1477. — Fol. 31. Lettres patentes de Louis XI, roi de France, portant institution de Parlement et cour souveraine de Bourgogne. — fol. 34. Lettres à Jean de Conseil d'État pour vaquer aux affaires du pays et de la justice, ayant sous ses ordres des lieutenants de tout degrés et tous prud'hommes 1477. — fol. 34, portant que les deniers des officiers et commissaires du roi et des seigneurs de son royaume, non bourgeois, ne pourra être distraire des pays du pays. — fol. 39, qui étend aux membres du Parlement, de la Chambre des comptes, du conseil et des finances le privilège de *communitas* au conseil, à Dijon, pour matières personnelles et possessoires. — fol. 41, qui institue la grande chancellerie près le Parlement de Bourgogne (1478); — fol. 42, qui confirme les articles pour la réduction du pays sous son obéissance, conclue entre ses commissaires et les États du duché (1477); — fol. 47, qui défend aux donataires de biens du Domaine situés en Bourgogne, de distraire leurs sujets de la juridiction du pays. — fol. 48, qui renvoie à la connaissance du Parlement de Bourgogne toutes les causes du pays portées par appel en celui de Paris; — fol. 50, qui donne pouvoir au gouverneur ou au sénéchal de Bourgogne de recevoir, au nom du roi, les loix et hommages des vassaux du duché; — fol. 52, qui réunit au ressort des bailliages de Bourgogne les terres enclavées qui relevaient avant des bailliages de Sens, Mâcon et Saint-Pierre-le-Moutier. — Fol. 56. Déclaration du même touchant la confiscation des biens des criminels de lèse-majesté, leurs créanciers et les biens de leurs femmes (1478). — Fol. 57. Lettres patentes portant création des Parlements du duché et du comté de Bourgogne avec commission à l'évêque d'Alby, lieutenant général, de les installer où il le jugera convenable. — Fol. 59. Procès-verbal de cette institution à Dijon pour le Parlement de Bourgogne, et de celui de Franche-Comté, à Salins (1480). — Fol. 60. Déclaration du roi Charles VIII portant que les terres enclavées aux élections d'Autun et de Mâcon seront régies comme au temps du duc Philippe le Bon; — fol. 65, qui confirme le droit des Bourguignons de ne pouvoir être soustraits à la juridiction du pays; — fol. 67, qui confirme les privilèges et franchises de la province; — fol. 78, qui abolit l'impôt mis sur le sel pour les gages des officiers du Parlement et maintient la faculté aux habitants des deux Bourgognes

à lever eux-mêmes le droit d'abonnement comme au temps de Philippe le Bon. — fol. 81 portant que la concession qui a été faite à ce sujet par les États, ne pourra préjudicier aux privilèges et franchises de la province. — Fol. 82. Cahiers des demandes présentées par les États du duché de Bourgogne aux États généraux tenus à Tours, ensemble les réponses faites par le Conseil du roi à chacun des articles. — Fol. 117. Lettres d'abonnement de sonage et de la terre de sel imposés pour subvenir aux fortifications, et promesse de ne plus lever d'impôts en Bourgogne que du consentement des États du pays. — fol. 120, qui accorde la prestation des deniers de Bourgogne aux États généraux de Tours contre toute imposition contraire aux privilèges du pays. — Fol. 124. Députation envoyée par les États du duché au roi Charles VIII, et vote d'une somme de deniers pour en acquitter les frais. — Fol. 125. Convocation des États par le même pour unir les députés précédemment nommés. — Fol. 127. Renouvellement par le même de la défense d'ajourner les Bourguignons, sinon devant la juridiction du pays 1483. — Fol. 130. Déclaration du roi Louis XI donnée au château d'Amboise (par laquelle il fait plusieurs remontrances à M. le Dauphin son fils, touchant l'entretien des officiers et autres matières touchant le bien du royaume. — 1482). — Fol. 134. Déclaration du roi Charles VIII qui défend de payer les gages des officiers du Parlement qui n'exerceront en personne (1483). — Fol. 138. Lettres patentes du roi Louis XII qui organise le guet et garde dans les lieux et places fortes limitrophes des frontières (1501); — fol. 139, portant que les officiers du Parlement recevront un supplément de gages « pour les après disnées » (1512). — Fol. 142. Édit du roi Charles VIII qui crée quatre nouveaux conseillers au même Parlement (1485). — Fol. 143. Permission donnée par le roi Louis XII d'exporter de la Bourgogne par la Saône des bleds, vins et autres marchandises (1502). — Fol. 146. Confirmation par le même des privilèges de la province. — Les prévôtés et châtellenies seront exercées par des gens « suffisants »; — les Bourguignons sont assimilés pour le commerce dans le royaume aux Picards et aux Normands. — Faculté d'appeler de tous juges devant le Parlement. — Défense aux gens des comptes de hausser le prix du sel sans le consentement des États (1498). — Fol. 128. Confirmation des privilèges du duché par le roi François I<sup>er</sup> (1514). — Fol. 156. Exemption perpétuelle du droit d'amortissement, franc-fiefs et nouveaux acquêts, accordée au duché par le même moyennant une subvention de 50,000 livres (1521). — Fol. 160. Abolition par le même d'un impôt sur le sel frappé sans le consentement des États (1521). — Fol. 168. Déclaration du même que les impôts qu'il a pu lever sur le pays à cause des guerres, ne pourront préjudicier aux privilèges et franchises de la province (1523). — Fol. 170. Abolition par le même

d'un de ces impôts frappé sur la vente du vin (1523); — fol. 172, des peines encourues par ceux qui ont usé du sel de contrebande et permission de se fournir de sel chez les regrattiers. — Fol. 175-178. Déclarations du même au sujet de la ferme du sel et de la crue de 13 livres par muid, et la révocation des octrois sur le sel accordés aux villes. — Fol. 180. Arrêts du Parlement de Dijon, qui déboute le receveur du bailliage de la Montagne de ses prétentions de percevoir les impôts levés par les États; — fol. 195, qui reçoit comme partie le syndic des États pour raison de distraction faite hors du duché, d'un religieux de l'abbaye de Flavigny (1536). — Fol. 196. Édit du roi François I<sup>er</sup> qui limite à 20 livres les amendes d'appels frivoles, qui seront adjugées au Parlement de Dijon (1540). — Fol. 199. Autorisation donnée par le même aux élus des États de s'approvisionner de sel peccais pour la fourniture des greniers à sel du duché, partout où il leur conviendra, en payant la gabelle et avec faculté de le faire transporter par le Rhône et la Saône (1541). — Fol. 201. Déclaration royale portant que nonobstant l'ordonnance particulière du pays, les appellations se pourront lever et exécuter dans le délai de 40 jours; — fol. 204, qui maintient la délivrance du fournissement des greniers à sel dans les attributions des gens des Comptes et des Élus, et la justice des eaux et forêts entre les mains des officiers des forêts (1542); — fol. 208, concernant l'imposition en forme de subvention pour les étapes et passages de gens de guerre (1544); — fol. 209-211, qui crée et supprime une Chambre des Requêtes du palais au Parlement de Dijon (1543-1546); — fol. 213-217, qui crée et supprime après rachat l'office de receveur des aides, dons et octrois de Bourgogne (1543-1546). — Fol. 220. Déclaration du roi Henri II qui renvoie devant le Parlement de Bourgogne les appellations des jugements des officiers des forêts; — fol. 222, qui autorise les habitants du duché à user du sel de Salins; — fol. 223, portant confirmation des privilèges, franchises et exemptions de la province (1547); — fol. 227, qui attribue aux prévôts de maréchaux, la connaissance et la punition des voleurs de grand chemin. Protestations des États et du Parlement contre cette atteinte à la juridiction du pays (1548). — Fol. 232, 235, 252. Lettres closes pour la convocation des États à l'effet de statuer sur l'octroi et la solde de la gendarmerie (1547, 1549, 1550). — Fol. 240. Édit du roi Henri II qui déboute les procureurs au Parlement de Dijon de leur prétention de prendre des salaires égaux à ceux du Parlement de Paris (1549); — Fol. 242, portant que les Élus, l'Élu du roi, les gens des Comptes et le gouverneur seront chargés de la répartition du taillon (1550); — fol. 248, que le ban et l'arrière-ban du pays sera employé à la défense (1551); — fol. 249, qui prescrivent le remboursement des étapes et passages de gens de guerre à ceux qui les ont supportés (1551).

— Fol. 251. Délégation par les Élus de l'avocat J. Bégat au conseil du roi, à l'effet de protester contre les dires des gens du roi, qui voulaient soumettre à l'aubenage les biens possédés en Bourgogne par les Comtois (1552). — Fol. 252. Autorisation aux Élus d'imposer la somme de 10,000 écus accordée au duc d'Amale, gouverneur de Bourgogne, pour sa rançon (1552). — Fol. 255. Mandement du roi Henri II qui accorde aux Élus, pour l'imposition du taillon, les mêmes gages que pour celle de l'octroi (1553). — Fol. 257, 259, 261. Commissions pour imposer la solde de la gendarmerie (1550, 1551, 1553); — fol. 263, la somme de 17,500 livres pour la composition des francs-fiefs et nouveaux acquêts (1551). — Fol. 265. Déclaration du roi Henri II portant que les comptes de la fourniture des étapes et des passages des gens de guerre seront rendus devant les Élus et le gouverneur. — Fol. 268. Plaidé de J. Bégat devant le conseil du roi au sujet de l'aubenage (1553). — Fol. 282. Rachat fait par la province des droits de francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquêts, moyennant une subvention de 13,500 livres (1551). — Fol. 289. Commission pour imposer la somme de 10,000 livres destinées aux fortifications (1554); — fol. 293, au gouverneur d'informer sur les fautes commises par les prévôts des maréchaux et leurs archers et les remplacer au besoin (1553). — Fol. 295. Déclaration du roi François I<sup>er</sup> qui exempte les habitants de la Bourgogne de toute traite foraine soit pour l'entrée, soit pour la sortie (1545). — Fol. 297. Autre semblable par le roi Henri II (1552). — Fol. 305, qui autorise le cours en France des carolus de Genève (1553); — fol. 306, qui, nonobstant les édits du feu roi sur la chasse, fait connaître son intention de ne point préjudicier aux droits, libertés, privilèges et juridictions de ses vassaux (1554). — Fol. 309. Convocation des États afin de voter sur le rachat de l'imposition de la foraine des offices d'élus, de receveurs des insinuations, etc. — Fol. 310. Édit du rachat de ces impôts et offices (1555). — Fol. 327. Édit du roi Henri portant qu'en Bourgogne les parties, sous prétexte de gardes verbales, ne pourront être soustraites à leurs juridictions ordinaires; — fol. 329, que les appellations des causes criminelles ressortiront aux baillis des premiers juges, à moins qu'il ne s'agisse de mutilation de membres, galère ou amende honorable. — Fol. 336. Convocation des États de Bourgogne au mois d'avril (1557). — Fol. 338. Lettres patentes portant que la délivrance de la ferme des greniers à sel sera faite par les gens des Comptes en présence des Élus des États (1555); — fol. 342, qui astreint les évêques de Bourgogne à rembourser le prix des sommes par eux reçues pour la suppression des greffes des insinuations ecclésiastiques. — Fol. 343. Arrêt du conseil d'État qui attribue aux gens des Comptes et aux baillis la connaissance et juridiction des monnaies; — fol. 346, qui reçoit l'opposition des Élus à la prétention du contrôleur



général des finances, de contrôler les deniers du taillon. — Fol. 349. Lettres du roi aux commissaires de l'emprunt sur les officiers de Bourgogne, d'avoir à procéder de façon à ce que le pays n'ait occasion de se plaindre. — Fol. 353. Articles présentés par les États au conseil du roi, pour demander une diminution du taillon et d'autres charges (1557). — Fol. 354 et suiv. Lettres patentes du roi Henri contenant révocation de la clause contenue dans celles rendues à la suite du vote par les États de deniers pour la fortification, par laquelle il était dit que le Parlement et les gens des comptes assisteraient à la répartition de ces deniers (1557); — fol. 359, portant qu'une délibération des Élus ne pourra être suspendue par voie d'appel, mais qu'elle sera rapportée aux prochains États et sortira son plein effet si elle en est avouée (1558); — fol. 365, que les comptes de l'emploi du taillon, des impôts et de ceux levés pour la réparation des ponts, chemins et passages, seront rendus par un Élu devant la Chambre des comptes (1555). — Fol. 367. Ordonnance royale portant défense de faire rouir le chanvre dans les rivières, fleuves et fontaines (1559); — fol. 333, pour faire restituer à la noblesse ce qu'elle a récemment payé pour l'arrière-ban et imposer la somme de 10,000 sur les propriétaires roturiers des francs-fiefs; — fol. 378, portant que les appellations émises pour raison de chasses et autres faits de forêts, ressortiront devant les juges du pays; — fol. 379, qui fixe à 20 sols, le chiffre des exemptions accordées aux officiers des Eaux et forêts. — Fol. 381. Invitation au Parlement de députer en cour un autre que le conseiller Bégat, pour être ouï sur la question de l'économat (1558). — Fol. 382. Déclaration du roi Henri II, portant que le duché de Bourgogne est reconnu exempt des droits d'imposition foraine (1556).

C. 2979. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

**1560-1606.** — Second registre des titres et privilèges des États. — Fol. 1. Commission du roi François II au premier président du Parlement et au trésorier de France Robert, pour assigner les 20,000 livres à emprunter à différents particuliers. — Fol. 13. Mandement du même pour contraindre les fermiers des greniers à sel à les fournir convenablement et réprimer leurs abus; — fol. 16, pour contraindre les États du comté d'Auxonne à contribuer pour leur part à la subvention votée pour la suppression de l'office de général des finances des villes et l'entretien de la maréchaussée (1560). — Fol. 18, 19, 34, 85, 118, 122. Convocations des États de Bourgogne par le roi Charles IX (1560, 1561, 1566, 1571, 1573). — Fol. 21. Lettre d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, au duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, pour témoigner de son bon accord avec la régente. — Fol. 22. Lettres patentes du roi Charles IX qui blâme les baillis du duché de

s'être permis de mettre un impôt pour indemniser les députés envoyés aux États généraux d'Orléans; cette prérogative n'appartenant qu'aux élus des États du pays; — fol. 23, portant suppression des Élus établis dans les enclaves de Bourgogne (élections de Langres, Autun, Chalon, Mâcon), et la réunion de ces pays aux bailliages bourguignons. — Confirmation des privilèges, franchises et libertés de la Province par le roi Charles IX. — Fol. 26. Lettres patentes du même qui, nonobstant l'édit prohibitif du mois de juillet 1560 concernant les impôts, continue aux États de Bourgogne le droit d'imposer et employer deniers pour les affaires du peuple, taxer, payer les dettes, vérifier le nombre des feux, mais sous la condition de rendre compte chaque année au Conseil des finances. — Fol. 30. Arrêt du Conseil privé qui met à néant les oppositions formées par le lieutenant général au bailliage de Dijon à la réception par le bailli Le Marlet, de B. Martin en qualité de vicomte-mayeur de la ville (1561). — Fol. 32. Renvoi par le conseil du roi à la Chambre des comptes et au général des finances des observations présentées par les États sur les avantages pour les greniers à sel limitrophes de la Saône, de se pourvoir à meilleur frais de sel peccais, préférentiellement à celui de Brouage arrivant par Cravant ou Digoin. — Autre sur la requête du syndic des États aux commissaires délégués pour la réunion et la vente du domaine en Bourgogne de la connaissance de toutes causes qui en pourraient surgir, laquelle connaissance avait été attribuée au conseil d'État, au préjudice des franchises de la province. — Fol. 35. Déclaration du roi Charles IX rendue sur la requête des députés des États, portant que l'obligation imposée aux propriétaires des bois d'en conserver un tiers en haute futaie, ne peut atteindre aucun des droits d'usage et de propriété des possesseurs. — Fol. 37. Autre rendue sur la requête des mêmes, par laquelle il révoque toutes les commissions données pour la chasse des loups. — Fol. 37. Lettres de commission à un président et à un conseiller au Parlement pour procéder à la réformation de la coutume du duché (1562). — Fol. 38. Édit de François II, roi de France, par lequel il défend à tous les officiers, de quelque condition qu'ils soient, d'accepter des dons ou présents en or, argent ou autrement qui leur sont faits à l'occasion des États et à ceux-ci de les voter (1560). — Fol. 39. Traité fait par les États avec le roi pour le rachat de l'impôt de cinq francs par muid de vin, moyennant la somme de 150,000 livres à lever sur le sel en 6 ans (1562). — Fol. 45. « Discours des remontrances ou voiage fait en cour par les délégués des Estats ou moys de may sur le fait de la religion réformée. » C'est la longue harangue prononcée par J. Bégat, conseiller au Parlement, délégué des États pour faire des remontrances à l'occasion de l'édit de pacification donné à St-Germain, en janvier 1562. En marge de la

première page de ce discours, mention que, par arrêt du conseil privé du 22 juillet 1564 et sur la requête de Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement, ce discours a été biffé et les passages les plus saillants surchargés (1563). — Fol. 66. Lettres patentes de Charles IX obtenues par les États, portant qu'en Bourgogne l'exercice de la religion prétendue réformée ne pourra avoir lieu que dans les localités à ce destinées, et que les sujets ne seront point distraits de leur juridiction (1563). — Fol. 67. Arrêts du Parlement de Dijon qui maintient la chartreuse de Beaune et le hameau de Chalanges en toutes leurs exemptions des charges publiques (1560); — fol. 73. du Conseil d'État qui, pour mettre fin aux débats entre la Chambre des comptes, les États et le Général des finances, au sujet du bail des greniers à sel, ordonne que ces adjudications auront lieu désormais en présence de ces trois pouvoirs. — Fol. 78. Remontrances des États qui avaient motivé cet arrêt. — Fol. 83, 85. Commissions du roi Charles IX pour imposer le taillon (1564-1565). — Fol. 92. Lettres patentes du même qui déchargent les États de Bourgogne « des quotthes que le comté d'Auxerre vouloit porter nonobstant que ledit comté ressortisse aux finances à Paris » (1568); — fol. 93, qui autorisent la convocation d'une vingtaine de membres des trois ordres pour aviser aux moyens d'acquitter les arrérages du rachat du subsidé sur le vin. — Fol. 96. Composition pour ce rachat au moyen d'une taxe de 18 livres par muid de sel. — Fol. 100. Injonction au sieur de Prie, gouverneur d'Auxerre, de restituer aux fournisseurs des greniers à sel de Bourgogne le sol qu'il s'était permis de lever, « sous couleur que certains de ces marchands estoient de la religion. » — Fol. 3. Lettres d'abolition des 6 deniers par livre, frappés sur le taux des vivres vendus par les hôteliers (1567). — Fol. 104. Mandements du roi Charles portant que les sujets au ban et à l'arrière-ban ne seront point tirés hors de la province et que les deniers payés par ceux dispensés du service personnel seront employés à la défense du pays (1569); — que l'impôt levé en Bourgogne pour l'entretien des garnisons ne pourra préjudicier aux franchises de la province; que les États paieront la somme de 12,000 livres pour y faire face. — Fol. 113, 116, 120. Autorisations données au duc d'Aumale et à M. de Tavanès, gouverneur et lieutenant général en Bourgogne, et à M. de Vantoux, lieutenant général, à M. de la Guesle, à M. Brulart, premier président du Parlement, d'accepter les dons en argent qui leur ont été votés par les États en 1563, 1566, 1572. Fol. 115. Mandement du roi Charles IX qui interdit la traite des grains hors du duché de Bourgogne (1571). — Fol. 116. Édit de suppression de l'office de receveur général du taillon. — Fol. 117. Ordonnance royale qui prescrit la « dismensionation » des bois des ecclésiastiques et des communau-

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

tés dont le tiers doit « croistre en haute fustaye; » — fol. 120, pour imposer la somme de 1200 livres votée par les États « pour ayder à l'édifice d'une salle au Palais, à Dijon (1572). — Fol. 123. Commission pour imposer la somme de 25,000 livres votée par les États à l'effet de racheter la Province des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts (1574). — Fol. 120. Déclaration royale qui laisse aux États la libre et entière disposition des deniers levés pour les affaires du pays. — Fol. 125. Déclaration du roi Henri III qui interdit aux généraux des finances de s'immiscer dans l'exécution des baux de fourniture des greniers à sel, autrement qu'en présence des gens des comptes et des élus des États (1574). — Fol. 127, 133, 136, 141, 169. Lettres de convocation des États du duché par le roi Henri III (1575, 1576, 1577, 1578, 1580). — Fol. 128. Édit du même qui sanctionne la réformation de plusieurs des articles de la coutume de Bourgogne. — Fol. 132, 179, 193, 206. Autorisations données par le même au duc de Mayenne, gouverneur, au comte de Chabot-Charny, lieutenant général, à M. de Tavanès, lieutenant général, au premier président Brulart d'accepter les dons qui leur ont été votés par les États (1575, 1578, 1581, 1584, 1587). — Fol. 135. Déclaration portant qu'à l'avenir les exemptions de contributions accordées aux villes ou villages, tourneront à la diminution de ce que S. M. doit percevoir de ces contributions (1576). — Fol. 138. Lettres du rachat par les États, moyennant 11,000 écus, du droit octroyé aux regrattiers érigés en titre d'office, de vendre en détail le sel du tournois au parisien (1578). — Fol. 141. Remontrances des États de Bourgogne présentées au roi, à l'effet de supprimer les offices nouvellement créés et décharger le pays des subsides extraordinaires dont la plupart étaient imposés contrairement aux privilèges de la province. — Fol. 143. Discours de ces remontrances adressé au roi, à Rouen, le 16 juin 1578, par Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, député des États. — Fol. 148. Prorogation de l'assemblée des États au mois d'octobre, afin d'entendre le commissaire annoncé par le roi pour leur faire connaître sa réponse à leurs remontrances. — Cette réponse est apportée par M. de la Guesle, procureur général au Parlement de Paris. — Fol. 150. Teneur des articles des cahiers des États et des réponses du roi, comme aussi de la discussion avec le commissaire de ceux réservés. — Fol. 159. Nouvelle délégation des États au roi pour présenter de nouvelles remontrances. — Fol. 160. Rédaction d'une requête. — Fol. 165. Mandement au receveur général d'allouer dans le compte de l'octroi versé par les États les sommes payées par eux aux troupes du capitaine Miramont et aux Suisses (1579). — Fol. 169. Lettres patentes qui autorisent les États à imposer sur le sel la somme nécessaire pour la solde des gardes du duc de Mayenne, gouverneur de la province (1580).

— Fol. 170. Commission pour la levée et la solde en Bourgogne de 1000 pionniers destinés à l'armée du Dauphin. — Règlement relatif à la composition des compagnies, à leur armement et équipement. — Fol. 176. Lettres patentes du roi Charles IX qui, moyennant la somme de 25,000 livres offerte par les États, rédime la province des droits d'amortissements, francs-fiefs et nouveaux acquêts (1574). — Fol. 180. Commissions pour répartir l'impôt du taillon (1582); — fol. 181, la somme de 22,033 écus 1/3, quote-part de la province dans l'impôt de 4,500,000 écus levé dans toute la France (1583). — Fol. 182, 184. Compositions pour le rachat, moyennant 18,000 écus, des offices des clercs de greffes. Commission pour imposer cette somme et lettres de confirmation de ce rachat (1582-1583). — Fol. 188, 232. Convocations des États du duché par le roi Henri III (1584-1588). — Fol. 190. Commission pour départir la subvention (1584). — Fol. 190. Édit de suppression des offices de receveurs des dépôts et consignations (1584); — fol. 191, id. du rachat du subside de 10 sols par muid de vin; — fol. 196, id. de suppression des offices de contrôleurs des contrats et autres. — Fol. 199. Lettres de provisions de l'office d'Élu du roi en Bourgogne, en faveur de François Maréchal (1588). — Fol. 200, 203. Commission pour lever les deniers des impôts de la subvention; de la solde de la garnison des châteaux de Dijon, de Beaune, et des gardes du duc de Mayenne (1585-1586); — fol. 204, les frais des munitions fournies aux lansquenets du régiment de Crast (1587). — Fol. 208. Composition de 10,000 écus payée par les États, pour le rachat de l'impôt de 15 écus par clocher (1588). — Fol. 210. Commission pour imposer sur le sel les vacations des députés de la province aux États de Blois, suivie de la liste de ces députés dans les trois ordres (1589). — Fol. 213. Lettres d'abolition obtenues par les États du paris sur les épices et des nouveaux subsides sur la draperie. — Fol. 216. Commission du duc de Mayenne pour imposer la solde de 400 chevaux légers, 300 arquebusiers à cheval et 500 arquebusiers à pied (1589); — fol. 216, le taillon; — fol. 217, le supplément de la solde des garnisons des villes et châteaux. — Fol. 217, 229. Convocation des États de Bourgogne par le duc de Mayenne (1590-1593). — Fol. 210. Défense par le même à tous gouverneurs et capitaines de châteaux de faire levée de deniers (1591). — Fol. 219. Commission pour imposer la solde des gens de guerre tenant la campagne et des garnisons; — fol. 220, les gages des officiers du Parlement; — fol. 222, les gages des officiers de la Chambre des comptes (1591); — fol. 223, la solde des pionniers et la dépense des munitions et chevaux de l'artillerie. — Fol. 224. Déclaration du roi Henri III qui maintient aux seuls élus des États le droit d'administrer les deniers levés pour les affaires du pays (1588). — Fol. 225. Lettres de surannation

de cette déclaration donnée par le duc de Mayenne (1591). — Transaction entre les États du duché de Bourgogne et ceux du comté d'Auxonne portant que désormais ces derniers supporteront la 18<sup>e</sup> partie des charges de la province (1575). — Fol. 234, 242, 243. Commissions du roi Henri IV pour imposer la solde des garnisons (1595-1597); — le taillon. — Fol. 235, 246, 256, 273. Lettres de convocation des États du duché par le roi Henri IV (1595, 1599, 1602, 1605). — Fol. 237. Lettres de provision de l'office d'Élu du roi en faveur de Melchior Espiard (1595). — Fol. 238, 274. Permissions données par le roi Henri IV au maréchal de Biron, au duc de Bellegarde, gouverneurs, à M. de Sennecey, lieutenant général et au premier président du Parlement d'accepter les dons faits par les États (1596-1606). — Fol. 241. Commission pour imposer la solde des gardes du gouverneur (1596); — fol. 244, la somme de 8,000 écus sur les villes, sur les ecclésiastiques et principaux bénéficiaires pour la réduction de la ville de Seurre (1598). — Fol. 245. Commission qui autorise les Élus à faire la recherche des feux du duché et des comtés adjacents (1596). — Fol. 249. Lettres du rachat par les États moyennant 6,000 écus du subside du sol pour livre, levé sur toutes les marchandises à leur entrée dans les villes (1599). — Fol. 251. Lettres patentes du roi Henri IV qui réduit de moitié les sommes promises aux capitaines des places fortes lors de leur réduction à l'obéissance du roi. — Fol. 260. Commission pour lever la somme de 8,000 écus promise à M. de Pluvault, lors de la réduction de la ville d'Avallon (1594); — fol. 262, celle de 10,000 écus à M. de Varennes-Nagu pour celle de Mâcon (1598); — fol. 263, celle de 2,000 écus au maréchal de Lavardin pour ses services lors de l'arrestation du duc de Biron (1602); — fol. 263, celle de 1,000 écus au profit des habitants de Châtillon, pour les indemniser de leurs pertes (1598). — Fol. 264. Mandement du roi rendu sur la demande des États, qui ordonne le démantèlement des châteaux de Beaune, de Semur, de Bourbon-Lancy et de Saint-Gengoux, du côté de la ville (1602); — la démolition de Saulx-le-Duc, Verdun, Losne, Talant, Vergy, Bremur, les fortifications de ceux de Mâlain, Vitteaux, Epoisses, etc. — Fol. 266. Lettres patentes contenant défense expresse de saisir les deniers des impositions levées par les élus des États (1602). — Fol. 267. Commission pour imposer la somme de 3715 livres 10 sols avancée par M. de Damville au capitaine Villeneuve pour la réduction du château de Châteauneuf-en-Auxois (1602); — fol. 273, la somme de 9,600 livres due à MM. d'Uxelles, de Sennecey et de Champeron pour l'entretien de leurs garnisons (1605); — fol. 273, celle de 1390 livres au profit de celle de Mâcon (1604); — fol. 280, pour le paiement des taxes dues aux députés envoyés aux États généraux de Paris, en 1593 (1600); — fol. 282, pour imposer la somme de

8,000 écus promise au baron de Vitteaux, lors de la composition de la ville de Noyers (1598).

C. 2980. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

**1598-1656.** — Registre 3<sup>e</sup> des lettres et privilèges des États. — Fol. 1. Lettres patentes du roi Henri IV qui décharge les villes de la province du prélèvement de 12 deniers pour livre sur le produit de leurs octrois 1606; — qui, sur la promesse des États de payer la somme de 12,000 livres, supprime les nouveaux offices de jaugeurs et mesureurs de tonneaux (1607). — Fol. 2. Commission pour imposer la somme de 4,000 écus à l'effet d'indemniser le marquis de Mirebeau des pertes supportées durant les troubles 1602; — fol. 3 et suiv. pour imposer le taillon, la subvention, l'entretien des garnisons (1607 et suiv.). — Fol. 5. Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise les États à imposer pendant 4 ans la somme de 90,000 livres pour l'acquittement des dettes de la province (1607). — Fol. 7. Lettres de convocation des États par le roi Henri IV (1608). — Fol. 10. Commission pour imposer les gages de M. de la Fondrière, grand prévôt de Bourgogne, et de son greffier (1607); — les sommes promises au comte de Tavannes, ancien gouverneur du château de Vergy, dont la démolition était ordonnée (1609). — Fol. 12. Mandement du roi Henri IV qui commet les élus des États pour faire la visitation générale des feux du duché et des comtés (1610). — Fol. 13. Édit du roi Louis XIII, qui, moyennant la somme de 120,000 livres, supprime la création en titre d'office des receveurs et greffiers des États (1610). — Fol. 15 et suiv. Commissions du même pour imposer le taillon, l'entretien des garnisons, la subvention (1611 et années suiv.); — fol. 16, la somme de 6,000 pour les frais des commissaires députés pour le partage des terres de surséance et le règlement des limites entre le duché et le comté de Bourgogne (1611). — Fol. 17, 42, 57, 60, 78, 109, 124, 145, 180. Lettres du roi Louis XIII portant convocation des États de Bourgogne (1614, 1614, 1618, 1621, 1622, 1626, 1632, 1636, 1639, 1642). — Fol. 19. Commission pour imposer la somme de 75,000 livres donnée à M. de Boesse, gouverneur de la citadelle de Bourg, dont la démolition est décidée (1611). — Fol. 20. Déclaration royale qui interdit au Parlement d'admettre des laïcs dans les six charges de conseillers-clercs réservées dans cette cour (1612). — Fol. 21. qui défend de contraindre les procureurs syndics des États en leurs personnes et biens, à raison des affaires de la province. — Fol. 24. Lettres de provisions de l'office d'Élu du roi en faveur de M. Palamède Gontier (1613). — Fol. 25. Commission pour imposer la somme de 6,000 livres destinée à la réparation des grands chemins du pays sous la direction du grand voyer, mais les élus assistant aux délivrances des travaux (1613). — Fol. 27. Confirmation moyennant finance

par le roi Henri IV, de l'exemption du droit de francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquêts en Bourgogne (1598). — Fol. 29. Révocation par le roi Louis XIII de l'imposition faite par les trésoriers de France pour la construction de la conciergerie du Palais, contrairement aux privilèges de la province (1611). — Fol. 30. Commission pour imposer chaque année la somme de 6,000 livres, laquelle sera jointe à une pareille somme de 6,000 livres provenant de l'épargne pour la réparation des ponts et chaussées de la province (1615). — Fol. 33. Pour imposer sur les paroisses du bailliage de Montcenis les 3,000 fr. nécessaires à la construction de l'auditoire du bailliage (1613). — Fol. 40. Id. pour imposer les 60,000 livres restant des 180,000 promises lors de la réunion des pays de Bresse au gouvernement de Bourgogne (1615). — Fol. 41. La somme de 60,000 livres, octroyée en don par les États au duc de Bellegarde, gouverneur de la province (1617). — Fol. 45, 67. Lettres de provision de l'office d'Élu du roi en faveur de Girard Richard et Jacques Richard (1618-1623). — Fol. 46. Édit du roi Henri IV portant suppression de l'office de général des villes, dont était pourvu Guillaume Nicolas (1598). — Fol. 47. Déclaration portant que les deniers levés pour les affaires ou les dettes du pays ne pourront être saisis. — (1619). Fol. 48, 52, 55. Autorisations données par le roi Louis XIII au duc de Bellegarde, gouverneur de la province, au marquis de Mirebeau, lieutenant général, de Ragny, d'Uxelles, de Tonnerre, d'accepter un présent des États (1620-1621). — Fol. 50. Commission pour imposer les 12,000 livres montant des taxes du voyage des députés de la province à l'assemblée de Rouen 1619. — Fol. 53. Déclaration du roi qui permet aux magistrats de Mâcon, Auxerre et Bar-sur-Seine, d'imposer chaque année 900 livres pour les affaires de ces villes (1620). — Fol. 64. Arrêt du conseil qui ordonne l'imposition d'une somme de 20,000 livres sur les pays de Bourgogne et Bresse, pour employer aux réparations des bâtiments de la Chambre des comptes (1623). — Fol. 71. Commission pour imposer sur les communautés du bailliage de Chalon, la somme nécessaire aux réparations de l'auditoire (1622); — fol. 74, idem d'une somme de 15,000 livres sur celles du bailliage d'Auxois pour la réparation des chemins. — Fol. 83. Arrêt du conseil d'État, pour l'établissement des bureaux de perception de droits de traite domaniale sur la frontière du royaume, avec défense de lever des droits sur toute denrée de Bourgogne, sortant par la rivière de Saône (1620). — Fol. 90. Commissions pour imposer sur les communautés du bailliage de Beaune, la somme de 6,000 livres nécessaire aux réparations de l'auditoire (1624); — fol. 91, la même somme et pour le même objet, sur celles du bailliage d'Autun (1612); — fol. 97, la somme de 4,600 livres pour les réparations des prisons de Semur, imposée sur les com-

munautés du bailliage d'Auxois (1625); — fol. 98, les 24,000 livres attribuées à la province pour sa partie des frais de démolition des fortifications de la Rochelle (1629); — fol. 107, les sommes nécessaires pour le fournissement des étapes des troupes de garnison ou de passage (1630); — fol. 102, celle de 70,000 sur les villes et gros bourgs de la province, pour l'entretien de l'infanterie durant les mois d'avril, mai et juin 1630, l'entretien des garnisons, plus 42,000 pour la réparation des ponts et chaussées et 60,000 livres pour la démolition du château de Lourdon, près Cluny. — Fol. 103. Convocation des États de la province pour délibérer sur le rachat de l'édit des élections (1631). — Fol. 111. Arrêt du conseil portant suppression de cet édit. — Articles délibérés pour ce rachat et acceptés par le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 114. Commissions pour faire lever la part dévolue aux comtés adjacents dans la somme principale de ce rachat (1631); — fol. 121, pour la levée de 80,000 livres nécessaires à la subsistance des troupes employées contre les Espagnols, lors de la rupture de la neutralité entre les deux Bourgognes et la défense des frontières menacées par le duc de Lorraine (1635); — fol. 123, pour imposer les communes des bailliages de Chalon et d'Auxonne de la somme de 20,000 livres nécessaire à la réparation des chemins de ces pays (1636). — Fol. 129. Arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition de la somme de 400,000 livres destinée à désintéresser les propriétaires dont on a pris les terrains pour la fortification des villes de Dijon, Beaune, Chalon et Auxonne (1637). — Fol. 135. Arrêts du Conseil d'État, qui astreint les officiers des greniers à sel à la contribution pour la subsistance des gens de guerre; — fol. 137, qui décharge les receveurs des comtés adjacents, de la taxe faite par eux à cause du surhaussement des monnaies. — Fol. 138. Ordonnance royale qui règle le service du passage des troupes dans la province de Bourgogne (1638). — Fol. 140. Arrêts du Conseil pour faire imposer la somme de 100,005 livres pour le paiement des dettes du Mâconnais (1637); — fol. 141, la somme de 21,000 pour la reconstruction du pont de Monetoy (Épinac), sur la route d'Autun à Dijon; — fol. 144, qui fixe les taxes faites aux commissaires départis pour la vérification des dettes du pays. — Fol. 147. Édit portant suppression des États du comté d'Auxonne et leur réunion à ceux du duché de Bourgogne. — Fol. 150. Articles arrêtés pour cette réunion entre les élus des États du comte et ceux du duché (1638). — Fol. 154. Arrêt du Conseil qui, moyennant la somme de 100,000 livres votée par les États, supprime les offices de receveurs des deniers patrimoniaux, dons et octrois des communautés (1640); — fol. 158, qui ordonne le remboursement à M<sup>me</sup> la comtesse de Soissons, dame de Louhans, d'une somme de 6,000 livres, valeur des maisons, moulins et bâtiments

proches Louhans, brûlés lors de la guerre de 1637 (1639); — fol. 161, qui ratifie l'ordonnance rendue par les élus des États contre ceux qui, pour se soustraire aux tailles, quittent le lieu de leur habitation ordinaire (1641); — fol. 152, qui sur la proposition des États de verser 300,000 livres, supprime les receveurs et contrôleurs des consignations en Bourgogne; — fol. 153, qui prescrit le remboursement de la somme de 3,000 livres dépensée par M. Fyot, seigneur de Montjay, pour la construction d'un pont sur la rivière audit lieu (1639). — Fol. 170. Cession des droits d'amortissement dus en Bourgogne par les ecclésiastiques, communautés et gens de mainmorte, faite par le fermier du roi aux élus des États, moyennant 165,000 livres (1641). — Fol. 175. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'imposition sur les communautés du bailliage de Chalon d'une somme de 6,000 livres pour la réparation des chemins. — Fol. 178. Rachat par B. Moreau, procureur syndic des États, du fermier du roi, des nouveaux offices de receveurs d'octroi et des deniers communs des villes, moyennant la somme de 18,500 livres (1640). — Fol. 182. Arrêt du Conseil qui autorise une crue de 40 sols par minot de sel pour le rachat de l'impôt de la subvention (1642). — Fol. 188. Articles arrêtés en Conseil du roi avec les députés des États du duché pour ce rachat. — Fol. 193. Cahier des remontrances faites au roi, à la suite de l'assemblée des États (1643). — Fol. 199. Déclarations royales contenant que le droit annuel dû par les cabaretiers et les hôteliers, ne sera point perçu sur ceux qui vendent le vin de leur cru à la rame 1643; — fol. 202, touchant la validation des actes de partage de biens des père et mère entre leurs enfants (1643). — Fol. 204. Édit du roi pour la suppression du sol pour livre de toute marchandise imposé à cause de la guerre et racheté par les pays de la généralité de Bourgogne. — Fol. 207. Arrêt du Conseil d'État qui dispense les élus des États de représenter devant la chambre du Louvre, les rôles de l'imposition faite pour le rachat du droit d'amortissement; — fol. 210, qui autorise la levée d'une somme de 25,000 livres pour la réparation des ponts et des chaussées du bailliage d'Auxois. — Fol. 221. Lettres de provisions de l'office d'Élu du roi en faveur de Girard Richard (1644). — Fol. 215 et suiv. Commissions du roi Louis XIV pour imposer le quartier d'hiver le taillon le subside des garnisons (1643 et années suiv.). — Fol. 214, 269, 290, 322, 365. Lettres de convocations des États de Bourgogne par le roi Louis XIV (1645, 1648, 1650, 1653, 1656). — Fol. 223. Arrêt du conseil qui permet aux receveurs des tailles de faire contraindre solidairement au paiement des tailles les plus aisés des communautés, avec défense aux cours souveraines de s'immiscer dans ces questions au préjudice des prérogatives des élus des États (1645). — Fol. 225. Contrat du rachat par la province, du droit de nouvel avènement du roi à la

couronne, moyennant la somme de 180,000 livres (1645). — Fol. 229. Cahier des remontrances présenté au roi Louis XIV par les États de la province. — Fol. 236. Édit portant suppression des offices de conseillers, magistrats laïques taxateurs des dépens au ressort du Parlement de Bourgogne (1645); — fol. 238, de ceux de commissaires ou saisies réelles; — fol. 240, de ceux de contrôleurs anciens alternatifs et triennaux des greffes du ressort du Parlement de Bourgogne. — Fol. 242. Arrêts du conseil qui décharge la province des 24 deniers pour livre sur le fer et l'acier; — qui interdit aux greffiers des justices, de s'immiscer dans la confection des rôles des tailles; — fol. 243-273, qui autorisent les États à percevoir pendant six ans la levée de 40 sols par minot de sel (1645-1648); — fol. 146, les communautés de Bourgogne, comtés et pays adjacents à rentrer en possession de leurs communaux aliénés en remboursant le prix de vente. — Fol. 250. Édit de suppression des offices de receveurs alternatifs et triennaux des consignations (1644). — Fol. 254. Arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition sur les communautés du bailliage de Chalon de la somme de 30,000 livres nécessaires à la reconstruction des ponts de Chagny et du Gauthat (1646); — fol. 260, sur celles du bailliage de Dijon; — de celles nécessaires pour la réparation des ponts de Dijon et du chemin conduisant à Seurre. — Fol. 270. Cahier des remontrances faites au roi par les États au sortir de l'assemblée tenue à Dijon (1648). — Fol. 276. Lettres patentes du roi Louis XIV portant défense d'exécuter aucun édit ou déclaration intéressant les États de Bourgogne, avant qu'ils aient été vérifiés au Parlement ou à la Chambre des comptes (1648). — Fol. 281. Édit de suppression du droit annuel perçu sur les cabaretiers et marchands de vin; — fol. 287, qui moyennant réciprocité en faveur des habitants du duché de Bourgogne, réintègre ceux de la Franche-Comté en possession du droit d'acquérir et de posséder des biens dans le royaume (1649). — Fol. 292. Cahier des remontrances faites au roi après l'assemblée des États (1650). — Fol. 294. Lettres patentes qui accordent aux États une nouvelle crue de 40 sols par minot de sel. — Fol. 301. Arrêt du Conseil d'État renouvelant la défense faite à tous les juges du pays, de s'immiscer dans l'administration des deniers de la province; — fol. 232, qui déclare les habitants de toute la communauté solidaires les uns des autres pour le paiement de l'impôt du taillon. — Fol. 303. Traité conclu par les maires et échevins de la province pour le rachat moyennant 120,000 livres de l'exemption des garnisons et de la solde des gardes du gouverneur (1651). — Fol. 307. Cahier des remontrances faites au roi par les États de Bourgogne après l'assemblée tenue à Dijon (1651); — Fol. 310. Arrêts du Conseil d'État faisant défense aux communautés des comtés de se pouvoir en matière d'impôt autrement que

devant les élus des États; — fol. 313, qui, dans le but de favoriser le repeuplement et la reconstruction des bourgs et villages du pays détruit par la guerre, permet à toute personne de s'y établir et d'y acquérir, sans être tenue au paiement des dettes contractées avant leur établissement dans la localité; — fol. 314, portant que tous les habitants qui quitteront leur demeure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1651 continueront d'y payer les impôts pendant cinq années consécutives; — fol. 315, qui décharge la province de la finance habituelle de 6,000 consacrée à l'entretien des ponts et chaussées, sauf aux élus à pourvoir utilement à cette dépense; — portant que les deniers du pays ne pourront jamais être saisis pour quelque cause que ce soit. — Fol. 318. Lettres patentes du roi Louis XIV par lesquelles il déclare que dorénavant les États de Bourgogne seront convoqués à Dijon tous les trois ans au mois de mai (1650). — Fol. 324. Arrêt du Conseil d'État qui déboute les trésoriers de France de leur prétention d'empêcher les élus des États d'employer sans leur participation, les deniers destinés à la réparation des ponts et chaussées de la province (1653). — Fol. 330. Cahier des remontrances faites au roi à la suite des assemblées des États (1653). — Fol. 335. Arrêt du Conseil portant défense à tous juges d'élargir des prisons les individus détenus à requête des receveurs des tailles. — Fol. 337. Traité conclu entre le roi et les États du duché pour l'exemption du logement des gens de guerre dans la province pendant un an, moyennant la somme de 150,000 livres. — Fol. 340. Lettres patentes du roi Louis XIV portant remise aux États de Bourgogne de la crue de 40 sols par minot de sel, laquelle lui avait été abandonnée à la dernière assemblée pour lui tenir lieu d'octroi et de don extraordinaire; — fol. 343, qui renouvelle la défense faite par son père de recevoir pour les offices de conseillers-clercs du Parlement d'autres personnes que celles de la qualité requise. — Fol. 349. Arrêt du Conseil d'État pour faire tenir compte au receveur général des États, d'une somme de 10,000 livres promises en forme de dédommagement à M. de Roncherolle, ancien gouverneur de Seurre (1654); — fol. 350, celle de 3,000 livres prise en 1651 par le Parlement pour aider à la réduction de la ville de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 356. Arrêt du Conseil d'État qui renouvelle la défense de saisir les deniers de la province sous quelque prétexte que ce soit (1655). — Fol. 361, qui, à l'occasion de la réunion des États du duché et pour faciliter les relations commerciales, suspend durant trois mois les poursuites dirigées contre les marchands à l'occasion du paiement des octrois (1656). — Fol. 367. Traité passé entre le fermier du roi et les États pour le rachat, moyennant 18,000 livres, des droits de francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquêts. — Fol. 370. Arrêt du Conseil d'État qui défend aux prévôts des marchands et échevins de Lyon, d'em-

pêcher le transport des blés de Bourgogne au-delà de leur ville. — Fol. 371. Articles arrêtés au Conseil d'État avec les élus de la province tant pour le don gratuit ordinaire et extraordinaire, l'exemption des logements militaires et la suppression de certains offices.

C. 2981. (Registre.) — In-folio, 407 feuillets, papier.

**1648-1676.** — Registre quatrième des lettres et privilèges des États. — Fol. 1, 12. Arrêts du Conseil qui condamne la ville de Dijon à payer l'arriéré des tailles imposées sur elle depuis 1650, auxquelles elle se refusait, sous prétexte des étapes et des dépenses des logements militaires, dont elle n'avait point été remboursée par les États (1656-1657). — Fol. 4, 44, 73, 91, 169, 230, 317, 378. Cahiers des remontrances faites au roi Louis XIV après l'assemblée des États, avec les réponses de celui-ci en marge de chacun des articles (1657, 1659, 1660, 1662, 1665, 1668, 1671, 1675). — Fol. 14. Arrêts du conseil qui maintiennent les villes en possession de leurs octrois (1657); — fol. 16, qui déchargent les hameaux de la paroisse de Liernais dépendant de la Bourgogne, des tailles auxquelles avaient voulu les soumettre les élus du Nivernais; — fol. 17, portant qu'il sera payé pour lieu d'assemblée durant dix jours 1,000 livres à chaque compagnie de cavalerie et 300 livres par compagnie d'infanterie; — qui défend au Parlement de Dijon et aux juges inférieurs, d'élargir les prisonniers faits pour raison des tailles, comme aussi d'accorder des sursis de paiement. — Fol. 19. Déclarations du roi portant suppression de la Cour des aides établie cette même année à Chalon et sa réunion au Parlement, dont elle avait été disjointe, ensemble des offices de conseillers élus alternatif et triennal, de contrôleurs généraux, de greffiers, receveurs et trésoriers des États, ainsi que du bailliage royal de Seurre, et maintenance des officiers des villes dans la gestion de leurs finances (1656); — fol. 23, qui maintient pour 6 ans aux États le droit de lever 40 sols de crue par minot de sel. — Fol. 27 et suivants. Commissions pour imposer chaque année l'entretien des garnisons, le taillon, la subsistance des troupes en quartier d'hiver, etc. (1658 et suivantes). — Fol. 31. Arrêt du Conseil qui attribue aux élus des États l'administration des ponts et chaussées de la province, contrairement aux prétentions des Trésoriers de France. Fol. 333. Traité pour la suppression, moyennant 74,000 livres, de la Chambre de réformation au siège de la Table de marbre à Dijon (1657). — Fol. 40, 43, 115, 168, 228, 298, 370. Lettres de convocation des États de la province par le roi Louis XIV (1658, 1659, 1662, 1665, 1668, 1671, 1674). — Fol. 51. Commission à J. Bouchu, intendant de Bourgogne, d'informer sur les dommages causés par la gelée dans la province (1659). — Lettres patentes du roi Louis XIV qui accordent aux États une crue de 3 livres

par minot de sel vendu dans le pays; — fol. 57, qui accordent à la province une décharge de 150,000 livres, à cause des gelées qui ont sévi dans le pays (1660). — Fol. 63. Arrêt du Conseil qui étend aux ecclésiastiques et aux nobles de la province les privilèges et exemptions dont jouissent ceux du royaume (1660); — fol. 64, portant que les magistrats municipaux défallants de nommer des collecteurs d'impôts solvables, seront contraints solidairement au paiement des sommes imposées sur eux; — fol. 65, qui commet l'Intendant de Bourgogne pour informer des rébellions des habitants de Polisy à l'exécution de contraintes décernées pour le paiement des tailles; — qui défend de saisir les deniers provenant des crues de 40 sols et 3 livres par minot de sel. — Fol. 67. Traité pour le rachat pendant un an, moyennant 250,000 livres, du logement des gens de guerre, recrues, quartiers d'assemblée et rafraichissements de troupes dans la province (1660). — Fol. 170, 80. Arrêt du Conseil qui maintient aux seuls élus des États la connaissance de tout ce qui concerne les impôts et les deniers de la province; — fol. 86, qui règle la quotité des impositions dues par le Mâconnais dans la répartition faite dans la province et les comtés adjacents; — fol. 89, qui décharge les officiers du pays des taxes frappées sur eux par la chambre de justice; — fol. 92, 110, portant imposition d'une somme de 100,000 livres sur les villes et gros bourgs de Bourgogne, pour les frais du voyage du roi sur la frontière, son mariage et la conclusion de la paix générale; — fol. 100, qui, en exceptant les membres des cours souveraines, astreint tout le monde au paiement de la crue sur le sel (1661); — fol. 126, qui prescrit aux usagers dans les bois du roi, de remettre leurs titres entre les mains de l'Intendant (1662); — fol. 128, qui soumet les forêts situées dans un rayon de deux lieues de la Saône, à la servitude des bois de marine; — qui ordonne le dépôt entre les mains de l'Intendant des lettres de noblesse et de réhabilitation obtenues depuis trente ans, afin d'y être pourvu au Conseil, et décide que dorénavant toutes nouvelles de ces lettres ne devront être enregistrées qu'après avoir été soumises au syndic des États. — Fol. 130. Lettres de continuation des deux crues de 40 sols accordées aux États; — fol. 133, de révocation de l'augmentation de 80,000 livres sur le taillon et à perpétuité la levée du paris sur les fermes. — Fol. 135. Arrêt du Conseil d'État qui homologue le règlement donné par les Élus des États pour la perception des tailles dans les villes et bourgs de la province (1663). — Fol. 139. Édits de création et de suppression des offices de contrôleur général dans la chambre des élus des États du duché et d'élus dans ceux du Charollais (1642-1662). — Fol. 145. Déclaration du roi Louis XIV portant que par son règlement des gabelles du mois de juin 1660, son intention n'a point été d'introduire

l'impôt du sel en Bourgogne (1663). — Fol. 148. Arrêt du Conseil d'État statuant que les rentes constituées par les États au denier seize, ne pourront jamais être réduites (1663); — fol. 151, qui casse une délibération des Élus du comté de Bar-sur-Seine, lesquelles, au lieu de répartir l'impôt dans leur circonscription sur le pied du 40<sup>e</sup> denier, ainsi qu'il avait été fixé pour leur quote-part, l'avaient dans leur autorité privée reportée au 55<sup>e</sup> (1653); — fol. 157, portant défense au maire de Beaune, ainsi qu'à tous autres magistrats, d'ordonner des impositions ni de faire des adjudications d'ouvrages et de réparations aux dépens de la province, sans le consentement des Élus; — fol. 160, qui fait cesser l'immunité des tailles et impôts qui avaient été accordés en 1637 aux habitants de Mirebeau par le roi Louis XIII en récompense de leur défense contre l'armée impériale; — fol. 167, qui décharge la province du droit de 50 sols qui se percevait sur tout muid de vin passant à Bréviande (1665). — Fol. 181. Déclaration du roi pour la levée d'une nouvelle crue de 40 sols par minot de sel en faveur des États de Bourgogne (1665). — Fol. 189. Arrêt du Conseil qui accorde à la province une décharge de 150,000 livres sur le 1,030,000 de don gratuit, à cause des grêles et orages survenus dans le pays (1666); — fol. 190, portant règlement imposé aux Élus du comté de Bar-sur-Seine pour l'assiette, la quotité et la répartition des tailles; — fol. 194, portant que les deniers provenant des fruits des héritages saisis pour les tailles, seront reçus par moitié par les propriétaires et les collecteurs des tailles préférablement à tous autres créanciers; — fol. 197, qui sous la condition d'exposer leurs blés en vente pendant trois jours à leur passage à Lyon, permet aux marchands de la province d'exporter librement en Provence; — fol. 199, portant que le pied des impositions des principaux habitants des villes sera réglé par des prud'hommes du lieu, en présence d'un Élu. Déclaration du roi Louis XIV qui astreint les membres des cours souveraines à résider avec leur famille au lieu où ces compagnies sont établies, sous peine d'être compris aux rôles des impositions (1663). — Fol. 201. Arrêt du Conseil d'État qui autorise les États à employer le fonds de 600,000 livres réuni pour la construction du canal des deux mers, à créer des manufactures et racheter les offices de contrôleurs généraux des finances (1667); — fol. 202, qui renvoie pour informer devant l'Intendant de Bourgogne, la requête du syndic des États, tendant à ce que dans le ressort des bailliages de Dijon, Beaune et Chalon, les vignes plantées dans les terres à blés soient arrachées (1667); — fol. 203, portant règlement pour l'assiette, la quotité et la répartition des impositions dans le comté d'Auxerre. — Fol. 210. Traité conclu par les Élus avec M. de Flammerans, seigneur de Sennecey, pour la construction d'un pont et d'une levée entre Ciel et St-Didier-en-

Bresse. — Fol. 212. Arrêt du Conseil d'État portant règlement du pied de tailles de la ville de Beaune et de celles de la province; — fol. 219, 240, qui continue aux États pendant 9 et 6 ans les octrois de 3 livres et 40 sols par minot de sel (1665-1668). — Fol. 237. Déclaration du roi portant que les États de la province ne seront plus convoqués que de trois ans en trois ans (1668); — fol. 230, portant révocation de la chambre des francs-fiefs établie en Bourgogne; — fol. 248, qui exempte à l'avenir les receveurs généraux et particuliers des États, de toutes taxes et recherches de la chambre de justice sur leur gestion. — Fol. 253. Arrêt du Conseil d'État qui accorde à la province une décharge de 50,000 livres sur les impôts, afin d'indemniser les habitants des incendies et ravages causés par les gens de guerre (1669); — fol. 256, qui décharge les vins du cru de la province, du double droit de subvention. — Fol. 260 bis. Déclaration royale rendue sur la requête des États pour obliger les officiers des juridictions à exécuter le règlement pour le fait des décrets de justice en Bourgogne (1665). — Fol. 267, 284. Articles présentés par les États du duché et acceptés par le prince de Condé, gouverneur de la province, et les commissaires du roi, pour la réunion des États du comté d'Auxerre à ceux de Bourgogne. (1678). — Consentement donné par les communautés du comté à cette réunion (1668). — Ratification des articles d'union par les trois ordres. — Fol. 287. Édit du roi Louis XIV qui consacre cette réunion avec la ratification en marge, donnée en 1706 par l'évêque d'Auxerre, Charles-Gabriel-Daniel d'Humières de Caylus. — Fol. 289. Édit de suppression de l'élection d'Auxerre et de création d'officiers pour connaître des aides et des surtaux des impositions (1668); — fol. 292, portant création de quatre offices de conseillers honoraires au présidial d'Auxerre, un procureur du roi et un greffier (1669). — Fol. 301. Déclaration royale pour la continuation pendant neuf ans de la levée des deux crues de 40 sols par minot de sel, destinées à l'acquittement des dettes des communautés (1671). — Fol. 311. Traité entre les élus des États de Bourgogne et ceux du Mâconnais pour le paiement par ces derniers d'une somme de 94,546 livres pour sa quote-part du don gratuit voté au roi. — Fol. 315. Arrêt du Conseil d'État rendu sur la requête des élus des États par lequel, conformément à la déclaration du 26 avril 1611 touchant les offices de conseillers-clercs au Parlement, le sieur Lebelin laïque, qui s'était pourvu d'un de ces offices, est condamné à s'en désister (1671); — fol. 324, qui assigne par-devant lui des officiers du bailliage d'Auxois, lesquels s'étaient permis d'élargir des prisonniers pour le fait des tailles (1672); — fol. 336, qui autorise la traite des blés de Bourgogne en Provence et dans tout le royaume. — Fol. 347. Déclaration du roi pour l'octroi d'une crue de 50 sols par minot de sel accordée pour



trois ans aux États de Bourgogne (1671); — fol. 363, qui moyennant une subvention de 180,000 livres, subroge les États du duché au traité conclu entre le fermier et M. de Chamois, pour le recouvrement des droits de francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquêts (1673); — fol. 388, qui accepte l'offre de la somme de 30,000 livres faite par la noblesse du duché, pour être déchargée du ban et de l'arrière-ban (1673); — fol. 391, qui enjoint aux villes de Beaune et aux pays de Bresse et de Dombes, de produire devant l'Intendant les titres en vertu desquels ils prétendent « exclure de leurs détours » les vins des contrées voisines (1673); — qui renouvelle l'obligation de résidence imposée aux officiers des cours supérieures; — fol. 400, qui enjoint à ceux de la Chancellerie, d'inscrire sur l'acte même, la taxe de toutes les pièces présentées au sceau.

C. 2982. (Registre.) — In-folio, 427 feuillets, papier.

**1676-1703.** — Registre cinquième des privilèges et lettres des États. — Fol. 1 et suiv. Commissions pour l'imposition de la subsistance des troupes, de l'exemption des logements militaires, du taillon (1676 et années suiv.). — Traités faits avec le roi pour l'exemption annuelle des deux premières. — Fol. 11, 35, 85, 133, 191, 238, 304, 337, 383. Lettres de convocation des États de la province par le roi Louis XIV (1677, 1679, 1682, 1685, 1688, 1691, 1694, 1697, 1700). — Fol. 14 et suiv. Déclarations du roi pour la continuation des crues de 50 sols par minot de sel accordées aux États de Bourgogne (1677 et années suiv.). — Fol. 17, 59, 117, 171; 203, 254, 321, 361, 416. Cahiers des remontrances adressées par les États de la province à la suite des assemblées, avec les réponses du gouverneur du roi en marge de chacun des articles (1677, 1680, 1682, 1686, 1689, 1692, 1695, 1698, 1701). — Fol. 69. Lettres de provisions de l'office d'Élu du roi aux États en faveur de Girard Richard fils (1680); — fol. 173, de Prosper Bauyn, ancien maître en la Chambre des comptes, en remplacement du précédent (1682). — Fol. 76. Arrêt du Parlement de Dijon portant défense au fermier des gabelles de prendre plus de 6 livres 6 sols par minot, du sel qui se distribue aux privilégiés. — Fol. 78. Déclaration du roi portant qu'à l'avenir les créanciers légitimes des femmes qui seront obligés dans leurs contrats et qui seront opposants comme exerçant leurs droits seront payés sur les dots, préciputs et autres avantages de ces femmes, suivant la date et l'ordre de leurs hypothèques (1681). — Fol. 79. Arrêts du Conseil d'État rendus entre le syndic des États et les officiers de la chancellerie du Parlement au sujet des exécutoires des dépens; — fol. 88, portant que les débits des comptes du trésorier général des États seront portés d'un compte au compte suivant (1682). — Fol. 102. Traité conclu par l'intervention du duc de Bourbon, gouverneur de

la province, entre les États et le fermier général pour le paiement des dettes et souffrances des comptes des amendes et des indemnités dues au roi à raison des affranchissements (1682). — Fol. 105. Autre conclu par les mêmes avec le fermier général, au sujet du droit de 8<sup>e</sup> denier des biens usurpés par les communautés laïques ou aliénés par elles. — Fol. 135, 194. Arrêt du Conseil d'État qui fait remise à la province d'une somme de 150,000 livres sur le million du don gratuit. — Arrêt du Parlement qui, pour obvier à la disette du fourrage, ordonne la mise des prairies en regain (1685-1688). — Fol. 136. Arrêt du Conseil d'État qui déclare les habitants de Marcigny-sur-Loire et de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie exempts des droits d'aides. — Fol. 162. Arrêt du Parlement faisant défense aux habitants de la province de prendre du sel ailleurs que dans les greniers de leur ressort. — Fol. 168. Arrêt du Conseil d'État portant commission au duc d'Enghien, gouverneur et à l'Intendant de Bourgogne, de prendre connaissance des débats survenus au sein des États sur la préséance et de lui en faire un rapport (1686). — Fol. 211. Arrêts du Conseil d'État qui déclare décbus les créanciers des communes qui n'auront pas fait vérifier leurs créances dans les délais déterminés (1689); — fol. 213, qui moyennant une subvention de 800,000 livres pour les dépenses de la guerre, accorde aux États la levée d'octrois sur la Saône, depuis Pontailier à Mâcon; — fol. 217, qui approuve la délivrance de la ferme de ces octrois pour les États; — fol. 241, qui autorise l'augmentation de moitié de ces octrois; — fol. 261, qui, sur les offres des États de payer la somme de 200,000 livres, supprime les nouveaux offices de courtiers et commissionnaires en boissons dans toute l'étendue du gouvernement de Bourgogne (1692); — fol. 263, qui permet aux élus des États d'emprunter au denier 18, toutes les sommes dont ils auront besoin pour les affaires de la province; — fol. 264, qui moyennant la somme de 115,000 promise par les États, décharge la province des droits d'amortissement et nouveaux acquêts, dus par les communautés laïques; — fol. 279, qui déclare le franc-aleu roturier être naturel en Bourgogne et Bresse et décharge les particuliers des taxes sur eux faites à ce sujet (1693). — Fol. 284. Lettres de provision de l'office d'Élu du roi aux États, en faveur de Germain-Richard (1694). — Fol. 318. Déclaration du roi Louis XIV portant réunion au corps de la province, des offices de maires créés héréditaires par l'édit de 1692 (1696). — Fol. 329. Arrêt du Conseil d'État, qui, moyennant une subvention de 200,000 livres, déclare supprimer les offices de jaugeurs de vin, eaux-de-vie et liqueurs créés dans le ressort du gouvernement de Bourgogne (1699); — fol. 340, qui fait remise à la province de la somme de 100,000 livres sur le million accordé pour le don gratuit (1697); — fol. 345, qui supprime, moyennant rachat, les offices de

commissaires généraux trésoriers de France pour la vérification des comptes des étapes. — Fol. 348. Édit de suppression des offices de juges en surtaux de tailles. — Fol. 352. Traité conclu entre les États de Bourgogne et ceux du comté de Charollais, pour la quotité des charges que ces derniers doivent supporter. — Ratification par le Conseil d'État portant que l'abbé de Cîteaux, chef d'ordre, aura aux États de Bourgogne un fauteuil pareil à ceux des évêques. — Fol. 375. Déclaration sur les droits, fonctions et privilèges attribués aux maires de la Province (1697). — Fol. 381. Lettres patentes du roi Louis XIV qui autorisent Jean Morelet, écuyer, à donner son nom au hameau de la Loge, paroisse de Tintry (1700). — Fol. 386. Arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition d'une somme de 180,000 livres, avec permission d'emprunter et de percevoir les octrois, pour la libération du rachat de 24 édits bursaux ; — fol. 389, portant que les habitants du duché de Bourgogne s'approvisionneront de sel dans les greniers de leur ressort, sans être pour cela obligés à en prendre au-delà de leur consommation ; — fol. 394, qui fait défense aux munitionnaires des armées, de céder à qui que ce soit les passeports qui leur sont donnés pour le transport des vivres (1700). — Fol. 400. Édit de suppression des offices de jurés experts et greffiers de l'écritoire en Bourgogne et Bresse ; — fol. 413, qui fixe à un million la capitation due par le duché de Bourgogne et les pays de Bresse (1701).

C. 2989. (Registre.) — In-folio, 359 feuillets, papier.

**1691-1723.** — Registre sixième des privilèges et lettres des États. — Fol. 1 et suiv. Arrêts du Conseil d'État pour l'abonnement annuel de la capitation d'un million à répartir sur le duché de Bourgogne et les pays de Bresse (1702 et années suivantes) ; — fol. 5, qui maintient le trésorier des États dans le droit exclusif de rendre compte des deniers d'impôts tant ordinaires qu'extraordinaires (1691). — Fol. 10, 68, 138, 204, 248. Lettres de convocation des États de la province de Bourgogne par le roi Louis XIV (1703, 1706, 1709, 1712, 1715). — Fol. 12 et suiv. Commissions royales pour l'impôt annuel du taillon (1703 et suiv.) ; — fol. 13 et suiv., pour l'impôt de l'exemption annuelle des garnisons (1703 et suiv.) ; — fol. 14 et suiv., pour l'impôt des subsistances militaires (1703 et suiv.). — Fol. 18. Déclarations royales portant prolongation aux États de la jouissance des octrois de Saône (1703 et suiv.). — Fol. 23. Édit de suppression des offices de médecins-jurés créés en Bourgogne (1702). — Fol. 29. Arrêt du Parlement de Dijon, qui pour obvier à la perte du fourrage, causée par les inondations, prescrit la mise en regains des prairies (1703). — Fol. 33 et suiv. Déclarations du roi Louis XIV pour la continuation des crues sur le sel octroyées aux États (1703 et suiv.). — Fol. 42, 123, 138, 216. Cahiers des remontrances adressées

au roi Louis XIV, à la suite des assemblées des États, avec la réponse du gouvernement en marge de chacun des articles (1704, 1708, 1710, 1713). — Fol. 54. Arrêt du Conseil d'État qui dispense les maires des villes et communautés, de l'enregistrement de leurs titres au greffe des élections ou des juridictions royales (1704) ; — fol. 58, qui les décharge des augmentations de gages qui leur étaient demandés (1705) ; — fol. 77, ordonnant que les indemnités prétendues par les officiers de police pour la désunion de leurs fonctions unies aux hôtels de ville, seront payées moitié par la province et l'autre moitié par les officiers des hôtels de ville (1701). — Fol. 90. Arrêt du Conseil d'État portant que tous testaments, donations ou tous autres actes sujets à révocation, ne pourront être assujétis au contrôle, qu'après le décès des testateurs ou donateurs, s'il n'est requis par les parties contractantes (1708) ; — fol. 97, qui soumet toutes marchandises sans exception, même celles destinées aux armées, à la perception des octrois de Saône ; — fol. 99, qui confirme les Élus des États dans la connaissance exclusive des affaires des chemins, entretenus ou construits par la province. — Fol. 110. Édit de suppression des offices de maires et lieutenants de maires alternatifs et triennaux, rachetés par la province au prix de 950,000 livres. — Fol. 117. État de répartition de la somme de 152,630 livres sur les villes et bourgs de la province, pour la jouissance qui leur a été accordée de droits des inspecteurs des boucheries (1709). — Fol. 152. Ratification faite par M. de Caylus, évêque d'Auxerre, du traité d'union du comté d'Auxerre avec les États du duché en 1668 (1706). — Fol. 186, 181. Déclaration du Roi qui permet dans le comté de Charollais, la saisie des bestiaux pour le paiement des impositions ; — fol. 157, portant règlement pour l'assiette des impositions en Bourgogne ; — fol. 160, ordonnant qu'en cas de saisie de grains et fruits par les receveurs et collecteurs et par les propriétaires des héritages en Bourgogne, la moitié des deniers appartiendra aux receveurs ou collecteurs (1710). — Fol. 164. Édit de suppression, moyennant un million, de tous les offices créés depuis 1709 (1710). — Fol. 184. Arrêt du Conseil d'État portant qu'il sera tenu compte sur le produit des impôts, payés par la province, de la somme de 500,000 livres, prix de 40,000 sacs de blé fournis au Roi (1710). — Fol. 184. Édit du roi Louis XIV portant suspension pendant trois ans des exemptions de taille attribuées aux officiers créés depuis 1689 (1709) ; — fol. 186, qui décharge du droit d'aubaine et du dixième tous les étrangers et regnicoles qui contribueront aux emprunts de 3,400,000 livres, contractés par la province (1710) ; — fol. 198, qui autorise les Élus des États à transférer la monnaie de Dijon qui joignait le Logis du roi, dans la maison qu'ils ont acquise de la veuve Berthier (1711). — Fol. 207. Lettres patentes du roi Louis XIV

qui moyennant la somme de 200,000 livres payée par la province, autorise la perception des octrois des villes pendant trois ans (1713). — Tableau des villes possédant des octrois et de leur produit annuel. — Fol. 210. Arrêts du Conseil, qui exemptent de tous droits les huiles qui se fabriqueront et se consommeront en Bourgogne ; — fol. 222, qui ratifie la transaction passée entre les Élus des États et les syndics des pays de Bresse, au sujet de la quotité respective dans l'impôt de la capitation. — Fol. 224. Traité conclu entre les Élus généraux et la ferme, au sujet des charges créées et unies à la maréchaussée de Bourgogne (1713) ; — fol. 229, 264, qui maintient aux Élus des États le droit de donner des cotes d'office (1714, 1746). — Fol. 231. Arrêt du Parlement qui prescrit la mise en regains des prairies occupées ou fourragées par les troupes du camp de la Saône. — Fol. 232. Arrêt du Conseil d'État, qui autorise la délivrance de la construction d'un pont en pierre sur la Saône à Seurre et la levée de quatre crues sur le sel. — Fol. 246. Édit du Roi portant création de 100,000 livres de rente sur les deniers par la province de Bourgogne. — Fol. 260. Arrêt du Conseil pour l'abonnement de la capitation pour un an, moyennant 600,000 livres (1716). — Fol. 266, 319. Cahiers des remontrances présentés au roi Louis XV par les députés des États de Bourgogne (1716, 1719). — Fol. 278. Arrêt du Conseil qui ordonne la visite et recherche des feux du comté de Bar-sur-Seine (1716). — Fol. 281. Lettres patentes du roi Louis XV portant confirmation des privilèges du duché de Bourgogne (1717). — Fol. 293, 302. Déclarations du même contenant qu'il n'a entendu comprendre la Bourgogne et la Bresse dans l'édit du mois de juin, lequel supprime les offices de maires, lieutenants de maire et autres officiers des hôtels de ville (1715, 1717). — Fol. 295, 327. Lettres du roi Louis XV, portant convocation des États de la province (1718, 1721). — Fol. 329, 339. Édits de réunion du comté de Bar-sur-Seine au duché de Bourgogne (1720, 1721). — Fol. 335. Arrêt du Conseil d'État, qui autorise les Élus des États à emprunter la somme de 1,000,000, pour acquitter le don gratuit (1721).

C. 2984. (Registre.) — In-folio, 395 feuillets, papier.

1707-1746. — Registre septième des lettres et privilèges des États. — Fol. 1, 50, 143, 163, 202, 253, 287, 346, 381. Cahiers des remontrances présentés au roi Louis XV par les députés des États de Bourgogne (1722, 1725, 1728, 1731, 1735, 1737, 1740, 1743, 1746). — Fol. 2. Arrêt du Conseil qui permet aux Élus d'emprunter un million pour acquitter les charges de la province (1722) ; — fol. 9, 82, 12, 171, 200, 245, 282, qui donnent au même pendant trois ans, la police et la juridiction sur les chemins de la province (1722, 1725, 1732, 1735, 1737, 1740, 1746) ; — fol. 9, qui établit une Uni-

versité de droit dans la ville de Dijon. — Fol. 13 et suivants. Commissions royales données chaque année pour l'imposition du taillon (1724 et années suivantes) ; — fol. 13, v<sup>o</sup> et suiv., pour l'imposition annuelle de l'exemption des garnisons (1726 et années suiv.) ; — fol. 14 et suiv., pour celle aussi annuelle de la subsistance des troupes (1724 et an. suiv.) ; — fol. 16 et suiv., pour l'imposition également annuelle de l'exemption des quartiers d'hiver et du logement des troupes, suivies chacune des articles et conditions arrêtés entre le Conseil d'État et la province (1724 et an. suiv.). — Fol. 17. Édits du roi Louis XV concernant le rachat par la province de Bourgogne et la Bresse des offices municipaux et de ceux de courtiers, jaugeurs et inspecteurs des boissons (1723) ; — fol. 23, qui érige une faculté de droit dans la ville de Dijon. — Fol. 24. Bulle du pape Innocent XIII qui approuve cette institution. — Fol. 26, 100, 184, 219, 251, 321, 363. Lettres du roi Louis XV pour la convocation des États de Bourgogne (1724, 1727, 1733, 1736, 1739, 1742, 1745). — Fol. 50, 150, 194, 235, 251, 273, 342. Déclarations du même portant continuation des différentes crues sur le sel, accordées aux États de la province (1727, 1733, 1736, 1739, 1742). — Fol. 76. Arrêt du Conseil d'État, qui homologue la transaction conclue entre les Élus de la province et la Chambre des comptes, au sujet des reprises de fief (1725) ; — fol. 82, qui continue pour 3 ans aux mêmes, la juridiction sur les chemins ; — fol. 86, portant que les Élus des États en Bourgogne et les syndics des pays de Bresse sont maintenus dans le droit de nomination aux offices municipaux rachetés par ces provinces (1726). — Fol. 106. Déclaration du roi Louis XIV contenant règlement pour le recouvrement des tailles dans la province de Bourgogne (1707). — Fol. 138. Arrêt du Conseil d'État, portant défense aux marchands de transvaser des vins de Languedoc et du Dauphiné dans des futailles de Bourgogne (1729). — Fol. 154. Traité passé par les syndics des États de Bourgogne et des pays de Bresse avec les fermiers généraux pour la suppression des droits sur les huiles et les savons. — Fol. 153. Arrêt du Conseil d'État qui commet les Élus des États pour faire la délivrance des travaux de curage de la rivière d'Ouche. — Fol. 156. Lettres de provisions de l'office d'Élu du Roi aux États en faveur de Gilles-Germain Richard de Ruffey (1730) ; — fol. 173, qui autorise Joseph Germain à fabriquer des serges façon de Londres, à Auxerre et à Cravant pendant vingt ans (1731) ; — fol. 177, qui annule l'acte d'échange de plusieurs enclaves de terrains le long des routes, fait entre les États de Bourgogne et les généralités de Chalon, Paris, Moulins et Lyon, et ordonne que l'entretien des chemins appartiendra désormais à celle de ces provinces sur le territoire de laquelle les chemins sont situés. — Fol. 191, 192 et suiv. Commissions pour imposer en Bourgogne et Bresse les sommes nécessaires

pour la solde, l'assemblée, l'habillement et l'entretien des soldats de milice (1733). — Fol. 194. Arrêt du Conseil portant défense aux assésurs de procéder à la confection des rôles de tailles, autrement que dans les hôtels de ville et en présence des maires ; — fol. 195, 311, portant abonnement du dixième pour la Bourgogne et les Comtés à 700,000 et 900,000 livres (1734, 1741). — Fol. 216. Édit de rachat des offices municipaux des provinces de Bourgogne et de Bresse, moyennant la somme de 820,000 livres dont 693,846 pour la part de la première (1735). — Fol. 228, 300. Arrêts du Conseil d'État portant qu'aucun taillable de Bourgogne ne sera reçu à se pourvoir en surtaux durant quatre ans, si sa cote n'est augmentée de plus d'un douzième par rapport aux rôles des 3 années précédentes (1720, 1740). — Fol. 263. Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle des Élus au palais des États à Dijon (1739). — Fol. 276. Arrêt du Conseil d'État, rendu sur la requête des États, portant que les amendes consignées sur les appellations, requêtes civiles, inscriptions de taux, seront rendues aux consignataires dans les cas y exprimés (1737) ; — fol. 292, contenant règlement pour la perception des droits d'amortissement et de francs-fiefs (1738) ; — fol. 296, qui règle les appointements du duc de Saint-Aignan, nommé gouverneur de la province (1740) ; — fol. 298, qui ordonne la continuation du chemin de Pouilly, nonobstant l'opposition de M<sup>me</sup> Sayve de Thil ; — fol. 310, qui condamne les habitants de la communauté de Chaume (Selongey), à contribuer aux impositions de la Bourgogne (1741) ; — fol. 316, qui fixe à 800,000 livres la capitation de cette année pour la Bourgogne et la Bresse ; — fol. 133, qui défend aux particuliers exportant des blés de Bourgogne en franchise des octrois de Saône, de les transporter ailleurs qu'en Provence (1744). — Fol. 364. Édit d'aliénation aux États généraux, moyennant 3 millions, de 150,000 livres de rentes héréditaires (1745). — Fol. 374, autre de 100,000 de rente moyennant 2 millions (1746). — Fol. 379. Arrêt du Conseil portant suppression de la franchise des grains en Provence (1746).

C. 2985. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1747-1767. — Registre huitième des lettres et privilèges des États. — Fol. 1 et suivants. Arrêts du Conseil qui prescrivent l'imposition annuelle en Bourgogne et Bresse des sommes nécessaires pour l'entretien et l'habillement de la milice (1747 et années suivantes). — Fol. 4 et suivants. Commissions royales pour l'imposition annuelle du taillon (1747 et années suivantes) ; — fol. 2 et suiv., pour l'imposition annuelle de l'entretien des garnisons (1747 et années suiv.) ; — fol. 3 et suiv., pour l'imposition annuelle de la subsistance des troupes en Bourgogne (1747 et années suiv.) ; — fol. 4 et suivants, pour celle aussi annuelle de l'exemption du loge-

ment des gens de guerre en Bourgogne, avec les marchés conclus à cet effet entre le gouvernement et les États (1747 et années suiv.). — Fol. 5. Arrêts du Conseil d'État qui maintient les secrétaires du Roi près les chancelleries des cours souveraines dans tous les privilèges attribués à leur office (1747) ; — fol. 7 et suiv., qui fixent le taux annuel de la capitation imposée à la Bourgogne (1748 et années suiv.). — Fol. 12, 93, 179, 301, qui confirment de plus fort la juridiction des tailles aux Élus de la province (1748, 1759, 1784). — Fol. 13, 39, 77, 135, 193, 199, 254, 310. Lettres du roi Louis XV, portant convocation des États de Bourgogne (1748, 1751, 1754, 1755, 1757, 1760, 1763, 1766). — Fol. 49. Lettres de provisions de l'office d'Élu du Roi aux États du duché en faveur de Voisenet, maire de Semur-en-Auxois (1748). — Fol. 20 et suiv. Déclarations royales qui continuent aux États de Bourgogne les crues de 40 à 50 sols par minot de sel (1749 et an. suiv.) ; — fol. 21, 59, 153, 226, 294, 333, qui continuent aux Élus des États la juridiction pendant trois ans sur les chemins de la province (1749, 1752, 1758, 1761, 1764, 1767). — Fol. 94, 100, 109, 165, 238, 270, 342. Cahiers des remontrances présentés au roi Louis XV par les députés des États de Bourgogne (1749, 1752, 1755, 1758, 1761, 1764, 1767). — Fol. 26. Arrêt du Conseil confirmatif de ceux de 1720 et 1740 relatifs aux réclamations en matière de surtaux de tailles (1749) ; — fol. 27, qui accorde un dernier délai aux villes et communautés pour faire contrôler leurs actes et délibérations (1749) ; — fol. 31, qui délègue aux Élus généraux de Bourgogne la construction des chemins du Charollais (1750) ; — fol. 36, qui homologue le traité d'abonnement des droits de contrôle conclu entre le fermier et les Élus des États (1750) ; — fol. 37, qui maintient les maires de la province dans le droit de connaître exclusivement de toutes questions concernant les corporations des arts et métiers ; — fol. 50, qui fixe les limites des deux généralités de Paris et de Bourgogne (1751). — Fol. 56. Déclaration du roi Louis XV, qui confirme toutes les finances payées par les comptables dépendant des États pour la sûreté de leur gestion, règle la finance du trésorier général et accorde à ces officiers sur ces finances, les privilèges octroyés aux comptables du Roi (1732). — Fol. 61. Édit de réunion des États particuliers du comté du Charollais aux États généraux de Bourgogne (1751). — Fol. 63. Arrêt du Conseil portant qu'une somme de 9,000 livres sera imposée avec la capitation, pour les appointements du secrétaire et des commis de l'Intendance (1752). — Fol. 67. Arrêt du Parlement de Dijon, qui ordonne la mise en regain d'une partie des prairies de la province (1753). — Fol. 76. Quittance des droits d'amortissement payés par la province pour les fonds de la pépinière de Montbard. — Provisions de l'office d'Élu du Roi en la Chambre des Élus généraux, en faveur de M. Joly de Fleury, intendant de

Bourgogne (1754).— Fol. 114. Arrêt du Conseil d'État, qui commet l'intendant pour faire la délivrance de la construction du pont de Cravant (1756). — Fol. 120. Déclaration royale faisant défense aux procureurs du Roi des bailliages, de s'immiscer dans l'administration municipale des villes et bourgs de la province (1756). — Fol. 126, 144, 191, 228, 253, 320. Édits portant création de 100,000, 120,000, 150,000 et 200,000 livres de rente au denier 20 sur la province (1756, 1757, 1760, 1761, 1763, 1766); — fol. 129, qui détermine l'époque de la cessation du vingtième établi en 1749 et la levée d'un second vingtième. — Fol. 151. Lettres patentes du roi Louis XV portant établissement de deux foires à Tarsul et changement du nom de ce lieu en celui de Compasseur-Créquy-Montfort (1758); — fol. 154, qui accordent le privilège de *committimus* aux secrétaires, greffiers, trésorier, procureur syndic et Conseils des États (1757); — fol. 161, qui incorporent au Bureau des finances de Dijon, l'office d'Élu du Roi aux États de Bourgogne (1758); — fol. 183, portant confirmation des privilèges des États du Languedoc (1760); — fol. 204, qui rétablit l'exemption de la taille personnelle en faveur des commensaux du Roi (1760). — Fol. 217. Arrêts du Conseil d'État qui cassent trois arrêts du Parlement de Dijon, ordonnent l'exécution des édits et abonnement du troisième vingtième et maintiennent les Élus des États dans tous leurs droits, usages, franchises et libertés (1761); — fol. 228, qui astreint la mairie de Dijon à produire chaque année au greffe le double du rôle de répartition de la taille et capitation; — fol. 248, qui, avant de faire droit à la requête des Élus des États et de Varennes, secrétaire en chef, ordonne que les dossiers, procédures, enquêtes, charges, communes tant à la Cour des aides de Paris qu'en l'élection de Lyon au sujet du mémoire pour les Élus généraux contre les Parlement et Cour des aides de Dijon, seront apportés au greffe du Conseil (1762); — fol. 242, qui casse l'arrêt rendu par le Parlement au sujet de ce mémoire qu'il avait fait brûler par la main du bourreau, avec défense expressée d'en rendre de semblables à l'avenir (1762); — fol. 250, qui autorise les États à emprunter 700,000 livres pour la construction du vaisseau de 80 canons offert à S. M. (1762). — Fol. 256. Déclaration du roi Louis XV concernant le cadastre général du royaume, la liquidation et le remboursement des dettes de l'État (1763). — Fol. 265. Arrêt du Conseil qui déboute les consorts Despulier, H. Mansart et veuve Abeille d'une prétendue concession d'un canal de navigation à travers la Bourgogne (1764); — fol. 268, contenant que toutes contestations survenues entre les sujets de la Bourgogne, seront portées devant les juges des lieux et par appel au Parlement; — fol. 291, qui exempte de l'impôt du vingtième pendant dix ans, toutes les terres incultes nouvellement défrichées; — fol. 293, qui proroge l'établissement du 3<sup>e</sup> vingtième et double la capitation (1761); — fol.

308, qui attribue aux Élus généraux l'administration des haras établis dans la province (1766). — Fol. 316. Arrêt du Parlement portant règlement pour la nourriture et les frais de géolage des prisonniers pour tailles. — Fol. 321. Édit de réunion de la Chancellerie aux contrats de Beaune au bailliage de cette ville (1765).

C. 2286. (Registre.) — In-folio, 784 pages, papier.

1769-1769. — Registre neuvième des lettres et privilèges des États.—Page 1. Arrêts du Conseil d'État pour le rachat annuel de la capitation en Bourgogne et en Bresse (1769). — Pag. 1 et suiv. Commissions royales pour l'imposition annuelle du taillon (1769 et années suivantes). — Pag. 3 et suivantes. Commissions royales pour l'imposition annuelle de l'entretien des garnisons (1769 et années suivantes). — Pag. 5 et suiv. Autres pour celles annuelles de la subsistance des troupes en Bourgogne (1769). — Pag. 7. Autres pour celles annuelles des exemptions de logements militaires en Bourgogne (1769). — Pag. 11 et suiv. Brevets royaux pour l'imposition des deniers nécessaires à l'habillement et à l'entretien de la milice (1769 et années suiv.).—Pag. 14. Arrêt du Conseil d'État faisant défense à tous officiers de justice, de s'immiscer dans la connaissance des affaires relatives aux ponts et chaussées. — Pag. 29, 157. Lettres du roi Louis XV pour la convocation des États de Bourgogne (1769, 1772). — Pag. 89. Édit de prorogation de l'impôt du dixième (1769). — Pag. 33, 651, 441, 492. Lettres patentes qui prolongent les crues de 40 à 50 sols par minot de sel, accordées aux États de Bourgogne (1770, 1772, 1775, 1779).—Pag. 41. Édit qui autorise la province à contracter un emprunt de 3 millions (1770). — Pag. 37. Arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition annuelle d'une somme de 3,000 livres sur la capitation, pour le traitement du secrétaire de l'intendance. — Pag. 95. Lettres patentes portant qu'aucune demande en triage de bois communaux, ne sera admise après 30 ans, à dater du jour de l'enregistrement de ces lettres; — pag. 96, portant que tous les dons en cas de survie, faits dans les contrats de mariage par les époux, et tous les dons mutuels réciproques faits dans ces contrats seront exempts jusqu'au jour du décès du donateur de la formalité de l'insinuation.—Pag. 81. Cahiers des remontrances présentés au roi Louis XV par les députés des États de Bourgogne (1770).—Pag. 98. Édit qui autorise la clôture des champs et héritages en Bourgogne (1770). — P. 76, 296, 384, 583. Arrêts du Conseil d'État qui maintiennent pour trois ans aux Élus des États la police et la juridiction des ponts et chaussées de la province (1770, 1773, 1776, 1779);—pag. 100, qui confirment aux mêmes la juridiction en ce qui concerne les surtaxes de tailles (1770); — pag. 103, qui interdit aux communautés de Bourgogne de faire aucune transac-

tion ou acte quelconque intéressant la propriété de leurs biens, sans une autorisation écrite de l'Intendant. — Pag. 10. Déclaration du Roi concernant la remise des droits de contrôle faite aux propriétaires pendant 6 ans, pour faciliter les échanges et constituer de grandes pièces, et la permission donnée aux gens de mainmorte de participer à ces avantages (1771). — Pag. 144. Arrêt du Conseil qui ordonne l'arrachage d'une lisière de 36 pieds, de chaque côté des routes traversant des bois ; — pag. 127, qui autorise les États à acquérir les maisons et terrains nécessaires pour agrandir leur palais à Dijon ; — pag. 118, qui autorise les mêmes à prendre dans tous les terrains non clos, les matériaux nécessaires à l'entretien des routes. — Pag. 151, 151. Édits de suppression d'offices de conseillers sur le fait des aides réunis aux bailliages d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. — Pag. 155. Arrêts du Conseil maintenant les Élus des États dans le droit exclusif de pourvoir à la nomination des maires de la province (1772) ; — pag. 177, concernant l'abonnement des deux vingtièmes ; — pag. 179, qui charge le trésorier de la province du recouvrement du taillon. — Pag. 259. Édit du roi Louis XV, qui, moyennant un million, confirme aux États de Bourgogne la faculté de pourvoir au remplacement des officiers municipaux des villes et bourgs de la province (1773). — Fol. 271. Lettres patentes contenant règlement des droits accordés aux villes et bourgs de la province pour le paiement du don gratuit qui leur a été demandé par le Roi. — Page 289. Antres concernant la répression des mésus dans la campagne. — Pag. 315, 321, 323, 325. Arrêts du Conseil pour la liquidation des offices de receveurs généraux, contrôleurs généraux, triennaux et alternatifs du taillon (1774-1775). — Pag. 327, 456, 621. Lettres du roi Louis XVI portant convocation des États du duché de Bourgogne (1775, 1778, 1781). — Pag. 360, 460, 464. Arrêts du Conseil d'État qui autorisent les États à emprunter les sommes nécessaires pour couvrir les derniers emprunts (1775-1778). — Page 444. Déclaration royale portant prolongation pendant cinq ans de l'exemption des droits de contrôle pour les échanges de terrains d'une contenance inférieure à 10 arpents (1776). — Page 655. Lettres patentes du roi Louis XVI portant confirmation des franchises, privilèges et libertés de la province de Bourgogne (1777). — Page 618. Arrêts du Conseil d'État obligeant les propriétaires des péages de la Saône, de pourvoir aux réparations dont ils sont chargés (1778). — Pag. 477, 480, 580. Édits de création de 750,000 livres de rente en faveur des États de Bourgogne, moyennant la somme de 15 millions (1778-1779). — Page 593. Arrêt du Conseil d'État qui prescrit la levée du plan et du devis d'un canal de navigation à ouvrir depuis la Saône jusqu'à Dijon (1779) ; — pag. 596, qui réduit à une seule ferme de labour de quatre charrues, l'exemption de taille dont jouis-

saient les privilégiés pour les biens qu'ils faisaient valoir eux-mêmes ; — page 588, qui approuve les procès-verbaux de bornage et délimitation des territoires des Riceys dépendant de plusieurs provinces ; — page 592, qui réduit à 1 demi pour cent les taxations du trésorier général des États sur les emprunts pour le compte du roi (1780) ; — page 620, qui règle les sommes dues par les États pour le service de la maréchassée (1781) ; qui approuve les plans et devis du canal projeté de la Saône à Dijon, et règle ce qui devra être observé tant pour la construction que pour l'acquisition des terrains (1781). — Page 764. Lettres patentes contenant affranchissement pour la seigneurie de Deroux des droits et devoirs seigneuriaux auxquels elle avait été assujétie par lettres patentes du 2 février 1780 (1782) ; — page 673, qui autorisent les Élus généraux à construire les nouveaux bâtiments destinés à l'administration des États. — Page 685. Arrêt du Conseil portant approbation de la transaction sur procès, conclue par l'intervention du prince de Condé, gouverneur, entre les Élus généraux de Bourgogne et ceux du Mâconnais au sujet de leurs droits et prérogatives respectifs.

C. 2987. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1773-1789. — Registre dixième des lettres et privilèges des États. — Fol. 51, 52. Arrêts du Conseil d'État qui maintiennent le maire de Mâcon dans toutes les fonctions de la police, avec défense aux officiers du bailliage de l'y troubler désormais (1773-1776). — Fol. 3. Arrêt du Parlement de Dijon qui maintient la disposition de la coutume, donnant aux père et mère la faculté de disposer librement de leurs biens entre leurs enfants (1781). — Fol. 22. Édits du roi Louis XVI qui fixe les privilèges dont jouissent en France les sujets des États helvétiques ; — fol. 38, 62, portant création de rentes au profit des États de Bourgogne (1781-1783) ; — fol. 151, qui étend à la rivière de Saône les droits de juridiction accordés aux Élus sur les routes ; — fol. 26, qui établit un troisième vingtième sur les deux premiers (1782) ; — fol. 42, qui accepte le don d'un vaisseau de guerre offert par les États et autorise les voies et moyens pour sa construction. — Fol. 15. Arrêts du Conseil qui continuent pour trois ans aux États le droit de juridiction sur les routes ; — fol. 21, qui renouvelle le pouvoir aux mêmes, de connaître exclusivement des débats pour surtaux de taille ; — fol. 159, qui approuve les acquisitions commencées par les Élus des États pour racheter et supprimer tous les péages ; — fol. 160, qui autorise les mêmes à aliéner l'ancien hôtel des Monnaies à Dijon ; — fol. 153, qui autorise les Élus à démolir un petit bastion situé entre la citadelle et la porte de la ville de Chalon (1782). — Fol. 28. Lettres patentes qui fixent les quotités à payer des trois vingtièmes (1783). — Fol. 30. Édits qui autorise l'ouverture d'un

canal de jonction des deux mers par la Saône et la Loire en traversant le Charollais; — fol. 36, qui érige ce canal en plein fief avec toute justice en faveur des États; — fol. 42, qui maintient aux Élus la juridiction sur les routes et édicte un règlement pour leur conservation. — Fol. 46 et suiv. Commissions royales pour l'imposition du taillon (1783 et suiv.); — pour celles de l'entretien des garnisons (1783 et suiv.); — fol. 47 et suiv., pour celles de la subsistance des troupes (1783); — fol. 48, pour celles de l'exemption du logement des gens de guerre. — Fol. 56. Brevets pour l'imposition des deniers nécessaires à l'entretien et à l'habillement de la milice (1783). — Fol. 50. Privilège accordé aux États pour faire imprimer les observations sur la coutume de Bourgogne par le président Buhier. — Fol. 57. Arrêt du Conseil qui approuve les procès-verbaux de délimitation des bourgs des Riceys entre l'Intendant de Paris et les Élus des États. — Fol. 63. Édits qui autorise l'ouverture du canal de Dôle à la Saône; — fol. 68, qui autorise les États du duché à ouvrir le canal de Dijon à la Saône; — fol. 76, qui érige ce canal de plein fief en faveur des États du duché; — qui en faveur de ces projets de canaux, prolonge de cinq ans en Bourgogne, les exemptions de droits pour échange de terrains d'une contenance inférieure à 10 arpents; — fol. 78, qui limite à 12 millions le montant des emprunts à contracter pour l'ouverture de ces trois canaux. — Fol. 115. Lettres patentes contenant approbation de l'acquisition de l'hôtel de Lantenay à Dijon, faite par les Élus, pour y établir l'intendance de Bourgogne. Fol. 81. Contrat d'acquisition par les États sur le prince de Bauffremont, des droits de péage sur la Bèze, depuis Noiron jusqu'à la Bassole (1784). — Fol. 83, 88. Édits du Roi qui permettent aux États de Bourgogne de rendre navigable la rivière de Seille en aval de Louhans, et leur accordent les mêmes droits de navigation que sur la Saône. — Fol. 80. Arrêt du Conseil d'État qui autorise l'expropriation au compte des États, de tous les péages établis sur les rivières navigables. — Fol. 97, 228. Lettres de convocation des États du duché par le roi Louis XVI (1784, 1787). — Fol. 94. Arrêt de la Chambre des comptes de Dijon qui accepte le comte de Virieu, élu de la noblesse aux États, pour rendre, en qualité d'homme vivant et mourant, les foies et hommages de la seigneurie des trois canaux de Bourgogne. — Fol. 96. Arrêt du Conseil d'État qui casse un arrêt du Parlement et Cour des aides de Dijon, lequel avait statué sans droit sur une ordonnance des Élus en matière d'impôts; — fol. 117, qui réglemente les chasses aux loups (1785); — fol. 143, qui continue indéfiniment les Élus des États dans l'exercice de la police et de la juridiction sur les ponts et chaussées, canaux et rivières navigables de la province; — fol. 165, qui renouvelle la défense au Parlement et aux autres officiers de justice de s'immiscer dans l'ad-

ministration des Élus de la province (1786). — Fol. 181. Lettres patentes qui autorisent les mêmes à acheter des terrains pour l'agrandissement de la pépinière; — qui cassent un arrêt du Parlement intervenu à propos d'une instruction des Élus concernant les chemins finéraux; — fol. 183, 206, qui fixe le tarif des octrois de Saône. — Fol. 186, 192. Lettres patentes contenant suppression des droits d'aides qui se percevaient dans les comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. — Fol. 204. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la création d'un fonds d'amortissement pour éteindre l'emprunt contracté lors du rachat des offices de courtiers jaugeurs, inspecteurs des boissons et boucheries, huiles et savons (1787); — fol. 223, qui substitue des taxes territoriales en argent aux droits en nature établis au comté d'Auxerre, en remplacement des droits d'aides; — fol. 336, qui concède l'emplacement de la citadelle de Chalon aux États de Bourgogne moyennant le cens d'un denier par toise carrée, etc. — Fol. 230. Déclaration royale portant que la taille d'exploitation sera imposée en Bourgogne au lieu de la situation des biens exploités (1788); — fol. 232, qui fixe l'abonnement des vingtièmes; — fol. 238, qui autorise les Élus à contracter un emprunt pour y faire face. — Fol. 245. Acte de cession du péage du pont d'Étalet, faite par M<sup>me</sup> de Courteille aux Élus des États.

C. 2988. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1460-1557. — Convocations des États. Mandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à Thibaut de Neufchâtel, capitaine général, et à Girard de Plaias, chef du Conseil de Bourgogne, de rassembler les États du pays (1460). — Lettres patentes du roi Charles VIII adressées au gouverneur et lieutenant général, pour la convocation des États du duché au lieu et jour qu'ils jugeront convenables (1483-1487). — Commission du roi François I<sup>er</sup> au sire de la Trémoille, gouverneur, à M. de Jonvelle, son lieutenant, à l'évêque de Langres et à d'autres de se trouver aux États du duché convoqués pour le 15 avril (1524). — Lettres patentes du roi François I<sup>er</sup> adressées au sieur de Brion, gouverneur, à l'évêque de Mâcon, au 1<sup>er</sup> président du Parlement et à R. Hurault, général des finances, à l'effet d'assembler les États pour délibérer sur certaines clauses du traité de Madrid (1518-1528). — Lettres closes adressées aux gens des trois États pour assister aux assemblées convoquées à Dijon pour les 27 mai 1518, 31 mai 1522, 3 juin 1526, 15 octobre 1528. — Commissions décernées par le roi Henri II, au gouverneur, au lieutenant général, au 1<sup>er</sup> président du Parlement et au receveur général des finances pour convoquer l'assemblée des États de la province le 1<sup>er</sup> mai 1549, en 1549, au 1<sup>er</sup> juin 1551, au 1<sup>er</sup> juillet 1555, au 26 avril 1557, en septembre 1557 (1547-1557). — Lettres closes adressées aux Élus des États. — Déclaration du même ordonnant qu'à l'avenir

les Commissions pour assembler les États seront adressées aux Élus et non au Parlement ou à la Chambre des comptes (1557).

C. 2989. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1560-1588.** — Convocations des États. Lettres patentes du roi François II adressées au duc d'Aumale, gouverneur, à G. de Tavano, lieutenant général, au 1<sup>er</sup> président du Parlement et au général des finances Robert, pour convoquer les États de Bourgogne le 20 mai (1560). — Commissions du roi Charles IX adressées aux ducs d'Aumale et de Mayenne, gouverneurs, au lieutenant général, au 1<sup>er</sup> président du Parlement à l'effet de convoquer l'assemblée des États pour les 20 mars 1561, 1<sup>er</sup> mai 1563, 20 avril 1566, mai 1572 et juillet 1573. — Commissions du roi Henri III adressées au duc de Mayenne, gouverneur, au comte de Charny, lieutenant général, au 1<sup>er</sup> président Brulart, au général des finances, à l'effet de convoquer les États de Bourgogne à Dijon, les 15 mai 1575, 1577, 20 mai 1578, 1580, 31 mai 1581, 1582, 24 mai 1584, 25 mai 1587 et 1588. — Lettres closes adressées aux Élus des États.

C. 2990. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1590-1642.** — Convocations des États. Commissions du duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, pour la convocation des États à Dijon, au 10 octobre (1590). — Ratification par le roi Henri IV des décisions prises par les États royalistes assemblés à Flavigny (1592). — Lettres du même qui convoque ces États dans la ville de Semur (1593). — Commission du duc de Mayenne pour assembler les États de la Ligue à Dijon. — Commissions du roi Henri IV adressées aux ducs de Biron et de Bellegarde, successivement gouverneurs de Bourgogne, au lieutenant général, au 1<sup>er</sup> président, au général des finances et aux Élus des États, à l'effet de convoquer les États de la province pour les 8 janvier 1596, avril 1597, 10 juin 1599, novembre 1600, 20 mai 1602, 30 mai 1605, 1<sup>er</sup> septembre 1608 à Dijon. Lettres closes adressées aux Élus. — Commissions du roi Louis XIII adressées au duc de Bellegarde, au prince de Condé, gouverneurs de la province ; à leurs lieutenants généraux, au 1<sup>er</sup> président du Parlement, au trésorier de France et depuis 1612 à l'intendant, pour assembler les États de Bourgogne à Dijon les 8 août 1611, 22 novembre 1621, 3 novembre 1629, 7 mai 1631, 4 novembre 1632, 26 avril 1636, 4 avril 1639 et 25 mars 1642. Lettres closes adressées aux Élus des États.

C. 2991. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1645-1668.** — Convocations des États. Déclarations du roi Louis XIV portant que l'assemblée des États convoquée par ses ordres au mois de mars de cette année 1650, en 1668,

ne devant avoir lieu qu'au mois de mai 1651 suivant les privilèges du pays, cette anticipation ne pourra en aucune façon préjudicier aux franchises de la province, et que conformément à iceux les assemblées ne seront convoquées que tous les trois ans au mois de mai (1650-1668). — Commissions du même souverain adressées à Louis de Bourbon, prince de Condé, au duc de Vendôme, au duc d'Épernon, successivement gouverneurs de la province, à leurs lieutenants généraux, au 1<sup>er</sup> président du Parlement, au trésorier de France et spécialement aux Intendants de la Généralité pour assembler les États à Dijon les 10 mai 1645, 5 mars 1648, 28 mars 1650, 30 mars 1653, 10 mai 1656, 4 novembre 1653 (et à Noyers, le 2 avril 1659), à Dijon le 12 juin 1662, 16 mai 1665 et 4 janvier 1668. — Lettres closes adressées aux Élus des États.

C. 2992. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1671-1715.** — Convocations des États. Commissions générales adressées par le roi Louis XIV à Henri-Jules, duc de Bourbon, prince de Condé, Louis, duc de Bourbon, Louis-Henri, duc de Bourbon, successivement gouverneurs de Bourgogne, à leurs lieutenants généraux, au 1<sup>er</sup> président du Parlement, à un trésorier de France et spéciales aux intendants de la province, à l'effet de convoquer l'assemblée des États à Dijon pour les 8 mai 1671, 2 avril 1674, 2 janvier 1677, 4 août 1679, 5 mai 1682, 6 juin 1685, 15 mai 1688, 31 mai 1691, 14 octobre 1694, 4 juillet 1697, 22 juin 1700, 20 juin 1703, 2 juin 1706, 8 juillet 1709, 22 novembre 1712 et 20 mai 1715. — Lettres closes adressées aux Élus.

C. 2993. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1718-1739.** — Convocations des États. Commissions générales adressées par le roi Louis XV à Louis Henri, duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, à ses lieutenants généraux, au 1<sup>er</sup> président du Parlement, au Bureau des finances, et particulières aux Intendants de la Généralité, à l'effet de convoquer les États de la province à Dijon, pour les 16 mai 1718, 5 mai 1721, 1<sup>er</sup> mai 1724, 5 mai 1727, 2 mai 1730, 27 avril 1733, 2 mai 1736 et 27 avril 1739. — Lettres closes adressées aux Élus généraux.

C. 2994. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1742-1787.** — Convocations des États. Commissions générales adressées par le roi Louis XV et depuis 1775 par le roi Louis XVI au duc de Saint-Aignan, à Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneurs de Bourgogne, à leurs lieutenants généraux, au 1<sup>er</sup> président et au Bureau des finances, et spéciales aux Intendants de la Généralité, à l'effet de convoquer les États de la province à Dijon pour les 4 juin



1742, 30 juin 1745, 6 mai 1748, 14 juin 1751, 13 août 1754, 21 novembre 1757, 25 novembre 1760, 21 novembre 1763, 14 juillet 1766, 20 novembre 1769, 11 mai 1772, 8 mai 1775, 4 mai 1778, 7 mai 1781, 26 juillet 1784 et 12 novembre 1787. — Lettres closes adressées aux Élus généraux des États.

C. 2995. (Liasse.) — 57 pièces papier; 1 pièce, parchemin.

**1473-1788** — Assemblées des États. Indemnité payée à J. Regnard, écuyer, sieur de Soirans, maire d'Auxonne, député aux États des pays de Bourgogne tenus à Dijon (1473). — Établissement d'un « chaffault » dans le réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne à Dijon, pour l'assemblée des États présidée par le duc de Guise (1543?). — Mesures arrêtées par les magistrats de Semur pour la tenue de l'assemblée des États (royalistes) de la province, convoqués par le roi Henri IV dans cette ville (1590). — Frais de convocation des membres des trois ordres par le Bureau des finances (1674). — Arrêt du Conseil d'État qui commet M. de Harlay, intendant de Bourgogne, pour s'enquérir des différends survenus pour l'entrée aux États et lui en adresser des rapports (1686). — Délégations données par les religieux de l'abbaye N.-D. de Châtillon, à leurs députés aux États (1691-1694). — Discours prononcés à l'ouverture des États par l'évêque d'Autun, président de la Chambre du clergé (1712, 1760, 1766). — Mémoires, états, mandats et autres pièces relatives aux préparatifs de l'assemblée des États, appropriation de la salle, messe en musique à la Sainte-Chapelle, ameublement des chambres et salles particulières, dais de velours surmontant le fauteuil du prince de Condé. Gratifications aux courriers de cabinet porteurs des lettres de convocation des États. Impression des billets d'entrée distribués au public pour la séance d'ouverture des États. — Allocation de 3,000 livres aux commissaires délégués par le Parlement pour assister aux assemblées (1715). — Règlement pour le cérémonial de l'ouverture des États (1733). — Règlement arrêté par le Roi pour la tenue des États (1742). — Indemnités allouées aux députés de la ville de Bar-sur-Seine aux États. — Discours prononcé par le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, à l'ouverture des États (1769).

C. 2996. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

**1636-1659**. — Registre second des décrets originaux des États (1636). — Fol. 1. Articles minutes présentés au prince de Condé et aux commissaires du Roi par les trois États assemblés à Dijon au mois de mai, avec la résolution du prince en regard de chacun des articles. — Offre de 400,000 livres. — Interdiction aux Élus de lever des impositions sans décret des États. — Demande de révocation des Édits contraires aux privilèges de la province; — d'être déchargée de l'entretien de

la garnison de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Exemption de taxe en faveur des receveurs de la province qui ne sont point officiers du Roi. — Fol. 1. Assemblée des États tenue à Beaune à cause de la peste régnant à Dijon — Le prince de Condé, Henri de Bourbon, la préside et obtient un fonds de 300,000 livres réduite à 200,000 pour la subsistance des gens de guerre rassemblés pour la défense de la province (1636). — Fol. 7. Instructions données aux députés des États chargés de traiter avec le Roi de cette subvention. — On demande au Roi le licenciement de la milice devenue inutile. — Fol. 9. Engagement pris par les États de garantir au prince de Condé le remboursement des 300,000 livres dont il a fait l'avance au pays et qui doivent être payées sur les deniers dus au Roi. — Fol. 11. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de mars en la grande salle du couvent des Cordeliers de Dijon sous la présidence de Louis de Bourbon, prince de Condé gouverneur (1648). Vote de 400,000 livres d'octroi ordinaire; — demande de la continuation de la crue sur le sel. — Opposition des États à l'exécution des Édits non enregistrés au Parlement. — Fol. 45. Les Élus des États joindront leurs efforts à ceux des députés du comté de Bourgogne et des cantons helvétiques pour rétablir la neutralité entre les deux provinces. — Fol. 16. Défense faite aux Élus de disposer des deniers en dons, pensions ou gratifications quelconques, sous peine de désaveu. — Fol. 18. Validation des dépenses de la réparation des ponts de Demigny et du Gauchat au bailliage de Chalon. — Opposition formée par les États aux arrêts obtenus par les élections limitrophes, afin d'imposer à la taille réelle ceux des habitants du duché qui possèdent des biens dans ces circonscriptions. — Fol. 21. Défense faite aux Élus de traiter désormais du rachat des offices sans le consentement des États; — de faire aucunes aumônes — Fol. 24. Interdiction aux mêmes d'employer les députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi aux voyages pour le pays — et à ceux délégués pour le voyage d'honneur d'augmenter leurs taxes sous prétexte de la cherté des vivres. — Fol. 27. Les Élus ayant procédé contrairement à la volonté des États à des visites de feux non autorisées, les États mettent cette dépense à leur charge. — Fol. 29. On demande au Roi une déclaration portant que les protestants ne pourront évoquer des catholiques devant la chambre de l'Édit, s'il n'est question d'une somme au-dessus de 250 livres pour une fois; — que défense soit faite aux officiers du grenier à sel de mettre ce sel en vente, avant qu'il ne soit bien reposé, celui qui se vend étant vert et dommageable à la santé publique. — Fol. 31. Décret qui sans tirer à conséquence attribue la préséance à Dura, lieutenant au bailliage de Bar, sur Lauxerrois, maire de cette ville, tous les deux députés aux États. — Fol. 37. Renvoi aux Élus de la requête des habitants de Chanceaux deman-

dant qu'il soit mis fin aux exactions qu'ils supportent depuis vingt ans, de la part des troupes de passage. — Fol. 39. Vote de 4,000 livres pour des réparations urgentes au Logis du Roi à Dijon. — Fol. 40. Gratifications de 22,000 livres au prince de Condé, de 7,200 au marquis de Tavannes, lieutenant général, de 2,000 livres au 1<sup>er</sup> président du parlement, de 4,000 à l'Intendant de Machault, etc. — Fol. 42. Aumône de 1,000 livres aux Cordeliers de Dijon dans le convent desquels l'assemblée s'est tenue. — Fol. 49. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Beaune, au convent des Cordeliers, sous la présidence du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne. Discours du Gouverneur, de l'Intendant de la Marguerie, réponse de l'évêque d'Autun (1651). — Vote de 150,000 livres pour l'entretien des garnisons, celui des gardes du duc et 30,000 de gratification à ce gouverneur pour son avènement — Décret qui approuve la résolution des Élus de ne pas approuver une transaction conclue avec l'État dans la précédente triennalité pour l'exemption des garnisons, et en laisse la poursuite aux villes et communautés. — Don de 4,000 livres à l'Intendant de la Marguerie. — Robert, avocat au Conseil privé, remplace son confrère Bossuet chargé de la direction des affaires de la province. — Fol. 53. Procès-verbal de l'assemblée tenue en la grande salle du convent des Cordeliers, à Dijon, sous la présidence du duc d'Épernon, gouverneur de la province, assisté de l'intendant Bouchu (1656). — Fol. 55. Vote de 53,000 livres d'octroi ordinaire au Roi et de 250,000 livres de don gratuit extraordinaire, et de 697,000 pour le rachat et la suppression de la Cour des Aides instituée à Chalon, du nouveau bailliage de Seurre, de divers offices et du doublement des octrois des villes. — Fol. 56. Nominations des Élus et des Alcades. — Fol. 57. Ratification de la dépense de 8,000 livres accordée pour les réparations des bâtiments de la Chambre des comptes servant aussi d'archives aux États du pays. — On demande le remboursement par le Roi des frais de démolition des fortifications de la ville de Seurre. — Fol. 59. Décret qui ordonne la visite générale des feux du duché, afin d'arriver à une répartition plus égale et décide que la ville de Dijon s'étant refusée à cette visite, elle sera imposée sur le pied de la taille de Beaune. — L'entrée de la Chambre des Élus demeure interdite au maire de Dijon jusqu'au paiement des cottes dues par cette ville. — Fol. 60. Paiement à la ville de Langres des 4,000 livres promises par les Élus pour le siège et le démantèlement du château d'Aigremont. — Fol. 61. Augmentation des archers de la maréchaussée de Châtillon, motivée par les voleurs qui infestent les routes. — Fol. 62. Requête au Parlement pour mettre fin aux abus commis par les regrattiers qui vendent le sel avec des mesures non « egandillées ». — Fol. 63. Vote de 500 livres de gages à un second courrier ordinaire établi de Dijon à Paris par le contrôleur des postes. — Fol.

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

65. Invitation aux Élus de solliciter un arrêt du Conseil qui défende la traite des blés du comté de Bourgogne dans le Lyonnais, comme préjudiciable au Roi et au duché. — Fol. 68. Vote d'une somme de 6,000 livres pour l'entretien des chemins. — Fol. 69. Opposition des États à la prétention des officiers de la chancellerie, d'exiger que les actes d'émancipation soient scellés par eux. — Fol. 70. Les États repoussent la proposition de défendre de nouvelles constructions de forges et fourneaux, sous prétexte d'éviter la ruine des bois. — Ils défendent la reconstruction des maisons des faubourgs de Dijon, Beaune, Auxonne et Chalon démolies depuis la guerre et dont les propriétaires ont été indemnisés. — Fol. 71. Remise de 100 livres aux habitants de Franxault demeuré inhabité depuis la guerre. — Fol. 72. Décret qui attribue la présidence de la Chambre du Tiers État, en absence du vicomte mayer de Dijon, au garde des Évangiles quand il y en aura un, et à son défaut à l'un des maires de la province selon l'ordre de la préséance. — Fol. 75. Admission de J. Depringles à la charge de receveur général de la province. — Protestations des députés de Dijon contre le décret qui défend au maire de prendre le titre d'Élu-né. — Fol. 78. On déboute le comte Fyot de sa demande en reconstruction du pont de Clémencey, sur la Seille, détruit en 1637, sur l'ordre du marquis d'Uxelles pour empêcher l'invasion ennemie; — les entrepreneurs de la démolition des fortifications de Seurre d'une demande d'indemnité, — de même que les propriétaires de maisons de Dijon, endommagées lors du siège du château. — On accorde 50 livres aux Jacobins pour la même cause. — Fol. 80. Refus de contribuer à la construction des tours de l'église Saint-Michel de Dijon. — Fol. 82. L'évêque de Chalon contestant à celui d'Autun le droit de s'intituler président né des États, on les renvoie à se pourvoir devant le Conseil d'État. — Fol. 85. Dons et gratifications votés par les États. — Fol. 87. Nomenclature des députés des trois ordres. (Voir aussi C. 3101, fol. 139.) — Fol. 100. Procès-verbal de l'assemblée de 1658 tenue à Dijon au mois de novembre, au convent des Cordeliers. Le duc d'Épernon, gouverneur de la province, et l'intendant Bouchu demandent aux États de voter la somme de 1,800,000 livres au Roy « estant présentement à Dijon pour continuer un long voyage »; ceux-ci prient le duc de représenter au conseil la pauvreté de la province. Le Roi député le secrétaire d'État Le Tellier pour leur faire entendre la nécessité d'une prompt réponse. Les États offrent 300,000 livres. Le Roi mande les principaux députés et se plaint d'une pareille injure; les États offrent alors 500,000 livres, le cardinal Mazarin refuse disant que le Roi absent ils lui avaient voté 1 million et qu'on savait qu'ils avaient fait de grandes libéralités. Bouchu, intendant, déclare de la part du Roi qu'il tient ces offres à injure, sur quoi les États proposent 700,000

livres à la condition que le Roi abolira toutes les nouveautés établies dans la triennalité et s'engagera à n'en plus créer de nouvelles durant la prochaine. Ces conditions présentées au Roi, il désire recevoir le cahier des remontrances, lequel est porté au chancelier Séguier par les députés des États. Après de longues conférences, le chancelier leur signifie que si dans le jour les États n'ont pas satisfait le Roi, il se satisfera lui-même, qu'en lui faisant de plus grandes offres, ils le disposeraient favorablement à supprimer ces nouveautés. Sur cette réponse, les États votent 800,000 livres, mais sous les mêmes conditions et vont, conduits par le duc d'Épernon, les faire connaître au Roi. Catelan, secrétaire du conseil, leur signifie que le cardinal Mazarin est importuné de les voir et les renvoie au chancelier. Bouchu sortant de la chambre du Roi leur fit connaître le mécontentement de S. M. « laquelle veut être satisfaite dans le midy. » Les États, dans l'impossibilité de dépasser l'offre de 800,000 livres, recourent au cardinal Mazarin qui les renvoie au secrétaire d'État Le Tellier, lequel signifie que le Roi exige 1,400,000 et ne répondra sur les nouveautés qu'après qu'on aura consenti la somme. De son côté, le cardinal mande à l'évêque d'Autun d'assembler les États chez lui où Le Tellier se présente avec une demande réduite à 1,200,000 livres. Néanmoins les États persistent dans leurs dernières offres. Le Tellier refuse de les faire connaître au Roi. Les députés se présentent chez le cardinal alors indisposé et y retrouvent Le Tellier, qui leur fait pressentir que le Roi considérera leurs offres comme une rupture. En effet, l'intendant Bouchu se présente à l'assemblée porteur d'une lettre de cachet, contenant que le Roi, très mécontent de la façon dont ils avaient accueilli les offres de ses députés, avait résolu de prendre soin seul de cette province et que s'ils ne votaient pas un million dans le midi, ils eussent à se séparer. Les États, à bout d'opposition, octroient le million plus 53,000 livres, avec prière de remettre les nouveautés. Mais le Roi « étant entré dans le Parlement en son lit de justice » et y ayant fait enregistrer plusieurs édits préjudiciables à la Province, les États députent au cardinal pour lui représenter que si ces édits sont maintenus, ils sont dans l'impossibilité de satisfaire à leurs offres; celui-ci les renvoie au chancelier, auquel les États signifient leur résolution. Séguier répond que si les États révoquent leurs offres et suivent d'autre voie que celle des remontrances, le Roi irrité trouvera moyen de frapper sur la province, et finit par refuser de traiter cette affaire. On vote une députation au Roi, l'intendant Bouchu survient et engage l'assemblée à décréter le million et à faire ensuite des remontrances. Les États persistent, Catelan arrive alors et donne lecture du cahier des remontrances avec les articles répondus par le Roi et termine en annonçant le refus de S. M. de recevoir députation ou remontrances sans le vote du

million. Les États persistent même quand l'intendant Bouchu vient leur signifier de la part du Roi qu'ils eussent à se séparer. (Voir C. 3104, fol. 112.)— Fol. 105. Continuation de la même assemblée à Noyers. Ratification du vote d'un million 53,000 livres de don gratuit. Le Roi est supplié « à la personne » du duc d'Épernon de révoquer les nouveautés établies dans la province, rétablir le parlement, rappeler les exilés et supprimer la chambre de Bresse (1639). — Fol. 106. Nomination des Élus et des Alcades. — Demande du maintien du privilège de la province concernant la convocation des États de 3 ans en 3 ans au mois de mai. — Fol. 108. Paiement de la dépense des troupes de la suite du Roi.— Fol. 109. Exemption d'octroi en faveur des denrées des nobles et des ecclésiastiques servant à leur usage. — Décision portant que les maires seront maintenus dans l'administration des deniers de leur communauté. — On demande la révocation de l'édit d'aliénation des bois du Roi; — le maintien de la ville de Dijon comme lieu d'assemblée des États; — fol. 111, celui des usages des forêts du Roi en possession des droits dont ils ont toujours joui. — On maintient à 6 livres la prime de loup ou louve et 3 livres pour louveteau abattus. — Fol. 112. On renvoie aux Élus le règlement du pied de taille de la ville de Dijon, une demande de réduction de la quotité des impositions du Charollais et du Comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 113. Ils sont invités à faire exécuter l'arrêt du Conseil relatif aux translations de domiciles faites par des particuliers pour se soustraire à l'impôt. — Les députés des Comtés seront comme ceux des villes, employés aux députations des Chambres. — Fol. 114. Les Élus conféreront avec la Chambre des comptes pour la réduction des épices des comptes et l'exemption de l'obligation imposée aux gentilshommes, de reprendre de fief les terres qui leur échoient en ligne directe. — Ils poursuivront l'exécution des édits tendant à modérer la dot exigée des religieuses. — Le parlement sera supplié afin d'éviter les grands frais, de renvoyer aux juges du lieu les instances de criées des biens des « débiteurs »; — d'arrêter par un règlement les droits prétendus par les huissiers et les notaires. — Fol. 115. Les États renouvellent la défense aux Élus de faire aucuns dons. — Institution de l'avocat Guillaume, conseiller des États en remplacement de son père — et de Z. Gillet, procureur syndic, en survivance de MM. Moreau et de Requeleyne. — Fol. 116. Allocation de 50 livres au couvent des Jacobins de Dijon pour la réédification de leurs bâtiments. — Autorisation à P. Paillot, imprimeur à Dijon, de s'intituler imprimeur des États. — Aumônes faites aux couvents des capucins d'Auxerre et de Seurre, des clarisses d'Auxonne et des ursulines d'Autun et de Noyers. — Fol. 118. Allocation de 400 livres pour le chauffage du corps de garde du château de Dijon. — Fol. 119. On déboute le comte de Commarin, lieute-

nant général, et les villes de Dijon, Beaune, Chalon et Mâcon des frais qu'ils prétendent avoir supportés, lors du passage de Christine, reine de Suède. — Vote de 24,000 livres pour l'entretien des gardes du gouverneur. — Refus de voter les 1,500 livres demandées par le Roi pour l'instruction des procès de duels. — Fol. 120. Députation au Roi pour demander la révocation des édits naguère enregistrés au Parlement, le rappel de cette cour et la suppression de la Chambre de Bresse. — Les députés ont charge d'offrir 200,000 en sus du million octroyé. — Fol. 122. Les dons aux gouverneur, lieutenant général, secrétaires d'État, Intendant, premier président, etc., se montent à plus de 135,000 livres.

C. 2997. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1662-1669. — Registre troisième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue dans la grande salle du couvent des Cordeliers de Dijon, au mois de juin, sous la présidence du prince de Condé. Vote d'un don gratuit ordinaire et extraordinaire de 4,053,000 livres pour la levée duquel on demande le maintien des deux crues de 40 sols sur le sel (1662). — Fol. 3. Propositions faites par les États sur l'invitation du Roi pour la liquidation des dettes des communautés. — Fol. 5. Règlement sur les tailles. — Fol. 6. Nomination des Élus et des alcades. — Fol. 9. Ratification du traité passé avec le Roi à l'occasion de son mariage et de son voyage sur la frontière. — Fol. 11. Règlement pour mettre fin aux exactions des sergents lors des levées des impositions. — Fol. 12. Invitation aux Élus de solliciter du Roi la cassation des lettres d'octroi sur « l'Inquilin » obtenues par certaines communautés, ainsi que de l'arrêt du Conseil qui défend de vendre ou de dégrader les bois propres au service de la marine. — Fol. 13. Demande au Roi de supprimer toutes les lettres d'anoblissement ou de réhabilitation de noblesse, obtenues depuis trente ans au préjudice des tailliables. — Ordre au syndic de s'opposer à l'enregistrement de la déclaration royale, qui entre autres mesures autorise la vente du sel à la trémie. — Invitation aux Élus de solliciter du Roi l'établissement d'une mesure matrice et modèle du minot en bronze, ainsi que du demi-minot et quart de minot; — la répression des violences, larcins et homicides, commis par les gardes du sel à la recherche des faux sauniers. — Fol. 15. Ordre de comprendre désormais les métairies et écarts, non plus dans un rôle séparé, mais dans celui de la paroisse dont ils dépendent. — Fol. 18. Obligation à toutes personnes de payer les crues de sel, à l'exception des officiers des cours souveraines. — Fol. 21. Vote d'une somme de 6,000 livres pour la réparation des chemins. — La dépense de prime pour la destruction des loups s'étant élevée à 10,000 livres, les États la suppriment comme inutile. — Fol. 22. Ils refusent

de se charger de l'établissement de manufactures « comme estant de grands frais et sans utilité. » — Gratification de 500 livres accordée à l'imprimeur P. Paillot pour la dédicace aux États de son livre de la vraie science des armoiries. — Le Roi sera supplié d'ordonner que désormais les offices de conseillers clercs au Parlement « ne soient portés laïquement. » — Fol. 25. Décret portant que les maires seuls et les principaux députés des villes auront, à l'exclusion des échevins députés, le droit de « porter les paroles d'honneur » devant les Chambres. — Réception de MM. Rigoley et de Pringles comme greffiers des États. — Fol. 28. Protestation du maire de Dijon contre le décret portant que la ville sera imposée comme la première de la province, et qu'on procédera à la reconnaissance de ses feux. — Fol. 32. Rétablissement d'Antoine Bossuet dans sa charge de receveur général de la province. — Fol. 35. Réception de Berthier dans celle de receveur alternatif. — Fol. 42. Ordre de faire la visite générale des feux du comté d'Auxerre pour statuer sur une demande de réduction. — Fol. 44. Augmentation du nombre des archers dans plusieurs prévôtés. — Invitation aux Élus de presser l'enregistrement de la déclaration royale qui accorde aux gentilshommes des pays frontières, la faculté de rentrer dans le délai de quinze ans en possession de leurs biens aliénés, en remboursant les acquéreurs au bout de cinq ans. — On continue l'allocation de 1,000 livres au maître des courriers de poste en l'obligeant à établir un relais à Gevrey et en d'autres lieux « commodes. » — Fol. 46. Institution de l'avocat Thiroux, conseil des États, au lieu de Charles Fevret décédé. — Aumône de 300 livres à l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine. — Fol. 55. Don de 3,000 livres à M. Colbert, intendant des finances, en reconnaissance de ses entremises et faveurs pour le soulagement de la province. — Continuation du fonds de 25,000 livres destiné à gratifier les services de personnes en mesure de servir la province. — Voir aussi C. 3,107, fol. 142 (1665). — Fol. 59. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue à Dijon aux mois de mai et juin. Les États accordent au Roi la somme de 600,000 livres pour l'ouverture du canal de jonction des mers par l'Arroux et la Bourbince; — plus 1,103,000 livres de don gratuit (1665). — Fol. 62. Nomination des élus : clergé, Ch. M. Le Tellier, abbé de Saint-Bénigne; noblesse, Hérard Bouton, comte de Chamilly; tiers état, le maire de Dijon, Bourguignon, député de Nuits; nomination des alcades. — Fol. 63. Protestations des États contre la prétention des traitants d'obliger les particuliers à prendre chez les regrattiers des bulletins de la quantité de sel qu'ils y achèteront; cette mesure étant préjudiciable aux privilèges de la province et tendant à l'établissement de la gabelle. — Fol. 64. Obligation imposée aux receveurs des tailles de rendre compte un an après l'exercice fini. — Demande de

réduction des droits des huissiers au Parlement. — Ratification par les États de l'opposition, formée en leur nom par M. Morelet, doyen du chapitre de Beaune, à la réception du sieur Bernard dans un office de conseiller clerc au Parlement. — Fol. 66. Renouvellement des plaintes contre les violences des gardes sels. — Fol. 67. Les Élus supplieront le Roi de révoquer l'arrêt du Conseil qui interdit l'usage dans les forêts royales, ou sinon de cantonner les usagers et de décharger les riverains de l'entretien des fossés et des routes traversières. — Plaintes des vexations commises par les commis de la traite foraine. — Fol. 68. On rétablit la prime de 3 livres par tête de loup et de 20 sols par tête de louveteau. — Fol. 69. On réclame contre la suppression de certains offices de procureurs, de notaires et de sergents, sous prétexte que ces gens étant ruinés ne peuvent payer leurs tailles. — Fol. 70. Les Élus seront invités à demander au Roi de soustraire les véritables gentilshommes aux recherches prescrites contre ceux accusés d'avoir pris à tort le titre d'écuyer; — d'obliger les officiers des compagnies à résider dans les lieux où elles sont établies; — de maintenir les villes de Dijon, Autun, Chalon, etc., dans leurs privilèges de francs-fiefs. — Fol. 71. On ordonne la visite générale des feux de la province et des comtés. — Injonction au syndic de veiller à la stricte exécution du règlement touchant les ports des lettres et paquets. — Le Roi sera supplié d'homologuer par lettres patentes, la coutume établie au sein des États, de faire trancher par deux chambres les difficultés suscitées dans une troisième; — fol. 72, de révoquer les privilèges et droits dont se targuent les chirurgiens des rapports, et au moyen desquels ils commettent des désordres. — Un arrêt du Conseil ayant proscrit le port d'armes aux fêtes des villages, et ordonné leur dépôt dans la maison du seigneur, invitation est faite au Parlement d'ordonner la restitution de toutes celles que les prévôts des maréchaux ont confisquées à leur profit. — Fol. 73. On sollicitera un arrêt du Conseil qui rende obligatoire le cours de la monnaie des deniers. — Fol. 74. On accepte la médiation du prince de Condé pour l'arrangement du débat avec la Chambre des comptes touchant les épices. — Réception de P. Durand en qualité de procureur syndic des États. — Fol. 75. Décret des États qui n'exempte que les hôpitaux du paiement des droits sur les crues de sel. — Fol. 76. Élargissement sous caution de Pirot, receveur du bailliage d'Avalon, emprisonné par ordre du trésorier général pour un débit de 60,000 livres. — Fol. 77. Allocation de 3,000 livres pour la réparation du chemin de Beaune à Chalon par Demigny. — Fol. 80. Les États décrètent que le Roi sera supplié de réunir les deux Riceys dépendant de l'élection de Tonnerre à celui qui relève du comté de Bar-sur-Seine et de la province de Bourgogne. — Fol. 82. Permission au sieur Thi-

riac d'établir deux carrosses de Chalon à Dijon, et de Dijon à Auxerre. — Fol. 83. Nomination de l'avocat Lucas pour suivre les affaires de la ville aux conseils du Roi. — Fol. 86. Les États refusent à P. Palliot, imprimeur, la somme qu'il demande pour parachever l'histoire et la généalogie de Bourgogne; à Ph. Monteau, médecin et intendant des eaux minérales de Bourbon-Lancy, celle qu'il demandait pour la restauration des bains. — Fol. 90. Délibération de la Chambre de la noblesse portant règlement pour les admissions des gentilshommes et l'examen de leurs titres. — (Voir aussi C, 3,110, f° 190.) — Fol. 93. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de janvier, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. Vote de 1,253,000 livres de dons gratuits (1668). — Fol. 95. Conditions posées par les États pour la réunion du comté d'Auxerre. — Fol. 99. Nomination des élus: clergé, Morelet, doyen de N.-D. de Beaune; noblesse, Claude Thiard, sieur de Bissy; tiers état, le maire de Dijon, J. Jeannel, député de Saint-Jean-de-Losne. Nomination des alcades. — Vote d'une somme de 30,000 livres pour aider à l'établissement des manufactures. — Fol. 101. Approbation du traité passé par les Élus pour faire passer le courrier jusqu'à Lyon. — Fol. 102. Remercements adressés par les États à M. Le Tellier, ministre d'État et à l'abbé son fils, pour les services rendus à la province. — Décret portant que les délibérations des Chambres seront lues le même jour devant la compagnie assemblée et signées le lendemain au plus tard par les présidents. — Fol. 103. Sur la plainte formée par les gentilshommes de la province des vexations auxquelles ils sont en butte de la part du traitant chargé de la poursuite, sous la direction de l'intendant, des personnes qui ont usurpé le titre de noblesse, les États demandent que cette recherche qu'ils ont eux-mêmes provoquée se continue, mais sous l'autorité de l'Intendance, avec le ministère du procureur syndic. — Fol. 104. Ils demandent aussi la révocation des arrêts du Conseil qui interdisaient le libre commerce des vins de bailliage à bailliage, sans encourir de confiscation lors de l'entrée dans les villes. — Fol. 105. Remontrances seront faites au Roi sur ce que, contrairement aux privilèges de la province, l'assemblée des États a été avancée de quatre mois. — Confirmation du règlement adopté pour la préséance et les paroles d'honneur entre les échevins et les députés des villes. — Fol. 107. Allocations des fonds demandés par le maître des carrosses de Chalon à Auxerre pour la réparation des chemins. — Fol. 109. Renouvellement du vœu de la résidence obligatoire à imposer aux membres des cours et chancelleries. — Allocation de 1,000 livres aux administrateurs de l'hôpital Sainte-Reine pour la construction des bâtiments. — Fol. 112. Invitation aux Élus de demander au Roi le partage des terres communales avec les seigneurs, et

l'exemption de ces derniers de toute taille négociale. — Fol. 113. Décret qui admet les maîtres de poste à jouir des exemptions de tailles et autres immunités. — Ordre au procureur syndic de solliciter du Parlement un arrêt qui défende aux officiers des greniers à sel de s'introduire dans les maisons pour reconnaître le nombre des habitants, « ce qui tendrait à délivrer le sel par impôt, nouveauté inconnue dans la province. » — Fol. 114. Décrets portant que la ville de Verdun sera admise à toutes les réunions des États pour y avoir voix délibérative; — fol. 116, l'établissement d'un courrier d'Autun à Montbard. — Fol. 117. Renvoi aux Élus de la demande des habitants d'Arnay-le-Duc, pour la réparation du pont de Meuse sur la route d'Autun. — Fol. 120. Gratification de 100 livres à Gré Buvée dit le capitaine Cravate, en considération des services rendus à la province. — Invitation aux Élus de poursuivre la révocation de l'arrêt du Conseil portant défense de s'associer pour acheter un quart de minot de sel; — de poursuivre également la demande précédemment formée, afin de mettre fin aux exactions des chirurgiens « de rapports; » — fol. 121, de demander au Roi une déclaration portant : 1° que par l'article V du titre VII de la dernière ordonnance, concernant les renonciations des veuves à la communauté, il n'a point entendu déroger à la coutume de la province; — 2° que les traités intervenus entre mari et femme ne seront sujets à l'insinuation. — Fol. 122. Injonction au procureur syndic de solliciter du Parlement, un arrêt qui oblige les notaires à faire des protocoles, leurs veuves et héritiers à veiller à la conservation des minutes et à ne point dépasser les taxes. — Les Élus sont chargés de se pourvoir au Roi pour obliger les officiers des chancelleries à observer l'article 93 de l'ordonnance dite de Marillac touchant l'expédition des extraits d'arrêts; — pour obtenir une déclaration portant qu'en cas de vente par décret de plusieurs patrimoines, il sera permis aux créanciers de les faire valoir séparément sans être obligés d'apprécier le tout conjointement. — Fol. 123. Nomination de l'évêque d'Autun, du comte de Chamilly et du maire de Dijon, pour accompagner les Élus au voyage en cour et solliciter du Roi une diminution des charges qui pèsent sur le tiers état. — Fol. 125. On déboute les convents des Carmes et des Jacobins de Dijon de la demande d'aumône pour la réparation du chœur de leurs églises.

C. 2998. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1674-1679. — Registre quatrième des décrets originaux des États. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois d'avril, sous la présidence du duc d'Enghien (1674). — Fol. 1. Vote d'un million cinquante-trois mille livres de dons gratuits, que le Roi réduit à 900,000 livres. — Fol. 2. Nomination des Élus et des alcades. — Maintien du décret de

1671 relatif aux préséances des maires et députés des villes, sur les échevins de Dijon. — Fol. 4. Vote de 35,000 livres pour la réparation des chemins. — Afin de mettre fin aux désordres commis par les soldats dans les gîtes d'étapes, le Roi est supplié de faire procéder à la délivrance des étapes sur le pied de 24 sols par cavalier et 6 sols par fantassin. — Mais comme aucun étapier ne veut entreprendre sur ce tarif, les Élus obtiennent la faculté d'augmenter de 2 sols l'étape du fantassin, et de 6 celle du cavalier. — Fol. 6. Ils sont chargés de solliciter la révocation de l'arrêt du Conseil qui interdit l'entrée du vin de Mâcon dans la Bresse et la Dombes. — Fol. 8. Renouvellement des plaintes contre les exactions des officiers de la chancellerie près le Parlement, et demande d'un règlement des droits des greffiers des compromis et arbitrages. — Fol. 11. Gratification de 6,000 livres à Séraphin de Villiers, écuyer du Roi, pour l'entretien de l'Académie qu'il a établie à Dijon par permission de S. M. — Fol. 12. Invitation aux Élus de solliciter la suppression du droit de 8 livres par muid de vin, exigé du vin de Bourgogne passant par la Champagne; — la décharge des magistrats des villes, des assignations à la Chambre royale en qualité d'intendants des hôpitaux où l'hospitalité s'exerce, et qui ne sont point de fondation souveraine. — Les États ordonnent des poursuites contre les habitants des lieux d'étapes, qui, pour se soustraire aux charges du logement militaire, vont demeurer ailleurs. — Fol. 13. Invitation aux Élus de poursuivre la suppression des chancelleries nouvellement établies près les bailliages d'Auxerre et de Mâcon. — Réception de Cl. Rigoley à la survivance de la charge de greffier des États. — Engagement pris par M. de Foudras, sieur de Demigny, d'entretenir la chaussée de l'étang de Chambé faisant partie de la route de Beaune à Chalon. — Fol. 15. Indemnité de 3,000 livres à A. Morisot, sieur de Taniot, lequel avait retiré dans son château un officier et des cavaliers de la garnison de Mirebeau, poursuivis par le colonel ennemi Massiette, lequel sur le refus que lui fit Morisot de livrer ces soldats et ne pouvant s'emparer du château en avait brûlé les dépendances. — Fol. 16. Les États considérant l'état de ruine du bâtiment où s'assemblent les Élus, votent une somme de 20,000 livres pour en reconstruire un autre, et ordonnent le classement et l'inventaire des papiers de la province. — Allocation d'une somme de 45,000 livres aux communautés qui ont le plus souffert du passage des gens de guerre. — Fol. 18. Fonds de 1,000 livres établi pour la création d'un service de carrosses entre Dijon et Autun. — Fol. 19. Vote de 400 livres aux recteur et régents du collège des Jésuites de Dijon, pour acheter des prix à distribuer aux meilleurs élèves. — Fol. 20. Décret portant qu'il ne devra être pris aucune mesure importante dans la Chambre des Élus, sinon en présence de deux Élus des or-

dres. Gratification de 3,000 livres faite à l'évêque d'Autun, président de la Chambre du clergé. — Décret portant que les habitants des comtés de Mâcon et de Charolles, qui viennent résider en Bourgogne et réciproquement, ne devront payer la taille dans leur ancien domicile que pendant une année. — Fol. 22. Invitation aux Élus de régler le service des carrosses de Dijon à Chalon, et d'en établir de Dijon à Auxerre par Semur et Avallon. Ratification de l'achat par le sieur Bazin de la charge de receveur général des États. — Fol. 23. Consentement donné à la reconstruction du pont de Seurre, si les nécessités de la guerre obligent à le démolir. — Don de 3,000 livres à M. d'Amanzé, lieutenant général. — Fol. 25. Les États informés par M. le prince de la prochaine arrivée du Roi et de son armée pour la conquête de la Franche-Comté, donnent pouvoir aux Élus de contribuer à tout ce qui sera nécessaire à la réussite d'une entreprise si importante pour la province. — Fol. 29. Don gratuit de 53,000 livres au Roi; dons de 22,000 livres au duc d'Enghien; de 7,500 livres au comte d'Amanzé, lieutenant général; de 15,000 livres à chacun des trois autres lieutenants généraux; de 200 livres à chacun des procureurs syndics; de 300 livres au capitaine de la Chambre de la noblesse; de 830 livres au couvent des Cordeliers où se sont assemblés les États; de 12 livres à chacun des couvents de religieux mendiants de la province; de 100 livres aux trois huissiers; de 34,000 livres au duc de Bourbon, en considération de sa protection; de 3,000 à M. d'Amanzé, 1,500 aux lieutenants généraux, 4,000 au sieur président du Parlement, 1,500 au gouverneur d'Auxonne, 2,000 au capitaine des gardes du duc de Bourbon, 3,000 à M. Colbert, intendant des finances, « en reconnaissance de ses entremises et faveurs au soulagement de la province », 6,000 à M. de la Vrillière, secrétaire d'État; 600 à son secrétaire, 3,000 à l'intendant de Bourgogne, 600 à son secrétaire, 2,600 à celui du duc de Bourbon, 1,600 au second, 800 au troisième, 600 à chacun des deux greffiers des États et des trois Conseils; — 20,000 livres sont votées pour être distribuées par les Élus, et 6,000 est donnée à la recommandation du duc à une personne puissante à la cour, « laquelle est en état de servir la province ». — Fol. 59. Procès-verbal de l'assemblée tenue aux Cordeliers de la ville de Dijon au mois de janvier. Vote de 1,253,000 livres de dons gratuits ordinaire et extraordinaire; nomination des Élus et des Alcades (1677). — Fol. 60. Règlement pour la fourniture des étapes. — Fol. 62. Rachat par la province de la somme de 30,000 imposée aux gentilshommes de l'arrière-ban. — Fol. 65. Réception de B. Julien, écuyer, greffier des États; — de B. Grusot, maître des requêtes de la reine, conseil des États; — de N. Guenichot, procureur syndic. — Fol. 66. Maintenu des villes de Dijon, Beaune, Autun et Chalon dans leurs privilèges de francs-fiefs.

— Fol. 67. Décret portant que les individus qui, pour se soustraire aux charges de leur communauté, se retirent dans les bois, seront imposés par les communautés, sur le territoire desquelles ils s'établissent. — Augmentation de 10,000 livres au fonds de 20,000 voté pour l'achat de la maison des Élus. — Fol. 68. Décret réglant les conditions de l'union du comté de Bar-sur-Seine à la province de Bourgogne. — Fol. 70. Vote de 30,000 livres pour la réparation des grands chemins. — Fol. 71. Gratification de 3,000 livres à Louis Rigoley, avocat à Paris, pour services rendus à la province. — Invitation aux Élus de solliciter un arrêt du Conseil qui leur permette de vérifier les registres des officiers des greniers à sel. — Fol. 72. Vote de 2,500 livres aux secrétaires des États pour la rédaction de l'inventaire des archives de la province. — Ordre d'établir un chemin de Dijon à Auxonne par la prairie de Lamponne, avec construction d'un pont à Genlis. — Fol. 74. Gratification de 300 pistoles à l'évêque d'Autun pour le rôle avec lequel il parle en toutes rencontres en faveur du pays. — Fol. 75. Invitation aux Élus de solliciter le maintien du privilège des Bourguignons de ne pouvoir être imposés à la taille des élections dans le ressort desquelles ils possèdent des biens; — fol. 76, la suppression du droit de « maubuge » qui se lève sur le vin passant sous le pont de Villeneuve-le-Roi; — fol. 77, l'exécution des ordonnances qui défendent de distraire les habitants du duché de leur juridiction ordinaire; — fol. 78, demander au Roi un fonds suffisant pour la poursuite des procès criminels; — fol. 79, contraindre les courtiers en vins des villes, à exécuter les règlements et s'abstenir de tout commerce pour leur propre compte; — fol. 80, obtenir un arrêt du Conseil qui permette aux Élus de « suivre » pendant trois ans tous ceux de la province qui, pour se soustraire aux charges de leur communauté, iront s'établir dans les provinces voisines. — Vote de 300 livres pour l'achat des prix à distribuer aux écoliers du collège des jésuites d'Autun (grande roue), et 100 livres à ceux du collège d'Arnay (petite roue). Cette allocation sera affectée à chaque triennalité et suivant cet ordre, aux collèges des villes de la grande et de la petite roue suivant leur tour. — Fol. 83. Décret qui proclame la liberté du commerce des vins dans la province; — qui admet le comté de Mâconnais dans tous les traités passés par les Élus avec la cour. — Fol. 84. Invitation aux Élus de demander que la noblesse des comtés jouisse des mêmes exemptions que celle du duché; — les fonds nécessaires pour la reconstruction des prisons de Chalon; — fol. 86, un règlement pour le service des messageries et voitures de commerce. — Fol. 88. Ordre au procureur syndic de provoquer du Parlement un arrêt de règlement des droits des notaires, des arbitrages et des taxes de voyages; — renouvellement de la défense à la chambre des Élus de ne prendre aucunes délibérations, l'an-

positions ou mandements au-dessus de la somme de 60 livres, sinon en présence de deux Élus des ordres. — Fol. 90. Les demandes d'aumônes formées par les hôpitaux d'Auxonne, de Saint-Jean-de-Losne, de Reims et de Chalon, les couvents de Sainte-Claire d'Auxonne et de Bourg, sont rejetées. — Fol. 98. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue aux Cordeliers de Dijon au mois d'août, sous la présidence du prince de Condé. — Vote de 1,053,000 livres de dons gratuits, ordinaire et extraordinaire (1679). — Fol. 99. Nomination des Élus et des alcades. — Fol. 100. Ratification des traités passés avec le Roi par la dernière triennalité. — Fol. 101. Demande de la continuation des deux crues de 50 sols par minot de sel pour l'acquittement des charges de la province; — des deux crues de 40 sols destinées à l'extinction des dettes des communautés. Nomination d'une commission choisie dans les trois ordres, à l'effet de préparer un règlement destiné à mettre fin aux désordres qui se sont glissés dans l'ordre des séances de l'assemblée et des chambres. — Fol. 103. Décret portant que dorénavant la répartition de tous les impôts sera faite par les Élus entrant en charges. — Fol. 107. Vote de 30,000 livres pour la réparation des chemins. — Fol. 108. Plainte au Roi sur les empêchements apportés par les magistrats de Lyon, à la traite des blés de Bourgogne en Provence. — Réclamation au roi pour la suppression des aides sur le vin, imposés sur les comtés de Mâcon, de Bar-sur-Seine et d'Auxerre; — des droits de subvention que les fermiers de ces aides exigent des vins de la province; — fol. 110, la révocation des taxes frappées sur les biens aliénés des communautés religieuses et laïques. — Fol. 112. Représentations sur les inconvénients résultant pour le trafic de la réduction des pièces de 4 sols en celles de 3 sols six deniers. — La quotité du comté de Charollais est fixée au 20<sup>e</sup> des impositions du duché. — Fol. 113. Vote d'une somme de 14,000 livres en accroissement du fonds de 60,000 destiné à la construction d'une chambre des Élus. — Fol. 114. Décret portant que le Roi sera supplié d'étendre à tout le royaume l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'arrachement de toutes les vignes plantées depuis 15 ans dans les terres à froment; — d'accorder à l'Université de Dôle les mêmes privilèges qu'aux autres du royaume; — de transporter les bureaux des traites foraines, établis sur les limites des deux Bourgognes, sur la frontière du Comté et de l'Alsace. — Fol. 115. Les États ordonnent aux greffiers de délivrer aux parties intéressées les extraits des décrets qu'elles réclament, et de faire imprimer pour être distribués les décrets publics et généraux. — Fol. 116. Ils insistent pour que la réunion du comté de Bar-sur-Seine au duché soit autorisée. — Le Roi sera supplié d'accorder des lettres de déclaration contenant que les deniers dotaux et préciputs, accordés aux femmes par leurs contrats de mariage, seront à

l'avenir distribués en ordre d'hypothèques aux créanciers auxquels la femme sera obligée. — Fol. 117. Ordre au procureur syndic d'intervenir dans toute contestation judiciaire concernant les admissions dans la Chambre de la noblesse. — Représentations au Roi sur la convocation des États qui s'est faite au mois d'août, au lieu du mois de mai comme le veut la coutume. — Réduction à 2,000 livres de la subvention de 6,000 accordée à M. de Villiers pour son académie. — Fol. 118. Demande au Roi de supprimer la déclaration de janvier 1678, touchant la saisie des bestiaux et de revenir à celle de 1667; — d'exempter les trafiquants de Bourgogne de payer les droits accordés aux habitants de Lyon pour la reconstruction de leur hôtel de ville. — Plaintes sur les exactions commises par les directeurs des carrosses, postes et messageries. — Fol. 119. Autorisation d'imposer une somme de 6,000 livres sur les bailliages de Chalon et de Saint-Laurent, pour l'établissement devant servir de marché. — Les États demandent la suppression de la Table de marbre, comme étant un établissement inutile et préjudiciable à la province. — Continuation du don de 6,000 livres à M. de Chateaufort, secrétaire d'État en survivance de son père. — Fol. 120. Ordre aux Élus de faire réparer le pont d'Auxerre sur la rivière d'Yonne. — Fol. 121. Aumône de 300 livres aux capucins de Dijon pour la réparation de leur couvent. — Fol. 129. Protestations faites par les évêques de Chalon et d'Auxerre, par les députés de la noblesse et du Tiers État, contre la qualité de président né des États prise par l'évêque d'Autun, et déclaration faite par ce dernier, en présence du duc de Bourbon, gouverneur de la province, qu'il ne prétendait point par ce titre à aucune prééminence, mais qu'il ne voulait rien changer ni altérer des usages observés aux États.

C. 2999. (Registre.) In-folio, 160 feuillets, papier.

**1682-1688.** — Registre cinquième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au couvent des Cordeliers de Dijon au mois de mai, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur. Vote de 1,053,000 livres de dons gratuits, ordinaire et extraordinaire (1682). — Fol. 2. Nomination des Élus et des Alcades. — Fol. 5. Autorisation aux Élus d'imposer sur les communautés ce qu'elles resteront devoir pour l'acquittement de leurs dettes. — Vote de 30,000 livres pour l'entretien des routes, et notamment de celles de Seignelay à Auxerre et au Pont-de-Pierre (Seignelay appartenait à Colbert). — Fol. 6. Règlement décrété par les États pour la tenue et l'administration intérieure de la Chambre des Élus. — Fol. 9. Autre portant que les Alcades chargés de contrôler l'administration des Élus, consacreront tout le mois de décembre qui précédera l'année de la convo-



cation des États, à la révision de cette administration et à la rédaction de leurs remarques. — On recourt au prince de Condé pour empêcher les fréquents passages de troupes et les doubles séjours. — Fol. 10. Ordre aux Élus d'imposer à la taille, ceux des officiers de judicature qui se sont fait pourvoir de charges dans les maisons royales et qui n'ont encore point opté pour l'une ou pour l'autre. — Fol. 11. Ordre de reconstruire le pont d'Auxonne; — fol. 12, aux Élus de choisir un homme expert chargé de diriger et de surveiller la réparation des chemins; — fol. 13, de faire des représentations au Roi sur la prétention des officiers du Bureau des finances, d'exiger des féodaux un double de la reprise de fief faite devant la Chambre des Comptes; — fol. 14, sur celle du traitant préposé pour la recherche des usurpations des îles, îlots, moulins, « bacquetages » et autres droits établis sur les rivières navigables, d'étendre ses recherches sur les rivières non navigables. — Fol. 16. Injonction aux Élus de prendre les mesures les plus énergiques pour mettre fin aux exactions commises par les sergents des receveurs des bailliages à l'endroit des contribuables et des communautés; — fol. 17, de demander au Roi la suppression des aides que les fermiers exigent des habitants de la Bourgogne, pour les vins et les vendanges des vignes qu'ils possèdent hors du duché et qu'ils amènent chez eux; — fol. 18, une déclaration d'amortissement des biens des ecclésiastiques qui seront échangés ou qui seront cédés dans un intérêt public; — fol. 19, de solliciter à la requête des habitants de Montcenis, un arrêt du Conseil qui interdise aux Réformés de s'établir dans cette ville; — fol. 21, une déclaration royale qui, contrairement au privilège des maîtres de poste et des courriers, rende aux villes la faculté d'établir des messageries pour la facilité de leurs relations; — réduire à une taxe modique le port des lettres venant de Paris, pour lesquelles on exige 4 sols pour une lettre simple, 5 pour une lettre couverte, et 12 sols par once du poids des paquets; — fol. 23, demander la révocation de la déclaration du 21 mars 1671 concernant la perception des amendes encourues par ceux qui succombaient en justice, et réduire l'hypothèque prétendue par le fisc, à partir du jour de l'adjudication de ces amendes. — Fol. 24. Décharge de tailles obtenue par les frères Duhoix, écuyers, demeurant en la Verrerie d'Avoise. — Oracles obtenus par les communes riveraines des chaussées de Champforgeuil et de St-Marcel-les-Chalon pour leur réparation. — Fol. 25. Subvention accordée par les États pour l'entretien à Buxy-le-Royal d'un missionnaire délégué par l'évêque, « pour prêcher la controverse et empêcher que les protestants qui y sont en grand nombre ne pervertissent le reste des habitants. » — Fol. 28. Ordre au syndic de solliciter du Parlement un arrêt de règlement pour mettre fin aux procès suscités par les collecteurs des tailles aux contribuables. — Fol. 29. Aumône

de 100 livres aux Clarisses de Seurre pour la réparation de leur couvent. — Fol. 30. Invitation aux Élus de conférer avec le premier président, des moyens à prendre pour empêcher les saisies réelles qui se font sans commissions régulières dans les maisons des moribonds et des morts. — Fol. 31. Injonction aux maîtres des carosses de faire leur service plus régulièrement et à jour fixe, de fournir des voitures supplémentaires si l'occasion l'exige, et de ne rien exiger au delà du tarif. — Fol. 32. Décret qui attribue une bourse de jetons d'argent aux commissaires-rapporteurs des requêtes; — fol. 33, portant que les villes de la grande roue, dont les collèges ont une classe de philosophie, participeront seules à leur tour de roue, à la subvention de 300 livres pour les prix. Cette subvention sera réduite à 100 livres pour les autres; — fol. 34, portant que le procureur syndic interviendra dans toutes les causes suscitées au sujet de l'entrée et de la préséance dans les trois Chambres des États. — Fol. 36. Invitation aux Élus de conférer avec le premier président du Parlement pour, par un règlement, mettre fin aux abus qui se commettent à l'égard des tiers possesseurs des faillites volontaires, des séparations de biens, des interdits, etc. — Fol. 37. Les États en déchargeant de toutes impositions le sieur de Gauchey, capitaine de la porte de la Chambre de la Noblesse, invitent celle-ci à confier désormais ce poste à un gentilhomme, comme il s'est fait du passé. — Fol. 39. Ils interdisent aux Élus la faculté d'appeler pour secrétaires ou greffiers d'autres que des commis du greffier des États. — Confirmation des exemptions de la taille prétendue par les massiers de la Sainte-Chapelle. — Fol. 41. Don de 700 livres au couvent des Cordeliers de Dijon, pour la couverture de la grande salle où se tiennent les États, — et de 1200 pour les dépenses d'appropriation de cette salle à cette destination. — Fol. 44. Décret portant que les huissiers des États seront préférés à tous autres pour l'exécution des contraintes sur les communautés du bailliage de Dijon. — Fol. 46. Le Roi sera supplié de donner une déclaration portant qu'on pourra, comme du passé, obtenir des lettres de répit dans les chancelleries. — Vote de 400 livres pour la réparation du chemin de Verdun à Seurre. — Création du haras de la province et autorisation d'imposer la somme de 5,000 livres sur le bailliage de Semur, pour la création, devant l'église N.-D. de cette ville, d'une place devant servir de marché. — Fol. 59. Dons de 36,000 livres au prince de Condé, de 10,200 à M. d'Amanzé, son lieutenant général; de 3,000 à chacun des quatre autres lieutenants généraux; de 200 à chacun des deux syndics, de 300 au capitaine de la Chambre de la noblesse, de 12 livres à chacun des couvents de religieux mendicants de la province; — de 100 livres à chacun des trois huissiers gardant l'entrée des Chambres; de 3,000 livres à M. Colbert, intendant des finances; 3,000 au marquis de Châteauneuf, 600 à son premier secrétaire;

au 1<sup>er</sup> président, de 1500 au gouverneur d'Auxonne, ) au capitaine des gardes du prince de Condé; de vres pour l'entretien de ses gardes, de 6,000 livres à unt, de 600 à son secrétaire, de 2,600 au premier secré-prince; de 2,600 au second, de 1,800 au troisième; de acundes deux secrétaires, de 600 et 300 à trois commis; . chacun des trois conseils et de 26,000 pour dons —Fol. 74. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de juin, dans le couvent des Cordeliers, sous lence du prince de Condé (1683).— Fol. 74. Remise de sur le million de don gratuit, accordée spontanément oi à la province. — Les États décident qu'elles seront es au paiement des impositions des communautés, prairies ont été occupées par le camp de cavalerie. nation des Élus et des Alcades. — Fol. 76. Vote de our les indemnités des propriétés englobées dans les ions d'Auxonne, de Chalon, et pour reconstruire la Auxonne;—fol. 77, de 13,000 livres pour les haras; — de 30,000 livres pour la réparation des chemins. — Approbation du règlement pour « l'entrée, la séance nomie de MM. les Élus. — Fol. 81. Refus par le prince é des 50,000 livres offertes par les États, à l'occasin du e du duc de Bourbon. — Augmentation de 100 livres es des maîtres de poste, et plaintes sur les exactions niers. — Fol. 83. Réceptions de Ant. Chartraire, tré-énéral de la province; — fol. 84, de J. Julien, écuyer, alternatif. — Fol. 85. La somme de 18 livres par jour uée au comte de Foudras, délégué par les Élus du marquis de la Trousse, commandant du camp de ie, afin de veiller aux intérêts de la province et des liers, au sujet des approvisionnements et fourrages. — 30,000 livres pour concourir à la construction de la assemblée pour les États, laquelle a été mise en déli-; — fol. 86, de 600 livres aux jésuites de Paray pour truction de leurs bâtiments. — Fol. 88. Invitation aux ; poursuivre la répression des exactions et des violences permettent les agents des postes et des messageries, — ire des remontrances sur le préjudice notable que ces et les autres employés du fisc causent aux habitants e province en les poursuivant hors du ressort; — , de demander la réduction des commissions de prépo-; tabacs, des poudres, du papier timbré, des chevaux age, portant exemptions des charges publiques au détri-les contribuables; de faire des représentations sur la rande multiplicité des charges de secrétaires du Roi, lles confèrent le titre d'écuyer. — Fol. 93. Nouvelles ations contre les entraves apportées par les forestiers roits d'usage des communautés dans les bois du Roi. — uation de l'allocation de 6,000 livres à M. de Villiers, CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

fondateur d'une académie royale pour l'éducation de la noblesse de la province. — Fol. 95. Vote de l'agrément du prince de Condé, d'une somme de 3,000 livres aux jésuites de Dijon, pour des constructions au collège. — Fol. 95, 96. Réception de Louis Thiroux, écuyer, et Pierre Petit, comme conseils des États. — Fol. 96. Invitation aux Élus de faire des remontrances sur la prétention des maîtres de poste d'empêcher les rouliers de Dijon de faire leurs charrois. — Fol. 100. Réunion du moulin de Monneau et de la papeterie de la Coudre, à la communauté de Chaux. — Fol. 103. Paiement d'indemnité aux Chartreux de Dijon, à raison des terrains pris pour le chemin de Fauverney à Genlis. — Fol. 121. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au couvent des Cordeliers de Dijon, au mois de mai (1688). — Fol. 122. Vote de 1 million 53,000 livres de don gratuit au roi, qui fait remise de 150,000 livres. — Fol. 124. Demande de la continuation des crues de sel pour l'acquit des charges de la province. — Nomination des Élus et des Alcades. — Pouvoir donné aux Élus de continuer les constructions du palais des États. — Fol. 126. Règlement imposé par les États pour la délivrance des travaux d'entre-tien et d'établissement des routes, — et l'emploi des alloca-tions votées. — Fol. 131. Les États informés des plaintes sur la négligence de la maréchaussée à faire son service, enjoint à ces préposés de s'enquérir des crimes et délits dénoncés aux procureurs du roi et de justifier par certificats des officiers municipaux des tournées ou chevauchées auxquelles ils sont obligés. — Fol. 135. Injonction aux procureurs-syndics de la province, de s'enquérir au greffe des affaires de leur ressort, de prendre charge des dossiers et de rendre compte aux États ou aux Élus. — Renouvellement du décret des États pour la convocation des Alcades au mois de décembre de l'année qui précèdera celle de la triennalité. — Fol. 136. On sollicitera du Roi une déclaration touchant l'interprétation des art. 19 et 20 de la coutume de Bourgogne, touchant la séparation de biens entre époux; — fol. 137, une autre confirmative de celle de 1648 et 1669, touchant les évocations des décrets. — Dons de 2,000 livres aux RR. PP. Jésuites de Dijon, et de 1,000 à ceux de Chalon. — Fol. 138. Autorisation à la ville d'Autun de s'imposer la somme de 4,000 livres pour les dépenses du jeu de l'arquebuse; — fol. 141, au bailliage de Nuits de s'imposer la somme de 1,000 livres pour l'augmentation des bâtiments de l'hôpital; — fol. 144, autre d'imposer la somme de 2,000 livres sur les communautés du bailliage de Dijon pour le rétablissement de l'église St-Etienne de cette ville, incendiée en 1682 par le feu du ciel. — Fol. 145. Don de 1,000 livres à l'hôpital de Seurre pour son agrandissement. Vote de 1500 livres aux PP. Cordeliers pour les dépenses de l'assem-blée des États, et 30 livres à deux frères. — Fol. 147. Vote de la construction d'une levée entre Chalon et Saint-Marcel; —

de 1,000 livres aux Bénédictines du Puits d'Orbe, à la recommandation de S. A. R. Monsieur. — Ratification par les États, du marché conclu par les Élus avec le nommé Le Hongre, pour faire « une figure équestre de S. M. en bronze » pour 90,000 livres. — Fol. 153. Renvoi aux Élus d'une requête de M. de Noinville, architecte de Paris, chargé de la conduite du Palais des États; — de celles des officiers des bailliages de Semur, Bourbon-Lancy et Chalon demandant l'autorisation d'imposer les sommes nécessaires pour les réparations aux auditaires et aux prisons.

C. 3000. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

**1691-1703.** — Registre sixième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue en juin au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur. Vote des octrois ordinaires. — Nomination des Élus et des Alcades (1691). — Fol. 3. Remise de 100,000 sur le 1,000,000 de don gratuit. — Fol. 4. Vote d'un subside de 450,000 livres au Roi pour combattre la ligue d'Augsbourg. — Fol. 6. Pouvoir donné aux Élus de contracter les emprunts qu'ils jugeront nécessaires. — Fol. 7. Les États garantissent l'offre faite par les villes de la province au Roi d'une subvention de 250,000 livres, pour les dépenses de la guerre. — Députation de l'évêque d'Autun au Roi pour lui faire des remontrances touchant une nouvelle recherche des droits d'amortissement. — Fol. 10. Décret portant règlement pour la construction et l'entretien des ponts et chaussées de la province. — Fol. 11. Autre concernant le recrutement et l'entretien du régiment de milice de la province. — Fol. 16. Autre sur les entrées des procureurs syndics dans la Chambre des Élus. — Gratification de 600 livres au sieur de la Villette qui avait apporté la nouvelle de la remise de 100,000 livres sur le million de don gratuit. — Fol. 18. Les États chargent M. Fyot, abbé de Saint-Étienne, et le maire de Dijon, tous deux Élus, de faire dresser par ordre de matières un recueil abrégé des cahiers, déclarations du Roi, arrêts du Conseil et principaux décrets des États « pour avoir plus ample et prompt connaissance des affaires de la province ». — Fol. 18. Les députés demanderont au Roi une déclaration portant que les acquéreurs des nouveaux offices portant exemptions, devront opter entre ces charges et la pratique du commerce. — Plaintes sur les vexations auxquelles les personnes de tout sexe sont en butte de la part des commis du bureau des postes. — Demande de l'établissement de voitures particulières sur les routes qui ne sont pas desservies par des messageries publiques. — Décret portant que l'étape sera payée aux hôpitaux, pour les indemniser des journées des soldats malades séjournant aux lieux où ils sont établis, et que le Roi sera prié de pourvoir aux journées des autres. — Fol. 22. Réception d'É-

tienne Baudinet et N. Guenichot, procureurs-syndics. — Fol. 23. Trois habitants d'Auxerre ayant douze enfants vivants sont exempts de taille. — Fol. 25. Autorisation donnée aux communautés de racheter les offices de greffiers des rôles de tailles, des experts, des greffiers de l'écritoire, etc. — Aumône de 1,000 livres aux pauvres de l'hôpital de Dijon. — Fol. 26. Décrets portant qu'à l'avenir les états d'administration des Élus seront dressés par triennalité. — Autres rendus contre les habitants des villes qui se retiraient dans les campagnes où ils faisaient régler leurs cottes de taille à leur volonté, au détriment des villes et sans soulagement pour les villages. — Fol. 30. Les 300 livres allouées au collège de Nuits pour la distribution des prix aux élèves sont données aux pauvres de l'hôpital. — Fol. 31. On demande au Roi d'accorder la franchise des tailles et charges publiques aux anciens Élus du Tiers État. — Fol. 32. Décret portant que la dépense des buvettes des Alcades ne devra point dépasser 300 livres. — Dons habituels de 56,000 livres au prince de Condé, de 10,200 livres au comte d'Amanzé, lieutenant général, de 3,000 livres aux autres lieutenants généraux, de 200 aux procureurs syndics, 300 au capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse, de 100 aux huissiers, de 3,000 à M. de Pontchartrain, contrôleur général des finances, 6,000 au secrétaire d'État de Châteauneuf, de 600 à son sous-secrétaire, de 3,000 à N. Brulart, premier président, de 2,000 au capitaine de la porte du Gouverneur, de 24,000 pour l'entretien des gardes, de 4,000 à l'intendant, de 2,600 aux deux secrétaires du prince, de 800 au 3<sup>e</sup>, de 600 à chacun des deux greffiers, de 300 à deux auxiliaires, de 600 au commis, de 200 à chacun des trois conseils, et enfin de 23,000 destiné à reconnaître les services rendus en cour par des personnes de qualité et distribué sur la recommandation de M. le prince de Condé. — Fol. 49. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au couvent des Cordeliers, au mois d'octobre. Vote de 1,033,000 livres de don gratuit réduit par le Roi à 900,000; — fol. 50, d'un secours de 450,000 livres pour les besoins de la guerre (1694). — Fol. 52. Refus du duc de Bourbon d'accepter le don de 50,000 livres que la province voulait lui faire en considération de son avènement au gouvernement et de son intervention pour la réduction du don gratuit. — Acceptation par les États de la proposition des maires de la province, de céder ces offices à la province en leur en remboursant la finance. — Fol. 54. Nouvelles mesures pour empêcher la désertion des villes par les particuliers qui voulaient se soustraire aux charges excessives des tailles et des logements militaires. — Fol. 55. Adhésion donnée à la demande des villes tendant à accroître les petits octrois, afin d'acquitter les taxes sur les censures et rentes des maisons. — Gratification extraordinaire de 1,500 livres accordée au secrétaire de l'intendant; —

fol. 56, de 1,400 livres à M. l'Élu Baudot pour la rédaction du recueil inventaire des archives de la province. — Règlement pour mettre fin aux abus des passe-volants dans les étapes. — Fol. 57. On demandera la suppression des offices nouveaux d'experts, à cause du préjudice que cause au public l'ignorance ou l'insuffisance de ceux qui les ont acquis; — fol. 58, que dans les ventes judiciaires qui se pratiquent dans la province, les biens aliénés par les débiteurs de la valeur de 800 livres et au-dessous y seront compris et les tiers possesseurs desdits biens en seront dépossédés par ces ventes judiciaires. — Invitation aux Élus de reconnaître par une gratification les ouvrages en vers ou inscriptions sur la figure équestre qu'a faits ou fera M. de Santeuil. — Aumône de 600 livres au couvent des Bernardines du Lieu-Dieu, à Beaune. — Fol. 59. Transaction ménagée par le prince de Condé entre les députés des États et la Chambre des Comptes, au sujet des épices des Comptes des villes et de la province. — Fol. 60. Protestations faites par les abbés de Saint-Étienne, de Dijon et de Fontenay, contre la prétention des évêques d'Auxerre et de Mâcon de prendre rang immédiatement après les évêques d'Autun et de Chalon. — Fol. 61. Ratification des marchés passés par les Élus. — Le fauteuil du prince de Condé à la séance d'ouverture coûte 971 livres. — Fol. 67. Les États cédant aux sollicitations des officiers des bailliages d'Autun, Arnay, Avallon et Semur, autorisent les Élus à demander la suppression du bailliage et justice consulaire établis à Saulieu. — Fol. 70. L'allocation de 300 livres pour les prix des collèges étant attribuée à Saint-Jean-de-Losne, les États en distraient 200 en faveur des pauvres de l'hôpital. — Fol. 71. Aumônes de 100 livres au couvent du Bon Pasteur et de 1,000 aux pauvres de l'hôpital général de Dijon. — Fol. 73. Ordre de réparer le grand chemin de Dijon à Verdun, sur le territoire de Balon. — Fol. 85. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois d'août au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du prince de Condé. Vote d'un don gratuit de 1 million, réduit à 900,000 livres (1697). — Fol. 86. Nomination des Élus et des Alcades. — Secours de 450,000 livres pour la guerre, continué au Roi. — Fol. 89. Vote d'un fonds de 20,000 livres pour l'entretien des haras et de 3,000 pour l'inspecteur. — Nouveau refus du prince de Condé d'accepter un présent de 50,000 livres. — Fol. 90. Obligation imposée aux Élus de se conformer pour leurs séances au règlement de 1682, — et de ne se servir en mission pour secrétaires, que des commis du greffe. — Fol. 94. Remise faite au receveur général sur les crues du sel. — Fol. 95. Invitation au procureur syndic de poursuivre M. l'évêque d'Auxerre en confirmation du traité d'union du comté avec la province, qu'il refuse d'effectuer, à cause d'une question de préséance. — Fol. 97. Décret pour exécuter de point en point le règlement de 1688

sur les chemins, avec injonction au Voyer de la province d'en dresser les devis trois mois avant la tenue des États. — Fol. 98. Invitation aux Élus de veiller à ce que les fermiers des octrois de Saône n'exigent que les droits portés au tarif; — de ne prendre conseil que des conseils des États et d'autres conclusions que celles des syndics; — fol. 100, de charger leurs cahiers de remontrances, au sujet des moyens d'empêcher la multiplicité des procédures qui se font dans les saisies réelles ou décrets; — d'obliger les tiers possesseurs à passer nouvelle reconnaissance de la dette ou de déguerpir le fond au profit du créancier; — fol. 101, de demander au Roi d'étendre à la Bourgogne les déclarations de 1690 et 1698 qui défendaient toute saisie de bétail, hormis par le propriétaire du fond ou du cheptel. — Fol. 102, 114. Ordre de reconstruire le grand pont et le pont d'Échevannes à Chalon-sur-Saône aux frais de la ville, du bailliage et de la province; — fol. 103, de dresser le devis des réparations à faire aux levées de Verdun. — Fol. 104. Loyer de 40 livres payé à un propriétaire de La Brosse, près Auxerre, pour le bâtiment où est renfermée la statue équestre. — Fol. 108. Aumônes de 3,000 livres accordées à l'hôpital général de Dijon; de 100 à celui de Bourbon-Lancy; de 1,500 à celui d'Auxonne, pour la construction d'une grande salle. — Fol. 111. Imposition de 1,200 livres sur la ville et le comté d'Auxerre, pour l'entretien du collège des Jésuites de cette ville. — Fol. 116. Exemption des crues de sel en faveur du couvent de la Visitation de Dijon. — Fol. 142. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue dans la salle de leur palais, à Dijon, au mois de juillet, sous la présidence du prince de Condé. Vote d'un don gratuit de 900,000 livres. Nomination des Élus et des Alcades (1700). — Fol. 144. Décret qui autorise le rachat de 24 édits bursaux créés pour les nécessités de la guerre; — le rachat et la suppression de celui de création des experts, jurés, arpenteurs et greffiers de l'écritoire. — Fol. 153. Vote d'un emprunt de 120,000 livres pour la réparation des chemins. — Décret qui prescrit le port de robes d'honneur aux maires et échevins des villes, lors des cérémonies publiques et en détermine la forme, l'étoffe et la couleur. — Fol. 154. Les Élus demanderont au Roi l'institution d'une Université dans la ville de Dijon. — Fol. 155. Nouvelle réclamation pour que les officiers de justice résident dans le lieu où siège le tribunal auquel ils appartiennent; — fol. 157, contre les fermiers des carrosses qui, sous prétexte de la cherté des vivres, exigent 25 livres au lieu de 20 pour le voyage de Dijon à Paris, et de 30 pour le retour, 7 livres au lieu de 6 pour celui de Dijon à Chalon; — contre les fermiers du parchemin et du papier timbré dont les produits sont détestables et qu'ils vendent au même prix, nonobstant la paix. — Fol. 158, 160. Ordre à la maréchaussée de faire plus exact service et répri-

mer les attentats sur les personnes et les propriétés, qui se sont beaucoup multipliés dans la province depuis le licenciement des troupes. — Fol. 161. Règlement pour le recouvrement des tailles et impositions. — Fol. 163. Ordre pour la sûreté des chemins, d'essarter les bois de Beauregard et des Chaumes d'Auvenay de chaque côté des routes de Chalon à Dijon et d'Autun. — Fol. 170. Vote d'une somme de 300 livres au chapitre de la Sainte-Chapelle pour le service solennel qui, sur l'ordre du prince gouverneur, y a été célébré lors de l'ouverture des États. — Fol. 177. Deux archers d'augmentation sont attachés à la prévôté de maréchaussée d'Autun, et 400 livres de gratification à son chef pour son zèle dans la capture des voleurs qui désolaient ce bailliage. — Fol. 179. Augmentation de traitement demandée par Rouillet, ingénieur des chemins de la province. — Aumône de 1,000 livres pour les constructions de l'hôpital de Seurre. — Fol. 180. Autorisation à la compagnie du jeu de l'Arquebuse de Dijon d'imposer sur la ville la somme de 6,000 livres, pour la réparation des bâtiments de son jeu. — Fol. 182. Aumône de 100 livres aux sœurs de la Charité de Dijon. — Fol. 184. Vote de 1,500 livres aux religieux Cordeliers, pour la réception dans leur couvent, des Chambres des États, des Alcades, commissions, etc. — Aumônes de 100 livres aux religieuses du Bon-Pasteur de Dijon; — de 100 livres à celles de Sainte-Marthe. — Fol. 196. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de juin dans la salle du Palais des États, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur (1703). — Fol. 197. Procès-verbal du cérémonial observé lors de l'ouverture des États de 1703 dans la nouvelle salle, et consigné en tête des décrets de cette session, pour servir de règle aux réunions futures. — Arrivée du prince de Condé. — Compliment des Élus et des Alcades. — Ouverture des États. — Réunion du clergé, du Tiers État et des officiers des États à la Sainte-Chapelle. — Entrée du prince de Condé avec toute sa maison, le premier président du Parlement, l'Intendant et la Chambre de la noblesse. — Réception par le chapitre. — Messe solennelle en musique. — Ordre de marche pour se rendre de l'église à la salle du Palais. — Places assignées aux trois ordres, à leurs présidents, aux Élus et aux députés (clergé à droite du prince, noblesse à gauche, tiers état en face), aux officiers des États. — Places réservées au public. — Entrée du prince de Condé. Il siège sur une estrade au fond de la salle, sous un dais de velours décoré du portrait du Roi. Il a à sa droite le premier président du Parlement et l'Intendant, à gauche, les deux trésoriers de France. — Discours par un de ces derniers en présentant des lettres de convocation des États. — Lecture de ces lettres par le secrétaire des États. — Allocution du prince. — Discours du premier président. — Présentation par l'Intendant de sa commission pour assister

aux États. Sa harangue. — Discours final du président des États en faveur de la province. — Visite officielle des États réunis au prince de Condé après la séance. — Réunions séparées des Chambres au couvent des Cordeliers. — Conférence pour les décrets, des trois Chambres réunies dans la salle du Palais. Questions de préséance — Serment prêté par les Élus entre les mains du président. — Visite d'adieu faite par les États au prince de Condé. — Réception des députés de la Chambre des Comptes en la Chambre des Élus. — Visite de la Chambre des Élus au prince de Condé. — Fol. 211. Procès-verbal des délibérations de l'assemblée. — Vote d'un don gratuit de 953,000 livres. — Nomination des Élus et des Alcades. — Fol. 213. Vote de 491,000 livres pour le rachat, de concert avec les pays de Bresse, de plusieurs édits bursaux. La part de ces derniers est fixée à 75,000 livres. — Vote de 12,000 livres par an pour l'entretien des chemins. — Remboursement de l'emprunt de 120,000 contracté à cet effet. — Invitation d'entretenir en bon état la route d'Auxerre à Dijon, afin de faciliter le passage du carosse de Paris à Lyon. — Fol. 221. Décret portant qu'il ne sera acheté pour le service des haras que des étalons nés dans la province, et que ces étalons seront placés autant que possible dans les campagnes. — Fol. 224. Recommandations aux Élus sur la plainte des Alcades, de veiller à ce que la maréchaussée accomplisse mieux son devoir. — Fol. 226. Décret portant que les roturiers possédant fiefs et compris dans les rôles de l'arrière-ban paieront la capitation avec la noblesse. — Fol. 227, 231. Demande au Roi de défendre aux maîtres de poste et des carosses, d'empêcher les loueurs de chevaux de conduire des chaises et des marchandises sur toutes les routes autres que celles de poste. — Fol. 229. Invitation aux Élus de se pourvoir devant le chancelier, afin d'obtenir une déclaration touchant les saisies réelles et les tiers possesseurs; — de provoquer la révocation de l'arrêt du Conseil qui autorise la création d'une bourse commune des notaires de Dijon, institution jugée préjudiciable aux intérêts de la province et à ceux des familles; — de faire des plaintes sur les vexations des agents des postes à l'endroit des particuliers et la négligence du service. — Fol. 234. Renvoi aux Élus des observations des Conseils des États sur les moyens employés par les seigneurs non nobles, les officiers de justice, les fermiers, pour s'exempter de la taille et la rejeter sur les pauvres habitants du lieu. — Fol. 235. Demande au Roi d'étendre à la Bourgogne le règlement sur les tailles, et notamment la disposition portant que tous les habitants qui renonceront à l'incolat d'un lieu, continueront d'y être imposés pendant cinq ans. — Fol. 237. Renouvellement du vœu pour l'institution d'une Université à Dijon; — fol. 238, des plaintes sur les entraves apportées par les magistrats de Lyon au commerce des grains. — Ordre

aux Élus de retour du voyage d'honneur, de communiquer aux Conseils et aux procureurs syndics les cahiers des remontrances avec les réponses. — Invitation au syndic de solliciter du Parlement la mise en regain des prairies, pour suppléer à l'insuffisance de la récolte causée par les inondations. — Fol. 242. Décret portant que les possesseurs de fief qui, pour s'exempter de payer la capitation, vendront à des privilégiés la justice de ces fiefs en s'en réservant le fonds, demeureront astreints à cette capitation. — Fol. 244. Sur la réclamation de l'évêque de Chalon, les États déclarent n'avoir jamais reconnu de président né et perpétuel du corps des États et invitent le procureur syndic à intervenir en leur nom au procès intenté à ce sujet par l'évêque de Chalon à celui d'Autun. — Fol. 248. Remontrances adressées au Roi, au sujet des entraves apportées aux privilèges de francs-fiefs des villes de Dijon, Autun, Beaune et Chalon. — Gratification de 1,500 livres aux Cordeliers de Dijon pour la réunion des États, plus 200 destinées à la réparation du clocher qui avait été foudroyé. — Fol. 249. Imposition sur les communautés bourguignonnes du diocèse de Langres, d'une somme de 3,000 livres pour l'établissement du séminaire de Dijon. — Fol. 51. Secours de 2,000 livres à l'hôpital général de Dijon; — de 500 à celui d'Auxonne; — de 50 livres aux pauvres prisonniers de Dijon. — Fol. 261. Contrat passé avec les fermiers des octrois de Saône, au sujet du bail.

C. 8001. (Registre.) — In-folio, 348 feuillets, papier.

**1706-1715.** — Registre septième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue au palais des États à Dijon, au mois de juillet, sous la présidence du prince de Condé. Vote d'un don gratuit de 953,000 livres. — Nomination des Élus et des alcades (1706). — Fol. 2. Décret qui déboute le prieur claustral de Saint-Bénigne, officier amovible, des fonctions d'alcade auxquelles il avait été appelé, contrairement à la prétention de Bazin, chanoine de Saint-Étienne, de la même ville. — Fol. 6. Délibération pour le rachat moyennant 682,000 livres des offices d'inspecteurs des vins et liqueurs, de commissaires à la levée des tailles, de visiteurs de porcs, des inspecteurs de voitures, de confirmation de privilèges, d'offices de courtiers, des rouliers, d'agents de change, de greffiers des experts. — Fol. 9. Nomination du sieur Jesson comme inspecteur des chemins, aux appointements de 2,000 livres. — Règlement pour le mode de paiement des travaux. Le fond d'entretien est porté de 12 à 17,000 livres. — Fol. 9. Décret qui ordonne l'enregistrement de l'arrêt du conseil du Roi, obtenu par l'évêque d'Autun, lequel est maintenu dans le droit de s'intituler président né des États, sauf protestations contraires des États qui maintiennent que ce titre ne donne et n'a jamais donné

à ce prélat le droit de présider autre chose que la chambre de son ordre; — fol. 17, portant qu'à l'avenir toute requête adressée aux États devra être triple et envoyée aux trois chambres. — Fol. 18. Invitation aux Élus de veiller à la bonne exécution du règlement sur la milice et éviter les dépenses considérables que son oubli cause à la province; — fol. 22, de demander au Roi, afin de diminuer le nombre des privilégiés, que ceux qui acquerront des charges inférieures à 12 ou 15,000 livres, ne pourront jouir de la noblesse qu'après 20 ans d'exercice, et que dans tous les cas ils seront tenus à résider au lieu de l'institution de ces charges; — de maintenir les privilèges de la province contre le receveur du domaine, au sujet de l'ensaisinement des contrats de toute propriété, censée provenir du domaine; — fol. 24, de tenir la main à ce que les propriétaires des péages entretiennent les ponts et les chaussées laissés à leur charge. — Fol. 24, 26. Ordres d'informer sur les exactions et contraventions commises par les commis au contrôle et au scellé des actes des notaires, des sergents du traitant et des huissiers des receveurs du sel, des commis des postes. — Fol. 29. Autorisation d'imposer 4,000 livres sur le bailliage d'Autun pour les réparations de l'auditoire. — Fol. 30. Gratification de 150 livres à Gascon, valet de pied de S. A. S. « préposé au café, pour les services qu'il a rendus. » — Fol. 30, 32. Remontrances des députés du Charollais et du Mâconnais sur les charges imposées à ces comtés. — Fol. 35. Les assemblées des chambres des États se tiennent toujours aux Cordeliers. — Fol. 35. Aumônes à plusieurs hôpitaux, au monastère du Lieu-Dieu à Beaune, aux Clarisses de Seurre et d'Auxonne. — Fol. 42. L'allocation de 300 livres pour les prix est attribuée à la ville d'Auxonne. — Fol. 61. Dons ordinaires faits au prince de Condé, aux lieutenants généraux, au capitaine de la porte, au contrôleur général Chamillart, au secrétaire d'État La Vrillière, à leurs secrétaires, au premier président Bouchu, à l'Intendant, au capitaine des gardes du prince, à ses secrétaires, aux procureurs syndics, conseils et greffiers des États, non compris le fond secret de 24,000 livres. — Fol. 68. Procès-verbal de l'assemblée tenue au palais à Dijon au mois d'août, sous la présidence du prince de Condé (1709). — Fol. 71. Réduction du don gratuit à 800,000 livres. — Fol. 73. Interdiction aux alcades de communiquer leurs remarques au public avant de les avoir soumises au Prince et aux États et de parler au nom de la Province. — Fol. 75. Vote de la construction d'une chambre pour les Élus à côté du vestibule de la grande salle. — Nomination de M. Chartraire de Bierre, trésorier des États. — Fol. 82. Décret pour empêcher la prescription trentenaire des rentes sur la province, restées sans hypothèques. — Fol. 87. Commission donnée à deux Élus de se transporter à Marseille pour y

acheter les blés nécessaires aux approvisionnements de la province. — Instructions qui leur sont données. — Fol. 94. Envoi d'une autre commission pour le même effet en Bourbonnais, en Auvergne et en Alsace. — Fol. 95. Décret qui confie ces approvisionnements à des marchands; — fol. 104, qui demande au Roi d'étendre aux possesseurs d'office au-dessous de 10,000 livres, créés depuis 1689, la déclaration portant que tous les privilégiés sans exception, seront imposés pendant trois ans. — Fol. 110. Les remarques des Alcades touchant les avantages de la centralisation des impôts sur un seul cahier, la comptabilité du receveur des crues, l'agiotage sur les monnaies, la résidence obligatoire des Élus à Dijon ne sont point accueillies. — Fol. 118. Plaintes sur la négligence apportée au service de la maréchaussée. — Fol. 121. Les États décident qu'il ne sera plus accordé de sommes pour la réparation des auditoires royaux. — Fol. 124. Ordre aux Élus de solliciter du Roi des mesures contre les donations frauduleuses et fictives faites dans le but d'échapper à la taille. — Fol. 127. Plaintes contre le directeur des carrosses et ses exigences. — Fol. 139. Les États accordent une gratification de 300 livres à M. Claude de Fautrières, sieur de Cherchilly, qui en compagnie d'une vingtaine d'hommes levés par lui et à ses frais, avait durant trois jours pourchassé une bande de voleurs cantonnée dans son voisinage, les avait capturés et menés à Autun, où ils avaient été exécutés. — Fol. 144. Sur la plainte des fermiers des carrosses, du mauvais état des grands chemins desservis par ces voitures, les États ordonnent aux entrepreneurs des réparations d'exécuter rigoureusement leurs délivrances. — Fol. 162. Ratification par les États des délibérations prises par les Élus de la dernière triennalité. — Fol. 187. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue en décembre à Dijon, sous la présidence du duc de Bourbon, gouverneur. — Vote d'un don gratuit de 953,000 livres, réduit à 800,000 livres (1712). — Fol. 189. Nomination des Élus et des alcades. — Fol. 190. Le présent de 50,000 livres offert à M. le duc de Bourbon, à l'occasion de son avènement au gouvernement de la province, est refusé par lui. — Fol. 191. Vote de 20,000 livres pour le remboursement de l'emprunt fait en 1703 pour l'ouverture des chemins; — de 20,000 livres pour leur entretien. — Approbation de la dépense de 40,000 livres ordonnée par les Élus pour la réparation des ponts et chaussées emportés par les inondations en 1711 et 1712. — Fol. 193. Autorisation aux habitants de Louhans de racheter les offices municipaux du lieu. — Fol. 196. Nomination de J. Clerc, maire de Flavigny. — Fol. 197. Réception de Denis Claude Rigoley, greffier des États, en remplacement de son père. — Fol. 199. Nomination du Duplessis, valet de pied de S. A. S., à la charge de concierge du palais des États. — Fol. 200. Remontrances des États au sujet de

la prétention des fermiers des gabelles d'imposer l'usage des registres sextes et des bulletins, afin d'arrêter le faux saunage. — Fol. 204. Vote d'une subvention au Roi de 200,000 livres à la charge de la province et des villes pourvues d'octrois. — Fol. 207. Décret portant qu'à l'avenir toutes les requêtes particulières d'aumônes seront rejetées, et celles des hôpitaux et communautés religieuses remises dès les premiers jours de l'assemblée, afin d'être mûrement examinées. — Vote de 200 livres aux chevaliers de l'arquebuse de Dijon. — Décret portant que pour le bon ordre des États, il sera désormais dans les premiers jours des assemblées, donné lecture des décrets et rendu compte de la suite donnée à chacun d'eux. — Fol. 209. Ordre de construire un pont en bois au bout du parc de la Colombière à Dijon, en attendant la reconstruction de celui de Longvic. — Fol. 212. Gratifications de 3,000 livres à Maret, premier secrétaire du prince de Condé, à Lombard, 2<sup>e</sup> secrétaire; de 1,400 livres au lieutenant des gardes; de 1,000 à l'enseigne; de 1,400 au contrôleur de la maison. — Fol. 221. Observations des Alcades sur le préjudice que cause au commerce et à l'agriculture la déclaration royale qui autorise le receveur du Charolais à saisir les bestiaux même de cheptel pour le recouvrement des tailles. — Fol. 222. Ils demandent compte des deniers provenant des riz achetés en 1709 pour l'approvisionnement de la province; — du rachat de la capitation. — Fol. 224. Injonction aux Élus de convoquer eux-mêmes les Alcades et de ne point commettre ce soin au greffier. — Fol. 226. Nouvelles plaintes sur les exactions du directeur des messageries. — Fol. 228. Invitation aux Élus de n'accepter pour le recouvrement des impôts que des collecteurs solvables et à rendre responsables les principaux habitants; — de veiller à ce que lors de la répartition des cotes dans les communautés, les hameaux ne soient pas surchargés au profit de la paroisse. — Fol. 229. Défense aux receveurs des impositions d'arrêter tout individu se rendant ou retournant des foires ou des marchés, ensemble ses bestiaux, ses denrées, etc. Il n'est fait d'exception que pour les collecteurs. — Fol. 230. Invitation aux Élus de tenir la main à ce que le directeur des formules donne du papier et du parchemin timbré de la grandeur et de la qualité requises; — de faire planter des arbres sur les routes, afin de remplacer ceux périés dans le grand hiver. — Fol. 232. Décret qui confirme au maire de Dijon, le droit de porter dans les cérémonies publiques, une robe de velours violet dont les devants et les manches auront des revers en velours cramoisi, avec une bordure d'hermine au-dessus du velours, le chapeau aussi de velours violet bordé d'hermine. — Vote de 400 livres aux Cordeliers pour la desserte de la chapelle des États. — fol. 236, d 3,000 livres à l'aumône générale de Dijon. — Gratification de 1,000 livres à P. Morin, ingénieur de la province. — Fol. 23

Subvention de 9,000 livres à la ville d'Autun pour l'ouverture d'une place devant le palais épiscopal; — de 4,000 livres au jeu de l'arquebuse de Semur; — de 2,500 livres aux administrateurs de l'hôpital de Bourbon-Lancy, pour des réparations aux bains thermaux du lieu; — fol. 240, de 1,500 livres aux Jésuites du collège de Paray, « couvent fort utile à cause de la multitude des nouveaux convertis »; — fol. 241, de 8,000 livres pour le curage de la rivière d'Ouche en aval de Fauverney jusqu'à son embouchure. — Vote des réparations des ponts et pontceaux de Noyers, emportés par l'inondation de 1710; — de la construction d'un pont sur la Brenne, au bas d'Alise-Sainte-Reine, près la ferme d'Épinouse. — Fol. 274. Procès-verbal de l'assemblée tenue en la salle du Palais à Dijon au mois de juin, sous la présidence du duc de Bourbon. Vote d'un don gratuit de 900,000 livres. Nomination des Élus et des Alcades (1715). — Fol. 277. L'allocation pour les haras est portée de 20 à 30,000 livres. — Le prince de Condé refuse de nouveau le don de 50,000 livres. — Fol. 278. Les États s'étant fait représenter la carte des chemins de la province dressée par l'ingénieur Morin, votent 30,000 livres par an pour les constructions nouvelles des sept grandes routes; 10,000 livres pour celles des chemins de traverse (routes secondaires); 20,000 livres pour l'entretien des unes et des autres. — On dresse trois copies de la carte, paraphées par le prince. Une lui est réservée, une remise à l'ingénieur, et la troisième déposée dans la chambre des Élus avec obligation de s'y conformer et de n'y ajouter aucun nouveau chemin. — Fol. 279. Acceptation par les États de la proposition faite par le président des États et ceux des chambres d'acquiescer à leurs frais une maison convenable pour s'y loger pendant la triennalité. — Fol. 281. Ratification par les États de l'emprunt de 2,000,000 contracté pour le rachat d'édits bursaux. — Fol. 283. Observations des États sur l'intention du Roi, de leur faire payer les frais de rédaction de l'inventaire des papiers de la chambre des Comptes « pour la sécurité publique. » — Fol. 283. Confirmation par les États, du décret de 1677 pour l'union du comté de Bar-sur-Seine au duché de Bourgogne, sous les conditions énoncées. Protestations des députés du Charollais et du Mâconnais contre la décision des États, relatives au maintien du comté de Bar dans le droit de fournir un alcade à son tour. — Fol. 287. Transaction entre les États et la Chambre des comptes au sujet de la reddition des comptes des emprunts. — Fol. 291. Ajournement d'un projet de tontine proposée pour l'acquittement des 1,200,000 livres dues par la province. — Fol. 292. Suppression des allocations pour les prix à décerner aux collèges des villes de la grande et de la petite roue. — Institution d'un chapelain pour la desserte de la chapelle du Palais. — Fol. 293. L'intendant de Bourgogne est compris parmi ceux

qui à chaque triennalité recevront une bourse de jetons en argent. — Plaintes sur la négligence de la maréchaussée dans la surveillance des routes. — Fol. 294. Ordonnance du prince de Condé qui, pour mettre fin aux vols et aux meurtres qui se commettent dans la province, enjoint à tous les hôteliers et cabaretiers de signaler à la justice du lieu les étrangers qu'ils reçoivent, aux maîtres de forges et aux charbonniers de donner aux curés la liste de tous les gens qu'ils emploient. — Fol. 297. Plaintes des Alcades sur les exactions des fermiers des contrôles des actes des notaires. — Renouvellement du vœu exprimé dans les sessions précédentes au sujet des tiers possesseurs. — Fol. 300. Demande que les minutes des notaires décédés ne demeurent plus entre les mains de leurs héritiers qui en abusent, mais soient déposées au greffe de la juridiction des notaires. — Plaintes des Alcades sur la mauvaise répartition des étalons dans la province; — sur la mauvaise qualité du papier timbré. — Fol. 302. Demande d'un règlement pour fixer les conditions des ventes à réméré. — Fol. 308. Allocation de 250 livres à Gascon, valet de pied de S. A. S. « préposé pour le café »; — fol. 310, de 1500 livres au jeu de l'arquebuse à Beaune; — de 100 livres aux pauvres honteux de Dijon; — de 100 livres à Jacqueline Fèvre « ayant soin des filles de la Providence établies en cette ville pour l'asile des jeunes servantes. » — Subventions diverses aux hôpitaux, couvents. — Fol. 316. Subvention de 2,000 livres à la ville d'Auxonne pour une halle destinée à tenir le marché public.

C. 3002. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1718-1724. — Registre huitième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mai au Palais, à Dijon, sous la présidence du duc de Bourbon. Vote du don gratuit de 900,000 livres. Nomination des Élus et des Alcades (1718). — Fol. 5. Pouvoir donné aux Élus de traiter avec le Roi de l'abonnement pour les étapes sur le pied de 150,000 livres en temps de paix et 200,000 en temps de guerre. — Fol. 6. Nouveau refus des États de voter 3,000 livres pour la rédaction d'un inventaire des papiers de la Chambre des comptes. — Fol. 7. Bourses de jetons d'argent accordées aux députés des Chambres, chargés de faire les compliments. — Ajournement du projet d'acquisition de la maison pour les Élus. — Fol. 9. Décret portant que les baux d'entretien des chemins ne dépasseront point la durée de chaque triennalité. — Fol. 11. Réduction de la quotité du comte de Charollais du denier 24 au denier 27, à cause de la grande mortalité du bétail. — Fol. 13. Décret qui affecte chaque année un fonds de 50,000 livres pour le remboursement des dettes; — fol. 15, qui prescrit l'exécution des précédents au sujet de la réparation des chemins de commune à commune



aux frais des communes et sous la surveillance de leurs officiers. — Fol. 19. Renvoi fait aux Élus des plaintes au sujet des abus commis dans le flottage des bois ; — de l'exécution de la décision du Roi sur le placement des étalons et sur l'emploi des fonds votés. — Fol. 22. Obligation imposée aux communautés de réparer les poteaux-guidons des routes, et invitation de planter des arbres fruitiers le long des chemins. — Fol. 26. Renvoi aux Élus pour en conférer avec le conseil des Finances à Paris des plaintes sur les fraudes commises par les commis et les regrattiers dans la vente du sel. — Fol. 29. Renouvellement de la demande des décisions, au sujet des appels en surtaux de tailles ; — de la mauvaise qualité du papier et du parchemin timbrés ; — des tiers possesseurs. — Fol. 33. Invitation aux Élus de faire eux-mêmes les distributions des étapes et la visite des chemins; qu'à leur défaut les personnes qui y seront commises recevront 8 livres par jour. — Fol. 37. Décret qui déclare incompatibles les fonctions de procureur de communauté avec celles de collecteur. — Fol. 41. Remontrances au Roi sur les poursuites du traitant, qui, contrairement au droit de la coutume de Bourgogne qui déclare les rentes, meubles, veut percevoir sur elles des droits d'amortissement. — Fol. 41. Vote d'une imposition de 20,000 livres sur les villes de la province, destinée à diminuer la finance des maires. — Dons de 3,000 livres à chacun des deux secrétaires du duc de Bourbon, de 1,400 au lieutenant des gardes, de 1,000 à l'enseigne, de 600 à l'exempt, de 200 à l'huissier, de 1,700 aux secrétaires de l'intendant, de 1,400 au contrôleur du Prince. — Fol. 47. Autorisation d'imposer sur la ville de Nuits la somme de 1,200 livres pour la réparation du jeu de l'arquebuse. — Subvention de 4,000 livres à l'hôpital général de Dijon ; — de 100 livres aux sœurs Sainte-Marthe à Dijon. — Fol. 53. Renvoi aux Élus de la demande de l'ingénieur Morin, de faire transporter à Dijon la statue équestre de Louis XIV, déposée à la Brosse, près Auxerre, moyennant 25,000 livres. — Fol. 70. Mention des gratifications ordinaires faites au prince de Condé, aux lieutenants généraux, aux deux procureurs syndics, au capitaine des gardes de la porte, aux couvents de religieux mendiants, — aux huissiers des Chambres, au contrôleur général des finances, au ministre La Vrillière, au premier président du Parlement, au gouverneur d'Auxonne, à l'intendant, à ses secrétaires, à ceux du prince et à plusieurs officiers de sa maison, aux greffiers et conseils des États et fonds de 26,000 pour dons, gratifications ou récompenses secrètes. — Fol. 78. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mai au Palais, à Dijon, sous la présidence de M. de Saulx Tavanès, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. — Vote du don gratuit de 900,000 dont 150,000 en billets de banque. — Nomination des Élus la des Alcades (1721). — Fol. 82. Nouveau règlement pour la

construction et l'entretien des routes. — Fol. 88. Décret qui accorde une prime de 5 livres par tête de loup ou louve et 50 sols par tête de louveteau. — Fol. 91. Ratification par les États de l'édit de novembre 1720, qui réunit le comté de Barsur-Seine au duché de Bourgogne, pour les finances seulement. — Fol. 101. Autorisation aux villes de Semur-en-Brionnais et Marcigny de s'imposer pour le salaire d'un messager à Charolles. — Fol. 102. Observations des Alcades sur les trop grandes libéralités des États. — Fol. 103. Invitation aux Élus de mettre en liasse les requêtes présentées en leur Chambre et qui auront été déboutées. — Fol. 106. Décret portant qu'à l'avenir un seul procureur syndic assistera au voyage d'honneur. — Fol. 110. Injonction au procureur syndic de s'assurer si les receveurs des octrois de Saône et des crues tiennent le registre des recettes et des dépenses auxquels ils sont obligés. — Fol. 111. Nouvelle demande de l'institution d'une Université à Dijon. — Fol. 117. Injonction au procureur syndic de former opposition à l'arrêt du conseil qui décharge les marchands de bois, du paiement de tous dommages à l'occasion du flottage du bois. — Fol. 118. L'abondance de la récolte du vin ayant été si grande en 1720, que les frais de vendange dépassaient le prix du vin, les États renvoient aux Élus à se pourvoir pour obtenir un règlement interdisant la plantation de nouvelles vignes. — Fol. 119. On les charge d'étudier les moyens propres à réprimer les abus provenant des différentes jauges des vaisseaux à vin arrivant dans la province ; — fol. 122, de demander au Roi un règlement ayant pour but de rendre, dans certaines circonstances, les contrats de direction obligatoires pour la vente des biens par décrets ; — le rétablissement pour la Bourgogne de la faculté de faire des emprunts à 5 pour cent. — Fol. 130. Subventions aux hôpitaux et communautés religieuses. — Fol. 136. Indemnité de 50 livres au clerccielier de la porte Guillaume, laquelle avait été démolie pour le passage « du cheval de bronze ». — Ratifications des délibérations prises par les Élus généraux pendant la dernière triennalité. — Fol. 166. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mai, sous la présidence du comte de Saulx-Tavanès, lieutenant général (1721). — Fol. 169. Vote de 30,000 livres pour les constructions nouvelles des sept grandes routes de la province ; — de 10,000 pour celles des chemins de traverse ; — de 20,000 pour l'entretien de ces deux classes de chemins. — Fol. 173. Vote de 3,000 livres pour l'installation de l'Université de Dijon, et indemnité de 1,000 livres à M. Bret, institué doyen, pour ses frais de déplacement. — Fol. 174. Renvoi aux Élus de l'exécution de l'ordonnance royale qui prescrit l'établissement d'une pépinière de deux arpents dans chaque bailliage. — Fol. 179. Maintien au troisième denier de la quotité imposée au comté de Charollais. — Fol. 180. Renvoi aux Élus pour en conférer avec S. A. S.

la demande de la ville d'Autun à substituer pour la route de Beaune le tracé par Nolay, La Rochepot et Volnay à l'ancien passant par Molinot. — Gratification de 3,000 livres aux sieurs Boudey, maire, et Coqueley, procureur du Roi à Bar-sur-Seine, pour la part qu'ils ont prise à l'union du comté de Bar au duché de Bourgogne. — Fol. 184. Procès-verbal (original annexé au registre) dressé par Jacques Gabriel, architecte du Roi et premier ingénieur des ponts et chaussées, Joseph Abeille, ingénieur du Roi en premier, de l'Élu Lebelin, conseiller à la Chambre des comptes et P. Morin, ingénieur de la province, de la visite faite par eux des points de partage des eaux des deux mers à Sombernon et à Pouilly et de la préférence à donner à ce dernier pour l'établissement d'un canal de communication entre la Saône et l'Yonne (15 mai 1724). — Fol. 188. Sur ce rapport les États votent des remerciements à MM. Abeille et Gabriel et décident que l'on sollicitera l'obtention de lettres patentes pour la confection de ce canal à la faveur d'une Compagnie, et que les Élus en feront, en attendant, dresser par telles personnes qu'ils jugeront convenables les plans, projets et devis estimatifs. — Fol. 189. Invitation aux mêmes de faire établir le noyau en maçonnerie qui doit supporter la statue équestre du Roi Louis XIV. — Réception de N. Perchet, procureur syndic. — Fol. 193. Les États voulant contraindre l'inspecteur des haras à faire les deux visites des stations d'étalons auxquelles il est obligé, décident que sa gratification ne lui sera payée qu'à vue de certificats du curé ou du seigneur du lieu de la station. — Nouvelles mesures pour remettre certains privilégiés à la taille. — Injonction expresse aux communautés de rétablir et entretenir les poteaux indicateurs des routes. — Fol. 198. Nouvelles instances pour ramener le taux de la rente en Bourgogne du denier 50 au denier 48; — fol. 200, obtenir l'extinction ou tout au moins la modération des droits de contrôle et d'insinuation. — Fol. 201. Pour mettre fin aux demandes de subventions formées par les hôpitaux, motivées sur les pertes que leur a causées la dépréciation des billets de banque, les Élus sont chargés de solliciter du Roi un dédommagement pour ces pertes. — Fol. 201. Approbation du paiement d'une somme de 1,000 livres fait au sieur Espinassy, pour des études sur le canal projeté et invitation aux Élus « de prendre les mesures les plus justes » pour la réussite de cette entreprise. — Nouvelles plaintes sur les abus du flottage des bois; — sur les nouvelles plantations de vignes, et demande qu'il soit défendu aux marchands étrangers de transvaser les vins qu'ils amènent dans des vaisseaux de ce pays. — Fol. 203. Ordre aux Élus de rechercher les forges nouvelles qui se sont établies récemment, afin d'en poursuivre la suppression, comme préjudiciables à l'approvisionnement du bois de chauffage. — Fol. 216. — Aumône de 100 livres accordée au couvent des CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

Jacobines de Dijon. — Autorisation à la ville de Chalon de s'imposer la somme de 4,500 livres pour la réparation du Jeu de l'Arquebuse. — Fol. 219. Renvoi aux Élus des requêtes présentées aux États, pour des réparations aux ponts et chaussées. — Fol. 233. Vote d'une somme de 24,000 livres, pour l'entretien des gardes à cheval du prince gouverneur.

C. 3003. (Registre.) — In-folio, 387 feuillets, papier.

1727-1739. — Registre neuvième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai, sous la présidence du comte de Saulx-Tavannes, lieutenant général (1727). — Fol. 2. Les Élus nommés sont chargés de solliciter la prolongation des deux crues de 40 et 50 sols sur le sel, dont le produit servira à acquitter le don gratuit de 900,000 livres. — Fol. 3. Vote d'une bourse de jetons d'argent, aux armes de la province et de MM. de Bragny, de Morlet, de Massol et Witte des Granges, pour remercier ces derniers des services rendus lors de l'organisation des bataillons de la milice. — Fol. 4. Décret qui commet M. Gabriel, premier ingénieur des ponts et chaussées du royaume, à l'effet d'examiner les plans, cartes, devis, mémoires dressés par M. Abeille, ingénieur, pour le nouveau canal. — Nouveau règlement pour les chemins, suppression des inspecteurs créés par les Élus. Les communautés sont chargées de l'entretien des routes. — Nomination de voyers assistés de piqueurs pour diriger les travaux. Surveillance des chemins (vicinaux). — Fol. 6. Réception de M. Bernard de Blancey, secrétaire des États. — Fol. 8. Nouveau refus de subvention pour l'inventaire des papiers de la Chambre des comptes. — Échange de portions de routes entre la province de Bourgogne, les généralités de Paris, Châlons, Moulins et Lyon, pour l'entretien seulement. — Fol. 12. Imposition de 20,098 livres (les trois deniers pour livre de la taille), destinées pour le secours des hôpitaux et des pauvres. — Imposition du produit des gages des gouverneurs et commandants de place supprimés, lequel a été attribué à l'entretien des hôpitaux. — Fol. 15. Gratifications accordées aux secrétaires, au lieutenant des gardes, à l'enseigne, à l'exempt, aux valets de chambres, aux huissiers, au contrôleur de la maison de S. A. S., aux secrétaires de l'Intendant. — Fol. 17. G. G. Richard, Élu du Roi, ayant demandé à avoir autant de bourses de jetons que les Élus, il lui est répondu qu'il aura seulement une bourse de jetons en argent et quatre de jetons de cuivre. — Fol. 19. Décrets qui déboutent P. Morin, ingénieur de la province et avocat au Parlement, des réclamations élevées au sujet du transport et de l'érection à Dijon de la statue équestre de Louis XIV; — fol. 24, qui confère au maire de la ville et cité de Talant les privilèges et exemptions attribués par l'édit de 1692 aux maires de la province. — Fol. 25. Subventions aux hôpitaux

et couvents; — fol. 30, de 1,000 livres à Cl. Rameau, « pensionnaire de la ville de Dijon, pour les exercices de musique », lesquelles seront employées « à perfectionner le concert établi en cette ville ». — Fol. 31. Invitation aux Élus de remontrer au Roi la misère causée dans la province par les pluies de 1725, qui ont pourri toutes les récoltes; — de solliciter une prompte décision sur la question du flottage; — fol. 40, un arrêt du Conseil qui mette définitivement les États en possession de la juridiction sur les chemins; — fol. 44, d'obtenir du ministre une décision qui oblige la maréchaussée à obtempérer aux ordres des officiers municipaux « lorsqu'il s'agira du bien public » et ses officiers à la résidence. — Fol. 43. Renouvellement du vœu pour demander la suppression des usines et forges établies depuis 43 ans, attendu le préjudice qu'elles apportent à la consommation des bois et des fers; — fol. 50, contre les abus du changement de domicile pour s'affranchir de la taille. — Fol. 53. Protestations contre les officiers des greniers à sel de Vézelay et de Clamecy, qui veulent obliger des communautés de Bourgogne à s'approvisionner chez eux. — Fol. 53. Réclamations des Alcades sur la mauvaise direction donnée au service des haras et du peu d'utilité qui en résulte pour certaines contrées. — Fol. 55. Invitation aux Élus de demander l'abrogation de l'arrêt du Conseil qui défend la fabrication des eaux-de-vie de lie et de marcs en Bourgogne, sous prétexte que ces sortes d'eaux-de-vie ne sont pas faites de vin et quelles sont préjudiciables au corps humain, tandis que celles sont, au contraire, aussi bonnes et aussi salubres que celles fabriquées avec des gros vins; — fol. 58, de conférer avec le Parlement des moyens d'empêcher les Bourguignons d'être distraits de leur ressort par suite du privilège de *committimus*; — fol. 59, de solliciter du Roi une déclaration portant que la publication des listes des individus séparés ou interdits, prescrite par l'ordonnance de 1629, sera affichée dans tous les tribunaux des ressorts où seront situés les biens; — fol. 60, portant que les habitants de la Franche-Comté et des provinces limitrophes qui exploitent des fermes en Bourgogne ou qui y cultivent des héritages, y seront imposés par rapport aux profits qu'ils en tireront. — Fol. 71. Ratification par les États des délibérations prises par les Élus de la triennalité. — Dons ordinaires et accoutumés au prince de Condé, aux lieutenants généraux, aux ministres, au premier président, à l'Intendant, etc. — Fol. 97. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai, sous la présidence de Louis Henri, duc de Bourbon (1730). — Fol. 98. Vote du don gratuit habituel de 900,000 livres. — Nomination des Élus et des Alcades. — Fol. 100. Nomination de Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier des États. — Fol. 102. Refus des États de se porter caution des 3 millions empruntés par M. Cuentz, conseiller de l'État de Saint-Gall, pour l'entreprise du canal de

Bourgogne. — Fol. 104. Imposition d'une somme de 50,000 livres pour le remboursement des offices de maires de la province. — Fol. 111. Les États décrètent qu'il ne sera point accordé d'indemnité aux possesseurs des terrains pris pour élargir les chemins, attendu que ces terrains ont été anticipés, mais que lorsqu'il y aura lieu on les dédommagera par la cession de portions de vieux chemins abandonnés. — Fol. 113. Gratification de 500 livres au courrier de S. A. S. qui s'était cassé le bras dans une chute de cheval en rapportant de Paris l'ordre de séparation des États. — Fol. 121. Invitation aux Élus de faire des remontrances sur les abus provenant du nombre exagéré de voitures qu'exigent les troupes en marche; — fol. 124, au sujet des inconvénients résultant de la non résidence des officiers privilégiés; — demander que l'arrêt du Conseil du 30 mars 1720, sur le droit de *committimus* rendu en faveur de la Bresse, soit déclaré commun avec la Bourgogne et ses Comtés. — Fol. 127. Décret qui charge les Élus de préparer des projets pour le placement des archives et le logement des commis de la province; — fol. 136, de faire des remontrances sur les moyens dangereux et indiscrets employés par les commis du contrôle et du centième denier pour accroître la perception des droits. — Fol. 150. Dons habituels faits aux autorités de la province. — Fol. 156. Procès-verbal de l'assemblée tenue aux mois d'avril et mai à Dijon, sous la présidence de Louis Henri, duc de Bourbon. — Vote du don gratuit de 900,000 livres. — Nomination des Élus et des Alcades (1733). — Fol. 158. Vote de 60,000 livres pour la construction et l'entretien des routes; — de 20,000 livres pour l'entretien des hôpitaux-Bicêtres. — Fol. 161. Décret portant que lors du rélargissement des routes, il ne sera accordé d'indemnité que pour les maisons prises pour l'alignement. — Pouvoir donné au procureur syndic de former opposition à un arrêt du Conseil qui soumet au droit d'ensaisinement tous les fiefs de Bourgogne sans distinction d'origine. — Fol. 162. Approbation des projets dressés par les Élus pour les bâtiments du palais et le piédestal de la statue équestre. — Fol. 163. Protestations des évêques de Chalon et de Dijon contre la qualité de président né des États, prise par celui d'Autun. — Fol. 167. Invitation aux Élus de choisir les commissaires de la levée de la milice, préférablement dans la Chambre de la noblesse aux États. — Fol. 168. Décret portant règlement pour l'assemblée des Chambres de la réunion des États, l'ordre de marche à la Sainte-Chapelle et à la salle d'assemblée. — Don aux officiers du prince aux secrétaires de l'intendant. — Fol. 174. Subventions aux hôpitaux et couvents. — Fol. 178. Invitation aux Élus de faire des remontrances au sujet des charges imposées à la province. — Fol. 180. Les Alcades proposent, dans le but d'empêcher les procès en surtaux de tailles, d'autoriser

communautés à dresser elles-mêmes un nouveau pied de taille et à confier à des assésurs le soin de la répartition. — Fol. 181. Invitation aux communautés de ne rien fournir aux miliciens en dehors de l'ordonnance, et aux commissaires de faire tirer au sort tous les garçons, sans se préoccuper des remplaçants. — Fol. 182. Invitation aux Élus de poursuivre l'enregistrement de l'ordonnance relative aux surtaux de taille. — Renvoi aux mêmes d'une proposition des Alcades pour mettre fin à la dépopulation des campagnes au détriment des pauvres des villes. — Fol. 184. Nouvelles réclamations des Alcades sur les abus de la non-résidence des privilégiés; — sur ceux du privilège de *committimus*; — sur les abus qui résultent pour l'exploitation, de l'habitude prise dans quelques bailliages d'écorcer les bois pour teindre les toiles en noir; — fol. 188, sur les exactions du fermier des droits de contrôle et des insinuations. — Fol. 191. Remontrances au Roi à l'effet de dégrever la province d'un excédant d'impôts pour la milice et les cadets; — fol. 191, demander l'abrogation de deux arrêts du Conseil relatifs à l'exploitation des bois particuliers. — Fol. 194. Injonction aux procureurs syndics de remettre aux commissaires Alcades un état de toutes les affaires poursuivies par eux. — Fol. 197. Nouvelles réclamations des Conseils de la province, au sujet des tiers-possesseurs. — Fol. 200. Invitation aux Élus de solliciter une ordonnance royale mitigeant la défense aux fils de famille de tester sans permission de leur père. — Fol. 202. Renouveau du vœu formé à l'endroit des contrats de direction, à l'endroit des faillites. — On demande la suppression des loges des charbonniers dans les bois, comme étant une cause de ruine pour les forêts et comme servant de refuge à tous les malfaiteurs. — Fol. 208. Ratification par les États des délibérations prises par les Élus durant la dernière triennalité. — Fol. 227. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai, sous la présidence de Louis Henri, duc de Bourbon (1736). — Fol. 228. Vote du don gratuit de 900,000 livres; — nomination des Élus et des Alcades. — Fol. 232. Décret pour créer, outre les pépinières de Dijon et d'Auxonne, celles de Montbard et de Chalon. — Fol. 233. Autre par lequel les États voulant mettre fin aux tracasseries des receveurs des domaines et bois, lesquels prétendent tous les fiefs, le mouvance royale, nonobstant le privilège de franc aleu naturel en Bourgogne, offrent au Roi d'acquérir pour la province ces offices de receveurs des domaines. — Fol. 233. Réclamations contre un arrêt du Conseil qui, à défaut de maîtres de poste, met le service du relai à la charge de la communauté. — Fol. 238. Le chapitre de la Sainte-Chapelle est débouté d'une demande de fonds pour la réédification du bâtiment de la maîtrise qui avait été incendié. — Fol. 238. Impression de 12,000 livres pour les réparations du jeu de l'ar-

quebuse d'Auxerre. — Fol. 241. Décret qui ordonne l'exécution de la nouvelle levée d'Auxonne. — Fol. 245. Subventions de 100 livres aux religieuses de Sainte-Marthe, aux sœurs de la Providence, et de 600 livres au couvent du Bon-Pasteur de Dijon; — de 300 livres à la chambre des pansements gratuits instituée pour les pauvres par les médecins-chirurgiens de Dijon; — de 3,000 livres pour la réparation des bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 252. Invitation aux Élus de poursuivre en Cour la proposition d'un abonnement de la province aux droits de centième denier, contrôles et insinuations, afin de mettre fin aux exigences et aux exactions des agents du fisc; — fol. 255, de solliciter du Roi une nouvelle distribution des gîtes d'étapes; — fol. 270, de solliciter du chancelier une déclaration royale interdisant les évocations des décrets du Parlement. — Fol. 271. Une autre touchant le droit de tester refusé aux fils de famille. — Fol. 275. Plaintes des syndics touchant les exactions des commissaires aux saisies réelles. Fol. 291. Réception de Julien Bonnichon, ingénieur des ponts et chaussées, en remplacement de P. Morin, destitué. — Fol. 298. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, aux mois d'avril et de mai, sous la présidence de Louis Henri, duc de Bourbon. — Vote du don gratuit de 900,000 livres. — Nomination des Élus et des Alcades (1739). — Fol. 302. Règlement pour l'ouverture, la construction, l'entretien et la comptabilité des chemins et routes. — Vote des 60,000 livres. — Fol. 312. Invitation au procureur syndic d'intervenir dans le procès suscité par le duc de Chevreuse aux nobles et aux communautés du comté de Noyers. — Fol. 319. Subvention de 150 livres à l'aumône générale d'Autun; — fol. 319, de 100 livres aux pauvres honteux de Dijon. — Fol. 322. Sur la demande des Alcades, les États décident que les hôpitaux qui désormais réclameront des secours, seront tenus de fournir l'état des pauvres qu'ils auront secourus. — Fol. 327. Ils n'accueillent point leurs remarques tendant à l'extirpation des arbres fruitiers plantés dans les vignes. — Fol. 331. Nouvelle réclamation sur les surtaux de taille; — sur la mauvaise direction du service des haras. — Fol. 333. Renvoi aux Élus d'une question touchant les inconvénients qui naissent de l'absence de la déclaration d'élection de domicile, dans les contrats qui intéressent la province. — Fol. 341. Demande de la continuation de la juridiction des États sur les chemins; — fol. 345, du maintien du privilège portant qu'aucun Bourguignon ne peut être traduit hors du ressort de la province.

C. 3004. (Registre.) — In-folio, 513 feuillets, papier.

1742-1748. — Registre dixième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de juin, sous la présidence du duc de Saint-Aignan,

gouverneur de la province (1742). — Fol. 1. Vote d'un don gratuit de 1 million réduit à 900,000 livres. — Nomination des Élus et des Alcades. — Fol. 5. Emprunt de 2,000,000 pour la finance de 100,000 livres de rente. — Fol. 6. Vote de 86,000 livres pour l'entretien des garnisons et des fonds pour la fourniture des étapes. — Fol. 9. Décret contenant le règlement du service des pépinières créées dans la province. — Fol. 11. Maintien de la prime de 5 livres par tête de loup et de 50 sols par tête de louveteau. — Vote de 12 livres à chacun des couvents d'ordres mendiants de la province (total 612 livres). — Fol. 12. État des gratifications arrêté par le Roi: le duc de Saint-Aignan, gouverneur, 68,539 livres 5 sols; le contrôleur général des finances, 9,000 livres; le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, 18,000 livres; le lieutenant général du Dijonnais, 10,200 livres, de l'Autunois, du Mâconnais et du Charollais, chacun 3,000 livres, du Chalonnais, 4,000 livres; le gouverneur d'Auxonne, 1,500 livres; le premier président du Parlement, 3,000 livres; l'Intendant, 4,000 livres; le premier commis du secrétaire d'État, 3,000 livres; celui chargé des affaires des États, 4,800 livres; à deux commis, chacun 600 livres; au secrétaire du secrétaire d'État, 1,000 livres; au premier commis du contrôleur général, 1,800 livres; au premier commis des finances, 1,500 livres; à son commis, 1,000 livres; au secrétaire du chancelier, 600 livres; à celui du garde des sceaux, 600 livres; au secrétaire du gouverneur, 1,200 livres; au capitaine des gardes, 900 livres; aux secrétaires de l'Intendant, 1,700 livres; aux greffiers de la Chambre du clergé, de la noblesse et du tiers état, chacun 600 livres; à 2 commis du greffe des États, chacun 300 livres; aux trois Conseils des États, chacun 300 livres; aux deux procureurs syndics, chacun 200 livres; au capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse, 600 livres; aux huissiers des États, 300 livres, et au messenger en cour, 300 livres. — Protestations des États contre cette mesure et leur insertion au cahier des remontrances. — Fol. 19. Invitation aux Élus de choisir dans la maison acquise pour les séances du bailliage, le lieu propre à recevoir les archives et interdire la location de ces appartements. — Fol. 20. Les aumônes aux hôpitaux et établissements de bienfaisance sont accordées au moyen d'impôts de la subvention sur la ville et le bailliage. — Fol. 26. Demande de réduction des charges de la province, fondée sur la mauvaise récolte de blé et de vin en 1740, la sécheresse et les gelées de 1741 qui ont perdu les prairies et compromis les vendanges, de telle sorte qu'il fallait remonter à 1709 pour trouver l'exemple d'un pareil désastre. — Fol. 27. Les États n'accueillent point la remarque des Alcades touchant les économies à apporter dans l'administration. — Fol. 29. Décret qui renouvelle l'obligation aux officiers municipaux d'envoyer chaque année au greffe des États l'état nominatif des

taillables de leur communauté. — Fol. 32. On ordonne pour raison de sûreté l'essartement de la forêt de Beauregard, des deux côtés de la route de Chalon qui la traverse. — Fol. 34. Invitation aux Élus de réclamer de l'Intendant l'exécution de la décision royale contre les exigences du traitant; — fol. 35, de poursuivre le règlement définitif de la question du tiers acquéreur ou possesseur d'un fonds grevé d'hypothèques; — l'obligation du domicile réel au siège de la juridiction imposé aux privilégiés; — la liberté de tester pour les fils de famille. — Fol. 38. Les États ordonnent qu'il sera dressé une table alphabétique de tous les décrets rendus. — Fol. 39. Demande au Roi d'une déclaration portant que l'art. 3 de l'ordonnance de 1731 sur les testaments, n'est pas applicable à la Bourgogne; — fol. 40, de même que pour l'ordonnance de 1736 relative à la légitimité des ascendants. — Fol. 42. Nouvelle réclamation du maintien du privilège portant que tout bourgeois ne peut être distrait de son ressort de justice; — fol. 43, d'une décision sur l'obligation à imposer au tiers acquéreur d'un fond grevé d'hypothèques de reconnaître la dette. — Fol. 47. Opposition des États à la prétention du fermier des gabelles, d'assujettir le village de Meuvy, enclave de Bourgogne, aux droits d'aides et gabelles. — Fol. 49. Renvoi de requêtes diverses aux Élus. — Fol. 53. Ratification par les États des délibérations des Élus. — Fol. 169. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de juin à Dijon, sous la présidence du duc de Saint-Aignan, gouverneur. — Vote habituel du don gratuit de 953,000 livres. — Nomination des Élus et des Alcades (1745). — Fol. 182. Subvention de 20,000 livres pour les haras et de 3,000 livres pour l'inspecteur. — Fol. 190. Décision royale portant que, pour éviter les contradictions qui pourraient se glisser dans les décrets, les délibérations rédigées par les secrétaires à la fin de chaque séance seront remises aux présidents qui les signeront après leur approbation à la séance du lendemain, de telle sorte que le jour de la conférence il ne soit question que de leur lecture. — Fol. 192. Emprunt de 3,000,000 fait par le Roi sur la province. — Fol. 195. Aumônes et secours aux hôpitaux et aux couvents sur les fonds des villes ou des bailliages, quelques-uns sur ceux de la province. — On impose aux hôpitaux l'obligation de recevoir les pauvres du bailliage. — Fol. 228. La subvention de l'hôpital général de Dijon est portée à 5,000 livres à cause de l'augmentation des enfants trouvés et des malades. — Fol. 240. Réception de J.-A. Bernard de Blancey, secrétaire d'État en survivance de son père. — Fol. 246. Ajournement de la demande des notaires de Dijon d'une place pour y établir le dépôt des anciennes minutes. — Fol. 252. Lettre du Roi Louis XV et du contrôleur général des finances au duc de Saint-Aignan pour remercier les États du vote de l'emprunt. — Fol. 256. Remarques des Alcades sur

les misères de la province; — fol. 266, sur la mauvaise administration des haras de la province; — fol. 268, sur des rectifications d'itinéraires d'étapes; — fol. 292, sur les abus qui se sont glissés dans la distribution des arbres des pépinières; — fol. 276, sur le maintien de l'obligation imposée à l'ingénieur de visiter chaque année toutes les routes; — sur les évocations. — Fol. 310. *Te Deum* chanté par les États à la Sainte-Chapelle, à l'occasion de la prise de Tournay. — Fol. 360. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de mai, sous la présidence du duc de Saint-Aignan, gouverneur de la province. Vote du don gratuit de 953,000 livres. — Nomination des Élus et des Alcades (1748). — Fol. 366. Lecture des cahiers des remontrances dans chaque Chambre des États. — Fol. 370, 372. Votes des subventions ordinaires des garnisons et des étapes. — Fol. 374. Décret qui maintient la délibération de la Chambre du clergé, interdisant à l'abbé de Cîteaux d'assister aux États en camail et en rochet. — Fol. 376, 392. Votes des aumônes habituelles aux hôpitaux, aux pauvres, aux établissements charitables et à des couvents. — Fol. 382. Invitation aux Élus de désigner dans la maison acquise pour le présidial, le lieu où devront être déposées les archives du bailliage. — Fol. 386. Les États décident que les charges supportées par la province ne lui permettent point de créer une chaire de professeur de droit public en l'Université de Dijon. — Fol. 338. Gratification de 1,500 livres au sieur de Chanrenault, commandant militaire de la ville de Dijon. — Fol. 404. Injonction au procureur syndic de former opposition à l'exécution d'un arrêt du Conseil obtenu pour l'approvisionnement du chauffage des usines de Montmorot (Franche-Comté), au préjudice de communautés du duché de Bourgogne. — Fol. 416. Communication aux États des lettres du Roi, du contrôleur général et du ministre sieur Florentin relatives à la prolongation des crues sur le sel. — Fol. 422. Remarques des Alcades sur le mauvais service des haras et la prétention de l'Intendant de charger les communautés d'une partie du service de l'inspecteur; — fol. 428, sur la nécessité de modifier les étapes de Dijon à Châtillon et à Avallon; — fol. 432, sur le cantonnement des routes entre les communautés tant pour leur construction que pour l'entretien. — Fol. 446. Ajournement après la paix du projet d'établir à Dijon une académie d'escrime et d'équitation. — Fol. 456. Renouvellement de la requête au Roi pour la réparation des grandes routes dans les enclaves de Bourgogne à l'extérieur de la province; — fol. 458, pour obtenir le bon entretien de la route de Bourgogne aux environs de Lyon; — fol. 462, une déclaration du Roi portant suppression d'un degré pour la juridiction des surtaux de tailles; — fol. 474, pour empêcher la multiplicité des privilégiés qui écrasent les taillables; — fol. 476, 478, les exactions du fermier du contrôle, au sujet

des ventes judiciaires, distributions de deniers et ventes de meubles. — Fol. 482. Les États proposent au Roi de racheter les édits portant création de nouveaux droits sur la poudre à poudrer, les suifs, papiers, cartons, parchemins, insinuation des actes translatifs de propriété, etc. — Fol. 484. Communication de la lettre du Roi au duc de Saint-Aignan pour la clôture des États.

C. 8005. (Registre.) — In-folio, 584 pages, papier.

1751-1754. — Registre onzième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de juin, sous la présidence du duc de Saint-Aignan, gouverneur de la province (1751). — Fol. 4. Vote du don gratuit de 953,000 livres. — Fol. 4. Continuation des crues sur le sel pour l'acquittement de ce don. — Fol. 6. Nomination des Élus et des Alcades. — Fol. 12. Vote de la subvention pour les garnisons et les étapes. — Fol. 16. Aumône de 600 livres aux religieuses du Bon-Pasteur de Dijon. — Fol. 19. Rejet de la demande d'un local pour le dépôt de leurs minutes, formée par les notaires de Dijon. — Fol. 26. Vote en conformité des ordres du Roi, de l'autorisation aux Élus de passer marché avec le sieur Cassini pour la levée de la carte du duché de Bourgogne. — Décret portant que les communautés ne contribueront qu'aux subventions pour les hôpitaux du bailliage ou du grenier à sel de leur ressort. — Maintien de l'obligation aux hôpitaux de recevoir les pauvres de cette circonscription. — Fol. 34. Réception de M. Rigoley de Mipont comme receveur général intérimaire de la province; — fol. 36, de Guillaume-Olympe Rigoley, son neveu, comme secrétaire-greffier des États; — fol. 38, de A.-J. Bernard en survivance de Cl.-Ch. Bernard de Blancey, secrétaire-greffier des États. — Fol. 44. Conformément aux ordres du Roi, une bourse de jetons d'argent sera désormais attribuée à chacun des commissaires alcades. — Fol. 49. Subvention de 6,000 livres aux pauvres de l'hôpital général de Dijon. — Fol. 51. Dépêches de la cour communiquées par le duc de Saint-Aignan, annonçant la prolongation des crues sur le sel. — Fol. 53. Vétérance accordée au procureur syndic Rouget. — Fol. 55. Gratifications accordées par les États suivant l'ordonnance de 1742. — Fol. 67. Dépêche du Roi pour la clôture des États. — Fol. 73. Remarques des Alcades sur la nécessité, du moment que les grandes routes sont à l'état d'entretien, d'obliger les communautés à réparer leurs chemins finérots; — fol. 75, sur le cantonnement des communautés chargées de la réparation des routes et de la répartition du travail; — fol. 77, sur la négligence apportée par l'inspecteur de haras dans son service; — fol. 79, sur les évocations, les surtaux; — fol. 85, sur la nécessité de continuer la table des matières des

registres des délibérations, décrets et privilèges (votés par les États); — fol. 87, sur la nécessité de poursuivre les démarches commencées en cour au sujet des abus du flottage dans l'Auxerrois; — fol. 91, de demander au Roi d'introduire dans la province la maxime *aut cede aut solve* de la coutume de Paris, pour abrégier la formalité des décrets. — Fol. 93. Obligation imposée aux Élus d'insérer dans les cahiers toutes les demandes approuvées par décret. — Fol. 106. Remontrances des Conseils sur la nécessité de faire exécuter l'ordonnance de 1724 réglementant la charge et l'attelage des voitures à deux roues; — fol. 108, sur les inconvénients des formalités en usage à la Chambre des Élus lors des adjudications et des délivrances. — Fol. 149. Table alphabétique des matières du procès-verbal. — Fol. 238. Ratification des mesures délibérées par les Élus. — Fol. 404. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois d'août, sous la présidence de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la province. — Vote du don gratuit habituel. — Nomination des Élus et des Alcades (1754). — Fol. 410. Refus par le prince du don de 50,000 livres offert par les États. — Fol. 414. Sur l'invitation du même, les États votent une gratification de 12,000 livres à madame Poissonnier de Dijon, nourrice du duc de Bourgogne. — Fol. 422. Continuation au couvent des Feuillants de Fontaine-les-Dijon de l'exemption des crues de sel. — Fol. 424. Une nouvelle demande des notaires est renvoyée à l'examen des Élus. — Fol. 425. Vote de 1,200 livres au courrier de cabinet qui a apporté la nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne; — fol. 426, d'une somme de 1,200 livres pour donner aux Élus les moyens de favoriser le commerce; — de secours et aumônes aux hôpitaux et établissements de bienfaisance. — Fol. 437. Le traitement de 3,000 livres accordé à l'Inspecteur des haras ne lui sera payé qu'à vue des certificats constatant ses visites. — Fol. 450, 451. Renouvellement des remarques et des remontrances des Alcades et des Conseils sur l'admission de la maxime juridique, *aut cede aut solve*; — sur les évocations; — sur la juridiction des chemins à attribuer à perpétuité aux États; — sur les surtaxes; — fol. 452, sur les entreprises du traitant qui, nonobstant les ordonnances, déclarant le franc-aleu roturier naturel en Bourgogne, prétend assujétir au droit de franc-fief tous les propriétaires d'héritages libres. — Fol. 454. Invitation au procureur syndic de solliciter du Parlement le renouvellement des défenses de fumer les vignes, d'y semer des légumes, d'y planter des arbres, toutes choses qui altèrent la qualité du raisin. — Invitation aux Élus de veiller à la conservation des papiers de la province. — Fol. 455. Réclamation des États au sujet de l'excès de bagages que les régiments traînent avec eux et dont le charroi devient par trop onéreux pour la province. — Fol. 457. Les ravages commis par les loups dans le bailliage de Dijon déterminent

les États à élever de 5 à 6 livres la prime par tête de loup et de 50 sols à 3 fr. celle des louveteaux. — Fol. 460. Réclamation contre les droits imposés sans droit par le traitant des aides sur le bourg de Tanlay, dépendant du duché. — Fol. 467. Procès-verbal de la conférence entre les trois Chambres. — Prestation de serment des Élus et des Alcades. — Séparation des États et compliments d'adieu au prince de Condé.

C. 3006. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

1757-1760. — Registre douzième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon au mois de novembre, sous la présidence du comte de Saulx-Tavanes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne (1757). — Fol. 1. Vote du don gratuit de 953,000 livres. — Fol. 5. Nomination des Élus et des Alcades; — des rapporteurs des requêtes et des orateurs. — Fol. 9. Vote des fonds pour les garnisons et les étapes. — Fol. 10. Renvoi aux Élus d'une requête de Gaudet, chirurgien à St-Sernin-du-Plain, inventeur d'un remède contre la rage. — Fol. 11. Vote de 20,000 livres pour les haras. — Fol. 13. Invitation aux Élus de donner tous leurs soins aux pépinières; d'en faire délivrer gratis les arbres aux gens de la campagne et de favoriser la plantation des mûriers. — Fol. 15. Un fonds de 30,000 livres est mis à la disposition des Élus pour encourager les établissements d'agriculture et du commerce. — Fol. 18. Secours de 100 livres à la chambre de la Providence de Dijon. — Fol. 21. Demande en dégrèvement formée par la ville de Nuits à la suite des désastres causés par l'inondation du 21 au 22 janvier 1759. — Fol. 23. Secours de 500 livres accordé à cette occasion à l'hôpital de cette ville. — Fol. 25. Vote d'un emprunt de 4 millions pour le Roi. — Fol. 27. Remontrances à l'effet d'obtenir la suppression de la pension décernée au duc de Saint-Aignan. — La subvention de l'hôpital général de Dijon est portée à 8,000 livres. — Fol. 31. Remontrances au Roi sur les charges exorbitantes imposées à la province pour les dépenses de la milice. — Fol. 33 et suiv. Remarques des alcades et remontrances des syndics sur les évocations, les surtaxes, les renonciations frauduleuses à l'incolat des villes pour échapper à la taille; — fol. 41, les testaments des fils de famille; — fol. 45, la nécessité de poursuivre la table alphabétique des matières contenues dans les registres des États; — fol. 49, l'adoption en Bourgogne de la maxime : *aut cede aut solve*; — fol. 53, la nécessité d'obtenir une déclaration royale pour mettre fin aux difficultés suscitées par l'Intendant et le grand-maitre des eaux et forêts au sujet de la fourniture de bois aux salpêtriers; — ainsi qu'aux exactions que se permettent ces derniers. — Fol. 69. Les États accueillent la proposition du Roi d'établir à Auxonne le siège du 6<sup>e</sup> bataillon d'artillerie et du

généie nouvellement créé, mais se refusent à de nouvelles installations de troupes, conformément aux privilèges de la province. — Fol. 71. Voulant donner au comte de Tavannes un témoignage de leur gratitude, les États demandent au Roi un régiment pour le marquis de Tavannes son petit-fils. — Fol. 73. Gratifications accordées par les États. — Fol. 81. Le fonds pour la construction et l'entretien des chemins de la province est porté de 60 à 100,000 livres. — Fol. 85. Clôture des États; — ratifications des délibérations des Élus. — Fol. 314. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon aux mois de novembre et décembre, sous la présidence du comte de Tavannes, lieutenant général de la province. — Dons gratuits. Alcades. Élus. Rapporteurs de requêtes. Orateurs (1760). — Fol. 328. Indemnité de 800 livres votée par les États à Mademoiselle Jaquot de Neuilly, pour les soins qu'elle s'est donnés relativement à la culture des mûriers blancs et les échantillons de soie indigène soumis par elle aux États. — Fol. 330. Secours de 400 livres accordé aux chirurgiens de Dijon. — Fol. 338. Remarques des alcades sur les misères de la province; — fol. 337, sur la nécessité de faire payer aux villes leur part des 820,000 livres payées par la province pour le rachat des offices municipaux créés en 1733; — fol. 341, d'obtenir une diminution des charges sur la milice. — Fol. 352. Ajournement de la proposition de demander un règlement interdisant l'usage des traités dits tutélaires en faveur des enfants mineurs; — fol. 333, d'établir en prévision de la disette, des greniers d'abondance aux chef-lieux des bailliages; — fol. 338, de contraindre les propriétaires à planter autour de leurs héritages bordant les rivières, ruisseaux, marais et fossés, des saules et des peupliers qui leur procureront des liens de toutes sortes et les empêcheront de dévaster leurs bois. — Fol. 361. Nouvelles plaintes portées par les alcades sur la consommation des forêts par les usines à fer et les dégâts causés par les patouilletts. — Fol. 370. Secours de 45,000 livres accordé au Roi pour l'institution des milices gardes-côtes. — Fol. 372. On demandera au Roi une déclaration pour l'exécution de l'ordonnance de janvier 1629 relative à la déconfiture des créanciers sur les meubles. — Fol. 376. Nouvelles plaintes sur la négligence apportée dans son service par l'inspecteur des haras. — Fol. 382. Indemnité de 1200 livres au docteur Fournier, médecin des États, envoyé pour le service des épidémies dans la province. — Fol. 394. Ajournement d'un projet d'instituer une école de dessin et de mathématiques à Dijon. — Fol. 397. Les États mettent la manufacture de verrerie de Rouelle sous la protection des Élus. — Une gratification de 600 livres est accordée à la troupe de comédie en représentation à Dijon. — Fol. 396. Les États accueillent l'hommage que leur fait le marquis de Mirabeau de ses mémoires sur les États provinciaux, ordonnent le dépôt de ce

livre dans leurs archives et lui adressent en remerciements, les trois volumes de l'histoire de Bourgogne, reliés en maroquin rouge avec les armes de la province sur les plats. — Fol. 397. Vote de 30,000 livres d'encouragement pour l'agriculture et le commerce. — Renvoi aux Élus du mémoire de Varennes de Beost, secrétaire des États sur cette question, et invitation de solliciter du Roi diverses mesures tendant à favoriser l'agriculture. — Fol. 404. Clôture des États.

C. 3007. (Registre.) — In-folio, 477 feuillets, papier.

**1763-1766.** — Registre treizième des décrets originaux des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, aux mois de novembre et décembre, sous la présidence de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé. Élection des Élus, alcades, rapporteurs des requêtes et orateurs. — Don gratuit, crues sur le sel, exemptions de garnisons; étapes (1763). — Fol. 17. Aumône de 200 livres aux confrères de la Miséricorde de Dijon. — Fol. 19. Gratifications suivant l'ordonnance de 1742. — Fol. 31. Vote d'un fonds de 6,000 livres, destiné à encourager l'agriculture et le commerce. — Aumône de 12 livres à chacune des 16 maisons de Capucins en Bourgogne. — Fol. 32. Demandes de subvention par les filatures et manufactures de coton de Beaune et de Chalon. — Fol. 34. Gratification de 600 livres accordée au docteur Chaussier, de Dijon, envoyé pour combattre des épidémies en plusieurs lieux de la province. — Fol. 39. La subvention de l'hôpital général de Dijon est portée à 8,000 livres. — Fol. 47. Nouvelles remarques des alcades sur les remboursements du prix des offices municipaux; — sur les charges accablantes de la milice (350,000 livres); — la maxime *aut solve aut cede*; — les surtaux de taille; — la juridiction des Élus sur les chemins; — fol. 55, la table alphabétique des matières des registres, les évocations; — fol. 59, la dévastation des bois causée par l'abus des liens; — fol. 61, l'abus du transport des équipages des régiments de passage; — fol. 65, sur la négligence apportée par la maréchaussée dans son service; — sur la convenance d'avoir une académie d'escrime et d'équitation à Dijon. — Fol. 69. Injonction aux maire et échevins de Dijon, de produire le rôle de taille et capitation des habitants. — Fol. 73. Invitation aux Élus de poursuivre en cour la suppression de l'inspecteur des haras et la remise complète du service à la province; — de veiller à l'exécution des règlements sur les chemins et réprimer les abus reprochés aux directeurs. — Fol. 87. Les États informés de la retraite de M. Girard, premier secrétaire du prince de Condé, chargent les présidents des 3 ordres de lui témoigner leur reconnaissance pour les services par lui rendus à la Province. — Fol. 89. Invitation aux Élus de se concerter avec les différents ordres de la province, afin d'aviser aux moyens de



supprimer la mendicité. — Fol. 90. On leur renvoie la proposition du seigneur de Sainte-Sabine, Bouhey et Crugey, de rendre la rivière d'Ouche flottable depuis Veuvey jusqu'à Dijon; — fol. 99, celles des conseils de faire défendre aux communautés de contracter des engagements ou de transiger sur procès sans y être autorisés par une délibération générale des habitants et des forains. — Fol. 101. Invitation aux Élus d'obtenir une déclaration royale fixant le délai, passé lequel, les seigneurs ne seront plus reçus à revendiquer le droit de triage; — fol. 103, de distribuer des récompenses ou des secours pour encourager la bonne culture. — Fol. 109. Réception de M. Rigoley de Puligny, greffier en chef des États. — Clôture des États. — Fol. 362. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de juillet, sous la présidence du prince de Condé (1766). — Fol. 372. Subvention de 500 livres à l'hôpital de Nuits; — de 300 livres à celui de Bourbon-Lancy; — fol. 374, de 400 livres aux pauvres honteux de Dijon. — Fol. 277. Vote d'une somme de 70,000 livres pour encouragement à l'agriculture et au commerce. — Fol. 380. Prière des États au prince de Condé d'obtenir qu'il ne soit apporté aucun changement au mode d'administration des villes de la province. — Fol. 383. Renvoi aux Élus d'une demande de subvention pour établir une raffinerie de sucre à Dijon; — fol. 386, pour donner du développement à la manufacture de glaces à Rouelle. — Fol. 390. Remarques des alcades sur la nécessité d'obtenir le droit perpétuel de juridictions sur les chemins et de presser la réparation de ceux dits finérots. — Fol. 410. Remontrances au sujet des exactions du contrôleur des actes, à l'endroit des ventes de meubles; — de la nécessité d'obtenir une déclaration royale favorisant la reconstitution des grandes pièces de terre, au moyen d'exemption des droits du fisc. — Fol. 420. Décret portant que désormais les journées des Élus de chaque triennalité leur seront payées pendant le cours de trois ans entiers. — Fol. 423. Subvention de 600 livres à l'aumône générale de Dijon. — Fol. 444. Emprunt de 3 millions contracté par le Roi sur la province. — Fol. 452. Clôture des États.

C. 8008. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1769. — Registre quatorzième des décrets originaux des États. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon en novembre, sous la présidence du prince de Condé. — Fol. 1. Nomination des Élus, Alcades, rapporteurs des requêtes et orateurs. — Don gratuit ordinaire. — Fol. 7. Députation au prince de Condé au sujet de la survivance du gouvernement accordée au duc de Bourbon son fils, et demande du discours prononcé par lui à l'ouverture des États. — Fol. 11. Vote de fonds pour les garnisons et les étapes. — Fol. 14. Aumône de 100 livres aux sœurs Sainte-Marthe de Dijon; — fol. 15,

celle faite au couvent du Bon-Pasteur est portée à 900 livres. — Fol. 17. Emprunt de 3,000,000 contracté par le Roi sur la province de Bourgogne. — Fol. 18. Refus par les États de se charger de la continuation de l'histoire du duché, interrompue par la mort de l'imprimeur Defay. — Fol. 19. Subvention de 200 livres à l'hôpital de Charolles. — Fol. 21. Vote d'un fonds de 13,819 livres d'augmentation des gages de la maréchaussée. — Fol. 23. Subvention de 300 livres à l'hospice des malades et de 800 à celui de Saint-Louis, à Chalon-sur-Saône. — Fol. 25. Renvoi aux Élus de la demande d'avances faite par deux suisses, pour établir une manufacture de quincaillerie à Dijon. — Fol. 35. Les États autorisent les Élus à imposer toutes les sommes nécessaires au service des chemins. — Fol. 41. Remarques des Alcades sur les charges imposées par la milice; — sur les exigences des régisseurs du don gratuit, dans le comté d'Auxerre, contrairement aux clauses de sa réunion au duché de Bourgogne; — sur l'arbitraire avec lequel se perçoit le droit de gros dans les pays d'aides; — fol. 51, sur les droits d'aides prélevés illégalement par les agents du fisc dans des communes du duché; — fol. 53, sur les exactions des agents du contrôle, au sujet des inventaires et ventes de meubles; — des contrats d'échange; — fol. 57, sur l'ordonnance des Élus relative à la clôture des héritages et des inconvénients de la mesure au point de vue de l'agriculture; — fol. 59, sur la nécessité d'abolir la corvée sur les chemins et de la remplacer par une imposition générale; — sur la juridiction de ces chemins; — fol. 73, sur un meilleur mode de répartition des secours pour les incendies; — sur les avantages de substituer aux primes pour la destruction des loups, la destruction au moyen des bêtes empoisonnées. — Fol. 83. Remontrances des conseils sur les moyens d'empêcher le développement des dettes des communautés; — fol. 91, sur le triage des communaux. — Fol. 93. Dons et gratifications. — Fol. 113. Vote de 50,000 livres pour l'entretien des dépôts de mendicité de la province. — Fol. 115. Gratification de 1,800 livres à M. Mesnard de Conichard, premier commis du contrôleur général des finances. — Clôture des États.

C. 8009. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1772. — Registre quinzième des décrets originaux des États. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai, sous la présidence du marquis de la Tour du Pin, commandant en chef la province de Bourgogne. — Fol. 1. Nomination des Élus, des Alcades, des rapporteurs des requêtes et orateurs. — Don gratuit ordinaire. — Prolongation des crues sur le sel destinées à en assurer le paiement. — Fol. 13. La subvention pour les haras est portée à 30,000 livres par an. — Fol. 14. Aumône de 400 livres aux pauvres

honteux de Dijon ; — de 100 livres à chacun des couvents de Clarisses d'Auxonne et de Seurre. — Fol. 17. Vote de 60,000 livres pour l'encouragement du commerce et de l'agriculture. — Fol. 21. Les États accordent à M. Reffort, maire d'Arnay-le-Duc, une indemnité de 3,000 livres, comme un témoignage public que ses malheurs dans un procès pour le commerce des grains ne lui ont rien fait perdre de l'estime et de la considération publique. — Fol. 23. Gratification de 400 livres à la Chambre des pansements gratuits de Dijon. — Fol. 29. Le marquis de la Tour du Pin ayant communiqué des dépêches de la Cour qui prescrivait aux États de reconnaître le sieur Baudesson comme maire d'Auxerre, nonobstant une sentence contraire du bailliage, ceux-ci décident qu'il sera adressé un mémoire au Roi pour obtenir la cassation de cette sentence, comme attentatoire aux privilèges de la province. — Fol. 39. Délibérations relatives au nouvel abonnement des vingtièmes consenti par le Roi moyennant la somme de 1,474,000 livres. — Fol. 41. Invitation aux Élus de solliciter pour le partage des communaux dans la province, un édit semblable à celui obtenu par les Trois-Évêchés. — Fol. 43. Gratification de 1,500 livres au sieur Mille, écuyer, avocat au Parlement, pour la publication des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> volumes de son histoire de Bourgogne. — Renvoi aux Élus d'une proposition des RR. PP. Capucins de La Chaire, de la Haye et Dunand ; des sieurs Courtépée et Béguillet, de publier, sous les auspices des États, une description historique et topographique du gouvernement de Bourgogne. — Gratification de 1,200 livres aux demoiselles de Chanrenault, dont le père, commandant militaire de Dijon, avait consumé sa fortune dans la création de la première manufacture de fil de fer en Bourgogne ; — fol. 49, de 300 livres à l'hôpital de Couches ; — de 400 livres à celui de Semur-en-Auxois. — Fol. 53. Renvoi aux Élus de la remarque des Alcades sur le danger d'ouvrir de nouvelles routes avant l'achèvement de celles en cours d'exécution ; — sur la nécessité pour les États d'obtenir, dans l'intérêt public, la juridiction sur les chemins finérots, afin d'exiger leur amélioration ; — sur le mauvais emploi des produits des pépinières, destinées aux habitants des campagnes ; — fol. 63, sur les abus déjà signalés des renonciations frauduleuses à l'incolat ; — sur les retards de certaines villes à acquitter le prix de rachat de leurs offices ; — sur les secours aux incendiés ; — sur les évocations ; — sur les surtaxes de tailles, les milices, la maréchaussée. — Fol. 83. Invitation aux Élus, sur le vu du mémoire d'un membre de la Chambre de la noblesse, de faire en Cour les diligences nécessaires pour obtenir une solution de la question du canal de Bourgogne. — Fol. 84. On renvoie aux Élus de statuer sur la demande du notaire Béguillet, de dédier aux États son histoire du canal de jonction des deuxmers par la Bourgogne ; — la demande de l'épinglier Royer, Côte-d'Or — SÉRIE C. — TOME III.

de fonder une manufacture d'épingles à Dijon. — Fol. 87. Sur la communication par le commandant en chef, d'un arrêt du Parlement de Paris, qui confirmait la sentence du bailliage d'Auxerre contre le maire, Baudesson, les États décident unanimement qu'une députation sera aussitôt envoyée en Cour pour réclamer contre cette violation des privilèges de la province, et comme toutes ces difficultés proviennent pour la plupart des différences de ressort, demander la réunion des comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine au ressort du Parlement de Dijon. — Fol. 89. On renvoie aux Élus l'examen d'un ouvrage intitulé : *La Cuisine des Pauvres*, que l'auteur à l'intention de dédier aux États. — Gratification de 200 livres à Jacques Dubois, expert écrivain de Dijon, auteur d'une histoire de l'écriture. — Fol. 91. Remontrances des Conseils sur la jurisprudence des surtaxes de tailles ; — fol. 97, sur celle des mésums ; — fol. 101, sur les saisies ; — sur les hypothèques et les décrets. — Fol. 105. Gratifications et dons répartis pour tout le gouvernement : — le prince gouverneur, 112,000 livres ; — ses gardes, 72,000 ; — les officiers, 5,000 ; — les trois secrétaires, 18,900 ; — les officiers de la maison, 18,100 ; — le ministre secrétaire d'État, 18,000 ; — le contrôleur général 9,000 ; — le lieutenant général commandant la province, 10,200 ; — les quatre lieutenants généraux, 13,000 ; — le gouverneur d'Auxonne, 1,300 ; — le 1<sup>er</sup> président du Parlement, 3,000 ; — l'Intendant, 7,000 ; — les commis du secrétaire d'État, 9,400 ; — les commis du contrôleur général, 4,300 ; — les secrétaires du chancelier et du garde des sceaux, 1,200 ; — l'Intendant, 2,000 ; — les trois greffiers des États, 1,800 ; — les trois commis, 900 ; — les trois conseils, 600 ; — les deux procureurs syndics, 400 ; — le capitaine de la porte, 600 ; — les huissiers, 300 ; — le commandant de place, 1,500 ; — le courrier envoyé en cour, 600 livres. — Fol. 117. Ordre d'imprimer le règlement donné en 1742 pour la tenue des assemblées des États. — Fol. 121. Arrêt du conseil d'État qui casse la sentence du bailliage d'Auxerre contre le maire Baudesson. — Fol. 123. Clôture des États.

C. 3010. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1775. — Registre seizième des décrets originaux des États. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de mai, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur. — Fol. 1. Nomination des Élus, etc. — Vote du don gratuit ordinaire des subventions pour les garnisons, les étapes, les haras. — Fol. 17. Députation au prince de Condé pour demander communication du discours prononcé à l'ouverture des États. — Fol. 18. Décret qui maintient, contrairement à la prétention du ministre, le droit des États de nommer l'Inspecteur des haras. — Fol. 19. Renvoi aux Élus d'une demande de gratification formée par Edme J. B. de Castella, pour l'entretien de

la plantation de mûriers faite aux Argentières-les-Dijon. — Fol. 22. Pouvoir donné aux Élus d'imposer toutes les sommes nécessaires au service des ponts et chaussées. — Subvention de 600 livres à l'Aumône générale de Dijon. — Fol. 26. Décret qui, pour favoriser la baisse des céréales, supprime tous les droits de minage, de hallage, de havage, d'octrois, etc., qui y étaient imposés. — Fol. 34. Aumône de 100 livres aux Dames de l'Aumône des deux prisons de Dijon. — Fol. 36. Vote de fonds pour le remboursement des capitaux dus par la Province. — Fol. 40. Invitation aux Élus de solliciter la suppression des aides supportés par le comté de Bar-sur-Seine, nonobstant sa réunion au duché de Bourgogne. — Fol. 44. Décret pour la conversion des rentes 5 0/0 sur la province en rentes à 4 0/0; — fol. 48, qui renvoie aux Élus l'étude des moyens proposés par le Roi pour la suppression de la corvée et son remplacement par une imposition. — Fol. 50. Gratification de 2,400 livres accordée par les États en témoignage de satisfaction publique à F. Devosge, fondateur de l'école de dessin de Dijon. — Fol. 52. Décret portant que désormais les édits, arrêts du conseil survenus dans une triennalité, seront imprimés et distribués dans la triennalité suivante. — Fol. 54. Les Élus sont chargés de solliciter du Roi Louis XVI des lettres de confirmation des privilèges de la province; — fol. 58, de faire des remontrances sur la prétention des officiers du contrôle, de percevoir des droits sur les jugements des officiers municipaux en matière de police; — fol. 59, de s'occuper sans délai des moyens les plus propres à assurer le succès de l'établissement des haras. — Fol. 63. On supprime les pépinières d'arbres fruitiers qui n'ont donné aucun résultat utile, mais on maintient celle des mûriers. — Fol. 64. Critiques des Alcades sur l'emploi par les Élus des sommes votées pour encourager l'industrie et le commerce. — Fol. 70. Renvoi aux Élus d'une remarque des mêmes sur les avantages qu'offrirait au commerce la navigation de la rivière d'Arroux; — fol. 72, pour demander la réunion des comtés adjacents au ressort du Parlement de Bourgogne; — fol. 74, la prolongation des délais accordés par la déclaration du 3 février 1771 au sujet des échanges avec les gens de mainmorte pour les clôtures. — Fol. 75. La volonté du Roi étant de faire commencer aussitôt que possible l'ouverture du canal de Bourgogne, les États donnent tous pouvoirs aux Élus pour concourir aux désirs de S. M. — Fol. 80. Renvoi aux Élus d'une requête des maires de plusieurs villes, demandant qu'on institue un hôpital des fous; — d'une demande d'allocation de Beguillet et Courtepée pour leur *Description de Bourgogne*; — fol. 92, des moyens proposés par les conseils, pour assurer la conservation des biens communaux; — fol. 96, des remontrances des mêmes sur l'arbitraire qui règne au sujet des appellations en matière de police. — Fol. 101. Votes de fonds

pour la continuation du Palais des États. — Fol. 104. Clôture des États. — Fol. 111. Ratifications des délibérations de la chambre des Élus généraux.

C. 3011. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1778. — Registre dix-septième des décrets originaux des États. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de mai, sous la présidence du prince de Condé. — Fol. 1. Élection des Élus, alcades, rapporteurs des requêtes orateurs. — Don gratuit, crues de sel. — Fol. 7. Discours prononcé par le prince de Condé à l'ouverture des États. — Fol. 13. Décret relatif à l'impression des règlements et des délibérations des États ou des Élus. — Fol. 15. Gratification de 120 livres à frère François, hermite de St-Jean à Soussey, pour soins et médicaments fournis lors des épizooties. — Subvention de 1,500 livres aux chevaliers du Jeu de l'Arquebuse de Beaune pour leur aider à rendre le prix. — Fol. 17. Continuation du fonds de 50,000 livres pour l'extinction de la mendicité. — Fol. 19. Pouvoirs donnés par les États aux Élus de traiter avec le Roi du rachat de la capitation et des 4 sols pour livre. — Subventions aux hôpitaux de Saint-Jean-de-Losne, Montbard, Seurre, Cravant, Saulieu, Couches, etc. — Fol. 27. Annulation par les États de six délibérations des Élus concernant les visites des receveurs dans leurs communautés, les vingtièmes, les finances et les paiements des receveurs. — Décret qui, en conformité des intentions du Roi, donne pouvoir aux Élus généraux de se concerter avec ceux du Mâconnais, en vue d'arriver à une conciliation des débats survenus au sujet de l'administration. — Fol. 33. Vote d'une somme de 60,000 livres pour commencer les travaux du canal de Bourgogne. — Invitation aux Élus de remplacer les dessins ou inscriptions sur carton et à la louange du prince de Condé, lesquels décorent la nouvelle salle destinée à l'école de dessin, par d'autres en matière plus durable. — Fol. 43. Remarques des Alcades sur la misère des peuples; — sur la nécessité de provoquer de plus fort la suppression de l'édit de 1771 portant création des conservateurs des hypothèques. — Fol. 49. Suppression de la place d'architecte de la province. — Fol. 52. Approbation par les États de la construction des bâtiments de l'aile occidentale du Palais, et invitation aux Élus de désormais ne rien construire sans permission des États. — Fol. 53. Continuation des remarques des Alcades sur les évocations; — fol. 61, sur l'augmentation des gages de la maréchaussée; — fol. 55, sur une infraction au droit des États de nommer leurs receveurs; — fol. 63, sur la négligence apportée à la transcription des comptes du trésorier général, déposés aux archives; — fol. 65, sur la nécessité d'organiser le dépôt de ces archives et d'en confier le soin à un garde; — sur les chemins et la demande de mise en pratique des meilleurs moyens proposés pour leur

entretien. — Fol. 70. Les Alcades considérant que les États ont dépensé pour les haras plus de 400,000 livres en pure perte, proposent la suppression des garde-étalons, et la liberté à chacun de se pourvoir d'étalons, lesquels devront être approuvés. — Fol. 77. Les États accueillent les remontrances des conseils qui réclament la juridiction des États sur tous les chemins ; — celle des surtaux de tailles ; — les évocations, — une déclaration régulière dans chaque communauté des bois, terres, prés, etc., qui lui appartiennent et cela afin d'en assurer la conservation ; — fol. 87, les ventes judiciaires ; — fol. 89, la convenance de demander la contrainte par corps pour la punition des délits forestiers ; — fol. 92, une déclaration du Roi portant que les ecclésiastiques, les gentilshommes et les privilégiés pourront faire exploiter eux-mêmes ou par leurs domestiques des héritages jusqu'à concurrence de quatre charrues seulement, mais que le surplus sera affermé. — Clôture.

C. 3012. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

**1781.** — Registre dix-huitième des décrets originaux des États. — Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mai sous la présidence du prince de Condé, gouverneur. — Folios 1<sup>er</sup> et suivants. Élus, alcades, etc. Don gratuit, crues, garnisons, étapes. — Fol. 6. — Discours d'ouverture prononcé par le prince de Condé. — Fol. 15. L'abonnement des deux vingtièmes et des 4 sols pour livre du premier est consenti avec le Roi, moyennant la somme de 1,556,500 livres. — Les États votent un règlement pour la perception de cet impôt et sa juste répartition ; — fol. 19, la somme de 150,000 livres pour l'entretien et la réparation des grands chemins de la province ; — fol. 20, de 50,000 livres pour l'abolition de la mendicité ; — fol. 25, de 250,000 livres pour l'ouverture du canal de Bourgogne. — Fol. 28. Décret par lequel les États voulant pourvoir aux exigences des services des bureaux, décident la continuation de l'aile du Logis du Roi. — Fol. 35. Règlement imposé aux hôpitaux et établissements de bienfaisance pour l'obtention ou la continuation des secours qu'ils sollicitent de la province. — Fol. 42. Pouvoirs donnés aux États à l'effet de pourvoir au logement de l'Intendant, dont la ville de Dijon a été jusqu'ici chargée et qui de toute équité doit être supporté par la province. — Fol. 44. Renvoi aux mêmes de l'étude du projet présenté par le comte et le chevalier de Brancion pour l'ouverture d'un canal entre l'Océan et la Méditerranée par le Charollais ; — fol. 47, d'une demande d'encouragement par B. Buzenet, fabricant de bas au métier, pour la manufacture de bas établie par lui à Dijon. — Fol. 50. Subvention de 30,000 livres pour les haras. — Fol. 56. Décret portant que, si dans le délai fixé les Élus du Mâconnais n'ont point fourni leurs propositions d'accommo-

dement des différends qu'ils ont avec l'administration des Élus, ou n'en produisent que d'inacceptables, ceux-ci solliciteront du Roi pour y mettre fin, la réunion définitive des États du Mâconnais à ceux du duché de Bourgogne. — Fol. 60. Conférence et séparation des États. — Fol. 62. Remontrances des Conseils sur les évocations ; — les surtaux de tailles ; — la déclaration des biens communaux ; — fol. 72, sur la nécessité de faire décider par le Roi que les appels des jugements rendus par les justices de 1<sup>re</sup> instance en matière de police et de mésus, seront portés directement au Parlement ; — fol. 73, sur les dispositions testamentaires à cause de mort des pères et des mères entre enfants ; — fol. 76, sur les mesures à prendre pour empêcher les syndics et officiers municipaux d'engager ou soutenir un procès sans le consentement des habitants réunis en assemblée générale. — Fol. 81. Invitation aux Élus de faire des remontrances au sujet du droit de quint et requint, qu'on a tenté d'introduire en Bourgogne.

C. 3012 bis. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

**1781.** — Suite du registre des décrets des États contenant la ratification de toutes les délibérations et autres mesures prises par les Élus dans la triennalité de 1778 à 1781 et contenues dans les registres C. 3231, 3232 et 3233.

C. 3013. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

**1781.** — Registre dix-neuvième des décrets originaux des États. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon aux mois de juillet et août, sous la présidence du prince de Condé. — Fol. 1 et suiv. Nomination des Élus, des alcades, des rapporteurs des requêtes, des orateurs. — Don gratuit. — Fol. 5. Discours d'ouverture prononcé par le prince. — Fol. 11. Adresse votée au Roi par les États, à l'occasion de l'avis donné par M. de Calonne de la cassation d'un arrêt du Parlement du 9 juillet, attentatoire aux privilèges de la province. — Fol. 12. Décret qui accorde à Ch.-A. Raguét, comte de Brancion et au chevalier son frère, une somme de 200,000 livres pour leur tenir lieu de la pension viagère qu'ils avaient obtenue à l'occasion de la part prise par eux à l'ouverture du canal du Charollais. — Fol. 15. Invitation aux Élus de demander au Roi le don de « son portrait en grand ». — Fol. 19. Gratification de 2,400 livres accordée à F. Devosge, professeur de l'école de dessin, peinture et sculpture fondée à Dijon. — Fol. 21. Vote de 20,000 livres pour encouragement à l'agriculture et au commerce. — Fol. 23. Les États désirant en finir avec les entreprises continuelles des commissaires des tailles des comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine sur les prérogatives des États, chargent les Élus d'en poursuivre la suppression, avec offre de rembourser les offices

et de provoquer la distraction de ces comtés du ressort de la Cour des Aides de Paris et leur réunion à celle de Dijon ; — fol. 25, comme aussi de solliciter une déclaration qui étende au comté du Mâconnais le régime municipal existant dans le duché, depuis le rachat des offices par les États. — Fol. 31. Consentement donné à la démolition de la citadelle de Chalon, demandée par les habitants. — Fol. 34. Nomination de H. Maret, docteur en médecine, médecin des États. — Fol. 35. Invitation aux Élus de faire travailler « sans discontinuation à la construction des trois canaux commencés ». — Folio 40. Fonds de 200,000 livres voté pour l'entretien et la réparation des grands chemins ; — fol. 41, de 12,000 livres pour venir au secours des incendiés. — Fol. 42. Remerciments adressés par les États au prince de Condé à l'occasion de sa médiation pour l'apaisement des débats survenus entre eux et ceux du Mâconnais. — Fol. 43. Edme Regnier, à Semur-en-Auxois, est nommé mécanicien des États. — Fol. 47. Décret qui ordonne le maintien du règlement édicté en 1781 pour les secours demandés par les hôpitaux et les établissements de bienfaisance. — Fol. 49. Hourset, médecin à Auxerre, est débouté de sa demande d'une pension et d'une recommandation pour le cordon de Saint-Michel. — Fol. 51. Invitation aux Élus d'adresser des remerciements en leur nom au chevalier de Charite, commandant le vaisseau La Bourgogne (construit par la province), pour la gloire que ce vaisseau a acquise sous ses ordres et notamment à la journée du 12 avril 1782 dans les Antilles. — Fol. 52. Les États voulant donner aux officiers des régiments d'infanterie de Monsieur et du Beaujolais employés aux travaux du canal du Charollais, une preuve de reconnaissance de l'activité qu'ils ont déployée et de la discipline qu'ils ont su maintenir, décrètent que les noms de ces officiers seront inscrits sur les registres et que copie en sera adressée à chacun d'eux. — Fol. 55. Concession faite à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon des instruments d'astronomie déposés dans la Tour du Palais à Dijon. — Fol. 57. Dépêche du ministre de Calonne pour assurer les États de la volonté du Roi, de faire respecter les privilèges de la province. — Fol. 58. Conférence et clôture. — Fol. 59. — Remarques des Alcades sur les emprunts contractés par les Élus ; — fol. 65, sur les impositions, tailles, vingtièmes, crues de sel, octrois de Saône ; — fol. 74, sur la comptabilité. — Fol. 78. Approbation du règlement proposé par les Élus sur la milice, les régiments provinciaux et la maréchaussée. — Fol. 81. Remarques sur des abus introduits dans le service des étapes et des logements militaires. — Fol. 87. Approbation des mesures prises par les Élus pour assurer le service des ponts et chaussées ; — la construction des canaux ; — fol. 97, les rivières navigables (Saône, Seille, Arroux) ; — fol. 100, la construction du palais des États, l'ac-

quisition de l'hôtel de l'Intendance. — Fol. 105. Recommandation de mesures à prendre pour le service des haras ; — l'extension de la plantation des mûriers ; — fol. 109, les encouragements à donner à l'agriculture et au commerce. — Fol. 112. Approbation des délibérations prises par les Élus dans l'intérêt de l'école de dessin de Dijon, du cours d'anatomie, du cours d'accouchement, de ceux de botanique, de minéralogie, de chimie, de matière médicale et d'astronomie ; — fol. 116, pour réorganiser les archives des États et en publier les documents les plus importants ; — pour assurer un bon choix des officiers de la province et solliciter du Roi le cordon de St-Michel et des lettres de noblesse en faveur du sieur Gauthey, ingénieur en chef de la province. — Fol. 123. Remarques des Alcades sur les cahiers présentés au Roi, sur les affaires occurrentes ; — fol. 133, sur l'administration particulière du Mâconnais. — Fol. 143. Remontrances des conseils et des procureurs-syndics de la province sur la mendicité ; — les locations ; — fol. 155, la conservation des bois communaux. — Fol. 163. Ratifications par les États des délibérations des Élus généraux.

C. 3014. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1787. — Registre vingtième des décrets originaux des États. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de novembre, sous la présidence de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneur. — Fol. 1. Nomination des Élus, des Alcades, des rapporteurs des requêtes et des orateurs. — Fol. 2. Vote du don gratuit de 953,000 livres. — Fol. 4. Députation au prince pour lui demander communication de son discours. — Fol. 4. Crues de sel demandées pour les années 1807, 1808 et 1809. — Fol. 6. Fonds des garnisons, des étapes, de l'extinction de la mendicité. — Fol. 9. Rejet de la proposition de la Chambre de la noblesse de faire examiner les actes des Élus par une commission autre que celle des Alcades. — Fol. 10, 20. Abonnement aux vingtièmes moyennant la somme de 250,000 livres. — Fol. 14. Rejet de la proposition de la Chambre de la noblesse de renvoyer l'examen des vingtièmes et de la corvée à une commission prise dans les trois chambres. — Fol. 15. Blâme infligé par le Roi à la Chambre de la noblesse pour avoir, sans le concours des deux chambres, demandé la nomination de ses Élus. — Décret des États rendu à la suite, portant que les Élus comprendront cette demande dans leurs cahiers. — Fol. 16. Approbation des emprunts faits pour le rachat des droits d'aides dans le comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 22. Décret qui enlève aux Élus le droit de donner des pensions de grâce ou de faveur. — Fol. 23. Décret pris par les États pour l'exécution des lettres-patentes qui leur accorde la juridiction sur les rivières navigables et flottables. — Fol. 25. Autre pour la suppression de

la corvée pour les travaux des routes et leur remplacement par le salaire et des baux d'entretien. — Fol. 30. Autre qui la maintient pour les chemins finérot et approuve le règlement publié à cet égard par les Élus généraux. — Fol. 30. Fonds de 20,000 livres pour l'encouragement du commerce et de l'agriculture. — Fol. 32. Invitation aux Élus de poursuivre le rachat des aides du comté d'Auxerre. — Fol. 33. Félicitations adressées par les États aux Élus de la dernière triennalité, pour l'ordre et la sagesse apportés par eux dans toutes les parties de l'administration. — Fol. 34. Offres des États au prince de Condé « d'une des productions du haras. » — Fol. 35. Réclamation par eux du droit exclusif de nommer leurs officiers. — Fol. 36. Fonds de 30,000 livres pour les haras. — Fol. 37. Invitation aux Élus de prendre les mesures nécessaires pour que désormais les Alcades aient le double du temps qu'on leur laisse, afin d'examiner plus à fonds les différentes parties de leur service. — Fol. 38. Fonds de 200,000 livres pour les ponts et chaussées. — Invitation de pousser les travaux des canaux. — Fol. 41. Décret des États pour demander que les tailliables, au lieu d'être imposés dans leur seul domicile, le soient aussi dans toutes les communautés où ils possèdent des biens; — que tout locataire et fermier, à quelque classe qu'il appartienne, soit soumis à la taille d'exploitation, etc. — Fol. 43. Dons et gratifications : — le prince de Condé, 90,629 livres 10 sols; — l'entretien de ses gardes, 34,377 livres 3 sols; — les officiers, 3,776 livres 5 sols; — les secrétaires et officiers du prince, 27,948 livres 6 sols; — le contrôleur général des finances, 9,000 livres; — le ministre ayant le département de la Bourgogne, 48,000 livres; — les lieutenants généraux des bailliages, 23,200 livres; — le gouverneur d'Auxonne, 4,500 livres; — le premier président du Parlement, — l'intendant de Bourgogne, 7,000 livres; — le premier commis du ministre chargé des affaires municipales, 30,000 livres; — celui chargé des affaires des États, 4,800 livres; — le commis du secrétaire d'État, 600 livres; — le secrétaire du secrétaire d'État, 600 livres; — le sous-commis du contrôleur général des finances, 4,800 livres; deux commis, 2,500 livres; le secrétaire du chancelier, 600 livres; — celui du garde des sceaux, 600 livres; — les secrétaires de l'intendant, 2,000 livres; — les trois greffiers, chacun 600 livres; — leurs commis, chacun 400 livres; — les 3 conseils, les deux syndics, chacun 200 livres; — le capitaine de la Chambre de la noblesse, 600 livres; — le courrier des États, 600 livres; le garde des Archives, 300 livres. En tout la somme de 260,806 livres, 14 sols. — Fol. 45. Décret qui ordonne l'insertion au registre, d'une note envoyée par le Roi, démentant le propos attribué au ministre de Calonne que la minute des lettres patentes du 11 décembre 1785, attribuant aux États la juridiction sur les chemins, rivières et canaux,

était différente de l'exemplaire imprimé placé sous ses yeux. Fol. 46. Acceptation par les États de la proposition du rachat de la capitation. — Fol. 48. Subventions, aumônes et secours distribués aux hôpitaux et établissements de bienfaisance de la province. — *Idem* à plusieurs couvents d'ordres mendiants. — Fol. 50. Invitation aux Élus de préparer un projet de réduction des offices et des droits de réduction des offices et des droits des recettes de la province. — Fol. 52. Décret portant qu'à l'avenir, une vérification des rôles des vingtièmes et une répartition préalable seront faites dans les communautés par l'assemblée générale des habitants ou par les assesseurs, pour être ensuite soumises aux Élus qui, à vue de ces rôles, procéderont à la répartition définitive entre les communautés. — Fol. 53. On sursoit à l'impression des remarques des Alcades sur les entreprises des canaux. — Fol. 54. Les États, dans le désir de diminuer les charges de la capitation qui pèsent sur les tailliables, recommandent aux Élus d'apporter la plus grande sévérité dans l'examen des titres produits par les privilégiés. — Fol. 55. Réclamation de la Chambre du Tiers-État contre les dépenses particulières aux deux autres Chambres et qu'on fait supporter aux tailliables. — Fol. 64. Approbation par les États d'un règlement de la Chambre des Élus qui détermine les attributions des secrétaires et d'un autre relatif à la réception des affaires et à leur distribution dans les bureaux. — Fol. 67. Remarques des Alcades sur les emprunts et les remboursements faits par la province; — fol. 79, sur les impositions; — fol. 94, sur la perception des droits sur le sel, les octrois de Saône; — fol. 97, sur la comptabilité, laquelle comprend le paiement des collecteurs aux receveurs, les versements de ceux-ci; les comptes du trésorier, le dépôt du double de ses comptes aux archives, les épices, la sûreté des deniers, la liquidation des comptes des comptables décédés, les états de situation de l'administration vis-à-vis la caisse générale; — fol. 107, sur la milice; — fol. 100, sur la maréchaussée; — fol. 112, sur les étapes et les logements militaires; — fol. 115, sur les ponts et chaussées, chemins finérots, canaux, le canal de Charollais, dont la dépense totale est évaluée à 10,656,460 livres 16 sols 5 deniers; — celui de Dijon à Saint-Jean-de-Losne, première section du canal de Bourgogne, à 2,303,601 livres; — celui de Franche-Comté (partie du duché), à 349,141 livres; — fol. 130, sur les rivières navigables; — fol. 133, sur les bâtiments du palais des États et la création du musée; — fol. 138, sur les haras; — fol. 140, sur les pépinières; — sur l'agriculture et le commerce; — fol. 148, sur les établissements d'instruction publique dotés par les États; — sur les archives et les bureaux des Élus et des États; — ainsi que la publication des titres de la province; — fol. 161, sur la nomination des officiers de la province; — fol. 163,

sur les cahiers présentés au Roi lors du voyage d'honneur ; — sur les affaires occurrentes. — Fol. 175. Remontrances des conseils et procureurs-syndics, au sujet des locations contraires aux privilèges de la province ; — de la juridiction des surtaux de tailles ; — fol. 179, des mesures à prendre pour limiter les procès intentés par les communautés ; — de certaines dispositions de la loi des hypothèques ; — fol. 182, de la conservation des biens communaux ; — fol. 185, des impositions ; — fol. 188, du prêt à intérêt. — Fol. 192. Conférence et clôture des États après le serment prêté par les Élus, les Alcades, les secrétaires, les maires nommés, les receveurs et les ingénieurs Pourcher, Niepce et Vaillant.

C. 3015. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

**1475-1527.** — Registre formé de la réunion de quatre copies contemporaines.

1<sup>o</sup> Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des gens des trois États du duché et du comté de Bourgogne, tenue à Beaune au mois de novembre dans la salle du Parlement. La « cerche » des feux pour la levée des 100,000 livres votées au duc est remise dans le duché à cause des soldats qui gardent les frontières, dans le comté à cause des incursions des allemands, et partout à raison de la mortalité. — Nomination des députés des trois ordres chargés d'aller exposer au duc les affaires du pays. — Ajournement de l'assemblée à Dijon pour l'élection des élus et ordonner le « cerche », et consentement à ce qu'en absence des députés les gens des finances y pourvoient. — Les gens des comtés de Bourgogne et d'Auxonne déclarent devoir être compris dans l'aide du Mâconnais. Protestations contraires des gens du duché (1475).

2<sup>o</sup> Fol. 3. Acte par lequel Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, Michel Boudet, évêque de Langres, Jacques de Dinteville, chevalier chambellan, J. d'Aumont, lieutenant général, commissaires du Roi près les États convoqués à Dijon au mois de juin, répondent aux doléances qui leur sont présentées sur le fournissement du sel, sa vente, sa distribution dans les greniers ; — sur les abus commis par les préposés ; — sur le fournissement des vivres à la gendarmerie ; — sur la chasse interdite à tout ce qui n'est ni noble, ni d'église, ni seigneur de village. Original signé L. de la Trémoille (1518).

3<sup>o</sup> Fol. 5. Délibérations des États du duché assemblés dans l'église Saint-Étienne, de Dijon, qui votent un don gratuit de 28,856 livres pour secourir le Roi contre les entreprises de l'Élu empereur et du roi d'Angleterre. — Promesse des commissaires du Roi de lui faire donner une déclaration confirmatrice des privilèges de la province. — Autorisation aux Élus d'imposer pour payer les frais de voyages des délégués

des États en cour et s'opposer aux projets des Troyens d'annexer le comté de Bar-sur-Seine à la Champagne (1523, 1<sup>er</sup> juin).

4<sup>o</sup> Fol. 8. Autre des mêmes États réunis au même lieu qui votent au Roi un don gratuit de 50,000 livres pour la défense du royaume (1524, 12 avril). — Fol. 10. Gratification de 10,000 livres à M. de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, et 2,000 livres à Louise de Valentinois, sa femme.

5<sup>o</sup> Fol. 12. Délibération des États de Bourgogne assemblés à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, prise en présence des commissaires du Roi, par laquelle, après avoir pris connaissance du traité de Madrid, les États, « d'un commun avis et consentement », refusent d'adhérer à ce traité comme leur étant plus que dommageable et désirant rester « sous la très noble et très heureuse couronne de France », ils supplient le Roy de les retenir comme ses bons vassaux et fidèles, et prient l'amiral Chabot, commissaire du Roi, de l'en avertir ainsi que l'ambassade qu'on lui envoie à cet effet. Les députés de l'ordre du Tiers-État sont les maires de Dijon, de Beaune, le vierg d'Autun et le sieur échevin de Chalon (1526, 4 juin).

6<sup>o</sup> Fol. 14. Délibérations des États de Bourgogne rassemblés à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, qui votent au Roi un don gratuit de 50,000 livres, plus 10,000 livres, afin « qu'il tienne le pays en seurté des voulleurs et autres gens mal vivans » (1539, 1<sup>er</sup> juillet). — Fol. 17. Don de 60 poinçons de vin au connétable. — Fol. 18. L'abbé d'Oigny, le bailli de Chalon ou M. de Villefrancon, le maire de Dijon ou celui de Beaune, sont députés en cour pour solliciter l'abolition de la gabelle. — Nomination des Élus : Clergé, le doyen de Chalon ; Noblesse, M. de Villefrancon ; Tiers-État, le maire de Châtillon, Philibert Couthier, est nommé Conseil des États. — Fol. 19. Défense aux Élus de rien imposer de leur chef.

7<sup>o</sup> Fol. 21. Délibérations des États du duché réunis dans l'abbatiale de Saint-Étienne de Dijon. — Vote d'un don gratuit de 50,000 livres, plus 10,000 livres pour la maréchaussée (1545, 2 juillet). — Fol. 22. Gratification de 16,000 livres au duc de Guise, gouverneur de la Province ; — de 4,000 livres à M. de Châteauvilain et de Grancey, son lieutenant. — Fol. 23. Vote de 500 livres pour la construction de l'hôpital neuf de Dijon. — Fol. 24. Autorisation aux Élus d'imposer pour les affaires du pays, — de poursuivre en cour l'abolition de la foraine, — de nommer un solliciteur de ses causes. — Nomination des Élus : Clergé, l'abbé d'Oigny ; Noblesse, M. de Vantoux ; Tiers-État, Bénigne Ythier, maire de Beaune.

8<sup>o</sup> Fol. 28. Minute informe des délibérations prises par le clergé de la ville de Dijon réuni en assemblée générale pour, de concert avec celui de Bourgogne, s'associer et former une ligue pour le maintien de la religion catholique, apostolique et romaine (1577).

C. 3016. (Registre.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

**1570-1602.** — Registre second des transcriptions des décrets des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon au mois de mars, sous la présidence de Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général du Roi en Bourgogne. — Rapport des Élus envoyés en députation au Roi pour demander l'abolition de la traite foraine qu'il voulait introduire en Bourgogne (1579). — Fol. 3. Commission donnée par le Roi à M. de la Guesle, procureur-général au Parlement de Paris, pour le représenter aux États. — Propos qu'il tient dans le but de déterminer les États à voter un subside pour l'acquittement des charges du Roi, sous promesse de supprimer les impôts mis sur la traite foraine, conformément à la réponse à leurs cahiers. — Les États protestent de leur volonté de venir en aide au Roi, mais non point « par un vote de province à province, mais de toutes réunies et sur état vrai des dettes ». Au surplus, comme l'assemblée n'est pas en nombre, les États demandent qu'elle soit prorogée au 12 août suivant. — Fol. 11. Les États, informés de la poursuite par l'avocat Jeannin, l'un de leurs Conseils, d'un des nouveaux offices de conseiller au Parlement dont les États avaient demandé la suppression ; ayant égard aux grands mérites, intégrité, et aux grands services rendus par le poursuivant, décident que le Roi sera supplié de le pourvoir de cet office. — Fol. 12. Députation envoyée aux États du comté de Bourgogne assemblés à Dôle, pour faire des remontrances sur les mauvais traitements et les dénis de justice, dont se plaignaient les gens du duché qui avaient affaire en Franche-Comté. — Vote de l'impôt du taillon avec ordre aux Élus de remontrer que la Bourgogne ne doit être imposée qu'au 32<sup>e</sup> de tout le royaume. — Fol. 14. Promesse d'assistance donnée par la noblesse des États au clergé, lors de l'assemblée convoquée à Paris pour délibérer des moyens de parvenir à l'abolition des décimes. — Fol. 15. Invitation au lieutenant général de la province de faire réduire les chaînes qui barrent la rivière de Saône sur plusieurs points au nombre ancien, afin de ne point entraver le commerce et la navigation. — Fol. 16. Pouvoir donné aux Élus afin de pourvoir aux affaires urgentes dans l'intervalle des assemblées ; de convoquer deux ou trois personnages de chaque ordre pour en délibérer. — Nomenclature des députés de chacun des ordres. — Fol. 20. Débats de préséance en la Chambre du Tiers-État entre les députés de Chalon, Semur et Châtillon, contre ceux de Beaune, Nuits et Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 21. Réclamation des députés des comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine sur les exigences des agents du fisc, contraires aux privilèges de la province. — Fol. 26. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon dans la

grande salle du Logis du Roi, sous la présidence de l'évêque d'Autun (1580). — Fol. 27. Offres faites au Roi par les États pour le rachat du subside sur le vin par une somme de 100,000 livres payable en 6 ans et moyennant une crue sur le sel. — Fol. 30. Remontrances au sujet de l'impôt des 50,000 hommes pour lequel la Bourgogne, qui doit supporter la 32<sup>e</sup> partie des charges de l'État, a été imposée à la 18<sup>e</sup>. — Si le roi persiste, les Élus imposeront. — Fol. 31. Les Chambres de la noblesse et du clergé accordent au Roi 300 des 1,000 pionniers, levés, habillés et soldés pour 2 mois aux frais de la province, mais celle du Tiers-État refuse, et comme les deux autres persistent, elle appelle de leur décision. — Fol. 33. Ordre aux syndics d'intervenir dans la cause entre Bretagne, vierg d'Autun, et les maire et échevins de Dijon, au sujet des fonctions d'Élu. — Fol. 35. Réception de M. de Montholon aîné, conseil des États en remplacement de l'avocat Jeannin. — Fol. 37. Députation des Chambres au Parlement pour demander l'enregistrement de l'édit publié en suite des cahiers des États de Blois. — Fol. 39. Avis donné aux gens du Nivernais qu'on annonce vouloir se réunir au duché de Bourgogne, que les États accueilleront leur requête. — Fol. 39. Décret qui règle la préséance à la conférence entre le maire de Dijon, président et l'Élu du Tiers-État. — Fol. 40. Nomenclature des députés des trois Ordres. — Fol. 41. Délibération de la Chambre du clergé qui donne la préséance à l'abbé de Marcilly sur celui de Sainte-Marguerite. — (Voir C. 3068, fol. 99.)

Fol. 45. Procès-verbal de l'assemblée tenue en mai et juin en la grande salle du Logis du Roi à Dijon, sous la présidence de Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne (1581). — Fol. 46. Discours du premier président Brulart, commissaire du Roi, pour demander un don gratuit de 120,000 écus. — Fol. 48. Protestations de la Chambre du Tiers-État contre le décret portant qu'à l'avenir tout débat pour question de préséance survenu dans une Chambre, serait jugé par les deux autres. — Fol. 49. Sursis à la réclamation des villes et comtés pour qu'il soit statué sur leur tour d'élection. — Fol. 49. La Province prend à sa charge l'entretien et la solde des 40 arquebusiers à cheval de la garde du gouverneur duc de Mayenne et de leur capitaine. — Fol. 52. Interdiction aux Élus de ne faire dorénavant l'avance d'aucune somme. — Remontrances au Roi, au sujet de la création de nouveaux offices de judicature. — Fol. 54. Les habitants de la Bourgogne jouissant du privilège de ne pouvoir être traînés en justice hors du ressort du Parlement, le Roi sera supplié d'enjoindre à l'archevêque de Lyon, d'instituer un official dans le duché pour l'expédition des causes d'appel des officiaux du ressort. — Fol. 55. Même réclamation pour la Chambre mi-partie à Paris, pour le jugement des causes entre protestants et catholiques. — Fol. 57. Remontrances pour de-



mander la suppression de nouveaux offices et surtout du Bureau des Trésoriers de France, auquel on a donné la juridiction sur les tailles et les finances. — Fol. 58. Garnison de troupes aux environs de Bourbon-Lancy, durant le temps que la Reine séjourna aux bains. — Fol. 59. Don gratuit de 16,666 écus 2/3. — Fol. 60. Dons de 5,333 écus 1/3 au duc de Mayenne; — de 2,666 écus 2/3 au comte de Charny; — de 833 écus 1/3 au comte de Tavannes, lieutenant général; — de 133 écus 1/3 au sieur président Brulart; — de 200 écus au secrétaire d'État Brulart; — aux secrétaires de Mayenne et de Charny, chacun 50 écus. — Fol. 62. Le Roi ayant prescrit au comte de Charny de tailler en pièces toutes les troupes qui traverseraient le pays sans commission, les États consentent à la levée de volontaires dans chaque bailliage, pour empêcher les ravages, et à placer ces levées sous la conduite d'un gentilhomme. — Fol. 62. Nicolas Morin, avocat, est reçu conseil des États en survivance de P. Morin son père. — Fol. 64. La ville de Dijon ayant fait ressortir les avantages qui proviendraient de la canalisation de la rivière d'Ouche, les États nomment une commission pour étudier le projet. — Les villes du Tiers-État y font opposition. Autun demande qu'on fasse revivre le mandement donné précédemment pour étudier le projet de navigation de l'Arroux. On accueille sa proposition, et sur celle des villes du bailliage d'Auxois, on nomme une autre commission pour étudier un semblable projet, relatif à la rivière d'Armançon. Toutes les villes, sauf Dijon, protestent contre ces projets. — Fol. 66. Les États ne trouvent d'autres moyens pour mettre fin aux projets des ambitieux qui poussent l'État à créer de nouveaux offices, que d'inviter les maires des villes à signaler ces personnages abjects à leurs concitoyens, afin de les écarter de toutes les fonctions publiques. — Fol. 66. Décret qui déclare les villes et villages nouvellement clos, sujets à l'impôt du taillon et de la subvention. — Fol. 69. Injonction expresse faite aux Élus de ne lever ni consentir à la levée d'aucun impôt d'une nature quelconque, sans le consentement des États assemblés. — Fol. 70. Délibérations prises par les États au sujet de plusieurs demandes formées par les habitants du comté d'Auxerre. — Fol. 73. Protestations des députés de la ville de Dijon, contre la prétention de l'élu du Tiers-État, de siéger entre le vicomte mayeur de Dijon et le vierg d'Autun. — Fol. 75. Taxe des vacations dues aux Élus, aux conseils et au syndic. — Nomination des Élus. — Composition des trois chambres. — Fol. 80. Appel par Languet, député de Vitteaux, de la délibération de la Chambre du Tiers-État, qui l'admet, mais sans lui donner voix délibérative. — Fol. 81. Décret portant que M. Julien, maire de Chalon, élu du Tiers-État, siègera au rang assigné à sa ville par la roue. Ses protestations et celles des députés de cette ville. — Fol. 84. Commission nommée pour examiner

la demande des députés des comtés à faire partie de la roue et avant les députés de certaines villes. — Ajournement d'une demande semblable des habitants de Vitteaux. — Délibération de la Chambre qui détermine ainsi l'ordre de séance des villes et des comtés : Arnay, Saulieu, Flavigny, Montréal, Talant, les comtés de Charollais, de Mâcon, d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, Marcigny-les-Nonnains. — Protestations. — Fol. 88. Après une vive discussion sur la question de savoir qui de l'Élu du Tiers-État ou du vierg d'Autun, en absence du maire ou des députés de Dijon, devait présider la Chambre du Tiers, elle est résolue en faveur de l'Élu. Les députés des villes et comtés déclarent que le canal proposé par Dijon n'est d'aucune utilité pour la province et refusent de s'associer à la dépense. — Fol. 90. La chambre du Tiers-État nomme des commissaires à l'effet de poursuivre la ville de Dijon, laquelle se prétendait, comme capitale de la province, exempte du taillon. (Voir 3068, fol. 151.)

Fol. 92. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mai dans le grand réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de M. Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général. Cérémonial de l'ouverture (1584). — Fol. 94. Maintien du décret portant que toutes les questions de préséance soulevées dans une Chambre, seront jugées par les deux autres. — Fol. 97. Demande en décharge des 10,300 écus imposés sur la Province pour la subvention. — Décret qui règle qu'à l'avenir l'Élu du Tiers-État aura, en l'absence des deux autres, la présidence de la Chambre des Élus; que dorénavant il n'y sera plus appelé que deux députés de la Chambre des comptes, lesquels n'y auront jamais la présidence. — Réception de Bénigne Arviset, avocat du Roi à la Chambre des comptes, comme Conseil des États. — Ces nominations et celles des syndics demeurent réservées aux États. — Fol. 101. On demandera au Roi qu'il soit interdit aux Trésoriers de France de procéder à l'exécution des lettres de commission des impôts, sans au préalable avoir ouï le syndic des États. — Fol. 103. Les États voulant mettre fin aux abus que se permettent ceux qui jouissent du privilège de *Committimus*, en traduisant pour toutes leurs causes devant la Chambre des requêtes du Palais à Dijon, demandent une déclaration qui en excepte les actions hypothécaires et de criées. — Fol. 104. Ordre au syndic d'intervenir au sujet de la prétention du lieutenant général du bailliage, de recevoir le serment des juges inférieurs, prétention combattue par les seigneurs possesseurs de justices patrimoniales. — Décret qui maintient la coutume prise dans la Chambre des Élus, de ne mander les conseils et les syndics que pour l'instruction des affaires, mais de délibérer en leur absence. — Fol. 106. Opposition des États à la réformation des eaux et forêts, à la recherche des affranchissements et à la poursuite des usuriers.

Fol. 107. Invitation aux Élus de faire dorénavant dresser, quinze jours avant la réunion de l'assemblée, « l'état au vray » de leur administration, lequel sera vérifié dix jours avant la réunion par un député de chacun des ordres, lesquels en feront le rapport à l'assemblée. Nomination de ces commissaires. — Fol. 108. Réclamation des États contre l'archevêque de Besançon qui, pour la nomination aux bénéfices de son diocèse, situés dans le comté d'Auxonne, préfère des Comtois aux régnicoles. — Réception d'Antoine Joly, greffier des États. — Fol. 111. Vote contre la Chambre des comptes de Dijon, qui exigeait des épices et autres récompenses, pour les devoirs de fief. — Fol. 115. Vote de 500 écus pour l'édification de la chapelle et des classes du collège des Jésuites de Dijon. — Fol. 117. Défense à la chambre des Élus de traiter d'affaires importantes en absence des Élus des États. — Fol. 118. Mention que M. de Sennecey, élu de la noblesse, s'étant excusé sur ce que « ses gouttes » l'empêchaient de se trouver à l'assemblée, la Chambre de la noblesse l'avait remplacé par M. de Villers. — Liste des membres de l'assemblée. — Protestation de E. de Genlis seigneur de Dracy, contre le droit de péage levé sur ses gens à Vitteaux. — Adhésion donnée par la Chambre. — Fol. 121. Protestation des députés de Montbard contre ceux d'Avallon et de Châtillon, qui avaient siégé avant eux. — La ville de Mirebeau ayant obtenu un arrêt du Parlement qui l'admet aux États, ses députés sont reçus et prennent place après ceux de Talant. — Le maire de Semur est nommé Élu du Tiers-État. — Fol. 125. Ordre au syndic de poursuivre la cassation des lettres d'octroi obtenue par les habitants de Verdun sur les tuiles (carreaux), le bois, le charbon, le vin, le poisson, comme étant préjudiciables au pays. — Délibération des États qui maintient à 50,000 livres le don gratuit fait au Roi, dans l'espoir qu'il déchargera la province des deniers de la subvention. — Élus : Clergé, M. Damas, doyen de Vergy ; Noblesse, J. Damas, sieur de Villiers ; Tiers-État, Ch. Blanot, maire de Semur. (V. C. 3069, fol. 1.)

Fol. 129. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mai au réfectoire de l'assemblée de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de M. de Chabot-Charny, lieutenant général (1587). — Fol. 131. L'assemblée, informée des désordres qui se sont glissés dans les monastères de femmes, invite les prélats et les chefs d'ordre auxquels la connaissance en appartient, d'y apporter un prompt remède. — Fol. 132. Réclamation au Roi, afin d'obliger les prébendés de la Sainte-Chapelle de Dijon à résider et desservir. — Décret portant que nul ne pourra remplir les fonctions d'Élu, s'il ne réside en Bourgogne. — Invitation expresse à l'archevêque de Besançon d'instituer un vice-gérant au comté d'Auxonne pour la collation des bénéfices. — Fol. 133. Confirmation du décret de 1584 qui limite à deux le nombre des députés de la Côte-d'Or. — SÉRIE C. — TOME III.

Chambre des comptes en la Chambre des Élus. — Fol. 134. Remontrances au Roi pour demander la suppression de toutes les commissions extraordinaires « obtenues le plus souvent par gens qui ne cherchent que la ruine du peuple pour établir leur particulier » ; — fol. 136, de tous les offices créés depuis 1579 à 1587, comme inutiles, superflus et ruineux aussi bien pour le Roi que pour le peuple. — Décret qui interdit la saisie des bêtes et ustensiles de labour des paysans. — Fol. 137. Les États demandent au Roi d'interdire l'accès des charges et offices aux marchands, à cause de la diminution du trafic qu'il occasionne. — Renouvellement de la demande de suppression du Bureau des finances. — Fol. 139. Les États, considérant que le grand nombre des lettres de noblesse obtenues depuis peu par des personnes qui n'avaient jamais porté les armes, cause un grand préjudice au reste de la population qui supporte cette surcharge, demandent la révocation des lettres données depuis cinq ans et que désormais, avant la délivrance de nouvelles lettres, il soit procédé à une enquête préalable sur le mérite des candidats, au lieu même de leur résidence. — Fol. 141. Remontrances au Roi sur le mauvais ordre qui préside au paiement des arrérages des rentes assignées sur les revenus du domaine. — On poursuit la suppression des Bureaux des traites foraines établies en Bourgogne. — Réduction à deux du nombre des avocats ou conseils des États. — Annulation par les États de la nomination d'un procureur-syndic par les Élus. — Fol. 144. Approbation de l'emprunt de 20,000 écus contracté par les Élus pour l'entretien des compagnies françaises et d'un régiment de lansquenets, employés au siège d'Auxonne. — Fol. 146. Décret qui ordonne la plantation d'arbres fruitiers le long des grands chemins ; — au syndic de provoquer des poursuites contre ceux qui ont levé des deniers pour la réparation des chemins et négligé de la faire. — Fol. 147. Demandes de crues sur le sel et plaintes des malversations commises par les préposés. — Fol. 151. Invitation au syndic de demander au Parlement la stricte exécution des règlements somptuaires ; — la publicité des insinuations et donations ; — de s'entendre avec celui de Dôle pour la validité des contrats passés par-devant les notaires des deux Bourgognes. — Le nombre des archers par prévôté est porté de 4 à 6. — Fol. 153. Les États refusent de délibérer sur les modifications à introduire dans la coutume, aux successions des père et mère dans les acquêts de leurs enfants ; aux droits des enfants de venir à la succession de leurs pères et mères mainmortables et réciproquement, quoique demeurant ensemble ; — à l'obligation aux seigneurs de rembourser la totalité du prix des acquêts faits par les hommes francs en lieu de mainmorte, lorsqu'ils les contraignent à en vider leurs mains ; — aux testaments olographes, et à ceux reçus par deux notaires ; comme aussi à contraindre les gens de la Bresse Cha-

lonnais qui usent du droit écrit, à suivre la coutume de Bourgogne. — On demandera une déclaration pour autoriser tout créancier à exiger le paiement des créances d'une obligation notariée, soit devant le juge des lieux, soit devant le gouverneur de la chancellerie. — Fol. 55. Faculté laissée aux Élus de n'appeler les conseils à leurs délibérations que quand bon leur semblera. — Décret pour le remboursement de leurs voyages extraordinaires, dans l'intérêt des affaires du pays. — Décision portant que l'Élu du Roi pourra, à la volonté des Élus, être employé à la poursuite de ces affaires. — Défense au syndic de prendre aucunes conclusions sans les avoir, au préalable, soumises aux Élus. — Fol. 137. Les États demandent au Roi de donner un règlement des droits exigés par les officiers du sel et de la Chancellerie, lequel sera gravé en une lame d'airain qui sera placée à l'entrée de la chambre de l'audience de la Chancellerie. — Fol. 158. Les États, voulant mettre fin aux ravages, pilleries, rançonnements, brunquements et autres déportements commis par les gens de guerre qui sillonnent la province, demandent au Roi d'autoriser le gouverneur à placer à chacune des avenues du duché un gentilhomme fidèle, à l'effet d'examiner les commissions des troupes qui se présenteront et les faire conduire de main en main à travers le pays par les commissaires des bailliages à la moindre foule du plat pays, avec pouvoir suffisant pour les contenir et obliger les chefs à sévir, et dans le cas où une troupe se jetterait sur la contrée, de lui faire courir sus et tailler en pièces par les gentilshommes qui seront tenus de monter à cheval au premier signal. — Fol. 160. Invitation au Parlement de faire exécuter le règlement qui défend aux échevins et aux fabriciens des campagnes de faire aucune levée de deniers ; et celui relatif aux tavernes. — Réclamation contre l'envoi à l'épargne du Roi de la majeure partie des fonds levés pour la fortification des villes. — Fol. 163. Nomination des Élus. — Fol. 168. Sur la plainte des membres de la Chambre du clergé, de la négligence avec laquelle ceux qui en font partie assistent aux assemblées, les États décrètent qu'il sera dressé un rôle de tous ceux qui ont droit de siéger, que ces membres seront invités personnellement et par écrit aux assemblées, et en cas d'absence, condamnés à l'amende, à moins d'excuse légitime. — Fol. 171. Noms des députés des trois ordres. — Fol. 175. Délibération de la Chambre du clergé, qui donne la préséance aux députés des chapitres des cathédrales sur ceux de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 176. Refus des États d'admettre les députés des trois ordres des États du Mâconnais, à concourir à l'élection des Élus après ceux des cinq bailliages. — Rejet de la demande des députés d'Arnay d'être admis dans la grande roue.

Fol. 178. Procès-verbal de l'Assemblée des États (de la Ligue), tenue au mois d'août en la grande salle du Logis du

Roi, à Dijon, sous la présidence de D. Brulart, premier président au Parlement. (En marge mention que toutes ces délibérations ayant été prises contre l'autorité du Roi, ont été bâtonnées suivant arrêt du Parlement du 20 janvier 1599) (1589). — Fol. 179. Discours du premier président. — Fol. 182. Réponse de l'abbé de Cîteaux. — Sur la proposition d'Étienne Tabourot, promoteur de l'Union, les États déclarent reconnaître Charles, cardinal de Bourbon, « pour vray et légitime roi de France comme le premier prince du sang plus successable à la couronne, tel déclaré par les États généraux de Blois et par édit du roi Henry ». — Ils déclarent aussi tenir tous ceux qui adhèrent au Roi de Navarre pour criminels de lèse-majesté divine et humaine, comme fauteurs d'hérésies et perturbateurs du repos public. — Fol. 184. Invitation aux habitants du plat pays de délaisser ce parti et de se joindre à celui du Roi et de l'Union ; — au Roi de supprimer les offices de ceux tenant le parti contraire. — Fol. 185. On députa deux membres des États au comte de Tavannes pour le sommer de cesser les hostilités et de se réunir au parti de l'Union. — On mande les troupes de MM. de Guyonville et de Bassompierre au secours de la Bourgogne. — Fol. 186. Invitation au comte de Chabot-Charny, au marquis de Mirebeau et au baron de Sennecey, gouverneur d'Auxonne, d'adhérer au parti de l'Union. — Fol. 187. Sur l'avis que les habitants de Langres ont reconnu le roi de Navarre comme roi de France, les États leur font notifier que si dans un mois ils n'ont pas abandonné ce parti, toute relation cessera avec eux, et qu'on cherchera toutes les occasions de leur nuire. — Les États prennent en outre texte de cette reconnaissance, pour demander au Saint-Père la translation du siège épiscopal à Dijon. — Fol. 189. L'édit de la Sainte-Union sera juré dans toute la province. — Fol. 190. Invitation au Parlement d'annuler des jugements rendus par un prétendu Parlement établi à Flavigny, avec défense à toute personne d'y aller chercher la justice souveraine, et aux sergents et huissiers d'en exécuter les arrêts. — On commet M. Petit, sieur de Ruffey, à l'effet de se rendre auprès du duc de Mayenne pour le prier d'envoyer en Bourgogne un chef et des forces suffisantes pour résister au comte de Tavannes et à ses adhérents. — Fol. 191. Les États décrètent la levée de 400 cheval-légers lanciers et de 300 arquebusiers à cheval et de 500 à pied. — Fol. 192. L'assemblée ayant été faite sans autorisation préalable, on obtiendra lettres du Roi ou du duc de Mayenne pour la validation des actes. — L'abbé de Cîteaux, Damas de Communes et Bernard, députés des trois ordres, sont envoyés en ambassade vers le Roi « s'il est en liberté » et vers le duc de Mayenne pour conférer des affaires de la Province. — Le protonotaire Bégat, député de la ville de Dijon, se joint à eux. — Fol. 193. Décret qui ordonne la poursuite en justice de tous les capitaines de

places fortes qui se permettront de saisir les deniers des recettes; — fol. 193, la répartition sur toute la Province, des frais pour la guerre supportés par les villes; — l'entretien de la garnison de Cîteaux aux frais de la Province. — Fol. 196. Réponse faite par Chabot-Charny aux demandes des États. — Elle est envoyée par exprès au duc de Mayenne. — Fol. 199. Noms des députés des trois ordres présents à l'assemblée. — Fol. 200. Délibération de la Chambre du Tiers-État qui confirme la préséance à celle de Nuits sur celle de Chalon. — On admet les députés de Seurre à l'assemblée, mais sans tirer à conséquence. — Fol. 202. La Chambre, informée du dessein des retrés et hérétiques d'assiéger la ville d'Autun, délibère qu'on y enverra les compagnies levées par la Province. — La Chambre renvoie au Conseil d'État la demande par les députés de la ville de Châtillon, du démantèlement des villages fortifiés des environs, sous prétexte qu'ils sont de connivence avec les rebelles. (Voir C. 3069, fol. 286.)

Fol. 205. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois d'octobre en la grande salle du Logis du Roi, à Dijon, sous la présidence de Denis Brulart, premier président. (En marge mention des radiations opérées par l'autorité royale en 1599) (1590). — Fol. 207. Messe célébrée à la Sainte-Chapelle à l'ouverture des travaux de l'assemblée qui du 10 avait été prorogée au 17. — Renouveau du serment de l'édit de l'Union des catholiques, prêté par les députés des États, et qui est suivi du sermon d'un Cordelier et d'une messe en musique, toujours à la Sainte-Chapelle. — Fol. 209. Invitation au duc de Mayenne d'assembler les États généraux pour élire un roi catholique. On l'adjure en même temps d'envoyer du secours à la Province. — Fol. 210. Protestations des États contre ceux qui se sont réunis à Semur et qu'ils désavouent comme nuls, illégitimes et fausement assemblés par gens n'ayant ni pouvoir ni autorité. Ces protestations, les articles du serment de l'Union sont remis au commandeur de Dijon pour être présentées à Rome au Saint-Père, avec des lettres des États attestant leur foi catholique et l'espoir de le voir secourir ce pauvre royaume de ses biens temporels et spirituels. — Fol. 211. On demandera au duc de Mayenne d'octroyer par lettres générales ou particulières la faculté de disposer des offices et des biens de ceux des absents qui se sont réfugiés dans les villes rebelles à l'Union. — On poursuivra par les voies judiciaires les hérétiques résidant dans les villes qui favorisent le parti des rebelles. — On sollicitera du duc de Mayenne un édit pour punir de mort tous les hérétiques sans les admettre à déclaration de récipiscence. — Fol. 212. Levée aux frais de la province de 4,400 cheveu-légers, 300 arquebusiers à cheval et 500 à pied. — Les garnisons des places seront entretenues des deniers levés dans le bailliage. — Fonds votés par les États pour cet entretien. — Les mandements du gouverneur sur ces fonds devront être contrôlés par les Élus,

qui demeurent intendants des finances. — Fol. 212. On crée à Beaune et à Dijon des magasins généraux de munitions d'artillerie. — Défense aux communautés de s'armer pour leur défense. — Propositions aux provinces voisines de se confédérer pour la défense commune. — Fol. 218. Les adjudicataires des greniers refusant de les alimenter, l'approvisionnement en est remis aux Élus. — Réclamation par le Parlement et la Chambre des comptes des gages assignés sur le revenu du sel. — Fol. 221. On commettra les soldats à la levée des restes des impositions. — Défense aux capitaines de ces troupes de battre, ravager et rançonner le pauvre peuple; — la rançon des prisonniers de guerre sera employée à la cause générale. — On livrera à la justice les soldats des partis ennemis et les habitants des villes combattant contre leur patrie. — Plaintes au baron de Sennecey des déportements du prévôt des maréchaux d'Autun et du vice-bailli d'Auxois, ennemis de l'Union — Les propriétaires des châteaux du parti de l'Union devront les faire garder à leurs frais, sous peine d'en être responsables. — Fol. 224. Établissement d'un service de messagerie entre toutes les villes — et de poste entre les Élus et l'armée du duc de Mayenne. — Nomination de P. Jachiet et J. Baudouin, procureurs syndics des États. — Fol. 225. Demande au Parlement de prescrire la stricte observation du dimanche et des fêtes. — Le promoteur de Langres à Dijon est chargé de demander à son évêque d'instituer un vicaire général à Dijon. — Défense de vendre le sel ailleurs que dans les villes. — Fol. 226. Réclamation des députés de la Province aux États généraux de Blois pour être payés de leurs gages. — La Province prend à sa charge les frais d'escorte des députés des villes venus à l'assemblée. — Les États ayant renvoyé M. de Chanlecy, gouverneur de Talant, à se pourvoir devant M. de Sennecey, lieutenant général, pour la réparation de cette place et le solde de la garnison, Chanlecy réclame contre cette mesure et demande, s'il arrive un accident, que la faute ne lui soit pas attribuée. — Fol. 229. Plaintes de la dame de Rouvray-les-Coiffan contre les ravages de la garnison de Monetoy (Épinac). — Fol. 230. Vote d'un don gratuit de 50,000 écus. — Dons de 3,000 écus au duc de Mayenne, de 1,000 au baron de Sennecey, de 166  $\frac{2}{3}$  au premier président Brulart, 100 au secrétaire de Mayenne, 20 à celui de Sennecey. — Secours de 500 écus aux Jésuites du collège de Dijon. — Aumônes aux couvents d'ordres mendiants. — Fol. 234. Nomination des Élus. — Fol. 236. Remboursement des 10,000 écus empruntés à Dijon en 1589 par le duc de Nemours, commandant en Bourgogne; — de ceux faits pour les frais du passage des Suisses venus de Lyon et regagnant leur pays; — des soldats envoyés en garnison à Paris, et les garnisons de la province. — Fol. 238. Ratification d'un emprunt de 15,000 écus contracté par le sieur de Latrecey, président de la Chambre

des comptes, au nom du Conseil de l'Union. — Fol. 239. M. de Montmoyen, capitaine gouverneur de Beaune, demande paiement des sommes qu'il a promises à Bailly, capitaine du château de Vergy, pour lui faire livrer sa place. — Fol. 239. Claude Sayve, sieur de Montculet, président à la Chambre des comptes, demande à rendre compte des munitions par lui fournies à l'armée du duc de Nemours. — Les habitants de Montbard demandent une indemnité pour les pertes qu'ils ont subies lors du siège mis devant leur ville au mois de février 1590. — Fol. 240. L'abbaye de Saint-Martin d'Autun est mise en demeure ou de garder les fortifications du couvent à ses frais, ou de les démanteler. — Les États se portent garants des frais du voyage entrepris en Lorraine par L. de Chante-pinot, avocat du Roi au bailliage, sur l'ordre de M. de Sennecey, pour lever un régiment de lansquenets. — Paiement de 150 écus 50 sols à M<sup>me</sup> Barbier, pâtissière à Dijon, pour les buvettes de MM. des États tenus en 1589. — Fol. 244. Remboursement des dépenses faites par M. de Varennes-Nagu, gouverneur de Maçon, pour faire la guerre aux ennemis de la Sainte-Union. — On décharge les habitants de Plombières des tailles de cette année pour les indemniser des pertes supportées par le passage des gens de guerre et le séjour du régiment de Thenissey. — On indemnise M. Petit, sieur de Ruffey, de celles subies par lui, lorsque se rendant par ordre des États vers le duc de Mayenne, il fut fait prisonnier par les ennemis de la Sainte-Union. — Fol. 247. Allocation de 10 écus à Jacques Frossaire, commissaire ordinaire de l'artillerie employée par le baron de Sennecey au siège du château d'Argilly et dans son expédition du Lyonnais. — Députation des États à M. de Sennecey, pour le prier de prendre le commandement de la Province et de venir résider à Dijon; — autre au duc de Mayenne, pour lui faire connaître les résolutions des États. — Fol. 251. Sur la demande de M. de la Bondue, sieur de la Porcheresse, M. de Chissey, gouverneur d'Autun, déclare la possession du château de la Porcheresse indispensable pour la sûreté des communications entre Autun et Chalon. — Délibération de la Chambre du Tiers-État pour la réception de plusieurs personnages de Dijon nommés par des villes de la province pour les représenter aux États. — La séance est accordée aux députés de Vitteaux, de Cravant et de Marcigny-les-Nonnains. — Excuses présentées par les maire, gouverneur et échevins d'Auxerre, de ne pouvoir se rendre aux États à cause du péril des chemins. — Invitation aux capitaines de places, d'envoyer quelques petites pièces d'artillerie pour la défense de la ville d'Autun; — fol. 258, aux villes de lever des cavaliers et des fantassins, pour assurer et maintenir la sécurité du territoire et la sûreté des communications. — Entretien des garnisons de Champforgeuil et de Dracy au Chalonais. — Fol. 261. Le hameau de Challanges, appartenant

aux Chartreux de Beaune, est reconnu exempt de tous subsides, sauf ceux levés pour la guerre. (Voir E. 3071, fol. 1.)

Fol. 263. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au mois d'octobre, au réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne, de Dijon, sous la présidence de Henri de Lorraine, prince de Mayenne, gouverneur de Bourgogne (1593). — Fol. 265 Serment de la Sainte-Union juré par tous les membres des États. — Invitation aux députés de la province aux États généraux à Paris d'y retourner à la fin d'octobre. — Fol. 266. Nomination de députés des trois ordres, pour entrer en conférence avec les ennemis, sur les moyens de conclure une trêve particulière, dans le cas où la trêve générale viendrait à cesser. — En cas de guerre, les États fixent à 45,000 écus le maximum des impositions que l'on pourra lever. — Décision qui oblige les Élus à siéger en personne. — Réclamation de la liberté du commerce et du labourage. — Invitation au prince de Mayenne de faire cesser les ravages et les violences de ses soldats. — Fol. 268. Proposition au prince de Mayenne de la formule d'un serment à prêter par les capitaines, afin de s'assurer de leur fidélité et de leur obéissance aux règlements. — Fol. 270. Défense de fortifier des places et de fondre de l'artillerie sous peine de crime de lèse-majesté. — Renouvellement de l'injonction aux propriétaires des châteaux, de les garder à leurs frais ou de les démanteler. — Fol. 270. Prière au duc de Mayenne de révoquer tous les dons faits sur le pays. — Aucun officier commensal ou domestique du Roi ne pourra remplir les fonctions d'Élu. — Les villes et bourgs ne pourront passer de traités au préjudice du général de la Province, si ce n'est pour leur sûreté et avec le consentement du gouvernement. — Invitation au syndic des États de ne former aucune opposition à la réception de MM. Jacques La Verne, Étienne Bernard et Rouhier, nommés conseillers au Parlement par le duc de Mayenne. — Fol. 273. Afin d'obvier aux inconvénients qui proviennent de l'absence de pratiques du culte dans la campagne, le Parlement est invité à prescrire aux collateurs des paroisses du plat pays de veiller à ce que les cures soient desservies. — Fol. 276. Nomination des Élus. — Clergé: Cl. de Salins, doyen du chapitre de Beaune; Noblesse: Fr. de Rabutin, sieur de la Vaux; Tiers-État: Girard Rémond, sieur de Fontenotte, député de Châtillon. — L'extrême pauvreté du pays empêche le vote d'un don gratuit, — mais non ceux des dons particuliers et des aumônes. — Fol. 278. Marché passé par les États avec le maître particulier de la monnaie pour la fabrication de grosses espèces. — Confirmation du sieur Michel dans la charge de solliciteur des causes des États à Paris. — Fol. 282. Renvoi aux Élus de la demande de Jost Knab et Nady Studer, capitaines des cent Suisses, cy-devant en garnison à Dijon, en paiement d'une somme de 12,000 écus pour la solde. — Fol. 286. Délibéra-

tion de la Chambre de la noblesse portant que les gages des députés aux États généraux seront payés sur les crues de sel. — Fol. 290. Gratification de 266 écus 40 sols, accordée par les États à Guillaume Legouz, sieur de Vellepesle, avocat du Roi au Parlement. (Voir C. 3072, fol. 1.)

Fol. 294. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de janvier au réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon sous la présidence de Charles de Gontaut, duc de Biron, gouverneur de Bourgogne. Les Chambres siègent aux Cordeliers (1596). — Fol. 296. Les États, reconnaissant que l'état misérable de la province est dû surtout à la présence des garnisons, demandent au Roi la suppression de toutes celles inutiles à la défense des frontières; — de réduire le nombre des compagnies de cavalerie, et à défaut de tailles dont la levée, vu la ruine du pays, est devenue impossible, d'en payer la solde sur les crues de sel. — Cette réduction de garnisons étant opérée, les États donnent pouvoir aux Élus d'imposer jusqu'à 20,000 écus pour l'entretien de celles maintenues. — Fol. 299. Ils demandent le démantèlement des châteaux et places inutiles et le dépôt de leur artillerie au magasin général. — Réclamation contre le démembrement du bailliage de Chalon enlevé au gouvernement de Bourgogne, pour être attribué au fils du duc de Mayenne avec une force de 1,300 hommes de pied et 150 chevaux; — fol. 300, contre la pancarte nouvellement établie dans le gouvernement sur le blé, le vin, les fers et autres denrées, contrairement aux privilèges de la province. — Fol. 301. Les États, informés que plusieurs « personnes, oubliant toute considération du bien public, pratiquent nouvelles introductions d'offices, pratiques et recherches odieuses à la ruine du peuple et des privilèges du pays », décrètent qu'au registre du pays sera fait un feuillet rouge sur lequel seront inscrits les noms et surnoms de ces inventeurs de nouveaux subsides et offices, afin d'être remarqués à la postérité comme des ennemis du Roi, du pays, et des perturbateurs du repos public. — Ils demandent le renouvellement de la défense aux commandants de place de lever aucun subside; — fol. 302, au maréchal gouverneur un règlement qui interdise aux chefs de troupe de modifier l'itinéraire de leurs étapes. — Fol. 304. Nomination de commissaires pour examiner la gestion des affaires du pays par les derniers Élus; — fol. 305, « pour retrancher toutes occasions de discordes et ensevelir la mémoire des choses passées », les États prient le Roi de révoquer tous les dons faits à l'occasion de la réduction des villes à son obéissance; — de ne plus accorder d'évocations contraires aux privilèges du pays; — de restreindre le nombre des offices, lesquels sont à la charge du peuple; — que ceux des conseillers clercs au Parlement ne soient plus tenus par des laïques; — de révoquer les exemptions de tailles accordées aux officiers des bailliages et à d'autres officiers; —

de réduire la gabelle du sel qui est plus lourde en Bourgogne que dans aucun pays de la France. — Ordre d'afficher le tableau des crues de sel à la porte de tous les greniers à sel. — Fol. 308. On rend à la Chambre des comptes la faculté d'envoyer quatre délégués à la Chambre des Élus, mais sous la condition que tous n'aient qu'une voix. — Fol. 310. Nouvelles plaintes des États au maréchal de Biron sur certains capitaines de places qui agissent toujours comme en temps de guerre. — Ils en demandent la punition exemplaire. — Pour y couper court, on demandera au Roi la décharge de toutes les vieilles cotes d'impôts. — Fol. 313. Vote de fonds pour l'entretien de la compagnie de gardes à cheval du gouverneur et de son capitaine. — Fol. 314. Demande au Parlement de faire exécuter les édits rendus contre les blasphémateurs. — Ordre de poursuivre rigoureusement les exactions commises par les sergents chargés du recouvrement des tailles. — Les États, informés de la détention au château de Milan, de Guillaume de Montholon, fils du président de Montholon, fait prisonnier de guerre au mépris du traité de neutralité entre les deux Bourgognes, somment le gouverneur du comté et le Parlement de Dole d'avoir à réparer cette infraction au traité en le faisant mettre en liberté avec tout ce qui lui appartient, comme aussi de veiller à ce que les habitants de la Bourgogne et du Bassigny, aient autant de liberté sur les terres du roi d'Espagne que les habitants de Franche-Comté dans le royaume de France. — Fol. 317. Opposition formée par les États à l'enregistrement des lettres obtenues par des particuliers pour être indemnisés sur la Province des pertes de leurs maisons ou dommages causés par la guerre; — fol. 318, aux emprunts; — aux commissions obtenues par des capitaines de places pour faire constater les réparations faites à leurs frais aux fortifications et en obtenir le remboursement. — Décret pour mettre fin aux abus du guet et garde auquel on astreint les retrayants des châteaux et des places. — Autre qui demande le délai de cinq ans à accorder aux parties pour retirer les pièces des greffes. — Fol. 320. Le Roi sera supplié de prendre à sa charge les deniers des compositions pour la reddition des places, et en cas de refus, pouvoir est donné aux Élus d'imposer ces sommes. Toutefois, jusqu'à cette décision, le syndic se joindra aux villes pour empêcher tout paiement. — On sollicitera également du Roi des lettres de surséance pendant trois ans pour l'acquittement des dettes de la province. — Ordre au syndic de poursuivre au criminel devant le Parlement, le capitaine de la garnison de Montbard pour courses et voleries commises au mépris de la trêve. — Augmentation des brigades des prévôts des maréchaux pour la recherche et punition des vagabonds et des voleurs. — Décret portant que six mois après la conclusion de la paix, les Élus procéderont à une visite générale des feux de la province. —

Fol. 324. Nomination des Élus, avec défense de se nommer des substitués. — Nomination des commissaires chargés d'examiner leurs actes. — Fol. 327. Les États, vu l'extrême misère du pays ruiné par la guerre et la famine, volent au Roi un don gratuit de 16,666 écus  $\frac{2}{3}$ , avec prière de s'en contenter. — Fol. 329. Décret qui maintient comme greffiers des États, A. Joly, greffier ancien resté à Dijon pendant les troubles, et Zacharie Savot, nommé de ceux royalistes tenus à Semur. — Nominations de Claude David comme avocat du pays; de J. Baudouin comme syndic. — Fol. 333. Imposition de la somme de 10,125 écus accordée par le Roi à M. de Borcq, lieutenant général d'artillerie, pour son droit sur l'artillerie trouvée lors de la reddition du château de Dijon. — Fol. 334, 337. Renvoi aux Élus de la requête des députés aux derniers États de Blois et de Paris, en paiement de leurs taxes. — Réclamations des villes de Auxonne et Semur pour le remboursement des sommes avancées par elle pour leur conservation. — La requête des capitaines suisses est renvoyée au Roi. — Fol. 336. Ajournement de celle de Jérôme Rossy, dit le capitaine La Fortune, commandant à Seurre, qui demande la solde de sa garnison. — Fol. 337. Réclamation par le président B. Fremiot d'une somme de 27,666 écus avancée pour les affaires du Roi, tant par lui que par le président Baillet de Vaugrenant. — Le baron de Sennecey réclame 5,817 écus pour la solde d'un quartier dû à la garnison d'Auxonne; — M. de Pluvaut, 8,000 écus pour la réduction d'Avalon. — Fol. 340. Lettre de doléances adressées au Roi par les États. — Fol. 346. Délibération de la Chambre du clergé qui donne aux chapitres des cathédrales, la préséance sur celui de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 347. Nomination de Ph. Debattu, capitaine de la Chambre de la noblesse. — Fol. 352. Refus de la Chambre du Tiers État d'admettre les députés de Vitteaux, de Coulmier-le-Sec et de Bois-Sainte-Marie, convoqués par le Roi et les renvoie pour leurs plaintes aux députés de leurs bailliages. — Réception de ceux de Marcigny les Nonnains, Bourbon-Lancy et Semur-en-Brionnais. — Renvoi aux prochains États de l'approbation d'un règlement sur les préséances dans la Chambre du Tiers-État. (Voir C. 3,073, fol. 32.)

Fol. 361. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne et aux Cordeliers de Dijon, au mois de juin, sous la présidence du maréchal duc de Biron, gouverneur de Bourgogne (1599). — Fol. 363. Les États demandent au Parlement de surseoir à l'enregistrement de l'édit de Nantes, jusqu'à l'issue des remontrances qu'ils se proposent d'adresser au Roi. — Ils réclament aussi le rétablissement des Jésuites de Dijon dans leur collège, tant dans l'intérêt de l'instruction de la jeunesse que dans celui des prédictions; — fol. 364, qu'il soit pourvu à la nomination aux

bénéfices vacants et régis par économie de personnes capables, lesquelles seront tenues six mois après leur nomination, de prendre leurs provisions en cour de Rome; — que les monastères qui relèvent directement du Saint-Siège et n'appartiennent à aucune congrégation, soient tenus de nommer un visiteur pour faire observer la discipline. — Fol. 364. Décret portant que les députés des abbayes, prieurés, chapitres et autres membres du clergé, seront tenus d'assister régulièrement aux États. — Fol. 365. Protestations des députés du clergé contre les cottes pour la réduction de la ville de Seurre, auxquelles les Élus les ont imposés contrairement à leurs exemptions. — Fol. 366. Les États insistent de nouveau auprès du Roi pour la suppression des garnisons inutiles à la défense des frontières et qui empêchent le peuple de se relever de ses misères; — de la pancarte et du sol pour livre; — la réduction des lieutenants généraux du gouverneur à un seul; — la délivrance du fournissement des greniers à sel devant la Chambre des comptes, en présence des Élus des États. — Fol. 370. Ils réclament le paiement régulier des rentes assignées sur le domaine; — des gages du Parlement assignés sur la gabelle; — la suppression des évocations contraires aux privilèges de la Province; — la décharge pour le Pays des sommes convenues avec les capitaines, pour la réduction de leurs places, attendu que ces capitaines se sont pour la plupart enrichis de ce qu'ils ont exigé du peuple et ont eu, par la clémence du Roi, cette grâce d'être quittes de recherches et du châtement qu'ils pouvaient mériter. — Fol. 373. On sollicitera du Roi une déclaration portant exemption d'impôts anciens en faveur de tous ceux qui iront s'établir dans les villages inhabités. — Fol. 376. Ordonnance pour le remboursement au maréchal de Biron des 40,000 écus avancés par lui pour la réduction de la ville de Seurre. — Fol. 377. On demande au Parlement un arrêt qui interdise aux officiers des bailliages, de mettre en liberté les individus emprisonnés à requête des collecteurs des tailles. — Nomination des commissaires examinateurs de l'administration des Élus. — La Chambre de la noblesse ayant fait choix de Hugues Picardet, procureur général, pour l'un des siens, celles du clergé et du Tiers État lui demandent d'en désigner un autre à cause de son caractère de magistrat qui, s'il y avait malversation, devait être partie, et sur son refus, elles adressent une requête au Parlement qui leur donne gain de cause, mais sans plus d'effet, puisque la Chambre s'étant dispersée, aucune nomination n'a pu avoir lieu. — Refus des États de s'associer aux offres de remboursement ou de rétablissement d'offices créés en la Chambre des comptes. — Fol. 383. Décret qui réduit à deux les députés de cette Chambre à celle des Élus et donne à l'Élu du Tiers État la préséance sur eux et l'Élu du Roi. — Maintenu de Melchior Espiard, élu du Roi en ses droits, hon-

leurs et prérogatives. — Fol. 386. Ordre aux Élus de faire dresser le tableau des privilèges, droits, autorités du pays et de l'afficher dans leur chambre. — Plaintes adressées par les États au gouverneur de Franche-Comté et au Parlement de Dôle sur les empêchements apportés aux Bourguignons dans la jouissance des bénéfices qu'ils possèdent dans ce pays. — Le procureur syndic demandera arrêt au Parlement, pour faire exécuter l'édit concernant le luxe des vêtements et la superfluité des festins. — On demande au maréchal de Biron de faire démolir les forts de Pouilly et de St-Georges à Seurre, et abattre les fortifications élevées dans tous les châteaux depuis les troubles. — Fol. 389. Ajournement aux prochains États des demandes des députés des comtés de Mâconnais, d'Auxerrois, de Charollais et de Bar-sur-Seine, de ceux d'Arnay, Noyers, Saulieu, Flavigny, Montréal, Talant, Mirebeau, Bourbon-Lancy, Semur-en-Brionnais, pour leur admission à la roue et élection du Tiers État. — Fol. 390. Les États autorisent les Élus à poursuivre les démarches commencées, à l'effet de comprendre les comtés dans le ressort du Parlement de Dijon. Les députés de ces derniers déclarent être sans pouvoir pour s'associer à ces démarches. — Le baron de Vitteaux demande le paiement de la somme de 6,000 écus, reste de la composition du château de Noyers. — Consentement donné par les États à l'établissement à Pouilly-sur-Saône d'un péage obtenu par Ch. de Stainville, seigneur du lieu, pour son dédommagement des pertes supportées lors de la construction du fort élevé pour empêcher les courses du capitaine La Fortune. — Fol. 398. On renvoie les députés aux États de Paris à se pourvoir du paiement de leurs taxes devant les bailliages qui les ont nommés, après toutefois avoir obtenu du Roi main-levée de la défense de rien imposer touchant « ce voyage ». — Celles des députés aux États généraux de Blois seront payées par le pays. — Fol. 399. Nomination des Élus, — de Bernard Coussin et J. de Souvert, avocats, conseils des États. — Réduction des deux greffiers à un seul. — Fol. 402. Don gratuit de 16,666 écus 2/3.

Fol. 418. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de février en la Chambre des Élus, et sous la présidence des Élus des trois ordres, pour aviser, suivant les lettres du Roi, aux moyens d'acquitter les dettes de la province (1601). — Nomination de commissaires pour étudier la question, et donner sur chaque article de l'état des dettes présenté par les Élus au Conseil du Roi, un avis motivé et appuyé de pièces, et rédiger un nouvel état de celles reconnues appartenir à la province pour être de nouveau soumis au Conseil. — On demande au Roi pour leur acquittement la levée d'un impôt de 2,000 écus dont les nobles vivant noblement et les cours souveraines seront seuls exempts; et la levée de quelques « taxes » durant six ans sur quelques denrées et marchan-

dises les moins incommodes. — On emploiera aussi à l'acquittement de ces dettes le fonds des souffrances et des restes de comptes. — On sollicitera du Roi des lettres de provisions, pour cesser le cours des arrérages des dettes portant intérêt et permettre d'acquitter préalablement les forts principaux. — Fol. 423. Invitation aux Élus de poursuivre en Cour une diminution du prix de sel plus forte que celle proposée par le conseiller d'État Langlois. — Fol. 425. Délibération des commissaires portant que le Roi sera supplié de joindre au corps des États, au gouvernement de Bourgogne et au ressort du Parlement les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, à lui cédés par le duc de Savoie. — Protestations des députés des comtés d'Auxonne, de Charolles et d'Auxerre, tant contre la forme qui a présidé à la convocation des membres de l'assemblée, que contre les décisions qu'elle rendrait et qui seraient préjudiciables aux privilèges et aux intérêts de ces comtés. — Nomenclature des députés. (Voir C. 3074, fol. 146.)

Fol. 433. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au Couvent des Cordeliers de Dijon, au mois de mai, sous la présidence du duc de Biron, gouverneur (1602). — Fol. 435. Long propos de M. de Souvert, conseil des États, concernant les désordres qu'il a reconnus dans les affaires du Pays. — Nouvelle réclamation des États sur la tenue des bénéfices en économie ou par des personnes incapables. — Demande de l'autorisation d'établir à Dijon un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux; — du rappel des Jésuites. — Rappel de la demande au Parlement d'un règlement pour l'observation des dimanches et fêtes religieuses. — Fol. 437. On demandera au Roi d'annexer les comtés de Bresse, Bugey, etc., aux États, comme l'ont été les comtés de Mâconnais, d'Auxerre, etc. — Protestations des États contre les Trésoriers de France qui se sont permis d'imposer sur la Province pour le remboursement des offices du semestre de la Chambre des comptes, sans leur consentement; — contre un arrêt du Parlement qui déclare nobles et privilégiés les enfants des présidents et des conseillers. — Fol. 439. Plaintes des États sur les abus auxquels donnent lieu les évocations des causes entre catholiques et protestants aux Chambres mi-parties de Paris et de Grenoble. — Fol. 441. Demande au Roi de supprimer des édits portant création de nouveaux offices; — doublement du petit sel; — création de nouvelles maîtrises d'arts et métiers; — de modérer les droits du sceau dans les chancelleries. — Fol. 442. Les États voulant venir en aide aux communautés et leur donner moyen d'acquitter les dettes qui les accablent, demandent au Parlement de prolonger de six mois le délai pour les contraintes, défendre de saisir les bêtes de labour, leur fourrage, les lits et vêtements des laboureurs. — Ils décident en outre qu'on sollicitera une déclaration royale enjoignant aux communautés de dresser l'état régulier et contradictoire



de leurs dettes et de leurs biens communaux, lesquels serviront à l'acquit de ces dettes. — Fol. 444. Le clergé et la noblesse demandent au Roi de leur accorder un délai de 10 ans pour racheter les terres qu'ils ont été obligés de vendre à vil prix durant les troubles ; — l'exemption de tailles en faveur des métayers demeurant dans leurs maisons. — Fol. 447. Réclamations des États contre les abus du privilège de *committimus* ; — fol. 448, les vexations et exactions des commis des traites foraines. — Fol. 449. Refus des États d'acquiescer aux lettres obtenues par la Chambre des comptes, pour l'entrée de quatre de ses membres en la Chambre des Élus. — Décret des États portant que le Roi sera supplié de permettre que, de même qu'en Languedoc, les États ne soient plus sédentaires à Dijon, mais se tiennent alternativement dans toutes les villes de la province. — Fol. 450. Réclamation des députés de la noblesse et du clergé des comtés pour être compris parmi les Élus généraux. — Fol. 452. Ratification de l'état des dettes arrêté dans la dernière assemblée. — Ces dettes doivent être payées au moyen d'un impôt de 250,000 écus pendant cinq ans, auquel les États demandent qu'il soit réuni une crue sur le sel et des droits à percevoir sur les marchandises passant sur les rivières de Saône, Loire et Yonne. — Fol. 455. Nomination des Élus. — Défense à la Chambre des Élus de traiter d'affaires importantes, sinon en présence des Élus des trois ordres. — Fol. 458. Taxe des députés du voyage en cour. — Nomination de Claude Mochet, avocat, Conseil des États ; — de J. Richard, avocat, comme suppléant des Conseils. — Fol. 460. Réclamations faites devant les trois Chambres par le président Fremiot et les autres Elus, au sujet des accusations formées contre eux par M. de Souvert dans son propos sur leur administration. — Fol. 464. Don gratuit de 16,666 écus 2/3. — Dons ordinaires. — Le duc de Biron, gouverneur, 15,333 écus ; — le baron de Lux, premier lieutenant général, 1,000 écus ; — le marquis de Mirebeau, lieutenant général, 500 écus ; — le premier président et le président Fremiot, chacun 333 écus 2/3 ; — le secrétaire d'État de Gesvres, 1000 ; — son premier commis, 100 ; — les secrétaires du duc de Biron, 200. — Aumônes aux couvents d'ordres mendiants. — Fol. 467. Nomenclature des membres de l'assemblée. — Fol. 471. Nomination de M. de Villemorien, capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse. — Opposition du grand-prieur de Champagne à la nomination du président Fremiot, abbé de Saint-Étienne, comme Élu du clergé. — Fol. 475. Délibération contenant les conditions auxquelles le comté d'Auxerre pourra être admis à l'élection à la Chambre des Élus, — et réponse des députés du comté.

C. 8017. (Registre.) — In-folio, 481 pages, papier.

1605-1631. — Registre troisième des transcriptions des

décrets des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au couvent des Cordeliers de Dijon, au mois de juin, sous la présidence de Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne (1603). — Fol. 3. Sur la proposition de MM. de l'Église, et afin qu'ils ne soient pas troublés à l'avenir en leurs droits et séances par la prétention de ceux de plus grande qualité que d'évêques, sous prétexte des moindres bénéfices qu'ils tiendraient dans le pays, les États décrètent qu'aucun prélat étranger à la province ne pourra avoir entrée aux États qu'au rang que lui assigne son bénéfice. — Décret portant qu'afin de ne donner entrée à la Chambre de la noblesse qu'à des gentilshommes de la qualité requise, il en sera dressé un rôle par le bailli de chaque bailliage ou comté, assisté de deux gentilshommes reçus aux États, lequel sera envoyé au greffe six mois avant la convocation de l'assemblée, et copie transmise aux Trésoriers de France, afin qu'ils soient convoqués par lettres du Roi, et au capitaine de la Chambre chargé d'en faire l'appel lors de la réunion. — Le Tiers-État proteste en ce que la mesure ne puisse atteindre les privilèges de franc-fiefs, dont jouissent certaines villes et les édits sur les exemptions des tailles. — Nomination des commissaires. — Fol. 6. Obligations imposées aux Conseils et aux syndics des États de remonter à l'avenir dans chacune des Chambres ce qu'ils jugeront convenable de proposer dans l'intérêt du Pays. — Remontrances au Roi sur ce que les six charges de conseillers clercs au Parlement sont occupées par des laïques ; — sur ce que les officiers des greniers à sel empêchent les ecclésiastiques qui jouissent du franc-salé d'user du sel de Salins ; — fol. 8, sur la création de l'office de prévôt général des maréchaux en Bourgogne. — Plaintes contre les vexations des officiers des Aides dans les comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. — Fol. 10. Décret portant que les nouveaux édits ne seront exécutoires en Bourgogne qu'après leur vérification au Parlement. — Plaintes contre la cherté du sel et les évocations provoquées par les officiers des greniers des domaines. — Demande que les évocations provoquées par les réformes ne soient possibles, que quand l'objet du litige est supérieur à 200 livres ; — que les privilégiés dont les titres ont été vérifiés en cour souveraine, jouissent seuls de l'exemption des tailles. — Fol. 14. Plaintes au Roi touchant les Trésoriers de France qui, nonobstant le droit exclusif des États d'imposer sur la province, entreprennent d'y lever des subsides par commissions. — On poursuivra l'enregistrement de l'édit qui, pour faciliter la liquidation des dettes des communautés, réduit au denier vingt les arrérages des créances. — Le clergé et la noblesse insistent de nouveau pour que leurs métayers soient exempts de tailles. — Fol. 18. Renouveau du vœu de voir les États ambulatoires et la Chambre du Tiers État présidée par son Élu, et non par le maire de Dijon. —

Protestations de ce dernier. — Plaintes sur les dégradations commises dans les bois de haute futaie. — Fol. 22. Décret portant que désormais les receveurs des bailliages rendront compte, comme de clercs à maître, au receveur général, et que celui-là seul rendra ses comptes devant la Chambre des comptes. — Fol. 23. Pouvoir donné pour poursuivre les receveurs, sergents et tous comptables pour abus et malversations dans le maniement des finances de la province. — Fol. 26. Décret ordonnant que les cotes d'impôt ne pourront être mises en recouvrement que quinze jours après leur remise aux contribuables. — Nomination de Ch. Michel solliciteur des affaires du pays à Paris. — Une question de préséance entre MM. de Souvert et Mochet, conseils du pays, est tranchée en faveur du dernier, comme étant plus ancien avocat inscrit au Parlement. — Maintien de la décision qui n'admet à la Chambre des Élus que deux députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi. — Obligation pour ce dernier de résider à Dijon. — Fol. 29. Les charges pesant sur le pays ne permettent aux États, en conformité des ordres, de faire un fonds pour l'établissement des postes dans la province. — Refus du Tiers État de subventionner Horace Franchini pour l'entretien d'une Académie destinée aux jeunes gentilshommes. — Fol. 34. Nomination des Élus. — Défense de rien traiter d'important dans la Chambre des Élus, sinon en présence de deux des Élus des États. — Fol. 35. Nomination des commissaires pour la vérification de l'administration des États. — Fol. 37. — Don gratuit de 50,000 livres. — Fol. 40. Nomenclature des députés. — Fol. 45. A la Chambre du clergé, l'assemblée décide que le grand prieur du Val-des-Choux prendra rang en tête des prieurs; — ces derniers protestent; — le doyen de la chapelle aux Riches siègera après les députés des Églises. — Fol. 46. La Chambre de la noblesse maintient sa résolution de nommer son Élu indistinctement dans tous les bailliages. — Fol. 47. La Chambre du Tiers État, voulant couper court à tous débats, décide que lorsqu'une ville sera en possession de nommer l'Élu, cet Élu devra toujours faire partie des députés de la réunion suivante, afin de rendre ses comptes. — Réception des députés de la ville de Vitteaux. (Voir C. 3075, fol. 215.)

Fol. 54. — Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de septembre au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc de Bellegarde, gouverneur de la province (1608). — Fol. 56. Réclamation des États contre la création des receveurs des bailliages en titre d'office, comme préjudiciable aux finances et aux privilèges de la province. — Invitation aux Élus de renouveler leurs démarches auprès du Roi et du Conseil, afin d'obtenir une diminution sur le prix si excessif du sel qu'il réduit indirectement à la taille la noblesse et le clergé. — Le Tiers État se refuse à cette manifestation,

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

attendu qu'il est question de finances, et que les deux ordres ne peuvent rien conclure si celui du Tiers n'y consent. — Fol. 60. On demande la décharge de l'entretien des garnisons et de la subvention; — la suppression des daces qui, sous le nom de douane foraine, traite domaniale, entravent le commerce. — Fol. 63. A l'invitation qui leur est faite par le Roi de faire un fonds pour la réparation des ponts et chemins, les États répondent qu'il ne faut rien innover au mode suivi jusqu'ici pour cette réparation, laquelle se fait par le soin des officiers des lieux aux frais des propriétaires des péages, des voisins et de ceux qui sont contraints d'y passer. — Renouvellement du vœu touchant la tenue des États alternativement dans toutes les villes de la province; — la suppression de l'office de grand prévôt. — Fol. 66. Opposition des États à l'enregistrement au Parlement de la commission donnée au grand maître des eaux et forêts pour la réformation des abus et malversations. — Fol. 68. Demande au Parlement d'un arrêt enjoignant aux vagabonds répandus dans la province, de la vider incontinent, sous peine d'être arrêtés par la maréchaussée et punis comme gens sans aveu. — Fol. 69, 70. Nomination des Élus et des examinateurs. — Fol. 72. Défense aux syndics d'ester en justice sans l'autorisation des Élus. — Fol. 73. Injonction faite au greffier de dresser l'inventaire des registres et papiers de la province en présence de l'Élu du Tiers-État. — Fol. 77. Don gratuit de 50,000 livres au Roi. — Fol. 78. Vote de 3,000 livres aux R. R. P. P. Jésuites de Dijon, pour la construction du bâtiment des classes du collège; — de 300 livres à chacun des couvents de Capucins; — fol. 80, de 600 livres pour essarter le bois de Beauregard de chaque côté de la route de Chalou qui le traverse, afin d'empêcher les voleurs d'y prendre leur retraite. — Refus aux habitants réformés de la province de donner une certaine somme à deux marchands de Chalou, pour être employée à la nourriture des pauvres réformés; — autre de coopérer au remboursement de la somme de 1,800 écus avancée, en 1594, par les habitants de Villaines-en-Duesmois pour la composition du château. — Fol. 86. Nomenclature des députés. — Fol. 91. Invitation de la Chambre du clergé aux évêques, de dresser chacun en leur diocèse le rôle des ecclésiastiques ayant droit de séance aux États. — Fol. 92. Délibération de la Chambre de la noblesse qui institue des commissaires à l'effet d'examiner les preuves de noblesse fournies par les gentilshommes demandant à être reçus aux États (Voir C. 3076, fol. 78). — Fol. 100. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois d'août au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc de Bellegarde, gouverneur (1611). — Fol. 105. Demande par les États de ramener le prix du sel à 15 livres le minot en tous les greniers pour tous droits de gabelles, prix de marchands, crues et augmentation; — d'être déchargés des garnisons; —

fol. 106, de la suppression des trésoriers provinciaux de l'extraordinaire des guerres ; — fol. 107, de la réduction de la moitié du taillon. — Fol. 108. Vote de 8,000 pour la part du duché dans les réparations de la conciergerie du Palais, avec protestation contre les trésoriers de France qui les avaient imposés contrairement aux privilèges de la province. — Fol. 109. Remontrances pour demander la suppression du droit de confirmation qu'on exige des officiers, des notaires, des communautés pour leurs octrois, et des villages pour leurs usages. — Fol. 111. Plaintes sur les infractions au traité de neutralité, commises par les Comtois au préjudice de ceux du duché. — Fol. 111. Remontrances sur les abus d'exploitation des bois de haute futaie, lesquels ont amené la cherté ; — sur ce que, dans certains monastères, on admet d'autres personnes que des nobles. — Fol. 113. Opposition des États à la commission donnée pour fabriquer à Dijon la valeur de 30,000 livres de doubles et deniers de cuivre, attendu l'abondance de la même monnaie dans la province. — Les États demandent la continuation des octrois accordés aux villes ; — la répression des agents des greniers à sel qui, au mépris des privilèges du pays, veulent contraindre les particuliers à prendre une quantité déterminée de sel. — Vote de 1,500 livres pour coopérer à l'établissement du service des postes. Exemptions de tailles en faveur des chevaucheurs. — Fol. 116. Annulation des visites des feux des bailliages, ordonnées par les Élus sans autorisation des États. — Nomination des Élus. — Décret portant que tous les impôts de la province seront groupés dans un seul billet et perçus dans chaque circonscription par un seul receveur. — Fol. 119. Suppression des buvettes des États comme inutiles et retardant les affaires. — Fol. 121. Vote de 1,200 livres au collège des Godrans, de Dijon. — Fol. 123. Indemnité de 3,000 livres au chapitre de Saint-Denis-de-Vergy, dont l'église et les bâtiments ont été détruits avec le château et qu'il se propose de reconstruire dans l'intérieur de la ville de Nuits. — Fol. 135. Délibération de la Chambre du clergé qui adopte le scrutin secret pour la nomination de son Élu ; — qui règle la séance et l'élection des députés des abbés et des églises aux États du Mâconnais. — Fol. 137. Protestations de la Chambre de la noblesse contre l'impôt pour la réparation des chemins, auquel on veut la soumettre. — La préséance dans la Chambre est donnée aux anciens Élus ; — l'élection aura lieu au scrutin. — Fol. 141. Défense aux Élus des élections de faire aucune remontrance avant de s'être concertés avec les officiers des villes. (Voir C. 3976, fol. 262.)

Fol. 142. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de septembre, à Dijon, dans le couvent des Cordeliers, sous la présidence de Roger, duc de Bellegarde, gouverneur (1614). — Fol. 143. Lettre close du roi Louis XIII qui ordonne le paiement de 60,000 livres restant

de 180,000 promises pour la réunion des pays de Bresse à la généralité de Bourgogne ; — les États répondent que cette somme n'a jamais été promise et défendent aux Élus de l'imposer. — Fol. 143. Demande de décharge de l'entretien des garnisons et de la subvention ; — de réduction de la gabelle à 22 sols 11 deniers le minot ; — fol. 149, de la part contributive de la province dans l'indemnité de 50,000 livres accordée à l'abbé de Cluny pour la démolition du château de Lourdon. — Renouvellement du vœu relatif aux abus commis dans l'exploitation des bois. — Fol. 151. Demande au Parlement de lever les défenses de transporter des futailles et du merrain par la rivière de Saône. — Plaintes sur les vexations commises par les préposés des greniers à sel et sur celles des louvetiers. — Fol. 157. Vote d'une somme de 6,000 livres, laquelle sera jointe à la même somme affectée par le Roi pour la réparation des chemins de la province ; — fol. 158, de 3,000 livres pour concourir à l'établissement des postes. — Réclamations contre les trop nombreuses « parentelles » des officiers du Parlement ; — les charges de conseillers-clerks tenues par des laïques ; — les abus des procès par commissaires ; — l'exécution des arrêts ; — les ventes par décrets ; — le renvoi de certaines causes aux bailliages, afin d'éviter les frais. — Fol. 160. Demande en suppression de l'office de roi des merciers, et sa réunion à la police patrimoniale des villes ; — des maîtrises des arts et métiers nouvellement instituées ; — de la révocation de l'édit pour la recherche des francs-liefs et nouveaux acquêts, attendu la finance qui en a été payée au feu Roi. — Fol. 162. La noblesse de Bourgogne informée des démarches de l'abbesse de Remiremont pour, contrairement à l'institution première, séculariser son monastère, s'associe aux résistances des religieuses dont plusieurs sont bourguignonnes, et supplie le Roi d'intervenir auprès du Pape et du duc de Lorraine, pour que les religieuses soient maintenues dans leurs privilèges. — Fol. 164. Intervention de la province dans un débat au Conseil du Roi entre les officiers de la chancellerie et les notaires qu'ils voulaient contraindre à leur soumettre leurs notes et leurs protocoles. — On demande au Gouverneur d'ordonner que les prévôts des maréchaux et leurs archers ne viendront plus qu'une fois à Dijon pour la montre. — Défense leur est faite de loger dans les villages sans payer. — Fol. 167. Imposition de 150 livres sur les villages du bailliage de Dijon pour le chauffage du corps de garde du château de cette ville. — Copie du cahier des remontrances est adressée aux comtés. — Nomination des Élus et des Commissaires examinateurs. — Fol. 171. Protestations de la Chambre du clergé contre la délibération de celle de la noblesse, laquelle avait décidé que désormais on nommerait neuf gentilshommes pris dans tous les bailliages dont les noms seraient écrits sur des bulletins séparés, et que celui qui serait tiré le premier

deviendrait l'Élu. — Décret portant que le député d'une ville, à son tour de fournir l'Élu, devra être nommé pour trois ans. — Fol. 172. Don gratuit de 50,000 livres ; — dons habituels, 16,000 livres au duc de Bellegarde, 4,500 au lieutenant-général du Dijonnais, 1,500 à chacun des quatre autres, 1,000 au premier président du Parlement, 3,000 au secrétaire d'État de Gesvres, 300 à son commis, 600 aux secrétaires du Gouverneur, 100 au greffier des États, 100 à chacun des deux procureurs syndics, 30 livres à chacun des prévôts, 50 au capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse ; — aumônes aux couvents. — Fol. 183. Débats de préséance en la Chambre du clergé entre les doyens et les abbés commendataires, les doyens entre eux. — Fol. 187. Délibération de la Chambre de la noblesse pour la production des preuves à faire par les gentilshommes qui veulent entrer à la Chambre, et le mode d'élection de l'Élu. — Fol. 189. Délibérations de la Chambre du Tiers-État touchant les préséances entre les villes, la demande de droit et tour d'élection. (Voir C. 3077, fol. 1.)

Fol. 198. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue aux mois de novembre et décembre au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence de Roger de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne (1618). — Fol. 202. Réclamations des États au Roi, sur ce que contrairement aux privilèges du pays, l'assemblée qui selon la coutume devait avoir lieu en 1617 avait été reculée d'une année. — Fol. 203. Invitation au gouverneur de, suivant l'ordre du Roi, faire démolir les châteaux fortifiés inutiles à la défense du pays. — Fol. 207. Les États, tout en approuvant l'emploi d'une somme de 6,000 livres ordonnée par le Roi pour l'entretien des chemins, demandent à être déchargés d'y contribuer aussi pour la même somme, attendu que cet argent a été plus utilement employé à l'entretien des garnisons qui ont conservé la province pendant ces derniers troubles, qu'à ceux des chemins. Ils demandent que l'emploi de cette somme soit laissé aux receveurs des bailliages, sous le contrôle des Élus. — Fol. 209. Renouvellement du vœu relatif aux évocations des causes entre réformés et catholiques. — On demande que les ministres ne fassent plus de prières publiques dans les hôpitaux et qu'ils n'assistent plus en public les réformés condamnés à mort. — Plaintes sur les évocations. — Fol. 211. Sur la plainte des membres de la Chambre de la noblesse que dans les monastères de filles nobles fondés et aumônés par eux, on recevait de préférence celles qui offraient le plus d'argent, les États invitent les évêques et les abbés à tenir la main à ce que les filles nobles y soient reçues sans distinction et sans autres dons que ceux que les parents voudront bien y faire. — Le Roi est supplié de ne plus nommer pour abbesses que des professes de vingt ans ; — de prescrire la clôture là où elle est de règle, et s'il est nécessaire de transférer dans les villes

les monastères établis aux champs. — Renouvellement d'une demande d'intervention en faveur des religieuses de Remiremont ; — fol. 213, du vœu pour l'extirpation des vignes plantées depuis quarante ans. — Fol. 214. Les États, dans le but d'empêcher les désordres qui se commettent dans les villages lors du passage des gens de guerre, demandent au Roi la direction du service des étapes. Renouvellement des plaintes sur les exactions des commis de la traite foraine. — Fol. 216. Poursuites contre les officiers du bailliage de la Montagne qui se sont permis d'imposer pour la réparation du pont de Ravouse. — Nomination de l'avocat Guillaume, conseil des États. — Remplacement de Claude Mochet, autre conseil, par Bénigne Bossuet, son gendre. — Fol. 219. Nomination du procureur Deschamps, syndic des États ; — de Barthélemy Moreau comme suppléant. — Ils sont tous taxés suivant leurs vacations. — Fol. 229. Refus des États de s'associer à la requête du lieutenant général du bailliage d'Auxois. — Fol. 232. Injonction au greffier d'envoyer aux villes un extrait des décrets de l'assemblée et du cahier des remontrances. — Fol. 239. Protestation de l'abbé de Cîteaux contre le grand prieur du Val-des-Choux, qu'il accuse d'avoir usurpé l'habit de son ordre. Aucun député ne sera reçu à la chambre du clergé s'il n'est diacre. — Nomination de deux députés de l'ordre du clergé pour veiller et soutenir les intérêts de l'ordre dans la province. — On les assiste d'un procureur. — Fol. 246. La Chambre de la noblesse revient à l'ancien mode d'élection de son Élu. — Protestations des députés des comtés contre cette décision. — Fol. 250. Décision de la Chambre du Tiers-État, portant qu'en absence du vicomte mayeur de Dijon, la présidence appartiendra non point aux députés de cette ville, mais au vierg d'Autun. (V. C. 3077, fol. 221.)

Fol. 254. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des Élus et des députés des trois ordres tenue au mois de décembre au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence de Roger de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne (1621). — Fol. 259. Vote d'un subside de 300,000 livres au Roi pour l'entretien de ses armées. — Fol. 260. Invitation aux Élus de pourvoir à l'entretien des garnisons. — Plaintes faites par les États au sujet de l'arrestation et de la détention des fils de Le Compasseur de Courtivron, maire de Dijon, et du conseiller Quarré par les réformés du Vivarais, lorsqu'ils se rendaient à Malte au service de la religion. — Fol. 263. Décret des États qui pour ne point retarder les délibérations, décide qu'il ne sera rien statué sur le fait des préséances. — Fol. 264. Nomenclature des députés. (V. C. 3077, fol. 364.)

Fol. 267. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de juin dans le couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc de Bellegarde. Au début de la séance, le gouverneur informe l'assemblée que les évêques d'Autun et de Cha-

lon ont reçu défense de siéger, jusqu'au règlement de leur différend sur la préséance (1622). — Fol. 271. Allocution du gouverneur en présentant le conseiller d'État Olyer, envoyé par le Roi pour demander un don gratuit extraordinaire de 400,000 livres. — Discours de M. Olyer. Réponse de l'abbé de Cîteaux. — Refus de l'assemblée, basé sur ce que l'année précédente elle a octroyé un subside de 300,000 livres. — Protestations de l'assemblée contre l'assemblée particulière convoquée en 1621 au préjudice des privilèges du pays. Réclamation sur le pouvoir donné au conseiller d'État Olyer d'avoir entrée et vaquer aux délibérations des États. — Plaintes au sujet de l'entretien des garnisons ordinaires et extraordinaires; — de la défense d'user du sel de Salins. — Fol. 277. Demande d'abolition des crues sur le sel servant aux gages des membres des Cours souveraines. — Fol. 280. Invitation aux Élus de surveiller le bon emploi des 12,000 livres consacrées à la réparation des chemins. — Fol. 280. Les États supplient le Roi d'accorder la suppression des offices nouvellement créés à la foule du peuple; — d'interdire les trop nombreuses évocations des causes des réformés devant les Parlements de Grenoble et de Paris, sous prétexte de l'édit de Nantes, et celles en vertu de *committimus* aux requêtes du Palais à Paris. — Fol. 283. Demande d'une déclaration pour l'extirpation des vignes plantées depuis quarante ans; — et pour mettre fin aux exactions des fermiers des aides, — décider que dans toutes les villes où il y a des foires franches, l'enclos des villes sera considéré comme champ de foire et d'étapes; — autoriser toutes les communautés à s'imposer jusques à la somme de 900 livres pour leurs affaires, sans être obligées d'impêtrer des lettres d'assiette. — Fol. 285. Défense aux Élus de procéder à la visite générale des feux de la province sans y avoir été autorisés par un décret. — Refus des États de payer aux lieutenants généraux autres que celui du Dijonnais les gratifications extraordinaires qu'ils se sont fait accorder par le Roi sur les deniers de la province. — Fol. 289. Décharge de trois années de tailles obtenue par les habitants de Cravant, dont la ville avait été détruite par l'incendie. — Nomenclature des Élus et des examinateurs. — Nomination de Barthélemy Moreau, procureur-syndic des États; — de Jacques Ferrant, secrétaire de la chambre du Roi, comme solliciteur des affaires du pays à Paris. — Fol. 302. Délibération de la Chambre de la noblesse portant que tout gentilhomme n'entrera qu'au préalable il n'ait prêté serment entre les mains du gardien des Cordeliers en présence de l'Élu ou de l'un des « Arcades », de n'avoir sollicité, ou fait solliciter les suffrages, ou d'avoir engagé le sien pour l'élection de l'Élu, sous peine d'exclusion et de même peine s'il se refusait à prêter ce serment. — Commissaires nommés dans tous les bailliages pour dresser le rôle des gentilshommes admis aux

États. — Autres pour la conduite des troupes dans la province. — Fol. 308. Sur l'observation de M. Le Compasseur, maire de Dijon, que lui et plusieurs autres maires de la province étant sur le point de sortir de charge avant la fin de l'assemblée, il était important pour ne point troubler les délibérations d'aviser sur la circonstance, la Chambre du Tiers-État décide que tous les députés en ce moment en charge continueront leurs services et assisteront à l'assemblée jusqu'à la clôture des États. (V. C. 3078, fol. 4.)

Fol. 311. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue au mois d'août au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc de Bellegarde. Olyer se représente de la part du Roi et obtient un don gratuit extraordinaire de 150,000 livres (1622). — Dissentiment porté au Conseil du Roi entre les Chambres du clergé et de la noblesse, qui avaient décidé que moitié de cette somme serait supportée par les villes et gros bourgs et la Chambre du tiers qui voulait que la somme totale fût imposée selon la méthode accoutumée. — Décret qui ordonne une visite générale des feux; la Chambre du Tiers-État s'y oppose sous prétexte que la dernière date de douze ans seulement. — Fol. 314. Réclamations des États au gouverneur pour mettre fin aux désordres commis par les troupes de passage, qui, non contentes de vivre à discrétion sur les paysans, les pillent et les rançonnent. — Vote de la somme de 12,000 livres accordée par le Roi en gratification aux lieutenants généraux de la province, avec défense aux Élus d'imposer à l'avenir de pareilles sommes. — Nomenclature des députés. (Voir C. 3078, fol. 42.)

Fol. 319. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de septembre au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne (1626). — Fol. 321. Députation des États au Roi pour demander la suppression de la Cour des aides instituée par la Chambre des comptes de Dijon. — Les députés du Mâconnais et de l'Auxerrois, pays du ressort du Parlement et Cour des aides de Paris, et, par conséquent, étrangers à l'objet de la députation, protestent dans le cas où on voudrait leur faire supporter une partie des frais. — Fol. 325. Décret portant que désormais, en absence du vicomte mayeur de Dijon, la présidence de la Chambre du Tiers-État appartient au vierg d'Autun. — Demandes au Roi de la suppression des garnisons, des offices de contrôleurs et trésoriers des mortes payes et de la démolition des châteaux et fortifications inutiles à la défense du pays, à l'exception toutefois des châteaux de Montaigu en Chalonnais et de Montfort dans l'Auxois. — Fol. 331. Que les comptes d'octroi des villes et communautés qui ne dépasseront pas 1,000 livres ne soient plus soumis au contrôle de la Chambre des comptes. — Réclamation des États contre un arrêt du Conseil

qui, contrairement aux privilèges du pays, aurait ordonné l'imposition d'une somme de 20,000 livres sur la Bourgogne et la Bresse pour l'agrandissement des bâtiments de la Chambre des comptes. — Fol. 334. Demande au Roi de vouloir bien confirmer la déclaration du roi Henri II qui accorde aux États et à leurs seuls Élus l'administration des affaires du pays. — Fol. 337. Invitation au gouverneur de faire exécuter le règlement édicté par le Roi pour le passage et les étapes des gens de guerre dans la province. — Fol. 340. Les États considérant que la coutume de Bourgogne ne donne aucune préférence aux héritiers simples sur ceux sous bénéfice d'inventaire, ce qui donne lieu à une multitude de procès, demandent au Roi de déclarer qu'à l'avenir les héritiers simples en ligne directe ne pourront exclure les bénéficiaires, et d'ordonner que ces derniers seront obligés de faire valider dans le délai de deux ans. — Fol. 342. Décret qui supprime les taxes exigées par les députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi pour se rendre à la Chambre depuis leur campagne. — De plus, considérant que la présence des députés de la Chambre des comptes en celle des Élus est inutile, vu la présence de l'Élu du Roi et qu'ils n'y ont jamais été tolérés que pour le calcul, on demande qu'ils n'y aient plus voix délibérative. — Délégation donnée à un gentilhomme pour suivre l'affaire de la sécularisation projetée de l'abbaye de Remiremont. — Fol. 343. Réclamation contre le préjudice causé aux abbayes de Saint-Bénigne de Dijon, de Bèze et de Saint-Marcel-les-Chalon, qui possèdent des prieurés en Franche-Comté, par la princesse de Flandres et le Pape qui disposent à leur gré de ces bénéfices — et demande d'une bulle du Pape qui mette fin à ces abus. — Autre réclamation sur ce que, tandis que les ecclésiastiques de Franche-Comté qui possèdent des bénéfices en France ou en Bourgogne sont exempts de charges, ceux de ces pays qui en ont en Franche-Comté sont imposés dans ce pays. — Fol. 348. Demande de la révocation de l'édit pour la recherche des usuriers, recherche reconnue préjudiciable, avec faculté au procureur général de poursuivre les inculpés. — Les États, sans vouloir contester à M. de Montperroux, Élu de la noblesse, les sommes considérables qu'il réclame pour les frais de la députation d'Élus envoyée en 1622, au Roi, alors devant Montpellier, décrètent qu'à l'avenir les taxes de voyages ne dépasseront pas 15 livres par jour. — Fol. 349. Demande au Roi de rétablir le fond de 6,000 livres sur la recette générale, pour concourir à la réparation des chemins et supprimé depuis 1621. — Ordre pour la reconstruction du pont d'Épinay sur la Grosne. — Fol. 351. Demande au Parlement de ne point retenir les causes dont il y a appel et accueillir les évocations sur légères considérations, de même que les appellations des instructions des procès criminels commencés dans les bailliages. — On sollicitera

du Roi une déclaration portant que nul ne sera reçu dénonciateur ou partie instigante pour la poursuite de crimes sans donner caution; — fol. 355, une autre qui donne aux juges seigneuriaux de totale justice, le droit de bannir non pas seulement hors de leur juridiction, mais hors du royaume. — Fol. 362. Remontrances pour que les États soient régulièrement convoqués tous les trois ans au mois de mai et alternativement dans les villes capables de les recevoir. — Fol. 367. Entretien à la charge de la province des 12 carabins ou gardes à cheval du gouverneur. — Fol. 373. Nomination des Élus et des Commissaires. — Fol. 375. Décret qui fait défense aux officiers de s'absenter pendant la durée des États; — qui ordonne la visite générale des feux de la ville de Dijon; — fol. 377, qui donne commission à un des Conseils de mettre en ordre les archives des États, d'en faire un extrait de ce qui sera utile et nécessaire et le réduire sous certains chapitres, et en former un recueil qui demeurera entre les mains des Élus. — Bénigne Bossuet (père de Bossuet), consent à se charger du travail, mais sans salaire ni récompense. — Fol. 378. Décret portant que tous les députés prêteront désormais le serment de ne point divulguer le secret des délibérations, sous peine d'expulsion; — que lors de la conférence le capitaine de la porte et l'huissier veilleront à ce que nulle personne étrangère ne s'introduise dans la salle et que tous les députés rangés à leur place répondent à l'appel qui en sera fait par le greffier. — Fol. 380. Taxe de 200 livres payée aux Conseils du pays. — Fol. 381. Décret qui ordonne que par provision l'Élu du Roi siégera en la Chambre des Élus entre les députés de la Chambre des comptes. — En l'absence de l'Élu du clergé, de la noblesse et du maire de Dijon, la présidence de la Chambre appartiendra à l'Élu du Tiers-État. Ce député et le maire de Dijon n'auront qu'une voix pour eux deux. — Fol. 384. La députation envoyée au Roi pour demander la suppression de la Cour des aides n'ayant rien obtenu, les États, considérant que cette création et l'augmentation qu'elle détermine sur la gabelle portent atteinte aux privilèges de la province, en adressent au Roi de nouvelles remontrances. — Fol. 386. Don gratuit de 66,666 livres 13 sols 4 deniers. — Fol. 391. Vacations payées aux députés des États pour toutes les journées passées à l'assemblée depuis le 21 septembre au 3 novembre, savoir: 6 livres aux députés du clergé et de la noblesse, et 4 à ceux du Tiers-État. — Fol. 397. Délibération de la Chambre du clergé portant qu'à l'avenir il sera nommé, en même temps que l'Élu, un délégué chargé de le remplacer en cas de mort jusqu'à la prochaine triennalité. — Fol. 399. Autre de la Chambre de la noblesse pour la réception des nouveaux membres — qui réglemente l'élection de l'Élu; — fol. 404, qui crée dans chaque bailliage des commissions de gentilshommes pour arranger les

différends et empêcher des procès ruineux pour les familles. — Fol. 408. Délibération de la Chambre du Tiers qui, en cas de décès de l'Élu, donne pouvoir à la ville en possession du tour de roue, de lui nommer un successeur jusqu'à la fin de la triennalité. (Voir C. 3078, fol. 252 et 328.)

Fol. 413. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des États au mois de novembre dans la ville de Dijon, pour aviser au sujet de la création de dix sièges d'élection dans la province. Les députés des trois ordres considérant que cet édit est préjudiciable au pays, qu'il anéantit la liberté des États, ruine la province et qu'il ne peut en arriver que du désespoir et de très grands malheurs, délibèrent que de très humbles remontrances seront adressées au Roi avec prière d'en accorder la révocation ; — nomination des trois députés de chacun des ordres (1629). — Les comtés protestent de ne contribuer en rien aux frais de cette députation. — Fol. 415. Invitation aux Élus de poursuivre la suppression de la Cour des aides. — Fol. 417. Remontrances au Roi sur l'exécution du règlement touchant les étapes et les logements militaires ; — pour demander décharge des 24,000 livres, part de la province dans les 1,500,000 imposées dans le royaume pour la démolition des fortifications de La Rochelle. — Fol. 418. Pour la question de l'indemnité due à l'abbé de Cluny pour la démolition du château de Lourdon, les États s'en remettent à la justice du cardinal de Richelieu, abbé général de Cluny. — Prière au Roi de n'accorder aucune permission pour la traite des blés, sans l'avis préalable des Élus ou des villes ; — de faire défense aux habitants de la Bourgogne et du Mâconnais d'user d'autre vin que celui du ressort. — Fol. 420. Les États lèvent toutes difficultés au sujet de la construction des forges et fourneaux. — Fol. 420. Plaintes au Roi sur le prix excessif du sel, qui en restreint l'usage et cause des maladies contagieuses ; — sur le défaut de fourniture des greniers, la mauvaise qualité du sel. — En ce qui concerne les ponts et chaussées, les États décrètent l'emploi des 12,000 livres votées annuellement tour à tour dans chacun des bailliages, à moins que le Roi ne décharge la province de ces 6,000 livres quelle paie depuis 1613, avec faculté aux bailliages de s'imposer sans lettre et annuellement jusqu'à la somme de 600 livres. — Fol. 427. Les taxations du maire de Dijon, de l'Élu du Roi et des députés de la Chambre des comptes à la Chambre des Élus sont réduites à 200 livres par an. — Fol. 430. Plaintes contre la mauvaise régie du commis du bureau de postes. — On informera contre ceux qui, étant employés aux affaires du pays, ont donné des avis préjudiciables à ses intérêts. — Défense aux Élus d'employer les députés de la Chambre des comptes dans leurs voyages. — Fol. 433. Nomination des Élus et des Commissaires. — Renouvellement de l'ordre aux greffiers d'envoyer dans les villes des extraits, des dé-

crets et des remontrances de chaque assemblée des États. — Invitation au conseil Bossuet de rédiger le recueil des privilèges. — Fol. 437. Don gratuit de 80,000 livres au Roi; dons habituels de 20,000 livres au gouverneur, de 6,000 au lieutenant général du Dijonnais, de 2,000 à M. de Commarin, 1,500 à MM. de Sennecey, Ragny et d'Uxelles, autres lieutenants généraux de la province, de 1,000 au premier président ; 3,000 au secrétaire d'État, 300 à son premier commis, 600 aux secrétaires du gouverneur, 100 à chacun des trois commis-greffiers, 100 aux deux syndics, 100 au capitaine de la poste, 400 au couvent des Cordeliers de Dijon, 12 à chacun des couvents d'ordres mendiants. — Fol. 438. Défense aux Élus de faire des aumônes avec les deniers du pays. — Fol. 446. Délibération de la Chambre des Élus qui nomme des commissaires pour régler les questions de séances, — deux députés pour veiller aux intérêts de l'ordre durant la triennalité. — Fol. 449. Sur la proposition de l'abbé Blondeau, Élu du clergé, la Chambre accepte la démission conditionnelle qu'il donne de cette fonction et en avertit « Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Richelieu, abbé et général administrateur de l'ordre de Cluny, duquel le pays pouvoit espérer de grandes faveurs et assistance auprès du Roy en l'occasion présente des nouveautés (élections) qu'on veut établir en la province. » — Fol. 452. Deux gentilshommes s'étant querellés dans la Chambre de la noblesse et mis l'épée à la main et sortis, la Chambre interdit toute parole injurieuse sous peine d'exclusion pour neuf ans, et ordonne que les deux gentilshommes en question viendront demander pardon de leur faute à la compagnie. — Fol. 453. Délibération de la Chambre de la noblesse qui, sans s'arrêter au règlement décrété en 1626, pour la nomination de son Élu, revient à l'ancien usage et nomme ainsi ses deux Élus et deux commissaires. (Voir C. 3079, fol. 139.)

Fol. 461. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de mai 1631, au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence de Henry de Bourbon, prince de Condé, gouverneur du Berry et commandant pour le Roi en Bourgogne. Le prince ouvre la séance en annonçant que le Roi l'avait chargé de faire connaître qu'il supprimait l'édit des élections, mais qu'il demandait 2,000,000 livres d'indemnité et que le cardinal de Richelieu « comme compatriote de cette province à cause de l'abbaye de Cluny » avait fait une notable décharge des garnisons (1631). — Le premier président et l'intendant du Châtelet insistent pour que les États « se forcent pour le service de Sa Majesté ». Les États rédigent alors un mémoire des propositions qu'ils soumettent et font ratifier par le prince de Condé. — Les 2 millions sont réduits à 1,600,000 livres : — l'édit de suppression des élections sera rendu après le paiement du premier terme. — La province sera maintenue

comme pays d'États. — Pour soulager la province et aider au paiement de ladite somme, on révoque tous les édits bursaux non vérifiés par les Cours souveraines. — On se pourvoira au Conseil pour la suppression de beaucoup de ceux qui ont été vérifiés. — Désormais aucun de ces édits ne sera présenté aux Cours souveraines qu'après avoir été soumis aux États. — On demande au Roi une décharge sur le sel et le taillon. — La garnison de Vitteaux est supprimée. — L'entretien des garnisons pour la défense des frontières sera à la charge du Roi. — Les articles seront au préalable soumis à la sanction royale. — Les habitants de Dijon seront rétablis dans leurs privilèges abolis à la suite de la sédition du Lanturlu, sauf dédommagement des propriétés brûlées ou ruinées. — Fol. 468. Les députés des comtés protestent contre le vote de la somme précitée en ce qui concerne la part que l'on voudrait leur en faire supporter. — Don de 100,000 livres au prince de Condé, pour le remercier de la part qu'il a prise à la suppression de l'édit des élections. — Lettre close du Roi portant que l'entretien des garnisons sera payé sur les 1,600,000 livres. — Fol. 470. Le prince de Condé ayant fait connaître sa résolution de se retirer à Beaune à cause de la contagion qui règne à Dijon, on délègue des commissaires des États pour s'y rendre également, afin d'aviser aux moyens d'acquitter la somme. — Vote de 200 livres aux Cordeliers de Dijon, de 60,000 livres pour la démolition du château de Lourdon, — dont 20,000 livres à la charge du Mâconnais qui proteste. — Nomination de Guillaume Languet, avocat au Conseil du Roi, pour suivre les affaires de la province à Paris. — Nomenclature des députés. (Voir C. 3079, fol. 349.)

C. 3018. (Registre.) — In-folio, 365 pages, papier.

**1679-1691.** — Registre sixième des transcriptions des décrets des États. — Août. Fol. 1. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 2,998, fol. 98) (1679). — Mai. Fol. 88. (Voir analyse de l'original à l'article C. 1,999, fol. 1) (1682). — Juin. Fol. 154. (Voir analyse de l'original à l'article C. 1,999, fol. 74) (1683). — Mai. Fol. 220. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,999, fol. 122) (1688). — Juin. Fol. 267. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,000 fol. 1) (1691). — Octobre. Fol. 326. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,000, fol. 43) (1694).

C. 3019. (Registre.) — In-folio, 730 feuillets, papier.

**1697-1721.** — Registre septième des transcriptions des décrets des États. — Fol. 1. Août. (Voir analyse de l'original du procès-verbal à l'article C. 3,000, fol. 85) (1697). — Fol. 67. Juillet. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,000, fol. 142) (1700). — Fol. 126. Juin. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,000, fol. 196) (1703). — Fol. 228. Juillet. (Voir analyse

de l'original à l'article C. 3,001, fol. 1) (1706). — Fol. 304. Août. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,001, fol. 68) (1709). — Fol. 424. Décembre. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,001, fol. 187) (1712). — Fol. 516. Juin. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,001, fol. 274) (1715). — Fol. 594. Mai. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,002, fol. 1) (1718). — Fol. 661. Mai. (Voir analyse de l'original à l'article C. 3,002, fol. 78) (1721).

C. 3020. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

**1724-1736.** — Registre huitième des transcriptions des décrets des États. — Fol. 1. Mai. (Voir analyse du procès original à l'article C. 3,002, fol. 166) (1724). — Fol. 60. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,003, fol. 1) (1727). — Fol. 138. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,003, fol. 97) (1730). — Fol. 208. Avril. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,003, fol. 156.) (1733). — Fol. 276. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original de l'article C. 3,004, fol. 227) (1736).

C. 3021. (Registre.) — In-folio, 568 feuillets, papier.

**1739-1757.** — Registre neuvième des transcriptions des décrets des États. — Fol. 1. Avril. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,003, fol. 298) (1739). — Fol. 81. Juin. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,004, fol. 1) (1742). — Fol. 62. Juin. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,004, fol. 169) (1745). — Fol. 222. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,004, fol. 360) (1748). — Fol. 305. Juin. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,005, fol. 5) (1751). — Fol. 399. Avril. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,005, fol. 404) (1754). — Fol. 462. Novembre. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,006, fol. 1) (1757).

C. 3022. (Registre.) — In-folio, 544 feuillets, papier.

**1760-1775.** — Registre dixième des transcriptions des décrets des États. — Fol. 1. Novembre. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,006, fol. 314) (1760). — Fol. 65. Novembre. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,007, fol. 1) (1763). — Fol. 137. Juillet. (Voir analyse du procès-verbal à l'article C. 3,007, fol. 362) (1766). — Fol. 220. Novembre. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,008, fol. 1) (1769). — Fol. 314. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,009, fol. 1) (1772). — Fol. 408. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,010, fol. 1) (1775).



C. 3023. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

**1776-1781.** — Registre onzième des transcriptions des décrets des États. — Fol. 1. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,044, fol. 1) (1778). — Fol. 133. Mai. (Voir analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,042, fol. 1) (1781).

C. 3024. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

**1781.** — Juillet et août. (Voir l'analyse du procès-verbal original à l'article C. 3,043.)

C. 3025. (Registre.) — Petit in-folio, 260 feuillets, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** Extraits des registres des privilèges analysés plus haut sous les articles C. 2,978, 2,979 et 2,980. — Fol. 22. Abrégé sommaire des privilèges du pays, dont on peut se servir dans ce temps. — Fol. 29. Mémoire touchant les États de Bourgogne. — Fol. 42. Compte de Bossuet, receveur général des États pour l'année 1669.

C. 3026. (Registre.) — Petit in-folio, 220 feuillets, papier.

**1715.** — Abrégé par ordre alphabétique des principales matières contenues dans les décrets des États de Bourgogne, commençant en 1548 et finissant aux États de 1712, présenté à S. A. S. M. le duc gouverneur de la province de Bourgogne, aux États de 1715, par Jacques Julien, écuyer secrétaire des États de ladite province: — Aides, — Alcades, — Arrière-ban, — Assemblées des États généraux et particuliers, — Bailliages et auditoires, — Blés et commerce, — Comtés adjacents — Conseils du pays, — Décrets des États, Délibérations des Chambres, — Élus des États, — Étapas et ustensiles, — Francs-fiefs et nouveaux acquêts, — Gouverneurs, commissaires, lieutenants du Roi, présidents des Chambres des États, — Gardes du Gouverneur, — Greffiers et commis-greffiers, — Haras, — Loups, — Manufactures, — Monnaies, — Octrois des villes, — Octrois de Saône, — Palais des États, — Ponts et chaussées, — Prévôts des Maréchaux, — Procureurs syndics des États, — Receveurs, — Sel et crues, — Tailles et impositions, — Vignes et vins, — Visites des feux.

C. 3027. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** Décrets et délibérations des États. Recueil provenant de M. Guillaume Gros, procureur au Parlement. — Fol. 1. Transcription littérale des matières contenues dans l'article C. 3,023 qui précède. — Fol. 199. Table (alphabétique) des matières contenues aux chartres, édits, déclarations, arrêts et cahiers des États transcrits dans les cinq premiers registres de la Chambre des Élus depuis 1361-1693. — Fol. 419. Suite de cette table. — Fol. 431. Autre toujours par ordre

alphabétique des matières contenues dans les registres des décrets des États. (C'est la reproduction de celle insérée dans l'article C. 3,020 qui précède). — Fol. 567. Noms des présidents des trois Chambres; — fol. 576, des intendants de Bourgogne, — des premiers présidents du Parlement, — des lieutenants généraux de la province; — fol. 579, des receveurs, des commandants du château de Dijon; — fol. 582, des greffiers, des procureurs syndics, des trésoriers généraux; — fol. 585, des gouverneurs de la province, des Élus généraux, — des greffiers de la commission des dettes; — fol. 594, des maires de Dijon, — des receveurs de la ville, etc.

C. 3028. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** Décrets et délibérations des États. Recueil provenant de la même source et faisant suite au précédent. Copie des procès-verbaux de l'assemblée des États. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de mai 1549 à l'abbaye de Saint-Étienne, sous la présidence du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne. — Les États prient le duc de Guise de demander au Roi de laisser les hommes d'armes et les archers du duché vivre comme du passé, sans rien innover. — L'évêque d'Auxerre veut, sur ses observations, faire revenir l'assemblée sur cette décision. Il mande le Tiers-État dans la chambre du clergé, celui-ci refuse de s'y rendre, et la première résolution est maintenue.

Fol. 7. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de juin 1551. — Pouvoir donné aux Élus de poursuivre la correction de la coutume du duché touchant la dot et les apanages des filles par dispositions testamentaires; les reprises, les dispositions testamentaires des gens d'église.

Fol. 7. Procès-verbal d'assemblée des États au mois d'avril 1557. Invitation aux Élus de poursuivre la correction des abus commis dans l'administration des justices inférieures et présidiales, et au regard des procès des commissaires qui se jugent au Parlement; — l'interdiction aux notaires de leur prétention à tabellionner les terriers; — de s'opposer aux poursuites exercées contre les villes par les commissaires du Trésor, à Paris, au mépris des privilèges du pays; — d'empêcher les Comtois de posséder des bénéfices dans le duché et réciproquement faire déclarer rachetables toutes rentes acquises à prix d'argent depuis 30 ans.

1557. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, au mois d'octobre, sous la présidence de Claude Lefèvre, premier président du Parlement. Il demande un subside de 30,000 écus pour les fortifications des places du pays. L'abbé de la Ferté lui répond, et les députés des comtés d'Auxerre et de Mâcon protestent contre la portion de ce subside qu'on voudrait leur faire supporter.

Fol. 8. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mai 1560. Renouvellement du vœu relatif à la conservation et intégrité des maisons nobles, en introduisant dans la coutume de Bourgogne des dispositions nouvelles pour la dot et les apanages des filles. On demande la suppression des greffiers ecclésiastiques des diocèses.

Fol. 9. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de mars 1560/1, à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de Gaspard de Saulx, lieutenant général du Roi en Bourgogne. Le clergé offre avec le clergé de France un don gratuit de 12 millions à lever en 10 ans—ou bien pour sa part seulement 400,000 livres. Il est d'avis qu'on impose 8 millions sur le Tiers-État, dont 5 pour le taillon. Il demande que suivant les promesses faites aux États généraux d'Orléans, on cesse tous emprunts, tous subsides et que les charges de l'État reviennent à ce qu'elles étaient sous Louis XII. — Réclamation contre le mode de convocation de cette assemblée en ce sens que, contrairement aux privilèges de la province, on n'a convoqué que 20 membres de chaque Chambre. La Chambre du clergé demande à l'égard des réformés la stricte exécution de l'édit de Romorantin; la dispense de résidence pour les chanoines pourvus de cures, à la charge d'avoir des gens idoines comme desservants; la faculté de posséder plusieurs bénéfices; celle aux étudiants des Universités d'en posséder également, sans être tenus à résidence tout le temps de leurs études; de maintenir les exemptions de justice accordées par les prélats; de rétablir l'élection pour les évêques et archevêques, ou la nomination par les chapitres de trois candidats entre lesquels le Roi choisirait. On demande la révocation de la promesse faite par le Roi au Tiers-État d'affecter une prébende pour l'entretien de régents aux écoles. Le clergé supplie la Reine mère de continuer le gouvernement et maintenir l'Église gallicane en ses libertés et franchises. Nomination de trois députés du clergé pour présenter les remontrances au Roi. — Fol. 12. La Chambre de la noblesse, après avoir entendu le rapport de ses députés aux États généraux d'Orléans, supplie le Roi de n'imposer sur le pays aucune nouvelle charge. Elle s'étonne que les dettes de l'État s'élèvent à 42 millions, quand à la réunion de Fontainebleau on n'en accusait que 28, dont 7 étaient payés. Nomination des députés de la noblesse aux prochains États généraux. — Fol. 14. La Chambre du Tiers-État réclame contre le mode employé pour la convoquer. Elle fait des remontrances au Roi sur les misères du pauvre peuple, lui rappelle que ce peuple est composé de trois membres, le clergé, la noblesse et le Tiers-État, mais que le premier, depuis 7 à 800 ans, a si bien employé son pouvoir et puissance qu'il possède la moitié du temporel du royaume sans y comprendre les seigneuries et justices, de telle sorte que deniers ne peuvent être présents ni meilleurs

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

que de leur main pour soulager l'État. Le Tiers-État demande l'examen des comptes des manieurs de finances sous les deux derniers règnes; de supprimer comme articles de dépenses tous les dons supérieurs à 10,000 livres, lesquels suffiront pour l'acquittement des dettes en y ajoutant les deux tiers du produit des bénéfices au-dessus de 300 livres, ce qui n'empêchera ni les pauvres d'être sans nourriture, ni les églises de tomber plus en ruine. Il propose à cet effet de nommer des receveurs pour prélever ces deux tiers jusqu'à l'acquittement des dettes, et la « solution faite », employer ces deux tiers à la nourriture des pauvres et à l'entretien des édifices; si ces moyens étaient insuffisants, d'y employer le produit des annates destinées au Saint-Siège, comme aussi le produit de la première année des bénéfices vacants (réservé les frais de desserte des églises). Le Tiers-État émet le vœu que le Roi défende au clergé de tolérer la mainmorte sur ses terres, attendu qu'il est fort dur et inhumain et indigne de la profession d'avoir sous lui des gens en telle servitude, chose de tout droit tant divin que humain réprouvée. On demande l'interdiction aux gens d'église d'acquérir aucuns biens, sous peine de confiscation. Dans tous les cas, si ces moyens n'étaient point admis, la Chambre du Tiers État propose l'aliénation d'un 9<sup>e</sup> ou d'un 10<sup>e</sup> des biens du clergé. Il demande l'exécution de l'édit de pacification. Nomination des députés du Tiers aux États généraux. (Voir aussi C. 3063.)

Fol. 18. Procès-verbal de l'assemblée des trois États de Bourgogne tenus au mois de juin 1561, à Dijon, sous la présidence de Gaspard de Saulx Tavannes, lieutenant général en Bourgogne. Maintien de l'offre faite par le clergé de France de 12 millions en dix ans pour le rachat du domaine. On renonce à l'imposition des ecclésiastiques francs-comtois possédant des bénéfices en Bourgogne, demandée par les premiers cahiers. Il propose un don gratuit de 200,000 livres en deux ans, payable par le Tiers-État. Le clergé demande le maintien des droits actuels des cures; la révocation de l'édit qui prescrit la déclaration des bénéfices et le rachat des censés et rentes. Le Tiers État proteste contre ces délibérations. Remontrances au sujet de l'édit faisant défense de faire des dons sur le peuple sans permission du Roi, en ce qu'il touche les sommes imposées pour les frais de l'administration de la province et les gages de ses officiers; — sur le droit qu'il appartient aux États de voter et répartir l'impôt dans la province. — Invitation au procureur syndic des États, de poursuivre la révocation d'arrêts du Conseil contraires à la coutume. — Enjoindre aux baillis d'appeler avec eux des ecclésiastiques et deux gentilshommes pour statuer sur la répartition des étapes et la réparation des chemins. — Protestations du Tiers État sur la prétention des autres ordres de faire supporter au pays la taxe des députés envoyés aux États généraux

40

d'Orléans (1561). (Voir aussi C. 3063.)

Fol. 23. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de mai 1562. Réclamation des États sur le subsidé sur le vin imposé au mépris des privilèges de la province. Offres d'une somme de 120,000 livres pour le racheter, et nomination d'une commission pour la soumettre au Roi. — Plaintes au sujet des exactions commises par les officiers de la Louveterie. (Voir C. 3,063).

Fol. 24. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon au mois de mai 1563. Remontrances au Roi au sujet de l'édit de pacification envoyé au Parlement pour être entériné et dont l'exécution, vu l'état de tranquillité du pays due à la bonté de Dieu et à la conduite du sieur de Tavannes, ne peut apporter que de nouveaux troubles. Les États délibèrent que le Roi sera supplié de ne point permettre l'exercice de la nouvelle religion en Bourgogne et le Parlement de surseoir à l'enregistrement de l'édit jusqu'au retour de la députation nommée pour aller tout exprès en cour. — Remontrances de l'archevêque de Besançon concernant les dangers auxquels pourrait donner lieu l'exercice de la religion réformée dans la portion de son diocèse qui s'étend dans le duché de Bourgogne. — Réclamations des États au sujet des mouvements de troupes que l'on signale dans la province. (Voir aussi 3,063, fol. 219).

Fol. 27. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon, au mois d'avril 1566. Remontrances au Roi touchant le remboursement par la province des emprunts levés sur les réformés durant les troubles. — Demande d'autoriser en Bourgogne le cours des monnaies étrangères des pays circonvoisins, afin de faciliter les transactions commerciales. Invitation aux Élus de veiller à ce que les commissaires du Roi pour la vente de son domaine ne troublent pas les villes et communautés dans la possession de leurs biens communaux. — Invitation à M. de Tavannes, lieutenant général en Bourgogne, d'interdire les écoles réformées qui sont ouvertes, et défendre qu'aux exécutions criminelles des protestants, les patients soient accompagnés d'un confesseur, d'un consolateur et de prières publiques. — Amendes prononcées contre les députés du clergé qui ne se rendront point aux assemblées des États. — Difficulté apportée à l'entrée de M. de la Colonge, conseiller au Parlement (réformé) à la séance des États.

Fol. 28. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon (1568). Remontrances au Roi sur la création d'un président et de huit nouveaux conseillers au Parlement de Dijon, pour ce que le nombre des officiers est déjà assez grand et plus que nécessaire au bien de la justice et au soulagement des sujets.

Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1570). — Charles de Baissey, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine portier de la chambre de la noblesse, est remplacé par Girard de Baissey,

son fils. — Articles proposés par les chambres du clergé et de la noblesse, pour des changements à introduire dans la coutume, au sujet des testaments, des dots et des préciputs en faveur des fils aînés. (Voir aussi C. 3065, fol. 6.)

Fol. 29. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1572). Invitation au procureur syndic de solliciter du Roi une déclaration portant qu'à l'avenir toutes les enquêtes ordonnées par le Parlement seront faites exclusivement par le greffier ou ses commis. — Autorisation à M. Girard de Baissey, capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse, de donner sa démission. — Réponse aux cahiers des comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, touchant l'Élu du Tiers-État, qu'ils demandent pour les représenter aux États; les frais de la réunion de ces comtés à la province et leurs cotes d'impôts. — Délibération des États pour mettre fin aux exactions et pilleries commises sur le pauvre peuple par les receveurs, leurs commis et les sergents à l'endroit des impositions et des contraintes. — Défense d'emprisonner sous prétexte d'impôts les habitants trouvés hors de leur territoire. (Voir C. 3066, fol. 1.)

Fol. 31. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de septembre (1573), au logis du Roi. Délibération qui par provision et jusqu'à ce qu'il ait été prouvé par les députés de Noyers qu'ils forment un siège particulier du bailliage d'Auxois, ils seront admis à la Chambre des États, mais sans y avoir voix délibérative. Vote d'une somme de 25 à 30,000 livres pour racheter la province de l'édit de la recherche des francs-fiefs et nouveaux acquêts; — d'une somme de 25,000 livres pour le rachat du subsidé sur le vin. — On sollicitera du Roi une déclaration portant défense aux commissaires pour l'aliénation du domaine de troubler les communes et les usagers dans l'exercice de leurs droits et possessions. — Remontrances au sujet des abus qui se commettent dans l'exploitation et les coupes des forêts du domaine. — On demande au Parlement de n'enregistrer l'édit du décri des monnaies, qu'autant qu'on se sera assuré qu'il existe suffisamment de monnaie du Roi dans le pays. — Prétention du député du Tiers-État du comté d'Auxonne de précéder le maire de Beaune. — Ces États furent présidés par le grand prieur de Saint-Bénigne de Dijon, bien que M. de Chabot Brion, élu de la noblesse, fût présent. (Voir C. 3066, fol. 93.)

Fol. 35. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de mai (1575) à l'abbaye de Saint-Étienne, sous la présidence de Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne. — Consentement donné par les Chambres du clergé et de la noblesse, au sursis demandé par celle du Tiers-État à la présentation au Parlement de l'édit du Roi portant réformation de la coutume, afin d'avoir sur cette

question l'avis des assemblées convoquées dans chacun des bailliages. — On sollicitera du Roi une déclaration portant que l'édit de Saint-Maur du mois de mai 1567, sur les successions des mères à leurs enfants, ne prévaudra point contre l'art. 5 de la réformation de la coutume. — Renouvellement du vœu sur le décri des monnaies étrangères. — Les États demandent la suppression des greffes des insinuations ecclésiastiques; l'érection d'un siège épiscopal à Dijon. — Défense aux Élus de faire un don ou une avance sans autorisation des États. — Délibération qui déboute la ville de Saulieu de sa demande d'être représentée aux États. (Voir aussi C. 3066, fol. 200.)

Fol. 37. Procès-verbal de l'assemblée des États (1577). Délibération portant que les taxes des députés de la noblesse et du clergé aux États généraux convoqués à Blois seront supportées par leurs ordres, et celles du Tiers-État par le pays. — Les États, vu la commission du Roi, pour verser la somme de 3,000 livres nécessaires pour mener des matériaux d'artillerie à l'arsenal de Lyon et en ramener à Dijon, les huit pièces de canons empruntées à la ville, répondent qu'ils s'engagent à retirer ces pièces à leurs frais et missions. (Voir C. 3067, fol. 82.)

Fol. 38. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1579). (Voir C. 3016, fol. 1.)

Fol. 42. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1580). (Voir C. 3016, fol. 26.)

Fol. 42 *verso*. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1581). (Voir C. 3016, fol. 45; C. 3068, fol. 131.)

Fol. 44. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1584). (Voir C. 3016, fol. 92.)

Fol. 47. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1587). (Voir C. 3016, fol. 129.)

Fol. 49. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1589). (Voir C. 3016, fol. 178.)

Fol. 57. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1590). (Voir 3016, fol. 205.)

Fol. 69. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1593). (Voir C. 3016, fol. 263.)

Fol. 73. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1596). (Voir C. 3016, fol. 294.)

Fol. 77. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1599). (Voir C. 3016, fol. 361; C. 3074, fol. 1, 152.)

Fol. 80. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1604). (Voir C. 3016, fol. 418; C. 3074.)

Fol. 80 *bis*. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1602). (Voir C. 3016, fol. 433; C. 3075, fol. 1.)

Fol. 86. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1605). (Voir C. 3017, fol. 1.)

Fol. 90. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1608). (Voir C. 3017, fol. 54.)

Fol. 95. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1611). (Voir C. 3017, fol. 100.)

Fol. 97. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1614). (Voir 3017, fol. 142.)

Fol. 101. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1618). (Voir C. 3017, fol. 198.)

Fol. 108. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1621). (Voir C. 3017, fol. 254.)

Fol. 110. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1622). (Voir C. 3017, fol. 267.)

Fol. 116. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1622). (Voir C. 3017, fol. 341.)

Fol. 117. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1626). (Voir C. 3017, fol. 349.)

Fol. 132. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1629). (Voir C. 3017, fol. 461.)

Fol. 137. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon (1631). (Voir C. 3017, fol. 461.)

Fol. 141. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au couvent des Cordeliers, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur, au mois de novembre (1632). Avis donné par le prince de la remise par le Roi d'une somme de 400,000 livres.—Vote par les États d'une subvention de 150,000 livres.—Commission donnée aux Élus pour le paiement du terme de 400,000 livres dues pour le rachat des élections. — Fol. 142. Protestations des greffiers des États contre la création de greffiers triennaux. — On poursuivra l'exécution de la déclaration du Roi contre la plantation excessive des vignes.—On sollicitera le maintien de l'abbaye de Tournus, nouvellement sécularisée en chapitre noble. — On demande au prince de convoquer la prochaine assemblée au mois de mai. — On recourra au Roi afin d'obtenir des secours pour les villages de la banlieue de Dijon brûlés par l'armée du duc d'Orléans. — Ordre de faire placer les portraits du Roi et du prince de Condé dans la salle d'assemblée des États aux Cordeliers.— Fol. 143. Délibération pour le choix des alcades des comtés pour la révision de l'administration des Élus. — Remontrances au sujet d'une entreprise du Parlement, contrairement à l'édit de Melun sur la juridiction ecclésiastique. (Voir 3080, fol. 163.)

Fol. 143. — Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de novembre (1633) aux Cordeliers de Dijon, sous la présidence de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la province. — Fol. 144. Vote d'une subvention de 200,000 livres. — Mesures prescrites par les États pour le paiement des deux termes de la somme de 1,600,000 livres promise au Roi pour le rachat de l'édit des élections. — Ratifi-

cation du traité pour le rachat des offices de maîtres clercs et receveurs des consignations. — Ordre de procéder à la visite générale des feux de la province, à cause des maladies pestilentielles, ravages de gens de guerre, etc., arrivés depuis quelques années. — Les États demandent au Roi de faire frapper des douzains d'argent à la monnaie de Dijon pour la commodité du trafic. (V. C. 3090, fol. 312.)

Fol. 146. — Procès-verbal de l'assemblée des États tenue aux mois d'avril et de mai (1636) au couvent des Cordeliers de la ville de Dijon, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur de la province, qui dans son allocution discourt des éminentes qualités du Roi, des sages et prudents conseils du cardinal de Richelieu. — Vote de 400,000 livres pour les besoins de la guerre en Bourgogne. — Les États demandent décharge de la garnison de la tour de Saint-Seine. — Remontrances pour demander, eu égard à la misère de la province, la mise en vigueur du règlement de 1633 sur le service des étapes et des logements militaires; — la suppression de tous les édits contraires aux privilèges de la province; — des évocations des sujets bourguignons devant les Cours hors de leur ressort, ce qui est contraire aux privilèges du pays. — Injonction aux magistrats de Dijon de procéder à la visite des feux de cette ville. — Ordre d'ouvrir un registre pour y inscrire tous les mandements de dépense sans exception. — Les États demandent au Parlement de régler les taxes des notaires; — de faire prononcer tous les arrêts une fois par mois dans la salle de l'audience en présence des procureurs, afin que les parties en soient averties et mettent ordre au paiement des amendes et épices. — Injonction au syndic de se pourvoir au Parlement pour empêcher les exactions des prévôts des chemins. — Délibération portant qu'à l'avenir le traitement des lieutenants généraux militaires des grands bailliages sera le même, sauf celui de Dijon qui aura 6,000 livres. — Don de 300 livres aux Pères Minimes de Dijon pour la construction d'un couvent à N.-D. d'Étang. — Fol. 148. Réception de M. Mochet, lieutenant criminel au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, comme Élu du Tiers État. — L'abbé de La Ferté-sur-Grosne est débouté de la préséance qu'il prétendait sur l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon. — A la recommandation du prince de Condé et à cause de son mérite personnel, les États accordent à l'évêque d'Auxerre les mêmes honneurs et préséances qu'aux évêques d'Autun et de Chalon. (V. C. 3092, fol. 174.)

Fol. 150. Novembre. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à Beaune sous la présidence du prince de Condé (1636). — (V. C. 2996, fol. 1.)

Fol. 151. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois d'avril, sous la présidence du même prince (1639). — Vote d'une subvention de 370,173 livres pour l'entretien et l'exemption

des garnisons en Bourgogne et en Bresse. — Remerciments votés par les États au prince de la part qu'il a prise aux négociations pour la réunion du comté d'Auxonne à la province, et nomination d'une commission pour l'exécution de l'édit. — L'abbé de Cîteaux comme abbé du Miroir et le grand prieur de Saint-Vivant comme abbé de Losne font leur réserve en ce qui concerne la représentation que ces deux bénéfices avaient aux États du comté d'Auxonne. — Plainte au prince de Condé sur les violences des gens de guerre. — Vote par les États d'une somme de 16,000 livres pour concourir à la construction d'une chambre des enquêtes au Parlement. — Fol. 153. Remontrances des États au Roi, touchant la prétention de la Chambre des comptes de se faire représenter tous les comptes des deniers des communautés autres que ceux des octrois. — Opposition de la mairie de Dijon à une visite des feux de la ville. — Fol. 154. Création d'un fonds annuel de 15,700 livres, lequel sera distribué par l'entremise du prince de Condé à certaines personnes de qualité envers lesquelles il sera raisonnable d'user de reconnaissance. — Décret portant qu'à l'avenir il ne sera reçu qu'un seul député par église. — Les États décident que par « révérence de l'éminentissime cardinal de Richelieu, abbé général de Cluny et de Cîteaux », les délégués qu'en ces dernières qualités il a envoyés pour le représenter aux États seront admis aux places des titulaires de ces bénéfices. — Fol. 155. Visite faite à l'évêque d'Autun qui est tombé malade. — Approbation de la dépense des jetons d'argent. — Décret portant que les mandements délivrés par les Élus devront être signés par eux et enregistrés; — qu'on sollicitera du Roi une déclaration pour l'interprétation, selon l'édit de Blois, de l'article de la coutume relatif aux témoins des actes de partages des pères et mères et les déclarations d'hypothèques par l'héritier; — pour enlever au grand maître des eaux et forêts la connaissance qu'il prétend sur les bois des seigneurs et des communautés. — Fol. 156. Demande de l'établissement d'un bureau de change à Dijon; — que le nom du comté de Charollais figure désormais sur les commissions de convocation des États. — Défense aux Élus d'employer pour les affaires d'autres personnes que les greffiers et leurs commis. — Fol. 157. Délibération de la Chambre de la noblesse qui, afin de pourvoir au remplacement d'un de ses Élus pendant une triennalité, délègue en ce cas la nomination à deux gentilshommes de chacun des bailliages de la province. — Fol. 158. Rapport fait aux États, des démarches faites en cour pour le rachat moyennant 1,400,000 livres en six ans des deniers de la subvention. — Observations des députés de la Bresse sur la cote qui leur a été attribuée dans la répartition de cette somme dans la Généralité. — (V. C. 3084, fol. 98.) — États de 1642. (V. C. 3087, fol. 90.) — États de 1643. (V. C. 3088, fol. 210.)

Fol. 160. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon au mois de mai (1645). — Vote d'un don gratuit de 400,000 livres. — Demande au Roi du remboursement des étapes avancées par les villes. — Le pays prend à sa charge les ustensiles à fournir aux gens de guerre. — Approbation sous réserves des taxes payées pour journées aux Élus et aux officiers des États. — Décret portant que les requêtes seront appointées aux États et non renvoyées aux Élus. — Approbation de la visite générale des feux. — (V. C. 3090, fol. 89.)

Fol. 162. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de mars (1648), dans la grande salle du couvent des Cordeliers, sous la présidence de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur. — Don gratuit de 400,000 livres. — Ordre aux Élus d'empêcher l'enregistrement de tout acte contraire aux privilèges du pays. — Les États informés que les Cantons suisses et les députés du Comté font des démarches pour rétablir la neutralité entre les deux Bourgognes, prient le prince de Condé d'obtenir que cette neutralité soit rétablie pour 29 ans. — Interdiction aux Élus de faire des présents. — Fol. 163. Décret qui accorde la préséance à M. Du Rud, lieutenant particulier au bailliage de Bar-sur-Seine, sur M. Lauxerrois, maire de Bar-sur-Seine, tous deux députés du comté aux États. — Fol. 164. Réclamations des États contre la prétention des traitants des généralités limitrophes du Brionnais d'imposer, contrairement aux franchises de la province, les habitants des enclaves de Bourgogne dans ces généralités. — Députation envoyée au Parlement pour le remercier de la bonne justice qu'il rend aux sujets et des difficultés qu'il apporte à l'enregistrement des nouveautés concernant le public. (Voir aussi C. 3093, fol. 62).

Fol. 164. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon aux mois de mars et avril (1650), sous la présidence du duc de Vendôme, gouverneur. Les États, après avoir entendu la demande par l'Intendant d'une somme de 800,000 livres pour subvenir aux frais de la guerre, se plaignent de ce qu'au mépris des privilèges de la province l'assemblée a été avancée de 15 mois, au grand préjudice des affaires du pays dont la misère est affreuse et qui n'a pu encore acquitter les sommes votées en 1648; — qu'enfin les Élus nommés à cette dernière assemblée n'ont point accompli leur triennalité. Ils décident qu'une députation sera envoyée à la Reine, alors à Dijon avec toute la cour, pour demander le maintien de ces Élus et le vote seulement de la subvention demandée. Cette députation se rend au Palais, fait ses remontrances à la Reine, laquelle charge le duc de Vendôme de lui signifier qu'elle exige le changement des Élus et défend toutes remontrances, protestant de ne vouloir toucher aux privilèges de la province et nonobstant les courages observations de l'évêque de Chalon. Les États nomment alors de nouveaux Élus, et sur la de-

mande de la Reine qu'elle avait besoin d'argent pour payer les troupes qui assiégeaient Seurre, les États votent 500,000 livres, empruntent une somme de 100,000 livres. — Ils ratifient le paiement d'une somme de 40,000 livres fait au prince de Condé. — Remontrances au sujet des entreprises des officiers de la Table de marbre sur la justice, les bois du clergé, de la noblesse et des communautés. — Fol. 166. Décret des États qui modifie le principe de solidarité de tailles dans les communautés, dans le but de mettre fin aux abus des receveurs et des collecteurs, — prescrivant que tous ceux qui quitteront leurs communes pour aller résider ailleurs, afin souvent de se soustraire aux charges locales, y seront encore cotisés pendant cinq ans. — Fol. 167. Plaintes faites au Roi sur les pillages et viols commis à l'abbaye de Molaise, à Palleau et Écuellen, par les soldats employés au siège de Seurre. — Maintenu le maire de Dijon en possession du droit de présider la Chambre du Tiers-État et d'y opiner comme du passé. — Décret relatif à l'admission alternative des villes du comté d'Auxonne aux États.

Fol. 170. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois d'avril (1653), sous la présidence du duc d'Épernon, gouverneur. Les États, nonobstant la misère profonde de la province, telle que ses sujets sont en reste de plus de 1,500,000 sur les tailles, consentent l'octroi de 600,000 demandé par le Roi pour la dépense des gens de guerre destinés au siège de Seurre et le dédommagement promis au gouverneur de cette place dont les États ont obtenu la démolition et la condition qu'il ne sera rien ajouté aux crues sur le sel. — Plaintes très vives au duc d'Épernon sur les désordres, les pilleries commis par les soldats et causés par l'inexécution du règlement sur les étapes. — Autres, au sujet de l'agio et des menées coupables reprochées aux officiers des monnaies à Dijon dans l'exécution de l'édit sur le décri des monnaies. — Déclaration des États sur l'usage établi en Bourgogne, au sujet du guet et garde et de la contribution des retrayants aux menus emparements du château qui leur sert de refuge. — Gratification de 30,000 livres au duc d'Épernon, à l'occasion de la prise des châteaux de Dijon, de Seurre et de Pagny; — de 600 au lieutenant général d'Uxelles, et de 2,000 à M. de Commarin pour les mêmes motifs. (Voir aussi C. 3098, fol. 110.)

Fol. 173. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de juin (1656). (Voir C. 2996, fol. 56.)

Fol. 184. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de novembre (1658). (Voir C. 2996, fol. 100.)

Fol. 187. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Noyers au mois d'avril (1659). (Voir C. 2996, fol. 103.)

Fol. 195. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de juin (1662). (Voir C. 2997, fol. 1.)

Fol. 196. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de mai (1665). (Voir C. 2997, fol. 59.)

Fol. 198. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de janvier (1668). (Voir C. 2997, fol. 92.)

Fol. 199. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, aux mois de mai et de juin (1671), sous la présidence de Henri-Jules duc d'Enghien, gouverneur de Bourgogne. — Votes de l'octroi ordinaire de 53,000 livres et d'un octroi extraordinaire de 800,000 livres pour le paiement desquelles le Roi est prié d'accorder la continuation des crues. — Sur la proposition du prince, les États votent une subvention de 30,000 livres pour l'établissement de manufactures ; — une pareille somme pour l'étude des moyens propres à rendre navigables l'Arroux et d'autres rivières de la province. — Fol. 201. Décret relatif à la liquidation des finances de l'élection d'Auxerre, avant sa réunion aux États de Bourgogne et aux conditions apportées à cette union. — Fol. 204. Réception de F. Bazin, seigneur de Bierre, lieutenant général au bailliage d'Auxois, comme receveur général des crues de sel accordées aux États, et des États de la province, en remplacement de Berthier. — Nomination des commissaires examinateurs de l'administration des Élus. — Fol. 205. Injonction aux Élus d'empêcher le retour des désordres qui ont eu lieu lors de l'ouverture des États et par suite desquels des députés n'ont pu siéger, leurs places ayant été envahies. — Décret portant que les échevins de la ville de Dijon, députés aux États, ne pourront porter les paroles d'honneur aux Chambres, à l'exclusion des maires et des députés des villes, et qu'ils n'auront ni voix délibérative ni droit de rapporter les requêtes. — Protestations des maire et échevins de Dijon. — Gilbert de Vallerat, écuyer, sieur de Massonete, expose que, de son mariage avec Louise de Montmorillon, il lui est né dix-sept enfants, dont treize sont encore vivants ; c'est pourquoi il demande qu'il lui soit attribué la pension de 2,000 livres décrétée par la déclaration royale du mois de novembre 1666 ; les États ordonnent qu'il sera demandé au Roi d'autoriser le paiement de cette pension sur les deniers de l'octroi. — Fol. 207. Décret qui admet les députés de la ville de Louhans au comté d'Auxonne, à entrer aux États et y avoir voix délibérative. — Remerciements adressés par les États à M. Pussort, conseiller d'État, pour le règlement qu'il a fait rendre au Conseil, lequel met fin aux exactions des officiers des bailliages, à l'occasion des scellés, des inventaires et ventes de meubles après décès. — Décret qui prescrit une nouvelle visite générale des feux, afin d'arriver à une répartition plus équitable des tailles ; — fol. 208, qui admet les habitants de Mailly-la-Ville à prendre rang aux assemblées des États, alternativement avec les villes de Seignelay, Vermanton et Saint-Bris. — Augmentation des gages des archers. — Plaintes au gouverneur de la prétention

« inouïe » des gens de la Chambre des comptes d'obliger les communautés à leur produire les comptes des deniers patrimoniaux et des tailles négociables. — Fol. 209. Demande au Roi de rétablir l'ancien fonds de 6,000 livres accordé pour la réparation des chemins, lequel avait été retranché de l'état de ses finances. — Défense aux Élus de députer pour les affaires importantes, d'autres que l'un d'eux. — Fol. 210. Afin de remédier aux fraudes qui se commettent par les résignations secrètes des offices vénaux au préjudice des créanciers hypothécaires, les États délibèrent que le Roi sera supplié d'accorder une déclaration qui contiendra qu'à l'avenir, avant que la résignation de ces offices ne soit admise et les provisions expédiées, le résignateur sera tenu de faire enregistrer son acte de résignation au greffe du siège où se fait l'exercice et de le faire publier au prône de la paroisse. — Fol. 211. Les États donnent acte à l'abbé de Cîteaux de sa protestation contre l'évêque d'Autun qui, contrairement à sa longue possession, a fait enlever le siège semblable à celui des évêques dans lequel il devait siéger aux États. — Protestations contraires des abbés et des doyens contre les abbés, au sujet du droit de siéger aussi dans un fauteuil. — Le duc de Bourbon, gouverneur de la province, ayant refusé le don de 30,000 livres qui lui a été offert par les États, à l'occasion de son avènement, ceux-ci insistent pour que la duchesse accepte un don de 15,000 livres et que 20,000 livres soient distribuées aux officiers de leur maison. — Présent de 3,000 livres à l'évêque d'Autun, en remerciement de ce qu'il a obtenu du Roi une diminution considérable sur le don gratuit. — Fol. 212. Le sieur Jeannel, élu du Tiers-État, ayant prétendu siéger sur une chaire sur la même ligne que celle du maire de Dijon, président de la Chambre et le maire prétendant que ce siège devait être reculé de deux pieds, les États décident que l'Élu n'aura qu'une chaire à bras et qu'elle sera placée à côté du fauteuil du maire, mais toutes deux en arrière du bureau des greffiers, afin qu'on reconnaisse bien la différence des sièges. (Voir aussi C. 31116, fol. 149.)

Fol. 212. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1674). (Voir l'original C. 2998, fol. 1.)

Fol. 219. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de janvier (1677). (Voir l'original C. 2998, fol. 59.)

Fol. 220. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois d'avril (1679). (Voir l'original C. 2998, fol. 98.)

Fol. 221. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1682). (Voir l'original C. 2999, fol. 1.)

Fol. 226. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de juin (1685). (Voir l'original C. 2999, fol. 74.)

Fol. 249. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1688). (Voir l'original C. 2999, fol. 112.)

Fol. 256. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de juin (1694). (Voir l'original C. 3000, fol. 4.)

Fol. 264. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois d'octobre (1694). (Voir l'original C. 3000, fol. 49.)

Fol. 270. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois d'août (1697). (Voir l'original C. 3000, fol. 142.)

Fol. 275. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de juillet (1700). (Voir l'original C. 3000, fol. 85.)

Fol. 286. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de juin (1703). (Voir l'original C. 3000, fol. 197.)

Fol. 296. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de juillet (1706). (Voir l'original C. 3004, fol. 1.)

Fol. 310. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois d'août (1709). (Voir l'original C. 3004, fol. 68.)

Fol. 326. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de décembre (1712). Voir l'original C. 3004, fol. 187.)

Fol. 341. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de juin (1715). (Voir l'original C. 3004, fol. 274.)

Fol. 354. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1713). (Voir l'original C. 3002, fol. 1.)

Fol. 361. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1721). (Voir l'original C. 3002, fol. 78.)

Fol. 373. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1724). (Voir l'original C. 3002, fol. 166.)

Fol. 386. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1727). (Voir l'original C. 3004, fol. 1.)

Fol. 401. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1730). (Voir l'original C. 3003, fol. 97.)

Fol. 410. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1733). (Voir l'original C. 3003, fol. 156.)

Fol. 426. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon, au mois de mai (1736). (Voir l'original C. 3003, fol. 227.)

C. 3029. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1589-1787.** — Chambre du clergé (1589). Procuracy donnée par la Chambre du clergé, à l'effet de contracter un emprunt de 6,000 écus, pour fournir au duc de Nemours les moyens de reprendre la ville de Saint-Jean-de Losne sur les ennemis de la Sainte-Union. — (1591). Délibération de la Chambre du clergé qui prescrit des prières publiques, afin d'obtenir la victoire du duc de Mayenne sur les ennemis de la Sainte-Union. — L'abbaye de Moutier-Saint-Jean demande la liste des membres du clergé qui ont assisté aux assemblées des États de 1611 à 1665. — L'évêque de Chalon demande la mention des années où les évêques d'Autun et de Chalon ont été élus. — Mémoire présenté au Roi par l'évêque d'Autun, auquel celui de Dijon contestait le droit de présidence des États. — (1787). Délégations données par les Chapitres des cathédrales d'Autun et d'Auxerre, des

collégiales de Nuits, Beaune, Saulieu, de Saint-Jean et de la Chapelle aux Riches de Dijon, de Saint-Georges de Chalon, de Notre-Dame d'Autun, des religieux des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Pierre et de Saint-Germain d'Auxerre, de la Bussière, de Reigny, de Flavigny, de Saint-Seine, des prieurés de Saint-Symphorien, d'Autun et de Saint-Marcel-les-Chalon pour leurs députés aux États.

C. 3029 bis. (Plan.) — 1 feuille, papier.

**1697.** — Chambre du clergé. Plan de la séance des membres de l'assemblée dans la Chambre de l'ordre et suivant les présences.

C. 3030. (Registre.) — In-folio, 638 feuillets, papier.

**1679-1712.** — Chambre du clergé, délibérations (1679). Fol. 1. Liste des députés à la Chambre, élection de l'Élu, des alcades, des commissaires des requêtes, des orateurs délégués aux autres Chambres. — Contestations pour la préséance entre les abbés réguliers et les abbés commendataires. — Fol. 5. Compliment habituel fait à la Chambre par les députés de celle du Tiers-État. — Députation envoyée aux Chambres de la noblesse et du Tiers-État pour conférer avec elles du don gratuit d'un million demandé par le Roi. — Fol. 8. Conférences au sujet des obstacles apportés par les Lyonnais à la traite des blés. — Fol. 10. Protestations de la Chambre au sujet de la taxe à percevoir sur les biens aliénés par le clergé. — Fol. 12. M. de Thésut, élu du clergé, rend compte de son administration durant la dernière triennalité. — Fol. 14. Promesse du prince de Condé d'intervenir dans le débat avec la Chambre des comptes, au sujet des épices des comptes. — Fol. 16. Conférence avec la noblesse pour la radiation des rôles des tailles, des valets cultivateurs des seigneurs. — Fol. 19. Réception à la Chambre de la commission des alcades. — Fol. 20. Opposition formée par les évêques de Chalon et d'Auxerre à la qualification de président né et perpétuel des États, prétendue par celui d'Autun. — Protestations contraires de celui-ci. — Fol. 22. Vote d'une somme de 12,000 livres pour la construction d'un palais pour les États. — Adhésion donnée à la demande d'arrachement des vignes plantées depuis 20 ans. — Fol. 26. Rapport à la Chambre d'une conférence tenue chez le prince gouverneur, au sujet des moyens de pourvoir au paiement du don gratuit. — Fol. 27. Protestation du doyen de Beaune au nom des doyens des cathédrales et des collégiales, contre l'entrée du doyen de Cuiseau aux États. — Fol. 32. Avis favorable pour l'ouverture d'une place devant l'église cathédrale de Chalon.

Fol. 40. États de 1682. Liste des députés. — Débats de préséance soulevés par l'abbé de la Ferté et le doyen de Saint-



Étienne de Dijon. — Nomination de l'Élu, de l'alcade et des orateurs. — Fol. 43. Vote du don gratuit de 1,053,000 livres. — Commissions nommées pour instruire les différents débats soulevés au sujet des préséances. — Fol. 45. Vote de la demande de la continuation des crues sur le sel pendant trois ans. — Fol. 47. Adhésion donnée par la Chambre à la demande des habitants de Buxy-le-Royal, d'un fonds spécial affecté à l'entretien d'un prédicateur, destiné à contrebalancer le prosélytisme des ministres des réformés, qui depuis la démolition des temples s'y rendent plusieurs fois dans l'année pour y célébrer la Cène. — Fol. 50. Renvoi aux Élus de la requête des riverains de l'Ouche, pour la réparation des brèches de cette rivière ; — fol. 52, d'une autre pour celle de la levée de Saint-Marcel-les-Chalon ; — fol. 53, d'une autre pour celle des ponts de Saint-Seine-sur-Vingeanne, abattus en 1673 par ordre du Roi, avant la réduction de la province de Franche-Comté. — Fol. 57. Indemnité de 1,000 livres accordée à M. Valon, sieur de Geulis, pour la suppression de la ferme de la barque, causée par la construction du pont. — Fol. 60. Rapport de la conférence tenue avec le prince de Condé pour le rachat, moyennant 130,000 livres, de la recherche des amortissements et affranchissements, depuis 1650. — Fol. 62. Opposition de la Chambre à la prétention du Bureau des finances, concernant l'enregistrement des reprises de l'ief. — Fol. 64. Vote de 700 livres aux Cordeliers de Dijon, pour la réparation de leur grande salle, laquelle menaçait ruine. — Fol. 66. Le doyen de Thésut, rapporteur des requêtes, refuse comme une nouveauté préjudiciable à la province la bourse de jetons qui lui a été attribuée en cette qualité. — Fol. 70. Adhésion donnée au règlement arrêté par la noblesse pour les réceptions dans la Chambre. — Fol. 71. Protestation du corps des chanoines réguliers contre la prétention des moines réguliers de les précéder aux États. — Fol. 73. Remarques des Alcades.

Fol. 117. États de 1685. Liste des députés. Nomination des deux alcades. M. d'Anchemant, chanoine d'Autun, L'évêque, chanoine de N.-D. d'Autun, et Buisson, chanoine de la chapelle aux Riches de Dijon, ayant obtenu un nombre égal de suffrages, la Chambre, pour éviter des difficultés, les maintient bien que dépassant le nombre habituel, mais sous la condition que leurs trois voix ne compteront que pour deux. — Fol. 120. Communication des demandes de fonds par le Roi pour concourir aux fortifications d'Auxonne et de Chalon. — Fol. 122. Délibérations de la Chambre sur les remarques des Alcades. Communication de ces délibérations aux autres Chambres. — Fol. 123. La députation envoyée vers S. A. S., la prier d'accepter un don de 50,000 livres à l'occasion du mariage du duc de Bourbon, rapporte que le prince a remercié, mais n'a point voulu accepter le présent. — Fol. 127.

Vote d'une gratification de 6,000 livres à l'intendant du Harlay. — La Chambre des comptes informe la Chambre du clergé qu'elle consent à suspendre jusqu'à la prochaine assemblée du clergé de France, l'obligation imposée aux bénéficiers ecclésiastiques de fournir des aveux et dénombremens. — Fol. 130, 134. Adhésion donnée à une délibération de la Chambre du Tiers-État, touchant les exactions commises par les receveurs. — Fol. 134. Vote d'une somme de 3000 livres aux Jésuites de Dijon, sur la recommandation du prince de Condé. — Fol. 142. Consentement donné à la nomination du sieur Julien, comme secrétaire des États en remplacement de son père. — Fol. 157. Observations de la Chambre sur les remarques des Alcades. — Fol. 177. États de 1688, nomination des Élus, des alcades, des députés. — Fol. 181. Réception des députations de la noblesse et du Tiers au sujet d'un don gratuit. — Fol. 182. M. de Sainte-Segros nommé alcade de la noblesse, étant obligé de quitter l'assemblée à cause de la maladie de sa femme, prête serment en la chambre du clergé entre les mains de l'évêque d'Autun et en présence des présidents des deux autres ordres. — Les conseils des États accompagnés des procureurs syndics, demandent l'entrée de la Chambre ; ils sont admis, on les fait siéger sur des chaises sans bras, les syndics debout derrière eux. L'un d'eux fait un discours qu'il termine en présentant les remarques sur l'administration des États. L'évêque d'Autun lui répond encore plus éloquemment sur la louange du Roi. — Fol. 185. Même cérémonial pour la réception des remarques des alcades, qui siègent sur des fauteuils. Elle sont mises immédiatement en discussion. — Fol. 186. L'évêque d'Autun rend compte de la conférence tenue chez le prince de Condé, au sujet des haras dont le Roi poursuit l'établissement, afin de détruire « l'espèce des petits chevaux » — Fol. 190, 192. Les Chambres du clergé et de la noblesse sont d'accord pour intervenir au débat entre la maîtrise et la Table de marche pour la juridiction de la chasse et de la pêche. — Fol. 194. Remerciments au prince de Condé touchant le dégrèvement de 150,000 livres, accordé par le Roi sur le don gratuit. — Fol. 197. La Chambre vote 2,000 livres pour la restauration de l'église abbatiale de Saint-Étienne, incendiée par le feu du ciel.

Fol. 223. Assemblée de 1691. — Nomenclature des députés à la Chambre. — Fol. 227. Compliments faits à la Chambre par les députés de celle de la noblesse. — Députation envoyée à cette Chambre et à celle du Tiers-État. — Autre de cette dernière qui propose de s'en remettre au prince de Condé « comme à un ange tutélaire », pour fixer la quotité du don gratuit extraordinaire demandé par le Roi. — Fol. 230. Protestations des chanoines génovéfains des abbayes d'Oigny et de N.-D. de Châtillon, contre la préséance prétendue par les

religieux Bénédictins et Bernardins. — Présentation des cahiers de remarques des alcades et des conseils. — Fol. 237. Secours de 1,000 livres accordé aux habitants de Bligny-sur-Ouche, afin d'empêcher la désertion du lieu, causée par les charges du passage des troupes. — Fol. 240. Subvention de 450,000 livres demandée par le Roi. — Fol. 250. L'évêque d'Autun est délégué par la Chambre, pour aller conférer en cour avec le contrôleur général, des moyens de racheter la province de la recherche des amortissements. — Fol. 255. Acceptation du procureur Baudinet, comme l'un des syndics des États. — Fol. 260. Délibération touchant le don de 250,000 livres, demandé par le Roi aux communautés. — Fol. 262. Remerciements faits au nom de la Chambre, au Premier Président et à l'Intendant, en raison de leurs bons offices.

Fol. 273. Assemblée de 1694. Nomination des Élus, des alcades et des commissaires des requêtes. — Fol. 278. Députation envoyée aux deux autres chambres porter les compliments d'honneur. — Fol. 279. Nouvelle subvention de 450,000 livres, outre le don gratuit, demandée par le Roi pour le secourir dans ses guerres. — Fol. 284. Réception des remarques des conseils des États. — Fol. 289. Députation pour offrir au prince de Condé un don de 50,000 livres voté par les États par forme de remerciement de ses bons offices et fêter son avènement. — Refus du prince. — Fol. 295. Remontrances au Roi touchant les violences commises par les exempts. — Fol. 299. Paiement de l'indemnité due aux commissaires délégués par l'Intendant pour la visite des grains, lors de la disette. — Fol. 304. Protestations des abbés de Saint-Étienne de Dijon et de Fontenay, contre la prétention de l'évêque d'Auxerre, de siéger au ban des évêques et non à la suite des députés du duché, et aussi contre celle de l'évêque et des députés de Mâcon, de présider la Chambre et de siéger de leur chef aux États. — L'affaire est renvoyée aux Élus pour en poursuivre l'exécution. — L'allocation de 100 livres distribuée alternativement à chacune des villes pour des prix aux écoles, est attribuée à celle de Talant, pour l'employer à cette destination ou aux affaires de la communauté. — Fol. 317. Assemblée de 1697. Protestations des députés des collégiales contre la prétention du député de celle de Saint-Étienne de Dijon de les précéder. — Fol. 321. Approbation par le prince de Condé du choix des Élus et alcades. — Fol. 324. Délibération qui déboute les chanoines de Saulx-le-Duc de leur prétention d'être admis aux États, jusqu'à justification de titres. — Fol. 327. Le clergé est d'avis d'octroyer au Roi un don gratuit de 1 million 450,000 livres de subvention. — Conférences à ce sujet avec les deux autres Chambres. — Fol. 333. Examen des remarques des conseils des États. — Fol. 335. Refus du duc de Bourbon, motivé sur la misère de la province.  
CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

vince, d'accepter le présent de 50,000 livres offert par les États. — Fol. 337. Présentation par les alcades de leurs remarques sur l'administration des Élus, durant la dernière triennalité. — Fol. 344. Gratification de 1,500 livres aux Cordeliers de Dijon pour avoir préparé le théâtre de l'ouverture des États. — Fol. 348. Délibération qui met l'évêque d'Auxerre en demeure de ratifier le traité d'union du comté d'Auxerre au duché et charge les Élus de poursuivre l'exécution. — Fol. 351. Réduction du denier 22 au denier 24 de la quotité imposée au comté de Charollais dans la répartition des charges de la province. — Fol. 359. Assemblée de 1700. Protestations des prieurs, contre la prétention du député du chapitre de Saint-Étienne de Dijon, et des députés du Mâconnais, de siéger avant eux. — Autre des délégués des chapitres, contre celle du grand prieur du Val-des-Choux de siéger comme chef général d'ordre immédiatement après les abbés. On le maintient par provision en tête des prieurs. — Réclamations par ces derniers du droit qu'ils prétendent de siéger avant les doyens; — par le doyen de la cathédrale de Chalon, de siéger avant celui de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Règlement pour la séance des députés du clergé. — Lecture de la lettre close du Roi pour la convocation des États. — Fol. 368. Réduction du don gratuit à 900,000 livres. — Fol. 371. Protestations de la Chambre contre les entreprises tentées par le fisc pour établir la gabelle dans la province. — Démarches faites auprès du prince de Condé pour y mettre fin. Elles sont couronnées de succès. — Fol. 374. Commission nommée à l'effet de se concerter avec les autres Chambres pour le rachat d'édits bursaux préjudiciables à la province. — Fol. 377. Délibération qui déboute une seconde fois les chanoines de Saulx-le-Duc du droit qu'ils prétendent de siéger aux États. — Fol. 381. Présentation des cahiers des alcades. — Fol. 384. Adhésion donnée par le clergé aux plaintes formées contre les exactions des sergents employés pour le recouvrement des tailles; — fol. 386, aux mesures ordonnées pour la conservation des archives de la province; — fol. 391, à l'augmentation de la maréchaussée d'Autun, reconnue insuffisante dans un pays « où peu de jours ne se passent sans qu'on y vole ou qu'on y tue; » — fol. 397, à l'exécution du décret qui autorise les maires et échevins des villes de la province à porter des robes d'honneur à l'instar de ceux de Dijon. — Fol. 403. Original des lettres closes insérées au folio 363. — Fol. 404. Députation envoyée au prince de Condé pour le remercier de la continuation des crues sur le sel, due à son intervention. — Fol. 412. Le clergé consent à ce qu'une somme de 16,000 livres soit offerte au traitant pour le rachat des droits de lods et échanges. — Fol. 422. Assemblée de 1703. Les députés des chapitres d'Avallon et de Saulieu contestent la préséance à celui du chapitre de N.-D. d'Au-

tun. — Le député du clergé du Charollais prétend siéger avant les prieurs, qui protestent du contraire. Le prévôt de l'église N.-D. d'Autun est mis en demeure de justifier de son droit. — Le doyen de la cathédrale de Chalon conteste la préséance à celui de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 427. Remerciments par M. Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon, de sa nomination comme Élu. — Fol. 431. Vote du don gratuit de 900,000 livres. — Fol. 432. Rapport à la Chambre de la communication du prince de Condé, au sujet du rachat de plusieurs édits bursaux, dont le prix a été fixé à 991,000 livres. Délibérations sur les moyens les moins onéreux à prendre pour opérer ce rachat. — Fol. 437. Subvention pour l'agrandissement des bâtiments du présidial de Dijon. — Fol. 440. Présentation des cahiers des alcades. — Fol. 447. Subvention de 3,000 livres pour les constructions du séminaire de Dijon. — Présentation des remarques des conseils des États. — Discussion des articles. — Fol. 451. Délibération par laquelle la Chambre déclarant ne reconnaître d'autre président que celui nommé à chaque assemblée, invite le procureur syndic des États à intervenir au procès intenté par les évêques de Chalon et d'Auxerre à celui d'Autun pour le faire renoncer au titre qu'il prétend de président né et perpétuel des États. — Fol. 466. Assemblée de 1706. Le prieur de Larrey prétend siéger immédiatement après les députés des églises collégiales. — Fol. 469. Les règlements de la Chambre statuant que les bénéficiers titulaires qui avaient entrée, devaient siéger en personne, l'entrée en est fermée au procureur de l'abbé de Cluny. — Fol. 470. Original des lettres closes du roi Louis XIV pour la convocation de la Chambre du clergé aux États. — Fol. 473. Vote du don gratuit de 900,000 livres. — Fol. 474. Proposition pour le rachat de sept édits bursaux, moyennant 1,104,000 livres. — Fol. 488. Commission pour examiner la question de préséance prétendue par le député du Charollais sur celui du Mâconnais, comme étant le plus anciennement réuni au duché. — Fol. 481. Communication à la Chambre d'une décision du prince de Condé portant que lors de la présentation des remarques par les conseils et procureurs syndics des États, ces derniers auront des sièges semblables à ceux des conseils, et qu'ils pourront s'asseoir couverts après en avoir reçu l'invitation des présidents. — Fol. 482. Procès-verbal de la réception des cahiers, suivant ce cérémonial et examen des articles. — Fol. 487. Nomination de Bazin, chanoine de Saint-Étienne de Dijon, pour commissaire alcade, nonobstant l'opposition du prieur de l'abbaye de Saint-Bénigne qui en est débouté par toutes les Chambres. — Règlement qui accorde la préséance au chapitre de N.-D. d'Autun sur celui d'Avallon. — Fol. 489. L'évêque d'Autun ayant demandé l'enregistrement de l'arrêt du conseil du 27 mai dernier, qui, contrairement à l'opposition des

évêques de Chalon et Auxerre, lui maintenait la préséance des États, la Chambre décide qu'avant de délibérer, avis sera demandé au prince de Condé. — Opposition de l'évêque d'Auxerre; réplique de celui d'Autun; après quoi la Chambre ordonne l'enregistrement, sauf en ce qui serait contraire aux États. Fol. 516. Assemblée de 1709. Original des lettres closes de convocation des États. — Fol. 522. Avis de la remise de 100,000 livres sur le million de don gratuit. — Fol. 523. Remerciments au prince de Condé pour la part prise à cette réduction et à la continuation des crues sur le sel. — Avis de la retraite de M. Chartraire, receveur général de la province. — Fol. 525. Délibération relative aux mesures à prendre vis-à-vis des créanciers de la province, pour assurer le remboursement des dettes. — Consentement à la réception de M. Chartraire de Bierre, comme receveur général des États. — Fol. 528. Adhésion donnée à la proposition des autres Chambres, de rétablir les octrois des villes. — Fol. 529. Présentation des remarques des conseils à la Chambre, par l'avocat Guillaume l'un d'eux, qui fait un discours si éloquent que l'évêque de Chalon, président de la Chambre, lui en adresse ses félicitations. — Fol. 531. Réclamations des Chambres contre l'enlèvement des grains de la province. — Commission nommée pour acheter des blés de Barbarie et d'autres pays. — Fol. 533. Compliments adressés aux alcades lors de la présentation de leurs cahiers. — Fol. 538. Rapport fait à la Chambre, au sujet des rentes constituées à prix d'argent au profit des gens d'église et de mainmorte, lesquelles ont été déclarées meubles en Bourgogne et comme telles déchargées du 6<sup>e</sup> denier. — Fol. 539. Délibération qui interdit aux alcades de communiquer leurs remarques au public, avant de les avoir soumises à S. A. S., comme aussi de parler au nom de la province. — Fol. 543. Autre concernant la construction d'une chambre pour les Élus, près la salle d'assemblée. — Fol. 563. Cahier des remarques des conseils et syndics. — Fol. 574. Assemblée de 1712. Ordre de la séance des membres de la Chambre. — Fol. 584. Réduction de 100,000 livres sur le million de don gratuit. — Nomination des Élus, alcades, rapporteurs des requêtes. — Lettres closes de convocation du roi Louis XIV. — Fol. 586. Débats survenus pour la préséance entre l'abbé régulier de la Ferté-sur-Grosne et les abbés commendataires. — Nomination d'une commission pour examiner les questions de préséance, aussitôt qu'elles se présenteront et en faire un rapport. — Fol. 591. Refus par le prince de Condé du don de 50,000 livres qui lui avait été offert par les États. — Délibération de la Chambre qui accorde la préséance au chapitre Saint-Denis de Nuits sur celui de Saint-Georges de Chalon. — Fol. 597. Commission nommée à l'effet d'étudier avec celles des autres Chambres la question du doublement des octrois des villes. — Fol. 606. Députation à l'In-

tendant et au Premier Président pour les remercier de leurs bons offices. — Autre à S. A. S. pour la remercier de son concours dans le règlement du débat avec la Bresse, au sujet de la fixation de sa quotité imposable. — Fol. 613. Nomination de Duplessis comme concierge des Chambres des États, aux gages de 400 livres.

C. 3031. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier.

**1715-1745.** — Chambre du clergé. Délibérations. Fol. 1. Assemblée de 1715. Liste des membres de la Chambre. — Remerciements à l'Élu de la dernière triennalité. — Fol. 5. Nomination de l'Élu, des deux alcades et des rapporteurs des requêtes. — Notification de ces élections au prince de Condé. — Compliments d'honneur apportés par les députés de la Chambre du Tiers-État. — Notification réciproque entre les Chambres, des élections qui y ont été faites, et des députés choisis pour les faire connaître au prince de Condé. — Conférences entre les Chambres pour le don gratuit réduit à 900,000 livres. — Vote de 30,000 livres pour le service des haras. — Fol. 12. Conférences pour l'abonnement du dixième. — Fol. 13. Refus de la Chambre de s'associer au vote de 3,000 livres demandées par le Roi pour l'arrangement des titres de la Chambre des comptes, lesquels peuvent être mis en ordre par les officiers de cette chambre préposés à cet effet. — Fol. 16. Délibération qui refuse l'entrée de la Chambre au prieur de Vivier près Bar-sur-Seine. — Ratification de l'emprunt de deux millions contracté par les États, et du rachat de plusieurs édits bur-saux moyennant 450,000 livres. — Fol. 17. La Chambre est d'avis que le prince de Condé soit porté juge des débats sur-venus entre les États et la Chambre des comptes. — Appro-bation de la carte générale et routière de la province dres-sée par l'ingénieur Morin. — Règlement pour l'entretien et la réparation des chemins. — Fol. 22. Protestations des com-missaires alcades du Tiers-État, de ce que venus avec les al-cades des autres Chambres en celle du clergé pour notifier leurs remarques, on leur avait offert des chaises, au lieu des fauteuils auxquels ils prétendaient avoir droit. — Fol. 26. Adhésion au projet d'élever des bâtiments pour le logement du Président et des Élus des États. — Conférence au sujet de la somme de 1,400,000 livres demandée pour la suppression de la capitation. — Fol. 29. La Chambre ajourne la propo-sition de libérer la province des 1,200,000 livres qu'elle doit, au moyen d'une tontine. — Fol. 39. Rapport fait à la Chambre d'une démarche faite auprès de l'Intendant pour demander la suppression des abus signalés dans la formation des rôles du dixième. — Fol. 43. Conférence où il est décidé de donner une bourse de jetons en argent à l'Intendant de Bourgogne. — Fol. 45. Lettre close de convocation de la

Chambre. — Fol. 51. Remarques des conseils et syndics de la province. — Fol. 57. Assemblée de 1718. — Fol. 60. Pro-testation des prieurs commendataires au sujet de la pré-séance qui leur est contestée par les prieurs réguliers. — Fol. 63. Lettres closes pour la convocation des membres de la Chambre. — Communication des autres Chambres, de la nomination des Élus, alcades et rapporteurs des requêtes. — Fol. 66. Avis donné d'une réduction de 100,000 livres sur le don gratuit, obtenue par le prince de Condé. — Fol. 69. Délégation de M. l'abbé de Sennevoy, prieur de Saint-Symphorien-les-Autun, pour complimenter les Chambres de la noblesse et du Tiers-État. — Fol. 71. Compliments présentés par ces deux Chambres. — Fol. 73. Réponse de l'Intendant aux compliments des Chambres. — Rejet de la demande du sieur Defay, imprimeur à Dijon, d'imprimer et de distribuer la *Gazette de France* aux frais de la province. — Fol. 77. Prés-entation des remarques des alcades sur l'administration des Élus de la dernière triennalité. — Discussion des articles. — Fol. 81. Id. de ceux des conseils de la province. — Ajour-nement de la demande du prieur de Saint-Racho, d'être ad-mis à siéger dans la Chambre. — Fol. 108. Assemblée de 1721. — Fol. 113. Lettres closes de convocation. — Fol. 114. Dé-putation envoyée au comte de Saulx-Tavannes, lieutenant général du Roi, présidant les États. — Fol. 115. Rapport sur cette visite, faite à la Chambre. — M. de Tavanès a obtenu par l'intervention du prince de Condé une diminution de 100,000 livres sur le don gratuit. — Fol. 120. Nouveau refus des États de voter 3,000 livres pour l'inventaire des papiers de la Chambre des comptes. — Lettre du prince de Condé en réponse aux remerciements des États pour la réduction du don gratuit. — Fol. 129. Consentement donné par la Chambre à l'enregistrement de l'édit du mois de novembre 1720, qui unit le comté de Bar-sur-Seine aux États du duché de Bour-gogne. — Fol. 131. Avis du consentement donné par le Roi à ce que la province prenne 150,000 livres de billets de banque en paiement des 900,000 livres de don gratuit. — Dépêche du prince de Condé à ce sujet. — Réponses des États. — Fol. 134. Présentation et discussion des remarques des alcades et des conseils. — Fol. 161. Assemblée de 1724. Lettres closes de convocation adressées à la Chambre. — Fol. 168. L'abbé Lobot, chanoine de Beaune, est nommé orateur de la Chambre. — Fol. 170, 171. Compliments adres-sés à M. de Tavanès, au premier Président et à l'In-tendant. — Fol. 174. Conférence pour une imposition de 150,000 livres destinée à l'acquit des emprunts sans assi-gnaux. — Fol. 177. Compte rendu de l'Élu du clergé à la dernière triennalité. — Fol. 184. Refus de la Chambre d'ad-mettre le prieur du Val-des-Choux, bien que ses prédéces-seurs aient siégé, et sous le prétexte que les religieux du

Val-des-Choux étant maintenant de l'étroite observance, ce serait troubler leur paix et les constitutions de l'ordre que de les engager à sortir de leur solitude. — Fol. 188. Réception d'une députation de l'Université de Dijon, venue pour complimenter la Chambre. — Fol. 190. Discussion des remarques des alcades. — Fol. 200. Id. de celles des Conseils. — Fol. 214. Assemblée de 1727. — Fol. 218. Invitation aux députés de remettre au greffe des États, la veille de l'ouverture, les pouvoirs qui leur ont été confiés, afin d'être reconnus. — Fol. 221. Députation au comte de Tavanès, lieutenant général pour lui annoncer le vote du million de don gratuit, et solliciter une décharge, que M. de Tavanès s'empresse comme toujours de leur faire connaître aussitôt la concession. — Fol. 225. Réception de Nicolas Morel, prieur de Notre-Dame de Semur, et Praslard, prieur de Saint-Broing-les-Moines. — La Chambre renouvelle sa décision prise en 1626, portant qu'il n'y sera admis que des personnes engagées dans les ordres sacrés. — Fol. 230. Réception de M. de Blancey comme secrétaire des États. — Fol. 234. Mémoire des doyens des églises cathédrales et collégiales contre la prétention du doyen de Cuisery. — Fol. 243. Discussion des remarques des alcades ; — fol. 252, de celles des conseils. — Fol. 260. Lettres closes de convocation. — Fol. 269. Assemblée de 1730. Liste des députés. — Protestation de l'abbé régulier de la Ferté, de siéger immédiatement après l'abbé de Cîteaux. — Fol. 275. Lettres closes de convocation de la Chambre. Conférences avec les deux ordres pour le don gratuit. — Fol. 276. Nomination de l'Élu, des alcades, des rapporteurs des requêtes et de l'orateur pour les compliments aux autres Chambres. — Communication par celles-ci de la nomination de leurs officiers. — Remerciments au duc de Bourbon de la diminution de 100,000 livres obtenue par lui sur le million de don gratuit. — Fol. 280. Protestation de l'abbé de Cîteaux contre la prétention de certains membres de la Chambre, de l'empêcher de siéger avec le camail, le rochet et la croix, ainsi qu'il a été reçu à prêter serment entre les mains du Roi, et admis à siéger au Parlement. La Chambre reçoit sa protestation avec toutes protestations contraires. — Fol. 293. Députations envoyées au premier Président et à l'Intendant de Bourgogne. — Fol. 297. Avis de la Chambre sur les remarques des alcades. — Fol. 299. Délibération portant que l'abbé de Cîteaux ne sera reçu à siéger dans la Chambre qu'en habit religieux, et qu'il devra se dispenser, comme il l'a fait sans droit, d'user d'un bonnet carré. — Fol. 303. Réception de M. Chartraire de Montigny, trésorier général de la province. — Fol. 307. Protestation de l'abbé de Cîteaux contre la délibération ci-dessus. — Commission pour suivre cette affaire au Conseil du Roi. — Fol. 327. Arrêt du Conseil d'État qui maintient l'abbé de la Ferté dans le droit de sié-

ger dans la Chambre immédiatement après l'abbé de Cîteaux. — Fol. 329. Protestations des évêques de Chalon et de Dijon contre la qualification de président des États et de la Chambre prise par l'évêque d'Autun. — Fol. 337. Assemblée de 1733. Liste des députés du clergé, séance des membres. — Lettre close de convocation. — Fol. 345. Remerciments au prince de Condé pour l'obtention d'une décharge sur le don gratuit. — Fol. 348. Protestation de l'évêque d'Autun contre celles des évêques de Chalon et de Dijon. — Fol. 348. La Chambre approuve les démarches faites en son nom au Conseil contre la prétention de l'abbé de Cîteaux mentionnée plus haut, et en autorise la continuation. — Fol. 349. Présentation des cahiers des alcades. — Fol. 353. Approbation d'un projet de construction d'un greffe pour la conservation des papiers de la province. — Fol. 358. Délibération qui déboute le doyen de Cuisery de sa prétention d'avoir entrée dans la Chambre. — Fol. 361. Présentation des remarques des conseils. — Fol. 367. Adhésion au projet de décret pour demander l'arrachement des vignes nouvellement plantées. — Fol. 368. Règlement adopté par la Chambre, afin d'éviter le désordre dans la cérémonie de la messe chantée à la chapelle le jour de l'ouverture des États, et empêcher les personnes étrangères d'envahir à cette église et dans la salle d'assemblée les places réservées aux membres. — Fol. 386. Assemblée de 1736. — Fol. 390. Lettres closes du Roi pour la convocation de la Chambre. — Fol. 393. Députation au prince de Condé pour le remercier d'avoir fait réduire le 1,000,000 de don gratuit à 900,000 livres, et demander la continuation des crues. — Fol. 395. Délibération de la Chambre qui adjuge la préséance aux prieurs bénédictins réguliers sur les prieurs commendataires et les prieurs des chanoines réguliers. — Fol. 399. Compliment « fort éloquent » adressé par M. Pourcher, maire de Nuits, député de son ordre à la Chambre du clergé. — Fol. 400. Présentation des remarques des alcades. — Fol. 403. Nouveau pouvoir donné à M. Moreau, doyen de la cathédrale d'Auxerre, pour suivre à l'assemblée du clergé de France, le débat entre la Chambre et l'abbé de Cîteaux. — Fol. 404. Adhésion donnée par le clergé au projet d'achèvement du piédestal de la statue équestre élevée sur la place royale de Dijon. — Fol. 411. Présentation des cahiers des conseils. — Fol. 416. Vu la sommation de l'abbé de Cîteaux à la Chambre, d'avoir à nommer des délégués pour la représenter dans l'instance portée entre elle et lui au Conseil d'État, au sujet de la préséance, la Chambre charge le doyen d'Auxerre de défendre l'affaire en son nom. — Fol. 417. Délibération de la Chambre portant que le député de la cathédrale de Dijon siégera après ceux des autres cathédrales. — Fol. 435. Assemblée de 1739. Liste des membres de la Chambre. — Lettres closes de convocation. —

Fol. 440. Commissions et conférences avec les autres Chambres pour le don gratuit et la prolongation des crues sur le sel. — Fol. 444. Rapport de M. de Perrigny, ancien Élu, sur sa gestion. — Fol. 446. Présentation des cahiers des alcades. — Fol. 451. Signification par l'abbé de Cîteaux de l'appel de sa cause devant le Conseil du Roi, et délibération de la Chambre portant que sur le refus de Moreau, chanoine d'Auxerre, de continuer les fonctions de délégué qui lui avaient été attribuées dans la précédente assemblée, l'Élu du clergé en demeurera chargé. — Fol. 455. Délibération portant que le député du chapitre de Dijon aura séance avant celui d'Auxerre, et qui sursoit à prononcer sur celle du doyen de la même cathédrale. — Fol. 457. Présentation des cahiers des conseils et discussion des articles. — Fol. 465. Réception de M. de Moncrif, doyen du chapitre d'Autun, et sa protestation contre la prétention du doyen de la Sainte-Chapelle du Roi de le précéder. — Fol. 478. Assemblée de 1742. — Fol. 482. Lettres closes de convocation de la Chambre. — Fol. 485. Nomination de l'Élu et des alcades. — Députation au duc de Saint-Aignan, gouverneur de la province, pour le remercier de la remise de 100,000 livres sur le don gratuit. — Fol. 489. Réception de Nicolas Morel, premier doyen du chapitre nouvellement institué à Semur. — Fol. 492. Délibération de la Chambre du clergé qui, nonobstant l'arrêt obtenu au Conseil d'État par M. Gagne, doyen de la cathédrale de Dijon, maintient sa décision de 1739, relative au rang qui lui est assigné à la Chambre. — Fol. 494. Signification de l'arrêt du Conseil. — Fol. 510. Présentation des remarques des commissaires alcades. — Fol. 515. Discussion des remarques des Conseils. — Fol. 526. Assemblée de 1745. — Fol. 528. Réception du doyen de la cathédrale de Dijon. Il siège après ceux d'Autun et de Chalon, avant celui d'Auxerre, qui proteste nonobstant l'arrêt précis du Conseil d'État. — Lettres closes de convocation. — Fol. 536. Réception de Dom Jean Artois Macuson, abbé de Marcilly-les-Avallon, dans la Chambre du clergé. — Le doyen de Thil est débouté de sa demande d'entrée. — Fol. 542. Réception du prévôt du chapitre d'Autun dans la Chambre, pour y siéger immédiatement après les doyens. — Fol. 553. Discussion des remarques des alcades. — Fol. 559. Id. de celles des conseils.

C. 3632. (Registre.) — In-folio, 893 feuillets, papier.

1749-1766. — Chambre du clergé. Délibérations. Fol. 1. Assemblée de 1748. Liste des membres de la Chambre. — Fol. 2. Nomination des commissaires chargés d'examiner les titres et les mémoires des compétiteurs pour les questions de préséance. — Lettres closes pour la convocation de la Chambre. — Fol. 5. Protestation du doyen de la cathédrale d'Auxerre contre la prétention de celui de celle de Dijon, par rapport à

la préséance. — Réception de M. Cortois, abbé de Saint-Martin d'Autun. — Fol. 7. Nomination de l'Élu du clergé, des alcades, et des rapporteurs des requêtes. — Communication réciproque de ces nominations aux autres Chambres. — Fol. 9. Conférences pour le vote du don gratuit et les remerciements au duc de Saint-Aignan pour la remise sur ce don. — Fol. 12. Réceptions de MM. Verchère, doyen de Saulieu, Perruchet, doyen de Saint-Georges de Chalon. — Fol. 13. Protestations de la Chambre contre l'entreprise de l'abbé de Cîteaux, qui, nonobstant la décision contraire, s'était présenté aux États en camail et en rochet. — Fol. 15. Députations des Chambres au Premier Président et à l'Intendant. Adhésion donnée par les deux autres Chambres à la délibération concernant l'abbé de Cîteaux. — Fol. 19. Compliments de condoléances des Chambres à M. et M<sup>me</sup> de Bissy, à l'occasion de leur fils tué au siège de Maestricht. — Fol. 20. Sur le compte rendu par l'évêque de Mâcon, des démarches infructueuses tentées par lui vis-à-vis l'abbé de Cîteaux pour le faire revenir sur son entreprise, la Chambre ordonne la reprise des poursuites au Conseil d'État. — Fol. 24. Compliments réciproques entre les Chambres. — Fol. 28. Ajournement de la demande en réception du doyen de la collégiale de Cuiseau, et rejet à perpétuité de celle du doyen de Thil. — Fol. 34. Réception de M. de Chalon d'Andreville, prieur d'Anzy-le-Duc, — de M. Fournier, doyen de Cuiseau. — Fol. 36. Dépêches du Roi, de Saint-Florentin et du contrôleur général qui accordent aux États une remise sur le don gratuit. — Fol. 40. Réception des cahiers des alcades et des conseils. — Fol. 44. Délibération de la Chambre contenant le récit détaillé de toutes les discussions qui ont eu lieu avec l'abbé de Cîteaux dans cette session, rédigée afin d'être adressée au comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État. — Fol. 58. Remontrances des conseils. — Fol. 87. Assemblée de 1751. Liste des membres de la Chambre parmi lesquels figure F. Trouvé, abbé général de Cîteaux, en rochet, camail, bonnet carré et croix pectorale, en conséquence de l'arrêt du conseil du 29 mai 1751. — Fol. 92. Lettre de convocation de la Chambre. — Fol. 93. Réception de Clovis, prieur commendataire de Saint-Gengoux de Vivier; — de Genreau, prieur de Bonvaux; de Durant, doyen du chapitre de Nuits, Debadier, doyen de celui de Semur-en-Auxois, Bretagne, doyen de la cathédrale de Dijon, Debreil de Pontbriand, abbé de Saint-Marion d'Auxerre, d'Apehon, doyen du chapitre de la chapelle aux Riches de Dijon. — Fol. 100. Délibération par laquelle, vu l'arrêt du conseil précité dont l'enregistrement suit, l'entrée est donnée à l'abbé de Cîteaux suivant la volonté du Roi. — Fol. 113. Protestations de l'abbé de Pontbriand contre cette décision. — Fol. 144. Remontrances des Conseils. — Fol. 154. Mémoire des mêmes sur l'établissement de la règle *aut cede aut solce*

dans la province. — Fol. 158. Mémoire au sujet des « quar-  
toyements et des mitoyements » sur les adjudications  
au rabais dans la Chambre des Élus. — Fol. 164. Assemblée  
de 1754. — Fol. 169. Lettre close de convocation des États.  
Protestations des doyens de N.-D. d'Autun et de Cuiseau,  
contre la prétention de celui de Semur, de les précéder.  
— Réception de MM. Ligier, prieur d'Époisses; Cha-  
peron, de Saint-Laurent-les-Chalon; Bardonnat, de Saint-  
Nazaire de Bourbon-Lancy, de Fénélon, de Saint-Sernin-du-  
Bois, Develle de Saint-Laurent d'Hauteville. — Fol. 186. Pré-  
sentation des cahiers des alcades et des conseils. — Fol. 212.  
Assemblée de 1757. Liste. Lettre de convocation. — Nomina-  
tion habituelle des Élus, alcades, rapporteurs, députés, ora-  
teurs. — Compliments aux autres Chambres. Conférences  
pour les propositions. — Fol. 215. Réceptions de MM. P. F. J.  
Bouettin, abbé d'Oigny, F. A. de Romilly, abbé de Maizières,  
J. M. Duchatel, abbé de Reigny, Dufers, doyen de la chapelle  
aux Riches de Dijon, Chauchet, prieur de Saint-Amâtre  
d'Auxerre, Rondel, prieur de l'abbaye de Saint-Pierre  
d'Auxerre, Clesle de la Pine, prieur de Sainte-Marie-Made-  
leine de Charolles, de la Goutte, prieur de Saint-Magnance. —  
Fol. 221. Délibération de la Chambre du clergé qui autorise  
les abbés réguliers et commendataires à siéger aux États en  
camaï et en rochet. — Fol. 224. Autre qui accorde la pré-  
séance au député de la collégiale N.-D. d'Autun, sur celui de  
celle d'Avallon. — Fol. 241. Compliments des Chambres à M. de  
Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, pour le féliciter  
de la nomination de sa femme, comme dame du palais de la  
Reine. — Fol. 252. Assemblée de 1760. Liste et séance des  
membres de la Chambre. — Fol. 257. Lettres closes de con-  
vocation. — Fol. 259. Réception de MM. de Troussat d'Héri-  
court, abbé commendataire de Saint-Germain d'Auxerre;  
P. Philibert de la Mare, doyen du chapitre N.-D. de Beaune;  
Desplasse, prieur commendataire de Perrigny; Antoine Vio-  
let, prieur de Vassy; Ch. F. Piget, prieur commendataire de  
Saint-Thibaut. — Fol. 260. Protestations du député de la  
cathédrale d'Auxerre, contre la préséance accordée sur lui  
au doyen de la cathédrale de Dijon. — Fol. 268. Réception  
de Dom Bernard Godard, prieur claustral de Saint-Vivant. —  
Fol. 284. Proposition de la Chambre d'acheter un exemplaire  
du mémoire du marquis de Mirabeau sur les États provin-  
ciaux. — Fol. 287. Députation de six membres de chaque  
Chambre au comte de Tavanes, lieutenant général, pour le  
complimenter au sortir de la conférence. — Fol. 306. Assem-  
blée de 1763. Liste et séances des membres de la Chambre.  
— Lettres closes de convocation. — Fol. 310. Réceptions  
de MM. Le Tellier de Bussy, prévôt-doyen de la collégiale  
N.-D. d'Autun; Eustache Pereton, prieur commenda-  
taire de Saint-Laurent de Chalon. — Fol. 318. Députa-

tion envoyée pour complimenter le premier Président du  
Parlement et l'Intendant. — Fol. 337. Délibération touchant  
le cérémonial observé lors des communications faites par dé-  
putations entre les Chambres. — Fol. 354. Assemblée de 1766.  
Liste et séance des membres. — Lettres closes de convoca-  
tion. — Fol. 363. Réceptions de MM. Royer, doyen de la  
collégiale de Cuiseau; Delamare, doyen de l'insigne église  
collégiale de Beaune; Delacour, doyen de la cathédrale de  
Dijon. — Fol. 364. Protestation de l'évêque d'Auxerre, contre  
la séance prise sur lui par celui de Dijon. — Fol. 365. Ré-  
ception de dom Canabelin, abbé de La Ferté. — Fol. 367.  
Protestation de l'abbé de N.-D. d'Oigny contre la préséance  
donnée au précédent.

C. 3033. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

1769-1781. — Chambre du clergé. Délibérations. Fol. 1.  
Assemblée de 1769. Liste et séance des membres. — Fol. 6.  
Réceptions de MM. de Mauroy, abbé de Saint-Pierre d'Auxerre,  
de la Goutte, prieur de Perrigny-sur-Loire, Henry, prieur  
de Chavanne-sur-Arroux, et Cortois de Balore, doyen de la  
collégiale Saint-Denis de Nuits; de MM. Chesnard de Layé,  
prieur de Ratenelle; Clesle de la Pine, prieur de Bragny. —  
Lettres closes de convocation. — Nominations ordinaires de  
l'Élu, des alcades, des orateurs, des commissaires des requê-  
tes, des rapporteurs. — Compliments réciproques aux autres  
Chambres, au gouverneur, au Premier Président, à l'Intendant,  
et conférences sur les matières soumises aux délibérations. —  
Fol. 10. Discours d'ouverture prononcé par le prince de  
Condé. — Fol. 16. Protestations de l'évêque et du chapitre de la  
cathédrale d'Auxerre contre la préséance obtenue sur eux  
par l'évêque et le chapitre de Dijon. — Protestations contrai-  
res de ceux-ci. — Fol. 51. Assemblée de 1752. Liste et  
séance des membres de la Chambre. — Fol. 55. Réception  
de MM. Cl. Fr. de Luzines, abbé de Saint-Seine; Michel  
L. Frémont, chanoine d'Autun, prieur de Saint-Magnance;  
Antoine de la Goutte, doyen de la cathédrale d'Autun.  
— Protestations de ce dernier contre celui de la Sainte-  
Chapelle de Dijon, qui avait pris la première place des  
doyens. — Lettre close de convocation de la Chambre.  
— Fol. 62. Renouvellement des protestations de l'évêque  
et du chapitre d'Auxerre contre ceux de Dijon, et pro-  
testations contraires. — Fol. 77. Députation envoyée à  
M. l'évêque de Dijon, au sujet d'une indisposition qui l'em-  
pêche d'assister à la Chambre. — Fol. 95. Délibération qui,  
sur l'invitation de M. de la Tour du Pin, lieutenant général  
en Bourgogne, supprime le décret sur les prêts à intérêt,  
rendu en suite des remarques des conseils. — Fol. 103. As-  
semblée de 1775. Liste et séance des membres de la Chambre.  
— Fol. 107. Réceptions de MM. Cl.-A. Clergier, prévôt du cha-

pitre N.-D. d'Autun, Nic. Seguin, prieur de Saint-Sauveur, Nic. de Chevannes, prieur de la Madeleine de Saint-Leu, Jacques Dumay, doyen de la collégiale de Thil, Antoine Chassagne, prieur d'Uchon, et M. L. de Riollet, prieur du Val-Croissant. — Lettres closes de convocation. — Fol. 121. Renouveaulement des protestations de M. l'évêque d'Auxerre pour la préséance avec ceux de Dijon et de Chalon. Réplique de ce dernier et du député de la cathédrale de Dijon. — Fol. 124. Discours d'ouverture des États prononcé par le prince de Condé. — Fol. 156. Assemblée de 1778. Liste et séance des membres de la Chambre. — Fol. 157. Réception de Jacques-Joseph-François de Vogué, évêque de Dijon; — fol. 161, de L. Desvignes de la Serve, abbé de La Ferté; M. L. Frémont, abbé de Flavigny; P. N. Hemy, prieur de N.-D. de Val-le-Duc ou du Quartier; Cl. de Chargère de Tourny, prieur de Saint-Antoine de Marchy; J.-B. Verdolin, prieur de Saint-Jean, diocèse d'Autun; J.-L. Legris, prieur de Chevannes; P.-L. Bouchu, doyen d'Avallon; J.-Et. Robert de Roche-Courte, prieur de Saint-Martin de Baume-la-Roche; Pioret, doyen de la collégiale Saint-Jean de Dijon. — Fol. 163 et 220. Lettres closes de convocation. — Fol. 168. Discours d'ouverture des États par le prince de Condé. — Fol. 178. Protestations contraires des évêques de Dijon et d'Auxerre pour la préséance. — Fol. 222. Assemblée de 1781. Liste et séance des membres de la Chambre. — Fol. 224. Réception de MM. l'abbé de la Fare, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon; l'abbé Févret, doyen de la cathédrale de Dijon; Robien, doyen de celle d'Auxerre; Debadier, doyen du chapitre de Semur; Brion, de celui de Saint-Jean de Dijon; Pinot, prévôt de celui de N.-D. d'Autun, et Ricard, prieur de Trouhaut. — Fol. 229. Discours d'ouverture des États par le prince de Condé. — Fol. 230, 236. Continuation des protestations réciproques entre les églises d'Auxerre et de Dijon; — du prévôt de la collégiale N.-D. d'Autun contre les doyens de Saint-Jean de Dijon et de Cuisseau; du député de la cathédrale d'Autun contre le doyen de la Sainte-Chapelle. — Fol. 262. Cérémonial de la conférence finale de l'assemblée.

C. 3034. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1784. — Chambre du clergé. Délibérations. Fol. 1. Liste et séance des membres de la Chambre. Réception de M. Langeon, primicier de la collégiale Saint-Nizier, de Charolles. — Fol. 4. Lettres closes de convocation de la Chambre. — Distribution à chacun des membres d'un exemplaire du Recueil imprimé des titres de la province, — du Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts obtenus, et des délibérations rendues par les Élus durant la dernière triennalité;

— de la nouvelle nomenclature des villes, bourgs, paroisses et hameaux de la province, — une médaille en argent frappée à l'occasion de l'ouverture des canaux, — un plan gravé de la façade du palais des États à Dijon. — Fol. 10. Discours d'ouverture des États par le prince de Condé. — Fol. 12. Renouveaulement des protestations pour la préséance entre les évêques de Dijon et d'Auxerre, les doyens des cathédrales de ces villes, le prévôt de la collégiale N.-D. d'Autun, le doyen de Saint-Jean de Dijon, les doyens de la cathédrale d'Autun et celui de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Fol. 17. Arrêt du Conseil d'État qui casse l'arrêt du Parlement de Dijon qui avait annulé l'ordonnance-instruction des Élus généraux concernant les assésurs des tailles. — Fol. 22. Adresse au Roi pour le remercier de cet arrêt. — Fol. 23. Délibération de la Chambre du clergé, qui adjuge la préséance au prévôt de N.-D. d'Autun sur le doyen de Saint-Jean de Dijon. — Protestations de ce dernier, des doyens d'Avallon et de Thil. — Fol. 38. Distribution aux membres de la Chambre d'un exemplaire du plan du canal du Charollais et des imprimés de deux arrêts relatifs aux assésurs des tailles et à la ville de Mâcon. — Fol. 58. Réponse de M. de Calonne à l'adresse envoyée au Roi par les États.

C. 3035. (Registre.) — In-folio, 179 pages, papier.

1787. — Chambre du clergé. Délibérations. Liste et séance des membres. — Fol. 6. Nomination de l'Élu des alcades, des rapporteurs des requêtes et des orateurs. — Fol. 8. Discours d'ouverture des États prononcé par le prince de Condé. — Fol. 9. Renouveaulement des protestations de la session précédente au sujet des préséances. — Fol. 14. Délibération de la Chambre qui refuse de s'associer au vœu exprimé par celle de la noblesse, de réclamer conformément aux privilèges du pays, l'exercice du droit de nommer les Élus, droit dont les Chambres sont privées depuis l'année 1739, où le Roi s'est réservé la faculté de désigner ces délégués. — Fol. 16. Elle refuse également la proposition de confier à des commissions spéciales le soin d'examiner les comptes de la dernière triennalité, ce soin appartenant aux alcades. — Fol. 37. Réponse du ministre archevêque de Toulouse à l'adresse écrite au Roi par la Chambre pour demander la conservation des privilèges et immunités du clergé de Bourgogne. — Fol. 47. Rapport fait par l'abbé de Luzines, Élu du clergé, et député à l'assemblée des notables, de ce qui s'est passé dans cette réunion. Il a fait une collection manuscrite de ce qui y a été délibéré, et l'a déposée aux archives de la province. — Fol. 74. Teneur de ce rapport. — Fol. 79. Lettres closes de convocation de la Chambre du clergé. — Lettres de l'archevêque de Toulouse, mentionnées plus haut. — Fol. 81. Rapport et re-



marques des alcades. — Fol. 170. Remontrances des conseils et des procureurs syndics des États.

C. 3036. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1578-1767.** — Chambre de la noblesse. Lettre close de convocation de M. de Flammerans.—Ordonnance de César, duc de Vendôme, gouverneur de Bourgogne, qui ordonne le remplacement de Jacques de Saulx-Tavannes, Élu de la noblesse, déclaré criminel de lèse-Majesté. — Election de M. de Chevigny-Villars. — Requêtes de Charles de Thoisy, F. de Colombet, F. de Faubert, B. de Bruneau, A. de Pourcherot, Charles Damas de Cormaillon, à l'effet d'obtenir des certificats de leurs convocations aux États. — Déclaration du Roi portant que ceux qui se prétendent nobles, devront prouver leur possession de noblesse pendant cent années complètes. — Arrêt du conseil contenant la recherche des usurpateurs de noblesse. — Enregistrement des lettres de dérogeance de noblesse accordées aux sieurs Thomassin. — 1769. Règlement pour la réception des gentilshommes à la Chambre de la noblesse. — Observations sur ce règlement. Délibération de la Chambre contenant supplément aux deux pièces précédentes. — Enregistrement des lettres d'anoblissement de Cl. Martene, maire de Saint-Jean-de-Losne. — Indemnité de 1476 livres payée aux commissaires vérificateurs des titres de noblesse. — Programme des séances de la Chambre.

C. 3036 bis. (Plan.) — 1 feuille, papier.

**1697.** — Plan du lieu de réunion de la Chambre de la noblesse, avec l'indication des places suivant l'ordre des préséances.

C. 3037. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

**1658-1751.** — Chambre de la noblesse. Premier registre des procès-verbaux de réception des gentilshommes dans la Chambre. — Fol. 11. Délibération contenant le règlement, arrêté pour cette admission après preuves administrées aux commissaires délégués par la Chambre pour chacun des bailliages (1658). — Fol. 3. Autre par laquelle voulant mettre fin aux abus résultant de l'admission sans preuve de plusieurs gentilshommes, la Chambre décide qu'à l'avenir il ne suffira point de prouver sa noblesse d'armes, mais aussi la possession d'un fief en justice en Bourgogne, et que ces preuves seront produites devant des commissaires de la Chambre délégués dans chacun des grands bailliages (1679-1684). — Fol. 5 et 38. Réception, par les commissaires du Charollais, de Claude Le Carbonnel, F. de Grantchamp, H. de Villars, F. de Royer de Saint-Micault, R. de Maritain, S. de Thésut, de Haute-Maison, de Fautrières, H. de Mathieu, J.-Ch. de Raguot, Dubois de la Rochette ; — fol. 23, de P. de Lon-

geville et A. de Vienne ; — fol. 23, de N. de la Verne, L. de Lisle-Dugat, P. Berbis, M. Berbis, J.-C. Comeau, L. de Pernes père et fils, de Ganay, Ducret, de Saint-Léger, de Toulangeon, de Chargère, de Danguy, Ph. de Jaucourt, P. Quarré, d'Arlay, Jeannin de Castille, de Lorient et Lebrun, du bailliage d'Autun ; — fol. 27, du marquis de Seignelay, Cognet de La Tuilerie, d'Osterlin, de Bullon, d'Assigny, Aubert de Lorrion de Chastenay, de Motteux, au bailliage d'Auxerre ; — fol. 32, Charles de Nogent, F. et J. de Saint-Belin, J.-J. de Ligneville, F. de Chastenay, G. Le Gatelier, Ch. de Sennevoy, F. Regnier, A. Le Grand, A. Porcherot, G. de Saint-Belin, B. Médard, F. de Sommièvre, Ch. de Favier, R. de Messey, L.-B. Fleutelot, P.-B. d'Hostel, Cl. Viard, Ch.-B. d'Anchemant, F. Chevalier, Catin, L. Dauves, P. Martin, du bailliage de la Montagne ; — fol. 30, 34, le marquis de Thianges, le comte de Saulx, de Tenarre-Montmain, de Montessus, de Bellevres et de Rully, Dupra-Balessans, Brulart-d'Arbo, Saumaise, Dugon, Bataille, de Pélissier, de Riolet, Richard, Colin, Valon frères, Morisot frères, Morelot de Cirey, Joly, Milletot, de La Mare, de Frasans, de Maillard, Tabourot, Millotet, de Mouchet, Berbis, Bretagne, Petit, Millière, J.-B. et A. de Massol, de Blanot Richard de Bligny, Berbis des Mailly, Berbis de Dracy, Jaquot, Damas d'Antigny, du bailliage de Dijon ; — fol. 38, F. de Grandchamp, N. de la Guiche, H. de Villars, F. de Royer, du bailliage du Charollais ; — fol. 40, R. de Servinge, P. de Chambaran, F. et L. d'Escorailles, de la Rode, P. et Cl. de Montessus, L. de Grain, A. de Chantret, du Mauny, le comte de Bissy, B. de Montrichard, marquis d'Uxelles, de Chiseul, de Brancion, Naturel, de Damas, Royer Saint-Micaut, MM. Liétard, A. de la Folly, A. de Perrieux, B. de la Mare, P. d'Arlay, J. Berbis, G. de Prat, J. de Croonembourg, du bailliage de Chalon ; — Érad du Chatelet, A. de Clugny, M. de Bricquemaut, sieur de Villers-la-Faye, J.-F. de Chaugy, P. du Croisier, F. et G. d'Haranguier, F. Espiard, F. d'Estiennot, Cl. d'Anstrude, J. de Lanneau, B. de Sommièvre, A. Viart, D. de Montsaunin, D. Brulart, E.-A. de Boucher, P. de Commeau, C. de Couthior, F. et A.-L. de Damas, A. de Coningham, C. de la Baume, E.-R. Duperron, J. de Thoisy, E. Filjean, A. de Gand, E. de Balathier, F. de Choiseul, L. de Clugny, B. de Beaulieu, J.-P. et J.-M. de Bretagne, G. de Cléron, A.-R. de Sercey, R.-B. de Sayve, F. de Gissey, A. de Saint-Quintin, du bailliage d'Auxois ; — fol. 44, Ch. de la Rivière, H.-F. d'Aillenay, Ch. de Boulainvilliers, J.-B. Colbert de Seignelay, H. de Lambert, H. Cognot, G. d'Esterlin, L. de Culon, Ch.-M. Auber, D. de Loron, Bourgoïn, J. d'Assigny, M. de Grimaudet. — Fol. 50. Procès-verbaux de réception de J. Savot, N. Comeau, J. de Martigny, A. Fyot, Ch. de Soret, P. Lantin, C. de Moyria, Ch. de la Baume, M. de Chaugy, R. de Chavancey, J. Catin, J. de Xaintrailles, N. Folin,

P. Jarry, S. Buffot, J.-B. de Mellin (1685). — Fol. 67. Procès-verbaux de réception de C. Legouz-Morin, M. de Berbisey, N. de Frasans, Cl. de Chaugy, J.-E. de Jaucourt, N. de Chastenay, P.-F. de Cussigny, Ch. Fevret, F. de Faubert, J. de Chamberan, A. d'Anstrude, A. de Prisque, Cl.-J. Damas, P. de Thiard, F. Dormy, Th. de Thésut, Ch. de Thoisy, C. Thibaut, N. Rémond, N. de Chaugy, P. La Verne (1688). — Fol. 103. Procès-verbaux de réception de E. de Saulcier, A. de la Tour de Paulet, Ét. Filjean, F. Duvande (1691). — Fol. 110. Procès-verbaux de réception de Ch. de Clugny, G. de Saint-Fal, A. Desbois (1694). — Fol. 115. Procès-verbaux de réception de B. Bernard, N. de Villers-la-Faye, J. Boitouzet, A. de Madaillan de l'Esparre, L. de la Tour du Pin. — Fol. 123. Procès-verbal de réception de Cl. de Millet, F. de Clugny, J. Guenebaut, J. de la Cousse, P. Thomassin, J.-J. Berthet, A. Gaspard, C. de Grain, M. de Las, E. de Jaucourt, P. Pietrequin, F. de Chaugy, P. de Grantchamp, J. Drouas, Cl. de Fussey, N. de Baiz, A. de Rabutin, P.-P. de Cognet, P. Damas, P. de Pra Balay, A. de Thoisy, P. Arviset, Naturel, F.-B. de Sayve, H. d'Esbarres, B. Saumaise, A. Legrand, F. Duban, C. Damas, C.-A. de Choiseul (1700). — Fol. 158. Procès-verbal de réception de F. Thomas, L.-B. Pourcherot, B. de Noblet, L. Marlout, J. de Chamberan, J.-C. Dubois (1703). — Fol. 177. Id. de Ch. de Rommécourt, J. Tapin, V.-A. de la Faye, J.-B. Jarry, G.-H. Cullon, Cl.-L. Badoux, C. de Jaucourt, A.-M. de Pra Balay (1706). — Fol. 200. Id. de H. de Balathier, J. Mochot, J.-C. de la Salle, P. de Croonembourg, H. de Truchy, Ph. de la Toison, R. de Foudras, M. de Tenay, V.-A. de Choiseul, A. Fleutelot, H. Dugon, F. de Truchis, L. de Boulainvilliers (1709). — Fol. 229. Id. de L. de Madaillan de l'Esparre, C.-F. de Damedor, B. Fevret, P. de Loriol, Ch. de Clugny, J.-F. de Clermont-Montoison, G. de Simony, Cl.-B. Lenet, P. Bataille, J. de Fromager, H. Humbelot, F. de Pouilly, C. de Violaine (1712). — Fol. 262. Id. de J.-F. de la Loge, J.-B. de la Mare, J. Catin, P. Bridet, F. du Rousset, C.-H. Bertet, P. de Faubert, N. Folin, P.-D. Boitouzet, J.-A. de la Cley, J. Comeau, J. du Cret, H. de Sercey, J. Valon, J. d'Aubeterre (1715). — Fol. 296. Id. de M.-A. Valon, R.-C. de Pons, N. Thomas, P. de Laurencin, B.-C.-C. Fevret, B. Legouz-Morin, F.-A. de Tenarre, M. de Rochemont, Ch. de Saulx-Tavannes, C.-C. de Moyria, L.-M. de Prisques, C. Drouas, G. Berbis, Cl. de Thésut, C.-N. Lebascle (1718). — Fol. 324. Id. de L.-J. marquis de Rose, B. Bouhier, N. de Belleperche, L. Bernard, G.-M. de Massol, L. Gontier, F.-G. de la Vallade de Truffin, Ch.-M. de Chastenay, J. Julien, L. de Thomassin, A.-B. de Massol, B. Bernard Maillard, J.-B. de Mellin (1721). — Fol. 330. Id. de A.-J. Lenet, F. de Truchis, L. de Naturel, Cl.-H. de Saulx-Tavannes, R. de Saumaise, Ét. Chirat, J. de Bretagne, L. Berthelot, G. Lebrun, R. Damoiseau, R. de Ser-

vinge, B. Morisot, J. Espiard, A. de Clugny, J. de Beaurepaire, P. Cœurderoy, G. de Magnien, J.-A.-P. de la Tour du Pin, L.-A. de la Roche Fontenelle, A. de Bretagne (1724). — Fol. 374. Id. de J. Berbis, de Choiseul, F. de la Tournelle, N. Pietrequin, F.-C. du Chatelet, A. de Guyon, A. Saladin de Montmorillon, J. d'Haranguier, G. de Chastenay, N. Berthelot, L.-A. de Peichperoux-Comminges de Guitaut, C. de Digoine, J.-J. de Frasans. — Fol. 393. Procès-verbal de réception de M. de Ganay, A. de Baglion, M. Baillet, R. Fyot, F. Bataille, F. Viard, Ch. Croisier, L.-H. de Jaucourt, F. Damas, C.-L. de Montsaunin, E.-F. Dubois, F. Folin, C.-M. de Choiseul, C.-L. Palatin de Dyo, P.-C. Fyot de la Marche, L.-H. de Saulx-Tavannes, P.-F. de Jomard (1730). — Fol. 418. Id. de J.-H. de Bereur, P. de la Fage, F.-H. de Chastenay, G. Richard, J. Richard, C. Fevret, C.-J. Bertet, C. Berbis, J.-A. Bretagne, P.-C. Ducret, J. Jarry, J.-B. de la Mare, F.-M. d'Escorailles, A. de Thélis, F.-C. de Vichy, F. Morot, A.-M. Ducret, F.-H. de Saint-Belin, B. de Fontette, G. de Blanot, J.-B. Catin, F. de Simony, C. de Croonembourg, L.-A. de la Garde, F. de la Magdelaine, J. de Sercey, P. Durand, A. Damas, A.-L. Filjean, G.-A. de Chastellux, C.-L. de Saint-Maurice, F. Damas (1733). — Fol. 437. Id. J. de Sennevoy, H. de Riolet, J. de Brancion, D.-F. Guenebault, J. de Coignet, E. de Jaucourt, P.-L. d'Ailly, P.-L. de Villers-la-Faye, F. Ducret, J. de Brachet, H.-B. Joly, G.-A. de L'Estud, M.-F. de la Madeleine, P. Salomin des Bois, N. Malpoy, G. Baudinot, C.-M. des Champs, M. G. de Saulx-Tavannes, H. de Saulx-Tavannes, E. Quarré, A. de Saint-Quentin, J.-B. Fleutelot, F. Bataille (1736). — Fol. 460. Id. de J.-B. de Baignard, J.-J. d'Aubeterre, F.-H. Hudelot, B. Joly, J.-B.-A. de Bretagne, A. Humbelot, H. Bataille, N. de Chaugy, L. de Montsaunin, L.-C. Fussey, J.-J.-A. de Quesse, L.-G. de Castelmoré d'Artagnan, P. Berbis, C. de Baronat, L.-H. de Massol, L. de Cardevac, F.-B. Millet, C.-D. Damas, C. Guitard, Palatin de Dyo (1739). — Fol. 480. Id. de F. Damoiseau, C.-R. Dugon, J.-B. de Cugnac, L.-F. de la Coste, F. Bernard, D. de Moncorps, A. de Royères, A.-P. de Bengre, C.-F. Boiveau, F. de Fresne, P. Petit, J.-B.-A. Fevret, G. de Thésut, F. Thomas, P. de Croonembourg, A. de Bretagne, A. M. Gontier, M.-A. de Levis, G.-L. de Frasans (1742). — Fol. 498. Id. de J.-F. Morisot, C.-C. de Brosses, A.-J. Bernard, M.-A. de Ricard, P. de Thiard, L.-S. de Pons, A.-C. de Thiard, E.-C. de la Villette, H.-A. de Balathier, J.-C. Canabelin, J.-C. Catin (1745). — Fol. 511. Id. de G.-A. de Conygham, J. Fourneret, P. Fourneret, A.-M. de Migieux, L.-F. de La Martine, J.-B. de La Martine, J.-M. Bernard, Z. d'Avigneau, I.-C. de Violaine, A.-N. Saulcier, Et. Champion, A. de Croonembourg, J. Drouas (1748). — Fol. 524. Procès-verbal de réception de J.-B. Lantin, J. Barbier, J.-H. Richard, F.-E. de Naturel, Ch.-J. de Clermont-Tonnerre, C.-A. de Spada, G.-H. de Culon, L. de Culon, H.-N.

de Truchis, L.-G. de Ganay, J.-B. Brachet, J.-J. de la Cousse, J.-C. Bernard, J.-V. de Lanneau, C.-A. de la Madeleine, P.-C.-J. de Frasans, A.-J. du Chatelet, J.-M. Petit, G. Baillet, J.-S. Leprestre de Vauban, J. de la Jarrye, Ch. Filjean, G. de Brachet, J. de Monterif (1751).

C. 3038. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

**1751-1767.** — Chambre de la noblesse. Second et dernier registre des procès-verbaux de réception des gentilshommes dans la Chambre. — Fol. 1. Réception de L. Buffot, Ch.-A. Millet, L. Bouillet, J. Thevenin, H.-T. Guyard, A.-H.-F. de Rochemont, L.-G. Leprestre de Vauban, P.-C. Ducrest, E.-M. et Ed.-M. d'Escoraille, O.-P. de Conygham, H.-B. de Royer, L. de Thénét, J. de Saint-Phal, N. Bataille, J.-B.-C. Richard, F.-J. Damas, A. de Moyria, J.-B.-T. de Folin, P.-H. Du Ban, J. Dubois, A.-A. Damoiseau, J.-B. de la Mare, Cl.-P. de Maritain, G. de Drée, L.-C. comte de Clermont-Montoison, P.-M. de Naturel, M. Comeau, J.-B. de Chastenay, C. Andrault, P. Bridet, Barthélemy, de Bar, Cl. Guyé, C.-C. Bataille, J.-E. Berbis, C.-A.-M. de Massol, J.-A. de Bretagne, P.-L. Chastellux, J.-A.-F. de Ganay, A.-P. Bauyn, G.-C.-H. de Maron (1754). — Fol. 61. Réception de N. Destang, C.-T. d'Isilan, A.-N. Marquis LeCamus, P.-L. de Barthelot, Ch.-F. comte de Saulx-Tavanes, J.-A. de Rogres, L. Dubois, J.-B. Viard, J.-B. de Mac-Mahon, L. Berbis, J. Pérard, J.-B. de Beaurepaire, P.-R.-M. Gontier, B. Jaquot, E.-N. de Thésut (1757). — Fol. 80. Réception du comte de Vienne, Ch. de Tudert, Morizot, Cattin, de Lavallette, Joly de Fleury, Comeau, Renouard, Du Vigneau, Guenichon, Morot de Grésigny, de Mac-Mahon (1760). — Fol. 100. Réception de Quarré-Chateaurnaud, de Magnien, Deschamps, Lebrun, Buffot, de Choiseuil, Le Compasseur, Boiveau, d'Ormy, de Ganay, Ducrest, de Jaucourt, de Montcrif, Falletans, de Faubert, de Fussey, de Riolet, Prévost, Richard, Frottier, de Musy, de Chastenay, Bernard, de Truchis, P. Wall, d'Anstrude, de la Garde, de Mac-Mahon, de Thianges, de Lévy (1763). — Fol. 159. Réception de S.-V. de Folin, G. Thomassin, T.-P. Penault, A.-N.-B. Duvigneau, J.-H. Remond, P.-F. Hubert, L.-P. de Jaucourt, E.-L. Champion, B.-B. Legouz, G.-F. de Massol, L.-J. Chevalier, J.-B. de la Mare, L.-C.-A. Damoiseau, F. de Moyria, F.-V. de Clugny, M.-E. et A.-C. Estienne, M.-F.-J. du Raquet, A.-L.-M. de Saint-Maurice, H. de la Loge, J.-C.-M. de la Cuenille, C.-M.-P. Perrault, J.-H.-D. de Conygham, B. Guillaume de Sermiselle, H. Gauthier, E. de Boucher, C. Hocquart, G. et A.-C.-M. de Vichy, J.-M. Bouhier, C.-M. de Fontette, F. de Grammont, A.-L.-F. Lefevre de Caumartin (1766). — Fol. 203. Réception de L.-H.-P.-G.-A de Chastenay, L. de Thésut, J. de Foudras, A.-J. Gagne, F.-H.-A. de Bourbon-Busset, J.-L. Lelieur, F.-M. de Sennevoy, A.-G.-P. de Carde-

vac, C.-F. de Clugny, E.-F.-R. de Certaines, C.-J.-M.-E. de Truchis, P.-A.-M. Gonthier, Ch.-P.-A. de Fontaine, E. Lebascle, L.-H. de Montrichard, F.-L.-C. de Thomas, D. de Pampelune, M.-A. de Lévis, A.-A. de Royer, A.-F.-H. de Damas, C.-A. Morisot, V.-A. de la Fage, M. Marchant, L.-M.-C. de Saucières, C.-F.-E. Bernard, C.-P.-A. de Thelis, J. de Jaucourt (1769). — Fol. 241. Réception de Ch.-A.-A.-P.-A.-Ch. Ragué de Brancion, J.-M. de Faudois, J.-L.-C. Drouas, P.-S.-A. Desbois, C.-B.-J.-M.-G. Lopin Bénigne, Ch. Fevret (1772). — Fol. 266. Réception de C.-H.-L. Bernard, J. Fyot, Ch. Perrault, C.-H. Macheco, J.-M. de Jersailon, A.-L.-Z. Espiard, Ch.-L. de Mauroy, J.-L.-M. de Scorailles, F.-L. et P. de Lamartine, A.-H. de Foudras, A. de Villers-la-Faye, L.-A.-D. Damoiseau, J.-B.-A. Bernard, A.-J.-P. Commeau, J.-M. de Sercey, A.-A. et H.-C. Bataille, A.-C. de la Guiche, A.-B.-D. Folin, F.-M.-A. de la Baume-Montreuil (1775). — Fol. 311. Réception de P.-L.-M. de Thomassin, G. Le Compasseur, Ch.-G. Guenichon, Cl.-A.-F. de Jaquot, A.-F.-E.-A. et J.-L.-A. et F.-E.-P. Jacquot d'Andelarre, A.-M. Bernard, C.-P.-M.-C. Fyot, P.-J. de Thy, A.-P. Quarré, D. de Grenaud, N. Richard, F.-J. Croisier, M. Ducrest, R.-J.-M. de la Tour du Pin, A.-P. de Ganay, J.-M. de l'Estrade, H.-J. Berbis, L.-F. de Grillet, P.-J. de Frammery, L.-C.-E.-F.-G.-A. et L.-J.-A.-D. Damoiseau (1778). — Fol. 352. Réception de P.-T. Cattin, G.-J. de Baignard, L.-P.-C. Saladin d'Anglure, Ch. et M.-Ch.-G. Richard, J.-C. de Maynier, J.-E. Bernard, J.-N.-A. Boucher, N.-A. de Virieu, J.-E. Masson, A.-L.-M. Estienne, L.-J. de Balathier, A.-M.-C. de Fuligny-Damas, H.-G.-C. de Chastellux, A.-Ch.-G. Bernard, F.-A.-H. de Digoine, L.-C. de Bonnav, C.-E. et R.-F.-X. de Drouas, G.-M. de Thoisy, F.-M. Bernard, J.-C. Macheco, M.-J.-F. de Surville, F.-E. et F. Dufresne, A.-M. de Remigny, Ch.-G. de Saulx-Tavanes, Ch.-G. de Clermont-Montoison, E.-A. de Moncorps (1781). — Fol. 382. Réception de L.-A.-P. de Bourbon-Busset, B.-P.-M. Berbis, P.-D.-J. Richardot, A. Richard, B.-P.-F. Fyot, J.-F. Davout, Ch.-L. Dubois, F.-P. Macheco, A.-J.-B.-A.-G. de Cullon, J.-Ch. Filsjean, L.-M. chevalier de Brachet, L.-M. Hocquart, B.-L.-L. Frottier, J.-E. de Pampelune, J.-B. de Conygham, A.-P. de Bretagne, A.-F.-L.-H.-G. de Truchis (1784). — Fol. 406. Réception de L.-C. Labbey, J.-J. de la Coste, H.-Ch.-L. Dugon, C.-F.-L. de Fresne, L.-M.-C. de Saint-Maure, Ch.-F. Morot, Cl.-A. Berbis, Étienne de Drée, F.-F. Louis de Bien, J.-A. Dupuy, Ch. Richard, P.-Ch. Richard, Élie et L.-Ch. Dugon, G.-L. Bernard, F.-C.-E. de Drée, M.-T.-P.-L.-M.-G. de Chaignon, E.-L.-G. de Chastenay, L.-N. de Saint-Belin, M.-M.-S. de Villers-la-Faye (1787).

C. 3039. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

**1661-1674.** — Chambre de la noblesse. Premier carnet des délibérations. Fol. 4. Remarques des commissaires alcades

sur l'administration des Élus pendant la précédente triennalité (1662). — Réception de P. de Truchis et Ch. Le Robert (1661). — Fol. 15. Assemblée de 1668 ; liste. — Nomination de l'Élu et des alcades. — Fol. 19. Id. de H. Huguenot, comme capitaine de la Porte. — Fol. 20. Adhésion aux délibérations des deux autres Chambres touchant l'obligation aux présidents de signer les procès-verbaux des séances et l'injonction aux Élus de n'y rien changer. — Fol. 22. Blâme infligé à un échevin qui, député de sa Chambre auprès du prince de Condé pour le don gratuit, avait pris la parole contre le respect dû à l'église. — Fol. 26. Le prince de Condé ayant chargé M. Bouton-Chamilly, président de la Chambre, d'une mission en Suisse, M. de Bissy est nommé pour le remplacer en son absence. — Fol. 37. Adhésion donnée au projet de réunion du comté d'Auxerre aux États de Bourgogne. — Fol. 41. Proposition aux autres Chambres, pour mettre fin aux vexations commises par les traitants dans la recherche des usurpations de noblesse. — Fol. 48. Assemblée de 1671. Liste des membres présents, élection du comte d'Epinaç, Élu et des alcades. — Compliments réciproques aux autres Chambres. — Fol. 53. Adhésion à la proposition de dresser un règlement pour l'assemblée des États. — Délibération des deux Chambres du clergé et de la noblesse réunis au local de la première, pour le jugement du différend entre les maires de la province et les députés de la ville de Dijon. Il est décidé que ces derniers ne pourront jamais porter les paroles d'honneur aux autres Chambres, ni être nommés rapporteurs des requêtes. — Fol. 69. Assemblée de 1674. Ouverture des États. Liste des gentilshommes. Élection du comte de Langeron comme Élu, des alcades. — Fol. 72. Présentation des remarques des conseils. — Fol. 81. Réception de M. de Grimaudet comme fondé de procuration de J.-B. Colbert, marquis de Seignelay. — Fol. 82. Remarques des alcades sur l'administration des Élus pendant la triennalité de 1671-1673.

C. 3040. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

**1677-1688.** — Chambre de la noblesse. Second carnet des délibérations. — Fol. 1. Assemblée de 1677. — Fol. 1. Compte rendu de la séance d'ouverture ; mention que le premier président s'est plaint à l'un des secrétaires des États, de ce qu'on avait donné des chaises tapissées avec bras de bois aux deux trésoriers de France, et ceux-ci de ce qu'on ne les avait pas fait siéger dans des fauteuils. — Liste des membres et nomination de M. Du Ban de la Feuillée comme Élu, des alcades. — Fol. 5. Sur la plainte des députés du Tiers-État, au sujet de leur réception à la Chambre, il est décidé qu'à l'avenir il leur sera offert les mêmes sièges qu'à ceux du clergé, mais que deux gentilshommes seulement, au lieu de quatre, iront les recevoir et les reconduire. — Fol. 7. Pré-

sentations des remarques des conseils. — Fol. 12. Id. des alcades. — Fol. 19. Assemblée de 1679. Délibération qui charge une commission d'étudier les moyens d'interdire l'entrée de la Chambre à plusieurs personnes n'ayant pas les qualités requises, et de régler le différend avec le clergé au sujet des séances et des fauteuils. — Fol. 21. Nomination de M. de Briord, Élu des alcades et des commissaires des requêtes. — Fol. 29. Règlement portant qu'il ne sera admis à la Chambre que des gentilshommes et non pas seulement nobles, mais ayant fief en justice dans la province ; — que ceux dont les familles ont été admises en la Chambre depuis 1620 en obtiendront certificat des deux commissaires délégués à cet effet dans chacun des grands bailliages ; — que ceux nouvellement établis en Bourgogne justifieront devant les mêmes de leur qualité et de leur fief ; — que ceux anoblis par charge justifieront qu'ils font profession des armes. — Fol. 34. Commission chargée de s'entendre avec celle des autres Chambres pour régler les séances de l'ouverture et de la clôture des États. — Fol. 37. Assemblée de 1682. — Réception des Élus de la noblesse des comtés de Mâcon et du Charollais. — Nomination de Cl.-L. Damas, marquis de Thianges, comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 40. Nomination des commissaires des requêtes ; — fol. 41, des alcades. — Fol. 42. Réception de MM. Gonthier du Sauvement, Moysé de la Salle, Gilbert de Gadagne d'Hostun. — Fol. 43. Présentation des cahiers des conseils. — Fol. 50. Id. des alcades. — Fol. 52. Réception des alcades, ceux du clergé et de la noblesse siègent dans des fauteuils, et ceux du Tiers-État sur des chaises sans bras. — Fol. 67. Rôle des gentilshommes qui, en exécution du règlement de 1679, ont été reconnus avoir les qualités nécessaires pour entrer dans la Chambre de la noblesse. Le bailliage de Dijon en compte 36, celui d'Autun 28, de Chalon 35, d'Auxois 46, de la Montagne 28, du Charollais 17, du Mâconnais 8, de l'Auxerrois 13, de Bar-sur-Seine 5 : total, 236. Le catalogue en est dressé pour être affiché à la porte de la Chambre. — Obligation pour tous les autres de se représenter devant les commissaires pour juger de leurs qualités. Réception de Abraham Dupuy, Cl.-M. de Choisey, J. de Beaurepaire, N. de Franc, F. du Rousset, Morot de Grésigny. — Fol. 73. Délibération portant que les présentations pour entrer à la Chambre auront lieu avant chaque tenue d'État devant deux commissaires, assistés de l'Élu et des alcades, et invitation au syndic des États de poursuivre aux frais de la province tous ceux qui, sous prétexte de ces réceptions, voudraient inquiéter ces commissaires. — Fol. 76. Cahiers des conseils. — Fol. 81. Remarques des alcades. — Fol. 83. Assemblée de 1685. Élection de M. de La Tournelle, comme Élu. — Liste des députés. — Fol. 86. Réception de F. de Saint-Vaille, J. de Martigny, Ch. de Moyria, Ch. de Jours, M. Comeau, J. Cattin

J. Savot, R. de Charancey, M. Folin, A.-B. Fyot, C.-C. de Saint-Maurice, Ch. de Sennevoy, P. Lantin, Buffot, de Mellin. — Nomination des rapporteurs des requêtes ; — fol. 90, des commissaires alcades. — Présentation des remarques des alcades. — Fol. 92. Id. des conseils. — Fol. 109. Nomination de deux commissaires pour la réception des gentilshommes à la Chambre. — Fol. 110. Cahier des remarques des conseils. — Fol. 114. Assemblée de 1688. Lettres closes de convocation de la Chambre (point de procès-verbal) ; remarques des alcades. — Fol. 130. Remarques des conseils de la province.

C. 3041. (Registre.) — In-folio, 338 feuillets, papier.

**1691-1703.** — Chambre de la noblesse. 3<sup>e</sup> carnet des délibérations. — Fol. 1. Assemblée de 1691. Présidence du marquis de Xaintrailles, ancien Élu. — Nomination du comte de Briord, comme Élu. — Fol. 2, 13. Réception de MM. de Saulcier, Filjean. — Liste des députés. — Fol. 3. Nomination des commissaires alcades et des rapporteurs des requêtes. — Fol. 27. Réception d'Ét. Baudinet et N. Guenichot, en l'office de procureurs syndics des États. — Fol. 35. Remarques des alcades. — Fol. 54. Mémoires des conseils. — Fol. 59. Assemblée de 1694. — Fol. 60. Élection de Gilbert de Gadagne d'Hostun, comte de Verdun, comme Élu. — Réception du marquis de Thianges, de F. Fleutelot. — Fol. 62. Nomination des alcades et des commissaires des requêtes. — Fol. 62. Compliments d'honneur entre les Chambres. — Fol. 71. Compliment adressé par les alcades en remettant leurs cahiers. — Fol. 73. Autre fait dans les mêmes circonstances par les conseils de la province. — Fol. 106. Cahiers de ces derniers. — Fol. 110. Remarques des alcades. — Fol. 127. Assemblée de 1697. Remerciements de M. de Gadagne, ancien Élu et président de la Chambre. — Réception de MM. de Pardaillan de l'Esparre, Louis de la Tour du Pin, Nicolas de Villers-la-Faye, Bernard de Thorey, Boitouzet. — Fol. 128. Nomination de M. Fr. de Choiseuil, comte de Chevigny, comme Élu. — Liste des électeurs. — Fol. 131. Élection des alcades, des commissaires des requêtes et de ceux pour les réceptions. — Fol. 131, 160. Nomination de J. Ploffoin, comme capitaine de la Porte. — Fol. 139. Les conseils de la province s'étant présentés à la Chambre pour remettre leurs cahiers, sans être accompagnés des procureurs-syndics, le président ajourne leur communication. Ils reviendront tous ensemble le lendemain. — Fol. 141. Réception de Pélissier, sieur de Flavignerot. — Fol. 144. Remise du cahier des alcades. — Fol. 155. La Chambre désirant être agréable au prince de Condé, charge les Élus de régler la reconnaissance qu'elle est d'avis d'accorder à M. de Santheuil. — Fol. 159. Commission donnée à l'Élu de la noblesse, de conférer avec le prince de Condé, lors du voyage d'honneur, des moyens à prendre pour em-

pêcher les anoblis d'entrer à la Chambre avant d'avoir acquis la noblesse nécessaire. — Fol. 162. Remarques des alcades. — Fol. 191. Remarques des conseils. — Fol. 201. Assemblée de 1700. Réception de MM. Hélié de Jaucourt, J. Guenebault, J. de la Cousse, J.-J. de Berthet, J.-B. Lemoine, Cl. de Grain, Cl. de Millet, Th. Thomassin, A.-G. de Corcelles, F. de Clugny, P. Damas, P.-P. de Cognotte, Cl. de Sussey, A. de Rabutin, N. de Baize, C. d'Humes, J.-P. de Prat-Balaiseau, de Pietrequin, de Grand-Champ, de Las, de Choisy, Arviset, de Drouas, de Salmaise, d'Esbarres, de Sayve, de Sainte-Colombe, de la Feuillée, Naturel, de Damas, Barnay. — Nomination de M. de Pardaillan de l'Esparre, Élu. — Fol. 206. Nomination des deux alcades, des commissaires des requêtes et des commissaires pour les réceptions. — Fol. 240. Nomination de M. de Montferrand, comme capitaine de la Porte. — Fol. 248. Remarques des commissaires alcades. — Fol. 262. Id. des conseils de la province. — Fol. 267. Assemblée de 1703. Nomination de Louis de Foudras, comte de Demigny, comme Élu. — Fol. 268. Réception de Claude de Fautrières, G. de Beaurepaire, B. Médard, F. de Royer. Nomination des alcades, des rapporteurs des requêtes. — Fol. 289. Réception des cahiers des alcades. — Fol. 305. Nomination des commissaires pour les réceptions. — Fol. 306. Réceptions de MM. J.-B.-F. Petit, L. Thomas, L. Marloud, B. Noblet, J.-C. Dubois, L.-B. Pourcherot, J. de Chamberan. — Fol. 307. Commission nommée pour examiner le contrôle de l'imposition de la capitation de la noblesse dressé par l'Élu et des membres de la Chambre. — Fol. 309. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 330. Id. des conseils de la province.

C. 3042. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

**1706-1718.** — Chambre de la noblesse, 4<sup>e</sup> carnet des délibérations. Fol. 1. Assemblée de 1706. Remerciements du comte de Foudras, ancien Élu. — Nomination de M. Roland de Sercey, sire d'Arconcey, comme Élu. — Liste des votants — avec la mention de la réception de L. de la Tour du Pin, A.-M. du Prat de Balaiseau, Edme de Faubert, Cl.-L. Badoix, F. de Faur de Pibrac, Louis de Vienne-Châteauneuf. — Fol. 5. Nomination des alcades et des rapporteurs des requêtes. — Compliments d'honneur entre les trois Chambres. — Fol. 36. Réception des cahiers de remarques des alcades. — Fol. 39. Commission nommée pour examiner les comptes de la capitation de la noblesse. — Fol. 61. Rapport de ces commissaires. — Fol. 67. Remarques des commissaires alcades. — Fol. 95. Assemblée de 1709. Nomination de Louis de Pernes, comte d'Épinac, comme Élu. — Réceptions à la Chambre de Cl. de Thiard-Bissy, Marc de Tenay, J. Mochot, H. de

Truchy, V.-A. de Choiseul, L. de Foudras, H. de Balathier.

Fol. 100. Nomination des alcades. — Fol. 117. Présentation des cahiers des conseils de la province. — Fol. 149. Blâme infligé par la Chambre à M. Viard de Quemigny, opposant à la nomination de M. Verchère, comme alcade, sous prétexte qu'il faisait partie des commissaires délégués pour les réceptions et qu'il n'avait point été nommé tout d'une voix. — Fol. 154. Cahier des remarques des alcades. — Fol. 173. Assemblée de 1712. Réception de MM. Léon de Madaillan de l'Esparre, A.-C. de Pons, Cl.-F. de Damedor, J. Berbis, M. de la Baume, Ch. de Clugny, P. de Loriol, A. Du Bois de la Rochette, J.-P. de Clermont-Montoison, N.-B. Févret, Ph. Bataille, B. Lenet, B. Millière, G. de Simony, G.-L. de Montessus, J. de Foudras, G. du Montel, R. de Sercey, F. de Pouilly, M. de Tenay, J. de Fromager. — Fol. 174. Élection de Léon de Madaillan, comte de Lassay, en qualité d'Élu. — Liste des votants. — Fol. 176. Nomination des alcades, des rapporteurs des requêtes. — Fol. 201. Compliments adressés par les commissaires alcades de la dernière triennalité en présentant leurs cahiers de remarques. — Fol. 204. Id. par les conseils de la province. — Fol. 215. Nomination de MM. de La Baume et de Rochefort, comme commissaires pour la vérification des titres de réception. — Dépêche du duc de Bourbon qui remplace le chevalier de La Baume, parti pour Malte, par le comte de Lantilly. — Fol. 217. Examen du compte de la capitation de la noblesse. — Fol. 219. Cahier des remarques des alcades. — Fol. 239. Cahier des remarques des conseils de la province. — Fol. 250. Assemblée de 1713. Réception de J. Dubois La Rochette, de la Salle, J.-A. de la Claye, F. Folin, S.-D. Boitouset, P. Faubert, Ch. de Bertet, G. Catin, J.-P. de La Loge, J.-B. de La Mare, P. Bridet, F. du Roussel, J. d'Aubeterre, F. de Clugny, A. de Cleron, J. Péliissier, F. Damedor, L. de Vienne, P.-P. de Fresne, C. de Fresne, R.-B. de Croisier. — Fol. 231. Élection de Cl. de Thiard, comte de Bissy, comme Élu ; — fol. 254, des alcades et des commissaires des requêtes. — Fol. 271. Compliment des alcades lors de la présentation de leurs cahiers. — Fol. 277. Id. des conseils de la province. — Fol. 301. Commission nommée pour assister F. de Brion, chargé de la recherche des faux nobles dans la généralité de Bourgogne, et le seconder dans ses investigations. — Fol. 302. Cahier des remarques des alcades. — Fol. 318. Assemblée de 1718. Remerciements de M. le comte de Bissy, ancien Élu. — Réception de A. M. Vallon, N. Thomas, P. de Laurencin, B.-C.-C. Févret, Legoux-Morin, de Langeac de Spada, de Tenarre, de Damas, d'Escorailles, Choiseuil d'Éguilly, Chastillon, de Moyria, de Bacles du Moulin, de Saint-Micault ; — nomination de R. C. comte de Pons de Verdun, Élu ; — fol. 322, des alcades, des commissaires des requêtes. — Fol. 334. Présentation du cahier de remarques des conseils.

C. 3043. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1721-1733. — Chambre de la noblesse. 5<sup>e</sup> carnet des délibérations. Fol. 1. Assemblée de 1721. Lettre close de convocation de la Chambre. Remerciements de M. le comte de Pons de Verdun, ancien Élu. — Réception du marquis de Rose, Louis-J. Chevalier, de Cl. de Thésut, Cl.-Ch.-Bernard-Bénigne Bouhier, N. de Belleperche, J. Bernard, G.-M. de Massol, J. Julien, L. Gonthier. — Fol. 3. Les gentilshommes reçus aux derniers États n'ayant pas justifié des reprises des fiefs qu'ils possèdent dans le duché, la Chambre décide que jusqu'à cette production ils n'auront pas voix délibérative. — Nomination de Louis, marquis de Vienne, comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 4. Réception de MM. de Frasans, de Truffin, de la Rodde, d'Argence, B. Maillard, de Frasans-Turcey, de Massol-Montmoyen, Thomassin. — Fol. 5. Nomination des commissaires alcades, des rapporteurs des requêtes et de l'orateur. — Députations pour les compliments d'honneur, les visites à l'Intendant et au Premier Président du Parlement. — Fol. 20. Compliments des alcades en remettant leurs remarques. — Fol. 35. Assemblée de 1724. Lettre close de convocation. — Présentation de MM. de Sirvinge, député du Charollais, de Naturel, député du Mâconnais. — Réception de Charles-H. de Saulx-Tavannes, Royer Damoiseau, L. de Naturel, A.-J. Lenet, G.-C. Lebrun, Du Breuil, R. de Sirvinge, F.-L. Berthelot, F. de Truchis, J. Espiard, Cl.-L. de la Guiche, R. de Saumaise, de Chirac, J. Bretagne, B. Morisot. — Fol. 38. Nomination de Royer de Langheac, marquis de Coligny, comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 41. Nomination des alcades, des commissaires rapporteurs et de l'orateur. — Fol. 46. Députation envoyée pour complimenter le maréchal de Grancey. — Fol. 47. Rapport du marquis de Vienne sur sa triennalité. — Fol. 62. Compliment adressé à la Chambre par les députés de l'Université de Dijon. — Fol. 66. Présentation des cahiers de remarques des conseils de la province. — Fol. 76. Assemblée de 1727. Lettre close de convocation. — Fol. 77. Réception de V.-A. de la Faye, F.-Ch. du Châtelet, Saladin de Montmorillon, A.-F. de la Tournelle, Ch.-G.-M. de Saulx-Tavannes. — Fol. 78. Nomination de Ch.-H. de Saulx, marquis de Tavannes, comme Élu ; — fol. 80, des alcades, des rapporteurs des requêtes, de l'orateur. — Fol. 87. Réception de Joachim d'Haranguier, André de Guyon. — Fol. 94. Délibération de la Chambre portant déclaration de ce qu'elle a entendu par bon gentilhomme non noble simplement, qualité indispensable pour être admis dans son sein. — Fol. 95. Approbation de cette déclaration par le prince de Condé. — Fol. 103. Présentation des cahiers de remarques des alcades. — Fol. 109. Id. des conseils de la province. — Fol. 116. Assemblée de 1730. Lettre close de convocation. — Réception

de MM de Thésut et Barthelot, députés du Charollais et du Mâconnais; — de Ch.-L. de Montsaunin, Ch. de Croisier, J.-F. Damas, F. Bataille, J.-M. Raillet, N. de Ganay, P. de Jaucourt, M.-J.-A. de Ballion, R. Fyot, Cl.-M. Viard. — Fol. 120. Nomination de L.-A. de Peicheperoux-Comminges, comte de Guitaud, comme Élu; — fol. 122, des alcades, des commissaires des requêtes et de l'orateur qui est M. de Croonambourg. — Fol. 131. Compliments des alcades en présentant leurs remarques. — Fol. 149. Nomination des commissaires pour la vérification des titres des gentilshommes présentés. — Fol. 150. Réception de E.-F. Dubois d'Aisy, F. Folin, Ch.-M. de Choiseuil, P.-Cl. Fyot. — Fol. 153. Assemblée de 1733. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 154. Réception de P.-J. de l'Age, Bernard de Fontette, F. de Morotte, P. Durand, J.-B. Cattin, P.-H. de Saint-Belin, P.-Ch. Ducrest, A.-M. Ducrest, Cl. Berbis, J. Richard, J.-B.-B. de la Mare, F.-M. de Scorailles, F. Simony, G. de Blanot, F. de Damas, F.-L. de Chastenay, A. Damas, J. Jarry de la Jarrie, Cl.-J. Berthet, Ch. de Vichy, C. de Croonambourg, A. de Thélis, J.-A. de Bretagne, marquis de Vienne. — Fol. 158. Nomination de Ch.-L. de Montsaunin, comte de Montal, comme Élu. — Réception de G. Richard, Ch. Fevret de Fontette, J.-H. de Bereur, C.-P.-L. de Saint-Maurice, Fr. de la Madeleine, Louisanne de la Garde, J. de Sercey. — Fol. 161. Nomination des alcades, rapporteurs des requêtes et de l'orateur. — Fol. 166. Compliments des alcades en présentant leurs cahiers.

C. 3044. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1736-1749. — Chambre de la noblesse. 6<sup>e</sup> carnet des délibérations. — Fol. 1. Assemblée de 1736. Remerciements du comte de Montal, ancien Élu de la noblesse. — Réception de MM. Raguot de Fossé et de Barthelot, Élus du Charollais et du Mâconnais. — Réception du comte de Sennevoy, de H. de Riolet, J. de Brancion, D.-F. Guenebault, H.-J. de Coignet, L. de Jaucourt, P.-L. d'Ailly, P.-L. de Villers-la-Faye, F. Ducret, J. de Brachet, H.-B. Joly, G.-A. Destud, L. Malpoix, M.-F. de la Magdelaine Ragny, P.-S. Dubois. — Fol. 4. Nomination de M. de la Tournelle, comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 6. Lettre close de convocation. — Élection des commissaires rapporteurs des requêtes, de l'orateur. — Fol. 7. Communication de ces nominations aux deux autres Chambres. — Fol. 9. Réception de M. de Foudras; — fol. 14, de Ch.-Marguerite Deschamps. — Fol. 15. Compliments d'honneur réciproques entre les Chambres. — Fol. 19. Présentation des cahiers des alcades. — Fol. 25. Id. de ceux des conseils de la province. — Fol. 30. Réception de MM. L. Quarré d'Alligny et Bataille. — Fol. 35. Nomination des commissaires pour la réception des gentilshommes dans la Cham-

bre. — Fol. 37. Assemblée de 1739. Réception de N. de Chaugy-Roussillon, L. Montsaunin de Montal, L. de Carderac, L.-Ch. de Fussey, J.-J.-A. de Quesse, F.-H. Hudelot, G. de Bast Castelmoré, J.-B.-A. de Bretagne, F.-B. Millet, J.-Cl.-B. de Baignard, J.-J. d'Aubeterre, C. de Baronnat, C.-G. Palatin de Dyo, H. Bataille, B. Joly, L.-H.-F.-B. de Massol, P. Berbis, Humbeiot. — Fol. 40. Nomination de N. de Chaugy, comte de Roussillon, comme Élu. — Liste des votants. — Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 44. Nomination de MM. de Ganay et de Brancion, comme alcades, de B. de Marcilly et de Brachet, comme rapporteurs des requêtes, et de Croonambourg, comme orateur; — fol. 68, de MM. de Fromager et de la Couste d'Arcelot, pour commissaires à la réception des gentilshommes. — Fol. 69. Assemblée de 1742. Réception de M. de la Salle-Vigoussset et d'Ozenay, députés des comtés de Charolles et de Mâcon. — Réception de MM. F. Damoiseau, Cl.-R. Dugon, J.-B. de Cugnac, Ch.-F. Bernard de Montessus, Ch.-L. de la Rode, L.-F. de la Coste, D. de Moncorp, A. Desroyers, A. Palatin de Beugre, Ch. François, F. de Fresne, P. Petit, de Croonambourg, de Frasans, de Thésut, T. d'Isan. — Fol. 73. Nomination du marquis de la Guiche, comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 76. Nomination des alcades pris dans les bailliages d'Auxois et de Châtillon, des rapporteurs des requêtes et de l'orateur. — Fol. 100. Présentation des cahiers des commissaires alcades. — Id. des conseils. — Fol. 103. Réception de M. A.-M. Gonthier-d'Auvillers, sous la condition que s'il est reçu au Parlement, il cessera de faire partie de la Chambre. — Fol. 114. Assemblée de 1745. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 114. Réception de Cl.-Ch. de Broches, A.-J.-B. Bernard, M.-A. de Ricard, L.-C. de la Villette, J.-C. Catin, J.-G. Canabelin, L. de Pons-Verdun, G.-P. de Thiard-Bissy, M. de Thiard-Bissy, J.-A. de Bretagne, L.-A. de Balathier, L.-F.-A. Morisot. — Fol. 117. Nomination du marquis de Bissy, comme Élu; — fol. 149, des alcades pris dans les bailliages d'Auxerre et de Charolles, des rapporteurs des requêtes, de l'orateur. — Fol. 140. Présentation des cahiers des alcades. — Fol. 148. Id. de ceux des conseils de la province. — Fol. 154. Assemblée de 1748. Lettre close de convocation de la Chambre. — Réception de MM. de Rochemont et de Besanceuil, députés du Charollais et du Mâconnais. — Admissions de G.-A. de Conygham, J. Fourneret, P. Fourneret, A.-M.-L. de Migieux, L.-F. de la Martine, J.-B. de la Martine, P. Berbis. — Fol. 158. Nomination de L.-F. de Damas d'Anlezy, élu de la Chambre; — fol. 160, des alcades pris dans les bailliages de Mâcon et de Bar-sur-Seine; — des rapporteurs des requêtes et de l'orateur, M. Ducrest. — Fol. 163. Réception de M. de Croonambourg; — fol. 164, de J.-B.-M. Bernard de Montessus; —

A.-Z.-M. Duvigneau, J.-C. de Viollaine. — Fol. 170. Compliments de condoléances adressés par les Chambres au marquis de Bissy, président de la Chambre, et à la marquise de Bissy, à l'occasion de la mort de leur fils tué à l'armée de Flandres.

C. 3045. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1751-1763. — Chambre de la noblesse. Septième carnet des délibérations. Fol. 1. Assemblée. Lettre close de convocation de la Chambre (1751). — Remerciments de M. de Damas d'Anlezy, ancien Élu et président de la Chambre. — Réception de J.-B. Lantin, J. Barbier, J.-H. Richard, M.-F.-L. de Naturel, Ch.-H.-J. de Clermont-Tonnerre, S.-Ch.-A. Chevalier, M. de Spada, G.-H. de Culon, L. de Culon, H.-N. de Truchis, L.-G. de Ganay, J.-B. de Brachet, J.-J. de Lestrade-la-Cousse, J.-C. Bernard, V. de Lanneau, Ch.-A. de la Madeleine, J.-Ch.-A. Chevalier, P.-Cl.-J. de Frasans. — Fol. 6. Nomination de Ch.-M.-G. de Saulx-Tavanes, comte de Saulx, comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 9. Nomination des alcades pris parmi les gentilshommes des bailliages de Dijon et d'Autun; — des rapporteurs des requêtes et de l'orateur, M. Ricard de Montmain. — Députation pour les compliments d'honneur aux autres Chambres, — au gouverneur. — Fol. 12. Réception de J.-B.-M. Petit. — Fol. 15. Députation pour féliciter le Premier Président et l'Intendant. — Fol. 28. Réception de L.-G. Baillet; — fol. 29, de J.-P.-H.-Sébastien Leprestre de Vauban. — Fol. 33. Compliments de condoléances envoyés par la Chambre de la noblesse à M. Bernard de Blancney, secrétaire des États, retenu par la maladie. — Fol. 35. Réception de Jarry de la Jarric. — Fol. 51. Assemblée de 1754. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 52. Réception de P.-M. de Naturel, député de la noblesse du Mâconnais. Réception comme membres de la Chambre de A.-F.-H. de Rochemont, L.-G. Leprestre, marquis de Vauban, Ét.-M. marquis de Scorailles, P.-C. Ducrest, E. de Scorailles, A. de Scorailles, O.-P. de Conygham, H.-B. de Royer, J. de Saint-Phalle, N. Bataille de Mandelot, J.-B.-Ch. de Curtil, F.-J. Damas d'Antigny, A. de Moyria, J.-B. de Folin, F.-H. Du Ban-la-Feuillée, A.-J. Dubois, A.-A. Damoiseau, F.-J.-B. de la Mare d'Aluze, Cl.-F. de Maritain, L.-Cl. Clermont-Montoison, P.-M. de Naturel, M. Comeau, J.-H.-C.-A. de Truchis de Chatenay, Ch.-A.-M. de Massol, J.-A. de Bretagne, Cl. Andrault-Langeron, J.-L. Berbis, Ch.-Cl. Bataille, B. Dubard aîné, B. Dubard jeune, Cl. Guy, L. Buffot, J. Thevenin de Tanlay. — Fol. 58. Nomination d'Ét. Marie marquis de Scorailles, comme Élu de la Chambre; — fol. 62, des alcades, des commissaires des requêtes et de l'orateur. — Fol. 67. Réception de L.-T. Guyard et Gilbert, marquis de Drée. — Fol. 68. Présentation à la Chambre de l'armorial général des

gentilshommes reçus depuis 1682, dressé et exécuté sous la direction du comte de Tournay. — Fol. 71. Réception de P. Bridet fils et de P.-L. comte de Chastellux, — J.-A.-F. de Ganay, L. de Thésut. — Fol. 108. Présentation des cahiers des alcades; — id. des conseils de la province. — Fol. 103. Nomination des commissaires pour les admissions des gentilshommes à la Chambre. Don d'un exemplaire in-folio de l'encyclopédie, relié en maroquin rouge aux armes de la province, fait par la Chambre à M. de Brosses, comte de Tournay, en remerciement de l'armorial général de la noblesse de Bourgogne reçue aux États depuis 1682. — Fol. 106. Assemblée de 1757. L.-F. de Lamartine, député de la noblesse du Mâconnais aux États. — Fol. 108. Réception en la Chambre de N. d'Estany, Ch. Thomas d'Isan, C.-P. Casimir de Saulx-Tavanes, A.-N.-M. Le Camus, P.-L. de Barthelot, J.-A. de Rogres, L. Dubois, Guy B. Viard. — Fol. 110. Nomination du comte de Clermont-Tonnerre comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 113. Élection des alcades, des rapporteurs des requêtes et de l'orateur. — Fol. 117. Réception de J.-B. de Mac-Mahon, sieur de Sivry. — Fol. 119. Les commissaires pour les admissions des gentilshommes à la Chambre sont pris parmi ceux des bailliages de Charolles et de Mâcon. — Fol. 122. Réception de MM. J. Pérard, L. Berbis, J.-B. de Beaurepaire, P.-R.-M. Gonthier d'Auvillars. — Fol. 125. Délibération de la Chambre qui approuve les conditions du marché à passer avec le graveur Durand pour la gravure des planches de l'armorial général dressé par M. de Brosses. — Fol. 130. Original de ce marché conclu entre MM. de Brosses, de Courtivron, de Thésut et de Chanteau, commissaires de la Chambre et Durand, graveur, à Dijon. — Fol. 129. Réception de M. B. Jaquot de Neuilly. — Fol. 131. Lettres closes de convocation de la Chambre. — Fol. 134. Secours de 1200 livres, plus 100 fr. de gratification en sus de ses gages de 600 livres, accordés par la Chambre à M. de Montferrand, capitaine de la Porte, dont la maison d'habitation sise à Couternon avait été brûlée ainsi que le mobilier. — Fol. 146. Députation envoyée à M. de Clermont-Tonnerre, Élu de la noblesse, pour le féliciter de la nomination de Madame de Clermont au poste de dame d'honneur de la Reine. — Fol. 153. Assemblée de 1760. — Fol. 154. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 156. Réceptions à la Chambre de L.-H. comte de Vienne, L.-J. de Tudert, G.-A. de Morisot, J.-N. de Comeau, L.-F. Joly de Fleury, J.-F. de Thomas, Cl.-F. de Renouard, G. Cattin de Richemont. — Fol. 158. Nomination du comte de Vienne comme Élu. — Liste des votants divisée par bailliages. — Fol. 161. Élection des commissaires alcades pris dans les bailliages de Charollais et de Mâconnais. — Nomination des rapporteurs des requêtes et de l'orateur. — Fol. 170. Présentation des remarques des commissaires alcades. — Fol. 173. Id. des



Conseils de la province. — Fol. 176. Réception de G.-L.-Cl.-N. Guenichon et F.-Ph. de Morot. — Fol. 190. Assemblée de 1763. — Fol. 191. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 192. Nomination de Ph.-L. marquis de Chastellux, élu de la noblesse ; — fol. 199, des alcades pris dans les bailliages de Bar-sur-Seine et de Dijon, des rapporteurs des requêtes, de l'orateur qui est le marquis de Folin. — Fol. 203. Réception à la Chambre de Ch.-F. Quarré-Chateaurenaud, Ch.-F.-G. de Magnien, A.-L. Deschamps, L.-C. Lebrun Du Seuil, L.-M.-G.-C. marquis de Choiseuil, A. Lebrun Du Breuil, A.-N.-P.-T. Gas. Créqui Le Compasseur, J.-B. Boiveau, J.-B.-A. Dormy, P.-L. de Ganay, P.-M.-T. Dormy fils, L.-Ch. de Jaucourt, A.-C. de Moncrief, J.-P. marquis de Faletans, J.-F. de Faubert, F. comte de Fussey, N.-A.-L.-X.-F. marquis de Fussey, le comte de la Baume-Montrevel, Damas, marquis de Thianges, Wall ; — fol. 208, de G. Buffot, Cl.-M. Ducrest, comte de Lévis, G.-A. Prévost La Croix, L.-M.-J. Pothier, A.-L. de Riolet, J. Richard de Bligny, J.-S. Bernard de Chatenay, F.-J.-M. Bernard de Chatenay, Cl.-P. Bernard de la Vernette, L.-F. de Mussy, Camille de Mussy ; — fol. 211, H.-A.-D. de la Garde, J.-L. de Fussey. — Fol. 218. Délibération qui prescrit le rétablissement du bureau de la Chambre, suivant qu'il était disposé avant 1754 et de façon à ce que le secrétaire ne tourne plus le dos aux députés des Chambres. — Fol. 231. Présentation des cahiers des commissaires alcades. — Fol. 229. Délibération portant que les 250 exemplaires restant de l'édition de l'armorial des gentilshommes de la province, seront repris du graveur Durand en trois triennalités et qu'il en sera payé sur les excédants de la capitation. — Fol. 243. Réception de G. de Truchy, A.-P. d'Anstrude, Ch. Laure de Mac-Mahon, M.-F. de Mac-Mahon.

C. 3046. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

**1766-1778.** — Chambre de la noblesse, huitième carnet des délibérations. — Fol. 2. Remerciements de M. le marquis de Chastellux, Élu sortant de la noblesse. — Nomination de F.-L.-A. de Bourbon-Busset, Élu. — Liste des votants dressée par bailliage. — Fol. 10. Élection des commissaires alcades pris dans les bailliages d'Autun et de Chalon, des rapporteurs des requêtes et de l'orateur, le chevalier de Folin. — Fol. 14. Réception de F.-L.-A. de Bourbon-Busset, L.-V. de Folin, G. Thomassin, J.-B. de la Mare, Th. Perrault, A.-N.-B. Duvingneau, J.-H. Remond, P.-F.-H. marquis de Chastelay, L.-P. comte de Jaucourt, Ét.-L. Champion, B.-B. Legouz, L.-J. comte d'Ailly, G.-F. de Massol, J.-B. de la Mare, L.-C.-A. Damoiseau, F. marquis de Moyria, A.-G. de Moyria, Cl. Hocquart, H. de la Loge, M.-F.-J. du Raquet, M.-L. d'Estiennot, Cl.-A. d'Estiennot, B. Guillaume, V.-F. de Clugny, G. de Vichy, Abel-Cl.-M. de Vichy, J.-C.-M. de la Queille, A.-M.-L. de

Saint-Mauris, Cl.-M.-P. Perrault ; — fol. 21, de J.-M. Bou Bernardon, J.-H.-D. de Conygham, H. Gauthier, E. de cher. — Fol. 25. Délibération portant qu'aucun gentilhomme ne pourra avoir voix délibérative à la Chambre qu'a qu'il aura repris de fief personnellement ou par procureur non par tuteur pendant sa minorité. — Présentation des cahiers par les commissaires alcades. — Fol. 31. Id conseils et syndics de la province. — Fol. 35. Compliments réciproques faits par les orateurs des Chambres. — Fol. Réception de F. de Grammont, de F. comte de Chastelay, comte de Brachet. — Fol. 38. Ratification du traité entre commissaires de la Chambre et Durand, graveur à Dijon, la gravure et l'impression des armoiries des gentilshommes qui n'ont point été insérées dans l'armorial de la province. — Fol. 48. Réception de L.-F. Lefevre de Caumartin. — Fol. Délibération qui ordonne la transcription sur un registre des registres, délibérations et autres pièces concernant la Chambre de la noblesse. — Fol. 55. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 56. Minute du marché conclu avec le graveur Durand. — Fol. 58. Assemblée de 1769. Députation de L.-H. de Montrichard aux États généraux de la province de ceux du Mâconnais. — Élection comme Élu de Ch.-C. Saulx, comte de Tavanès. — Fol. 68. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 69. Règlement au sujet de la réception des gentilshommes en la Chambre de la noblesse. — Fol. 74. Discours du prince de Condé à l'ouverture des États. — Fol. 75. Élection des commissaires alcades pris dans les bailliages de Semur et de Châtillon-sur-Seine, — des rapporteurs des requêtes et de l'orateur M. Raquet de Montjay. — Fol. 79. Réception de M.-A.-J. Gagne-Perrigny, Lazare Thésut, A.-G.-P. de Cardevac, Ch.-M.-J.-Et. de Truchet, P.-A.-H. Gonthier, E.-R. de Certaine, L.-H.-P.-G.-A. comte de Chastelay, Ch.-P.-A. de Fontaines, J. de Foudras, J. Lelieur, F.-M. de Sennevoy, Ch.-F. de Clugny, E. Lebeuf, d'Argenteuil, L.-H. de Montrichard, F.-L.-Cl. Thomas Valette, D. de Pampelune, M.-A. comte de Lévis, A.-F. vicomte de Damas-Crux, A.-A. Royer de Saint-Micault, L.-Cl. de Saucières, Cl.-F.-E. Bernard-Montessus, M. Marchand, Cl.-A. Morisot, V.-A. de la Fayo. — Fol. 93. Présentation des cahiers des commissaires alcades. — Fol. 96. Délibération de la Chambre qui approuve le règlement mentionné ci-dessus et nomme six commissaires pour le présenter au prince de Condé et obtenir son approbation. — Autre touché de rectification des fautes commises dans les procès-verbaux de la Chambre sur le sujet des noms des gentilshommes. — Fol. 104. Présentation des cahiers des Conseils de la province. — Fol. 112. Gracifications de 600 livres sur la capitation de la noblesse, accordées par la Chambre à M. de Frasans, ancien commissaire des guerres ; — et de 400 livres à M. Bernard de Marcilly.

Fol. 115. Réception de Jacques de Jaucourt. — Fol. 122. Assemblée de 1772. — Fol. 123. Nomination du comte de Jaucourt comme Élu. — Fol. 130. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 131. Nomination des commissaires alcades élus dans les bailliages d'Auxerre et de Charolles ; — des rapporteurs des requêtes et de l'orateur, M. de Frasans. — Fol. 135. Réception de Ch.-A. Ragnet de Brancion, P.-A.-C. Ragnet de Fossé, J.-M.-Ch. Drouas, P.-S.-A. Desbois. — Fol. 136. Délibération qui charge l'Élu de demander au prince de Condé son portrait pour être placé dans la Chambre. — Gratification de 600 livres accordée à MM. de Marcolly et de Frasans. — Fol. 138. Réception de J.-M. comte de Faudoas ; — fol. 149. de C.-B.-J.-M. Loppin de Montmort, Richard de Bligny. — Fol. 157. Gratification de 600 livres accordée à M. de la Tour du Pin, lieutenant général en Bourgogne, pour être remise à un gentilhomme pauvre faisant partie de la Chambre, dont il demande à taire le nom. — Fol. 171. Délibération qui fixe à 1000 livres les honoraires de l'Élu de la noblesse et du Mâconnais et des répartiteurs de la capitation ; à 800 ceux du secrétaire et 600 ceux du greffier. — Fol. 171. Observations sur le règlement pour les réceptions dans la Chambre, arrêté en 1769. — Fol. 177. Délibération qui accorde au marquis de Chastenay la survivance de l'office de capitaine de la Porte. — Fol. 185. Assemblée de 1775. — Fol. 186. Élection de l'Élu, M. Damas d'Antigny ; — fol. 190, de M. de Fussey, pour représenter la noblesse du Mâconnais aux États de Bourgogne. — Lettre close de convocation de ces États. — Fol. 194. Nomination des alcades pris dans les bailliages de Mâcon et de Bar-sur-Seine ; des rapporteurs des requêtes et du marquis de Thiard comme orateur. — Fol. 198. Réception de A.-H. comte de Foudras, J. Fyot de la Marche, de Dracy, Ch. Perrault-Montrevost, P. de la Martine, F.-L. de la Martine. — Fol. 203. Délibération de la Chambre qui accorde sur les fonds de la capitation une pension de 1000 livres à M. de Frasans, l'un de ses membres. — Fol. 207. Réception de Cl.-H.-Ét. Bernard de Sassenay, G.-H. de Macheco, J.-M. de Jersaillon, A.-L.-Z. Espiard, J.-E.-M.-A. comte de Scorailles, L.-A.-D. Damoiseau. — Fol. 218. Délibération portant modifications aux art. 5 et 11 des règlements de 1769 et 1772 pour les admissions à la Chambre. — Fol. 224. Réception de J.-B.-A. Bernard de la Vernet, A.-P.-J. Comeau, J.-M. de Sercey, H.-A. Bataille, F.-Ch. Bataille, H.-C. Bataille, A.-Ch. marquis de la Guiche. — Fol. 232. La Chambre accueille la demande faite par son président de prêter à un gentilhomme une somme de 3,000 livres remboursable dans trois ans, mais déclare qu'à l'avenir toute semblable proposition devra être écartée. — Gratification de 600 livres accordée à M. Marchand de Maugny, gentilhomme pauvre. — Secours de 3,000 livres accordé à M. de Montferrand, doyen des gentilshommes de la Chambre. — Fol. 236. Réception de M. de Virieux, P.-A.-B.-

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

D. de Folin. — Délibération portant qu'à toutes les assemblées des États, et afin d'être reconnus par les gardes, les gentilshommes « porteront à la boutonnière une croix d'or figurée comme l'ancienne croix de Bourgogne. » — Fol. 240. Réception de Ch.-L. de Mauroy et du comte de Vogué. — Fol. 246. Assemblée de 1778. — Fol. 247. Élection de Edme Le Bascle, marquis d'Argenteuil, comme Élu. — Liste des votants. — Fol. 254. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 256. Nomination des alcades pris dans les bailliages de Dijon et d'Autun ; des rapporteurs des requêtes et du marquis de Thiard, comme orateur. — Fol. 265. Commission nommée pour préparer un nouveau règlement concernant les admissions des gentilshommes à la Chambre. — Fol. 266. Réception de P.-L.-M. de Thomassin, de G. Créqui-Montfort, Le Compasseur-Courtivron, Ch.-G. Guenichon, Cl.-A.-F. Jacquot, A.-F.-E.-A. Jacquot, F.-E.-P. Jacquot, A.-M.-P. Bernard de la Vernet, C.-P.-M.-C. Fyot de Mimeure, P.-J. de Thy, A.-P. Quarré-Russilly, Damien de Grenaud, N. Richard-Curty, F.-J. Croisier, comte de la Salle, comte de Monmorillon, comte de Crillon, de Conygham, Boucher de Milly. — Fol. 270. Règlement nouveau pour les admissions des gentilshommes à la Chambre de la noblesse. — Fol. 272. Délibération au sujet des secours à accorder par la Chambre sur les fonds de sa capitation. — Réception de Michel Ducrest, R.-J. Mans, de la Tour du Pin, A.-P. de Ganay, J.-H. de l'Estrade de la Cousse, H.-J. Berbis, L.-F. Grillet ; — fol. 276, L.-Ch.-E.-F.-G.-A. Damoiseau ; — fol. 280. P.-J. de Framery. — Fol. 289. Règlement au sujet des secours et pensions à accorder sur les fonds de la capitation de la Chambre.

C. 3047. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1781-1784. — Chambre de la noblesse, 9<sup>e</sup> carnet des délibérations. Assemblée de 1781. — Fol. 1. Remerciements de M. Le Bascle d'Argenteuil, ancien Élu de la Chambre, en quittant le fauteuil de la présidence. — Liste des membres présents. — Fol. 6. Nomination de N.-Al. vicomte de Virieu, comme Élu. — Les alcades sont pris dans les bailliages de Chalon et d'Auxois ; — nomination des commissaires vérificateurs des titres, des rapporteurs des requêtes et du marquis de Thiard, comme orateur. — Fol. 12. Délibération portant qu'à l'avenir tous les gentilshommes présentés, de quelque naissance qu'ils soient, seront reçus au scrutin secret. — Réception de P.-Th. Catin, N.-A., vicomte de Virieu, G.-J. de Baignard, L.-F.-C. Saladin de Montmorillon, Ch. Richard de Vesvrotte, M.-J.-Ch.-G. Richard de Bligny, J.-Ch. Maynier J.-L. Bernard de Sassenay, J.-L. Masson, A.-L.-M. Estienne — Fol. 118. Remboursement, par Richard de Bligny, de la somme de 1,000 écus à lui prêtée par la Chambre. — Fol. 19. Lettre close de convocation des États. — Fol. 22. Règlement

adopté par la Chambre pour l'imposition de la capitation et l'acquiescement des charges et pensions dont elle est grevée. — Fol. 33. Réception de L.-J. de Balathier-Lantage, A.-A.-C. Fuligny-Damas, H.-G.-C., comte de Chastellux, A.-Ch.-G. Bernard-Montessus, F.-A.-H. de Digoine, L.-Ch., comte de Bornay. — Fol. 36. Présentation des cahiers de remontrances des conseils de la province. — Fol. 37. Réception de Cl.-L. Drouas de la Plante, R.-F.-X. Drouas de la Plante, G.-M. de Thoisy, F.-M. Bernard-Sassenay, J.-C. Macheco, M.-J.-F., duc de Surville, F. Dufresne, F.-L. du Fresne, A.-L.-M. de Remigny; — fol. 43, E.-A. de Moncorps; — fol. 46, Ch.-G., marquis de Clermont-Tonnerre, P.-J. de Framery. — Fol. 50. Assemblée de 1784. — Fol. 51. Réception de M. de Mandelot, Élu du Mâconnais. — Liste des membres de la Chambre dressée par bailliage. — Fol. 53. Nomination de G.-C., comte de Chastellux, comme Élu de la noblesse; — des commissaires alcades pris dans les bailliages de Châtillon et d'Auxerre, des rapporteurs des requêtes et de l'orateur, M. de Merville. — Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 71. Distribution à chacun des membres de la Chambre, savoir : un exemplaire du Recueil des titres de la province, un autre des édits et déclarations de la triennalité; — la nomenclature des villes, paroisses et hameaux de la province; — une médaille en argent frappée à l'occasion de l'ouverture des canaux, le plan de la façade du Palais des États. — Fol. 71. Réception de L.-A.-P. de Bourbon-Busset, P.-B.-Marie de Berbis, P.-J.-D. Richardot, A. Richard-Descrots, F.-P. Macheco. — Fol. 73. Présentation des remarques des alcades. — Fol. 77. Réception de B.-P. Fyot de la Marche, J.-F. d'Avout, A.-J.-A.-G. de Culon, L. Menue-Hocquart, L.-M. de Brachet; — fol. 90, B.-L.-L. Frottier, J.-L. de Pampelune; — fol. 98, J.-B. de Conygham, A.-P. de Bretagne. — Fol. 100. Adhésion donnée à la proposition de M. Richard de Bligny, d'établir un chapitre particulier des demoiselles nobles de Bourgogne. — Fol. 101. Réception de A.-F.-L.-H.-G. de Truchis. — Fol. 113. Discours tenu par les alcades en présentant leurs cahiers; — compliments adressés par les mêmes aux trois Chambres.

C. 3048. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1787. — Chambre de la noblesse, dixième carnet des délibérations. — Fol. 2. Lettres closes de convocation de la Chambre en date des 23 janvier, 28 mars et 6 juin. — Fol. 6. Nomination de M. de Scorailles, représentant de la noblesse du comté de Mâcon aux États du duché. — Fol. 13. Liste des gentilshommes présents, dressée par ordre de bailliages. — Fol. 17. Élection du vicomte de Bourbon-Busset, comme Élu. — Fol. 30. Délibération de la Chambre portant que le Roi sera supplié de lui rendre la faculté de choisir librement

son Élu, droit dont elle est privée depuis 1749. — Fol. 33. Réception de Ch. Richard de Montaugéy, P.-Ch. Richard de Curtil, H.-C.-L. comte Dugon, Élie Dugon, L.-Ch. Dugon, G.-E. Bernard de Sassenay, L.-M.-C. de Saint-Maure, F.-L. de Fresne, Ét. de Drée, F.-C.-E. de Drée, F.-F. de Bien, J.-A. Dupuy, L.-C. Labbey, F. de Morot, J.-J. de la Coste de Buy, Cl.-A. Berbis, J.-M.-Ch. Drouas de Velogny. — Fol. 36. Nomination des alcades pris dans les bailliages de Charolles et de Bar-sur-Seine; des rapporteurs des requêtes et de l'orateur, M. de Montrevost. — Fol. 37. Discours du président en présentant au prince de Condé la délibération de la Chambre, touchant la nomination de l'Élu. — Fol. 38. Présentation des remarques des alcades. — Fol. 39. Sur l'avis donné par le prince, la Chambre ayant remis en délibération la proposition touchant l'Élu, la majorité exprime le désir qu'il y soit donné suite; cette délibération est portée au prince par une députation qui, de retour, annonce que le prince a promis de l'envoyer en Cour. — Fol. 52. Réception des cahiers des conseils de la province. — Fol. 60. État de situation de la capitation de la noblesse. — Réception de E.-L.-G. de Chastenay-Lanty, M.-T.-P.-L.-P.-M. G. de Chaignon. — Fol. 61. Délibération de la Chambre portant qu'elle n'entend point que la réponse à la réclamation de nommer son Élu, puisse lui parvenir avant la prochaine réunion des États. — Adhésions données par les deux autres Chambres à ce que les cahiers soient chargés de cette réclamation. — Fol. 68. Réception de L.-N. de Saint-Belin. — Fol. 87. Communication à la Chambre des lettres patentes du 12 octobre 1787 qui permettent à la Chambre de la noblesse d'établir un chapitre de jeunes filles nobles en Bourgogne. — Fol. 94. Réception de M.-M. S. de Villers-la-Faye.

C. 3048 bis. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1697. — Plan du lieu de réunion de la Chambre du Tiers-État et de l'emplacement des sièges des membres de l'assemblée suivant l'ordre des préséances. L'aspect général de la salle offre un double cercle, celui extérieur formé par la salle des villes de la *petite Roue*, celui intérieur, de ceux de la *grande Roue*, en tête desquels figurent le maire et les deux députés de Dijon.

C. 3049. (Registre.) — In-folio, 523 feuillets, papier.

1671-1721. — Chambre du Tiers-État. Premier carnet des délibérations. Fol. 1. Assemblée de 1671. Cahier des remarques des commissaires alcades sur l'administration des Élus de la triennalité de 1663-1670. — Assemblée de 1674 (manque). — Fol. 13. Assemblée de 1679, tenue sous la présidence de Baudinet de Selorre, vicomte-mayeur de Dijon. — Députations de Dijon, d'Autun, de Beaune; cette dernière proteste contre la préséance prétendue par Autun; — de Chalon,

qui conteste cette préséance à Beaune, de Nuits, de Saint-Jean-de-Losne, qui la contestent à Chalon, de Semur-en-Auxois, d'Avallon, de Montbard, de Châtillon-sur-Seine, qui contestent la préséance aux deux dernières; d'Auxonne, de Seurre, d'Auxerre, d'Arnay-le-Duc, de Noyers, de Saulieu qui contestent la préséance à la dernière; de Flavigny, de Talant; de Montréal, qui proteste contre la préséance donnée à Talant; de Mirebeau, de Marcigny, de Bourbon-Lancy, de Semur-en-Brionnais, de Vitteaux, de Montcenis, de Louhans, de Verdun, de Cuisery, de Vermanton, des comtés de Charollais, de Mâconnais, de Bar-sur-Seine. — Fol. 15. Délibération qui déboute les habitants d'Arc-en-Barrois du droit de députer aux États. — Fol. 16. Ratification de la délibération des habitants d'Avallon, « étant à son tour de nommer l'Eslu », qui délègue à cet effet G. Guyon, lieutenant criminel au bailliage. — Nomination des rapporteurs des requêtes et des orateurs. — Délibération qui donne au bourg de Montréal la préséance sur celui de Talant. — Les alcades sont pris parmi les députés d'Auxonne, de Talant et du Charollais. — Fol. 17. Avis donné par le président que désormais les députés du Tiers envoyés aux autres Chambres siégeront dans des fauteuils. — Présentation des remarques des conseils de la province. — Fol. 27. Autre de celles des commissaires alcades. — Fol. 32. Commission nommée pour examiner toutes les pièces relatives à la séance des villes et bourgs admis aux États, à celle que prétendent d'autres localités, et faire du tout un rapport pour la prochaine assemblée. — Fol. 40. Délibération qui fixe les taxations qui seront payées par jour aux députés envoyés par les villes et bourgs. — Fol. 42. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 56. Assemblée de 1682. — Liste des députés et rappel des protestations de plusieurs d'entre eux au sujet de la préséance. — Fol. 59. La ville de Châtillon étant à son tour de nommer l'Élu fait choix de M. Ried, conseiller au bailliage. — Les alcades sont pris dans les villes de Seurre, de Mirebeau et dans le comté de Mâconnais. — Fol. 61. M. Joly, vicomte-mayeur de Dijon et président de la Chambre, l'informe que, n'ayant rien découvert dans les registres sur l'ordre suivi lors des députations envoyées par les États au prince de Condé, il s'en était enquis auprès de ses prédécesseurs et du secrétaire des États; que ces derniers lui ayant affirmé qu'en ces circonstances et aussi au voyage d'honneur le président du Tiers marchait entre les deux autres présidents, il avait cru devoir s'en assurer auprès du prince qui lui avait répondu qu'il pouvait s'y maintenir. C'est pourquoi il leur fait savoir qu'à la députation du matin, rien n'a été changé au mode suivi jusqu'alors, ce qui est consigné sur le registre. — Fol. 63. Sur l'observation faite que les membres de la Chambre du clergé ne rendaient pas aux députés de celle du Tiers les honneurs

auxquels ils avaient droit, il est délibéré que si la chose se renouvelle, les députés ne laisseront pas que d'entrer et de s'en plaindre, et si l'on n'y fait droit, on agira de même à leur égard. — Fol. 67. Le président annonce à l'Assemblée que le prince, informé des discussions mues à la Chambre sur la question de savoir à qui appartiendrait la présidence en cas d'absence du maire de Dijon, invitait tous les compétiteurs à lui fournir des mémoires afin de les soumettre au Roi. — Fol. 82. Délibération portant que désormais la somme de 300 livres votée pour être distribuée en prix aux collègues, sera successivement attribuée à chacune des villes dans l'ordre de la roue. — Fol. 84. Autre qui déboute les députés de la petite roue de leur demande d'être admis aux députations et à porter les paroles d'honneur. Protestations de ces derniers. — Fol. 98. Assemblée de 1685. — Fol. 100. Réception de P. Barbier, procureur du Roi au bailliage d'Auxonne, Élu nommé par les habitants d'Auxonne dont c'était le tour de roue. — Les alcades sont pris à Auxerre, Marcigny-les-Nonnains et au comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 104. Présentation des cahiers des remarques des alcades. — Fol. 125. (Assemblées de 1682, 1691, 1694 manquent.) Assemblée de 1697 présidée par Baudot, vicomte-mayeur de Dijon. — Aux protestations des villes pour la préséance contenues au folio 13 et suivants, et qui persistent toujours, ajouter Semur qui conteste la préséance aux villes qui n'ont que des juges particuliers de bailliages, Avallon qui prétend primer Semur, Auxonne qui réclame son rang immédiatement après Dijon. — Fol. 128. La ville de Beaune étant à son tour de nommer l'Élu, fait choix de J. Tribolet, son maire. — Les alcades sont pris à Saint-Jean-de-Losne, Montcenis et au comté de Charollais. — Fol. 141. Protestations des députés des comtés de Charollais, de Mâconnais et de Bar-sur-Seine, contre le rang à eux assigné dans la chambre, à la suite des députés des villes de la petite roue. — Fol. 156. Délibération qui règle le mode de placement des sièges des députés du Tiers-État aux différentes assemblées suivant l'ordre des préséances. — Fol. 157. Assemblée de 1700. — Fol. 159. Les alcades sont choisis parmi les députés de Chalon, de Verdun et du Mâconnais dont c'est le tour. — Félix Sonnois, maire de Nuits, est proclamé Élu. — Fol. 166. Présentation des remarques des conseils et syndics. — Fol. 173. Délibération qui renvoie au jugement du prince de Condé la contestation survenue entre le maire de Beaune et le vîerg d'Autun, au sujet de la préséance que le premier prétendait en sa qualité d'Élu. — Fol. 178. Autre par laquelle il est ordonné que les villes du comté d'Auxonne savoir : Cuiseaux, Verdun, Saint-Laurent, Louhans et Cuisery députeront alternativement un député aux États et concourront à la nomination d'un des alcades de la petite roue. — Fol. 186. Ass-m-

blée de 1703. Lettre close de convocation de la Chambre. — Présidence de Baudot, vicomte-mayeur de Dijon. — Réception de Jacques de la Ramisse, maire de Saint-Jean-de-Losne, comme Élu du Tiers-État. — Nomination des alcades parmi les députés de Semur-en-Auxois, Arnay-le-Duc et du comté de Bar-sur-Seine; — des rapporteurs des requêtes. — Fol. 188. Réception à la Chambre de René Carré, maire de Saint-Bris. — Fol. 193. La Chambre ayant décidé que les villes de Cuiseaux, Verdun, Saint-Laurent, Louhans et Cuisery, du comté d'Auxonne, enverraient alternativement un seul député; et la présente assemblée étant au tour de Cuiseaux, l'entrée demeure interdite au député de Saint-Laurent qui s'était présenté. — Fol. 193. Délibération qui consent à la réception des députés habitants d'Arc-en-Barrois aux États, avec voix délibérative, mais sous la condition de renoncer à l'alcadat. — Fol. 193. Présentation des cahiers des commissaires alcades. — Fol. 202. Admission à la Chambre des députés de Vermanton. — Fol. 220. Assemblée de 1706. Présidence de Clopin, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 222. Nomination des rapporteurs des requêtes; les maires de Seurre et d'Avallon sont délégués pour faire les compliments aux Chambres. — Les alcades sont pris parmi les députés de Montbard, de Noyers et du Charollais. — Fol. 224. Réception de Antoine Noiro, maire de Chalon, désigné comme Élu. — Fol. 257. Assemblée de 1709. Présidence de M. Clopin, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 262. Réception de Cl. Lemulier, maire de la ville de Semur, présenté par les habitants de cette ville, étant à leur tour de nommer l'Élu. — Fol. 263. Cl. Champion, maire d'Avallon, M. Develle, maire de Saulieu et L. Chanorier, maire de Cluny, pour le Mâconnais, sont désignés comme alcades. — Fol. 274. Délibération qui adjuge la préséance au maire de Talant sur celui de Montréal qui siègera désormais avant Mirebeau, Marcigny, Bourbon-Lancy, Semur-en-Brionnais, Vitteaux, Montcenis et Saint-Laurent. — Fol. 272. Autre qui maintient l'ordre dans lequel les bourgs du comté d'Auxerre, Saint-Bris, Vermanton, Seignelay et Cravant, devront être alternativement représentés aux États. — Fol. 273. Lettre close de convocation des États. — Fol. 299. Assemblées de 1712, 1715, manquent. 1718. — Fol. 300. Lettre close de convocation des États. — Présidence de M. Baudinet, vicomte-mayeur. — Liste des députés. — Fol. 307. Réception de Guy Jouard, seigneur de Gissey, maire de Châtillon-sur-Seine, présenté par les habitants, comme Élu. — P. Bretagne, maire de Seurre, P. Gilbert, maire de Talant et C. Compagnot, maire de Tournus, député du Mâconnais, sont nommés alcades. — Les maires de Beaune et de Chalon-sur-Saône sont rapporteurs des requêtes. — Fol. 324. Délibération portant qu'avant de réclamer auprès du Prince, on s'informerait si précédemment les alcades du Tiers-État, admis dans les

autres chambres, siégeaient sur des fauteuils et non sur des chaises sans bras. — Fol. 346. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 381. Cahier des remarques des Conseils et syndics de la province. — Fol. 389. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 390. Présidence de M. Baudinet, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 394. Réception de J. de l'Étang, maire d'Auxonne, ville étant à son tour de nommer l'Élu. — Les alcades sont le maire d'Auxerre, l'échevin de Mirebeau et le maire de Bar-sur-Seine. — Fol. 399. Compte rendu des affaires de la dernière triennalité présenté par l'ancien Élu. — Fol. 407. Présentation des cahiers des commissaires alcades. — Fol. 423. Protestations du maire de Beaune de ce qu'au diner offert aux députés du Tiers-État par le comte de Tavanès, lieutenant-général de la Province, le député d'Autun avait, en absence des maires de Dijon, d'Autun et de l'Élu, pris place à côté du lieutenant-général. — Fol. 425. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 448. Cahier des remarques des conseils et procureurs-syndics des États. — Fol. 457. Assemblée de 1724. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 464. Réception de P. Bretagne, maire de Seurre, Élu de la Chambre. — Les maires d'Autun, de Marcigny et de Toulon-sur-Arroux, pour le Charollais, sont reçus comme alcades; ceux de Beaune et d'Auxerre, rapporteurs des requêtes et celui de Nuits, orateur. — Fol. 499. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 516. Autre des conseils et syndics de la Province.

C. 8050. (Registre.) — In-folio, 539 feuillets, papier.

**1727-1748.** — Chambre du Tiers-État, deuxième carnet des délibérations. — Fol. 1. Assemblée de 1727. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 8. Présidence de M. Baudinet, vicomte-mayeur de Dijon. — Liste des députés et protestations pour la préséance de ceux de Chalon contre ceux de Beaune, de Nuits et de Saint-Jean-de-Losne contre ceux de Chalon; d'Avallon contre ceux de Semur-en-Auxois; de Montbard et de Châtillon contre Avallon; d'Auxonne contre ceux qui suivent le maire de Dijon; de Noyers contre Arnay-le-Duc; de Bourbon-Lancy contre Marcigny-les-Nonnains. — Fol. 112. Réception de J. Baudesson, maire d'Auxerre comme Élu nommé par les habitants de cette ville, étant à son tour de roue. — Les alcades sont choisis parmi les maires de Beaune, de Bourbon-Lancy et un député de Mâcon. Le président nomme les maires d'Autun et de Marcigny rapporteurs des requêtes et délègue comme orateur Gauthier, maire de Chalon. — Fol. 61. Cahier des remarques des commissaires alcades sur l'administration des Élus durant la dernière triennalité. — Fol. 89. Cahier des remarques des conseils et syndics des États sur l'administration de la Province.

— Fol. 93. Assemblée de 1730. Lettre close de convocation de la Chambre. Présidence de M. Baudot, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 102. Réception de M. J.-B. Barrault, vîerg d'Autun, comme Élu; — des maires de Nuits, de Semur-en-Brionnais et de Paray, pour le comté de Charollais, comme alcades. — Les maires d'Autun et de Beaune sont désignés pour rapporter les requêtes et celui de Nuits comme orateur. Ces diverses nominations sont, suivant la coutume, notifiées par députations aux autres Chambres. — Fol. 134. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 151. Id. des conseils et syndics de la Province. — Fol. 158. Assemblée de 1733. Pouvoirs donnés par les habitants de Saint-Jean-de-Losne et les États du Mâconnais à leurs députés aux États. — Délibération de ceux de Beaune à leur tour de nommer l'Élu, qui font choix du maire Gilbert. — Fol. 168. Délibération de la Chambre qui décide en faveur de Saint-Gengoux le droit de désigner l'un des alcades de la triennalité. — Fol. 169. Lettre close de convocation de la Chambre. — Présidence de M. Burteur, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 174. Délibération de la Chambre qui admet les habitants de Mailly-la-Ville au comté d'Auxerre à députer aux États au même titre que Seignelay, Cravant, Vermanton, Mailly-le-Château. — Fol. 177. Réception de P. Gillet, maire de Beaune, Élu du Tiers-État. — Les alcades sont les maires de Saint-Jean-de-Losne, de Vitteaux et de Saint-Gengoux, ce dernier pour le comté de Mâcon. — Le président désigne les maires de Beaune et de Nuits pour rapporteurs des requêtes et Gautier, maire de Chalon, pour orateur. — Fol. 203. Délibération qui déboute le maire de Vermanton du droit d'assister aux États autrement qu'à son tour de roue. — Fol. 211. Remarques des commissaires alcades avec les décisions prises par la Chambre en marge de chacun des articles. — Fol. 233. Cahier des remarques des conseils de la Province avec les réponses de la Chambre à chacun des articles. — Fol. 241. Assemblée de 1736. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 242. Délibération de la Chambre qui maintient celles précédentes, portant que les villes des comtés d'Auxerre, Seignelay, Cravant, Vermanton, Saint-Bris et Les Maillys n'entreront qu'alternativement à la Chambre et suivant l'ordre indiqué plus haut. — Fol. 243. Délibération des habitants de Perrecy et villages de la banlieue qui nomment l'alcade devant représenter le Charollais aux États généraux de Bourgogne. — Fol. 247. Autre de ceux de Nuits à leur tour de nommer l'Élu du Tiers-État, qui délèguent à cet effet M. Pourcher, maire de la ville. — Fol. 253. Présidence de M. Burteur, vicomte-mayeur de Dijon. — Réception de l'Élu du Tiers-État; — des alcades qui sont les maires de Chalon, de Montcenis et de Perrecy. — Le président nomme les maires de Chalon et Saint-Jean-de-Losne pour rapporter les requêtes, et celui de Nuits comme

orateur. — Fol. 286. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 307. Autre de celles des conseils et procureurs-syndics de la province. — Fol. 312. Assemblée de 1739. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 313. Délibération des habitants de Saint-Jean-de-Losne, qui, vu la lettre du Prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, délèguent M. P. Martene, maire de la ville, comme Élu à la prochaine triennalité. — Fol. 315. Autre de ceux de Saint-Laurent-les-Chalon qui désignent Cl. Sauvage, procureur à la châtellenie, comme alcade du comté d'Auxonne. — Fol. 319. Délibération de la Chambre qui, sur la protestation de M. Voisenet, maire de la ville de Semur, à son tour de nommer l'alcade, contre l'assertion de M. Meney, député de cette ville, que le maire l'avait désigné pour son substitut, tandis que ce dernier avait l'intention de nommer son neveu M. Voisenet, lieutenant à Saulieu, décide, suivant l'usage, que ce substitut ne pourra être choisi que parmi les habitants de la ville étant à son tour de nommer l'Élu et agréé en conséquence M. Bruzard, syndic de Semur, présenté par le maire en remplacement de son neveu. — Fol. 326. Réception de P. Martene, maire de Saint-Jean-de-Losne, comme Élu; du maire de Semur, du procureur du Roy de Saint-Laurent-les-Chalon et du maire de Cluny comme alcades. — Nomination des maires d'Avallon et d'Auxerre comme rapporteurs des requêtes et de celui de Chalon pour orateur. — Fol. 349. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 374. Autre de celles des conseils et syndic de la province. — Fol. 379. Assemblée de 1742. Délibération des habitants de Chalon qui, sur la désignation du Roi, nomment le maire Gauthier pour remplir la charge d'Élu du Tiers aux États de Bourgogne. — Fol. 385. Présidence de M. Burteur, vicomte-mayeur. — Fol. 388. Il donne lecture d'une dépêche du ministre Saint-Florentin à lui adressée, contenant plusieurs articles sur ce qui doit se passer devant la tenue des États. — Réception de Gauthier, maire de Chalon, Élu du Tiers-État; le maire de Montbard, le sieur échevin d'Arnay et le maire de Mont-Saint-Vincent sont désignés comme alcades; — les maires de Chalon et d'Auxerre comme rapporteurs des requêtes et le maire d'Avallon comme orateur. — Fol. 419. Cahier des remarques des commissaires alcades. — Fol. 431. Autre de celles des conseils et syndics de la Province. — Fol. 438. Assemblée de 1745. Pouvoir donné par la Chambre de ville de Dijon aux échevins Disson et Lemoine de la représenter aux États. — Fol. 441. Nomination faite par les maires des villes du Charollais de la personne de F. Saulnier, maire de Charolles pour représenter le Tiers-État du comté aux États de Bourgogne. — Fol. 446. Réception de J.-B. Voisenet, maire de Semur, nommé Élu de la Chambre. — Les alcades sont pris parmi les maires d'Aval-

lon, de Noyers et de Tournus. — Viard, maire de Beaune, est choisi pour orateur. — Fol. 487. Cahier des remontrances des conseils et syndics de la Province. — Fol. 493. Assemblée de 1748. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 495. Délibérations de la Chambre de ville de Dijon qui nomme les échevins Nault et Gouget pour la représenter aux États ; — des États du Charollais qui nomment à cet effet Adrien Chevalier, maire de Paray, et des habitants de Charolles qui délèguent M. Saulnier, leur maire, pour remplir les fonctions d'alcades aux mêmes États. — Fol. 506. L. Doublot, maire de Montbard, est reçu comme Élu, Dareau, maire de Saulieu, Jouard, maire de Châtillon et Saulnier, maire de Charolles, comme alcades. — Leurs substitués sont désignés dans les mêmes localités. — Les maires de Montbard et de Nuits sont rapporteurs des requêtes et celui de Beaune, orateur. — Fol. 510. La chambre, sur la désignation qui lui en est faite par le Roi, nomme le sieur Carré pour remplacer son greffier Cazotte, naguère décédé. — Fol. 538. Mémoire imprimé du maire de Paray, qui, contrairement à l'opinion de celui de Charolles, prétendait que toutes les villes du comté devaient alternativement être appelées à l'alcadat par droit et non point par faveur.

C. 3051. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

**1751-1766.** — Chambre du Tiers-État. Troisième carnet des délibérations. — Fol. 1. Assemblée de 1751. — Fol. 2. Lettre close de convocation de la Chambre. — Présidence de Marlot, vicomte-mayeur de Dijon. — Liste des députés du Tiers. — Protestations de ceux de Chalons contre la préséance donnée à ceux de Beaune, de ceux de Nuits et de Saint-Jean-de-Losne contre ceux de Chalons ; d'Avallon contre ceux de Semur ; de Montbard contre ceux d'Avallon ; d'Auxonne contre ceux qui les précèdent immédiatement après Dijon, de Noyers contre ceux d'Arnay ; de Bourbon-Lancy contre ceux de Marcigny. — Fol. 8. Réception de A. Champion, maire d'Avallon, Élu du Tiers. — Les alcades désignés sont les maires d'Auxonne, de Flavigny et de Mâcon. — Les maires d'Autun et de Saint-Jean-de-Losne sont nommés rapporteurs des requêtes, et Viard, maire de Beaune, orateur. — Fol. 32. Présentation du cahier des remarques des alcades sur l'administration des Élus de la dernière triennalité. — Fol. 33. Présentation du cahier des remontrances des conseils et syndics de la province. — Fol. 36. Assemblée de 1754. — Fol. 37. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 43. Réception de J.-F. Jouard, maire de Châtillon-sur-Seine, élu du Tiers-État. — Les maires de Seurre et de Talant, le député de Montréal sont proclamés alcades ; les maires de Montbard et de Nuits, rapporteurs des requêtes ; le maire de Chalons, orateur. — Fol. 61. Présentation des cahiers des remarques

et remontrances des alcades et des conseils. — Fol. 72. Cahier des remarques de ces conseils avec les décisions de la Chambre inscrites en marge. — Fol. 76. Assemblée de 1757. Présidence de Marlot, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 82. Réception de F. de la Ramisse, maire d'Auxonne, Élu du Tiers-État. — Les alcades sont choisis parmi les maires d'Auxerre, de Cluny, et le premier échevin de Mirebeau. — Le premier et celui de Chalons sont rapporteurs des requêtes et Roux, maire d'Autun, orateur. — Fol. 112. Cahier des remontrances des conseils de la province. — Fol. 116. Lettre close de convocation des Chambres. — Fol. 117. Assemblée de 1760. — Fol. 123. Réception de Cl. Gouget-Duval, maire de Seurre, Élu du Tiers. — Les maires de Bar-sur-Seine, Bourbon-Lancy et Vitteaux sont reconnus alcades ; ces deux derniers en remplacement des députés de Marcigny et Semur-en-Brionnais, qui n'ont point paru depuis plusieurs assemblées. — Les maires de Chalons et de Châtillon sont rapporteurs des requêtes et Daubenton, maire de Montbard, choisi comme orateur. — Fol. 150. Cahier des remontrances des conseils de la province. — Fol. 155. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 154. Assemblée de 1763. Présidence de Rousselot, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 161. Réception de Baudesson, maire d'Auxerre, comme Élu du Tiers. — Les maires de Charolles, Montcenis et Saint-Gengoux sont désignés comme commissaires alcades ; — les maires d'Autun et d'Avallon comme commissaires rapporteurs et celui de Montbard comme orateur. — Fol. 167. La Chambre décide qu'elle se rendra en corps présenter ses respects au prince de Condé. — Délibération de la Chambre qui, sur le débat survenu entre les députés des villes de la petite roue du duché et de ceux des comtés d'Auxerre, de Charollais et de Bar-sur-Seine, au sujet de l'alcadat contre ceux de Mâcon, décide que ces derniers, avant de se présenter à l'alcadat, devront justifier du droit qu'ils prétendent d'y être nommés tous les six ans. — Fol. 192. Autre par laquelle la Chambre considérant que la question de préséance soulevée par les députés de la ville de Dijon, contre le maire d'Autun, intéresse les maires et les députés composant la Chambre qui, par conséquent, ne peuvent être juges et parties dans leur propre cause, ordonne que les parties fourniront des mémoires et que le tout sera soumis au prince de Condé. — Fol. 198. Cahier des remontrances des conseils de la province. — Fol. 204. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 205. Assemblée de 1766. — Fol. 206. Lettre close de convocation de la Chambre. — Présidence de M. Rousselot, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 211. Réception de Rouget, maire de Bar-sur-Seine, Élu du Tiers-État. — Le maire d'Autun, le sieur échevin de Vermanton et le maire de Louhans sont reçus comme alcades. — Les maires de Semur-en-Auxois et de Noyers sont nommés rap-

porteurs des requêtes, et Maufoux, maire de Beaune, désigné comme orateur. — Fol. 221. Présentation des cahiers des remarques des alcades. — Fol. 250. Cahier de remontrances des conseils de la province.

C. 3052. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

**1769-1781.** — Chambre du Tiers-État. Quatrième carnet des délibérations. — Fol. 1. Assemblée de 1769. Présidence de M. Rousselot, vicomte-mayeur de Dijon. — Listes des députés. Protestations des députés de la ville de Chalon contre la préséance prétendue par ceux de Beaune, de ceux de Nuits et Saint-Jean-de-Losne à la même occasion contre ceux de Chalon, de ceux d'Avallon contre ceux de Semur, de ceux de Montbard contre ceux d'Avallon, de ceux de Châtillon pour le maintien de son rang, de ceux d'Auxonne prétendant avoir la préséance immédiatement après Dijon, de ceux de Noyers la disputant à ceux d'Arnay, de ceux de Bourbon la disputant aux villes n'étant point siège de bailliage. — Fol. 7 Réception de M. de Gouvenain, maire de Charolles, comme Élu du Tiers-État; — des maires de Beaune, d'Arnay, comme alcades. — On surseoit à celle du troisième. — Nomination des rapporteurs des requêtes et de l'orateur qui est M. Gueneau de Mussy, maire de Semur-en-Auxois. — Fol. 21. Présentation des cahiers de remarques des alcades. — Fol. 29. Présentation de ceux des conseils de la province. — Fol. 47. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 48. Cahier de remontrances des conseils. — Fol. 51. Assemblée de 1772. Fol. 53. Présidence de M. Raviot, vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 57. Réception de M. Roux, vierg d'Autun, Élu du Tiers-État. — Les villes de Nuits, Noyers et Mâcon désignent les alcades et leurs suppléants; les maires d'Avallon et de Vitteaux sont nommés rapporteurs des requêtes et Perraut, maire de Chalon, orateur de la Chambre. — Fol. 69. Présentation des cahiers des remarques des alcades. — Fol. 104. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 106. Cahier des remontrances des conseils de la province. — Fol. 116. Assemblée de 1775. — Fol. 122. Réception de P. Maufoux, maire de Beaune, comme Élu; — des maires de Saint-Jean-de-Losne et de Saulieu comme alcades. — Renvoi à une commission de l'instruction du débat entre les villes de Flavigny et de Cuisseaux pour celle du troisième alcade. — Les maires de Châtillon et de Louhans sont nommés rapporteurs des requêtes, et Vautier, maire de Bar-sur-Seine, orateur. — Fol. 153. Présentation des cahiers des commissaires alcades. — Fol. 156. Id. des conseils de la Province. — Fol. 163. La Chambre donne, pour l'alcadat, la préséance au maire de Flavigny sur celui de Cuisseaux, et décide qu'il sera incessamment rédigé un règlement pour mettre fin à toutes ces questions de préséances. — Fol. 170. Lettre close de convocation de la Cham-

bre. — Fol. 172. Cahier des remontrances des conseils. — Fol. 180. Assemblée de 1778. Lettre de convocation de la Chambre. — Présidence de M. Raviot, maire de Dijon. — Fol. 185. Réception de Ligeret, maire de Nuits, comme Élu du Tiers-État. — Les villes de Chalon, Talant et Montréal désignent les alcades et leurs suppléants; les maires de Vitteaux et de Bar-sur-Seine sont nommés rapporteurs des requêtes, et de Branges, maire de Louhans, orateur. — Fol. 224. Cahier de remontrances des conseils de la province avec les décisions prises par la Chambre, en marge de chacun des articles. — Fol. 235. Assemblée de 1781 (le procès-verbal manque). Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 236. Cahier des remontrances des conseils de la Province. — Fol. 248. Mémoire sur la construction du canal du Charollais.

C. 3053. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

**1781.** — Chambre du Tiers-État. — Cinquième carnet des délibérations. Assemblée du 26 juillet. Présidence de Moussier, vicomte-mayeur de Dijon. Liste des députés, aucune mention de protestations pour la préséance. — Fol. 6. Commission nommée à l'effet d'informer sur la question de préséance prétendue par le maire de Louhans sur celui de Montcenis. — Fol. 12. Confirmation de la nomination faite par la Chambre, en 1781, de la personne du commis Basire pour son sous-greffier. — Fol. 13. Réception de Noirot, maire de Chalon, comme Élu. — Les villes de Montbard, Marcigny et Bourbon-Lancy désignent les alcades et leurs suppléants. — Les maires de Bar-sur-Seine et Noyers sont nommés rapporteurs, et Gilles, maire de Nuits, orateur. — Fol. 14. Délibération de la Chambre qui admet les villes de Cuisseaux, Verdun, Saint-Laurent, Louhans et Cuisery à envoyer un député à toutes les assemblées des États, lequel y aura voix délibérative, mais ne pourra concourir à l'alcadat que suivant son ancien tour. — Fol. 16. Réception du cahier des commissaires alcades. — Fol. 49. Lettre close de convocation de la Chambre. — Fol. 51. Délibérations des États particuliers du Mâconnais pour la nomination de leurs députés aux États du duché. — Fol. 55. Cahier des remontrances des conseils de la province.

C. 3054. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

**1787.** — Chambre du Tiers-État. Sixième carnet des délibérations. Assemblée du 12 novembre. Présidence de M. Moussier, maire de Dijon. — Fol. 4. Liste des députés. — Fol. 7. Réception de M. Gueneau d'Aumont, maire de Semur, comme Élu du Tiers. — Les villes d'Avallon, Semur-en-Brionnais et Vitteaux désignent les alcades. — Nomination des maires de Nuits et de Vitteaux comme rapporteurs des requêtes et de de la Chaize, maire de Montcenis, comme orateur. — Fol. 84. Lettres closes de convocations successives des États et de



la Chambre au 16 avril, au 2 juillet et au 12 novembre. — Fol. 90. Mémoire intitulé *Idées pour parvenir à la vérification des vingtièmes*.

C. 3055. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1663-1790.** — Chambre des Élus. Traité conclu par les Élus des États avec Henri, prince de Condé, pour le rachat de l'office de contrôleur général créé en la Chambre des Élus de la province. — États des taxations faites aux Élus lors de différents services. — *Te Deum* chanté par ordre de la Chambre des Élus, à la Sainte-Chapelle, à l'occasion de la convalescence du roi Louis XV. — 1744. Règlement arrêté en conseil d'État et signé par le Roi, pour la composition, l'ordre, les attributions, les droits et les fonctions des membres composant la Chambre des Élus des États de la province. — Lettres et correspondance avec le ministre Saint-Florentin, à ce sujet. — Délibérations de la Chambre qui fixent la date de ses réunions et la convocation des receveurs ; qui règle la forme dans laquelle le carnet, les registres des délibérations et des lettres seront rédigés à l'avenir. — Liste des Élus des trois ordres, de 1685 à 1736. — Suite chronologique des mêmes, depuis 1548 à 1784. — Délibération qui régleme l'ordre des opérations de la Chambre des Élus durant la session d'hiver.

C. 3055 bis. (Plan.) — 1 feuille, papier.

**1744.** — Plan de la salle de réunion des Élus, avec l'emplacement des sièges de chacun d'eux et ceux des officiers présents aux séances.

C. 3056. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1658-1790.** — Élus du clergé. — (1658). Délibérations de l'assemblée des députés du clergé qui nomment Cl. Vausin, abbé général de Cîteaux, Élu de l'ordre, en remplacement de l'abbé Nicolas de Castille, décédé en exercice. — (1664). J. de Maupéou, évêque de Chalon, élu du clergé, en remplacement de Dony d'Attichy, évêque d'Autun. — Acceptation par la Chambre de la personne de M. de Drouis, abbé de Rigny, pour remplir la place laissée vacante par l'abbé de Fontenay, Élu du clergé. — Acceptation par les Élus du legs de 10,000 livres fait à la province par M. de Roquette, évêque d'Autun, ancien président de la Chambre. — Service annuel ordonné pour l'âme de l'abbé de la Briffe, mort Élu du clergé. — Serment prêté par l'abbé de Grosbois, désigné pour le remplacer. — Taxations des journées employées par l'Élu aux affaires de la province. — Délibération portant que l'ordre de préséance observé dans les assemblées de la Chambre tiendra partout ailleurs et même au diner donné par le prince de Condé.

C. 3057. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1640-1790.** — Élus de la noblesse. — Ordonnance de Henri de Bourbon, prince de Condé et gouverneur de Bourgogne qui, sans tirer à conséquence, ordonne aux Élus de recevoir M. de Pernes en remplacement du chevalier de Tavano, Élu de la noblesse, décédé. — (1636). Élection par la Chambre du baron de la Tournelle, pour remplacer M. Vauteau, décédé. — Délibération de la Chambre qui, sur l'avis du prince de Condé, invite le sieur d'Épinac, ancien Élu, à venir remplacer le comte de Langeron, Élu, décédé. — Congé donné à M. Du Ban de la Feuillée, envoyé par le Roi aux armées de M. de Créqui. — Taxations des journées employées par l'Élu à l'administration de la province.

C. 3058. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1590-1790.** — Élus du Tiers-État. Délibération des habitants de Semur qui nomment des députés à l'assemblée des États convoquée dans cette ville par le comte de Tavano. — Réception de M. Lefoul, lieutenant général au bailliage de Châtillon-sur-Seine, en compétition avec Rémond, lieutenant criminel et maire de cette ville. — Procès-verbal de l'élection de Hugues Suremain, par les habitants d'Auxonne, à leur tour de nommer l'Élu. — Refus fait par la Chambre au maire de Dijon, alors à Paris pour le voyage d'honneur, de quitter cette ville pour venir remettre à Dijon les insignes de sa magistrature expirée. — Réceptions successives de J. Joly, Baudot, Marlot, Rousselot, Gauthier, Moussier, maires de Dijon, à la Chambre des Élus et actes de leur élection. — Procès-verbaux d'élection des Élus par les habitants de Montbard, d'Avallon. — Délibération des Élus qui enjoint au trésorier, nonobstant toutes saisies, de payer les vacations dues à ses membres. — Taxations des journées dues aux Élus du Tiers-État.

C. 3059. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1677-1790.** — Élu du Roi. Procès-verbaux de réception de M. P. Bauyn, G. Richard, J. Quarré, G.-J. Richard, J.-B. Voisenet, J.-F. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, en qualité d'Élus du Roi. — Vente de l'office d'Élu du Roi, faite par J.-B. Voisenet à A. Carrelet, receveur général de la province. — Conditions faites par M. Joly de Fleury pour la vente du même office à la province. — Acte de vente moyennant 210,000 livres et pièces concernant la réunion de cet office au Bureau des finances. — Réceptions des trésoriers de France successivement désignés par le Bureau pour remplir cette charge. — Mémoire touchant l'office d'Élu du Roi aux États.

C. 3060. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1650-1790.** — Députés de la Chambre des comptes. — Arrêts de cette Cour qui délèguent deux présidents ou conseillers maîtres pour entrer en la Chambre des Élus de la province et y avoir voix délibérative. — Parmi ces officiers on distingue Filjean de Sainte-Colombe, Hugues Maire, Pierre Massot, Claude Lenet, Étienne Lantin, Didier de Marguinat, Michel de Requeleyne, Chrétien Bouillet, Christophe Bernard, Bénigne-Bernard Canabelin, Ét. Millière, Bernard Bernardon, Ant. de Mucie, Thomas, G. Jachiet, Guill. Perreney, Badoix, H. Noirat, Filjean de Presle, J. Lamy, Perrenot de Montaugé, Lebelin d'Urcy, Gravier de Vergennes, Torchet de Boismelé, Surget, Joly, etc. Taxations des journées de ces officiers.

C. 3061. (Registre.) — Petit in-folio, 335 feuillets, papier.

**1549-1554.** — Registre premier des délibérations des États et des Élus. — Fol. 1. Assemblée de 1548 tenue à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon sous la présidence de Joachim de la Baume, lieutenant général en Bourgogne. — Vote 50,000 livres de don gratuit au Roi. — Fol. 2. Les États demandent la suppression des prévôts des maréchaux comme étant à la foule du peuple, parce qu'ils commettent des abus et malversations, enfin qu'il suffit de les remplacer par les justices ordinaires. Néanmoins ils votent la somme demandée par le Roi pour leur entretien. — Gratification de 16,000 livres au duc de Guise, gouverneur de Bourgogne; — de 4,000 livres à M. de Châteauvillain, son lieutenant. — Fol. 4. Remboursement par les États, du prix des offices de conseillers de la chambre des requêtes érigée au Parlement et supprimés sur leur demande. — Ils ordonnent l'imposition de la somme à laquelle s'élèvent les emprunts faits pour le pays. — Demande au Roi d'abolir la traite foraine à l'issue, l'impôt du taillon des fournitures et ustensiles des garnisons; de réserver l'arrière-ban pour la défense seule des frontières du duché. — Fol. 7. Nomination des Élus qui sont B. Guyot, doyen de Vergy, Hardi de Jaucourt, J. Ocquidan, échevin de Nuits. — Fol. 9. Délibérations des Élus. Réception de Lazare de Souvert, greffier des États. — Nomination des receveurs de l'octroi dans les bailliages. — Fol. 12. Sur l'ordre du Roi de voter des sommes nécessaires, à l'effet de désintéresser les possesseurs d'héritages englobés dans les nouvelles fortifications des villes, les Élus répondent qu'un pareil vote est réservé aux seuls États. — Fol. 14. Décision de la Chambre des Élus portant que nul en dehors des membres ne pourra assister aux délibérations. — Paiement aux Élus de leur droit de tapis vert et de jetons. — Députation au Roi touchant l'impuissance des

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

Élus de voter tout impôt, cette faculté n'appartenant qu'aux États. — Fol. 20. Refus de M. de Mesmes, maître des requêtes de l'hôtel et rapporteur de la requête des États, à l'effet d'obtenir la suppression des fournitures aux garnisons, de recevoir les 10 écus qui lui avaient été offerts par l'un des Élus. — Fol. 24. Délibérations pour des rémissions aux habitants des villes et villages « inconvientez » de feu, grêles, et autres fléaux. — Fol. 27. Ordre au sieur Contault, ancien greffier de rendre tous les papiers et registre des États qui peuvent être en sa possession. — Réclamation du procureur syndic des États, contre la prétention des gens de la Chambre des comptes de venir en nombre excessif à la Chambre des Élus. — Réception de A. Vigny comme clerc des États. — Fol. 29. Ordre au greffier de dresser l'inventaire des titres et privilèges des États. — Fol. 34. État général des recettes et des dépenses votées par les États. — Fol. 40. Vote de 4 livres 10 sols au secrétaire de Saint-Étienne pour avoir fait préparer la salle de réfectoire de l'abbaye où s'est tenue l'assemblée des États. — Fol. 50. Nomination d'un solliciteur des causes du pays à Paris, aux gages de 50 livres. — Fol. 52. Les Élus demandent permission au duc de Guise, d'autoriser la chasse aux sangliers et autres bêtes noires qui commettent de grands ravages. — Fol. 59. Avis donné par les Élus au lieutenant général sur le meilleur mode pour les vivres et munitions à faire aux garnisons. — Fol. 62. Opposition des Élus à une demande d'augmentation de salaires, poursuivie par les procureurs au Parlement.

Fol. 68. Assemblée extraordinaire des États tenue à Dijon sous la présidence du duc de Guise sur le fait de l'augmentation de la fourniture des gens de guerre demandée par le Roi (1549). — Dans une première séance tenue dans la Chambre du clergé, sous la présidence de l'évêque d'Auxerre, surgit un débat personnel entre le président et l'abbé de Cîteaux. — A une seconde séance, la noblesse et le Tiers-État se montrent ainsi que la majorité du clergé opposés au projet. A la troisième séance, les députés des villes, mandés, refusent de s'y rendre, d'abord parce qu'ils ne sont point tenus d'y aller, puis parce que l'évêque d'Auxerre a menacé les dissidents de leur faire mettre la main au collet, de telle sorte qu'aucune résolution n'est prise. — Fol. 76. A la Chambre des nobles, après plusieurs débats très vifs on se résout à accorder la solde de 100 au lieu de 250 hommes d'armes demandée par le Roi. — Fol. 80. La Chambre du Tiers-État refuse toute allocation, avec prière au Roi de laisser les choses dans leur premier état. — Fol. 81. Cette dernière résolution est traduite en décret des États. — Fol. 86. Délibération des Élus qui ajournent à la prochaine tenue des États, la résolution de la question des indemnités dues pour les propriétés englobées dans les fortifications des villes. — Fol. 87. Délibération

des Élus et des députés des villes de la province, au sujet de la proposition du Roi de convertir en argent les fournitures faites en nature aux troupes en garnison. L'assemblée demande la maintenue de l'ancien mode et nomme des députés des trois ordres chargés de faire connaître cette décision au Roi et réclamer contre cette atteinte aux privilèges de la province. — Fol. 95. Intervention de la province dans un procès intenté à M. de Grignon, pour le paiement de blés fournis à l'armée de mer en Provence. — Fol. 101. Députation envoyée à Joinville vers le duc de Guise, solliciter une décharge de l'impôt de 71,500 livres pour l'augmentation et la commutation de la solde de la gendarmerie. — Fol. 103. Députation au Roi pour le même objet. — Fol. 116. Protestation du procureur syndic contre l'intention de l'Élu du Roi, de convoquer les Élus pour les affaires du pays, en absence des Élus des ordres.

Fol. 126. Assemblée des États convoqués à Dijon au mois de juin, en la grande salle du réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne, sous la présidence de Claude, duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne. Lettre close de convocation. — Lettres de commission du Roi (1551). — Fol. 133. Allocation du prince. Réponse de l'abbé de Cîteaux. — Celui-ci préside la Chambre du clergé, Gaspard de Saulx-Tavannes celle des nobles et Ét. Jaquotot, garde des Évangiles de la ville de Dijon, celle des bonnes villes. — La présidence de la Chambre des Nobles est, afin de cesser tout débat pour l'avenir, déferée de droit à l'Élu de la dernière triennalité. — Fol. 135. Vote de 50,000 livres de don gratuit. — Fol. 136. Élection des Élus: clergé, l'abbé de Maizières; noblesse, G. de Rochebaron; Tiers-État, J. Odet, greffier du bailliage de Saint-Jean-de-Losne. — Cahier des remontrances. — Fol. 141. Mandement royal pour faire lever l'impôt nécessaire au paiement des indemnités dues pour les terrains et maisons compris dans les nouvelles fortifications de Dijon, Seurre et Chalon. — M. de Beaumont-Brisay est élu procureur capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse. — Fol. 144. Délibérations des Élus. — Exemption de tous impôts reconnue aux habitants de Chalange-les-Beaune. — Fol. 146. Le village de la Cour d'Arcenay est reconnu appartenir au Nivernais. — Fol. 151. Ordre aux officiers des bailliages de dresser le rôle des feux de leur circonscription. — Fol. 153. Présents de vin offerts par les États à la duchesse de Valentinois, au garde des sceaux et aux secrétaires d'États. — Fol. 162. Déclaration portant que le nombre des feux imposés par les Élus de Bourgogne monte à 25,000 et tant « l'erreur du calcul, sauf. » — Fol. 175. Plaintes de l'Élu du Tiers-État sur les résolutions prises à la Chambre à son insu. — Fol. 203. Délibération qui accorde au Roi une somme de 20,000 livres pour le rabat de la fourniture de 30 lances sur son contingent. — Fol. 209. Autre

portant que le privilège de terre de surséance invoqué par les habitants de Talmay, pour ne rien payer des impositions du duché, ne peut plus être admis depuis que la Bourgogne et la Champagne sont régies par le même souverain. — Fol. 224. Enquête ordonnée sur les exactions des gens de guerre « passans par le païs et vivans sur le bon homme sans rien paier. » — Fol. 231. Règlement touchant la levée des impôts. — Fol. 233. Convocation faite des comtés, des églises, nobles et communes, afin d'aviser sur la rançon du duc d'Aumale, gouverneur de la province, fait prisonnier par les ennemis, le 8 septembre 1552. — L'assemblée accorde 10,000 écus à cet effet. — Fol. 239. Huit poinçons de vin sont envoyés en présent au secrétaire d'État Laubespine. — Fol. 247. Ordre de dresser dans chaque bailliage, l'état des fiefs et des francs-fiefs. — Fol. 275. Délibération qui décharge J. Goujon des cotes imposées sur le hameau de Corcelles-les-Bouzeron, reconnu désert et inhabité. — Fol. 280. Réception de Guillaume Berbissey, maire de Dijon à la Chambre des Élus. — Fol. 300. Exemption (de l'ordre exprès du Roi) de l'impôt sur les francs-fiefs, accordée à Pierrette de Sez, veuve de Pierre Alibourt, médecin ordinaire du feu Roi.

C. 3082. (Registre.) — Petit in-folio, 320 feuillets, papier.

**1554-1560.** — Registre second des délibérations des États et des Élus. — Fol. 1. 1554. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 25 avril et jours suivans, dans le réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de M. P. d'Épinac, lieutenant pour le Roi, en Bourgogne. — Vote de 60,000 livres de don gratuit; de 16,000 au gouverneur. — Fol. 5. Pierre Sayve, doyen de la Sainte-Chapelle, Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, L. Gaillard, avocat à Chalon, et le maire de Dijon sont nommés Élus. — Défense leur est faite d'imposer autres deniers que ceux consentis par les États. — Fol. 8. Règlement pour la vérification de l'administration des Élus. — Fol. 15. Décret portant que le procureur syndic aura entrée à la Chambre des Élus pour y remplir les devoirs de sa charge. — Les avocats et conseils seront payés selon leur labour. — Fol. 17. Ph. Turrin est nommé procureur syndic des États. — Fol. 21. Délibérations des Élus. — Fol. 23. Remerciements par le duc d'Aumale des présens qui lui ont été faits. — Préparation du cahier des remontrances. Députation du baron de Sennecey et de Couthier, conseil du pays, pour le présenter au Roi. — Fol. 31, 34 et suivans. Débats avec l'Élu du Roi et les députés de la Chambre des comptes, touchant leur entrée et leur rang à la Chambre. — Fol. 43. Discussion entre M. de Sennecey et le procureur de Moisset, au sujet de la révocation de l'édit des récusations. Il est révoqué. — Fol. 58. Délibération portant que nonobstant les lettres de don du revenu du Charollais fait par le Roi

au duc de Vendôme, ce comté supportera sa part des impôts extraordinaires. — Fol. 60. Présent de 200 écus à chacun des secrétaires du Roi, de l'Aubespine et Bourdin. — Fol. 63. Le procureur syndic est délégué, pour, de concert avec M. de Senecy, aller faire la révérence au cardinal de Lorraine arrivé à Cluny et lui représenter les charges de la province. — Fol. 73. Intervention des Élus dans le procès intenté aux habitants de Bassoncourt, par M. de Serignon, à l'effet de distraire un bois de leur territoire du ressort de Bourgogne, pour le réunir à celui de Champagne.

1555. Procès-verbal de l'assemblée des États du duché tenue à Dijon le 1<sup>er</sup> juillet au palais abbatial de Saint-Étienne pour le rachat des offices d'Élus, procureurs, greffiers et sergents créés dans les bailliages et présidée par les Élus nommés en 1554. — Pouvoir donné aux Élus de poursuivre la révocation de cet édit, celui de création de nouveaux officiers des eaux et forêts, de la foraine, la diminution du taillon, etc. — Fol. 93. Rapport des députés qui ont obtenu gain de cause moyennant une subvention de 20,000 livres. — Fol. 101. On mande Gilles d'Effroisses, maître de forges à Vys-sur-Nary, en Berry, pour « advisier s'il pourroit faire pourter les rivières en ce pays. » — Fol. 103. Altercation entre le baron de Sennecey et l'Élu du Roi, au sujet des taxes exagérées que la rumeur publique accusait les Élus de s'attribuer. — Fol. 109. 1556. Envoi par les Élus d'une députation aux États du comté de Bourgogne, à l'effet de réclamer contre la non-observation du traité de neutralité. — Fol. 125. Intervention des Élus au débat avec l'évêque de Langres, au sujet de la suppression des greffes des insinuations ecclésiastiques en Bourgogne, des exigences des tabelions et des audienciers de la grande chancellerie. — Fol. 135. 1558. Le greffier de Souvert est envoyé à Dole s'enquérir des réponses faites par le roi d'Espagne aux États du comté, touchant les observations des députés des États de Bourgogne. MM. de Vigny, commis du greffier, sont chargés de porter à l'ambassadeur du Roi en Suisse les dépêches royales qui lui enjoignent d'inviter la Confédération à intervenir pour obliger les Comtois à observer la neutralité en ce qui concerne les bénéfices ecclésiastiques. — Fol. 141. Compliment des Élus au comte de Tavano, lieutenant général, au gouvernement de Bourgogne. — Fol. 140. 1556. On extrait des rôles du taillon tous les lieux déclarés inhabités et on en envoie la liste dans toutes les recettes, afin de s'assurer s'ils le sont toujours. — Fol. 147. Demande des Élus à M. de Villefrançon de ne point autoriser de traite de grains.

Fol. 156. 1557. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon le 26 avril, au monastère de Saint-Étienne, sous la présidence de Guillaume de Saulx, sieur de Villefrançon, lieutenant général, assisté de Gaspard de Saulx-Tavannes, aussi lieutenant et Cl. Lefevre, premier président du Parlement. Les Élus nom-

més sont René d'Amoncourt, abbé de La Ferté, Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, et Chrétien Godran, maire de Dijon. — Don gratuit de 60,000 livres. Gratification de 16,000 au duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne ; de 5,000 à G. de Saulx-Tavannes, son lieutenant ; de 1,000 à M. de Villefrançon ; de 100 écus à leurs secrétaires ; de 100 écus à M. de Beaumont-Brisay, pour services rendus à la province. — Gages des conseils. — Approbation de la gestion des anciens Élus. — Fol. 158. Plaintes au Roi et au connétable, au sujet des ravages des gens de guerre dans la campagne, et des vexations de la maréchaussée ; — des abus et des longueurs des justices inférieures. — On renouvelle à M. de Villefrançon la prière de ne point tolérer la traite absolue des grains obtenue par les Lyonnais. — Injonction aux Élus de produire à la fin de leur gestion l'état de toutes les affaires qu'ils auront traitées ; — de veiller à ce que dans les convocations du ban et de l'arrière-ban, ils ne quittent point la province. — Fol. 164. Délégations des Élus. Gages de M. de Beaumont-Bessay, capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse. — Fol. 171. Refus des Élus de comprendre les députés de la Chambre des Comptes dans la répartition des vacations extraordinaires accordées par les États aux Élus. — Fol. 172. Paiement des échafauds élevés dans le réfectoire de Saint-Étienne, pour la séance des États. — Fol. 173. Rapport des députés envoyés à Dole conférer avec les ambassadeurs suisses, touchant les différends du duché avec le comté. — Fol. 181. Plaintes de François de Rabutin, au sujet des dévastations que commettent les « cendriers » dans les forêts du Morvan. — Fol. 186. L'avocat Reid, substitut du procureur général au Parlement, et chargé par cette Cour de présenter à celle de Dole des dépêches du Roi et du grand Conseil, touchant la neutralité, reçoit aussi le mandement d'y représenter les États. — Fol. 189. Dépêche du roi Henri II aux Élus par laquelle, en les avertissant des rassemblements ennemis qui se font dans le comté de Ferrette, il les invite à la vigilance. — On propose de voter 25,000 livres pour parer à cette éventualité. — Fol. 193. Ce qui est adopté à 20,000, dans une assemblée générale des gens des trois ordres, tenue le 25 octobre. — Fol. 199. Lettres patentes pour la convocation de cette dernière assemblée. Fol. 204. Opposition des Élus à l'enregistrement des lettres obtenues par M. de Chastellux pour distraire tous les usagers de ses bois, du ressort du Parlement de Dijon (1558). — Fol. 208. Réclamations des Élus au gouverneur et à ses lieutenants, à l'effet de mettre fin aux vexations exercées par les officiers des bailliages, à l'occasion du ban et de l'arrière-ban. Fol. 212. Achat de 300 jetons pour le service de la Chambre à 27 sols 6 d. le cent. — Fol. 213, 225. Présent de 36 queues de vin au cardinal de Lorraine et au duc d'Aumale. — Fol. 233. Commission donnée à M. de Souvert, conseiller à la Chambre

des comptes et greffier des États, d'aller en Cour et au camp de MM. d'Anmale et de Tavannes obtenir que, conformément aux privilèges du pays, le ban et l'arrière-ban ne sorte pas des limites du duché et les sommes versées par les exemptés, employées au dehors du pays. — Fol. 236. Sur l'avis de Tavannes, cette commission est confiée à M. de Sennecey, Élu, comme étant un personnage plus important. — Fol. 241. Le Ban persistant à faire lever 10,000 livres pour l'extraordinaire, les Élus, tout en avisant M. de Sennecey de cet incident, délibèrent qu'il sera fait un présent de 2,000 écus à Madame la duchesse (de Valentino), afin d'obtenir la décharge. — Fol. 248. L'abbé de La Ferté, Élu, étant retenu par la maladie à l'hôtel du Cerf-Volant où il demeure à Dijon, les autres Élus s'y transportent pour délibérer des affaires de la province. — Fol. 252. Intervention des Élus dans l'instance entre le lieutenant général du bailliage de Dijon et le lieutenant particulier : la création de l'office de ce dernier étant considérée comme une nouvelle charge sur le peuple « jà par trop écrasé des frais excessifs et insupportables de justice. » — Fol. 255. Taxe de 1,200 livres au sieur président du Parlement, député aux États généraux de 1557. — Fol. 256. Réception du message de M. de Sennecey, annonçant que la noblesse a été exemptée de l'impôt du ban et de l'arrière-ban, moyennant la somme de 10,000 livres. — Fol. 260. Représentations faites par les Élus, au sujet d'un emprunt de 30,000 écus demandé par le Roi aux gens aisés de la province, contrairement aux privilèges du pays. — Fol. 263. La province en est déchargée moyennant une somme de 20,000 livres. — Fol. 296. Achat de 1,200 jetons pour la Chambre.

C. 3063. (Registre.) — Petit in-folio, 345 feuillets, papier.

1560-1566. — Registre troisième. Décrets des États et délibérations des Élus. — Fol. 1. Lettres patentes de François II pour la convocation des États (1560). — Fol. 9. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mars dans le réfectoire de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de Gaspard de Saulx-Tavannes, lieutenant général en Bourgogne. — Fol. 10. Violentes réclamations des États sur les abus commis dans la fourniture des greniers à sel, la mauvaise qualité du sel et les entreprises du général des finances sur les privilèges de la province à l'endroit de la gabelle. — Fol. 12. Remontrances sur les gages des gens du Parlement et de la Chambre des comptes. — Vote de fonds pour le rachat de l'office de général des finances des villes. — Fol. 18. Invitation aux Élus de solliciter du Roi une convocation spéciale des États pour la révision de la coutume. — Fol. 24. Délibération qui donne au doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, le rang après les abbés. — Élus nommés, Loyset, doyen du chapitre de Beaune ; Georges de la Guiche, bailli de Chalon, le maire

de Montbard ; — don gratuit de 50,000 livres. — Vote de 10,000 livres pour la solde de la maréchaussée.

Fol. 30. Délibérations des Élus. — Lettre close du roi François II qui demande par anticipation le paiement du don gratuit (1560). — Fol. 32. Refus de la Chambre de donner suite à une demande de paiement du don gratuit que les lettres patentes font monter à 55,000 livres tandis que le dernier vote le fixe à 50,000 livres seulement. — Fol. 36. Jazu échevin de Montbard est admis à la Chambre en remplacement du maire. — Fol. 39. Les Élus envoient dans tous les villages avec la cote de l'octroi du don gratuit, le tarif ordonné par la cour pour les justices inférieures, afin que les justiciables en aient connaissance. — Vote de jetons pour les membres de la Chambre. — Fol. 58. Le doyen de Beaune, Élu du clergé, de retour de la Cour et des États généraux de France tenus à Orléans, produit une copie des articles présentés par les États et des réponses qui y ont été faites, de même que les articles produits par les Élus de la province et la réponse qui y a été faite au conseil (1561). — Fol. 60. Lettres closes du Roi pour le paiement de l'impôt du taillon. — Fol. 65. Révision par la Chambre des articles présentés et répondus aux derniers États généraux pour en conférer dans l'assemblée des États du duché convoquée à cet effet au 20 mars. — Fol. 68. Taxe de 10 livres à Guillemette d'Orain pour le bois et les buvettes des derniers États.

Fol. 70. Procès-verbal de l'assemblée des trois États tenue le 20 mars à Dijon en la grande salle du couvent de Saint-Étienne, sous la présidence de Gaspard de Saulx-Tavannes, lieutenant général en Bourgogne, à l'effet d'aviser et conclure des moyens propres à assister le Roi et de nommer trois députés de chaque ordre à l'assemblée générale des députés des autres provinces qui doit se réunir à Melun le 1<sup>er</sup> mai suivant. La Chambre du clergé demande que le produit des décimes imposés sur l'ordre, soit confondu avec les 12,000,000 qu'il offre. — Il propose de fixer à 8 millions la part du Tiers État, et si la Bourgogne qui est régie par ses États est distraite de la généralité, de ne lui imposer que la 32<sup>e</sup> partie du tout ainsi qu'il est accoutumé. — Il demande l'abrogation de tous les octrois, emprunts, et nouveaux subsides. — Réclame contre le petit nombre des délégués convoqués ; — il demande la stricte exécution de l'édit de Romorantin ; — que les chanoines curés ne soient tenus à résidence, non plus que les bénéficiers et les étudiants aux universités ; — de maintenir le clergé dans ses exemptions de juridiction ; — d'exempter les privilèges apostoliques de l'attache du grand sceau ; — de maintenir la forme des élections pour les dignitaires du clergé et des chefs d'ordre : — de révoquer la réponse faite par le Roi au Tiers-État touchant l'attribution d'une prébende pour l'entretien des régents des écoles ou de demander au Pape un

rescrit autorisant cette attribution ; — de remercier la Reine mère et le Roi de Navarre d'avoir consenti à prendre la direction des affaires du royaume et de maintenir les privilèges de l'Église gallicane. La Chambre nomme comme députés Claude Loysel, Élu du clergé, Gaspard Davin, official d'Auxerre, et Odinet Godran, chanoine de la Sainte Chapelle de Dijon. — La Chambre de la noblesse nomme comme député M. de la Guiche élu, le baron de Sennecey et le sieur de Vantoux. Plainte sur le petit nombre des nobles convoqués à l'assemblée. La Chambre du Tiers-État formule également la même plainte. Elle nomme pour le représenter, Jacques Bretagne, Massot et G. Regnaud de Mâcon. (Voir C. 3028.) Fol. 94. Lettres patentes de convocation de l'assemblée. Délibération des Élus. Le bailli de Chalon, Élu, est envoyé en cour présenter les articles arrêtés dans la dernière assemblée, avertir la Chambre de ce qui surviendra à propos de l'Assemblée prochaine des États généraux et suivre les affaires du pays.

Fol. 101. 1361. Procès-verbal de l'assemblée des États de Bourgogne tenue le 10 juin à Dijon sous la présidence de Gaspard de Saulx-Tavannes, lieutenant général en Bourgogne. — Fol. 101. La Chambre du clergé maintient ses propositions premières. Elle confirme comme députés les sieurs Godran et Damy. — La Chambre de la noblesse maintient également ses premières résolutions. Elle adhère au don gratuit de 200,000 livres. Elle confirme ses trois délégués. La Chambre du Tiers-État, sans disputer avec ceux qui doivent avoir le gouvernement du royaume, maintient ses dispositions premières. — Elle réclame contre l'édit faisant défense de rien imposer sur le pays sans permission du Roi ; — contre les entreprises du conseil privé sur le mode de votation de l'impôt ; — contre celles du général des finances au sujet du bail et de la fourniture des greniers à sel. Fol. 117. Les Chambres réunies. On accorde au Roi un don gratuit de 100,000 livres à lever en deux ans. Le Tiers-État maintient ses résolutions à l'égard du clergé. On confirme les résolutions relatives aux greniers à sel, à la faculté qui appartient aux États de voter les sommes nécessaires aux affaires du pays. — On proteste contre les taxes levées dans les bailliages au profit des députés aux États généraux, sans le concours des Élus. (Voir C. 3,028.) — Fol. 129. Délibérations des Élus. Voyage en cour du greffier de Souvert pour la confirmation des privilèges des États et la diminution du taillon. — Fol. 132. Injonction au procureur syndic d'assister à l'audience du Parlement où doit être présentée l'ordonnance rendue ensuite des plaintes des États généraux et demander acte de tout ce qu'elle contiendra de contraire aux privilèges du pays. — Fol. 138. Transaction avec les anciens Élus d'Autun et de Langres pour le remboursement de leurs offices. — Fol. 143. On écrit au secrétaire d'État de Laubespain, pour

savoir si l'Assemblée des États est discontinuée et si le subside sur le vin doit tenir. — Fol. 148. La Chambre, informée de la présentation au Parlement d'un édit pour la levée pendant six ans d'une subvention de 10 sols par queue de vin entrant en ville et destinée à l'acquit des dettes de l'État, considérant la charge qui doit en résulter pour la province, mande au délégué qu'elle a en cour de solliciter la permission d'assembler les États afin d'en délibérer. — Fol. 153. Lettres de convocation de ces États adressées directement aux Élus. — (1561/2 5 février.) — Fol. 155. La Chambre, sur la proposition de l'Élu de la Guiche, fait opposition à l'enregistrement de l'édit de pacification.

Fol. 159, v° 1562. Procès-verbal de l'Assemblée des États tenue le 1<sup>er</sup> mai à Dijon à l'effet de statuer sur le subside accordé sur le vin. (Voir C. 3028.) — Fol. 163. Pouvoir donné au baron de Sennecey, Ch. Alliboust, chanoine d'Autun et G. Renaut, juge de Cluny, délégués de l'Assemblée en cour pour le rachat du subside sur le vin. — Fol. 167. Délibération des Élus qui remet à la garde du chapitre de Saint-Lazare d'Autun comme plus ancienne église du duché, les provisions, lettres, mémoires et enseignements rapportés par O. Godran, député du clergé aux États généraux de Meaux et Saint-Germain, tous relatifs à la constitution du clergé, et ordonne que copie en sera délivrée aux églises qui en feront la demande. — Fol. 168. Remontrances des États du comté d'Auxerre présentées à la dernière réunion des États du pays. — Fol. 172. M. de la Guiche, Élu de la noblesse, écrit qu'étant en ce moment occupé avec M. de Tavannes à faire la guerre à ceux (protestants) de Mâcon, il ne pourra se rendre à Dijon pour la réunion de la Chambre. — Fol. 173. Réception de Bernard Renard, maire de Montbard, Élu du Tiers-État. — Fol. 180. Commission envoyée à Salins à l'effet de s'enquérir à quelle condition on pourrait fournir de sel les greniers du comté d'Auxonne et d'une partie du duché, lesquels sont vuides et ne peuvent être approvisionnés de sel de mer à cause des guerres. — Elle fait connaître que les salines de Salins offrent de fournir 8,000 charges au même prix qu'en Comté, c'est-à-dire à 45 sols 7 deniers estevenants la charge. Acceptation par les Élus, sauf permission du Roi. — Essai comparatif du sel de mer et du sel de Salins. — Fol. 186. Démarche faite vers M. de Toulangeon commandant à Dijon pour dissiper les rassemblements signalés sur plusieurs points du duché. — Visite au cardinal de Lorraine de passage à Dijon, qui conseille, vu la nécessité, de se pourvoir de sel à Salins ; mais à la charge des fournisseurs des greniers de la gabelle qui les ont laissés vides. — Fol. 188. La Chambre des Élus, informée de la prochaine publication des lettres de pardon, accordées par le Roi « à ceux de la Religion » 1562 (30 octobre), se transporte chez M. de

Saulx-Tavannes pour en obtenir communication. Celui-ci y accède, mais sur la demande des Élus d'en surseoir la publication, il les renvoie au bailli de Dijon, auquel on adresse une requête en sursis de 6 jours, afin de convoquer tous les membres de la Chambre pour aviser. — Fol. 189. La Chambre approuve la requête présentée en son nom au bailli de Dijon; enjoint au syndic d'empêcher la publication des lettres par tous les moyens possibles comme étant de perniciose conséquence pour le repos de la province et délègue Chantepinot, avocat du Roi, au bailliage pour aller en cour en faire des représentations au Roi et au Conseil. — Fol. 190. Opposition de la Chambre au projet d'emmenner 14 pièces d'artillerie des places, à l'armée du Lyonnais commandée par le duc de Nemours; — comme aussi à la traite des grains pour ravitailler cette armée. — Lettre du Roi et de la Reine Catherine qui réduisent à 2 le nombre des canons demandés précédemment. — Fol. 193. Députation en cour pour réclamer contre l'emprunt de 20,000 livres demandé par le duc de Nemours. — M. de Chantepinot rend compte de son voyage en cour. Ses remontrances ont été écoutées et M. de Tavannes et le Parlement invités à agir dans la circonstance selon « leurs loiaultez et consciences. » — Fol. 195. Réclamation des Élus contre des commissaires de la cour, qui se sont permis d'imposer l'emprunt de 20,000 écus exigé par le duc de Nemours, sans leur autorisation. — Fol. 199. Dépêche de la reine Catherine de Médicis, mandant que la province a été déchargée de la fourniture de cet emprunt et des grains (1563). — Fol. 203. Délibération qui prescrit une nouvelle recherche des feux de la province, aucune n'en ayant été faite depuis 80 ans. — Lettres de créance de Gaspard de Saulx-Tavannes, lieutenant général en Bourgogne, à MM. de Cirey et Bégat, pour informer les Élus que la Cour restant sourde à ses réclamations pour l'entretien de ses troupes, il les invitait à envoyer eux-mêmes des députés en cour, afin d'y obvier. Les Élus y défèrent. — Fol. 210. Lettre du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, qui regrette de point être près de la personne du Roi pour appuyer leurs réclamations mais qui a envoyé leur dépêche à la Reine mère avec ses propres recommandations. — Fol. 211. Préparation des états de l'administration lesquels doivent être présentés aux prochains États. — Réception des lettres patentes qui autorisent la réformation de la coutume du duché. — Fol. 211, 212, Lettres de la Reine mère et du duc d'Aumale au sujet des remontrances des États, touchant l'édit de pacification dont nonobstant icelles, ils recommandent l'exécution. — Fol. 214. Lettres patentes du Roi Charles IX pour la convocation de l'assemblée des États à Dijon, sous la présidence de Saulx-Tavannes.

Fol. 219. Procès-verbal de cette assemblée tenue le 1<sup>er</sup> mai en la grande salle du réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne.

— Fol. 221. Nouvelles plaintes sur la négligence apportée en cour à la convocation individuelle des différents membres des trois ordres. — La Chambre du clergé abolit dans son sein la représentation par procureur. — Celle de la noblesse exige au préalable le serment de ne point révéler le secret des délibérations. — Pouvoir aux Élus de révoquer les procureurs-syndics. — Fol. 224. Protestations de la Chambre du Tiers-État contre la demande d'abrogation de l'art. 134 de l'ordonnance d'Orléans, relatif au vote dans les États, formée par les deux autres Chambres. — Nomination de commissaires pour la réformation de la coutume. — Vœu pour que les fonctions publiques dans les villes soient réservées aux seuls catholiques. — Demande au Roi que désormais il ne soit point levé de deniers pour la réparation des routes et chemins sans la participation des Élus. — Fol. 230. Nomination de Gérard Sayve, abbé de la Bussière, Élu du clergé; de M. de la Guiche, bailli de Chalon, Élu de la noblesse; de M. Filjean, lieutenant à Avallon, conjointement avec le maire de Dijon Élus du Tiers-État. — Don gratuit de 50,000 livres (Voir C. 3,028). — Fol. 234. Délibérations des Élus. — Prestation de serment de J. Fleutelot, procureur syndic. — Message au duc d'Aumale pour le disposer en faveur des délégués en cour, au sujet de l'édit de pacification. — Ces délégués de retour, rendent compte de leur mission et en présentent le procès-verbal rédigé par le conseiller au Parlement J. Bégat et dont les Élus ordonnent l'enregistrement (voir C. 2979, f 45). — Fol. 237. Gratification de 100 écus à ce dernier. — Réclamation des Élus au comte de Saulx-Tavannes touchant l'arrêt du conseil qui casse toutes les procédures faites par le Parlement à l'endroit des Protestants. — Fol. 241. Intervention des Élus en faveur de la réclamation du clergé de la province contre l'ordonnance d'Orléans qui prescrit l'aliénation de 100,000 livres de revenu de ses biens en France. — Fol. 243. Opposition des mêmes aux demandes que doivent former les réformés du duché, à l'effet d'obtenir un plus grand nombre de lieux de réunion pour l'exercice de leur culte. — Fol. 266, 268. Opposition des Élus à l'exécution de lettres obtenues par les protestants pour être remboursés des deniers levés sur eux à l'occasion des troubles. — Envoi d'une députation en cour à cet effet (1564). — Fol. 284. Avis de la prochaine venue du Roi à Dijon. — Fol. 286. Réclamation des Élus contre un projet de traite des blés de Bourgogne, motivée sur le peu d'abondance des dernières récoltes. — Deux feuilletes de vin gâtées sont données en aumône aux pestiférés de Dijon. — Fol. 289, 292. Remontrances des Élus concernant l'élection prescrite en double des magistrats des villes et le rétablissement des justices municipales. — Fol. 296. Réclamations des mêmes à MM. d'Aumale et Tavannes, sur les déportements des gens de guerre en garnison

et dans le plat pays (1565). — Fol. 306. Refus formel de la Chambre des Élus de consentir à l'imposition ordonnée pour rembourser les avances faites par les protestants. — Fol. 312. Requête des Élus au Parlement afin de contraindre l'évêque de Langres à avoir un official dans le duché pour l'administration de la justice à ses sujets de Bourgogne. — Fol. 322. Intervention des Élus dans une cause au Parlement entre le maire de Beaune et des habitants qui s'opposaient à sa réception. — Fol. 331. Instructions données aux députés envoyés en cour. Dans l'une d'elles on réclame un règlement précis pour mettre fin aux désordres commis chez l'habitant par les gens de guerre. — Fol. 342. Délégation des Élus en cour pour protester contre la défense qu'on prête au gouvernement de supprimer, nonobstant les privilèges du pays, la Chambre des comptes et la juridiction des villes (1566). — Présentation du brevet royal qui autorise le duc d'Aumale et M. de Tavannes à accepter les dons à eux votés par les États.

C. 3064. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

**1566-1570.** — Registre quatrième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Lettres patentes de convocation des États pour le 20 avril (1566). — Fol. 5. Serment de P. de Saint-Julien, doyen de Chalon, Élu du clergé, M. de Missery, Élu de la noblesse, Bénigne Martin, maire de Dijon, A. Jacquinet, échevin de Châtillon, tous Élus choisis dans cette assemblée. — Fol. 6. Paiement de 15 livres pour l'élévation du théâtre et la préparation des salles et Chambres du lieu de l'assemblée. — Fol. 9. Acte notarié du refus par les Élus de transporter à leurs frais les deniers du taillon et autres à la recette générale de Lyon, depuis la suppression de celle de Bourgogne, attendu que cette démarche est contraire aux privilèges de la province. — Fol. 12. Invitation au procureur syndic de dresser des mémoires sur les exactions reprochées aux officiers de justice, afin de les présenter à la rentrée du Parlement. — Le procureur général au Parlement ayant demandé communication des rôles d'impôts, le greffier lui répond qu'il les tient à sa disposition à la Chambre. — Fol. 15. Après lecture des lettres patentes et de commissions qui prescrivait la saisie de tous les communaux de Bourgogne « à la grande ruyne du pauvre peuple, » la Chambre décide que des Élus se rendront immédiatement en Cour pour en empêcher l'effet. — Fol. 20. Remontrances du procureur syndic sur les abus commis dans le mode de délivrance de la fourniture des greniers à sel. — Fol. 23. Convocation des délégués pour la révision de la coutume, demeurant dans les divers bailliages, afin de prendre une finale résolution. — Fol. 28. Procès-verbal de l'assemblée des différents délégués des bailliages pour la réformation de la coutume. Ces commissaires présentent les cahiers et décrets des États au premier président du Parle-

ment, commissaire royal, qui délègue aussitôt un conseiller rapporteur. — Fol. 30. Accord avec les marchands pour la fourniture des greniers à sel. — Fol. 36. Récapitulation des feux du duché, moins les comtés d'Auxonne, Bar-sur-Seine, Auxerrois, Charollais et Mâconnais. Dijon ville compte pour 1,000 feux, le bailliage 9,963, les bailliages de Beaune et de Nuits 6,954, celui de Chalon 6,020, celui d'Autun 12,200, celui de la Montagne 8,560, celui d'Auxois 17,690 : total 62,387 (1567). — Chaque feu est imposé pour le taillon à 15 sols 3 deniers. — Fol. 40. Voyage en Cour pour composer avec Scipion Sardini, fermier du subside des consignations. — Fol. 46. Opposition des Élus à la levée ordonnée par déclaration royale de six deniers par livre sur les hôteliers et cabaretiers. — Fol. 53. Défense au greffier d'envoyer les commissions ordonnées par le premier président dans tous les bailliages, « pour entendre à la réformation de la coutume » jusqu'à ce que ce magistrat les ait au préalable communiquées aux Élus. — Les Élus sont avisés de la résolution prise par M. de Tavannes d'employer les deniers du taillon à l'armement des troupes et à la fortification des places contre les entreprises de « ceux qui ces jours passez ont prins les armes. » — On sursoit, à cause des troubles, d'envoyer les commissaires pour la réformation de la coutume. — Fol. 57. Démarche des Élus vers M. de Couches, commandant en Bourgogne, au sujet des mesures à prendre contre les Réformés ou plutôt les Reîtres (1568). — Fol. 59. Nouvel essai comparatif du sel de mer et du sel de Salins. — Fol. 63. Convention pour la fourniture des greniers en sel peçais. — Fol. 65. Don de 18,000 livres sur l'octroi fait par le Roi à M. de Tavannes. — Fol. 75. Les Élus considérant que la salle de l'abbaye de Saint-Étienne où se tiennent les États est remplie de grains, décident que l'assemblée des 20 personnages de chaque État convoqués pour délibérer sur le rachat du subside sur le vin, se tiendra au logis du Roi. — Fol. 76. Procès-verbal de cette assemblée tenue les 20-22 juillet. Il est décidé que l'on suppliera le Roi de retirer le subside sur le vin qu'il a rétabli bien qu'il ait été racheté en 1562 pour 130,000 livres (1568) ; que si le Roi refuse, on négociera avec lui le prix du rachat qui sera supporté par le sel. — On réclame le rétablissement des juridictions municipales supprimées par l'édit d'Orléans. — On demande la suppression des charges d'un président et huit conseillers nouvellement créées au Parlement. — Protestation des députés de l'Auxerrois contre certaines démarches tentées pour les réunir à la recette de Paris. — Protestation du maire d'Auxonne, Élu du Tiers-État du comté, que sa présence à l'assemblée ne puisse être regardée comme une marque de sujétion des États du comté d'Auxonne à ceux du duché. — Fol. 86. Le rachat du subside au moyen d'une crue sur le sel est obtenu. — Fol. 89. Remontrances au Roi touchant le ban



Saulx-Tavannes pour en obtenir communication. Celui-ci y accède, mais sur la demande des Élus d'en surseoir la publication, il les renvoie au bailli de Dijon, auquel on adresse une requête en sursis de 6 jours, afin de convoquer tous les membres de la Chambre pour aviser. — Fol. 189. La Chambre approuve la requête présentée en son nom au bailli de Dijon; enjoint au syndic d'empêcher la publication des lettres par tous les moyens possibles comme étant de perniciose conséquence pour le repos de la province et délègue Chantepinot, avocat du Roi, au bailliage pour aller en cour en faire des représentations au Roi et au Conseil. — Fol. 190. Opposition de la Chambre au projet d'emmener 14 pièces d'artillerie des places, à l'armée du Lyonnais commandée par le duc de Nemours; — comme aussi à la traite des grains pour ravitailler cette armée. — Lettre du Roi et de la Reine Catherine qui réduisent à 2 le nombre des canons demandés précédemment. — Fol. 193. Députation en cour pour réclamer contre l'emprunt de 20,000 livres demandé par le duc de Nemours. — M. de Chantepinot rend compte de son voyage en cour. Ses remontrances ont été écoutées et M. de Tavannes et le Parlement invités à agir dans la circonstance selon « leurs loiaultez et consciences. » — Fol. 195. Réclamation des Élus contre des commissaires de la cour, qui se sont permis d'imposer l'emprunt de 20,000 écus exigé par le duc de Nemours, sans leur autorisation. — Fol. 199. Dépêche de la reine Catherine de Médicis, mandant que la province a été déchargée de la fourniture de cet emprunt et des grains (1563). — Fol. 203. Délibération qui prescrit une nouvelle recherche des feux de la province, aucune n'en ayant été faite depuis 80 ans. — Lettres de créance de Gaspard de Saulx-Tavannes, lieutenant général en Bourgogne, à MM. de Cirey et Bégat, pour informer les Élus que la Cour restant sourde à ses réclamations pour l'entretien de ses troupes, il les invitait à envoyer eux-mêmes des députés en cour, afin d'y obvier. Les Élus y désèrent. — Fol. 210. Lettre du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, qui regrette de point être près de la personne du Roi pour appuyer leurs réclamations mais qui a envoyé leur dépêche à la Reine mère avec ses propres recommandations. — Fol. 211. Préparation des états de l'administration lesquels doivent être présentés aux prochains États. — Réception des lettres patentes qui autorisent la réformation de la coutume du duché. — Fol. 211, 212, Lettres de la Reine mère et du duc d'Aumale au sujet des remontrances des États, touchant l'édit de pacification dont nonobstant icelles, ils recommandent l'exécution. — Fol. 214. Lettres patentes du Roi Charles IX pour la convocation de l'assemblée des États à Dijon, sous la présidence de Saulx-Tavannes.

Fol. 219. Procès-verbal de cette assemblée tenue le 1<sup>er</sup> mai en la grande salle du réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne.

— Fol. 221. Nouvelles plaintes sur la négligence apportée en cour à la convocation individuelle des différents membres des trois ordres. — La Chambre du clergé abolit dans son sein la représentation par procureur. — Celle de la noblesse exige au préalable le serment de ne point révéler le secret des délibérations. — Pouvoir aux Élus de révoquer les procureurs-syndics. — Fol. 224. Protestations de la Chambre du Tiers-État contre la demande d'abrogation de l'art. 134 de l'ordonnance d'Orléans, relatif au vote dans les États, formée par les deux autres Chambres. — Nomination de commissaires pour la réformation de la coutume. — Vœu pour que les fonctions publiques dans les villes soient réservées aux seuls catholiques. — Demande au Roi que désormais il ne soit point levé de deniers pour la réparation des routes et chemins sans la participation des Élus. — Fol. 230. Nomination de Gérard Sayve, abbé de la Bussière, Élu du clergé; de M. de la Guiche, bailli de Chalon, Élu de la noblesse; de M. Filjean, lieutenant à Avallon, conjointement avec le maire de Dijon Élus du Tiers-État. — Don gratuit de 50,000 livres (Voir C. 3,028). — Fol. 234. Délibérations des Élus. — Prestation de serment de J. Fleutelot, procureur syndic. — Message au duc d'Aumale pour le disposer en faveur des délégués en cour, au sujet de l'édit de pacification. — Ces délégués de retour, rendent compte de leur mission et en présentent le procès-verbal rédigé par le conseiller au Parlement J. Bégat et dont les Élus ordonnent l'enregistrement (voir C. 2979, f 45). — Fol. 237. Gratification de 100 écus à ce dernier. — Réclamation des Élus au comte de Saulx-Tavannes touchant l'arrêt du conseil qui casse toutes les procédures faites par le Parlement à l'endroit des Protestants. — Fol. 241. Intervention des Élus en faveur de la réclamation du clergé de la province contre l'ordonnance d'Orléans qui prescrit l'aliénation de 100,000 livres de revenu de ses biens en France. — Fol. 243. Opposition des mêmes aux demandes que doivent former les réformés du duché, à l'effet d'obtenir un plus grand nombre de lieux de réunion pour l'exercice de leur culte. — Fol. 266, 268. Opposition des Élus à l'exécution de lettres obtenues par les protestants pour être remboursés des deniers levés sur eux à l'occasion des troubles. — Envoi d'une députation en cour à cet effet (1564). — Fol. 284. Avis de la prochaine venue du Roi à Dijon. — Fol. 286. Réclamation des Élus contre un projet de traite des blés de Bourgogne, motivée sur le peu d'abondance des dernières récoltes. — Deux feuilletes de vin gâtées sont données en aumône aux pestiférés de Dijon. — Fol. 289, 292. Remontrances des Élus concernant l'élection prescrite en double des magistrats des villes et le rétablissement des justices municipales. — Fol. 296. Réclamations des mêmes à MM. d'Aumale et Tavannes, sur les déportements des gens de guerre en garnison

et l'arrière-ban, lequel, selon ses lettres et nonobstant les privilèges du pays, ne doit sortir des limites de la province. — Fol. 91. Protestations des Élus contre une taxe de 10 livres 10 sols par mois et pour trois mois, et des villes suivant l'importance de leurs tailles, prescrite par le Roi par commission spéciale, au mépris des privilèges de la province. — Fol. 95, 100. Le premier président et les conseillers Bégat et de Vintimille, consultés par les Élus pour la réformation de la coutume dont ils sont rapporteurs, promettent de tenir leur travail prêt lors de la prochaine assemblée des États. — Fol. 106. Levée de 200 pionniers dans le bailliage de Dijon, par l'ordre du duc d'Aumale (1569). — Fol. 113. Le duc d'Aumale fait sortir de cette ville les compagnies de Beaumont et de Vonges. — On équipe 50 pionniers pour les envoyer au camp du prince. — Plaintes sur les pilleries des compagnies ci-dessus. — Ordre de dresser procès-verbal de l'incendie des villages par les troupes du duc des Deux-Ponts. — Fol. 115. Démarches des Élus pour faire proroger l'assemblée des États à cause des troubles et de l'absence de la noblesse. — Fol. 121. Promesse des rapporteurs de la réformation de la coutume d'être prêts pour les prochains États, après conférence avec les députés des bailliages. — Fol. 122. Voyage en Cour de l'élu Pierre de Saint-Julien de Baleure, doyen de Chalon, pour remonter au Roi les désastres et les misères causées en Bourgogne par l'armée des Reitres du duc des Deux-Ponts. — Fol. 126. Réception des lettres patentes qui renvoient la tenue des États au 1<sup>er</sup> février 1570. — Fol. 130. Éclaireur envoyé par Tavannes en Allemagne, pour s'enquérir s'il s'y fait des rassemblements de troupes. — Fol. 132. Avance de 12,000 livres sur l'octroi, fait par les Élus au Roi, pour l'entretien des garnisons du pays ; — autre de 4,000 livres à M. de Tavannes. — Réception de Jean d'Esbarres, Élu du Roi. — Fol. 137. Convocation particulière des députés aux États, devant les commissaires du Parlement pour « voir procéder à la correction et réformation de la coutume. »

C. 3065. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

**1570-1572.** — Registre cinquième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Lettres de convocation de l'assemblée des États de Bourgogne (1570). — Fol. 6. Procès-verbal de cette assemblée tenue à Dijon le 1<sup>er</sup> février dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Étienne, sous la présidence de Gaspard de Saulx, lieutenant général. Approbation de l'administration des derniers Élus. — Plaintes sur la mauvaise gestion des greniers à sel. — Demande au Roi du rétablissement des justices municipales supprimées par l'édit d'Orléans ; — de l'observation faite de l'édit rendu sur la police des hôtelleries à l'endroit des vivres. — Fol. 11. Étapes fournies à l'armée du duc d'Aumale suivant celle du duc des Deux-

Ponts et à celle de M. de Sansac cantonnée aux environs de Vezelay. — Fol. 12. Articles présentés par les Chambres pour la réformation de la coutume. — La survivance du greffe des États est accordée à Marc de Souvert, fils du titulaire, en récompense de ses services. — Octroi au Roi de 50,000 livres. — Fol. 17. Élus nommés : clergé, P. Sayve, abbé de Sainte-Marguerite ; — noblesse, Charles de Mâlain, seigneur de Missery ; Tiers-État, Philibert Tixier, Vierge d'Autun, sans la présence desquels aucune décision ne doit être prise (Voir aussi C. 3028). — Fol. 23. Délibérations des Élus. — Prestation de serment. — Fol. 27. Lettre close du roi Charles IX pour annoncer l'augmentation des garnisons des places de la province, afin d'éviter les surprises. — Fol. 33. M. de La Guesde, premier président du Parlement, ayant été nommé procureur général au Parlement de Paris, les Élus lui mandent de continuer le parachèvement de la réformation de la coutume et si cela est impossible de se faire remplacer par le président de la Reynie. — Fol. 36. Don de 6,000 livres sur l'octroi fait par le Roi Charles IX à M. de Saulx-Vantoux, lieutenant du duc d'Aumale, et de M. de Tavannes en Bourgogne. — Lettres patentes pour la levée sur le pays d'une somme de 10,000 livres pour l'entretien des garnisons. — Fol. 39. Les Élus, informés du passage par la Bourgogne d'un corps de 8,000 Suisses qui y doivent faire montre, décident, pour éviter les désordres, de faire des avances de prêt à leurs capitaines. — Fol. 45. Réunion à la Chambre de tous les délégués des bailliages, afin de procéder à la réformation de la coutume. Paiement de 20 livres au buvetier qui a fourni cette assemblée. — Fol. 51. Lettre close du roi Charles IX qui, sur la requête des États, autorise ses commissaires à convertir l'impôt de 48,000 livres en un emprunt sur les gens aisés. — Démarches des Élus près des commissaires du Parlement, afin de terminer la réforme de la coutume. — Fol. 57. Lazare de Souvert, greffier des États, étant mort, son fils Marc présente aux Élus les lettres des États qui lui en assurent la survivance ; mais, comme il est mineur, il offre, en attendant, pour le remplacer, Barthélemy Joly, son oncle, qui est accepté. — Fol. 58. Compliments des Élus à M. Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne (1571). — Fol. 59. Commission donnée à M. Jacquot, maître des comptes, de dresser l'inventaire des titres, privilèges et papiers des États. — L'abbé de La Bussière remplace comme Élu l'abbé de Sainte-Marguerite, décédé. — Réception de Barthélemy Joly comme greffier à titre provisoire. — Fol. 62. Présentation des lettres patentes par lesquelles Denis Brulart, remplaçant de M. de La Guesle, à la première présidence du Parlement de Dijon, lui est subrogé pour tout ce qui concerne la réformation de la coutume. — Les commissaires du Roi pour l'imposition du dixième du revenu quelconque des gens de toute condition, ayant refusé de surseoir à

cette levée jusqu'à nouvelle décision du Roi, les Élus convoquent une assemblée de tous les notables personnages trouvés dans la ville. — Fol. 64. Procès-verbal de cette assemblée dans laquelle on décide qu'une députation se rendra immédiatement en Cour pour faire des remontrances sur les conséquences de cette atteinte aux privilèges du pays. — Fol. 66. 78. Adhésion donnée par les Élus à l'opposition des villes de Semur, Avallon et Arnay à l'érection d'un bailliage à Saulieu. — Fol. 70. Avis donné par les députés, du sursis ordonné du subsidé du dixième. — Compliment, fait par les Élus au maréchal de Vieilleville, commissaire du Roi, pour l'exécution de l'édit de pacification. — Les mattres de requêtes qui accompagnent le maréchal font savoir aux Élus qu'aussitôt le retour de l'Élu de Missery, ils conféreront ensemble de l'édit de pacification. — Fol. 72. Cette conférence porte plus sur l'administration de la province que sur les choses de religion. — Fol. 76. Opposition des Élus à une traite de 2,000 émines de blé demandée par la ville de Lyon. — Fol. 81. Réception par les Élus, de M. de la Tourette, président de la cour des monnoies de Paris, commissaire royal pour le décri des monnoies étrangères. — Fol. 85. Observations des Élus sur les conditions auxquelles ce décri pourra être le moins dommageable aux intérêts des gens du pays. — L'ordonnance du décri étant rendue contrairement à cet avis, les Élus envoient en Cour pour en demander la suspension. — Fol. 89. M. de Saulx-Vantoux, lieutenant du Roi en Bourgogne, consulté par le Roi sur la quantité de blé disponible dans le pays, les Élus le supplient de répondre que la recette de l'année dernière et celle prochaine seront certainement insuffisantes pour la subsistance de la province. — Fol. 93. Envoi d'un député en Cour à l'effet de solliciter un règlement pour le décri des monnaies et en attendant obtenir le sursis de l'ordonnance rendue sur ce décri. — Fol. 110. La traite des vins de Bourgogne en Comté est interdite. — Fol. 113. Les Élus sollicitent la révocation de la commission donnée au Grand Gruyer, de faire arpenter les bois des seigneurs et des communes, afin d'en laisser croître un tiers en haute futaie ; — fol. 117. celle de création de nouveaux officiers dans les bailliages et, dit-on, d'une Chambre des requêtes au Parlement. — Fol. 119. Jugement des Élus sur les droits prétendus dans la Chambre, par Tixier, vierg d'Autun sortant, et Berthaut, vierg entrant, le premier prétendant conserver sa qualité d'Élu jusqu'à la prochaine réunion des États, l'autre prétendant, au contraire, qu'il en était déposé à partir de sa nomination. La Chambre admet Berthaut comme Élu au département du taillon, sans préjudice des droits de Tixier. Les deux parties en appellent (1572). — Fol. 130. Paiement à M. de Vantoux fils des 1200 livres votées en 1570 à feu le sieur de Vantoux, son père, lieutenant du Roi en Bourgogne. — Pierre Morin, avocat, mattre extraordi-

naire en la Chambre des comptes, est nommé conseil des États. — La connaissance du tierçage des bois mentionnée plus haut est enlevée au grand Gruyer et renvoyée aux juges ordinaires. — Fol. 132. Ordre d'imposer le somme de 6,346 livres due à la ville de Dijon pour vivres et munitions fournies en 1569 à l'armée du duc d'Aumale. — Offres de service de M. de Sennecey accueillies par la Chambre.

C. 3066. (Registre.) — Petit in-folio, 279 feuillets, papier.

1572-1575. — Registre sixième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 1<sup>er</sup> mai en l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne (1572). — Fol. 3. Une commission de deux membres de chacun des ordres est chargée d'examiner la gestion des derniers Élus. — Fol. 4. Remontrances au Roi pour demander le rétablissement des justices municipales et la suppression des insinuations ecclésiastiques. — On convient de terminer à l'amiable le différend avec le comté d'Auxonne pour la quotité des impôts qu'il doit supporter. — On demande la suppression des nouveaux offices de conseillers aux bailliages, de receveur général du taillon et de gardes des sceaux particuliers. — Fol. 5. On renvoie à trois ans l'homologation des articles de la coutume réformée. — Protestations du Tiers-État à cet égard. — Décret qui autorise les Élus lors des affaires urgentes à substituer d'autres personnes aux Élus absents pour les remplacer. — Fol. 8. Invitation aux seigneurs et aux églises de déférer promptement à l'exécution du tierçage de leurs bois, de peur que les officiers de la gruerie n'en exigent la connaissance. — Fol. 9. On demandera au Roi de comprendre le comté d'Auxerre dans la recette générale de Bourgogne. — Vote d'une somme de 1,200 livres pour l'édification d'une salle au Palais de justice. — Avis favorable pour la création d'une chambre à sel à Mirebeau. — Vote de 50,000 livres de don gratuit au Roi ; — de 8,000 livres de gratification au duc d'Aumale, 5,000 à Chabot-Charny, 500 au premier président, etc. — Élus nommés : Clergé, Anne de Givry d'Escars, abbé de Saint-Bénigne de Dijon ; Noblesse, François Chabot-Brion, sieur de Mirebeau ; Tiers-État, Jean Belin, maire de Beaune. — Pierre Michel est reçu procureur syndic et Bernard d'Esbarres, suppléant de P. Couthier, conseil de la Province (Voir C. 3028). — Délibération de la Chambre du Tiers qui décide qu'à l'avenir et pour éviter les frais, la représentation de chaque localité ne dépassera point deux personnes ; — que dans les voyages les Élus des deux autres ordres devront se contenter de la taxe ordinaire. — Procès-verbal de vérification de l'administration des Élus. — Fol. 24. Délibérations, serment des Élus. — Fol. 32. Nomina-

tions des receveurs des bailliages. — Fol. 34. Les procureurs sont tenus de produire à la fin de l'année la déclaration de leurs vacations. Ils ne devront désormais entrer à la Chambre, que s'ils y sont appelés ou doivent y requérir. — Fol. 36. Ordre au greffier de faire l'inventaire des papiers des États laissés par M. de Souvert et de les renfermer dans une « au-moire » de la Chambre. — Fol. 39. Rapport de MM. de Missery et Jeannin, députés en Cour. — Le premier remet aux Élus les lettres patentes par lui obtenues pour la réformation de la coutume, ceux-ci en ordonnent le dépôt jusqu'aux prochains États dans la Chambre du Trésor, et quand M. de Missery survient pour en réclamer la garde, ils la lui refusent, dont celui-ci se porte pour appelant. — Règlement d'une question de préséance entre les députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi. — Fol. 49. Opposition des Élus de concert avec les procureurs au Parlement, à l'édit de création de nouveaux offices de procureurs. — Fol. 52. Remontrances à M. de Charny au sujet des gendarmes qui tiennent encore les champs après les montres et des gens de guerre de garnisons qui exigent des vivres et munitions en dehors du règlement. — Ces mêmes plaintes sont présentées au duc d'Aumale, gouverneur à son passage à Dijon. — Fol. 55. Imposition de la somme de 1,200 livres pour la construction d'une salle (Pas-Perdus) au Palais de justice. — Fol. 60. Décision portant qu'à l'avenir toute demande de décharge d'impôts formée par une localité pour diminution de feux, donnera lieu avant toute résolution à une recherche préalable de ces feux par un Élu. — Vote de 500 jetons d'argent divisés en 11 bourses pour être distribués aux membres de la Chambre (1573). — Fol. 63. Réclamation des députés du Mâconnais contre la quotité à eux attribuée dans l'emprunt de 60,000 livres. — Instructions données à M. Legouz de Vellepele, commissaire pour l'exécution de la prohibition de la traite des grains, obtenue par la Province. — Mesures proposées par le comte de Tavannes, lieutenant en Bourgogne, pour en assurer la stricte exécution. — Opposition des Élus à l'exécution d'une commission pour la production d'un état statistique de la vigne en Bourgogne. — Avis donné par l'Élu Chabot-Brion que le produit de la taxe des francs-fiefs en Bourgogne a été donné au duc d'Anjou, frère du Roi. — Réclamations contre le grand maître réformateur des eaux et forêts, qui, au mépris des privilèges du pays, avait assigné des Bourguignons à la Table de Marbre de Paris. — Dénonciation au Parlement des exactions commises par de soi-disant louvetiers. — Fol. 77. Opposition des Élus à l'exécution d'un arrêt du conseil obtenu par les trésoriers de France pour affermer les octrois des villes. Mesures proposées pour la prompte exécution de l'arrêt rendu par le Parlement à la requête des États, afin de mettre fin aux enharrements de grains avant la récolte. — Fol. 81. Réception

des lettres patentes qui autorisent une assemblée de notables des États pour statuer sur la finance du rachat de l'édit de francs-fiefs.

Fol. 83. Procès-verbal de cette assemblée tenue le 21 septembre à Dijon, au Logis du Roi, et composée d'un député par ordre, de chacun des bailliages (Voir C. 3028). — Fol. 96.

Achat de vin destiné en présent au chancelier, à MM. de Morvilliers, de Limoges, de Lansac, Millon, de Chiverny, etc.

— Visite faite au comte de Charny à sa venue. — Avis que le bénéfice de la finance de l'édit des francs-fiefs a été donné au duc de Mayenne, nouveau gouverneur de Bourgogne, lequel est sur le point de partir pour la Pologne en compagnie du frère du Roi, élu Roi de ce pays. — Ce prince informe les Élus qu'il a composé avec leur délégué pour 25,000 livres payées comptant. — Fol. 108. Sur l'avis que l'assemblée générale qui devait se faire à Compiègne pour pourvoir aux affaires de France était révoquée, la chambre délègue en cour MM. de Stainville, seigneur de Pouilly, élu, et l'avocat Jeannin pour poursuivre les affaires du pays (1574).

— Fol. 116. Traité. — Fol. 124. Nomination de commissaires visiteurs des greniers à sel. — Opposition des Élus à l'enregistrement de l'édit d'aliénation des terres vaines et vagues. — Fol. 129. L'avocat Jeannin rendant compte de sa mission en Cour, rapporte au sujet du rétablissement des justices municipales que si le Roi l'a rendue aux villes d'Autun et de Dijon il n'a pas cru devoir l'accorder aux autres. — Délibération qui assigne au clergé la cinquième partie de la finance à payer pour le rachat de l'édit des francs-fiefs. — Fol. 137.

Cette somme sera livrée par feu, comme l'impôt du taillon. — Fol. 143. Gratification de 100 écus à M. Desmarquets, secrétaire du duc de Mayenne. — Fol. 146. Plaintes à M. de Chabot-Charny sur les exactions commises par les gens d'armes à Chanceaux et aux environs de Saint-Seine. — Députation de la Chambre envoyée à Beaune au devant du duc de Mayenne venant prendre possession du gouvernement de Bourgogne. — Fol. 140. Félicitations de la même, lors de l'arrivée du prince à Dijon. — Fol. 150. Réclamations des Élus au sujet d'un impôt de 30 livres 10 sols par clocher. — Ces mêmes remontrances sont faites à la reine régente Catherine de Médicis à son passage à Dijon, mais sans résultat utile. — Réclamations au Roi pour obtenir le retour dans les villes bourguignonnes de toutes les pièces d'artillerie qui y ont été prises par les troupes royales lors des troubles. — Fol. 157-161. Envoi d'un commissaire à Salins pour traiter de l'approvisionnement des greniers à sel. — Excuses donnés à M. de Tavannes, lieutenant du Roi en Bourgogne, de ne pouvoir lui donner les rôles par noms d'habitant de toutes les paroisses du pays. — Fol. 167. Violentes réclamations faites à la Chambre par M. de Stainville, seigneur de Pouilly, élu de la noblesse, sur ce que pendant qu'il était en cour pour

ville de Nuits prise et saccagée par les reîtres. — Fol. 20. Sur la demande des Élus du Mâconnais, la Chambre décide qu'on enverra à la Reine-Mère alors à Moulins, une députation la supplier d'obtenir du duc d'Alençon l'injonction à ceux de Lourdou de cesser leurs ravages, de dissuader le duc Casimir de regagner son pays par la Bourgogne, avec offre de faire reconduire « jusqu'aux lisières » de Lorraine et aux frais du pays, l'artillerie qu'il avait mise en dépôt au château de Lourdou. — Fol. 24. Nouveau refus des Élus de supporter les frais d'entretien des garnisons mises dans les places fortes lors du passage des reîtres. — Fol. 26. Pierre Joannin, avocat au Parlement, est nommé Conseil des États. — Voyage en Cour pour demander décharge de l'entretien des six compagnies de Crillon, que le Roi veut établir en garnison dans le midi du duché. — Cette démarche reste infructueuse. — Fol. 30. Chabot-Charny, consulté par les Élus sur la question de savoir s'il ne serait pas à propos de faire un présent au duc Casimir étant sous les murs de la ville, afin de le faire déloger plus vite, Chabot s'y oppose. — Fol. 32. Sur l'avis des lettres closes adressées par le Roi à tous les baillis du duché à l'effet de provoquer une assemblée des gens des trois États de leur circonscription, pour rédiger des doléances et nommer des députés aux États généraux du royaume convoqués à Blois, la Chambre délibère qu'on sollicitera la révocation des lettres adressées aux baillis et que cette réunion aura lieu suivant la forme usitée pour celle des États du duché. — Fol. 33. La peste continuant de régner à Dijon, la Chambre s'ajourne dans la ville de Beaune. — M. de Chabot-Briou est prié de négocier avec le capitaine Miraumont la retraite de ses troupes, désignées pour tenir garnison en Normandie.

Fol. 33. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 22 octobre au couvent des Jacobins de Beaune sous la présidence de Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne, pour résoudre sur la question de rédaction des cahiers de doléances et d'envoi de députés aux États généraux de Blois. P. Morin, conseil des États, demande que les cahiers des trois Ordres préparés dans les assemblées de bailliage soient apportés aux États pour être réduits « en un général pour chacun ordre, » et que les députés qui y ont été nommés soient cassés et remplacés par d'autres pris au sein des États. — Les députés du Charollais se plaignent de n'avoir point été convoqués au même titre que ceux des autres bailliages. — Vote de 2,300 livres pour déterminer l'évacuation des compagnies du régiment de Crillon (1576). — Fol. 34. Refus des États d'entretenir les trois compagnies du capitaine Martinangre envoyées pour les remplacer. — Les États déclarent se commettant de la province à établir plusieurs troupes de poste sur plusieurs points de la duché, mais à condition que les reîtres ne puissent en

cune exemption de subsides. — Injonction aux Élus de poursuivre la cassation du bail du sel qui est plus cher en Bourgogne que dans les autres provinces. — 30 livres d'indemnité sont payées aux Jacobins de Beaune tant pour les préparatifs de l'assemblée que pour la réparation des bancs, vitres et même meubles cassés, par la « foule du peuple venu à l'assemblée. » — Les États consentent au maintien de tout ce qui a été fait dans les assemblées des bailliages. Le clergé et la noblesse nomment chacun un député qui est pour le premier Philippe Berbis, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, et pour la noblesse, François Chabot, marquis de Mirebeau. Celui du clergé reçoit outre ses pouvoirs la mission de provoquer le rétablissement absolu du culte catholique et l'extirpation de l'hérésie. Le Tiers-État proteste contre cette nomination et en appelle aux États généraux eux-mêmes. — Délibérations des Chambres. — Fol. 44. Protestation du député du clergé d'Auxerre contre la forme de la convocation de son corps et l'élection du doyen Berbis. — Plaintes des nobles de ce que les baillis ayant fait défaut aux assemblées de leur ressort, des gentilshommes ont préféré s'abstenir d'y assister plutôt que d'être présidés par un lieutenant de justice. — Le Tiers-État déclare ne reconnaître pour députés aux États généraux de Blois que ceux nommés dans les bailliages et défend de leur payer des gages. — Nomination de députés pour poursuivre l'appel devant les États. — Présence prétendue par les députés de Chalon et de Semur sur ceux de Nuits et Saint-Jean-de-Losne. — Remontrances des députés de Bourbon-Lancy, de Montcenis pour avoir voix délibérative aux États; — de ceux de Marcigny qui se plaignent, étant du ressort d'Autun, d'être imposés par les officiers du Mâconnais; — de ceux d'Auxerre qui se rallient aux décisions prises par la Chambre en ce qui concerne la députation à Blois. — Observations générales sur ce qui s'est passé à l'assemblée des États du pays. — Fol. 55. Plaintes des Élus à Chabot-Charny sur les déportements des compagnies de Martinangre en Auxois. — Fol. 57. Décharge du tailon aux habitants de Magry-sur-Tille dont 33 des 42 maisons du village ont péri dans un incendie (1577). — Fol. 59. Les États font connaître à Chabot-Charny qu'il n'est point en leur pouvoir d'anticiper le terme du paiement du don qui lui a été fait par le Roi sur le don gratuit. — Fol. 61. Salaire de J. Chirat, greffier-papier de la Chambre des comptes, pour ses peines de trouver les comptes et papiers des États étant en la dite Chambre toutes les fois qu'il en est besoin. — Fol. 64. Paiement des munitions fournies aux reîtres du comte Raynegruffings en février 1575 à Labergement-le-Duc. — Fol. 65. Rapport fait par l'Élu Berbis de ce qui s'est passé aux États de Blois. — Décharge de tailon demandée par les habitants de Gilly, Farges, Moux, Villy-le-Moutier dont les

maisons ont été incendiées par accident et par les reîtres de Casimir. — Fol. 69. Sur les remontrances des villes et bourgs de la province, se plaignant de ce qu'au mépris des privilèges du pays, le Roi se permet de les imposer sans leur consentement, nonobstant les charges qui pèsent déjà sur eux et les ruines qu'ils ont souffertes aussi bien des reîtres que d'autres troupes, les Élus décident qu'on en fera un mémoire et qu'une députation ira le présenter en Cour. — Fol. 74. Les Élus ne pouvant faire, comme États, l'avance au comte de Charny des 12,000 livres qui lui ont été accordées sur le prochain octroi, le cautionnent personnellement jusqu'à 10,000 livres vis-à-vis les personnes qui voudront lui en faire l'avance. — Taxe des journées des députés du Tiers-État de la province aux États de Blois : — 40 livres les gradués et 7 les gens de robe courte. — Fol. 75. Refus des Élus de conduire à Lyon un convoi d'artillerie aux frais de la province, pour en ramener les huit canons emmenés de Dijon en 1574 et que le Roi avait promis de ramener à ses frais dans cette ville. — Fol. 80. Lettres patentes de Henri III pour la convocation des États de Bourgogne à Dijon. — Fol. 82. Procès-verbal de cette assemblée tenue à Dijon en la grande salle du Logis du Roy, sous la présidence de Chabot, comte de Charny. — Adhésion donnée par les députés des trois États aux articles envoyés de la Cour pour constituer une association ayant pour but le maintien de la religion catholique et la conservation de l'État, mais refus de s'y engager par un serment jugé inutile. — Vote d'un subside de 40,000 livres pour l'entretien des forces de la province. — Défense aux Élus de faire aucune avance sur l'octroi. — Fol. 87. Vote pour le paiement des gages des députés aux États de Blois. — Délibérations des Élus. — Fol. 91. Voyage en Cour pour y présenter les remontrances des États. — Fol. 98. Obligation imposée aux procureurs-syndics de rendre compte tous les trois mois des affaires qu'ils auront traitées. — Fol. 109. Les Élus déclinent les propositions des officiers d'artillerie du Roi, à Dijon, pour se rendre à Lyon pour en ramener huit pièces de canon et décident qu'on s'adressera à un bon et notable marchand de la ville pour ce transport. — Fol. 111. Démarche des Élus auprès de la Chambre des comptes, pour s'opposer à l'enregistrement de l'Édit de création des regrattiers en titre d'office, qu'ils considèrent comme une aggravation de la gabelle et une charge pour le peuple. — La Chambre se montrant peu disposée à accueillir la demande des Élus, ceux-ci autorisent leur procureur à appeler de l'enregistrement au Parlement, sans préjudice d'un recours au Roi lui-même. — Remontrances du député des États de Mâcon afin d'obtenir une diminution sur le taillon (1578). — Fol. 121. Composition, avec M. de Vauxhardy, fermier de la création des regrattiers en titre d'office, de la somme de 34,000 livres pour leur rachat

en Bourgogne. — Gratification de bourses de jetons en argent aux Élus et Conseils de la province. — Fol. 124. Aumône de 100 sols aux religieuses Clarisses d'Auxonne. — Réception des lettres closes du Roi qui ordonne la convocation des États. — Paiement des impressions faites par J. Desplanches, imprimeur à Dijon, pour le service de la Province. — Fol. 129. Autres de jetons et bourses commandés à Paris par le syndic Michel.

Fol. 129, verso. Procès-verbal de l'assemblée des États commencée à Dijon le 21 mai, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Étienne, sous la présidence de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne (1578). — Les Chambres sont présidées par : clergé, Ch. Aillebourt, évêque d'Autun ; noblesse, F. Chabot, marquis de Mirebeau ; Tiers-État, J. Le Marlet, maire de Dijon. — Députation de trois membres de chacun des trois Ordres, pour faire des remontrances sur les créations de nouveaux offices et subsides extraordinaires dont, au mépris des cahiers répondus aux derniers États de Blois, on continue à charger le pays et en demander la suppression. — Cette résolution est rédigée et signée en double minute par les députés de la province. L'une sera conservée dans un coffre fermant à triple serrure, l'autre remise aux délégués en Cour. — Opposition du Tiers-État à la réception de Bretagne, procureur du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, comme député de cette ville. — Fol. 133. Nomination de l'évêque d'Autun comme Élu du clergé. — Fol. 133. Procès-verbal de la seconde assemblée commencée le 1<sup>er</sup> août au réfectoire du couvent des Carmes, sous la présidence de l'évêque d'Autun, élu du clergé, F. Chabot-Mirebeau, élu de la province, et Le Marlet, maire de Dijon, élu du Tiers-État. L'évêque d'Autun déclare que la réunion a été faite pour entendre le rapport des députés envoyés en Cour par la dernière Assemblée et donne la parole à l'abbé de Cîteaux, chef de cette députation. Celui-ci rend compte de sa mission : Arrivée à Paris, la députation a suivi le Roi à Rouen où elle a été accueillie. Le Roi a reçu leur requête. Il dépose sur le bureau cette réponse, délibérée en Conseil, en même temps que la harangue prononcée par lui devant le Roi. Par cette réponse, le Roi ajourne la réunion des États au mois d'octobre et promet de leur faire sur points et articles une « particulière réponse par personnage d'autorité. » — L'Assemblée approuve le propos tenu par l'abbé de Cîteaux, s'ajourne au 31 octobre, décide qu'on s'opposera aux nouveaux édits par voie de justice, exhorte les gentilshommes à se trouver à la prochaine Assemblée et se sépare après avoir adressé des plaintes au duc de Mayenne sur les ravages commis par les gens de guerre (1578). — Fol. 137. Signification, par ce dernier aux Élus, de l'ordre du Roi qui proroge jusqu'à nouvel ordre l'assemblée des États. — Délibération des États qui, nonobstant cette réponse, convoque l'Assemblée au

31 octobre. — Fol. 139. Procès-verbal de la troisième assemblée des États tenue le 31 octobre, à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon. Les trois Ordres en Chambres envoient prévenir M. de la Guesle, procureur général au Parlement de Paris et commissaire député par le Roi, de se rendre à l'Assemblée. Celui-ci demande le renvoi au lendemain, ce que les États n'accordent qu'après une déclaration du duc de Mayenne, que ce retard ne pouvait porter atteinte aux privilèges du pays et à l'autorisation expresse de tenir l'Assemblée. La Guesle, introduit par le duc de Mayenne, présente ses pouvoirs et dans un long propos cherche à disculper le Gouvernement des reproches qui lui sont adressés ; annonce pour le mois de janvier la publication de l'édit rédigé en réponse aux demandes des États de Blois et donne lecture de la réponse du Conseil à chacun des articles de la requête présentée par les députés des États : les Élections ecclésiastiques, la pragmatique sanction, les charges ecclésiastiques, les annates, la suppression des nouveaux offices, la création de nouveaux, la Chambre des Requêtes du Parlement de Dijon, la traite foraine, les évocations et distractions de ressort (1578). — Fol. 143. Réception d'un envoyé de M. de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, qui demande aux États un avis favorable pour le renouvellement de la neutralité entre les deux provinces. — Décret des Chambres du clergé et de la noblesse qui, nonobstant l'opposition du Tiers, crée au gouverneur une garde de 40 arquebusiers à cheval commandés par un capitaine gentilhomme du pays, laquelle, en absence du gouverneur, sera occupée à réprimer les désordres des gens de guerre. — Vote d'un don gratuit de 16,666 écus 2/3. — Fol. 146. Députation au Roi pour demander l'abolition de tous les subsides « mis sus » depuis le règne de Louis XII et maintenir le duché dans toutes ses franchises et exemptions ; l'inviter à prendre « l'avis commun de toutes les provinces du Royaume sur les moyens d'acquitter ses dettes à la moindre charge possible et sans que les deniers qui seront votés puissent être distraits de cette destination » et le supplier d'autoriser une nouvelle Assemblée des États pour entendre sa réponse à leur députation. — Fol. 149. Dons de 5433 écus 1/3 au duc de Mayenne, de 2666 écus 2/3 au comte de Charny, de 833 écus 1/3 au comte de Tavannes, de 333 écus 1/3 au premier président. — Fol. 151. Les États refusent aux députés des comptes à la Chambre des Élus d'avoir plus d'une voix, de présider la Chambre en absence des Élus des Ordres. — Vœu pour l'érection d'un évêché à Dijon. — Adhésion à celui des habitants du ressort de Langres d'être réunis à celui du Parlement de Dijon. — Nomination des Élus. — Clergé, Charles Aillebourt, évêque d'Autun ; noblesse, Claude de Dyo, sieur de Montperroux ; Tiers-État, Guy Bretagne, lieutenant au bailliage de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 153. Protestations des

députés des comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, contre la demande des États de les faire distraire du ressort du Parlement de Paris. — Délibérations de la Chambre du clergé sur des débats de préséance soulevés par le prier de Saint-Marcel-les-Chalon, le doyen de Rouvray, les députés des Collégiales ; de la Chambre de la noblesse qui octroie aux anciens Élus et seigneurs le droit de siéger et voter les premiers ; de la Chambre du Tiers-État, sur la préséance prétendue par les villes de grands bailliages sur celles de sièges particuliers, des petites villes sur les comtés adjacents ; qui admet définitivement le député du bourg de Mirebeau à siéger sans voix délibérative. — Fol. 163. Délibération des Élus qui refusent d'admettre les excuses de l'évêque d'Autun, pour remplir ses fonctions d'Élu. — Refus du Tiers-État à l'entretien de la garde du duc de Mayenne, sur le fonds commun. — Gratification aux sergents de la mairie de Dijon qui, aux derniers États, ont gardé la porte de la Chambre du Tiers et porté les messages. — Fol. 176. Délibération des Élus qui, par provision, votent l'entretien pour trois ans de la garde du gouverneur, laquelle sera soldée sur le produit du sel. — Fol. 178. Emprunt contracté à cet effet. — Avis pour la convocation prochaine des États (1579).

C. 3068. (Registre.) — Petit in-folio, 263 feuillets, papier.

1579-1584. — Registre huitième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1 Procès-verbal de l'assemblée des États tenue en l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, le 15 mars, sous la présidence de Léonor Chabot, comte de Charny (1579). (Voir C. 3016, fol. 1 ; C. 3028, fol. 38). — Fol. 18. Délibérations des Élus. Paiement de 6 écus 2/3 à Desplanches, imprimeur à Dijon, pour l'impression de la harangue faite au Roi en 1578, par l'abbé de Citeaux, député des États. — Fol. 23. Rapport des députés envoyés en Comté au sujet d'infractions apportées au traité de neutralité entre les deux provinces. — Fol. 39. Prière au comte de Charny d'empêcher la traite des blés qui se fait par la Saône. — Rapport des députés des États en Cour (Pierre Jeannin, conseiller au Parlement, et l'avocat Joly). Ils rapportent des promesses du Roi et la suppression de plusieurs Édits bursaux ; mais la forme de l'édit de cette suppression ayant paru insuffisante à la Chambre, elle délibère que d'autres lettres plus explicites seront impétrées. — Fol. 45. Sur les réclamations des villes et comtés de la province, au sujet de la subvention dont la quotité a été doublée, la Chambre ordonne une députation en Cour pour faire des représentations au Roi. — Fol. 50. La Chambre, invitée par lettres particulières à envoyer une députation à Lyon vers la Reine-mère, décline la proposition, alléguant que « si elle passe en Bourgogne, il suffira de lui aller faire la révérence. » — Les députés en Cour rapportent

un édit de décharge de la subvention et un autre sur les remontrances faites par les États plus conforme aux délibérations des Élus. — Fol. 50. Remontrances des États du comté d'Auxonne, au sujet de la part qu'on leur faisait payer des frais des voyages en Cour aussi bien de ceux entrepris pour les affaires générales du pays que de celles particulières au duché. — Adhésion donnée par les Élus à l'opposition formée par la mairie de Dijon, à l'établissement d'un poids public à Saint-Jean-de-Losne (1580). — Fol. 66. Message envoyé à Pagny au comte de Charny, pour l'informer des motifs qui retardent l'imposition de la subvention. — Fol. 81. Emprunt fait par les Élus sous leurs propres noms et sous la garantie du duc de Mayenne, pour la solde de la garde du Gouverneur. — Fol. 87. Distribution de jetons d'argent aux Élus. — Fol. 97. Les députés en Cour rapportent des lettres closes autorisant l'assemblée d'un certain nombre des députés des trois Ordres, pour délibérer sur le subside du vin et l'impôt du taillon ; la Chambre ordonne que, pour ne faire aucune jalousie, l'Assemblée entière sera convoquée. — Fol. 98. Elle sursoit jusques à cette réunion pour la levée de 1,000 pionniers équipés, ordonnée par le Roi pour l'armée du Dauphiné.

Fol. 99. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 20 août, dans la grande salle du Logis du Roi à Dijon, sous la présidence de l'évêque d'Autun (Voir C. 3016, fol. 26 et C. 3025, fol. 42) (1580). — Fol. 110. Délibérations des Élus. Département pour la levée des 300 au lieu des 1,000 pionniers demandés par le Roi, faite nonobstant l'opposition du Tiers. — Fol. 114. Levée de ces pionniers. — Fol. 119. Présentation à l'enregistrement des lettres d'abolition du subside sur le vin, accordées moyennant la finance de 50,000 écus payable en six années. — Fol. 126. La Chambre n'accueille pas la proposition des Élus du clergé et de la noblesse, d'aller faire la révérence à la Reine-mère, durant son séjour à Bourbon-Lancy. — Fol. 147. Bourse de jetons d'argent accordée à J. Le Marlet, maire de Dijon, Élu du Tiers-État (1581). — Fol. 148. Voyage en Cour, à l'effet d'obtenir l'envoi en Bourgogne d'un Commissaire spécial pour la réunion du domaine aliéné. — État général de l'administration des Élus, dressé pour la prochaine convocation des États.

Fol. 151. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 31 mai à Dijon « au logis du Roy et sur un théâtre fait exprès dans la grand sale, » sous la présidence de Chabot-Charny (Voir C. 3016, fol. 45, C. 3028, fol. 42) (1581). — Fol. 166. Nomination des Élus : clergé, N. Boucherat, abbé de Cîteaux ; noblesse, Claude de Bauffremont, baron de Sennecey ; Tiers-État, M. Julien, docteur en droit, maire de Chalon. — Délibérations des Élus. — Fol. 174. Députation en Cour pour y faire des remontrances au nom des États. — Fol. 176. Rapport de cette députation. — Délibération portant que les syndics entrés à la Chambre pour des

communications à faire devront se retirer immédiatement après, à moins que les Élus n'en décident autrement. — Le nombre des feux du duché se trouve réduit à 60,784. — Fol. 179-181. Fabrication de 1,500 jetons d'argent en 15 bourses de velours et 2,000 jetons de fonte en 20 bourses de cuir, pour être distribués aux Élus et aux officiers. — Empêchement mis par les Comtois à la prise de possession d'une cure par le doyen de Vergy. — Fol. 187. Délibération par laquelle les Élus, considérant qu'il n'a été fait aucune recherche générale des feux depuis 1475, et que les taxes se font depuis cette époque sur des cahiers qui ne tiennent aucun compte des changements survenus, décident qu'il sera impétré du Roi des lettres de commission pour être autorisés à faire un nouveau dénombrement, et en nommant d'avance les commissaires pour chacun des bailliages (1582).

Fol. 199. Procès-verbal de l'Assemblée au Logis du Roi, à Dijon, le 18 juin, de vingt députés de chacun des trois Ordres des États, sous la présidence de l'abbé de Cîteaux, Élu du clergé, à l'effet de délibérer sur le rachat du subside sur le vin (1582). — Fol. 200. P. Morandet, avocat, est nommé Conseil des États. — L'Assemblée, après avoir entendu lecture des lettres du Roi qui limite à 20 par Ordre le nombre des députés à convoquer, avec défense de délibérer sur autre matière que le rachat du subside, considérant que cette forme de convocation limitée est contraire aux privilèges du pays, délibère qu'une députation sera envoyée au Roi pour réclamer une Assemblée générale et la liberté de délibérer de toutes affaires. — Délibérations des Élus. — Fol. 204. Département de la subvention. — L'homologation de la transaction avec les États du comté d'Auxonne, sur la quotité d'impôts par lui supportés, est ajournée à la prochaine réunion des États du duché. — Fol. 211. Délibération pour le rachat des nouveaux offices de clerks des greffes. — Invitation au maire de Dijon de dresser état des dépenses que supportera la ville lors de la réception des ambassadeurs des ligues suisses se rendant à Paris pour le renouvellement de l'alliance, afin d'en faire supporter une partie par la province. Fol. 214. Les feux des divers bailliages calculés donnent un total de 59,294 feux (1583). — Mainte-nue, par les États, de l'intégralité des pensions de la maré-chaussée, nonobstant le retranchement de 10 jours sur le mois de décembre 1582, ordonné pour l'adoption du nouveau calendrier. — Fol. 223. Délibération portant que la distribution des bourses de jetons n'aura lieu qu'à la fin de la seconde année de chaque élection. — Remise, par les Élus aux Commissaires envoyés par le Roi en Bourgogne « pour congnoistre son estat et ouyr les plaintes du peuple, » d'un état de situation administratif et financier de la province et d'un double des remontrances. — Fol. 230. Rémission obtenue par le duc de Mayenne des 4,000 livres qu'on devait livrer



pour sa compagnie. — Fol. 236. Adhésion donnée par les Élus à l'opposition des officiers du bailliage à ce que les appels des jugements réformateurs des eaux et forêts en Bourgogne soient portés ailleurs que devant le Parlement. — Fol. 242. Intervention des mêmes dans un débat soulevé par les commis de la recette des dépôts et consignations, qui prétendaient recevoir les deniers des biens mis en vente. — Fol. 248. Rapport, par l'abbé de Cîteaux, de son entrevue avec le chancelier, au sujet des bureaux de traite foraine que l'on voulait établir sur les limites du duché. — Fol. 255. Ordre au syndic des États de se trouver aux jours du bailliage de Dijon, afin d'empêcher la production des arpentages des bois de communautés exigée par le procureur du Roi et remontrer qu'il n'est pas convenable d'exiger des curés d'apporter en personne les registres des baptêmes, mariages et enterrements qu'ils doivent déposer au greffe.

C. 8069. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

**1584-1590.** Registre neuvième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 24 mai au réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de L. Chabot-Charny, lieutenant-général en Bourgogne (voir C. 3016, fol. 92. C. 3028, p. 92) (1584). — Fol. 20. Délibérations des Élus. — Les députés de la Chambre des comptes s'étant présentés au nombre de quatre, les Élus, conformément au décret précédent, refusent d'en admettre plus de deux. Ceux-ci en appellent au Roi. — Réception de O. Arviset conseil des États. — Avis à M. de Chabot-Charny de l'octroi de 50,000 fr. voté au Roi. — Distribution des bourses de jetons d'argent et de cuivre. — Fol. 29. Maintien de la délibération du mois de janvier 1583, qui excepte les conseils et procureurs-syndics de toute participation à cette distribution. — Fol. 45-51. Ordre au procureur-syndic de poursuivre devant le Parlement la réparation de l'outrage commis à la personne du syndic Michel dans l'exercice de ses fonctions (1585). — Fol. 51. — Protestations des députés de la Chambre des comptes sur la préférence donnée au maire de Dijon pour porter la parole au duc de Mayenne, auquel la Chambre allait faire la révérence. — Injonction aux conseils et syndics de produire à la fin de chaque année un état de leurs vacations. — Fol. 56. Envoi d'une députation en Cour, à l'effet de demander décharge d'une somme de 27,266 écus 2/3 imposée en dehors de l'octroi et du taillon. — Le Bureau des finances insistant néanmoins et les Élus redoutant d'un côté de mécontenter le Roi, de l'autre de soulever le peuple, craignant en outre que ces deniers levés ne tombent en autres mains que celles du Roi, envoient consulter Chabot-Charny. — Fol. 63. La Chambre, considérant qu'avec les hostilités qui s'exercent sur tous les points du pays,

il est impossible de lever les 27,200 écus ordonnés par le Roi, délibère qu'une démarche sera faite auprès de M. le duc de Mayenne, gouverneur de la province, et le comte de Charny, son lieutenant-général à l'effet de les faire cesser. Mayenne promet d'y mettre ordre. — Chabot-Charny répond qu'il fera de même si le duc de Mayenne lui en donne l'exemple et n'entreprend rien contre le service du Roi. — Voyage en Cour pour se disculper des retards mis à cet impôt. — Le Roi approuve la levée de la moitié de cet impôt et ordonne de percevoir l'autre partie. — Fol. 70-76-82. Demande en révocation de la commission pour contraindre les communautés et métayers au paiement de la confirmation de leurs droits d'usage. — Traite de blé de Bourgogne demandée par les Lyonnais et les Mâconnais. — Fol. 83. Réception de F. Mareschal, Élu du Roi. — Refus de la Chambre, motivé sur la disette de grains qui règne en Bourgogne, d'autoriser la traite demandée par les Lyonnais (1586). — Fol. 95. Voyage en Cour pour demander d'imposer seulement le tiers des 27,266 écus exigés de la Province, à cause de la peste et de la famine qui ravagent la Province; — de poursuivre la suppression de deux nouveaux offices de référendaires créés en la chancellerie du Parlement. — Nomination de l'avocat Guillaume Royhier conseil des États. — Fol. 102-106. Invitation au procureur-syndic de présenter au Parlement les lettres patentes remises par le chancelier pour la poursuite des usuriers. — Fol. 105. Quarante soldats sans aveu vivant de pillage à Bousseinois sont amenés prisonniers par le prévôt des maréchaux et nourris durant leur procès aux frais de la Province. — Fol. 115. Ordonnance pour la munition des 3000 lansquenets dirigés, par ordre du Roi, de Poitou en Bourgogne sur Is-sur-Tille pour le siège d'Auxonne. — Les Élus refusent de continuer la munition nonobstant les menaces du colonel Frédéric Scharfenstein de faire vivre ses soldats chez l'habitant. — Fol. 122-122. Règlement de ces dépenses. — Fol. 125. Emprunt de 20,000 écus fait par la province à l'occasion de la composition d'Auxonne et de l'évacuation des troupes rassemblées pour le siège. — Fol. 134. Remontrances des Élus de l'Auxerrois au sujet de la peste qui a dépeuplé le pays, des ravages des gens de guerre qui, entre autres violences, ont incendié la ville de Courson et massacré les habitants, et de la famine telle qu'à Auxerre le Lichet de blé s'était vendu 100 sols (1587). — Fol. 140. Augmentation des gages de receveurs des grands bailliages, motivée sur ce que personne ne voulait plus en accepter la charge. — Taxe au trompette de Dijon, lors de l'exécution de douze soldats condamnés à mort par le Parlement. — Fol. 147. Ordre de dresser une enquête sur les abus commis par les officiers de greniers à sel. — Opposition des Élus à la traite des blés demandée pour l'armée du Dauphiné. — Fol. 163. Vérification de l'état de l'administration triennale des Élus des États.

Fol. 165. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de mai en l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon sous la présidence de Chabot-Charny, lieutenant-général en Bourgogne. (Voir C. 3016, fol. 129 et C. 3028) (1587). — Fol. 47. Élus : clergé, Ponthus de Thiard, évêque de Chalon ; noblesse, J. de Foissy, sieur de Chamesson ; Tiers-État, Q. Bouchu, maire de Montbard. — Fol. 189. Délibérations des Élus. Protestations des députés de la Chambre des comptes, contre la réduction du nombre de ses délégués de 4 à 2 ; — de l'Élu du Roi contre la préséance prétendue par ces députés sur lui. — Fol. 193. Injonction du Roi d'imposer une crue de 40 sols par minot de sel pour la fortification des places et la solde des garnisons. — En réponse aux lettres obtenues par les habitants d'Auxonne pour imposer sur la province une somme de 12,000 livres par forme de dédommagement du siège, les Élus ordonnent aux syndics d'adresser une requête au Parlement, tendant à obtenir de ces mêmes habitants des dommages et intérêts supportés par le pays, par suite de leur refus de recevoir comme gouverneur celui que le Roi leur envoyait. — Achat de jetons d'argent. — Fol. 198. Injonction au procureur-syndic de présenter requête contre les « inventeurs des nouveaux subsides et offices ; » — Fol. 198-218. Pour contraindre les communautés à planter des arbres fruitiers et ormes le long des grands chemins. — Fol. 199-209-217. Opposition à la construction des forges projetées par l'abbé de Cîteaux. — Fol. 204. Ponthus de Thiard, Élu du clergé, écrit « qu'un reume dont il est travaillé » l'empêche d'assister à la réunion (1588). — Fol. 210. Commission pour informer sur les abus commis au département des emprunts. — Fol. 215-220. Députation du Parlement de Dijon à celui de Dole pour se plaindre des obstacles qu'on apporte à la prise de possession par ceux du duché des bénéfices situés en Comté. — Fol. 220-226-230. On emprunte 10,000 écus à la maréchale de Tavannes pour racheter la subvention de 15 écus par paroisse. Fol. 237. Les députés en Cour rapportent entre autres affaires que le Roi a résolu d'assembler les États généraux au 12 août prochain. — Fol. 238. Les Élus avertis de cette convocation projetée pour le 15 septembre à Blois, délibèrent de solliciter des lettres portant que les députations seront prises au sein des États du duché et non par bailliages. — Fol. 241. Plaintes contre les exactions des sergents collecteurs. — Fol. 242. Réception des lettres du Roi qui autorise une réunion des États de la Province à l'effet de conférer et résoudre des doléances à présenter aux prochains États de Blois et des moyens à proposer pour le maintien de la religion catholique et de ce qui est nécessaire pour l'entretien de l'autorité royale. — Fol. 244. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon le 20 août au réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne sous la présidence du duc de Mayenne, gouverneur de la pro-

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

vince. Séance donnée au maire de Dijon, président du Tiers, en la conférence vis-à-vis les Élus des deux ordres privilégiés. Protestations d'E. de Chantepinot, avocat du Roi au bailliage, contre l'élection de deux députés au lieu d'un seul. — Décret des États portant que les élections particulières faites dans chacun des bailliages nonobstant la prééminence des États du duché, tiendront et représenteront aussi le corps de ces États, joindront les cahiers de cette assemblée à ceux de leurs bailliages et seront payés aux frais de la province. — Protestation contre le choix d'officiers du Roi comme députés du Tiers aux États. — Remontrances nouvelles au sujet des 12,200 écus que le Roi persiste à vouloir imposer pour la composition d'Auxonne. — Imposition de 7,000 écus pour la subvention. — Demande de suppression sans remboursement de l'office de général superintendant des deniers patrimoniaux des villes ; — des commissions extraordinaires (1588). — Fol. 250. Les ordres du clergé et de la noblesse demandent au Roi l'application rigoureuse des peines édictées contre les hérétiques et relaps. — Renouvellement de la délibération prise en 1576 pour l'établissement des postes. — Demande que les députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi n'ayent que séance à la Chambre des Élus sans voix délibérative. — Fol. 251. Don de 12000 écus pour l'établissement du collège des jésuites à Dijon. — Fol. 253. La Chambre de la noblesse décide que MM. de Chamesson et de Chastenay-Lanty, députés du bailliage de la Montagne aux États de Blois, n'y auront qu'une voix pour eux deux ; — que le Roi sera supplié de ne donner qu'à des gentilshommes les offices créés pour la noblesse ; — d'augmenter le nombre des chevaliers de la Cour du Parlement. — La Chambre du Tiers-État admet comme députés de la ville de Dijon MM. Bernard Coussin et Étienne Bernard, avocats et échevins. — Décisions diverses pour la réception et la séance de plusieurs députés de cet ordre. — Autre portant que les élections faites dans les bailliages tiendront. — Ordre de dresser un tableau pour la séance et la convocation des villes aux États, afin d'éviter toute contestation à l'avenir. — Fol. 258. Délibérations des Élus. — Fol. 261. Gratifications au secrétaire de l'abbaye de Saint-Étienne pour l'ameublement des trois Chambres des ordres ; — aux sergents de la mairie qui ont porté les vins d'honneur aux députés en leur logis. — Fol. 263. Invitation du duc de Mayenne aux Élus de faire les fonds pour l'entretien de 1000 arquebusiers et 30 lances qu'il veut établir en garnison en Bourgogne (1589). — Fol. 268. — Rapport fait par Coussin et Ét. Bernard, députés aux États-généraux de Blois, de ce qui s'est passé dans cette assemblée par rapport à la province. — Fol. 270. Députation envoyée vers MM. de Fervaques, commandant pour Mayenne en Bourgogne et M. de Tavannes, lieutenant-général du Roi, les supplier dans l'intérêt du peuple de cesser les hostilités. — Fervaques

répond que si le sieur de Tavannes quitte le gouvernement avec ses troupes, rend la ville de Flavigny où il se fortifie, et si les gens de robe longue qui y sont enfermés se retirent également, la paix sera rétablie. — Ces conditions sont portées à Flavigny par les Élus au président Fremyot et au commandant de Cherisy en absence de Tavannes, lesquels font à Fervaques des contre-propositions semblables, et déclarent en référer au Roi. — Fol. 275. Délibération des Élus qui, pour arrêter les entreprises des Huguenots qui avaient surpris Flavigny, votent au comte de Fervaques les fonds nécessaires pour lever 1200 arquebusiers et 200 lances outre les garnisons ordinaires. — Taxe faite aux députés aux États-généraux de Blois. — Fol. 282. Défense aux avocats et syndics des États de déférer aux assignations devant le prétendu parlement de Flavigny. — Fol. 285. Protestation de Ponthus de Thiard, évêque de Chalons, élu du clergé contre l'absence de la Chambre, de ses collègues de la noblesse et du Tiers-État.

Fol. 286. Procès-verbal de l'assemblée des États (ligueurs) tenue au mois d'août en la grande salle du Logis du Roi sous la présidence de D. Brulart, premier président du Parlement (Voir C. 3016, fol. 178 et C. 3028, fol. 49). (1589.)—Fol. 298-301. Requête des Élus au Parlement afin que les lettres de la chancellerie s'expédient sous le nom du roi Charles de Bourbon; — que défense soit faite d'aller plaider devant le Parlement de Flavigny.—On souscrit à l'envoi d'une invitation aux villes rebelles de rentrer dans le sein de l'Union.—Ponthus de Thiard, Élu du clergé, part pour sa terre de Bragny, afin de la préserver des atteintes des soldats de Tavannes qui s'est emparé de Verdun. — Fol. 300. Adhésion donnée par MM. de Sennecey et de Brion aux délibérations des États. — Réponse du comte de Tavannes aux propositions des mêmes. — Fol. 301. Envoi d'une escorte pour amener l'élu du clergé en sûreté à Dijon. — Réquisitions du Conseil d'État de Bourgogne pour l'entretien des garnisons. — Impôt de 37,000 écus à cet effet. — Fol. 308. Renvoi aux prochains États de la déclaration de M. de Chabot-Charny touchant le remboursement d'une somme de 300 écus par lui payée pour la rançon du sieur de Chabet, capitaine du château de Couchey. — Le Parlement mande les Élus à sa barre par un greffier, ceux-ci veulent en délibérer, message itératif de la Cour; refus des Élus d'y aller en corps, leur députation est mal reçue du premier président, qui sans vouloir l'entendre, la fait sortir. — Signification de divers arrêts qui ordonnent aux Élus de séjourner à Dijon; — de pourvoir au paiement des gages de la Cour sous peine de responsabilité personnelle.—Leur enregistrement pour être soumis à la prochaine assemblée.— On demande au Parlement de Dole d'interdire tous rapports des Comtois avec les villes de Langres et de Saint-Jean-de-Losne ainsi que la vente des vaisseaux, linges et ornements pillés en l'abbaye de Cîteaux.

— Fol. 313. Inventaire des papiers de la province délaissés chez feu P. Michel, vicomte mayeur de Dijon, syndic des États. (1590.) — Fol. 315. Provisions de H. Berthaut, receveur des deniers ordinaires et extraordinaires de la province. — Fol. 318. Les Élus ajournent l'impôt du taillon à la première réunion des États et votent un impôt de 30.000 écus pour l'entretien des garnisons. — Fol. 322-327-334. Rapports des commissaires envoyés en Comté et en Lorraine pour l'approvisionnement des greniers du duché en sel de Salins. — Fol. 230-332. Invitation au syndic de présenter une requête à la Cour à l'effet de demander l'annulation de tout ce qui s'est fait dans la prétendue assemblée des États (royalistes) à Semur. — On sollicite du duc de Mayenne des lettres pour la convocation des États.

C. 3070. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

**1590-1595.** — Registre neuvième contenant les décrets des États royalistes assemblés à Semur, et les délibérations des élus nommés par ces États. Fol. 1. État comprenant la quotité afférente à chacun des comtés particuliers dans la répartition des impôts du duché de Bourgogne. — « Roue (figurée) pour sçavoir le tour des évesques, abbés et doyens, des nobles, des députés, du Tiers-État, de la Chambre des comptes, qui doivent composer la Chambre des élus à chaque triennalité. » — Fol. 4. Procès-verbal de la tenue des États royalistes convoqués à Semur (1590). — Le clergé y est représenté par 10 ecclésiastiques et par un évêque; la noblesse par 46 gentilshommes presque tous de l'Auxois, en tête figurent les Rabutin de Chantal; le Tiers-État par 19 députés en tête desquels figurent F. Fyot, sieur de Barain, qui s'intitule maire de Dijon, quoique n'ayant jamais été élu, et la plupart des autres, inscrits comme délégués des réfugiés des villes qu'ils représentent. Guillaume de Saulx-Tavannes, lieutenant général du Roi, et B. Frémyot, président du Parlement de Semur, ouvrent la séance par des discours. — Fol. 7. L'Assemblée reconnaît Henri IV pour légitime souverain, le supplie de confirmer les privilèges de la province, de conserver l'Église catholique, de pourvoir au gouvernement du pays, de priver de leurs charges les officiers royaux demeurés dans les villes rebelles; d'en sommer une dernière fois les habitants de reconnaître son autorité, de confirmer l'édit du roi Henri III, qui réunissait les comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine au ressort du Parlement, de rendre les magistrats des villes rebelles responsables des deniers royaux et des saisies et ventes des biens des réfugiés royalistes, de fournir les greniers du sel nécessaire, d'interdire la traite du blé et du vin et de constituer une Chambre des comptes, avec les membres royalistes de cette cour qui ont accompagné le Parlement. — Fol. 9. Remerciments adressés au duc

de Nevers pour un secours de guerre apporté à la province. — Défense d'imposer sans lettres du Roi. — Prière à M. de Tavannes de supprimer les garnisons inutiles, et de démanteler les forteresses bâties par des particuliers dans des lieux où ils n'ont ni fief ni justice; — d'interdire la saisie du bétail servant au labourage. — Invitation aux gentilshommes et autres faisant profession des armes, d'assister le comte de Tavannes pour le service du Roi sous peine d'être punis comme rebelles; — à M. de Tavannes de n'avoir dans son conseil que des gens capables et dévoués; — fol. 11, d'enjoindre à madame de La Motte-Ternant, d'avoir à chasser de son château les voleurs qui désolent le pays. — Exhortations aux ecclésiastiques de recommander l'obéissance due au Roi. — Vote d'un emprunt de 50,000 écus pour le don gratuit au Roi. — Fol. 13. Prière à M. de Tavannes de maintenir autant qu'il lui sera possible la sûreté des communications dans l'intérêt du commerce. — Le clergé ayant demandé d'être déchargé de toute contribution sans exception, afin de n'être point distrait de ses fonctions pieuses, les États répondent qu'il ne sera rien innové à ce qui s'est fait du passé; décision contre laquelle le clergé proteste. — Les députés du Tiers-État protestent contre la demande formée par les habitants de Saulieu, Flavigny et Bourbon-Lancy, de concourir à la nomination de l'élu de leur ordre. — Fol. 14. Prière à M. de Tavannes de poursuivre les relaps avec la plus grande rigueur. — Faculté lui est laissée de livrer un prisonnier de guerre à la justice, si elle le réclame. — Nomination de Jacques Fevret et Guy Brigandet, avocats, conseils des États; de J. Legros, syndic. — J. de Chandio, abbé d'Oigny, est nommé élu du clergé, Humbert de Marcilly-Cypierre, élu de la noblesse substitué par Charles de Digoine et G. Filjean, lieutenant au bailliage d'Avallon, élu du Tiers-État. — La Chambre des Élus se tiendra à Flavigny. — Fol. 15. Dons gratuits de 16,666 écus 2/3 au Roi, 4,000 au futur gouverneur, 2,000 à M. de Tavannes, 500 au président Frémyot, 100 au secrétaire d'État de Gesvres etc., etc. — Zacharie Savot, réfugié de Dijon, est nommé greffier des États. — Fol. 17. Lettres de convocation des États par le roi Henri IV. — Fol. 23. — Délibérations de la Chambre des Élus établie à Flavigny, — serment prêté de garder le secret des délibérations. — Entretien de messagers à raison de 10 écus par mois. — Institution de Richard Millotet comme receveur général du pays. — M. Cothenot, conseiller au Parlement, informe la Chambre qu'un seigneur d'Allemagne offre de prêter la somme de 150,000 écus, si le Roi veut lui en garantir l'hypothèque sur le comté de Neuchâtel. On répond au sieur Cothenot que les États n'ayant point ce pouvoir, on informera le Roi de ces propositions. — Fol. 25. Plaintes adressées au Roi sur les ravages, pilleries, violences, commis dans le Charollais, et surtout à

Charlieu par les troupes aux ordres de M. de Saint-Sorlin, et du baron de Vitteaux; — sur les cruautés reprochées à la dame de La Motte Ternant qui, assistée d'une bande de voleurs, égorgeait de sang-froid tous les royalistes qui tombaient entre ses mains. — Fol. 27. Prière au Parlement de poursuivre comme rebelles, tous ceux qui depuis l'interdiction du Parlement de Dijon, se donnent la qualité d'élus, et imposent en cette qualité. — Fol. 28. Injonction au syndic des États de se rendre partie contre tous les voleurs et ennemis du Roi, et de poursuivre tous ceux qui « demeureront dans leurs maisons, les bras croisés, sans assister le Roi de façon que ce soit. » — Le Parlement est invité à procéder « contre les traîtres qui par artifices ont empêché les gens de bien d'agir librement pour le service du Roi; » — de n'admettre dans les offices que des gens n'ayant jamais pactisé avec la Ligue. — Fol. 29. Avis de la bonne volonté du maréchal d'Aumont de venir au secours de la province. — Demande d'indemnité formée par le syndic, pour les pertes subies lors de sa capture par les ennemis, en compagnie de l'abbé d'Oigny, et de M. Fyot de Barain, élus qui se rendaient en Cour. — Leur rançon avait été fixée à 2,000 écus. — Fol. 30. Mesures arrêtées par l'assemblée des États pour la défense du pays et assurer un concours utile aux projets du maréchal d'Aumont. — On écrit à M. de Sillery, ambassadeur du Roi en Suisse et aux cantons suisses, à l'effet d'obtenir une caution pour l'emprunt des 50,000 écus. — Fol. 32. Cahier des remontrances présentées au roi Henri IV, par les députés des États, et des réponses du Roi à chacun des articles. — Fol. 36. Lettres du même, contenant ratification de tout ce qui a été arrêté par les États. — Fol. 38. Délibérations des Élus des États. — Conférence avec M. de Tavannes, lieutenant général du pays, au sujet des affaires de la province (1590). — Fol. 39. On lui accorde une somme de 12,924 écus pour le solde des troupes qui lui sont nécessaires pour déjouer les projets des ennemis. — Fol. 42. Prière à la cour d'exiger l'exécution de l'édit du Roi qui oblige les donataires des biens des rebelles à fournir un tiers de leurs revenus au trésor de la guerre. — Fol. 42. Protestation contre les habitants d'Avallon, qui avaient obtenu du duc de Mayenne des lettres qui les distraient du bailliage de Semur; — fol. 43, contre la prétention du Parlement de Semur, d'avoir communication des rôles des tailles. — Fol. 51. Le président de Crespy, invité par les élus à avancer 2 à 3,000 écus pour l'expédition du maréchal d'Aumont, répond qu'il n'a point d'argent; on se décide alors à un emprunt (1591). — Fol. 53. On prie le maréchal d'Aumont de constituer une Chambre des comptes à côté du Parlement royaliste de Flavigny. — Fol. 57. Fyot de Barain se rendant à l'assemblée des élus à Flavigny, est assailli par les ligueurs, près la ferme d'Epermailles; ses

deux chevaux sont tués et son valet blessé. — Rançon du sergent Estiot fait prisonnier, et détenu au prieuré de Bar par le capitaine la Fortune. — Fol. 59. Conseil tenu à Semur par le maréchal d'Aumont en présence des chefs royalistes, militaires, civils, et des élus des États. On y décide l'emprunt en Suisse d'une somme de 70,000 écus pour les frais de la guerre, — l'emploi à cette destination des décimes ecclésiastiques, l'établissement d'une Chambre des comptes près le Parlement, le séquestre et l'aliénation des biens des rebelles. — Fol. 63. Consentement donné par les États aux conditions transmises par M. de Sillery, sous lesquelles les seigneurs des cantons suisses consentaient à faire l'emprunt des 70,000 écus. — Fol. 70. Prière au maréchal d'Aumont de renforcer la garnison du château de Thisy. — Renouvellement de la défense à toutes personnes de lever des impositions sans le consentement des élus. — Fol. 71. Lettres patentes du roi Henri IV portant convocation des États pour la ratification de l'emprunt de 70,000 écus. — Fol. 73. Enregistrement des lettres de noblesse obtenues par H. Picardet, procureur général du Parlement de Semur. — Fol. 75. Demande faite au maréchal d'Aumont, de modérer le nombre des garnisons pour le soulagement du peuple ; d'interdire aux capitaines de lever des impôts ; de transférer la Chambre des comptes à Flavigny, de délivrer la province des voleurs qui l'oppriment, et de se réconcilier avec M. de Tavannes. — Fol. 78. Ordre au syndic de procéder contre ceux qui useront de mauvaises paroles envers le Roi et ses serviteurs. — Fol. 80. Provisions de Guy Blondeau, Élu du Roi en remplacement de Maréchal, demeuré à Dijon parmi les rebelles. — Fol. 82. Rapport fait par Cl. Mochet, avocat, envoyé en Suisse pour la négociation de l'emprunt. — Fol. 86. Invitation à M. de Tavannes de ne plus délivrer de passe-ports aux marchands ligueurs, parce que c'est un moyen « de nourrir les séditions des villes rebelles et de prolonger la misère de la France » (1592). — Fol. 87. Assemblée provoquée par le maréchal d'Aumont, pour régler les affaires de la province avant son départ pour l'armée du Roi, lequel rassemble ses forces en intention de combattre les Espagnols commandés par le duc de Parme. Les élus demandent avant tout que les privilèges de la province soient respectés et que les actes ne relèvent que des États seuls et du contrôle de la Chambre des Comptes, et que des mesures soient prises pour éviter la surcharge du peuple et « refréner l'avarice des sangsues qui l'épuisent. » — On refuse les sûretés demandées par le maréchal d'Aumont pour le château de M<sup>me</sup> d'Épinac à Menetoy, qui lui avait servi de quartier général durant le siège d'Autun. — On décide l'envoi d'un député au Roi, à l'effet de demander le prompt retour de M. d'Aumont. On consent à la validation du passe-port accordé à M<sup>me</sup> de Chabot-Brion pour faire con-

duire à Lyon du blé et du fer, afin d'en tirer argent pour la rançon de son mari. — Achat moyennant 1,200 écus d'un canon fourni par le duc de Nevers. — Fol. 91. Articles présentés au Roi par le syndic des États, résumant les décisions prises de concert avec le maréchal d'Aumont. — Fol. 92. Délibérations prises à Flavigny dans l'assemblée convoquée par le maréchal. — Fol. 93. Ordre de démanteler le fort de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 109. Demande au Roi de faire démolir la forteresse d'Aigremont, bâtie à Saint-Marc-sur-Seine par Barthelon-Barbier. — Fol. 110. Odebert, maréchal des logis de M. de Vaugrenant, commandant de Saint-Jean-de-Losne, vient se plaindre des entraves apportées par M. de Tavannes à la levée des deniers ordonnée par les élus, pour y substituer les siens propres destinés à l'entretien de la forteresse de Bonnencontre. Le président Fremyot vient immédiatement après communiquer des lettres de Tavannes, qui, dans l'intérêt de la cause royaliste, offre d'oublier toutes les injures qui lui ont été faites, et de réunir tous les efforts contre l'ennemi commun. — Fol. 115. Injonction à M. de Cressy, capitaine du château de Dracy-le-Fort, d'avoir à cesser ses exactions. — Fol. 116. Le procureur général du Parlement vient réclamer le paiement des gages de MM. et des réparations à l'auditoire « qui ne répond guères à la dignité de ce collège. » — Fol. 119. M. de Cypierre, élu de la noblesse, annonce le 22 juin son départ pour l'armée du duc de Nevers, se portant au-devant du duc de Lorraine qui menaçait Châteauvilain. — Lettres patentes de Henri IV, qui autorisent Thiard de Bissy à établir un péage à Verdun. — Fol. 124. Délibération portant qu'il sera frappé 800 jetons d'argent et 1,200 de cuivre, empreints d'un côté des armes et de la devise du pays, et de l'autre de la devise ci-après : *Pro patria jurata manus, pro rege Deoque.* — Lettres patentes de validation des décisions prises par les États à Semur et à Flavigny. — Fol. 139. Prière à M. le comte de Tavannes de rassembler ses troupes pour repousser les attaques du vicomte son frère, lequel a emporté les châteaux de Villaines, Salmaise, Duême et Savoisy. MM. de Cypierre et Vaugrenant courent au secours de ceux de Châteauneuf, Éguilly et Mont-Saint-Jean, — Fol. 141. Plainte de M. de Tavannes sur la mort de M. de Cherisy, capitaine de Flavigny, causée par le marquis de Mirebeau. — Fol. 142. Poursuites criminelles ordonnées par les élus contre les lâches et les traîtres qui ont livré leurs places « sans avoir enduré ouvertement efforts suffisants. » — Certificat de fidélité au Roi, délivré à J. Filjean, sieur de Chaume, lieutenant général au bailliage d'Avallon. — Fol. 143. Refus donné à la ville de Semur de l'exemption d'imposition qu'elle sollicitait, prétendant qu'elle avait succédé comme capitale à la ville de Dijon. — Fol. 144. Consentement donné à l'entretien de la garnison de Flavigny aux ordres du mar-

quis de Mirebeau. — Promesse du président Fremyot, au nom du Parlement, d'appuyer les réclamations faites au Roi par les États. — Fol. 148. Teneur de ces articles. — Fol. 149. Articles remis à M. de Cypierre pour en faire usage en cas d'une assemblée convoquée pour la paix. — Par le premier on supplie le Roi de rentrer dans le giron de l'Église. — Objections faites aux échevins d'Arnay-le-Duc, au sujet des mauvais procédés dont on a usé envers MM. Soyrot et Voisenet, réfugiés royalistes. — Fol. 152. Ordonnance du Roi Henri IV qui interdit la traite des grains et autres denrées de la Bourgogne. — Fol. 161. Les Élus demandent au Parlement l'autorisation d'établir un bureau à battre monnaie (1593). — Autorisation donnée par le Roi aux poursuites criminelles dirigées contre les commandants des châteaux de Dracy-Saint-Loup, Duesme, Salmaise, Châteanneuf et Villaines-en-Duesmois. — Fol. 162. Paiement de partie de la rançon des gens de guerre faits prisonniers en la citadelle de Chalon « par la piperie et perfidie de M. de Lartusie. » — Fol. 167. Mesures prises par les Élus pour assurer le solde des garnisons royalistes du comté d'Auxerre. — Fol. 169. Invitation au président de Crespy, intendant général des finances, de s'approvisionner de boulets aux forges de Grancey. — Fol. 179. Autre à M. de Tavannes, de se concerter avec le duc de Nevers et les capitaines des châteaux des environs, pour résister au corps d'armée ligueur qui se propose d'assiéger « les places de l'obéissance du Roy. » — Fol. 182. Mention de l'absence de M. de Cypierre, qui s'était rendu au-devant du duc de Nevers, envoyé au Pape par le Roi. — Fol. 183. Mémoires adressés au Roi pour le cas où le bien de la paix nécessiterait le maintien du duc de Mayenne au gouvernement de Bourgogne. — Fol. 192. Adhésion donnée par les États à une conférence avec les gens du parti contraire pour l'assemblée générale des États ; mais demande à M. de Tavannes, que la conférence ait lieu à Semur. — Fol. 194. Fyot de Barain, élu du Tiers-État en sa (prétendue) qualité de maire de Dijon, ayant été nommé conseiller au Parlement, quitte la Chambre. — Fol. 195. Avis donné par M. de Tavannes que le Roi défendait toute conférence avec les ennemis. — Fol. 197. Demande d'indemnité formée par N. Pouffier, huissier à la cour, fait prisonnier en 1590 lors de la signification qu'il faisait des lettres du Roi portant interdiction des cours et magistrats rebelles. — Fol. 203. Assemblée provoquée par le comte de Tavannes dans le but d'aviser aux moyens d'accélérer la soumission de la Bourgogne au roi Henri IV. Il propose de réunir toutes les garnisons en corps d'armée, afin d'être en mesure de seconder les efforts de ceux qui voudraient reconquérir leur liberté ; — que les impositions seront levées par les seuls Élus, et que pour éviter la foule du peuple, on traitera avec les ennemis pour convenir de la somme qui sera levée dans la province

et dont les trois quarts appartiendront au Roi et le restant à eux (1594). — Fol. 205. Invitation à M. de Dinteville et à la comtesse de Châteaivilain de permettre l'entrée des châteaux de Grignon et de Thil aux soldats de M. de Tavannes ; — fol. 206, à M. de Chastellux, de faire rude guerre aux habitants d'Avallon qui persistent dans leur rébellion. — Fol. 207. Protestations des Élus contre les impositions extraordinaires levées par M. de Tavannes sans leur participation. — Réponse de Tavannes, qu'il n'a agi que pour exécuter les ordres du Roi touchant certaines garnisons à établir. — Fol. 209. Renvoi au Parlement de la lettre du président Jeannin, « chef du conseil des ennemis rebelles au Roy, » qui propose Saint-Seine-l'Abbaye comme lieu de la conférence à tenir pour le partage des finances. — Fol. 210. Opposition des Élus à l'exécution, comme attentatoire aux privilèges de la province, d'une ordonnance royale chargeant les trésoriers généraux d'imposer la somme nécessaire à la fortification du château de Dondain. — Fol. 212. Le président de Crespy mande au président Jeannin que la cour refuse la conférence proposée. — Fol. 213. Décharge d'impôts accordée par les Élus à la ville de Semur, à la suite de l'incendie qui le 23 décembre 1593 consuma 300 maisons des plus considérables. — Nouveaux articles remis à M. de Cypierre pour être présentés au Roi avant la conclusion de la paix avec les rebelles. — On demande l'exclusion de Mayenne comme gouverneur, la démolition du château de Dijon, le commandement des places fortes pour les royalistes, et l'entrée de Biron en Bourgogne. — Fol. 216. Mesures ordonnées par les Élus pour la garde des villes d'Auxonne et d'Avallon après leur réduction. — Fol. 224. Ordre au syndic de procéder criminellement contre le sieur de La Marche, capitaine du château de Saulx-le-Duc, qui avait forcé et pillé la caisse du receveur des impositions. — Fol. 230. Dépêche de M. le comte de Tavannes qui défend de toucher aux revenus sur le sel réservés pour les dépenses de l'armée en campagne, et se plaint des imputations calomnieuses répandues sur son compte. — Fol. 235. Ratification de la composition du château d'Époisses, conclue entre M. de Cypierre et le sieur de Georgy. — Fol. 238. Communication des lettres du Roi, portant ajournement de l'assemblée des États de Bourgogne convoquée à Avallon. — Fol. 239. Demande au Roi de convoquer bientôt ces États ; d'envoyer en Bourgogne un seigneur assez puissant pour les contenir, et de prescrire à M. de Tavannes d'employer le revenu du sel à l'entretien des garnisons. — Fol. 248. Annonce faite par le procureur général, de la prochaine arrivée en Bourgogne de l'armée commandée par le maréchal de Biron. — Fol. 257. Mesures ordonnées par les Élus pour, sur l'excitation du président Fremyot, se procurer les fonds nécessaires aux projets du maréchal (1595). — Fol. 261. Poursuites ordonnées contre

les capitaines de Moutier-Saint-Jean et d'Époisses, à raison des concussions qui leur sont reprochées ; — fol. 266, contre les propriétaires des châteaux qui par négligence ou intelligence les avaient laissé surprendre par les ennemis et par là causé des dépenses considérables au pays pour les reprendre.

C. 3071. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

**1590-1593.** — Registre dixième des décrets des États de la Ligue et des délibérations des Élus. — Procès-verbal de l'Assemblée tenue au mois d'octobre en la grande salle du Logis du Roi, à Dijon, sous la présidence de D. Brulart, premier président (Voir E. 3016, fol. 203 et C. 3028, fol. 57), 1590. — Fol. 28. Première entrée de F. Bégat, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, substitué à l'abbé de Cîteaux, élu du clergé, de Antoine du Bled d'Uxelles, élu de la noblesse, et de Thomas Germinot, avocat à Avallon, élu du Tiers-État. — L'élu de la noblesse conteste la présidence au chanoine Bégat comme n'étant que substitut. — Remontrances faites au duc de Mayenne au sujet de la levée de 8,000 écus pour la solde de deux régiments Suisses. — Fol. 30. Délibération portant qu'à l'avenir les députés de la Chambre des comptes devront justifier de leur mandat. — Paiement des frais d'escorte des députés aux États, se montant à 1,000 écus ; — de la rançon de Petit, seigneur de Ruffey, pris par les ennemis en se rendant vers le duc de Mayenne pour les affaires du pays. — Prière à M. le baron de Sennecey, lieutenant général, de venir résider à Dijon. — Emploi des compagnies des gens de guerre pour faire lever l'impôt. — Invitation au baron d'Uxelles, élu, de lever sa compagnie pour repousser le baron de Crusilles qui a envahi le duché. — Fol. 34. Levée de 33,889 écus pour la solde, pendant trois mois, de 400 chevaux-légers, 300 arquebusiers à cheval et 500 arquebusiers à pied. — Commission donnée au capitaine Camus pour l'escorte des sergents collecteurs de l'impôt. — Fol. 36. Règlement du compte du buvetier des Élus et des États arrêté à 250 écus. — Pressante invitation à M. de Sennecey de déférer au vœu des États et à venir résider à Dijon. — Acceptation des offres de service du baron de Thianges et du capitaine Desmoullins. Fol. 39. Joannès, commandant la ville de Nuits, demande l'arriéré de solde de sa garnison. — Fol. 41. Demande semblable de Guillaume, commandant de Seurre. — Les Élus prennent à la charge du pays les frais de la démolition du château de Lantenay. — Solde de la troupe du capitaine Bouchard. — Fol. 44. Ordre aux magistrats de Beaune de faire réparer deux couleuvrines. — Invitation au baron de Sennecey de rassembler ses forces et de marcher contre les ennemis ; — de décréter que tout soldat qui abandonne son drapeau sans congé, après le sac des places prises, sera pendu et étranglé. — Défense aux commissaires de l'artillerie de

toucher aux cloches. — Lettres de sauvegarde accordées par le duc de Mayenne aux habitants de Bligny-sur-Ouche. — Marché de poudre à canon, au prix de vingt écus le cent. — Compagnie du capitaine La Gauche, en garnison à Rouvres. — Préparatifs de l'artillerie du corps d'armée de M. de Sennecey. — On défend à La Gauche « de lever des cottes » d'impôts dans les villages. — Fol. 50. Impression des articles de l'Union jurée aux États, pour être envoyés dans tous les villes et villages du pays. — Marché pour la fabrication de deux couleuvrines. — Autorisation à M. de Sennecey d'envoyer le régiment de Thenissey au secours des Lyonnais. — Fol. 51-66. Charroi de l'artillerie du siège du château de Tilchâtel. — Fol. 53. Petit, seigneur de Ruffey et le capitaine Bouchard, commissaires de l'artillerie de l'armée de Sennecey. — Brocard, capitaine du château de Broindon. — Fol. 57-60. Levée de 10,000 écus pour le paiement d'un mois de solde de cette armée (1591). — Injonction au capitaine La Gauche de remettre à la justice, pour être jugés, les rebelles qu'il tient enfermés au château de Rouvres. — Munition fournie au régiment de Thenissey ; — aux chevaux d'artillerie. — Composition de 500 écus accordée à ceux qui tenaient le château de Gilly, pour le réduire au parti de l'Union. — Fol. 64. Commission pour imposer 16,650 écus dus pour la solde des Suisses en garnison à Dijon au mois de juin 1589. — Fol. 67. Protestations des Élus contre les lenteurs du clergé à acquitter les cotes des deniers promis pour la guerre et des magistrats des villes à répartir et lever les impôts. — Fol. 70. Refus des Élus de contribuer aux réparations faites au château de Saulx-le-Duc, par le capitaine La Ferrière. — Fol. 72. Rapport de l'abbé de Cîteaux, député aux États généraux convoqués à Orléans et élu du clergé, de ses démarches vers le duc de Mayenne. — Il rapporte que ce dernier lui avait déclaré ne pouvoir assembler les États généraux pour la nomination d'un roi très chrétien, que de l'avis du Pape, qui n'était point encore élu, du roi d'Espagne et des Provinces catholiques. — Exécution des lettres patentes obtenues pour le désaveu des États généraux royalistes tenus à Semur, contre les hérétiques et les états et offices tenus par ces derniers. — Conférence avec M. de Sennecey, lieutenant général. — Achat de vingt milliers de poudre. — Fol. 76. Munitions fournies aux troupes de M. de Guyonville cantonnées aux environs de Dijon. — Fol. 77-78. Canons et munitions envoyés au duc de Nemours, à Saint-Seine-l'Abbaye, pour s'en aider dans ses projets contre les ennemis. — Escorte envoyée à J. Lavisey, pour ramener de Comté un convoi de poudres. — Fol. 79. Invitation aux magistrats de Beaune de pourvoir à la munition des troupes employées au siège du château de Gilly. — Règlement pour l'entretien de la garnison du château d'Époisses. — Fol. 81. Commissaire envoyé par les Élus pour assister au siège du château de Gilly.

Lavisey de pourvoir à la munition des assiégeants  
 sion de ce siège, M. l'abbé de Cîteaux a pouvoir  
 utes dépêches afin, de concert avec le maire de  
 voir à toute occurrence. — Les Élus, avertis de la  
 e château arrivée le 31 mars, prient le duc de  
 le faire raser. — Les archers de la maréchaussée  
 és du démantèlement. — Conférence avec M. de  
 a ce sujet. — Fol. 83. Rançon du capitaine Gault  
 nier en se rendant près du duc de Lorraine. —  
 clamation des cantons suisses pour le paiement de  
 solde de la garnison de Dijon en 1589. — Lettre  
 e de Longueval, commandant royaliste à Saint-  
 sne, pour demander justice de l'assassinat d'un  
 e Cîteaux tué par ses soldats à Vougeot. — Paiement  
 gabions fabriqués par les capitaines suisses, pour  
 château de Gilly et le bon devoir fait par eux et  
 le capitaine Cl. Struder, audit siège. — Plainte à  
 e, capitaine du château de Dijon, sur les violences  
 par ses soldats dans la maison de Lavisey auquel  
 aient leur solde. — Fol. 89. Solde donnée aux sol-  
 jets demeurés à Dijon tant pour la garde des  
 munitions que pour la défense de la ville. — Achat  
 d'argent. — Nourriture des quarante maçons ras-  
 Dijon pour le démantèlement de Gilly. — Fol. 89.  
 aux officiers du bailliage de Beaune de, suivant  
 duc de Nemours, faire le procès au capitaine Ducret,  
 ant du château de Gilly. — Remboursement de  
 empruntés pour ce siège. — Le capitaine Labarre,  
 ant du château après sa prise. — La compagnie du  
 Bologne mise en garnison à Nuits. — Fol. 92, 94, 95.  
 mplorent le secours du duc de Lorraine et du capi-  
 onnelle contre les ennemis de la Sainte-Union et le  
 d'Aumont. — Marché pour la réparation du pignon  
 mbre des Élus. — Marché avec le graveur Bourbe-  
 la fabrication des jetons. — Fol. 96. Charroi et  
 des soldats malades et blessés laissés au village de  
 linair par les troupes de M. de Sennecey. — Avis  
 ar ce dernier de la prochaine arrivée des troupes  
 Lorraine et la nécessité d'en préparer la muni-  
 s de la situation du pays donnée par exprès au duc  
 e. — Fol. 98. Messenger des Élus dévalisé par des  
 a garnison de Mâlain. — Fol. 100. Vu la nécessité  
 promptement aux affaires urgentes, les Élus s'as-  
 eux fois la semaine. — Vol de poudre à canon au  
 illy. — Transmission, par M. de Sennecey aux  
 repositions du maréchal d'Aumont pour une con-  
 is le but d'arriver à une trêve. — Fol. 102. Avis  
 s les bailliages de la convocation des États généraux  
 fin du mois de juin. — Somme mise en réserve au

bureau des Élus pour le paiement immédiat des messagers  
 envoyés par eux. — Plaintes des Élus contre les infractions  
 commises par des Comtois à la neutralité, en vendant des  
 munitions aux ennemis et en leur livrant passage pour en-  
 trer en Bourgogne. — Fol. 104. Avance de 200 écus faite à  
 l'avocat Bernard, député du bailliage de Dijon aux États  
 généraux, pour se rendre à ces États convoqués à Reims. —  
 Fol. 106. Demande au duc de Lorraine et à M. de Meslay,  
 commandant de La Mothe, d'envoyer des troupes au secours  
 d'Autun assiégé par le duc d'Aumont. — Mêmes lettres à  
 MM. de Lartusie, Guyonvelle, de Montmoyen, d'Uxelles et de  
 Thenissey. — Guyonvelle répond qu'il ne veut se mettre en  
 marche avant d'avoir nouvelles du duc de Nemours. —  
 Fol. 108. Félicitations à M. de Lartusie, commandant de la  
 citadelle de Chalon, pour avoir déjoué l'entreprise tentée sur  
 sa place. — Fol. 108, 109. Avis de cette tentative donné au  
 duc de Lorraine à M. de Guyonvelle et à M. d'Amblise,  
 maréchal de camp de l'armée de Lorraine, avec prière de  
 faire avancer leurs troupes. — Demande de secours au duc  
 de Mayenne. — Fol. 110. Enquête ordonnée contre les fau-  
 teurs de l'entreprise sur la citadelle de Chalon. — Avis de  
 l'entrée des troupes du duc de Lorraine et de la levée du  
 siège d'Autun. — M. de la Motte-Réal se rend à Selongey  
 pour servir de guide à M. d'Amblise. — Ces troupes consis-  
 tent en 6 compagnies de gens d'armes et 6 compagnies d'ar-  
 golets à cheval. — Félicitations aux gouverneur, magistrats  
 et habitants d'Autun, sur leur belle défense. — Fol. 115. Or-  
 dres du duc de Nemours et de M. de Sennecey, pour préparer  
 des convois de munitions et d'artillerie. — Recherche d'un  
 capitaine de charroi. — P. Grasilier, hôtelier de Saint-André,  
 à Dijon, consent à accepter cette charge. — Munitions don-  
 nées aux compagnies de M. de Thianges venues à Dijon pour  
 escorter les canons destinés à l'armée du duc de Nemours,  
 en Chalonnais. — Fol. 118. Arrivée du duc de Nemours et de  
 M. de Sennecey, à Dijon. — On leur demande de faire justice  
 de ceux qui ont voulu pratiquer les châteaux de Chalon et de  
 Beaune, comme aussi de fournir des troupes afin de dégager  
 les gens d'Autun serrés de près par les garnisons des châteaux  
 environnant cette ville. — Plaintes des gens de Beaune sur  
 les ravages commis par l'armée du duc de Nemours. — Avis  
 donné par MM. de Nemours et de Sennecey, de l'exécution  
 de Joannès, capitaine de Nuits, convaincu de trahison, et de  
 son remplacement par le capitaine Nicolas. — Sommaton aux  
 troupes du duc de Lorraine cantonnées au village de Ruffey,  
 de rendre les prisonniers qu'elles ont faits et les bestiaux  
 dont elles se sont emparées. — Lettre au duc de Lorraine, à  
 ce sujet. Distribution des jetons de cuivre. — Fol. 125. Répa-  
 ration des verrières de la Chambre des Élus et du cabinet  
 joignant. — Délibération des Élus qui, après avoir vu un



billet des États (royalistes), ordonnent que les billets des impôts, levés pour le compte de l'Union, porteront que ces contributions sont perçues pour maintenir la religion catholique « contre l'hérétique conjuré avec les protestants, les Allemands et les Anglais, anciens ennemis du Royaume. » — Fol. 126. Sur l'avis de la prochaine arrivée de l'armée du Pape, les Élus demandent à M. de Sennecey d'en régler la marche afin de l'éloigner des pays vignobles. — Fol. 130. Les Élus, informés de l'arrestation de M. de Sennecey par M. de Saint-Sorlin, lui adressent, ainsi qu'au duc de Nemours, de vives représentations sur cet acte qui prive la province de son chef dans des conjonctures aussi difficiles. Ils écrivent également à M. et M<sup>me</sup> de Sennecey, à plusieurs capitaines et aux villes principales. — Lettres au duc de Mayenne sur ce sujet. — Fol. 132. Avis de la réunion des forces de Guyonvelle avec celles des barons de Lux, de Vitteaux et de Talmay. — Remplacement à la mairie de Dijon du millier de poudre fourni par elle lors du siège de Gilly. — 600 pains de munition restés sans emploi sont distribués aux pauvres de Dijon. — Les Élus refusent de contribuer à la réparation des brèches du château de Riveau et de la ville d'Autun occasionnées lors du siège. — Fol. 138. Augmentation de la garnison de la ville de Nuits, dans le but d'empêcher les entreprises de celle du château de Vergy. — Subvention de 300 écus aux Jésuites de Dijon. — Réclamation au duc de Nemours des canons emmenés par M. de Thianges. — Intervention des Élus dans le procès criminel intenté à des canonniers et charpentiers qui ont volé de la poudre au siège du château de Gilly. — Avis donné par le duc de Chevreuse de l'évasion de son frère le duc de Guise, du château de Tours. — Réponse à M. de Lartusie au sujet des pourparlers de trêve entre la ville de Chalon et M. de Bissy, commandant de Verdun, que cette trêve doit être générale et consentie pour toute la Bourgogne. — Plaintes à M. de Thenissey, commandant à Châtillon, des contributions qu'il se permet de lever dans le bailliage. — Fol. 141. Adhésion donnée par les Élus aux conférences ouvertes pour la trêve. — Plaintes au duc de Mayenne au sujet du grand nombre de soldats recrutés par M. de Thenissey pour la garnison de Châtillon. — Lettres de Mayenne qui approuve l'augmentation. — La troupe du capitaine Bézier est chargée de garder les vendanges des dijonnais. — Demande de secours aux ducs de Mayenne, de Nemours et aux divers capitaines contre les troupes du maréchal d'Aumont qui bloquent la ville de Dijon. — Avis au duc de Nemours de la levée du blocus; — aux villes de se garder contre les entreprises du maréchal. — Avis au duc de Mayenne de la garnison installée par le duc de Lorraine au château de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Fol. 153. Plaintes au duc de Mayenne des saisies des deniers des receveurs des bailliages que se permettent les

gouverneurs des places. — Paiement de 45 sols pour la gravure du cachet aux armes du pays, servant à sceller les lettres des Élus. — Fol. 156. Refus par les Élus d'entretenir la garnison lorraine, commandée par M. de Vancourt, qui s'était emparée du château de Saint-Seine-sur-Vingeanne, pour le compte de l'Union. — Fol. 158. Délibération qui porte de 40 à 50 l'effectif de la compagnie de cuirassiers levée par J. Lavisey, pour la sûreté des communications autour de Dijon. — Avis de Lartusie sur les desseins du maréchal d'Aumont transmis au duc de Mayenne par les Élus. — Fol. 159. Injonction au capitaine Nicolas, commandant à Nuits, d'empêcher par tous moyens le seigneur de Renève de se maintenir au château d'Antilly. — Fol. 160. Lettres envoyées aux villes principales, à l'effet de rectifier les bruits relatifs à l'assassinat juridique des membres du Parlement de Paris, par les Seize. — Commission de prévôt des maréchaux du bailliage d'Autun donnée par M. de Sennecey à P. Garnier. — Avis donné par le même de sa complète libération. — Fol. 164. La Motte-Réal, audencier de la chancellerie, apporte des lettres du duc de Mayenne et annonce que ce prince, aussitôt sa conférence avec le duc de Parme, se propose d'envoyer le prince de Vaudémont avec des forces suffisantes pour commander en Bourgogne. — Demande à M. de Vancourt, capitaine de Saint-Seine-sur-Vingeanne, de marcher au secours du capitaine La Gauche assiégé dans Cressey. — M. de Sennecey, auquel les Élus, à son retour de captivité, rendent compte de ce qui s'est passé durant son absence et demandent décharge des garnisons, les renvoie pour en résoudre au duc de Mayenne. — Ceux-ci lui écrivent à ce sujet. — Fol. 167-176-180. Réclamation des deux canons et des deux couleuvrines empruntés par le duc de Nemours à l'arsenal de Dijon et laissés à Mâcon et à Chalon. — Fol. 168. La ville de Dijon demande à être déchargée de l'entretien de la garnison suisse qui y a été installée par le duc de Mayenne. — Fol. 170. Munitions menées à Chenôve aux troupes de M. d'Amblise qui y étaient cantonnées (1592.) — Fol. 172. Défense faite par les Élus à l'imprimeur Desplanches d'imprimer le billet à lui envoyé par le baron de Lux à l'effet d'imposer au nom du duc de Mayenne un emprunt forcé de 4,000 écus. — Examen du compte des deniers empruntés par le Conseil général de l'Union. — Ordre au sieur de La Farge, lieutenant du capitaine de Talant, de mettre en liberté les gens des villages voisins qu'il s'est permis de faire prisonniers pour le paiement des cottes. — Fol. 176. Les Élus réclament au duc de Mayenne la libération des enfants de M. de Sennecey retenus par le duc de Nemours. — Fol. 182. Injonction au syndic des États de poursuivre la suppression des offices de judicature et de finances vacants par mort ou autrement. — Plaintes faites au duc de Lorraine sur les ravages commis par ses Albanais dans le pays et notam-

ment à Selongey. — Fol. 186. Avis au capitaine Nicolas pour la conservation de la ville de Nuits. — Fol. 193-194. Injonction à M. de la Ferrière, capitaine de Saulx-le-Duc, lieutenant de M. de Guyonvelle, de relâcher les habitants de Selongey, que ses Albanais ont faits prisonniers pour des impositions. — **Messager** envoyé au duc de Mayenne pour l'informer du soulèvement menaçant des communes du Beannois et du Dijonnais, afin d'en finir avec les extorsions des gens de guerre. — Retour de l'avocat Bernard de Dijon, qui annonce le remplacement de M. de Sennecey par le vicomte de Tavannes, et discourt longuement sur les affaires publiques. — Fol. 195. Impôt pour achat de munitions d'artillerie. — Marché de cette fourniture avec J. Lavisey. — Fol. 203. Les Élus décident qu'ils n'assisteront point en corps à l'Assemblée des trois Ordres de la province, convoquée le 1<sup>er</sup> juillet par le vicomte de Tavannes. — Fol. 203. Lettres au duc de Lorraine pour le prier d'assister ledit vicomte de toutes ses forces. — Fol. 203. Répartition de l'impôt de 25,000 écus voté par l'Assemblée des députés des Ordres pour la solde des gens de guerre. — Fol. 208. M. d'Uxelles, Élu de la noblesse, se plaint de n'avoir point été convoqué à cette Assemblée. — Règlement du traitement de M. de Sennecey, ancien lieutenant-général, et de l'entretien de la garnison d'Auxonne. — Pensions accordées par le duc de Mayenne à M. de Conclois, commandant du château, et de Vonges, commandant de la place d'Auxonne. — Sommations répétées faites par les Élus à la femme de J. Lavisey, receveur général absent, de continuer l'office de son mari. — Fol. 219. Les Élus s'excusent auprès de la duchesse d'Elbeuf, de ne pouvoir consentir à la vente du sel, dont le bénéfice devait lui servir à payer le rançon de son mari. — Fol. 221. Vive réclamation de la mairie de Beaune au vicomte de Tavannes pour la liberté du commerce et la sûreté du labourage. — Autre des Élus au même sur la cote de 100,000 écus qu'il prétend exiger pour l'entretien des garnisons. — Fol. 228. Tous les impôts, de quelque nature qu'ils soient, sont réunis, confondus et imposés en bloc par quartier. — Refus de la traite de grains demandée par les Lyonnais. — Fol. 229. Les Élus demandent à la Cour la permission de faire forger à la monnaie des doubles et menue monnaie pour la valeur de 5 à 600 écus. — Fol. 237. Assignation donnée à l'avocat Bernard, député du Tiers aux États généraux convoqués à Paris, à l'effet de se rendre en cette ville pour y accomplir son mandat. — Les Élus décident que tous les députés à ces États seront indemnisés à leur retour. — 400 écus sont avancés à l'avocat Bernard. — La Chambre lui remet les mémoires des affaires de la Province. — Elle prend congé du vicomte de Tavannes se rendant aux États. — Fol. 236. Règlement final du compte de J. Lavisey pour l'acquittement des dettes du pays et de ce qui lui est dû. — Fol. 265. Délibération des Élus qui autorisent à grand'

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

peine le prince de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, et le vicomte de Tavannes, à imposer 20,000 écus pour les affaires de la guerre. — Le baron de Sennecey exige le paiement du don de 1,000 écus qui lui a été fait en 1590. — Fol. 268. Adhésion donnée par les Élus à l'opposition des gens du Roi au Parlement, à la fabrication de douzains à la monnaie de Dijon. — Fol. 273. Ratification d'une convention passée à Lucerne pour la levée et l'entretien d'un corps de 1000 Suisses destinés à la défense de l'Union en Bourgogne. — Fol. 284. Réclamation du colonel et des capitaines suisses pour être payés de l'arriéré de leur solde. — Fol. 286. Retour du député Bernard qui rend compte de sa mission. — Fol. 288. Réception des lettres de M. de Guyonvelle et des magistrats de Chaumont qui se plaignent des exactions des garnisons de Bèze et de Montsaugéon sur les villages de Champagne. Renvoyées au prince de Mayenne. — Fol. 296. Protestations des députés des villes de la Province contre le retard apporté par les Élus à publier les lettres de convocation de l'Assemblée des États. Ensuite demande des Élus au prince de Mayenne de convoquer cette Assemblée.

C. 3072. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

**1593-1595.**—Registre onzième des décrets des États de la Ligue et des délibérations des Élus. (1593).—Fol. 1. Procès-verbal de l'Assemblée des États tenue au mois d'octobre au réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de Henri de Lorraine, prince de Mayenne, gouverneur de Bourgogne (Voir C. 3016, fol. 263). — Fol. 17. Invitation au comte de Tavannes, lieutenant général en Bourgogne, de déléguer deux personnages à l'effet de conférer avec ceux nommés par les États pour conclure une trêve. — Avis à ce sujet donné à M. de Vaugrenant, commandant à Saint-Jean-de-Losne. — Prière au duc de Mayenne de donner des ordres pour mettre fin aux ravages des troupes du maréchal de Biron. — Lettre à M<sup>re</sup> de Grancey pour l'inviter à faire cesser les ravages commis par la garnison de Saulx-le-Duc. — Fol. 20. Le comte de Tavannes répond qu'il va consulter les principaux de son parti sur les propositions qui lui ont été faites. — Invitation au prince de Mayenne de ne point entretenir de garnisons dans les châteaux des particuliers. — Lettres d'exemption de toutes charges publiques en faveur de F. d'Arc, commissaire ordinaire de l'artillerie. — Fol. 28. Avis donné aux villes d'une conférence qui doit avoir lieu à Semur pour la trêve. — Délibérations sur les points à traiter dans cette conférence. — Fol. 31. Paiement de deux écus aux enfants de chœur et chantres de la Sainte-Chapelle qui ont chanté à la messe d'ouverture des États. — Les buvettes des États se montent à 163 écus. — Fol. 38. Solde de la garnison suisse de Dijon (1594). — Fol. 41. Commande à Paris

de jetons d'argent et de cuivre pour les distributions ordinaires. — Fol. 45. Indemnité payée à M. Chabert, capitaine du château de Couchey, pour ses dépenses lors de la conférence qui s'y est tenue pendant 10 jours au mois d'août dernier entre les députés ligueurs et les royalistes au sujet de la trêve. — Fol. 54-55. Lettres écrites au duc de Mayenne alors à Bruxelles pour l'informer de l'état de la Province et demander la paix. — Fol. 56-57. Le prince de Mayenne mande les Élus au Logis du Roi pour conférer avec eux au sujet du voyage qu'il va faire à Nancy vers son père, en compagnie du vicomte de Tavannes. Les Élus délèguent un commissaire pour lui porter leurs lettres et le prier de donner satisfaction aux villes du pays en faisant la paix. Teneur de la lettre. — Fol. 60. Ce commissaire, de retour, rapporte que le duc lui a répondu que si on pouvait assurer la religion et ceux qui ont combattu pour elle, il était prêt à conclure la paix ; mais que devant bientôt s'acheminer en Bourgogne, il en conférerait avec les Élus. — Ceux-ci, informés de sa venue, vont au Logis du Roi lui exprimer leurs vœux en personne par l'organe de M. de Latrecey, dont la harangue est inscrite au procès-verbal. Mayenne remercie les Élus de leur bon souvenir et leur promet toute sa bonne volonté. — Fol. 62. Poursuite contre les cautions de J. Lavisey, receveur du pays, compromis dans la conspiration du maire de Dijon contre la Sainte-Union. — Fol. 66-67. Représentations des Élus au duc de Mayenne, au sujet d'un impôt de 80,000 écus qu'il veut frapper au mépris du droit des États qui défendent d'en voter plus de 45,000. — Mayenne insiste et menace de les lever lui-même. Les Élus convoquent les membres absents. Ceux-ci envoient leurs protestations. — Mayenne nomme les receveurs de cet impôt. — Fol. 74. Remontrances au vicomte de Tavannes sur les déportements de Moris, commandant de Talant, qui levait des cotes et saisissait les bestiaux à Binges et Étevaux et paralysait la levée de l'impôt frappé par Mayenne.

C. 3073. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

**1593-1599.** Registre douzième des décrets des États et des délibérations des Élus royalistes arrivés de Semur et ayant remplacé ceux de la Ligue, 1593. — Fol. 1. La Chambre est composée de J. de Chandio, abbé d'Oigny, Élu du clergé, Humbert de Marcilly-Cypierre, Élu de la noblesse, A. Brocart et B. Bourrelier, députés de la Chambre des Comptes, René Fleutelot, maire de Dijon ; — Savot et Joly, tous deux greffiers, sont maintenus jusqu'aux prochains États. — Impôt de 101,451 écus frappé par Henri IV, du camp de la Romagne, pour l'entretien de l'armée. — Fol. 2. Mission donnée à Humbert de Marcilly-Cypierre, Élu, d'aller trouver le Roi à Pesmes et solliciter pour la Province la décharge de l'impôt du taillon.

— Le Roi refuse. — Fol. 3. Remboursement d'une somme de 1,200 écus avancée par M. de Cypierre au lendemain de la reddition d'Autun. — Fol. 6. Imposition de 6,666 écus sur le bailliage de Châtillon, pour la composition du baron de Thénissey avec le Roi. — Mesures pour payer promptement au baron de Vitteaux les deniers de la composition de Noyers ; — à M. de Villeneuve, ceux de celle de Châteauneuf. — Fol. 8. L'assemblée générale des États est renvoyée, faute de fonds dans la caisse, au commencement de l'année suivante. — Fol. 9. Convention entre les Élus et Ét. Bernard, commissaire du duc de Mayenne, pour l'entretien des garnisons des places qui lui ont été laissées pour sûreté. — Fol. 10. Les Élus n'étant pas en nombre, ne peuvent obtenir des trésoriers de France un sursis à l'établissement d'un subside sur le vin. — Augmentation du personnel de la maréchaussée. — Protestations du président Fremyot, maire de Dijon, contre la qualité de commandant de cette ville, donnée au sieur de Parcours, dans l'état des garnisons. — Fol. 16. M. de la Chaume est commis pour accompagner à Chalon M. Ét. Bernard, délégué du duc de Mayenne, afin de conférer avec ce prince pour l'entretien des garnisons des places à lui conservées. — Instructions qui lui sont données. — Fol. 21. Vote d'un impôt pour cet entretien, consenti après la réponse du duc de Mayenne. — Fol. 29. Convention conclue à cet effet.

Fol. 32. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au mois de janvier dans le réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, sous la présidence de Charles de Gontaut, duc de Biron, gouverneur de Bourgogne (Voir C. 3046, fol. 294). Délibération des Élus (1596). — Fol. 66. Serment des Élus. — Taxe faite des journées des députés de la Province aux États de Paris de 1593 : elle monte à 5,734 écus. — Réception de Melchior Espiard, Élu pour le Roi, et protestations contre les députés de la Chambre des Comptes, au sujet de la préséance. — Fol. 70, 112. Ajournement de la demande du conseiller Millet en remboursement des sommes avancées par lui pour la reddition des ville et citadelle de Chalon. — Fol. 71. Règlement pour le remboursement au président Fremyot des avances qu'il a faites pour le service du Roi, durant les troubles. — Fol. 73, 74. Vote, sur l'ordre exprès de Biron, d'un subside pour l'entretien de 14 à 15 compagnies de cavalerie qu'il veut emmener au siège de La Fère. — Fol. 77. Rapport fait par Jacquot, ancien président et Baudoin, syndic, envoyés à Dôle conférer avec le gouverneur du comté de Bourgogne et le Parlement, au sujet de la délivrance du fils du président de Montholon arrêté à Milan et du maintien de la neutralité entre les deux provinces. Réponse du Parlement. — Fol. 82. Le maréchal de Biron refuse de communiquer aux Élus l'état des garnisons dont ceux-ci sollicitaient la diminution, et les presse d'imposer le quartier d'entretien en diminuant quelque peu le total. —

Fol. 87. Vote d'une somme de 2,000 écus, sur l'ordre de Biron, pour la construction d'un fort à Pouilly-sur-Saône, destiné à contenir les ravages de La Fortune, capitaine de Seurre. — Fol. 89. Plaintes au marquis de Mirebeau, Élu de la noblesse, sur les désordres commis par ses gens d'armes. — Prière au prince de Mayenne de satisfaire le capitaine La Fortune, commandant de Seurre, et d'empêcher ainsi les courses qu'il fait sur le pays. Plaintes au Parlement de Dôle sur les courses du capitaine Gaucher, capitaine de Buzy, au pays de Luxembourg. — Fol. 90. Traité entre Guillaume de Saulx, comte de Tavannes, et Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, tous deux lieutenants généraux en Bourgogne, pour le partage du don fait par les États. — Fol. 94. Réclamation de 70,000 écus par les cantons Suisses, pour le reste de l'emprunt contracté en 1594. — Acceptation des offres du maréchal de Biron, d'envoyer un exprès au Roi pour réclamer contre les ravages du capitaine La Fortune. — Fol. 96. Remontrances faites au marquis de Mirebeau, Élu de la noblesse, en ce moment à Tanlay, des inconvénients qui peuvent naître des retards qu'il met à rejoindre ses collègues à Paris. — Zacharie Paget, trésorier de l'extraordinaire des guerres, est délégué pour la construction du fort de Pouilly. — Fol. 100. Réclamation des Élus contre l'exécution de certains articles du traité conclu entre le Roi et le duc de Mayenne. — Achat de balles et munitions fait par les Élus sur M<sup>me</sup> de Fervaques. — Fol. 106. Avance pour le paiement de la garnison du château de Dijon. — Rapport des Élus, de retour du voyage d'honneur. Mandés par le Roi à Amiens, ils furent faits prisonniers par les Espagnols et, recouvrés, perdirent tout leur bagage. Le Roi n'a rien voulu leur accorder d'essentiel avant d'en avoir parlé au maréchal de Biron. — Lettre à celui-ci pour l'informer que, depuis son départ, la contagion est devenue générale, les moissons reculées menacent, avec la stérilité, d'une famine imminente. Bref, on le supplie « d'embrasser la conservation du pays. » — Fol. 111. Exécution des lettres du Roi pour le paiement de l'arriéré de la solde des compagnies suisses mises en garnison à Dijon durant les troubles. — Remboursement à J. Venot, conseiller à la Chambre des comptes, des 695 écus de rançon payés par lui en septembre 1594 au baron de Lux qui l'avait fait prisonnier, lorsqu'il voyageait pour les affaires du pays. — Fol. 113. Procès criminel fait aux soldats du capitaine Gaucher arrêtés à Selongey et à Marey, pour avoir enfreint la neutralité. — Fol. 116. Le président Fremyot, vicomte mayeur de Dijon, fait entendre qu'il a été mandé par le Roi pour se trouver en une assemblée des principaux notables du royaume, convoquée à Rouen, « afin d'adviser les moyens de remettre cest estat en sa pristinie grandeur. » La Chambre décide qu'il sera chargé des mémoires et instructions nécessaires pour la défense des intérêts de la

Province. — Fol. 117. Circulaire adressée à toutes les villes à l'effet de fournir leurs mémoires en vue de cette assemblée. — Fol. 118. Les Élus se justifient auprès du maréchal de Biron des retards apportés à l'impôt pour les garnisons et se plaignent des voleries des troupes du prince de Mayenne qui, après avoir saccagé l'Auxois, entament le Beaunois. — Invitation à la ville de Beaune de contribuer pour 6 ou 700 écus aux 4,000 promis au capitaine La Fortune. — Requête à la Cour afin d'obtenir arrêt interdisant aux soldats de tenir la campagne, sous peine d'être taillés en pièces par les paysans rassemblés au son du tocsin. — Fol. 122. Refus des Élus du Mâconnais de mettre en liberté l'huissier Briet et ses consorts faits prisonniers à l'occasion des cotes qu'ils levaient audit comté par ordre des Élus généraux (1597). — Communication donnée par le procureur général au Parlement, d'une dépêche du Parlement de Dôle qui se plaint des levées faites par le duc de Bouillon pour envahir la Franche-Comté, au mépris du traité de neutralité. Il annonce que la Cour en a écrit au Roi et au maréchal de Biron. — Remontrances au Roi à l'effet d'obtenir une décharge de la somme de 118,069 écus imposée pour l'entretien des garnisons. — Fol. 131. Nomination de Bernard Coussin, avocat, au conseil des États. — Élargissement, sous caution, des huissiers prisonniers à Mâcon. — Fol. 141. Nomination des commissaires pour la recherche des feux dans les différents bailliages. — Fol. 147. Le baron de Lux, nouvellement nommé lieutenant général en Bourgogne, entré en la Chambre des Élus, insiste pour la prompte répartition de l'impôt de 30,000 livres destiné à la solde des garnisons, par préférence à toute autre levée, afin d'assurer la sûreté de la province et repousser les courses du capitaine La Fortune. — Les Élus, après maints débats, lui avancent la somme de 6,000 écus. — Fol. 149. Députation au Roi pour, conformément au décret des États de 1575, solliciter l'érection d'un évêché à Dijon. — Fol. 154. Impôt de 16 sols par minot de sel pour le rachat de l'office de surintendant des deniers communs des villes et du semestre de la Chambre des comptes. — Assignations nouvelles demandées par plusieurs députés aux États généraux de Blois et de Paris. — Fol. 162. Le prince de Mayenne s'excuse sur l'insuffisance de ses moyens pour satisfaire le capitaine La Fortune. — Réclamations d'arriéré de solde par les capitaines des garnisons d'Autun, Beaune, Nuits et Dijon. — Fol. 168. Le baron de Lux annonce l'envoi d'un état arrêté par le Roi pour l'entretien des garnisons et insiste en citant l'exemple de ce qui est survenu à Amiens, pour sa prompte exécution. — Fol. 171. Sur l'avis du saccagement de la basse-cour du château de Pagny par le capitaine La Fortune, les Élus prient le baron de Lux de lui en demander des explications. — On répond au prince de Mayenne qui se plaint des ravages commis par le même dans

le bailliage de Chalon, qu'il lui convient de s'entendre avec le gouverneur et ses lieutenants généraux pour repousser ses entreprises. — Fol. 175. Instructions données à cet effet à M. Espiard, Élu du Roi. — Fol. 176. Convocation, sur l'ordre du Roi, d'un député des trois ordres par bailliage, pour aviser touchant l'entretien des garnisons. — Vote d'une somme de 4,000 livres pour employer à la construction des forts de Pouilly, Chamblanc et Saint-Georges destinés au blocus de Seurre. — Instructions données aux commissaires pour la recherche des feux. On leur recommande entre autres choses de « bien faire orthographier les noms des villages, afin d'éviter les équivoques. » — Fol. 182. Achat de jetons en argent pour les distributions ordinaires. — Nouvelles demandes de secours du prince de Mayenne contre le capitaine La Fortune, qui s'est déclaré partisan du duc de Savoie et agit en ennemi dans la province. — Les Élus envoient le conseiller Fleutelot conférer avec lui à Pouilly. — Ils envoient un député au Roi lui représenter que bien que la province soit aux trois quarts dépeuplée par suite de la guerre, de la peste et de la famine, ils ont imposé la somme de 36,000 écus pour l'entretien des garnisons, mais ils demandent qu'on vienne à leur secours. — Envoi d'un autre, à l'effet de mettre fin aux déprédations du capitaine La Fortune. — Fol. 190. Paiement des boulets de canon achetés en 1595 à M<sup>re</sup> de Fervaques. — Le prévôt des maréchaux, mandé, rapporte qu'il met la plus grande activité à poursuivre les soldats vagabonds, qu'il vient d'en prendre six entre Beaune et Nuits, et qu'à l'aide des paysans, il espère les traquer dans les bois de Gilly et de Citeaux qui leur servent de refuge. — Mémoire donné au député en Cour sur les malheurs et les misères qui accablent la province. — Fol. 193. Avis donné au capitaine La Fayette, commandant une compagnie des gardes du Roi, cantonnée à Pontailier et qui refuse de quitter le pays, qu'on a trouvé sur un chemin une dépêche du Roi qui lui enjoint de rejoindre son armée. Ces lettres lui sont envoyées avec avis qu'on en a pris copie et averti le Roi et le maréchal de Biron. — On lui accorde 100 écus de bonne grâce et on frappe un impôt de 600 écus pour rembourser les dépenses de sa troupe. — Fol. 198. Baudoin, revenu de Cour, rapporte que le Roi étant au camp d'Amiens, a chargé l'Élu Espiard de négocier avec La Fortune et prescrit au sieur La Fayette de rejoindre l'armée. — Le baron vient à la Chambre des Élus pour presser la levée de l'impôt des garnisons, indispensable pour résister à La Fortune qu'on dit l'allié du duc de Savoie. — Département de 4,000 livres pour employer au blocus de Seurre. — Fol. 204. Pourparlers entre les Élus et la mairie de Dijon, pour le paiement des 30,000 livres promises au vicomte de Tavannes, en dédommagement de la capitainerie de Talant dont on a ordonné le démantèlement. — Les Élus, du très exprès commandement du Roi, payent 1,000

écus à La Fortune pour l'entretien de sa garnison. — Mémoires donnés à M. de Montégut, député en Cour, sur les misères de la province et l'impossibilité où elle se trouve de supporter ses charges. — Fol. 215. Refus des Élus au capitaine La Fortune de lui payer rien au-delà des 8,000 écus qui lui ont été payés récemment. — Fol. 216, 219, 220, 221. Réclamation contre l'entrée en Bourgogne des troupes de M. de Vienne. — La Fortune menaçant d'enlever tous les habitants qu'il rencontrera si on ne lui paye ce qu'il demande, les Élus lui envoient 500 écus. — Fol. 220 M. de Montégut ayant écrit qu'il n'avait point d'espoir d'obtenir ce qu'il sollicitait, les Élus l'invitent à revenir (1598). — Plaintes des magistrats de Beaune au sujet de l'enlèvement d'habitants par le capitaine La Fortune. — Le maréchal de Biron annonce aux Élus que le Roi envoie le sieur de Champeron à La Fortune pour connaître sa dernière résolution. — Décision portant que les habitants emprisonnés par les receveurs pour les cotes, seront nourris aux frais des communautés. — Fol. 228. Députation envoyée par les États du comté de Bourgogne pour se plaindre des infractions commises à la neutralité et les pilleries des garnisons des villes frontières. — Fol. 231. Articles arrêtés avec le maréchal de Biron pour l'entretien des garnisons et le démantèlement de Montcenis. — M. de Champeron, envoyé du Roi vers le capitaine La Fortune venu en la Chambre des Élus, annonce que le Roi est dans la résolution de faire évacuer Seurre de gré ou de force, que le maréchal a commencé de traiter avec ce capitaine, mais qu'il importe que la province fasse encore un sacrifice pour y arriver. — Vote, à cet effet, d'un impôt de 8,000 écus. — Établissement de taxes sur le blé et le vin pour payer cette composition. — Réclamation du clergé sur ces taxes. Remboursement par forme d'indemnité aux bourgeois retenus prisonniers par La Fortune. — Fol. 249. Ordre du Roi d'envoyer un Élu et un député de la Chambre des comptes, pour leur faire connaître de vive voix sa volonté touchant les affaires du pays. — Fol. 250, 253. Paiement de 3,000 écus au capitaine La Fortune en déduction de celles qui lui ont été payées pour la réduction de Seurre. — Fol. 253. Ordre de démolir les forts de Pouilly et de Saint-Georges. — Fol. 262. Intervention des Élus au procès fait à Jérôme Rossi, dit La Fortune, « à la cité de Besançon, » par le baron de Lux pour saisie des deniers à lui promis à cause des infractions par lui commises à la capitulation de Seurre. — Fol. 264. État envoyé au Roi sur la situation de la province. — Paiement à l'hôtesse de la Poste, à Gilly, des avances de nourriture par elles faite en 1595 aux troupes envoyées par le maréchal de Biron pour reprendre le château occupé par les ennemis et en achever le démantèlement. — Fol. 272. Rapport fait par les députés en Cour de leur conférence au Conseil avec le Roi et en présence du maréchal de Biron. —

Ordre du Roi d'imposer les deniers promis au baron de Vitteaux pour la capitulation de Noyers. — Fol. 284. Achat de vin de Beaune pour envoyer en Cour. — Fol. 292. Remontrances des députés des comtés de Mâcon, d'Auxonne, de Charolles, de Bar-sur-Seine et d'Auxerre sur les charges qui leur sont attribuées (1599). — Fol. 296. Décharge obtenue par les habitants de Larrey-les-Châtillon, incendiés en 1597. — Certificat constatant qu'il ne reste que le tiers des feux des 24 villages ou hameaux appartenant à l'abbaye de Saint-Seine. — Fol. 324. Remboursement de 1,600 écus à M. de Rochebaron, comte de Berzé, pour avances faites lorsqu'il commandait le château de Montcenis qui doit être démantelé.

C. 8074. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

**1599-1602.** — Registre treizième des décrets des États et des délibérations des Élus (1599). — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au réfectoire de l'abbaye de Saint-Étienne et aux Cordeliers de Dijon, au mois de juin, sous la présidence du maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 20. Nomination des Élus : clergé, Edme de La Croix, abbé de Cîteaux ; noblesse, J. Damas, sieur de Marcilly ; Tiers-État, Bernardin Brunet, maire de Beaune (Voir C. 3016, fol. 361 ; C. 3028, fol. 77). Délibérations des Élus. — Fol. 34. Serment des Élus. — Munitions fournies au régiment de Miramont envoyé en Bresse. — Fol. 39. Une députation du clergé et des habitants de Dijon s'étant présentée pour demander que, dans l'intérêt du collège Godran, des démarches fussent faites auprès du maréchal de Biron à l'effet d'obtenir le retour de quelques jésuites, l'abbé de Cîteaux promet que, conformément au vœu des États, les Élus feront des démarches auprès du Roi et du maréchal pour satisfaire à ce désir. — Fol. 39. Les Élus ratifient l'emprunt de 1,100 écus contracté en 1589 à Beaune, par le Conseil de la Sainte-Union, pour les frais de guerre. — Fol. 44. Paiement des jetons d'argent achetés pour être distribués aux officiers de la Chambre ; — des frais de l'échafaud et des tentures en tapisserie de la salle d'assemblée à l'abbaye de Saint-Étienne et de la chambre des trois Ordres, aux Cordeliers. — Réclamation des Élus sur le vote de l'établissement d'un péage à Pouilly-sur-Seine obtenu par surprise aux derniers États. — Protestations des maires de Dijon et de Beaune, Élus du Tiers-État, sur la préséance prétendue par les députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi. — Fol. 54, 55. Remontrances des Élus au Parlement contre l'enregistrement de l'Édit de Nantes et demande de la création à Dijon d'une Chambre de l'Édit (1600) ; — fol. 57, au Roi pour demander l'abrogation des dispositions de l'Édit portant défense d'imposer, sans permission du Roi, contraires aux privilèges de la province. — Fol. 63. Paiement de 100 écus à J. Mercier, apothicaire à Saint-Jean-de-Losne, pour ser-

vices rendus lors du siège d'Autun aux blessés et malades de l'armée du maréchal d'Aumont. — Fol. 63. Imposition de 10,000 écus au profit de M. de Borg, lieutenant général de l'artillerie de France, pour sa récompense des pièces d'artillerie et munitions trouvées lors de la reddition du château de Dijon, et de 2,703 écus au maréchal de Biron pour celle de l'artillerie du château de Beaune. — Fol. 81. On transige pour 4,500 écus. — Fol. 71. Remboursement des 30,000 écus avancés par MM. Fremyot, Tavannes et Vaugrenant pour la cause royale. — Fol. 76. Instructions données par la Chambre pour la vérification de l'administration des receveurs. — Fol. 79. Achat et distribution de jetons. — Fol. 85. Les députés envoyés en Cour par le Parlement, exposent à la Chambre des Élus le résultat de leur mission touchant l'Édit de Nantes, la Chambre de l'Édit, les bénéfices détenus par les Comtois et les terres de surséance. — Conférence avec le maréchal de Biron au sujet de la prétention des maires et échevins d'Auxerre de faire partie de la grande roue. — Fol. 88. Les députés de la Chambre des comptes présentent des lettres patentes pour leur admission, au nombre de quatre, à la Chambre des Élus contrairement au décret des États qui les réduisait à deux. La Chambre refuse d'entériner et les renvoie à la prochaine assemblée. — Commission envoyée en Franche-Comté poursuivre l'exécution des lettres patentes du Roi, touchant la libre disposition par les bourguignons des bénéfices ecclésiastiques dont ils sont pourvus en Franche-Comté. — Fol. 100. Le président Jeannin, complimenté à son arrivée à Dijon par une députation des Élus, promet de s'employer au conseil du Roi en faveur du pays. Il fait entendre qu'il a reçu mission de vérifier les levées de deniers faites depuis six ans, mais comme il a parfaite confiance en la loyauté des Élus, il les invite à envoyer au Conseil un état des recettes, dépenses et dettes de la province. — Fol. 104. Mandat de 1,000 écus pour des réparations au Logis du Roi. — Fol. 118. Les Élus demandent au Parlement l'autorisation de saisir le bétail des retardataires au paiement des tailles, attendu que les paysans, par malice, cachent leurs meubles, se laissent emprisonner et élisent pour collecteurs les plus pauvres d'entre eux. — Fol. 122. Levée d'un impôt destiné à solder les garnisons mises dans les villes frontières de la Bresse, lors de l'occupation de ce pays par le maréchal de Biron. — Fol. 125. Réclamation des Élus contre le haut prix du sel qui atteint 7 écus 20 sols le minot. — Fol. 127. Un article des instructions données aux députés en Cour, les laisse libres de saisir le moment de supplier le Roi touchant le rappel des Jésuites. — Mort de Richard Millotet, receveur général de la province. Les Élus lui substituent provisoirement son gendre Claude Valon pour achever les comptes de l'année et nomment à sa place Jacques de Maillart. — Fol. 135. Opposition du premier à cette nomination. — Fol. 146.

Les Élus avertis que le maréchal de Biron était revenu de son expédition de Savoie, vont le saluer et conférer avec lui de l'assemblée des notables dont on arrête la liste et on fixe la réunion au 12 février (1601).

Fol. 152. Procès-verbal de l'assemblée des députés des trois Ordres, tenue en la Chambre des Élus et sous la présidence de ces Élus (Voir C. 3016, fol. 418, C. 3028, fol. 80). — Fol. 174. Invitation aux députés en Cour de se joindre à ceux des Cours souveraines, afin d'obtenir que les pays de Bresse soient réunis à leur ressort et que comme États ils soient joints aux États du duché à l'instar de ceux du comté; — de poursuivre le rappel des Jésuites. — Fol. 174. Procès-verbal de la réunion de la commission nommée à la dernière assemblée pour dresser l'état des dettes contractées depuis le commencement des troubles et l'état de l'administration de la province. — Avis adressé au Roi sur l'état de ces dettes. — Fol. 196. Frais de démolition du fort de Pouilly. — Fol. 210. Le maréchal de Biron recommande Cl. Mochet, aïeul de Bossuet, avocat, pour remplacer feu Bernard Coussin, conseil des États. — Fol. 218. Décharge d'impôt sollicitée par les habitants d'Avallon, à cause des ruines occasionnées par les ouragans du mois de juillet 1600. — Fol. 224. Décision portant que les députés des villes et des comtés seront mandés « pour voir le cayer des dettes de la province. » — Fol. 226. Présentation de ce cahier. Protestations des députés d'Auxerrois et de Bar-sur-Seine. — Fol. 228. Réclamation, par Ét. Bernard et les autres députés du Tiers-État de Paris, du complément de ce qui leur était dû pour leurs gages.

C. 3075. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1602-1607. — Registre quatorzième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbal minute de l'assemblée des États de Bourgogne, tenue le 20 mai au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du maréchal duc de Biron, gouverneur de la province. (Voir C. 3016, fol. 433 ; C. 3028, fol. 90) (1602). — Fol. 12. Nomination des Élus : clergé, André Fremyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon ; noblesse, Edme de Rochefort, seigneur de Pluvault ; Tiers-État, le maire de Dijon et le député de Nuits. — Fol. 26. Délibérations des Élus. Refus de la Chambre d'admettre plus de deux députés de la Chambre des Comptes. — Protestation de ceux-ci contre la préséance donnée à l'Élu du Tiers-État. — Fol. 28. Conditions données pour les offices des recettes des bailliages. — Fol. 33. Les Élus, informés de l'arrestation du maréchal de Biron à Fontainebleau et de son emprisonnement à la Bastille, mandent l'Élu du Tiers-État afin d'aviser « à ce qui est du service du Roi. » — Défense au receveur Valon, jusqu'à nouvel ordre, de payer le don de 15,333 écus fait par les États au gouverneur Biron. — Fol. 35. Subvention accordée au marquis de Mirebeau, nouveau lieutenant-

général en Bourgogne, pour l'entretien des gentilshommes mandés pour le service du Roi, lors de l'arrestation de Biron. — Le maréchal de Lavardin fait payer 400 écus à la garnison du château de Dijon avant de la licencier. — Gratification de même somme aux secrétaires du maréchal et du président Jeannin ainsi qu'aux maréchaux-des-logis chargés de la direction des troupes venues en Bourgogne. — État général de ces diverses dépenses parmi lesquelles figurent les frais d'escorte de Briel, prévôt du maréchal de Biron et d'un soldat amenés prisonniers à Paris. — Réception de lettres de M. de Rosny. — Avance payée aux six gardes de Biron que le maréchal avait envoyés porter des dépêches au Roi. — Fol. 44. Défense aux receveurs de payer les rescriptions ordonnées aux gens de M. de Biron. — Prière aux Élus en Cour de solliciter du duc de Bellegarde, gouverneur de la province, la démolition des châteaux de Beaune et de Saulx-le-Duc. — Paiement à M. de Lavardin de la somme de 2,000 écus à lui accordés par le Roi sur le don fait au maréchal de Biron par les derniers États. — Fol. 46. Les Élus, de retour du voyage en Cour, rapportent que le Roi a accordé la démolition des châteaux et forts de Beaune, Saulx-le-Duc, Talant, Vergy, Semur, Autun, Montbard, Bourbon-Lancy, Losne, Bremur, Mâlain, Vitteaux, Époisses, Cuiseau, ainsi que de toutes les fortifications élevées pendant les troubles. — Ils annoncent l'arrivée du duc de Bellegarde, nouveau gouverneur, près duquel les Élus se rendent aussitôt pour le saluer et le prier d'avoir le pays en recommandation. — Fol. 51. Commission donnée aux Élus Margeret, Espiard, Fremiot et de Pluvault pour présider aux démolitions des châteaux de Saulx-le-Duc, Semur, Vitteaux et Beaune. — Remontrances de la ville de Dijon pour le paiement des 10,000 écus empruntés en 1589, sous son nom, par le Conseil de l'Union, et protestations contre la qualité de gouverneur de la ville donnée à M. de La Guesle, capitaine du château, ce titre n'appartenant qu'au vicomte de mayeur. — Refus du duc de Bellegarde d'accepter un don de 4,000 écus en récompense de ses bons offices et de ses efforts pour maintenir les pays de Bresse dans le ressort du Parlement et de la Chambre des comptes. — Fol. 53. Gratifications aux trompettes du Roi qui figuraient à l'entrée du duc de Bellegarde et à M. de la Fondrière pour voyages faits à Paris lors de la conspiration du duc de Biron. — Retards apportés à la démolition du château de Saulx-le-Duc, par le duc de Bellegarde. — Paiement de 2,000 écus pour la démolition du donjon de Semur. — On demande au duc de Bellegarde de faire contribuer les villages ressortissants de Saulx-le-Duc à la démolition du château. — Fol. 59, 65, 75. Achat et distribution de jetons d'argent. — Fol. 61. On accordera les matériaux de la démolition du donjon aux habitants de Semur s'ils consentent à en faire les frais. — Révision des états des receveurs

de la Province par une commission spéciale des trois ordres, nommée par les États. — Fol. 62, 64. Débats entre les Élus et M. de Saint-Ploncart, héritier du duc de Biron, pour règlement d'intérêts. — Fol. 65, 100. Plaintes contre le gouverneur de Lyon, qui entrave la liberté du commerce entre la Bourgogne et la Provence. — Fol. 66. Prière aux gouverneurs de faire accélérer la démolition des places fortes. — Commission donnée à MM. Espiart et Chalvosson pour celle de Breneur. — Fol. 68, 90. Une transaction avec M. de Saint-Ploncart est ménagée par le président Jeannin (1603). — Une avance de 400 écus est faite sur l'invitation du même aux maçons qui ont travaillé aux fortifications du château de Dijon. — Fol. 71. Opposition du duc d'Elbeuf, engagiste, à la démolition du dernier fort de Saulx-le-Duc. — Fol. 79. Remboursement à M. de la Magdeleine-Ragny des frais faits par lui pour la conservation de la ville de Noyers contre les entreprises de ceux qui tenaient le château pour la Ligue. — Indemnité à M<sup>me</sup> de Cypierre pour la démolition du château de Riveau, à Autun, et du donjon de Semur. — Fol. 106. Le Roi se proposant la liquidation des dettes des communautés, les Élus, d'accord avec les États, ne trouvent rien de mieux que d'aléner les communaux. — Fol. 109. Intervention des Élus pour la conservation du port de Maxilly-sur-Saône que le fermier de la traite foraine voulait supprimer à l'avantage de celui de Pontailler. — Fol. 111. Marché pour la réparation de la chapelle de Saint-Siméon sise au donjon de Saulx-le-Duc, nouvellement démoli. — Fol. 123. M. Fremiot, Élu du clergé et archevêque de Bourges, député en Cour, informe la Chambre qu'obligé de se rendre à Paris pour les affaires de son diocèse et les siennes, il n'entend point faire supporter au pays les frais de son voyage. — Fol. 126. La Chambre va saluer le président Jeannin, conseiller d'État, arrivé à Dijon. — Solde des gens d'armes de la compagnie de Monsieur le grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 132. Ordre aux procureurs-syndics de faire saisir à Paris, en la maison où est mort Zacharie Savot, ancien greffier des États durant la Ligue, les papiers de la province restés en sa possession. — Fol. 138. Composition entre les Élus et les magistrats de Semur, pour le paiement du restant des 40,000 livres avancées au Roi par la ville durant les troubles (1604). — Autre semblable avec la ville d'Auxonne. — Fol. 156, 158. Réception des lettres de M. le Grand et du président Jeannin qui annoncent la prochaine arrivée du sieur Bradeley, maître des dignes du Roi, « homme de grande suffisance envoyé pour voir les rivières et considérer les moyens de les rendre navigables. » — Fol. 163. Bradeley, arrivé, visite la rivière d'Ouche depuis Dijon jusqu'à la Saône, puis les États l'adressent aux maires d'Autun, Châtillon et Semur, à l'effet de visiter les rivières d'Arroux, de Seine et d'Armançon. — Fol. 173. Avis donné

par M. de Rosny de la décharge de l'obligation imposée aux communautés de planter des ormes sur les grands chemins, à la condition de planter une douzaine de pieds d'ormes, soit dans les cimetières, soit dans un lieu clos. — Fol. 189. Ordre du même de payer les gages de Bourdin, lieutenant de l'artillerie en Bourgogne. — Fol. 200. Aumônes de 6 livres aux Clarisses d'Auxonne et de Seurre (1605). — Fol. 208. Remboursement d'une partie des avances faites au Roi par le président Fremyot durant les troubles.

Fol. 215. Procès-verbal original de l'assemblée des États tenue en juin au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence de Roger, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne (Voir C. 3017, fol. 1 ; C. 3028, fol. 65) (1605). — Fol. 241. Nomination des Élus : clergé, Cyrus de Thiard, évêque de Chalon ; noblesse, Henry de Bauffremont, baron de Sennecey ; Tiers-État, le maire de Dijon et J. Bernier, de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 200. Remontrances des délégués des États sur l'état des impositions levées dans la province depuis 1589 à 1605. — Fol. 270. Délibérations des Élus. — Gratification aux sergents de la mairie de Dijon qui ont porté les vins d'honneur envoyés par la ville et gardé la porte de la Chambre du Tiers-État à la dernière assemblée ; — aux sergents généraux pour avoir fait préparer les chambres des ordres aux Cordeliers et tenu lieu d'huissiers. — Fol. 279. Présentation d'une commission du Roi, à l'effet d'imposer une certaine somme pour la réparation des chemins de la province. — Décharge d'impôts obtenue par des villages grêlés autour de Dijon, de Semur et d'Avallon. — Rapport du voyage des députés en Cour. — Fol. 308. Réunion de la commission des trois ordres nommée par les États à l'effet de constater l'état des dettes du pays (1606). — Fol. 315. Demande de J. Massol, conseiller au Parlement, en remboursement d'une somme de 1,000 écus que le duc de Nemours et M. de Sennecey contraignirent, en 1591, J. Massol de Beaune, son père, à leur avancer pour le paiement des troupes lorraines. — Fol. 323 et 325. Avis du passage par la Bourgogne des régiments du Bourg et de Nedestan, allant et revenant du siège de Sedan. — Fol. 340. Ordre au prévôt des maréchaux d'accompagner le sieur Bradeley à Meilly, pour examiner « deux ruisseaux peu distants l'un de l'autre, dont l'un coule dans l'Ouche et l'autre dans l'Armançon, par le moyen desquels il prétend que « l'on pourroit joindre les deux mers et naviguer de la mer de Levant à celle d'Occident. » — Fol. 345. Refus des Élus d'obéir à un arrêt de la Chambre des comptes qui prescrit l'apport au greffe de tous les papiers des États relatifs aux impôts levés depuis 1596. — Fol. 349. Réception d'une députation du Parlement et de la Chambre des comptes envoyée pour solliciter des Élus une coopération aux démarches tentées par ces deux Cours, pour faire maintenir dans



leur ressort les pays de Bresse que la province de Dauphiné s'obstine à leur disputer. — Fol. 360. Établissement de la recette particulière de Bourbon-Lancy, ayant pour circonscription le bailliage de Bourbon-Lancy, celui de Semur et la châtellenie de Bois-Saint-Maurice et de Chambilly (1607).

C. 3076. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1607-1614. — Registre quinzième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 5. Opposition formée par les Élus au droit conféré au premier chirurgien du Roi, d'établir des lieutenants dans les provinces et de recevoir tous les chirurgiens (1607). — Fol. 16. Protestation du maire de Dijon, élu du Tiers-État, contre la prétention d'un député de la Chambre des comptes de signer les procès-verbaux avant lui. — Allocation de 2,000 livres au président Jeannin comme délégué du pays à l'assemblée des notables, convoquée à Rouen en 1596. — Fol. 32. M. Pouffier, contrôleur à la recette générale des finances, garde des clefs de la ville de Dijon en absence du maire de Loisie, se présente pour remplir son office et somme la Chambre de le recevoir comme tel et sans discussion, mais ayant refusé de s'en retirer pour laisser aux Élus la liberté d'en délibérer, ceux-ci lèvent la séance (1608). — Il se représente le surlendemain et ayant fait ses excuses sur l'étrangeté de ses procédés, la Chambre l'admet sans tirer à conséquence pour l'avenir. — Fol. 47. Remboursement au receveur d'Auxerre d'une somme de 1,200 livres qui lui a été volée le 8 septembre 1606, par neuf brigands, près de Chanceaux, alors qu'il se rendait à Dijon pour les verser dans la caisse des États. — Mention que deux des voleurs ont été exécutés par sentence du prévôt des maréchaux. — Fol. 65. Lecture du rapport sur l'administration de la triennalité, destiné à chacune des Chambres des prochains États. — Fol. 70. Allocation de 150 livres aux chevaliers du jeu de l'arquebuse à Dijon, pour les aider à la construction d'un pavillon.

Fol. 78. Procès-verbal de l'assemblée des États commencée à Dijon, le 6 septembre, au couvent des Cordeliers, sous la présidence du duc de Bellegarde, gouverneur de la province. (Voir C. 3017, fol. 54 ; C. 3028, fol. 90) (1608). — Fol. 86. Nomination des Élus : clergé, N. Boucherat, abbé de Cîteaux ; noblesse, François de la Madeleine-Ragny ; Tiers-État, le maire de la ville de Dijon et Jacques de Mucie, avocat à Chalon. — Délibérations des Élus. — Fol. 107. Dispute pour la préséance entre les députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi. — Fol. 116. M. de la Fondrière, prévôt général de Bourgogne, fait connaître que sur l'ordre du Roi et du gouverneur, il s'est rendu à Talant pour communiquer au vicomte de Tavannes la lettre de cachet qui l'invite à lui remettre la place, laquelle doit être démolie, et que ne l'ayant pas rencontré il l'avait laissée à son lieutenant (1609). — Les

Élus délibèrent que la somme de 10,000 livres, moitié de celle de 20,000 promise au vicomte, lui sera payée en échange de cette remise. Ce qui est effectué. — Fol. 118. La mairie de Dijon refuse de prendre cette démolition à sa charge. — Paiement des ouvriers qui ont démolé les portes et ponts-levis du château — Fol. 123, 135. Distribution des jetons d'argent. — Fol. 149. Ordonnances pour l'imposition des 18,000 et des 30,000 livres promises au comte et au vicomte de Tavannes pour la démolition des châteaux de Vergy et de Talant. — Mise en délivrance de ces travaux pour Talant. — Fol. 158, 159. Le comte de Tavannes réclame ses 18,000 livres en échange de Vergy. — La démolition de Talant est adjugée pour 12,600 livres. — Marché passé avec le maçon. — Fol. 174. Remise du château de Vergy par M. de Tavannes au baron de Lux. — Marché et délivrance pour sa démolition. — Fol. 184. Don de 30 livres au couvent des Capucins de Dijon pour lui aider à acheter une horloge. — Fol. 188. Invitation au baron de Lux de faire exécuter les ordres du Roi en ce qui concerne la démolition des fortifications de Vitteaux. — Celui-ci, sur l'observation des États qu'il serait peut-être moins dispendieux de se contenter d'abattre la clôture entre le château et la ville, répond qu'il ne peut interpréter la volonté du Roi qui ordonne la démolition des nouvelles fortifications et annonce qu'il va en écrire en Cour. — Fol. 202. Les Élus, avisés de l'arrivée du duc de Rohan, colonel général des Suisses, envoyé à Saint-Jean-de-Losne pour recevoir un corps de 6,000 Suisses engagés par le Roi, se rendent au Logis du Roi pour le saluer. — Fol. 206. Don de 150 livres aux chevaliers de l'arquebuse de Chalon pour la construction de leur jeu. — Ordonnance pour l'imposition d'une somme de 20,000 livres destinée à la réparation des grands chemins de la Province, d'après des procès-verbaux dressés dans les bailliages et sous l'inspection du lieutenant du Grand Voyer. — Députation de la Chambre des Élus en Cour pour aller saluer le nouveau roi Louis XIII, la Reine régente et offrir les soumissions de la province. — Location de bateaux à Pontailier et Auxonne pour y embarquer des troupes destinées à la Bresse. — Fol. 218. Les Élus ne mettent aucune opposition à la publication du brevet d'invention accordé au sieur Gaire, pour la construction de fours de boulangers épargnant la moitié du combustible. — Rapport de Bradeley, maître des dignes du Roi, sur la possibilité de rendre les rivières de Grosne et de Bourbince navigables et d'y établir un canal. — Fol. 226. Transaction avec le baron de Vitteaux pour le règlement des sommes convenues entre le Roi et lui de la capitulation du château de Noyers (1611). — Opposition des Élus à la prétention du grand maître des eaux et forêts, d'exiger des communautés la justification de leurs droits d'usage dans les bois du Roi, justification qui a été faite par son prédécesseur.

— Fol. 262. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 8 août, au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc de Bellegarde, gouverneur de la province. (Voir C. 3017, fol. 100 ; C. 3028, fol. 95) (1614). — Fol. 269. Nomination des Élus : clergé, G. Bernardon, doyen de Chalon ; noblesse, F. Damas, baron de Thianges ; Tiers-État, le maire de Dijon et Cl. Espiard, maire de Semur. — Délibérations des Élus. — Fol. 285. Protestations de deux conseillers des Comptes contre la nomination de deux députés de la Chambre, faite à leur préjudice. — Fol. 291. « La partie des buvettes » fournie par A. Dubois, pâtissier à Dijon, tant à l'assemblée des États qu'à la Chambre des Élus, jusqu'au 7 octobre 1614, se monte à 2,075 livres (1612). — Fol. 293. Imposition de 6,000 livres pour la réparation des grands chemins. — Fol. 295. Les Élus, sur la recommandation du duc de Bellegarde, accordent à Horace Franchini, gentilhomme italien, une somme de 300 livres pour établir, à Dijon, une académie destinée à l'instruction de la jeune noblesse. — Fol. 331. Allocation de 150 livres aux chevaliers de l'arquebuse de Semur, pour la construction de leur jeu (1613). — Commission nommée pour visiter les feux des paroisses de Fontaine-Française, Chaume, Tornay et Fouvent-la-Ville, reconnues, dans le dernier traité avec les archiducs, dépendre du duché de Bourgogne. — Fol. 334. M. Venot, conseiller à la Chambre des comptes et commissaire avec le président Legoux de la Berchère, pour l'exécution « du canal de la con jonction des rivières de Loire en Saône et d'Arroux en Loire, » étant venu inviter les Élus à envoyer un d'eux pour assister à la délivrance des travaux, ceux-ci ne voulant point paraître par leur présence donner un consentement à des travaux pour lesquels on ne les avait point consultés, déclinent l'invitation. — Décharge obtenue par les habitants de Saint-Seine-sur-Vingeanne, à cause d'une grêle qui, au mois de juillet, a ravagé leur territoire. — Fol. 356. Défense faite aux officiers des greniers à sel d'exiger des regrattiers de tenir registre de ceux à qui ils vendront du sel. — Fol. 361. Réception de M. Palamèdes Gontier, Élu du Roi (1614). — Les Élus renvoient à l'assemblée des États, de prononcer sur un impôt de 40,000 livres, frappé sur la province pour la reconstruction du pont d'Avignon. — Fol. 376, 382. Impôt de 4,000 livres pour la construction de la chaussée d'Arc-sur-Tille.

C. 3077. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

**1614-1622.** — Registre quinzième bis des décrets et des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 18 septembre au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc de Bellegarde, gouverneur de la province (Voir C. 3017, fol. 142 ; C. 3028, CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

fol. 97) (1614). — Fol. 16. Nomination des Élus : clergé, Cyrus de Thiard, évêque de Chalon ; noblesse, Edme de Rochefort, sieur de Pluvault ; Tiers-État, le maire de Dijon et celui de Montbard. — Fol. 36. Refus des Élus d'imposer la somme de 40,500 livres qui leur est demandée pour les frais du règlement des limites entre les deux Bourgognes, attendu qu'ils en ont déjà payé une de 6,000 pour le même objet. — Fol. 39. Députés pour le voyage en Cour. — Fol. 39, 53. Achat de jetons d'argent et de cuivre pour les distributions ordinaires. — Fol. 48. Aumône de 100 livres aux Minimes de La Guiche (1615). — Fol. 55. Réception des lettres de commission du Roi pour l'imposition, dans chacun des bailliages, des sommes attribuées pour l'indemnité due aux députés des États généraux tenus à Paris au mois d'octobre 1614. — Fol. 61. Règlement d'intérêts entre les Élus. J. Mugnier, avocat du Roi au bailliage d'Autun et Jeanne Frémot, veuve de Christophe de Rabutin, baron du Chantal. — Fol. 67. Protestations des Élus contre l'emprisonnement de Mouton, commis du receveur du pays, obtenu par le trésorier général des fortifications pour retard dans le paiement des 12,000 livres imposées pour les constructions du palais du Parlement. Achèvement de la levée d'Arc-sur-Tille. — Fol. 79. Délibération relative à l'établissement de relais de poste entre Auxerre, Dijon et Chalon. Gratification de 150 livres à Horace Franchini, capitaine de douze arquebusiers de la garde du gouverneur, en reconnaissance de services que ce gouverneur assure qu'il a rendus à la province. — Fol. 86. Ordonnance du duc de Bellegarde qui, de l'avis de son conseil, enjoint aux Élus d'imposer la somme de 9,000 livres pour la levée de 600 hommes destinés à renforcer les garnisons des places menacées par le prince de Condé en révolte contre l'autorité royale. A la réception des lettres de commission du Roi pour la perception d'un impôt de 103,421 livres pour la levée de gens de guerre destinés à défendre son autorité, les Élus, considérant que l'affaire est de grave conséquence et intéresse les franchises de la province, convoque une réunion d'un député de toutes les villes députant aux États pour en délibérer. Don de 60,000 livres fait par le Roi au duc de Bellegarde (1616). — Fol. 96. La Chambre des Élus, à elle joints les députés des villes, refuse l'imposition demandée par le Roi, à cause de l'atteinte qu'elle porte aux privilèges de la province et à l'impossibilité d'y faire face ; mais si la guerre continue, elle offre au Roi de faire payer la compagnie des gardes du gouverneur sur les deniers du taillon et elle autorise les Élus à emprunter 60,000 livres. — Fol. 120. Augmentation de 4 archers accordée à M. de la Marc de la Fondrière, grand prévôt de Bourgogne, afin d'assurer la sécurité des campagnes, troublée par les voleries des soldats licenciés. — Fol. 128. Sur le rapport de l'Élu de clergé revenu de Cour, il est décidé que, pour trouver une somme

de 30,000 livres demandée par le Roi et pourvoir à l'entretien des 2,900 hommes jugés nécessaires au maintien de la sûreté dans la province, on convoquera une réunion de députés des trois ordres. — Fol. 131. Procès-verbal de cette assemblée. Elle décide, en ce qui concerne le second chef, que le Roi connaissant la fidélité de la province sera supplié de la décharger de cette dépense, et renvoie pour la solution du premier à la prochaine assemblée des États. Néanmoins, elle ne se sépare point sans avoir voté une gratification de 60,000 livres au gouverneur pour services rendus durant les troubles. — Fol. 137. Les Élus, après avoir reçu une commission du Roi qui prescrit l'imposition de 125,149 livres pour l'entretien des troupes nécessaires au maintien de son autorité dans la province, décident après avoir consulté le gouverneur, que le Roi sera supplié d'en décharger le pays; mais que le receveur général mettra à la disposition du trésorier des guerres une somme de 15,000 livres pour parer à tout événement (1617). — Fol. 163. Les Élus députés en Cour rapportent avoir présenté au Conseil une requête tendant à obtenir décharge de ce qui était dû pour la réparation des grands chemins, comme aussi une demande tendant à ce qu'au lieu de répartir les travaux de construction ou d'entretien sur tous les chemins à la fois, on n'entreprit qu'un ou deux, sauf à s'occuper après des autres; mais qu'aucune décision n'avait été prise, parce que, depuis la mort du maréchal d'Ancre jusqu'au moment de leur départ de Paris, « on n'avait point travaillé au Conseil. » Avis donné par le Roi du passage de 4,000 lansquenets envoyés en Savoie. — Fol. 191. Ce passage, effectué en bateaux sur la Saône depuis Auxonne jusqu'à Lyon, coûte à la province 17,677 livres 10 sols (1618). Réparation du pont de Ravouse. — Fol. 199. Délibération des Élus pour le paiement des gages du grand louvetier de Bourgogne, de ses quatre archers et de la répression des abus commis lors des battues. — Fol. 210. Gages de 500 livres au sieur de Pluvault, Élu de la noblesse, comme gouverneur de la ville d'Avallon. — Fol. 221. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue le 28 novembre et jours suivants, à Dijon, au couvent des Cordeliers, sous la présidence du duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne (Voir C. 3017, fol. 198; C. 3028, fol. 101) (1618). — Fol. 000. Nomination des Élus : clergé, M. Boucherat, abbé de Cîteaux; noblesse, Cl. de Saulx, comte de Beaumont; Tiers-État, le maire de Dijon et Jacques de Clugny, député d'Avallon. Délibérations des Élus. — Fol. 256. Réception de Girard Richard, Élu du Roi (1619). — Fol. 257. Allocation de bourses de jetons d'argent aux membres du Parlement qui ont pris part à la rédaction du règlement sur les criées, sollicité par le procureur-syndic des États, dans le but de mettre fin aux abus. — Fol. 267. Distribution de ces jetons d'argent aux officiers de la Chambre. — Fol. 270. Don fait

par les Élus aux Feuillants de Fontaine, de l'horloge de leur chambre, qui leur est inutile et ne sonne plus depuis trente ans. — Fol. 274. Transaction avec Guillaume de Saulx, comte de Tavannes, pour le paiement de 57,547 livres résultant de diverses créances qui lui ont été assignées par le Roi sur la province. — Fol. 234. Lettres écrites à M. de Sceaux, secrétaire d'État, afin de faire intervenir le Roi auprès du Pape dans le but d'empêcher les nouveautés qu'on veut introduire dans la constitution de l'abbaye de Remiremont. — Fol. 291, 297. Imposition de la taxe des députés convoqués à l'assemblée des notables de Rouen (1629). — Fol. 308, 312, Délibérations des Élus relatives à l'imposition des 25,000 livres, part du duché dans l'indemnité à payer à l'abbé de Cluny pour la démolition du château de Lourdon. — Fol. 336. Réclamations de diverses créances par Henri de Bauffremont, marquis de Senecey, lieutenant général au Mâconnais (1621). — Fol. 314. Mesures ordonnées par les Élus en cas de mobilisation de la compagnie de 100 hommes d'armes du duc de Bellegarde. — Fol. 352. Invitation à M. de Berbisey, lieutenant particulier au bailliage de Dijon, alors à Paris, de s'enquérir au Parlement de l'affaire d'un nommé Bolye, poursuivi pour « faulcetez » et chez lequel on a trouvé des papiers et registres esquels sont dénommés nombre de personnages des plus distingués de la province. — Fol. 358. Visite de condoléance des Élus au duc de Bellegarde, à l'occasion de la mort de son frère, M. de Termes, tué au siège de Clarac en Guyenne. — Fol. 361. Marché pour la façon de 12 chaires de bois de noyer et 40 bancs de chêne, de 6 à 8 pieds de long, destinés à la salle des États. — Réception des lettres du Roi, datées de Montauban, par lesquelles il ordonne une réunion d'un député par ordre de chacun des bailliages, à l'effet de voter un subside pour l'entretien des troupes levées contre les protestants soulevés.

Fol. 364. Procès-verbal de cette réunion présidée par le duc de Bellegarde (Voir C. 3017, fol. 254; C. 3028, fol. 108 (1621)). — Fol. 376. Paiement des réparations faites à l'auditoire royal de Chalon. — Fol. 379. Démarche des Élus auprès du duc de Bellegarde, à l'effet d'aviser au moyen de préserver la province des incursions du comte de Mansfeld, qu'on dit entré en Franche-Comté. — Fol. 383. Un conseil a lieu où se trouvent les délégués des Cours souveraines et les Élus ne proposent d'autre moyen de solder les troupes à lever pour la défense du pays que de doubler les octrois des villes. — Fol. 389. Construction d'un pavillon dans l'enclos du palais pour les officiers de la Table de marbre (1622). — Fol. 410. Préparatifs pour le passage d'Aignay-le-Duc à Digoin-sur-Loire du régiment de lansquenets de M. d'Halluyn. Leur itinéraire est changé. Ils descendent la Saône par bateaux d'Auxonne jusqu'à Lyon.

C. 3078. (Registre.) — In-folio, 387 feuillets, papier.

1622-1628. — Registre seizième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de juin, au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc de Bellegarde (Voir C. 3017, fol. 267; C. 3028, fol. 110) (1622). — Fol. 13. Nomination des Élus : clergé, Philippe Baillet, doyen de Notre-Dame de Beaune; noblesse, Jacques, palatin de Dyo et de Montperroux; Tiers-État, le maire de Dijon et F. de Gisse, lieutenant au bailliage de Châtillon, député de cette ville. — Fol. 31. Délibérations des Élus. — Fol. 35. Refus des Élus d'accorder un subside pour la subsistance du régiment que M. de Ragny a levé dans la province, et prière au gouverneur de les faire loger chez l'habitant en comitant des commissaires afin d'empêcher leurs déprédations. — Paiement de 1,728 livres aux habitants de Selongey, pour vivres fournis aux lansquenets. — Fol. 38. Les Élus, mandés au Logis du Roi par le duc de Bellegarde pour recevoir communication de deux commissions du Roi pour assembler soit les États, soit une assemblée de députés par bailliage, se prononcent pour une nouvelle réunion des États.

Fol. 42. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des États tenue au mois d'août au couvent de Cordeliers des Dijon, sous la présidence de Roger, duc de Bellegarde, gouverneur (Voir C. 3017, fol. 311; C. 3028, fol. 116) (1622). — Fol. 47. Avis donné par ce dernier du prochain passage de l'armée du Roi, se rendant en Languedoc. — Conférence tenue avec lui à ce sujet. — Ces troupes, conduites par le duc d'Angoulême, sont embarquées sur la Saône. — Fol. 54. Mesures arrêtées entre les Élus et le gouverneur pour l'entretien des régiments de Lanois, de Vendôme et Desréaux cantonnés en Bourgogne. — Fol. 64. Allocation de 12,000 livres outre le don de 16,000 livres, faite par les États au duc de Bellegarde (1623). — Fol. 77. Réception de M. Tisserant, maire de Dijon, dans la Chambre des Élus. — Fol. 78. Convention entre les Élus et M. Almeras, général des postes de France, pour l'établissement à Dijon d'un bureau tenu par un commis dudit Almeras, destiné à recevoir les paquets pour le service du Roi et du public et à les remettre aux courriers. — Fol. 83. Paiement de 100 livres tournois à Jacques Ferrand, commis à Dijon du général des postes, chargé de recevoir les paquets et de les expédier toutes les semaines par deux courriers, l'un venant de Paris et l'autre y retournant. — Fol. 87. M. de Montperroux, Élu de la noblesse, fait connaître que le chancelier et le surintendant des finances lui ont signifié que tant que la province n'aurait pas payé les 200,000 livres promises, le Roi maintiendrait les régiments en garnison dans la province. — Fol. 93. Députation des prévôt des marchands et échevins de Lyon aux

Élus pour les inviter à solliciter avec eux la suppression de la douane établie depuis deux ans à Valence sur le Rhône par le connétable de Lesdiguières. — Fol. 94. Opposition des Élus sur la demande des députés de l'Élection d'Auxerre à l'enregistrement de l'édit de création de deux nouveaux Élus dans cette élection (1624). — Fol. 97. Imposition d'une somme de 20,000 livres sur toute la généralité de Bourgogne, pour subvenir à la réparation des bâtiments de la Chambre des comptes. — Fol. 103. Département des commissions nommées pour faire la visite des feux des bailliages de la Province. — Fol. 107. Commission donnée à M. de Gisse, Élu du Tiers, de se joindre aux députés du Dauphiné et de Lyon qui se rendent en Cour pour solliciter la suppression de la douane de Valence. — Ils obtiennent gain de cause. — Fol. 127. Annulation d'une provision de lieutenant du Roi des merciers en Bourgogne, obtenue par le syndic des États. — Fol. 130. Rétablissement, sur l'ordre du Roi, des gages des maîtres de poste de Dijon, jusqu'à la Maison-Blanche au delà de Mâcon. — Envoi par les Élus au connétable de Lesdiguières étant en Dauphiné, des lettres du Roi qui lui prescrivent d'établir quelques régiments en garnison en Bourgogne. — Dispositions arrêtées à cet effet par les Élus. — Fol. 139. Une députation des Élus se joint à celle envoyée par le Parlement au Roi pour se plaindre des ravages commis par les gens de guerre. — Fol. 142. Evacuation de ces troupes rappelées par le connétable. — Fol. 151. Réception des lettres du connétable qui annonce le départ de la compagnie de chevaux-légers du comte d'Alais (1623). — Fol. 169. Préparatifs du passage du régiment de Bourbonne composé de 2,000 hommes de pied, non compris les bagages, laquais et gouvats. — Plaintes au marquis de Mirebeau, lieutenant général, sur les pilleries, violences et rançonnements commis par les gens de guerre. — Délivrance de l'étape du régiment de Bourbonne. — Ce régiment, qu'on dirigeait sur l'Italie et qu'on embarquait à Auxonne, met quatre jours pour s'y rendre depuis Veronnes (distance 40 kilomètres). — Fol. 185. Préparatifs de l'étape à fournir au régiment de Feuquières envoyé en Valteline. — Remboursement aux habitants de Villaines en Duesmois de la somme de 3,600 livres empruntée par eux pour la réduction du château en 1593. — Fol. 190. Invitation au marquis d'Arc-sur-Tille de réprimer les pilleries des soldats du régiment qu'il est autorisé à lever. — Fol. 195. Étapes préparées pour les régiments de Balagny et de Bussy d'Amboise se rendant en Piémont. — Fol. 201. Conditions apportées par les Élus à leur non-opposition à l'enregistrement des lettres de provision d'un lieutenant du grand loutetier. — Fol. 204. Indemnité payée à la ville de Saint-Jean-de-Losne, pour la réfection de la bauche (arche marinière) du pont lors du passage du convoi de bateaux portant le régi-

ment de Bourbonne. — Rafrachissements en pain et vin fournis aux régiments qui n'ont pu arriver à l'étape désignée. — Fol. 211. Lettre des Élus à l'évêque de Chalons-sur-Marne, délégué du Saint-Siège, à l'effet de s'opposer au désir de l'abbesse de Remiremont de régulariser l'abbaye (1626). — Fol. 216. Délibération portant que les maîtres de la poste d'Auxerre, Prehy, Lichères, Noyers seront payés par le receveur général d'Auxerre; ceux de Sauvignes, Aisy, Montbard, Éringes et La Villeneuve par celui de Semur; ceux de Beaune par celui de Beaune; ceux de Demigny, Chalon, Sennecey, par celui de Chalon; ceux de Tournus, Montbellet, Mâcon et La Maison-Blanche par celui de Mâcon; ceux de Chanceaux, Saint-Seine, Val-de-Suzon, Dijon, Gilly, Comblanchien, par le receveur général. — Fol. 218. Députation en Cour à l'effet de solliciter un règlement qui mette fin aux violences exercées par les troupes en marche. — Elle obtient quelques mesures nouvelles, et l'ordre exprès de démolir les fortifications du château de Vitteaux. — Fol. 234. Les Élus envoient en poste M. de Bacarru, lieutenant du château, à Nantes où se trouvent le Roi et le duc de Bellegarde, protester contre la mesure du connétable qui veut cantonner plusieurs régiments en Bourgogne. — Refus des habitants de Nuits de recevoir une garnison. — M. de Bacarru rapporte de Nantes lettre de M. Le Grand annonçant le licenciement et le changement de résidence de plusieurs compagnies. — Fol. 239. Message au connétable pour le prier de soulager la province. — Le connétable dirige sur la Champagne deux des trois régiments cantonnés en Bourgogne. Mais comme le Bourbonnais avait rejeté les régiments d'Uxelles, de Longueval et de Vaubecourt, il les reporte en Bourgogne, qui réclame au duc de Bellegarde son gouverneur.

Fol. 252-323. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au mois de septembre à Dijon au couvent des Cordeliers, sous la présidence de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne (Voir C. 3017, fol. 319; C. 3028, fol. 117) (1626). — Fol. 255. Délibérations des Élus. Élus nommés: noblesse, Charles de Saulx, baron de Tavannes; clergé, Claude de la Magdeleine, évêque d'Autun; Tiers-État, J. de Frasans, maire de Dijon; Philibert Descrotz, vîerg d'Autun. — Taxe des députés des trois ordres qui ont assisté aux États. — Fol. 265. Achat de jetons d'argent pour les distributions accoutumées (1627). — Fol. 269. Imposition sur le bailliage de Semur pour la reconstruction des prisons. — Gratification de 150 livres au secrétaire du duc de Bellegarde, gouverneur, pour services rendus à la province. — Fol. 275. Achat de casaques aux douze arquebusiers de la garde du gouverneur. — Embarquement à Auxonne pour Lyon du régiment de M. de Saltzbourg. L'étape lui est fournie par la Province. — Fol. 292. Vu l'arrêt du Parlement qui défend

la traite des bleds hors de la province, les Élus décident qu'un délégué sera envoyé au prince de Condé, commandant l'armée du Roi en Dauphiné, le supplier de ne délivrer des passeports aux marchands de Lyon, que lorsqu'on se sera assuré que la Bourgogne a un excédant de recette en grains. — Les Élus s'opposent à toute traite de grains. — Fol. 302. Prière à M. de Bellegarde de recommander au baron de Bussy, chargé de lever un régiment en Bourgogne, d'éviter la houle du peuple et les abus commis lors des dernières levées. — Convention passée à cet effet entre les Élus et M. de Bussy en présence de M. de Commarin, lieutenant général en Bourgogne. — Fol. 317. Commission de la Reine régente pour la levée en Bourgogne et le passage par cette province des troupes destinées au secours du Montferrat. Afin d'éviter le désordre, ces levées et passages se font sans armes, celles-ci étant conduites par convoi. — Mesures prises par les Élus à cet effet.

C. 3079. (Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

**1626-1631.** — Registre dix-septième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 2. Marché pour l'étape et l'embarquement, d'Auxonne jusqu'à Toissey, des régiments du prince de Saltzbourg et de la Tour (1628). — Fol. 4 et suiv. Mesures ordonnées par les Élus pour le passage des troupes dirigées sur le Montferrat et dont la plupart sont embarquées. — Fol. 17. Convention avec le commissaire des guerres pour assurer le service des étapes. — Fol. 28. Lettres à la Reine, au gouverneur et à M. d'Uxelles pour faire retirer de la province les 24 compagnies de cavalerie qui y vivent à discrétion. — Versement des 6,000 livres votées pour la réparation des chemins. — Fol. 33. Les compagnies de cavalerie sont retirées; mais le Roi en met deux en subsistance dans la Province. — Fol. 43. On répond à l'évêque d'Autun, qui avait annoncé la signature d'un édit établissant des élections en Bourgogne, que cet édit n'a point encore été présenté à la Chambre des comptes. — Fol. 47. Réception des lettres du Roi pour la fourniture de l'état aux troupes rassemblées en Bresse (1629). — Fol. 51. Sur l'avis de la prochaine arrivée du Roi, les Élus décident que, comme il vient sans être accompagné des gens de son Conseil, on ajournera toute supplication et qu'on se bornera à le saluer et à lui rendre tous devoirs et obéissances. — Fol. 53. Le 31 janvier, la Chambre des Élus se rend à 2 heures de l'après-midi saluer le Roi aux Chartreux. Elle visite ensuite le cardinal de Richelieu en son logis. — Fol. 56. Indemnité payée au sieur Dumay, conseiller au Parlement, pour une maison à Beaune dont on s'était aidé lors du siège du château, en 1595. — Fol. 74. Étapes fournies à la compagnie de gens d'armes du duc de Bellegarde, revenant du Languedoc, ainsi qu'aux différents corps

cantonnés en Bresse. — Fol. 79. Les syndics de la province demandent aux Élus de solliciter la convocation des États au mois de mai, suivant la forme accoutumée. Les Élus écrivent en conséquence au duc de Bellegarde. — Fol. 86. Ordre du Roi au baron de Tavannes de rassembler les compagnies de son régiment à Mâcon et d'y attendre ses ordres. — Fol. 89, 91. Le marquis d'Uxelles étant mort, les Élus sollicitent la démolition de la citadelle de Chalon. — Ils demandent la décharge des 24,000 livres imposées pour la démolition des fortifications de la Rochelle. — Députation en Cour pour solliciter la réunion des États de trois ans en trois ans, à partir du mois de mai. — Fol. 94. Imposition de 6,000 livres pour la réparation de l'auditoire royal de Beaune. — Fol. 98. Ordre aux Élus du Mâconnais de fournir l'étape « à l'Etat majour » du régiment de Tavannes. — Fol. 103. Achat, moyennant 400 livres parisis, à A. Tixier et A. Materon, tapissiers à Aubusson, de 55 aunes de tapisserie pour tapisser la Chambre des Élus, ladite tapisserie à fleurs de lys d'or et d'azur. Au milieu des pièces sont représentées les armoiries de France et de Navarre. — Fol. 108. Les députés en Cour, arrivés à Avignon, avertis du retour du Roi à Paris et du licenciement du Conseil, reviennent à Dijon. — Fol. 111. La Chambre, avertie que l'édit de création des élections en Bourgogne avait été présenté à la Cour des aides, à Beaune, délègue un député pour la prier de surseoir à son enregistrement jusques après l'assemblée des États dont on va solliciter la réunion. Le délégué en Cour a parole du duc de Bellegarde pour la convocation des États au mois d'octobre. — Fol. 117. Impôt de 63,783 livres pour les vivres de l'armée cantonnée en Bresse, sous le commandement de M. du Hallier. — Diverses mesures au sujet des compagnies de cavalerie mises en garnison sur différents points du duché.

Fol. 139. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue au mois de novembre, pour aviser touchant la création de dix sièges d'élection dans la province (Voir C. 3017, fol. 413; C. 3028, fol. 132 (1629)). Délibérations des Élus : clergé, Cl. Blondeau, abbé d'Oigny; noblesse, Henry de Saulx, marquis de Tavannes; Tiers-État, Euvrard, maire de Dijon; De la Mare, trésorier de France. M. de Bouligneux, suppléant de M. de Tavannes. — Fol. 165. Les Élus supplient le maréchal de la Force, commandant l'armée de Bourgogne, de ne plus y envoyer de troupes; les huit compagnies de cavalerie et les deux régiments d'infanterie qu'elle entretient étant déjà au-dessus de ses forces. — Fol. 169. Nouvelles démarches des Élus auprès de la Chambre des comptes, à Beaune, pour retarder l'enregistrement de l'Édit des élections, contrairement aux démarches du maître des requêtes du Tillet, venu tout exprès de Paris. — Fol. 176. Décharge obtenue par les habitants de Frolois ruinés par les grêles et les maladies contagieuses. — Fol. 180. Rappel, par le maréchal de la Force, des

régiments de Bussy et du Plessis-Pralin. — Fol. 193. Les Élus demandent à la Chambre des comptes communication préalable de l'original de l'Édit des élections soumis à sa vérification. Invitation aux villes de la Province d'envoyer deux députés à Beaune pour solliciter de la Chambre des comptes une surséance « ou le reboutement » de l'enregistrement de l'Édit des élections. Députation du conseil Bossuet et du syndic Deschamps, à Beaune, pour la même cause. Le premier, au retour de cette mission, est député en Cour à l'effet d'appuyer les remontrances de la Chambre des comptes au sujet des motifs qui l'empêchent d'enregistrer l'Édit des élections. — Fol. 200 et suiv. Réclamations nombreuses de communautés, pour obtenir décharge de contributions imposées pour les étapes et garnisons, à raison des garnisons qu'elles ont supportées elles-mêmes. — Paul Hay du Châtelet, maître des requêtes, fait préparer 20,000 pains de munition dans les villes de la Saône, pour les vivres des corps embarqués à Auxonne. — On continue les démarches pour la révocation de l'Édit des Élections. — Fol. 216. Convention avec le sieur de Serrigny pour la levée de son régiment. — Fol. 223. Transaction avec la marquise de Sennecey pour le paiement des frais d'augmentation de la garnison d'Auxonne. Embarquement à Auxonne du régiment de Grancey se rendant en Savoie. — Fol. 236. Vu la cherté croissante des grains, injonction au syndic de solliciter de la Cour un arrêt qui interdise les enharrements et la traite des blés. — Les Élus ayant reçu un ordre du Roi, daté de Saint-Jean-de-Maurienne, pour le passage dans la province des régiments de Turenne, Saucourt, Longueval, de Schomberg, d'Auffray et des Réaux, exposent au duc de Bellegarde que, par suite des précédents passages, la province est à bout de ressources; que les communes ont avancé à cet effet plus de 800,000 livres dont elles n'ont rien touché et le supplient de détourner ces gens de guerre. Celui-ci refuse et leur fait remarquer que si l'étape ne leur est pas fournie, ils vivront à discrétion sur le pays, et leur marche pourra en être retardée, au détriment du service du Roi. C'est pourquoi les Élus, pour y faire face, empruntent une somme de 20,000 livres. — Fol. 275. Achat et distribution de 1,290 jetons d'argent et 1,800 jetons de cuivre. — Avis de la réduction du village de Joursanvaux à 6 habitants. — Rapport de la députation envoyée en Cour. — Fol. 280. Réception, après débat, de M. de la Mare, conseiller-maître de la Chambre des comptes, à la place de Fleutelot de Beneuvre dont la charge a été supprimée. — Après en avoir conféré avec le duc de Bellegarde, on députe en Cour afin d'obtenir décharge des garnisons qu'on veut installer dans la province. — Fol. 288. Nouvelle députation des Élus en Cour pour solliciter le rachat de l'Édit des élections. Avis à cette députation de l'arrivée de M. du Châtelet, maître des requêtes de l'hôtel du Roi et des

mesures qu'il a prises pour soulager la province. Avis de cette députation de son prochain retour (1631). — Fol. 310. Invitation à cette députation, pour plusieurs raisons qu'on ne peut écrire, de revenir en toute hâte à Dijon. — Fol. 318. Présentation par le syndic des lettres du Roi et du prince de Condé qui autorisent l'assemblée des États à l'effet de convenir des moyens de racheter l'Édit des élections. — Fol. 320. Le Roi Louis XIII, arrivé à Dijon, reçoit les compliments des Élus. Il les mande le surlendemain en son logis et leur annonce la révocation de l'Édit des élections, aux conditions que leur fera connaître le prince de Condé. L'Élu de Bouligneux remercie au nom de la province. — Le même et M. de la Mare sont députés au-devant du prince de Condé qui vient pour présider les États. — Fol. 324. Le comte de Commarin, lieutenant général, présente une commission du Roi pour la démolition des forteresses faites au château de Vitteaux durant les troubles de la Ligue. — Fol. 334. Visite faite par les Élus au prince de Condé à son arrivée à Dijon.

Fol. 349. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de mai au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence de Henry de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Berry et commandant pour le Roi en Bourgogne (Voir C. 3017, fol. 461; C. 3028, fol. 137 (1631)).

C. 3080. (Registre.) — In-folio, 367 feuillets, papier.

**1631-1633.** — Registre dix-huitième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbaux de l'assemblée des députés des États, convoqués au mois de mai au couvent des Carmes de Semur-en-Auxois, à l'effet d'aviser aux moyens d'acquitter la cotisation de 1,600,000 arrêtée avec les commissaires du Roi, pour le rachat de l'Édit des élections. Les députés proposent la création de nouveaux octrois dans les villes; ils votent une gratification de 15,000 livres à M. de la Vrillière, secrétaire d'État, et arrêtent la somme à payer par chacun des bailliages. — Imposition de la somme de 60,000 livres à payer au cardinal de Richelieu, abbé de Cluny, comme indemnité de la démolition du château de Lourdon. — Députation en Cour pour remercier S. M. de la révocation de l'Édit des élections et lui présenter les remontrances des États. — Fol. 7. Procès-verbal de l'assemblée des mêmes députés tenue à Châtillon au mois de juin. — Mention que le Roi a autorisé le remboursement des frais des garnisons extraordinaires établies cette année dans la province et les trois suivantes et qui sont à sa charge, sur les 1,600,000 livres, prix du rachat de l'Édit des élections. — 150 livres sont accordée aux Cordeliers de Châtillon, pour la reconstruction de leur église.

Fol. 33. Procès-verbal de l'assemblée des mêmes députés par ordre du prince de Condé, au couvent des Cordeliers

de Dijon, le 2 décembre. On vote un emprunt de 1,200,000 livres pour acquitter une partie des 1,600,000 livres. — 6,000 livres sont données au prince pour être distribuées à ses domestiques. — Demande au Roi de faire enlever les matériaux provenant des démolitions du château de Vitteaux et permettre à ceux des habitants dont les maisons avaient été démolies lors de la construction de ces fortifications, de les reconstruire avec ces mêmes matériaux. — Délibérations des Élus (1632). — Fol. 73. Règlement de l'impôt de 26,000 livres levées sur les villes du pays, pour la fourniture des habits de soldats de l'armée d'Italie. — Fol. 89. Refus des Élus d'imposer le taillon à cause d'un vice de forme dans la teneur de la Commission où leur nom est oublié et la Bresse réunie à la Bourgogne. — Nomination de G. Dubuisson, receveur du bailliage de Semur-en-Brionnais. — Les lettres de Commission pour le taillon ayant été certifiées en Cour et envoyées aux Élus, ceux-ci procèdent au département. — Fol. 112, 117. Réception de lettres du prince de Condé, gouverneur, qui autorise une nouvelle assemblée des députés des États. — Mention que cette réunion a été différée à cause du passage et séjour de l'armée du duc d'Orléans en Bourgogne. — Fol. 115. Les Élus ajournent l'imposition de 1,500 livres pour le paiement du pavillon bâti au Palais de Justice. — Présentation au Parlement des lettres du Roi pour la démolition du château de Vitteaux. — Fol. 123. Décharge d'impôt obtenue par les habitants de Saint-Apollinaire, dont la plupart des maisons et granges viennent d'être incendiées par l'armée du duc d'Orléans.

Fol. 125. Procès-verbal de l'assemblée tenue au mois de juillet, dans le couvent des Cordeliers de Dijon, par les députés des États de Bourgogne, lesquels donnent pouvoir aux Élus d'emprunter la somme de 200,000 livres, reste des 400,000 livres encore dues sur les 1,600,000, prix du rachat de l'Édit des élections. — Fol. 134, 141. Délivrance de la démolition du château de Lourdon. Devis et plan joints au procès-verbal. — Autorisation au marquis de Tavannes de lever un régiment de 12 compagnies en Bourgogne. — Fol. 150. Communication aux Élus des lettres pour la prochaine convocation des États. — Fol. 156. Paiement de 50 livres à M. de Florence, ingénieur géographe du Roi, envoyé à Lourdon pour lever le plan du château et dresser le devis de sa démolition.

Fol. 163. Procès-verbal de l'assemblée tenue à Dijon au mois de novembre, au couvent des Cordeliers, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur (Voir C., 3028, fol. 141) (1632). — Nomination des Élus: clergé, J. Baillet, doyen de la Sainte-Chapelle; noblesse, Hercule de Villiers-la-Faye; Tiers-État, le maire de Dijon et Jacques Morin, grenetier, délégué de Nuits. — Délibérations des Élus. — Fol. 186. Vifs

débats pour la préséance entre les députés de la Chambre des comptes et l'Élu du Roi. — Paiement des casaques des douze gardes du gouverneur. — Fol. 198. Id. de J. Mortaine, bourgeois de Dijon, envoyé en poste à Nantes, au mois de juin dernier, vers le prince de Condé lui annoncer l'entrée en Bourgogne du duc d'Orléans et les hostilités commises par ses soldats. — Fol. 203. Présentation aux Élus des lettres d'abolissement de M. de Mongey, conseiller au Parlement. — Fol. 206, 208. L'Élu du clergé est commis pour faire procéder au recensement et complément de l'inventaire des papiers de la province, dressé en 1614. — Fol. 210. Le même est chargé de faire nettoyer le lieu où « on haberge le bois de la Chambre, lequel a été reconnu basti à la façon d'une chapelle, » d'y ériger un autel où sera célébrée la messe tous les jours d'entrée des Élus (1633). — Fol. 218. Gratification de 3,000 livres à M. de la Vrillière, secrétaire d'État — Saisie à Auxonne d'un chargement de 500 queues de vin étranger. — Délivrance de l'office de receveur particulier et triennal du bailliage de Dijon, à F. Moreau, moyennant 25,500 livres. — Autres délivrances. — Fol. 240. Imposition d'une somme de 20,000 livres pour la construction de la Chambre des enquêtes, au Palais du Parlement. — Fol. 242. Autre de celle de 6,000 livres pour celle du pavillon de la Table de marbre, au même palais. — Fol. 249. Délivrance de l'office de contrôleur particulier des impositions au bailliage de Dijon, tranchée pour 16,000 livres à P. Odebert, président au Parlement. — Autres délivrances. — Fol. 296. Avis donné par le prince de Condé d'une prochaine convocation des États, au 24 novembre. Députation de B. Bossuet, conseil des États, en Cour, pour la négociation de certaines créations d'offices. — Fol. 309. Visite des Élus à M. de Thou, maître des requêtes, envoyé par le Roi pour assister à l'ouverture des États.

Fol. 312. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de novembre, aux Cordeliers de Dijon, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur de la province (Voir C. 3028, fol. 143) (1633). — Fol. 340. Commission nommée à l'effet de préparer une transaction sur les difficultés survenues avec le comté d'Auxonne pour la cote de l'impôt.

C. 3081. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

**1634-1635.** — Registre dix-neuvième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. État récapitulatif du produit de la vente des offices de contrôleurs des impositions des bailliages (1634). — Réclamation contre l'adresse de la commission royale pour l'impôt du taillon, laquelle porte à « nos amés et féaux les Élus et syndics, » au lieu de nos « amés et féaux les Élus, » seuls. — Fol. 9. Délibération portant que les villes où les recettes sont établies, fourniront les fonds de la finance des offices de contrôleurs. — Fol. 21. On les contraint

à fournir une certaine somme, laquelle est employée à la subsistance des troupes cantonnées dans la province. — Fol. 16 et suivants. Ventes d'offices de contrôleurs des bailliages. — Fol. 51. Rachat de l'office de lieutenant général de la louverterie en Bourgogne. — Fol. 54. Convention entre les Élus et Jacques Ferrand, maître des courriers et contrôleur général des postes en Bourgogne pour le service des dépêches et des courriers. — Fol. 58. Adhésion donnée par les Élus aux lettres obtenues par le trésorier de France Catherine, pour changer le nom du village de Coyon, dont il est seigneur, en celui de Sainte-Marie-sur-Ouche. — Fol. 60. Achat de jetons d'argent et de laiton pour être distribués aux officiers de la Chambre. — Fol. 66. Commission pour la recherche et la visite des feux des bailliages. — Conférence des Élus chez le premier président du Parlement, pour le rachat des offices de maîtres clercs et de receveurs des consignations. — Fol. 72. Réception de Bénigne Joly en survivance d'A. Joly, greffier ancien des États. — Aliénation par décret du marquisat de Mirebeau par le président à M. d'Achères. — Fol. 84. Délibération pour faire rentrer aux Archives tous les papiers pris en communication par les officiers de la province. — Visite faite au prince de Condé à son arrivée à Dijon. — Fol. 107. Paiement des ouvrages de charpente et de maçonnerie faits en la Chambre des Élus. — Fol. 120. Frais de transport des lettres adressées par le prince de Condé à toutes les villes de la province concernant les affaires du Roi. — Fol. 137. Décharge obtenue par les habitants du hameau de Saigey, commune de Cirey, réduits à 3 par suite de la peste de 1630 et 1631. — Fol. 167. Les commis à la recette des droits de maîtres clercs et greffe civil et criminel des présentations et requêtes du Palais s'étant plaints des avanies qu'ils subissaient dans les greffes, les Élus invitent le commissaire délégué à l'exécution de l'Édit, de créer une boutique aux environs du Palais et d'y installer ces commis. — Fol. 173. Aumône de 30 livres aux Cordeliers de Dijon pour les dédommager de la quête de bled et de vin accoutumée, qu'ils n'ont pu faire en 1634 à cause de la peste qui s'était déclarée dans leur couvent et qui avait emmené le Père Gardien. — Fol. 192. Visite des Élus au prince de Condé à son arrivée à Dijon pour le remercier de ses bons offices envers la Province. — Rapport de M. Baillet, élu député en Cour. — Fol. 193. Conférence avec le premier président touchant l'aliénation des offices de maîtres clercs des greffes. — Fol. 204. Arrêt du Parlement qui ratifie la transaction conclue par l'entremise du prince de Condé entre la Cour et les Élus au sujet de ces offices. — Fol. 210. Avis de la prochaine arrivée de M. de Machault, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, intendant de justice, police et finances en Bourgogne. — Fol. 216. Le prince de Condé annonçant aux Élus son prochain départ pour Nancy où il va com-



mander l'armée ; il exprime le désir de recevoir journallement des nouvelles de la province et leur transmettre ses ordres. Ceux-ci décident l'établissement de trois courriers de pied qui feront incessamment le service de Dijon à Nancy. — Ordonnance pour la levée de la compagnie de gens d'armes du prince. — Fol. 220. Injonction au greffier Joly d'inscrire au registre sans désemparer et à leur ordre, les délibérations des Élus et d'éviter les intercalations de feuilles. — Fol. 223, 212. Communication aux conseils d'une requête d'une Société adressée au Parlement et tendant à établir des forges et fourneaux au Charollais. — Fol. 230. Le procureur-syndic Deschamps expose que le greffier du Parlement l'a informé qu'à la réception par la Cour des lettres du Roi ordonnant la saisie des biens des Espagnols, celle-ci, en présence du traité de neutralité entre les deux Bourgognes, avait décidé que des explications seraient demandées au Roi par un courrier aux frais de la Province. Sur quoi les Élus prétextant que l'affaire ne leur a pas été soumise refusent d'y contribuer. — Publication de l'ordonnance du prince de Condé qui défend toute traite de bled et tout trafic avec le comté de Bourgogne. — Fol. 245. Réception de M. l'abbé de Coursan, commissaire envoyé par le Roi dans la Province, qui, vu l'éminent péril qui menace la Bourgogne, invite les Élus à garnir de troupes les places frontières et préparer des munitions. — Avis donné au prince de Condé. — Publication des ordonnances du Roi qui prescrivent de retirer dans les villes les bleds et vins qui sont à la campagne. Autre du prince de Condé qui défend tout transport de denrées hors de la province. — Fol. 259. Visite des Élus au prince de Condé à son arrivée à Dijon. — Conférence avec lui et M. de Machault, intendant, pour la sûreté de la province. — Fol. 262. Autre conférence où, en présence des principales autorités de la ville, le prince annonçant l'intention du duc de Lorraine d'envahir la Bourgogne et d'assiéger Dijon, invite les Élus à faire un fonds de 100,000 livres pour l'entretien d'une garnison à Dijon et dans les places frontières. — Ceux-ci, tout en reconnaissant la nécessité de la mesure, se déclarent incompétents pour lever la somme sans commission du Roi et consentement des États. — Fol. 263. Les Élus fournissent au prince le rôle des habitants des villages circonvoisins de Dijon, que celui-ci veut employer à la construction des fortifications de cette ville. — Les Élus s'étant présentés chez le prince pour lui faire des remontrances au sujet du fonds de 100,000 livres, celui-ci, avant de les laisser parler, leur montre deux instructions du cardinal de Richelieu qui, informé des projets du duc de Lorraine, ordonnait la fortification des villes de la Saône et la nécessité de faire un fonds. Les Élus accordent 50,000 livres. — Rôle du nombre de pionniers fournis par les villages voisins de Dijon. — Fol. 268. Rôle des attelages requis dans les

villages voisins de la forêt de Mantuan pour en amener le bois pour les fortifications de Dijon. — Rôle des charrois destinés à fournir le magasin général établi à Langres pour l'armée du Roi. — Fol. 278. Ordre du prince de Condé aux Élus de faire façonner et amener à Dijon la quantité de 6,000 paniers et 2,000 gabions. — Ces paniers et gabions doivent être fabriqués dans les bois de Mantuan, Champfouchard, dans les bois de Brasey, de Rouvres, de Premières, d'Argilly, de Ville-comte, par les habitants des localités environnantes. — Garnison mise au château de Grancey. — Avis donné par le prince de Condé du passage de douze ou treize régiments suisses se dirigeant sur Langres. — Fol. 287. Répartition de l'impôt de 50,000 livres pour la guerre. — Mesures prises de concert avec le prince pour la subsistance des troupes de garnison. — Fol. 311. Nouveau département des charrois des bois, perches et fascines pour la fortification de Dijon, prescrite par le prince de Condé à cause du mauvais état des chemins. — Réclamation des Élus au sujet de l'armée du maréchal de La Force que le Roi dirige sur la Bourgogne et qui doit y être logée et nourrie aux frais des communautés.

C. 3082. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

1636. — Registre vingtième des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Les Élus voulant mettre fin aux abus résultant des fausses mesures dont on use pour le commerce des grains, enjoignent au syndic de présenter une requête au Parlement afin d'obliger les seigneurs hauts justiciers à exiger l'emploi de mesures égandillées et à en déposer l'étalon au greffe du bailliage. — Fol. 5. Visite des Élus au prince de Condé se rendant en Cour. — Paiement des impressions diverses pour le compte des Élus faites par Cath. Laverod, veuve de Cl. Guyod, imprimeur. — Visite au marquis de Tavanès-Mirebel, lieutenant général en Bourgogne, à son arrivée à Dijon. — Fol. 10. Indemnité de 1,500 livres payée au marquis de Sennecey pour dépenses faites lors du passage de l'armée du duc d'Orléans en Bourgogne. — Fol. 15. Opposition des États à l'enregistrement de l'édit pendant création de l'union de tabellion aux offices de notaires, le traitant prétendant accaparer toutes les minutes des notaires et les centraliser à Paris. — Fol. 24. Mesures prescrites par les Élus pour assurer le bon ordre lors d'un passage de troupes par la Province. — Fol. 32 et suiv. Remboursement de dépenses de garnisons faites à plusieurs villes. — Fol. 39. Dépêches du Roi et du prince de Condé pour travailler sans relâche aux fortifications de Dijon. Le prince promet d'obtenir un secours. — Avis des conseils au sujet des taxes exigées pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Fol. 48. Avis de l'arrivée du duc d'Enghein, fils du prince de Condé. — Fol. 53. Garnison de la tour de Saint-Seine-sur-Vingeanne entre-

tenue aux frais des communautés voisines. — Compliment fait par les Élus au duc d'Enghein à son arrivée au Logis du Roi. — Fol. 58. Autre à l'Intendant de Machault. — Fol. 59. Décharge obtenue par les habitants de Fays-Billot qui avaient été saccagés et rançonnés par le duc de Lorraine et le baron de Clinchant. — Commission pour l'imposition de 20,000 fr. sur le comté d'Auxonne pour les fortifications des places de la Saône. — Invitation au lieutenant général marquis de Tavanès-Mirebel de ne plus cotiser les villages à l'entretien des garnisons sans au préalable en avoir averti les Élus. — Convention avec les partisans pour le rachat des droits de francs-fiefs. — Révocation par le prince de Condé des commissions données pour la chasse aux loups en dehors du grand louvetier et défense de rien exiger des communautés pour fait de cette chasse. — Fol. 83. Visite faite au prince à son arrivée à Dijon. — Fol. 120, 128. Autre dans laquelle on le presse de délivrer la province des garnisons. — Il promet d'y tenir la main. — Remboursement des frais de logements et munitions des gens de guerre faits par les communautés.

Fol. 174. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue aux mois d'avril et mai au couvent des Cordeliers de Dijon sous la présidence du prince de Condé (Voir C 3028, fol. 146) (1636). — Fol. 184. Nomination des Élus : clergé, Jacques de Neuchez, évêque de Chalons ; noblesse, Louis de Pernes, sieur de Monetoy ; tiers-état, le maire de Dijon et J. Mochet, lieutenant au bailliage de Saint-Jean-de-Losne. — Délibérations. — Fol. 214. Protestations de l'Élu du Roi et du maire de Dijon, contre la préséance prétendue par les députés de la Chambre des comptes. — Récolement de l'inventaire des archives. — Exécution du décret qui ordonne l'imposition de toutes les granges et métairies isolées. — Fol. 223. Publication dans toutes les communautés de la Province de l'ordonnance du Roi destinée à mettre fin aux violences et malversations des gens de guerre. — Fourniture de couvertures et matelas à la garnison du château. — Organisation d'un service de messagers permanents entre les Élus et M. le prince. — Ordre du prince de presser la fortification d'Auxonne et de Seurre : — de travailler sans désespérer à celles de Dijon (Camp devant Dôle, 11 juin). — Mirebeau est déchargé de fournir son contingent à cet effet. — On interroge Carré, conducteur des travaux, pour savoir si on pourrait les différer de quinze jours, afin de donner le temps aux paysans de rentrer leurs foins et de moissonner. — Garnison mise au château du Fay sur la frontière près de Bletterans. — Députation des Élus au prince de Condé devant Dôle. — Fol. 237. Le prince fait une réquisition de 500 pionniers pour le siège. — L'Élu Mochet est chargé de les recevoir à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 255. On le députe vers le prince de Condé pour le supplier de pourvoir aux courses, ravages et bruslements commis par les en-

nemis dans la Province. — Fol. 258. Celui-ci ne pouvant rien détacher de son armée, les invite à organiser les communautés pour courir sus à ces ennemis. Les Élus mandent à Dijon les prévôts et les archers. — Fol. 259. Conférence des premières autorités à Dijon. Le premier président propose de convoquer l'arrière-ban. — Les Élus au contraire obligent les villes et communautés à former des cavaliers et gens de pied armés et équipés et en dressent aussitôt le département par bailliage. — Fol. 264. Approbation de ces mesures par le prince de Condé. — Escorte donnée au prévôt de maréchassée envoyé à Arc-sur-Tille pour ramener les canons et les munitions qui sont au château. — Munitions fournies à la compagnie du capitaine Brocard, chargée de garder les passages de la Bèze. — Avis donné au prince du rassemblement des 2,000 hommes de pied et des 100 chevaux, 200, sous le commandement de M. de Villecomte, « ont filé » sur Is-sur-Tille. — Fol. 274. Le prince approuve la nomination de M. de Marey comme capitaine de la cavalerie. — Cette cavalerie est cantonnée à Quetigny, Sennecey et Mirande. — Les prévôts et les archers sont envoyés à Is-sur-Tille et Mirebeau. — Pains de munitions fournis à la Milice. — Fol. 280. Ordonnance du prince de Condé pour faire une nouvelle levée de milice par bailliage et sous la direction de gentils-hommes. Les communautés fourniront aux hommes un chapeau, des bas de chausses, une paire de souliers, une épée, un baudrier, un mousquet et sa bandouillère. Les Élus fixent le contingent des comtés réunis à 4,000 hommes. —

Fol. 283. Procès-verbal de l'assemblée de députés des trois ordres tenue à Dijon, à l'effet d'aviser à l'entretien de cette levée. On ne trouve rien de mieux que de compléter le premier terme des 400,000 fr. précédemment votés et de prier le Roi de comprendre la dépense dans cette allocation (1636). août. — MM. de Pibrac et de Chevigny offrent chacun 30 livres par mois durant quatre mois pour l'entretien de la levée et invitent les privilégiés à suivre cet exemple, ce qui est accepté. — Fol. 287. Le régiment d'Enghein est installé à Talant. — Éclaireurs envoyés à la découverte des ennemis. — Conférence avec le prince de Condé pour la levée des hommes de la milice. — Levée de chevaux, armes et cufasses pour les cheveu-légers. — Fol. 299. On convertit cette levée en un emprunt de 7,300 livres. — Fol. 295. M. de Pernes, Élu de la noblesse, est nommé mestre de camp du régiment de la milice et capitaine de la cavalerie. — Fol. 297. Députation au Roi pour lui représenter l'impossibilité où se trouve la Province de fournir les sommes nécessaires à l'entretien des gens de guerre. — Fol. 307. Remboursement de 200 fr. à Brocard de Chasan, capitaine d'une compagnie de milice, comme dépense et peine qu'il a prise au mois d'août dernier en gardant les passages de la Bèze à Bezouotte

et en repoussant les ennemis qui voulaient franchir la rivière pour brûler les villages en deçà. — 30 livres pour le même fait à Garnier, gendarme de la compagnie de M. le prince. — Subvention payée par les Élus à la garnison de Saint-Jean-de-Losne. — Montre des compagnies de milice en garnison à Mirebeau. — Réclamation faite au duc de Weimar qui nonobstant cette garnison avait assigné Mirebeau comme lieu d'entretien de trois de ses régiments. — Revue de trois compagnies de milice à Auxonne. — Plaintes contre M. de Commarin qui, contrairement à l'ordre du prince, avait envoyé son régiment dans le Val-de-Yergy où il commettait des ravages. — Weimar décharge Mirebeau de l'entretien de ses régiments ; mais l'intendant de Thou exige une contribution en vivres et fourrages. — Fol. 320. Sept compagnies du régiment de Castelmoron ou de Vivarais sont en garnison à Verdun. — Le prince de Condé déclare que la Province ne doit en rien contribuer à l'entretien de l'armée de Weimar. — Fol. 326. M. de Pernes, revenu de Cour, rapporte qu'on lui a refusé la décharge de l'entretien des gens de guerre qu'il sollicitait, pourquoi il est indispensable qu'une assemblée des États ou des députés ait lieu afin d'aviser.

Fol. 331. Procès-verbal de l'assemblée des députés des États tenue au couvent des Cordeliers de Beaune le 19 du mois de novembre sous la présidence du prince de Condé (1636). — (Voir C. 2996, fol. 1 ; C. 3028, fol. 150). — Taxe des députés de l'assemblée des États. — Fol. 341. Décharge obtenue par les habitants de Chauvort et d'Allorez dont les maisons ont été brûlées par les ennemis. — Solde du régiment de Conti à Saint-Jean-de-Losne. — Garnison de milice jetée par le prince de Condé au château de Rosières — Autre de 30 mousquetaires envoyée au château de Mirebeau. — Fol. 343. M. de Pernes, député en cour, rapporte que la demande de subvention de 300,000 livres a été réduite à 200,000, laquelle est imposée. — Décharge obtenue par les habitants de Bragny et La Barre, incendiés et pillés par les ennemis.

C. 3083. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

1637-1638. — Registre 21<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. M. de Pernes, Élu de la noblesse, expose que sa compagnie de cheveau-légers avec une partie de la milice d'infanterie mises en garnison à Mirebeau y ont été assiégés par l'armée de Galas, qu'eux et les habitants ont courageusement souffert et retardé l'invasion, que contraints de se retirer ils avaient tout perdu ; que jusque-là il l'avait soutenue de ses propres deniers, mais qu'il était à bout de ressources. Les Élus décident que l'entretien de cette troupe aura lieu aux frais de la Province (1637). — Fol. 3. Délibération qui ordonne la revue du régiment de la milice en garnison à Dijon, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Fontaine-

Française, Mirebeau, Talmay, Auxonne et Saint-Jean-de-Losne. — Paiements faits à ces garnisons. — Décharge obtenue par les habitants de Pouilly-sur-Saône dont les maisons ont été brûlées par les ennemis ; — de Bussières, ruinés par les passages de troupes et décimés par la contagion. — Paiement des gages des officiers, sous-officiers et soldats du régiment de la milice de Pernes et de Castelmoron. — Fol. 19. Décharge obtenue par les habitants de Selongey, ravagés par les gens de guerre et décimés par la peste. — Fol. 23. Le maire de Dijon reçoit nouvelles que Galas tournait tête du côté de la Bourgogne et se proposait de loger une avant-garde de 2 à 3,000 hommes entre Autrey et Champlitte. — Avis au marquis de Tavannes, lieutenant général. — Fol. 26. Messenger envoyé du côté d'Auxonne pour reconnaître d'où venaient les coups de canon entendus dans la nuit du 13 janvier. — Détachement du régiment de Pernes envoyé en garnison au château de Talmay. — Décharges obtenues par les habitants de Lux, Curley, Pralay, Perruey, Maiserotte, Norges, Les Quatre-Maillis, Blagny, Magny-les-Aubigny, Mâlain, Messigny, Buxy, Chaume, Flagey, Chaignay, Quetigny, Ahuy, Flacey, Conœur, Chenôve, Gilly, Antilly, Savigny-le-Sec, Beaumont-sur-Vingeanne, Dampierre, Champagne, Echirey, Ruffey, Chambolle, Villy-le-Moutier, Fixin, Broin, Agencourt, Couchey, Notre-Dame-du-Chemin, Corberon, Vosnes, Morey, Premeaux, Prissey, Bagnot, Echigey, dont les maisons ont été incendiées par les ennemis. — Fol. 38. Injonction aux maires de Beaune et de Nuits de cesser les contraintes qu'ils se permettent pour la réparation de leurs fortifications envers les villages qui ne dépendent pas de leur *retrait*. — Avis donné au marquis de Tavannes d'une nouvelle incursion des ennemis à Maxilly et Talmay. — Fol. 47. Retour du prince de Condé à Dijon. — Remontrances que lui font les Élus sur les rançonnements des gens de guerre et les nouvelles attaques des ennemis. — Fol. 54. Opposition des Élus à ce que les habitants d'Echenon et de Saint-Usage soient compris dans les lettres d'exemption de tailles accordées par le Roi aux habitants de Saint-Jean-de-Losne, à cause de leur belle défense contre les ennemis. — Fol. 62. Avis du passage d'une partie de l'armée du Roi se dirigeant sur l'Italie. — Avis donné au duc de Longueville d'une lettre du commandant d'Auxonne au maire de Dijon pour le prévenir que des partis ennemis « se couloient » du côté de la Bresse, avec dessein de surprendre des places. Fol. 65. Les Élus s'assemblent à l'abbaye de Saint-Étienne où loge l'évêque de Chalon, à cause de la contagion qui a éclaté chez le concierge de leur logis. — Un charpentier reçoit 10 livres pour avoir retiré les papiers de la chambre et les avoir parfumés pour les désinfecter. — Réception de l'avocat Charles Fevret comme conseil des États. — Fol. 78. Présentation faite aux Élus d'un arrêt du Conseil qui ordonne une imposi-

tion de 400,000 livres sur la Province, afin d'indemniser les propriétaires des maisons et terrains pris pour les fortifications de Dijon, Beaune, Auxonne, Chalon. — Fol. 86. Messenger envoyé à Langres pour savoir du duc de Longueville dans quel temps le duc de Weimar et M. du Hallier entreraient au comté de Bourgogne. — Fol. 88. L'entretien d'une compagnie de cavalerie suédoise envoyée par Weimar à Dijon pour ramener un convoi est pris à la charge du pays. — Frais d'escorte de MM. de Trotedan et de Bellemort, dit Palliot, emmenés prisonniers du château de Dijon à la Bastille de Paris. — Fol. 98. Continuation de l'entretien des garnisons de Mirebeau, Fontaine-Française et Saint-Seine. — La compagnie de gendarmes de Monsieur le Prince est établie à Mirebeau pour protéger les communes frontières des incursions ennemies. Fol. 110. Avance de 150 livres au village de Fauverney, dont les maisons avaient été brûlées par les amis et les ennemis. — Fol. 113. Id. pour la même cause aux habitants de Vosne, Vougeot, Belleneuve, Urey et Montculot, Ruffey, du comté d'Auxonne, Couches, Flagey-les-Gilly, Fontaine-Française, Heuilley, Vesvrotte, Verdun, Vonges, Maxilly, Thorey-les-Salives, Glanon, Collonges, Premeaux. — Remontrances au Roi sur l'imposition des 400,000 livres. — Députation de l'évêque de Chalon en Cour. — Fol. 175. Compte-rendu de sa mission demeurée sans résultat au sujet de la décharge de l'impôt des 400,000 livres. — Gages de M. de Saint-Point, gouverneur de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 195. Composition pour le rachat de la finance des amortissements et nouveaux acquets. — Achat de munitions pour l'approvisionnement des places de Mirebeau et Fontaine-Française, menacées par les ennemis (1638). — Le maître de la forge de Drambon demande une garnison contre ces ennemis. — Avis au marquis de Tavannes de l'arrivée en Comté de 9 régiments de cavalerie ennemie conduits par le colonel Corpus. — Fol. 203. Bourse de jetons donnée à M. de Montmort, docteur en Sorbonne, auteur de la devise qui y est gravée. — Éclaireur envoyé au-delà de Saint-Seine et de Mirebeau savoir des nouvelles des ennemis. — Fol. 204. Mémoires pour la réunion des États du comté d'Auxonne à ceux du duché. — Garnison installée au château de Talmay. — Fol. 226. Autre au château de Rosières. — Fol. 229. Les États demandent décharge de l'entretien de la garnison de Fontaine-Française. — Fol. 241. Le prince de Condé contraint les Élus sous la menace de garnisons nouvelles à avancer la somme de 54,463 livres pour la subsistance des troupes, sous la promesse de la lui faire rembourser aussitôt par la province de Berry. — Fol. 254. Subsistance d'une partie de l'armée du duc de Longueville mise à la charge de la Province. — La compagnie franche de gens de pied de M. de La Motte-Houdancourt est logée au faubourg d'Ouche de Dijon. — Fol. 273. Le duc d'Enghien envoie le régiment

de cavalerie de Troilly en garnison à Is-sur-Tille, afin d'arrêter les courses des ennemis. — Les Élus vont prier le prince de demander au Roi et au cardinal de Richelieu de décharger la Province de l'entretien de l'armée du duc de Longueville. — Ce dernier exige le maintien de la subsistance jusqu'au 6 juin, terme de son délogement. — Les habitants de Fixin et de Fixey ayant abandonné leurs maisons plutôt que de recevoir des soldats à loger, les Élus, afin d'éviter de grands malheurs, invitent le maire de Dijon à envoyer des vivres et munitions à ces soldats. — Fol. 283. Nouvel emprunt de 70,000 livres en sus de celui de 100,000 livres contracté pour faire face aux dépenses de l'armée du duc de Longueville. — Fol. 299. Décharge pour grêle tombée le 24 juin accordée aux habitants de Lux, Fontaine-Française, Ancy, Hauteville, Mâlain, Pasques, Lantenay, Sainte-Marie-sur-Ouche, Huilly, Angoste et Promenois. — Fol. 304. Durant le séjour de l'armée du duc de Longueville autour de Chalon, le duc d'Enghien prescrit au maître des ports et passages de faire retirer toutes ses embarcations en deçà de la Saône, afin que les soldats ne puissent s'en prévaloir. — Fol. 319. L'avocat Guillaume est nommé conseil des États en remplacement de Bénigne Bossuet, institué conseiller au Parlement de Metz. — Imposition de 250,000 livres pour la subsistance des troupes cantonnées en Bourgogne.

C. 3084. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1639. — Registre 22<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Institution de Gilles Berthet comme receveur général ancien des États. — Ordonnance du prince de Condé pour une première répartition de l'indemnité à accorder aux propriétaires des fonds englobés dans les nouvelles fortifications de Dijon, Beaune et Chalon. — On convoque « les plus intelligents » des communes de Selongey Salives, Villey, Gemeaux et Saulx-le-Duc, pour conférer avec eux de la garnison que l'on veut y établir. — Fol. 7. Impôt sur le bailliage d'Autun pour la réparation du pont de Monestoy. — Fol. 20. État général des troupes cantonnées en Bourgogne. — Fol. 24. Remerciement au prince de Condé pour avoir fait décharger la Province d'une partie des troupes que l'on voulait y cantonner. — Sur l'avis du même, les Élus reprennent les négociations pour la réunion du comté d'Auxonne aux États. — Fol. 43. Entretien des huit compagnies mises en garnison à Bletterans. — Intervention des Élus dans le débat entre la mairie de Beaune et les officiers du bailliage qui prétendaient présider à l'audition des comptes du receveur du patrimoine et des octrois, contrairement aux usages établis. — Fol. 65. Renvoi aux États de la question de savoir, à qui incombent de la ville de Dijon ou de la Province les frais de logement de l'Intendant de Machault. — Fourniture de

munitions de guerre à la garnison de la Tour de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

Fol. 98. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de mai à Dijon, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur (Voir C. 3028, fol. 151). — Nomination des Élus : clergé, Cl. Espiard, abbé de Saint-Pierre de Chalon; noblesse, Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes; tiers-état, le maire de Dijon et Edme Julien, lieutenant particulier au bailliage de Chalon. — Délibérations des Élus. — Fol. 121. Ordonnance du prince de Condé pour la levée de 229,705 livres nécessaires à la subsistance des troupes. — État des emprunts contractés par la Province. — Fol. 135. Les 3,000 livres votées par les États en don au duc d'Enghein, commandant en Bourgogne, lui sont offerts à l'issue de l'assemblée dans une bourse brodée. — Fol. 142. Nomination de la commission chargée de se rendre à Auxonne, pour prendre possession des États du comté et faire exécuter l'Édit de réunion au duché. — Fol. 158. Le Roi ayant ordonné de faire le dégât en Franche-Comté, le marquis de Tavannes prescrit aux Élus de faire un département des faucheurs qui seront nécessaires. — Fol. 168. Remontrances envoyées au Roi contre les exigences du commandant de la place de Bletterans. — Fol. 174. Réponse du Roi qui leur enjoint d'exécuter ponctuellement les ordres du duc d'Enghein sous peine d'en répondre en leur propre et privé nom. — Remontrances adressées à cet effet au duc d'Enghein. — Fol. 183. Les Élus vont saluer le Roi à son passage à Dijon, visiter le cardinal de Richelieu qui promet de pourvoir au soulagement de la Province, ainsi que M. Desnoyers, secrétaire d'État. — Celui-ci leur demande l'état des places conquises au comté de Bourgogne. — Cet état lui est fourni avec une appréciation de la valeur militaire de chacune d'elles. — Fol. 187. Visite faite au duc d'Enghein à son arrivée à Dijon. — Nouvelles remontrances des Élus, afin d'obtenir décharge de l'entretien des garnisons des villes frontières. — Fol. 203. Le prince de Condé, informé de la mort du chevalier de Tavannes, Élu de la noblesse, propose M. de Pernes, ancien Élu, pour le remplacer.

C. 3085. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1640. — Registre 23<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 8. Remontrances au Roi pour demander la révocation de l'arrêt du Conseil qui donne aux grands maîtres des eaux et forêts la juridiction sur les bois des communautés et des ecclésiastiques, contrairement aux privilèges de la Province. — Fol. 17. Commission nommée pour vérifier le poids des monnaies d'or déposées dans la caisse du receveur général. — Fol. 23. Réception de M. de Pernes, comme remplaçant du chevalier de Tavannes, Élu de la noblesse. — Fol. 34. Règlement du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, pour la

nourriture des gens de guerre en garnison dans le pays. — Fol. 46. Imposition de portion de 16,000 livres exigées de la Province, pour la construction de la Chambre des enquêtes du Parlement. — Conférence des Élus à Louhans avec M. de Villeroi, commandant, et l'intendant Mangot d'Orgères pour la subsistance des troupes. — Fol. 53. Réquisition de 1,200 faucheurs faite par M. de Villeroi, pour faire le dégât autour des villes de Dôle et de Gray. — Fol. 60. Délibération pour la reconstruction du pont de Mailly-le-Château en Auxerrois. — Fol. 63. Les faulx faisant plus de besogne que les faucilles, le duc de Villeroi demande qu'on lui envoie promptement 200 faulx bien emmanchées pour continuer le dégât. — Fol. 66. La moitié des faucheurs ayant déserté, Villeroi prescrit aux Élus de les remplacer. — Fol. 70. Remboursement fait à diverses communautés des avances faites pour la nourriture des gens de guerre. — Fol. 81. Le marquis de Villeroi remercie les Élus de leur bon concours et leur annonce que le Roi l'appelant du côté de Lyon avec partie de son armée, il a laissé le commandement du reste au marquis de Tavannes. — Fol. 82. M. Julien, Élu du Tiers-État, est commis pour dresser l'inventaire des titres et papiers des États du comté d'Auxonne. — Fol. 89. Décharge obtenue par les habitants de Pommard et Volnay dont les récoltes ont été grêlées le 4 juillet. — Députation envoyée au prince de Condé à Pougues pour conférer avec lui des affaires de la Province. — Rapport de la députation. — Fol. 108. Visite faite au prince à son arrivée à Dijon. — Fol. 142. Paiement à A. Brocard, écuyer, premier capitaine au régiment de Tavannes, pour avoir fait rompre les gués et passages de la Bèze depuis Mirebeau jusqu'à Vonges. — Fol. 154. Délibération pour le paiement au Roi des 120,000 livres à l'occasion de la réunion des États du comté d'Auxonne à ceux du duché. — 50,000 livres sont attribuées au prince de Condé et 600 livres à son secrétaire. — Remboursement des offices de ces États. — Fol. 159. Renouvellement du traité conclu en 1634 et 1637 avec le maître des courriers de Bourgogne. — Fol. 162. Achat de quinze muids du meilleur vin, pour être envoyés en présent au chancelier Bouthillier et au surintendant des finances Bullion.

C. 3086. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1641. — Registre 24<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 3. Taxe faite aux Élus pour l'estimation des terrains englobés dans les nouvelles fortifications de Dijon, Auxonne, Beaune et Chalon. — Fol. 15. Ordonnance des Élus pour mettre fin aux abus résultant de l'abandon de leur résidence par nombre de particuliers, nobles et autres, afin de se soustraire aux impositions. — Fol. 22. Indemnité réclamée par la comtesse de Soissons pour le moulin de la Salle, près

Louhans, incendié par ordre du commandant de la garnison de cette ville, le 19 février 1637, à l'approche des ennemis. — Fol. 30. Port de vin par les sergents de la mairie de Dijon aux Élus, faisant le département du taillon et des garnisons. — Nouvel à-compte pour la construction de la Chambre des enquêtes au Parlement. — Fol. 40. Augmentation de la solde et du nombre des carabins de la compagnie du capitaine de la Roche, établie à Mirebeau pour repousser les partisans ennemis. — L'effectif est porté à 50. — Fol. 52. Le marquis de Villeroy, commandant l'armée de Comté, établit deux compagnies de cheval-légers du régiment de Treilly à Mirebeau et Fontaine-Française pour s'opposer aux courses des Comtois. — Observations des Élus sur cette garnison. — Fol. 63. Les Élus autorisent l'ouverture d'un sac envoyé par la Cour des aides de Paris et renfermant des étalons du minot, deminot et quart de minot de sel. — Fol. 75. Le marquis de Villeroy met encore à la charge de la Province l'entretien de trois compagnies de carabins. — Fol. 89. Aumône de 150 livres faite aux Minimes du couvent de Dijon, pour la tenue du chapitre provincial. — Les Élus, accédant à la requête de Maillard, conseiller au Parlement, seigneur de Rosières, qui a exposé qu'à la suite du siège de Saint-Jean-de-Losne, la basse-cour de son château a été brûlée et que depuis cette époque elle est en ruine, lui accordent une indemnité. — Fol. 95. Décharge obtenue par les habitants du Châtelet dont les maisons ont été saccagées par les ennemis de l'État. — Fol. 123. Remboursement de 400 livres à M. de la Roche, capitaine de la compagnie de carabins établie à Mirebeau, pour achat de carabines et frais de rupture des gués des rivières, afin de s'opposer aux courses des Comtois. — Fol. 131. Compliments adressés à M. le prince à son arrivée à Dijon.

C. 3087. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

**1642.**—Registre 25<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus.—Fol. 4. Une somme de 205 livres est mise à la disposition des Élus, pour être distribuée, en gratifications, à la domesticité de Monsieur le Prince.—Fol. 50. Décharge obtenue par les habitants de Longepierre, en considération de leur ruine causée par les gens d'armes ennemis de l'État qui, avaient tué et fait prisonniers plusieurs habitants, enlevé le bétail et les grains. — Fol. 56. Convocation des commissaires pour dresser l'état de l'administration de la triennalité. — Allocation de 1,000 livres au secrétaire du prince de Condé, pour frais de voyage en Bourgogne, à l'effet d'en faire déloger les garnisons. — Fol. 90. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon le 26 mars et jours suivants, au couvent des Cordeliers, sous la présidence de Louis de Bourbon, duc d'Enghien, commandant en Bourgogne, assisté du pre-

mier président Bouchu et de l'intendant Mangot d'Orgères. — Il parle des desseins du Roi, « éclairez et secondez de l'incomparable conseil de M. le cardinal de Richelieu. » — Fol. 93. Vote de 400,000 écus au Roi, outre l'octroi ordinaire. — Fol. 94. Députation au Roi pour obtenir la révocation de l'Édit de la subvention sur les marchandises. — Fol. 95. Nomination des Élus : clergé, Gérard de Macheco, doyen du chapitre Saint-Denis de Nuits ; noblesse, Louis de Choiseul ; Tiers-État, le maire de Dijon et J. Lemulier, lieutenant-criminel au bailliage d'Auxois. — Id. des commissaires examinateurs. — Ratifications de contrat de rachat d'offices. — Vote de bourses de jetons. — Ratification du traité pour la réunion du comté d'Auxonne. — Les députés du Tiers-État protestent contre le décret qui demande, pour l'avenir, que les réunions de troupes se fassent dans les villes ou bourgs.—Fol. 100. On se pourvoira au Conseil pour régler un point de la coutume, relatif aux témoins des actes de partage des père et mère ; — contre les entreprises des grands-maitres des eaux et forêts sur les bois des ecclésiastiques et des communautés. — Les États expriment le désir que dorénavant les États du comté de Charollois figurent dans les lettres de commission adressées aux États généraux. — Fol. 105. Les États prennent à leur charge l'entretien des carabins nuis en garnison à Mirebeau. — Défense aux Élus d'employer d'autres greffiers que ceux des États ou leurs commis. — Philibert de la Mare est reçu comme conseil des États. — Fol. 106. Protestation des députés de Saint-Jean-de-Losne contre le décret portant que l'exemption des impôts qui a été accordée à cette ville, concerne seulement les tailles royales. — Fol. 109. Don de 800 livres aux Cordeliers de Dijon, pour le rétablissement de leur classe de théologie, à la charge de la rendre publique.—Don de 36,000 livres au prince de Condé, de 25,000 au duc d'Enghien, son remplaçant ; 27,000 livres sont mises à la disposition des Élus pour être distribuées, par l'avis du gouverneur, aux personnes de qualité dont le secours peut être utile à la Province. — Fol. 112. Décret portant que les députés d'Auxonne et de Seurre jugeront après ceux de Châtillon. — Nomenclature des députés. — La Chambre de la noblesse décide que M. de Pernes, Élu suppléant sortant, la présidera ; mais comme elle était restée étrangère à sa nomination, on délibère qu'à l'avenir et sous l'approbation du gouverneur, lorsque l'Élu en fonctions viendra à décéder, son successeur sera désigné par une commission de deux gentilshommes pris dans chacun des bailliages. — Fol. 119. Délibérations des Élus. Ils fixent leurs séances de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.—Fol. 123. Réquisition faite par l'Intendant de chevaux et attelages pour la conduite du ravitaillement des places conquises dans la Comté.—Fol. 126. La garnison de Gray, composée de 60 chevaux et 40 mousquetaires, ayant, la veille du départ

du prince, fait une pointe jusqu'à Asnières et saccagé au retour les villages de Savigny-le-Sec, Marsannay-le-Bois, Flacey et Epagny, le prince de Condé ordonne de renforcer de 20 carabins la compagnie en garnison à Mirebeau. — Injonction au capitaine de cette compagnie de reconnaître si le pont construit sur les terreaux du Basmont, par les habitants de Conternon, peut donner passage aux ennemis. — Fol. 132. Ordonnance de l'intendant d'Orgères qui déclare nulles toutes les sauvegardes communes et particulières obtenues des ennemis et invite ceux qui en étaient pourvus à faire le guet et donner l'alarme à l'approche des ennemis. — Le pont sur le Basmont est coupé. — Le régiment du marquis de Tavannes est mis en garnison autour de Verdun, pour préserver les villages de la Saône. — Fol. 137. Décharge obtenue par les habitants de Maxilly et Pontailler « eu égard aux désolations notoires. » — Fol. 143. Régiment du marquis de Tavannes (infanterie) mis en garnison à Mirebeau, Is-sur-Tille et Saint-Jean-de-Losne. — On rembourse aux officiers les avances qu'ils ont faites pendant 6 jours de marche, depuis le pont de l'Estelé à Mirebeau, pour nourrir leurs hommes, la plupart des lieux d'étape étant inhabités. — Revue du régiment. — Fol. 157. Ordonnance des Élus pour la publication des lettres du Roi qui révoque toutes les sauvegardes accordées aux bourgs, villages, châteaux et maisons du comté de Bourgogne. — Fol. 161. Avis donné par le capitaine de la Roche de la prise du château de Scey-sur-Saône par les ennemis. — Emprunt de 72,000 livres pour l'entretien des garnisons. — La compagnie des carabins de Laurent Paumers, dit le capitaine La Roche, quitte Mirebeau pour se cantonner à Saint-Apollinaire, Crimolois, Orgeux et suit le marquis de Tavannes dans l'Autunois. — Fol. 186. Décharge obtenue par les habitants de la Chapelle-Saint-Sauveur qui, le 11 juin, furent assaillis par les Comtois qui parachevèrent la ruine de ce qui restait du village, tuèrent 15 habitants et en blessèrent 4 à mort. — Fol. 187. Les régiments de Tavannes et de Grancey sont envoyés en Roussillon. — Fol. 207. Emprunt de 58,752 livres. — Décharge d'impôts pour 20 ans obtenue par les bourgs et villages de Pontailler, Perrigny-sur-Ognon, Maxilly, Heuilley, Grands-Moulins, Vielverge, Soissons, afin de leur donner moyen de se relever de leurs ruines. — Fol. 232. Refus des Élus de payer à l'intendant d'Orgères certaines avances dont la Province n'est point chargée. — Fol. 237. Décharge obtenue par les habitants de Pierre et Grandmont ruinés par les courses des Comtois.

Fol. 243. Procès-verbal de l'assemblée des députés des Trois Ordres et des syndics de Bresse, tenue à Dijon le 15 décembre, au couvent des Cordeliers, sous la présidence du marquis de Tavannes, lieutenant-général, pour le rachat, moyennant 1,400,000 livres, du droit de subvention (1642). — Liste

des députés de cette assemblée. — Fol. 273. Remontrances faites au Roi à l'effet d'obtenir la révocation de l'Édit de subvention. — Fol. 290. Requête des Élus au prince de Condé à l'effet de décharger la Province des passages de trou

C. 3088. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1643. — Registre 26<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 16. Attribution d'une bourse de 100 livres d'argent à l'intendant. — Fol. 24. Requête des Élus au prince de Condé pour lui démontrer la nécessité de procéder à une nouvelle visite des feux de la Province par suite des passages de troupes, de la contagion et autres fléaux qui ont ruiné les deux provinces et amené pour celle de Bourgogne un cinquième de non-valeur des contribuables. — Fol. 30. Ordonnance de paiement de 100,000 livres pour le logement d'hiver des troupes en garnison dans la Province. — Fol. 31. L'intendant d'Orgères ayant prescrit au capitaine La Roche de se rendre du côté de Chalosse avec 20 de ses carabins, pour donner la chasse aux coureurs de la Province, les Élus obtiennent qu'il reste à Mirebeau où sa présence est nécessaire pour la même cause. — Cette compagnie est réduite à un effectif de 70 hommes. — Fol. 49. L'intendant revisite sa décision. — Fol. 52. Renonciation par les Élus à un acte de remontrances relatif à la juridiction de la Table de Breteuil. — Fol. 67. Conférence des Élus avec l'intendant et le lieutenant-général de M. de la Meilleraie, en Bourgogne, sur les moyens de cantonner les troupes dans les villages d'éviter les désordres. — Fol. 71. Lettres de félicitation au prince de Condé, au sujet de la victoire de Rocroy reçues par son fils ; — au duc d'Enghien sur le même sujet. — Préparatifs de l'évacuation de la Province par les troupes de Villeroy et la Meilleraie. — Garnison de cheveau-légers de la Province-Française et Cuiseau. — Fol. 99. Les Élus demandent au prince de Condé de leur faire connaître l'époque où ils pourront se rendre en Cour, pour présenter leurs souvenirs au Roi. — Réponse qu'ils peuvent envoyer une députa-tion pour le passage du régiment de Mazarin. — Fol. 120. Les Élus obtiennent trois ordres et un greffier, les députés de la Chambrée des comptes, l'Élu du Roi, un Conseil et le receveur-général de la Province chargés d'aller présenter les « sollicitations » de la Province au nouveau roi Louis XIV sous la Reine régente. — Décharge obtenue par les habitants de Gray sans cesse ruinés et massacrés par les coureurs de la Province. — Fol. 126. par les habitants d'Avallon le territoire avait été ravagé par la grêle. — Fol. 136. Répartition du plancher au-dessus de la salle des Élus et du couvent où sont conservés les papiers des États. — La députa-tion de Paris sa réception par la Reine. — Fol. 160.

tion de la Commission royale pour la recherche générale des feux de la Province. — Bourses de jetons d'argent et de cuivre données à Comeau, vicomte mayeur de Dijon. — Fol. 172. Réception d'une dépêche du prince de Condé, pour la convocation à Dijon des députés des États ; — fol. 173. d'une autre du Roi pour la décharge du bourg de Fontaine-Française, ruiné depuis l'invasion de Galas. — Fol. 183. Les Élus se trouvant dans l'impossibilité de rembourser aux communes les étapes qu'elles ont avancées lors de l'évacuation des troupes de M. de la Meilleraie, en reculent le paiement jusqu'au premier terme du taillon. — Décharge obtenue par les habitants de La Bergement, retirés à Auxonne depuis l'incendie de leur village par les ennemis. — Fol. 205. Certificat donné par les Élus à M. de la Roche, capitaine d'une compagnie de carabins, en garnison à Mirebeau, des services par lui rendus au pays par la façon vaillante dont il s'est comporté envers les ennemis et la stricte discipline qu'il a su maintenir parmi ses soldats.

Fol. 210. Procès-verbal de l'assemblée des députés des États du duché convoquée le 29 décembre au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du prince de Condé, gouverneur de la Province, pour aviser au paiement des 600,000 livres restant du prix du rachat de la subvention (1643).

C. 3089. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1642. — Registre 27<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 4. Remontrances faites par les Élus au prince de Condé, ensuite desquelles il est délibéré qu'on se pourvoira au Roy, afin d'obtenir le remboursement des subsistances fournies aux garnisons des places conquises en Franche-Comté. Les Élus exposent que depuis le commencement de la guerre avec la Maison d'Autriche, le cinquième de la population du duché a péri par les armes, la peste ou la famine. — Fol. 17. Paiement à Hugues Desplanches, libraire à Dijon, de la pose des châssis en papier de la Chambre des Élus et du cabinet joignant. — Fol. 19. Commission donnée à l'Élu du Tiers-Etat de se transporter à Auxonne, à l'effet de vendre ou amodier la maison de l'auditoire royal où siégeaient les États du Comté. — Fol. 44. Rapport des députés en Cour, au sujet des négociations pour le paiement de la subvention. — Avis donné au marquis de Tavannes, lieutenant-général, de la mort de l'intendant d'Orgères. — Réclamation des Élus au prince de Condé, contre les surcharges écrasantes imposées aux lieux d'étapes. — Emprunt de 35,000 livres pour les étapes. — Fol. 56. Paiement de 500 livres aux Jacobins de Beaune, pour la location d'un bâtiment occupé par les officiers du bailliage pendant les réparations de l'auditoire. — Fol. 57. Décharge d'impôt continuée au village de Vonges, ruiné depuis le siège de Dôle ; — fol. 73, à celui de Saint-Lé-

ger dont les habitants sont sans cesse exposés aux courses des Comtois ; — à celui de Bonnencontre détruit par un incendie, le 16 mars 1644 ; — fol. 80, à celui de Véronnes-les-Petites, réduit à 2 habitants par les mêmes causes que celui de Saint-Léger. — Fol. 102. Contrats d'attribution des gages aux officiers du pays. — Fol. 164. Département des commissaires pour la recherche générale des feux de la Province. — Fol. 165. Commission du prince de Condé pour la subsistance des compagnies franches établies pour la défense des frontières. — Fol. 172. Lettres au prince de Condé pour le féliciter des victoires du duc d'Enghien et se plaindre des exactions du traitant du droit de joyeux avènement. — Les carabins de La Roche sont toujours cantonnés à Mirebeau. — Décharge obtenue par Hugues Le Compasseur, receveur-général du taillon, seigneur de La Motte-d'Ahuy, laquelle avait été saccagée par les ennemis. — Fol. 193. Ordonnance du Roi sur le logement des troupes aux lieux d'étapes et leur marche dans la campagne. — Fol. 201. Remontrances des Élus au prince de Condé sur la subvention de quartier d'hiver, les garnisons, les révoltes des communautés de Bar-sur-Seine, les octrois des villes, etc.

C. 3090. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1645. — Registre 28<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Visite faite par les Élus au prince de Condé, au sujet du droit de confirmation dû au Roi à cause de son joyeux avènement. — Frais de voyage entrepris dans l'hiver de 1643, par Ch. Fevret, avocat, conseil des États, sur l'ordre du prince de Condé, dans toutes les villes, bourgs et villages de la Province et des Comtés, à l'effet de s'enquérir « des désordres, ravages et rançonnements commis par les gens de guerre. » — Fol. 3. Décharge obtenue par les habitants de Selongey, à l'occasion des grandes misères où ils ont été réduits par les ravages et brûlements des ennemis, ainsi que par le passage des gens de guerre. — Autre pour les mêmes motifs aux villages de Sagy, Bosjan, Charnay, Frangy et Bruailles. — Fol. 9. Plaintes faites à l'Intendant sur les vexations des commis des traitants. — M. de Francières, Élu de la noblesse, mande que ses fonctions de maréchal de camp du siège devant La Motte ne lui permettent pas de se rendre à Dijon. — La garnison de carabins du sieur de La Roche est toujours à Mirebeau. — Fol. 18. Aumône de 30 francs à J. Garcin, ministre protestant converti, ruiné par suite de l'incendie de sa maison allumé par ses anciens coreligionnaires. — Fol. 20. Décharge obtenue par les habitants de Marac, ruinés par la peste et les courses de la garnison du château de La Motte. — Invitation à M. de Francières, Élu et maréchal de camp au siège de La Motte, de faire cesser les contributions imposées aux villages de Bourgogne pour le blocus de cette



place. — Fol. 26. Contrat de rachat des droits de joyeux avènement fait par les Élus moyennant 180,000 livres. — Fol. 40. Imposition pour la réparation de l'auditoire du bailliage de Dijon. — Avis de la prochaine réunion des États et convocation des alcades pour l'examen de l'administration des Élus. — Fol. 50. Remboursement fait à diverses localités des avances par elles faites pour les étapes.

Fol. 89. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de mai à Dijon (1643). — Fol. 93. Réclamation contre les Édits de création de nouveaux offices. — Nomination des Élus : clergé, Cl. de la Madeleine, évêque d'Autun ; noblesse, M. Bouton de Chamilly ; tiers-état, le maire de Dijon, et Cl. Vaussin, député de Montbard. — Nomination des alcades. — Approbation du contrat de rachat de la subvention. — Les Élus des trois Ordres sont seuls autorisés à faire les voyages. — Aucune délibération des Élus ne sera valable si elle n'est signée par deux Élus des Ordres. — Fol. 101. Intervention des États contre le traitant de la finance du huitième du prix des communaux aliénés depuis 1553. — Ordre aux Élus de solliciter du Roi des lettres portant que les Réformés ne pourront traduire les Catholiques devant la Chambre de l'Édit pour des causes ne dépassant pas 250 livres. — Décret portant que les huissiers commis à la garde des trois Chambres des États devront être employés aux affaires de la Province. — Fol. 116. M. de Francières, Élu de la noblesse, ne pouvant quitter le siège de La Mothe, où il remplit la charge de maréchal de camp, la Chambre de la noblesse nomme M. de Villeneuve pour la présider (voir aussi C. 3028, fol. 160). — Délibérations des Élus. — Fol. 122. Emprunt de 70,000 livres, pour les frais de voyage d'honneur et des dons votés par les États. — Fol. 130. Mise en vente de la maison de Seurre appartenant aux États d'Auxonne. — Fol. 141. Les habitants de Chanceaux, auxquels il est dû 6,000 livres pour avances d'étapes, menacent les Élus de quitter le lieu si on ne les rembourse pas bientôt ou si on ne répartit pas la charge sur les villages voisins. — Fol. 157. Procès-verbal de la délivrance des étapes par les Élus des États. — Mémoire au prince de Condé à ce sujet avec réponses de celui-ci en marge. — Fol. 172. Refus catégorique des Élus à l'Intendant Machault de lui communiquer les États de la dépense des étapes que, disait-il, le prince de Condé l'avait invité à vérifier sans les signer, cette prétention étant contraire aux privilèges de la Province. — Fol. 197. Serment de M. de Chamilly, Élu de la noblesse.

C. 3091. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1646. — Registre 29<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Établissement d'une étape entre Dijon et Bligny-sur-Ouche, à Gissey et Barbirey. — Fol. 3. Délibération portant que le comté de Bar-sur-Seine ne sera imposé qu'au 40<sup>e</sup>, à commen-

cer de 1648. — Fol. 5. Vente de la maison du Roi, rue du Four, à Seurre, faite par les Élus aux maire et échevins de cette ville, moyennant 5,500 livres. — Ordonnance du prince de Condé pour remettre à la taille les individus pourvus de brevets d'honneur de sa maison, ne conférant point exemption. — Fol. 17. Impôt pour la réparation du pont de Longvic. — Fol. 23. Ratification du contrat de la vente de la crue de 40 sols par minot de sel, faite à Bertet, receveur-général de la Province. — Fol. 32. La compagnie de carabins du capitaine La Roche est toujours à Mirebeau. — Fol. 34. Ordonnance des Élus qui autorise les habitants des bourgs et villages, contrairement aux officiers des justices seigneuriales, à prendre telles personnes que bon leur semblera pour la confection des rôles des impositions. — Fol. 48. Aumône de 5 livres au couvent des Claristes de Seurre. — Fol. 56. Poursuites contre le lieutenant criminel d'Avallon, pour avoir élargi des individus incarcérés par le receveur des impositions du bailliage. — Fol. 57. Exécution de l'arrêt du Conseil qui autorise les communautés à rentrer en possession de leurs biens aliénés depuis 1553 en remboursant le prix aux acquéreurs. — Fol. 61. Tarifs des états des étapes. — Fol. 71. Emprunt de 8,000 livres pour le service des étapes. — Fol. 79. Impressions faites pour le compte des Élus, par P. Palliot, imprimeur. — Fol. 86. La grange de Corbeton, incendiée par les ennemis, est toujours inhabitée. — Fol. 100. Décharge obtenue par les habitants de Vesvrottes-les-Beire, à cause de la dépopulation du lieu ; — par ceux de Taniot réduits à un seul depuis l'incendie de 1636. — Fol. 131. Procès-verbal de la délivrance des étapes. — Fol. 148. Observations faites au prince de Condé sur ce service ; — sur l'impossibilité d'entretenir davantage la compagnie de M. de La Roche, qui coûte 36,000 livres par an ; — sur les garnisons et le quartier d'hiver. — Fol. 157. Licenciement de la compagnie de carabins cantonnée à Mirebeau. — Fol. 163. *Te Deum* pour la prise de Dunkerque. — Fol. 171. Aumône de 10 livres à deux religieux Trinitaires de la Rédemption, pour la nourriture des captifs qu'ils ramenaient de Barbarie. — Fol. 180. Imposition de 30,000 livres pour la réparation des ponts de Chalon et Chagny. — Fol. 218. Plaintes au prince de Condé au sujet des désordres et des violences commis dans ses lieux de garnison, par le régiment de Marsin. — Fol. 223. L'étape de Gissey-sur-Ouche est reportée à Fleurey. — Fol. 224. Paiement des derniers gages à la compagnie de carabins mise en garnison à Mirebeau et licenciée.

C. 3092. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

1647. — Registre 30<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Les Élus, avisés de la mort du prince de Condé, mandent à l'évêque d'Autun, Élu du clergé, de se rendre à Dijon. — Fol. 4. Paiement des réparations faites à la grande levée

d'Auxonne. — Fol. 9. L'évêque d'Autun et Joly, député de la Chambre des comptes, sont délégués pour se rendre à Paris à l'effet de « voir les princes de Condé et de Conty, enfans de Monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, gouverneur de Bourgogne et Berry et M<sup>me</sup> la princesse, et leur offrir les compliments de condoléance de la Chambre au sujet de la mort de M. le prince, arrivée à Paris le 26 décembre et ceux de félicitations de son remplacement par le duc d'Enghien. » — Mémoires de la députation. — Fol. 12 et 22. Plaintes sur les excès du régiment de Marsin cantonné à Montbard, Châtillon, Courban, Semur, Flavigny, Chaignay et Diénay. — Fol. 20. Nomination d'un sergent des impositions du bailliage de Dijon. — Fol. 28. Demande au gouverneur de faire établir les garnisons dans les villes. — Fol. 33. Mémoire des impressions faites par P. Palliot, imprimeur libraire et graveur, à Dijon. — Fol. 35. Sur la plainte réitérée des Élus, l'Intendant voulant mettre fin aux désordres commis par les gens de guerre, ordonne aux prévôts des marchés et aux communautés assemblées au son du tocsin, de leur courir sus avec armes, comme voleurs et perturbateurs du repos public. — Fol. 65. Location de bateaux à Chalon faite par les Élus pour l'embarquement des troupes. — Fol. 66. Les Élus, après avoir refusé de faire faire des casques noirs aux gardes du gouverneur, pressés de lettres et avertis de la prochaine arrivée de Louis de Bourbon, successeur de son père, se déterminent à cette dépense sans précédents. — Fol. 80. Rapport de la députation envoyée à Paris. — L'évêque d'Autun annonce le prochain passage du prince, lequel va commander l'armée de Catalogne et propose de lui faire un présent. — Fol. 87. Arrivée du prince. La Chambre va lui offrir ses compliments. — Fol. 87. Ordonnance du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui ordonne la recherche de tous les fauteurs des désordres commis dans les garnisons par les gens de guerre et leur jugement immédiat suivant la rigueur des lois. — Fol. 89. Paiement d'arriéré de solde à Laurent Pommeret dit La Roche et J. de Saint-Mars, capitaine et lieutenant de l'ancienne compagnie de carabins, cantonnée à Mirebeau, afin de monter leurs équipages, leur intention étant de servir le Roi, sous le commandement de Monsieur le prince. — Fol. 94. Requête adressée au prince touchant la foule des garnisons qui ruine la Province, la fourniture des étapes, les infractions aux privilèges du pays, en matière d'aides; — et les tailles dont elle réclame une décharge. — Fol. 109. Décharge maintenue aux habitants de Trouhans qui, lors de l'arrivée de Galas, avaient eu 60 bâtimens incendiés et 24 habitants massacrés. — Fol. 118. Sur la recommandation du prince de Condé, les Élus allouent une somme de 4,000 livres pour la réparation des couvertures du palais du Parlement. — Fol. 153. Messenger envoyé par les

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

Élus au prince de Condé, étant au camp de Leyde, afin de réclamer son appui contre plusieurs Édits contraires aux privilèges de la Province. — Fol. 156. Réception de Bossuet, vicomte mayeur de Dijon, dans la Chambre des Élus. — Fol. 163. Paiement des messes ordonnées par les Élus aux Capucins, Cordeliers et Jacobins de Dijon, pour le repos de l'âme du prince de Condé. — Décharge obtenue par le village de Marcilly-les-Vitteaux ravagé par la grêle du 5 juin 1647. — Fol. 171. Ratification de marché de location de bateaux pour le transport des troupes sur la Saône. — Fol. 185. Paiement aux Capucins de Nuits, de la somme de 3,000 livres due à la ville pour logements militaires et donnée par celle-ci à ces religieux pour la construction et réparation de leur couvent. — Fol. 201. Décharge obtenue par les habitants de Villers-la-Faye, Argilly, Longvay, Aloxe, Serrigny, Buisson, Change, Echevronne, Bonnencontre, à cause de la grêle du 4 août qui a endommagé leurs vignes. — Fol. 211. Procès-verbal de la délivrance des étapes. — Décharge obtenue par les habitants de Blangéy incendiés le 4 août par le feu du ciel. — Fol. 227. Traité passé avec le traitant Belon, pour le paiement de ce qui restait des taxes du don de joyeux avènement. — Fol. 235. Mémoires sur les affaires de la ville, préparés pour être soumis au prince de Condé dont on signale l'arrivée. — Fol. 247. Visite faite par la Chambre au prince, au Logis du Roi. — Avis donné par les Élus sur les octrois sollicités par la ville de Verdun, pour la reconstruction des digues du Doubs et de la Saône renversées au mois de décembre 1646; — Fol. 249. sur un péage qu'on se propose d'établir sur la Seille, depuis Louhans, afin d'en employer le produit à rendre cette rivière navigable. — Fol. 265. La princesse douairière de Condé recommande les habitants de Lux, La Perrière, Argilly, Rouvre, etc., aux Élus pour être ménagés dans la répartition des tailles.

C. 3098. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1648. — Registre 31<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 5. Invitation au procureur-syndic de se pourvoir au conseil du Roi, pour le rétablissement des rentes sur le Roi. — Fol. 14. Prière des Élus à M. Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre, d'envoyer à l'avance les ordres de route, afin d'en prévenir à temps les étapiers et éviter les désordres. — Fol. 16. Opposition des Élus à l'enregistrement de l'Édit d'augmentation de 3 sols par minot de sel. — Fol. 17. Plainte au prince de Condé de ce que sa compagnie de gendarmes, traversant la Province, n'a tenu compte des étapes et s'est logée à sa volonté dans les villages. — Mesures contre les exactions des sergents des contraintes. — Fol. 26. Ordonnance du prince de Condé rendue ensuite des plaintes des Élus portant défense aux gens de guerre de s'écarter des lieux

d'étapes. — Remboursement de frais d'étapes aux communautes. — Fol. 33. Les Élus insistent pour faire exécuter le décret des États demandant qu'à l'avenir les garnisons de troupes aient lieu dans les villes.—Remontrances au prince de Condé à ce sujet.—On mande l'évêque d'Autun à Dijon pour les préparatifs de la prochaine assemblée des États. — Fol. 40. Commande de casaques pour les gardes de M. le prince gouverneur. — Présentation de l'état d'administration des Élus aux commissaires alcades chargés de l'examiner et d'en rendre compte.

Fol. 62. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue à Dijon au mois de mars dans la grande salle du couvent des Cordeliers, sous la présidence de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de la Province (voir C. 2996, fol. 14; 3023, fol. 162) (1648). — Fol. 68. Nomination des Élus: clergé, Cl. Vaussin, abbé de Cîteaux; noblesse, Jacques de Saulx, comte de Tavannes; tiers-état, le maire de Dijon et J. Borot, délégué de la ville d'Avallon. — Nomination des alcades. — Fol. 70. Les ustensiles et argent fournis aux troupes sont reconnus dettes du pays. — Ratification des traités de rachat des Édits bursaux.—Fol. 77. Règlement pour la distribution des bourses de jetons. — Suppression du traitement de M. de Bussière, capitaine des chasses. — Philippe de Requeleyne est nommé commis-greffier. — Fol. 100. Délibérations des Élus. — Emprunt de 60,000 livres pour pourvoir aux dépenses nécessitées par le voyage d'honneur. — Fol. 103. Visite des Élus au prince de Condé au moment de son départ. — Ordonnance du même qui prescrit la liberté du commerce des grains. — Fol. 107. Paiement des réparations faites à l'auditoire du bailliage de Nuits. — Rapport des députés du voyage d'honneur. — Fol. 111. Délibération des Élus portant qu'à l'avenir les receveurs des bailliages viendront justifier tous les ans des actes de leur gestion. — Fol. 122. Injonction aux procureurs-syndics de suivre les affaires ordonnées par les États. — Fol. 129. Ordonnance du prince de Condé relatif à l'emprunt d'une somme de 370,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 140. Paiement du don de 10,200 livres fait par les États au marquis de Tavannes, lieutenant-général en Bourgogne. — Impression de l'arrêt du Parlement qui déclare les principaux habitants solidaires en certaines circonstances, du montant des tailles imposées dans la communauté. — Fol. 155. Paiement au collège des Jésuites de Chalon, sur la délégation de cette ville, d'une somme de 12,000 livres, à valoir sur celle de 20,000 due par la Province audit Chalon. — Fol. 165. Procès-verbal de la délivrance de la fourniture des étapes. — Fol. 189. Députation au Roi à l'effet d'obtenir une part pour la Province dans la décharge de 40 millions sur les tailles et taillon, accordée par le Roi pour tout le Royaume.

C. 3094. (Registre.)— In-folio, 289 feuillets, papier.

1649. — Registre 32° des délibérations des Élus. — Fol. 2. On écrira au prince de Condé pour le prier de faire donner avis aux villes, des troupes qui doivent les traverser, afin que l'étape soit préparée et ces villes non surprises. — Fol. 5. Le secrétaire d'Etat La Vrillière écrit aux Élus de ménager les habitants de Tanlay, Savoisy et Paison, appartenant à Particilly-d'Hemery. — Fol. 22. Plaintes faites au prince au sujet des routes données par l'Intendant à plusieurs gentilshommes et volontaires, « à la foule et oppression de la Province. » — Défense aux étapiers de fournir l'étape à ces gentilshommes et volontaires. — Fol. 33. Démission d'Antoine de La Motte, receveur du bailliage de Semur-en-Brionnais. — Fol. 4. Le château de Rosières étant toujours occupé par une garnison de mortepayes, est exempté de contributions. — Fol. 45. M. Filsjean, conseiller à la Chambre des comptes, est nommé commissaire pour assister à l'estimation du péage que le comte de Fleix doit établir à Louhans et en aval de la Seille, à l'occasion de la navigation de cette rivière. — Fol. 50. Le Bureau des finances ayant invité les Élus à députer un d'entre eux pour assister à la délivrance de la réparation des ponts de Dijon, lequel député siégerait après les trésoriers de France, les Élus refusent et envoient le procureur-syndic assister à la délivrance. — Les Élus informés que le Bureau des finances prétendait connaître, comme grand-voyer, du projet de rendre la Seille navigable, enjoignent au conseiller Filsjean de se rendre au plus vite à Louhans pour y remplir son mandat. — Ce qu'il accomplit en rapportant le procès-verbal dressé par le lieutenant-général du bailliage de Mâcon. — Fol. 68. Décharge obtenue par les habitants de Fresne-Saint-Mamès réduits à trois, leur village ayant été brûlé et rançonné par les Comtois. — Visites de divers villages par les Élus. — Plaintes à l'Intendant sur les pillages et rançonnements commis par des cavaliers sans aveu et sans papiers, dans les villages aux environs de Semur. — Fol. 97. Rébellion des habitants d'Alligny contre les sergents des contributions. — Fol. 112. Compliment au prince de Condé, lors de son arrivée à Dijon. — Décharge obtenue par les habitants d'Athie-sous-Moutier pillés et saccagés par les gens de guerre. — Fol. 117. Requête au prince de Condé, à l'effet de supprimer l'étape de Dijon à Chanceaux et la remplacer par deux autres, Saint-Seine et Baigneux; — faire augmenter le fonds des étapes; — améliorer le service des étapes; — réprimer les désordres que commettent les gens de guerre; — reconstruire le pont de Longvic; — empêcher les juges d'élargir les prisonniers pour contributions, ce qui favorise les rébellions. — Fol. 133. Ordonnance du prince de Condé pour le service des étapes. — Fol. 146. Réception de M. de Montgeay, maire de Dijon, en la

Chambre des Élus. — Paiement fait par les Élus au prince de Condé, d'une somme de 40,000 livres à valoir sur les 370,000 livres qu'en 1648 il avait avancées de ses deniers pour le pain de munition des troupes qu'il commandait en Flandres et dont le remboursement avait été assigné sur la Province. — Fol. 158. Imposition pour les étapes. — Fol. 164. Bénigne Richard, contrôleur des deniers du pays, propriétaire de Damalix, atteste que cette ferme a été abandonnée pendant 30 ans et qu'il vient d'y mettre un gardien. — Fol. 179. Contrat d'adjudication de la crue de 40 sols par minot de sel, à Berthier, secrétaire du prince de Condé, commis à la recette de la Province. — Fol. 191. Ordonnance du prince de Condé touchant la répartition et la perception des tailles. — Fol. 194, 203. Ordonnances des Élus pour le rétablissement, aux frais du pays, du gué et de la planche de la Bèze, à Noiron-sur-Bèze, rompus par leur ordre durant la guerre, pour empêcher l'incursion des ennemis. — Fol. 202. Impôt sur le bailliage de Dijon pour la réparation du pont de Longvic. — Les Élus, vu la disette, prient le prince de Condé de n'accorder aux Lyonnais qu'une traite de blé de 500 émines. — Fol. 217. L'entrée de la Chambre est refusée au garde des évangiles de Dijon qui s'y présente pour remplacer le maire. — Fol. 221. Réparations prescrites par les États, à la levée dite du Trou de Madame de Saillant, sur l'Ouche, en aval de Fauverney, afin d'empêcher les débordements de cette rivière. — Fol. 229. Paiement des réparations faites à l'auditoire du bailliage de Dijon. — Fol. 244. Autre de 25 livres à Nichon, peintre à Dijon, pour avoir « fait et posé un tableau et image de crucifix en ceste chambre. » — Fol. 263. Autre des gages du maître des courriers de la Province.

C. 3095. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1650. — Registre 33<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 2. Autorisation donnée par les Élus au prévôt des marchands de Lyon, de tirer 200 émines de bled de la Province. — Remboursement d'avances, d'ustensiles et d'étapes, fournis par les communautés. — Fol. 5. Rébellion des communautés de l'élection de Bar-sur-Seine contre les collecteurs des tailles. — Fol. 11. Paiement des réparations faites à l'auditoire du bailliage de Dijon. — Fol. 17. Ordonnance du prince de Condé portant que dans les villes d'étapes, les revues des gens de guerre seront faites par les maires et échevins. — Défense aux habitants des gîtes d'étapes d'envoyer les soldats dans les villages circonvoisins. — Fol. 27. Remontrances des députés du comté d'Auxerre au sujet de leur part des charges de la Province. — Fol. 28. Consentement donné par les Élus à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de Jacques Gadouot, sieur de Saint-Georges, cheval-léger de la garde de la Reine. — Arrêt du

Parlement qui, pour mettre fin aux désordres commis par les soldats licenciés, leur défend de cheminer plus de deux ensemble et de s'attarder, sous peine d'être poursuivis et taillés en pièces par les populations réunies par les prévôts au son du tocsin. — Fol. 30. Avis donné par le marquis d'Uxelles, lieutenant général en Bourgogne, de la prochaine arrivée d'une armée royale. — Autre de l'arrivée du duc de Vendôme. Le régiment de Persan est cantonné à Talant. — Fol. 32. Compliments présentés par la Chambre au duc de Vendôme envoyé par le Roi en Bourgogne. — Ordonnance de ce prince qui ordonne le remplacement de l'Élu de la noblesse Jacques de Saulx-Tavannes qui s'est rendu coupable de rébellion contre le Roi. — Il est remplacé par G. de Saint-Belin, seigneur de Bierre. — Le duc de Vendôme fait faire les casaques des gardes à ses livrées. — Fol. 34. Emprunt de 100,000 livres pour l'entretien de l'armée du duc de Vendôme. — Fol. 37. Ordonnance du duc pour la fourniture de la subsistance aux troupes. — Remontrances au même à ce sujet. — Fol. 43. Achat de 15,000 mousquets et de piques destinés aux soldats de l'armée royale. — Fol. 50. Paiement de 36,000 livres au régiment de Mazarin mis en observation devant la ville rebelle de Seurre. — Fol. 55. Le duc de Vendôme annonce aux Élus la prochaine arrivée du Roi et son intention de convoquer les États généraux, ce qui rend inutile l'assemblée des petits États projetée à Beaune. — Fol. 58. Ordonnance du duc de Vendôme pour la levée de 2,000 pionniers destinés au siège de Seurre. — Fol. 60. 18 mars. La Chambre va présenter ses hommages au Roi et à la Reine à leur arrivée à Dijon. — Fouquet, intendant de l'armée, réquisitionne 100 chariots de foin et de paille pour la cavalerie.

Fol. 75. Procès-verbal de l'assemblée des trois États tenue le 28 mars dans la grande salle du couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence de César, duc de Vendôme, commandant pour le Roi en Bourgogne. Discours du duc, du premier président du Parlement, de M. de Heere, maître des requêtes de l'hôtel du Roi et de l'évêque d'Autun (1650). — Fol. 81. Nomination forcée de nouveaux Élus : clergé, J. Baillet, doyen de la Sainte-Chapelle ; noblesse, G. de Saint-Belin, baron de Bierre ; tiers-état, le maire de Dijon et Georges Rémond, lieutenant général au bailliage de Châtillon. — Fol. 83. Remontrances au Roi qui promet de faire retirer les troupes après le siège de Seurre, accorde une crue sur le sel pour le paiement des 600,000 livres ; — refuse de supprimer l'Intendant de la Province ; — promet de soulager la Province des Édits bursaux ; — refuse de prendre la charge des étapes ; — ne changera rien à l'établissement des gîtes ; — déclare que l'avancement de la réunion des États causé par sa présence, ne préjudiciera en rien aux privilèges de la Province. — Ordre arrêté pour les étapes. — Fol. 89. Renouvellement

de la défense aux Élus de faire aucunes impositions, compositions, traités ou dons sans la permission des États. — Fol. 107. Invitation aux Élus de veiller à ce que les agents des postes n'augmentent pas le port des lettres (Voir aussi C. 3028, fol. 164). — Fol. 118. Délibérations de Élus. — Gratification aux suisses et aux huissiers de la Chambre du Roi qui ont gardé les portes du lieu de l'assemblée des États. — Fol. 127. Préparatifs de l'étape pour les troupes évacuant la Province après la levée du siège de Seurre. — Contrat d'emprunt de la somme de 100,000 livres. — Fol. 141. Bourse de jetons d'argent accordée au sieur De Mongey, vicomte mayeur de Dijon. — Consentement des Élus à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de Bénigne Porcelet, gendarme de la compagnie de M. de Tavannes. — Fol. 152. Plaintes des Élus au duc de Vendôme sur les exactions comises par son régiment de cavalerie ;—et celles des fermiers de la levée des 40 sols par émine de bled passant sur les rivières de Saône et Loire. — Fol. 156. Réception de M. A. Millotet, maire de Dijon, à la Chambre des Élus. — Fol. 174. Visite des villages aux environs de Seurre après le siège de cette ville. — Refus des Élus d'employer la somme de 6,000 livres votée pour la réparation des chemins à autre chose qu'à cette destination. — Fol. 181. Paiement des réparations ordonnées à la maison du Roi à Auxonne par M. du Plessis-Besançon, gouverneur de la ville — Fol. 193. L'Élu de la noblesse communique une lettre du comte de Corval adressée aux magistrats de Langres par laquelle il propose, avec leur aide et celui des Élus de Bourgogne, de reprendre le château d'Aigremont dont les Lorrains se sont emparés. — Les Élus invitent les Langrois à avancer pour eux 4,000 livres au vicomte. — Fol. 199. Le duc de Vendôme ordonne la levée d'une compagnie de carabins pour repousser les courses de la garnison d'Aigremont. — Le sieur de la Roche en est chargé. — Contributions pour la garde des châteaux de Lux, Fontaine-Française, Saint-Seine, Mirebeau et Rosières. — La levée de la compagnie de carabins de M. de la Roche est suspendue par suite de la retraite des Lorrains. — Lettre aux magistrats de Langres à ce sujet. — Fol. 211. Sur l'avis donné par les Langrois qu'ils faisaient marcher leur milice sur le château d'Aigremont, les Élus ordonnent au capitaine la Roche d'appuyer ce mouvement. — Fol. 246. En décembre sa compagnie est cantonnée à Meuse et compte 44 chevaux. — Fol. 257. Le lieutenant de la Roche, pour se venger des plaintes de son chef, déclare que sa troupe n'est que de 25 hommes et que la garnison de 40 hommes qui ne sort plus du château d'Aigremont peut bien être contenue par les Langrois seuls.

C. 3096. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

1851. — Registre 34<sup>e</sup> des décrets et des délibérations des

Élus. — Fol. 1. Déclaration faite par les Élus à Berthet, receveur général de la Province, de le rendre responsable de tous les désordres qui arriveront par suite de sa négligence dans le service des étapes. — Ordre au syndic d'intervenir au procès fait à un négociant de Beaune qui avait fait venir des vins du Midi. — Fol. 4. Institution d'un second courrier de poste pour Paris. — Fol. 8. Le duc de Vendôme étant sur le point de partir, les Élus demandent le licenciement de la compagnie la Roche et la levée de la garde des châteaux frontières, devenus inutiles depuis la prise du château d'Aigremont. — Commission nommée pour visiter les Tilles et s'assurer des dégâts causés par l'encombrement des canaux. — Fol. 9. Sur la motion du baron de Bierre, Élu de la noblesse, la Chambre décide qu'elle se rendra chez le duc de Vendôme et lui fera connaître qu'en lui adressant la veille des remontrances qui lui ont valu de sa part des « paroles fâcheuses et rudes, » le doyen Baillet n'avait fait qu'exécuter son mandat et que la Chambre lui en témoignera son déplaisir. — Fol. 11. Remerciements du doyen Baillet à ses collègues. — M. de Vendôme promet de licencier la compagnie de la Roche. — Fol. 15. Procès-verbal de la délivrance des étapes. — Fol. 23. La Chambre ne s'oppose point à l'enregistrement des lettres d'anoblissement accordées aux officiers de la Chambre des comptes. — Les 40 carabins de la Roche sont cantonnés à Fontaine-Française. — Licenciement de cette compagnie et des gardes des châteaux. — Fol. 45. Procès-verbal dressé le 2 décembre 1650 de la violence faite à Seurre par M. de Roncherolle, gouverneur de Seurre, à Boriet, commis du receveur des impositions du bailliage, à l'effet d'obtenir une somme de 100 livres. — Fol. 51. Réclamation des Élus contre les entreprises du Parlement sur les privilèges du pays. — Fol. 56. Réception de M. Malteste, avocat, comme maire de Dijon. — Arrêt du Conseil qui casse la nomination de Rémond, lieutenant au bailliage de Châtillon, comme Élu du Tiers-État et le remplace par le Foul, son collègue. — Fol. 69. Délibération portant qu'à l'avenir aucun mandement quel qu'il soit ne sera délivré sans une requête préalable. — Fol. 74. Réception de M. Burgat, receveur général des États, en remplacement de Berthet. — Fol. 94, 132. Mise aux enchères des travaux à faire aux rivières de Tilles, entre Arceau et Arc-sur-Tille. — Fol. 103. Ajournement, faute de fonds, du paiement de 3,000 livres votées au secrétaire d'État la Vrillière. — Députation au duc d'Épernon, gouverneur de la Province, pour lui faire connaître la fâcheuse situation du pays. — Fol. 122. Enquête prescrite par les Élus pour connaître les fraudes commises dans le service des étapes. — Fol. 137. Conférence des Élus avec le marquis de Tavannes et M. d'Uxelles, commandant l'armée destinée pour la Bourgogne, à l'effet de la subsistance et des moyens d'empêcher

les désordres. — Les lundi et mardi 3, 4 octobre, les Élus se portent au devant du duc d'Épernon arrivant à Dijon. — Fol. 144. Le gouverneur leur fait connaître son intention de convoquer une assemblée des députés des bailliages à Beaune.

Fol. 150. Procès-verbal de l'assemblée des députés des bailliages tenue à Beaune, le 19 octobre, dans la salle des Cordeliers, sous la présidence du duc d'Épernon, gouverneur de la Province. Discours du duc, de l'Intendant. L'assemblée vote un fonds de 150,000 livres pour l'entretien de l'armée destinée à préserver la Province. Cette somme sera empruntée. — L'assemblée refuse d'approuver le traité fait à Paris pour l'exemption des garnisons moyennant 120,000 livres. — Le sieur Robert, avocat au Conseil du Roi, recommandé par le duc d'Épernon, remplace l'avocat Bossuet comme conseil des États. — Taxe faite à chacun des députés (1651). — Fol. 188. 28 novembre. Réquisition faite par le duc d'Épernon de 800 pionniers pour les ouvrages du siège du château de Dijon. — Fol. 192. Les Élus font délivrer aux travailleurs des tranches deux feuillets de vin et 200 pains. — Fol. 200. Les Élus se joignent à la Chambre de ville, nonobstant l'opinion contraire de l'Élu de la noblesse, pour demander au duc d'Épernon d'appuyer la demande de démolition du château. Celui-ci leur répond que cette requête ne peut être accueillie, le Roi lui ayant donné de sa propre bouche l'ordre de le réparer. — Fol. 214. Tous les officiers de la Chambre ayant décliné la mission de se joindre aux députations des compagnies envoyées au Roi pour solliciter cette démolition, la Chambre commet à cette fin J. Nicolas, avocat au Parlement.

C. 3097. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1652. — Registre 33<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 2. Demande à l'Intendant de la Marguerie de l'état des sommes levées par M. le duc d'Épernon. — Fol. 5. Remontrances des députés du comté d'Auxerre sur les charges du comté, aggravées des ravages commis en 1651 par l'armée de M. de Castelnau et des grêles désastreuses. — Plaintes au duc d'Épernon contre les capitaines de deux compagnies du régiment de Bourgogne qui ont brûlé et saccagé le hameau de Thoreille, près Arnay. — Le Parlement en est saisi. — Fol. 26. Levée de 200 pionniers pour travailler aux retranchements du camp que le duc d'Épernon pose à Pouilly, afin d'empêcher les courses de la garnison de Seurre. — Fol. 27. Plaintes des habitants de Pontailier, de Villebichot, Pomard, Meursault et Savigny, sur les violences des gens de guerre. — Défense à toute personne de reconnaître les ordres du commandant de Seurre et de ne lui rien fournir sous peine de mort. — Fol. 35. Nicolas, avocat, député en Cour pour solliciter la démolition du château de Dijon, mande qu'il a été

ouï après les députés des Cours souveraines et que la volonté du Roi touchant cette démolition sera connue par la lettre qu'il adresse au Parlement. — Emprunt de 40,000 livres pour les dépenses de la guerre. — Fol. 39. Réception d'A. Bossuet, avocat au Conseil du Roi, comme receveur général de la Province en remplacement de Burgat. — Fol. 51. Nicolas, député en Cour, rend compte de sa mission. Teneur de sa harangue, réponse du garde des sceaux. — Fol. 61. Remontrances au duc d'Épernon sur la subsistance des troupes et les pillages qu'elles se permettent dans la Province. — Fol. 71. M. de Bierre, député de la noblesse, est député en Cour pour faire des remontrances au Roi sur le misérable état de la Province ravagée par ses troupes et celles des rebelles. — Fol. 79. La garnison de Seurre ayant brûlé le village de Pagny, le duc d'Épernon établit un poste de cavalerie au delà de la Saône. Invitation aux maires et échevins de députer un des leurs à Dijon pour délibérer sur la nourriture des troupes. — Message envoyé à M. de Bierre pour lui annoncer l'incendie par la garnison de Seurre de 14 villages autour de cette ville. — Fol. 82. Assemblée des députés des villes tenue en la Chambre des Élus, dans laquelle ces députés s'engagent à payer la somme de 40,000 livres pour le pain de munition et les ustensiles des troupes de cavalerie et d'infanterie cantonnées au delà de la Saône, afin d'empêcher les ravages de la garnison de Seurre. — Plaintes des habitants de Saint-Seine-l'Abbaye sur les rançonnements et violences exercés sur eux par des compagnies des régiments de Bourgogne et de Navarre. — Fol. 112. Rapport de Richard, Élu du Roi, envoyé pour diriger la munition des troupes bloquant la ville de Seurre. — Fol. 138. L'Intendant de la Marguerie, pressé par l'Élu de la noblesse de remettre aux Élus les lettres de décharge de 80,000 livres accordées par le Conseil, refuse, sous prétexte que les Élus ne l'ont pas visité et les menace de faire du pis qu'il pourra contre eux. — Les Élus se pourvoient au Parlement pour obtenir ces lettres. — Fol. 141. Réception de M. A. Millotet, maire de Dijon, en la Chambre des Élus. — On se plaint au duc d'Épernon du procédé de l'Intendant. — Fol. 145. Millotet offre d'aller visiter l'Intendant avec un Élu. — Ordre au syndic de poursuivre l'effet de la requête à la Cour contre la Marguerie. — Fol. 140. M. de Bierre, Élu de la noblesse, maintient la véracité du rapport qu'il a fait à la Chambre de son entretien avec l'Intendant. — Plaintes au duc d'Épernon des exactions commises par les soldats autour de Pouilly-sur-Saône, à Lamargelle, Léry et Frénois. — Fol. 177. Travaux pour la réparation et l'assainissement du quartier militaire de Pouilly-sur-Saône. — Fol. 194. Plaintes de la ville de Chalon sur les extorsions commises par la garnison de Seurre. — Le duc d'Épernon établit un nouveau poste autour de Seurre. — Les Élus lui font des remontrances sur les

charges qui accablent la Province, — et sur l'imposition de 55,000 livres qu'il vient de frapper. — Don de 6,000 livres au secrétaire d'État de la Vrillière. — Les Élus autorisent un impôt de 40,000 livres pour la subsistance des troupes. — Fol. 206. Afin d'éviter tout rapport avec M. de la Marguerie, les Élus décident que quand il sera présent aux entrevues qu'ils auront avec le gouverneur, on ne parlera pas des affaires du pays. — Fol. 214. Remontrances au Roi sur les misères supportées par le pays, causées par les gens de guerre et les courses de la garnison de Seurre. — Fol. 221. Lettre des Élus à M. de la Vrillière pour justifier le doyen Baillet, Élu du clergé, et rétablir la vérité des faits qui lui ont été rapportés par l'Intendant au sujet des paroles échangées entre eux dans une entrevue chez le duc d'Épernon. — Fol. 225. Ordonnance du duc d'Épernon pour faire retirer les grains et fourrages dans les villes. — Fol. 232. Ordonnance du même qui rapporte celle de l'impôt de 55,000 livres. — Fol. 244. Lettre close du Roi qui maintient le sieur Lefoul en possession de la charge d'Élu du Tiers-État. — Fol. 248. Réparations en l'auditoire royal de Châtillon.

C. 3098. (Registre). — In-folio, 260 feuillets, papier.

1653. — Registre 3.<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1, 79. Réparation du chemin entre Dijon et Ruffey (voie romaine) ; — du pont et de la levée de Beaumont, de la levée d'Arc-sur-Tille ; — du pont de Longvic. — Avis donné par M. de la Marguerie, du délogement de cinq régiments en garnison dans la Province. — Fol. 23. Rapport du greffier Joly, député en Cour, sur son voyage. Il dépose les remontrances présentées au Roi avec les réponses de S. M. à chacun des articles. — Fol. 33, 40. Remontrances au duc d'Épernon sur les déportements des gens de guerre. — Fol. 48. Ordonnance du duc pour réprimer ces désordres. — Fol. 56. Le duc d'Épernon mande les Élus et après plusieurs entrevues où il « exagère » la nécessité de sauver la Province d'une ruine totale en assiégeant la ville de Seurre, il obtient un emprunt de 100,000 livres à cet effet, sauf ratification par les prochains États. — Fol. 62. Réquisition de foin pour la cavalerie. — Fol. 66. Ordonnance du duc d'Épernon pour la levée de l'emprunt de 100,000 livres. — Contrat.

Fol. 110. Procès-verbal de l'assemblée des États tenus le 31 mars et jours suivants au couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du duc d'Épernon, gouverneur de la Province (1653). Discours du duc d'Épernon. Réponse de l'évêque d'Autun. — Fol. 113. Nomination des Élus : clergé, Jacques de Neucheze, évêque de Chalon ; noblesse, Gaspard comte d'Amanzé ; tiers-état, le maire de Dijon et Suremain, maire d'Auxonne ; — des alcades.

— Itératives défenses aux Élus de faire des lettres d'impôt sur arrêt du Conseil et sans autorisation des États. — Remontrances au Roi touchant les offices du Parlement destinés aux clercs et occupés par des laïques. — Défense aux maire et échevins de consentir aucun impôt pour le logement des gens de guerre. — Fol. 117. Obligation aux receveurs des bailliages de tenir à jour le registre de toutes leurs opérations. — Défense de députer en Cour autres Élus que ceux des Ordres. — Fol. 120. Plaintes sur la mauvaise qualité du sel des gabelles. — Remontrances à l'effet d'obtenir la suppression des privilèges d'une foule de petits offices et la remise des titulaires à la taille. — Défense aux Élus de consentir à la réunion de petits États. — Approbation de l'emprunt de 100,000 livres pour le siège de Seurre ; — du camp de Pouilly ; — de la levée de la compagnie de M. de La Roche lors du siège d'Aigremont ; — de la fourniture des jetons. — Fol. 132. Les États déboutent en demandes d'indemnités, Louis-Antoine Duprat, baron de Vitteaux, pour la démolition des fortifications de Vitteaux ; les Jésuites de Dijon, pour vol de chevaux dans leur château d'Antilly, par la garnison de Seurre (voir aussi C. 3028, fol. 170.) — Fol. 145. Délibérations des Élus. — Fol. 149. Ordonnance du duc d'Épernon pour la levée de 3,000 pionniers pour le siège de Seurre ; — contrat d'emprunt pour les dépenses du siège ; — levée de 500 hommes, dont les deux tiers armés de mousquets et l'autre tiers de piques, pour renforcer l'armée ; — ordre du duc d'Épernon, qui réquisitionne 1,000 manœuvres pour démanteler les fortifications de Seurre. — Fol. 162. Réception d'une lettre du duc d'Épernon, datée du 9 juin, qui annonce la réduction de cette ville ; — visite faite (sans tirer à conséquence pour l'avenir) à l'Intendant pour le remercier des soins qu'il a pris de soulager la Province lors du siège. — Fol. 166. Ordonnance du duc d'Épernon pour presser la démolition des fortifications de Seurre. — Fol. 168. Dédommagement de 40,000 livres à M. de Roncherolles, gouverneur titulaire de cette place ; — paiement de 2,000 livres au duc d'Épernon pour la valeur des matériaux ; — devis de démolition des fortifications ; — procès-verbal de délivrance. — Fol. 190. Réception de Besancenot comme procureur-syndic des États. — Fol. 204. Emprunt de 25,000 livres pour le voyage des Élus en Cour ; — avance pour le paiement des 300 soldats qui, sous le commandement du marquis de Tavannes, protègent les démolitions de Seurre. — Fol. 218. Lettres des Élus au Parlement de Dôle, afin d'empêcher les courses de la garnison de Belfort. — Fol. 220. Lettre de l'Élu Suremain au sujet de la réception des Élus par la Cour ; — autre de M. Desjardins, ingénieur du Roi, qui annonce l'état d'avancement des démolitions de Seurre. — Fol. 238. Commission nommée pour constater l'exécution des travaux.

C. 3099. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

**1651.** — Registre 37<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1. Rapport de l'état des démolitions des remparts de Seurre. — Fol. 3, 11, 13. Poursuites contre les gens de guerre qui se logent sans attache du Gouverneur. — Fol. 15. Arrêt du Conseil qui défend aux officiers des bailliages d'élargir les prisonniers détenus pour tailles par ordre des receveurs des États. — Fol. 19. Les Élus sollicitent la suppression de la garnison de Verdun mise à la charge des habitants, au grand préjudice de l'entretien des levées. — Plaintes contre les exactions de celle de Longepierre. — Remboursement de dépenses d'étapes fait à plusieurs communautés. — Fol. 35. Visite des grands chemins autour de Dijon ; achat de couvertures et de matelas pour la garnison du château de Dijon. — Fol. 39. Assignation faite par le Roi au duc d'Épernon d'une somme de 148,000 livres à prendre sur le don gratuit de la Province. — Fol. 44. Demande de fonds aux Élus, faite par la Chambre des comptes, pour les constructions de ses bâtiments. — Contrat d'emprunt de 183,960 livres 13 sols 4 deniers sur la crue de 40 sols par minot de sel. — Fol. 71. Commission nommée pour visiter les communes ruinées à l'occasion de l'occupation et du siège de Seurre. — Fol. 81. Daniel Heurtault, « orlogeur » à Dijon, reçoit 40 livres pour avoir posé une montre dans la chambre des Élus. — Fol. 88. Les Élus font arrêter deux officiers et saisir les équipages du commandant d'un détachement de cheval-légers du régiment de Conty, comme dédommagement des rançonnements commis par ses soldats en passant à Étalante et garantie des menaces de pillage qu'ils se sont permis de faire ; plaintes sur les extorsions d'autres corps signalées aux Élus de diverses parties de la Province. — Fol. 101. Réparation de la route depuis la porte Guillaume à Dijon jusqu'au bas de Talant et de celle de la porte d'Ouche jusqu'à la Grande-Justice. — Fol. 119. Emprunt de 75,000 livres pour payer un terme de celle de 150,000 de la composition avec le Roi pour l'exemption des garnisons. — Fol. 123. Décharge obtenue par les habitants du marquisat de Chaussin, à raison de leurs pertes pendant l'occupation de Seurre par les rebelles. — Fol. 154. État des décharges accordées pareillement à des communautés du bailliage de Nuits. — Fol. 173. Opposition des Élus à la levée d'une compagnie de cheval-légers du marquis de Thianges, comme contraire à l'exemption des garnisons pour la Bourgogne. — Fol. 179. Commission nommée à l'effet de reconnaître les ouvrages de construction d'un pont à établir au gué de Larnoy sur la Tille à Beire-le-Châtel. — Fol. 183. Les fortifications de Seurre n'ayant pas été entièrement rasées et quatre bastions étant encore debout, le duc d'Épernon enjoint aux Élus d'y faire incessamment

travailler. — Fol. 191. Achat d'un millier de poudre pour les faire sauter. — Fol. 206. Réception de Th. Berthier, maître d'hôtel du Roi, comme receveur général en remplacement de Gilles Berthet. — Fol. 211. Ordonnance du comte d'Amazé, lieutenant général, pour faire cesser les courses des garnisons de Champagne sur les villages de Bourgogne. — Fol. 214. Allocation de 5,163 livres pour la réparation de la levée d'Auxonne.

C. 3100. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

**1655.** — Registre 38<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 2. Plaintes des chanoines de la Sainte-Chapelle au sujet du dommage que leur cause la construction du pont du gué de Larnoy sur la Tille à Beire ; — mandement pour le paiement de cette construction ; — nouvel envoi de 400 livres de poudre pour achever le renversement des bastions de Seurre. — Fol. 14. don de 400 livres aux Cordeliers de Dijon pour les réparations de leur église. — Fol. 16, 158. Allocation de 8,000 livres pour celles des bâtiments de la Chambre des comptes qui menacent ruine et compromettent l'existence des papiers et comptes intéressant le pays ; — les Élus décident que dans les nouveaux bâtiments il sera ménagé une chambre haute pour y renfermer les Archives de la Province et celles du comté d'Auxonne qui y ont été réunies ; — consentement donné par la Chambre des comptes. — Fol. 25, 134, 203. Sur la demande des maire et échevins de Dijon, les Élus invitent le syndic à présenter une requête au Parlement dans le but d'interdire toute construction de forges ou fourneaux dans l'étendue du bailliage. — Fol. 44. Observations du procureur-syndic sur des clauses du nouveau bail des cinq grosses fermes préjudiciables aux intérêts de la Province. — Fol. 53. Avis donné au duc d'Épernon de la délivrance du « parachevement de la démolition des bastions de Seurre. » — Sur l'avis que le Parlement ne voulait autoriser l'emprisonnement sur ordre des receveurs des bailliages, que pour ce qui regardait les tailles et la taille négociable, les Élus décident que l'on se servira de l'arrêt du Conseil du 22 octobre 1653. — Fol. 64. Les Élus ordonnent la réparation du grand chemin entre la Dheune et l'église de Saint-Loup-de-la-Salle. — Fol. 68. Ils ne s'opposent point à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de N. Rémond, capitaine au régiment de Montjeu. — Fol. 88. Ordre de réparer le pont d'Épinay, sur la Grosne. — Plaintes sur les désordres commis par les régiments d'Uxelles et de Candalle. — Fol. 95. Injonction au grand louvetier et à ses gardes, de chasser « certains animaux en forme de loups, » qui font de grands ravages autour des forêts de Citeaux et d'Argilly. — Délivrance des travaux de Seurre. — Paiement d'une partie des 100,000 livres octroyées par les États à la Reine et données par celle-ci au cardinal



de Mazarin. — Fol. 114. Nouvelle ordonnance pour la destruction des loups. — Fol. 117. Réception de Th. Berthier, greffier des États, en remplacement de Depringles. — Fol. 148. Contrat d'emprunt de 32,000 livres sur la crue de sel. — Fol. 177. Nouvel envoi de 1,140 livres de poudre à 12 sols la livre pour Seurre; — défense à un conseiller des monnoies de Paris de mettre des nouveaux liards en circulation avant d'avoir fait enregistrer les lettres de déclaration du Roi au Parlement et à la Chambre des comptes.

C. 3101. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

**1656.** Registre des Décrets des États et des Élus — Fol. 8. Pose des châssis en papier de la Chambre des Élus pendant l'hiver. — Fol. 15. Ordonnance des Élus pour le paiement des primes de la louveterie. — Fol. 17. Injonction aux prévôts des maréchaux de rassembler leurs brigades pour se rendre à Louhans et procéder à l'arrestation de trois capitaines du régiment de Roncherolles, coupables de violences envers les habitants de Saussey, vers Bligny. — Plaintes au Roi sur les désordres commis par ce régiment. — Fol. 30. Délivrance de la réparation des chemins entre Amanzé et Saint-Ambreuil en Charollais. — Fol. 41. Façon de casques pour les douze gardes à pied du gouverneur. — Fol. 57. — Ordonnance des Élus pour la fourniture des étapes aux recrues dans les lieux de rassemblement. — Fol. 88. — Procès-verbal de délivrance des réparations des prisons de Bourbon-Lancy. — Fol. 101. Allocation de 4,000 fr. pour le pavement de la grande cour du Collège des Godrans à Dijon. — Fol. 123. Délivrance des réparations à faire au grand chemin de Dijon à Saulieu sur les finages de Belenod et Chailly.

Fol. 139. Procès-verbal de l'assemblée des États, tenue à Dijon au mois de mai au couvent des Cordeliers sous la présidence du duc d'Épernon, gouverneur, assisté de l'Intendant Bouchu. — Fol. 142. — Nomination des Élus : clergé, Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; noblesse, Pierre de Traves-Choiseul; tiers-état, le maire de Dijon et Rigolet, maire de Seurre. — Fol. 208. Délibérations des Élus; — taxes faites aux députés ayant assisté à l'assemblée des États, sur le pied de 9 francs par jour pour les députés du clergé et de la noblesse, et de 6 pour ceux du Tiers-État. — Fol. 218. Emprunt de 40,000 livres pour le rachat de l'exemption du logement des gens de guerre. — Commission pour la visite générale des feux de la Province. — Fol. 234, 243, 254. Débats entre les Élus et la ville de Dijon au sujet des sommes dues par les premiers et du refus de celle-ci de payer sa quote-part de l'exemption des garnisons, sous prétexte que, comme capitale de la Province, elle en a été toujours exempte. — Don de 1,000 livres au couvent des Cordeliers de Dijon. — Fol. 239. Nomination de P. Palliot imprimeur et relieur des

États. — Rapport des députés envoyés en Cour. — Fol. 245. Avis donné au duc d'Épernon de la mort de M. de Traves-Vathiau, Élu de la noblesse arrivée à Santenay. — Fol. 251. Réception du baron de la Tournelle nommé Élu de la noblesse en remplacement du précédent. — Fol. 252. Le duc d'Épernon fait connaître que la ville de Dijon est disposée à entrer en compte pour que la Chambre lève l'interdiction d'assister à ses séances qu'elle avait prononcée contre le maire de cette ville; — la Mairie proteste contre cette décision. — Fol. 258. Règlement de la dépense des lieux d'assemblée des troupes dans la Province. — Fol. 267. Réception de Philibert Marlou, contrôleur des restes du pays. — Nomination de Guibert avocat de la Province près les conseils du Roi. — Fol. 289. Ordonnance du duc d'Épernon portant défense d'acheter des blés en Franche-Comté.

C. 3102. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

**1657.** — Registre 40<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 22. Lettre des Élus au duc d'Épernon pour se plaindre des difficultés qu'ils éprouvent pour faire recouvrer les impôts, les rébellions et les actes de violence qui en ont été la suite, et demandent l'autorisation d'employer la maréchaussée pour les contraintes. — Emprisonnement de J.-B. Moniot, échevin de Dijon, en garantie de la somme de 102,300 livres due par la ville pour ses cotes des contributions; — refus des Élus de consentir à son élargissement et renvoi au conseil d'État. — Fol. 26. Consentement des Élus à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de M. Chesne de Dijon, secrétaire du duc de Mercœur. — Fol. 30. Ordonnance du duc d'Épernon contre les communautés en retard de payer leurs impôts. — Fol. 34. 148. Délivrance des ouvrages de réparations du grand chemin vers le pont Marmotin entre Dracy-Saint-Loup, Cordesse et Saint-Forgeot. — Fol. 64. Ordre au grand prévôt de diriger ses brigades sur la frontière de Champagne, afin de mettre terme aux incursions en Bourgogne des troupes mises en quartier d'hiver dans cette province. — On lui enjoint de faire faire ses chevauchées ordinaires. — Fol. 68. Ordonnance du duc d'Épernon portant défense aux gens de guerre de loger ailleurs que chez les hôtes des lieux où les étapes sont établies; — autre portant injonction à la ville de Dijon de payer l'arriéré de ses contributions, sauf à en déduire ce qui lui est dû par les Élus. — Fol. 75. Arrêt du Parlement qui défend d'ouvrir de nouveaux chemins à travers les champs, les prés et les vignes. — Fol. 83. Rapport des députés envoyés en Cour. — Distribution de jetons d'or et d'argent au duc d'Épernon, au premier président et aux Élus, etc. — Fol. 97. Communication des députés de Mâcon, au sujet d'un projet d'établissement d'un coche d'eau sur la Saône depuis Auxonne jusqu'à Lyon. — Sur l'opposition des villes traversées, les Élus s'op-

posent à l'enregistrement des lettres de privilège obtenues à cet effet par la duchesse de Villeroy, comme préjudiciable à la libre concurrence. — Fol. 112. — Conférence au Logis du Roi entre les Élus et les députés de la ville de Dijon, pour le règlement des sommes arriérées. — Fol. 160. État de ces sommes et règlement définitif du compte. Ordonnance du duc d'Épernon qui approuve le règlement. — Autorisation donnée au Maire de Dijon de reprendre sa place en la Chambre des Élus. — Fol. 184. Obligation imposée aux gardes du sel de se faire accompagner des juges des lieux dans toutes leurs visites. — Fol. 215. Visite du pont de Longvic enlevé par une inondation. — Fol. 216. Opposition des Élus à l'enregistrement de l'édit qui prescrit l'aliénation du fonds et de la superficie des forêts du domaine en Bourgogne, à cause du préjudice notable qui en résulterait pour le pays. — Fol. 236. Procès-verbal de délivrance des travaux de reconstruction du pont de Longvic et de l'édifice d'un nouveau bâtiment avec chapelle, joignant la Chambre des Élus. — Fol. 268. Certificat donné par les Élus à l'évêque de Chalon, que la qualité de président-né des États de Bourgogne prise par les évêques d'Autun, ne se trouve ni dans les délibérations, ni dans les titres de la Province. — Fol. 303. Procuration donnée par le duc d'Épernon à Aubert, directeur général des gabelles en Bourgogne, pour la recette des deniers des crues de sel dont les États lui ont fait don. — Fol. 324. Ordre de visiter les chemins depuis Dijon à Velars. — Fol. 346. Gratification de 30 livres à Pierrette Gauthier, servante du concierge, chargée de l'entretien de la chambre des Élus.

C. 3103. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

**1658.** — Registre 41<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 5. Contrat d'emprunt de 145,200 livres sur l'une des crues de 40 sols par minot. — Fol. 18. Autre de 264,030 livres fait par le receveur général Bossuet. — Lettres au surintendant des finances Fonquet et au receveur de l'épargne Jeannin, au sujet du remboursement des étapes fournies aux troupes par les communautés. — Fol. 29. Contrat d'emprunt de la somme de 154,800 livres fait par les Élus au sieur Aubert, receveur général des gabelles. — Fol. 39. Visite du village de Couternon, dévoré par un incendie. — Députation au duc d'Épernon, à l'occasion de la mort du duc de Candale son fils, arrivée le 27 janvier à Lyon. — Fol. 47. Établissement de registres de contrôle des recettes et dépenses des comptables généraux et particuliers de la Province. — Fol. 67. Secours de 100 livres aux habitants de Plombières, pour la réparation des grands chemins sur leur territoire. — Traités pour la nourriture des recrues de divers régiments rassemblés sur différents points de la Province. — Autorisation donnée par le duc d'Épernon pour l'entrée des fers de Comté en Bourgogne. — Fol. 75, 83.

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

Réparation des chemins de Pont-de-Pany à Sombornon. — Fol. 89. Réception de Cl. Vaussin, abbé de Cîteaux, en qualité d'Élu, remplaçant M. de Castille, décédé abbé de Saint-Bénigne. — Fol. 105. Réception du pont de Charraux à La Bussière-sur-Ouche. — Afin d'éviter les abus commis par les receveurs dans le paiement des primes pour les loups, les Élus ordonnent qu'elles seront désormais acquittées à Dijon, dans leur chambre, sur la production des têtes des animaux abattus. — Fol. 127. Réparation du grand chemin de Dijon à Beaune, le long du clos de Vougeot. — Fol. 149. Avis des conseils du pays sur l'opposition formée par les Élus à l'enregistrement de l'édit qui ordonnait la vente des bois du Roi en Bourgogne. — Fol. 166. Délivrance des travaux de la reconstruction du pont de Longvic. — Fol. 181, 184. Procès-verbal de visite de la rivière l'Ouche aux abords de ce pont. — Fol. 188. Commission nommée pour aller saluer le Roi à son arrivée à Dijon et lui faire des remontrances au sujet de l'assemblée des États dont on a avancé la convocation contrairement à ses propres lettres patentes. — Fol. 191. Ordonnances pour le remboursement des offices supprimés de la Table de Marbre; — fol. 205, pour le paiement de la reconstruction du pont de Villeneuve, près Bar-sur-Seine. — Fol. 211. Gratification de 600 livres aux Cordeliers chez lesquels s'est tenue l'assemblée des États. — La prime de tête de loup est fixée à six livres et à trois celle du louveteau. — Fol. 217. Délibération portant qu'à l'avenir les procureurs-syndics venus à la Chambre pour y exposer les affaires dont ils sont chargés, devront se retirer aussitôt.

C. 3104. (Registre.) — In-folio, 329 feuillets, papier.

**1659.** — Registre 42<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Avance faite à la ville pour la subsistance des huit compagnies d'infanterie des gardes françaises et deux de suisses mises en garnison à Dijon. — Fol. 3. Emprunts de 116,500 livres et de 24,493 livres 19 sols, contractés par les Élus. — Fol. 25. Visite faite par les Élus au duc d'Épernon sur le point de gagner Paris, pour le remercier de la discipline qu'il a fait observer aux gardes françaises et suisses durant le temps qu'elles ont passé à Dijon et avoir obtenu leur évacuation. — Fol. 35, 38, 40. Les Élus et leurs officiers assistent aux thèses soutenues au chapitre général des Cordeliers et que les récipiendaires leur ont dédiées. — Fol. 38. Construction d'un pont sur la roye de Deroux, près Chalon. — Fol. 57. Députation à Paris pour faire des représentations au Roi sur l'importance de l'arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition d'un million de livres. — Remontrances au Roi à ce sujet. — Fol. 67. Emprunt de 159,006 livres pour l'acquit des parties dues au Roi. — Fol. 76. Réception des lettres closes qui convoquent les États du duché

à Noyers; — convocation des alcades; — contrats d'emprunts de diverses sommes pour acquitter le million voté en 1638.

Fol. 112. Procès-verbal de l'Assemblée tenue à Dijon au mois de novembre, sous la présidence du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne (voir C. 2996, folio 100) (1638). — Fol. 119. Procès-verbal de cette Assemblée continuée à Noyers sous la même présidence (voir C. 2996, folio 105) (1639). — Fol. 121. Nomination des Élus : clergé, N. Vaussin, doyen d'Autun; noblesse, Charles, comte de la Tournelle; Tiers-État, le maire de Dijon, Cl. Thiroux, vierg d'Autun; — nomination des alcades. — Fol. 168. Délibération des Élus. — Préséance prétendue par l'Élu du Tiers-État sur le maire de Dijon. — Fol. 178, 193. Invitation à l'Intendant de faire dresser des procès-verbaux de visite des dommages causés par les gelées aux récoltes. — Fol. 183. Adhésion à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de Cl. Thiroux, vierg d'Autun. — Fol. 190. Réclamation des Élus au Parlement, touchant l'élargissement des prisonniers pour impositions, incarcérés par ordre des receveurs des bailliages. — Fol. 213. — Commission nommée pour faire la visite du comté du Charolais, lequel sollicite une réduction de son contingent d'impôt. — Fol. 229. Paiement des ouvrages d'impression et de reliure de P. Palliot, imprimeur des États. — Fol. 233. Mandat de paiement de 1,321 livres pour les réparations et les nouvelles constructions de la Chambre des comptes. — Fol. 240. Plaintes de mademoiselle Lenet sur les dommages que causent à ses jardins les modifications du cours de l'Ouche, près le pont de Longvic. — Fol. 248. Réparations faites à la maison des États à Auxonne; — on se résout à la mettre en vente. — Fol. 254, 259. Prière au duc d'Épernon de ne point permettre la traite des bleds de la Province; — il la défend. — Fol. 258. Remontrances des Élus au Roi, à l'occasion des sommes que l'on demande aux villes pour subvenir aux frais de son voyage en Guyenne, à l'occasion de la paix générale. — Fol. 299. Ordre d'imprimer l'arrêt d'enregistrement par le Parlement de la déclaration royale qui prescrit la confection d'un Terrier général et universel du royaume. — Fol. 282. Députation en Cour, afin de solliciter l'exemption des garnisons et autres affaires. — Fol. 303. Déclaration du Roi pour la construction à Arc-sur-Tille d'une levée destinée au passage des Tilles. — Fol. 310. Don gratuit de 20,000 livres demandé par le Roi à l'occasion de son mariage.

C. 3105. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1660. — Registre 43<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 4. Paiement de la somme de 20,000 livres à M. de Saint-Quentin, capitaine des gardes du duc d'Épernon, gouverneur, pour la subsistance des gardes. — Exemption des tailles royales accordée aux anoblis par lettres. — Fol. 14.

Renouvellement de la défense aux procureurs-syndics d'entrer sans heurter dans la Chambre et d'y demeurer leurs communications terminées. — Fol. 15. Acceptation du don fait par P. Palliot, imprimeur, du *Traité de la vraie et parfaite science des Armoiries* qu'il a dédié aux États. — Fol. 16. Paiement de 8,000 livres pour la réparation des voûtes des bâtiments renfermant les archives de la Chambre des Comptes; — taxations ordinaires et extraordinaires aux Élus. — Fol. 24. Gages du distributeur des lettres de la poste — Fol. 69. Poursuites dirigées contre les officiers des régiments de Broglie, Cathelan et d'Artois, qui se sont, contrairement à leur route, logés au village de Magny-Lambert et ont ruiné les habitants chez lesquels ils ont vécu à discrétion. — Fol. 72. Visite faite à M. d'Amanzé, lieutenant du Roi en Bourgogne. — Fol. 79. Ordre au procureur-syndic de porter plainte au Parlement contre M. de Toulangeon, qui, attribuant au sieur Thiroux, élu du Tiers-État, la décision des Élus qui réunissait à Mesvres plusieurs petits hameaux appartenant à sa mère, s'était introduit chez lui avec ses laquais, alors qu'il était malade et couché dans son lit et s'était efforcé de vouloir lui couper le nez pour se venger. — Fol. 83. Le 20 avril, la Chambre avertie de la venue du prince de Condé, rétabli dans son gouvernement de Bourgogne et accompagné du duc d'Enghein, son fils, se porte au-devant de lui jusqu'à une lieue dans la campagne et lui présente ses compliments. — Fol. 90. Promesse faite par le prince de s'employer à obtenir décharge pour les villes de la Province des taxes imposées sur elles à l'occasion du voyage aux Pyrénées et du mariage du Roi. — Fol. 94. Publication de l'arrêt du Parlement qui ordonne l'établissement dans toutes les communautés, de gardes et messieurs solvables pour la conservation des récoltes. — Fol. 102, 182, 200, 218. Visite de la rivière de Drée et convenance de remplacer par un pont le gué d'Épinac; — adoption du projet. — Fol. 118. Consentement des Élus à l'entérinement des lettres d'anoblissement de Nicolas, Jean et Jacques Fourmagers, seigneurs de Nogent. — Fol. 131. A celles de Jean de France, seigneur de la Faye. — Réception de Claude Petit, avocat, comme receveur du bailliage de Chalon. — Fol. 144. Requête au Parlement, afin de mettre fin aux droits exagérés que prenaient les notaires. — Fol. 148. Injonction au maire et échevins de Noyers d'imposer selon la coutume toutes les personnes de leur ville et banlieue qui, usant de leur crédit sur le comte de Soissons, s'étaient fait décharger de la plus grande part de leurs cotes, au détriment des autres contribuables. — Fol. 160, 197. Communication aux Élus de l'arrêt d'enregistrement, par le Parlement, de la déclaration du Roi pour la confection du Terrier du domaine. — Fol. 167. Observations faites par les Élus à ce sujet et toutes dans l'intérêt des seigneurs. — Fol. 175. Consentement

à l'enregistrement des lettres de «*retablissement de noblesse*» obtenues par Cl. Parisot, sieur du Bois-Fay. — Fol. 189. Visite des réparations à faire aux levées et ponts Marmotin, près d'Autun. — Fol. 239. Compte rendu par les Élus envoyés en Cour, de leur réception à la Cour, sous les auspices du prince de Condé. — Fol. 241. Ordonnance du prince de Condé qui défend la traite des bleds de Bourgogne sans permission du Roi et de lui. — Fol. 246. Rapport des Élus au retour du voyage d'honneur. — Fol. 251. Impositions des 100,000 livres accordées au Roi pour le voyage aux Pyrénées et son mariage. — Fol. 275. Proposition du prince de Condé de réunir les deux charges de receveurs généraux de la Province.

C. 8106. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

**1661.** — Registre 44<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 68. Ajournement de la décision à prendre sur la réunion des deux receveurs généraux en un seul titulaire proposée par le prince de Condé. — Fol. 12. Délivrance de la construction du pont d'Épinac ou Monestoy sur la Drée. — Fol. 21. Délibération pour la réunion des deux offices de receveurs généraux en un seul ; — poursuites contre les habitants de Commarin, à l'occasion d'une révolte contre les agents des contributions. — Fol. 24. Réception de Denis Rigoley, greffier des États ; — de Ph. Thibert, receveur du bailliage d'Arnay-le-Duc ; — de Thomas Berthier, nommé receveur général des États sur la recommandation du prince de Condé. — Fol. 43. Consentement donné à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de Nicolas Batonnier, de Thoisy-le-Désert. — Fol. 46. Réponse des officiers de la Chancellerie à la signification qui leur a été faite de l'extrait du quatrième article du cahier des remontrances touchant la puissance paternelle et les émancipations. — Fol. 47, 82. Opposition de A. Bossuet, receveur général, à la réunion des deux recettes générales. — Fol. 50. Refus des Élus de rembourser à la communauté du Val-de-Suzon, les dépenses qui y ont été faites par le prévôt de la maréchaussée et ses archers, lors de l'arrivée du prince de Condé. — Fol. 66. Réception des travaux du pont de Villeneuve, près Bar-sur-Seine. — Fol. 90, 100. Envoi aux receveurs généraux et particuliers, de registres destinés à contrôler leur comptabilité. — Fol. 97. Délai de six mois demandé par A. Bossuet, receveur général, pour l'apurement de son compte. — Fol. 116. Députation pour des remontrances au Roi, au sujet des impositions sur la subsistance et exemption des gens de guerre. — Fol. 119. Réception de Guillaume Depringles comme greffier des États. — Fol. 132. Lettre du Roi qui défend l'envoi de la députation et ordonne l'imposition immédiate de la somme demandée. — Fol. 151. Visite des finages de Daix, Talant et de Fontaine, ravagés par la grêle. — Fol. 165. Arrêt du Conseil, qui

maintient Berthier comme receveur général unique de la Province. — Fol. 176. Remontrances au Roi au sujet d'une augmentation de 35 sols sur le sel, frappée sans le consentement des États. — Fol. 177, 188. Consentement donné par les Élus à l'enregistrement des lettres obtenues par le comte de Soissons, pour la navigation de la Seille. — Fol. 189, à celles d'anoblissement des deux frères Jacques et Abraham Dupuis. — Fol. 195. Réparation des grandes routes autour de Dijon. — Fol. 200. Réception de Cl. Thiroux, avocat, ancien vîerg d'Autun, comme conseil des États en remplacement de Charles Fevret, mort le 12 août. — Fol. 227. Emprunt de 170,400 livres pour les deniers dus au Roi. — Fol. 241. Visite des ponts de Muse, dont les habitants des pays entre Arnay et Autun demandent la réparation. — Fol. 251. Dépêche du ministre Colbert, à l'effet de conférer avec lui au sujet des impositions et des garnisons. — Fol. 285. Gages d'Ant. de Regnier, sieur de Bussière, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes, capitaine des deux garennes réservées pour les plaisirs de la chasse du Roi aux environs de Dijon et Beaune. — Fol. 288. Délibération portant que les recettes particulières de la Province seront désormais inspectées par les Élus.

C. 8107. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

**1662.** — Registre 45<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1, 29. Contraintes exercées sur les habitants de Beaune, pour le paiement de leurs tailles. — Fol. 6. Requête à la Cour, afin d'obtenir un règlement pour la taxe des lettres, laissée à la discrétion des maîtres de poste. — Fol. 12. Délibération qui déboute le comté de Charollais de sa demande en réduction de quote. — Fol. 13, 50. Élargissement de Cœur de Roy, échevin de Semur, et d'autres habitants emprisonnés pour le paiement des tailles de cette ville ; — Décharge de 10,000 livres accordée au comté de Charolais, à cause des gelées, grêles et inondations. — Fol. 19. Invitation de Colbert aux Élus de se rendre promptement en Cour pour aviser sur les affaires de la Province. — Fol. 20. Emprunt de 306,000 livres sur la crue de quatre livres par minot de sel. — Fol. 27. Députation des Élus en Cour, à l'effet de faire des représentations au sujet des misères de la Province. — Fol. 44. Opposition des Élus à l'arrêt du Conseil qui oblige les receveurs généraux de la Province à verser les fonds provenant des impositions extraordinaires dans la caisse des receveurs généraux de la généralité ; — Délibération portant que les maires, échevins et habitants des villes et communautés, seront solidaires du paiement des impositions levées sur elles. — Fol. 47. Les Élus députés à Paris mandent que Colbert leur a fait connaître la volonté du Roi d'imposer 700,000 livres de deniers extraordinaires et, à leur refus, de se procurer la somme par des édits bursaux

— Fol. 53. Ordre donné par le prince de Condé d'inviter les villes et communautés à produire l'état de leurs dettes devant l'Intendant, l'intention des Élus étant de leur en faciliter la liquidation. — Fol. 64. Réception de P. Mille, receveur triennal et alternatif du bailliage de Dijon. — Fol. 77. Emprunt de 150,000 livres sur la crue de trois livres par minot de sel. — Fol. 83. Avis donné par Colbert de l'arrivée d'un exprès envoyé pour toucher les 120,000 livres dues au Roi. — Fol. 90, 122. Visite des grands chemins près Vougeot. — Fol. 92. Réception de Cl. Minard, receveur particulier du bailliage d'Auxois. — Fol. 98. Rétablissement de M. Bossuet en la charge de receveur général ancien des États à la place de Berthier. — Fol. 104. Dépêche de Colbert pour presser le versement des 120,000 livres destinées par le Roi à des affaires pressées en Allemagne. — Fol. 116. Réparation faite au pont Labournin, sur le grand chemin de Dijon à Verdun, entre Flagey et La Berchère. — Construction d'un pont sur la Brenne, entre Arnay-sous-Vitteaux et Villeferry. — Fol. 142. Ordonnance du prince de Condé qui défend la traite des bleds de Bourgogne.

Fol. 142. Procès-verbal de l'assemblée des États tenue au mois de juin, dans la grande salle du couvent des Cordeliers de Dijon, sous la présidence du prince de Condé (1662). — Fol. 153. Nomination des Élus : clergé, Louis Dony d'Attichy, évêque d'Autun ; noblesse, Gérard Bouton, comte de Chamilly ; Tiers-État, le maire de Dijon, J. Grozeller, maire de Beaune. — Fol. 199. Délibérations des Élus ; — réception des deux députés de la Chambre des Comptes ; — visite faite au prince de Condé. — Fol. 211. Opposition du syndic à l'enregistrement des lettres de maintenue de noblesse obtenues par Ch. de Thoisy, sieur de Rancy. — Fol. 213. Visite des pont et levée du Basmont, sur le chemin de Couternon ; — du grand chemin d'Autun à Reclennes. — Fol. 222, de Chalon à Chagny, d'Arnay à Autun, de Sauvigny à Avallon. — Fol. 238. Paiement de 2,178 livres pour la réparation des bâtiments de la Chambre des comptes.

C. 3108. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1663. — Registre 46° des délibérations des Élus. — Fol. 3. Délivrance des réparations du grand chemin de Dijon à Beaune, depuis la porte d'Ouche jusqu'à la Grande Justice. — Fol. 6. Requête de l'Élu du Roi Richard, au sujet de l'hérédité de cette charge. — Fol. 20. Réception de Ph. Thibert, receveur du bailliage d'Arnay. — Fol. 24. Ordonnance des Élus touchant le passage des troupes. — Fol. 29. Ordre au procureur-syndic de s'assurer si, comme le bruit en court, le concierge de la prison du Palais laisse P. Couvreur, échevin de Dijon, emprisonné pour les tailles de la ville, manger et coucher chez lui. — Lettre des Élus à Colbert, afin d'obtenir un délai pour le paiement des deniers de

la subsistance et des exemptions du logement militaire. — Élargissement de l'échevin Couvreur accordé aux magistrats de Dijon, sous la condition de s'acquitter à bref délai. — Fol. 35. Réparation du pont de Charbonneau sur le chemin de Franche-Comté entre Verdun-sur-Saône et le pont de l'Estallet. — Fol. 39. Délibérations des Élus contenant règlement pour l'imposition et la levée des deniers royaux. — Fol. 48, 90. Visite des dégâts causés par un incendie à Selongey et à Rouvres. — Fol. 54. Députation de l'évêque d'Autun en Cour, afin d'obtenir la décharge de l'impôt de la subsistance, qui n'était que volontaire et devait cesser avec la guerre. — Mémoires à cet effet. — Fol. 80. Taxe de 1800 livres à N. de Viesse, prévôt des maréchaux à Châtillon, pour assistance de lui et ses archers au recouvrement des impositions dans les communautés. — Fol. 93. Paiement à P. Palliot, imprimeur, de la gratification de 500 livres qui lui a été accordée par les États, pour son livre de *La vraye et parfaite science des Armoiries*. — Fol. 99. Réparation du pont de Talcly sur les Noues. — Fol. 104. Délivrance de la construction de celui sur la Brenne entre Arnay-les-Vitteaux et Villeferry. — Fol. 112, 116, 142. Ordre aux habitants de Turcy, de Fixin et de Couchey de réparer et d'entretenir en bon état le grand chemin passant sur leur territoire. — Fol. 136. Députation en Cour, afin de solliciter le maintien des deux receveurs généraux, — fol. 141, 143, et de poursuivre au Conseil leur maintien en possession de recevoir directement les deniers des impositions accordées au Roi. — Fol. 148. Plaintes à Colbert des rébellions des communautés du comté d'Auxerre, qui, soutenues par leurs seigneurs, refusent d'acquitter les impôts. — Fol. 154. Réception de J. Lebœuf, receveur ancien du bailliage d'Auxois. — Fol. 202. Emprunts de 150,000 livres sur les crues de sel, pour le paiement du don gratuit. — Fol. 230. Visite du grand chemin de Beaune à Seurre à l'effet de constater les dégâts causés par les débordements de la Lauve et du cours du Rhoin ; — fol. 234, du grand chemin de Lucenay-l'Évêque à Autun ; — du pont de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 244. Adresse de la Chambre au prince de Condé, au sujet du mariage de son fils le duc d'Enghien. — Fol. 261. Ordonnance du prince de Condé qui autorise la traite des bleds en Bourgogne et Bresse. — Décharge de 15,000 livres obtenue par la ville de Dijon.

C. 3109. (Registre.) — In-folio, 338 feuillets, papier.

1664. — Registre 47° des délibérations des Élus des États. — Fol. 17. Élargissement de Valon, échevin d'Arnay-le-Duc, emprisonné pour retard dans le paiement des contributions de cette ville. — Fol. 23. Réparation du grand chemin d'Autun à Lucenay-l'Évêque. — Paiement de 5 livres aux ser-

gents de la mairie de Dijon qui ont porté les vins aux commissaires Élus du département du taillon. — Fol. 44. Décharge obtenue par le village d'Étevaux en partie consumé par un incendie. — Défense aux magistrats de Beaune de poursuivre la levée de l'impôt qu'ils se sont permis de faire sur les villes du bailliage pour la réparation des chemins, ce droit n'appartenant qu'aux Élus. — Fol. 43. Mesures arrêtées pour le passage, par la Bourgogne, d'un corps d'armée dirigé sur l'Italie. — Fol. 55. Délivrance des réparations à faire aux grands chemins de la porte Guillaume à Dijon, au bas de Taland et de la Porte-d'Ouche à la Grande-Justice. — Fol. 64. Mémoire présenté à Colbert sur la situation de la Province, résultant des mauvaises récoltes, des grêles, de la mortalité du bétail, des incendies, des passages de troupes et de l'émigration en Franche-Comté, et demande d'une décharge. — Fol. 87. Ordonnance des Élus enjoignant aux greffiers et commis des États, de rapporter aux archives toutes les pièces qu'ils en ont distraites, avec défense d'en rien sortir à moins de le consigner sur un registre de charge. — Fol. 91, 99. Enquête sur les désordres commis par les gens de guerre de passage en Bourgogne. — Fol. 103. Réparation du chemin de Premeaux à Beaune. — Fol. 106. Députation de l'évêque d'Autun en Cour pour s'opposer aux nouveautés qu'on veut établir en Bourgogne. — Fol. 110. Commission pour la visite et le contrôle des recettes de la province. — Fol. 114. Plantation d'ormes le long du grand chemin de la Porte-d'Ouche à Dijon, jusqu'à la Grande-Justice. — Fol. 119. Protestations des Élus contre les nouveautés introduites au comté de Mâcon par les fermiers de l'imposition ancienne du sol pour livre. — Fol. 135, 165, 175, 332. Visites pour la réparation des quais de Seurre sur la route de cette ville à Beaune; — des levées de Pommard. — Institution de Denis Perdriset, huissier des États. — Fol. 141. Gratification demandée par le prince de Condé pour le greffier Rigoley à raison de son travail lors de la vérification des dettes des communautés. — Fol. 151. Traité avec Aubert, directeur général des Gabelles de France, pour la perception des deniers provenant des crues de sel, attribués à la Province; — fol. 169, avec le receveur général Berthier pour le recouvrement des parties dues au Roi. — Fol. 200. Visites des communautés des bailliages d'Auxois et d'Avallon ravagées par la grêle. — Fol. 219. Réception de Prix-Deschamps, receveur du comté d'Auxerre. — Fol. 223. Défense aux débitants du sel, de contraindre les particuliers à prendre des bulletins de la quantité de sel qu'ils achètent. — Fol. 236. Nomination par la Chambre du clergé de J. de Maupeou, évêque de Chalon, comme Élu en remplacement de M. Dony d'Attichy, évêque d'Autun, décédé. — Fol. 288. Don de 500 livres aux chevaliers du jeu de l'Arquebuse de Dijon pour la reconstruction de leur pavillon.

C. 3110. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

**1665.** — Registre 48<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 13. Dépêche du ministre Colbert pour venir traiter de la subsistance et exemption des gens de guerre dans la Province. — Fol. 19. Réparation du pont des Troubles sur la Seine entre le bourg et le château d'Aisey. — Fol. 21. Emprisonnement de Dachev, avocat, échevin de Beaune, ordonné par les Élus, en garantie des contributions arriérées dues par la ville. — Fol. 104, 131, 158, 290. Visites des réparations à faire aux levées de Beaune à Pommard; — fol. 111, au pont de la Commaille près Autun. — Fol. 123. Délivrance de la réparation du pont et de la levée du Basmont sur le chemin de Dijon à Couternon. — Fol. 133. Ordonnance de décharge des crues sur le sel, obtenue par les Jésuites du collège Godran de Dijon à cause des services qu'ils rendent au public. — Fol. 140. Réception de G. Galas comme huissier des États. — Fol. 150. Requête au Roi à l'effet de demander une décharge générale des impôts, à raison de la gelée des vignes et des arbres fruitiers arrivée le 30 avril 1665. — Fol. 179. Réception de Cl. Lucas avocat au Conseil du Roi à Paris en survivance de M. de Cuigy, avocat de la Province.

Fol. 190. Procès-verbal de l'Assemblée des États tenue à Dijon aux mois de mai et juin (Voir C. 2907, fol. 59) (1665). — Fol. 235. Délibérations des Élus. Visite des réparations à faire aux ponts d'Avallon. — Fol. 250. Députation du voyage d'honneur. — Fol. 261. Délivrance des réparations à faire au pont de Charbonneau sur le chemin de Verdun au pont de l'Estalet. — Fol. 293. Élargissement sous caution de Pirot, receveur du bailliage d'Avallon, incarcéré à requête du receveur général des États pour arriéré de comptes. — Fol. 322. Réparations faites aux ponts des Gués de Seurre sur la route de cette ville à Beaune. — Fol. 327. Transaction entre les Élus et les receveurs généraux des finances de la généralité, au fait du maniement des deniers extraordinaires dus au Roi. — Fol. 341. Remontrances au Roi au sujet de la recherche des biens communaux usurpés, contre laquelle les Élus protestent comme pouvant causer la ruine de la Province.

C. 3111. (Registre.) — In-folio, 295 feuillets, papier.

**1666.** — Registre 49<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 3. Visite des espèces d'or et d'argent déposées dans la caisse de Bossuet, receveur général des États. — Députation en Cour pour mettre fin aux taxes imposées par la Chambre de justice sur les receveurs généraux et particuliers de la Province, quoique n'étant pas comptables des deniers du Roi. — Fol. 27. Indemnité au sieur Aubertot, de Mirebeau, pour la démolition d'une maison dans le faubourg, ordonnée dans l'intérêt de la défense de la place. — Fol. 83. Enquête contre des habitants

de Saulx-le-Duc qui refusaient de payer leur taille. — Fol. 47. Demande de Richard, Élu du Roi, touchant l'hérédité de son office. — Fol. 61. Les Élus s'opposent à l'entérinement des lettres de confirmation de noblesse obtenue par M. de Thoisy. — Fol. 64, 114, 143. Réparation du pont de Saint-Andoche à Autun. — Fol. 77. Institution de Louis Pinard huissier des États. — Fol. 112. Remboursement à M. le comte de Chamilly, Élu, d'une somme de 231 livres, prix d'une « monstre pendule, » achetée par lui à Paris pour la Chambre des Élus. — Fol. 126. Reconstruction du pont Aubriot à Dijon. — Fol. 139, 185. Réparation des ponts et levées de Demigny; — fol. 147, 211, 234, des ponts de Quincerot et de Monetoy; — du chemin près de Vougeot; — fol. 151, des ponts d'Avallon sur le Cousin. — Fol. 179. Établissement pour les Élus d'un second courrier de Dijon à Lyon. — Fol. 190. Construction d'un pont sur la Bornue à Vosne sur le grand chemin de Nuits. — Fol. 200. Délivrance de la réparation du grand chemin de Paris entre Dijon et le mont de Chaumont au-delà de Talant; — fol. 227, d'Auxerre à Seignelay. — Visite des recettes de la Province par les Élus. — Fol. 232. Réparation du chemin de Dijon à Plombières; — fol. 244, du pont de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 245. Construction d'une levée depuis Arc-sur-Tille jusqu'à la Cude ou Couternon. — Fol. 255. Réception de Claude Forestier, receveur du bailliage de Semur-en-Auxois. — Fol. 270. Procès-verbal dressé dans la Chambre des Élus de la réparation d'honneur et des excuses écrites, présentées par Parisot, receveur de la ville, lequel s'était permis des propos offensants pour la Chambre lors de la vérification de la recette de Mille, receveur du bailliage de Dijon. — Fol. 278. Remontrances des députés du comté d'Auxerre sur les charges imposées à leur pays.

C. 3112. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1667. — Registre 50<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 30. Paiement de 5,000 livres au sieur Lymard, commandant des gardes à cheval de M. le Prince, gouverneur, pour la subsistance de ses gardes pendant quatre mois. — Fol. 36. Autorisation aux procureurs de la communauté de Genlis d'imposer une somme de 80 livres pour les réparations de la rivière. — Fol. 70. Règlement du pied des impositions de la ville de Beaune. — Fol. 86. Id. de la ville d'Arnay-le-Duc. — Fol. 101. Sursis d'un mois accordé aux habitans d'Auxerre, pour le paiement de l'arriéré de leurs contributions. — Fol. 105. Intervention des Élus dans un procès intenté par le chevalier de Soissons, qui prétend distraire la terre de Noyers de la mouvance de Bourgogne et la rattacher à celle de Sens. — Fol. 107. Le receveur du bailliage d'Auxonne mande aux Élus que sur le bruit d'une guerre prochaine qui s'est répandu aussi bien dans le duché que dans le comté de Bourgogne

les habitants ont déserté, ce qui rend le recouvrement des impositions difficile. On lui mande de « désabuser » ses contribuables, les bruits n'ayant rien de fondé. Mais on en avertit le Roi et Colbert. — Fol. 109. Pareil avis au prince de Condé. Fol. 110. Il répond de Paris qu'il n'y a pas lieu à une pareille alarme, et qu'aucun ordre n'a été donné d'exercer des hostilités. — Fol. 135. Achat moyennant 211 livres 12 sols à Raimbault-Remeset, marchand tapissier à Châtillon, de 65 aunes de tapisserie à fleurs de lys, bordure et trophées d'armes, pour tapisser une chambre joignant celle des Élus. — Construction d'une levée sur le grand étang de Sennecey par M. de Flammerans. — Fol. 162. Visite pour l'établissement d'un pont et d'une levée sur l'Ource à Villotte. — Fol. 188. Délivrance des réparations à faire au chemin d'Auxerre à Seignelay; — fol. 195, de Chalon à Tournus, de Saint-Remy au port de Grosne; — fol. 197, de Dijon à Plombières entre la Porte-Guillaume et le moulin de Chèvre-Morte. — Fol. 201. Félicitations au prince de Condé sur sa nomination de généralissime des armées du Roi en Allemagne. — Remerciements du prince. — Fol. 209. Félicitations au même sur la naissance de son petit-fils. — Fol. 221. Replantation de l'avenue d'ormeaux sur la route de Beaune depuis la Porte-d'Ouche à la Grande-Justice; — Fol. 224. Visite au prince de Condé à son arrivée à Dijon.

C. 3113. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1668. — Registre 51<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 2. Délivrance de la construction du pont et de la levée de Villotte-sur-Ource. — Fol. 12. Réparation du pont de Toulon sur la rivière d'Arroux.

Fol. 23. Procès-verbal de l'Assemblée des États tenue à Dijon au mois de janvier sous la présidence du prince de Condé. — (Voir C. 2997, fol. 93) (1668). — Fol. 57. Délibérations des Élus. — Fol. 62. Traité avec le maître des postes pour l'établissement de deux courriers de Montbard à Autun par Semur, Saulieu et Lucenay. — Fol. 64. Le Roi, arrivé le 8 février à Dijon, ajourne la visite des compagnies à son retour de Franche-Comté. — Fol. 68. Le prince de Condé, de retour de cette province le 21, reçoit le lendemain les Élus qui le félicitent de la réduction de ce pays sous l'obéissance du Roi. — Fol. 73. Ordre, sur l'invitation de l'Intendant aux villes et communautés, de dresser procès-verbaux des vols, dégâts, incendies, etc., soufferts lors du dernier passage des troupes. — Fol. 73. Avis demandé au prince de Condé sur la députation qu'on doit envoyer au Roi, touchant la conquête de la Franche-Comté. — Fol. 86. Députation au Roi à l'occasion du voyage d'honneur et obtenir une diminution sur le don gratuit de 1,200,000 livres. — Adjudication de l'office de receveur du bailliage d'Auxois à Cl. Forestier. — Traité avec tous les receveurs des bailliages pour le

paiement par mois des impôts de leur circonscription. — Fol. 118. Invitation au syndic de solliciter du Parlement un règlement portant défense à toute communauté en dehors des seigneurs, d'avoir plus d'une volière de pigeons sur son territoire. — Fol. 133. Gratification de 220 livres à Boissière, premier commis du secrétaire d'État la Vrillière. — Fol. 133. Délivrance de la reconstruction d'un pont sur le ruisseau de Panges au bas de Vaumercy entre Trouhant et Turcey, grand chemin des rouliers de Dijon à Paris. — Fol. 150. Colbert ordonne le paiement des pionniers employés au demantèlement des fortifications de Dôle et Gray. — Visite des levées de la ville de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 150. Reconstruction d'un pont sur la rivière de Rhoin, finage de Savigny, sur la route de Beaune à Dijon. — Fol. 158. Visite faite par les Élus au duc de Longueville de passage à Dijon. — Fol. 163, 169. Avis au prince de Condé et à Colbert de la « déroute et évasion » de Desaulle, commis de Bossuet, trésorier des États. — Fol. 165. Déclaration de Bossuet au sujet du vol dont il a été victime. — Lettres des Élus au prince de Condé et à Colbert en faveur de Bossuet. — Fol. 167. Réparation du pont Aubriot à la porte d'Ouche de Dijon; — fol. 177, du pont Barré au faubourg d'Avallon; — fol. 179, du pont de Villecomtesur-la-Tille. — Fol. 181. Intervention du syndic des États dans le procès entre A. Bossuet, trésorier des États, de Saulle et ses complices. — Correspondance à ce sujet. — Fol. 202. Opposition des Élus à l'enregistrement du privilège accordé à un commissaire de l'artillerie, de tenir seul des chevaux de louage à Beaune.

C. 3114. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

**1669.** Registre 52<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 7. Gages de 600 livres payés à M. de Bussière, capitaine des chasses. — Fol. 12. La Chambre consent à l'enregistrement des lettres d'anoblissement de François d'Arlay, maître des comptes. — Fol. 15, 20, 36. Ordres des Élus pour la saisie des effets d'Antoine Bossuet, trésorier-général des États, pour défaut de paiement des créances de la Province. — Fol. 17. Gages de 300 livres à H. Huguenot, seigneur de Gauché, capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse. — Fol. 42, 55. Monitoire publié pour connaître les divertissements des deniers du Roi et de la Province commis par le trésorier-général Bossuet. — Avis de ces poursuites au prince de Condé et au ministre Colbert. — Fol. 55, 53, 56, 65, 69, 82, 89, 94, 105, 119, 125, 134, 136, 140, 206, 230. Liquidation et règlement de ces comptes. — Fol. 60. Rétablissement de Ph. Thibert dans sa charge de receveur du bailliage d'Arnay. — Fol. 78. — Reconstruction du pont sur la Braine à Bellevesvre, démolé par ordre du prince de Condé en 1636; — fol. 78, 123, 158, du pont de la Cosne sur le chemin de Verdun à Chalon; — fol. 95, de ponceaux

près Vitteaux sur le ruisseau de la montagne de Myard; — du pont sur le cours de Rhoin, grande route de Beaune à Lyon. — Fol. 104. Gages de 20 livres à « l'horloger » des États. — Fol. 105. Permission à Ph. de Jaucourt, sieur de Brazey, de rassembler les habitants de Brazey, Vianges, Manlay et Savilly pendant deux jours pour aller à la chasse aux loups. — Fol. 112, 152. Reconstruction du pont de la Chaussée au Moine près d'Avallon sur le chemin de Dijon. — Fol. 120. Sursis obtenu par les sieurs d'Anchemant contre le jugement de l'intendant qui les déclare non nobles. — Fol. 133, 144. Construction d'un pont sur la Tille à Labergement-les-Moloy. — Fol. 161, 200, 207. Réparation du grand chemin de Dijon à Verdun par la Berchère, Balon et Argilly. — Fol. 180. Allocation de 500 livres faite aux chevaliers du Jeu de l'Arquebuse de Dijon pour l'achèvement de leur bâtiment, destiné à instruire les jeunes gens dans le maniement des armes à feu, servir le Roi et défendre la province. — Fol. 215. Délivrance de la réparation du chemin de Dijon à N. D.-d'Étang. — Fol. 245. Visite des réparations à faire au grand chemin de Dijon à Beaune entre Vougeot et Nuits.

C. 3115. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

**1670.** — Registre 53<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 11. Visite des dégâts occasionnés par un incendie au village de Corgengoux. — Fol. 16. Enregistrement au Parlement de l'édit d'union du comté d'Auxerre. — Fol. 20, 22, 24. Id. à la Chambre des Comptes. — Fol. 37. Contrat d'emprunt de 100,000 livres sur les deniers de la crue. — Fol. 55. Délibération pour l'imposition des communautés du comté d'Auxerre sur la forme de celles du Duché. — Fol. 78. A. Bossuet, trésorier-général des États, demande entrée dans la Chambre. Celle-ci, avant de répondre, consulte les conseils du pays. — Fol. 82, 235. Reconstruction du pont du Guay de Larmoy sur les Tilles à Beire. — Fol. 93. Rétablissement d'Antoine Bossuet dans sa charge de trésorier-général. — Fol. 99. Protestation de Bossuet contre la forme de la délibération. — Fol. 110, 126, 134, 210. — Intervention des Élus dans le procès entre Bossuet et ses débiteurs. — Fol. 117, 179. — Réparations faites à l'auditoire du bailliage de Nuits. — Traités avec les receveurs des bailliages pour le recouvrement des impositions. — Fol. 141. Compliments de condoléance au prince de Condé et au duc d'Enghien sur la mort du duc de Bourbon. — Fol. 136. Réception de J. Burgat receveur du ressort de Saint-Laurent. — Fol. 164. Reconstruction des ponts du cours de Rhoin sur la route de Dijon à Beaune. — Fol. 175. Lettres des Élus au prince de Condé et au duc d'Enghien au sujet de la remise du gouvernement de Bourgogne par le premier à son fils Henri-Jules. — Fol. 176. Plaintes



au ministre Colbert sur les misères causées par les fréquents passages de troupes. — Fol. 195. Réponse des princes de Condé aux adresses précédentes. — Fol. 212. — Délivrance des réparations du grand chemin de Mirebeau au Guay Auxonnois entre Binges et Belleneuve. — Fol. 215, 276. Réparation du pont sur la rivière de Pommard, route de Beaune à Chalon. — Fol. 230. Réception d'Ed. Barbotte receveur alternatif et triennal du bailliage de Dijon. — Fol. 246. Délivrance des réparations au chemin de Dijon à Verdun sur le finage de Flagey et de Gilly. — Fol. 253, 279. Réparations faites à l'auditoire du bailliage de Beaune. — Fol. 285. — Réception de Ch. Couchet receveur ancien et mi-triennal du bailliage de Beaune. — Fol. 294. Plaintes des Élus au duc d'Enghien sur les injures auxquelles ils sont en butte de la part de Virey, lieutenant à Chalon. — Fol. 305. Réponse du prince. — Fol. 306. Paiement de l'indemnité accordée par le Roi aux communautés qui ont souffert du passage des troupes en 1668.

C. 3116. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1671. — Registre 54° des décrets et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Taxations ordinaires et extraordinaires faites aux Élus autres que ceux des ordres. — Fol. 15, 28, 38, 80, 129. Procès au conseil d'État entre les Élus et Bossuet, trésorier-général. — Fol. 16. — Indemnités payées aux communautés qui ont souffert du passage de l'armée en 1668. — Fol. 25. Signification de l'arrêt en maintenue de noblesse de J. Richard, sieur de Bligny. — Fol. 34. On suspend la construction d'un pont à Bellevesvre sur la Braine et on le remplace par un bac à cause des hostilités imminentes. — Fol. 65. Procès-verbal de visite et reconnaissance de la recette de feu Berthier, trésorier-général, et commission à son fils pour continuer l'exercice. La mort de Berthier est annoncée au prince de Condé. — Fol. 87. Marché pour le repurgement du cours de Rhoin aux abords de la route de Beaune. — Fol. 93, 121. Invitation au procureur-syndic de présenter requête à la cour, à l'effet d'obliger les riverains à élargir ce cours d'eau. — Fol. 99. Façon des casaques des douze gardes du duc d'Enghien, gouverneur. — Fol. 106. Délivrance de la construction du pont de Bellevesvre; — fol. 143, des réparations à faire sur la route de Beaune à Seurre, au lieu dit les Guays de Seurre. — Fol. 143. Lettre des Élus au nom des États à M. Pussort, conseiller d'État, pour le remercier de la justice qu'il a rendue aux gentilshommes du bailliage de Chalon en les protégeant contre les vexations des officiers du bailliage.

Fol. 149. Procès-verbal de l'Assemblée des États du duché de Bourgogne tenue à Dijon, aux mois de mai et de juin, sous la présidence du duc d'Enghien, gouverneur de la Province (1671). Fol. 170. Nomination des Élus : clergé, Gabriel de Roquette, évêque d'Autun; noblesse, Louis de Pernes, comte d'Épinac;

Tiers-État, le maire de Dijon et G. Guillemot, maire de Montbard (Voir aussi C 3028, fol. 199). — Fol. 225. Délibérations des Élus. — Gratification de 2,000 livres au sieur de Roche, capitaine des gardes du duc d'Enghien. — Traités avec les receveurs des bailliages pour le recouvrement des impôts. — Fol. 250. Caution donnée par Chartraire, procureur du Roi à Semur, à P. Bazin, son beau-frère, nommé receveur général des États. — Fol. 278. Commission nommée pour la visite générale des feux de la Province. — Fol. 285. Réparation du grand chemin de Givry à Chalon; — fol. 286, de celui de Beaune à Autun; — fol. 286, de Saint-Remy et Buffon; — des ponts sur l'Yonne à Mailly; — fol. 287, du chemin de Beaune à Verdun; — fol. 287, du grand chemin près Chasseu; — d'Arnay à Autun près Cordesse; — fol. 288, de Beaune à Chalon près Demigny. — fol. 300, de Plombières à la Cude.

C. 3117. (Registre.) — In-folio, 323 feuillets, papier.

1672. — Registre 55° des délibérations des Élus des États. Fol. 1. Ordonnance du duc d'Enghien, gouverneur, portant défense aux soldats d'exiger, à leur départ du logement, des provisions de leurs hôtes. — Fol. 42. Aumône de 500 livres aux pauvres de l'hôpital général de Dijon. — Fol. 51. Délibération par laquelle et afin de mettre fin aux abus du mode de la répartition des impôts à Auxerre, il est ordonné que cette répartition aura lieu suivant la forme suivie dans les autres communes de Bourgogne. — Fol. 93. Poursuite des officiers du bailliage de Semur devant le Conseil d'État, pour avoir élargi sans droit des détenus pour tailles. — Fol. 117. Emprunt de 75,000 livres. — Fol. 133. Transaction conclue entre les Élus généraux et les Élus du Mâconnais, au sujet de la levée des crues de sel dans le comté. — Fol. 153. Délivrance des travaux de réparations des ponts et chaussées entre Montbard et Buffon. — Fol. 161, Id. du chemin de Givry à Chalon; — fol. 231, des réparations à faire au pont Aubriot à Dijon. — Fol. 267. Visite du pont de Fleurey-sur-Ouche; — du chemin de Charrey à Pagny. — Fol. 289. Réparation de l'auditoire royal de Chalon. — Fol. 295. Délibération relative aux encouragements votés par les États pour être distribués aux ouvriers des manufactures. — Fol. 312. Contrat d'achat par la province d'une pièce de pré sur le territoire de Beaune pour le rélargissement de la route de Seurre. — Fol. 316. Traité avec J. Camusot pour l'établissement de manufactures « de bas d'estame » à Autun et à Saulieu.

C. 3118. (Registre.) — In-folio, 466 feuillets, papier.

1673. — Registre 56° des délibérations des Élus. — Fol. 14. Lettre du ministre de la Vrillière pour demander une décharge en faveur des habitants de sa terre de Tanlay. — Fol. 28. Réparation des grands chemins d'Autun à Lucenay et à

Beaune. — Délivrance de celles à faire à l'auditoire du bailliage de Chalon. — Fol. 49. Construction d'une levée entre Tournus et Mâcon. — Fol. 64. Réparation de l'auditoire du bailliage de Montcenis. — Fol. 69. Délivrance des réparations de la route de Beaune à Verdun. — Fol. 95, 192. Dépêches de Colbert, du prince de Condé, du duc de Bourbon et délibération des Élus pour la levée de 3,000 pionniers destinés à la confection des ouvrages en terre des nouvelles fortifications d'Auxonne. — Fol. 105. Délivrance des réparations à faire au grand chemin de Chalon à Chagny près Champforgeuil ; — fol. 120, de Beaune à Epinac ; — fol. 124, 128, d'Epinac à Autun ; — fol. 170, de Beaune à Demigny. — Fol. 248. Visite de celui d'Auxerre à Seignelay. — Fol. 297. Nomination de Daniel Rémond receveur du bailliage de Châtillon en remplacement de Henri son père. — Fol. 311. Paiement des impressions faites par Pierre Palliot. — Fol. 327. Injonction au lieutenant de la maréchaussée de Semur, de mettre en liberté un couvreur de paille d'Arcenay qu'il avait fait incarcérer au lieu du collecteur des tailles de la communauté, lequel devra prendre sa place. — Fol. 331. Intervention des Élus dans une instance particulière ayant pour but de conserver au public la liberté de se servir « des voies des cariolles » et de faire régler le prix des voitures des coches. — Fol. 343. Invitation aux Élus chargés de la visite des feux, de s'assurer en même temps de la bonne exécution des travaux des chemins. — Fol. 333. Délivrance de la reconstruction du pont de Fleurey. — Fol. 374, 436, 456. Marchés pour la fourniture du fourrage aux troupes de cavalerie commandées par le duc de Navailles sur la frontière. — Fol. 384, 387. Ordonnances de ce dernier pour la police de ces troupes. — Fol. 388. Réparation de l'auditoire du bailliage de Beaune. — Fol. 398. Délivrance des réparations du grand chemin d'Auxerre à Paris. — Fol. 441. Reconnaissance des dommages causés à Spoy par les ennemis de l'État. — Fol. 442. Autre des ouvrages en augmentation exécutés au grand chemin d'Autun à Lucenay ; — fol. 420, d'un mur de pignon mitoyen entre Mme de Thésut et l'auditoire royal de Chalon ; — fol. 439, des ruines causées à La Motte-Saint-Jean par les débordements de la Loire et de l'Arroux. — Fol. 444. Injonction au prévôt des maréchaux de Chalon de poursuivre les gens de guerre qui ont commis des désordres à Mervans. — Fol. 450. Ordre de saisir les effets de tout militaire, à défaut de paie de ce qui lui a été livré. — Fol. 461. Délivrance des réparations à faire aux prisons de la ville de Dijon.

C. 3119. (Registre.) — In-folio, 531 feuillets, papier.

**1674.** — Registre 57<sup>e</sup> des décrets des États et des délibérations des Élus. — Fol. 1. Délibération des Élus qui autorise le receveur général à user, contrairement aux préten-

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

tions du traitant, de papier et du parchemin ordinaire pour toutes les affaires du Roi. — Fol. 6, 48, 56, 72, 81. Autres pour la fourniture du fourrage aux troupes de cavalerie du duc de Navailles ; — fol. 23, qui ordonne l'établissement à Avallon d'un nouveau pied de taille. — Fol. 26. Ordre à la maréchaussée de faire des enquêtes sur les désordres et pilleries des troupes en cantonnement. — Fol. 42. Réception de F. Bazin receveur général alternatif des États en remplacement de A. Bossuet, receveur général ancien, démissionnaire. — Fol. 52. Plaintes du syndic contre les commis des postes qui ont augmenté le prix du port des lettres. — Fol. 58. Ordonnance du duc de Navailles pour la subsistance des troupes laissées en garnison. — Fol. 70. Remerciements de Bossuet aux Élus, au sujet de la réception de son successeur Bazin. — Fol. 99. Délivrance des ouvrages de réparations du pont de Cortelin ; — fol. 114, de l'auditoire du bailliage de Beaune ; — fol. 127, du chemin d'Autun à Lucenay ; — fol. 130, 166, 184, de celui de Beaune à Epinac ; — fol. 135 Délibération qui rétablit dans ses fonctions Baudot, receveur du comté de Bar-sur-Seine, lequel avait été suspendu et incarcéré jusqu'à liquidation de son arriéré. — Fol. 146. Paiement des gages des courriers. — Fol. 156, 162. Réquisition faite par ordre du Roi de 1,000 pionniers tant en Bourgogne qu'en Champagne, pour travailler aux fortifications de Gray. — Fol. 163. Paiement de 167 livres aux gazetiers de Hollande, de France et de Bruxelles qui avaient envoyé des gazettes manuscrites et imprimées. — Fol. 185. Délivrance des travaux de réparations de l'auditoire de Montcenis. — Fol. 204. Taxe des journées des commissaires alcades pour l'examen des actes de la triennalité.

Fol. 207. 1674. Procès-verbal de l'Assemblée des États tenus à Dijon au mois d'avril sous la présidence du duc d'Enghien, gouverneur de la Province (Voir l'original C. 2998, fol. 1). Élus : clergé, Cl. Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon ; — noblesse, Ph. Andrault, comte de Langeron ; Tiers-État, le maire de Dijon et Bretagne, maire de Semur. — Délibérations des Élus. — Fol. 261. Réception des députés de la Chambre des comptes en celle des Élus. — Lettre des Élus au marquis de Châteauneuf, pour savoir s'ils seront admis à saluer le Roi à son passage en Bourgogne. — Emprunt de 150,000 livres. — Fol. 264. Réquisition de cinquante charretiers pour le convoi des bagages de la Reine ; — fol. 265, 285, de charretiers et boulangers pour le service des subsistances de l'armée de Franche-Comté. — Fol. 272. Avis que le Roi recevra à Is-sur-Tille les félicitations des États. — Fol. 274. Compliments adressés par la Chambre des Élus à la Reine, au Dauphin, à Mademoiselle, aux princes de Conty et de la Roche-Guyon. — Fol. 322. La Chambre où les Élus tiennent leurs séances menaçant ruine et leurs personnes n'étant point en sûreté, ceux-ci, de l'agrément du duc d'Enghien, s'établissent dans

l'appartement situé dessus la salle des gardes au Logis du Roi, jusques à la restauration de leur chambre. — Fol. 351. Traité des Élus avec M. de Foudras, au sujet de la levée de l'Étang de Chambé, route de Beaune à Chalon par Demigny. — Fol. 392. Réparation du chemin de Vitteaux à Avallon près de Myard. — Fol. 428. Gravure du sceau aux armes de la Province, qui a servi pour apposer sur les prix accordés par les États. — Fol. 434. Honoraires de J. Violette, sergent de la mairie de Dijon, gardien de la porte de la Chambre des Élus. — Fol. 442. Délibérations relatives aux dépenses nécessitées pour la levée du ban et de l'arrière-ban. — Fol. 445. Rapport du receveur général Bazin, touchant les affaires qu'il a traitées en Cour. — Fol. 459, 469. Ordre au syndic de se pourvoir au Parlement et devant l'Intendant, pour obliger la ferme du papier timbré à fournir du papier selon les dimensions de l'Édit. — Fol. 487. Députation des Élus pour le voyage d'honneur. — Fol. 490. Déménagement des archives et du mobilier de l'ancienne Chambre des Élus, et leur transport au Logis du Roi. — Fol. 506. Imposition pour la réparation de l'auditoire royal d'Avallon. — Fol. 510. Injonction aux habitants de Couchey, de réparer le petit pont de la route qui traverse leur finage.

C. 3120. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1675. — Registre 58<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 9. Création d'un office de messenger royal entre Autun, Bourbon-Lancy et Charolles. — Fol. 19. Remontrances du procureur-syndic des États concernant la taxe sur les arts et métiers. — Fol. 22. Réparations à faire à la rivière d'Ouche en aval de Fauverney. — Fol. 26. Convention pour la plantation d'ormeaux sur la grande route de Beaune depuis l'Ouche jusques à la Grande-Justice. — Fol. 30. Confirmation de la noblesse de Jeanne de Vezon, dame Gabillaud. — Fol. 33. Autorisation aux échevins de Longchamp d'imposer sur leurs rôles les gens des villages voisins qui sont venus s'établir dans leurs bois. — Fol. 43. Délivrance de la construction d'un pont sur le ruisseau de Myard. — Fol. 62. Délivrance de la fourniture des étapes par l'Intendant à un adjudicataire qui prend le titre d'étapier. — Fol. 74. Réception de l'avocat Grusot comme conseil du pays. — Fol. 94. Réception de M. Julien greffier alternatif des États; — fol. 104, de M. de la Loge receveur des impositions du bailliage d'Auxois. — Fol. 115. Visite pour la construction des ponts sur la Tille à Frénois et de celui de Cortelin. — Fol. 138. Délibération relative au recouvrement sur les possesseurs de fief, de la somme de 30,000 livres accordée avec le Roi pour le rachat du service du ban et de l'arrière-ban. — Fol. 143. Avis donné aux Élus de la mort du comte de Langeron, Élu de la noblesse. — Fol. 145. Réparation de la grande route d'Auxerre à Chalon. — Fol. 146. Délibération relative à l'établissement des diligences

de Dijon à Paris. Plaintes sur la concurrence qu'elles font aux carrosses et les inconvénients de la rapidité du service. — Fol. 164. Règlement pour la fourniture et le remboursement des étapes. — Fol. 182. Réception de M. Guy-Sallier, avocat, receveur du bailliage d'Auxois, en remplacement de M. de la Loge. — Fol. 189. Redressement du cours de la rivière d'Ouche en aval de Fauverney. — Fol. 212. Délibération portant qu'à l'avenir tous les travaux d'art sur les routes seront exécutés aux frais de la Province et que l'entretien sera à la charge des communautés traversées. — Fol. 259. Remplacement du comte de Langeron, Élu de la noblesse, décédé, par le comte d'Epinae ancien Élu. — Sa réception. — Fol. 276. Visites des chemins de Chalon à Sennecey, de ceux de l'Autunois, du Charollais; — fol. 288, de l'auditoire de Châtillon. — Fol. 301. Délibération relative aux réparations des grands chemins. — Fol. 314. Injonction au greffier de retirer les papiers de la Province dont était saisi feu P. Borne, commis du greffe. — Fol. 324. Visite des vignes de plusieurs localités de la Côte ravagées par les insectes. — Fol. 334. Réception des ouvrages de réparations faits à l'auditoire de Chalon. — Fol. 344. Visite faite par la Chambre à M. le prince de Condé à son passage à Dijon de retour d'Allemagne. — Fol. 349. Délivrance des travaux de réparations du grand chemin de Chagny à Chalon. — Fol. 355. Requêtes des habitants de Beaune et de Seurre, à l'effet d'obtenir le remboursement des dépenses faites pour les fortifications en 1673. — Fol. 371. Délivrance des travaux de réparations du grand chemin de Dijon à Saint-Seine, aux montées du Val-de-Suzon; — fol. 378, du pont de Frénois-sur-la-Tille (Ignois); — fol. 391, des réparations de l'auditoire d'Avallon.

C. 3121. (Registre.) — In-folio, 370 feuillets, papier.

1676. — Registre 59<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 8. Marché pour la fourniture des étapes, passé avec P. Ballet, bourgeois de Paris. — Fol. 12. Délibération des Élus rendue ensuite d'un arrêt du Conseil qui astreint ses officiers à user du papier timbré conformément aux ordonnances. — Fol. 29. Ordre aux officiers municipaux de Seurre, Verdun, Cuisery, Mervans, Louhans et Guiseaux de réparer les grands chemins dans leur banlieue. — Fol. 34. Délivrance des réparations de l'auditoire de Chalon. — Paiement de celles de la levée d'Auxonne. — Fol. 40. Vote d'une fabrication de jetons d'argent. — Fol. 42. Ordonnance pour mettre fin aux droits excessifs perçus par les greffiers des rôles des tailles. — Fol. 45. Réparations faites à l'auditoire royal d'Arnay; — à celui de Semur en Auxois; — fol. 53, 68, au chemin d'Ouroux. — Fol. 59. Délivrance des travaux d'ouverture du chemin de Dijon à Pouilly (banlieue). — Fol. 74. Règlement de tarif pour les hôteliers et cabaretiers pour la couchée des officiers de la

maréchaussée étant en service. — Fol. 78. Construction d'un pont entre Avallon et Montréal ; — fol. 80, de celui de Blanzay sur la Bourbince. — Fol. 88. Emprunt de 300,000 livres pour l'acquittement des impositions dues au trésor royal. — Fol. 110. Ordre de procéder à la visite des chemins du Charollais et à la reconnaissance des travaux nécessaires. — Réparation de celui d'Auxerre à Seignelay et de Dijon au moulin de Saint-Etienne. — Fol. 117. Délivrance de la construction des chaussées pavées de Somberton et du Pont de-Pany. — Fol. 118. Délibération touchant la réparation des routes suivies par les coches ; — fol. 123, de celle autour de Cuisery. — Fol. 125. Sur la demande des bourgs et villages du pays, la Chambre met à l'étude le projet d'un chemin de Dijon à Genlis. — Fol. 129. — Délivrance des réparations à faire à l'auditoire et aux prisons royales de Semur ; — fol. 132, de celles du chemin d'Auxerre à Chalon. — Fol. 145. Renouvellement de la défense aux baillis et juges de procéder à la vérification des rôles des tailles. — Fol. 153. Avis demandé aux officiers des bailliages de Châtillon et d'Avallon pour la construction d'une chambre pour la maîtrise des Eaux et Forêts. — Fol. 170. Incendie de 170 maisons à Coulanges-la-Vineuse. — Fol. 188. Réception de Ch. Couchet receveur du bailliage d'Avallon. — Fol. 197. Sur la demande du comte d'Amanzé, lieutenant-général en Bourgogne, les Élus ordonnent la réparation du chemin de Chalon à la Clayette autour d'Amanzé. — Fol. 198. Délibération touchant le service des courriers et des postes. — Réparation ordonnée du pont de Thorey-sur-Ouche. — Fol. 204. Paiement de celles faites au chemin d'Autun à Épinac. — Fol. 237. Réparation du pont de Blaisy ; — fol. 243, de celui de La Ramisse ; — fol. 246, de celui de Tanlay. — Fol. 247. Lettre de félicitations au duc d'Enghien sur son heureux retour de l'armée. — Fol. 277. Réception de M. Guenichot comme procureur-syndic des États, en remplacement de Ph. de Requeleyne. — Fol. 286. Réparation du pont de l'Estallet près Bosjan. — Fol. 288. — Acquisition d'une maison pour agrandir l'auditoire royal de Semur en Auxois. — Fol. 292. Délivrance des chemins autour de la ville de Nuits. — Fol. 297. Avance de 30,000 livres faite aux lieux des gîtes d'étape, pour établir des magasins de subsistance. — Fol. 309. Paiement des réparations du pont de Ramboz près Menetreuil et la Chapelle-Naude. — Fol. 322. Consentement donné à l'enregistrement des lettres de réhabilitation de noblesse, accordées à F. de Thésut, avocat.

C. 3122. (Registre.) — In-folio, 391 feuillets, papier.

1677. — Registre 60<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 3. Secours de 500 livres à l'hôpital d'Auxonne. — Fol. 13. Bourse de jetons d'argent attribuée à l'évêque d'Autun. — Fol. 17. Réparations du grand chemin de Mirebeau à Magny-

Saint-Médard ; — fol. 26, de ceux des avenues d'Auxonne. — Fol. 28. Première entrée des nouveaux Élus : clergé, de Thésut, doyen de Saint-Georges de Chalon ; noblesse, le comte de la Feuillée ; Tiers-État, le maire de Dijon, Lemulier, député de Semur. — La Chambre constituée va présenter ses hommages au duc de Bourbon, gouverneur. — Taxe de 3,780 livres aux alcades pour leurs journées aux derniers États. — Fol. 36, 44. Autorisations aux habitants d'Issy-l'Évêque, de Lucenay-l'Évêque, de s'imposer pour la réparation de leur église. — Fol. 43. Avance de 50,000 livres aux communautés d'étapes, afin d'établir des magasins. — Fol. 46. Lettres de civilités écrites au duc de Bourbon, à Colbert, Louvois, Châteauneuf, à l'occasion du nouvel an. — Fol. 68. Réparation du pont de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 74. Lettre du duc de Bourbon pour presser le voyage d'honneur. — Fol. 85. Mise en vente de l'ancienne maison près le Trésor, où les Élus tenaient leur Chambre. — Fol. 89. Lettres de condoléance au duc de Bourbon, à M. le Prince, au sujet de la mort du comte de La Marche. — Fol. 92. Visite du chemin de Dijon à Notre-Dame d'Étang. — Fol. 95. Le voyage d'honneur est remis au retour du Roi parti pour l'armée. — Fol. 120. Règlement pour les huissiers chargés des contraintes pour les taxes de francs fiefs. — Fol. 124. Construction d'un pont à Genlis aux frais de la Province et des communes intéressées. — Fol. 146. Règlement pour la communication des papiers et registres des Archives des États. — Fol. 152. Paiement des réparations de la levée d'Auxonne ; — fol. 164, de celles faites au chemin de Chalon à Verdun. — Fol. 168. Marché pour l'entretien des arbres plantés sur la route de Dijon à Beaune jusqu'à la Grande-Justice. — Réparations ordonnées à la levée des Tilles. — Fol. 171. Aliénation de l'ancienne maison des Élus près le Trésor faite au sieur Quirot moyennant 6,000 livres. — Fol. 180, 186. Emprunt de 519,512 livres pour rembourser les avances du receveur général Bazin. — Fol. 199. Établissement d'armoires pour y renfermer les archives de la Province qui étaient rongées par les rats. — Fol. Réparations ordonnées au chemin de Chalon à Tournus près Sennecey ; — aux prisons de Chalon ; — fol. 232, au chemin de Montbard près Saint-Remy ; — fol. 241, à celui de Châtillon près Vannaire. — Fol. 248. Préparatifs du voyage d'honneur. — Fol. 249, 268. Délibérations rendues conformément au décret des États pour les affaires qui se traitent en la Chambre durant l'absence des Élus des Ordres. — Fol. 271. Les Élus retirent leur intervention dans un débat entre le messenger du carrosse d'Autun à Dijon et la dame Courtin. — Fol. 279. Réparations ordonnées aux chemins de Noyers ; — fol. 288, aux prisons de Chalon et au chemin de cette ville à Lyon, lesquelles seront payées par la Province et les communautés du bailliage ; — fol. 296, à la rivière d'Ouche sur le finage de Rou-

vres; — fol. 303, aux auditoires de Châtillon et d'Arnay-le-Duc; — fol. 308, au pont de Chailly-sur-l'Armançon. — Délivrance de la reconstruction de celui de Tanlay et du chemin de Seignelay. — Fol. 312. Visite du chemin de Digoïn à Semur-en-Brionnais. — Fol. 332. Paiement de 150 livres à Roger, graveur à Dijon, pour la gravure des coins des jetons de la Province. — Fol. 366. Ordre aux archers de la maréchaussée de surveiller les routes suivies par les troupes. — Fol. 367. Obsèques, à l'église Saint-Michel de Dijon, de M. Lemulier, élu du Tiers-État. — Fol. 373. Visite du chemin de Seurre à Verdun près Palleau. — Fol. 390. Délibération portant qu'à l'avenir toutes les délivrances des réparations des chemins seront transcrites sur un registre particulier.

C. 3123. (Registre.) — In-folio, 360 feuillets, papier.

**1676.** — Registre 61<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 6. Délibération pour la fabrication de jetons en argent et en cuivre. — Fol. 7. Députation en Cour pour le règlement du différend avec la Chambre des Comptes. — Fol. 13. Fourniture de papiers et registres par P. Palliot, imprimeur des États, historiographe du Roi et généalogiste de la Province. — Fol. 27. Opposition des États à l'arrêt du Parlement qui enjoit aux officiers du grenier à sel de délivrer aux huissiers de la Cour leur sel accoutumé sans leur faire payer les crues. — Fol. 34. Renouvellement de la défense aux officiers municipaux des villes et autres, de lever des impositions sans autorisation. — Fol. 41. Commission envoyée au château de Vauvry pour reconnaître les papiers concernant la recherche des biens aliénés des communes faite en 1663, détenus par un sieur Belin, et, s'ils sont importants, d'entrer en arrangement avec lui. — Fol. 65. Ordre aux habitants de Saint-Usage de travailler aux réparations de leurs chemins. — Fol. 82. Rachat, moyennant 1,100 livres, des papiers relatifs à la recherche des communaux usurpés ou aliénés, possédés par un sieur Belin. — Fol. 86. Autorisation aux habitants de Fixin de vendre une coupe de bois, pour en employer le prix à la réparation des chemins et de leur église. — Fol. 108. Réparations ordonnées au pont de Marac; — fol. 113, à celui de Quincy-sur-Armançon. — Fol. 128. Injonction à ceux des habitants de Bligny-sur-Ouche qui avaient quitté ce lieu pour résider dans les villages voisins, afin de se soustraire aux charges du logement militaire, d'y revenir au plus tôt, sous peine de supporter cette charge sans remboursement d'étapes. — Fol. 137. Réparations ordonnées au grand chemin de Dijon à Chalon; — fol. 143, et de Chalon à Lyon. — Fol. 159. Paiement des réparations faites au pont Gaupin, sur Suzon, à Dijon. — Fol. 167. Subvention pour le parachèvement de la levée de Tournus. — Fol. 185. Défense aux députés de la Chambre des Comptes en celle des Élus, de

prendre la qualité d'Élus dans les actes et commissions où ils figurent. — Fol. 201. Imposition sur le bailliage de la Montagne, pour la réparation de l'auditoire de Châtillon. — Fol. 207. Parachèvement de celui de Chalon. — Fol. 229. Réparation du pont de Marac; — Fol. 252, 298, du pont et de la levée de Palleau; — Fol. 276, du chemin de Dijon à Châtillon, entre Messigny et Le Quartier. — Fol. 278. Réception de F. Suremain, receveur des impositions du bailliage d'Auxonne. — Fol. 284. Délibération qui met les réparations des chemins de Navilly et des ponts sur la Guyotte et la Sablonne, à la charge des communautés intéressées. — Fol. 285. Réparations des chemins des avenues d'Autun. — Fol. 301, 320. Visite du pont sur la Seine, à Otrée, sur la route de Paris à Châtillon et de celui au-dessous de Montbard. — Fol. 308. Paiement des réparations faites à l'auditoire royal de Châtillon. — Fol. 3.6. Visite du grand chemin depuis le Colombier de Chalon jusqu'à Villars.

C. 3124. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

**1679.** — Registre 62<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 18. Construction d'un pont sur la rivière de Vandene. — Fol. 20. Traités avec les receveurs des bailliages pour la levée des impositions. — Fol. 42, 120, 172, 248, 294, 303, 316. Réparation des ponts d'Aisey-sur-Seine, de Saint-Louis près de Neuvy, de Norges, de la Commaille près Autun, de Pont-de-Pany, de Vautheau, de l'Estallet. — Fol. 86. Délibération des Élus, relative aux monnoies étrangères introduites dans les caisses des receveurs de la Province. — Fol. 105. Réparation du chemin de la montée de Vernot. — Fol. 106. Règlement des difficultés entre les Élus et le Mâconnais. — Fol. 143. Institution de l'avocat Payelle pour occuper des affaires de la Province au Parlement et aux Conseils du Roi à Paris. — Fol. 154. Réparation du grand chemin de Chalon à Arnay. — Fol. 158, 191. Avis donné par le duc de Bourbon de la tenue des États fixée par le Roi au 4 août et convocation des alcades pour le 15 août prochain. — Fol. 192. Délivrance d'un pont sur la Bouzaize, à Corgengoux. — Fol. 195. Réception de Cl. Petit, receveur du bailliage de Chalon. — Fol. 211. Contrat d'emprunt de 250,000 livres. — Fol. 224. Autorisation aux habitants de Saint-Julien de s'imposer la somme de 500 livres pour la réparation de leur église. — Fol. 231. Réception de Cl. Jannon, receveur des impositions du bailliage de Dijon. — Fol. 262. Visite du chemin de Villecomte à Châtillon, par Pothernière. — Fol. 267, 334, 349. Réparation des auditoires royaux de Châtillon, d'Autun et Avallon. — Fol. 272. Mention de l'ouverture des États. — Fol. 284. Réparation du chemin de Chalon à Autun. — Fol. 294. Traité entre les Élus et la Chambre des Comptes au sujet du règlement des épices. — Fol. 312. Députation des nouveaux Élus pour

le voyage d'honneur. — Fol. 316. Délibération qui règle ce qui sera fait dans la Chambre des Élus, en absence des Élus des Ordres. — Fol. 317. Rétablissement des ponts de la ville d'Avallon. — Fol. 327. Exécution d'un nouveau tracé de chemin de Dijon à Auxonne, par la prairie de Lamponne et Genlis. — Visite des ponts de Blanzay et de Tanlay. — Fol. 376. Réception de G. Buffot, receveur du bailliage d'Autun.

C. 3125. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

**1679-1680.** — Registre 63<sup>e</sup> des délibérations des Élus, — Fol. 1. — Marché pour la confection de bourses en velours et en cuir pour la distribution des jetons; — avec J.-B. Dufour, tailleur à la monnaie, pour la gravure des coins des jetons d'or, d'argent et de cuivre, représentant à l'avant les armes du Duché avec l'exergue *Comitia Burgundiae* et l'année 1680, et au revers un olivier chargé de feuilles et de fruits, avec l'exergue *Opibusque juvabo*. — Fol. 50, 55. Visites des chemins de Couternon à Bresse, de Varois à Magny-Saint-Médard; — règlements des remises faites aux receveurs des bailliages. — Fol. 84. Visite du pont fait sur la Vouge, à Gilly; de celui de Saint-Loup-de-la-Salle. — Fol. 86. Ordre au syndic d'intervenir au procès intenté par le procureur général aux commis des postes et messageries pour exactions commises dans leur service. — Fol. 98, 120. Réparations ordonnées au chemin de Dijon à Seurre, par Citeaux, de Chalon à Auxonne, près La Guette. — Fol. 117. Augmentation des gages de la maréchaussée. — Fol. 127. Visite du pont de Tanlay. — Fol. 128. Réception de D. Rémond, receveur triennal des impositions du bailliage de Châtillon. — Fol. 134. Emprunt de 274,000 livres. — Fol. 157. Département, entre les Élus, de la visite des chemins de la Province pour les réparations demandées. — Fol. 181. Aumône de 300 livres accordée aux Capucins de Dijon pour les bâtiments de leur couvent. — Fol. 188. Dépêche du duc de Bourbon dans le but de presser les réparations de la route de Seignelay. — Fol. 202. Délivrance du pont sur la rivière de Monge, vers Senozan, par la route de Chalon à Lyon. — Fol. 203. Ordre à tous les officiers municipaux des villes et villages d'envoyer aux Élus la liste de tous les habitants qui ne sont point portés sur les rôles des tailles. — Fol. 204. Poursuite contre M. de Chevigny, qui a intercepté les abords du pont nouvellement construit sur le Sornan, près Semur-en-Auxois. — Fol. 206, 270. Délivrance des travaux de restauration des bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 226. Réparations faites aux prisons de Chalon et construction d'une chapelle. — Fol. 228. Commission donnée au sieur Julien, secrétaire des États, de veiller à la bonne exécution des travaux ordonnés sur les chemins de la Province. — Répartition des fonds accordés pour la réparation de ces chemins. — Fol. 241.

Règlement des pouvoirs donnés par les Élus des ordres à ceux restant à Dijon, pour l'expédition de certaines affaires durant le séjour des premiers en Cour. — Fol. 272. Allocation de 3.000 livres à l'hôpital d'Auxonne. — Fol. 279. Paiement à A. Gambu, arpenteur juré du Roi, qui a levé la « tibiériade » du chemin de Dijon à Genlis. — Fol. 323. Délivrance des réparations aux ponts de la Guyotte et de la Sablonne, près Navilly.

C. 3126. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier.

**1681.** — Registre 64<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 3 et suiv. Traités avec les receveurs des bailliages pour le paiement régulier des impositions. — Fol. 53. Réparations ordonnées au pont de Souvert, sur la rivière de Thillenet (chemin d'Autun à Chissey). — Fol. 72. Roulliet, ingénieur à Auxonne, présente les devis et plans du pont à construire à Genlis. — Fol. 91. Visite de l'auditoire et des prisons de Semur. — Fol. 102, 109. Délivrance de la construction des ponts de Navilly. — Fol. 112. Réparations du grand chemin de Chalon à Tournus, près l'abbaye de La Ferté. — Fol. 145, 128, 129, 142, 146, 164. Colbert oblige les Élus à reconstruire le pont d'Auxonne aux frais de la Province et les invite à faire recommencer des travaux mal faits sur les routes d'Auxerre et de Seignelay. — Fol. 121, 124. Délivrance de la construction des ponts de Souvert, près Chissey, de Cousin, près Avallon. — Fol. 130. Réception de Girard Richard, élu du Roi. — Fol. 155. Réparation du chemin de Chalon à Tournus, devant l'abbaye de La Ferté. — Fol. 172. Opposition des Élus à la prétention des officiers des gabelles, d'obliger les communautés à prendre un minot de sel sur le pied de 14 personnes. — Fol. 173. Visite des travaux de réparation des bains de Bourbon; — fol. 183, des chemins de Seignelay. — Fol. 194. Mainteneur des habitants de Chalanges dans leur exemption des tailles. — Fol. 206. Délivrance de la construction du grand chemin de La Ferté. — Fol. 215. Seconde délivrance de celle du pont d'Auxonne. — Fol. 243. Délibération qui règle ce qui sera fait dans la Chambre des Élus en l'absence de ceux des Ordres. — Invitation au trésorier d'ouvrir dans ses comptes un chapitre séparé pour les chemins de traverse, dont le fonds est imposé séparément. — Fol. 247. Réparations ordonnées aux grands chemins et aux prisons. — Fol. 230. Constatation des pertes causées par la grêle dans les villages de Chenôve, Hauteville, Daix et Abuy. — Fol. 286. Construction du pont de Genlis. — Ordre du Roi pour la reconstruction des ponts de Cravant et d'Auxerre. — Fol. 316. Réparations du chemin de Dijon à Nuits. — Fol. 322. Lettre au prince de Condé, au sujet de la prétention des agents des gabelles d'imposer le sel.

C. 3127. (Registre.) — In-folio, 484 feuillets, papier.

1682. — Registre 65° des délibérations des Élus. — Fol. 10. Traités avec les receveurs pour le recouvrement des impositions. — Fol. 42, 54, 83. Remontrance du maire de Dijon et des syndics contre les tentatives des officiers des gabelles pour faire prendre du sel par impositions ; — plaintes à ce sujet au prince de Condé. — Fol. 44. Paiement des travaux faits sur la route de Dijon à Nuits. — Levée des garnisons mises chez les échevins et syndics de Saulieu, pour accélérer le paiement des impositions. — Fol. 60. Injonction aux seigneurs de Genlis de justifier du droit qu'ils prétendaient d'avoir un bac à Genlis, pour la suppression duquel ils demandent une indemnité. — Fol. 64. Imposition de la somme allouée aux magistrats de Chalon pour l'établissement d'une place publique devant la cathédrale. — Fol. 82. Délivrance des derniers ouvrages à faire au pont d'Auxonne. — Fol. 107. Indemnités de terrain pris pour la route de Dijon à Genlis, payées au commandeur de la Madeleine. — Fol. 111, 205. Réception de P. Bavyn, élu du Roi. — Fol. 133. Paiement des réparations faites au pont de Toutry. — Fol. 171. Exécution des ordres du Roi pour la reprise de la construction du pont d'Auxonne. — Fol. 175. Convocation des alcades pour la prochaine assemblée des États du pays. — Fol. 177. Convocation des États pour le 5 mai. — Fol. 205. Remontrances de l'ancien syndic des États contre les prétentions des officiers de la chancellerie du Parlement. — Fol. 218. Don de 300 livres fait aux Jacobins de Dijon, à l'occasion de la tenue du chapitre général. — Fol. 225. Rapport de M. Julien, secrétaire des États, sur la visite des chemins de la Province. — Fol. 229. Paiement fait au sieur Gétard, architecte du Roi, des plans et devis dressés pour la construction des logements des États au Logis du Roi sur l'emplacement de la Vieille-Monnaie. — Fol. 252. Secours à M. de Choiseul, sieur de Vautheau, pour la construction d'un pont sur la Vesvre. — Fol. 279. Assemblée des nouveaux Élus. — Fol. 282. Commissions nommées pour reconnaître les malversations commises dans la distribution des étapes. — Fol. 308. Sommation aux officiers domiciliés dans les bâtiments de la Monnaie, près le Logis du Roi, de les vider prochainement ; ces bâtiments devant être démolis pour faire place à ceux des États. — Fol. 312. Nomination d'Ant. Rouillet, inspecteur des grands chemins de la province. — Fol. 314. Réponse des Élus au Chancelier, relativement aux impositions des terres du duc d'Aumont. — Fol. 342. Mise en délivrance de la construction de la grande salle des États. — Fol. 351, 358. Elle est tranchée pour 58,000 livres à Jarret et consorts. — Fol. 393. Invitation à l'inspecteur des chemins, de reconnaître tous les chemins, ponts et endroits désignés dans le décret des États comme

devant être réparés. — Mention des délivrances qui en ont été faites. — Fol. 436. Indemnité payée au chapitre de la Sainte-Chapelle, pour terrain cédé à la route de Genlis à Fauverney.

C. 3128. (Registre.) — In-folio, 479 feuillets, papier.

1683. — Registre 66° des délibérations des Élus. — Fol. 1. Traité avec le receveur général Bazin pour le paiement des parties du trésor royal ; — fol. 3 et suiv., avec les receveurs des finances des bailliages pour le paiement des impositions. — Fol. 24. Taxations des Élus et des officiers. — Fol. 53. Circulaire aux receveurs, afin d'avertir les communautés de leur transmettre les requêtes et pièces qu'elles seront dans l'intention d'adresser aux Élus. — Fol. 74, 147, 387. Délibération des Élus portant défense aux communautés du Duché, limitrophes de la Champagne, de déférer aux ordonnances de l'Intendant de cette Province. — Fol. 92, 100, 154. Réparations à l'auditoire d'Avallon, de Semur, de Bourbon-Lancy. — Fol. 96. La grange de Chaillot sur Velars est déclarée abandonnée. — Fol. 117. Injonction aux échevins et collecteurs des communautés, de remettre leurs rôles de tailles au greffe des États. — Fol. 135, 257. Correspondance avec le lieutenant-général du bailliage de Langres au sujet des communes limitrophes entre la Champagne et la Bourgogne. — Fol. 152. Construction de la levée de Couternon. — Fol. 155. Lettre du prince de Condé, qui désigne l'avocat Petit comme Conseil des États. — Fol. 176. Les Élus ordonnent le transport des archives des États au couvent des Cordeliers, à cause de la nécessité d'occuper le local où elles sont placées au Logis du Roi, à cause du prochain passage de S. M. — Nomination de M. de Noinville pour surveiller les travaux de construction du Palais des États. — Fol. 190. Réparation du grand chemin de Chalon à Autun ; — fol. 192 et suivants, de ceux de Dijon à Auxerre, à Seurre et à Saint-Jean-de-Losne, à Auxonne, à cause du passage du Roi ; — id., de tous les chemins des villages aux alentours de ces deux dernières villes et dans la plaine de Genlis. — Fol. 230. Construction d'un pont sur l'Auxon pour le passage du Roi. — Fol. 235, 275. Peinture de doubles écussons aux armes de la Province placés sur les perches plantées en plusieurs endroits des chemins de la Province. Garder-foux placés le long des rampes du Val-de-Suzon. — Fol. 242. Lettre du prince de Condé aux Élus, de se porter au-devant du Roi jusqu'à Auxerre. — Fol. 259, 267. Commission des Élus, nommée pour aller au camp de Seurre solliciter du Roi une indemnité pour « les prairies consommées par les troupes. » — Fol. 270, 346. Opposition à l'établissement d'un bureau des aides à Talmay et à Pontailler-sur-Saône. — Fol. 305. Paiement aux entrepreneurs des constructions du Palais des États. — Fol. 307. Nettoyement de la place devant le Logis

du Roi. — Fol. 310 et suivants. Paiement des réparations faites sur les chemins à l'occasion du passage du Roi. — Fol. 355. Imposition sur la commune de Belleneuve pour la reconstruction de la grange de la cure. — Fol. 363. Réparations faites à la route du Maupas. — Fol. 379. Emprunt de 160,000 livres sur la garantie des crues de 50 sols par minot de sel, pour le paiement de la subsistance et exemption de 1683. — Fol. 387. Réclamation des Élus au ministre Louvois touchant le mode de paiement des gages des maîtres de poste. — Fol. 388, 413. Lettres au duc de Bourbon sur les tentatives faites pour les agens du fisc en Bourgogne. — Fol. 395, 421. Réparations faites aux ponts de Brion-sur-Ource, de Bar-sur-Seine et de Châtillon-sur-Seine; — d'Aubigny-en-Plaine. — Fol. 440. Emprunt de 74,000 livres pour la construction du pont d'Auxonne. — Fol. 441. Réparations des ponts de l'Étang-Vergy et du chemin de Fleurey au Pont-de-Pany.

C. 3129. (Registre.) — In-folio, 615 feuillets, papier.

**1684.** — Registre 67<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1. Ratification de la délivrance des réparations à faire au pont de pierre sur le chemin de Chalon à la Montagne. — Fol. 16. Frais de réintégration des papiers des États transportés aux Cordeliers lors du passage du Roi. — Fol. 30. Ordre du duc de Bourbon aux Élus de nommer Prix-Deschamps receveur du bailliage d'Avallon. — Nomination et réception. — Fol. 49. Réparation du grand chemin de Beaune à Chalon; — de Chalon au Bourgneuf et à Champforgeuil. — Fol. 128, 299. Paiement de la maison Saglier englobée dans le nouveau Palais des États. — Fol. 130. Circulaire aux villes de la Province, pour les informer de la décision qui renvoie toutes les causes des maîtres de poste devant l'Intendant. — Fol. 135. Réparation du pont sur le grand chemin d'Auxois entre Trouhaut et Turcey; — fol. 142, aux avenues d'Autun; — au pont de Claireau près Avallon; — fol. 144, aux deux ponts de Mimande sur la Deheune. — Fol. 163. État du remboursement des étapes aux lieux de passage des troupes. Dijon touche 33,678 livres 1 sol; Nuits 3,580 livres; Beaune 4,076, etc. — Fol. 181, 192, 199, 201, 271, 242. Délivrance de la construction des ponts et levées de Lestallet et Clémencey, Tanlay, Écuelle, Chivres, La Bussière. — Fol. 191. Délibération portant que tout habitant qui changera de résidence devra le faire publier au prône de la paroisse et le signifier aux procureurs de la communauté et au receveur du bailliage, sous peine d'être imposé aux tailles du même lieu. — Fol. 197. Défense aux officiers de l'élection d'Auxerre, de dresser les procès-verbaux d'incendie. — Fol. 217. Gages de Joachim Violette, garde de la porte des Élus. — Fol. 225. Autorisation à tous les Élus présents à Dijon, de recevoir les tierçoyements ou les quartoyements sur le prix des ouvrages délivrés de-

puis peu. — Fol. 257. État des réparations à faire sur les grands chemins. — Fol. 304. Injonction au syndic de se pourvoir au Conseil contre le fermier qui se permet de lever un droit de gros sur des communautés du bailliage de Châtillon. — Fol. 400. Réception de M. Debadier, vicomte-mayeur de Dijon, dans la Chambre des Élus. — Fol. 357. Élargissement d'un habitant de Flavigny incarcéré sur l'ordre du receveur Sallier, pour prétendu défaut de paiement de la communauté. — Fol. 382. Lettres de condoléance des Élus au duc de Bourbon, au sujet de la mort de la princesse Palatine. — Fol. 393. Délivrance des réparations à faire au chemin d'Is-sur-Tille à Langres; — fol. 398, à la levée de Verdun; — fol. 399, au pont de la Villeneuve, près Bar-sur-Seine. — Fol. 400. Indemnités de logement aux officiers de la Monnaie englobée dans les constructions du palais des États. — Fol. 418. Institution de Bénigne Goujon huissier des États. — Fol. 421. Délivrance de la réparation de chemin de Dijon à Bligny entre Agey et La Bussière; — fol. 426, de celui entre la porte d'Ouche et la porte Saint-Pierre à Dijon. — Fol. 437. Procès-verbal d'apposition de scellés au domicile de Bazin, décédé trésorier des États de la Province. — Sa veuve présente M. Chartraire pour continuer le service. Lettre au duc de Bourbon à cet effet. — Fol. 450. Acceptation de M. Chartraire comme remplaçant provisoire de Bazin. — Fol. 458. Délivrance des réparations à faire au chemin de Chalon au Maupas. — Fol. 464. Réception du pont de Genlis et du chemin de Neuilly à Crimolois. — Fol. 469. Levée des scellés apposés sur les coffres de feu Bazin, trésorier des États. — Inventaire des papiers de la recette. — Fol. 475. Reconnaissance du pont de Brion-sur-Ource. — Fol. 480. — Lettre du duc de Bourbon qui désigne M. Chartraire, lieutenant criminel à Semur, comme successeur du trésorier Bazin. — Nomination et réception par les Élus. — Fol. 523. Imposition sur les communautés du bailliage de Semur en Auxois, pour l'ouverture d'une place devant l'église de cette ville. — Fol. 547. Mandement de 6,000 livres pour le service des haras.

C. 3130. (Registre.) — In-folio, 499 feuillets, papier.

**1685.** — Registre 68<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1 et suiv. Traités des receveurs des bailliages pour le paiement des impositions. — Fol. 25. Missionnaire entretenu à Buxy-le-Royal aux frais de la Province. — Fol. 30, 51. Réparations faites aux ponts de Chamesson, Noiron et Citeaux. Fol. 37, 58. Vente d'une croix de diamants et de colliers de perles, demeurés à la Province, en garantie des créances sur le sieur de Saulle, ancien commis du trésorier général Bossuet. — Fol. 54, 61. Délivrance des réparations aux grands chemins de Dijon au Val-de-Suzon et à Plombières; — fol. 76, au pont d'Arcy-sur-Cure. — Vin envoyé en présent à MM. de



Gourville, Chauvot et au premier commis du contrôleur général. — Fol. 79. Construction d'un pont sur la Vignotte à Billeley. — Fol. 82. Remboursement du prix des étapes montant à 412,987 livres. — Fol. 96. Visite du pont de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 104. Dépêche du duc de Bourbon qui annonce l'ouverture des États fixée au 7 juin. — Fol. 115. Autorisation au trésorier d'encaisser une somme de 1753 livres, apportée par le gardien des capucins de Lyon au nom d'une personne qui en fait restitution à la Province. — Fol. 121. Poursuites judiciaires ordonnées par les Élus contre des malfaiteurs qui ont ruiné des ouvrages publics. — Fol. 185. Paiement des réparations faites en l'auditoire de Semur. — Fol. 194. Compliment des Élus au duc de Bourbon à son arrivée. Taxe de 300 livres aux deux procureurs-syndics. — Fol. 202. Délibération des Élus qui, pour obvier à la disette de foin, résultant de la sécheresse, ordonne la mise des prés en regains. — Fol. 216. Contrat passé entre les députés des États et M. Chartraire pour la cession des charges de receveur général ancien et alternatif de la Province. — Fol. 233. 1<sup>re</sup> séance des nouveaux Élus. La Chambre constituée va présenter ses hommages au duc de Bourbon. — Gratification de 200 livres à ses bas officiers. — Fol. 236. Don de 600 livres aux Jésuites de Paray pour la construction de leur couvent. — Fol. 238. Réparation des chemins de Marcigny à Artais et à Charolles ; — fol. 242. de ceux d'Autun à Épinac, à Lucenay et du pont de Souvert ; — fol. 245, du chemin de la Ferté à Tournus. — Réponse du duc de Bourbon à l'occasion du mariage de son fils. — Fol. 249, 328. Réparations aux levées de Verdun. — Fol. 255. Dépêche au gouverneur pour lui demander l'autorisation d'envoyer des commissaires à Bar-sur-Seine assister au département des tailles et recevoir les plaintes des imposés. — Fol. 259. Commission pour la visite des chemins. — Fol. 263. Lettre au prince de Condé touchant des démarches tentées par MM. de la Trousse et de Corcelles, commandant et intendant du camp de la Saône, en faveur de la Province. — Fol. 286. Commission donnée à l'Élu Barbier, de se rendre au camp de cavalerie sur la Saône pour recevoir l'état des prairies fourragées. — Fol. 291. Réparation du chemin de la porte des Marbres à Autun. — Fol. 297, 307. Lettres des Élus au prince et à la princesse de Condé et au duc et à la duchesse de Bourbon au sujet du mariage et de la survivance du dernier au gouvernement de Bourgogne. — Fol. 301. Délivrance de la recette des crues sur le sel, faite au receveur général Chartraire ; — fol. 306, des travaux de réparation au chemin de Neuilly près de la rivière d'Ouche ; — fol. 382, de celui de Beaune à Chagny. — Fol. 309 bis. Gages de 1,500 livres à Rouillet, ingénieur du Roi, visiteur des chemins de la Province. — Fol. 416. Indemnité de 61,992 livres accordée par le Roi aux propriétaires des prairies fourragées

par les troupes du camp de la Saône. — Fol. 321, 330, 414. Réponses des princes de Condé à la lettre de félicitations des Élus. — Fol. 343. Délibérations pour le voyage d'honneur. — Emprunt de 86,000 livres pour les frais de ce voyage. — Fol. 347. Commission pour la visite générale des feux. — Poursuites contre les entrepreneurs des chemins en retard de leurs travaux. — Fol. 361. Ordre de réparer ceux du Val-de-Suzon à Saint-Seine par Cètre, et de Bligny-le-Sec à Salmaise et Sainte-Reine ; — fol. 371, les ponts du Perron près la Colombière, de Champforgeuil sur les chemins de Chalon à Autun. — Fol. 415. Lettres de condoléance des Élus au M<sup>is</sup> de Louvois au sujet de la mort du chancelier Le Tellier, — et de félicitation à M. Boucherat, nommé chancelier. — Fol. 416, 419. Construction d'une muraille entre le nouveau bâtiment des États et les maisons Gaillardin et Hébert.

C. 3181. (Registre.) — In-folio, 369 feuillets, papier.

1696. — Registre 69<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Dépêche du duc de Bourbon au sujet du voyage d'honneur. — Fol. 6. — Marché avec H. Tresneau pour la fourniture de bourses de jetons ; — fol. 6, pour la gravure des coins des jetons. — Fol. 17. Mandement de 1,230 livres pour le transport à Paris des 86,000 livres dépensées au voyage d'honneur. — Fol. 25. Marché fait avec Et. Hongre, sculpteur à Paris, pour la façon de la statue équestre du Roi, en bronze, suivant le dessin de Mansart, architecte du Roi, moyennant la somme de 90,000 livres. Emprunt de 10,000 livres pour les premières avances. — Fol. 32. Marché avec A. de Coysevox, sculpteur à Paris, pour la façon moyennant 2,200 livres d'un buste en marbre du Roi, destiné à la décoration de la grande salle des États. — Fol. 46. Paiement de primes pour la destruction des loups. — Fol. 73. Réception de Ballard en qualité de receveur alternatif du bailliage d'Autun. — Fol. 79. Paiement de 3,000 livres accordées par les États, aux Jésuites du collège Godran à Dijon. — Fol. 107. Députation des Élus à M. de Saint-Ruf, commandant le camp de la Saône, pour lui « remontrer le grand intérêt que cause ce camp à la Province. » — Fol. 120. Paiement de 18,000 livres aux entrepreneurs du bâtiment des États ; — fol. 134, du terrain pris dans l'élargissement de la route à Premeaux. — Reconnaissances des réparations faites à l'auditoire du bailliage d'Autun ; — à celui de Semur ; — fol. 140, aux ponts de Bar-sur-Seine ; — fol. 148, d'Autun. — Fol. 177. Réparations ordonnées au chemin depuis le moulin de Chevremorte jusqu'à la Cude. — Fol. 178. Visite des caisses des recettes de la Province, à l'effet de reconnaître les espèces d'or qui y sont renfermées. — Fol. 196. Délibération pour presser la réparation des grands chemins mis en délivrance. — Fol. 204. Proclamation de la mise en délivrance de la construction du portail et du vestibule du Palais des

États. — Fol. 208. Réception de J.-B. Suremain, receveur des impositions du bailliage d'Auxonne. — Fol. 216. Paiement des ouvrages de la digue des moulins à Auxonne. — Fol. 220. Reconnaissance des chemins de Chalon à Cuiseau. — Fol. 252. Réparation d'un pont sur la Grosne près Savigny, demandée par M. de Louvois. — Fol. 257. Imposition sur le bailliage de Montcenis pour la réparation de l'auditoire et des prisons. — Fol. 283. Remboursement de principaux et d'arrérages de rente aux créanciers de la Province. — Fol. 315. Délivrance des travaux de réparations des bâtiments du bailliage de Dijon. — Fol. 326. Visite des chemins de Corgengoux et du pont de la Verne. — Délivrance de ceux de Deroux. — Fol. 329. Paiement des impressions faites par P. Palliot, imprimeur des États. — Fol. 339. État et devis des réparations à faire sur les chemins, dressé par l'ingénieur Rouillet. — Fol. 349. Visites des chemins de Dijon à Beaune, Demigny, etc. — Pont de Norges. — Fol. 355. Taxation de journées aux Élus. — Fol. 359. Réparations faites au chemin de Messigny à Dijon. — Fol. 560. Gratification de 4,500 livres au sieur Davison, premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, qui avait concouru avec l'architecte Mansard pour dresser les plans du bâtiment des États.

C. 3132. (Registre.) — In-folio, 387 feuillets, papier.

1687. — Registre 70<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 8. Transaction entre les Élus généraux et ceux du comté d'Auxerre, au sujet de l'exécution du traité d'Union et de la juridiction des tailles. — Fol. 19. Aumônes de 5 livres aux religieuses claristes de Seurre et d'Auxonne. — Fol. 20. Lettre du duc de Bourbon relative au camp de cavalerie que l'on forme sur la Saône, sous le commandement de M. de Boufflers. — Mémoire des Élus à Louvois et réponses de celui-ci. Réponse des Élus au duc de Bourbon. — Fol. 23. Ordonnance pour le remboursement des étapes. — Fol. 36. Dépêche du ministre Lepelletier au sujet de l'exemption des tailles, accordée aux gardes des bois royaux. — Lettre de M. de la Frezelière, gouverneur de Salins, qui demande la réparation du chemin d'Auxonne à Pesmes. — Fol. 45. Paiement de Lambert, entrepreneur du portail du Palais des États; — fol. 47, de l'entrepreneur des digues et levées de Verdun; — fol. 60, de ceux des chemins de Champforgeuil à Chagny; de Beaune à Verdun. — Département de la fourniture de paille pour l'établissement du camp sur la Saône. — Fol. 65. Transaction entre les Élus et le receveur des aides du comté d'Auxerre pour le rachat de son office. — Fol. 67, 176. Autre avec les entrepreneurs du Palais des États, pour la reconstruction de la muraille au devant de la grande salle. — Fol. 72. Dépenses pour le *Te Deum* chanté à l'occasion du rétablissement de la santé du Roi et des obsèques du prince de Condé. — Fol. CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

86. Réparation du pont à l'embouchure de la Monge dans la Saône entre Mâcon et Tournus; — fol. 87, 148, des levées de Saint-Marcel et de la montée de Noyers; — fol. 89, des ponts de l'Estalet; — fol. 92, de ceux du chemin de la Ferté. — Fol. 111. Paiement du restant du prix accordé pour l'ouverture d'une place devant l'église de Semur-en-Auxois; — fol. 130, des réparations du pont de Mailly-sur-Yonne; — fol. 146, de l'auditoire royal d'Auxonne. — Fol. 159. Délivrance de celles du pont de Cléreau près Avallon; — fol. 168, du pont Aubriot à Dijon. — Fol. 172. Imposition pour la réparation de celui de Bar-sur-Seine. — Fol. 178. Lettre des Élus au duc de Bourbon concernant les arrangements pris entre eux et le marquis de Boufflers, commandant les camps sur la Saône. — Fol. 199. Délivrance de la construction du pont près le moulin Gauchard sur la route entre Chalon et Chagny; — du pavé de la place Saint-Vincent de Chalon. — Fol. 211. Dépêche du duc de Bourbon touchant les fournitures à faire au camp de la Saône. — Avis donné par M. de Harlay, Intendant de Bourgogne, sur le procès entre les Élus et les référendaires de la Chancellerie, au sujet des scellés. — Fol. 228. Réception de M. Joly maire de Dijon. — Fol. 233. Visite des ponts de Châtillon et de la route de Dijon à Auxonne. — Ordre au bailli de la terre de Saint-Seine de faire couper les bois bordant la grande route vers Cêtre, « où il se commettait des vols et des assassinats. » — Fol. 244. Réparation du chemin d'Artaix à Marcigny. — Fol. 246. Délivrance de la réparation du pont d'Auxerre; — du grand chemin de Dijon au Val-de-Suzon; — de deux ponts près de Mâcon; — de l'auditoire royal de Montcenis. — Fol. 254. Service funèbre en l'honneur de M. de la Tournelle, Élu de la noblesse, et son remplacement par M. de Thianges, son prédécesseur. — Fol. 277. Délivrance à faire au pont d'Aisey-sur-Seine près Châtillon; — au chemin de Verdun depuis Gilly à Balon; — à deux ponts de bois sur le chemin de Nuits à Argilly allant sur la Saône; — fol. 283, des montées de Val-de-Suzon; — fol. 292, du chemin du Pont-de-Pany à Sombornon; — fol. 298, des ponts de Toulon-sur-Arroux et de Palpana; — fol. 301, des ponts sur la Bèze à Vonges; — de celui d'Épinac; — fol. 303, 339, de ceux de Longvic, de Buffon; — fol. 305, des levées et pont de Saint-Loup de la Salle. — Fol. 305. Paiement d'arrérages de rentes dues par la Province. — Fol. 348. Plantation d'ormes sur le chemin de la Porte-Guillaume aux avenues de la ville. — Fol. 354. Avance de 20,000 livres faite au sculpteur Lehongre pour la statue équestre. — Fol. 356. Estimation des terrains pris pour le rélargissement de la route du Pont-de-Pany à la Bussière. — Fol. 359. Délivrance de la construction d'un pont sur la route de Pontailier à Langres entre la Bèze et l'étang de Pont-Bernard. — Fol. 382. Contrat d'emprunt de 140,000 livres pour aider au paiement du don gra-

tuit. — *Passim*. Décharges obtenues pour sinistres. Primes pour la destruction des loups.

C. 3133. (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

1659. — Registre 71<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Préparation de l'état d'administration des Élus et convocation des alcades. — Fol. 2, 46. Remerciments au duc de Bourbon de ce qu'il avait fait accorder à la Province la ration de cavalerie sur le pied de trente sols. — Fol. 25. Reconnaissance des réparations à faire aux ponts et levées de Longepierre; — fol. 40, des digues et levées de Verdun. — Fol. 67. Construction du pont de N.-D. de Grâce sur la Grosne. — Fol. 71. Paiement des réparations faites à la digue de Neuilly. — Fol. 99. Délivrance des travaux d'entretien des chemins aux avenues d'Autun. — Fol. 115. Réparations ordonnées du grand chemin de Dijon à Lyon dans le Mâconnais. — Fol. 119, 136. Ordonnances de décharges de tailles à plusieurs communautés frappées de la grêle. — Fol. 130. Appointements de l'architecte de Noinville, conducteur des travaux du Palais des États. — Fol. 145. Visite des réparations à faire au grand chemin de Paris aux environs de Montbard. — Fol. 162. Allocation de 100 livres au collège de la ville d'Auxonne, « afin d'exciter les écoliers à bien étudier. » — Fol. 178, 185. Dépêches du prince de Condé, qui annonce la convocation des États, fixée au 15 mai. — Réponse des Élus. — Fol. 180. Lettres de félicitations des mêmes au prince de Condé, au duc de Bourbon, au prince de Conty, touchant le mariage du prince de Conty avec M<sup>lle</sup> de Bourbon. — Fol. 182. Convocation des alcades et des commissaires de la noblesse. — Fol. 186. Publications des réparations à faire sur tous les chemins de la Province. — Fol. 230. Visites des réparations faites aux ponts de la porte de Saint-Antoine de Mâcon. — Fol. 290. Acquisitions de terrains pour le rélargissement du grand chemin, depuis Cîtebre jusqu'à Billy-les-Chanceaux. — Fol. 298. Compliments adressés par les Élus au prince de Condé, lors de son arrivée. — Fol. 311. Réception de Ph. Dupuis et J. Courtin, comme receveurs anciens alternatifs et triennaux du bailliage d'Auxois, en remplacement de A. de la Motte, leur aïeul. — Fol. 352, 363. M. de Foudras est nommé commissaire des États près le commandant du camp de la Saône. — Fol. 359. Première séance des Élus de la nouvelle triennalité : l'évêque de Chalon, M. de Xaintrailles, Bauyn, élu du Roi, Joly, maire de Dijon, Butard, maire de Seurre. — La chambre constituée va complimenter M. le Prince. — Fol. 362. Ordre de réparer le chemin et le pavé de Sombernon. — Fol. 367, 373. Publication des travaux à faire au Palais des États. — Fol. 376, 385, 388. Estimations des terrains pris pour le rélargissement du grand chemin entre Dijon et Auxonne, à Montbard, à La Bussière. — Délivrance des réparations faites au pont d'Arroux à Autun.

Fol. 430. Allocation de 2,000 livres aux Jésuites de Dijon pour l'achèvement de leurs bâtiments. — Fol. 435, 457. Ordre aux prévôts de la maréchaussée de fouiller les bois du Val-de-Suzon et de Salmaise, pour y saisir les voleurs et les vagabonds auxquels ils servent de refuge. — Fol. 436. Préparatifs du voyage d'honneur. — Fol. 437. Ordonnance pour l'entretien des fossés des grands chemins. — Fol. 443. Réparation de la route d'enceinte de Dijon. — Fol. 447. Délivrance de la levée des crues de sel. — Fol. 474. Ordonnance pour le rélargissement du chemin de Beaune à Verdun, par Saint-Loup; — de Chalon à Givry; — fol. 480, à Autun; — à La Ferté. — Fol. 485. Délivrance de la réparation des chemins de Beaune à Chalon, près Demigny. — Fol. 513. Paiement des fournisseurs de foin sec pour l'approvisionnement du camp sur la Saône. — Fol. 515 et suiv. Paiement des arrérages des rentes constituées sur la Province. — Fol. 543. Reconstruction du pont de Magny-Saint-Médard, sur l'Albane, chemin de Mirebeau à Dijon. — Fol. 560. Réparations aux digues de Verdun; — fol. 563, du pont d'Auxon, près Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 567. Poursuite contre le secrétaire de la mairie d'Is-sur-Tille, pour malversation dans la distribution des étapes. — Fol. 595. Ordonnance relative au contingent d'hommes affecté au pays de Bresse, pour la milice provinciale. — Fol. 602. Marché passé avec Tresneau, boursier à Paris, pour la fabrication des bourses de jetons.

C. 3134. (Registre.) — In-folio, 407 feuillets, papier.

1660. — Registre 72<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Ordonnance du Roi concernant l'habillement des milices dans les paroisses où les habitants sont vêtus de toile. — Délibération des Élus concernant l'exécution de cette ordonnance. — Département de l'impôt sur toutes les communautés de la Province pour l'habillement, l'équipement, l'armement et la solde des miliciens. — Fol. 18, 207. Paiement de 20,000 livres au sieur Lehongre, à valoir sur le prix de la statue équestre. — Fol. 23. Vin de Beaune envoyé « au bureau de M. de Louvois, à gens qui rendent service à la Province. » — Fol. 30. Main-levée des garnisaires établis chez Guiotat, receveur des tailles de Chissey, parce que cette communauté ayant nommé un soldat de milice, celui-ci s'était engagé avec celle de Cussy, de telle sorte que Chissey avait été mis en demeure de le remplacer. La commune de Cussy est condamnée à se dessaisir de ce milicien. — Fol. 30. Traités avec les receveurs de la Province pour le paiement des impositions. — Fol. 72, 407. Visite des travaux du portail du palais des États; — du pont Clereau, près Avallon, emporté par les eaux; — fol. 87 et *passim*, secours et décharges pour incendies ou grêles. — Fol. 96. Ordonnance pour le remboursement des étapes. — Fol. 109. Impressions payées à P. Palliot. — Fol. 114. Paiement de

1,000 livres aux Jésuites de Chalon. — Fol. 127. Délivrance des réparations du chemin d'Auxonne à Flammerans. — Fol. 136. Visite des travaux de maçonnerie du canal sur Suzon, depuis l'hermitage de Saint-Martin et du chemin de Vantoux. — Fol. 146. Gages d'augmentation des brigades de la maréchaussée. — Fol. 158. Visite des travaux du pont de Saint-Loup. — Fol. Paiement des fauteuils en maroquin, destinés à la Chambre des Élus. — Fol. 166. Visite des réparations des ponts et levées de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — du Val-de-Suzon à Billy-les-Chanceaux; — du pont de Turcey; — fol. 179, du grand chemin de Gilly à Verdun. — Fol. 186. Le prince de Condé mande les Élus en Cour pour un secours en argent que le Roi veut demander à la Province. — Fol. 189. Le prince de Condé fait connaître aux Élus que ce secours se montera à 800,000 livres payables à bref délai et que le Roi donnera à la Province les moyens d'asseoir un emprunt sur les octrois de Saône. Les Élus, après avoir remontré qu'ils sont sans pouvoir des États pour consentir l'octroi d'une si grosse somme, pressés par le Prince et le contrôleur général des finances, finissent par consentir sous la réserve du consentement des États. — Pouvoir au receveur général Chartraire d'emprunter 566,000 livres. — Fol. 192. Réception de J. Quarré comme élu du Roi. — Fol. 193, 257. Délivrance des octrois de Saône, faite pour 105,000 livres par an. — Fol. 198. Emprunt de 60 et 90,000 livres. — Fol. 207. Visite de la levée du cours de Rhoin, près Beaune. — Fol. 224. Proclamat de la construction de l'auditoire et des prisons de Bourbon-Lancy; — fol 233, du chemin de Chalon à Saint-Jean-des-Vignes. — Fol. 233. Dépêche du prince de Condé au sujet de la délivrance des octrois de Saône. — Fol. 234, 252, 293. Réponse des Élus. — Fol. 240. Visite des travaux de la place Saint-Vincent, à Chalon. — Fol. 253. Délivrance de la façon des sièges sculptés de la nouvelle salle des États, faite à Bernard Rollin, sculpteur. — Fol. 281, 295. Marché pour la réparation des ponts de Clochois, près Saint-Désert, des Perrons, près Chaion. — Fol. 294. Lettre des Élus au prince de Condé au sujet de la prétention des fermiers, de percevoir des droits de lods sur les échanges. — Fol. 297. Frais de voitures de Mansard, ingénieur du Roi, et Davisson, mandés à Dijon pour la reconnaissance des bâtiments du Palais des États. — Fol. 307. Paiement des 3,000 livres accordées par les États pour le rétablissement du clocher de l'église de l'abbaye de Saint-Étienne à Dijon, qui avait été foudroyé. — Fol. 332. Emprunt de 70,000 livres pour le don gratuit. — *Passim*, primes pour la destruction des loups.

C. 3135. (Registre.) — In-folio, 545 feuillets, papier.

1690. — Registre 73<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. et suiv. Traités avec les receveurs des impositions des diffé-

rents bailliages pour le versement en douze portions égales du montant de l'ensemble des impositions dont ils doivent faire le recouvrement. — Fol. 42. Dépêche du prince de Condé qui, de l'avis de Louvois, blâme les Élus d'avoir augmenté de deux sols la solde des soldats de milice et prescrit le retour au règlement. — Délibération des Élus, prise en exécution de cette dépêche. — Fol. 55. Autre pour la mise en activité du régiment de milice, commandé par M. d'Aligny. — Lettre au prince de Condé à ce sujet et concernant la monnaie qu'on veut établir sous la salle des États. — Fol. 61. On dresse le devis des travaux et on les délivre. — Fol. 63. Dépêche du contrôleur général Pontchartrain, portant que le Roi n'a pas accueilli les observations des Élus au sujet de l'Édit de création des offices de commissaires aux saisies réelles. — Fol. 64. Dépêche du prince de Condé, relative à la levée de la milice. — Plaintes de Louvois sur le mauvais état de la route d'Autun à Luzy. — Réponse au Prince. Ce chemin n'appartient pas à la Bourgogne. — Fol. 69. Marchés passés par la Province pour l'équipement de la milice. — Fol. 85, 203. Reconnaissance et délivrance des réparations faites aux levées de Verdun. — Estimation des terrains englobés dans la route de Montbard à Auxerre. — Fol. 110. Allocation de 1,000 livres sur les 4,000 livres votées par les États aux chevaliers du Jeu de l'Arquebuse d'Autun, pour l'acquisition d'un Jeu. — Fol. 126. Reconnaissance des dégâts causés à Saunières par l'inondation du Doubs; — des réparations du pont de Panges. — Fol. 168. Paiement du terrain pris pour le chemin d'Argilly à La Motte. — Fol. 205 et suiv. Emprunts divers contractés par la Province. — 227. Délivrance des ouvrages à faire à l'auditoire et aux prisons de Bar-sur-Seine. — Fol. 235. Institution de Bresson, huissier des États. — Fol. 250. Reconnaissance des réparations faites aux chemins d'Autun à Chalon, près du Maupas. — Fol. 262. Réception de celles faites au pont d'Épinac; — de Pontailier; — fol. 264, au grand chemin de Dijon à Auxonne; — aux levées de Verdun. — Fol. 268. Injonctions aux communautés de réparer les grands chemins qui les traversent, sous peine d'y contribuer de leurs propres deniers. — Fol. 275. Gages de 1,500 livres à A. Bouillet, ingénieur du Roi, chargé des chemins de la Province. — Fol. 282, 307, 309. Réceptions des ponts de Navilly, d'Ecuellen, Citeaux. — Visite générale des feux de la ville de Saulieu. — Fol. 314. Visite du chemin, depuis le moulin de Chevremorte, sur Dijon, jusques à La Cude. — Fol. 326, 337. Délivrance d'un pont sur la Vandenne entre Gergy et Baignan. — Fol. 341. Remboursement de principaux de rentes dus par la Province. — Fol. 350. Réception des ouvrages faits aux ponts et levées de Saint-Loup. — Fol. 351. Lettre du prince de Condé touchant une créance de 160,000 livres à M<sup>me</sup> de Gramont sur la Province. — Fol. 555. Visite des travaux faits aux ponts de Longvic, de

Trouhans ; — fol. 368, de ceux à faire aux rues et avenues de Saint-Marcel-les-Chalon. — Fol. 382. Réception de J. Burgat comme receveur des impositions à Chalon-sur-Saône. — Fol. 396. Contrat d'acquisition, par les Élus, d'une maison du sieur Barolet, joignant leur palais, destinée à loger les officiers de la Monnoie. — Fol. 421. Tenture en tapisserie des chambres des alcades du Logis du Roi. — Fol. 427. Remontrance des Élus au chancelier, touchant les prétentions des officiers de la Chancellerie du Parlement sur les scellés. — Fol. 452. Reconnaissance des ouvrages faits sur le chemin de Gilly à Balon. — Fol. 497. Vacations extraordinaires des Élus et officiers de la Chambre. — Fol. 517. Délivrances des réparations à faire au chemin de Dijon à Auxonne et à la levée de Vonge. — Fol. 532. Paiement de 578 livres pour les buvettes des commissaires-alcades.

C. 3136. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

**1691.** — Registre 74 des délibérations des Élus. — Fol. 43. Circulaire prescrivant la revue des milices. — Paiement des effets d'habillement et d'équipement. — Fol. 65. Ordre à la maréchaussée de donner main forte pour le tirage de la milice. — Fol. 70. Délivrance des travaux de réparation du pont d'Aubigny-en-Plaine ; — fol. 73, d'une arcade de la levée du pont de Vonges. — Ordre du contrôleur général des finances de réparer la route de Paris à Lyon, par Saint-Germain de l'Épinasse. — Fol. 74. Plaintes à Louvois de ce que les officiers des troupes réglées enlèvent par force les recrues de milices désignées par les communautés. — Fol. 76. Certificat de bon service délivré à M. Viesse, avocat, ancien prévôt de la maréchaussée de Châtillon. — Fol. 81. Remboursement des étapes aux communautés. — Fol. 99. Lettre close pour la convocation des États au 31 mai. — Dépêche du prince de Condé à ce sujet. — Fol. 106 et *passim*. Décharges obtenues par des particuliers ou communautés, pour cause de sinistres. — Fol. 112. Devis des réparations à faire au chemin du Val-de-Suzon, près Changey. — Fol. 115. Visite des ouvrages du pont de Saint-Marcel ; — fol. 177, de ceux faits dans la salle des États. — Fol. 202. Délivrance de ceux à faire aux levées et ponts de Longepierre et Bar-sur-Seine. — Fol. 230. Le bourg de Montréal est autorisé à employer pour son hôpital la somme de 100 livres pour prix aux enfants, à elle attribuée cette année. — Fol. 236. Prise de possession de la nouvelle Chambre des Élus. Ses compliments au prince de Condé. — Gratification de 2,650 liv. aux bas officiers et valets du prince. — Fol. 250. Circulaire aux communautés, afin d'envoyer au greffe des Élus les routes des troupes auxquelles elles ont fourni l'étape. — Fol. 260. Ordre au syndic de se pourvoir au Conseil d'État contre un arrêt du Parlement de Dijon, qui prend connaissance des cottes d'offices réglées par les Élus. — Lettre du prince de Conti qui

recommande à la bienveillance des Élus les habitants de ses terres de Mailly et Merry-sur-Yonne, lesquelles ont été grêlées. — Fol. 268, 317. Ordre de réparer le pont de Mesvres près Autun ; — fol. 277, ceux de Quincerot et Quincy. — Fol. 287. Circulaire aux communautés pour envoyer au greffe l'état des privilégiés habitant leur ressort, afin de dresser les remontrances que les États ont décidé de faire au Roi sur leur trop grand nombre. — Fol. 290. Délivrance de la ferme des crues de sel ; — fol. 806, des réparations à faire aux chemins de Tournus à Chalon ; aux ponts de la Colonne et de Rosée près Arnay. — Fol. 309. Réception de J. B. Jannon, comme receveur des impositions du bailliage de Dijon. — Fol. 322. Visite du pont de La Motte et du chemin de Dijon à Auxonne, depuis la Bellecroix au pont de Bray ; — de Chalon à Auxerre, près le Maupas ; d'Autun à Luzy ; — du pont de Seigny ; fol. 327, 336, des digues de Verdun. — Fol. 338. Réparation des chemins de Viévigne à Noiron et de Diénay ; — du pont de Pontailier ; — fol. 340, du chemin d'Auxerre à Saint-Gervais. — Fol. 346. Délibération relative au voyage d'honneur. — Emprunt de 30,000 livres pour le remboursement des étapes. — Fol. 355. Dépêche du prince de Condé, touchant la délivrance des octrois de Saône. — Fol. 359. Délivrance de ces octrois. — Tarif. — Fol. 438. Emprunt de 105,700 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 461. Autre de 90,000 livres pour le voyage d'honneur.

C. 3137. (Registre.) — In folio, 587 feuillets, papier.

**1692.** — Registre 75 des délibérations des Élus. — Fol. 4 et suivants. Traités particuliers des receveurs des bailliages pour le paiement des impositions par douzièmes au receveur général. — Fol. 53. Marché avec un boursier de Paris pour la fabrication des bourses de jetons des États ; — fol. 54, avec Hercule Lebreton, graveur, pour la gravure des coins ; — avec le sieur Petit, directeur des grands balanciers du Roi, pour le monnayage des jetons. — Fol. 62. Dépêche du prince de Condé, qui annonçant le succès obtenu par l'évêque d'Autun, dans la négociation pour le traité de rachat des amortissements de biens des communautés laïques, invite les Élus à lui voter une gratification ; — ceux-ci votent 6,000 livres. — Fol. 65. Traité entre les Élus et les syndics de Bresse, qui règle à 10,000 livres la quote-part de ce pays à la suppression des offices de courtiers. — Fol. 72. Marchés passés avec Bourgeois, charpentier, et Hardouin, maître des coches à Paris, à l'effet de transporter par eau la statue équestre du Roi, de Paris à Auxerre. — Fol. 76. Répartition entre les villes et bourgs du pays, de la somme de 25,000 livres, votée au Roi. — Fol. 92 et suiv. Délibérations touchant l'exécution de l'ordonnance royale sur le tirage au sort des soldats de milice, leur habillement et leur armement. — Fol. 93. Contrat d'emprunt de 125,400 livres sur les impositions de six années, à partir de

1692. — Fol. 151. Paiement de 11,440 livres pour les gages des maîtres de poste. — Fol. 169. Procès-verbaux dressés des espèces d'or et d'argent trouvées dans les caisses des recettes générales et particulières de la Province, à cause de la diminution des espèces. — Fol. 170 et suiv. Emprunts divers. — Fol. 251. Paiement de 4,371 livres pour vin envoyé en fût aux secrétaires et commis des Ministres. — Fol. 271. Délivrance de la construction du pont de Cluny-sur-la-Grosne; — des réparations du chemin de Nuits à Beaune, près Premeaux; — d'Auxerre au Pont-de-Pierre; — fol. 279, du chemin de Saint-Germain-de-l'Espinasse. — Fol. 306 et suiv. Mises en délivrance des réparations à faire aux ponts de Diénay, de la Villeneuve-les-Bar-sur-Seine, de Crugey, de Noiron-sous-Bèze, au chemin de Cuiseau; — d'Autun à Bourbon, de Neuilly, d'Arc-sur-Tille, Couternon et Varois. — Fol. 323. Délivrance de la construction de la voiture pour amener la statue équestre du Roi, d'Auxerre à Dijon, prix 2,500 livres; — fol. 361, des réparations à faire aux ponts de Ravouse et de Saint-Georges. — Fol. 365. Gratification de 10,000 livres, accordée sur la demande du prince de Condé à l'architecte Mansard, pour ses dessins et les voyages faits à Dijon à l'occasion du Palais des États. — Fol. 375. Intervention du syndic de la Province dans le procès intenté par le duc de Nevers à P. Fevret, chanoine de la Sainte-Chapelle, conseiller-clerc au Parlement et A. Pernot, avocat, acquéreurs de la terre d'Escrots au bailliage de Montcenis, qu'il prétend dépendre de la baronnie d'Uchon, relevant de la terre de Luzy-en-Nivernais. — Les Élus voulant mettre fin aux violences des conducteurs de troupes qui se font donner par force des guides pour les conduire et s'en font servir jusque dans les lieux de garnison, enjoignent aux communautés riveraines des routes d'étapes, de planter, aux lieux qui seront indiqués, des croix ou des poteaux indicateurs. — Fol. 409. Réception de F. Couturier comme huissier des États. — Lettres de félicitations au prince de Condé et au duc de Bourbon, au sujet de la naissance du duc d'Enghien. — Fol. 415. Réponses des Princes. — Fol. 419. Traité avec le sieur Berrier, fermier, pour le rachat des droits de lods et échanges. — Fol. 423, 510. Avis donnés par les Élus au prince de Condé et au contrôleur général des finances, des enharrements de bleds qui se font en Bourgogne. — Fol. 513. Ordre à plusieurs communautés du Chalonnais, de réparer leurs chemins. — Fol. 517. Avis demandé aux communautés sur des propositions ayant pour but de modifier le service des étapes.

C. 3133. (Registre.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

1693. — Registre 76<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 47. Contrat de rente en principal de 250,000 livres, pour aider au

remboursement des étapes. — Fol. 60. Délibération pour le remplacement des soldats du régiment de la milice. — Fol. 66. Certificat donné aux officiers de la Chancellerie du bailliage de Dijon, du démembrement de leur ancien ressort par suite de la création des sièges particuliers de Beaune, Nuits, Auxonne et Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 90. Paiement de 1,000 livres accordées par les États à l'hôpital général de Dijon. — Fol. 101. Caution donnée par la Province de la somme de 110,000 livres, prix de la charge de vicomte-mayeur de Dijon. — Fol. 120. Remboursement au commissaire des guerres, du prix de la subsistance fournie par lui aux compagnies du régiment de milice commandé par M. d'Aligny, savoir :

Chalon,	6	compagnies,	12	officiers,	251	hommes.
Mâcon,	6	—	11	—	237	—
Autun,	8	—	16	—	358	—

Fol. 124. Ordonnance qui astreint les habitants de Flammerans à la réparation des chemins d'Auxonne à Dôle. — Marché pour la fourniture de 300 tentes au régiment de milice, moyennant la somme de 3,375 livres; — id., de 22 pavillons de toile pour 254 livres; — fol. 129, id., de fournitures de 200 épées, ceinturons, gibernes et fourniments. — Fol. 131. Demande d'ormes de la forêt d'Auxonne à M. de la Fizelière, lieutenant général à Auxonne, pour l'établissement des « binards » préparés par l'architecte de Noinville, pour amener à Dijon la statue équestre. — Fol. 171. Achat de 200 fusils pour la milice, 1,756 livres. — Fol. 190. Paiement de 97 livres 15 sous pour la façon de fauteuil de velours bleu, garni de fleurs de lys sans nombre avec un chantourné et les armes du Roi, en broderie d'or, destiné au prince de Condé lors de l'assemblée des États. — Fol. 213, 386, 390. Plaintes des Élus au contrôleur général des finances et au prince de Condé, sur ce que, au mépris de ses ordres, les magistrats de Lyon continuent à acheter des bleds en Bourgogne, par la connivence du munitionnaire de l'armée d'Italie. — Fol. 282. État des chemins de la Province qui doivent être entretenus par l'entrepreneur (ponts et chaussées pavées). — Fol. 294. Les pays de Bresse sont cotisés à 60,000 livres de celle de 330,000 livres, prix du rachat de la recherche des francs fiefs dans la généralité. — Fol. 310. Délibération relative au recouvrement de ces droits. — Fol. 318. Lettre de M. d'Arion, secrétaire du prince de Condé, au sujet des tapisseries qu'il convient d'acheter pour couvrir les chaises, banes et tables de la salle des États. — Fol. 324. Visites des réparations faites aux chemins de Sombernon; de Beaune à Chalon; aux levées de Seurre; au pont de Pontailier; au chemin de Rancy-sur-la-Seille; au pont de Bar-sur-Seine. — Fol. 335. Emprunt de 120,000 livres. — Fol. 383. Emprunt de 130,000 livres. — Fol. 384. Autre de 170,000 livres. — Fol. 458. Lettres au prince de Condé et au contrôleur général, sur l'impossibilité où

se trouve la Province de fournir les bleds demandés par le Roi pour ses armées.

C. 3139. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1691. — Registre 77<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 83. Sur les plaintes du syndic d'Arnay-le-Duc, au sujet des violences et extorsions exercées par les officiers et soldats des deux compagnies de milice qui y ont été cantonnées, les Élus obtiennent de l'Intendant une ordonnance de règlement pour toute la Province, destinée à y mettre fin. — Fol. 85. Lettre de félicitations au prince de Condé sur le don de la lieutenance générale de Bresse, faite par le Roi à mademoiselle de Châteaubriant, sa fille naturelle, à l'occasion de son mariage. — Fol. 87. Emprunt de 140,000 livres pour le rachat des francs fiefs. — Fol. 97. Avis donné par le contrôleur général de Pontchartrain, de la réduction de la fourniture des bleds pour les armées, de 90,000 sacs à 30,000 seulement. — Fol. 102. Emprunt de 150,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 117, 130, 156. Dépêches du contrôleur général des finances, qui prescrit une réquisition, non plus de 30,000, mais de 50,000 sacs de bled. — Fol. 119, 143. Autre du prince de Condé à ce sujet. — Réponse des Élus au Prince et au contrôleur général. — Fol. 133, 137. Ordonnance des Élus qui défend la traite des bleds, afin d'assurer les réquisitions du Roi. — Voyage du secrétaire Rigoley à Paris à cet effet. — Fol. 139. Obsèques de M. Billiard, député d'Auxonne, Élu du Tiers-État, célébrées en l'église Saint-Jean. — Fol. 141. Ordonnance portant défense de déposer des fumiers sur les chemins et d'y construire des murailles sans autorisation. — Fol. 168. Visites des réparations faites aux ponts de Bourbon-Lancy et Cluny. — Fol. 181. Ordonnance de l'Intendant, qui astreint les soldats de milice qui ont servi dans la dernière campagne, à servir encore à celle qui va s'ouvrir. — Fol. 203. Dépêche des Élus au contrôleur général, pour l'informer que c'est à peine qu'ils ont pu trouver 49 des 50,000 sacs de bled qu'on leur demande. La misère est affreuse. Dans l'Autunois et le Charollais, les paysans, réduits à vivre de racines de fougère, se réfugient dans les bois et s'y livrent au brigandage. — Fol. 262. Plaintes à l'Intendant sur les vexations exercées dans les communautés, par les agents des munitionnaires. — Fol. 289. Autorisation aux Élus d'employer 300,000 livres sur le don gratuit au paiement de 16,666 sacs de bled fournis à l'armée d'Italie. — Fol. 320. Délégation de l'architecte de Noinville pour estimer les charrois et encaissements des entrepreneurs de la conduite de la statue équestre, lesquels n'ont pu remplir leur marché. — Fol. 355. Dépêche du prince de Condé, qui annonce l'ouverture des États au 14 octobre. — Fol. 358. Visite faite par les Élus au prince de Condé et au duc de Bourbon, gouverneur, à leur arrivée à Dijon. — Fol. 360. Réception de M. Baudot, maire de Dijon, dans

la Chambre des Élus. — Fol. 409. Impressions diverses payées à Palliot, imprimeur de la Province. — Fol. 414. Dépêche du contrôleur général des finances, pour imposer sur la Province une réquisition de 50,000 sacs de bled. — Fol. 429. Première réunion de la nouvelle Chambre des Élus. — Réception des députés de la Chambre des comptes et de l'Élu du Roi. — Fol. 435. Traité pour le rachat des mairies de Mâcon, Semur-en-Brionnais, Saint-Bris, Verdun, Vermanton, Cuiseau, Montréal, Perrecy, Bourbon-Lancy, Cravant, Mirebeau, Montcenis et Mont-Saint-Jean, érigées en titre d'office. — Fol. 760. Ordre à la maréchaussée de veiller à ce que les compagnies de milice qui viennent hiverner, ne commettent aucun désordre. — Fol. 499. Emprunt de 90,000 livres pour les frais du voyage d'honneur. — Fol. 580. Autre de 66,000 livres.

C. 3140. (Registre.) — In-folio, 627 feuillets, papier.

1695. — Registre 78<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1<sup>er</sup> et suiv. Traités avec les receveurs des bailliages pour le versement à la recette générale des impositions de l'année, par période mensuelle. — Fol. 37. Ordre aux prévôts de la maréchaussée de contraindre les communautés à livrer sur les ports de la Saône les bleds mis en réquisition. — Fol. 66. Dépêches du prince de Condé aux Élus et à M. d'Aligny, colonel du régiment de milice de Bourgogne, au sujet du recrutement des compagnies. — Fol. 73. Traité du receveur général avec le Trésor royal pour le paiement à des époques déterminées des sommes dues au Roi. — Fol. 84. Réception de Lazare David, nommé receveur des impositions du bailliage de Beaune. — Fol. 108. Remise de la fourniture de 25,000 sacs de bled, faite à la Province; — et ordre aux prévôts de faire revenir les archers envoyés dans les communautés, afin d'activer les réquisitions. — Fol. 115. Ordonnance de l'Intendant pour arrêter la désertion des soldats de milice et leur faire payer une indemnité par les communautés. — Fol. 123. Dénonciation faite par les Élus au ministre, des manœuvres employées par les officiers de la milice pour entraver le recrutement des compagnies qui doivent entrer en campagne. — Fol. 138. Emprunt de 100,000 livres. — Fol. 173. Dépêche à M. de Pontchartrain au sujet des dissentiments qui se sont élevés avec l'Intendant, touchant l'établissement de la capitation. — Fol. 183-201. Enquête sur les exactions commises par les archers envoyés dans les communautés pour la réquisition des bleds. — Fol. 213. Visite des réparations faites au chemin d'Autun à Luzy et au pont d'Autricourt. — Fol. 224. Demande de la levée de l'interdiction de la traite des bleds. — Fol. 272. Demande à l'Intendant de Franche-Comté de comprendre le Mâconnais dans la déclaration qu'il a donnée pour l'introduction des vins de Bourgogne dans sa généralité. — Fol. 288. Délivrance de la construction d'un pont sur le cours du Rhoin proche Savigny.

— Fol. 306. Ordonnance des Élus qui, vu l'abondance des récoltes, ramène le taux des étapes sur l'ancien pied. — Fol. 338. Paiement des terrains pris pour le rélargissement de la route entre Tonrus et Mâcon. — Fol. 381. Instructions à M. de Mucie, commissaire envoyé à Mâcon passer la revue du régiment de milice. — Fol. 384. Réception de A. Midan receveur des impositions du bailliage de Dijon en remplacement de Loyson. — Fol. 387 bis. Visite des ponts sur l'Albane près Magny-Saint-Médard. — Fol. 397. Ordonnance pour la réparation du chemin d'Autun en Nivernais, aux environs d'Epoillot, d'Eschamps et de Jenetoye. — Fol. 418. Instructions envoyées aux receveurs des finances pour le paiement des soldats de milice. — Fol. 441. Ordre de curer l'aqueduc de la Fontaine Mansouze, qui faute d'écoulement gâtait la route de Dijon à Beaune près de Gevrey. — Fol. 455. Délivrance de la levée des crues de sel au sieur Durande à raison d'un denier de la recette.

C. 3141. (Registre.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

**1696.** — Registre 79<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 46. Dépêche au contrôleur général pour lui faire connaître que la Chambre accepte de faire le recouvrement de la capitation des taillables, mais non sur le pied de 400,000, à cause des évictions inévitables à prévoir à l'avance. — Fol. 79. Celui-ci répond que l'abonnement à 400,000 ne peut être réduit et les met en demeure de se prononcer. — Fol. 88. Emprunt de 64,166 livres pour paiement au Trésor royal. — Fol. 91. Supplique des Élus au chancelier pour réclamer contre les frais de procédure faits par la Tournelle dans une affaire entre la Chambre et les magistrats de Noyers. — Fol. 100. Plaintes faites au ministre Barbésieux sur les enrôlements forcés qui dépeuplent les campagnes. — Fol. 104, 131. Ordonnances pour le remplacement des soldats de milice. — Fol. 146, 174. Réception des travaux faits aux ponts d'Autricourt et de Diénay, de l'Etang près Cluny. — Fol. 163, 182. Délivrance de ceux à faire aux ponts de Cormatin, Allériot et Gergy, aux levées de Verdun. — Fol. 171, 174, 181, 192, 194, 198, 288, 316, 322. Liquidation de la finance des charges de maire des villes de Chalon, d'Avallon, de Saulieu, de Seurre, de Cuisery, d'Auxonne, de Beaune, de Vitteaux, de Marcigny-les-Nonnains, de Châtillon, de Paray. — Fol. 211. Délivrance des travaux du chemin de Nuits à Villars-Fontaine; — d'un pont sur le chemin de Nuits à Pontailler. — Fol. 227, 258. Emprunt de 180,000 livres pour le rachat de la recherche des eaux et fontaines et celui des offices de maires; — fol. 232, de 25,000 livres pour les gages des maires. — Fol. 233. Délivrance de la construction d'un pont près Savigny-sous-Beaune; — de celui près d'Athie; — fol. 247, de celui de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 266. Impressions payées à P. Palliot, imprimeur de la Province. — Fol.

263. Paiement des mémoires publiés dans le procès criminel intenté par les Élus aux magistrats de Noyers, pour prévarications commises dans la distribution des étapes. — Fol. 313, 353. Emprunt de la somme de 18,000 et 91,400 livres pour le don gratuit. — Fol. 326. Reconnaissance des plombs volés sur la couverture du Palais des États. — Réparations faites à la maison de la Brosse près Auxerre, où est enfermée la statue équestre en bronze. — Fol. 336, 351, 465, 491, 508, 517, 525. Liquidation de la finance et des gages des maires d'Autun, de Louhans, de Mâcon, de Nuits, de Talant, de Tonrus, de Bar-sur-Seine. Délivrance des réparations du chemin d'Autun à Epinac et du pont près la Chocelle, chemin de Nuits à Cîteaux. — Fol. 339. Ordonnance pour la fabrication de jetons d'argent. — Fol. 360. Emprunt de 207,487 livres 13 sols pour payer le don extraordinaire de 500,000 livres fait au Roi. — Fol. 364, 644. Délivrance de la ferme des octrois de Saône pour 191,000 livres. — Fol. 377, 626, 628. Dépêche du prince de Condé pour faire connaître aux Élus la volonté du Roi de voir affecter une somme de 30,000 livres pour l'hôpital et le séminaire de l'évêque d'Autun. — Fol. 378. Les Élus répondent que l'abbé de Roquette qui se rend en Cour lui adressera les moyens dont ils ont usé pour répondre à la volonté du Roi. — Fol. 399. Réparation du pont de Verdun. — Fol. 413. Solde des miliciens fixée à 5 sols par homme et 10 sols par sergent. — Les communautés doivent leur fournir une chambre et un lit. — Fol. 420, 516. Dépêches du prince de Condé touchant le remplacement des miliciens. — Fol. 436. Autre pour convoquer les alcades suivant le règlement des États. — Fol. 438. Poursuites intentées au sieur Lacurne, greffier des rôles des tailles, pour exactions commises dans son office. — Fol. 502. Nomination de P. Doignon, garde de la porte de la Chambre des Élus. — Fol. 517. Autorisation à M. de Clermont, évêque de Langres, de se faire délivrer des extraits constatant la séance de ses prédécesseurs aux États de Bourgogne. — Fol. 559. État pour le paiement des arrérages dus aux créanciers de la Province; — fol. 619. id., des gages des maires de la Province — Fol. 625. — Délivrance de la construction du pont de la Chapelle-Naude.

C. 3142. (Registre.) — In-folio, 487 feuillets, papier.

**1697.** — Registre 80<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 43, 293. Réparations faites au mail (du Parc) pour le remettre en état avant l'arrivée du Prince de Condé. — Fol. 51. Mandat de 6,612 livres 15 sols pour le paiement du vin en fût et en bouteilles, envoyé au prince de Condé, à MM. de Harlay, Gourville, de Chanlay, Valée, Charpentier, de Saint-Pouange de l'Épinaut, Lombard et aux personnes de qualité en état de rendre service à la Province. — Fol. 56. Arrêt du conseil pour la délivrance des octrois de Saône. — Fol. 88.



Emprunts de 62,000 livres pour le paiement du don gratuit, — de 100,000 pour le premier paiement des 300,000 livres, prix de l'acquisition de 20 sols par minot de sel. — Fol. 96. Marché pour la façon de 95 tentes destinées au régiment de milice. — Fol. 123. Emprunt de 150,000 livres pour le remboursement des étapes. — Fol. 158. Avis donné par le prince de Condé de la prochaine assemblée des États. — Lettre close de convocation au 4 juillet. — Fol. 239. Liquidation de l'office de maire d'Is-sur-Tille, acquis par le président Baillet, seigneur du lieu ; — de celui de Gemeaux. — Fol. 256. Autorisation à la ville de Marcigny, de convertir au soulagement des pauvres de l'hôpital les 100 livres à elle allouées pour des prix aux écoliers. — Fol. 282, 339. Emprunt de 252,000 livres pour le rachat des offices de juges en surtaux de tailles. — Fol. 319. Entrée des nouveaux Élus. Réception et serment des députés de la Chambre des comptes. — Gratifications aux officiers du prince. — Fol. 224 et suiv. Fixation des gages des maires. — Fol. 337. Délivrance des ouvrages de la construction du pont de Bligny-sous-Beaune. — Fol. 367. Visite de ceux du pont de Mesvre. — Fol. 376. Emprunt de 142,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 388. Paiement des gages des maires de la Province ; — id. des arrérages des rentes constituées. — Fol. 480. Taxations des Élus pour leurs entrées extraordinaires dans l'année. — Délibération portant qu'il sera frappé des jetons d'argent pour les Élus à cause du travail des francs fiefs. — Marché et fabrication.

C. 3143. (Registre.) — In-folio, 442 feuillets, papier.

**1694.** — Registre 81<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 58. Mandement de la somme de 300 livres octroyée par les États à l'hôpital de Bourbon-Lancy. — Fol. 64. Emprunt de 90,000 livres pour les gratifications lors du voyage d'honneur. — Fol. 73. Réception de M. de la Ramisse en qualité de maire de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 79, 99. Dépêche du prince de Condé aux Élus pour faire réparer les levées d'Arc-sur-Tille. — Imposition de 3,000 livres à cet effet. — Fol. 82. Commissions pour faire réparer les chemins par les communautés. — Fol. 95, 98, 100. Délivrance des réparations à faire aux chemins depuis Autun au bois du Roy ; — de Saulieu à la Roche-en-Brenil ; — de Beaune à Chalon ; — de Semur à Montbard ; — de la construction du pont des Bordes près Châteauneuf ; — d'Eguilly. — Fol. 102, 114. Emprunt de 61,000 livres. — Fol. 109 et suiv. Délivrance des réparations à faire aux chemins de Saint-Seine à Chanceaux, de Dijon à Fleurey, de Chalon à Givry, de Dijon à Beaune, de Maupas à Pochey, de la Brosse à Saint-Gervais, aux levées de Verdun et de Saint-Marcel-de-la-Villeneuve, aux ponts d'Aisey-sur-Seine, de Bar-sur-Seine, de Corberon, de Pont-de-Pany, d'Etrochey, de Damerey, de Longepierre, de

Vougéot ; — fol. 161, de Velars ; — fol. 164, de Ravouse. — Liquidation de l'office de maire de Baigneux et d'Is-sur-Tille. — Fol. 159, 248. Emprunts de 200,000 livres pour le secours accordé au Roi. — Fol. 195. Remboursement des étapes fournies par les villes de la Province. — Fol. 202, 223, 310. Liquidation des offices des maires de Flavigny, de Somberton et de Noyers. — Fol. 212. Traité du trésorier-général avec le Trésor royal pour le paiement des sommes qu'il doit y verser. — Fol. 233. Paiement des gages d'augmentation de la maréchaussée. — Fol. 259. Emprunt de 250,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 274. Nomination de P. Grangier, libraire-imprimeur du Parlement, imprimeur de la Province en remplacement de P. Palliot, décédé. — Fol. 280. Remboursement des capitaux d'emprunts. — Fol. 297. Plainte sur les enharrements de bled, signalés dans la Province. — Lettre à ce sujet au prince de Condé. — Fol. 315. Primes pour la destruction des loups. — Fol. 327, 346. Enharrements de grains défendus par l'Intendant et le prince de Condé.

C. 3144. (Registre.) — In-folio, 636 feuillets, papier.

**1699.** — Registre 82<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 51. Paiement des gages des maires de la Province ; — des commissaires vérificateurs des rôles des tailles. — Fol. 78. Taxations des entrées extraordinaires des Élus. — Fol. 98. Remboursement des capitaux empruntés sur l'imposition du taillon. — Fol. 135. Compliment adressé par la Chambre au prince de Conty, lors de son passage à Dijon. — Fol. 157. Paiement à la commune de Talant, des 100 livres allouées pour des prix aux écoliers, lesquelles sont employées aux réparations de la maison du Recteur. — Mandements de paiement des constructions et réparations aux ponts, chaussées et levées de la Province. — Fol. 194. Injonction à la communauté de La Marche d'avoir à réparer ses chemins. — Fol. 199. Réception de M. Cordier en l'office de maire de Cuisery. — Fol. 221. Taxations des Élus sur le produit des crues de sel. — Fol. 230. Réception des ouvrages du pont de Pany. — Fol. 233. Visite de ceux à faire aux levées de Verdun. — Fol. 245. Pouvoir au procureur-syndic de soutenir l'arrêt du Parlement du 29 décembre 1679, relatif au tarif des droits des notaires. — Fol. 248. Réception des ponts d'Eguilly et de Mazerotte. — Fol. 261. Remboursement des étapes de 1698, montant à 233,650. — Fol. 298. Ordre du prince de Condé au secrétaire des États, Rigoley, de s'enquérir des prix du bled aux marchés de Lyon, afin de savoir s'il est possible de laisser sortir les bleds de Bourgogne, où la cherté est déjà très grande. — Fol. 401. Achat moyennant 180 livres d'une montre-horloge pour la Chambre des Élus. — Fol. 304. Délivrance de la reconstruction du pont de Bauche, près d'Auxerre. — Fol. 363. Rétablissement du pont de Vanvey-sur-Ouce. — Fol. 420.

Sur la requête du prévôt de Baigneux, ayant charge des habitants de ce lieu, d'Aignay et de Poiseul, ordre est donné aux habitants de Frolois, Salmaise et Présilly de réparer leurs chemins, surtout ceux qui tendent à Dijon. — Fol. 427. Reconnaissance de l'état des chemins du Charollais. — Fol. 430. Imposition sur les communautés des bailliages d'Auxonne et Chalon pour la réparation des levées de Verdun. — Fol. 476. Ordre du prince de Condé pour la convocation des alcades. — Fol. 510. Réparations ordonnées à l'auditoire royal d'Autun. — Fol. 22. Taxations pour les entrées ordinaires des Élus en 1699, ainsi que des officiers de la Chambre.

C. 3145. (Registre.) — In-folio, 721 feuillets, papier.

**1700.** — Registre 83<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1 et suiv. Traités particuliers des receveurs des finances des bailliages avec le trésorier général pour le versement régulier des impositions de l'année. — Fol. 60. Paiement de 4,302 livres pour les journées des alcades, à raison de 12 et 18 livres par jour. — Fol. 73. Primes pour la destruction des loups. — Fol. 79. Rechargement de la levée d'Arc-sur-Tille de la hauteur de 7 pouces. — Fol. 99, 146. Taxations des Élus à la vérification des étapes des octrois de Saône. — Fol. 114. Visite des travaux des ponts de Frontenard et de Renève. — Fol. 132. Remboursement de capitaux de rentes créées sur les crues de sel. — Fol. 153. Dépêche du secrétaire Rigoley, écrite de Versailles, touchant le *sexte* et le remboursement demandé au Roi par la Province. — Emprunt de 66,000 livres. — Fol. 160. Dépêche du prince de Condé qui annonce le sursis donné par le contrôleur général jusqu'à la prochaine assemblée des États, pour les recouvrements qui se font en Bourgogne. — Fol. 162. Lettre close pour la convocation des États au 22 juin. — Convocation des alcades ordonnée par le prince de Condé. — Fol. 173. Ratification du traité passé par le trésorier général avec le trésor royal pour le paiement des impositions. — Fol. 196. Les habitants de Couches et de Saint-Jean-de-Trésy demandent une décharge à cause de la grêle. — Fol. 199. Ordre au sieur Rouillet, ingénieur, de faire mettre en état la route d'Auxerre à Dijon, que doit tenir le prince de Condé lors de la prochaine réunion des États. — Fol. 224. L'entrepreneur Pernet est contraint par les archers à réparer le chemin de Beaune à Épinac. — Fol. 245. Injonction aux habitants du Fays-Billot de réparer les rues et chemins du territoire. — Fol. 250. Paiement des gages de la maréchaussée; — fol. 260, des maîtres de poste et courriers de la Province. — Fol. 262. Réception d'Ant. Noirot, pourvu de l'office de maire de Chalon. — Fol. 269. Visite faite par la Chambre au prince de Condé, lors de son arrivée à Dijon. — Fol. 282. Paiement des 30 livres données de coutume au garde des livres et papiers de la Chambre des comptes « pour ses peynes d'avoir

administré tous les papiers et comptes dont la Province a eu besoin. » — Fol. 283. Estimation des bois employés pour l'ouverture de la route des carrosses entre Saulieu et La Roche-en-Brenil. — Fol. 291. Mandement de 60 livres aux 4 huissiers des États pour leurs buvettes durant la tenue des États. — Fol. 323. Délivrance des ouvrages à faire à l'auditoire royal d'Autun. — Fol. 339. Paiement des tapisseries de Beauvais commandées pour la salle des États. — Fol. 354. Entrée de la nouvelle Chambre des Élus : Fyot, abbé de Saint-Étienne de Dijon, élu du clergé ; marquis de Lassay, élu de la noblesse ; Richard, élu du Roi ; Baudot, maire de Dijon, Sonoys, maire de Nuits, élus du Tiers-État. — Compliment de l'abbé Fyot au prince de Condé. — Fol. 357. Démarche faite par la Chambre près du Premier Président du Parlement, pour lui faire observer, relativement au débat survenu entre la ville de Saint-Jean-de-Losne et les villages d'Échenon et Saint-Usage, que le Conseil d'État seul a connaissance d'une ordonnance des Élus. — Délivrance des travaux de la levée d'Arc-sur-Tille. — Fol. 362. Traité avec les syndics de Bresse et Bugey, pour le paiement de leur quotité du rachat de divers offices. — Fol. 375. Réception de G. Buffot, écuyer, receveur triennal des impositions du bailliage d'Autun. — Fol. 389. Traité de rachat par les Élus des États de la finance du recouvrement des droits des lods et échanges. — Fol. 396. Emprunt de 103,031 livres fait sur le trésorier Chartraire. — Fol. 439. Visite des ponts et levées de Magny-Saint-Médard, de Saint-Seine-sur-Vingeanne, de Thomirey. — Fol. 459. Gratification de 8,000 livres faite par les États au sieur Rigoley, secrétaire en chef, pour services rendus à la Province ; — fol. 469, de deux feuilletes de vin à M. Delorme, premier commis de M. d'Armenonville, intendant des finances. — Fol. 470. Injonction aux habitants de Saint-Jean-de-Losne de justifier des titres en vertu desquels ils se prétendent exempts de tailles. — Fol. 474. Reconnaissance par les Élus en commission, des rôles des tailles des communautés. — Ordres aux officiers municipaux d'envoyer l'état des privilégiés qui se livrent au commerce. — Emprunts divers. — Fol. 502, 533. Transport, dans le grenier au-dessus de la salle des États, des papiers de la Province déposés dans une chambre haute du Logis du Roi, à cause des bâtiments qu'on y allait faire. — Fol. 505. Reconstruction du pont de Montbard. — Fol. 518. État des chemins de traverse dressé par bailliage, avec une répartition des fonds employés à leur réparation. — Fol. 533, 559. Félicitations à M. de Chamillart sur sa nomination aux fonctions de contrôleur général des finances. — Fol. 548. Délibération contenant règlement des conditions auxquelles les ouvrages de la Province seront délivrés à l'avenir. — Fol. 559. Dépêche au prince de Condé pour l'informer de l'opposition formée par le procureur général au Parlement, à la présentation des

requêtes en enregistrement d'Édits faite par le procureur-syndic en son nom et non en celui des Élus. — Liquidation de divers offices d'experts. — Fol. 598. Délivrances diverses de travaux d'entretien des chemins. — Fol. 694. Paiement des gages des maires de la Province.

C. 3146. (Registre.) — In-folio, 532 feuillets, papier.

1701. — Registre 84<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Ordonnance des Élus pour la réparation des routes de Mâcon à Dijon et de Dijon à Auxerre, que doivent suivre les ducs de Bourgogne et de Berry à leur prochain voyage. — Fol. 6. Achat de matières d'or, d'argent et de cuivre pour la fabrication des jetons. — Fol. 8. Mandements de 17,900 et 26,300 livres distribuées en gratifications aux ministres, à leurs commis et autres personnages. — Emprunts divers. — Fol. 13. Gravure des coins des jetons moyennant 120 livres. — Fol. 16. Garnisons d'archers envoyés chez les entrepreneurs des chemins en retard d'exécuter leurs ouvrages. — Plaintes des magistrats de Chalon sur la mauvaise exécution de la réparation du grand pont. — Fol. 20. Réceptions de M. Challemoux, maire de Bourbon-Lancy ; de M. Villedieu, maire de Montcein ; de M. Chalopin, avocat, en survivance de M. Payelle, avocat de la Province aux Conseils du Roi. — Fol. 66, 103. Compliments à M. de Chamillart sur sa nomination comme secrétaire d'Etat. — Fol. 82. Ordre à l'ingénieur Rouillet de dresser un projet de réparations à faire pour empêcher l'inondation du village de Varanges, lors des crues de l'Ouche. — Fol. 117, 131. Commission donnée au peintre J.-B. Venevault de peindre les armoiries des villes entrant aux États, pour les placer dans la grande salle d'assemblée. — Fol. 120, 122. Dépêche du secrétaire d'Etat La Vrillière, pour faire réparer la chaussée du pont de Tanlay.—Préparatifs du voyage d'honneur. — Fol. 123. Ordonnance pour la levée du contingent de 4,170 hommes de milice à fournir dans la généralité. Ordonnance du Roi ; dépêches du prince de Condé à ce sujet. — Fol. 134. Délibération pour le département de la milice. — Commissions à cet effet envoyées aux comtés adjacents. Signification aux communautés des ordres du Roi portant défense de prendre pour remplaçants des gens étrangers à la paroisse. — Fol. 157. Changement d'emplacement des archives de la Province sous les combles de la grande salle.—Fol. 173. Dépêche du prince de Condé qui presse l'arrivée des Élus du voyage d'honneur. — Fol. 176. Réponse des Élus touchant l'exécution des ordres transmis pour la prompte levée de la milice. — Fol. 179. Dépêche de M. Chamillart pour la réparation des chemins que doivent suivre les princes dans leur traversée de la Bourgogne ; — fol. 193, pour la reconstruction des ponts sur les rivières de Montholon et de Verrière, sur la route d'Autun à Bourbon-Lancy. — Fol. 194. Réception de F. Descombes,

receveur des impositions du bailliage de Semur-en-Brionnais. — Fol. 223, 282. Construction d'un pont en pierre entre la Colombière et Perrigny et pose de guidons pour le passage des princes. — Fol. 230. Transport de la maréchaussée sur les chemins que doivent suivre les princes, afin d'en faire presser la réparation. — Fol. 241. Réception de Philippe Languet de Sivry, receveur des impositions du bailliage d'Arnay. — Fol. 259. Liquidation de la finance de la charge de maire perpétuel, prévôt royal et lieutenant général de police de Nuits, acquise par le sieur Sonoys.—Fol. 271. Gratification aux sergents de la ville de Dijon qui ont présenté aux Élus les vins d'honneur offerts par la mairie à l'occasion des impositions.—Fol. 274. Réception de A. Thiroux, procureur du Roi, en l'hôtel de ville d'Autun, de Boutroux à Montbard.—Fol. 294. Paiement des acquisitions pour le rélargissement du chemin de Chalon à Beaune. — Fol. 328. Délibération portant que les postulants aux charges municipales à la nomination des Élus, devront justifier de leur âge et d'un certificat de religion, bonne vie et mœurs. — Fol. 331. Ameublement du Logis du Roi lors du passage des princes. — Emprunts divers. — Fol. 341. Représentations des Élus au secrétaire d'Etat Chamillart sur la misère publique et les charges qui pèsent sur les contribuables. — Fol. 352. Règlement avec la ville de Lyon des frais de transport des princes par le coche d'eau, depuis Toissey à Chalon. — Fol. 370. Demande au ministre Chamillart de prescrire la réparation des chemins de la généralité de Paris qui traversent des enclaves du Duché. — Fol. 387. Dépêche du prince de Condé au sujet du nouveau bail des octrois de Saône. — Fol. 413. Remboursement d'arrérages de rentes créées sur les revenus du faillon, des garnisons, du don gratuit, de l'octroi ordinaire des crues de sel, etc.

C. 3147. (Registre.) — In-folio, 835 feuillets, papier.

1702. — Registre 85<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1 et suivants. Traités des receveurs des impositions des bailliages avec le trésorier général pour leurs époques de versement.— Remises d'impôt pour cause d'incendies ou sinistres. — Primes pour la destruction des loups. — Fol. 73. Emprunt de 40,000 livres pour la réparation des chemins.— Fol. 81. Convention pour l'entretien des arbres plantés sur la route de Dijon à Auxonne depuis la Bellecroix jusqu'au pâquier de Bray. — Fol. 85. Réception de T. Paiseaud comme receveur des impositions du comté de Mâconnais en survivance de son père.—Fol. 87. Remontrances des officiers du bailliage de Dijon au sujet de la capitation.—Fol. 111.— Réception des ouvrages de réparations et entretien du chemin de Dijon à Auxonne. — Fol. 143, 194. Délivrance de ceux aux environs de Louhans, du pont de l'Estallet. — Fol. 170. État des réparations à faire aux différents chemins et levées de la Province. — Fol. 172.

Réception du chemin de Bierre à Semur. — Fol. 183. Voyages faits à Paris sur l'ordre du prince de Condé par l'architecte de Noinville pour prendre les dessins de ce qu'il y avait à faire pour mettre en état la salle d'assemblée des États. — Fol. 211. Dépêche du ministre Chamillart, au sujet d'une compagnie d'infanterie qui par une erreur des bureaux avait été envoyée à Avallon. — Fol. 216. Ordre à la communauté de Saint-Usage de réparer le chemin qui conduit à Champrougeroux. — Fol. 220. Reconnaissance du chemin de Fleurey au Val-de-Suzon. — Fol. 229. Lettre au contrôleur général touchant le *sexte* que l'on voudrait introduire au comté d'Auxerre, malgré les privilèges de la Province. — Injonction aux habitants de Bretenière de comprendre au rôle des tailles le sieur de Ferrière, leur seigneur, attendu qu'il n'est ni gentilhomme ni officier. — Fol. 250. Invitation du premier trésorier de France à Paris, d'avoir à réparer le chemin de la Rochepot, route des messageries. — Réplique des Élus. — Fol. 255. Visite des vignes du territoire d'Auxerre, atteintes de la gelée. — Fol. 257. Ordre au procureur-syndic de se pourvoir au Conseil d'État contre un arrêt du Parlement, qui, malgré les privilèges de la Province qui lui interdisent de connaître de l'administration des Élus, a admis la poursuite d'un entrepreneur des chemins avec lequel la Province était en discussion. Signification aux receveurs des greniers à sel de l'arrêt du Conseil qui décharge la Province du *sexte*. — Fol. 264. Réception de J. Rousselot, comme maire de Coulmier-le-Sec. — Fol. 266. Invitation à plusieurs communautés du bailliage de Chalon de réparer leurs chemins. — Délibération pour la diminution des espèces des receveurs particuliers de la Province pour 1701, montant à 6,669 livres. — Fol. 316. Emprunts de 376,000, 43,300, 40,000 et 80,700, 70,000, 10,000, 140,000, 21,000 livres pour la capitation. — Fol. 321. Visite du pont de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 329, 330. Dépêche au prince de Condé touchant le différend avec la ville de Lyon qui prétendait faire payer à la Province les frais de décoration et de traction des deux bateaux qu'elle avait fait préparer pour conduire les ducs de Bourgogne et de Berry de Lyon à Chalon. — La part contributive de la Province est réglée à 9,866 livres 13 sols. — Fol. 387. Les Élus acceptent les offres des riverains du chemin de Chalon à Autun de faire réparer ce chemin à leurs frais et enjoignent aux communes voisines de fournir les harnais nécessaires au charroi des matériaux. — Fol. 448. Paiement à l'ingénieur Houillet de la carte du chemin de Montbard à Auxerre. — Fol. 453. Réception du pont de Velars. — Fol. 490, 705. Remboursements de 64,000, 33,500, 57,000, 66,400 livres aux créanciers de la Province. — Fol. 500. Emprunt de 133,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 507, 554. Réception des ponts de Flavigny, du pont d'Ouche à Dijon, de Monge. —

Fol. 513. Taxations faites aux Élus pour leurs journées. — Fol. 548. Réparation de la baraque de la Brosse, près Auxerre, où est déposée la statue équestre du roi Louis XIV. — Fol. 554. Dépêche du prince de Condé qui invite les Élus à remplacer Jannin, receveur démissionnaire des impositions du bailliage de Dijon, par le sieur Seguin. — Réception de ce dernier. — Fol. 567. Convocation des alcades pour l'examen de l'administration des Élus. — Fol. 596. Ordonnance portant défense de passer avec des harnais sur les murs de la chaussée de Tanlay; — fol. 615, qui astreint à la taille les officiers des maisons royales en non-activité de service. — Fol. 640, 668, 678. Lettre de cachet aux Élus pour la fourniture de 800 hommes de milice dans toute la généralité. — Répartition entre tous les comtés. — Fol. 654. Réclamation du ministre La Vrillière en faveur de ses vassaux de Tanlay. — Fol. 666. Achat et transport du vin envoyé en présents à Paris, au prince de Condé, au marquis de Lassay, à MM. de Chamillart, de Harlay, de Chanlay et à des commis. — Fol. 673. Reconnaissance des ouvrages faits à la levée de la Grosne. — Décharges pour gelées, grêles et incendies. — Fol. 827. Reproches faits par Chamillart aux Élus, touchant la continuation des abus résultant de l'achat des hommes pour la milice.

C. 3148. (Registre.) — In-folio, 826 feuillets, papier.

**1703.** — Registre 86<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 34. Dépêche du ministre Chamillart pour presser la levée des miliciens destinés à l'armée d'Italie et veiller à ce que tous les garçons tirent au sort. — Fol. 38. Ordonnance du Roi qui annule les engagements contractés dans l'armée régulière par les jeunes gens qui doivent tirer au sort pour la milice. — Fol. 48. Intervention du syndic dans l'instance devant l'Intendant, entre la ferme des coches, et un particulier auquel elle voulait interdire de louer chevaux et voitures pour certaines routes où elle n'avait établi aucun service régulier. — Fol. 51. Fourniture de l'équipement des soldats de milice. — Emprunts et remboursements divers. — Fol. 117. Levée de la garnison mise dans la ville d'Arnay, pour presser la fourniture d'un milicien. — Fol. 132. Construction d'un aqueduc et d'un fossé sur le chemin tirant de la porte Guillaume de Dijon aux Chartreux. — Fol. 143. Remboursement des étapes fournies par les communautés. — Fol. 177. Avance au Trésor royal pour le paiement des gages des maîtres de poste et des courriers. — Fol. 191. Dépêches du ministre Chamillart qui presse le départ des miliciens; — fol. 198, qui réprimande sévèrement un officier, lequel se permettait de traverser les opérations du tirage au sort de la milice à Mâcon; — des Élus avec les maires et les commissaires spéciaux au sujet de la levée de la milice. — Indemnités payées à ces derniers. —

Fol. 221. Injonction aux communautés de la plaine, voisines des bois d'où l'on tire des bois de marine, de réparer leurs chemins. — Fol. 231. Avis des poursuites et saisies exercées sur les fermiers des octrois de Saône faute de paiements des termes. — Fol. 250. Paiement de diverses réparations faites aux chemins de la Province. — Fol. 276. Main-levée de saisie sur les fermiers des octrois de Saône. — Fol. 298. Paiement de primes pour destruction des loups. — Fol. 314. Dépêche du prince de Condé qui envoie la lettre close du Roi pour la convocation des États au 1<sup>er</sup> juin. — Convocation des alcades. — Fol. 320. Henri de la Curne, sieur de Thielley, reconnu gentilhomme, est exempt de tailles. — Fol. 334. Paiement des réparations ordonnées par les États aux bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 340. Reconnaissance des travaux du chemin de Nuits à Verdun. — Fol. 352, 464. Convention d'arbitres pour le règlement des difficultés survenues pour vices de la construction du pont des Chavannes à Chalon-sur-Saône. — Fol. 361. Dépêche du prince de Condé au sujet des robes d'honneur que les députés du Tiers-État doivent porter à la prochaine assemblée. Il invite la Chambre à faire les frais de celles de ceux qui ne seraient pas en état de se les procurer, son intention étant de refuser l'entrée à ceux qui n'en seraient pas pourvus. — Les Élus défèrent aux désirs du Prince. — Circulaire des Élus aux maires à ce sujet. — Fol. 462. On en confectionne 18. — Fol. 365. Visite de la route de Dijon à Auxerre par l'ingénieur Rouillet à l'occasion de la prochaine arrivée du prince de Condé. — Fol. 378, 428. Réceptions de F. Manin et F. Midan comme receveurs des impositions des bailliages d'Auxois et de Dijon. — Fol. 406. Compliments de la Chambre au prince de Condé lors de son arrivée. — Fol. 409. Remboursement du prix de la charge de maire de Noyers, fait par la Province. — Fol. 418, 430. Lettre du prince de Conty aux Élus, en faveur des habitants de sa terre de Mailly-le-Châtel dont les récoltes ont été gelées ou grêlées depuis plusieurs années. — Fol. 443. Allocation de 30 livres pour les buvettes du capitaine et du garde de la porte de la Chambre de la noblesse. — Fol. 489. Paiement de 5,070 livres pour journées des alcades. — Fol. 489. Première séance de la nouvelle Chambre des Élus : Legouz, doyen de Saint-Vincent de Chalon, élu du clergé; L. de Foudras, élu de la noblesse; Baudot, maire de Dijon, de La Ramisse, maire de Saint-Jean-de-Losne, élus du Tiers-État; F. Joly et A. Jacob, députés de la Chambre des comptes. — Gratification de 3,000 livres au secrétaire du prince. — Autres aux divers officiers. — Fol. 496. Emprunt de 100,000 livres pour le rachat de différents offices. — Fol. 514. Réception de M. Clopin, maire de Dijon, à la Chambre. — Fol. 528. Aumône de 50 livres faite par les États aux prisonniers de Dijon. — Fol. 531. Reconnaissance des travaux exécutés sur les chemins

de Givry à Saint-Gengoux, par Buxy. — Dépêches du prince de Condé et du ministre Chamillart au sujet de la recherche de la noblesse et des octrois de Saône. — Fol. 546. Reconnaissance de la levée de Vessey, près Chalon. — Fol. 550. Proclamats d'adjudication des réparations de plusieurs chemins. — Fol. 569. Remboursement du prix de l'office de maire de Noyers, fait à Louis Henry, légitimé de Bourbon, prince de Neuchâtel. — Réception de l'avocat Selle en cette charge. — Fol. 573, 644, 667, 715. Remboursements de capitaux de rentes. — Fol. 584, 673, 686. Avis donné au duc de Bourbon de la proposition faite par les fermiers des octrois de Saône d'abolir les passeports pour marchandise. — Réponse du prince. — Fol. 598. Proposition d'enquête pour le transport du gîte d'étape d'Is-sur-Tille à Gemeaux. — Ordonnance pour la levée dans la généralité de 1,200 hommes de milice. — Dépêche du duc de Bourbon. — Répartition. — Fol. 601. Reconnaissance des travaux exécutés à l'Arquebuse de Dijon. — Fol. 605, 619, 650. Dépêches au ministre Chamillart et au duc de Bourbon, touchant la levée de la milice. — Fol. 623. Ordonnance à ce sujet envoyée à toutes les communautés. — Fol. 646. Réclamation des Élus du Mâconnais contre la quantité à fournir qui leur a été assignée et qui cependant est la même que celle des années précédentes. — Fol. 669. Exemption en faveur des salpêtriers et des employés des postes. — Fol. 674. Annulation des engagements contractés par les garçons et hommes mariés qui doivent tirer au sort pour la milice. — Fol. 688. Allocation de 3,000 livres faite par les États au grand séminaire de Dijon. — Fol. 703. Taxations ordinaires et extraordinaires des Élus.

C. 8149. (Registre.) — In-folio, 1114 feuillets, papier.

1701. — Registre 87<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 45. Décharge obtenue par les habitants de Lenthès réduits à 6 par suite des tailles excessives. — Fol. 49, 72, 84, 90. Dépêches au duc de Bourbon et au ministre Chamillart, sur la situation de la levée de la milice et de la perception de la capitation. — Fol. 80, 168. Estimation des terres de Corpeau englobées dans le nouveau chemin de Chagny à Beaune et de Beaune à Nuits et à Dijon. — Fol. 85. Emprunt de 90,000 livres, pour les frais du voyage d'honneur; — fol. 104, de 66,000 livres pour le don gratuit; de 75,000 livres; — fol. 124, de 175,000 livres. — Fol. 122. Ajournement par le duc de Bourbon du règlement du débat entre les Élus et le Mâconnais, au sujet de la quantité à fournir pour la milice. — Fol. 132. Dépêche du duc de Bourbon au sujet d'une opposition du procureur général au Parlement à l'enregistrement de la déclaration du Roi pour augmentation sur les crues de sel. — Fol. 135. Paravent posé dans la Chambre des Élus. — Fol. 162. Paiement des 500 livres allouées pour le parachèvement des bâtiments de l'hôpital

d'Auxonne. — Fol. 172. Remboursement des avances faites pour les divers gîtes d'étape ; — fol. 184, de ceux faits par les commissaires de la milice. — Fol. 214. Paiement des gardes mis aux portes de Dijon pour empêcher la sortie des miliciens. — Fol. 261. Dépêche du duc de Bourbon pour annoncer la levée d'un nouveau contingent de 800 miliciens. — Délibérations des Élus qui en prescrivent la répartition. — Circulaire aux communautés. — Fol. 279, 288. Lettres au duc de Bourbon, au sujet de l'exécution de ce nouveau sacrifice demandé par le Roi à la Province, et qu'il ne lui est guère possible d'accomplir vu la grande misère du peuple ; — fol. 290, au contrôleur général Chamillart sur le même sujet. — Fol. 349. Département des commissaires pour la levée de la milice. — Chaque commissaire est assisté de deux archers pour l'exécution de ses ordres. — Fol. 321. Réception des ouvrages du chemin de Flagey à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 322. Don de 300 livres aux Jacobins de Dijon pour la tenue du chapitre provincial. — Fol. 334. Lettre des Élus au duc de Bourbon au sujet du *sexté* que les officiers des greniers à sel veulent établir en Bourgogne malgré qu'elle soit exempte de gabelle, et réclamation pour sa suppression conformément aux privilèges du pays. — Fol. 340. Autre touchant la levée de la milice et les efforts qu'ils font pour seconder les intentions du Roi. — Fol. 346, 428. Emprunts de 50, 30,000 et 40,000 livres pour la capitation. — Fol. 351. Aumône de 800 livres aux religieuses du Lieu-Dieu de Beaune. — Fol. 352. Reconnaissance des travaux à faire à la levée d'Arc-sur-Tille. — Fol. 364. Emprunt de 66,000 livres pour le rachat de divers offices. — Fol. 373. Estimation des terrains à acheter pour établir la levée depuis le pont des Perrons à Saint-Jean-de-Maisel, à Chalon. — Fol. 378, 382, 498. Avis au duc de Bourbon et au contrôleur général du départ de 750 hommes de la milice. — Fol. 439. Constitution en rente d'un capital de 100,000 livres emprunté pour payer la capitation. — Fol. 498. Dépêche de Chamillart qui, sur la demande des Élus, décharge la Province de fournir les 18 hommes manquant des 800 demandés. — Fol. 617. Règlement portant défense de boucher les saignées pratiquées le long des chemins, d'arracher les haies qui les bordent et de laisser libre un espace de 7 pieds entre ces haies et le grand chemin. — Fol. 627, 637, 638. Marchés pour la fabrication de jetons en or, en argent et en cuivre, pour la fourniture des bourses. — Fol. 653. Emprunts de 138,000 livres pour payer le don gratuit ; — fol. 661, 761, de 150,000 et 56,000 livres pour payer la capitation ; — fol. 671, 700, de 20,000 et 28,000 livres pour la délivrance des chemins. — Fol. 675, 758, 1089. Injonction à plusieurs communautés du Chalonnais d'entretenir leurs chemins, sous peine d'y être contraintes par des garnisons d'archers. — Fol. 686. Règlement pour la séance des procureurs-syndics à la Chambre des

Élus. — Fol. 741. État de la diminution et de l'augmentation des espèces trouvées dans la caisse du Trésorier général des États. — Fol. 751. Nomination de G. Billiet à l'un des quatre offices d'huissiers des États. — Fol. 754. Dépêche au duc de Bourbon concernant le renouvellement du bail des octrois de Saône et la capitation. — Fol. 759. Réception de G. Cudel, maire de Semur-en-Brionnais. — Fol. 785. Délivrance de la ferme des octrois de Saône pour 12 ans, moyennant 205,000 livres par an. — Tarif des droits à percevoir. — Fol. 824, 860. Remboursement de capitaux empruntés sur le produit des crues de sel. — Fol. 891. Paiement des arrérages des rentes constituées sur le produit du taillon. — Fol. 1000. Autre sur les impositions des garnisons et affaires du pays ; — fol. 1012, sur l'imposition du don gratuit ; — fol. 1050, sur le produit des crues de sel. — Fol. 1074. Ordres du Roi, du duc de Bourbon et du ministre Chamillart pour la levée de 900 hommes de milice. — Fol. 1084. Dépêche des Élus au duc de Bourbon touchant cette levée. — Répartition du contingent dans les comtés. — Fol. 1093. Circulaire aux communautés pour cette levée. — Nomination des commissaires chargés d'en assurer l'exécution.

C. 3150. (Registre.) — In-folio, 870 feuillets, papier.

**1705.** — Registre 88<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 42, 50. Emprunts de 28,000 et 40,000 livres pour la capitation, de 40,000 pour le don gratuit. — Fol. 56. Lettre des Élus au contrôleur général pour demander décharge des amendes encourues pour contraventions à l'édit des insinuations des contrats, et par ignorance de la part des habitants de la généralité. — Fol. 61. Autre au duc de Bourbon touchant la prétention d'un sieur de Fuzolet ayant acquis la charge de commissaire provincial, d'avoir un logement gratis et quatre rations de fourrage. — Fol. 70. Remboursement de la somme de 36,100 livres sur l'impôt du taillon. — Fol. 76, 83. Ordre d'arrestation de Millot, huissier à Arnay, qui s'était permis d'élargir de prison, sans autorisation du commissaire de la milice, un boucher d'Arnay incarcéré pour n'avoir point représenté son valet. — Fol. 92. Poursuites dirigées contre le seigneur de Rouvray-les-Coëffan, qui avait recélé un milicien dans son château. — Fol. 120. Dépêches au duc de Bourbon touchant la levée des miliciens dont 600 sont déjà partis ; — touchant la taxe sous le nom d'emprunt forcé que le contrôleur général veut imposer aux propriétaires des offices de maires. — Fol. 127. Parmi les vins achetés par la Province pour être offerts en présents, figurent huit feuilletes de vin rouge et deux feuilletes de vin blanc de Montrachet destinées au duc de Bourbon. — Fol. 158. Achat de plusieurs parcelles de terres sur les finages de Brochon, Fixin, Fixey, Couchey, Perrigny, Corgoloin, Bon-

court-la-Ronce et Comblanchien, pour élargir le grand chemin. — Fol. 188. Proclamat de la délivrance des travaux à faire sur les grands chemins et les chemins de traverse de la Province en 1705. — Fol. 195. Contrat de rente d'un principal de 132,000 livres emprunté pour le paiement du don gratuit. — Fol. 210. Enquête sur le projet de changer la route des gens de guerre d'Is-sur-Tille par celle de Gemeaux. — Fol. 219. Ordonnance de remboursement des étapes aux lieux des gîtes de la Province. Dijon reçoit 35,431 livres 14 sols. — Fol. 226. Dépêches des Élus au duc de Bourbon et au ministre Chamillart pour se disculper des accusations portées contre eux, par Richard, élu du Roi, au sujet des faveurs et exemptions accordées pour la milice. — Fol. 242. Paiement des journées des archers qui ont accompagné les commissaires de la milice. — Fol. 252. Dépêche du contrôleur général Chamillart, relative aux réclamations du prix des graines fournies en 1695 et 1696 à l'armée d'Italie par diverses communautés et qu'il prétend avoir été payé régulièrement. — Fol. 282. Ordonnance pour le remplacement des 35 hommes de milice qui ont déserté et sont tombés malades. — Fol. 290. Primes pour la destruction des loups. — Fol. 295. Dépêche au duc de Bourbon touchant les augmentations de gages demandées aux maires de la Province et que ceux-ci se refusent à payer, prétendant n'exercer leurs charges que par commission des Élus des États. — Fol. 299. Emprunt de 230,000 livres pour la capitation, assigné sur le produit des octrois de Saône. — Fol. 309. Lettres écrites au duc de Bourbon et au contrôleur général Chamillart, touchant le remplacement des miliciens déserteurs après avoir été livrés aux officiers du Roi; — l'institution des commissaires provinciaux et les commissaires pour la levée des tailles. — Fol. 316. Arrêt du conseil d'État qui décharge les maires de la Province des augmentations de gages créées par l'Édit de novembre 1704. — Fol. 321. Remerciements que les Élus en adressent au duc de Bourbon. — Fol. 371, 393. Remboursement d'un capital de 104,000 livres sur les octrois de Saône; de 82,000 livres sur les crues de sel. — Fol. 384. Mémoire dressé par l'ingénieur Rouillet des constructions et réparations à faire aux chemins et levées de la Province. — Fol. 434. Réception de Nicolas Pourcher maire de Nuits. — Fol. 437. Emprunt de 140,000 livres pour la capitation; — fol. 465, 496, de 66,000 et de 138,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 474. Observations des Élus au contrôleur général Chamillart et au duc de Bourbon sur les retards apportés au service du Roi par l'institution des commissaires des tailles. — Demande d'une suspension d'exécution de l'Édit. — Fol. 500. Dépêche des Élus du Charollais à ceux généraux pour demander une réduction du montant de l'imposition sur le comté, à cause des gelées et des grêles qui ont ravagé le pays. — Fol. 507. Ouverture d'un

fossé sur le chemin de Chagny à Chalon. — Fol. 510. Nouvelles observations des Élus pour supprimer Gemeaux comme gîte d'étape et le rétablir à Is-sur-Tille. — Fol. 528. Réception des travaux du Pont-aux-Chèvres au bout du faubourg d'Ouche de Dijon. — Fol. 529. Injonction aux habitants de Bussières de justifier des titres d'exemptions de tailles dont ils se prévalent et de fournir la preuve qu'ils dépendent de la Champagne. — Fol. 546. Envoi par le duc de Bourbon de l'ordonnance du Roi et instructions pour la levée de 1,000 hommes de recrues d'infanterie dans la généralité de Bourgogne, destinés aux armées d'Italie et d'Espagne. — Nomination des commissaires des Élus. — Fol. 558. Convocation des alcades pour le 1<sup>er</sup> décembre. — Avis donné par Chamillart de la suppression du gîte d'étapes de Gemeaux. — Fol. 563. Dépêche au duc de Bourbon touchant la milice, la capitation fixée à 1 million et la mort de l'ingénieur Rouillet. — Fol. 568. Commissions envoyées dans les comtés pour la levée de la milice. — Fol. 574. Dépêche au duc de Bourbon au sujet des prétentions du traitant dépossédé les offices de languayeurs et visiteurs de porcs réunis aux communautés. — Fol. 575, 627. Autre pour demander l'internement des miliciens au château de Dijon, afin d'empêcher leur désertion. — Fol. 588, 607. Nomination des commissaires et des archers pour la levée de la milice. — Fol. 617. Dépêche des Élus au duc de Bourbon pour réclamer contre les exigences du commissaire provincial et du lieutenant-général d'artillerie au comté de Bourgogne, qui prétendent à des indemnités de logement. — Fol. 627. Demande au contrôleur général, d'officiers pour conduire les recrues au rendez-vous général. — Fol. 633. Emprunt de 132,000 livres pour payer le don gratuit. — Fol. 642. Marché pour la fourniture de 40 lits destinés aux miliciens. — Fol. 659. Réponse des Élus au contrôleur général, au sujet d'un jeune homme originaire de Viserny, arrêté à Paris comme prétendu déserteur, ce qui n'était pas vrai. — Fol. 683. Paiement des arrérages des rentes constituées sur le taillon; — fol. 787, id. sur les sommes votées pour les chemins.

C. 3151. (Registre.) — In-folio, 569 feuillets, papier.

1706. — Registre 89<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1. Traités passés par les receveurs des impositions des bailliages avec le trésorier général pour le versement régulier de leurs sommes. — Fol. 27, 35. Avis donnés au duc de Bourbon de la célérité apportée pour le recrutement de la milice. — Un conducteur de détachement de milice s'étant permis sans autorité de faire emprisonner un milicien, les Élus chargent le secrétaire de consigner sur le livre d'écron l'illégalité du fait, mais n'en maintiennent pas moins le milicien en prison. — Fol. 30. Dépêche au prince de Condé

pour solliciter l'obtention d'un arrêt du Conseil qui attribue d'une façon définitive aux Élus la juridiction sur les chemins. — Fol. 43. Enquête sur les malversations et exactions commises par M. de Saint-Phal, commissaire de la milice, dans le bailliage de Châtillon. — Fol. 46. Plainte du contrôleur général aux Élus sur la *mauvaise qualité* des soldats nouvellement fournis par la milice. — Réponse vigoureuse des Élus. — Fol. 57. Révocation du sieur de Saint-Phal et de ses deux archers comme commissaires de la milice. — Fol. 67. Dépêche du contrôleur général Chamillart qui dénonce aux Élus les empêchements apportés par les officiers de judicature et les commensaux aux opérations des assésurs des tailles. — Injonction des Élus aux magistrats des villes d'imposer les particuliers en possession de charges dont la finance ne dépasse pas 4,000 livres. — Fol. 69, 110. Dépêches du duc de Bourbon et du procureur-syndic Guenichot au sujet du rachat de plusieurs édits et notamment de celui des visiteurs de pores. — Réponses des Élus. — Fol. 74. Estimation du prix de rachat de ces Édits. — Fol. 89. Remboursement de 64,000 livres empruntées sur l'impôt du taillon de 1705 ; — de 22,500 sur celui des garnisons ; — de 30,000 sur l'octroi ordinaire ; — de 66,000 sur diverses impositions ; — fol. 95, de 109,333 livres sur les octrois de Saône. — Fol. 98. Ordre du contrôleur général Chamillart de faire déloger la compagnie de dragons cantonnée à Fays-Billot au mépris des exemptions de la Province. — Fol. 104. Remboursement des étapes montant pour toute la Province à 274,737 livres. — Fol. 107. Avis au duc de Bourbon du départ de 950 hommes du contingent de milice demandé à la Province. — Fol. 114. Emprunt de 50,000 livres pour le rachat des Édits ; — fol. 119, de 130,000 pour le don gratuit. — Fol. 126. Dépêches du duc de Bourbon aux Élus et à l'évêque d'Auxerre au sujet du rachat des Édits et de la ratification par le dernier du contrat d'union du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne. — Fol. 128. Visites des réparations faites sur les chemins, prescrites au sieur Sommermont, ingénieur intérimaire. — Fol. 134. Lettre close du Roi et dépêche du duc de Bourbon pour la convocation des États au 8 juin. — Fol. 137. Emprunt de 400,000 livres pour la capitation. — Fol. 155. Paiement de 200 livres à chacun des commissaires de la milice. — États des sommes de 4 sols et 8 sols par jour payés par ces commissaires à leurs recrues depuis le jour de leur enrôlement jusqu'à celui de leur arrivée à Dijon. — L'État des journées des archers qui ont travaillé à la milice monte à 10,203 livres 8 sols. — Fol. 193. Les frais de garde au château de Dijon d'une troupe de 675 miliciens avant son départ s'élèvent à 2,227 livres 12 sols. — Fol. 202. Achat de terrains pour l'ouverture du chemin de Semur à Bierre. — Fol. 209. Certificat donné par les Élus aux chevaliers du Jeu de l'arquebuse de Dijon du bon

emploi des 6,000 livres à eux allouées par les États. — Fol. 222, 232. Injonction aux communautés intéressées de réparer le chemin de Nolay à Cirey et aux environs de Couches. — On décrète la continuation du chemin de Baume-la-Roche à Ancy. — Fol. 238. Paiement de 120 livres à Cl. Derey, maître de musique à la Sainte-Chapelle, pour la messe en musique qu'il a fait chanter le jour de l'assemblée des États. — Fol. 253. Jesson, inspecteur des chemins de la Province, est commis pour estimer des terrains pris à Pazilly pour le grand chemin de Noyers. — Fol. 265. Paiement de 1,836 livres pour les vacations des gentilshommes commissaires de la noblesse aux derniers États. — Fol. 269. Entrée des nouveaux Élus : clergé, M. de Caylus, évêque d'Auxerre ; noblesse, Roland de Cercey, sire d'Arconcey ; tiers-État, Clopin, maire de Dijon, Noiroit, maire de Chalon, et les députés de la Chambre des comptes. — Compliment d'usage au duc de Bourbon. — Les gratifications aux officiers et à la maison du prince montent à la somme de 10,400 livres. — Fol. 274. Réception de P. Joly dans l'office de maire de Pontailler ; — de Ch. Bailly, receveur des impositions du comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 297. Gratification de 25 livres aux sergents de la mairie de Dijon pour avoir porté les vins d'honneur aux derniers États. — Fol. 300. Visite des dégâts faits par la dernière inondation de la Loire sur le territoire de Lesmes, près Bourbon-Lancy. — Fol. 309. Ordre à Jesson, ingénieur de la Province, de dresser le devis des ponts et levées à construire à Mervans. — Fol. 317, 337, 344. Dépêche du duc de Bourbon au sujet du faux saunage signalé à Auxerre, Noyers et Avallon, lequel, s'il n'était réprimé, pourrait amener du désordre. — Réponse des Élus. — Fol. 330. Emprunt de 50,000 livres pour le rachat de l'Édit d'hypothèque sur les octrois de Saône. — Fol. 340. Remboursement d'un principal de 101,000 livres sur les octrois de Saône ; — de 55,700 sur les crues de sel. — Fol. 345. Emprunt de 235,000 livres, qui avec les 150,000 déjà empruntées font 385,000, c'est-à-dire les deux tiers des 577,000 votés par les derniers États pour le rachat de plusieurs Édits. — Fol. 360. L'auditoire du bailliage de Dijon se trouvant insuffisant pour le service de la justice, les Élus allouent une somme de 300 livres pour la location d'une maison, en attendant qu'ils puissent édifier un nouvel auditoire. — Fol. 367. Emprunt de 90,000 livres pour le voyage d'honneur. — Fol. 370. Devis de reconstruction du pont de l'Auxon. — Fol. 381. Lettre close du Roi pour la fourniture de 850 hommes de milice. — Fol. 383, 404. Dépêches du duc de Bourbon à ce sujet. — Réponses des Élus au Prince et à M. de Chamillart. — Fol. 392. Commissions aux comtés pour leur contingent particulier. — Circulaire aux communautés. — Fol. 405. Nomination des 25 commissaires pour la levée des miliciens. — Chacun d'eux est assisté de deux archers. — Fol. 414.



Taxations ordinaires des Élus pendant l'année. — Taxations extraordinaires. — Fol. 445. Paiements des arrérages des rentes constituées par la Province.

C. 3152. (Registre.) — In-folio, 683 feuillets, papier.

1707. — Registre 90<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 60. Dépêche au duc de Bourbon au sujet du recouvrement du 6<sup>e</sup> denier de l'amortissement des rentes constituées au profit du clergé et de la levée de la milice. Les Élus, pour éviter l'encombrement des miliciens au château, demandent qu'il leur soit permis de les faire partir en petite troupe. — Fol. 64. Plainte du ministre Chamillart sur les abus qui lui ont été signalés dans la levée des milices en Bourgogne. — Réponse des Élus. — Fol. 82. Édit de création d'offices dans la maréchaussée. — Fol. 84. Emprunt de 192,000 livres pour le rachat des Édits. — Fol. 110. Plaintes du prince de Conty aux Élus au sujet des violences exercées par les commissaires de la milice sur ses hommes du marquisat de Larrey. — Fol. 116. Reconnaissance de la réparation du chemin de Dijon à Fontaine. — Fol. 118. Indemnité de terrains pris à Billeyles-Auxonne pour la rectification du grand chemin. — Fol. 124. Lettre à Rémond, receveur des impositions de Châtillon, à l'effet de faire connaître aux échevins de Coulmier-le-Sec que leur maire étant un officier des États, c'est aux Élus seuls qu'il appartient de l'imposer s'ils le jugent convenable. — Fol. 130. Injonction très pressante aux commissaires de milice d'achever leurs opérations. — Fol. 132. Réclamation très vive de M. de Sainte-Colombe, commissaire de milice, contre le fond et la forme de la dépêche du prince de Conty. — Réponse des Élus à celui-ci. — Fol. 147. Envoi aux receveurs d'un cadre à remplir, afin de connaître ce que coûte la milice à la Province et se mettre en mesure de couper court aux malversations. — Fol. 149. Allocation de 3,000 livres au collège des Jésuites de Paray. — Fol. 152. Mémoire des frais faits par le guet de Paris pour observer et arrêter Machinot et Danvert, fermiers des octrois de Saône, pour arriéré de paiement. — Fol. 157. Traité du trésorier général de la Province avec le trésor royal pour le paiement régulier de l'impôt du don gratuit. — Fol. 194. La solde des archers ayant servi à la milice monte à 9,043 livres 13 sols. — Fol. 208. Indemnité payée par les Élus aux procureurs du Roi et greffiers de police, dont les offices ont été rachetés et réunis aux corps de ville. — Fol. 221. Réception de Claude Lemulier comme maire de Semur. — Fol. 240. Injonction au syndic de signifier au greffier en chef ou au procureur général au Parlement, d'avoir à payer le restant de la capitation due par Messieurs de la Cour, avec avis que le silence de messieurs sera considéré comme un consentement et qu'en conséquence le receveur percevra cet arriéré sur les sommes dues à la

Cour. — Fol. 245. Gratifications accordées par les États à plusieurs personnes qui se sont occupées de la milice. — Fol. 261. Constitution de 13,053 livres de rente au principal de 235,000 livres, emprunté pour le rachat des offices. — Fol. 276. Autre de 5,000 livres au capital de 90,000 livres pour les frais du voyage d'honneur. — Autres constitutions. — Fol. 291. Réception de P. Bretagne maire de Seurre. — Fol. 307. Le contingent de la milice divisé en détachements a été versé dans les régiments d'Auvergne, de Bretagne, d'Anjou et de la Serre. — Fol. 333. Primes pour la destruction des loups. — Fol. 336. Réception de J. Pernot comme receveur des impositions du bailliage d'Autun; — fol. 362, id. de Texier, comme receveur des impositions du comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 369. Remboursement d'un capital de 31,400 et 96,533 livres sur les octrois de Saône. — Fol. 375. Réception d'Antoine Derepas, maire de Vitteaux, en qualité de maire d'Autun. — Fol. 385. Injonction aux receveurs des bailliages, de payer plus exactement, sous peine d'être privés des remises. — Fol. 387, 443, 448. Emprunts de 135,000, 172,970 et 138,000 livres pour le paiement du don gratuit et de la capitation. — Fol. 422. Procès-verbal de réception de la construction du pont de Marey-sur-Tille faite par J. de Gesson, ingénieur du Roi et de la Province. — Fol. 456. Paiement des arrérages des rentes constituées sur le taillon, sur les garnisons, etc. — Fol. 580. Lettre close du roi Louis XIV annonçant que la levée de la milice aura seulement lieu pour l'armée d'Espagne.

C. 3153. (Registre.) — In-folio, 1,107 feuillets, papier.

1708. — Registre 91<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — (Lacune du 19 janvier au 20 mai par suite de l'enlèvement des feuillets 59 à 145 inclusivement.) Fol. 146. Levée de la milice. — Fol. 153, 205. Emprunt de 400,000 et 138,000 livres pour la capitation et le don gratuit. — Fol. 201. J. Gesson, ingénieur de la Province, avait 2,000 livres de traitement. — Fol. 211. Proclamats des réparations à faire aux ponts de Blanzay, de Luzy, de Cortelin et des Marmuzots. — Fol. 231. Réception de M. Prix-Deschamps receveur des impositions du comté d'Auxerre nonobstant l'opposition du trésorier général. — Fol. 239. Remboursement de capitaux assignés sur le taillon. — Fol. 285. Reconnaissance des ruines causées par l'inondation de la Saône à la levée de saint Marcel-les-Chalon. — Fol. 302. Paiement des gages de la maréchaussée. — Fol. 353. Aumône de 5 livres au couvent des Claristes d'Auxonne. — Fol. 363, 405. Reconnaissance de la construction de l'abreuvoir de Nuits joignant la grande route. — Fol. 401. Délivrance des travaux à exécuter sur les chemins de traverse (routes secondaires). — Fol. 434. Réception de P. Jacotot huissier des États. — Salaire des huissiers des États qui ont

porté les billets d'avertissement de la capitation aux communautés du bailliage de Dijon. — Fol. 530. Réception de Nicolas Seguin receveur des impositions du comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 547. Emprunt de 122,000 livres pour payer le don gratuit. — Fol. 566. Ordonnance de 214,000 livres de capitaux empruntés et assignés sur les crues de sel et les revenans bons du taillon. — Fol. 586. Emprunt de 268,000 livres pour le paiement du tiers des 804,000 livres, prix du rachat de plusieurs édits. — Fol. 629. Allocation de 300 livres pour la location de la maison de M<sup>me</sup> Courtin, servant d'auditoire au bailliage de Dijon. — Fol. 635. Paiement du terrain pris en 1705 au sieur Canquoin, près l'hermitage de Saint-Martin de Dijon, pour l'ouverture du nouveau chemin depuis les Capucins à Pouilly. — Fol. 679. Procès-verbal de l'augmentation arrivée en 1707 sur les pièces de 9 sols 6 deniers, trouvées dans les recettes des comptables de la Province; — Id. des diminutions des espèces trouvées dans les mêmes recettes. — Fol. 744. Réception d'Éléonor Grangier comme imprimeur de la Province en survivance de Jean son père, lequel avait succédé en 1698 à P. Palliot. — Fol. 747. Défense aux officiers des greniers à sel de délivrer du sel à toute personne, sans percevoir le droit de crues, sauf pour celles qui en ont été reconnues exemptes par déclaration du Roi. — Fol. 758, 858. Remboursement de capitaux empruntés sur les différentes branches de revenus des États. — Fol. 817. Reconstruction de la planche de Fauverney, sur l'Ouche. — Fol. 832. Lettre close du Roi pour la levée de 500 hommes dans la généralité de Bourgogne, en laissant aux particuliers et aux communautés la faculté de s'en racheter moyennant 100 livres par homme. — Emprunts divers.

C. 3154. (Registre.) — In-folio, 1008 feuillets, papier.

1709. — Registre 92<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 29, 36. Dépêches du duc de Bourbon qui, sur la recommandation du cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, invite les Élus à donner la commission de maire de Cluny au sieur Chanorier; — autre par laquelle il les invite à préférer pour la milice le rachat des hommes plutôt que leur enrôlement et à presser la production des rôles de la capitation; — l'approvisionnement des bleds, etc. — Convocation des commissaires alcades. — Fol. 35. Lettre close du Roi pour la levée de 500 hommes de milice destinés au recrutement de l'armée d'Espagne, avec faculté de rachat au prix de 100 livres par homme. — Fol. 33. Papiers de la Province retirés de l'hoirie Guenichot, ancien procureur. — Fol. 34. Les Élus ayant racheté les 339 hommes du contingent du Duché proprement dit, n'en ordonnent par moins sur l'ordre de l'Intendant une somme de 10,000 livres à payer aux commissaires de la milice. — Fol. 76. État des présents de vin faits annuellement par la Province, depuis le

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

prince de Condé jusqu'aux commis des ministres. — Fol. 78. Délivrance des réparations à faire au grand chemin depuis Saint-Jean-de-Maisel à Chalon jusqu'à la Colombière, au-delà de Mâcon. — Fol. 124. Lettre de condoléance des Élus au prince de Condé, au sujet de la mort du prince de Conti. — Fol. 169. Réponse du prince. — Fol. 126. Conférence sur les moyens de prévenir la famine à cause de la gelée des bleds dans toute la Province. — Fol. 133. Injonction à l'entrepreneur de la Roie de Deroux, vers Chalon, de parachever ses travaux. — Fol. 143. Reconnaissance des travaux de l'auditoire d'Autun. — Fol. 147. Paiement à Bernard Cazotte, bourgeois de Dijon, sur les mémoires des noms des communautés et leurs différentes circonscriptions, lesquels ont été envoyés au géographe Delile, ayant charge de dresser la carte de Bourgogne. — Fol. 149. Emprunt de 132,000 livres hypothéquées sur les crues. — Fol. 163. Remboursement de 105,000 livres. — Fol. 170. Remboursement des étapes fournies par les communautés. — Fol. 170. Lettre de condoléance des Élus à la princesse de Condé, au sujet de la mort de son mari Henri-Jules de Bourbon; — autre au duc de Bourbon sur le même sujet. — Fol. 175. Ordre aux prévôts des maréchaux d'exercer sur les chemins une surveillance constante, afin d'empêcher les attroupements qui s'opposent à la libre circulation des bleds. — Dépêche de l'Élu d'Arconcey au duc de Bourbon, au sujet de la famine dont on est menacé, des troubles que l'on redoute et qu'on craint de voir éclater, si la nouvelle d'un camp sur la Saône, dans le but de favoriser la traite des bleds, venait à se réaliser. — Fol. 182. Nouvelle dépêche du même sur le même sujet. — Fol. 186, 190. Emprunts de 160,000 et 100,000 livres pour la capitation. — Fol. 196. Construction d'un pont en bois ou d'un bac sur la rivière de Deroux, pour le passage des troupes. — Fol. 202. Fourniture du luminaire du service funèbre célébré par les Élus pour le repos de l'âme d'Henri-Jules, prince de Condé; — des velours, draps noirs, crêpes et casques des gardes, pour la même occasion. — Fol. 209. Reconnaissance des travaux de la levée de Saulon. — Fol. 210. Ordre aux prévôts de maréchaussée d'obtempérer à toutes réquisitions du trésorier-général de la Province et ce, à cause du temps de calamité et de disette que l'on traverse en ce moment. — Fol. 218. Voyage de l'évêque d'Auxerre et de M. d'Arconcey en Cour pour aller présenter à la famille de Condé les compliments de condoléance de la Province, à l'occasion de la mort du prince Henri-Jules de Bourbon. — Fol. 226. — Relation de ce voyage. — Lettre close pour la convocation des États au 8 juillet. — Dépêche du duc de Bourbon à ce sujet. — Lettre du procureur-syndic de Montcenis, des magistrats d'Auxerre, du Charolais et de Tournus qui demandent des secours pour soulager la misère des habitants. — Fol. 429. Réception de Cl.-Ch. Joly-Clerc comme maire de Saint-Jean-de-Losne. — Fol.

230. Lettres de félicitations des Élus au duc de Bourbon, touchant l'heureux accouchement de la duchesse. — Fol. 260. Réponse du duc. — Fol. 231. Relation de la célébration, le 26 juin, du service funèbre ordonné par les Élus à la Sainte-Chapelle, pour le repos de l'âme du feu prince de Condé. — Fol. 237. Réception de J. Derey comme procureur-syndic ; — de J.-B. Rousselot comme greffier de la Chambre du Tiers-État. — Paiements faits aux différents adjudicataires de l'entretien des chemins. — Fol. 260. Réception de F. Boudet maire de Bar-sur-Seine. — Fol. 278. Paiement de 623 livres à Cl. Derey, chanoine et maître de musique de la Sainte-Chapelle, pour la musique qu'il a composée et fait jouer à l'occasion du service funèbre ci-dessus mentionné. — Fol. 281. Compliments adressés par les Élus au prince de Condé lors de son arrivée. — Fol. 316. État de la distribution à la Chambre des Élus et aux officiers de la Province des exemplaires de la carte de la Province avec livrets, gravée par le géographe Delile, suivant marché passé par les États. — Fol. 323. Réception du sieur Clerc maire de Toulon-sur-Arroux ; — fol. 333, de Ph. Fèvre, maire de Mont-Saint-Vincent ; de Joseph de L'Étang, maire d'Auxonne. — Fol. 369. Proclamat de la construction d'une chambre pour la séance des Élus au Logis du Roi. — Fol. 379. 2 août. Première entrée des nouveaux Élus : M. du Manadan, abbé de Fontenay (clergé) ; de Pernes d'Épinac (noblesse) ; Richard, Élu du Roi ; Clopin, maire de Dijon ; Lemulier, maire de Semur (Tiers-État), Vitte et Lucot, députés de la Chambre des comptes. — Fol. 380. Réception de Guy Jouard maire de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 390. Fermeture du canal de Fauverney par une muraille. — Réception de A. Cheval receveur des impositions du bailliage d'Autun. — Fol. 402. Gratification de 1,600 livres aux Cordeliers, au couvent desquels se sont tenues les assemblées des trois ordres et des alcades aux derniers États. — Fol. 404. Remboursement de 500 livres assignées sur les crues de sel. — Fol. 408, 450. Pouvoirs donnés par les Élus au procureur-syndic Derey envoyé en Alsace et en Comté acheter des bleds. Curieuse dépêche envoyée de Strasbourg. — Fol. 409. Travaux prescrits par les Élus, de concert avec les riverains, pour la fermeture du *Trou-Saillant* sur la rivière d'Ouche, en aval de Fauverney. — Fol. 420. On sursoit à toutes contraintes contre les communautés des bailliages de Semur-en-Brionnais et Bourbon-Lancy à cause de leur misère et de leur épuisement. — Fol. 421, 443. Lettres de M. de Saint-Mauris aux Élus sur les difficultés d'accomplir la mission qu'il a reçue d'acheter des bleds à Marseille pour l'approvisionnement de la Province. — Fol. 446. Vives réclamations des Élus au prince de Condé et au ministre Voisin, sur un projet du gouvernement de lever 60,000 sacs de bled au lieu de tailles sur les bords de la Saône, alors que, dans l'insuffisance reconnue d'une récolte, on empêche la Bourgogne de se

pourvoir ailleurs. — Fol. 452. Dépêche du commissaire, M. le comte de Saint-Christophe, envoyé en Auvergne s'enquérir de bleds. — Fol. 486. Dépêche de M. La Houssaye, intendant d'Alsace, aux Élus sur l'impossibilité où se trouve cette province de leur fournir des bleds ; — fol. 489, autre semblable de M. Guerchois, intendant de Franche-Comté. — Fol. 497. Réception du sieur Arnoux, maire de Louhans, en remplacement de Claude Gauchat, destitué. — Fol. 511. Emprunt de 90,000 livres pour les frais du voyage d'honneur. — Fol. 512, 622. Autre de 138,000 et 145,500 livres pour payer le don gratuit. — Fol. 515, 523. Dépêche au duc de Bourbon pour lui rendre compte des démarches tentées sur divers points par les Élus, afin d'approvisionner la Bourgogne des bleds qui lui manquent. — Fol. 518. Autre au sujet de la suspension des privilèges des offices qui n'ont pas 10,000 livres de finances, demandée au Roi par les États ; — autres au chancelier Voisin et au contrôleur général Desmaretz, touchant les difficultés de l'approvisionnement des bleds. — Fol. 521. Reconnaissance de la construction du pont de Cheilly. — Fol. 532. Gratification de 306 livres à la maréchaussée de Semur pour services rendus à l'occasion de poursuites de voleurs et de répression d'attroupements. — Fol. 542. Dépêche du duc de Bourbon qui espère une réduction de la quantité de 60,000 sacs de bled demandés à la Province et les autorise à se réunir dans une des salles du Logis du Roi ; — fol. 547, autre des ministres et des intendants, concernant l'approvisionnement des bleds par l'Alsace ; — la demande d'avoine et d'orge pour la subsistance des troupes. — Levée de 10,000 quintaux d'orge réquisitionnés pour l'armée du duc de Berwick. — Fol. 566. Avis donné par le duc de Bourbon de la mort de l'abbé de Fontenay, Élu du clergé, et de son remplacement par Claude de Marion de Druys, abbé de Reigny, ce qui est accepté par la Chambre. — Fol. 576. Dépêche au ministre de la guerre Voisin, au sujet des 700 hommes de milice demandés par le Roi, et de l'observation que la Province n'est imposée pour tout qu'au 30<sup>e</sup> du reste du royaume. — Fol. 598. Voisin répond que les autres provinces s'étant exécutées, la Bourgogne s'empressera de suivre leur exemple. — Fol. 599. Dépêche des mêmes au même pour demander réduction de moitié des 10,000 quintaux d'orge qu'ils doivent fournir, ce qui leur est impossible. — Département de 700 hommes de milice. — Fol. 620. Refus du ministre de réduire la fourniture des orges. — Fol. 633. Circulaire aux maires et aux receveurs, afin d'envoyer l'état de tous les possesseurs d'offices créés depuis 1689, dont la finance est au-dessous de 10,000 livres. — Fol. 640. Lettre de recommandation de la princesse de Conty, en faveur de ses sujets de Nesle et de Bissey-la-Pierre. — Fol. 653. Invitation du duc de Bourbon aux Élus de ne faire cette année aucun présent de vin, à cause de la misère de la Province. — Fol. 660.

Remerciements des Élus. — Fol. 673. Sursis accordé aux habitants des communautés de l'Autunois, pour le paiement de leurs tailles. — Fol. 680, 714. Transport dans ce pays de légumes et de riz ramenés du Midi par les commissaires des Élus pour l'approvisionnement de la Province. — Réquisitions de voitures pour ces transports sur divers points. — Fol. 683. Injonction du duc de Bourbon de ne point différer davantage le paiement en argent du contingent de la milice. — Lettre de rappel du ministre Voisin ; — fol. 683, autre du contrôleur général Desmarests, touchant l'abonnement de la capitation. — Fol. 697. Déclaration du Roi, qui excepte la province de Bourgogne de la défense de percevoir aucuns droits sur les grains et farines. — Fol. 746. Les légumes et le riz envoyés aux receveurs sont vendus par eux aux communautés ou habitants moyennant un prix fixé. — Fol. 751. Service funèbre célébré en l'honneur de feu l'abbé de Fontenay, Élu du Clergé. — Fol. 800. Remboursements de capitaux et d'arrérages de rentes diverses créées par la Province.

C. 3155. (Registre.) — In-folio, 1019 feuillets, papier.

**1710.** — Registre 93<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 52. Dépêches du duc de Bourbon et du ministre Voisin, à l'effet de presser le paiement du restant dû sur la milice ; — fol. 54, autre du duc qui désigne le procureur Mielle pour remplacer le syndic Déréy, décédé ; — fol. 55, autre du même qui presse le voyage d'honneur. — Fol. 56. Lettres de condoléances des Élus au duc d'Enghien, à la princesse de Condé et à la duchesse de Bourbon, sur la mort du duc Louis de Bourbon, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 70 et suiv. Paiements à divers entrepreneurs de l'entretien des grands chemins. — Fol. 91. Emprunt de 270,000 livres pour le paiement de la subsistance et de l'exemption des troupes en 1710. — Fol. 94. Injonction aux habitants de Tichey et de Bousselanges de réparer leurs chemins. — Fol. 113, 115. Sursis accordé au comte de Charollais pour le paiement de l'arriéré de ses impositions ; — fol. 135, autre au bailliage de Semur-en-Brionnais. — Fol. 144. Paiement des 300 livres allouées par les États à l'hôpital de Bourbon-Lancy. — Fol. 149. L'envoi des légumes et riz fait par les Élus dans les bailliages de l'Autunois après l'hiver de 1709, ayant fait baisser le prix des denrées, les Élus autorisent les dépositaires de ces denrées à les vendre non plus au prix de 9 livres, mais de 5 livres le quintal. — Fol. 459, 401. Délibération qui ordonne le rélargissement et l'essartement des deux côtés du chemin du Val-de-Suzon à Saint-Seine et Chanceaux. — Fol. 173. Réponse de Louis-Henri, duc de Bourbon, à la lettre de condoléance des Élus sur la mort de Louis, duc de Bourbon, son père ; — autre par laquelle il désigne Henri de la Forêt pour remplacer Nadaut, maire de Montbard, décédé. — Fol. 193, 246.

Emprunt de 250,000 livres sur les crues de sel, pour suppléer aux non-valeurs des impositions de 1709. — Fol. 196, 350. Nomination du sieur Compaignot pour exercer la charge de maire de Tournus pendant six mois. — Réception comme maire définitif. — Fol. 211. Délibération qui règle les préparatifs du voyage d'honneur. — Fol. 215. Règlement pour le remboursement des étapes aux villes et communautés. — Fol. 221. Ordonnance pour le remboursement de celles du premier semestre de 1709. — Fol. 240. Emprunt de 60,000 livres pour les gratifications faites lors du voyage d'honneur. — Fol. 259. Autre de 250,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 273. Missives du duc de Bourbon pour la réception du procureur Boillot comme syndic de la Province, et du sieur Venot comme maire de Montcenis. — Fol. 275. Lettre close du Roi qui impose 700 hommes de milice à la généralité de Bourgogne, rachetables à 75 livres par homme. — Délibération des Élus qui accepte ce dernier parti et en fixe la répartition à la forme accoutumée. — Fol. 320. Réceptions de P. Gillet en qualité de maire de la ville de Beaune ; — de J. Jacquet, maire de Marcigny. — Fol. 350. Estimation des terres et clôtures prises à M. d'Arconcey, ancien Élu, près d'Arconcey, pour faire le chemin de Beaune à Semur. — Fol. 368, 390. Service funèbre célébré à la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme de Louis, duc de Bourbon. — Fol. 379. Emprunt de 846,300 livres pour le rachat d'Édits et de 2,000,000 livres pour le rachat de 400,000 livres sur la capitation. — Fol. 457, 601. Gratifications aux deux commis et au concierge du Logis du Roi, qui ont sauvé les meubles et remis en ordre les papiers et registres de la Province qui étaient déposés dans une salle joignant celle des Élus, sous la fonderie de la monnaie. Lors de l'incendie arrivé dans la nuit du 20 au 21 mai 1710 au plancher de cette fonderie, ces papiers avaient été, pour les sauver, jetés pêle-mêle dans la salle des États. — Fol. 471. Marché pour la fourniture de 40,000 sacs de bled, demandés à la Province pour l'approvisionnement des armées. — Fol. 485. Réception de Morin, architecte à Dijon, en qualité d'inspecteur des chemins, en remplacement de feu Jesson ; — de Cl. Jacotot, l'un des quatre huissiers des États. — Fol. 487. Ordre au sieur Morin de dresser l'état des ruines apportées par les inondations aux ponts et chaussées de la Province. — Fol. 490. Traité entre les Élus et la grande Chancellerie pour le sceau des édits, déclarations et autres lettres destinées à la Province. — Fol. 497. Défense aux habitants de Montcenis de troubler le sieur Venot, leur maire en titre d'office, dans l'exercice de ses fonctions. — Fol. 502. Lettres des Élus à la duchesse de Bourbon, au duc de Bourbon, pour implorer leur protection, la Province étant menacée de l'établissement du dixième, du doublement des octrois et de la vente forcée du sel. — Fol. 571. Requêtes de plusieurs particuliers demandant un dégrè-

vement pour cause de dommages causés par l'inondation du mois de novembre. — Fol. 627. Estimation des terrains pris pour les chemins d'Autun à Chalon et à Nolay et d'Arnay-le-Duc à Couches. — Fol. 636. Paiement des arrérages des rentes aux deniers 18 et 20 constituées sur le taillon et autres contributions. — Fol. 946. État des gages des maires de la Province à la nomination des États dont les noms suivent :

Châtillon, J.-F. Jouard. Autun, A. Derepas. Saint-Jean-de-Losne, Cl. Charpy. Louhans, Cl. Gauchat. Seurre, Bretagne. Chalon-sur-Saône, A. Noiro. Saulieu, M. Develle. Auxerre, J. Baudesson. Seignelay, A. Perette. Avallon, Cl. Champion. Auxonne, J. Pelletier. Beaune, S. Tribolet. Vitteaux, A. Derepas, le même qu'à Autun. Cuisery, De Pye. Marcigny-les-Nonnains, Cl. Jacquet. Paray-le-Monial, G. de la Troche. Mâcon, P. Desvignes. Nuits, F. Sonoys. Talant, J. Paris. Tournus, Dezaraine. Bar-sur-Seine, F. Boudey. Guillon, E. Soissons. Saint-Gengoux, M. Chaillot. Buxy (le-Royal), J. Monnier. Saint-Seine-l'Abbaye, Regnaudot. Montbard, Nadaut. Fontaine-Française, J. Michel. Arc-en-Barrois, F. Lambert. Gemeaux, G. Castelain. Cluny, E. Chanorier. Pontailler, Cl. Coquet. Charolles, P. Quarré. Bois-Sainte-Marie, Ch. Alacoque. Semur-en-Auxois, Ch. Lemulier. Givry, F. David. Arnay-le-Duc, J.-B. Nicolle. Villaines-en-Duesmois, J. Baudry. Latrecey, M. Chevandin. Is-sur-Tille, Baillet. Flavigny, J. Beguin. Baigneux, D. Guenepin. Noyers, P. Deselle. Somberton, P. Dargent. Coulmier, J. Rousselot.

Fol. 982. Sur l'ordre du ministre de la guerre Voisin, transmis par le duc de Bourbon, les Élus font voiturer jusqu'à Auxerre les 400 milliers de poudres fabriqués à Vonges à destination de l'armée de Flandres. — Fol. 989. Marché avec Hercule Le Breton, graveur à Paris, pour la gravure des coins et le monnayage des jetons d'or, d'argent et de cuivre de la Province : « Sçavoir (à l'avors) les armes de la Province avec ces mots : *Comitia Burgundie* ; (au revers) un rameau d'or dont l'une des branches paroitra tomber en terre et l'autre paroistra naître et croître de nouveau, avec ces mots : *Non deficit alter*, et dans l'exergue le milliaire 1710. » — Fol. 939. Marché pour la fourniture des matières d'or, d'argent et de cuivre, sur le pied de 508 livres le marc d'or, 35 livres 3 sols le marc d'argent et 50 livres le millier de cuivre. — Marché pour la façon des bourses en velours bleu, rouge, vert et cramoyse et 108 de cuir. — Fol. 990. Réception de J. Ancemot en qualité de maire d'Is-sur-Tille. — Fol. 1008. Autre du procureur Boillon, comme syndic de la Province, en remplacement de Guillaume.

C. 3156. (Registre.) — In-folio, 838 feuillets, papier.

1711. — Registre 9<sup>o</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 49, 66. Signification aux Élus d'une délibération de MM. de la

Chambre des comptes de Dijon et du bureau des Finances, qui mis en demeure par l'édit d'août 1710, d'accepter le remboursement des sommes payées pour s'affranchir de la capitation ou de conserver cet affranchissement, optent pour ce dernier parti. — Fol. 60. Autorisation au sieur Didier, bourgeois de Frolois, de convoquer les habitants du lieu, à l'effet de faire réparer les principaux chemins du finage. — Fol. 69. Réparations ordonnées au pont de Cortelin sur le chemin de Chalon à Buxy. — Fol. 71. Contrat de rente au principal de 40,675 livres avancées par les fermiers des carrosses à la Province pour la réparation par eux du chemin entre Saulieu et Chalon. — Fol. 74, 82, 138. Injonction aux communautés de Demigny Morteuil, Masse, Villecomte, Courtivron, Tarsul, Moley, Varennes-Saint-Loup, La Bussière, Gisse, Barbirey, Pont-de-Pany, Saint-Andeux, Rouvray, de réparer leurs chemins. — Fol. 77. Lettre au duc de Bourbon sur la nécessité d'installer les bâtiments de la Monnaie hors du Palais des États, à cause des incendies qui se sont déjà manifestés à deux reprises et auxquels la dernière fois on n'a échappé que par miracle. — Fol. 85, 103. État général des réparations à faire sur tous les chemins de la Province. — Fol. 88. État remis par le sieur de Ribey, des sommes perçues pour la vente des offices d'officiers de milice bourgeoise dans la Province. — Fol. 114. Débats devant l'Intendant entre les syndics de Bresse et les Élus généraux au sujet de la capitation. — Fol. 120. Estimation des terrains pris pour l'ouverture du chemin de Dijon à Pouilly. — Fol. 124. Ordre du Roi pour la levée de 950 hommes de milice pour le recrutement de l'armée de Flandres, — libérables au bout de trois ans et exempts de tailles à leur retour pendant trois ans ; — ceux mariés et leurs familles exempts de taille durant la durée du service ; — le rachat est interdit ; — dépêche du prince de Condé à ce sujet. — Fol. 131. Répartition du contingent ; — circulaire aux communautés ; — instruction particulière pour les maires et officiers de justice. — Fol. 138. Approbation du duc de Bourbon du projet de transférer l'hôtel des Monnaies. — Fol. 138 bis. Marché d'entretien de la plantation de la route depuis la Belle-Croix au bout de la rue d'Auxonne à Dijon, jusqu'au pâquier de Bray. — Fol. 139. La prime par tête de loup est élevée à 40 livres à cause des ravages commis par ces animaux. — Fol. 140. — Reconnaissance de la mitoyenneté d'un mur du nouvel hôtel de la Monnaie. — Fol. 160. Réception de Denis Rigoley en qualité de greffier ancien des États de Bourgogne, de l'agrément du duc de Bourbon ; — du procureur P. Cazotte en qualité de syndic de la Province, en remplacement du sieur Davot. — Fol. 171, 183. Reconnaissance des brèches arrivées aux levées de Seurre, de Bressey et de Longepierre à la suite des inondations. — Fol. 175. Réception de Clerget en qualité de maire de Villaines-en-Duesmois. — Fol. 186. Emprunt de

301,220 livres et 80,000 pour la capitation et les créanciers sur les octrois. — Fol. 194. Frais et coûts de l'acquisition de la maison Berthier pour y installer la Monnaie. — Fol. 201. Défense de faire des amas de bois de flottage en amont du pont de bois de Montbard, lequel a été, lors des dernières inondations, emporté par ces bois. — Fol. 206. La Province prend à sa charge la réparation des ruines causées aux faubourgs et avenues de la ville de Semur, lors de l'inondation du mois de novembre 1710. — Fol. 211. Visite des ponts de Thoirs sur la route de Châtillon à Langres et à Tonnerre. — Fol. 223. Emprunt de 13,000 livres pour les réparations de l'hôtel de la Monnaie et des chambres des Élus. — Fol. 225. Réception de Rousselot en qualité de maire de Coulmier-le-Sec. — Fol. 236. Dépêche du ministre de la guerre qui charge la Province de faire les avances du convoi des 300 milliers de poudre à amener de Vonges à Auxerre pour le service de l'armée de Flandres. — Fol. 236. Le charroi du bois nécessaire à la construction des levées d'Arc-sur-Tille est mis à la charge des communes intéressées. — Fol. 243. Gratification à Morin, ingénieur de la Province, à cause des voyages entrepris sur différents points, au mois de novembre 1710 et février 1711, à l'effet de constater les dégradations des ponts et chaussées, résultant des inondations. — Fol. 247. Reconnaissance du chemin de Nuits à Verdun par Palleau. — Fol. 274. Délibération contenant règlement pour la fourniture et la distribution des étapes. — Fol. 290. Ordre du Roi pour la levée de 350 hommes de milice avec faculté de rachat moyennant 75 livres par homme ; — répartition du contingent, qui est racheté par la Province. — Fol. 296. Réception de M. Labotte, vicomte-mayeur de Dijon, dans la Chambre des Élus. — Fol. 299. Invitation du ministre de la guerre Voisin, aux Élus, de ne point suspendre le charroi des poudres de Vonges à Auxerre, sous prétexte que celui fait en 1710 n'était point encore payé, et de s'adresser pour cela au contrôleur général des Finances. — Fol. 304. Rétablissement de poteaux indicateurs sur les grands chemins. — Fol. 330. Injonction aux villages riverains de l'Ouche en aval de Fauverney, de concourir au comblement du canal ouvert à Fauverney, lequel favorisait les débordements de la rivière. — Fol. 347. Proclamat de la délivrance de constructions et réparations des ponts et chaussées de la Province. — Fol. 353. Ordre à l'ingénieur Morin de faire un rapport sur les dégâts qui ont été faits par les inondations. — Fol. 366. Réception de Jacques Belot en qualité de maire de Cluny. — Fol. 384. Paiement des indemnités accordées aux sieurs Lebaut et Regnaut, propriétaires des maisons joignant l'hôtel de la Monnaie. — Fol. 409, 442. Ordre aux habitants de Chenôve, Marsannay, Couchey et Saint-Germain-de-l'Espinasse, etc., de réparer leurs chemins. — Fol. 411, 579. Visites de l'ingénieur à Champforgeuil pour la construction des ponts

de la route de Chalon. — Fol. 451. Réception du sieur Cheval comme receveur du bailliage d'Autun. — Fol. 456. Obligation imposée aux habitants de Pouillenay de coopérer à la construction du pont sur la Brenne. — Fol. 462. Dépêche du contrôleur général à l'Intendant, à l'effet de s'enquérir si les entrainements de ponts par suite des inondations ne sont pas plutôt causés par l'obstruction des arches réservées au débit des crues que par la vétusté, et, dans tous les cas, d'en faire un rapport. — Fol. 477. Noinville, architecte, achète une partie des chaises et fauteuils de l'intendant Trudaine pour meubler les chambres des Ordres. — Fol. 504. Ratification par les Élus de différents emprunts contractés au nom de la Province par le Trésorier général. — Fol. 512. Autre de différentes constitutions de rentes par les mêmes. — Fol. 552. Taxations pour les entrées ordinaires des Élus et des officiers de la Chambre. — Fol. 589. Emprunt de 266,666 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 593. États de paiement des arrérages des rentes constituées par la Province sur diverses sources de produit.

C. 8157. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1713. — Registre 95<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 68, 99, 100. Paiement des 100, 150, 200 livres accordées par les États pour subvenir aux besoins des hôpitaux de Seurre, Arnay-le-Duc, Bar-sur-Seine. — Fol. 101. Gratification de 300 livres au sieur de Fautrières, seigneur de Cherchilly, accordée en 1709 par les États, en récompense des peines qu'il s'est données pour arrêter des voleurs cantonnés dans son voisinage. — Fol. 115. Exemption de droits d'octroi pour quarante queues de vin, accordée au couvent des Clarisses d'Auxonne. — Fol. 129. Autorisation donnée aux Chartreux de Beaune, d'englober dans leur enclos le chemin de Verdun qui passe à proximité de l'église, et de le reporter au-delà, le long de la muraille qu'ils se proposent d'élever. — Fol. 150. Remboursement de 126,500 livres de capitaux sur les crues. — Fol. 184. Réparation au chemin d'Arnay passant par Molinot. — Fol. 193. Estimation des terres prises au président des comptes Bernardon, vis-à-vis de la Croix-de-Mission, pour le chemin de la porte Guillaume de Dijon à Talant. — Fol. 252. 11 avril, Première séance de la Chambre dans le local ménagé sur l'emplacement de l'ancienne Monnaie. — Fol. 285. Injonction aux habitants d'Arc-sur-Tille de réparer le chemin allant à Remilly ; — autre aux seigneurs et juges des paroisses de rechercher et arrêter les miliciens déserteurs. — Fol. 301. Ordres semblables aux Élus des comtés ; — fol. 303, id. aux communautés de la Province. — Fol. 336. Remboursement de créances sur le produit des crues. — Fol. 357. Taxations des Élus commis à la vérification des étapes. — Fol. 390. Réception de l'avocat Gay en qualité de maire de Bourbon-Lancy

— Fol. 411. Délivrance du chemin de Dijon à Semur par Vitteaux et Le Bouloy. — Fol. 454. Indemnité pour terrain pris au sieur de Rouvray pour l'ouverture d'un chemin de diligence entre Arnay-le-Duc et Molinot. — Fol. 456. Autre aux propriétaires des terrains pris pour l'ouverture du canal de la Deheune au pont de Cheilly. — Fol. 462. Reconnaissance des brèches occasionnées aux levées de Spoy par les inondations des Tilles. — Fol. 468. Transport des archives à côté de la chambre des Élus, dans l'emplacement de la Monnaie. — Fol. 514. Classement de ces papiers par Cl. Thierry, commis au greffe. — Fol. 526. Réparation du pont d'Autricourt sur la route de Paris en Allemagne. — Fol. 551. Loyer de la maison occupée par le bailliage de Dijon. — Fol. 578. Ordre à l'ingénieur Morin de faire mettre en état la route de Dijon à Auxerre, à cause de la venue du duc de Bourbon pour les prochains États. — Fol. 579. Ordonnance du Roi pour la levée des milices, avec faculté aux individus tombés au sort de se racheter moyennant 75 livres; — le contingent de la généralité de Dijon est fixé à 700 hommes; — répartition de ce contingent. — Fol. 596. Lettre close du Roi pour la convocation des États; — dépêche du duc de Bourbon à ce sujet. — Fol. 599. Son agrément pour la nomination du sieur Delachaut en qualité de maire de Cuisery; — réception de ce maire. — Fol. 650. Autre du sieur Cheval comme receveur unique du bailliage d'Autun. — Fol. 673. Compliment adressé par la Chambre au duc de Bourbon, lors de son arrivée à Dijon pour la tenue des États. — Fol. 674. Réception de Guillaume Raviot, avocat, en qualité de conseil de la Province; — du procureur Falavier comme procureur-syndic, en remplacement de Davot.

C. 3158. (Registre.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1712 (suite). — Registre 96° des délibérations des Élus formant la seconde partie du volume précédent. — Fol. 726. Gratification de 60 livres à Helyotte, concierge du Logis du Roi, pour ses peines d'ouvrir les portes à MM. les Élus pendant « la triennalité. » — Fol. 753. Décharge de 800 livres accordée aux habitants de la paroisse de Gigny en indemnité de pertes considérables causées le 6 juillet par une grêle suivie d'un ouragan qui a ravagé leurs récoltes et renversé leurs maisons. — Fol. 757. Réparation de la route d'Auxerre à Dijon en vue de l'arrivée du duc de Bourbon pour la tenue des États. — Fol. 799. Paiement au commandant du château de Dijon des journées des déserteurs de milice arrêtés dans leurs foyers et dirigés ensuite sur leurs régiments. — Fol. 815. Taxation des commissaires alcades lors de la vérification de l'administration des Élus. — Fol. 823. Entrée de la nouvelle Chambre des Élus, après la conférence des États. Clergé : de Roquette, doyen d'Avallon; — Noblesse : de Madaillan de

l'Esparre de Lassy; — Tiers-État : le maire de Dijon, de la Forêt, maire de Montbard. — Joly et Grillot, députés de la Chambre des comptes; — visite de la Chambre au duc de Bourbon. — Fol. 825. Gratifications diverses accordées aux officiers et serviteurs de la maison du prince; — fol. 831, de 200 à un nommé Le Gascon, préposé au café pendant la tenue des États. — Réception de J. Burgat fils comme receveur du bailliage de Chalon. — Fol. 839, 869. Remboursement d'un capital de 46,000 livres sur le produit des crues de sel; — autres sur les octrois de Saône. — Fol. 841. Réception de T. Saulnier en qualité de maire de Perrecy. — Fol. 835. Gratification de 25 livres aux sergents de la mairie de Dijon qui ont présenté les vins d'honneur aux derniers États. — Fol. 859. Réception de M. Adrien Chevalier, pour exercer par commission la charge de maire de Paray-le-Monial. — Fol. 881. Ordre à l'ingénieur Morin de dresser le devis de la construction d'une halle à Saulieu, décrétée par les États. — Fol. 910 et suivants, contrats des divers emprunts contractés dans l'année par la Province. — Fol. 981 et suivants. Contrats de remboursement de capitaux ou de paiement d'arrages des rentes constituées par la Province.

C. 3159. (Registre.) — In-folio, 762 feuillets, papier.

1713. — Registre 97° des délibérations des Élus. — Fol. 1. Marché avec la veuve Collot, brodeuse à Paris, pour la façon des bourses en velours et en cuir pour la distribution des jetons. — Marché de la gravure des coins avec Hercule Le Breton. — Fol. 7. Présents de vin faits par les Élus lors du voyage d'honneur. — Gratifications à divers personnages. — Fol. 29. Ordonnance de révocation du sieur Derepas comme maire d'Autun, provoquée par le duc de Bourbon à cause de sa mauvaise conduite. — Fol. 32, 54. Procès-verbal de l'achat par la Province de huit maisons dans la ville d'Autun, pour la création d'une place, — et des travaux d'établissement de cette place. — Fol. 43. Procès-verbal de délivrance de la construction de la halle de Saulieu. — Fol. 61. Vote de 300 livres pour la façon d'un tableau pour la chapelle, en remplacement de celui qui y est et qui appartient à M. de Noinville. — Fol. 62. Réception du sieur Cheval en qualité de maire d'Autun. — Fol. 63. Remboursement des capitaux empruntés montant à la somme de 317,414 livres. — Fol. 70 bis. Traités habituels passés avec les receveurs des bailliages par le trésorier-général pour la régularité des versements dans la caisse. — Fol. 106. Dépêches du duc de Bourbon, au sujet des droits sur les huiles. — Fol. 128. Gratification de 400 livres à M. de Montferrand, capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse. — Fol. 131. Dépêche du duc de Bourbon pour la réception du sieur Languet comme maire d'Arnay-le-Duc. —

Fol. 140. Sommaton aux administrateurs de l'hôpital de Paray, de justifier des lettres patentes qui confirment cet établissement, afin de jouir des exemptions de crues de sel. — Fol. 151. Proclamat pour la délivrance des travaux de construction et d'entretien des chemins. — Fol. 154. Ordre de dresser le devis des réparations des levées de Saunnières. — Fol. 159, 212. Les Élus désirant encourager les placements d'argent que les habitants du pays voulaient faire sur la Province, ordonnent le remboursement de 422,257 livres empruntées à des Lyonnais et la faculté aux premiers d'acheter sans frais les créances des étrangers. — Fol. 187. Emprunt de 210,000 livres pour le rachat du doublement des octrois, de 100,000 livres pour la subsistance de 1713; — de 90,000 livres pour les frais du voyage d'honneur. — Fol. 192. Arrêt du conseil qui exonère de tous droits les huiles fabriquées dans la Province. — Fol. 215. Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle des Élus au palais des États, par l'abbé de la Pine, délégué de l'évêque de Langres. — Fol. 220, 248. Visite des ponts de La Bussière et de Pont-de-Pany, sur l'Ouche. — Fol. 232. Reconnaissance des ruines causées par les inondations aux levées de Saint-Marcel-les-Chalon. — Fol. 246. Paiement du terrain boisé, pris à MM. Bretagne et Languet, pour l'élargissement du chemin de Sombernon à Vitteaux. — Fol. 274, 436. Commission au maire de Dijon élu, de recevoir toutes nouvelles enchères soit pour l'ouverture de la place publique à Autun, soit pour la construction de la halle de Saulieu, toutes deux votées par les États. — Fol. 282. Dépêche du duc de Bourbon pour presser le voyage d'honneur. — Fol. 296, 531. Réception des sieurs Deville et Mortier en qualité d'huissiers des États. — Fol. 300. Remboursement de 188,401 livres de principaux de rentes créées sur le taillon; — fol. 307, de 38,400 sur les garnisons; — fol. 319, 330, de 62,700 livres sur le revenant bon des étapes et de 87,700 sur les crues de sel. — Fol. 324. Paiement de l'aumône de 800 livres accordée par les États aux religieuses du Lieu-Dieu de Beaune. — Fol. 344. Dépêche du duc de Bourbon touchant l'imposition des officiers de justice à la capitation. — Fol. 349. Délibération portant que les contrats de rente consentis par la Province au denier 18, seront réduits au denier 20. — Fol. 378. Réception de Antoine Durand en qualité de maire de Paray. — Fol. 385. Transaction entre les Élus et les commissaires de la Chambre de la noblesse, afin de terminer les débats au sujet des rôles de la capitation. — Fol. 418. Réceptions des réparations faites aux ponts et levées de Corberon, Varennes, Villey-sur-Tille, La Colombière-les-Dijon. — Fol. 474, 509. Remboursement des sommes de 90,000 et 36,000 livres au marquis de Légal. — Fol. 537. Ordonnance pour le paiement des gages dus aux maires de la Province. — Fol. 561. Paiement des arrérages des rentes constituées par la Province.

C. 3160. (Registre.) — In-folio, 696 feuillets, papier.

1714. — Registre 98<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 50. Emprunt de 266,666 livres pour payer le second tiers du don gratuit. — Fol. 57. Gratification de six feuilletes de vin à M. Voysin, ministre de la guerre, pour service rendu, en éloignant de la Province quarante escadrons qui devaient y établir leurs quartiers d'hiver; — fol. 58, autre d'argent aux officiers du bataillon de Béarn, employé pour la répression du faux sauvnage. — Fol. 77. Ordonnance de remboursement des étapes. — Fol. 85. Dépêche du ministre Voysin, qui refuse le présent de vin que les Élus lui destinaient. — Fol. 103, 107, 113, 164. Remboursement de 102,400, 118,955, 300,000, 40,400, 74,000, 47,700 livres en principal. — Aumône de 100 livres aux Ursulines de Cravant. — Fol. 120. Reconnaissance des ruines arrivées au pont de Longvic. — Fol. 123. Ordre aux prévôts des maréchaux de tenir leurs compagnies au complet et toujours prêtes à marcher. — Fol. 130. Délivrance des ouvrages à faire à la montée de Sombernon, au pont de Champan, près Bligny et à celui de Laisant, près Flavigny. — Fol. 135. Allocation de 1,000 livres aux chevaliers du jeu de l'Arquebuse d'Auxonne. — Fol. 145. Nomination de Cazotte comme l'un des deux notaires de la Province. — Fol. 155, 186. Ordre approuvé par le duc de Bourbon aux prévôts des maréchaux de fournir des archers pour l'escorte des voitures publiques sur toutes les routes qu'elles parcourent. Cette mesure est prise à cause des vols continuels dans la Province, qui mettent en danger la vie et les biens des voyageurs. — Fol. 177. Lettre au ministre Voysin pour demander, la paix étant conclue, que les enharrements des bleds faits par le munitionnaire de l'armée d'Allemagne en Bourgogne, prennent fin à cause de la disette. — Réception de J. Moreau receveur du comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 196. Voisin répond que les munitionnaires consultés ont prescrit à leurs gens de laisser le commerce libre. — Fol. 204, 285. Dépêches au contrôleur général Desmarets, sur la perturbation que va causer dans la Province l'arrêt du Conseil qui ne permet que jusqu'à dix livres le paiement en petites espèces. — Fol. 274. 9 mai, suppression des escortes d'archers. — Fol. 275. M. de Taniot est délégué par le duc de Bourgogne pour représenter la Province auprès du commandant du camp de cavalerie que l'on forme sur la Saône. — Fol. 290. Compliment fait par l'abbé de Roquette, Élu du clergé, à M. le comte de Broglie, commandant, et Baugard, major du camp, à leur passage à Dijon. — Fol. 293. Construction d'un pont sur l'Auxon, entre Pagny et Saint-Jean-de-Losne, pour le passage des troupes du camp. — Injonction aux officiers municipaux de donner les chiffres et le nombre des officiers et soldats qu'ils passent en revue aux



étapes. — Fol. 304. Demande des Élus au duc de Bourbon, de se servir de ses gardes pour remplacer les archers de la maréchaussée de service au camp. — Fol. 311. Instructions données à M. de Taniot, commissaire des Élus, pour ce même service. — Commission donnée à l'arpenteur Gambu pour l'arpentage des prairies qui seront fourragées. — Instructions pour la fourniture du fourrage. — Fol. 321. Proclamat pour la délivrance de la construction d'un pont de pierre à Seurre. — Fol. 335. Ordonnance qui prescrit la mise des prairies en regains, à cause de la consommation de fourrages par le camp de la Saône. — Fol. 338. Injonction aux habitants d'Auxey de curer le lit de leur ruisseau. — Fol. 367. Réception de M. de Branges comme maire de Louhans par commission. — Fol. 372. Placet au Roi pour demander la continuation des crues de sel pendant l'année 1727. — Fol. 400, 411. Lettre de félicitations des Élus au ministre Voysin sur sa promotion aux fonctions de chancelier. Réponse. — Fol. 407. Réception de Louis-François Gautier en qualité de maire de Chalon ; — fol. 412, 422, 424, 427, de MM. Ratteau, Burgat, Thouvans-du-Tremblay, Baudinet, comme maires de Givry, Bourbon-Lancy, Paray, Dijon. — Fol. 419. Dépêche du duc de Bourbon qui, pour faciliter le recrutement des échevins, invite les Élus à ne les imposer que très faiblement. — Fol. 448. État de la recette et de la dépense de la fourniture du fourrage aux troupes du camp. — Fol. 472. Primes pour la destruction des loups. — Fol. 474. Paiement des vins en panier, offerts aux officiers généraux du camp de la Saône. — Fol. 478. Dépêche de l'Intendant à l'Élu de Roquette sur les mesures à prendre contre l'épizootie qui ravage les bestiaux. — Fol. 488. Commissions à divers Élus pour la réception de travaux publics. — Fol. 492. Ordre du duc de Bourbon de convoquer les alcades, afin de travailler à l'état d'administration. — Fol. 495. Remboursement d'un capital de 9,000 livres au marquis de Lassay. — Fol. 497. Pouvoir donné au trésorier général d'emprunter 2,000,000 livres. — Fol. 500. Paiement des arrérages des rentes.

C. 3161. (Registre.) — In-folio, 544 feuillets, papier.

1715. — Registre 99<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 37. Dépêche de M. Voysin, ministre de la guerre, pour le transport des poudres destinées par le Roi à la défense de l'île de Malte. — Autre du duc de Bourbon, relative à la prochaine assemblée des États. — Fol. 38. Remboursement de 90,100 livres, sur le produit des crues de sel. — Fol. 40. Emprunt de 380,835 livres sur ce même produit pour les employer à des rachats d'édits. — Fol. 70. Dépêche du duc de Bourbon et lettre close du Roi, pour la convocation des États au 20 mai. — Fol. 76. Réception de Perrin de Daron en qualité de receveur du bailliage de Semur en Brionnois. — Fol. 87. Traité de M. Chartraire, trésorier général de la Province, avec le tréso-

rier royal, pour le versement régulier des impositions. — Fol. 89. Compliment de la Chambre des Élus au duc de Bourbon, lors de son arrivée. — Fol. 110. Réception de L.-F. Girault en l'office de maire de Montcenis. — Fol. 132. Ordonnance de remboursement des étapes aux villes et bourgs de la Province. — Fol. 144. Paiement du dernier tiers des 1,000 livres allouées aux chevaliers de l'Arquebuse de Semur. — Fol. 143. Taxations à M. de Lassay, Élu de la noblesse, à raison de 18 livres par jour. — Fol. 150. Gages de Morin, ingénieur de la Province (2,000 livres par an). — Fol. 154. Commission donnée à M. de Fautrières pour, en compagnie d'un archer, rechercher les auteurs du meurtre de Davion, valet de chambre de S. A. S., assassiné en portant en cour les délibérations des États, le 15 juin, au bas du Potot, entre Saint-Seine et Chanceaux. — Un postillon de Chanceaux et un inconnu partagèrent son sort. — Fol. 171. Première entrée des nouveaux Élus. Clergé: d'Allencourt, évêque d'Autun; Noblesse, Claude de Thiard; Tiers-État, Baudinet, maire de Dijon, Champion, maire d'Avallon, Richard, élu du Roi, Cortois et Canabellin, députés de la Chambre des comptes. — Fol. 176. Invitation du duc de Bourbon aux Élus de rembourser les finances des offices de maire et échevins, lesquelles sont trop lourdes, et empêchent des sujets distingués de s'y présenter. — Fol. 181. Réception de Denis Champeaux en qualité de receveur des impositions de Semur-en-Auxois. — Fol. 187. Dépêche du duc de Bourbon qui invite les Élus à accorder une gratification de 30,000 livres à MM. de Roquette et de Lassay, anciens Élus du clergé et de la noblesse, et 2,000 livres à M. de la Forêt, élu du Tiers-État. — Fol. 196. Engagement de M. Godran, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, de desservir la chapelle des Élus, moyennant 200 livres par an. — Fol. 208. Paiement de la grille et des deux pavillons de la porte d'entrée du parc de la Colombière à Dijon. — Fol. 225. Lettre du duc de Bourbon, pour accorder une gratification à M. de Fautrières et à l'archer envoyés à la recherche des assassins de Davion, bien que ne les ayant pas découverts. — Fol. 227. Secours de 150 livres accordé par les États à Philippe Byssance, turc de nation domicilié à Dijon. — Fol. 251. Gratification de 300 livres accordée par les États aux trois huissiers ; — fol. 250, de 100 livres à l'hôpital de Couches et de 150 à celui d'Arnay. — Fol. 262. Injonction aux habitants de Vougeot d'entretenir les rues du village. — Fol. 263. Commission nommée à l'effet de faire une enquête sur les plaintes formées contre le maire de Tournus. — Fol. 298, 309. Invitation du duc de Bourbon aux Élus, de nommer Thierry, greffier de la Chambre du Tiers-État, en remplacement de Rousselot. — Remboursement de 99,900 livres sur les octrois de Saône. — Fol. 324, 338. Lettre des Élus au ministre Voysin, à l'effet de leur faire connaître si les sieurs Joly et de l'Assurance, anciens

officiers décorés de la croix de Saint-Louis, doivent être déclarés exempts de contributions. Réponse affirmative. — Fol. 333. Paiement de 3,000 livres à l'ingénieur Morin, pour la levée de la carte des routes de la Province. — Fol. 237. Dépêche des Élus au duc de Bourbon, au sujet de la mort du Roi Louis XIV. — Fol. 338. Réponse du Prince. — Fol. 340. Autre qui invite la Chambre à envoyer une députation pour saluer le nouveau Roi. — Fol. 353. Révocation du sieur Clerc, maire de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 368. Transaction entre la Chambre des Élus et la Chambre des comptes, pour le règlement des différends pour les épices et la reddition des comptes. — Fol. 392. Marchés pour la fourniture des matières d'or, d'argent et de cuivre pour la fabrication, la gravure et les bourses des jetons de la Province. — Fol. 404. Paiement ordinaire des arrérages des rentes constituées sur la Province.

C. 2162. (Registre.) — In-folio, 723 feuillets, papier.

1716. — Registre 100<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 64. Ordonnance des Élus portant défense aux communautés de rien payer des frais de garnison qui seront envoyés aux receveurs pour l'exécution de leurs traités. — Fol. 68. Emprunt de 90,000 livres pour les frais du voyage d'honneur. — Autre de 270,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 79. Loyer de la grange, au village de Brosse, où est déposée la statue équestre du Roi. — Fol. 89. Défense aux habitants de Bourbon-Lancy d'endommager les constructions récentes faites à l'établissement des bains. — Fol. 109. Gages de Martin de Noinville, architecte des États. — Fol. 113. Réception de J.-B. Virot comme maire d'Is-sur-Tille ; — de Perrin, maire de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 119. Allocation de 3,000 livres à l'hôpital de Dijon. — Fol. 130 et suiv. Paiements de différentes sommes pour l'entretien des routes de la Province. — Fol. 166. Ordonnance du duc de Bourbon, portant qu'à l'avenir les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex ne paieront que les deux tiers de l'abonnement de la capitation. — Fol. 194. Dépêche du duc de Bourbon qui, considérant que le trésorier général de la Province ne manie point les deniers du Roi, le dispense, ainsi que ceux particuliers, d'envoyer à la Chambre de justice, à Paris, la déclaration de leurs biens. — Fol. 208. Mise en délivrance des réparations et constructions à faire sur les routes : chemin de Beaune au-dessus de Saint-Romain ; — de Chalon à Verdun ; de Dijon à Renève ; Pont-d'Aubigny ; de Nuits à Arnay-le-Duc, par Arcenant et Meuilley ; d'Avallon à Vézelay ; de Nuits à Saurre, par Quincey ; la place d'Autun. — Fol. 228. Dépêche du duc de Noailles, au sujet du paraphe exigé des registres du trésorier général et des receveurs particuliers des États. — Fol. 242. Autre du prince de Conty, à l'effet d'obtenir un dégrèvement pour les habitants de Merry-sur-Yonne. — Fol. 284. Injonction aux receveurs des baillia-

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

ges de produire dans un mois la déclaration de leurs biens pour être envoyée à la Chambre de justice. — Fol. 324. Remboursement des avances faites par le sieur Falavier, procureur-syndic de la Province. — Fol. 334. Autre de ceux faits par deux sergents, pour l'arrestation d'un vigneron coupable de l'assassinat d'un garçon perruquier sur le grand chemin, entre Auxonne et Soirans, lequel fut, par la sentence du bailliage, roué vif au lieu même où le crime s'était commis. — Fol. 350. Récompense de 300 livres accordée à Cl. Mignot de Lesme, près Bourbon-Lancy, pour avoir tué un loup enragé qui avait commis beaucoup de ravages. — Fol. 353. Réception du sieur Dupont en qualité de maire de Givry. — Fol. 380 et s. Paiement des gages des diverses brigades de maréchaussée. — Fol. 437. Ordonnance portant injonction aux riverains de chemins d'enlever tout ce qui peut gêner la circulation. — Fol. 457. Procès-verbal de délivrance de la ferme des octrois de Saône au sieur Fabry pour douze ans, moyennant 213,000 livres par an. — Fol. 492. Dépêche du duc de Bourbon qui, consulté sur le partage des voix dans les délibérations de la Chambre, donne voix prépondérante au président « tenant la plume. » — Paiement du diamant de 5,000 livres remis au duc de Bourbon, pour être offert à une personne de considération qui a rendu des services à la Province. — Fol. 496. Emprunt de 183,870 livres pour la subsistance ; — fol. 506, 512. de 76,000 et 18,000 pour les gratifications du dernier voyage d'honneur.

C. 2163. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1716 (suite). — Registre des délibérations des Élus tant en décharges entières qu'en modérations des officiers qui avaient été cotés d'offices en conséquence de la déclaration du Roi du mois d'août 1715 portant suppression de tous les privilèges des charges créées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1689 et dont la première finance était au-dessous de 10,000 livres. Parmi les personnages désignés figurent : Fol. 1. Morel, docteur-médecin à Chalon ; — fol. 4. Letors, conseiller au bailliage d'Avallon ; — fol. 14. Martineau, conseiller au présidial d'Auxerre ; — fol. 29. Dussuleau de Bousseuil, commissaire d'artillerie ; — fol. 55. Mouchenaire, receveur des traites foraines ; — fol. 92. Raudot, avocat ; — fol. 112. Grozelier, receveur des épices au Bureau des Finances ; — fol. 148. Blancheton de Mipont, seigneur de Bussy ; — fol. 214. Lebeaut, contrôleur général du domaine, etc.

C. 2164. (Registre.) — In-folio, 1007 feuillets, papier.

1717. — Registre 101<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 53. — Rapport fait par l'évêque d'Autun de ses démarches avec M. de Bissy à Paris, pour faire décharger les receveurs de la Province de l'obligation de fournir une dé-

claration de leurs biens à la Chambre de justice. — Fol. 54. Réception de Claude Fyot en qualité de notaire de la Province. — Fol. 58. Remboursement de différentes sommes sur les octrois de la Saône, les garnisons, les crues de sel et l'imposition du taillon. — Fol. 102. Réception de Ch. Derepas en qualité de maire de Vitteaux en remplacement de son père. — Fol. 110. Mise en délivrance des réparations à faire : à Saint-Marc, route de Paris à Châtillon, aux avenues de Bar-sur-Seine, aux ponts de Genlis, de Soirans, route d'Auxonne, du Gauchat près Champforgeuil, de Deroux, Aubriot à Dijon, de la rivière de Nantoux près Beaune, aux chemins de Molinot à Saulieu, de Dijon à Saint-Seine et Chanceaux, de Villecomte, aux levées de Verdun, à la halle d'Auxonne, etc. — Fol. 116, 129. Aumônes de 100 livres accordées aux Ursulines de Cravant ; — et aux dames Sainte-Marthe de Dijon ; — Fol. 139, de 600 livres aux pauvres de l'hôpital d'Auxonne. — Fol. 189. Dépêche des Élus au duc de Noailles et autres du conseil, à l'effet de réclamer pour la répression des fraudes commises par les marchands de fer de Lyon qui passent en franchise des fers sous le couvert de passeports du Roi, au grand préjudice des fermiers des octrois de Saône. — Fol. 224. Remboursement de capitaux sur le revenant bon des étapes. — Fol. 238. Pouvoir donné au trésorier général, à l'effet de toucher du Trésor royal la somme de 320,000 livres de liquidation et de remboursement des 20 sols par minot de sel dont jouissait la Province. — Fol. 283. Injonction aux habitants de Molinot de réparer le chemin près de leur village. — Fol. 292. Réception des ponts de la levée de Vonges ; — fol. 311, des levées de Saunières. — Fol. 316. Injonction aux habitants des communautés voisines du bois de Cheneau proche La-Chaleur-lez-Sombernon d'envoyer des manœuvres pour essarter ce bois des deux côtés de la route à l'effet de protéger les voyageurs contre les attaques des malfaiteurs. — Fol. 358. Construction de deux ponts sur le chemin de Nuits à Arnay. — Fol. 404. Bail de l'entretien des couvertures du palais des États. — Fol. 412. Dépêche du duc de Noailles, président du conseil des Finances, portant que l'on supprimera désormais tous les passeports pour le transport des fers, aussi bien pour le service du Roi que de tout autre. — Fol. 471. Emprunt de 266,666 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 501. Gages de 120 livres à Cl. Clerc, garde de la porte de la Chambre des Élus. — Fol. 513. Paiement des ouvrages entrepris à la Colombière de Dijon. — Fol. 530, 532, 561. — Remboursements de capitaux dus par la Province sur les crues de sel, les octrois de Saône. — Fol. 537. Délivrance des réparations à faire au pont du Roy entre Autun et Chalon ; — de Baignan entre La Salle et Chalon ; — de Marcilly-les-Vitteaux, de Nuits, de la levée de la Ferté. — Fol. 549. L'abbaye de la Ferté offre de contribuer pour un dixième dans cette réparation. — Fol. 565.

Dépêche du duc de Bourbon pour la convocation des alcades. — Fol. 600. Délibération pour la confection d'un dais de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or, destiné à surmonter le siège du duc de Bourbon dans la salle d'assemblée des États. — sur la pente de devant sera suspendu le portrait du Roi ; — *Passim* : Ordonnances de décharge ou de modération de cotes d'offices accordées par les Élus. — Fol. 638. Paiement des rentes constituées par les États sur les différentes sources de revenu de la Province.

C. 8165. (Registre.) — In-folio, 674 feuillets, papier.

1718. — Registre 102 des délibérations des Élus. — Fol. 59. Mandement de 5,464 livres 11 sols pour le paiement des vins offerts en présents par les Élus. — Fol. 59. Traité entre le Trésorier général de la Province et le Trésor royal pour le versement régulier des impositions. — Fol. 67. Reconnaissance des dégâts causés aux levées de Deroux par les inondations. — Fol. 73. Injonction aux habitants de Turcey et la Rochotte de réparer leurs chemins finérot. — Fol. 77. Réception de Louis Quarré en qualité de maire de Charolles. — Fol. 86. Réception des réparations faites aux ponts et levées de Corberon et Varennes. — Fol. 116. Remboursement aux maires de Chalon, Sourro et Saulieu, Auxonne, Châtillon, Auxerre, d'une partie de la finance de leur office. — Fol. 134. Réception des réparations faites au chemin de Beaune à Semur près du village d'Arconcey. — Fol. 148. Gratification de 500 livres au greffier en chef Julien, pour avoir dressé l'état général d'administration de la triennalité. — Fol. 172. Mandement de 520 livres pour le salaire des messagers envoyés dans chacun des bailliages porter les lettres closes de convocation des États. — Fol. 185. Injonction au procureur-syndic de poursuivre devant le conseil d'État son opposition à l'exécution des lettres patentes obtenues par Mme de la Tour du Pin, pour l'exemption des habitants de Chaume-les-Fontaine-Française de toutes impositions du Duché. — Fol. 209. Compliment adressé par la Chambre au duc de Bourbon à son arrivée à Dijon pour l'assemblée des États. — Fol. 235. Paiement d'une somme de 30 livres à M. de Montferrand, capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse, pour sa buvette, lors de l'assemblée des États ; — fol. 244, de la rédaction d'un projet demandé au sieur Masson, architecte, de l'aménagement d'un logement pour les Élus dans le Palais des États ; — fol. 260, des journées des commissaires pour la vérification des titres produits pour entrée à la Chambre de la noblesse. — Fol. 262. 28 mai, première entrée de la nouvelle Chambre des Élus : Clergé : L. Mongin, abbé de Saint-Martin d'Autun ; — Noblesse : R. C. de Pons, comte de Verdun ; Tiers-État : Baudinet, maire de Dijon, Jouard, maire de Châtillon. — Fol. 268, 293. Réception de MM. Cl.-A. Champion, Mortet, maires d'Avallon, Arc-

en-Barrois. — Injonction au sieur Morin, ingénieur, de veiller à ce que les entrepreneurs exécutent le cahier des charges relatif à l'empierrement des chaussées; — fol. 275, de se transporter à Auxonne, pour y dresser le plan des nouvelles halles. — Fol. 281. Paiement au chanoine Michel de la messe en musique qu'il a fait exécuter à la Sainte-Chapelle lors de la dernière assemblée. — Fol. 283. Remboursement de 151,200 livres sur les octrois de Saône; — de 20, de 40,000 livres sur d'autres produits. — Fol. 341. Réception du pont de Saint-Léger sur Deheune; — fol. 315, de celui de Charrette sur le Doubs. — Fol. 330. Travaux faits au chemin de Nuits à Arnay aux environs de Meuilley. — Fol. 369. Réception du pont et des levées d'Arceau; — du pont de Genlis; — de Longvic; du pont et des levées d'Arc-sur-Tille; — fol. 395, des ponts et avenues de Chamban; — du pont d'Autricourt, de la montée de Vitteaux. — Fol. 398. Reconnaissance des dégâts commis par une « orvale » dans l'établissement des bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 399. Gratification accordée à quatre habitants d'Athée qui, sur le bruit que leur église avait été volée, se mirent en quête des malfaiteurs et en arrêtèrent deux à Longchamp, qu'ils livrèrent à la justice. — Fol. 426, 477. Emprunts de 90,000 livres pour le voyage d'honneur et de 266,666 livres pour le don gratuit et autres. — Fol. 450. Remboursement de diverses sommes sur l'imposition de la garnison et des subsistances. — Fol. 492. Paiement des arrérages des rentes constituées par la Province sur ses différents services.

C. 3166. (Registre.) — In-folio, 560 feuillets, papier.

1719. — Registre 103<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Ordre à l'ingénieur Morin de faire réparer la route d'Auxonne à Dôle pour le transport des pièces d'artillerie amenées de Belfort. — Fol. 14. Lettre close du Roi et dépêche du duc de Bourbon, pour la levée de 960 hommes de milice. — Département du contingent, règlement pour cette levée. — Fol. 28. Opposition des Élus à l'enregistrement des lettres d'exemption des charges publiques obtenues par les officiers des monnaies. — Fol. 44. Mandement de commission aux receveurs et aux commissaires pour les opérations de la levée de la milice. — Fol. 91. Proclamaux pour la délivrance des travaux d'entretien des routes et des chemins de traverse. Au nombre de ces derniers figurent ceux de Chalon au Bourgneuf et au-delà; de Dijon à Sombernon et au-delà; de Dijon à Arc-sur-Tille et au-delà; de la croix de la Charmotte à Fontaine-les-Dijon et de Dijon à Longvic et au-delà, etc. — Fol. 122. Injonction aux habitants du Mâconnais et autres de refuser aux officiers des gabelles la déclaration de personnes et des bestiaux qu'ils demandent; — fol. 133, autre à ceux de Magny-sur-Tille et Izier, d'entretenir les ponts et levées de leurs finages. — Fol. 142. Rembour-

sement de 272,277 livres sur le fonds du taillon. — Fol. 166. Dépêches du duc de Bourbon pour le voyage d'honneur. — Fol. 167, 170. Revue de départ passée sur la place d'Armes de Dijon, par le commissaire des guerres, des six compagnies de la milice nouvellement levées. — Fol. 169. Procès-verbal de reconnaissance de l'or déposé dans la caisse du trésorier général; — autre des diminutions qui sont arrivées sur les espèces trouvées dans les caisses des receveurs des bailliages; — de la diminution arrivée sur les louis d'or dans la caisse du trésorier général; — fol. 177, de celle dans celles des receveurs des bailliages; — fol. 182, autre de la diminution de 20 sols par louis et 4 sols par écu, non compris celle arrivée sur 35 sacs de 1,000 livres chacun, appartenant à plusieurs particuliers. — Fol. 188. Procès-verbal semblable pour chacun des receveurs particuliers. — Fol. 195. Réception des ponts Saint-Gervais-les-Auxerre. — Fol. 201. Autorisation au trésorier général d'emprunter à 3 %, les sommes à rembourser aux créanciers de la Province qui ne voudront pas réduire. — Fol. 218. Déclaration des travaux de construction et de réparation à entreprendre sur les grandes routes, savoir : les ponts de Dijon à Chalon, de la forêt de Chagny, des Capucins de Dijon et de Saint-Remy, des routes de la Douée à Beaune, de Dijon à Auxerre, de Chalon à Auxerre, des environs de Bar-sur-Seine, de Fays-Billot et de Châtillon, sur les chemins de traverse de Beaune à Autun, de Chalon à Verdun, de Flavigny à Saint-Seine, de Dijon à Vitteaux, Arnay, Semur et Avallon, de Nuits à Arnay, de Chalon à Autun, de Dijon à Longvic, de Tart-l'Abbaye à Trouhans, aux ponts de Saint-André, d'Arc-sur-Tille, de Genisse, de Bouchat entre Avallon et Auxerre, de Marmagno, de Trochères, de Vandenesse-les-Arnay, aux ponts et levées de Pernand, aux ponts entre Villars et Collonges, de Vanvey, de Velars-sur-Ouche et de Marey-sur-Tille. — Fol. 225. Réception de Jean Nadault en qualité de maire de Montbard. — Fol. 233. Approbation par le prince de Condé de la délibération des Élus qui réduit à 3 % les rentes constituées sur la Province. — Fol. 282. Procès-verbal de reconnaissance des espèces d'or et d'argent déposées dans la caisse du trésorier général. — Fol. 282. Allocation de 500 livres aux religieuses du couvent du Bon-Pasteur de Dijon. — Fol. 308. Réparation au pont d'Épinac et à la chaussée de l'étang de Dinay, sur le chemin d'Autun à Beaune. — Fol. 337. Emprunt de 102,017 livres 16 sols, montant de la diminution des espèces tant à Dijon que dans la caisse de M. de Saint-Aignan. — Fol. 389. Indemnités de terrains pris pour le rélargissement de la route de la porte Guillaume à Dijon, au bas de Talant. — Fol. 393. Commission donnée à l'ingénieur Morin, d'accompagner Thomassin, ingénieur du Roi, envoyé pour examiner sur le terrain, si les plans proposés pour l'ouverture d'un canal sont réalisables. — Fol. 394. Réception

de Claude-Henry Rémond, seigneur de Couchey, en qualité de receveur du bailliage de Châtillon. — Fol. 403. Continuation pour 9 ans du bail des crues de sel au sieur Lamy. — Fol. 500. Paiement des gages dus aux maires de la Province. — Fol. 542. Procès-verbal de délivrance du transport de la statue équestre du roi Louis XIV, depuis le lieu de la Brosse jusqu'à Dijon, faite à l'ingénieur Morin moyennant 30,000 livres. — Procès-verbal de reconnaissance de l'état de la statue à la Brosse et de sa remise à Morin ; — autre de l'état de la maison où elle est renfermée. — (5 octobre 1720). Procès-verbal de reconnaissance et de réception de cette statue rendue sur la place Royale de Dijon.

C. 8167. (Registre.) — In-folio, 877 feuillets, papier.

1720. — Registre 104<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1. Traités des receveurs des impositions des différents bailliages ou comtés avec le trésorier général, pour le versement régulier du produit des impositions. — Fol. 47. Cautions données par Morin, ingénieur de la Province, adjudicataire du transport de la statue équestre de Louis XIV depuis la Brosse jusqu'à Dijon. — Fol. 48, 154. Ordonnance des Élus portant que tous les mois il sera dressé, par les soins des maires ou des échevins, des procès-verbaux constatant la recette du mois des receveurs des impositions établis dans les villes ; — autre qui prescrit cette visite tous les lundis. — Fol. 59. Présent de deux pièces de vin fait « à une personne de considération. » — Fol. 63. Traité avec le Trésor royal pour les impositions à payer par le trésorier général. — Fol. 65. Remboursement des avances faites par les magistrats des différents gîtes d'épages ; — fol. 72, de 105,650 livres sur le produit des crues ; — fol. 75, de 91,700 livres sur les octrois de Saône. — Fol. 84, 85. Remboursement du principal de 79,089 livres de l'office de maires des villes et bourgs de Nuits, Auxonne, Châtillon, Cuisery et Vitteaux, Talant, Fontaine-Française, Pontailler, Bois-Sainte-Marie, Latrency, Baigneux, Sombernon, Coulmier, Villaines-en-Duesmois, Louhans, Paray, Buxy et Marcigny-les-Nonnains. — Fol. 115. Réquisition de bœufs pour le charroi de l'équipage transportant la statue équestre. — Fol. 125. Paiement des gages de la maréchaussée. — Fol. 134. Procès-verbal constatant qu'il n'y a aucun billet de banque de 1,000 livres ou de 10,000 livres appartenant à la Province dans la caisse du trésorier général. — *Passim* : Nombreuses ordonnances de remboursement de capitaux sur les différents produits de la Province à l'effet de profiter de l'avantage de rembourser soit en billets, soit moitié argent et billets. — Fol. 140. Délibération des Élus enjoignant aux receveurs et collecteurs de ne recevoir que des espèces sonnantes pour le recouvrement des impositions. — Fol. 168. Défense au trésorier général de se défaire de ses vieilles espèces. —

Fol. 171. Procès-verbal de reconnaissance de ce qui existe dans sa caisse. — Fol. 183. Paiement au sieur Morin des 30,000 livres à lui dues pour le transport de la statue équestre. — Fol. 214. Réception de Vorle Morel, en l'office de procureur du Roi, en l'hôtel de ville de Châtillon. — Fol. 285. Taxations extraordinaires de MM. les Élus.

C. 8168. (Registre.) — In-folio, 648 feuillets, papier.

1721. — Registre 105<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 49. Réception du sieur Gauthier en l'office de maire de Cluny. — Fol. 54. Injonction aux habitants de Saint-Usage de réparer avec des fascines les fondrières de la route qui mène à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 59. Convocation des alcades pour l'examen des actes de la triennalité. — Fol. 60. Gratification de 300 livres au sieur Bailly, courrier du cabinet du Roi, qui a apporté la lettre de convocation des États. — Teneur de cette lettre et de la dépêche du duc de Bourbon. — Fol. 78. Clôture en planches de la figure équestre déposée provisoirement dans la cour des cuisines du Logis du Roi, à Dijon. — Fol. 124. Gages de 60 livres à l'horloger chargé des montres et pendules des trois Chambres des États. — Fol. 219. Gratification de 300 livres aux sieurs Falavier et Rouget, procureurs-syndics des États. — Fol. 223. Députation envoyée au comte de Tavanès, lieutenant-général, chargé de présider les États en absence du duc de Bourbon. — Fol. 247. Remboursement aux receveurs des primes avancées pour destruction des loups. — Fol. 289. Gratification de 25 livres aux sergents de la mairie de Dijon qui ont porté les vins d'honneur à la réunion des États. — Fol. 294. — Entrée des nouveaux Élus. Clergé : Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon ; Noblesse : le marquis de Vienne ; Tiers-État : Baudinet, vicomte-mayeur de Dijon et de l'Étang, maire d'Auxonne. — Fol. 315. Ordonnance des Élus prescrivant aux communautés de rétablir les poteaux indicateurs des routes ; — fol. 317, 385, 419, 442, 486, à ceux de Pont-de-Pany, Grenant, Loiserolle, Pouilly-en-Auxois, Bouhey, Crugey, Foucherans, Labergement-les-Auxonne, Villers-Rotin, Flagey-les-Auxonne, Saint-Seine-en-Bâche, La Perrière, Couternon, Bricon, Aisey-le-Duc, de réparer leurs chemins. — Fol. 325. Commission à l'ingénieur Morin, de dresser le devis des ponts à établir sur le grand chemin de Saint-Jean-de-Losne à Seurre dans les bois de Broin. — Fol. 326. Paiement au sieur Morin, tapissier, des ouvrages faits pour la tenue de l'assemblée des États. — Fol. 339, 412, 414. Réception de J. Alacoque, N. Bedel, en qualité de maires de Bois-Sainte-Marie, de Latrency, et de Coulmier-le-Sec. — Fol. 359. Procès-verbal de remise des billets de banque faite par M. Lamy, adjudicataire des crues, en exécution de l'arrêt du Parlement du 9 avril 1721. — Fol. 383. *Te Deum* ordonné par les Élus pour fêter la convalescence du Roi. — Fol. 384. Emprunt de 270,000 livres

sur les crues. — Fol. 392. Réception de M. Perchet en qualité de procureur-syndic des États. — Fol. 393. Relation de la cérémonie du *Te-Deum* et des illuminations qui terminèrent la fête. — Fol. 400. Mise en délivrance de l'entretien des chemins. — Fol. 443. Visite du pont de La Ramisse. — Fol. 494. Ordonnances de remboursement de diverses sommes empruntées sur les différentes sources de revenu de la Province. — Fol. 507. Paiements habituels des arrérages des rentes constituées sur ces mêmes revenus.

C. 3169. (Registre.) — In-folio, 607 feuillets, papier.

1322. — Traité du trésorier général de la Province avec le trésorier royal pour le versement par mois des impositions du pays. — Fol. 70. Délibération qui, moyennant une somme de 300 livres par an, charge Lambinel du Plessis, concierge du Palais, de l'entretien et de la décoration des chambres et salles du Palais. — Fol. 82. Entretien du chemin d'Autun à Verdun par Demigny. — Fol. 92. Emprunt de 50,000 livres pour remplacer une somme passée en billets sur le don gratuit; — id., une autre même somme payée en billets de banque. — Fol. 95, 195, 213. Remboursements de diverses sommes empruntées sur les crues, les octrois de Saône, etc. — Fol. 107. Invitation au trésorier général de se procurer des particuliers des billets de banque pour la somme de 150,000 livres que le Roi veut bien recevoir à valoir sur le don gratuit. — Fol. 119. Comblement du canal ouvert dans la rivière d'Ouche jusqu'au village de Rouvres. — Fol. 123, 124, 178. Injonction à plusieurs communautés des bailliages de Chalon, d'Auxois, de Plombières, de réparer leurs chemins. — Fol. 126. Députation de la Chambre à M. de Saultx-Tavanes, nommé commandant militaire en Bourgogne et chargé de la direction des troupes envoyées pour former un cordon sanitaire à l'occasion de la peste de Marseille. — Fol. 154. Construction d'un pont sur le Rhoin, entre Beaune et Pernand. — Fol. 178. Injonction aux officiers municipaux de Nuits d'interdire le dépôt de décombres sur la route de Beaune en dehors de leurs faubourgs. — Fol. 184. Mise en délivrance de l'entretien des chemins de Dijon à Vougeot, à Auxonne, au Val-de-Suzon, à Fontaine, à Longvic, à Somberton et à Is-sur-Tille; — de Chagny à Chalon; des faubourgs et fossés de Nuits et de Beaune, de Beaune à Chalon par Demigny; de l'allée de la chapelle de la Passion; de Chanceaux à Buffon; des montées du Val-de-Suzon et de Saint-Seine; des ponts et levées de Bar-sur-Villeneuve; de Chalon à la Colombière; d'Auxerre aux Bénédictines; des levées de Verdun; de la reconstruction du pont de Verdun et de ceux de bois sur le chemin de Dijon à Sourre. — Fol. 226. État des officiers militaires qui ont leurs logements dans les lieux de la Province où ils font résidence. — Fol. 247. Réception du nouveau pont de

Grosne. — Fol. 262. Plaintes formées contre l'ingénieur Morin au sujet des devis et des réponses irrespectueuses qu'il se permet de faire aux observations des membres de la Chambre. — Fol. 264. Indemnité de terrain pris pour établir un saut-de-loup à un angle de l'enclos du Parc à Dijon. — Fol. 269. Réparations prescrites à l'auditoire du bailliage d'Auxonne; — fol. 280, au pont entre Pont-Bernard et Montmançon, sur le chemin de Pontailier à Mirebeau. — Fol. 285. Délivrance de la construction du nouveau chemin de Chagny à Chalon. — Fol. 291. Reconstruction du pont de Seigny, sur la Brenne. — Fol. 296. Nomination des commissaires pour la visite des chemins de la Province. Ils sont au nombre de vingt-quatre, pris parmi les maires et les seigneurs des localités traversées. — Fol. 309. Ordonnance des Élus qui oblige les communautés à réparer et à entretenir leurs chemins. — Fol. 312. Délivrance de la construction d'une planche sur le bief du moulin de Longvic au bout de la grande rue du village. — Fol. 323. Remboursement de la finance des offices de maires des villes d'Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Tournus, Charolles, Flavigny et Cluny. — Fol. 328. Rapport de M. Rouhier, élu du clergé, touchant l'érection d'une Université de droit à Dijon. — Lettre de remerciements des Élus au duc de Bourbon, pour son concours dans cette circonstance. — Autre au cardinal de Bissy. — Fol. 364. Réception du pont de Velars, — id., de Saint-Remy. — Fol. 373. Ordre de dresser le devis des réparations à faire aux levées de Saunières. — Réponse du cardinal de Bissy à la lettre des Élus. — Fol. 400. Envoi du modèle du projet d'un piédestal pour la statue équestre, fait aux Élus à Paris. — Fol. 401. Délivrance des travaux de construction, réparation et entretien des ponts et pavés de Saint-Jean-des-Vignes, du chemin de Chalon à Chagny; de Fresne à Montbard; de Savigney à Noyers; de Noyers à Aigremont; de La Brosse à Auxerre et d'Auxerre au pont de Pierre; de Châtillon à Montliot; de Nod à Aisey; d'Aisey au-delà de Tout-ly-Faut; de Dijon à Auxonne et d'Auxonne à Dôle; des chemins de traverse de Dijon à Longvic; de Fleurey au Pont-de-Pany; des chemins aux environs de Barbirey, Pralon et Grenant; des abords de Vitteaux; de Beaune à Arnay par la Bâche; des abords de Flavigny; des cinq ponts dans les bois de Citeaux; de celui de Courtivron, etc. — Fol. 404. Paiement de 1,000 livres à M. Marchant d'Espinassy, pour les études d'un projet de canal de Bourgogne. — Fol. 424. Réponse du duc de Bourbon à la lettre de remerciements des Élus, touchant l'Université. — Fol. 445, 470. Marchés passés pour la fabrication des bourses de jetons, la gravure des coins et la fourniture des matières d'or, d'argent et de cuivre. — Fol. 451. Distribution par les Élus en cour de 26,500 et 17,900 livres de gratifications, à commencer par La Vrillière, qui reçoit 12,000 livres. — Le commis du chancelier Daguesseau en touche 300. —

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR.

Fol. 475. Paiement des journées des Élus, lors du voyage d'honneur. — Fol. 480. Paiement des arrérages des rentes. — Fol. 564. Emprunts divers contractés par la Province.

C. 8170. (Registre.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

1733. — Registre 107<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 43, 66, 75, 241, 326. Réception de MM. Voisenet, Fevre, J.-B. Jaquet, Guay de Millière, Barault, maires de Semur, Mont-Saint-Vincent, Paray, Bourbon-Lancy, Autun. — Fol. 53. Lettre du duc de Bourbon qui recommande aux Élus le rétablissement de la manufacture de Seignelay. — Fol. 58. Remboursement du prix des étapes aux villes et bourgs de la Province. — Fol. 61. Dépêche des Élus au duc de Bourbon touchant le traitement des professeurs de l'Université. — Fol. 117, 132, 184, 207, 223, 244, 272, 482, 485. Injonction aux habitants de Viévigne, Noiron-sous-Bèze et Tanay, Cordesse, Tavernay, Nuits-sous-Ravières, Villers-les-Hauts, Is-sur-Tille, Épagny, Chaignay, Châteauneuf, Cravant, Remilly-sur-Tille, Vernot, de réparer leurs chemins et garnisons établies chez elles pour les y contraindre. — Fol. 114, 146. Lettre de condoléance au duc de Bourbon, touchant la mort de la princesse de Condé. Réponse du duc. — Fol. 140. Commission au maire de Cluny de faire la délivrance des réparations du pont de l'Étang, près cette ville. — Fol. 172. Voyage en cour, à l'effet de conférer avec le ministre sur le rétablissement des anciens droits et la création de nouvelles charges. — Fol. 274. Proclamat pour la délivrance de la construction des bâtiments de l'Université. — Fol. 278. Conditions du bail de l'emplacement de ces bâtiments. — Fol. 289. Nouvelle convention avec les Jacobins pour cet emplacement. — Fol. 293. Procès-verbal de délivrance de ces constructions. — Fol. 302. Remboursement d'une partie de la finance des offices de maires de Beaune, Chalon, Auxerre, Seignelay, Cluny, Givry, Tournus, Mâcon. — Fol. 319. Paiement des projets dressés par Langrené, architecte du Roi, pour loger l'Université entre le Logis du Roi et la Sainte-Chapelle. — Fol. 343. Réception des digues et estacades établies à Verdun le long du Doubs. — Fol. 372. Ordre du duc de Bourbon aux Élus de convoquer les alcades, à l'effet d'examiner leur administration. — Fol. 417. Taxations des Élus pour séances ordinaires et extraordinaires. — Fol. 448. Lettres de félicitations des Élus au duc de Bourbon, nommé premier ministre. — Fol. 461. Reconnaissance des travaux exécutés à l'auditoire du bailliage d'Auxonne. — Fol. 499. Ordonnance faisant défense aux habitants de Ciel, Verdun et Chauvort, d'endommager les levées du Doubs. — Fol. 530. Paiement d'arrérages de rentes.

C. 8171. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1734. — Registre 108<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 54.

Ordonnances de remboursement de capitaux empruntés sur les diverses sources de revenus de la Province. — Fol. 73. Lettre close du Roi et dépêche du duc de Bourbon, au sujet de la réunion des États fixée au 20 mai. — Fol. 116. Emprunt de 69,034 livres pour rétablir les diminutions d'espèces arrivées dans la caisse du trésorier général. — Fol. 142. Mandement de 3,000 livres pour une demi-année des gages des professeurs de l'Université. — Fol. 160. Aumône de 5 livres aux Clarisses de Seurre. — Fol. 168. Arrivée de M. de Tavanès, lieutenant général, délégué du gouverneur pour présider l'Assemblée des États. — Compliment que lui adresse la Chambre. — Fol. 195. Entretien de la plantation d'arbres sur la route de Dijon à Auxonne, depuis la chapelle de la Passion jusqu'au Pâquier de Bray. — Fol. 209. Emprunt de 186,094 livres pour le remplacement des diminutions des espèces dans les caisses du trésorier général. — Fol. 248. Voyage du maître des comptes Lebelin, Élu, à Paris et Versailles, pour conférer avec M. Gabriel, architecte du Roi, sur le point de partage du canal projeté. — Fol. 254. Entrée des nouveaux Élus. Clergé : l'évêque de Chalon ; Noblesse : le marquis de Langhac ; Richard, Élu du Roi ; Tiers-État : Baudinet, maire de Dijon, Bretagne, maire de Seurre. — Fol. 273. Invitation à l'architecte Gabriel, premier ingénieur du Roi, de se rendre à Seurre pour dresser les plans et devis du pont de pierre projeté. — Fol. 273. Commission donnée par les Élus au sieur Abeille, ingénieur du Roi, de lever les plans du canal, d'en dresser les nivellements et les plans. — Fol. 274. Proclamat de la délivrance du piédestal de la statue équestre de Louis XIV. — Réception des levées de Longvic et de Pouilly-les-Dijon. — Délivrance du pont de Seurre. — Fol. 314. Reconnaissance de travaux faits dans les bâtiments de l'Université à Dijon. — Fol. 317. Paiement au sculpteur Bouchardon du modèle du piédestal de la statue équestre. — Fol. 324. Réception des ouvrages faits au chemin de Velars à Lantenay. — Fol. 348. Réception de la construction d'un moulin au bas du moulin de Trochères. — Fol. 356. Rupture de la grille en fer du perron du palais des États du côté de la Porte aux Lions par un fou. — Fol. 358. Le 29 août, le même individu étant sorti de prison, rompt la grille de fer du même perron du côté de la place. — Fol. 433. Ordonnance des Élus qui, pour se conformer au décret des derniers États, nomment onze inspecteurs des chemins à 300 livres de gages, ayant chacun leur département respectif et le contrôle des travaux de construction et d'entretien qui y seront entrepris sur la direction de l'ingénieur de la Province. — Fol. 436. Autre qui, suivant le même décret, donne aux Élus la faculté de nommer des inspecteurs sans gages pour la reconnaissance des travaux d'entretien des routes et les réparations des chemins de commune à commune. — Fol. 433. Paiement de 5,000 livres au sieur Abeille, pour

avances des plans et devis du canal projeté. — Fol. 483. Ordonnance qui met sous la responsabilité des communautés dont les territoires sont traversés par le canal, la conservation des piquets plantés par le sieur Abeille. — Fol. 485. Instruction pour les inspecteurs des chemins.

C. 3173. (Registre.) — In-folio, 551 feuillets, papier.

1725. — Registre 109<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 65. Reconnaissance des travaux du chemin depuis la sortie du village d'Aisey jusques au-delà de la montée de Nod. — Fol. 107. Rétablissement du pont de Grésigny. — Fol. 119. Dépêche des Élus au ministre de la guerre pour demander qu'on mette fin aux exactions des gens de guerre, lesquels exigent le logement des officiers absents du corps. — Fol. 146. Reconnaissance des réparations faites au pont de Verdun. — Fol. 157. Délibération qui ordonne la pose d'une inscription sur le piédestal de la statue équestre. — Marché pour la gravure de cette inscription sur une plaque d'airain. — Fol. 158. Teneur de cette inscription. — Fol. 159. Ordre de réparer le chemin de Creusefond. — Fol. 173. Lettre du duc de Bourbon qui prescrit le voyage d'honneur. — Fol. 204. Lettre de condoléance des Élus au comte de Saint-Florentin sur la mort de son père M. de la Vrillière. — Fol. 205. Proclamats de la mise en délivrance des réparations à faire aux routes et chemins de traverse de la Province. — Fol. 210. Reconnaissance des brèches arrivées aux levées de Verdun. — Fol. 211. Réponse de Saint-Florentin à la lettre des Élus. — Fol. 212. Paiement à l'ingénieur Morin des dépenses par lui faites au Fays-Billot pour nettoyer les rues du village et déblayer les avenues de la route qui le traverse, à cause du passage des équipages du roi de Pologne ainsi que des troupes d'escorte; — frais de nourriture dans ce village des gens de la suite du prince. — Fol. 221. Commission à l'ingénieur Abeille de visiter les brèches des levées de Verdun. — Fol. 237, 324. Injonction à plusieurs communautés et notamment Cortiambles, Poncey, de réparer leurs chemins. — Fol. 238. Réception de Cl.-Ch. Bernard de Blancey, secrétaire des États en remplacement de Julien son beau-père. — Fol. 244. Obsèques de ce dernier. — Fol. 255. Mémoire des commissaires aux aides des tailles du comté de Bar-sur-Seine sur les abus d'assiette et de perception de ces tailles. — Fol. 343, 437. Ordonnances de remboursement de plusieurs capitaux empruntés sur les différents services de la Province. — Fol. 352. Réception des bâtiments construits aux Jacobins pour l'Université de Dijon. — Fol. 518. Marchés pour la façon des bourses, la gravure des coins (*Regit me et dirigit orbem*) et la fourniture de la matière métallique des jetons frappés aux armes de la Province. — Fol. 526. Répartition du fonds habituel de 26,500 et 17,900 livres de gratifications aux ministres, à leurs

officiers et à d'autres personnages, sans préjudice de celles spéciales montant à 7,924. — Fol. 546. Paiement de 24,000 livres à l'ingénieur Abeille pour ses projets d'établissement du canal de Bourgogne.

C. 3178. (Registre.) — In-folio, 589 feuillets, papier.

1726. — Registre 110<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 15, 223. Réception de Philibert Chaillot, P. Baudinet, en qualité de maires de Saint-Gengoux et de Charolles. — Fol. 24. Aumône de 250 livres aux pauvres de l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne, et de 4,000 livres à celui de Dijon. — Fol. 32. Traité pour le paiement au Trésor royal du don gratuit et de la subsistance. — Fol. 44. 234, 235, 237, 238, 275, 302, 439. Injonction aux habitants de Tournus, Saint-Gengoux, Chalon, Orain, Saisy, Dracy-Saint-Gervais, Epinac, de Noiron-sous-Bèze, Pouilly-en-Auxois, Bellenot, Thoisy-le-Désert, Eguilly, Sousse, Vernot, Corombles, Corsaint, Vignes, Courterolle, Guillon, Epoisses, Remilly-en-Montagne, de réparer leurs chemins. — Fol. 74. Réception des digues et estacades des levées de Verdun. — Fol. 93. Indemnité des terrains pris à Mme de Rouvray pour le chemin des carrosses de Paris à Lyon entre Vellerot et Molinot. — Fol. 99. Cession de l'ancien chemin de Châtillon à Montliot. — Fol. 124. Lettre close pour la levée dans la généralité de 3,600 hommes de milice devant composer 6 bataillons à 12 compagnies de 50 hommes chacune; — ordonnance à cet effet. — Fol. 136. État de répartition du contingent assigné à la Province; — dépêche du duc de Bourbon au sujet de l'exécution des ordres du Roi touchant la milice; — ordonnance qu'il rend à cet effet. — Fol. 146. Observations des Élus au ministre de la guerre touchant les inscriptions aux rôles de la milice. — Fol. 153. Ordonnance pour la levée de la milice dans les communautés; — instructions. — Fol. 161. Ratification de la remise d'un contrat de rente de 10,000 livres sur la Province faite à elle-même par M. de Roquette, ancien Élu. — Fol. 170. Proclamat pour la délivrance du pont de Seurre. — Fol. 236. Injonction aux habitants de Saint-Marc, Bremur et Aisey, d'essarter tous les buissons qui ont envahi la route depuis Tout-y-Faut à Aisey. — Fol. 251. Traité fait avec le président Fyot de Bosjoan pour la réparation du pont de l'Estalet. — Fol. 270. Reconnaissance des réparations faites aux levées d'Arc-sur-Tille, au pont des Tanneries à Dijon; — fol. 289, au pont de Massene. — Fol. 413. Construction d'un pont volant sur les trois arches du pont du Perron, sur la route de Lyon à Paris. — Fol. 418. Rétablissement de celui de Varois; — fol. 430, de celui de La Drée près Epinac. — Fol. 437. Visite de la portion de route de Molinot à Saulieu. — Fol. 437. Emprunt de 270,000 livres sur le don gratuit; — taxations extraordinaires de MM. les Élus. — Fol. 474. Paiement des arrérages des rentes.



C. 2174. (Registre.) — In-folio, 689 feuillets, papier.

1727. — Registre 111 des délibérations des Élus. — Fol. 3. Commission de receveur des impositions du comté de Bar-sur-Seine donnée au sieur Vautier. — Fol. 8. Paiement de 176,822 livres à la caisse de l'extraordinaire des guerres pour la solde et l'habillement des miliciens. — Fol. 13. Ordonnances de remboursement des capitaux empruntés sur les revenus de la Province. — Fol. 21. Délivrance de la construction du pont de Seurre sur les devis de Gabriel. — Fol. 30. Rapport fait à la Chambre par M. Rigoley, secrétaire des États, touchant ce qu'il a exécuté au sujet de la milice. — Fol. 62. Aumône de 100 livres aux religieuses Jacobines de Dijon ; — fol. 60, de 400 livres à l'Aumône générale de Dijon. — Fol. 82. Lettre des Élus au duc de Bourbon, pour l'aviser d'un devis du pont de Seurre dressé par l'ingénieur Morin, en concurrence avec celui de l'ingénieur Gabriel et d'un prix beaucoup moins élevé. — Fol. 93. Commission au même Morin de faire le devis d'une levée de Vantoux au chemin d'Asnières. — Fol. 111. Réception de F. Taurand, docteur-médecin, en qualité de maire de Paray. — Fol. 117. Lettre close et dépêche du duc de Bourbon pour la convocation des États au 5 mai de l'année. — Fol. 120. Dépêche de Le Pelletier mandant que le Roi, informé du mauvais état des chemins du Mâconnais, a chargé le comte de Tavanès et l'Intendant d'appeler sur ce point l'attention des États. — Fol. 147. Gratification habituelle de 30 livres donnée à la fin de chaque triennalité au gardien des livres de la Chambre des comptes pour production des comptes et des acquits des comptes à la Chambre des Élus. — Fol. 204. Réparation du pont de la Roye-des-Prés au dessous de Gergy. — Fol. 213. Entrée des nouveaux Élus. Clergé. Gagne de Périgny, abbé de Notre-Dame de Châtillon ; Noblesse : le marquis de Saulx ; Tiers-État : Baudinet, maire de Dijon, Baudesson, maire d'Auxerre, Richard Elu du Roi ; Noirot et Fijean, députés de la Chambre des Comptes. — Fol. 215. Gratifications habituelles de 3,000 livres au premier président, de 4,000 à l'Intendant, de 3,000 au premier secrétaire des commandements du duc de Bourbon, de 3,000 à un autre secrétaire, de 2,000 au capitaine des gardes, 1,400 au lieutenant, 1,000 à l'enseigne, 600 à l'exempt, 1,400 au contrôleur de la maison, 2,500 aux bas officiers, 1,700 aux secrétaires de l'Intendant, 600 au commis du premier secrétaire du prince, 2,450 aux valets de chambre, 1,200 aux valets de chambre du comte de Tavanès, 200 à l'huissier de chambre du duc, 200 aux autres huissiers de la Chambre. — Fol. 233. Dépêche de l'architecte Gabriel qui renvoie à deux mois le voyage qu'il doit faire en Bourgogne sur l'invitation du duc de Bourbon, à l'effet de contrôler le projet de canal dressé par M. Abeille. — Fol. 299. Réparation du pont de Bellevesvre. — Fol. 278, 282, 369, 370, 395.

Injonction aux habitants de Lessard, Thurey, Tronchoy, Civry, Échaunay, Saint-Jean-de-la-Brosse, Putière, Selorre, Navilly, Sermesse, Pontoux, Saint-Léger-sur-Dheune, Le Tronchat, Saulieu, de réparer leurs chemins. — Fol. 279. Le maître des comptes Le Belinest délégué pour accompagner l'architecte Gabriel dans sa reconnaissance du tracé du canal projeté par le sieur Abeille. — Pouvoir donné au sieur Gabriel de mettre les moulins en chômage lorsqu'il le jugera nécessaire pour son opération. — Fol. 300. Nomination du sieur Labat comme deuxième ingénieur de la Province. — Fol. 309. Réparation du pont de Saulon-la-Rue. — Fol. 326. Ordonnance des Élus pour le rétablissement des chemins par corvées des communautés. — Fol. 328. Nomination des directeurs des chemins. — Fol. 344. Compliment de la Chambre au duc de Lévis, commandant du camp sur la Saône. — Fol. 470. Paiement des réparations faites aux ponts et levées de Vandenesse. — Fol. 473. Réparation du chemin de Tichey à Saint-Jean-de-Losne par Franxault. — Fol. 479. Réception de Cl. Petit en qualité de receveur ancien alternatif et triennal de Saint-Laurent. — Fol. 493. Proclamat de la délivrance de la construction du pont de Saulieu, de ceux de Tichey, de Fleurey, de Sainte-Alvouse-les-Mâcon. — Fol. 523. Réception de M. Baudesson fils en qualité de maire d'Auxerre. — Fol. 602. Remboursement à plusieurs maires de la Province du prix de leurs offices.

C. 2175. (Registre.) — In-folio, 553 feuillets, papier.

1728. — Registre 112 des délibérations des Élus des États. — Fol. 1 et suiv. Traités des receveurs des bailliages avec le trésorier général pour le paiement régulier des impositions. — Fol. 43, 147, 157, 165, 244. Injonction aux habitants de Marliens, des communes aux environs de Tournus, Villers-les-Pots, Lamarche-sur-Saône, Pouilly, Auvillars, Glanon, Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château, de réparer leurs chemins. — Fol. 52, 132. Travaux de rélargissement du pont de Villecomte. — Fol. 71. Traité du trésorier général avec le Trésor royal pour le paiement régulier des sommes dues par la Province. — Fol. 81. Paiement du restant des gages dus à Martin de Noinville, architecte des États, mort le 24 janvier. — Fol. 97. Réception d'Edme Doublot en qualité de maire de Montbard. — Fol. 104. Remboursement des avances faites par les officiers des différents gîtes d'étapes de la Province. — Fol. 160. Ordonnance des Élus qui exempte certains personnages des communautés de travailler à la réparation des chemins et autorise certains autres à fournir des remplaçants à leurs frais. — Fol. 166. Injonction aux habitants des communautés des environs de Saulieu et de Semur, de réparer les grands chemins dont l'entretien est à leur charge. — Fol. 190. Délivrance des réparations à faire au pont d'Auxerre. — Fol. 201. Fourniture des

bornes en pierre d'Is-sur-Tille destinées à être placées sur les routes, afin de délimiter les portions dont l'entretien est mis à la charge des communautés riveraines. — Fol. 228. Ordonnance du Roi qui licencie la moitié de la milice et prescrit son remplacement immédiat. — Fol. 242. Avis aux receveurs particuliers, de la mort de M. Chartraire de Bierre, trésorier général. Dépêche du duc de Bourbon aux Élus à ce sujet et sur la candidature de son fils qui se présente pour le remplacer. — Fol. 252. Réception de Marc-Antoine Chartraire de Montigny en qualité de trésorier général de la Province. — Fol. 262. Délivrance des constructions ou réparations des ponts de Frontenard, Labergement-les-Auxonne, Aisey-le-Duc, Veuvev, Athie, Fays-Billot, Saint-Remy, Noyers; des chaussées, depuis le Pont-aux-Chèvres à Perrigny-les-Dijon, du Val-de-Suzon à Saint-Seine, de Chanceaux à La Villeneuve, etc. — Fol. 321. Approbation par le duc de Bourbon de la nomination de M. Chartraire de Montigny trésorier général. — Fol. 322, 414. Procès-verbal de la levée des scellés chez M. Chartraire de Bierre et de l'inventaire de la caisse. — Fol. 350, 416. Service funèbre en son honneur, célébré aux Cordeliers aux frais de la Province. — Fol. 362. Injonction aux entrepreneurs du pont de Seurre de se conformer au devis dressé par l'ingénieur Gabriel. — Fol. 384. Délibération des Élus qui ordonnent l'emprisonnement d'un cabaretier de Longecourt, accusé d'avoir tenu des propos offensants sur les Élus, au sujet de l'emploi des communautés pour la réparation des chemins. — Fol. 403. Réception de Jacques de Chalonnays en qualité de maire de Marcigny. — Fol. 427. Lettre de félicitation de M. d'Angervilliers, secrétaire d'État de la guerre, au sujet du bon ordre qui a présidé au licenciement des bataillons de milice. — Fol. 505. Marché pour la gravure des coins des jetons, l'achat des matières métalliques et la façon des bourses de jetons frappés par les États.

C. 3176. (Registre.) — In-folio, 515 feuillets, papier.

**1729.** — Registre 113° des délibérations des Élus des États. — Fol. 36. Paiement des primes de loups tués dans l'arrondissement de la recette d'Autun. — Fol. 46. Défense aux vigneronns de Pommard et de Volnay, de jeter les pierres des vignes sur la route qui traverse leur territoire. — Fol. 47. Ordonnance du Roi pour le remplacement de la moitié de la milice. — Instructions envoyées à cet effet aux Élus par M. d'Angervilliers, secrétaire d'État de la guerre; — autre du duc de Bourbon, gouverneur de la Province. — Fol. 74. Commissions envoyées dans les comtés pour la formation du contingent. — Circulaires aux communautés pour le même objet. — Instructions à M. de Blancey, secrétaire des États, chargé de la direction de la levée. — Fol. 119. Injonction aux habitants de Saint-Julien, Ruffey, Échirey, Bretigny et Clénay, de

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

réparer leurs chemins. — Fol. 120. Commission d'inspecteur des bâtiments des États, donnée à Claude Monseigneur, officier de la maîtrise des eaux et forêts de Dijon. — Avis donné par le prince de Condé aux Élus, du blâme infligé au maire de Dijon qui s'était permis de faire tirer à la milice sans le concours des Élus. — Ce premier tirage est annulé et remplacé par un autre fait en présence des commissaires des Élus. — Fol. 133. Paiement des gages des directeurs des chemins. — Fol. 170. Reconnaissance des ruines du pont et de la levée de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Réception de celui de Fleurey. — Fol. 173. Remboursement de 170,000 livres sur les octrois de Saône et d'autres sommes sur les revenus de la Province. — Fol. 193. Proclamats des réparations à faire au pont de Barsur-Seine, de Noyers, des Gueux vers Marsannay-le-Bois, de Lux, de la Drée vers Nolay, de Muse sur la route d'Autun à Beaune. — Fol. 196. Aumône de 400 livres aux pauvres de l'hôpital de Couches. — Fol. 202. Dépêches du duc de Bourbon et du ministre Saint-Florentin aux Élus pour les informer du désir du Roi de voir s'aplanir les difficultés qui s'opposent à l'exécution du canal de Bourgogne. — Réponse des Élus contenant en substance que les offres faites par la compagnie Spinaey ne donnent pas une garantie suffisante. — Fol. 204. Nomination de J.-F. Rémond receveur des impositions de Châtillon en remplacement de D. Rémond. — Fol. 207. Observations des Élus sur les conditions auxquelles ils peuvent accepter les offres de la compagnie formée pour l'établissement du canal. — Fol. 209. Réponse de M. de Saint-Florentin à ces observations qui, pour la plupart, ont été agréées par le Roi. — Fol. 218. Paiement de 3,000 livres pour un semestre des gages des professeurs et suppôts de l'Université. — Fol. 235. Ordre au vigneron Gautrelet, de Paris-l'Hôpital, de réparer la digue du ruisseau qu'il s'est permis de rompre aux abords du grand chemin. — Fol. 274. Réception des estacades et levées de Verdun. — Fol. 275. Réception de M. Baudot, maire de Dijon, dans la Chambre des Élus. — Fol. 276, 384. Relation de la fête ordonnée par les Élus à Dijon pour célébrer la naissance du Dauphin et paiement des frais. — Fol. 280, 281, 284. Réceptions d'Étienne Mielle, J.-B. Cudel, et L.-J. Anglard, en qualité de maires de Saint-Seine-l'Abbaye, de Semur-en-Brionnais et d'Auxonne. — Fol. 317. Commission pour faire exécuter les avenues du pont de Veuvev par les habitants du lieu. — Fol. 323, 410. Plainte des Élus au duc de Bourbon, au sujet du refus de l'Élu du Roi de signer une délibération prise contre son avis. — Le prince donne raison à la Chambre. — Fol. 366. Injonction aux habitants de Bresse-sur-Grosne de réparer leurs chemins. — Fol. 426. Procès-verbal dressé par l'Élu Gagne de l'augmentation et de la diminution des sols constatées le 28 novembre dernier, dans la caisse du trésorier général. — Fol. 430. Dépêches des

Élus au duc de Bourbon et au contrôleur général des finances pour se plaindre des entreprises du receveur général des finances sur le trésorier général de la Province.

C. 3177. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

**1730.** — Registre 114<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 39. Ordonnance pour la revue des anciens et nouveaux miliciens devant les commissaires délégués à cet effet. — Fol. 43, 48. Dépêches du ministre d'Angervilliers à cet effet. — Fol. 44. Avis par le duc de Bourbon de l'assemblée des États convoqués pour le 2 mai et invitation de rassembler les alcaides. — Fol. 47. Lettre close de convocation et dépêche annexée du duc de Bourbon. — Fol. 49. Ordre d'emprisonnement de deux habitants de Darcy, qui s'étaient opposés à la réparation des chemins. — Fol. 61. Ordonnance du Roi touchant l'amnistie accordée aux déserteurs. — Fol. 63. Réception de Jacques Varennes en qualité de Conseil des États. — Fol. 81. Délibération qui prescrit l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 17 janvier, pour le curage de la rivière d'Ouche en aval de Fauverney, aux frais des communautés riveraines et des forains. — Fol. 101. Fourniture des douze casaques des gardes du gouverneur. — Fol. 117. Rapport fait au ministre de la guerre sur la situation de la milice. — Fol. 132. Loyer de la maison occupée par le présidial de Dijon. — Fol. 173. Arrivée du duc de Bourbon pour l'assemblée des États. — Compliment que lui adresse la Chambre. — Fol. 198. Subvention de 1,000 livres à Rameau, organiste, pour « l'établissement d'un concert de musiciens, » à Dijon. — Fol. 204. Réception de Claude Berthier en qualité de maire de Saulieu. — Fol. 209. Entrée de la nouvelle Chambre : Clergé : Moreau, doyen de la cathédrale d'Auxerre; Noblesse : le comte de Guittant : Tiers-État : Baudot, maire de Dijon et Baraut, maire d'Autun. — Fol. 211. Allocations ordinaires de 3,000 livres au premier président du Parlement, de 4,000 à l'Intendant, de 3,000 à chacun des secrétaires des commandements du duc, 2,000 au capitaine des gardes, etc. — Fol. 233. Paiement des honoraires dus à J. Gaudrant, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour la desserte de la chapelle des Élus. — Fol. 233. Visite des réparations à faire au pont de Verrey-sous-Salmaise ; — fol. 250, au chemin de Dezize à Nolay. — Répartition du service des routes entre les deux ingénieurs de la Province. — Fol. 256. Réceptions du pont de Veuvev-sur-Ouche, de Massenne, de Saint-Remy, Buffon et Aisey-le-Duc. — Fol. 261, 303. Ordre aux communautés de Saint-Ambreuil, Lalheue et Crona de réparer leurs chemins. — Fol. 262 et suiv. Délibérations relatives à l'établissement d'un camp de cavalerie sur la Saône sous le commandement du duc de Lévis. — Fol. 304. Dépêche du cardinal de Fleury pour presser l'achèvement des ponts à construire sur la route de Mâcon à Tournus. — Fol.

306. Réponse des Élus. — Fol. 323. Dépêche du ministre de la guerre d'Angervilliers pour féliciter les Élus au nom du Roi pour leurs bons services à l'occasion du camp sur la Saône. — Fol. 368, 418. Réception des ponts de Bellevesvre, Noyers, Muse ; — fol. 370, de Gilles-Germain Richard, en qualité d'Élu du Roi. — Fol. 408. Défense aux propriétaires et meuniers des moulins à bateaux de Chalon de les faire stationner sous les ponts, à cause des dégâts qu'ils occasionnent. — Fol. 409. Visite et reconnaissance des deux chemins de Norgues pour s'assurer quel est celui le plus avantageux à conserver pour continuer la route de la Champagne. — Fol. 409. Communication de l'arrêt du Conseil qui autorise les études pour la navigation de l'Arroux, faite aux propriétaires riverains de ce cours d'eau. — Fol. 426. Ordonnance du Roi pour le licenciement et le remplacement de la moitié de la milice. — Lettre du duc de Bourbon qui en prescrit l'exécution. — Fol. 441. Réception de Claude Siredey en qualité d'huissier des États. — Fol. 468. Visite du pont de Pisy. — Fol. 477. Ordre du ministre de la guerre aux Élus, d'avancer d'un mois la réunion des bataillons de milice. — Fol. 479. Poursuite par les Élus de la révocation d'un arrêt du Conseil d'État, relatif à l'échange des routes des enclaves avec les provinces voisines. — Fol. 525. Ordonnances de remboursement de capitaux sur diverses sources du produit des États. — Fol. 570. Commission donnée à M. de Bailly, et sieur de Barjon, pour faire achever par les communautés riveraines, le chemin tendant de Barjon à Poiseul-les-Saulx ; — fol. 582, autre à Perrin, receveur du Briionnois, pour faire réparer par les communautés de son arrondissement les chemins qui conduisent aux ports sur la Loire. — Fol. 606. Visites des ponts de La Ramisse et de Bellevesvre. — Fol. 610. Délibération qui suspend la construction de la nouvelle route de Chagny à Saulieu, par Igornay et Juilly. — Fol. 628. Nomination des commissaires délégués pour le remplacement de la milice.

C. 3178. (Registre.) — In-folio, 634 feuillets, papier.

**1731.** — Registre 115<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 38. Emprunt de 90,000 livres pour le voyage d'honneur. — Recette par le trésorier général d'une somme de 67,091 livres sur les octrois des villes, pour partie du remboursement du prix des offices municipaux acquis par les États. — Fol. 51. Réception de P.-E. Seguin en qualité de receveur du bailliage de Nuits. — Fol. 61. Allocation d'une somme de 20,000 livres sur le taillon pour le remboursement du prix des offices municipaux. — Fol. 64. Construction du pont des Capucins sur le cours de Suzon, à Dijon. — Fol. 81. Injonction au maire de Montbard de s'enquérir de ceux qui ont jeté dans la rivière les décombres qui obstruent une des arches du pont et peut amener sa ruine, et les leur faire enlever

petits ponts sur la route de Maupas à Arnay ; — fol. 366, de deux entre Arnay et Ivry. — Fol. 391. Sur l'ordre exprès du duc de Bourbon qui déclare en prendre la responsabilité, les Élus décernent à M. de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, la somme de 12,000 livres. — Fol. 433. Gratification de 10 livres au distributeur des lettres et paquets destinés à la Chambre des Élus.

C. 3180. (Registre.) — In-folio, 607 feuillets, papier.

**1733.** — Registre 117<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 1. Proclamat des constructions ou réparations à faire aux ponts de Mesvre, de celui au bas de Villenotte, d'un aqueduc sur la fontaine de Saint-Nitase, au bas de Quene, au pont situé au bas de Brochon ; au bas de Chenôve, sur la rivière de Saisy ; entre Seigny et Corcelles-sous-Grignon, et à Maizerotte. — Fol. 13. Délibération qui désigne l'ingénieur Morin comme l'un des experts, à l'effet de reconnaître l'utilité publique du projet de navigation de l'Arroux de Toulon à la Loire. — Fol. 61. Acceptation de la somme de 1,000 livres offerte par la ville de Dijon pour la reconstruction du pont de la Maladière, sur Suzon. — Fol. 64. Dépêche du duc de Bourbon qui annonce l'assemblée des États fixée au 27 avril. — Convocation des alcades et de la commission de vérification des titres de noblesse. — Fol. 68. Lettre de cachet du Roi pour cette convocation. — Lettres d'attache du duc de Bourbon. — Fol. 98. Réception de E.-A.-M. Chesnard en qualité de maire de Mâcon. — Fol. 122. Compliment fait par la Chambre au duc de Bourbon lors de son arrivée. — Fol. 123. Ordonnance des Élus qui prescrit la continuation du chemin des Venères, proche Cirey, nonobstant l'opposition des habitants de Nolay. — Fol. 142. Indemnité de terrain accordée au chapitre Saint-Jean de Semur, pour un pré englobé dans le tracé du nouveau chemin de Semur à Vitteaux, par Saint-Euphrône. — Fol. 153. Traité entre les Élus, le sieur Baudesson, maire d'Auxerre, et le lieutenant criminel au bailliage touchant la police criminelle dans la ville. — Fol. 164. Entrée des nouveaux Élus : Clergé, Thomas de la Vallette, évêque d'Autun ; Noblesse, de Montsaunin de Montal ; Élu du Roi, Richard ; Tiers-État. Burteur, maire de Dijon, Gillet, maire de Beaune. — Fol. 191. Réception des ponts de Marmottin et d'Arroux. — Fol. 199. Nomination des commissaires chargés du départ de la milice. — Fol. 222. Proclamat de la délivrance des travaux de construction du bâtiment du Palais des États, sur la rue Condé, suivant les projets de l'architecte Gabriel ; — fol. 226, de celle de la nouvelle chaussée d'Auxonne. — Fol. 236, 395. Lettre de remerciement au duc de Bourbon, d'avoir exempté la Province du cantonnement des 4 bataillons du régiment du Roi. — Fol. 237. Mémoire sur les travaux nécessaires à faire sur la route qui relie la Saône à la Loire, à travers le Charollais. —

Fol. 265. Acquisition par la Province de trois journaux de terre, sur le finage de Dijon, vers la route de Paris, pour l'établissement d'une pépinière. — Fol. 288. Délibération des Élus qui déboute la ville de Chalon de sa prétention de faire reconstruire le mur de rempart de Sainte-Marie aux frais des communautés du bailliage. — Fol. 291. Injonction à l'ingénieur Morin de terminer la construction des ponts sur la Grosne, au-delà de Saint-Clément ; — fol. 297, autre de démolir et reconstruire tous les ponts qu'il a construits dans le Mâconnais. — Fol. 301. Sur l'ordre du duc de Bourbon, on alloue 10,000 livres au comte de Saulx-Tavanes, lieutenant général. — Fol. 305. Obligation aux communautés et particuliers grêlés, d'en produire le certificat dressé par le curé ou le juge du lieu. — Fol. 322. Délivrance de la construction de neuf arches de la levée de Grosne. — Fol. 329. Acquisition de trois journaux de terre à Auxonne, pour y établir une pépinière. — Fol. 333. Clôture et construction de la maison du jardinier de celle de Dijon. — Fol. 350, 359, 364, 367. Reconnaissance des ponts de Diénay, d'Aisey-le-Duc, de Muse, de Veuvev, de Verrey-sous-Salmaise, de Massène, de Bellenot ; — fol. 381, des levées de Verdun. — Fol. 395. Nomination d'un commissaire pour la surveillance de la construction du Palais des États.

C. 3181. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

**1734.** — Registre 118<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Instructions données au commissaire chargé de lever le bataillon de milice. — Correspondance avec le ministre de la guerre et les comtés au sujet de cette levée. — Circulaires. — Fol. 84. Approbation par la Chambre de l'expédient proposé par le conseil Varenne, pour la pacification du débat survenu entre M. de Maubourg et la Province, au sujet de la navigation de la rivière d'Arroux. — Fol. 98. Paiement au sieur Lambinet, concierge du Palais des États, de la somme de 230 livres pour la fourniture durant six mois du bois, des bougies et de la chandelle à la Chambre des Élus des États. — Fol. 134. Réception du pont de Sornan, entre Semur et Avallon ; — fol. 144, des halles et boucheries d'Auxonne. — Fol. 163. Gages de 2,000 livres de Morin, ingénieur de la Province. — Fol. 168. Ordre de faire réparer la brèche des levées de Verdun, occasionnée par un débordement du Doubs, le 10 juillet. — Fol. 400. Enquête à ce sujet. — Fol. 224. Proclamat pour la délivrance des constructions et réparations de 4 ponts et 9 aqueducs sur la route d'Auxonne à Dôle ; — du pont de la Montre-Rouge ; — du pont au-delà des Capucins de Beaune ; — des ponts de Mercey, route de la diligence ; du pont près le château d'Arc-sur-Tille ; — du pont d'Éperon, de Montbard, de Saint-Remi, du bas de Senucey, de ceux entre la Brosse et Auxerre, d'Auxerre ; de ceux entre Précy et Vitteaux ; de la

— Fol. 84. Jugement rendu contre Morin, ingénieur de la Province, au sujet de la construction de 19 ponts dans le Mâconnais, dont il a eu l'entreprise. — Fol. 100. Dépêche du duc de Bourbon, qui annonce la convocation des États pour le 2 mai, et ordonne l'assemblée des alcades et des commissaires de la noblesse. — Fol. 101. Proclamat de la délivrance des constructions ou réparations à faire aux ponts de Montbard, de Saint-Remy, de ceux d'Auxerre, de Gamay près Saint-Aubin, de l'Armançon à Marcigny-sous-Thil, de Clermont-les-Rouvray, du rut de Bierry, de la queue de l'étang à Cussy, du vallon de Velars, de l'étang Tobie; de Cravant, de Rouvray, etc. — Fol. 103. Dépêche du duc de Bourbon pour la convocation des États; — fol. 105, autre du ministre de la guerre d'Angervilliers qui annonce le renvoi en Bourgogne de six bataillons de la milice. — Fol. 106. Lettre close pour la convocation des États. — Fol. 153, 165. Réceptions de M. Alaberth et J.-M. Barjot en l'office de maires de Saint-Seine-l'Abbaye, de Mâcon. — Fol. 162. Ordonnances des Élus qui de l'avis du duc de Bourbon destituent P. Morin de ses fonctions d'ingénieur de la Province, et le remplacent par l'ingénieur Julien Bonnichon. — Fol. 198. Paiement des indemnités accordées aux propriétaires des maisons acquises pour l'élargissement de la traverse de Montbard. — Fol. 207. Compliment adressé par la Chambre des Élus au prince de Condé, lors de son arrivée. — Fol. 214. Première entrée de la nouvelle Chambre des Élus: Clergé, Gagne de Perrigny, abbé de N.-D. de Châtillon; Noblesse, Antoine François, comte de la Tournelle; Tiers-État. Burteur, maire de Dijon; Pourcher, maire de Nuits; — Richard, Élu du Roi. — Fol. 216. Gratifications de 3,000 et 4,000 livres accordées par les États au premier président du Parlement et à l'Intendant. — Fol. 228. Réception de M. A. de Fontenay en qualité de maire d'Autun. — Fol. 242. Ordonnance des Élus qui évoque la connaissance du débat entre le fermier de l'abbaye de Cîteaux et les habitants de Chaugy et Maison-Dieu, qui lui reprochent d'avoir usurpé un ancien chemin qui se rendait directement à Losne par la prairie. — Fol. 244. Renvoi à l'ingénieur Bonnichon pour instruire de toutes les requêtes concernant les ponts et chaussées adressées aux États; instructions qui lui sont données à cet effet. — Ordonnance prescrivant aux communautés de réparer leurs chemins finérots dans le temps que les habitants ne seront point occupés à la culture. — Fol. 250. Réception de Claude Baudenet en l'office de maire de Vitteaux. — Fol. 259. Gratification de 30 sols à chacun des dix sergents de paroisse de Dijon, qui le jour de l'ouverture des États ont gardé les portes du Palais et empêché la confusion. — Fol. 262. Proclamat de la délivrance de la nouvelle chaussée d'Auxonne. — Pouvoir pour l'acquisition de terrain destiné à établir une pépinière à Montbard. — Réception du pont de

la Vesvre, au-delà d'Autun. — Fol. 262. Dépêche au duc de Bourbon, touchant les désastres causés par la gelée du 16 mai. — Fol. 266. Réclamation de MM. Guyard et Ganiare contre la construction subrepticement faite aux frais de la Province d'un pont en pierre dans un faubourg de Beaune. — Fol. 299. Rétablissement d'un pont de Chevigny-en-Valière. — Fol. 322. Ordonnance des Élus qui prescrit la démolition du pont construit au faubourg Saint-Martin de Beaune, près le Foulot. — Fol. 324. Injonction au receveur de Semur de s'enquérir des exactions reprochées au collecteur du dixième à Senailly, et, si les plaintes sont fondées, de le constituer prisonnier. — Fol. 333. Délivrance de la construction de la nouvelle levée d'Auxonne pour le prix de 150,000 livres. — Fol. 338. Poursuites contre le meunier de Bligny-sous-Beaune en rétablissement du cours d'eau du moulin, aux abords du pont. — Fol. 340. Acquisition des maisons de Villars et Boyer, rue des Forges, à Dijon, pour l'établissement de la chapelle du Palais des États. — Fol. 335. Lettres de félicitations au duc de Bourbon sur la naissance du prince de Condé. — Fol. 342. Réponse du duc. — Aumônes distribuées à cette occasion aux pauvres de la ville. — Fol. 350. Réception d'un pont sur le rut de Bierry, entre l'étang Tobie et Sauvigny. — Fol. 359. Élargissement de la route de Seurre dans les bois de Cîteaux, de façon à lui donner 72 pieds de large. — Fol. 368. Réception du pont aux Chèvres, sur les fossés de Beaune, entre les portes Saint-Martin et de la Bretonnière, de celui sur la roye de Chivres, de Gourmereau, sur la levée d'Arc-sur-Tille, de Monge. — Fol. 372, 437. Dépêches au contrôleur général des finances, touchant une demande d'entrée en franchise de la traite foraine des matériaux à prendre en Comté pour la construction de la levée d'Auxonne. — Fol. 403. Frais du procès intenté au sieur Barault, maire d'Autun, accusé de faux et de concussion dans l'exercice de sa charge. — Fol. 414. Réception de Julien Bertrand en l'office de maire de Noyers. — Fol. 448. Nomination de la députation chargée de faire le voyage d'honneur. — Fol. 465. État de la distribution annuelle des arbres de la pépinière d'Auxonne. — Fol. 472. Rélargissement du chemin entre Nuits et Saint-Jean-de-Losne, aux abords du pont des Carmes de cette dernière ville. — Fol. 473. Injonction aux habitants du marquisat de La Borde, de réparer leurs chemins de communication. — Fol. 490. Autorisation au sieur Bonnichon, ingénieur de la Province, de faire enlever par corvée l'île du château de Verdun, afin de préserver les digues et les estacades. — Fol. 522. Ordonnance royale touchant l'organisation et l'entretien de 100 bataillons de milice, 5 sont à la charge de la généralité de Bourgogne. — Fol. 532. Procès-verbal de reconnaissance de la pépinière établie à la porte Guillaume de Dijon.

C. 3184. (Registre.) — In-folio, 809 feuillets, papier.

**1737.** — Registre 121<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 44. Paiement d'une somme de 13,512 livres au sieur Chavansot, commissionnaire en vins à Beaune, pour la fourniture des vins envoyés en présent au nom des États; — fol. 61, autre des réparations faites aux bains de Bourbon-Lancy; — fol. 131, des cavaliers de la maréchaussée, qui, sur les ordres de l'Intendant, ont escorté les équipages de la reine de Sardaigne. — Fol. 217. Réception du pont de Corberon; — fol. 222, de celui de Marcigny-sur-Armançon. — Ordre aux habitants des communautés avoisinant Verdun, de s'y rendre aux jours qui leur seront indiqués, pour détruire l'île de l'ancien château dudit lieu. — Défense aux mêmes de laisser paître sur les digues et levées. — Fol. 226. Paiement des trente écussons en cuivre, ciselés et vernis, destinés aux rampes d'escalier, tribunes et balcons du Palais des États. — Fol. 228, 229. — Dépêche du ministre Saint-Florentin, informant les Élus que, contrairement à l'opposition de l'abbé de Cîteaux, le Roi avait prescrit le rélargissement de la route de Dijon à Seurre, dans les bois entre Cîteaux et Broin. — Plantation des piquets pour l'ouverture de la nouvelle route de Seurre à Louhans, par Mervans. — Fol. 244. Proclamat de la délivrance de la construction d'un pont et d'un aqueduc entre Neuilly-les-Dijon et la Rente de Bray; — de trois ponts sur l'Ouche au Pont-d'Ouche, sur la route de Bligny; — d'un autre sur la roie des Jones, vers Saint-Jean-de-Losne; — de trois ponceaux sur la route entre Saint-Apollinaire-les-Dijon et Varois; — d'un pont à la queue de l'étang du Bois, au pont d'Aisy; — d'un pont à Recey; de celui de Larmoy-sur-Tille, entre Norges et Beire; — des ponts et ponceaux de la levée de Villotte-sur-Ource; — des ponts de bois de Chevigny-en-Valière; — de Sennecey près Verdun; — de Charbonnay et de Crissey; — des ponts de pierre de Marcilly, Bierry, Fain, La Cras, Quincerot, de celui entre Corcelles et Fain; — des ponts et de la levée de Boux; — de ceux de la route de Bourbon-Lancy au port du Fourneau; — de la levée et du grand pont de Pont-d'Aisy; — du pont sur le ruisseau de Montmain, route de Rouvray à Vitteaux; — de Verman-ton, — de la roye du Ciel, près Auxerre, et de la roye vis-à-vis Bierry; — fol. 274, du pont sur l'Arconce, entre Varennes et Bornat. — Dépêches du duc de Bourbon et du ministre Saint-Florentin, au sujet des frais du procès fait à Barault, ancien maire d'Autun, que l'on veut faire supporter à la Province. — Fol. 302. Injonction aux habitants de Pontoux, de travailler à la réparation de leur levée. — Fol. 306. Réception de M. Gelot comme maire de Villaines-en-Duesmois. — Fol. 344. Jugement qui déboute le sieur Chiquet, président du présidial de Chalon, de son opposition au tracé du nouveau

chemin de Seurre à Mervans. — Fol. 349. État de distribution des arbres de la pépinière. — Fol. 364. Publication de l'arrêt du conseil qui continue pour trois ans aux Élus généraux la juridiction de tous les chemins de la Province. — Fol. 382. Marché pour le revêtement en marbre du piédestal de la statue équestre de la place Royale de Dijon. — Fol. 385. Ordonnance portant défense d'amarrer des bateaux aux estacades des digues de Verdun. — Fol. 398. Renvoi à l'ingénieur Bonnichon de deux requêtes des habitants de Saint-Léger pour le rétablissement du pont et la réparation d'un chemin. — Fol. 429. Paiement au même de ses appointements fixés à 2,000 livres. — Fol. 440. Délibération qui enjoint au chapitre de Saint-Philibert, de Tournus, de réparer les ponts de Louhans, qui aboutissent à la levée. — Fol. 442. Autre qui décide l'ouverture d'une route de Cuiseaux à Saint-Amour. — Fol. 450. État des sommes payées aux directeurs des chemins pour leurs honoraires. — Fol. 476. Réception du pont et de la levée de Chamban. — Fol. 501. Fourniture de deux lanternes, avec verres et lampes, pour éclairer la cour du Palais des États. — Fol. 612. Réception du pont de la Ramisse. — Labat, ingénieur. — Fol. 613. Marché avec J. Duvivier, graveur à Paris, pour la gravure des coins des jetons. — Fol. 615. Évocation par les Élus d'une instance portée au bailliage par deux habitants de Remilly-sur-Tille, au sujet d'arrachement de haies plantées sur la voie publique. — Fol. 624. Marché pour la façon des bourses de jetons. — Ordonnance qui, par mesure de sûreté publique, ordonne d'arracher une lisière de la forêt de Chaumour le long de la route entre Montbard et Saint-Remy. — Fol. 629. Rélargissement du chemin de Verdun à Beaune, par Saint-Loup. — Fol. 649. — Commission pour le règlement d'un débat entre le seigneur et les habitants de Cormot et Vauchignon, pour le rélargissement des chemins. — Fol. 650. Délibération des Élus qui, sur la demande du sieur du Montal, seigneur de Thostes, interviennent dans un procès pour la mainmorte. — Fol. 694. Délibération pour la formation et la composition des bataillons de milice. — Fol. 695. Établissement d'une pépinière à Montbard.

C. 3185. (Registre.) — In-folio, 706 feuillets, papier.

**1738.** — Registre 120<sup>e</sup> des délibérations des Élus des États. — Fol. 53. Réception de J. Regnardet en qualité de maire de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 67. Communication à Julien Bonnichon, ingénieur de la Province, des devis de Gabriel, de Mousseux et Thomas, ingénieurs, pour le rétablissement du pont de Seurre. — Fol. 71, 80. Mort de M. de la Tournelle, Élu de la noblesse, et rappel de M. du Montal, ancien Élu, pour finir la triennalité; — fol. 96; son serment. — Fol. 105, 127. Avis au duc de Bourbon, du marché passé avec le sieur

Thomas pour la reconstruction du pont de Seurre. — Réponse du prince. — Fol. 118 et suiv. Ordonnance pour le rassemblement des bataillons de milice. — Correspondance et mesures prises à cet égard. — Fol. 136. — Envoi d'un commissaire à Verdun pour juger du degré d'utilité de l'enlèvement de l'île du château, dans l'intérêt des digues. — Fol. 159. Remboursement de capitaux empruntés sur les crues et étapes, les offices municipaux, etc. — Fol. 185. M. Leclerc de Buffon achète une maison à Montbard, au nom de la Province, pour la réunir à la pépinière. — Fol. 249, 263, 284. Réception des deux ponts de pierre sur la ravine du Gouteau de Chalon, de celui de l'Éperon, de Clermont et autres. — Fol. 261. Défense de faire paître les bestiaux sur les talus de la levée d'Auxonne. — Fol. 266. Établissement de la grille de fer du grand degré du Palais des États. — Fol. 288. Ameublement nouveau de chaises et fauteuils de la Chambre des Élus. — Fol. 296. Dépêche du duc de Bourbon pour la convocation des alcades. — Fol. 309. Indemnité à madame de Tenarre, dame de Remiremont, engagiste de la terre de Verdun, pour dommage causé dans l'île du château de Verdun, en essayant de la faire disparaître. — Fol. 352. Réception de Guy Compagnot en l'office de maire de Tournus; — fol. 355, 389; de François Royer, Fr. Menassier, en ceux de maires de Louhans, Baigneux-les-Juifs. — Fol. 360. Paiement du charroi des marbres amenés de Marseille, pour le revêtement du piédestal de la statue équestre à Dijon. — Fol. 469. Dépêche du duc de Bourbon pour accorder au comte de Tavannes, commandant de la Province, une somme de 10,000 livres. — Fol. 470. Réception de J. Busnel comme maire de Perrecy-en-Charollais. — Fol. 533. Délibération qui met à la charge de la ville de Chalon l'entretien de la levée de Beaune à la Croix de Rochefort. — Fol. 543. Injonction aux communautés sises entre Beaune et Bliigny-sur-Ouche de réparer leurs chemins finérot. — Fol. 465. Proclamat de la délivrance de la construction ou de la réparation des ponts de Chevigny-sur-l'Armançon; de la route de Beaune à Demigny; de deux ponts sur le Muzin et la Bèze, à Argilly et sur la route de Seurre à Beaune. — Fol. 570. Répartition du contingent de miliciens, dans les comtés. — Fol. 609. Rapport des commissaires délégués pour une étude d'un chemin de Montbard à Saulieu par Semur; — fol. 614, autre, sur celui d'Autun à Saulieu; — fol. 620, autre, sur la route des carrosses, entre Auxerre, au vallon d'Arbaut.

C. 3186. (Registre.) — In-folio, 689 feuillets, papier.

1739. — Registre 123<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 85, 340, 382. Dépêches du duc de Bourbon, qui invite les Élus à intervenir dans un débat entre le duc de Luynes, seigneur de Noyers, et les habitants de cette ville, au sujet des prérogatives des officiers municipaux. Lettres des Élus à ce sujet au

prince, au chancelier; — fol. 92, autre du ministre Maurepas, qui autorise l'entrepôt à Marseille des marbres amenés d'Italie pour le piédestal de la statue équestre de Dijon. — Fol. 105. Ordonnance de remboursement des étapes aux communes. — Fol. 112. Renouvellement de la défense aux bacheliers d'amarrer leurs bateaux aux ouvrages de défense des levées de Verdun. — Fol. 119. Réception des ponts de Belan-sur-Ource, de Villeneuve-les-Bar-sur-Seine. — Fol. 122. Marchés pour la fourniture des souliers et chapeaux de la milice. — Fol. 128. Réception de Lazare de Fontenay dans l'office de receveur des impositions des bailliages d'Autun, Bourbon-Lancy et Montcenis. — Fol. 139, 141. Dépêches du duc de Bourbon qui annoncent la convocation des États fixée au 27 avril, et ordre de rassembler les alcades et les commissaires de la noblesse. — Lettre close du Roi. — Fol. 143, 148. Réception de M. Le Texier maire de Bar-sur-Seine; — Rety, maire de Cluny. — Fol. 160. Paiement des dépenses de la construction de la chapelle du Palais des États. — Fol. 220, 596. Commission pour la reconnaissance des travaux nécessaires au rétablissement du chemin de Beaune à Seurre, par Corberon. Projet approuvé. — Fol. 235. Compliment adressé par la Chambre au duc de Bourbon, lors de son arrivée. — Fol. 242. Première entrée de la nouvelle Chambre: — Clergé, de Grosbois, doyen de la Sainte-Chapelle. — Noblesse, le comte de Roussillon. — Tiers-État, Burteur, maire de Dijon, Martène, maire de Saint-Jean-de-Losne. — Compliment de la nouvelle Chambre au prince. — Fol. 265. Communication aux habitants de Montagny, Tichey, Bousselanges et Grosbois, d'une demande de ceux de Franxault en réparation par corvées de la levée de l'Auxon, qui protège leur territoire. — Gratification à deux habitants de Fleurey, qui ont tué dans le village un loup enragé, lequel avait dévoré plusieurs personnes à Corcelles-les-Monts et Fleurey. — Fol. 272. Requête des habitants d'Échigey, pour demander la continuation de la levée qui protège leur territoire contre les inondations de l'Oucherotte et de la Biètre. Elle est communiquée aux communautés limitrophes. — Fol. 276. Injonction au prince Charles de Lorraine, seigneur d'Arnay, de réparer le pont de Guy-Rosé, entre Arnay et Maupas, puisqu'il en lève le péage. — Nomination de l'avocat Chéron avocat au conseil d'État pour les affaires de la Province. — Fol. 289. Commission donnée à l'Élu du clergé de chercher dans la ville de Dijon une maison propre à recevoir le bailliage présidial, ses salles d'audience et ce qui reste de ses archives, « qui, au lieu d'être conservées comme des monuments précieux, se trouvent adhiérées et pourries dans les greniers. » — Fol. 292. Ordonnance des Élus sur la construction des chemins. — Fol. 294. Échange de dépêches avec le Contrôleur général Orry, au sujet des impositions et des crues. — Fol. 327. Réception du pont au

bas de Morey; de trois ponts sur l'Ouche, vers Pont-d'Ouche; de deux à Brazey; — fol. 337, de M. Malécharde en qualité de maire de Seurre. — Fol. 353. Autorisation aux entrepreneurs de la levée d'Auxonne, pour l'extraction des terres nécessaires à son établissement. — Fol. 365. Réparation du chemin de Flammerans jusque dans la Comté; — de celui d'Aubigny à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 374. Rapport de M. de Grosbois, Élu du clergé, sur les démarches auxquelles il s'est livré pour l'acquisition de la maison Verchère, rue des Forges, à l'effet d'y installer le balliage présidial, ce qui a été accompli de l'agrément du duc de Bourbon. — Fol. 383. Délibération qui prescrit l'achèvement du chemin de Saint-Léger-du-Bois. — Fol. 413. Réception du pont de Rigny. — 414. Lettre du duc de Bourbon, qui, considérant l'achèvement du Palais des États, invite les Élus à remercier M. Mousseux, architecte, qui depuis 1733 avait été chargé de la direction de ces travaux par Gabriel, auteur du projet. — Fol. 481. Réception de M. Boyer comme maire de Noyers. — Fol. 500. Remboursement de capitaux empruntés sur les octrois, etc. — Fol. 503. Ratification du marché passé par l'architecte Gabriel avec le marbrier Springola, de Paris, pour le revêtement en marbre de la statue équestre de Louis XIV, sur la place Royale de Dijon. — Fol. 560. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 572. Proclamat de la délivrance de la construction ou de la réparation du chemin de Sombernon; des ponts de Souvert; — de l'étang près Cluny; de Bard sur la Bourbince; — de la route de Seurre à Navilly; — des ponts de bois sur la route de Mervans; de trois sur la route de Dijon à Auxonne; des ponts de pierre de Pouillénay sur la Brenne; de Varenne, route d'Auxonne à Pontailier. — Fol. 574, 577. Injonction aux communautés du Val de Vergy, de Buxy, Cruchot, de réparer leurs chemins finérots. — Fol. — 575. Approbation des projets de chemin de Dijon à Seurre par Aiserey, Charrey et Bonnencontre; — d'une route d'Autun à Saulieu, par Lucenay, Chissey et Pierre-Écrite. — Fol. 621. Remerciements aux États d'Artois de l'envoi des mémoires d'un débat qu'ils ont eu avec l'évêque d'Arras.

C. 3187. (Registre.) — In-folio, 709 feuillets, papier.

1740. — Registre 124<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 4 et suite. Traités des receveurs des bailliages avec le Trésorier général pour le versement régulier des impositions. — Fol. 59. Distribution des plants d'arbres fruitiers provenant des trois pépinières de la Province. — Fol. 88. Arrivée à Marseille des marbres d'Italie destinés au piédestal. — Fol. 93. Réception de Claude Joly en qualité de maire de Pontailier. — Fol. 108. Réception du pont de la Roye des Carmes à Saint-Jean-de-Losne; — fol. 115, du pont d'Anzy-le-Duc; — fol. 117, du pont sur le ruisseau de Lucy, vis-à-vis l'abbaye de Rigny près

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

de Vermanton. — Fol. 121. Paiement à Saintpère des travaux de sculpture de la chapelle du Palais des États. — Fol. 147. Demande d'autorisation d'essarter une portion de la forêt domaniale joignant Labergement-le-Duc pour le redressement général de la route de Beanne à Seurre. — Fol. 148, 166, 170, 178. Lettres de condoléances des Élus à la duchesse seconde douairière de Bourbon, à la duchesse première douairière et au comte de Charollais, au sujet de la mort de Louis-Henri, duc de Bourbon, gouverneur de cette Province. Préparatifs de ses obsèques; réponse des princes. — Fol. 166. Le ministre Saint-Florentin fait connaître que le Roi, voulant avoir des éclaircissements sur l'administration de la Province, les mande à Paris; — réponse qu'ils ne pourront s'y rendre qu'après l'organisation des bataillons de milice. — Fol. 177. Félicitations au baron de Breteuil sur sa nomination comme ministre de la guerre. — Fol. 179. Ses ordres pour le rassemblement des bataillons de milice. — Fol. 182. Rapport du doyen de Grosbois de ce qui s'est passé au voyage d'honneur; — on a fixé le traitement du duc de Saint-Aignan, nommé gouverneur de Bourgogne. — Fol. 183, 186. Réception d'Antoine Viard comme maire de Beaune; — de Claude Bernard maire de Cuisery. — Fol. 191. Réception des marbres du piédestal de la statue équestre. — Fol. 196. Traité entre le Trésor royal et le trésorier général de la Province pour le paiement régulier des impositions du pays. — Fol. 209. Nomination de J. Château l'un des quatre huissiers des États. — Fol. 229. État des vins en fût de Volenay, du clos Clavoillon, de Beaune, de Chambertin et de Chassagne, en valeur de 6,529 livres 11 sols et 7 deniers, offerts en présent au duc de Bourbon, au ministre de la guerre, au conseiller d'État d'Ormesson, au secrétaire du cardinal de Fleury, au sieur secrétaire du duc de Bourbon, aux premiers commis du contrôle général des finances de la guerre, à l'architecte Gabriel, au ministre Saint-Florentin. — Fol. 255. Injonction aux entrepreneurs de la levée d'Auxonne de presser l'achèvement de leurs travaux. — Fol. 280, 284, 290. Ordonnance pour la plantation des routes en exécution de l'arrêt du Conseil du 3 mai 1720. — Fol. 282. Injonction aux habitants de Sombernon d'enlever la barrière qu'ils se sont permis de placer en travers de la nouvelle route ouverte par les États et défense d'y percevoir le péage qu'ils se sont arrogé. — Fol. 291. Lettre du contrôleur général au sujet du nouveau bail des octrois de Saône. — Fol. 293. Autre du même et réponse des Élus touchant la nécessité d'achever les chemins de grande communication de la Province avec ceux de Franche-Comté. — Fol. 295, 333. Remerciements au chancelier Daguesseau et au conseiller d'État Amelot de la Houssaye, du gain du procès intenté à la Province par l'ex-ingénieur Morin; — réponse du chancelier. — Fol. 313. Réception du pont d'Aisy sur



le Serain : — fol. 329, de Claude Piédefer comme maire d'Auxonne.—Fol.382, 432. Lettres au ministre Saint-Florentin, touchant le remplacement de MM. Voisenet et de Fontenay, maires démissionnaires de Semur et d'Autun ; — réponses. — Fol. 390. Brevet du Roi qui accorde un traitement de 12.000 livres au comte de Tavanès, lieutenant général commandant en Bourgogne. — Fol. 426. Gratification de 50 livres accordée à Antoine Viard de Vesvrottes-les-Fraignot pour avoir tué un loup enragé « d'une énorme grosseur » qui avait égorgé plus de 30 personnes et mordu quantité de bestiaux. — Fol. 439. Célébration à la Sainte-Chapelle d'un service funèbre pour le repos de l'âme du duc de Bourbon. — Fol. 480. Réception de M. Roux comme maire d'Autun ; — fol. 485, de M. J.-B. Voisenet comme maire de Semur-en-Auxois. — Fol. 500. Présent d'un encrier et d'un pot à eau en argent offert à M. Derepas, chanoine de N.-D. de Dijon, qui a prononcé l'oraison funèbre du duc de Bourbon. — Fol. 517. Ordre de démolir la porte de Goix à Saint-Bris, devenue trop étroite pour la circulation. — Fol. 518. Ordonnance portant défense de labourer jusqu'au bord des fossés des chemins, et injonction de tracer 5 ou 6 sillons parallèles à ces fossés. — Fol. 542. Délibération pour l'ouverture d'une route de Seurre à Dôle par le Grand-Noir. — Fol. 553. Paiement des arrérages des rentes constituées sur le taillon, l'octroi, la capitation, etc. — Fol. 622. L'architecte Gabriel envoie un dessin pour le catafalque destiné au service funèbre de M. le Duc. — Fol. 659. Marché avec le graveur Duvivier pour la gravure des coins des jetons de la Province. Face : une tête de Roi ; revers : les armes de Bourgogne ; — fol. 664, avec Buchillot pour la fourniture des matières d'or, d'argent et de cuivre de ces jetons ; — avec les sieurs Pautenier et Guidon pour la fabrication des bourses.

C. 3188. (Registre.) — In-folio, 650 feuillets, papier.

1711. — Registre 125<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 39, 112. Dépêches au contrôleur général et au chancelier en lui envoyant un projet d'arrêt pour, conformément à la coutume, déclarer meubles les rentes constituées par la Province. — Fol. 40. Plaintes au ministre Saint-Florentin des entreprises du procureur fiscal du duc de Chevreuse, à Noyers, sur les prérogatives des maires de la Province ; — intervention des Élus dans le procès entre ce seigneur et les habitants, que, contrairement aux privilèges du pays, il veut traduire hors de leur ressort. — Fol. 52. Ordonnance pour l'éloignement du chemin qui passe sous les murs du château de Beauvernois. — Fol. 64. Dépêche du ministre Saint-Florentin pour l'entretien des chemins détériorés par la mauvaise saison. — Fol. 65. Lettre des Élus au même pour se plaindre de l'opposition des officiers du présidial de Semur à la réception du

sieur Voisenet comme maire. — Fol. 90. Remboursement de différents capitaux assignés sur les divers produits de la Province. — Fol. 107. Réparations des culées du pont de Noyers. — Fol. 107. Remboursement des étapes fournies par les gîtes d'étapes de la Province. — Fol. 119. Réception du pont des Varennes sur la Verveille. — Fol. 121. Etablissement d'une 4<sup>e</sup> pépinière à Chalon. Fol. 123. — Acceptation par les Élus de l'invitation à eux faite par le contrôleur général de propager la culture du mûrier et l'élevé des vers à soie. — Fol. 127. Dépêche du ministre Saint-Florentin pour la réception de Voisenet, maire de Semur. — Fol. 128. Ordonnance des Élus pour le rassemblement des bataillons de la milice. — Fol. 134. Réception de Bernard Cazotte en qualité de notaire de la Province ; — fol. 144, du pont de Blanzay sur la Bourbince. — Fol. 151. Taille des rochers sur la route au-delà de Plombières. — Fol. 157. Ouverture des travaux du chemin de Seurre à Louhans par Mervans ; — fol. 172, de celui de Louhans à Tournus par Cuisery. — Fol. 175. Reconnaissance des levées et estacades de Verdun par l'Élu du Roi, en présence de l'ingénieur. — Fol. 186. Don fait par les Élus aux officiers du bailliage d'un Christ et d'une porte du Palais pour la décoration du présidial. — Fol. 204. Ordre de démolir la porte de Balon, à Aisey-le-Duc, pour élargir le chemin du côté de Dijon. — Fol. 212. Dépêche du duc d'Orléans pour faire décharger de la taille le sieur de la Goutte, ancien officier commensal de sa maison. — Fol. 232. Dépêche du ministre Saint-Florentin en faveur des habitants de Serrigny-les-Noyers dont les maisons ont été brûlées le Vendredi-Saint. — Fol. 247. Interdiction aux habitants d'Auxonne de rien déposer sur la levée. — Fol. 239. Lettre de condoléance au prince de Condé, au sujet de la mort de la duchesse de Bourbon sa mère. — Fol. 243. Plainte formée par le cardinal d'Auvergne, abbé de Cluny, contre la mauvaise administration du médecin Thouvent, maire de Cluny. — Fol. 248. Suppression de la charge de maire de Givry. — Fol. 280, 298. Construction d'un pont sur la Brenne au village de Grosbois. — Fol. 232. Réception de ceux de Longeault et de Soirans sur la route. — Fol. 302. Dépêche du ministre Saint-Florentin qui, sur les instances de Mlle de Sens, comtesse de Charollais, ordonne le remplacement de Baudinot, maire de Charolles, par le sieur Delanoue fils. — Fol. 305. Paiement de 8,990 livres pour la réparation des dégradations de la levée d'Auxonne. — Fol. 356. Réception du pont de Crépan près Montbard. — Fol. 363, 513. Dépêche du ministre Saint-Florentin, au sujet de la destitution de Berthier, maire de Saulieu ; — les Élus proposent Darault pour le remplacer. — Fol. 393. Réception des ponts sur la route d'Auxonne entre la Rente de Bray et Neuilly ; — de ceux de Plombières et Velars ; — fol. 411, de ceux de la route d'Autun à Château-Chinon. — Fol. 414. Frais de sonde

de la construction du pont de Seurre. — Fol. 434. Reconnaissance des travaux de ce pont. — Fol. 462. Présent de deux chandeliers et deux binets d'argent (442 livres), offert par les Élus à l'architecte Lejolivet pour avoir fait la description de la pompe funèbre, célébrée à Dijon, de S. A. A. le prince de Condé. — Fol. 461. Reconnaissance du chemin ouvert dans la montagne de Sombornon. — Fol. 462. Réception de F. Perrin fils comme successeur de Perrin son père, receveur du bailliage de Semur. — Fol. 498. Creusement d'un canal à Chalon depuis le Thoux jusqu'en Saône pour la protection du bastion de Sainte-Marie. — Fol. 527. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 570. Établissement d'un chemin de 18 pieds de large entre Autun et Saint-Symphorien.

C. 3189. (Registre.) — In-folio, 1055 feuillets, papier.

**17-12.** — Registre 126<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 50, 56. Paiement des gages des messagers de Montcenis et du Brionnais. — Fol. 55. Réception du pont de La Ferté. — Fol. 56, 78, 181, 206, 325, 448. Concessions de portions d'anciens chemins à des propriétés dépossédées par l'ouverture des chemins nouveaux d'Autun à Château-Chinon, de Beaune à Seurre et de Seurre à Dôle. — Fol. 81. Ordre du ministre Saint-Florentin de destituer le sieur Thouvant, maire de Paray-le-Monial. Les Élus proposent de le remplacer par le sieur Mallard. — Fol. 85. Dépêche du baron de Breteuil, ministre de la guerre, pour porter à 600 hommes les bataillons de milice; — fol. 90, autre de Saint-Florentin au sujet d'un projet de comblement de l'étang Tobie près d'Avallon. — Fol. 96. Rétablissement à son ancienne largeur du chemin d'Arnay à Nolay et à Chagny par Dezize et Fontenay. — Fol. 103. Nomination des commissaires pour la levée de la milice. — Fol. 182. Destitution des sieurs Baudinot, maire de Charolles, et Thouvant, maire de Paray. — Fol. 185. Réception de F. Saunier comme maire de Charolles, et de Jacques Mallard comme maire de Paray. — Fol. 232. Réception de la grille en fer placée autour de la statue équestre de Louis XIV sur la place royale de Dijon. — Fol. 235. Emprunt de 300,000 livres sur l'affectation du dixième. — Fol. 263. Concession du vieux chemin de la montagne de Sombornon à la duchesse de Luynes, dame du lieu, en dédommagement du terrain pris pour la nouvelle route; — au vicomte de Tavanès, seigneur engagiste d'Aisey-le-Duc, de toute la rue de Baon dudit lieu pour indemnité de terrain pris pour la rectification de la route. — Fol. 313. Réception du pont et de la levée de La Motte sur la route de Vitteaux à Saulieu. — Fol. 330. Lettres closes pour la convocation des États du Duché. — Convocation des commissaires de la noblesse et des alcades.

— Fol. 371, 417. Dépêche du ministre Saint-Florentin et réponse à l'effet de faire disparaître les armoiries du duc de Bourbon figurées sur le dais du président de l'assemblée des États. — Fol. 403. Dénonciation au même et au ministre de la guerre de l'insulte commise par M. Massol de Collonges envers Champeaux de Sancy, commissaire de milice. — Fol. 415. Prière au même de faire connaître le cérémonial qu'on doit observer pour la réception aux États de M. de Saint-Aignan, nouveau gouverneur. — Fol. 426. Devis de la décoration en marbre de la chapelle des Élus suivant les plans de l'architecte Gabriel. — Fol. 434. Acquisition de l'étang Tobie vers Magny-les-Avallon pour la rectification de la route des diligences. — Fol. 458. Blâme infligé par le Roi à M. de Massol pour sa conduite envers M. de Champeaux. L'entrée aux États lui est interdite à cette session. — Cérémonial prescrit par le Roi pour la réception aux États du duc de Saint-Aignan. — Fol. 485. Arrivée et réception du gouverneur. — Fol. 487. Observations faites par les Élus sur la clause du cérémonial envoyé par le Roi qui les oblige à se rendre en corps chez le gouverneur à son arrivée. — Fol. 493. Première entrée de la nouvelle Chambre : Clergé, Fr. de Madot, évêque de Chalon; Noblesse, le marquis de la Guiche, Richard de Ruffey, Élu du Roi; Tiers-État, Burteur, maire de Dijon, Gauthier, maire de Chalon. — Compliment de la nouvelle Chambre au gouverneur. — Fol. 518. Délivrance de 7 ponts de pierre et trois aqueducs entre Auxerre et Saint-Bris. — Fol. 532. Dépêche du ministre Saint-Florentin, au sujet des gardes que le Roi tolère au gouverneur à la condition que leur nombre ne dépasse pas douze et qu'ils ne seront point à la charge de la Province; — fol. 543, autre par laquelle il mande aux Élus d'inviter les habitants de Noyers à ne plus s'opposer à ce que leur seigneur, le duc de Chevreuse, ou son mandataire donnent les premiers leurs voix, lors des élections du syndic et des échevins. — Fol. 556. Essartement de la forêt de Beauregard le long de la route de Beaune à Chalon par Demigny. — Fol. 557. Interdiction du pâturage le long de la levée d'Auxonne. — Fol. 579. Le secrétaire en chef Rigoley est invité à solliciter une déclaration du Roi, qui permette aux Élus d'acquérir des maisons au profit de la Province. — Fol. 589. L'ingénieur Bonnichon est envoyé à Bourbon-Lancy reconnaître l'état des bâtiments des bains. — Fol. 597. Réception du pont de Bey; — fol. 602, de celui de Grosbois-en-Montagne; — de Pouillenay; — fol. 614, de Cluny; de Pontemery. — Fol. 624. Dépêche du ministre Saint-Florentin annonçant aux Élus que le Roi les maintient dans leur droit de nommer les commissaires de la milice; — fol. 625, autre du contrôleur général Orry, qui presse la création d'une pépinière de muriers près celle de Montbard. — Fol. 635. Emprunt de 2,000,000 de livres sur l'affectation des

200,000 livres. — Fol. 652. Dépêche du ministre Saint-Florentin au sujet des plaintes formées par des particuliers en instance pour des dégrèvements de dixième. — Réponse justificative des Élus; — fol. 659, autre du même au sujet des présents de vin faits par la Province dont il leur renvoie l'état, l'intention du Roi étant qu'on n'en fasse que ce que la juste reconnaissance semble exiger; — fol. 667, autre par laquelle il leur rappelle que le Roi s'est réservé la désignation de toutes les places dont dispose la Province, à l'exception de l'avocat aux conseils du Roi, des ingénieurs et des architectes, sauf encore à connaître des contestations auxquelles elles pourraient donner lieu; — fol. 668, autre qui désigne Lejollivet pour remplacer Monseigneur comme architecte-voyer de Dijon et de la Province. — Fol. 675. Réception du pont et de la levée du Marmottin sur l'Arroux. — Fol. 676. Nouvelle dépêche de Saint-Florentin précisant davantage la précédente au sujet de la nomination des officiers: le Roi n'accepte aucunes représentations pour cette désignation, il leur permet seulement de lui présenter trois candidats sur des vacances. — Fol. 720. Mise en délivrance d'un pont sur la Grosne, route de Chalon à Tournus; — de deux ponts dans la levée de Crissey; de deux autres à la sortie d'Autun près Saint-Andoche; de celui de Baignant; de celui des Grisons à Champieu; du chemin dans la montagne de Clermont; de celui de Sombernon vers Pralon, des réparations des bains de Bourbon-Lancy; du prolongement de la levée de l'étang Tobie. — Fol. 772. Délibération pour la plantation d'arbres sur la nouvelle route de Paris. — Fol. 800. Dépêche de M. de Saint-Florentin, mandant que le Roi agrée le sieur Languet pour remplacer son père à la recette du bailliage d'Arnay-le-Duc. — Fol. 807. Sa réception. — Fol. 844. Autorisation au sieur Bonnardot de démolir une chapelle qui lui appartient à l'entrée de Nolay du côté d'Autun et de la reconstruire près de sa maison audit Nolay. — Fol. 864. Délibération des Élus qui déboute les habitants de Couches de leur demande en réparation de la voie romaine qui mène à Autun, de préférence au nouveau chemin que l'on pratique par Nolay et Chagny. — Fol. 893. Autorisation à M. de La Curne Sainte-Palaie, de détourner la portion de route d'Auxerre à Vezelay, qui passe devant son château à Sainte-Palaie et le rend inhabitable. — Fol. 899. Emprunt de 300,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 933. Ordre du baron de Breteuil, ministre de la guerre, de rassembler la milice le 1<sup>er</sup> février 1743. — Fol. 949. Paiement des appointements des directeurs généraux et particuliers des chemins dans chacun des départements de M. de Blancey et de M. de Montigny. — Fol. 980. Dépêche de Saint-Florentin qui désigne le mois d'avril 1743 pour accomplir le voyage d'honneur. — Fol. 981. Paiement des arrérages des rentes constituées par la Province. — Fol. 1053. Règle-

ment arrêté par le Roi pour le cérémonial et la marche des affaires soumises aux délibérations des États.

C. 3190. (Registre.) — In-folio, 612 feuillets, papier.

■ 7-13. — Registre 127<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 53. Réception de la levée du pont d'Aisy-sous-Thil; — fol. 67, des ouvrages de marbrerie faits par le marbrier Springola dans la chapelle des Élus. — Fol. 100, Injonction au syndic des États de poursuivre jusqu'à arrêt définitif les individus accusés d'avoir embarrassé, à la veille des crues, le taux établi au pont de Damerey, à l'effet de préserver la plaine des inondations de la Saône, dans le but de livrer passage au poisson et de le repêcher aux basses eaux. — Fol. 120. Ordre aux habitants de Gevrey, Brochon, Fixin, Fixey, Broindon, Gemay, Savouges, de réparer la rue du village de Saint-Philibert au grand chemin; — fol. 132, à ceux de Chivres de réparer le pont et la levée de la Roye. — Fol. 154. Dépêche de d'Argenson ministre de la guerre, pour la levée de 4,800 hommes de milice dans la généralité. — Fol. 179. Paiement des gages des professeurs de l'Université de Dijon. — Fol. 199. Ordonnance pour la levée et la répartition du contingent de la milice; — nomination des commissaires; — instructions. — *Passim*: Concessions par forme d'indemnité de portions de vieux chemins déclassés ou supprimés. — Fol. 223. Allocation de 800 livres à l'hôpital de Chalon. — Réception des ponts de la levée d'Arceau. — Fol. 252. Emprunt de 80,000 livres pour les dépenses de la milice. — Fol. 256. Paiement au sieur Verbereck, sculpteur à Paris, des ouvrages de décoration du dessus de l'autel de la chapelle des Élus suivant les dessins de feu Gabriel, architecte du Roi. — Fol. 261. Réceptions des ponts et aqueducs de Crissey; — de ceux de Cussy-les-Forges et de Baignant. — Fol. 263. Lettre de cachet du Roi pour faire hiverner en Bourgogne 18 escadrons de cavalerie, sans tirer à conséquence pour l'avenir. — Les Élus se soumettent et prennent des dispositions en conséquence. — Fol. 268. Dépêche de Saint-Florentin: le Roi est satisfait de leur conduite, mais il désire que M. de Montigny, trésorier de la Province, soit nommé commissaire pour, dans leur absence, lever toutes les difficultés qui pourraient survenir en ce qui concerne le logement et la nourriture des troupes. — Fol. 269. Pouvoir donné à M. de Montigny pour traiter avec le Trésor royal relativement au paiement des impositions. Dépêche du ministre Saint-Florentin qui presse l'envoi des mémoires demandés par le Roi, pour régler l'administration de la Chambre des Élus (voir fol. 582). — Fol. 298. Ordre au procureur-syndic de faire amener à Dijon pour y être vendus les livres de la bibliothèque de M. Languet de Sivry père, ancien receveur du bailliage d'Arnay, qui ont été saisis pour non-paiement du restant des impositions de 1742. — Fol. 320.

Dépêche du ministre Maurepas au sujet des haras. On a constaté que la Bourgogne ne produisait pas autant de chevaux de cavalerie que d'autres pays de la France, malgré les sacrifices faits par la Province et la bonté des étalons envoyés par le Roi. Cette pénurie est attribuée à la petitesse de taille des juments poulinières et on propose de suspendre l'envoi de nouveaux étalons et de se procurer pour la reproduction des juments de bonne taille et bien faites. Long mémoire à ce sujet. — Fol. 332. Adhésion au projet par les Élus. Ils proposent de placer ces juments dans l'Autunois, le Morvand, le Charollais, le Chalonnais et dans quelques parties du bailliage de Dijon. — Fol. 334. Représentations faites au ministre de la guerre sur le nombre considérable de troupes qui traversent la Bourgogne et Dijon en particulier. — Fol. 443. Réponse du ministre qui reconnaît une charge que les nécessités ne lui ont point permis d'alléger. — Fol. 335. Ordre de réparer le chemin du Val de Saint-Romain à Bligny. — Fol. 337. Ordonnance de remboursement de 100,720 livres sur les 2 millions prêtés au Roi. — Fol. 420. Nouvelle dépêche de M. de Maurepas au sujet des juments poulinières. Il n'est pas d'avis et les Élus en conviennent d'étendre à leurs détenteurs les privilèges des garde-étalons. On déclarera seulement les juments insaisissables. — Fol. 440. Réception du revêtement de la contrescarpe du fossé de la ville de Beaune. — Fol. 442. Achat à Paris moyennant 1,525 livres d'une eroix et de deux chandeliers en bronze doré pour la chapelle des Élus. — Fol. 558. Indemnités payées à des habitants de Vitteaux dont les maisons ont été démolies pour le passage de la nouvelle route. — Fol. 563. Marchés pour la gravure des coins des jetons frappés par les États, la fourniture des matières d'or, d'argent et de cuivre, et la fourniture des bourses en velours brodé et en cuir. — Fol. 582. Dépêche du ministre Saint-Florentin qui, sur la volonté du Roi de faire un règlement sur l'administration des Élus, leur demande des mémoires. — Fol. 583. Réponse des Élus. — Fol. 607. Dépêche du ministre Saint-Florentin sur le délai qu'il convient d'accorder aux officiers de la Chambre, pour la communication des pièces du greffe des États. Le Roi approuve la subvention en faveur de l'Histoire de Bourgogne publiée par le libraire Defay et la souscription à 40 exemplaires. Il est d'avis que les honoraires des syndics soient augmentés. — Il approuve la gratification de 300 livres accordée à l'architecte Lejolivet pour lui tenir lieu d'indemnité de logement. — Fol. 608. Délibération des Élus qui accordent au sieur Defay, imprimeur de l'Histoire de Bourgogne, une subvention de 2,500 livres, et souscrivent pour 41 exemplaires, dont trois reliés en maroquin rouge, dorés sur tranche, aux armes de France, seront offerts au Roi, à la Reine et au Dauphin; d'autres également reliés seront offerts au prince de Condé,

aux ministres, aux ducs de Châtillon, de Saint-Aignan, aux évêques de la Province, au comte de Tavannes, à l'Intendant, aux premiers présidents du Parlement et de la Chambre des comptes, au procureur général, aux membres de la Chambre des Élus, aux officiers et un sera déposé au greffe. — État de la distribution des jetons.

C. 3191. (Registre.) — In-folio, 685 feuillets, papier.

**1744.** Registre 123<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 49. Ordre du ministre de la guerre d'Argenson aux Élus de fournir un contingent de 340 hommes pour compléter à 900 hommes les bataillons de milice de Dijon, Autun et Chalon. Mesures prescrites par les Élus. — Fol. 65. Traité avec M. de Buffon, intendant du Jardin du Roi, pour l'entretien de la pépinière de Montbard. — Fol. 110. Réception du pont Émery, à Brazey. — Fol. 138. Ordonnance de remboursement des étapes montant à la somme de 232,289 livres. — Fol. 164. Réception du pont de la levée de La Ferté; — fol. 165, de celui de Champlieu-sur-le-Grison. — Fol. 174. Injonction aux habitants des communautés de la châtellenie de Brancion de réparer leurs chemins. — Fol. 185. Ordre de continuer la construction du chemin de Dôle à Chalon par Navilly; — de celui d'Arnay à Sombernon. — Réception de M. Giraud maire de Montcenis. — Fol. 220. Enregistrement du règlement arrêté par le Roi, en conseil d'État, concernant l'administration de la Chambre des Élus. Il comprend vingt-quatre articles sur les droits et les préséances des Élus, des députés, secrétaires, greffiers, trésoriers, conseils, syndics, commis, ingénieur, architecte, receveurs des bailliages et autres officiers de la Province et se termine par l'injonction de rédiger l'inventaire général des archives des États. — Dépêche confidentielle de Saint-Florentin, accompagnant ce règlement. — Fol. 245. Réception de ponts et d'aqueducs sur la Sablonne, à Trugny-les-Seurre, route de Dôle. — Fol. 275. État des vins envoyés en présent par les États. — Fol. 297. Réception de deux ponts de pierre de la levée de Saint-Andoche, près Autun; — fol. 314, des portions de routes ouvertes dans les montagnes de Clermont-les-Rouvray. — Fol. 316. *Te Deum* chanté par les Élus, à la Sainte-Chapelle, à l'occasion de la convalescence du Roi. — Fol. 320. Réception de J.-B. Béguillet en qualité d'un des notaires de la Province. — Fol. 350. Reconnaissance des ouvrages faits pour ouvrir un nouveau lit à la rivière d'Ouche, entre la Colombière de Dijon et Longvic. — Fol. 400. Réception des ordres du Roi pour l'hivernage en Bourgogne de vingt-cinq escadrons de cavalerie. — Fol. 404. Mise en délivrance de la construction du pont des Cheynats, près Reigny, route de Vermanton; — d'un ponceau à Champagne, route de Bèze à Gray; — du pont de Genelard. — Fol. 414. Réparation du pont de Demigny, qui avait été emporté par une crue; — fol. 443,

de deux arches de la levée de Pouilly-sur-Saône. — Fol. 466. Paiement au sieur Lejolviet, architecte des États, de la somme, de 9,059 livres 10 sols, tant pour la solennité du *Te-Deum* chanté à la Sainte-Chapelle, à l'occasion de la convalescence du Roi, que de la décoration, de l'illumination et du feu d'artifice tiré sur la place Royale de Dijon. — Fol. 577. Gratification de 800 livres — Fol. 498. Délibération des Élus portant que les archives du greffe et de la chancellerie du bailliage seront conservées dans les bâtiments du présidial. — Fol. 529. Réception de P. Lambinet, en remplacement de son père, concierge du Palais des États. — Fol. 548. Réception de M. Guy Clere en l'office de maire de Flavigny. — Fol. 560. Ordre aux habitants de Saint-Marc-de-Vaux de réparer leurs chemins finérots et de leur donner 18 pieds de largeur.

C. 3192. (Registre.) — In-folio, 1203 feuillets, papier.

1745. — Registre 129<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 133. Nomination des commissaires pour le tirage au sort de la milice. — Fol. 173. Dépêche du ministre Saint-Florentin qui, sur l'ordre du Roi, prescrit aux commissaires alcades de tenir registre de toutes les observations qu'ils pourront rassembler sur l'administration des Élus, de les signer, de les remettre au greffe des États et de lui en envoyer un double lequel sera examiné et leur sera retourné avant leur dernière séance. — Fol. 173 bis. Etablissement d'un bac à Auxonne. — Fol. 195. Autorisation à la comtesse de Grancey d'ouvrir, dans le parapet du pont de Marey nouvellement établi, le passage nécessaire pour pénétrer dans l'île du lavoir et du foulon qui le joint. — Fol. 225. Emprunt pour le paiement de la capitation. — Fol. 258. Paiement de 190 livres 18 sols pour le tapis vert du bureau de la Chambre des Élus. — Fol. 272. Reconnaissance du pont de Corberon. — Fol. 353. Délivrance de la réparation des brèches causées par les inondations aux levées et estacades de Verdun. — Fol. 395. Réception de Louis Brouillet de Fitresche en qualité de maire de la ville de Toulon-sur-Arroux. — Fol. 487. Permission accordée par l'évêque de Dijon de célébrer la messe dans la chapelle du Palais des États. — Fol. 499. Gages de 200 livres à J. Godran, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour la desserte de la chapelle des États. — Fol. 549. Délibération qui accorde à ceux qui acquerront des rentes sur la Province par reconstitution, un mois pour leur remboursement à compter du jour de la signification. — Fol. 551. Inventaire général des meubles qui sont dans le Palais des États. — Fol. 539. Réception de M. Bernard de Blancey comme secrétaire des États en remplacement de son père. — Fol. 652. Première entrée de la nouvelle chambre des Élus. Clergé : Andoche Pernot, abbé de Cîteaux ; Noblesse : Claude de Thiard, marquis de Bissy ; Tiers-État : le maire de Dijon, Voisenet, maire de Semur. —

Compliment au duc de Saint-Aignan, gouverneur. — Fol. 672. Ordre au syndic de se pourvoir au Conseil pour faire rejeter la requête des marchands de blés de la Province et des provinces voisines, qui demandaient la suppression des droits d'entrée. — Fol. 688. Règlement pour le bac d'Auxonne. — Fol. 704. Frais du *Te-Deum* chanté à la Sainte-Chapelle à l'occasion de la prise de Tournay. — Fol. 720. Les Élus, informés du grand nombre de loups qui ravagent la Province et attaquent les personnes, élèvent de 5 à 10 livres la prime par tête à partir du 1<sup>er</sup> août jusqu'au 31 octobre. — Fol. 724. Mémoire des Élus au sujet de la décision du contrôleur général sur le fait des tailles du comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 736. Réception du pont de Frontenard sur la Guyotte ; — fol. 739, 751, 753, du grand pont sur la Grosne, route de Chalon à Lyon, et de Gévelard, de l'Auxon à Chaugey. — Fol. 749. Dépêche de Saint-Florentin qui désigne le sieur Cazotte pour remplacer le sieur Boileau, décédé, greffier de la Chambre du Tiers-État. — Fol. 756. Intervention des Élus dans une instance portée au bailliage de Châtillon, entre un sieur Mathieu et les habitants de Frolois, au sujet de l'anticipation sur la voie publique, question qui avait été jugée par les Élus. — Fol. 776. Lettre de cachet du Roi pour faire hiverner 12 escadrons de cavalerie en Bourgogne ; — délibérations prises à ce sujet par les Élus. — Fol. 815. Proclamat pour la délivrance des travaux en construction des ponts d'Auxonne, de Flammerans, de Genlis, de ponts et ponceaux sur la route de Corberon à Seurre ; — du pont d'Aubigny sur la Vouge ; d'un pont près le grand pont de Renève ; d'un pont à la levée de Demigny ; de cinq ponceaux entre Précy et Saulieu ; — des ponts de la ville d'Autun ; — d'un pont sur la Drée, route d'Autun à Dijon ; — de ceux de Saulx et de Sauvigny-les-Montréal ; de Chenecières près Saint-Marc ; de Brion, de Saint-Julien-les-Dijon, de la Rochepot, du côté de Saint-Aubin ; de Terzey-en-Charollais ; de Saint-Christophe sur l'Arconce ; des bois de Cîteaux, route de Seurre près Broin ; de la construction d'un chemin dans la montagne de Cravant ; — des ponts de Montbard ; des ponceaux entre la Maison-Neuve et Saulieu et entre Frontenard et Pierre. — Fol. 818. Réclamation des Élus au contrôleur général, pour demander la suppression de la franchise des octrois de Saône pour les grains à destination de la Provence. — Fol. 925. Injonction aux magistrats de Dijon de veiller à l'entretien des grands chemins sur leur territoire. — Fol. 933. Avis donné par le ministre Saint-Florentin, que le Roi agrée M. Démartinécourt comme maire d'Is-sur-Tille. — Fol. 974. Lettre des Élus au même, à l'effet d'obtenir une lettre de cachet contre Mathieu de Frolois qui, nonobstant les défenses des Élus, persiste à poursuivre son action de voirie devant le bailliage de Châtillon, et est considéré « comme un coq de village, chicaneur qui ne cherche qu'à perpétuer de mauvaises contesta-

tions. » — Fol. 935. Injonction aux habitants d'Argilly de réparer leurs chemins finérots. — Fol. 1016. Plantation de la route de Vitteaux à Rouvray. — Fol. 1037. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 1082. Ordre aux habitants de Tichey d'entretenir la levée qui sert de communication aux troupes entre Besançon et Beaune. — Fol. 1100. Saint-Florentin avise les Élus qu'il a adressé au comte de Tavannes la lettre de cachet nécessaire pour incarcérer Mathieu, habitant de Frolois.

C. 3193. (Registre.) — In-folio, 515 feuillets, papier.

**1746.** — Registre 130<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 52. Demande au ministre Maurepas et au contrôleur général des Finances, d'une permission aux adjudicataires du pont d'Auxonne d'exploiter sans délai les 7,000 pieds d'arbres qu'ils ont acquis pour cette construction; elle est accordée. — Fol. 54. Lettre de Saint-Florentin au sujet de la taille des échavins, fixée par le Roi à 5 livres; — autre pour permettre l'entrée de la Chambre des Élus à Bernard de Blancey, nommé greffier des États en survivance de son père; — fol. 105, autre qui fixe au mois de mars l'époque du voyage d'honneur. — Fol. 122. Remboursement de capitaux empruntés sur les garnisons, l'octroi, les subsistances, les crues de sel; — *Passim*: concessions de portions de vieux chemins par forme d'indemnité. — Fol. 147. Essartement des bois du seigneur de Verdun, dans la traversée de la route de Chalons à Navilly, afin de la rendre plus sûre. — Fol. 153. Dépêche du ministre Saint-Florentin, au sujet des observations présentées par la Chambre des comptes sur le règlement de 1744 pour la Chambre des Élus, et des décisions arrêtées par le Roi. — Fol. 158. Réception des ponts de la route dans les bois de Cîteaux. — Fol. 173. État des vins de Volnay (400 livres la queue), de Beaune (400 livres la queue), du Clos de Vougeot (420 livres la queue), du Saint-Georges (600 livres la queue), du Montrachet (600 livres la queue), envoyés en présent à Paris. — Fol. 257. Réception du pont des Chaignots, vers Reigny, sur la route de Dijon à Paris; — du pont de Saint-Julien sur la Norge; — fol. 260, du 4<sup>e</sup> pont de la levée de Demigny; — de celui de la Rochepot; — de Brion. — Fol. 286. Publication de l'arrêt du conseil d'Etat qui accorde aux Élus la juridiction des chemins pendant trois ans. — fol. 290. Réception de Vaudremont en qualité de l'un des notaires de la Province; — fol. 309, des réparations faites au pont de Montbard et du rélargissement du lit de la Brenne. — Fol. 317. Dépêche du ministre de la guerre d'Argenson pour le cantonnement des prisonniers de guerre hollandais en Bourgogne; — fol. 317; autre de Saint-Florentin à M. de Bissy, Élu de la noblesse, au sujet des inscriptions du piédestal de la statue équestre de Louis XIV. — Fol. 319. Nomination de Barbuot, chanoine de

la cathédrale, chapelain de la chapelle des États, en remplacement du chanoine Godran, décédé. — Fol. 334. Réception d'un pont en suite du grand pont de Renève; — fol. 339. de celui d'Epinaç; — fol. 350, de celui de Chenecières. — Fol. 359. Lettre de cachet du Roi, pour le cantonnement en Bourgogne de 7 régiments d'infanterie et 3 régiments de cavalerie qui doivent y passer l'hiver. — Fol. 363. Dépêche du ministre d'Argenson à ce sujet. — Construction d'un pont en charpente sur la Guyotte, entre Dampierre et Saint-Bonnet-en-Bresse. — Fol. 373. Réception des ponts de Genlis. — Fol. 381. Proclamat de la délivrance du rétablissement du pont des Arvaux, route de Seurre; — de la levée du Fleurey et du pont qui la traverse; — de 5 levées sur la route de Montbard à Saulieu; — de 7 ponts, 5 ponceaux et 46 aqueducs, route de Chalons à Navilly; — de la route de Clermont à Rouvray. — Fol. 404. Réception de P. Capel huissier des États; — fol. 426, de Joseph Jouard en qualité de maire de la ville de Châtillon. — Fol. 453. Dépêches de Saint-Florentin qui autorisent celle des fils Seguin et Burgat comme successeurs de leurs pères, receveurs des impositions des bailliages de Dijon et de Chalons.

C. 3194. (Registre.) — In-folio, 592 feuillets, papier.

**1746.** — Registre 131<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 16. Réparation des brèches du petit Doubs dans les levées de Verdun. — Fol. 27. Remboursement aux receveurs des bailliages des avances par eux faites pour primes de la destruction des loups. — Dépêche du ministre Saint-Florentin: Le Roi agrée le sieur Chevalier, médecin, comme maire de Paray. — Fol. 55. Fourniture habituelle du chauffage et de l'éclairage du corps de garde du château d'Auxonne. — Fol. 61. Dépêche du ministre d'Argenson, pour le cantonnement, en Bourgogne, de trois régiments qui étaient dirigés sur la Provence. — Fol. 67. Réception de Cl. Burgat de Taisey, écuyer, comme receveur du bailliage de Chalons en survivance de J. Burgat son beau-père. — Fol. 82 *et suiv.* Exécution de l'ordonnance du Roi pour la levée destinée à compléter l'effectif des bataillons de milice fixé à 650 hommes. — Fol. 86. Dépêche de Saint-Florentin. — Le contrôleur général des finances se fera rendre compte des entreprises des officiers des gabelles, pour établir le *sexté*. Rien ne sera fait de contraire aux privilèges de la Province. Inutile d'envoyer une députation. — Fol. 112. Réception du nouveau chemin ouvert dans la montagne de Vitteaux, et dans celle de Clermont. — Fol. 134. 170. Ordre aux habitants de Palleau et Saint-Marc-de-Vaux de travailler à la réparation de leurs chemins. — Fol. 142. Construction d'une estacade et d'un éperon à l'extrémité des levées de Verdun, lieu dit la Tête aux Chevaux. — Fol. 144. 267. Présentation du sieur Goin, notaire, comme maire de

Bois-Sainte-Marie. — Fol. 162. Renouvellement du bail des bâtiments des Jacobins loués à l'Université de Dijon. — Fol. 229. Ordre pour la plantation des parties achevées de la nouvelle route de Dijon à Paris par Vitteaux. — Fol. 238. Dépêche du ministre Trudaine, qui met à la charge de la Province 1,500 toises de chemin, entre Précly-le-Sec et Ver-manton, que l'on disait appartenir à la généralité de Paris. — Fol. 239. Réception de P. Seguin de La Motte, écuyer, dans la survivance de l'office de receveur du bailliage de Dijon, tenu par Nicolas Seguin, son père. — Fol. 265. Injonction aux habitants d'Arc-sur-Tille et de Bressey de réparer l'ancien chemin conduisant d'Arc-sur-Tille à Auxonne par Bressey. — Fol. 272. Gratification de 6,000 livres accordée par le Roi, sur les fonds de la généralité, au comte de Tavannes, commandant de la Province. — Fol. 278. Dépêche du ministre Saint Florentin, qui approuve l'établissement d'un étapier général. — Fol. 279. Délibérations prises au voyage d'honneur. Cahier des remontrances à présenter au Roi. — Fol. 285. Marchés pour la fourniture des bourses des jetons, pour la gravure des coins ; — fol. 305, pour la fourniture des matières d'or et d'argent. — Fol. 348. Traité d'abonnement des lettres du sceau renouvelé pour trois ans par les Élus avec le trésorier général de la grande Chancellerie. — Fol. 349. Gratification de 150 livres outre les 200 livres de gages, accordée à l'avocat de la Province aux conseils du Roi. — Fol. 359. Institution de Jacques Hardouin-Mansard, architecte du Roi, en qualité d'architecte de la Province, en remplacement de Gabriel. — Fol. 363. Représentations faites par les Élus au contrôleur général sur le projet du Roi d'emprunter 3 millions sur la Province. — Fol. 379. Cet emprunt est maintenu mais réduit à 2 millions. — Fol. 392. Mémoire au contrôleur général sur les plantations des routes de la Province. — Fol. 396. Dépêche du ministre Saint-Florentin, qui agréé le sieur Carré comme greffier de la Chambre du Tiers-État. — Fol. 441. Invitation à M. de Bissy, Élu de la noblesse, de s'occuper des inscriptions du piédestal de la statue équestre et à M. de Montigny d'en payer la dépense. — Fol. 439. Mémoire des Élus contre l'usage nouvellement établi de faire contribuer aux dépenses des presbytères, les seigneurs et les forains des paroisses n'y ayant point leur résidence.

C. 3195. (Registre.) — In-folio, 614 feuillets, papier.

1717. — Registre 132<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 47. Réception de 7 ponceaux de pierre et des ponts dits les gués de Seurre sur la route de Beaune à Seurre. — Fol. 50. Mémoire des tranches de marbre appartenant à la Province. Marché passé par M. de Bissy, Élu de la noblesse, avec Guillon, graveur sur marbre à Paris, pour la gravure de l'inscription

du piédestal de la statue équestre. — Fol. 86. Réception des deux ponts en charpente sur l'Ouche, vis-à-vis la Colombière de Dijon. — Fol. 92. Réparation du chemin de Marmagne à Fontenay aux frais des communes limitrophes. — Délibération qui ordonne la continuation du chemin de Bar-sur-Seine depuis la limite de la Champagne à Châtillon, lequel devra former la nouvelle route de Troyes à Dijon. — Fol. 97. Ordre aux habitants de Saint-Symphorien et de Marmagne de réparer leurs chemins dont l'état est tel, qu'il est impossible au curé d'administrer les sacrements. — Fol. 101. Ordonnance qui condamne les communautés à 400 livres d'amende par chaque milicien quelles n'ont pas fourni. — Fol. 105. Réception d'un pont de pierre sur la rivière de La Drée, sur la route de Nolay à Autun. — Fol. 108, 129. Réception de J. Goin et Chevalier en l'office de maires de Bois-Sainte-Marie et Paray. — Fol. 109. Fixation à 20 pieds de la largeur des chemins d'Auxey à Meursault. — Fol. 124. Pouvoir donné à M. Chartraire de Montigny, trésorier de la Province, de faire tout ce qu'il jugera convenable pour maintenir la valeur du bled, devenu rare en Bourgogne, à des prix raisonnables, afin d'éviter le renouvellement des émeutes qui ont eu lieu à Dijon et dans plusieurs villes de la Province. — Fol. 158, 236. Injonction aux habitants de Meuvy, de Serrigny et de La Racineuse de réparer leurs chemins. — Fol. 215. Achat de bandoulières aux armes de la Province, l'une pour le garde des levées de Verdun, les autres pour les gardes des arbres de la nouvelle route de Dijon à Paris par Vitteaux. — Fol. 240. Plantations des revêtements de la levée d'Auxonne pour la défendre contre les eaux. — Fol. 249. Réception de la réparation des levées de Charnay et de Saunnières ; — fol. 258, de celle de Deroux ; — fol. 269, du pont des Arvaux qui porte le canal du Saufond à Citeaux. — Fol. 275. Nomination d'Antoine Bornet portier du Palais des États. — Fol. 285. Lettre de cachet du Roi pour hiverner deux régiments de cavalerie en Bourgogne. — Mesures prescrites par les Élus. — Fol. 288. Pouvoir donné à M. de Montigny, trésorier général, pour, de concert avec l'Intendant, rétablir l'abondance de bleds en Bourgogne. — Fol. 296, 330. Réception d'A. Perchet en qualité de syndic de la Province ; — de Philibert Roffort, de J. M. Cudel, maires de la ville d'Arnay et de Semur-en-Brionnais. — Fol. 305. Remplacement par économie de toute la plomberie des bâtiments du Palais des États qui était en mauvais état. — Fol. 313. Proclamat de la délivrance de levées, aqueducs et ponts sur la route de Semur à Saulieu ; — dans l'enclave de Précly-le-Sec ; — de la construction ou réparation des ponts de Nolay et de Saisy, route d'Autun ; — de ceux des environs d'Auxerre ; — d'Étrochey sur la Seine ; — de Chagny et de Semur. — Fol. 329. Ordonnance qui met le curage des arches du pont de Diénay à la

charge des communautés de Diénay, Villecomte, Saulx-le-Duc et Chaignay. — Fol. 350. Appointements de 2,000 livres au sieur Bonnichon, ingénieur de la Province. — Fol. 339. Listes des compagnies légitimées d'entrepreneurs, seules admises à concourir aux adjudications publiques. — Fol. 404. Marchés pour la fourniture des effets d'habillement et d'équipement des miliciens. — Fol. 412. Instructions données aux commissaires de la levée de la milice. — Fol. 437. Nomination d'A. Defay imprimeur de la Province, en survivance d'A. Defay, son oncle. — Fol. 452. Paiement des indemnités dues aux directeurs des chemins dans chacune des deux directions. — Bonnichon figure en tête comme directeur général aux appointements de 3,000 livres. — Fol. 458. Élargissement de la rivière de Cauzanne aux abords du pont de Nolay. — Fol. 463. Fixation de la largeur des chemins de Trouhans, Montot et Brazey.

C. 3196. (Registre.) — In-folio, 693 feuillets, papier.

**1748.** — Registre 133<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 33. Ordre aux Élus de présenter un candidat pour remplacer, comme maire d'Auxonne, le sieur Piedefier, que le Roi veut destituer. — Observations des Élus au contrôleur général, en réponse à une dépêche où il leur notifie une augmentation de 2 sols sur la capitation. — Fol. 35, 87. Présentation et réception de M. de la Ramisse comme maire d'Auxonne. — Fol. 60. Ordonnance des Élus contenant règlement sur le logement des gens de guerre. — Fol. 70. Location des bâtiments du Petit-Clairvaux pour le logement des prisonniers autrichiens et hollandais. — Fol. 75. Réparation du chemin de Noyers à Bar-sur-Seine par Censy et Fulvy. — Fol. 85. Construction d'une banquette sur la route de la montagne de Somberton. — Fol. 98. Réception d'un nouveau chemin depuis la montagne de Clermont jusqu'à l'entrée de Rouvray. — Fol. 100. Lettre close pour la convocation des États. — Fol. 103. Réparation faite de la brèche faite au mois d'août 1744 par une « orvale » dans la levée derrière l'église Saint-Jean de Verdun ; — *passim* : concessions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 110. Survivance d'une place d'huissier de la Province, accordée au sieur Albert Marchand, ancien garde-magasin des bleds du grenier d'abondance ; — *passim* : indemnités accordées à divers particuliers dont on a pris les héritages et les maisons pour l'ouverture de la nouvelle route de Vitteaux à Rouvray. — Fol. 164. Ordre de faire réparer par les communautés le chemin d'Auxerre à Troyes, par Pontigny ; — fol. 177, de planter la route depuis Rouvray à Auxerre. — Fol. 202. Institution du garde de la levée d'Auxonne. — Fol. 228. Réception de Cl. Racle en survivance de l'office de portier de la Chambre des Élus. — Fol. 236. Première entrée de la nouvelle chambre des Élus : —

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

Clergé : M. de la Briffe, abbé d'Obasime, doyen de la Chapelle de Dijon ; — Noblesse : le marquis d'Anlezy, Richard de Ruffey, élu du Roi ; — Burteur, maire de Dijon, Doublot, maire de Montbard, Élus du Tiers-État. — Fol. 247. Emprunt de 1,200,000 livres pour la capitation. — Fol. 254-432. Commission nommée par les Élus pour reconnaître le lieu le plus convenable de la maison destinée au présidial, afin d'y déposer les minutes et registres du greffe. — Fol. 268. Construction de deux ponts et d'un aqueduc en pierre entre Semur et Viserny, route de Noyers. — Fol. 290. Réception des ponts de Chagny ; — de Nolay ; — de Saisy ; — de 33 ponceaux de charpente sur la route de Louhans à Cuisery ; — de la levée de Pouillyles-Dijon ; — fol. 297, du grand pont d'Étrochey ; — de ceux de La Margelle ; — fol. 309, de la continuation du chemin de la montagne de Vitteaux. — Fol. 314. Dépêche du ministre Saint-Florentin annonçant que le Roi a nommé l'abbé de Grosbois pour remplacer l'abbé de la Briffe, Élu du clergé, qui vient de mourir. — Fol. 347. Traitement de 2,000 livres à Julien Bonnichon, ingénieur de la Province. — Fol. 361. Lettres de cachet du Roi pour l'hivernement en Bourgogne de 11 bataillons d'infanterie, sans tirer à conséquence pour l'avenir. — Concession de portion de chemin à Élisabeth Marchand, veuve du sieur de la Cuisine, avocat à Louhans. — Fol. 405. Annuel en l'honneur du feu Élu de la Briffe, célébré dans la chapelle des États. — Fol. 434. Réception de Gabriel Vautier, écuyer, en survivance de son père, receveur du bailliage de Bar-sur-Seine. — Fol. 438. Ordre aux habitants de Labergement-de-Cuisery, de réparer le chemin de N.-D. de la Chaux tirant à Tournus. — Fol. 440. Réparations faites aux casernes de la ville de Beaune, pour le logement des officiers hollandais. — Fol. 444. Réception de J.-B. Voisenet en qualité d'Élu du Roi. — Fol. 445. Proclamat de constructions et réparations à faire au chemin en cailloutis dans la montagne de Croix-Rougeot, à la chaussée des Bénédictines d'Auxerre, aux ponts de Viserny ; de Beaune à Chagny ; de Lucenay ; de Moutier ; de Ruffey ; de la Ramisse ; de Buffon ; du Bourset. — Fol. 453. Réception de Philibert Vaillant en l'office de maire de Mâcon. — Fol. 487. Délibération qui prescrit l'ouverture du chemin d'Auxerre à Coulanges-sur-Yonne. — Fol. 569. Marché pour la reliure de 43 exemplaires du tome 3<sup>e</sup> de l'histoire de Bourgogne par D. Plancher. — Fol. 577. Injonction aux habitants des communautés de Marsannay-la-Côte, Couchey, Fixey, Fixin, Brochon, Gevrey et Morey de réparer le chemin finerot qui les dessert.

C. 3197. (Registre.) — In-folio, 755 feuillets, papier.

**1749.** — Registre 134<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 40. Secours de 600 livres à l'hôpital de Saulieu. — Réception de Claude Perrin de Darron en l'office de receveur des



impositions de Bar-sur-Seine, jusqu'à la majorité de son neveu Perrin de Précy. — Fol. 46. Plantation par ordre des Élus d'une borne finagère à Cisse pour délimiter un aqueduc au bout de la rue du Chantre. — Réception du grand pont d'Aubigny-sur-la-Vouge. — Fol. 64. Avis au contrôleur général de la délivrance des octrois de Saône, faite au prix de 275,000 livres. — Fol. 69. Commission au trésorier général de Montigny, de faire faire les ouvrages nécessaires pour empêcher les inondations de la Brenne à Vitteaux. — Fol. 98. 115. Délibération qui met désormais à la charge des villes, le logement des officiers qui y sont envoyés en garnison ou de passage. — Remboursement de différentes sommes. — Fol. 116. Remboursement à M. de Montigny, trésorier de la Province, d'une somme de 30,000 livres avancée par lui pour achat de bled destiné à la subsistance de la ville de Dijon. — Fol. 140. Construction du pont de Saint-Georges sur l'Ozerain entre Flavigny et Sainte-Reine. — Fol. 146. Réception du mur du quai Saint-Jérôme à Seurre; — fol. 147, id. du thoux d'Allériot et d'un aqueduc dans ce village; — fol. 158, du nouveau chemin ouvert dans la montagne de la Croix-Rougeot. — Fol. 168. Viennot, fournisseur des vins de présent envoyés par les États, fait remarquer que si son mémoire est plus élevé que précédemment, cela tient à ce que le prince de Condé a demandé la première qualité des vins de Nuits et M. de Saint-Florentin du Montrachet. — Fol. 176. Réception de la levée du Montelon, près d'Autun; — fol. 180, d'un pont, route d'Arnay, près le château du Rousset; — d'un autre à l'entrée du faubourg d'Arnay; — de 21 ponceaux entre Chagny et Chalon; — des ponts de Buffon, Saint-Remy, Marmagne et Lucenay; — fol. 186, des ponts de la levée de la Canche; — de la levée des Montots près Verdun; — de celle de Chalon, depuis Saint-Jean-du-Maizel à Droux; — fol. 195, du pont et de la levée de Fleurey-sur-Ouche. — Fol. 224. Marchés de fourniture des effets d'habillement et d'équipement des milices de Bourgogne. Une veste de drap de Saulieu confectionnée, est payée 40 livres 15 sols, une chemise de toile et un col de crêpe noir avec des cordons de Padoue 50 sols, la paire de guêtres 30 sols, le havresac 48 sols, le chapeau bordé d'argent faux bordé avec gances 3 livres. — Fol. 226. Emprunt de 30,000 livres. — Fol. 226. Emprunt de 300,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 276. Réception de Cl. Burgat de Taisé en l'office de receveur des impositions du bailliage de Chalon; — fol. 334, d'Edme Fabry en celui de Nuits par survivance d'Ed. Seguin son oncle. — Fol. 366. Proclamat pour la délivrance de la construction ou réparation des ponts de Tanlay, de Longvic, de Thorey, de Monneau sur la rivière de Nuits (route de Nuits à Arnay); d'Agey; du pont et de la levée du ruisseau du moulin Larcher près de Nolay; des ponceaux en charpente de la route de Chalon à Mer-

vans; — l'ouverture d'une route dans la montagne de Rigny vers Auxerre et d'une autre dans celle de Velars. — Fol. 379. Réception de Benoit Rosselin en l'office de maire de Paray. — Fol. 382. Autorisation à M. Varennes, conseil des États, de traiter par abonnement, avec le directeur des domaines en Bourgogne, de plusieurs droits de contrôle, etc. — Fol. 392. Injonction à la communauté de Trochères de réparer le chemin de Belleneuve à Mirebeau. — Fol. 434. Paiement de 4,123 livres 16 sols 8 deniers pour les frais de l'inscription d'ouverture de la route dans la montagne de Clermont. — Fol. 459. Défense de couper les arbrisseaux plantés sur les talus de la levée de Pouilly, — et renouvellement de celle relative à la levée d'Auxonne. — Fol. 626. Marchés pour la gravure des coins des jetons des États, la fourniture des matières d'argent et de cuivre, et la fabrication des bourses de velours brodé, rouges ou bleues, et de cuir. — Fol. 655. Etat de la distribution de ces jetons au gouverneur, au contrôleur général, au ministre Saint-Florentin, aux membres de la Chambre des États, aux secrétaires, au commandant de la Province, à l'intendant, aux greffiers et commis, au trésorier, aux conseils, procureurs-syndics; aux trésoriers de France présents aux États, aux rapporteurs des requêtes dans les trois chambres, aux orateurs, à l'avocat au conseil du Roi, au grand maître et au maître des cérémonies, aux premiers président du Parlement, de la Chambre des Comptes, au correspondant du trésorier général à Paris, au capitaine de la porte, aux 1<sup>er</sup> commis du ministre Saint-Florentin, aux receveurs des bailliages, à Mansard, architecte du Roi, à l'ingénieur, à l'architecte, etc. — Fol. 746. Ordre de démolir les portes de Paris et de N.-D. à Cuiseau, pour l'élargissement de la route.

C. 3198. (Registre.) — In-folio, 811 feuillets, papier.

**1750.** — Registre 135<sup>e</sup> des délibérations des États. — Fol. 44. Réception du pont de Ruffey-les-Semur; — fol. 49, de ceux de Bâroillet et de Bras de Fer près le Maupas. — Fol. 68. Réparations faites aux levées de Charnay. — Fol. 78. Prolongement des épaulements du pont de Champforgeux et construction d'un mur de quai pour éviter les affouillements de la rivière de Thalie. — Fol. 81. Prêt fait par les États aux frères de la Doctrine chrétienne de 4 poêles de la Province, pour chauffer leurs écoles, — Fol. 86. Aumônes de 1,500 livres faites par les États à l'occasion de la convalescence du prince de Condé, — *Passim*. Concessions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 96. Instructions pour les commissaires de la milice; — liste de ces commissaires. — Fol. 106, 119. Construction du bâtiment du greffe du bailliage sur la rue Musette, à Dijon. — Fol. 142. Ratification du traité d'abonnement passé entre Varenne, conseil des États, et Girard,

directeur des domaines, insinuations et greffe. — Fol. 159. Remboursement du prix des étapes fournies par les villes. — Fol. 174. Ouverture du chemin d'Arc-sur-Tille à Pontailler. Plantation des piquets par l'ingénieur Bonnichon. — *Passim*. Concessions d'emplacements de chemins supprimés. — Fol. 200. Avis donné à la Chambre de la mort de M. Chartraire de Montigny, trésorier général. Elle vote un annuel qui sera célébré par les Capucins. — Nomination de M. Rigoley de Mipont trésorier général intérimaire. — Fol. 203. Réception de Humbert Didier en l'office de maire de Saint-Seine-l'Abbaye. — Fol. 206. Inventaire des deniers, registres et papiers du feu trésorier général. — Fol. 278. Réception de M. Marlot, maire de Dijon, en la chambre des Élus. — Fol. 280. Délibération qui accorde la propriété de la charge de secrétaire en chef des États à M. Rigoley de Mipont, la survivance à son neveu et l'exercice à Varenne, conseil des États. — Fol. 282. Rétablissement du chemin de Messigny à Sainte-Foy. — Fol. 293. Nomination de Thomas Dumorey en qualité d'ingénieur et inspecteur des chemins, ponts et chaussées de la Province, en survivance de J. Bonnichon, aux appointements de 2,000 livres pris sur les 5,000 livres du traitement de son prédécesseur. — Fol. 294. Réception de la levée de Fleurey; — du cailloutis depuis la montagne de la Cude jusqu'à la levée de Fleurey; — fol. 347, des ponts de Monthelon et de la levée de Macha près d'Autun. — Fol. 361. Injonction aux habitants de Saint-Bris de supprimer tous les escaliers, soupiraux de cave existant dans la traverse de la route de Paris. — Fol. 381. Gratification de 2,400 livres à Varenne, conseil de la Province, pour ses peines d'avoir ménagé l'abonnement avec le directeur des domaines. — Fol. 438. Réception du chemin ouvert autour du fossé de Saulieu; — fol. 442, du pont Monneau sur le chemin de Nuits à Arnay; — fol. 457, de deux ponts près d'Agey, route de Dijon à Arnay. — Fol. 467. Délibération qui admet Bernard de Blancey fils à suppléer son père, secrétaire en chef des États, en cas d'absence, maladie ou autres empêchements. — Fol. 471. Réception du pont de Lucenay sur le Serain; — fol. 502, de M. Rigoley de Mipont dans la charge de trésorier, ancien alternatif des États, jusqu'à la majorité du fils Chartraire; — fol. 507, de M. de la Poix, avocat, comme conseil des États; — fol. 527, de François Martin en l'office de maire de Saint-Gengoux. — Fol. 604. État des appointements des directeurs particuliers des chemins. — Fol. 607. Réception des deux ponts de Longvic; — fol. 609, de Pierre Thomassin en qualité de maire d'Arc en Barrois. — Fol. 639. Paiement de 200 livres à B. Barbuot, chanoine de la cathédrale, chapelain des Élus. — Fol. 651. Varenne, secrétaire en chef des États, est chargé de la direction des chemins du Charollais réunis à ceux du Duché. — Fol. 683. Paiement des arrérages des rentes constituées sur la Province.

C. 3199. (Registre.) — In-folio, 935 feuillets, papier.

1751. — Registre 136° des délibérations des Élus. — Fol. 1. Traités des receveurs des impositions des bailliages avec le trésorier général pour le versement de ces contributions. — Fol. 45. Règlement général au sujet des délivrances des travaux de la Province. — Fol. 50. Dispenses accordées à plusieurs communautés, de travailler à l'ouverture de la route d'Arc-sur-Tille à Pontailler. — Obligation imposée à d'autres communes d'y contribuer. — Fol. 96. Nomination de Dominique Albert huissier des États. — Fol. 127. Défense aux échevins et assesseurs des villes d'imposer d'autres sommes que celles portées dans les mandements des Élus. — Fol. 135. Réception de Ph.-A. Demanche, avocat, dans l'office de maire de Semur-en-Auxois. — Fol. 147. Ordonnance pour la levée de la milice. — Fol. 185. Gratification de 300 livres au courrier de cabinet qui a apporté les lettres de convocation des États pour le 14 juin. — Fol. 263. Décombrement du lit de l'Armançon en amont et en aval du pont de Tanlay, pour empêcher les affouillements. — Fol. 303. Injonction aux habitants de Sainte-Colombe-les-Vitteaux de réparer leurs chemins. — Fol. 310. Réception du bâtiment construit rue Musette à Dijon, pour servir de greffe au bailliage. — Fol. 322. Première entrée de la nouvelle Chambre des Élus; — Clergé: Bouhier, évêque de Dijon; Noblesse: le comte de Saulx, lieutenant général; Tiers-État, le maire de Dijon et Champion, maire d'Avallon. — Fol. 331. Réception de Perrin de Grégain receveur des impositions du comté de Charollais; — fol. 333, de Cl. Perreaux, écuyer, en qualité de maire de Chalon. — Fol. 368. Réception de la levée établie dans la prairie de Macha. — Fol. 382. Délibération des Élus qui dispense les officiers des bailliages, maîtrises et greniers à sel de concourir à la réparation des chemins. — Fol. 389. Délivrance de la construction de deux ponts de bois près Brazey. — Fol. 390. Travaux de déblaiement du grand aqueduc des bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 397. Tableau des communes chargées de l'entretien du chemin d'Arc-sur-Tille à Pontailler. — Fol. 400. Règlement au sujet des formalités qui doivent être suivies dans les adjudications et délivrances publiques. — Fol. 407. Injonction aux communautés d'Argilly et circonvoisines de réparer leurs chemins finerots. — Fol. 427. Réception de Cl. Petit receveur des impositions du bailliage de Saint-Laurent en qualité de receveur intérimaire de celui de Chalon pendant la minorité de son neveu Burgat, receveur titulaire; — fol. 436, des ponts et ponceaux de la nouvelle route de Chalon à Navilly; — fol. 438, de ceux de celle de Chalon à Mervans; — fol. 439, du pont des Chavannes près Chalon; — fol. 440, des aqueducs et levées de la route d'Arc-sur-Tille à Pontailler; — fol. 481, des ponts, aqueducs, levées

de la route de Montbard à Semur. — Fol. 489. Réception de Cl. Gouget-Duval, avocat, en l'office de maire de Seurre. — Fol. 538. Construction du pont de Saint-Romain dit de la Serve sur la route de Beaune à Autun. — Fol. 556. Paiement de 200 livres à B. Barbuot, chanoine de la cathédrale, pour la desserte de la chapelle des Élus. — Fol. 565. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 593. Réception de Gabriel Vautier en qualité de receveur des impositions du comté de Bar-sur-Seine. — Fol. 596. Construction du pont de Saint-Georges entre Sainte-Reine et Flavigny, route des troupes. — Fol. 614. Délibérations relatives à la réunion des États particuliers du Charollais à ceux généraux de Bourgogne. — Fol. 635. Autre portant qu'à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, la Province dotera 120 filles à raison de 100 livres pour chacune d'elles. — Fol. 684. Nomination des commissaires pour la levée de la milice. — Fol. 690. Frais du *Te-Deum* chanté à la Sainte-Chapelle à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. — Fol. 720. Proclamat pour la délivrance des chemins de Dijon au-delà de Bèze; de Charolles à Paray; de Charolles à Joney; de Chalon à Lons-le-Saulnier par Mervans; la construction d'un pont près Neuilly-les-Dijon; d'un autre près Puligny; des ponts de Morteuil; de Demigny; du Petit-Auxey; des Quatre-Vents sur la route d'Autun à Bourbon-Lancy; d'Iguerande; d'Anzy-le-Duc et des réparations de plusieurs autres. — Fol. 777. Délibération qui prescrit l'ouverture des routes de Semur à Flavigny; de Dijon au-delà de Bèze et de Chalon en Franche-Comté par Mervans.

C. 3200. (Registre.) — In-folio, 683 feuillets, papier.

1752. — Registre 137<sup>e</sup> des délibérations de Élus. — Fol. 36. Instruction et règlement sur la confection des rôles des tailles. — Fol. 40. Liste des compagnies légitimées pour enchérir aux rabais sur les ouvrages publics de la Province. — Fol. 41. Réception de Pierre Seguin de la Motte en qualité de receveur des impositions du bailliage de Dijon. — Marchés de fourniture des objets d'habillement et d'équipement des bataillons de milice. — Fol. 64. Construction de deux ponts, l'un sur le Muzin, à l'angle du bois de Grange, vers Balon, et l'autre sur la rivière de Longvay. — *Passim*. Concessions de portions d'anciens chemins par forme d'indemnité de terrain. — Fol. 100. Procès-verbal d'apposition de scellés au domicile de Rigoley de Mipont, trésorier général des États, décédé à Paris lors du voyage d'honneur. — Fol. 134. Institution d'une troisième charge de secrétaire général des États, en faveur de Jacques Varennes, écuyer, seigneur de Béost. Correspondance ministérielle à ce sujet. — Fol. 167. Aumône de 600 livres accordée par les États à la direction de l'aumône générale de Dijon. — Fol. 197. Délibération qui égale et fixe les droits et émolu-

ments de trois greffiers des États. — Fol. 214. Réception de Toussaint Bullier, avocat, en qualité de conseil des États. — Fol. 240. Tapis de peaux de moutons d'Arles, mis sous le bureau des Élus. — Fol. 248. Réception de J.-G.-A. Deschamps en l'office de receveur des impositions de l'Avalonnais et du comté d'Auxerre. — Fol. 255. Délibération qui fixe les taxations des deux commis principaux et des sous-commiss du greffe des États. — Fol. 270. Établissement d'un fil de pieux derrière l'église Saint-Jean de Verdun, bordée par la rivière du Doubs. — Fol. 273. Réception de Cl.-L. Febvre en l'office de maire de Mont-Saint-Vincent. — Fol. 296. Paiement des appointements de 3,000 livres à Bonnichon, ingénieur, et 2,000 livres à Th. Dumorey, reçu en survivance du premier; — fol. 305, de ceux de Lejolivet, architecte des États. — Fol. 343. Délibération qui annule et déclare injuste l'emprisonnement ordonné par Saint-Marc de la Maison-Neuve, directeur des chemins, de deux habitants de Précy, sous prétexte de refus de travail aux chemins, alors que nul avertissement n'en avait été fait et condamne ce directeur à rembourser à la communauté tous les frais qu'elle a faits à cette occasion. — Fol. 344. Délibération qui ordonne le tracé de la route d'Auxerre à Saint-Florentin, par Montigny-le-Roi. — Fol. 372. Remboursement de 335,600 livres sur le produit des crues. — Fol. 378. Injonction aux habitants de Sainte-Marie-la-Blanche de réparer la grande rue de leur village (traverse de la route de Verdun). — Fol. 385. Délibération qui ajoute au nombre des communes désignées l'année précédente pour concourir à l'ouverture de la route d'Arc-sur-Tille à Pontailler. — Fol. 406. Remboursement d'avances et appointements des directeurs des chemins, divisés en deux départements. — Fol. 413. Proclamat de la délivrance des travaux des ponts et chaussées; — chaussée et ponts de bois de Louhans à Cuisery; — réparations de la levée des Montots et de ses ponts; — de celle de la Chatelle; — de la chaussée de l'étang de la Racineuse; — construction de ponts sur la route de poste de Paris; — de deux à Corbeton sur le ruisseau des Fontaines, et à Saulieu; — d'une route de Verdun à Allerey; — des ponts et aqueducs de la route de Gray; de Demigny et de Morteuil; — de la chaussée en cailloutis de la Douée et de Cussy-les-Forges; — de celle pavée de Pont-de-Pany. — Fol. 418. Délibération des Élus qui, considérant l'impossibilité pour un seul ingénieur de s'occuper avec exactitude des parties de son emploi, vu la multiplicité de ces chemins, crée deux places de sous-ingénieurs sous les ordres des Élus, des commissaires généraux des chemins et tenus « subordonnés » à l'ingénieur. Il leur est alloué à chacun 1,200 livres de gages outre des gratifications. — Fol. 432. Construction d'un pont entre Izier et Magny sur le nouveau canal de la Tille. — Modifications dans le tracé du chemin à Bèze entre Arcelot et

Orgeux, obtenues par M. d'Arcelot. — Fol. 445. Instructions pour les commissaires chargés de la levée de la milice. — Fol. 455. État de la distribution des bourses de jetons au gouverneur, aux ministres, personnages et officiers de la Province. — Fol. 467. Marché pour la fourniture des matières d'argent et de bronze, de la façon des bourses et de la gravure des coins, cette dernière par Cl.-Joseph Marteau, graveur des médailles du Roi. — Fol. 469. Distribution de 42,500 livres de gratifications ; Saint-Florentin en touchait 18,000. — Fol. 481. Réclamation des habitants de Chagny contre le projet d'un pont à construire sur la route et qu'ils proposent, pour éviter les inondations, de reporter plus au nord. — Fol. 512. Reconnaissance des réparations faites aux levées de Verdun. — Fol. 517. Achat et distribution des vins offerts en présent par les Élus des États.

C. 3201. (Registre.) — In-folio, 921 feuillets, papier.

1753. — Registre 138<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 33. Délibérations qui ordonnent l'ouverture d'une route de Chalon à Bourg, par Romenay ; — la continuation de celle de Charolles à Chalon, à partir de Germagny. — Fol. 35. Achat d'une cuvette et de deux burettes d'argent pour le service de la chapelle du Palais des États. — Fol. 40. Autre qui astreint la communauté de Magny-saint-Médard aux réparations du chemin traversant le bois de Belleneuve ; — celles de Talmay, Renève, Jancigny et Heuilley à réparer le chemin finerot qui de leur territoire conduit à la Saône. — Fol. 42. Reconnaissance par le secrétaire en chef Varennes, du degré d'utilité du chemin projeté entre Commarin et Somberton, par Échannay, contre lequel le curé de ce village avait écrit au ministre Saint-Florentin. — Fol. 43. Fixation des gages des procureurs-syndics à 500 livres par an. — *Passim*. Concessions de portions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 55. Liquidation à 290,226 livres 10 sols 1 denier des sommes dues à la Province par la succession de Chartraire de Montigny, trésorier du pays. — Fol. 63. Ordre pour le rélargissement de la levée d'Arc-sur-Tille. — Fol. 57. Réception de Louis Cochardet, avocat, en l'office de maire de Saint-Gengoux ; — fol. 68, d'Étienne David en celui de receveur des impositions du bailliage de Beaune. — Fol. 79. Ordre au procureur-syndic de commencer des poursuites contre les villes et communautés en retard d'acquitter leur quote-part du prix de rachat des offices municipaux fait en 1735. — Fol. 93. Reconstruction de la planche d'Anzy-le-Duc ; — construction de la levée de la Douée de Beaune. — Fol. 108. Injonction aux habitants de Varanges d'ouvrir à travers la prairie un chemin de 30 pieds de large, fossés compris, pour gagner en droite ligne la route à Genlis. — Fol. 119. Nomination de Joseph-Pierre Antoine et Charles-Joseph Lejolviet, élèves de l'École des ponts et chaussées, en

qualité de sous-ingénieurs de la Province. — Fol. 198. Réception des ponts sur la Guyotte à Navilly ; — fol. 213, de Fr.-P. Coulon en l'office de maire de la ville de Louhans. — Fol. 236. Primes pour la destruction des loups dans le bailliage de Dijon. — Fol. 283. Aumône de 600 livres aux pauvres de l'hôpital de Semur-en-Auxois. — Fol. 306. Réception d'un pont sur le nouveau canal de la Tille entre Magny et Izier. — Fol. 347. Ratification du contrat au principal de 97,000 livres portant arrérages de 4,850 livres sur les États, passé au profit de M. Varennes pour la finance de sa charge de greffier-secrétaire des États de Bourgogne. — Fol. 353. Injonction aux entrepreneurs de terminer le pavage de Nuits et de Vougeot. — Fol. 359. Paiement au secrétaire de l'Intendant, conformément à l'arrêt du Conseil du 9 juin 1752, de la somme de 18,000 livres imposée sur la Province pour le paiement des bureaux de l'Intendant. — Fol. 369. Cession au séminaire de Dijon, des bois provenant d'une digue établie entre le Parc et le village de Longvic, en 1743, afin de protéger la route contre les inondations de l'Ouche et qui avait été emportée par une crue l'année suivante. — Fol. 401. Réception de deux ponts de bois dans la prairie de Brazey. — Fol. 412. Ordre pour la construction du pont d'Orgeux sur la Norge. — Fol. 420. Proclamat des travaux des ponts et chaussées ; — construction du grand pont de la Douée ; — d'aqueducs sur Fixin ; — des ponts d'Arc-sur-Tille et des travaux de redressement de la Tille et de la Norge ; — de deux aqueducs et d'un abreuvoir à Saint-Désert avec quatre ponts sur les rivières de Redoute, de Menou, de Brevan et de Guye (route de Joncy à Mâcon) ; — d'un mur de quai sur la Saône à Pontailier ; — la construction de deux chaussées route de Dijon à Gray, par Bèze ; — de ponts sur la route de Sèvre à Louhans ; — un escarpement de rochers au lieu dit le Chemin-Blanc, route de Beaune à Autun, etc., etc. — Fol. 433. Réception de Cl. Louet en qualité de notaire de la Province en remplacement de M. Vaudremont, décédé. — Pouvoir donné aux commissaires généraux des chemins, de faire construire des ponts et aqueducs provisoires dans leurs départements jusqu'à concurrence de 15,000 livres lorsqu'il s'agira d'affaires urgentes. — Fol. 487. Réception de Perrin-Précycy en l'office de receveur des impositions au bailliage de Semur-en-Brionnais. — Fol. 492. Ordonnance de l'Intendant qui casse une délibération de la ville d'Auxerre, laquelle s'opposait à l'ouverture du chemin d'Auxerre à Saint-Florentin, par Montigny-le-Roi, décrétée par les Élus de Bourgogne. — Fol. 512. Permission aux habitants de Frontenard de construire deux portes à leurs frais à l'embouchure du pont de la Guyotte étant sur leur territoire, pour garantir leurs héritages des inondations. — Fol. 514. Ordre aux habitants de Ciel de construire une petite chaussée en prolongement de la levée de Verdun conduisant à leur village. — Fol. 630. Taxa-

tions aux Élus pour leurs entrées ordinaires et extraordinaires. — Fol. 653. Élargissement de la route de Bar sur-Seine à la sortie du côté de la ville du côté de Troyes. — Fol. 656. Taxations aux commissaires-alcades. — Fol. 686. Gratification de 1,200 livres au sieur Bellevaut, entrepreneur à Serrigny-sous-Beaune, pour l'invention d'une machine destinée à l'épuisement des eaux. — Fol. 689. Institution du garde de la levée des Montots, route de Dôle à Chalon. — Fol. 705. Élargissement du lit de la Brenne dans la ville de Montbard au-dessus et au-dessous du pont. — Fol. 743. Ordonnance des Élus concernant les travaux sur les chemins par les corvéables et les communautés. — Fol. 759. Gratification de 24 livres au fermier de la Brosse-sur-Velars en considération des pertes que lui a fait subir une louve enragée qui a été tuée dans sa ferme.

C. 3202. (Registre.) — In-folio, 697 feuillets, papier.

1754. — Registre 139<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 36. Rassemblement des bataillons de milice à Dijon pendant huit jours, afin d'y être exercés au maniement des armes. — Fol. 63. Ordonnance pour le remboursement des étapes aux villes et communautés. — Fol. 87. Indemnités de terrains pris près le jardin de Saule devant l'arquebuse de Dijon, pour la route de la porte Guillaume aux Chartreux. — Fol. 107. Ordonnance des Élus portant règlement sur les constructions des bâtiments sur les routes ou les traverses de route dans les villes et villages et alignements. — Fol. 153. Construction d'une digue en pierre pour la conservation du pont de Buffon; — fol. 160, de 30 ponts provisoires sur la route de Mervans au pont de l'Étalet — et de 15 sur celle de Beaune à Verdun. — Fol. 172. Remboursement de 131,562 livres 10 sols, sur l'emprunt de 3 millions fait en 1745. — Fol. 220. Construction de deux ponts sur le ruisseau de Mâlain pour la desserte du vallon. — Fol. 244 et *passim*. Concessions de portions de vieux chemins par forme d'indemnité. — Fol. 268. Ordre aux ingénieurs de visiter la rivière de l'Armançon aux abords du pont de Tanlay, afin de remédier aux affouillements signalés. — Fol. 295. Arrivée du prince de Condé Louis-Joseph, venant pour la première fois présider les États. Compliment de la Chambre des Élus. — Fol. 296. Entrée de la nouvelle Chambre : Clergé, D. Trouvé, abbé général de Cîteaux; Noblesse, Et. marquis de Scorailles; Tiers-État, le maire de Dijon et Jouard, maire de Châtillon, Joly de Fleury, Intendant de Bourgogne, Élu du Roi. — Compliment de la nouvelle Chambre au prince de Condé. — Fol. 308. Reconnaissance des travaux à faire pour le rélargissement de la chaussée d'Arc-sur-Tille. — Fol. 338. Consentement des Élus à la construction du pont de Cravant par tiers entre la Province, la généralité de Paris et les propriétaires riverains. — Fol. 379. Ordonnance portant défense aux communautés de passer marché des travaux

qu'elles sont chargées de faire sur les chemins. — Fol. 380. Ajournement du projet d'ouverture d'un chemin entre Charolles et Roanne par Amanzé. — Fol. 405. Achat chez Desventes, libraire à Dijon, de plusieurs exemplaires des cartes septentrionales et méridionales du Duché. — Fol. 449. Gratification de 800 livres au messager qui a apporté la nouvelle de la naissance du fils du Dauphin. — Fol. 423. Paiement de celle de 12,000 livres accordée par les États à Mme Poissonnier, de Dijon, nourrice du duc de Bourgogne. — Fol. 435. Proclamat des travaux des ponts-et-chaussées. — Établissement de la chaussée de Saint-Magnance; de celle autour de Saint-Bris. Construction du revêtement du rempart de Saint-Laurent-les-Chalon, de deux ponts entre Beaune et Demigny; — de deux sur la route de Beaune à Autun; — de 3 ponts en bois, route de Seurre, près Bellevesvre; — de 11 ponts sur les routes du Charollais; — de ceux de Vougeot et de Saint-Seine. — Fol. 449. Lettre de cachet du Roi informant les Élus de sa volonté de faire cantonner des troupes en Bourgogne. — Fol. 465. Démarches des Élus pour l'établissement d'une brigade de maréchaussée à Bar-sur-Seine. — Fol. 470. Mémoire au sujet de la capitation des officiers des bailliages et des présidiaux; — délibération qui fixe cette capitation. — Fol. 505. Ordre à l'ingénieur de lever un plan pour le tracé définitif de la route d'Arnay à Somberton entre la Villeneuve et Somberton; — celui de la route de Châtillon à Montbard; — de celui de la route de Saulieu à Autun par Lucenay-Chissey; — d'une autre par Vianges et d'Autun à Couches. — Fol. 512. Acquisition du moulin de Pont-de-Pany pour le rélargissement de ce pont et de la route. — Fol. 534. Établissement d'une pépinière de mûriers blancs pour l'éducation des vers à soie à Dijon entre la Salpêtrière et le Castel. — Amodiation des terrains. — Fol. 566. Lettre de cachet du Roi qui régleme et fixe les gratifications qui seront payées à chaque triennalité. — Fol. 680. Procès-verbal d'études de deux routes allant d'Auxerre à Saint-Florentin, l'une passant par Montigny-le-Roi et Pontigny, l'autre par Monéteau et Seignelay.

C. 3203. (Registre.) — In-folio, 819 feuillets, papier.

1755. — Registre 140<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 34, 682. Ordre de lever les plans et profil d'un chemin destiné à relier la route de Dijon à Beaune à celle de Dijon à Seurre près Bonnencontre, par Morey, Gilly, Villebichot et les bois de Cîteaux; — ordre de le commencer. — Fol. 73. Remboursement de 50,700 livres sur le revenant bon des étapes. — Fol. 93. Ordre de lever le plan du chemin communiquant d'Arnay à Chagny par Nolay, Dezize et Santenay, afin de le réparer et lui rendre son ancienne largeur. — Fol. 117. Mémoire au sujet d'une instance en règlement de juges, entre

**l'abbé de Cîteaux et le procureur-syndic des États. Il s'agissait de l'atteinte portée aux privilèges de la Province par cet abbé et celui de Maizières qui, ayant deux procès avec deux nobles du pays, les avaient traduits devant le conseil d'État contrairement aux franchises du Duché portant que les Bourguignons ne peuvent être distraits de leur ressort de justice. — Fol. 124. Réception des ponts de Guillon sur le Serain et de Pontaubert sur le Cousin. — Fol. 158. Clôture de murs et construction de la serre de la pépinière des mûriers blancs au faubourg Saint-Pierre de Dijon. — Fol. 164, 702. Remboursement aux communautés du Charollais et du Mâconnais des avances faites à l'occasion des troupes envoyées à la poursuite des contrebandiers. — Fol. 175. Réception du cailloutis et de l'escarpement de rochers faits sur la route de Beaune à Nolay près la Rochepot, à l'endroit dit le Chemin Blanc. — Fol. 181. Réception des murs de quai sur la Saône à Pontailler ; — fol. 99, du pont nouvellement bâti sur la Vouge à Vougeot. — Fol. 224. Gratifications de 10 livres aux trois distributeurs des lettres du bureau de la poste à Dijon. — Fol. 233. Reconstruction aux frais de la Province d'un pont de bois sur la route de Beaune à Chalon par Demigny, joignant le grand étang de l'abbaye de Maizières. — Fol. 238. Autorisation aux habitants de la Douée de Serrigny de dégager les abords de la nouvelle levée, près le moulin ; de décombrer une fontaine et d'élargir une rue et un passage pour le bétail. — Fol. 259. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 304. L'Intendant de Bourgogne, Élu du Roi, dépose sur le bureau de la Chambre un mémoire de M. Chézy, ingénieur envoyé par le contrôleur général des finances en Bourgogne, afin d'examiner les projets proposés pour l'ouverture d'un canal entre la Saône et la Seine par Pouilly. L'Intendant fait connaître que M. Chézy a reconnu la possibilité de l'entreprise et propose à la Chambre de contribuer aux dépenses de cette vérification. Celle-ci prend la moitié des frais au compte de la Province. — Fol. 317. Impôt de 300,000 livres pour la consommation de l'étape. — Fol. 325. Délibération qui prescrit la réparation du chemin d'Auxerre à Seignelay et accorde des secours à la manufacture qui y est établie. — Fol. 395. Indemnité de 300 livres au sieur Moret, fabricant de Lyon, qui avait été mandé à Dijon par l'Intendant, à l'effet d'essayer d'y établir une manufacture d'indiennes, ce qui n'avait point réussi. — Fol. 405. Délibération qui ordonne la levée du plan géométral d'une route de Tournus à Saint-Gengoux et à Joney. — Fol. 413. Mandat de 2,437 livres 10 sols 6 deniers, moitié de celle accordée par le ministre à l'ingénieur de Chézy, chargé d'examiner les projets du canal. — Constructions des balustrades autour du grand puits de Bourbonne. — Fol. 442. Ordre de lever le plan d'un chemin de communication de Saint-Germain-des-Bois à Lessart en Bresse, destiné à servir**

de prolongement à la route de Louhans à Chalon. — Fol. 444. Délibération qui rend à la commune d'Arceau et Arcelot une portion d'ancien chemin pris sur son communal, lequel avait été accordé au sieur Vernisy. — Fol. 457, 465. Réceptions de Marie Monot fils, avocat, et Nicolas Bodin, avocat, en qualité de maires de Cuisery et de Mâcon. — Fol. 463. Ordre à l'ingénieur de dresser un devis de la reconstruction en bois du pont de Lamarche-sur-Saône dont le plancher avait été enlevé pour empêcher le passage des contrebandiers et qui avait été entraîné par la débâcle des glaces. Ce pont était à la charge des habitants qui demandaient un secours. — Fol. 496. Voyage d'honneur accompli du 15 au 20 février 1755. — Fol. 501. Marché avec Duvivier, graveur de médailles, pour la gravure des jetons des États, moyennant 400 livres. — Fol. 507. Réception de P. Genaudet en qualité d'huissier des États. — Fol. 531. Paiement de 100 livres à un mineur alsacien, employé à rechercher dans la Province des gisements d'ardoise et de houille. — Fol. 535. Arrêt du Conseil interdisant aux Élus d'accorder d'autres gratifications que celles énoncées dans l'arrêt du 28 mai 1742. *Passim*. Concessions de portions de vieux chemins par forme d'indemnité. — Fol. 573. État de la distribution des bourses de jetons en or, argent et cuivre. — Fol. 579. Marché pour la fabrication de ces bourses en velours brodé, en velours de Gênes et en cuir, moyennant 817 livres ; — pour la fourniture des matières d'or, d'argent et de cuivre, moyennant 90 livres l'once d'or, 57 livres 13 sols le marc d'argent et le millier de jetons de bronze à raison de 120 livres. — Fol. 624. Réception de Jouard, maire de Châtillon, en qualité de receveur des impositions du Châtillonnais pendant la minorité du fils Marlot. — Fol. 629. Mémoire des Élus au Roi, au sujet d'une pension de 20,000 livres, demandée par le duc de Saint-Aignan sur la province de Bourgogne. — Fol. 632. Ordre d'ouvrir incessamment la branche du chemin qui, depuis Rezille, doit établir une communication avec la route d'Autun à Nolay et faciliter l'exploitation des mines de houille découvertes à Épinac.

C. 3204. (Registre.) — In-folio, 569 feuillets, papier.

**1756.** — Registre 141<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 7. Construction d'un pont en briques sur la rive du Pasquier-du-Bas, grand chemin du Doubs vers Charettes. — Fol. 19 et *passim*. Concessions de portions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 22. Gages de 150 livres au messenger du Brionnois. — Fol. 41. Délibération qui met à la charge de la ville de Dijon l'entretien des chemins de ceinture, des faubourgs et jusqu'à une certaine distance des barrières ; — fol. 42, qui oblige les communautés voisines de Saint-Bris de travailler à la route de la montagne de la Farge. — Fol. 47. Reconstruction du pont de Saint-Pierre près Autun. — Fol.

50. Autorisation au procureur-syndic d'introduire une instance au Conseil pour faire maintenir la Province dans ses privilèges de franchise des aides et notamment le mont Lassois, comme dépendance du Duché. — Fol. 67. Achat, pour le bureau des ingénieurs, du *Recueil des machines*, 6 vol. in-4 ; de l'*Architecture hydraulique* de Bélidor, 4 vol. in-4, et de l'*Architecture moderne*, 2 vol. in-4. — Fol. 86. Paiement d'une somme de 200 livres à la Société de N.-D. de la Miséricorde à Dijon. — Fol. 108. Rétablissement du chemin d'Aloxe à la Douée de Serrigny, qui avait été coupé lors de l'établissement de la levée. — Fol. 118, 144, 169. *Te Deum* et secours distribués aux pauvres à l'occasion de la naissance du duc de Bourbon. — Fol. 133. Construction de trois ponts et d'une chaussée en cailloutis à Chagny. — Fol. 136. Réception de celui de Saint-Seine-l'Abbaye. — Fol. 138. Nomination de Joseph Michel en qualité d'horloger de la Province. — Fol. 141, 188. Pavement de la grande rue de Cuiseaux et de celle de Chaumont à Châtillon. — Fol. 177. Mémoire des Élus contre Joly, prévôt général de maréchaussée en Bourgogne, qui refusait les cavaliers requis par eux, tant pour la milice que pour les travaux des chemins. — Fol. 261. Renouvellement de la défense d'attacher des bateaux aux estacades et aux levées de Verdun. — Fol. 266. Réception de J.-Cl. Baudesson maire de la ville d'Auxerre en remplacement de son père. — Fol. 274. Curage des fossés de la levée d'Arc-sur-Tille ; — frais de levée du plan de la route d'Arnay au Pont-de-Pany. — Fol. 290. Réponse des Élus au mémoire du curé de Lessart. — Fol. 291. Ordre à l'ingénieur de se concerter avec celui de Franche-Comté pour la levée du plan du chemin de Pesmes à Auxonne par Flammerans. — Fol. 300. Levée du plan de la continuation du chemin depuis le faubourg Saint-Pierre de Dijon pour rejoindre la route d'Auxonne. — Fol. 317. Sur l'ordre du ministre Saint-Florentin annonçant que la conjoncture présente met le Roi dans la nécessité de se procurer des secours extraordinaires pour la guerre et les invite à envoyer des députés au contrôleur général pour traiter des affaires qui peuvent intéresser la Province ; la Chambre délègue à cet effet Varennes, secrétaire, Rigoley, trésorier général et de la Poix, syndic, à l'effet de contracter l'abonnement du 10<sup>e</sup> et des 2 sols pour livre. — Fol. 330. Construction d'un pont sur la Tille, chemin d'Is-sur-Tille à Selongey. — Fol. 373. Réparations faites au pont de Colonne entre Arnay-le-Duc et Saulieu. — Fol. 387. Refonte de la cloche de la chapelle des Élus, pesant 52 livres. — Fol. 405. Établissement d'un bureau pour la régie des deux vingtièmes et des deux sols en sus du dixième. — Fol. 421, 525. Pouvoir donné au secrétaire Varennes pour traiter avec Michel Chevalier, ingénieur attaché à M. de Cassini, de la levée d'un plan exact de la ville et des faubourgs de Dijon et d'un autre plan topographique et figuré de cette ville et de ses en-

virons ; la ville contribue pour la moitié des frais. — Fol. 430. Thomas Dumorey, ingénieur de la Province, touche 5,000 livres d'appointement. — Fol. 458. Commission déléguée pour visiter, au couvent des Jacobins de Dijon, le dépôt des minutes des notaires de Dijon, qui ont été déposées dès 1725, à l'effet d'en constater l'importance et rechercher, conformément au décret des derniers États, l'emplacement où ce dépôt pourrait être établi. — Fol. 463. Proclamat des travaux publics à adjuger ; — construction des deux ponts de Plombières et d'une chaussée intermédiaire ; — chaussée, pont et abreuvoir de Vosne sur la route de Beaune ; — chaussée et pont de Cuisery ; — reconstruction du pont Mulot, près Chaussin, etc. — Fol. 465. Réception de P. Daubenton en qualité de maire de Montbard. — Fol. 467. Délibération portant que les impositions de 1757 seront diminuées de 200,000 livres, lesquelles seront prises sur les crues de sel. — Fol. 469. Imposition de la somme de 56,000 livres pour les frais de confection de la carte géographique de Bourgogne, levée par M. Cassini. — Fol. 476. Ordre de lever plusieurs tracés d'un chemin entre Nuits et Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 500. Ordre de commencer le chemin projeté de Montbard à Châtillon, jusqu'à Coulmier seulement. — Fol. 515. Délibération qui adopte le tracé d'un chemin d'Autun à Saulieu par Reclennes ; — fol. 521, qui ordonne les études d'un chemin de Toulon à Digoïn ; — d'un chemin de Bèze à Gray par Fontaine-Française. — Fol. 526. Remboursement des avances faites par F. Rozand, ingénieur chargé de la découverte des mines, marnes, charbons et autres productions minérales en Bourgogne. — Fol. 534. Paiement des appointements et des déboursés des commissaires et directeurs des chemins.

C. 3205. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1757. — Registre 142<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Secours de 2,400 livres aux pauvres de Dijon « avec invitation d'offrir à Dieu leurs vœux pour la conservation du Roy, ayant été attenté à la vie de Sa Majesté. » — Fol. 5. *Te Deum* chanté à la Sainte-Chapelle à l'occasion de l'attentat de Damiens sur la personne du Roi. — Secours de 1,200 livres donné, toujours à cette occasion, aux habitants de Nuits qui avaient souffert de l'inondation. — Fol. 23. Plantation d'arbres sur la route de Dijon à Auxerre. — Fol. 37. Nouvel ordre à l'ingénieur de lever le plan de la route d'Arnay à Sombornon à partir de Villeneuve, afin d'arrêter un tracé. — Fol. 43. Emprunt de 500,000 livres pour le paiement du vingtième. — Ordre de commencer le chemin de Tournus à Charolles et à la Loire par Joncy et Saint-Gengoux, suivant le tracé arrêté par les Élus ; — de continuer celui d'Auxerre au Pont-de-Pierre, limite de la Province. — Fol. 56. Réception de Marlot fils en qualité de receveur des impositions du

Châtillonnais. — Fol. 89. Salaire des chanteurs et musiciens qui ont exécuté les morceaux du *Te-Deum* chanté le 2 février. — La dépense totale monte à 12,000 livres. — Fol. 117. Emprunt de 2,000,000 de livres pour être portées au trésor royal. — Fol. 131. Remboursement de 153,930 livres sur les octrois de la Saône. — Fol. 179. Aumône de 300 livres accordées par les États aux pauvres de Vitteaux. — Fol. 189. Enregistrement des lettres de relief de dérogeance de noblesse, accordées aux frères et sœur Thomassin. — Fol. 193. Mémoire des Élus contre les gens de la Chambre des Comptes de Dôle qui, possédant et faisant valoir par leurs mains des biens sis dans le Duché, prétendaient être exempts de tailles. — Fol. 208. Réception de Cl. Mariène en qualité de maire de Saint-Jean-de-Losne; — de Dumont comme maire d'Is-sur-Tille; — fol. 317, de Et.-A. Le Texier maire de Bar-sur-Seine. — Fol. 239. Institution de Claude Modot jardinier à la pépinière d'Auxonne. — Fol. 242. Instructions et règlement sur la forme et la présentation des requêtes concernant les deux vingtièmes abonnés par la Province. — Fol. 268. *Passim*. Concessions de portions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 270. Itinéraire obligé, donné aux messagers du Charollais par les nouvelles routes. — Fol. 271. Mémoire de l'ingénieur sur les travaux à faire dans la montagne de Sombornon. — Fol. 309. Délivrance de la construction du pont de Nuits. — Frais de transport du portrait du prince de Condé donné par lui à la Chambre des Élus. — Mise au net du questionnaire envoyé aux curés des paroisses à l'occasion de la légende de la carte du Duché. — Fol. 326. Ordre à l'ingénieur de planter des pilots au bas de la levée des Augustins à Seurre afin d'empêcher les mariniers de dégrader cette levée en y amarrant leurs bateaux. — Fol. 368. Frais d'études du nouveau chemin de Semur à Flavigny. — Fol. 416. Réception des lettres de cachet du Roi pour la convocation des États au 21 novembre. — Gratification de 100 écus au courrier. — Fol. 418. Réception de Simon Ranfer, avocat, comme conseil des États. — Fol. 418. Entrée de la nouvelle Chambre: Clergé, l'abbé Desers, doyen de la Chapelle-aux-Riches de Dijon; Noblesse, le comte de Clermont-Tonnerre; Tiers-État, le maire de Dijon; de la Ramisse, maire d'Auxonne; Joly de Fleury, Intendant de Bourgogne. — Fol. 463. Emprunt de 300,000 livres pour le don gratuit. — Fol. 510. Mémoire des officiers de la Monnaie aux Élus, à l'effet de solliciter le maintien de l'hôtel des monnaies dont un arrêt du Conseil vient de décider la fermeture. — Démarches des Élus à cet effet. — Fol. 580, 583. Ordonnance du Roi, ordonnance des Élus et instructions aux commissaires pour la levée de la milice.

C. 3206. (Registre.) — In-folio, 883 feuillets, papier.

1758. — Registre 143<sup>e</sup> des délibérations des Élus. —  
CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

Fol. 29. Réparations au pont de l'Étang-Tobie, à une lieue de Cussy, sur la route de Dijon à Auxerre. — Fol. 53. Emprunt de 4,000,000 de livres au denier 20. — Fol. 100. Demande par les gentilshommes verriers d'Épinac d'établir aux frais de la Province un chemin d'Épinac à la route d'Autun. — Fol. 103. Délibération qui ordonne l'ouverture du chemin d'Arnay à Sombornon, par Villeneuve, la vallée de Commarin et Échanay; — fol. 106, celui de Bèze à Gray, par Fontaine-Française et Saint-Seine-sur-Vingeanne; — fol. 111, celui d'Auxonne à Pesmes, par Flammerans. — Fol. 114. Chaussée et plantation de saules établies en prolongement du pont de Navilly pour la sûreté des voyageurs. — Fol. 117. Ordre pour la continuation du chemin depuis le rempart de Semur-en-Auxois jusqu'à la rencontre des chemins de Montbard et de Vitteaux et la construction d'un pont sur l'Armançon. — Fol. 127. Réparations faites au pont de Monéteau, près d'Auxerre. — Fol. 135. Ordre d'ouvrir, dans le marquisat de Chaussin, trois chemins allant de Chaussin à Peseux, à Rahon et à Tassenière. — Fol. 140. Ordonnance des Élus qui prescrit à l'ingénieur de dresser l'état de toutes les routes de la Province; — un mémoire sur les moyens de les améliorer, d'en dresser une carte, de lever des plans pour le redressement des routes de Beaune à Autun, d'Autun à Arnay, et d'Autun à Couches; — de continuer le tracé de la route de Digoïn à Toulon jusqu'à la rencontre de la route d'Autun à Beaune; — de lever le plan de la route de Chagny à Saulieu; — de faire les devis de la reconstruction des ponts de Châtillon-sur-Seine et de Grome, route de Lyon; — de réprimer les usurpations du meunier de Montbard sur le lit de la Brenne; — de réparer le chemin entre Poiseuil-les-Saulx et Barjon (routes des fers du Châtillonnais à Dijon); — d'étudier le prolongement de la route de Pontailleur-sur-Cléry. — Fol. 158. Institution de Cl. Racle en qualité de portier de la Chambre des Élus. — Fol. 160. Concessions d'anciens chemins. — Fol. 163. Ordre au syndic de former opposition à l'arrêt du Conseil qui accorde une pension de 20,000 livres au duc de Saint-Aignan, ancien gouverneur. — Fol. 177. Institution de René Molineau concierge du Palais en survivance du sieur Lambinet. — Commission à M. Marlot, maire de Dijon, de faire expérimenter le remède présenté par le chirurgien Gaudet, de Saint-Sernin-du-Plain, contre la rage. — Fol. 246. Réparation du pont de Toulon-sur-Arroux et de ceux d'Athie, sur la route de Noyers. — Fol. 301. Emprunt de 300,000 livres sur le don gratuit. — Fol. 323. Réception de Gillet de Laval maire de Tournus; — de Cl. de Branges maire de Louhans. — Fol. 327. Enregistrement des lettres patentes du mois d'octobre 1758, portant création de deux foires à Tarsul. — Fol. 334. Secours de 1,200 livres à la manufacture de Seignelay pour la construction d'un foulon. — Fol. 368. Récep-



tion de Fiacre-Antoine Venot, en qualité de maire de Montcenis ; — de Claude Perrault, comme maire de Chalon ; — de Cl. Marey, maire de Nuits. — Fol. 418. Institution de Brunet avocat aux Conseils, pour y traiter les affaires de la Province. — Fol. 460. Procès-verbal de reconnaissance de la chaussée et des deux ponts à construire dans la traverse de Plombières ; — autre de la chaussée du pont et de l'abreuvoir de Vosne. — Fol. 464. Marchés pour la fabrication, la fourniture et la gravure des jetons des États et des bourses destinées à les renfermer. — Fol. 475. Distribution des 42,500 livres de gratifications à Paris. — Fol. 486. État de la distribution des jetons. — Fol. 492. Création d'une place de troisième sous-ingénieur de la Province nécessitée par le développement des ponts et chaussées à la charge des États. — Fol. 497. Emprunt de 1,500,000 livres pour la capitation. — Fol. 507. Commission d'Émiland Gauthoy, en qualité de troisième sous-ingénieur. — Fol. 524. Sur l'invitation du ministre Saint-Florentin, d'après l'ordre du Roi, les Élus donnent la survivance de la charge de secrétaire des États tenue par Varennes à Varennes de Beost, son fils. — Fol. 538. Vote d'une somme de 9,000 livres pour l'établissement d'une papeterie qui sera intitulée : Papeterie des États. — Mémoire à ce sujet. — Fol. 576. Procès-verbal d'ouverture de la route de Joncy à Tournus. — Fol. 628. Reconstruction du pont de Malot à Chaussin. — Fol. 648. Gratification de 20 livres par métier battant, donnée à la manufacture de Seignelay. — Fol. 645. Mémoire sur la charge d'Élu du Roi et négociations des Élus avec M. Joly de Fleury, titulaire, pour son rachat par la Province. — Fol. 953. Acquisition de cette charge par les États moyennant 240,000 livres. — Fol. 658. Réception de Claude-Joseph de la Ramisse en qualité de maire d'Auxonne et d'Élu du Tiers-État. — Fol. 671. Pouvoir donné aux secrétaires des États d'acquérir la maison du sieur Courtois, rue du Champ-de-Mars, pour y placer le dépôt des anciennes minutes des notaires de Dijon.

C. 3207. (Registre.) — In-folio, 596 feuillets, papier.

1759. — Registre 144<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 9. Concession d'ancien chemin à Arc-sur-Tille ; — à Champ-Forgeuil. — Fol. 28. Poursuites contre le meunier du moulin de Charolles en démolition d'un empellement nuisible au nouveau pont. — Fol. 34. Autorisation aux habitants de Cuisery de faire les travaux pour rendre plus praticables les accès de leur pont. — Fol. 80. Délibération portant que les maires des villes qui auront exercé pendant 20 ans à la satisfaction de leurs supérieurs, continueront à jouir des exemptions de tailles et des logements militaires. — Fol. 92. Frais de construction d'un moulin à casser des pierres pour le service des ponts et chaussées. — Fol. 96. Délivrance de trois ponts à construire

sur la route d'Auxerre à Saint-Florentin ; — d'une chaussée et d'un escarpement de rochers sur la route de Beaune à Autun et de la réparation des levées de Verdun. — Ouverture de la route de Saint-Florentin à Tonnerre et Chablis, par Montigny et Lignorelles ; — de celui de Vianges à la Vie de la Guette ; — fol. 99, de Toulon-sur-Arroux à la Ranche-des-Châtaigniers ; — fol. 103, de Digoin à Toulon. — Fol. 408. Augmentation de 200 livres accordée à l'ingénieur Mikel pour la levée du plan de la ville de Dijon. — Délibération portant règlement sur le service des ponts et chaussées, les ingénieurs, les commissaires, et les directeurs des chemins, et l'exécution des travaux. — Fol. 412. Autre concernant le travail des chemins par les corvéables ; — gratifications données aux ingénieurs. — Fol. 425. Appointements des directeurs et commissaires des chemins. — Fol. 434. Règlement pour la levée des cartes et des plans des routes et chemins. — Fol. 437. Instructions. — Fol. 467. Paiement de l'aumône de 8,000 livres accordée par les États à l'hôpital général de Dijon. — Fol. 200. Ordre à la veuve de Béguillet, notaire des États, de remettre tous les titres de la Province entre les mains de l'un de ses successeurs ; — réception d'Edme Béguillet, notaire de la Province, en remplacement de son père. — Fol. 258, 333. Construction d'une écluse et d'un glacis sous le pont de la chapelle Saint-Pierre, près d'Autun. — Fol. 343. Réception de M. Pourcher de Musseau, trésorier de France, en l'office d'Élu du Roi, réuni au corps du Bureau des finances ; — fol. 354, de J.-F. Maufoux en celui de maire de la ville de Beaune ; — de Ch. Virot, avocat, en celui de procureur-syndic des États. — Fol. 367. Ouverture du chemin d'Auxonne à Flammerans. — Fol. 377. Délibération concernant les dispositions pour loger deux régiments de cavalerie envoyés en Bourgogne par ordre du Roi, à cause des circonstances qui intéressent son service et maintenir le bon ordre. — Fol. 378. Proclamat de la délivrance de la construction de cinq ponts et d'une chaussée entre Chalon et Sennecey ; — d'un pont sur la Seine et d'une chaussée au sortir de Châtillon ; — de ponts sur la route de Chalon à Givry ; — de Saint-Gengoux à Tournus ; — des réparations des levées de Verjux. — Ordonnance des Élus contenant règlement pour la réparation et l'entretien des chemins finerots des communautés. — Fol. 410. Changement dans l'alignement de la route au sortir de Fontaine-Française. — Fol. 462. Mémoire présenté aux Élus (par Varennes, secrétaire) sur les cotes d'offices et les droits des Élus en matière de régie et d'administration des impôts considérés comme deniers d'États. — Fol. 476. Institution de Denis Bacot, jardinier de la pépinière de Dijon. — Fol. 563. Paiement de 3,858 livres pour les journées des commissaires-alcades, lors de l'examen de l'administration des Élus. — Fol. 575. Règlement pour la police des plantations des mûriers blancs et la distribution

annuelle des arbres. — Fol. 579. Institution d'un garde de la levée d'Auxonne.

C. 3208. (Registre.) — In-folio, 650 feuillets, papier.

**1760.** — Registre 145<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 3. Arrêt du Parlement qui ordonne la délimitation de la partie de la paroisse de Pressy-sous-Dondin qui dépend de la Bourgogne, d'avec celle relevant du Mâconnais. — Fol. 55. Encouragement de 2,400 livres accordé à M. de Chanrenault, commandant militaire à Dijon, pour avoir créé une filerie de fer à la forge de Velars. — Fol. 58. Délibération qui fixe à trois ans le délai dans lequel ceux qui se prétendent lésés à l'occasion des travaux des chemins, seront admis à présenter leurs réclamations. — Fol. 77. Vente des matériaux de la machine à casser les pierres, laquelle n'a pas réussi. — Fol. 80. Les appointements de deux seconds commis-greffiers sont augmentés. — Fol. 81. Pouvoir aux secrétaires de traiter avec le Bureau des finances de la vente de l'office d'Élu du Roi moyennant la finance de 110,000 livres. — Fol. 95. Délibération qui accorde une somme de 600 livres pendant trois ans au sieur Vaudrey, procureur à la Chambre des Comptes, à l'effet de faire des expériences d'agriculture dans son domaine de Spoy. — Fol. 102. Desventes, libraire à Dijon, vend aux Élus le *Code des tailles* en 2 vol. et six cartes de la Province en deux feuilles. — Fol. 147. Encouragement de 7,500 livres au même pour la création d'une papeterie qui portera le nom de Papeterie des États de Bourgogne. — Fol. 167. Contrat d'aliénation de l'office d'Élu du Roi, faite par les États au Bureau des finances. — Fol. 219. Secours de 2,400 livres accordé à M. de Chanrenault pour l'ouverture d'un chemin de Plombières à la Forge de Velars. — Fol. 246. Ordonnance du Roi concernant l'administration de la communauté de Couches. — Fol. 256, 303. Emprunt de 2 millions et 240,000 livres à rentes constituées. — Fol. 281. Réception des clayonnages établis dans la Saône pour la conservation du pont des Chavannes à Chalon. — Fol. 317. Etat de situation de la route de Flavigny à Semur ouverte depuis Semur jusqu'à Villenotte. — Fol. 331. Les frais pour la levée de la milice s'élèvent à 8,681 livres 15 sols 6 deniers. — Fol. 374. Réception de Jacob Champion, écuyer, en qualité de maire d'Avallon. — Fol. 376. Gratification au sieur Joly, commis au bureau des finances du greffe, pour avoir fait la table alphabétique des noms de lieux compris dans l'État général des villes, bourgs, imprimé par ordre de la Province. — Fol. 402. Etat des travaux de sculpture et menuiserie à faire dans la chapelle des États. — Fol. 405. Réception de Ch. Marlot receveur des impositions à Châtillon-sur-Seine. — Fol. 424. Ratification du contrat d'acquisition de la maison Courtois, pour le dépôt des archives notariales. — Réparation de la route du Charollais entre Saint-Désert et

Sassangy; — concessions de portions d'anciens chemins. — Fol. 512. Réception de Louis-Aimé Aujas, en qualité de maire de la ville de Mâcon. — Fol. 513. Entrée de la nouvelle chambre : Clergé, d'Apchon, évêque de Dijon; — Noblesse, le comte de Vienne; — Tiers-État, le maire de Dijon et Gouget-Duval, maire de Seurre. — Fol. 617. Etat des gratifications votées par les États et s'élevant à la somme de 262,628 livres.

C. 3209. (Registre.) — In-folio, 772 feuillets, papier.

**1761.** — Registre 146<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 45, 53. — Nouveau corps d'instructions pour la confection des rôles de la taille et de la capitation en Bourgogne. — Fol. 50. Secours de 300 livres aux sieurs Foucherot et La Valette, marchands à Dijon, qui avaient créé une manufacture de bas de soie. — Fol. 62. Réparations des ponts de Montbard, dégradés par le bois de flottage. — Fol. 104. Mémoire pour les Élus généraux concernant les cotes d'office. — Fol. 116. Délibération portant qu'avant d'ouvrir le chemin projeté de Savigny-le-Sec à Barjon par Villecomte, on étudiera un tracé d'Is-sur-Tille audit Barjon. — Fol. 118. Convention du Trésor royal avec le Trésorier de la Province pour le recouvrement du don gratuit voté par les États. — Fol. 165. Acceptation par les Élus d'un projet de chemin de Nuits à Seurre par Bagnot, proposé par les habitants de Nuits. — Fol. 166. Mission donnée à Varennes de Beost, secrétaire en chef, de s'occuper particulièrement de tout ce qui peut intéresser l'agriculture et l'économie rurale de la Province. — Fol. 180. Autre au même de se transporter à Arc-en-Barrois, à l'effet de visiter la manufacture d'indiennes qui y a été établie par le sieur Rivert. — Fol. 194. Réception de Jérôme Harbet en qualité de conseil des États en survivance. — Fol. 219. Emprunt de 3 millions de livres pour satisfaire aux demandes du Roi. — Fol. 269. Construction de deux ponts sur la route d'Agey à Arnay par Châteauneuf. — Fol. 302. Réception de J.-B. Gelin en l'office de maire de Mâcon. — Fol. 323. Paiement des réparations autorisées par la Province à la papeterie de Vougeot. — Fol. 430. Voyage d'honneur. Gratifications à divers personnages, s'élevant à la somme de 42,500 livres. — Fol. 434. Etat de la distribution des jetons. — Fol. 439. Marché avec le graveur Duvivier pour la gravure des coins. — Fol. 462. Mémoire des Élus pour défendre la manufacture de glace de Rouelle contre les attaques des directeurs de celle de Saint-Gobain. — Délibération pour faire lever les souffrances apposées dans le compte du trésorier général des États au sujet des vingtièmes des princes du sang. — Fol. 471. Institution de R.-P.-Coullant de Berry en l'office d'assesseur de l'hôtel-de-ville d'Auxerre. — Fol. 488. Construction de la maison du jardinier de la pépinière des mûriers blancs à Dijon. — Fol. 493. Réparations aux

ponts de bois de la route de Saint-Jean-de-Losne à Chaussin. — Fol. 518. Mémoire (de Varennes de Beost) sur les modifications à introduire dans le régime agricole du pays : il passe en revue le morcellement des héritages, l'assolement triennal, le vain pâturage, le partage des communaux, les regains des prairies, la culture des légumes dans les vignes, l'insuffisance des engrais ; il signale les abus que les encouragements votés par les États ne parviendront pas à déraciner. Il prend pour exemples les bailliages du Brionnais et du Charollais, où la propriété est divisée en petits domaines isolés les uns des autres et cultivés librement par leur possesseurs et propose de provoquer, dans les autres bailliages, la constitution de ces domaines séparés, en facilitant les échanges. Les Élus mettent la question à l'étude et sollicitent l'examen par des hommes compétents. — Fol. 536. Survivance de l'office de receveur des impositions du bailliage d'Autun, obtenue par M. de Fontenay, fils du titulaire. — Fol. 540. Réduction de la largeur de la route de Beaune à Autun de 30 à 25 pieds tout le long du vignoble du Beaunois. — Fol. 545. Remboursement de 206,000 livres sur l'emprunt de 4 millions. — Fol. 547. Allocation annuelle de 400 livres à l'hôpital d'Auxerre et entretien de 20 rouets dans le but de soutenir la filature de coton établie dans cet hôpital. — Fol. 567. 16 juillet. Mémoire des Élus contre le Parlement et Cour des aides de Dijon au sujet des impositions dont celui-ci prétendait avoir le contrôle et la direction qu'il niait aux États. Ce mémoire, très long, rédigé par Varennes l'ainé, secrétaire en chef des États, comprend du folio 567 au folio 677. — Fol. 685. Construction d'un pont sur la Norges pour la desserte du village de Couternon. — Fol. 722. Vote de 3,000 livres pour l'achat d'un second cylindre pour la papeterie de Vougeot. — Fol. 766. Emprunt de 300,000 livres pour subvenir au paiement de l'abonnement des vingtièmes et 2 sols pour livre.

C. 3210. (Registre.) — In-folio, 457 feuillets, papier.

1762. — Registre 147° des délibérations des Élus. — Fol. 15. Ajournement de l'ouverture d'une route de Verdun à Louhans par Mervans, demandée par M. Fyot de la Marche, ancien premier président du Parlement ; — fol. 32, commission donnée au comte de Vienne, Élu, de se rendre en cour pour y défendre les intérêts de la Province. — Fol. 49. Emprunt de 3 millions pour la création de 150,000 livres de rentes nettes de retenues, charges et impôts. — Fol. 59. Mission donnée à l'ingénieur de donner le tracé d'un chemin finérot de Combertault, lequel avait été réduit à la largeur d'un sentier par les riverains. — Fol. 64. Levée du plan de la route de Créancey à Bligny et réparation faite au chemin de Pont-de-Pany à Châteauneuf. — Fol. 67. Réparation des chemins de Savigny-le-Sec et d'Is-sur-Tille à Barjon dans les parties les plus néces-

saires. — Fol. 68. Défense aux receveurs et collecteurs des tailles d'en représenter les rôles aux employés des fermes et de leur en laisser prendre copie. — Fol. 70. Délibération qui ordonne le tracé d'une route de Toulon à Autun par La Boulaye et Saint-Eugène. — Fol. 78. Réception des levées de Verjux. — Fol. 107. Députation du comte de Vienne et de M. Varennes, secrétaire, en cour pour y défendre les privilèges de la Province contre les attaques du Parlement. — Fol. 112. Gratification de 500 livres au sieur Joly pour la rédaction d'une table chronologique des édits, arrêts et déclarations. — Fol. 114. Autre de 400 livres au sieur ingénieur Lejolivet pour les dessins dont il a orné le plan nouveau de la ville de Dijon. — Fol. 148. Construction de quatre ponts sur la route de Saint-Florentin à Auxerre. — Fol. 178. Réception de trois autres sur celle de Saint-Gengoux à Tournus. — Fol. 211. Aumône de 200 livres accordée aux confrères de la Miséricorde de Dijon. — Fol. 243. Délibération de la mairie de Dijon qui cède les bâtiments de l'Île à l'effet d'y établir une manufacture d'étoffes de laines. — Réception de trois ponts nouvellement construits sur la route d'Avallon à Vassy. — Fol. 274. Procès-verbal de la visite par Varennes de Beost, secrétaire des États, des routes du Mâconnais, afin d'en constater l'état et les réparations nécessaires. — Fol. 291. Mémoire et compte rendu par le comte de Vienne, Élu, de sa députation à Paris et en cour à l'effet de soutenir les privilèges de la Province contre les entreprises du Parlement. — Fol. 291. Inventaire du mobilier appartenant à la Province, garnissant le palais des États. — Fol. 313. Autorisation au sieur Bourrée de Corberon de pratiquer un aqueduc sous la chaussée de la route de Beaune à Seurre, vis-à-vis l'entrée du château de Corberon. — Fol. 315. Emprunt de 700,000 livres pour le prix d'un vaisseau de 80 canons offert au Roi par la Province. — Fol. 389. Encouragement de 640 livres au sieur Lesseré, directeur de la filature de coton établie dans la maison de la Providence d'Auxerre. — Fol. 407. Autre de 300 livres au curé de Saulieu en considération des progrès de celle établie dans cette ville. — Fol. 445. Réception de L. Baudot en l'office de maire de Saint-Gengoux.

C. 3211. (Registre.) — In-folio, 504 feuillets, papier.

1763. — Registre 148° des délibérations des Élus. — Fol. 2. Délibération qui ordonne le tracé de la route d'Autun à Toulon par Montjeu, Mesvre, La Chapelle-sous-Uchon, La Tasnière et Saint-Eugène. — Autorisation aux habitants de Premeaux de substituer des mûriers blancs aux noyers plantés le long de la route. — Reconstruction du pont de la Montée-Rouge près de Beaune et du pont Burel sur la route de Pommard. — Fol. 40 et *passim*. Concessions de portions de vieux chemins par forme d'indemnité. — Fol. 46. Redressement du chemin de Mandelot à la route de Bligny, exécuté par

les communautés intéressées. — Fol. 48. Construction de la nouvelle route de Chalon à Autun entre Saint-Émiland et Couches; — de celle de Nolay à Autun par Sivry. — Fol. 94. Autorisation à l'ingénieur Dumorey de faire des sondages autour du pont d'Auxonne qui menace ruine et préparer un projet de reconstruction de ce pont en pierre. — Fol. 116. Marché passé avec Lattré, graveur à Paris, pour la gravure et l'impression du plan de la ville de Dijon. — Fol. 118. Construction de la levée d'Alleriot sur la Saône. — Fol. 126. Gratification de 400 livres au sieur Mikel, ingénieur, pour la levée du plan de la banlieue de Dijon. — Fol. 148-178. Autorisation à Varennes de Béost de traiter avec un sieur Defossey pour l'établissement dans les bâtiments de l'île d'une manufacture de mousselines imitées de celles des Indes. Marché. — Fol. 149. Réception de François Gueneau de Mussy en qualité de maire de Semur-en-Auxois; — de Rouget comme maire de Bar-sur-Seine. — Fol. 235. Annuel célébré dans la chapelle des États pour le repos de l'âme de M. Marlot, maire de la ville de Dijon. — Fol. 262. Réception de M. Rousselot son successeur. — Fol. 287-407. Ordonnances de police concernant la pépinière de mûriers blancs établie au faubourg Saint-Pierre de Dijon. — Habillement des douze gardes du gouverneur de la Province. — Fol. 308. Emprunt de 3 millions pour fournir à celui demandé par le Roi. — Fol. 333. Intervention des Élus dans le débat des officiers municipaux de Mâcon contre les officiers du bailliage qui voulaient les troubler dans l'exercice de la police. — Fol. 357. Réception d'Edme Boyer, avocat, en qualité de maire de Noyers; — fol. 359, de Fr.-N. Gibier, médecin, en celle de maire de Vitteaux. — Fol. 389. Dédommagement de 240 livres à Durand, graveur à Paris, pour la gravure et l'impression de la grande vue perspective de la ville de Dijon. — Fol. 445. Réception de D.-L.-F.-A. Bocquillon en qualité de receveur des impositions du bailliage d'Auxonne. — Fol. 470. Établissement d'un aqueduc souterrain pour tirer les eaux de la manufacture de carton du sieur Madenier à Dijon. — Fol. 488. Transcription de la dépêche adressée le 6 avril précédent, par le chancelier, au Parlement de Dijon, au sujet de ses démêlés avec les États de la Province à propos des impositions.

C. 3212. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1763 (novembre-décembre). — Registre 149<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Réception de J. Gai, avocat, en qualité de maire de Bourbon-Lancy. — Fol. 10. Concession de vingt rouets aux pauvres enfants de la paroisse de Châteauneuf-en-Auxois, qui se destineront à filer du coton. — Fol. 12. Rectification au tracé de la route d'Autun à Toulon. — Fol. 34. Versement de 9,000 livres pour les appointements des commis de l'intendance. — Fol. 47. Entrée de la nouvelle

Chambre: Clergé, l'abbé du Chastel; Noblesse, le comte de Chastellux; Tiers-État, les maires de Dijon et d'Auxerre. — Fol. 48. Réception du trésorier de France, Simon de Grandchamp, en l'office d'Élu du Roi. — Fol. 68. Institution du sieur Delaittre architecte de la Province en remplacement du sieur Lejolivet, décédé. — Fol. 74. États de distribution des arbres des pépinières de la Province. — Fol. 89. Pouvoir au trésorier général d'acheter le papier nécessaire pour le tirage de 200 exemplaires de la grande carte gravée du Duché. — Ratification du traité passé avec le géographe Seguin pour dresser cette carte. — Fol. 102. Paiement des dépenses faites à Autun pour la tenue des États au mois de novembre 1763. — Fol. 165. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 213. Gratification de 1,000 livres à l'entrepreneur de la manufacture de Seignelay; — de 600 livres aux directeurs de la filature établie à Auxerre à l'aumône générale. — Fol. 234. Réception de J.-M. Arnoult, avocat, conseil des États en survivance. — Fol. 241. Suppression de l'office de troisième secrétaire en chef des États après la démission de Varennes l'aîné, titulaire, et de Varennes de Béost, son fils, nommé en survivance.

C. 3213. (Registre.) — In-folio, 752 feuillets, papier.

1764. — Registre 150<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1, 611. Délibération qui ordonne l'ouverture de la route d'Avallon à Lormes, par Chastellux. — Fol. 37. Construction des ponts de la route de Joney à Tournus; — de celle d'Avallon à Vassy; — de ceux de la route de Beaune à Verdun. — Fol. 32. Invitation aux secrétaires d'étudier la question de l'inventaire méthodique des archives de la Province, demandé par les derniers États. — Fol. 60. Emprunt de 3 millions pour la création de 150,000 livres de rentes. — Fol. 69. Liste des compagnies légitimées admises seules à soumissionner les travaux de la Province. — Fol. 76. Liste de la distribution des bourses de jetons d'or, d'argent et de cuivre, ordonnée par les États. — Fol. 85. Reconnaissance du pont de Chagny enlevé par une inondation de la Dheune. — Fol. 101. Gratification au sieur Ligeret, chirurgien à Mont-Saint-Jean, pour soins donnés aux malades épidémiques de Charny. — Fol. 118. Reconnaissance des ponts et levées de Grosne et de Grison, sur la route de Chalon à Lyon. — Fol. 145. Concessions de portions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 190. Remboursement de 196,000 livres sur les 3 millions empruntés en 1745. — Fol. 204. Allocation de 200 livres aux capucins de Dijon pour l'annuel de M. Marlot, ancien maire de cette ville. — Fol. 205. Travaux pour l'adoucissement de la rampe de La Rochepot; — changer le cours du ruisseau de Nanty, près Sennecey-le-Grand. — Fol. 209. Remboursement d'une somme de 12,000 livres à M. Varennes, chevalier de l'ordre du Roi,

ci-devant secrétaire en chef des États, pour avances faites lors de sa députation à Paris, à l'effet de soutenir le procès des États de la Province contre le Parlement. — Fol. 212. Encouragement de 300 livres au sieur Boudin, fondateur d'une filature de coton à Avallon. — Fol. 227. Ordre au trésorier de se faire livrer les planches et les 400 exemplaires tirés de la grande carte du duché de Bourgogne, d'après Cassini. — Fol. 254. Mémoire des Élus présenté au Roi, touchant le service des étalons de la Province. — Fol. 273. État de la distribution des 400 exemplaires de la carte faite par les Élus. — Fol. 282. Mémoire sur la situation de l'agriculture en Bourgogne et les encouragements qu'elle nécessite, par Varennes de Béost, reproduit à l'appui d'une nouvelle demande touchant les échanges. — Fol. 347. Indemnité de terrain à Seguin de la Motte pour son concours dans la réparation du chemin finérot de Belleneuve à la route. — Fol. 365, 711. Délibérations qui ordonnent les travaux de la nouvelle route d'Autun à Toulon ; — le tracé d'un chemin depuis les carrières de marbre de La Brosse, près Bourbon-Lancy, jusqu'à la Loire. — Fol. 377. Réception du pont sur la Guyotte, traversant la levée des Montots. — Fol. 389. Réception de N. Molée en qualité de notaire de la Province. — Fol. 416. Construction du pont de Mirebeau et du guidon à l'embranchement des routes de Gray et de Pontailler. — Fol. 420. Ordre pour la confection d'une table alphabétique, chronologique et méthodique des délibérations des Élus. — Fol. 424. Réception de M. Burgat de Taisé en qualité de receveur des impositions du bailliage de Chalon. — Fol. 444. Mémoire des États de Bourgogne concernant l'édit du mois d'août 1764, portant règlement pour l'administration des villes. — Fol. 460. Réponse du Parlement aux mémoires des Élus sur les impositions ; — cotes d'office (suite de l'affaire Varennes). — Fol. 529. Construction du pont aux Chânes sur Suzon, route de Mirebeau à Dijon. — Fol. 540. Délibération qui ordonne le tracé aux piquets de la route de Somberton à Arnay, par Échannay, Semarey, La Lochère, Meilly et Villeneuve. — Fol. 570. Construction de cinq ponts et sept aqueducs sur la route de Lyon, depuis Mâcon à Pimont. — Fol. 572. Procès-verbal d'enquête et de constatation du vol de la caisse de Vautier, receveur du bailliage de Bar-sur-Seine. — Ordre de faire réparer le chemin tendant à Bricon (enclave de Bourgogne en Champagne) ; — fol. 573, aux riverains de la route de Saint-Bris à Tonnerre de planter des arbres fruitiers le long de leurs propriétés. — Fol. 590. Injonction au sieur Coffinet, seigneur du fief de la mairie de Poiseul-la-Ville, de justifier de son titre de maire perpétuel. — Fol. 612. Envoi à toutes les communes de l'arrêt du Conseil touchant les défrichements. — Fol. 620. Règlement du compte avec le géographe Seguin pour la gravure de la carte du Duché. — Fol. 650. Approbation par les Élus de la réunion

à l'île de Dijon des manufactures de mousselines et d'indiennes. — Fol. 659. Encouragement à la filature de soie de cette ville. — Fol. 745. Délibération relative à l'entretien du chemin de la manufacture de Seignelay au moulin.

C. 3214. (Registre.) — In-folio, 561 feuillets, papier.

1765. — Registre 151<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 2. Réception du sieur Mielle en qualité de maire de Saint-Seine-l'Abbaye. — Fol. 10. Ordre à l'ingénieur de lever le plan d'un chemin direct de Buxy-le-Royal à Saint-Désert. — Fol. 20 et *passim*. Concessions de portions de vieux chemins, par forme d'indemnité. — Fol. 30. Travaux d'améliorations entrepris sur la route de Val-de-Suzon à Saint-Seine ; — étude d'un tracé par Pasques. — Fol. 47. Ordonnance de règlement au sujet du visa des contraintes décernées par les receveurs des impositions et le contrôle des exploits. — Fol. 51. Encouragement à l'établissement à Dijon, par l'épicier Commard, d'une raffinerie de sucre. — Fol. 52. Délibération qui prescrit la réparation des levées de Verjux avec le concours des communautés riveraines. — Fol. 54. Ordonnance des Élus concernant le travail par corvée sur les chemins. — Fol. 66. Sur les pressantes sollicitations du contrôleur général et du ministre Saint-Florentin, les Élus allouent une somme de 6,000 livres à l'exécuteur Varennes, en sus des 12,000 votées précédemment. — Fol. 68. Approbation du projet du comte de Wal de rendre l'Ouche flottable depuis Crugey jusqu'à Dijon et encouragement de 5,000 livres pour lui venir en aide dans l'exécution, après l'obtention d'un arrêt du conseil. — Fol. 70. Commission donnée à Bernard de Blancey, secrétaire des États, de se rendre à Paris, à l'effet d'y poursuivre les affaires que la Province a en cour. — Fol. 71. Ordre aux ingénieurs de remettre aux commissaires généraux des chemins, une copie réduite à moitié de tous les plans des routes. — Fol. 136. Injonction au syndic des États de se pourvoir au Conseil contre la prétention de la cour des aides de Paris de connaître du vol de la caisse du sieur Vautier, receveur des impositions de Bar-sur-Seine, au mépris des privilèges de la Province et sous prétexte qu'il s'agissait des deniers du Roi. — Fol. 138. Remboursement de 213,000 livres sur le produit des octrois de Saône. — Fol. 148. Publication de l'arrêt du conseil qui renouvelle pour trois ans le droit de juridiction des Élus sur les grands chemins. — Fol. 202. Institution du garde des levées de Verjux. — Fol. 285. Paiement des gages des professeurs agrégés et suppléants de l'Université de Dijon. — Fol. 293. Réception du pont aux Chânes sur Suzon, à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas de Dijon, route de Mirebeau. — Fol. 316. Remboursement de 146,000 livres sur l'emprunt de 3 millions fait en 1761. — Fol. 322. Mémoire des États du Mâconnais au Roi, contre l'édit relatif à la nomination des maires qui, les

assimilant aux comtes de Bar-sur-Seine et d'Auxerre, avait délégué cette nomination aux États généraux de Bourgogne et à leur détriment ; — réponse de ces derniers. — Fol. 354. Proclamat des constructions et réparations aux ponts et chaussées ; — construction de la chaussée de Premeaux ; — d'un pont sur le Ponthulot, au-delà de Pontaubert ; — d'un autre à Busseuil vers Bar-sur-Seine ; — du grand pont de Chagny ; de celui de Monge ; entretien des digues de Verdun. — Fol. 455. Commission pour s'enquérir des moyens de préserver le port et les faubourgs de Seurre des dégradations causées par la rivière de Saône. — Fol. 356. *Te Deum* chanté à la Sainte-Chapelle pour le rétablissement de la santé du Dauphin. — Fol. 373. Ouverture du chemin d'Arnay à Autun en passant par Cordesse. — Fol. 396. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 413. Réception de M. de Branges en l'office de maire de Louhans. — Fol. 429. Ouverture du chemin de Bligny-sur-Ouche à Vandenesse ou à Pouilly ; — institution de M. Godescard avocat aux conseils du Roi à Paris pour occuper des affaires de la Province. — Fol. 457. La manufacture de Seignelay étant dans un état prospère, les Élus cessent leurs encouragements. — Fol. 458. Réception de J.-L. Feuchot en qualité de maire de Saulieu. — Fol. 481. Ordre aux ingénieurs de dresser deux fois par an un procès-verbal de visite des chemins entretenus par eux. — Fol. 507. Délibération des Élus qui, pour encourager l'industrie du filage du coton établie sur plusieurs points de la Province, instituent deux prix à distribuer chaque année, l'un pour le fil le plus fin, l'autre pour celui commun. — Fol. 509. État de situation des filatures de coton qui livrent leurs produits à la manufacture de l'Île à Dijon. — Fol. 548. Survivance de la place d'architecte de la Province accordée au fils Lejolivet, sous-ingénieur. — Fol. 549. Les communautés situées au-delà de Pontailler qui sollicitaient l'ouverture d'un chemin depuis Pontailler jusqu'en Comté, ne s'engageant qu'à l'entretien du grand pont de cette ville, les Élus ajournent toute détermination.

C. 3215. (Registre.) — In-folio, 679 feuillets, papier.

**1766** (janvier-décembre). — Registre 152<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 46. Institution de P. Rouget en qualité de maire de la ville de Bar-sur-Seine. — Fol. 47. Délibération qui ordonne l'ouverture d'un nouveau chemin entre le moulin Bernard et la Colombière de Dijon. — Fol. 62. Ordonnance des Élus contenant règlement pour le travail sur les chemins par corvées. — Fol. 82. Service funèbre célébré à la chapelle des États, à l'occasion de la mort du Dauphin. — Fol. 89, 315. Mémoire au sujet de la réparation du chemin de Prangey à la route de Langres. — Fol. 118. Ordonnance pour le remboursement des étapes fournies par les commu-

nautés. — Fol. 146. Mémoire concernant le passage des troupes à travers la Bourgogne et la nécessité de modifier les ordres de route d'après les voies nouvellement ouvertes, en abandonnant les anciennes. — Fol. 173, 215. Remboursement de 137,900 et 124,500 livres sur l'emprunt de 2 millions contracté en 1746. — Fol. 178, 250, 274. Réception de P. Rouget maire de Bar-sur-Seine, en qualité d'Élu du Tiers-État. — Fol. 260. Plantation d'une haie vive le long du fossé de la ville de Beaune, bordant la route. — Fol. 267. Réception de J.-B.-B. Gautherin en qualité de maire de Flavigny. — Fol. 274. Ordonnance pour la police de la cour du palais des États. — Fol. 308. Ouverture d'un nouveau canal à la rivière de Bauche à la suite du pont de Saint-Georges près Auxerre. — Fol. 310. Procès-verbal de reconnaissance des ruines du port et des faubourgs de Seurre occasionnées par les eaux de la Saône. — Fol. 321, 445. Enregistrement de la commission d'inspecteur des haras de Bourgogne, donnée au sieur Prinstet. Réception. — Fol. 332. Entrée de la nouvelle Chambre : Clergé, MM. de la Mare ; Noblesse, comte de Bourbon-Busset ; Tiers-État, Rousselot, maire de Dijon ; Rouget, maire de Bar-sur-Seine. — Millot de la Craye, élu du Roi. — Fol. 357. Délibération portant que l'on se conformera aux intentions du Roy, touchant la libération des dettes contractées par la Province, au moyen de remboursements à 4 0/0 du capital emprunté. — Fol. 358. Marché pour la fabrication de la tapisserie, tenture de la salle d'assemblée des États, des sièges, banquettes et gradins, au prix de 20 livres l'aune carrée. — Fol. 402. Concessions d'anciens chemins. — Fol. 443. Instructions et règlement touchant les haras et le service de l'inspecteur. — Fol. 466. Construction d'un pont sur le cours de Suzon, route d'Auxonne, à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre de Dijon. — Fol. 468. Recensement des juments dans le Charollais et le Brionnais. — Fol. 494. Paiement des réparations faites au palais des États. — Fol. 527. Indemnité au sieur Barbuot, M.-D. à Semur, pour soins donnés lors des épidémies d'Époisses, de Verrey-sous-Salmaise et de Frolois. — Fol. 534. Proclamat des travaux des ponts et chaussées. — Construction de deux rampes et d'un abreuvoir au bas de la descente de Premeaux ; — du pont de Sainte-Cécile, route de Mâcon à Charolles ; — de quatre sur la route de Chalon à Autun ; — de ceux de Corberon et de Labergement sur la route de Beaune à Seurre ; — de cinq sur la route d'Autun à la maison de Bourgogne ; — de deux sur la route de poste à Arnay-le-Duc ; — de cinq sur la route de Dijon à Auxonne ; — de celui de Villeneuve près Bar-sur-Seine ; — de deux abreuvoirs, l'un à Sombernon, l'autre à La Chaleur. — Fol. 554. Paiement de 5,000 livres au comte Wall en considération des ouvrages faits pour rendre la rivière d'Ouche flottable jusqu'à Dijon. — Fol. 567. Mémoire sur la nécessité d'établir trois nouvelles brigades de

maréchaussée en Bourgogne. — Fol. 576. Encouragement de 48 livres par métier battant accordé par les Élus aux sieurs Jacob et Labourey pour l'établissement à Dijon d'une fabrique de petites étoffes en laine du pays. — Fol. 615. État de la distribution des prix aux meilleures fileuses des filatures de la Bourgogne. — Fol. 622. Mémoire des Élus au sujet du commerce des grains, de leur prix excessif et de leur exportation hors du pays.

C. 3216. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1766 (décembre). — Registre 153<sup>e</sup> des Élus. — Fol. 1. Institution de J. Lejolivet fils en qualité d'architecte des États de la Province; — et de P.-J. Guillemot pour le remplacer comme sous-ingénieur des ponts-et-chaussées. — Fol. 34. Ordre de commencer les travaux de construction du chemin de Buxy-le-Royal à la grande route; — de celui de Charolles à La Clayette. — Fol. 37. Délibération des États du Mâconnais au sujet de ce dernier chemin. — Fol. 42. Ordre de lever les plans des chemins de Paray à Marcigny; — de Saint-Yan à Digoin; — de Montcenis à Couches et de Toulon à Cruchot. — Fol. 61. Encouragement de 600 livres à Fr. Devosge, peintre, élève de l'Académie de peinture de Paris, pour la création d'une école de dessin à Dijon et promesse de continuer le secours lorsque l'utilité de cette école sera acquise. — Fol. 70. Réception de J. de Charolles en qualité de receveur des impositions du bailliage de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 83. Invitation aux directeurs des chemins d'envoyer chaque année aux commissaires généraux les états de travail des corvéables et les états de distribution des tâches. — Fol. 91. Procès-verbal de reconnaissance des travaux faits dans la rivière d'Ouche à Plombières. — Fol. 167. Encouragement de 5,000 livres au sieur Allier pour la construction d'une manufacture de glaces, à Rouelle. — Fol. 186. Instructions aux commissaires pour la levée de la milice.

C. 3217. (Registre.) — In-folio, 557 feuillets, papier.

1767. — Registre 154<sup>e</sup> des délibérations des Élus. Manquent les 32 premiers feuillets. — Fol. 33. Réception de Jacques Droin en qualité de maire de la ville de Cuisery. — Fol. 62. Remboursement de 200,000 livres sur le produit des octrois de Saône. — Fol. 91. Ouverture du chemin de Charolles à La Clayette. — Fol. 94. Proclamat de la délivrance des travaux des ponts-et-chaussées. — Construction d'un grand pont de bois sur la Guyotte près Frontenard; — de huit ponts sur la route d'Autun à Bourbon-Lancy; — de trois sur celle de Châlon à Sennecey; — de deux sur celle d'Aiserey à Senre; — de quatre sur celle d'Autun à Saulieu; — de cinq sur celle d'Avallon à Lormes; — d'un sur la levée de Prâlonles-Sombernon; — d'un sur la levée du Serain vers Noyers.

— Fol. 123. Réception d'Ant. Durand, médecin, en qualité de maire de Paray-le-Monial. — Fol. 164. Gratification de 30 livres à Theulot, maçon à Corsaint, qui avait tué un loup enragé, lequel avait mordu et dévoré plusieurs personnes. — Fol. 198. Alignement donné au sieur Bouteloup pour une auberge située au faubourg Saint-Nicolas entre la route de Langres et le chemin de la porte Guillaume près le pont des Capucins. — Fol. 199. Pouvoir à M. de Sermiselles d'utiliser une ancienne voie romaine pour établir une communication entre le village et la route de Vezelay. — Fol. 220. Délibération qui fixe à 1,800 livres le traitement de M. Devosge comme professeur de l'école de dessin et régleme cette école. — Elle met toutes les dépenses à sa charge. — Fol. 228. Délibération par laquelle les Élus, moyennant la cession du péage des ponts de Louhans appartenant à M. de Chamillart et au chapitre de Tournus, consentent à la reconstruction des ponts dudit Louhans. — Fol. 233. Visite de la raffinerie de sucre établie dans l'hôtel Saint-Louis, rue Saint-Jean, à Dijon. — Fol. 238. Délibération qui fonde un prix de 50 livres dans chaque recette en faveur du cultivateur qui aura produit le plus beau blé; — qui établit une école de filature dans la manufacture de toiles de Dijon et qui maintient les prix à accorder aux meilleures fileuses. — Fol. 298. Permission au sieur Macheco de Premeaux de construire un pont à l'extrémité de l'avenue qui conduit de son château de la Chaume à la route de Beaune. — Fol. 305. Délibération contenant les formalités à observer pour les personnes qui demanderont des arbres des pépinières de Bourgogne. — Fol. 307. Ordre aux ingénieurs de produire un état de tous les ponts en bois ou en pierre sur les chemins de la Province. — Fol. 308. Autre pour l'étude d'une route de Semur à Vitteaux par Villeneuveles-Charigny et Braux. — Fol. 321. Voyage d'honneur. — Fol. 344. États de la distribution des bourses de jetons d'or, d'argent et de cuivre. Le Prince de Condé reçoit 100 jetons d'or dans une bourse de velours rouge brodée à ses armes. Les autres bourses distribuées ne renferment que des jetons d'argent ou de cuivre. — Fol. 354. Marchés avec le graveur Duvivier pour la gravure des coins et avec des boursiers. — Fol. 397. Création d'un service de directeur des travaux par corvées pour la conservation des digues et levées du Doubs et de la Saône. — Fol. 420. Délibération qui ordonne l'impression de 136 exemplaires de la carte des chemins de la Province. — Fol. 449. Encouragement de 500 livres accordé par les Élus aux sieurs Lallemand et d'Aprey, fondateurs d'une faïencerie dans ce village. — Fol. 470. Ordonnances de remboursement de divers capitaux empruntés. — Fol. 497. Mémoire des Élus généraux en réponse à celui des Élus du Mâconnais tendant à ne point payer le 11<sup>e</sup> de l'imposition annuelle qui se lève en Bourgogne pour les routes et par eux se

chargeant de la dépense relative à ces objets dans le Mâconnais.

C. 3218. (Registre.) — In-folio, 591 feuillets, papier.

**1768.** — Registre 155<sup>o</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Ordonnance contenant règlement pour la perfection du travail par corvée sur les chemins. — Fol. 10, 16, 84, 166. Alignements donnés aux maisons d'Arnay et de Chagny dans la portion traversée par la route. — Fol. 14. Réception de H. Bizot en qualité de maire de Pontailler. — Fol. 21 et *passim*. Concessions de portions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 33. Délibération portant que les receveurs des bailliages où il sera formé des sociétés de garde-étalons, seront les dépositaires des deniers de ces sociétés. — Fol. 43. Instructions sur le choix, l'entretien, la conservation et l'élevage des poulains et pouliches. — Fol. 63. Délibération qui fonde deux prix de 100 livres chacun, à décerner chaque année aux propriétaires des plus belles juments du Charollais et du Brionnais. — Réception de Guillaume Gouget-Duval en l'office de maire de Seurre. — Fol. 112. État des communautés des différents bailliages admises à concourir pour le prix d'agriculture. — Fol. 124. Construction des ponts des levées de Longeault et de Soirans. — Fol. 156, 428. Lettres de vétérance accordées à MM. Bhetty et Jouard, anciens maires de Cluny et Châtillon. — Fol. 210. Aumône de 900 livres accordée au couvent du Bon-Pasteur à Dijon. — Fol. 218. Réception de la nouvelle levée de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 227. Avis donné par les conseils des États sur la communication à eux faite du nouveau bail des fermes. — Fol. 246. Règlement touchant le service de l'inspecteur des haras. — Fol. 294. Réception de l'abreuvoir de Premeaux. — Fol. 296. Marché pour la fourniture de 30 chevaux de race danoise, holsteine, frisonne, au haras de la Province. — Fol. 318. Distribution des prix décernés aux meilleures fileuses de la Province. — Fol. 325. Visite de la manufacture de toiles peintes établie à Arc-en-Barrois par le sieur Weisbech. — Fol. 344. Tracé du chemin de Semur à Vitteaux par la forêt de Semur entre Massene et Villeneuve. — Fol. 348. Proclamat pour la délivrance des travaux des ponts et chaussées; — constructions de ponts sur la route de Tournus à la Maison-Blanche; — de Tournus à Joney, de Mâcon à Sainte-Cécile, de ceux de Saint-Andoche et d'Arroux à Autun, d'autres sur les routes d'Autun à Montjeu et à Chalon sur la Saône, route de Chalon à Bourg; — de 304 ponts sur les routes de la Bresse chalonnaise; — de 9 sur celle d'Autun à Bourbon-Lancy, etc. — Fol. 375, 428. Réceptions de Bonaventure Boudier et André Dumont en qualité de maires de Cuisery et de Châtillon-sur-Seine; — fol. 399, de Hubert Charles-Philippe Languet en survivance de son père receveur des impositions du bailliage d'Arnay. — Fol. 409. Délibération

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

des Élus qui demandent la destitution de Maufoux, maire de Beaune, à raison des difficultés qu'il n'a cessé de créer au commissaire envoyé par la Chambre à l'effet d'établir à Beaune un nouveau pied de tailles; — mémoire à ce sujet. — Fol. 425, 438. Messe de *Requiem* chantée dans la chapelle des États pour le repos de l'âme de la reine Marie Leczinska. — Fol. 490. Ordre au syndic de poursuivre en cour la suppression de la charge de commissaire sur le fait des aides dans le comté de Bar-sur-Seine; — fol. 538, aux ingénieurs de lever le plan d'un chemin de Montcenis à la Coudraye. — Fol. 559. Réparation de la grande route de Montbard à Avallon, demandée par les communes riveraines qui offrent de réparer les ponts de leurs territoires.

C. 3219. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

**1768** (décembre). — Registre 156<sup>o</sup> des délibérations des Élus. — Délibération qui statue sur les objets pour lesquels il sera accordé des indemnités par la Province lors de la construction des ponts et chaussées. — Fol. 15. Remboursement habituel des avances faites par le gouverneur du château de la ville d'Auxonne pour la fourniture de bois, huiles et autres ustensiles nécessaires du corps de garde du château. — Fol. 22. Acceptation de la démission de Pierre Maufoux, maire de Beaune. — Fol. 23. Nouvel encouragement accordé à la manufacture de toiles de coton à Arc-en-Barrois. — Procès-verbal de visite de cette manufacture. — Fol. 27. Ordre d'exécuter une nouvelle portion du projet de rectification et d'adoucisement des rampes du Val-de-Suzon et de Saint-Seine. — Fol. 42. Règlement général du service des ponts et chaussées composé de la réunion des décisions des Élus prises à diverses époques sur la matière. — Fol. 57. Encouragement de 150 livres au sieur Madenier, fondateur d'une fabrique de carton rue Maison-Rouge à Dijon dans le local d'une ancienne fayencerie. — Autre à la fabrique de petites étoffes de laines, serges, droguets établie au faubourg d'Ouche à Dijon. — Fol. 59. Autre à une manufacture de drap façon Elbeuf fondée à Dijon par les frères Sordoillet. — Fol. 68. Ordre de commencer l'exécution du chemin de Montcenis à la Coudraye pour gagner Toulon. — Fol. 74. Sursis ordonné pour l'ouverture de celui de Bligny à Arnay jusqu'à l'avancement des chemins exécutés dans le voisinage. — Fol. 85. Approbation du projet d'alignement des maisons sur le port de Digoïn sur Loire. — Fol. 87. Prix et rouets accordés aux fileuses de coton de la ville de Semur. — Fol. 89. Reconnaissance de l'écluse du moulin de Saint-Racho près le pont Saint-Pierre à Autun. — Fol. 91. Injonction aux habitants de Nuits d'entretenir en bon état les aqueducs qui leur appartiennent, joignant la grande route. — Fol. 118. Première liste de la distribution des prix de l'école de dessin fondée par Devosge. 1<sup>er</sup> prix de peinture, Munier de Dijon;

31



de sculpture, Duvaud, de Saint-Seine; d'architecture et ornement, Regnier, armurier à Semur. Naigeon, peintre, avait le 5<sup>e</sup> rang, Gagnereaux le 7<sup>e</sup>, Larmier le 3<sup>e</sup> en sculpture. L'école comptait 146 élèves, un seul professeur. — Fol. 139. Distribution de 25 rouets de fileuses de coton aux pauvres de la ville de Châtillon. — Fol. 146. Délibération qui déboute les habitants de Flavigny de leur demande en rétablissement du chemin de Flavigny à Saint-Seine par Bligny-le-Sec. — Fol. 153 et *passim*. Concessions d'anciens chemins. — Fol. 159. Procès-verbal de visite de la fayencerie d'Aprey. — Fol. 161. Délibération qui déboute François Devosge de sa demande en remboursement d'avances dans l'intérêt de l'école, sous prétexte qu'elles étaient pour la plupart à sa charge et néanmoins lui accorde la somme sous forme de gratification. — Fol. 209. Envoi à l'école vétérinaire de Paris de deux élèves pensionnés par la Province. — Fol. 210. Règlement contenant les privilèges et les obligations des propriétaires des juments dans la Province. — Fol. 213. Autre concernant les privilèges des garde-étalons réunis en société. — Fol. 215. Établissement de deux prix de 50 livres en faveur des propriétaires des deux plus beaux poulains ou pouliches âgés de trois ans provenant des juments annexées aux étalons de la Province. — Fol. 220. Institution d'un garde-haras pour l'étendue des bailliages de Dijon, Nuits et Auxonne. — Fol. 228. État contenant la race, le signalement, le prix d'achat et le placement des étalons achetés par les Élus.

C. 3220. (Registre.) — In-folio, 541 feuillets, papier.

1789. — Registre 157<sup>e</sup> des délibérations des Elus. — Fol. 8. Ordonnance de remboursement de 222,124 livres sur le produit des crues de sel. — Fol. 23. Mémoire fourni par les Élus à M. d'Invaut, contrôleur général des finances, à l'effet d'obtenir l'abonnement des 4 sols pour livre en sus de la capitation. — Fol. 45. Règlement du nouveau pied de taille à Selongey. — Fol. 59. État des communautés des divers bailliages admises à concourir pour les prix d'agriculture. — Fol. 104. Emprunt de 1,200,000 livres pour payer l'abonnement des 4 sols pour livre en sus de la capitation. — Fol. 109, 123. Remboursements sur différents emprunts. — Fol. 154. Réception du pont de Corberon sur le Muzin; — fol. 165, du pont Malo près de Chaussin. — Fol. 182. Indemnités payées aux commissaires et autres personnes employées pour la levée de la milice. — Fol. 217. Indemnité de 600 livres à Chaussier, doyen du collège de médecine, pour 120 journées employées à soigner les malades d'une épidémie qui régnait dans 40 villages. — Fol. 238. Distribution de 4,120 jeunes peupliers d'Italie par la pépinière d'Auxonne; elle délivre aussi 600 pommiers à plein vent, 170 poiriers à plein vent, 100 pommiers nains, 100 poiriers nains, 40 pruniers, 40 cerisiers et 20 abricotiers. — Fol. 259.

Réception de J.-F. Maufoux en qualité de maire de Beaune; — fol. 288, de M. de Charolles fils en celle de receveur des impositions du bailliage de Châtillon en survivance de son père. — Fol. 289. Gratification de 400 livres au médecin Bauzon, de Saulieu, pour l'aider à soutenir la filature et la manufacture de bas et de bonnets établie audit lieu. — Fol. 301. Réception de M. Pasquier de Villars, trésorier de France, en l'office d'Élu triennal du Roi; — fol. 312, de Fr.-J. Jacquinet, avocat, en celle de syndic de la Province; — fol. 321 de Louis Perrenet, notaire, en celui de maire de la ville d'Is-sur-Tille. — Fol. 328. Institution de J.-A. Lambert en qualité de concierge du Palais et chambre des États en remplacement de la veuve Lambinet, sa belle-mère. — Proclamat des délivrances des travaux des ponts et chaussées; — constructions de ponts et aqueducs sur les routes de Pouilly-en-Auxois à Bligny-sur-Ouche; — de Buffon à Aisy; — de Sombernon à Arnay; — de Chagny à Arnay-le-Duc; — de Beaune à Verdun; — d'Autun à Saulieu par Lucenay; — d'Autun à Roussillon; — d'Autun à Beaune; — d'Autun à Bourbon-Lancy; — de Joney à Charolles; — de Sainte-Cécile, route de Mâcon, à Charolles; — de Mâcon à la Maison-Blanche; — du grand pont de Genlis, route de Dijon, à Auxonne; — de celui de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Fol. 332. Modification au tracé du chemin de la montagne de Tournus, demandée par les États du Mâconnais. — Fol. 334. Demande par les mêmes de la continuation du chemin de Chauffailles à Mâcon; — de l'embranchement du chemin de Cluny. — Fol. 342. Délégation pour la visite de la fayencerie d'Aprey et de la manufacture des glaces de Rouelles. — Fol. 348. Encouragement de 600 livres au sieur Buquet, entrepreneur d'une mouture économique à Dijon. — Fol. 351. Réception de J.-B. Bechon en qualité d'huissier des États. — Fol. 366. Commission nommée pour examiner le travail de feu de la Poix, syndic de la Province et des comtés qui en dépendent. — Fol. 373. Délibérations qui accordent des rouets aux filatures d'Arnay, d'Avalon et de Noyers. — Fol. 375. Emprunt de 3,000,000 de livres pour le compte du Roi. — Fol. 383. Visite de la manufacture de coton établie à Mâcon; — de celle établie à Arc-en-Barrois. — Fol. 391. Délibération qui élève de 1,800 à 2,400 livres les honoraires de F. Devosge, professeur de l'école de dessin. — Fol. 395. Encouragement de 2,000 livres au sieur de la Chaise, en considération de son exploitation des houillères de Montcenis. — Fol. 407. Ordre à l'ingénieur de lever le plan de la route de Sainte-Sabine à Pouilly par la ligne droite. — Fol. 408. Fondation de trois prix annuels à décerner par voie de concours aux meilleurs élèves de peinture, sculpture et ornement de l'école de dessin. — Le prince de Condé est prié de prendre l'école sous sa protection et de lui ménager un local dans les dépendances du Logis du Roi. — Fol. 433. Indemnité de

120 livres accordée à Marie Laville, languedocienne, engagée par le jardinier de la pépinière des mûriers blancs de la Province, afin de dresser des ouvrières pour débrouiller les cocons de soie et apprendre à filer. — Fol. 466. Ordre à l'ingénieur Gauthey d'ouvrir un embranchement de la route de Mâcon à la Loire par Sainte-Cécile pour communiquer avec Cluny; — fol. 528, de planter les piquets du chemin de Couches à Montcenis et de la Charbonnière (Creusot) à Toulon par Montcenis.

C. 3221. (Registre.) — In-folio, 644 feuillets, papier.

1770 (janvier à décembre).—Registre 138<sup>e</sup> des délibérations des Élus.— Fol. 34. Rapport de l'ingénieur pour le rétablissement du chemin de Pont-de-Pany à Beaune par Pernand, Lieu-Dieu, Meuilley et l'Étang-Vergy.—Fol. 50. Réception de M. Rousselot, ancien maire de Dijon, en qualité de secrétaire en chef des États.— Fol. 52. Lui et son collègue Bernard de Blancey sont nommés commissaires pour la levée de la milice; — Bernard de Blancey est depuis seul chargé de ce service; — Rousselot de celui des étapes, et tous les trois, Bernard de Chanteau, aussi secrétaire, de la direction des chemins de la Province. — Fol. 53. Nomination d'une commission pour le jugement des requêtes des contribuables aux vingtièmes. — Fol. 67. Mémoires de l'ingénieur sur un projet de chemin de Sombernon à Saulieu par Pouilly. — Fol. 81. Ouverture du chemin de Nuits à Seurre par Bagnot. — Fol. 82. Ordre à l'ingénieur d'étudier un projet de descente de la montagne de Cressy, route d'Autun au port de Fourneau. — Fol. 89. Réception de Guillaume Raviot, maire de Dijon, en qualité d'Élu perpétuel du Tiers-État. — Fol. 92. Travaux exécutés pour l'adoucissement des rampes du Val-de-Suzon. — Fol. 104. Ordre à l'ingénieur de faire un projet d'écrêtement de la route de Langres vis-à-vis le village de Gemeaux. — Fol. 163. Présents d'argent faits par la Province, savoir : 9,000 livres à l'abbé Terray, contrôleur général des finances; 18,000 livres au comte de Saint-Florentin; 6,000 livres à M. de Livry, son premier commis; 3,000 livres au commis du secrétaire d'État chargé des magistratures et affaires municipales et 7,000 livres à des commis de finances. — Fol. 174. Marché avec le graveur Duvivier pour la gravure des coins des jetons; — autres pour la matière des jetons et des bourses. — Fol. 193. Approbation de l'acquisition de la maison Belot joignant le Palais des États. — Fol. 193. Construction de 12 ponts sur la route entre Semur et Bligny-sur-Ouche par Pouilly. — Fol. 209. Autorisation au sieur Drouhin, taillandier à Dijon, fournisseur d'outils de la Province, de mettre les armoiries du Duché sur son enseigne. — Fol. 213. Le maire de Dijon est délégué pour la surveillance de l'entretien de toutes les routes qui partent de Dijon dans toute l'étendue

de la banlieue. — Fol. 218. Marché avec le graveur Duvivier pour la gravure des coins des médailles de prix, destinées à l'école de dessin de Dijon. — Fol. 219. Ouverture des travaux de la route entre Pouilly et Sainte-Sabine. — Fol. 245. Délibération portant que, lors des assemblées des États, l'école de dessin établie dans les bâtiments du Logis du Roi, sera transportée aux Cordeliers auxquels on accorde une indemnité de 150 livres. — Fol. 249. Délibérations concernant les privilèges des garde-étalons par rapport à la taille et à leurs appointements. — Fol. 251. Les traitements des secrétaires et commis de l'Intendant à la charge de la Province sont portés de 9,000 à 12,000 livres. — Fol. 262. Règlement pour la constitution et le personnel du bureau des vingtièmes. — Fol. 276. Encouragement donné à M. de Castille, ancien officier aux gardes suisses retiré à Dijon, lequel ayant acquis la propriété des Argentières plantée de mûriers blancs, a l'intention d'y établir une manufacture de bas de soie. — Fol. 306. Secours de 6,000 livres donné par les Élus à l'évêque de Dijon pour être distribué par les curés aux pauvres de la ville : le prix du pain étant devenu excessif. — Fol. 314, 320. Réception de la levée entre Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage : établissement de clayonnages pour la soutenir. — Fol. 373. L'étendue du chemin à entretenir par corvée des habitants de cette ville est fixée à 1,700 toises. — Fol. 376. Marché avec l'ingénieur Seguin pour la composition d'une carte de la Province en une feuille. — Fol. 414. Réception du pont du Rû de Sornans, route de Semur à Époisses; — fol. 437, d'un pont sur la Tille, au-delà d'Arc-sur-Tille; — fol. 442, de J.-B. Ligeret en qualité de maire de Nuits; — fol. 443, du sieur Virely en qualité de conseil de la Province. — Fol. 449. Ordre à l'ingénieur d'étudier des tracés de routes par Bussy-le-Grand et Darcey, afin d'établir une communication de la ville de Flavigny et des villages voisins avec les routes de Chanceaux, Montbard et Châtillon. — Fol. 451. Proclamat des travaux des ponts et chaussées à mettre en adjudication; — construction de 3 ponts sur la route de Beaune à Autun; — de cinq autres et d'un lit de rivière, route d'Autun à Chalon; — de quatre sur celle d'Autun à Toulon; — de quatre sur celle de Couches à Montcenis; — de 6 ponts route de Charolles à La Clayette; — de 7 sur celle de Marcigny à Paray; — d'un sur celle de Joney à Tournus; — d'un sur le bief Guyard, limite du Lyonnais et du Mâconnais; — de 4 ponts sur la route de Mâcon à Lyon; — de 3 sur la levée de Pouilly-sur-Saône; — de 3 ponts et de 14 aqueducs route de Dijon à Pontaller; — du pont de Saint-Marc-sur-Saône; — d'un route de Sombernon à Arnay; — d'un et de 8 aqueducs route de Bligny à Pouilly; — de 2 autres route de Semur à Flavigny; — d'un route de Flavigny à Saint-Seine; — et d'un sur la route de Semur à Noyers. — Fol. 453. Le maire de

Dijon est adjoint aux secrétaires des États pour veiller aux progrès de l'école de dessin. — Fol. 476. Approbation du projet dressé par l'Ingénieur, concernant les propriétaires des maisons de Nuits sous lesquelles il y a des aqueducs servant à l'écoulement des eaux de la voie publique. — Fol. 481. Délibération qui met les ouvrages construits aux frais de la Province dans le marquisat de Chaussin à la charge des habitants. — Fol. 492. Procès-verbal du concours de l'école de dessin de Dijon pour le prix de 1770; — les examinateurs étaient: le maire Raviot, Rousselot et Bernard de Chanteau, secrétaires des États; — Lejolivet, architecte; Lallemand, peintre, académicien; Lange, peintre en miniature; Morlot, peintre; Sordoillet, sculpteur; Monnier, graveur. — Fol. 515. Autorisation au syndic d'assister aux conférences qui doivent avoir lieu au Parlement au sujet de la maxime de droit: *Cede aut solve*; — édit à ce sujet. — Fol. 550. Dernier encouragement de 6,000 livres accordé au sieur Desfossés, entrepreneur de la manufacture de mousseline et cotons de l'Île à Dijon. — Fol. 554. Visite de celle de cotons d'Arc en Barrois. — Fol. 580. — Approbation du projet de rectification de la route de Dijon à Paris, dans la traverse d'Auxerre en suivant les quais. — Fol. 598. Visite de la raffinerie de sucre établie à Dijon; — fol. 603, des mines de charbon près de Montcenis; — fol. 618, de la manufacture de draps de Sordoillet à Dijon; — fol. 633, de la fayancerie d'Aprey.

C. 3222. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1770 (décembre). — Registre 159<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 11. Délibération qui déboute les opposants au tracé du chemin de Couches à Montcenis et de la Charbonnière à Toulon. — Fol. 19. Mémoire sur les travaux à faire à la levée de Saint-Usage pour empêcher l'inondation des territoires des communes riveraines. — Fol. 47. Concessions de vieux chemins M. de Branges, maire de Louhans. — Fol. 69, 102. Délibérations qui sursoient à l'ouverture d'un chemin de Mâcon à la Loire par Prissé, Tramayes et La Clayette; — fol. 71, qui prescrit l'exécution de l'embranchement de Cluny à Sainte-Cécile. — Fol. 73. Rectification faite à la route de poste de Lyon à Paris, aux environs de l'abbaye de Reigny dans l'Avalonnais; — ouverture d'un canal pour l'assainissement du marais d'Athie-sous Moutier, route de Semur à Noyers; — ordre de tracer la route d'Auxerre à Coulanges; — de rectifier la route de poste aux environs de Cussy-les-Forges. — Fol. 99. Mémoire des Élus au contrôleur général et au ministre Bertin contre un projet des entrepreneurs des carrosses de Paris à Lyon de faire suivre la route de poste par Arnay et Saulieu, au lieu de la route passant par Noyers et Montbard. — Fol. 101. Ordre d'étudier un projet d'adoucissement des rampes de la montagne de Vermanton.

— Fol. 105. Mémoire des Élus au Roi à l'effet d'être autorisés à essarter, dans une largeur de 36 pieds de chaque côté, toutes les forêts traversées par les routes. — Fol. 144. Délibération concernant les travaux et l'entretien des levées de Verjux à la charge des communautés riveraines. — Fol. 178. Réception de M. A.-Ch. de Fontenay en qualité de receveur des impositions du bailliage d'Autun. — Fol. 180. « Explication de la façon dont on s'y est pris pour toiser les grands chemins de la généralité de Paris en 1762 et les diviser par mille toises à l'effet d'y planter des colonnes milliaires. » — Fol. 186. Délibération qui, à raison de la cherté du bled, accorde une prime de 2 sols par sac de bled voituré par la Province. — Fol. 194. Autre qui prescrit l'ouverture de la route de Montcenis à Toulon, laquelle sera tracée en ligne droite; — d'un chemin en ligne droite à Dijon à partir du pont sur le vieux Suzon, à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre jusqu'au dessus de la hauteur de Mirande. — Fol. 200. Rectification du tracé de la route de Chalon à Autun dans la traverse de Couches. — Fol. 204. Règlement pour le travail des corvéables sur les routes. — Fol. 206. Projet de construction d'un pont à Is-sur-Tille; — à Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Fol. 211. Ordre à l'ingénieur de poursuivre les études du chemin de Tonnerre à Montbard dans la traverse de Nuits sur Armançon; — fol. 214, de continuer le chemin de Semur à Pouilly depuis Braux jusqu'à la route de poste. — Fol. 235. Inventaire du mobilier du Palais des États.

C. 3223. (Registre.) — In-folio, 461 feuillets, papier.

1771. — Registre 160<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Remboursement de 323,860 livres sur le produit des crues de sel. — Fol. 9. Ouverture du chemin de communication de Roanne à Marcigny, par Saint-Germain-de-l'Épinasse. — Fol. 10. Procès-verbal de la distribution des prix de l'école de dessin, peinture et sculpture, concours de 1770. Peinture, Naugeon; sculpture, Larmier; sculpture ornement, Meigné. — Fol. 19. Marchés pour la fourniture des effets d'habillement et équipement des miliciens. — Fol. 21. Achat de 800 quintaux de riz pour le soulagement des pauvres de la Province. — Fol. 52. Procès-verbal de reconnaissance de l'état du chemin de Bligny-sur-Ouche à Sainte-Sabine. — Fol. 59. Aumône de 600 livres à l'hôpital d'Auxonne. — Fol. 85. Encouragement de 250 livres à Dantic, propriétaire de la verrerie de Servin, paroisse d'Aprey. — Fol. 137. Institution de Jacques Boilland en qualité de principal commis du bureau de la régie des vingtièmes. — Fol. 150. Remboursement d'emprunts. — Fol. 153. Réception des ponts et aqueducs de la route d'Autun à Saulieu par Lucenay; de Chalon à Autun. — Fol. 194. Paris de Montmartel débouté de son opposition au tracé de la route de Bligny à Pouilly, par Sainte-Sabine, Meilly et Ma-

conge. — Fol. 197. Mémoire des officiers des monnoies aux Élus, touchant les désavantages qui résulteraient pour la Province, de la réalisation du projet de la suppression de l'hôtel des monnoies de Dijon. — Fol. 217. Règlement touchant le paiement de la prime pour la destruction des loups. — Fol. 245. *Passim*. Concessions de portions d'anciens chemins par forme d'indemnité. — Fol. 250. Institution d'Augustin de La Ramisse maire d'Auxonne, en remplacement de son père. — Fol. 251. La mairie d'Auxerre déboutée de sa demande de faire passer la route de poste dans l'intérieur de la ville. — Fol. 254. Proclamat de la délivrance des travaux de la route autour de cette ville. — Fol. 267, 338. Procès-verbal du concours et de la distribution des prix de l'école de dessin, pour 1771. — Fol. 278. Délibération contenant règlement sur les adjudications des travaux de la Province; — fol. 280, autre pour le rélargissement du chemin de Pont-de-Pany à Nuits, dans la traverse de Villars-Fontaine. — Fol. 284. Mémoire pour obtenir du Roi, contrairement à l'édit de 1765, que les officiers municipaux du Mâconnais soient, comme ceux des autres localités de la Province, nommés non plus par les habitants, mais par les Élus et admis comme tels aux États. — Fol. 311. Autorisation au sieur Boilloud de Saint-Julien, seigneur de Fontaine-Française, de rétablir, en lui donnant une largeur de 30 pieds, l'ancienne voie romaine depuis Isome à Auxonne, par Sacquenay, Fontaine-Française, Chaseuil et Bourberain. — Fol. 342. Autorisation à Antoine Chartraire de Montigny d'acquérir de M. Rigoley d'Ogny la charge de trésorier général de la Province, moyennant la somme de 600,000 livres. — Fol. 343. Les honoraires de François Devosge, professeur de l'école de dessin, sont élevés à 3,600 livres. — Fol. 348. Réception de M. Chartraire de Montigny trésorier général de la Province; — fol. 381, de D.-A. Champeaux d'Avirey en qualité de receveur des impositions du bailliage de Semur-en-Auxois, en remplacement de son père. — Fol. 394. Encouragement de 1,000 livres donné à J.-H. Hésing, originaire de la Lorraine allemande, qui a établi à Dijon et à l'hospice Sainte-Anne une fabrique de dentelles de points d'Alençon et d'Argenton; — fol. 401, autre de 2,000 livres à M. Delachaise, seigneur de la baronnie de Montcenis, pour son exploitation des houillères du lieu. — Fol. 410. Pavement de la rue de Quincey à Nuits aux frais de la Province. — Fol. 411. Ordre à l'ingénieur d'ouvrir un nouveau chemin dans la montagne de Vermanton; — de redresser la route de poste de Lyon à Paris entre le pont de Cerce et Vassy dans la traverse de Sauvigny; — fol. 414, de planter les piquets du chemin de communication de Ricey à la grande route de Bar-sur-Seine. — Fol. 423. Acquisition de la maison Bonamour sous la Porte-aux-Lions, joignant le Palais des États à Dijon. — Fol. 426. Délibération qui fixe le rang et les appointements des

commis des vingtièmes. — Fol. 428. Construction d'un pont au faubourg de la Raye à Paray. — Fol. 430. Institution de Cl. d'Augy en l'office de maire de Mâcon.

C. 3224. (Registre.) — In-folio, 631 feuillets, papier.

1772 (janvier-décembre). — Registre 161<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 33. Remboursement de 301,920 livres empruntées sur les cruës de sel. — Fol. 41. Le trésorier général est chargé de la surveillance de la pépinière des mûriers blancs. — Fol. 74. Taxations aux Élus à cause de la vérification des étapes. — Fol. 80. Marchés pour la fourniture des objets d'habillement et d'équipement des miliciens. — Fol. 93. Concession au sieur Courtot d'une place vague située au faubourg de Bouze de la ville de Beaune. — Fol. 105. Remboursement à M. Rigoley d'Ogny de la somme de 4,500 livres payée à l'ingénieur géographe Seguin, pour le dessin et la gravure de la carte itinéraire du duché de Bourgogne, tirée à 200 exemplaires. — Fol. 130, 178, 182. Réceptions de J.-B. Rhety, Gilbert de La Val, Baudesson, L. Baudot, en l'office de maires des villes de Cluny et de Tournus, d'Auxerre et de Saint-Gengoux. — Fol. 162. Délibération relative à l'alignement de la route de Seurre à Louhans, dans la traverse de la Racineuse. — Fol. 190. Réception de Gabriel Vauthier en l'office de maire de la ville de Bar-sur-Seine. — Fol. 221. Entrée de la nouvelle Chambre : Clergé, M. de Luines, abbé de Saint-Seine; Noblesse, le comte de Jaucourt; Tiers-État, Raviot, maire de Dijon, Roux, maire d'Autun; Piffond de Pressy, Élu du Roi. — Fol. 238. Commission nommée à l'effet d'examiner le manuscrit d'une description historique et topographique de la Bourgogne, présenté par J.-M. Delachaise, gardien des Capucins de Dijon : le P. de La Haye, définitiveur; le P. Dunand, gardien du couvent d'Auxonne; Cl. Courtépée, préfet du collège de Dijon, et Béguillet, notaire de la Province. — Fol. 240. Impression ordonnée par les Élus de l'ouvrage intitulé *Cuisine des Pauvres*. — Fol. 242. Reconnaissance de l'emplacement du chemin projeté de Paray à La Clayette. — Fol. 248. Concession de 24 rouets au maire de Bar-sur-Seine, pour la filature de coton qu'il projette d'établir. — Fol. 267. Délibération portant qu'on sollicitera la réunion de l'office de receveur général du taillon à celui de trésorier général de la Province. — Fol. 282. Réception du pont de Saint-Marc-sur-Seine. — Fol. 292. — Délibération portant défense de faire paître les bestiaux sur les levées de Verdun et de Verjux. — Fol. 346. Réception du pont de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — fol. 356, de celui près le moulin d'Arc-sur-Tille; — fol. 370, d'un sur l'étang du Fête, route de Somberton à Arnay, d'un pont et de 8 aqueducs sur la route de Bligny à Pouilly. — Fol. 411. Aumône de 1,800 livres accordée aux pauvres de la ville, des prisons et de la Miséricorde de Dijon, à l'occasion

de la naissance du duc d'Enghien. — Fol. 418. Délibération relative à la rectification de la route de poste au sortir de Tournus jusqu'au pont de Piémont. — Fol. 448. Proclamation de la délivrance des ouvrages publics de la Province. — Constructions de ponts et d'aqueducs sur la route de Montbard à Tonnerre, de Semur à Noyers, de Dijon à Auxerre, d'Autun à Saulieu, du pont de Marmotin, route d'Autun à Arnay-le-Duc, d'un pont à Is-sur-Tille, d'aqueducs sur la route de Dijon à Pontailler, d'un pont à Paray, des ponts de route de Saint-Yan à Marcigny, des ponts de la route de Mâcon à Lyon, des ponts et chaussées de la route de Chalon à Autun. — Fol. 466. Réception de P. Capel au nombre des huissiers des États. — Fol. 480. Institution de Jean Pin, horloger, en qualité d'horloger de la Province. — Fol. 486. Réception de Prix Joseph Duchamp de Charmelieu en l'office de receveur des impositions des bailliages d'Avallon et d'Auxerre en survivance de son père. — Fol. 510. Continuation des travaux d'adoucissement des rampes du Val de Suzon. — Fol. 533. Encouragement à la manufacture de bas d'Auxerre ; à celle de serges et droguets établie par Jacob et Bruet, au faubourg d'Ouche de Dijon ; à celle de *cotonne* de Mâcon ; à la fayencerie du même lieu ; à la fabrique de dentelles de Dijon ; à la manufacture de glaces de Rouelle ; à la manufacture de drap de Saulieu ; à celle de mousseline de Dijon ; à la filature de coton de Saulieu. — Fol. 575. Délibération qui, suivant le décret rendu aux États, ordonne une imposition particulière pour l'acquittement des dettes contractées par les communautés. — Fol. 606. Alignement donné à l'enclos du prieuré de Couches, dans la traverse de Couches, de la route de Chalon à Autun. — Fol. 608, 617. « Encouragement à la fayencerie d'Aprey » à l'imitation de celle de Strasbourg et de Sceaux. — Fol. 628. *Te Deum* solennel chanté en la chapelle des Élus à l'occasion de la naissance du duc d'Enghien. — Fol. 641. Réception de J. Gouveau, l'un des quatre huissiers des États.

C. 3225. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1772 (décembre). — Registre 162<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Liste des personnes auxquelles il sera offert des vins de présent : le prince de Condé, le contrôleur général, le duc de la Vrillière, leurs commis et secrétaires. — Fol. 2. Encouragement au sieur Madénié, fabricant de carton à Dijon. — Fol. 7. Ordre à l'ingénieur de tracer un chemin de Chanceaux à Is-sur-Tille par la vallée de l'Ognon. — Fol. 8. Présent de vin à Varennes, ancien secrétaire de la Province. — Fol. 14. Appointements et déboursés des directeurs des chemins. — Fol. 40. Délibération concernant la police et la direction des filatures et manufactures établies dans la Province. — Fol. 44. — Ordre touchant l'étude d'un chemin de Renève à Talmay ;

— d'une route depuis le pont de Brion-sur-Ouce à Marac, pour la communication de Tonnerre à Langres. — Fol. 88. Ordre aux directeurs des chemins pour, conformément à l'arrêt de 1771, laisser dans les traverses des bois un espace vide de 36 pieds de chaque côté de la route.

C. 3226. (Registre.) — In-folio, 611 feuillets, papier.

1773. — Registre 163<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 4. Procès-verbal du concours des élèves de l'école de dessin pour 1772. — Fol. 7 et *passim*. Concessions de portions de vieux chemins par formes d'indemnités aux riverains. — Fol. 14. Autorisation à l'abbé de Fontenay de réduire à la largeur de 18 pieds le vieux chemin abandonné de Montbard à Sainte-Reine sur le territoire de Fresnes. — Fol. 18. Ajournement de l'ouverture de la route de Digoïn à Moulins en Bourbonnais. — Fol. 24. Achat moyennant 600 livres au sieur Morlot, peintre à Dijon, de 6 tableaux d'académie, destinés à l'usage des élèves de l'école de dessin. — Fol. 29. Épizootie à Couteron, Nuits-sous-Ravières et Plombières. — Fol. 46. Intervention du prince de Condé dans un débat survenu entre les Élus du Mâconnais et ceux de la Province au sujet des chemins et de la quotité des charges. — Fol. 69, 103, 109. Distribution des arbres de la pépinière de Montbard, de Dijon, d'Auxonne, de Chalon. — Fol. 89. Autre des plants de mûriers blancs. — Fol. 94. — Réception de M. Sacher en qualité de maire de Toulon-sur-Arroux ; — fol. 119, de Cl. Guyon comme maire de Cuisery ; — fol. 129, de M. de Charolles en qualité de receveur des impositions du bailliage de Châtillon en remplacement de son père. — Fol. 148. Autorisation aux officiers municipaux de Bar-sur-Seine de faire une plantation d'arbres sur le bord du grand chemin depuis la porte de la ville jusqu'à Villeneuve. — Fol. 176. Emprunt de 300,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 178. Construction d'une petite levée au bourg de Couches. — Fol. 184. Commission pour visiter la raffinerie de sucre du sieur Bazire à Dijon ; — fol. 185, la manufacture de bas et de bonnets de Bar-sur-Seine ; — distribution de prix aux fileuses de chanvre de Paray ; — aux fileuses de coton de Bar-sur-Seine. — Fol. 201. Réception du pont de Commarin (route de Somberton à Arnay). — Fol. 203. Visite de la manufacture de toiles de coton dites garats établie à Arc-en-Barrois. — Fol. 243. Publication de l'arrêt du Conseil qui maintient, pour un délai de trois ans, les États de Bourgogne en possession de la juridiction sur les grands chemins. — Fol. 244. Délibération qui déboute les habitants de Villey de leur opposition au tracé du chemin projeté d'Is-sur-Tille à Rouelle. — Fol. 247. Invitation à l'ingénieur Dumorey de faire une collection générale par extrait raisonné et par ordre chronologique des décrets et délibérations con-

cernant le service des ponts et chaussées. — Fol. 233. Paiement des gages des professeurs et attachés de l'Université de droit de Dijon. — Fol. 282. Procès-verbal du concours de l'école de dessin pour l'année 1773. — Fol. 286. Commission de surveillance de cette école. — Fol. 290. Délibération concernant les garde-étalons et le service des haras. — Fol. 312. Récompense accordée à N. Laforêt, curé de Chapaise et à ceux qui l'ont assisté pour la destruction d'un loup enragé qui avait mordu dix personnes. — 315. Procès-verbal de la distribution des prix aux élèves de l'école de dessin : peinture, B. Gagnereaux, de Dijon ; — sculpture, P. Petitot ; — ornement, Bertrand Millière. — Fol. 325. Cession faite par Mme Bequet, veuve de M. Bouchu, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, membre de l'Académie de Dijon et maître des forges à Arc-en-Barrois, de sa collection de minéralogie, laquelle est payée 1,200 livres et remise à l'Académie de Dijon. — Fol. 325. Ordre de lever le plan d'un chemin de Charolles à Toulon-sur-Arroux. — Fol. 352. Commission chargée d'examiner l'utilité de la création d'une fabrique de vert-de-gris à Dijon. — Fol. 363. Délibération qui accueille la proposition des habitants du Nivernais de faire des démarches collectives auprès du contrôleur général des finances à l'effet d'obtenir la continuation, dans le Nivernais, des chemins ouverts en Bourgogne. — Fol. 373. Délibération qui crée un cours gratuit d'accouchement à Dijon pour l'instruction des sages-femmes et en confie la direction à Énaux, maître en chirurgie, lieutenant du premier chirurgien du Roi. — Fol. 404. Réception de M. Étienne de Gouvenain en qualité de maire de Charolles. — Fol. 408. Paiement de la somme de 800 livres aux religieuses de la Visitation de Dijon, laquelle avait été accordée par les États pour les frais du procès de canonisation de sainte Françoise de Chantal. — Fol. 439. Feuille de la distribution des jetons d'or, d'argent et de cuivre frappés par ordre des États. — Fol. 467. Mémoire du sieur Venot de Montcenis sur sa famille et les charges occupées par ses membres. — Fol. 472. Paiement des plants et semence de garance envoyée à l'entrepreneur de la fabrique de mousseline de Dijon pour en propager la culture. — Fol. 491, 523, 536. Commission chargée d'étudier sur place le tracé d'un chemin d'Auxerre à Vermanton par Cravant. — Fol. 520. Visite de la fayencerie établie à Mâcon par P. Buy. — Fol. 524. Ordre de commencer les travaux du chemin de Cussy-le-Châtel à Lormes dans le Nivernais. — Fol. 547. Mémoire touchant le rétablissement de la Monnaie de Dijon. — Fol. 571. Réception du pont de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Fol. 572. Mémoire des Élus à l'effet d'obtenir la distraction des comtés d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine, du ressort du Parlement de Paris et de leur réunion à celui de Dijon.

C. 3227. (Registre.) — In-folio, 507 feuillets, papier.

1774. — Registre 164<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 6. Réponse de l'ingénieur Dumorey au mémoire des habitants du Nivernais qui demandent la direction de plusieurs chemins de la Province dans leur pays. — Fol. 8. Délibération qui ordonne la rédaction d'un inventaire chronologique et alphabétique de tous les titres, registres et papiers des archives de la Province. — Fol. 10. Distribution de prix aux meilleures fileuses de la filature de Noyers. — Fol. 15. Remboursement de 263,200 livres empruntées sur le produit des octrois de Saône. — Fol. 46. Emprunt de un million au denier 20, sans retenue d'impôts, avec affectation au profit des créanciers de tous les revenus de la Province et spécialement des octrois de Saône. — Fol. 70. Ordonnance des Élus qui déboute Coffinet, maire perpétuel de Poiseul-la-Ville, des exemptions de taille qu'il prétendait en vertu d'une charte du duc Eudes IV de l'an 1342. — Fol. 115. Poursuites rigoureuses des coupables de dégradations sur les levées de Verdun et de Verjux. — Fol. 145. Construction d'un pont au-dessus des moulins d'Is-sur-Tille. — Fol. 153. Reconstruction de celui de Marmotin, route d'Arnay à Autun. — Fol. 156. Ouverture d'un chemin de 30 pieds de large dans la traversée des bois communaux de Fays-Billot. — Fol. 169. Réception de deux ponts sur la route de Somberton à Arnay. — Fol. 176. Rectification du chemin de Chagny à Charolles aux environs d'Étroyes. — Fol. 191, 275, 335. Délibération qui ordonne la célébration d'un service funèbre dans la chapelle des Élus pour le repos de l'âme du roi Louis XV, décédé le 10 mai, célébration et dépenses. — Fol. 200. Proclamat de la délivrance des travaux à entreprendre sur les grands chemins ; — construction d'un pont et deux aqueducs sur la route de Saint-Jean-de-Losne à Seurre ; — d'un pont sur l'Arroux, route d'Autun à Bourbon-Lancy ; — d'un pont biais entre Ciel et Sermesse ; — d'un pont sur la Vandenne ; — d'un toux à Verjux. — Fol. 205. Délibération des Élus qui, sur l'invitation de Turgot, établissent des ateliers de charité sur différents points du Duché, afin de subvenir aux besoins des habitants de la campagne, résultant de la pénurie des récoltes. — Fol. 223. Instances des Élus, au nom des États, auprès de La Vrillière pour obtenir des lettres de noblesse en faveur de l'ingénieur Dumorey et la décoration de l'ordre de Saint-Michel. — Sollicitations à cet effet auprès du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères. — Fol. 254. Construction du pont en bas de la nouvelle montée de Nod-sur-Seine. — Fol. 301. Commission pour visiter les houillères de Montcenis. — Fol. 306. Permission à J. Drouot, marchand coutelier à Dijon, de faire peindre les armes de la Province sur son enseigne. — Fol. 308. Délibération qui ordonne une nouvelle étude du projet de route

autour de la ville d'Auxerre et de la route de Vermanton par Cravant. — Fol. 314. Acceptation par les Élus du manuscrit de l'ouvrage écrit par le médecin Fournier pour le soulagement des habitants de la campagne, et son renvoi à l'imprimeur Frantin, pour être publié. — Fol. 319. Ordre de planter les piquets du tracé du chemin de commerce projeté entre Chagny et Saint-Léger-sur-Dheune. — Fol. 320. Procès-verbal du concours de l'école des beaux-arts pour 1774. — Fol. 335. Concessions de portions d'anciens chemins à titre d'indemnité. — Fol. 373. Rectification du tracé de la route dans la traverse de Saint-Seine-l'Abbaye. — Fol. 387. Établissement de 8 ateliers de charité sur différentes routes du Duché pour le soulagement des malheureux. — Fol. 394. Secours divers à l'industrie. — Fol. 408. Institution de Jacques Blais en qualité de maire de Cluny. — Fol. 421. Mémoire à l'appui d'une demande des Élus au Roi en son conseil, de déclarer insaisissables les deux premiers termes du paiement des délivrances des ouvrages publics. — Fol. 427. Institution du premier commis-garde des archives de la Province. — Fol. 429. Délibération qui ordonne l'ouverture du chemin de Marcigny à Roanne aussitôt que les alignements dans le Forez seront arrêtés. — Fol. 430. Suppression des pépinières de Dijon et de Chalon à cause des abus auxquels elles donnaient lieu. — Fol. 443. Autorisation aux sieurs Cretenet, fabricants de chapeaux à Dijon, de placer les armes de la Province au-dessus de la porte de leur fabrique et de leur boutique. — Fol. 446. Visite de la verrerie d'Épinac; — de la filature de coton établie à Issy-l'Évêque par le curé. — Fol. 456. Paiement des ports de paquets au directeur des voitures publiques de Dijon. — Fol. 479. Masson est nommé premier commis chargé de la garde des archives de la Province. — Fol. 482. Délibération portant que la route d'Is-sur-Tille à Selongey et de la Champagne sera continuée aussitôt que celles de Rouelle et de Barjon seront à l'état d'entretien.

C. 3228. (Registre.) — In-folio, 452 feuillets, papier.

1775. — Registre 163<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbal de la distribution des prix aux élèves de l'école des beaux arts. — Fol. 3. Fondation de trois pensions annuelles de 400 livres aux lauréats de l'école de dessin envoyés à Rome et fixation des médailles délivrées aux concours annuels. — Fol. 9. Réception de M. Desbois dans la survivance de la charge de secrétaire des États dont son beau-père Rousselot est revêtu. — Fol. 24. Délibération qui réduit les appointements de l'inspecteur des haras à 2,000 livres et à 4,000 livres ses frais de gratification. — Fol. 33. Nomination du sieur Duruisseau à cet emploi. — Fol. 83. Ordre d'emprisonner à Dijon les entrepreneurs de l'entretien de la route de Dijon à Beaune, dans la traverse de Nuits, jusqu'à l'entière répara-

tion de cette portion de chemin. — Fol. 84. Ouverture d'ateliers de charité sur les routes autour de Dijon et dans le Suzon. — Fol. 99. Idem à Beaune. — Fol. 403. Autorisation aux officiers de la ville de Chalon de construire un corps de garde sur la culée du pont des Chavannes. — Fol. 407. Visite de la filature de coton établie à Nolay. — Fol. 408. Marché de la fourniture de 1,300 paires de jarretières de guêtres pour les soldats provinciaux. — Fol. 121. Pouvoir donné au secrétaire Rousselot d'acquérir pour le compte de la Province l'hôtel de la Monnaie de Dijon et les instruments dont le ministre avait prescrit la suppression. — Fol. 143. Entrée de la nouvelle chambre des Élus : Clergé, l'abbé de la Goutte ; Noblesse, le marquis Damas d'Antigny ; Tiers-État, Raviot, maire de Dijon, Maffoux, maire de Beaune. — Fol. 148. Procès-verbal du concours de l'école de dessin. — Fol. 149. Les Élus rejettent la demande des villes de Chalon, Seurre, Verdun et Noyers en création d'asiles pour les fous dans certains hospices de la Province; — fol. 151, celle de subvention formée par les frères de Cretenet pour leur manufacture de chapeaux à Dijon; — fol. 156, des magistrats d'Auxerre de maintenir de rechef le passage de la grande route dans l'intérieur de la ville. — Fol. 159 Commissions pour visiter la fayencerie d'Aprey, la filature de coton de Saulieu, la manufacture d'affinage de chanvre de Paray, celles de bas et bonnets de coton au métier et au tricot établie à Dijon par B. Buzenet; celle de draps de Sordoillet à Dijon. — Fol. 162. Suppression des pépinières de Montbard et d'Auxonne. — Fol. 163. Ordre de surseoir aux constructions nouvelles du Palais des États; — Souscription à 300 exemplaires du 2<sup>e</sup> volume de la *Description du duché de Bourgogne* de Béguillet et Courtépée. — Fol. 169. Alignement des maisons du village de Sainte-Sabine, route de Beaune à Pouilly. — Fol. 169. Ouverture des travaux du chemin d'Arnay-le-Duc à Bligny; du chemin de communication de Digoin à Bourbon-Lancy. — Fol. 172. Visite de la manufacture de toiles de garats établie à Dijon par le sieur River. — Invitation à l'architecte Lejolviet de dresser les devis des bâtiments projetés pour prolonger le Palais des États. — Fol. 182. Aliénation de la pépinière de Montbard. — Fol. 228. Annuel pour le repos de l'âme de Piffond de Pressy, trésorier de France, Élu perpétuel du Roi, célébré dans la chapelle des Élus. — Fol. 239. Proclamat des délivrances de travaux des chemins; — construction d'un pont de bois sur la Saône à Auxonne; — d'un pont à Mirebeau; de deux à Brazey; d'un au Val de Suzon; d'un à Saint-Seine; d'un pont biais et des réparations du pont de Brion et de plusieurs sur les routes de Bar-sur-Seine aux Riceys; de Janniots à Digoin; d'Autun à Toulon; de Charolles à la Clayette. — Fol. 240. Impôt de 150,000 livres pour le service des étapes. — Fol. 256. Construction du pont sur le fossé de Beaune pour la communi-

tion avec le faubourg Bretonnière. — Fol. 262. Gages de Marie Laville, maîtresse de la filature de soie établie près la pépinière des mûriers à Dijon. — Fol. 278. Approbation d'un nouveau tracé de la route d'Arnay dans la traverse de Sombornon. — Fol. 279. Suppression de la buvette des États et réglementation des fournitures à faire aux bureaux. — Fol. 290. Délibération portant que les Élus lors du voyage d'honneur solliciteront la décoration de l'ordre de Saint-Michel en faveur de M. Maupetit, directeur de la fabrique de glaces de Rouelle. — Enregistrement du brevet royal qui nomme le D<sup>r</sup> Verchère intendant des eaux de Bourbon-Lancy. — Fol. 293. Réception de Piffond de Pressy, trésorier de France, en l'office d'Élu du Roi en remplacement de son frère. — Fol. 314. Décision portant qu'à l'avenir il sera tenu registre des dépêches envoyées par le prince de Condé et des réponses qui y seront faites. — Fol. 322. Institution de J.-P. Jarrin en qualité de receveur des vingtièmes; — fol. 337, de Claude Mol en qualité de maire de la ville d'Auxonne. — Fol. 364. Ordre à l'ingénieur de préparer un projet de rélargissement de la chaussée de Bourbon-Lancy. — Fol. 364. Ordre aux receveurs de visiter les communautés dépendant de leurs recettes. — Fol. 368. Concessions d'anciens chemins. — Fol. 377. Ordre à l'ingénieur de faire un nouveau tracé du chemin de la montagne de Cussy et Saint-Loup; — de commencer le chemin de Saint-Germain-de-l'Épinasse à la limite du Lyonnais. — Fol. 398. Vote de l'impression aux frais de la Province du mémoire du D<sup>r</sup> Fournier sur les fièvres perniciosuses. — Fol. 412. Distribution des plants de mûriers blancs de la pépinière de Dijon. — Assainissement du bâtiment renfermant les archives du bailliage de Charolles. — Levée du plan de la montée d'Autun près le séminaire. — Fol. 415. Réparation du canal qui traverse le faubourg Saint-Léger à Autun. — Ordre de lever le plan de la route de Pouilly à Clamerey; — fol. 426, d'un projet de route de Til-Châtel à Bèze par Lux et de Bèze à la Saône par Taniot et Belleneuve.

C. 3229. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

**1776.** — Registre 166<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 33. Vente de la pépinière d'Auxonne au sieur Martin, seigneur d'Oisilly. — Fol. 35. Délibération portant que le garde des sceaux sera prié d'obtenir du Roi une décision pour qu'à l'avenir les charges de procureur-syndic des États soient toujours remplies par des procureurs. — Fol. 38. Institution de Joseph-Philippe Jarrin procureur à la cour dans la charge de syndic des États. — Fol. 42. Projet d'établir des relais de poste à la Drée et à Nolay, route d'Autun et Beaune. — Fol. 47. Concessions d'anciens chemins. — Fol. 58. Mémoire sur la manufacture établie à Dijon pour le raffinage du sucre. — Fol. 61. Dotation du cours de chimie institué par l'Académie des sciences

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

de Dijon. — Gratification à l'entrepreneur de fayencerie et de verrerie d'Aprey. — Fol. 68. Refus de nouveaux encouragements à la manufacture de toiles de coton d'Arc-en-Barrois; — de celle de mousseline de Dijon. — Fol. 70. Encouragement de 12,000 livres à celle de glaces de Rouelle et cession de l'hôtel de la Monnaie à Dijon pour dernière subvention. — Fol. 75. Autre et dernier de 5,000 livres au sieur Delachaise, directeur des houillères de Montcenis et mémoire sur ces mines. — Fol. 80. Prix décernés aux meilleures fileuses des filatures d'Avallon et de Nolay; — fol. 89, de Vitteaux. — Fol. 93. Visite de la filature de Saulieu. — Fol. 99. Invitation au notaire Béguillet de réduire le manuscrit qu'il a préparé sur l'éducation des bergers et de le rédiger sous forme de catéchisme. — Fol. 106. Délibération qui ordonne l'ouverture de deux registres, l'un destiné aux concessions d'anciens chemins, l'autre aux demandes d'indemnités pour les routes et chemins. — Fol. 124. Délibération portant règlement général pour la régie et l'administration des vingtièmes dans la Province. — Fol. 136. Autre par laquelle, en présence de la somme considérable de 1,200,000 livres à laquelle est évaluée la dépense pour l'augmentation du Palais des États du côté de la Porte aux Lions et de l'insuffisance des devis dressés par Lejolivet, architecte, les Élus chargent les ingénieurs Gauthey et Dumorey d'une nouvelle étude de ces projets, mais dans des dimensions plus restreintes et en prescrivent l'exécution. — Fol. 148. Autre qui supprime la place d'architecte de la Province, remplie par le sieur Lejolivet. — Fol. 153. Renvoi à l'Intendant d'une demande des habitants de Cuisery de l'ouverture d'un chemin de Cuisery à Pont-de-Vaux. — Fol. 155. Règlement pour la régie et l'administration des haras. — Fol. 159. Ordre de visiter et de dresser l'état des bâtiments de la Monnaie. — Fol. 162. État de répartition du restant des sommes dues par les villes et bourgs pour le rachat des charges municipales. — Fol. 163. Demande de l'établissement d'un relai de poste à Couches; — fol. 168, id. d'un arrêt du Conseil conforme à celui du 3 mai 1720 pour la plantation des arbres sur les grandes routes. — Fol. 173. Nomination de Claude Mathiron portier du nouveau Palais des États. — Fol. 187. Fixation du traitement de trois sous-ingénieurs de la Province à 1,700 livres, plus 400 livres de gratifications. — Fol. 194. Réception de Noiroit en qualité de maire de la ville de Chalon. — Fol. 205. Règlement sur l'administration et la régie des finances de la Province. — Fol. 224. Députation pour le voyage d'honneur. — Fol. 253, 299. Rapport de l'ingénieur sur la rectification du tracé de la route d'Arnay dans la traverse de Sombornon. Délibération à ce sujet. — Fol. 267. Ordre aux locataires de l'hôtel de la Monnaie de l'évacuer dans le délai d'un mois afin d'y installer la succursale de la manufacture de glaces de Rouelle. — Fol. 270. Injonction aux propriétaires



des maisons situées sur les routes aboutissant aux ponts d'Arroux et de Saint-Andoche à Autun, de supprimer les entrées de caves et les montées d'escalier établies sur la voie publique. — Fol. 289. Acquisition de maisons rue au Change pour l'agrandissement du Palais des États. — Fol. 327. Réception de M. Moinjeon en qualité de maire de la ville d'Arnay. — Fol. 337. Règlement concernant le concours, l'examen des ouvrages et la distribution des prix pour la pension des élèves de l'école de dessin, envoyés à Rome. — Fol. 338. Instruction sur le règlement général du 10 janvier 1776, concernant les vingtièmes. — Fol. 357. Construction du pont biais de Courbanet réparation de celui de Brion. — Fol. 363. Aqueduc construit au faubourg Saint-Blaise d'Autun pour recevoir les eaux descendant de la montagne de Montjeu. — Élargissement de la rue de l'Arquebuse dans la même ville. — Fol. 367. Marché avec Duvivier, graveur du Roi à Paris, pour la gravure des coins des jetons frappés en 1776. — Fol. 391. Procès-verbal du sieur Th. Dumorey au sujet des dimensions des murs du nouveau Palais des États. — Fol. 415. Procès-verbal du concours de l'école de dessin. — Fol. 417. Les lauréats pour la peinture et la sculpture sont B. Gagnereaux et Renaud, de Spoy, lesquels obtiennent la pension pour Rome. — Fol. 424. Réception de Georges-Louis Daubenton en qualité de maire de Montbard. — Fol. 425. Approbation des représentations adressées au Roi, contre un arrêt du Conseil qui casse les délibérations prises au sujet des visites des receveurs dans les communautés; la régie et l'administration des vingtièmes et des finances. — Fol. 435. Subvention accordée aux lauréats du prix de Rome qui justifieront de l'impossibilité où ils sont de faire le voyage à leurs frais. — Fol. 460. Mémoire sur le haras de la Province envoyé au ministre Bertin. — Fol. 474. Annuel célébré pour le repos de l'âme de M. Bernard de Blancey, secrétaire en chef de la Province. — Fol. 492. Réception de M. Bernard de Chanteau comme son successeur.

C. 3230. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1777. — Registre 167<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 46. Proclamats de la délivrance des travaux des ponts et chaussées. — Construction de quatorze aqueducs et de deux ponts sur la route de Pontailler à Renève, et d'un sur le Travaux; de quatre aqueducs et de deux ponts sur celle d'Arnay à Bligny; d'un pont sur l'Arroux, à Voudenay; de deux sur la route d'Autun à Lucenay; du pont de Trugny près de Seurre; de onze sur la route de Beaune en Franche-Comté, par Verdun et Bellevesvre; de seize ponts sur la route de Bourbon-Lancy à Digoin; de dix sur celle de Montcenis à Couches; du pont près la chapelle de Marloux; de trois ponts et six aqueducs sur la route de Bligny à Pouilly. — Reconstruction du pont de Clamerey; du pont de Cousin, à Aval-

lon, etc. — Fol. 48. Réception de H.-Ch.-P. Languet de Sivry receveur des impositions du bailliage d'Arnay, en remplacement de son père. — Fol. 59. Représentations faites par les Élus au secrétaire d'État Amelot, au sujet de la lettre par laquelle il signifiait le choix fait par le Roi de la personne du fils Gonvilers, comme receveur des impositions du Charollais, alors que la présentation du candidat leur appartenait et que néanmoins ils maintiennent. — Fol. 61. Distribution des plants de mûriers blancs. — Fol. 62. Pouvoir aux directeurs des chemins de faire extirper les bois à 36 pieds de distance de chaque côté des routes si les propriétaires se refusent à le faire. — Fol. 70. Don de 600 livres à l'aumône générale de Dijon. — Fol. 72, 87. Procès-verbal du concours de l'école de dessin. — Fol. 83. Reconstruction, aux frais de la Province, du mur de clôture de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, du côté de la rivière, muraille que les religieux faisaient remonter au vi<sup>e</sup> siècle. — Ordre de continuer la route de ceinture de la même ville. — Fol. 87. Distribution des prix de l'école de dessin: Peinture, P. Prudhon, de Cluny; sculpture, A. Bertrand, de Langres; ornement, F. Paufard, de Beaune. — Fol. 91. Institution de F. Delachaise en qualité de maire de Montcenis. — Fol. 96. Souscription à 300 exemplaires du tome I<sup>er</sup> de la *Description de Bourgogne*, par Bégouillet et Courtépée, et mandat de paiement. — Fol. 98. Nomination de Bouché en qualité de troisième notaire de la Province. — Fol. 101. Réparations du pont d'Auxonne. — Fol. 106. Ajournement du projet du chemin de Cuisery à Pont-de-Vaux. — Fol. 112. Réparations aux frais de l'agence du flottage des dégradations causées par les barrages au pont de Coulanges-sur-Yonne. — Fol. 114. Dernier encouragement accordé à la manufacture de serge et droguet du sieur Bruet, à Dijon. — Fol. 120. Réparation du chemin d'Auxerre au Moulin-Rouge. — Fol. 121. Ordre à l'ingénieur de commencer le tracé du chemin de Pouilly-en-Auxois à Clamerey; celui de Chablis à Vézelay; de Flavigny à Saint-Seine par la Montagne, de Flavigny, celle de Boux et Bligny-le-Sec. — Fol. 129. Délibération qui charge le garde des archives de tenir registre des acquisitions et ventes, un autre des recouvrements à faire par la Province. Il réunira en collection tous les Édits, déclarations, arrêts du Conseil et règlements, les décrets et délibérations des États. — Fol. 134. Ordre de modifier le tracé du chemin dans la montagne d'Auxy. — Fol. 135. Approbation du devis des remises et écuries qui doivent être construites au Palais des États. — Élargissement de la route d'Arnay à son entrée dans la ville d'Autun. — Fol. 139. Achèvement, par les communautés, du chemin de Tanay à la grande route de Mirobeau. — Fol. 140. Acceptation des changements proposés par l'ingénieur Gauthey, de plusieurs points du trajet de la route de Beaune à Autun. — Délibération qui adopte le tracé de la

route de Bèze à Pontailler, par Mirebeau. — Fol. 148. Autorisation aux habitants de Sombernon de rétablir à leurs frais la rampe du chemin de la prairie. — Fol. 151. Approbation d'un projet de route de Verdun à Outreconne, paroisse de Villegandin. — Fol. 164. Réorganisation du service des bureaux et du traitement des employés de la Province. — Fol. 167. Ordre de lever le plan du chemin projeté de Lessart à Saint-Marcel-les-Chalon. — Fol. 170. Délibération des Élus qui, sur le point de changer le système d'administration des chemins, invitent toutes personnes ayant des connaissances dans l'art de la confection des chemins de les aider de leurs lumières. — Fol. 180. Prix distribués à la filature de Nolay. — Fol. 267. Réception du pont biais de Ciel ; du pont sur la Vandenne, route de Seurre ; de ceux de Chissey et de Souvert, route d'Autun à Saulieu ; du pont sur l'Arroux, route d'Autun à Bourbon-Lancy ; de celui à l'entrée de Mirebeau. — Fol. 302. Réception à la Chambre de M. Joly, maître à la Chambre des Comptes, délégué de cette Cour, en remplacement du conseiller Cretin, décédé. — Annuel célébré en la chapelle des Élus, pour le repos de l'âme de ce conseiller. — Fol. 344. Ordre à l'ingénieur de se rendre à Semur à l'effet d'examiner le lieu le plus convenable pour la construction d'un pont sur l'Armançon, à l'origine de la route de Montbard. — Substitution d'un pont au bac de Sionne, près Louhans, route de cette ville à Cuiseaux et Saint-Amour. — Fol. 345. Acquisition de la maison Tresnard, joignant le Palais des États, à Dijon. — Fol. 380. Proclamat de la délivrance de travaux des ponts et chaussées. — Construction du pont de Saugy, sur la Valière, route de Louhans à Cuiseaux ; — d'un pont sur la Bourbince, route de Toulon à Digoïn ; — de ponceaux et aqueducs sur les routes de Lugny, de Marcigny à Digoïn, Saint-Yan, Parcey ; — de Digoïn à Dijon ; — de Pont-de-Vaux à Bourbon-Lancy ; — de Bourbon à Digoïn ; — de Saint-Désert à Toulon ; — d'Autun à Beaune ; — du pont de Renève, sur la Vingeanne ; — d'un pont sur le fossé de la ville de Beaune, près la porte Bretonnière ; — d'un pont sur la Sablonne, route de Dôle à Seurre ; — de trois ponts sur la route d'Autun à Arnay ; — de deux sur la route des Riceys à Bar ; — du pont de la Colombe-lez-Dijon. — Fol. 382. Reconstruction du pont d'Auxonne. — Fol. 412. Ordre de relâcher le sieur Lachaux, directeur de la poste aux lettres de Mirebeau, lequel sollicitant du maire de Dijon l'élargissement de son voisin Buisson, arrêté pour n'avoir point accompli sa tâche sur le grand chemin de Mirebeau, s'était répandu en injures à l'adresse de la Chambre. — Fol. 443. Délibération qui prescrit la réparation du chemin finérot du Brouillard, à Précy. — Fol. 466. Délibération qui révoque le don des bâtiments de la Monnaie à la manufacture des glaces de Rouelle, pour défaut d'exécution du traité qui l'obligeait à établir une succursale à Dijon ; —

fol. 473, qui ordonne les réparations nécessaires à la fontaine publique de Bourbon-Lancy ; — fol. 483, l'ouverture d'un chemin dans la montagne de Flavigny ; — le rélargissement de la route dans l'intérieur du bourg de Mirebeau ; — fol. 491, Id. de celle de Beaune à Autun, dans la traverse de Nolay. — Fol. 508. Procès-verbal du concours de l'école de dessin. — Ordre d'ouvrir le chemin de la paroisse de Saint-Julien-de-Civry, jusqu'à la route de Charolles à La Clayette. — Fol. 511. Ordre aux habitants de Grosbois-en-Montagne de réparer leurs chemins finérots ; — fol. 521, de commencer les travaux de la route de Bèze à Pontailler, par Mirebeau. — Fol. 533. Délibération qui accorde à l'Académie des sciences de Dijon une subvention de 3,000 livres pour les cours de chimie, de matière médicale et de botanique qu'elle a créés dans son sein.

C. 3231. (Registre.) — In-folio, 745 feuillets, papier.

1778. — Registre 168<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 37. Institution d'un suisse à chacune des portes du Palais des États. — Fol. 39. Procès-verbal de la distribution des prix de l'école de dessin. — Autorisation à la veuve Brunet d'établir un débit de tabac au pied du grand escalier d'honneur. — Fol. 41. Ordre de lever le plan d'un chemin depuis Magny-Saint-Médard, tendant de la route de Bèze à Pontailler, par Tanay. — Fol. 42. Paiement des 300 exemplaires souscrits du 3<sup>e</sup> volume de la *Description de Bourgogne*, par l'abbé Courtépée. — Fol. 45. Délibération qui met les travaux de la levée du pont de Seurre à la charge des corvéables ; — fol. 47, qui supprime les trois charges de notaires de la Province et admet tous les notaires de Dijon à passer les contrats d'emprunt des fonds qu'ils auront négociés ou procurés aux États. — Fol. 52. Soumission des habitants de Pouilly d'entretenir la levée de Pouilly à Seurre. — Fol. 56. Nomination de M. Delalanne, avocat du Roi, comme chargé des affaires de la Province. — Fol. 60. Délibération portant qu'il sera passé bail de la fourniture des convois militaires à une ou plusieurs Compagnies ; — concessions de portions d'anciens chemins. — Fol. 65. Réception des jeunes Frochet et Bazire dans les bureaux des Élus. — Fol. 68. Ordre aux communautés riveraines de réparer le chemin d'Ivry à Santenay, par Nolay et Paris-l'Hôpital. — Fol. 79. Délibération qui prescrit à Gauthey, sous-ingénieur de la Province, de lever les plan et projet d'un canal de communication de l'Arroux à la Saône par la Deheune depuis Autun ; — renvoi aux États de la proposition des ingénieurs de nommer des sous-ingénieurs pour la direction des travaux des chemins. — Fol. 82. Prêt de 15,000 livres à la ville de Dijon pour le changement des réverbères. — Fol. 84. Distribution des prix aux meilleures fileuses de coton de Semur et de Vitteaux,

Châtillon, Dijon. — Fol. 87. Subvention de 6,000 livres à l'imprimerie Frantin pour la publication du 4<sup>e</sup> volume de l'*Histoire de Bourgogne*, écrit par D. Merle, et le 5<sup>e</sup> destiné à l'histoire des grands fiefs du Duché. — Fol. 88. Ordre de tracer le chemin de la Rochette à Digoïn. — Fol. 119. Délibération qui, sur le refus des notaires de Dijon d'accepter les conditions de la délibération du 7 janvier 1778, rétablit Béguillet et Bouché comme seuls notaires de la Province. — Fol. 121. Réparation de la barrière de la pépinière des mûriers blancs au faubourg Saint-Pierre de Dijon. — Fol. 143. Emprunt de 4,000,000 de livres pour le compte du Roi. — Fol. 151, 207. M. Maufoux, maire de Beaune, Élu du Tiers-État, nommé commissaire pour la réception des nouveaux bâtiments du Palais des États. — Fol. 180. Ratification de la prolongation de bail pour 6 ans des octrois de la Saône moyennant 213,000 livres par an. — Fol. 182. Redressement de la route d'Autun à Paris aux environs de Chissey. — Fol. 184, 483. Ordre aux ingénieurs de lever chacun dans leur département les plans et profils particuliers de toutes les parties de routes de poste dont les pentes sont au-dessus de 5 pouces par toise de Roi; — de réparer les chemins finérotis tendant de La Charmée à la route de Tournus; — le chemin tendant de Santenay à la route de Beaune à Chagny par Chassagne et Puligny; — fol. 187, l'ouverture du chemin de la mine de Montcenis à Couches; — fol. 191, aux habitants de Chemilly de travailler à la chaussée du pont de leur village construit par le curé à ses frais. — Fol. 194. Réception de Simon-Edme Menassier en qualité de maire de Baigneux-les-Juifs. — Fol. 194. Ordonnance qui met à la charge des communautés, après les avoir réparés, les chemins finérotis de Dampierre entre Vitteaux et Flavigny; de la forêt d'Argilly entre Nuits et Seurre; de Monthelon à la Grande-Verrière et à Saint-Prix-sous-Beuvray; de Roussillon à Sommant. — Fol. 195. Adjudication de la fourniture des lits militaires. — Fol. 202. Obligation des habitants de Seignelay pour l'entretien du chemin allant à Auxerre; — injonction aux communautés riveraines tendant de Buxy à Joncy de le réparer. — Fol. 209. Modification apportée dans l'alignement de la route d'Autun à Saulieu, près du camp des Latois. — Fol. 212. Procès-verbal du concours de l'école de dessin et distribution des prix par le prince de Condé en personne. Peinture: J.-B. Naigeon, de Beaune; sculpture, A. Bertrand; ornement, H. Marlet. — Fol. 219. Ordonnance portant rétablissement du chemin de Grosbois-en-Montagne jusqu'à Vitteaux à la charge des communautés intéressées. — Fol. 220. Injonction à M<sup>me</sup> Morelle de rétablir l'aqueduc et le fossé qui existaient devant sa maison, rue Bellecroix, au faubourg Saint-Pierre de Dijon, et par lesquels les eaux de la rue se déversaient dans le vieux Suzon. — Fol. 233. Frais de la messe en mu-

sique pour l'ouverture des États, dirigée par le sieur Delamarre, maître de musique de la Sainte-Chapelle. — Fol. 233. Rétablissement du sieur Lejolivet en qualité de sous-ingénieur de la Province. — Fol. 238. Paiement au sculpteur Attiret des modèles de sculpture fournis pour la décoration du nouveau Palais des États. — Fol. 241. Encouragement de 24 livres par métier, accordé aux entrepreneurs de la manufacture de serges à Dijon aussitôt qu'ils auront établi un foulon entre le moulin Bernard et le pont du Parc. — Fol. 249. Autre de 30,000 livres à la manufacture de glaces à Rouelle. — Fol. 255. Délibération touchant la mitoyenneté du mur du Palais des États avec celui du mur de la maison Gelquin. — Fol. 255, 267. Ordre de lever le plan du chemin de Baugy et Marcigny à La Clayette; — de mettre en délivrance la reconstruction du pont de Seurre; — de tracer la route à ouvrir de Bar-sur-Seine à Vandœuvre; — fol. 263, la construction d'un pont sur la levée de Talmay. — Fol. 269, 287. Emprunt de 4,000,000 de livres au denier vingt. — Fol. 332. Procès-verbal dressé par le sous-ingénieur Antoine du tracé du canal de Dôle dans son parcours au Duché de Bourgogne. — Fol. 347. Nouvel emprunt de 4,000,000 de livres au denier vingt contracté par la Province pour le compte du Roi. — Fol. 348. Réception de la chaussée dans la montagne de Lusigny, route de Beaune à Bligny. — Fol. 357. Réception de Claude-Bernard Vautier en qualité de receveur des impositions de Bar-sur-Seine. — Fol. 359. Réintégration du sieur Molée en qualité de 3<sup>e</sup> notaire de la Province. — Fol. 363. Proclamat de la délivrance des travaux des ponts et chaussées; — construction du grand pont de Renève; — des ponts de la levée de Vonges; du pont de la Colombière de Dijon; — de la levée de Navilly; — de petits ponts et aqueducs sur diverses routes. — Fol. 364. Autorisation au sieur Boissière, à Dijon, de prendre le titre de passementier des États. — Fol. 365. Procès-verbal de saisie de la caisse du sieur Bocquillon, receveur des impositions du comté d'Auxonne, lequel était en fuite laissant un déficit de 103,370 livres 3 sols réduit après compte à 76,308 livres 19 sols. — Fol. 383. Établissement à Auxerre d'un quai sur l'Yonne depuis le grand pont jusqu'à l'angle de l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain. — Fol. 389. Annuel célébré en la chapelle des Élus pour le repos de l'âme de Ligeret, Élu du Tiers-État. — Fol. 391. Impression aux frais de la Province du traité du D<sup>r</sup> Fournier sur la fièvre lente ou hectique. — Fol. 392. Paiement habituel de la somme de 30 livres au gardedes livres de la Chambre des Comptes pour la production pendant la triennalité des comptes et acquits dont la Province a besoin. — Fol. 423. Délibération qui exempte de la milice les élèves de l'École de dessin étudiant d'après nature et ceux qui auront remporté des prix et accessits. — Fol. 446. Gratification de 1,000 livres au sieur de Fré-

jard, gentilhomme verrier, qui a fait hommage aux Élus d'un tableau historique de la Bourgogne. — Fol. 452, 498. Prolongation d'une portion de la route pour entrer à Paray, éviter à la fois la reconstruction du pont de Bord et une montée rapide. — Fol. 453. Ordre à la communauté de Messigny de réparer ses chemins. — Fol. 463. Gratification de 120 livres à frère François Robert, hermite de Saint-Jean à Soussey, pour les soins qu'il a donnés aux bestiaux dans une épizootie. — Ordre d'établir une communication entre Fontaine-Française et la route de Dijon à Langres. — Fol. 497. Délibération pour le tracé du chemin de la Loire à la Clayette. — Fol. 505. Marché pour le tirage d'exemplaires des cartes du Duché (1763) et de celle itinéraire. — Fol. 514. Délibération contenant règlement du travail par corvées sur les chemins finérot. — Fol. 518. Réception de M. Gilles, avocat, en qualité de maire de la ville de Nuits et d'Élu du Tiers-État. — Fol. 521. Rectification du tracé du chemin de Paris dans la traverse de Châtillon. — Fol. 533. Soumission de Lambert, concierge du Palais des États, maître peintre de l'Académie de Saint-Luc, de peindre en marbre blanc veiné la salle du nouveau Palais destinée à l'école de dessin. — Fol. 538. Instructions en forme de règlement pour le service des ponts et chaussées. — Fol. 546. Encouragement de 1,200 livres à l'Académie des Sciences pour la publication de la carte synoptique dressée par Durande, professeur de botanique. — Fol. 551. Réorganisation des bureaux des Élus des États. Bureau du secrétariat de M. Rousselet : un premier commis, cinq commis. Bureau du secrétariat de M. Chanteau : un premier commis, sept commis. Bureau des archives : un premier commis, huit commis. Bureau des vingtièmes : un premier commis, seize commis, et deux surnuméraires. — Fol. 561, 583. Messes solennelles célébrées à la chapelle des États pour demander à Dieu et célébrer l'heureux accouchement de la Reine. — Fol. 583. Députation pour le voyage d'honneur. — Fol. 589. Réception des bâtiments des remises et écuries du Palais ainsi que de la salle de l'école de dessin. — Fol. 597. Ordre aux ingénieurs de faire chacun dans leur département une nouvelle distribution des communautés sur toutes les grandes routes de Bourgogne. — Fol. 599. Invitation au trésorier général de conférer avec MM. Guyton Morveau, avocat général, et Lecamus de Lymars, receveur du Bugey, sur les recherches de carrières d'ardoises que l'on pourrait faire en Bourgogne. — Fol. 600. Ordre d'emplanter les levées du Doubs et de la Saône à Verdun. — Fol. 607. Réorganisation du service des gardes. — Levées du Doubs et de la Saône. — Fol. 615. Ajournement du rétablissement du chemin finérot de Billey à La Perrière. — Demande de la ville de Saint-Jean-de-Losne de trois chemins, l'un sur Dôle, l'autre sur Auxonne et le dernier sur Nuits; — autre de cette dernière ville à Seurre. — Fol. 620. Ordre de réparer le chemin finérot d'Au-

tun à Ornée; — de Drambon à la route de Pontailler. — Fol. 621. Demande de rectification de la grande route de Montbard à Avallon aux environs de Montréal. — Fol. 632. Réception du sieur Coullenot en l'office de receveur intérimaire des impositions du bailliage d'Auxonne jusqu'à la majorité du fils Bocquillon qui en avait la survivance. — Fol. 634. Réception du foulon à draps construit sur la rivière d'Ouche, près la Colombière de Dijon. — Fol. 635. Autorisation à l'épicier Gelquin de peindre les armoiries de la Province sur son enseigne. — Fol. 637 et suiv. Visite des chemins finérot de Talmay à la route de Gray; — de celui de Marry à Joncy; — de Selongey à Orville; — de Cirey à Nolay; — de Couches à Dracy; — d'Oisilly à la route de Gray; — de Verrey-sous-Drée à la route de Sombornon; — du Pont-d'Ouche à Bligny; — d'Is-sur-Tille à Til-Châtel; — de Villars-Fontaine et de Marcilly à Nuits; — de Belleneuve à Binges. — Fol. 641. Demande d'ouverture d'une route entre Arnay et Arcenay; — d'un chemin de Noiron-sous-Bèze à Tanay. — Fol. 645. Rectification de l'alignement de la route d'Autun à Château-Chinon. — Fol. 647. Rélargissement de la route à l'entrée de Bourbon-Lancy. — Fol. 649. Ordre de procéder au tracé de la route de Toulon à Perrecy-les-Forges. — Fol. 651. Construction de l'aqueduc de la rue Saint-Jean de Pontailler. — Fol. 656. Ordre d'étudier deux tracés de la route d'Athie à Anstrude. — Fol. 678. Délibération portant que les logements du nouveau Palais des États seront affectés à l'usage exclusif des Élus. — Fol. 703. Souscription à 300 exemplaires du tome IV de la *Description de Bourgogne*.

C. 3232. (Registre.) — In-folio, 521 feuillets, papier.

1779. — Registre 169<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 33. Visite du chemin de Mosson à la grande route de Châtillon. — Ouverture du chemin finérot de Cluny à Saint-Bonnet de Joux. — Demande de réparation du chemin de Montceau à la route d'Arnay par Echarnant. — Fol. 36. Indemnité à l'ingénieur Gauthey pour les études de canaux de communication entre la Saône et la Loire, soit par Autun, soit par l'étang de Longpendu. — Fol. 55. Voyage d'honneur. — Fol. 73. Emprunt de 4,000,000 de livres pour le compte du Roi. — Fol. 88. État de la distribution des jetons frappés en 1779. — Ordonnances de remboursements de sommes empruntées. — Fol. 114. Marché pour la fourniture des matières d'or, d'argent et de cuivre, la fabrication des bourses et la gravure des coins de ces jetons. — Fol. 118, 231. Ouverture de fossés dans les rues de Ciel et Gergy pour l'écoulement des eaux. — Fol. 138, 234, 293. Commission pour représenter les Élus à la délimitation du territoire des Riceys sur la limite des généralités de Paris et de Dijon et procès-verbaux dressés à cet effet. — Fol. 160. Ordre de tracer le chemin de

Talmay à la Prairie; — fol. 163, aux habitants de Siemie de réparer le chemin de Droux. — Redressement de la route entre Bellevesvres et Bletterans. — Fol. 175. Délibération qui maintient la communauté de Pouilly dans l'obligation à laquelle elle voulait se soustraire d'entretenir la levée de la Saône. — Fol. 184. Approbation des devis de construction du pont Joly à Semur et de ses abords. — Mémoire concernant les bacs établis sur les différentes rivières de la Province dressé par l'ingénieur Dumorey. — Fol. 222. Délibération qui charge B. Gagnereaux, peintre lauréat de l'école pensionné à Rome, de faire une copie du tableau de l'école d'Athènes d'après Raphaël et le sculpteur Renaud de sculpter en marbre l'Apollon du Belvédère. — Fol. 223. Procès-verbal de la délimitation des territoires de Chemilly (Bourgogne), et de Chichée (généralité de Paris). — Fol. 242. Permission aux entrepreneurs des mines de charbon de Saint-Berain et Charrecey d'user d'un cachet aux armes de la Province. — Fol. 262. Établissement d'un haras de 14 juments normandes ou anglaises et deux ou trois étalons de même race, dans un rayon de 5 lieues autour de Dijon. — Fol. 267. Paiement au sieur Monnier, graveur à Dijon, des corrections faites sur les cuivres de la grande carte en 15 feuilles du Duché et du tirage de 300 exemplaires tant de cette carte que de celle itinéraire. — Fol. 277. Emprunt de 3,000,000 pour le compte du Roi. — Fol. 292. Commission donnée à M. Chartraire de Montigny, trésorier général de la Province, de solliciter l'arrêt du Conseil et les lettres patentes nécessaires pour l'ouverture du canal de Dijon à la Saône. — Fol. 328 Réception de G.-P. Chaillot en qualité de maire de Saint-Gengoux. — Fol. 337. Reconstruction du pont de Bord à Paray sur un autre emplacement et changement de la direction du chemin de Charolles à Paray aux abords de cette dernière ville. — Fol. 338. Proclamat de la délivrance des travaux des ponts et chaussées. — Construction d'un pont de 5 arches sur l'Arroux à Autun (route de Saulieu); — de trois ponts et d'aqueducs à Chissey (même route). — Rallongement de ceux de Norges et d'Auxerre. — Construction de 43 ponts sur les routes de Châlon à Lessart et de Verdun à La Marche. — Fol. 339. Élargissement du chemin le long de l'Yonne à Auxerre. — Fol. 346 et suiv. Ordre de planter les piquets des chemins finérots de Couche à Dracy, d'Alligny à Conforgien, de Mesvres à Lavrian; — de Cluny à Saint-Bonnet-de-Joux; de Montceau à la route de Beaune; d'Auxerre à Seignelay; — de réparer celui d'Alleriot à la route de Mervans; celui de Preslles, paroisse de Saint-Jean-de-Trésy, à la route de Couches à Saint-Léger-sur-Dheune; — d'Avalon à Montbard; — de la paroisse de Grignon; — fol. 362, d'ouvrir le chemin de Mosson à la grande route de Châtillon; de Lantilly à Cormailon; — fol. 374, de la mine de la Moulière à Charrécy. — Fol. 370. Les ingénieurs Dumorey et An-

toine, délégués pour accompagner les ingénieurs envoyés par le Gouvernement pour les opérations du canal projeté. — Fol. 372. Requête au prince de Condé, gouverneur de la Province, à l'effet d'obtenir quatorze nouvelles brigades de maréchaussée. — Fol. 373. Réception de P. de Gouvenain en qualité de maire de Perrecy. — Fol. 379. Révocation du don de 27,000 livres fait à la manufacture de Rouelle pour défaut de tenue d'engagement. — Fol. 381. Le traitement de l'ingénieur Dumorey est porté à 5,000 livres plus 1,000 livres de gratification, et celui des quatre sous-ingénieurs à 2,500 plus 500 de gratification. — Fol. 383. Délibération interprétative de celle du 15 décembre 1778, portant règlement pour le service des ponts et chaussées. — Fol. 388. Injonction aux communautés de réparer le chemin d'Ivry à Nolay et de Nolay à Dezize. — Ordre de réparer celui de Selongey à Orville; — fol. 420, ceux aboutissant au hameau de Cromey; — fol. 447, de Santenay à Sampigny et Puligny; — fol. 449, de Verrey-sous-Drée à Sombernon; — fol. 453, d'Ouges aux routes de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 459, de Talmay à Essertenne. — Fol. 430. Concessions d'anciens chemins par forme d'indemnité aux riverains. — Fol. 441. Commission nommée pour procéder à la délimitation du territoire des communautés limitrophes de la généralité de Paris. — Fol. 462. Enregistrement de l'arrêt du Conseil du 28 novembre 1779, qui maintient aux Élus la juridiction sur les routes et chemins. — Fol. 437. Injonction à la communauté du Miroir d'entretenir le chemin tendant à la route de Louhans.

C. 3238. (Registre.) — In-folio, 631 feuillets, papier.

1780. — Registre 170<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 15. Continuation au sieur Cappus, entrepreneur de la manufacture de mousselines, indiennes, « taffetats, » toiles de coton, établie en l'île à Dijon, du privilège de la marque et du plomb accordé à son prédécesseur. — Fol. 38, 297. Marché avec Monnier, graveur à Dijon, pour la correction de la planche en cuivre de la carte itinéraire de la Province; — de graver, sur la petite carte itinéraire, la position des lieux, chemins, cours d'eau et forêts, telle qu'elle est désignée en rouge sur la carte-minute qui lui a été remise par l'ingénieur. Ce dernier travail est apprécié 800 livres. — Fol. 39. Ordre de dresser le devis de l'extirpation, sur les deux rives de la Saône, des arbres et autres obstacles qui s'opposent à la navigation. — Fol. 41. Nomination du chirurgien Hoin en qualité d'adjoint de M. Énaux, professeur du cours d'accouchement. — Fol. 42. Marché avec un pompier pour l'entretien de la pompe du Palais des États. — Fol. 45. Procès-verbal de distribution des prix de l'école de dessin. — Fol. 51. Délibération des Élus qui prennent l'entretien des ponts de Louhans à la charge de la Province. — Fol. 53. Autre qui ordonne la ré-

paration du chemin de Pont-de-Pany à Nuits, comme chemin finérot. — Fol. 55. Alignement donné au cours de l'Arroux à Autun. — Fol. 56. Ordre de lever un nouveau tracé d'un chemin de Bèze à Mirebeau, par Tanay et le bas de Viévigne. — Délibération qui prescrit l'exécution des mesures indiquées dans le mémoire de l'ingénieur en chef, touchant les bacs de la Province; — fol. 68, portant règlement en ce qui concerne l'approvisionnement en matériaux des ateliers des bâtiments de la Province en construction; — fol. 69, 485, 487, qui met à la charge des délinquants la réparation des dégâts qui se commettent sur les chemins et fossés d'enceinte de la ville de Beaune. — Fol. 76, etc. Concessions de portions de vieux chemins. — Fol. 78. Délibération portant création d'un cours gratuit d'anatomie, professé par le D<sup>r</sup> Chaussier. — Fol. 79. Instructions sur le cantonnement des corvéables de la Province. — Fol. 83. Ordre à l'ingénieur de lever le plan d'une portion de chemin depuis Diénay à la route de Dijon à Is-sur-Tille. — Fol. 87. Autorisation aux secrétaires en chef de faire exécuter tous les travaux nécessaires à la conservation et à la sûreté des papiers de la Province. — Fol. 135. Commission pour visiter la fabrique de potasse calcinée et de salpêtre établie à Anstrude. — Fol. 137. Règlement pour la police des bureaux de la Province. — Fol. 139. Distribution de prix aux meilleures fileuses de Saulieu, Vitteaux et Nolay. — Fol. 146. Ordre au procureur-syndic d'intervenir au procès entre le seigneur de Seurre et les maire et échevins que, contrairement aux dispositions de l'édit de 1692, il prétendait assujettir à sa justice seigneuriale. — Fol. 146, 450. Fixation du nombre, du rang et des appointements des commis des bureaux. État nominatif. — Fol. 155, 187, 316, 317, 494, 558. Ordre de tracer les chemins d'Arcelot à Dromont; — de Molaise au bac de Bragny; — de Créancey à la route de Beaune; — de Lessard à Chalon et de Saint-Christophe à Ouroux; — de la Charmée à Deroux; — de Couches à Dracy. — Fol. 165. Emprunt de 3,000,000 de livres au denier vingt. — Fol. 181. Alignement du débouché du chemin de Brion à Thoirs. — Fol. 224. Paiement des commissaires et autres officiers employés pour la levée des soldats provinciaux. — Fol. 301. Construction d'un puits dans le grand faubourg de Paray, ordonnée par les Élus généraux. — Fol. 305. Délibération portant que le Roi sera supplié d'accorder aux Élus la juridiction sur la rivière de Saône et les chemins de halage comme sur les routes, les canaux et les rivières navigables, enfin d'approuver le projet d'un canal en ligne droite depuis le faubourg Saint-Pierre de Dijon jusqu'à la Saône à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 307, 524, 544, 551, 560, 563, 595. Ordres de réparer le chemin de Longchamp à Genlis, d'Ivry à Nolay et de Nolay à Dezize; — d'Auxerre à Briennon; — de Nogent, sur la route de Joney à Tournus jusqu'à Layve; — de Courcelles-sous-Grignon à la

route de Montbard; — de Menessaire à Chissey; — de Viry à la route de Charolles. — Fol. 333. Ordre de tracer par des piquets les terrains qui doivent être compris dans l'ouverture du canal de Dijon à la Saône. — Fol. 336. Th. Dumorey fils est nommé directeur des travaux de ce canal. — Fol. 377. Devis de la construction d'un hangar pour le service du haras de Diénay. — Fol. 400. Procès-verbal de reconnaissance de la chute d'une travée du plafond de la salle du modèle, à la grande salle de l'école de dessin, dans le nouveau Palais des États. — Fol. 403. Procès-verbaux du concours de l'Académie de dessin. — Fol. 444. Réception de Bernard Mollerat en qualité de receveur des impositions du bailliage de Nuits. — Fol. 476, 524, 527, 543. Délibération qui commet Moreau, directeur des bâtiments de la ville de Paris, à l'effet de visiter les nouveaux bâtiments du Palais et la chapelle et s'assurer de leur solidité. — Procès-verbal. — Fol. 477. Proclamats de la délivrance des travaux des ponts et chaussées. — Fol. 483. Ordre de tracer un nouveau chemin à Montbard depuis la sortie du pont sur la Brenne, jusqu'au pied de la montagne de Saint-Remy. — Fol. 493. Alignement de la route de Beaune à Bligny dans la traverse de Bouze. — Fol. 517. Renonciation des Élus aux droits de péage perçus sur les ponts de Louhans. — Fol. 518. Ordre aux ingénieurs de dresser un état de situation et du degré d'utilité de tous les chemins de leurs départements; — de lever les plans et cartes des chemins qui ne le sont point encore et de porter les nouveaux tracés sur les cartes. — Fol. 521. Changement dans le tracé de la route depuis Chissey jusqu'au camp des Latois. — Fol. 525, 542, 568. Autorisations au sieur Megnié dit Nantua de prendre le titre de serrurier des États, — aux frères Baffert celui de plâtriers-sculpteurs des États; — à Munier, celui de charpentier des États.

C. 3234. (Registre.) — In-folio, 732 feuillets, papier.

1781. — Registre 171<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 33. Réception de Philibert-Hugues Gueneau d'Aumont en qualité de maire de Semur; — de P. Millot comme maire de Seurre. — Fol. 34, 35, 45, 62, 64, 66, 68, 74, 77, 141, 144, 149, 151, 206, 213, 214, 215, 217, 229, 230, 232, 233, 255, 256, 273, 274. Ordres de réparer le chemin de la Chapelle-sous-Brancion à Nogent; — celui qui par Couches établit une communication entre les routes de Chalon à Couches et de Couches à Autun; — de Lugny à Charolles; — de Fontangy à Chazelles; — de Vincelles à Cravant; — de Nuits au Pont de Pany; — de Marigny à Montchanin; — de Juilly à la route de Flavigny; — de Curgy à la route d'Autun; — de Chaumont-le-Bois à Châtillon-sur-Seine; — de Saint-Julien de Civry; — de Sarry à Fulvy; — de Lusigny; — de Belleneuve à Binges; — de Longchamps à Genlis; — d'Arc-en-Barrois à Chaumont; —

de Pagny-la-Ville à la route de Seurre ; — de Flacey à la route de Langres ; — de Clomot à la route d'Arnay ; de Spoy à Lux ; — d'Is-sur-Tille à Til-Châtel ; — de Fleurey ; — de Châtillon à Voulaines ; — de Dijon à Ruffey ; de Dijon à Flavignerot ; — de Chailly à Dionne ; — de Dompierre-d'Andour à La Clayette ; — de Missery à la route de Saulieu ; — d'Iguerande à Marcigny-sur-Loire ; — de Saint-Bonnet-de-Joux à La Clayette ; — de Montceau à la route de Bligny-sur-Ouche. — Fol. 36. Modification apportée au tracé du chemin de Digoïn à Bourbon-Lancy dans la traverse de cette dernière ville. Concessions d'anciens chemins à Viscolin (route d'Arnay à Autun) et à la Drée avec plan. — Fol. 47. Alignement définitif de la grande route de Paris, dans la traverse de Vermanton. — Fol. 50 et *passim*. Concessions de portions d'anciens chemins. — Fol. 57. Empierrement de la rue principale de Saint-Côme-les-Chalon. — Fol. 58. Ordonnance qui condamne les habitants de Beaune à réparer les dégradations commises sur les talus des fossés du tour de la ville ; — fol. 63, qui prescrit l'ouverture du chemin finérot de Dammartin à Villars-Putay, dans la Bresse chalonnaise ; — ceux mettant en communication la ville de Saint-Jean-de-Losne avec celles d'Auxonne, Dôle et Nuits ; — fol. 181, celui de Seurre à Nuits, par Quincey ; — fol. 182, de Verrey-sous-Drée à Sombernon ; — fol. 193, de Pontailler-sur-Saône à Cléry ; — fol. 194, de Corcelles-les-Arts à la route de Chagny ; — fol. 212, d'Arconcey à Arnay-le-Duc ; — fol. 259, de Cluny à Saint-Bonnet-de-Joux ; — fol. 275, de Cuiseau à Varennes-Saint-Sauveur ; — fol. 278, de Paray à la route de Digoïn ; — fol. 337, de Saint-Germain-les-Senailly ; — fol. 369, de Digoïn à Bourbon-Lancy ; — 387, de La Clayette à Paray ; — fol. 390, de Lugny à Charolles ; — fol. 425, de Saint-Micaud à la route de Charolles ; — fol. 436, d'Échigey à Cuiserey ; — fol. 603, de Mâcon à Marcigny ; — fol. 604, de la Clayette à Mâcon ; — fol. 604, de Marcigny à Roanne ; — fol. 638, de la Chapelle-Saint-Sauveur à Dampierre-en-Bresse ; — fol. 688, de Dampierre à Mervans. — Fol. 121. Délibération portant défense aux ouvriers des bâtiments de la Province de travailler dans ces bâtiments sans ordre écrit du secrétaire ou de l'ingénieur en chef ; — autre qui n'admet à y travailler que des chefs ouvriers attirés. — Fol. 171 et suiv. Remboursements d'emprunts sur la capitation et autres. — Fol. 193. Ordonnance concernant la plantation des routes et la conservation des arbres. — Fol. 183. Souscription à 300 exemplaires du 6<sup>e</sup> volume de la *Description du duché de Bourgogne*, par l'abbé Courtépée. — Fol. 220, 366. Règlement de police pour la conservation des levées. — Fol. 228. Délibération qui ordonne l'étude d'un grand chemin de l'Yonne à la Saône, par Vézelay, Avallon, Epoisses, Semur, Flavigny et la vallée de l'IGNON. — Fol. 242. Construction d'un aqueduc pour l'écoulement des eaux de la rue de la Belle-

croix à Dijon. — Fol. 247. Délibération qui met 80 lieues d'anciens chemins dans la classe des chemins finérots à la charge des communautés. Désignation de ces chemins. — Fol. 251. Mémoire des Élus au sujet de la destitution de Maufoux, maire de Beaune, provoquée par eux. — Fol. 252. Procès-verbal de la distribution des prix de l'école de dessin. — Fol. 264. La pension des élèves envoyés à Rome est élevée de 600 à 1,000 livres. — Fol. 282. Alignements donnés au comte de Buffon et à des habitants de Montbard le long du tracé de la nouvelle route. — Fol. 316, 425. Réception de MM. Lobot-Ligier et Ph. Baudesson en qualité de maires de Beaune et d'Auxerre. — Fol. 318. Enregistrement de l'arrêt du Conseil qui attribue aux Élus sur la rivière de Saône la même juridiction que sur les routes et chemins. — Fol. 372, 456, 458. Délibération qui prescrit la réparation du chemin de Marry à Joncy ; — de Marigny à La Clayette ; — fol. 374, de Baubigny à Saint-Symphorien-du-Bois ; — fol. 374, de Montliot à la route de Châtillon ; — fol. 376, de Mellecey à la route d'Autun ; — fol. 408, de Lux à la grande route ; — fol. 450, de Saint-Germain-du-Plain ; — fol. 488, de Frolois et Poiseuil ; — fol. 498, de Poiseuil-la-Ville à la route de Châtillon et de Montbard ; — fol. 490, du Pont-d'Ouche à Bligny-sur-Ouche ; — fol. 659, de Vaux à la route de Bourbon-Lancy ; — fol. 672, de Vernois à Selongey ; — fol. 708, de Fouvent-la-Ville au Fays-Billot. — Fol. 402. Enregistrement de l'arrêt du Conseil qui approuve les plans et devis du canal de Dijon à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 439. Invitation à l'ingénieur Dumorey d'étudier le projet d'un hôtel de l'intendance sur les terrains appartenant à la ville, rue de la Porte-Bourbon à Dijon. — Fol. 446. Règlement touchant l'entretien des routes à la charge de la Province. On compte quinze routes de poste et trente-neuf grandes routes. — Fol. 452. Ordre d'ouvrir la route de Flavigny à Is-sur-Tille, portion de la voie projetée de Cussy-les-Forges à Pontailler. — Fol. 454. Délibération qui ordonne le dessin et la gravure d'une nouvelle carte routière du Duché sur un échelle double de celle de 1771 et moitié moindre de celle de 1763. Suit le programme d'exécution. — Fol. 457. Défense d'arracher les piquets indiquant le tracé du canal. — Fol. 461. Ordre de visiter la charpente de la salle d'assemblée des États dont le mauvais état a été constaté. — Fol. 467, 485. Autorisation au secrétaire de Chateau d'acquérir pour la Province et moyennant la somme totale de 157,200 livres l'hôtel de Lantenay pour y installer l'Intendance de Bourgogne. — Fol. 476. Ordre de réparer l'hôtel de la Monnaie pour y faire le magasin d'habillement des milices provinciales. — Fol. 535. Emprunt de 5,000,000 au denier 20 sans retenue. — Fol. 535. Délibération qui ordonne la célébration de services et de fêtes à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Fol. 546. Délibération contenant règlement de la forme sur laquelle se feront à l'avenir les

inscriptions dans la Chambre des Élus. — Fol. 569. Modifications apportées dans le tracé de la route de Bèze à Pontailler. — Fol. 276. Délibération qui ordonne la composition et l'impression d'un nouvel état général et alphabétique des villes, bourgs et paroisses de la Province. — Projet de faire suivre cet état d'un dictionnaire topographique ou description exacte et détaillée d'après les procès-verbaux de tous les lieux habités, des limites avec cartes, plans, etc. — Fol. 593, 653. Proclamat de la mise en vente de l'hôtel de la Monnaie. — Vente. — Fol. 621. Caution donnée par les Élus à MM. de Brancion, entrepreneurs de la confection du canal de Chalon à Digoin, par la Dheune. — Fol. 635. Délibération qui prend le pont de Saint-Jean-de-Losne à la charge de la Province. — Fol. 633. Obligation imposée aux entrepreneurs des travaux publics d'achever leurs ouvrages dans le délai prévu, sous peine de dommages et intérêts. — Fol. 636. Proclamat de la délivrance des travaux sur les routes. — Reconstruction du pont sur le bief du moulin de Plombières; — de ponts et aqueducs sur la route de Saint-Jean-de-Losne à Chaussin; du pont de Mirebeau sur la Bèze; — de celui de Genlis; — du pont de Pierre sur la limite de la Bourgogne au-delà d'Auxerre; — du pont de Rigny, même route; — d'un pont sur la Seille, au-dessous de Cuisery, à Louhans et à la jonction de la Vallière et du Solnan; — du ponceau de Toulon; — de ponts et aqueducs sur diverses routes. — Escarpement de rochers à l'entrée de Châtillon, etc., etc. — Fol. 657. *Te Deum* à l'occasion des succès remportés en Amérique. — Fol. 659. Marché avec le graveur Monnier pour la gravure de la nouvelle carte du Duché, dessinée par l'ingénieur Pourcher. — Fol. 670. Acceptation par les Élus de la dédicace d'un ouvrage du Dr Fournier sur les maladies contagieuses. — Fol. 674. Nomination du sieur Rigault, avocat aux conseils du Roi, pour la défense des intérêts de la Province. — Fol. 692 et suiv. Concessions de portions de vieux chemins aux riverains par forme d'indemnité. — Fol. 705. Délibération qui ordonne le recensement général de tous les rôles des vingtièmes. — Fol. 730. Établissement du cours public d'histoire naturelle et de physique expérimentale par le Dr Chaussier, professeur d'anatomie.

C. 3235. (Registre.) — In-folio, 662 feuillets, papier.

**1782.** — Registre 172<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Délibération portant qu'il ne sera admis en aucun temps et sous quelque prétexte que ce puisse être, aucun actionnaire sur le canal du Charollais. — Paiement des loyers des casernes de la maréchaussée. — Fol. 7. Ordre de réparer le chemin tendant de Paray à la route de Digoin; — fol. 15, celui de Mans à la grande route de Charolles; — de Cha-

rolles à Mans; — fol. 17, de Saint-Symphorien-de-Marmagne à la route d'Arnay à Autun; — de Bourbon-Lancy à Saint-Aubin et de Gilly-sur-Loire à Bourbon-Lancy; — fol. 18, de Champvent à la grande route de Chalon et de Mâcon; — fol. 20, de Marcigny au pont d'Artaix; — de Palinges à Saint-Bonnet-de-Vieilleville; — de Palinges à Genelard; — de Rouvres à la route de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 47, de Sommant à la route d'Autun; — fol. 56, de Saint-Bonnet-de-Joux à La Clayette; — fol. 67, de Sainte-Hélène aux routes de Chalon et de Toulon; — fol. 76, du Grand-Selorre, paroisse de Poisson, à la route de Paray; — fol. 158, de Jambles à Poncey; — fol. 161, de Saint-Jean-de-Vaux à Millecey; — de Varennes-Saint-Sauveur à Sainte-Croix et de là au chemin de Louhans; — fol. 166, de Mellecey à Saint-Denis-de-Vaux; — fol. 327, de Saint-Bris à Champ; — fol. 328, de Saint-Gervais, Viécourt; — Vergennes, Epertully; — fol. 428, Lucenay-l'Évêque à Villars et Uxeau. — Procès-verbal du *Te Deum* et des fêtes célébrées par ordre des Élus à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Fol. 42. Liste de distribution des médailles frappées à cette même occasion. — Fol. 45. Démolition de la halle et de l'auditoire de Toulon-sur-Arroux, pour le rétablissement de la route. — Fol. 52. Procès-verbal de la distribution des prix de l'école de dessin. — Fol. 58. Réparations ordonnées aux bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 69. Ordre d'ouvrir le chemin de Gueugnon à Perrecy; — de Neuvy à la route de Bourbon-Lancy. — Fol. 71. Réception de Nicolas Feuchot, avocat, en qualité de maire de Saulieu. — Fol. 88. Allocation à M. Fleutelot de Marliens, seigneur de Varanges, d'une somme de 4,000 livres remboursables dans 20 ans, à l'effet de faire construire un pont sur l'Ouche à Varanges. — Fol. 105. Délibération qui change la direction du chemin de la Bâche à Mandelot, de façon à respecter la source et l'abreuvoir de la ferme; — fol. 116, qui ordonne l'ouverture de deux cours d'accouchement par an, suivi par dix élèves anciennes et dix nouvelles auxquelles on allouera la somme de 36 livres. — Fol. 117. Ordre de lever le plan de la route de Joney à Bourbon-Lancy. — Fol. 120. Ordonnance concernant le service des épizooties. — Fol. 129. Ordre aux sous-ingénieurs Gauthey et Antoine d'étudier des projets de rendre navigables les rivières du Doubs en l'amenant à Saint-Symphorien, de l'Arroux et de la Seille. — Fol. 131. Ordre d'ouvrir le chemin de l'Orme du Puley à Saint-Micaud; — de l'avenue du château de la Balme vers Bouhans à la route de Chalon à Lons-le-Saunier; — fol. 156, de deux chemins pour l'exploitation des hauts fourneaux de la charbonnière de Montcenis; — fol. 157, de Montcenis à la route de Louhans; — Fol. 136. Prêt de 3,000 livres sans intérêts fait au directeur de la manufacture de mousseline à Dijon. — Autre de 1,500 livres à P. Ranglet, créateur d'une papeterie sur le cours



de l'Ouche au faubourg d'Ouche à Dijon. — Fol. 143. Ordonnance qui règle le service du bureau des archives et prescrit la confection d'un inventaire général et complet des titres. — Fol. 148. Suspension des recherches entreprises à Saint-Seine pour la recherche de mines de charbon et d'ardoises. — Fol. 159. Emprunt de 5 millions au denier vingt. — Fol. 188. Soumission de l'imprimeur Defay à Dijon pour les impressions des Élus. — Fol. 205. Délibération qui nomme le secrétaire en chef de Chanteau commissaire et Gauthey ingénieur du canal de Charollais dont on sollicite l'ouverture. — Fol. 252. Fourniture de glaces de la manufacture de Rouelle pour la décoration des salles du Palais des États. — Fol. 302. Feuille de distributions des jetons frappés en 1782. — Fol. 317. Réception de Jean-Édouard Cousin dans la charge de receveur des impositions du bailliage de Dijon. — Fol. 340. Les Élus rassemblés par le prince de Condé au Palais-Bourbon, offrent au Roi la somme de 1,000,000 de livres pour l'armement d'un vaisseau de premier rang. — Fol. 341. Nomination de l'avocat Arnoult comme conseil des États. — Fol. 385. Approbation du projet d'alignement des rues de Cluny servant de traverse aux grandes routes. — Fol. 397, 458. Transaction entre les Élus généraux de Bourgogne et ceux du Mâconnais, prescrite par le Roi pour mettre fin aux contestations survenues entre les deux administrations au sujet de leurs attributions respectives. — Fol. 413. Retraite de Lejolivet comme sous-ingénieur; il demeure chargé de la construction du Palais des États et reçoit le titre d'architecte de la Province. — Nomination de Gauthey comme ingénieur en chef, d'Antoine et Guillemot comme ingénieurs et comme sous-ingénieurs, Antoine Antoine, Maret, Pourcher et Guillemot fils. — Fol. 424. Ordre à l'ingénieur Gauthey d'étudier le tracé du canal entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 440. Délibération par laquelle les Élus autorisés par les États prennent à leur charge la construction du canal de Charollais; — fol. 453, qui prescrit l'exécution des mesures indiquées par les ingénieurs Perronet et Gauthey pour la construction de l'écluse de garde du canal à Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 463. Concession du portique de l'entrée du Logis du Roi à la mairie, pour le reconstruire à la porte Guillaume. — Fol. 527. Ordre au secrétaire général, à l'ingénieur en chef et à un ingénieur de procéder à une visite générale de toutes les routes, chemins et établissements d'utilité publique du Mâconnais. — Fol. 533. Établissement d'un concours général dans l'école de dessin, l'année de la tenue des États, pour les prix en être décernés par le prince de Condé. — Fol. 534. Proclamat des travaux des ponts et chaussées. — Reconstruction du pont de La Margelle. — Construction du Pont de Frénois; — du pont de Valbertier sur-la-Tille; — du pont d'Auxonne sur la Saône; — de Navilly sur le Doubs; — de Gueugnon, de

Saint-Yan. — Réparations aux bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 536. Institution de J.-Ch. Gonvilliers receveur des impositions du Charollais en remplacement de son père. — Fol. 571. Adhésion au projet de construction d'un pont sur la Cure à Vermanton. — Fol. 620. Ordonnance des Élus contenant règlement pour le service des entreprises et adjudications des travaux publics. — *Passim*. Concessions d'anciens chemins par forme d'indemnité à des propriétaires dépossédés par suite des nouveaux tracés.

C. 3236. (Registre.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1783 (janvier-novembre). — Registre 173<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 9. Délibération des Élus qui, sur le vœu des États, convertissent la grande salle du nouveau palais (salle de Flore) en salle des festins et en arrêtent la décoration. — Fol. 33. Enregistrement des lettres de noblesse de Claude Martène, écuyer, maire de Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 39. Procès-verbal des concours et de la distribution des prix de l'école de dessin. — Fol. 50. Délibération relative à l'ouverture d'une route de Bourbonne-les-Bains à Fontaine-Française par Poinson et Champlitte. — Fol. 77. Ordre de réparer le chemin finerot de Thoisy-la-Berchère au Manpas; — fol. 92, d'Autun à Montrombles; — fol. 98, d'Antully à la route de Couches; — de Grosbois-les-Tichey à Pagny; — fol. 104, de Bruailles à la route de Louhans; — fol. 107, de Chorey à Beaune; — fol. 108, de Monthelie; — de Saint-Martin et de Saint-Pantaléon d'Autun à la route d'Arnay; — fol. 119, de Fontaine-les-Chalon aux routes de Chalon et de Givry; — fol. 126, de Cluny à Saint-Bonnet-de-Joux; de Pralon à la route de Somberton; fol. 127, de Saint-Forgeot à la route d'Autun, à Saulieu; — fol. 128, de Marigny à Montchanin par Saint-Eusèbe-des-Bois; — d'Auvillers à la route de Seurre par Glanon; — fol. 148, des chemins de Thomirey et d'Écutigny à Bligny et à Ivry; — fol. 150, de Vandenesse à Viry; — fol. 152, de Pagny-la-Ville à Charrey et à la route de Saint-Jean-de-Losne à Seurre; — fol. 168, d'Auxonne à Saint-Jean-de-Losne par Mailly; — fol. 322, de Cirey à Nolay; — fol. 344, de Saucy-les-Baux aux deux grandes routes, — d'Izeure à la route de Saint-Jean-de-Losne; — Fol. 90 et *passim*. Concessions d'anciens chemins. — Fol. 116. Ordre de dresser les plans et devis du canal projeté de Dôle à Saint-Symphorien; — fol. 120, d'ouvrir un chemin de Bragny-sur-Saône à Labergement sur la route de Seurre à Beaune. — Fol. 130. Assainissement des rues du village de Bretigny. — Fol. 148, 149. Ordre aux ingénieurs de faire une étude pour l'amélioration de la traverse de Saint-Seine; devis; — à l'ingénieur Gauthey de lever les plans et profils pour rendre facile la navigation sur la Saône et l'Arroux. — Fol. 194, 198.

Estimation de la maison Ligeret achetée par les Élus pour donner à la rue de la Sainte-Chapelle une largeur suffisante. — Fol. 202. État des 60 arrondissements de paroisses formés par M. Duruisseau pour la distribution des prix aux propriétaires des plus beaux poulains et pouliches. — Fol. 230 bis. Vote d'un service d'argenterie en valeur de 6,000 livres, à M. Varennes, ancien secrétaire des États, en témoignage de remerciements de services rendus à la Province en diverses circonstances. — Fol. 231. Invitation au trésorier général de presser pour l'achèvement au 1<sup>er</sup> avril 1784 de l'aile orientale du Palais des États, de la salle des festins, de l'intendance et de la construction de la porte Guillaume, celle-ci entreprise par la mairie de Dijon. — Fol. 254. Travaux de rectification et d'adoucissement à la grande route de Paris entre le bas de Talant et Changey. — Fol. 261. Délibération qui ordonne l'ouverture des travaux du canal de Charollais sur trois points à la fois, au point de partage, à Chagny et à Paray. — Fol. 274. Ordonnance pour la constitution et le département des deux sièges de juridiction (Chalon et Paray) du fief dudit canal érigé en faveur des États. — Institution des officiers de justice. — Fol. 280. Procès-verbal de visite des chemins laissés à la charge de la ville de Dijon. — Fol. 316. Le sieur Madin, voyer de la ville, ayant à cette occasion grossièrement insulté M. Rousselot, secrétaire des États, une lettre de cachet ordonna son emprisonnement. Les Élus sollicitent son élargissement, mais décident que la ville prendra l'engagement de ne plus le mettre en rapport avec les officiers de la Province et l'excluent de toute participation aux travaux de cette dernière. — Fol. 330, 338. Institution du sieur Noiroit receveur général des produits du canal du Charollais, du procureur d'office du canal. — Fol. 334. Marché de fourniture de 300 lits pour les troupes employées au canal du Charollais. — Fol. 347. Demande de l'attribution aux Élus de la connaissance de tous les cas mentionnés dans l'arrêt du conseil du 20 avril dernier sur la conservation des routes. — Fol. 348. Réception de M.-A. Sirugue en qualité de maire de Vitteaux. — Fol. 357, 370. Institution de J. Mathias, avocat, comme lieutenant du juge conservateur du fief du canal du Charollais à Chalon et de Dèze greffier dudit fief; — fol. 403, de Bouillettes Hayers, lieutenant, Godin, procureur d'office et Leclerc greffier du même canal à Paray. — Fol. 363. Changements apportés dans la direction du chemin d'Is-sur-Tille à Chanceaux, aux environs de La Margelle. — Fol. 380. Emprunt de 3,000,000 de livres au compte du Roi. — Fol. 381. Commission à M. de Chanteau, secrétaire des États, de pourvoir au logement et à l'entretien des régiments de Monsieur et de Beaujolais envoyés pour travailler au canal du Charollais. — Fol. 382, 396. Réception de l'avocat Guillemot en qualité de syndic de la Province. — Fol. 386. Ordre de faire graver le dessin de la

façade du Palais des États. — Fol. 393. Mémoire pour demander au Roi l'autorisation d'ouvrir un canal depuis Dôle à Saint-Symphorien. — Fol. 399. Cession par le prince de Bauffremont de tous ses droits de péage à Mirebeau sous la condition d'être déchargé de l'entretien du pont. — Fol. 401. Alignement donné au chemin conduisant de Dijon aux fontaines de Rennes le long de la grande route. — Fol. 404. Mémoire des Élus au Roi sur les ressources financières dont ils peuvent disposer dans l'intérêt des canaux. — Fol. 413. Alignement du chemin de Sennecey à Tournus. — Fol. 414. Procès-verbal de reconnaissance des travaux d'utilité publique à faire exécuter dans le Mâconnais. — Fol. 423. Ordonnance des Élus concernant la police du roulage et la conservation des routes. — Fol. 426. Procès-verbaux d'estimation des terrains pris sur diverses parties du parcours du canal de Charollais. — Fol. 433. Délibération qui ordonne l'impression aux frais de la Province de la dernière édition des commentaires du président Bouhier sur la coutume du Duché; — fol. 436, du recueil, des Édits et déclarations du Roi, etc., etc., concernant l'administration de la Province. — Fol. 437. Ordonnance portant que toutes les médailles, objets d'art, d'antiquités ou d'histoire naturelle qui seront trouvés dans les travaux prescrits par les États seront déposés dans le cabinet de l'Académie des sciences de Dijon. — Fol. 438, 440. Marché pour la gravure par Duvivier, graveur du Roi à Paris, en deux modules, de la médaille commémorative de la création des trois canaux. Le prix est fixé à 12,000 livres. — Fol. 446. Mémoire concernant l'installation des bureaux de la nouvelle intendance. — Fol. 452. Mémoire des Élus concernant l'ouverture du chemin des fontaines de Rennes, l'anticipation sur les talus de la route de Paris, les discussions à ce sujet entre le secrétaire des États Rousselot et le sieur Madin, voyer de Dijon, soutenu par l'intendant qui était opposé au droit reconnu aux Élus d'exercer la police et la juridiction en ce qui concernait les chemins publics. — Fol. 453. Mémoire des officiers municipaux de Dijon à ce sujet, avec des observations des Élus. — Fol. 469 et 470. 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> mémoires des Élus sur le même sujet. — Fol. 474. Casernement à Chalon, Charolles, Tournus et Paray, des régiments envoyés pour les travaux du canal de Charollais. — Fol. 482. Ordonnance concernant l'estimation des terrains pris pour le canal. — Fol. 487. Autre concernant l'alignement du trottoir conduisant de la porte Guillaume, à Dijon, au cimetière. — *Passim*. Institution de gardes du canal de Charollais. — Fol. 536. Ordonnance touchant l'exécution du quai d'Auxerre et du chemin neuf allant de la porte de Paris à l'abbaye de Saint-Germain; — fol. 542, le frappe en or, argent et bronze et la distribution des médailles gravées à l'occasion de la création des canaux.

C. 3237. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

**1753** (décembre). — Registre 174° des délibérations des Élus. — Fol. 553. Délibération concernant les requêtes en décharge, modération ou mutation des cotes des vingtièmes. — Fol. 554. Ordonnance et instruction touchant la nomination des *assesseurs* et collecteurs des impositions et sur la manière dont ils doivent procéder à l'assiette et à la collecte des deniers de ces impositions. — Fol. 563. Autre qui prescrit la réparation du chemin tendant de la route de Couches à Autun, au hameau des Trois-Gobillots. — Fol. 564. Institution d'un sergent de justice du canal de Charollais. — Fol. 569. Ratification par les Élus de l'acte de vente de l'hôtel de la Monnaie à Dijon. — Fol. 571. Distribution de plants de mûriers blancs. — Fol. 576. Paiement à Ménié, dit Nantua, serrurier à Dijon, de la grille du Palais des États, prix total 15,000 livres. — Fol. 579. Institution du receveur des crues de sel en faveur de L.-B.-B. Rathelot, avocat. — Fol. 593. Demande au prince de Condé de faire établir une brigade de maréchaussée à Mirebeau. — Fol. 593 et suivants. Marchés pour la façon des candélabres et la décoration de la salle des festins. — Fol. 603. Envoi aux communautés de toutes les délibérations et ordonnances qui peuvent les intéresser. — Fol. 610. Réduction à deux du nombre des notaires de la Province. — Fol. 611. Réception de J.-B. Guillemot, procureur-syndic. — Fol. 620. Institution de P. Molée comme premier notaire de la Province et de Bouché comme second. — Fol. 642. Ordre de dresser l'état des capitaux empruntés ou à emprunter pour la construction des canaux; — de ceux empruntés ou à emprunter pour le compte du Roi; — de ceux dus par la Province pour son propre compte. — Fol. 647. Communication à l'Académie des sciences de Dijon d'une lettre du prince de Condé qui consent à l'établissement d'un observatoire astronomique dans la tour de la terrasse du Palais. — Fol. 654, 661. *Te Deum* chanté dans la chapelle des Élus à l'occasion de la paix avec l'Angleterre. — Fol. 662. Allocation d'une somme de 6,000 livres à l'Académie pour les cours publics de botanique, de minéralogie, de chimie, de matière médicale, d'astronomie et la formation d'un observatoire. — Fol. 665. Délibération qui rassemble dans un même corps toutes les dispositions des précédentes, prises au sujet de l'école publique et gratuite de dessin. — Fol. 671. Suppression du cours public d'histoire naturelle et de physique expérimentale et maintien de celui d'anatomie. — Fol. 672. Délibération de l'Académie des sciences pour l'établissement de l'observatoire. — Fol. 691. Ordonnance pour la réorganisation du cours public d'accouchement.

C. 3238. (Registre.) — In-folio, 800 feuillets, papier.

**1754** (janvier-juillet). — Registre 175° des délibérations des Élus. — Fol. 70. 80. Réception de M. Gaultier, vicomte mayor de Dijon, à la chambre des Élus. — Fol. 90. Délibération qui ordonne l'établissement de cinq paratonnerres sur la terrasse et les bâtiments du Palais des États. — Fol. 109. Tableau et numérotage de toutes les grandes routes faites ou à faire dans la province de Bourgogne et les comtés en dépendant; elles sont au nombre de 48. — Fol. 117. Tableau général de la distribution des corvéables sur toutes ces routes dans toute la Province, non compris le Mâconnais. — Fol. 152. Tableau des 32 directions de chemins de la Province, non compris le Mâconnais. — Fol. 184. Tableau des quatre sous-départements des sous-ingénieurs de la Province, non compris le Mâconnais. — Fol. 185. Tableau des deux départements des ingénieurs, non compris le Mâconnais. — Fol. 186. Tableau des deux départements des commissaires généraux des chemins, non compris le Mâconnais. — Fol. 189, 192. Procès-verbal de prestation de serment de Antoine, Maret, Pourcher et Guillemot, sous-ingénieurs de la Province. — Fol. 190. Ordre de réparer le chemin finérot d'Esbarres à Saint-Jean de-Losne; — fol. 268, de Chalon à Saint-Loup, par Gergy; — fol. 282, de Magnien à Jully et à la route d'Arnay; — fol. 288, de Montagny-les-Buxy à la route de Cluny; — fol. 363, de Blaisy-Haut à la route de Paris; — fol. 365, de Saint-Christophe à Saint-Germain-du-Bois; — fol. 366, de Vérissey à la route de Louhans; — fol. 367, de Viry-en-Charollais à Vandenesse; — fol. 370, d'Arbuans par de Jondes à la grande route, de Maltat à Crona-sur-Loire; — fol. 371, de Sommary à Saint-Aubin; — de Missery à Chazelle-l'Écho et à Montagnerot; — fol. 373, de la Motte-Saint-Jean à la route de Bourbon-Lancy; — fol. 384, de Frangy à la grande route; — fol. 424, de Vic de Chassenay à Semur, — de Bourbon-Lancy à Saint-Aubin, — de Saint-Aubin à Gilly-sur-Loire; — fol. 425, de Loches à la route de Paris; — fol. 426, de Saint-Bonnet de Joux à Saint-Bonnet de Vieille-Vigne; — fol. 444, de Moutier-en-Bresse à Dissey; — fol. 445, d'Igornay à la route d'Autun; — fol. 469, de Ville-sur-Arce à Bar-sur-Seine; — fol. 484, de la porte Chantepinot d'Auxerre jusqu'à la limite de la Bourgogne; — fol. 505, de Buxy à Davenay; — fol. 547, de Diénay à Saulx-le-Duc; — fol. 623, des routes autour de Montcenis; — fol. 644, de Nolay à Cirey; — fol. 722, de Marcilly à la route de Cuiseaux. — Fol. 215. Nouveau bail des octrois de Saône moyennant 270,000 livres par an. — Fol. 226. Institution de graveur des États décernée à M. Monnier à Dijon. — Fol. 229. Rectification du tracé de la route de Gueu-

gnon à Perrecy entre la croix de Chaume et Mazoncle. — Fol. 241. Consultation des conseils de la Province, portant pouvoir et faculté aux Élus de réclamer et s'approprier toutes les médailles découvertes dans les fouilles du canal de Charollais. — Fol. 244. Ordonnance pour la reprise des travaux du canal de Charollais, la police des gardes, etc., etc. — Fol. 253. Rachat pour 44 livres au sieur Ythier, directeur des fermes à Chalon, d'une collection de 175 médailles trouvées dans les fouilles du canal de Charollais. — Fol. 256. Pose de paratonnerres sur l'hôtel de l'Intendance d'après l'avis de l'Académie de Dijon. — Fol. 261. Délibération portant qu'il sera rédigé un dictionnaire topographique contenant les noms et la description de toutes les montagnes, forêts, étangs, lacs, rivières, villes, bourgs, villages, hameaux, écarts, fermes, etc., de la Province; — fol. 270, qui ordonne un nouveau tracé du chemin de Chagny à Charolles dans la traverse de Saint-Désert. — Fol. 301. Instruction concernant la levée, le rassemblement et le service des régiments provinciaux. Le règlement a 144 articles. — Fol. 321. Réception de M. de la Ramisse en qualité de maire d'Auxonne. — Fol. 323. Procès-verbal de distribution des prix de l'école de dessin de Dijon. — Fol. 328. Destitution de Maret, sous-ingénieur de la Province, pour faits d'insubordination. — Fol. 233. Nomination de Gauthey comme directeur du canal du Charollais, Pourcher, inspecteur, N., sous-inspecteur et de Guillemot comme inspecteur des deux autres canaux. — Établissement d'un bureau des ponts et chaussées à la Chambre des Élus. — Fol. 340. Les honoraires du 1<sup>er</sup> notaire sont portés à 500 livres. — Fol. 341. Autorisation au trésorier général d'emprunter pour l'établissement du canal de Bourgogne, — et celui de Franche-Comté. — Fol. 344. Démolition de la fontaine Saint-Ladre à Autun pour le rélargissement de la voie publique. — Fol. 349. Traité conclu entre les Élus et les habitants de Louhans pour la navigation de la Seille. — Fol. 385, 394. Les habitants renoncent au bénéfice du traité et s'en déchargent sur les Élus. — Fol. 396. Ordonnance pour la direction des travaux du canal de Bourgogne. — Fol. 402. Autre semblable pour celle de celui de Franche-Comté. — Fol. 410. Suppression des portes des Riceys pour l'élargissement de la route. — Fol. 421. Ordre de lever le plan du chemin de Chaumont en Bassigny à Châtillon, par Bricon; — fol. 436, d'exécuter les travaux de rectification de route autour de Tournus. — Fol. 439, 740. Nomination du mathématicien Simonne en qualité de sous-ingénieur. — Fol. 446. Mémoire sur le projet de la navigation de la Seille. — Fol. 455. Appointements des directeurs et commissaires des chemins. — Fol. 462. Rectification de l'alignement de la route de Marcigny à Charlieu. — Fol. 471. Ordre d'ouvrir un chemin finérot de Crépan à la route de Montbard, et de Crépan à la nouvelle route de Moutier Saint-

Jean; — fol. 473, de Moutier-Saint-Jean à Époisses en passant par Corombles; — fol. 475, de Cuisery à Ponceille; — de Cuisery à Pont de Vaux. — Fol. 510. Création d'offices de contrôleurs des ouvrages publics de la Province. — Fol. 514. Établissement à Dijon d'un siège de juridiction pour l'exercice de la justice du fief du canal de Bourgogne, — et d'un autre pour celui du canal de Franche-Comté. — Fol. 530. Institution d'Edme Thielley en qualité de juge conservateur du canal de Bourgogne et de celui de Franche-Comté; — de N. Morisot comme son lieutenant; — du procureur Maurier comme procureur d'office: — de Détourbet comme greffier. — Fol. 539. M. de Virieu, Élu, fait hommage en cette qualité à la Chambre des comptes pour le fief des trois canaux. — Fol. 548. Contrat de la cession des droits de péage de Mirebeau faite par Charles, prince de Bauffremont, à la Province. — Fol. 588. Rectification apportée au tracé de la route de Baulme-la-Roche à Saint-Seine; — fol. 589, id. de celle de Molo à Courtivron. — Fol. 598. Institution de Cl. Martène en qualité de receveur des canaux de Bourgogne et de Franche-Comté. — Fol. 624. Publicité donnée au procès-verbal d'estimation des terrains pris pour l'ouverture du canal de Bourgogne. — Fol. 627. Procès-verbal de ceux pris sur le territoire de Genelard pour celui du Charollais; — fol. 631, id. de Ciry; fol. 635, id. de Saint-Berain sur-Dheune, — fol. 640, de Denevy; — fol. 760, de Corchanu; — fol. 764, de Valottes-Chassey; — fol. 767, de Remigny; — fol. 771, de Saint-Gilles; — fol. 774, de Cheilly; — fol. 778, de Santenay; — fol. 782, de Paray. — Fol. 663. Ordre au procureur-syndic de solliciter un arrêt du conseil pour obtenir l'autorisation d'établir le flottage sur plusieurs rivières de Bourgogne. — Fol. 669. Enregistrement des lettres patentes qui accordent aux Élus la juridiction sur la Seille. — Fol. 678. Invitation aux médecins Chaussier et Enaux de rédiger pour être publiée une méthode curative de la rage et de la morsure des vipères. — Fol. 682. Délibération contenant règlement pour la formation du registre des délibérations, du registre de correspondance et du carnet des séances. — Fol. 694. Autorisation au tailleur Bernard à Dijon de prendre le titre de tailleur de la Province et d'en peindre les armes sur son enseigne. — Fol. 709. Élargissement du lit de la rivière d'Yonne à Auxerre. — Fol. 726. Ordonnance portant que toute personne attachée au service de la Province ne pourra exercer d'autres emplois. — Fol. 728. Nomination de Lambert en qualité de concierge général du Palais des États. — Fol. 739. Délibération qui ordonne la continuation du recueil des titres imprimés des États. — Fol. 787. Procès-verbal de la pose de la première pierre des écluses des canaux de Franche-Comté, de Bourgogne et de Charollais, à Saint-Symphorien, Saint-Jean-de-Losne et Chalon, faite au nom du Roi par le prince

de Condé, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 791. Réception de Moussier, maire de Dijon, à la chambre des Élus.

C. 3239. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1784 (août-décembre). — Registre 176<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 1. Procès-verbal du concours de l'école de peinture et sculpture pour le prix de Rome. — Distribution des prix présidée par le prince de Condé, gouverneur de la Province : peinture, Prudhon Pierre-Paul, de Cluny ; sculpture, P. Petitot, de Langres. — Fol. 9. Paiement d'une somme de 200,000 livres à Ch.-A. comte de Raguét-Brancion, brigadier des armées du Roi, pour lui tenir lieu des pensions à lui promises et au chevalier de Brancion, son frère, lors de la concession du canal de Charollais. — Fol. 20. Achat de terres à Chagny pour l'ouverture de ce canal. — Fol. 45. Décharge de contributions obtenue par les habitants de Migey à la suite de l'incendie qui avait détruit leur village. — Fol. 51. Ordre à l'ingénieur du canal de Franche-Comté de lever le plan de tous les bois traversés par ce canal, d'en faire l'estimation afin de la transmettre au propriétaire, lequel devra dans un délai déterminé en faire la coupe et rendre la place libre. — Fol. 61. Ordre de lever les plans de la digue d'Auxonne et plantation de poteaux le long du chemin de halage de la Saône pour servir de repères ; — fol. 62, de réparer le chemin finérot de Buxy à Chalon par Siennes ; — fol. 287, d'Egriselle à la Brosse et Montallerey ; — de Nangis à Montallerey et Chablis ; — fol. 299, de Baigneux-les-Juifs ; — fol. 300, de Busseaut à Aisey-le-Duc ; — fol. 303, de Mauvilly à Recey-sur-Ource. — Fol. 76. Frais de pose de la statue en marbre de Junon dans une des salles du Palais des États. — Fol. 90. et suivants. Indemnités de terrains pris pour le canal de Charollais à des habitants de Chagny ; — fol. 199, de Saint-Julien sur-Dheune ; — fol. 202, Essertenne ; — 203, Saint-Berain ; — fol. 208, Morey ; — fol. 212, Écuisses ; — fol. 125. Envoi aux États du Mâconnais, pour les examiner et renvoyer à ceux de Bourgogne, des plans et devis dressés par l'ingénieur Racle pour la navigation de la Reyssouse depuis Pont-de-Vaux. — Fol. 166. Apposition de scellés au domicile et sur la caisse de Deschamps de Charmelieu, receveur des impositions d'Auxerre, qui a disparu de cette ville. — Fol. 182. Pouvoir donné à M. de la Chaise, maire de Montcenis et subdélégué de l'Intendant, de se transporter à Écuisses à l'effet de s'enquérir des causes des rixes entre les pionniers du canal de Charollais et les habitants du lieu et en informer les Élus. — Fol. 183. Délibération qui accorde au sieur Deschamps de Saint-Bris la survivance de la recette d'Avallon. — Fol. 191. Procès-verbal d'estimation des terrains pris sur le finage de Dijon pour l'ouverture du canal entre la route de Beaune et Longvic ; — fol. 193, sur le finage de Longvic. — Fol. 215.

Marché pour la maçonnerie du canal de Charollais depuis l'écluse de la Motte-sur-Berain jusqu'à l'étang de Longpendu. — Fol. 278. Emprunt de 600,000 livres pour la construction du canal de Bourgogne ; — de 50,800 livres pour celle du canal de Franche-Comté ; de 1,800,000 livres pour celui du Charollais. — Fol. 282. Autorisation à l'évêque d'Auxerre de réunir au pourpris de l'Évêché la place vague située au pied de la terrasse. — Fol. 288. Proclamat des adjudications des travaux des ponts et chaussées. — Construction des ponts de la route d'Auxerre à Seignelay ; — de trois ponts de Pouillennay ; — du pont de Darcey ; — de ponts et aqueducs sur la route de Châtillon ; — de Dijon à Bèze ; — de Mirebeau à Pontailler. — Rélargissement du pont de Saint-Laurent-les-Chalon, etc., etc. — Fol. 316. Ordre de faire procéder à l'arpentage et dismesuration du volume d'eau de l'étang de Longpendu ; — fol. 333, de lever les plans et profils de la nouvelle route venant de Lormes à la route d'Auxerre près Lucy-le-Bois par Chastellux et Avallon. — Fol. 350. Réception de M. Roux en qualité de maire d'Autun.

C. 3240. (Registre.) — In-folio, 509 feuillets, papier.

1785. — Registre 177<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Fol. 25. Secours de 240 livres à J. Lory, curé de Norges, pour l'aider à continuer aux pauvres qui s'adressent à lui, les secours de son art qui consiste à rétablir les membres luxés ou fracturés. — Fol. 36. Nomination de Grandmanche portier des nouveaux bâtiments des États du côté de la Sainte-Chapelle. — Fol. 39. Réception de Claude Champion, écuyer, en qualité de maire d'Avallon. — Fol. 40. Compte-rendu aux Élus touchant le cours gratuit d'anatomie. — Fol. 65. Délibération portant qu'à l'avenir les officiers municipaux dans les villes et les receveurs des bailliages pour les autres paroisses seront chargés seuls de la levée des soldats provinciaux. — Fol. 73. Procès-verbal du concours de l'École de dessin de Dijon. — Fol. 77. Mandement pour la levée des soldats provinciaux. — Fol. 81. Règlement pour la distribution des secours en argent aux incendiés. — Fol. 95. Remboursement de capitaux empruntés par la Province. — Fol. 155. Nouveau règlement pour le roulage en faveur des messageries royales. — Fol. 166. Les Élus agrément l'épître dédicatoire de l'ouvrage du Dr Maret ayant pour titre : *Précis de matière médicale*. — Fol. 173. Règlement pour la direction de la pépinière de mûriers blancs et la distribution gratuite des graines et des jeunes plants. — Nomination du Dr Chaussier comme directeur. — Fol. 183. Compte-rendu par l'Académie aux Élus de l'exécution et de la fréquentation des cours publics et gratuits de minéralogie, chimie, botanique et matière médicale. — Fol. 191. Distribution des jetons de la triennalité de 1784. — Fol. 212. Réception de G.-G. Sapey dans l'office de receveur

des impositions du comté d'Auxerre ; — de Gueneau de Mussy en qualité de maire de Montbard ; — fol. 226, de Bernard Fabry dans l'office de receveur des impositions du bailliage de Châtillon. — Fol. 270. Ordre pour l'installation de l'École de dessin dans le nouveau Palais des États. — Fol. 294. Délibération portant qu'invitation sera faite aux évêques de la Province d'établir dans leur diocèse des bureaux de secours pour les incendies. — Fol. 297. Institution d'Étienne Junot en qualité d'huissier des États. — Fol. 301. Bourse de 100 jetons d'argent offerte à Varennes, ancien secrétaire en chef des États, lequel demeurera compris parmi les personnes auxquelles ce don sera fait à l'avenir. — Fol. 329. Mémoire sur les contraintes solidaires à exercer contre les principaux contribuables des paroisses et communautés de Bourgogne pour le paiement des impositions, conformément aux lois particulières et aux anciens usages. — Fol. 354. Célébration d'un annuel pour le repos de l'âme de Bernard de Chanteau, secrétaire en chef des États, mort le 1<sup>er</sup> octobre dans son château de Chanteau. — Fol. 353. Règlement pour l'enregistrement de toutes les requêtes, mémoires, lettres et autres pièces adressées à l'administration des Élus. — Fol. 374. Réception de M. Gérard-Labroly dans l'office de secrétaire en chef des États de Bourgogne. — Fol. 379. Délibération qui établit un ordre fixe et méthodique dans les opérations qui doivent chaque année occuper successivement la Chambre dans la séance d'hiver. — Fol. 402. Réception de Pierre Petit, avocat, en qualité de maire d'Auxonne. — Fol. 414. Règlement des formalités à remplir par les communautés qui demandent l'union ou la désunion.

C. 3241. (Registre.) — In-folio, 1013 feuillets, papier.

1786. — Registre 178<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Page 112. Offres et conditions proposées par les Élus pour le rachat des offices de jurés priseurs et vendeurs de meubles créés en 1771. — Page 189. Réduction à 12 du nombre des commis du bureau des vingtièmes. — Page 196. Procès-verbal de la distribution des prix de l'école de dessin. — Page 208. Injonction d'ouvrir, au bureau des tailles, un registre pour y consigner toutes les affaires concernant la police du roulage. — Page 227. Ordonnance portant règlement pour la police des bureaux du greffe des États. — Page 249. Délibération portant qu'il sera envoyé successivement dans toutes les communautés de la Province des commis au recensement des vingtièmes, pour procéder en présence des habitants à l'examen et à la révision des rôles et mettre fin aux erreurs, omissions et doubles emplois dont on se plaignait généralement. — Page 221, 324, 328. Autres contenant règlement du service de la pépinière de mûriers blancs. — Page 265. Compte rendu par l'Académie des cours publics de minéralogie, chimie,

botanique et matière médicale professés par ses membres. — Page 287. Souscription par les Élus à deux exemplaires de la nouvelle topographie de la Fance. — Page 361. Délibération qui prescrit l'achat d'un troupeau de bêtes à laine du Roussillon, et l'établissement d'une école gratuite de bergerie à Diénay. — Page 381. Réception de M. Deschamps de Saint-Bris dans l'office de receveur des impositions du bailliage d'Avallon. — Page 431. Prix décernés aux meilleures fileuses des filatures de coton établies à Nolay, à Montbard et à Vitteaux. — Page 475. Gratification de 1,200 livres au jeune sculpteur Bertrand, pensionné à Rome, pour l'envoi des bustes en marbre de Bacchus et d'Ariane. — Page 572. Réception de M. Delaval maire de Tournus. — Page 606. Le maréchal de Castries, ministre de la marine, est prié par les Élus de remercier le Roi d'avoir bien voulu donner le nom d'*États des Bourgogne* au vaisseau de 118 canons construit aux frais de la Province. — Page 611. Instructions données aux commis envoyés pour la vérification des recettes des impositions. — Page 658. Délibération contenant règlement pour la vérification des rôles des tailles et de la capitation ; — page 655, de ce qui doit être observé lors du décès d'un receveur des impositions. — Page 720. Secours de 6,526 livres accordé aux communautés du bailliage ravagées par la grêle tombée le 15 juin 1786. — Page 746. Rachat par la Province, moyennant la somme de 1,938, 420 livres, des droits de courtiers jaugeurs inspecteurs aux boissons et aux boucheries et des droits sur les huiles et savons. — Page 789. Réception de Th. Bouchu en qualité de maire d'Arc-en-Barrois ; — page 849, de F. Noirot dans l'office de receveur des impositions du bailliage de Chalon. — Page 909 et suiv. Remboursement de capitaux empruntés par la Province.

C. 3242. (Registre.) — In-folio, 871 feuillets, papier.

1787. — Registre 179<sup>e</sup> des délibérations des Élus. — Page 30. Tableau des pensions servies par la Province. — Page 77. Compte-rendu par Chaussier, directeur de la pépinière des mûriers blancs, sur la culture, l'entretien, les travaux extraordinaires, la distribution des mûriers, l'éducation des vers à soie et les filatures. — Page 91. Tableau des gîtes d'étapes de la Province. — Page 102. État dressé par F. Devosge, professeur de l'École de dessin, des élèves de son école pensionnés à Rome (Gagnereaux, Naigeon et Prudhon, peintres ; Renaud, Bertrand et Petitot, sculpteurs) et jugement qu'il porte sur chacun d'eux. — Page 105. Distribution des prix de l'École. — Page 133. État général des commis des bureaux de la Province. — Page 153. État des vins en fûts et en bouteilles (Vosne, Nuits, Aloxe, Beaune) offerts au prince de Condé, à MM. de Breteuil, de Ségur, de Calonne et à leurs commis principaux. — Page. 194. Encouragement de 1,000 li-

vres à A. Girardot, pour une fayencerie établie à Dijon à l'instar de celle de Lorraine; — de 1,000 livres à Cretenet pour sa manufacture de chapeaux à Dijon. — Page 334, 414, 515. Port des lettres closes convoquant les États au 16 avril et d'ajournement au 2 juillet, au 27 novembre. — Page 345. Gratification de 300 livres au courrier de cabinet porteur de celle destinée aux Élus. — Page 396. Nomination de Bouché comme premier notaire de la Province et de Menu comme second. — Page 420. Délibération des Élus convoqués à l'assemblée des notables, portant qu'à la prochaine assemblée des États, chacun des Élus rendra compte à sa chambre de ce qui s'est passé dans l'assemblée et qu'ils réuniront tous les discours, mémoires, avis, observations qui y auront été produits et les offriront aux États. — Page 422. Enregistrement des lettres patentes qui autorisent l'achat de nouveaux terrains pour la pépinière. — Page 464. Délibération qui ordonne la vente d'une portion des béliers de la bergerie de Diénay à des cultivateurs bourguignons ayant troupeau séparé, lesquels ne pourront les céder qu'à des cultivateurs demeurant dans la Province. — Page 482. Paiement des gages des lieutenants-généraux de la Province. — Page 497. Procès-verbal du concours de l'école de dessin pour le prix triennal. — Cabale, exclusion d'élèves. Le prix du concours est envoyé à l'élève Prudhon à Rome afin de prolonger son séjour. — Page 513. Autorisation à Devosges de faire venir de Rome les statues de la Vénus pudique, les bustes de Solon, de l'Amour et de Psyché, sculptés par l'élève Bertrand. — Page 530. Réception de F. Tremeau en qualité de maire de Charolles. — Pages 536. Procès-verbal du nouveau concours de l'école de dessin et distribution des prix par le prince de Condé; — point de lauréats en peinture; — seul Devosges, fils, reçoit une récompense. — Page 586. Délibération qui ordonne le dépôt aux archives de tous les ouvrages, mémoires, dissertations, composés par Varennes, pour le soutien des droits des États, ainsi que des différentes pièces qu'il a offertes et données à l'administration. — Page 604. Nomination de J.-P. Durande en qualité de médecin des États. — Page 621. Règlement touchant les élèves entretenus par la Province à l'École vétérinaire de Lyon. — Page 628. Autre touchant la bergerie de Diénay. — Page 631. Institution de Gérard-Prudent huissier des États. — Page 639. Gratification de 300 livres au sieur Martin, démonstrateur de plantes à Auxerre, pour l'indemniser des remèdes qu'il distribue gratuitement aux pauvres de la campagne. — Page 647. Autorisation au sieur Nubla, fabricant de bougies à Dijon, d'inscrire sur son papier d'enveloppe : *Manufacture de Bourgogne sous la protection des États*. — Page 661. Réception de Brunet de Maison-Rouge en qualité de maire de Chalon. — Entrée de la nouvelle chambre : Clergé, l'évêque de Chalon; Noblesse, le

vicomte de Bourbon-Busset; Tiers-État, Gueneau d'Aumont, maire de Semur; Moussier, maire de Dijon,

C. 3243. (Registre.) — In-folio, 629 feuillets, papier.

1788. — Registre 180° des délibérations des Élus. — Page 21. Paiement des loyers des casernes de la maréchaussée de la Province. — Page 78. Règlement concernant la taxe des garde-étalons. — Page 86. Réception de M. Clerc en qualité de maire de Saint-Seine; — page 109, de F. Gay, avocat, maire de Bourbon-Lancy. — Page 119. Mandement aux villes et communautés pour la levée des régiments provinciaux. — Page 153. Procès-verbal de distribution de prix de l'école de dessin de Dijon. — Page 178. Distribution de prix aux fileuses de la filature de coton de cette ville. — Page 183. Autorisation aux chirurgiens de Dijon de s'assembler au local du cours d'accouchement et d'anatomie, pour y traiter gratuitement les pauvres malades. — Page 190. Invitation au sieur Ignard, élève vétérinaire, de fixer sa résidence à Semur. — Page 217. Achat en Roussillon de 100 béliers, 1,100 brebis, de vingt vaches et dix taureaux, de deux chiens et trois chiennes de berger, afin d'améliorer les races du pays. — Page 249. Réception de Mathieu Mollerat dans l'office de receveur des impositions du bailliage de Nuits. — Page 273. Ordre de dresser le rôle des privilégiés existant dans toutes les communautés de la Province. — Page 295. Une partie de la pépinière de mûriers est consacrée à la plantation de frênes et autres arbres destinés aux routes ou aux canaux. — Page 306. Compte rendu de la direction de cette pépinière dont les sujets sont désormais vendus. — Page 340. Crédit de 450,000 livres prêtées par les Élus à la mairie de Dijon pour l'achat du couvent des Jacobines et la construction d'un édifice public. — Page 458. Réception de Marie-André Merle, avocat, en qualité de maire de Mâcon. — Page 494. Paiement des gages échus des professeurs de l'Université de Dijon. — Page 537. Délibération qui prescrit l'acquisition des ouvrages les plus importants concernant le droit public, l'histoire et l'administration du Royaume et de chacune des provinces qui le composent. Le choix en est confié à Varennes, ancien secrétaire en chef, depuis receveur général de Bretagne. — Page 561. Aumône de 400 livres octroyée aux pauvres honneux de Dijon. — Page 601. Marché d'achat en Suisse par le vicomte de Bourbon-Busset de 10 vaches pleines et de 5 taureaux pour être placés au haras de Diénay. — Page 613. Achat par les Élus du *Recueil des ordonnances*, 14 vol. (400 livres); des *Actes de Rymer*, 10 vol. in-fol. (174 livres) des *Capitulaires de Baluze*, 2 vol. in-fol. (48 livres); du *Glossaire de Ducange*, 10 vol. in-fol. (204 livres); du *Recueil d'historiens de France*, par Dom Bouquet, 13 vol. in-fol. (468 livres), etc., etc. — Page 620. Réception de M. Petit e

qualité de maire de Montbard. — (Voir la suite pour les années 1789 et 1790, aux articles C. 3843 et 3844. Ponts-et-chaussées. Délibérations.)

C. 3244. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

**1593-1599, 1605-1611, 1614-1636, 1626-1639.** — Carnots des délibérations prises dans la chambre des Élus des États. — Fol. 1 et suivants. 1593-1599. Résumé des délibérations contenues aux registres C, 3072 et 3073. — Fol. 198. 1605-1611. Analyse de celles inscrites aux registres C, 3075-3076. — Fol. 283. 1614-1636. Registre d'inscription de la date d'envoi des commissions pour imposer dans tous les bailliages et comtés de la Province. — Fol. 337. Résumé des délibérations comprises dans les registres C. 3078 et 3079.

C. 3245. (Registre.) — In-folio, 510 feuillets, papier.

**1645-1654.** — Carnots des délibérations des Élus. — Fol. 1. 1645-1646. Analyse des délibérations contenues aux registres C, 3090 et 3091. — Fol. 4. 1648. Carnot de celles contenues au registre C, 3093. — Fol. 430. 1650-1654. Carnots de celles contenues aux registres C, 3095, 3096, 3097, 3098 et 3099.

C. 3246. (Registre.) — In-folio, 526 feuillets, papier.

**1655-1660.** — Carnots des délibérations de la chambre des Élus, contenues dans les registres C, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104 et 3105.

C. 3247. (Registre.) — In-folio, 500 feuillets, papier.

**1661-1665.** — Carnots des délibérations contenues dans les registres C, 3106, 3107, 3108, 3109 et 3110.

C. 3248. (Registre.) — In-folio, 386 feuillets, papier.

**1666-1670.** — Carnots des délibérations contenues dans les registres C, 3111, 3112, 3113, 3114 et 3115.

C. 3249. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

**1671-1675.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3116, 3117, 3118, 3119 et 3120.

C. 3250. (Registre.) — In-folio, 539 feuillets, papier.

**1676-1680.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3121, 3122, 3123, 3124 et 3125.

C. 3251. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

**1681-1685.** — Carnots des délibérations des Élus, contenues dans les registres C, 3126, 3127, 3128, 3129 et 3130.

CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

C. 3252. (Registre.) — In-folio, 459 feuillets, papier.

**1686-1690.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3131, 3132, 3133, 3134 et 3135.

C. 3253. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

**1691-1695.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3136, 3137, 3138, 3139 et 3140.

C. 3254. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

**1696-1700.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3141, 3142, 3143, 3144 et 3145.

C. 3255. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

**1701-1705.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3146, 3147, 3148, 3149 et 3150.

C. 3256. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

**1706-1710.** — Carnots des délibérations des Élus des États, contenues dans les registres C, 3151, 3152, 3153, 3154 et 3155.

C. 3257. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

**1711-1715.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160 et 3161.

C. 3258. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

**1716-1720.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166 et 3167.

C. 3259. (Registre.) — In-folio, 254 feuillets, papier.

**1721-1725.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3168, 3169, 3170, 3171 et 3172.

C. 3260. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

**1726-1730.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3173, 3174, 3175, 3176 et 3177.

C. 3261. (Registre.) — In-folio, 478 feuillets, papier.

**1731-1740.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186 et 3187.

C. 3262. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier.

**1741-1747.** — Carnots des délibérations des Élus contenues dans les registres C, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194 et 3195.



- C. 3263. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier.
- 1748-1751.** — Carnots des délibérations des Élus, contenues dans les registres C, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202.
- C. 3264. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.
- 1755.** — Carnot des délibérations des Élus contenues dans le registre C, 3203.
- C. 3265. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.
- 1756.** Carnot des délibérations des Élus, contenues dans le registre C, 3204.
- C. 3266. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.
- 1757.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus, contenues au registre C, 3205.
- C. 3267. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.
- 1758.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3206.
- C. 3268. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.
- 1759.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3207.
- C. 3269. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.
- 1760.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3208.
- C. 3270. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.
- 1761.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3209.
- C. 3271. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.
- 1762.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3210.
- C. 3271 bis. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.
- 1763.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3211.
- C. 3272. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.
- 1764.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus des États, contenues au registre C, 3213.
- C. 3273. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.
- 1765.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3214.
- C. 3274. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.
- 1766.** — Carnot des délibérations de la même chambre contenues aux registres C, 3215 et 3216.
- C. 3275. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.
- 1767.** — Carnot des délibérations de la chambre, contenues au registre C, 3217.
- C. 3276. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.
- 1768.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues aux registres C, 3218 et 3219.
- C. 3277. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.
- 1769.** — Carnot des délibérations de cette chambre, contenues au registre C, 3220.
- C. 3278. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.
- 1770.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus, contenues aux registres C, 3221 et 3222.
- C. 3279. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.
- 1771.** — Carnot des délibérations des Élus, contenues au registre C, 3223.
- C. 3280. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.
- 1772.** — Carnot des délibérations des mêmes, contenues aux registres C, 3224, 3225.
- C. 3281. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.
- 1773.** — Carnot des délibérations des mêmes, contenues au registre C, 3226.
- C. 3282. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.
- 1774.** — Carnot des délibérations des mêmes, contenues au registre C, 3227.
- C. 3283. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.
- 1775.** — Carnot des délibérations des mêmes, contenues au registre C, 3228.
- C. 3284. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.
- 1776.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus des États, contenues au registre C, 3229.
- C. 3285. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.
- 1777.** — Carnot des délibérations des Élus, contenues au registre C, 3230.

- C. 3286. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.
- 1776.** — Carnot des délibérations des Élus, contenues au registre C, 3231.
- C. 3287. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.
- 1779.** — Carnot des délibérations des Élus contenues au registre C, 3232.
- C. 3288. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.
- 1780.** — Carnot des délibérations des Élus, contenues au registre C, 3233.
- C. 3289. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.
- 1781.** — Carnot des délibérations des Élus, contenues au registre C, 3234.
- C. 3290. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.
- 1782.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus des États, contenues au registre C, 3235.
- C. 3291. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.
- 1783.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus, contenues aux registres C, 3236 et 3237.
- C. 3292. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.
- 1784.** — Carnot des délibérations des Élus contenues aux registres C, 3238 et 3239.
- C. 3293. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.
- 1785.** — Carnot des délibérations des Élus contenues au registre C, 3240. — Fol. 58. Paiement de 1,200 livres au sculpteur Marlet pour des ouvrages aux guérites de la place Royale et au cadre de la carte de Bourgogne destinée au prince de Condé.
- C. 3294. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.
- 1786.** — Carnot des délibérations des Élus contenues au registre C, 3241.
- C. 3295. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.
- 1787.** — Carnot des délibérations des Élus contenues au registre C, 3242.
- C. 3296. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.
- 1788.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus des États, contenues au registre C, 3243.

C. 3297. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

**1789.** — Carnot des délibérations de la chambre des Élus contenues au registre C. 3843. — Fol. 3. Taxations ordinaires des journées des Élus. — Fol. 5. Ordre de construire deux moulins à bras à Dijon. — Fol. 8. Fourniture de bois, huile et chandelle aux corps de garde des châteaux de Dijon et Auxonne. — Fol. 9. Chasses au loup aux environs de Diénay, dirigées par le lieutenant de la louveterie. — Fol. 12. Le sieur Gillotte, procureur à Nuits, restitue à la chambre un ancien registre des délibérations des Élus et reçoit en remerciement les deux premiers volumes du recueil des Titres et une carte de Bourgogne. — Fol. 14. Envoi, par les syndics provinciaux de l'Orléanais aux Élus de Bourgogne, d'une adresse au Roi. — Fol. 18. Réponse du secrétaire général. — Fol. 24. Réception de M. Gauthier en qualité de maire de Pontailler. — Institution de l'avocat N. Morisot comme conseil des États. — Fol. 25. Envoi aux Élus par M. Collignon, avocat, à Strasbourg, de son ouvrage sur l'uniformité des poids et mesures. — Fol. 29. Avis donné, par le ministre de la guerre, du pouvoir envoyé à M. de Gouvernet, commandant de la Province, de faire dans une nécessité pressante venir des troupes à Dijon. — Fol. 30. Marché pour la gravure et la fabrication des jetons et des bourses. — Fol. 31. Avis donné par le ministre de la guerre de l'augmentation des brigades de méréchaussée. — Fol. 52. Procès-verbal de distribution des prix de l'école de dessin. — Fol. 53. Commission pour visiter le cabinet d'histoire naturelle dont D. Millière, bénédictin, propose l'acquisition aux Élus. — Remercements à M. d'Angevil-liers pour un envoi de béliers et d'agneaux espagnols provenant des troupeaux du Roi. — Commission donnée à M. Bosc d'Antic de visiter les manufactures de la Province. — Fol. 56. Remercements à M. Varennes, receveur général de Bretagne, ancien secrétaire des États, du don de plusieurs livres rares et intéressants sur l'histoire de Bourgogne. — Fol. 60. Invitation à certains curés de paroisse d'envoyer des femmes suivre le cours d'accouchement. — Fol. 61. Lettre de M. Necker qui refuse le présent que la Province faisait d'habitude au contrôleur général. — Fol. 69. Prêt gratuit de 60,000 livres fait par les Élus à l'intendant et au commandant de la Province, en vue du renchérissement du prix des grains. — Envoi par le premier d'un mémoire sur les moyens de rétablir en Bourgogne l'équilibre dans le commerce des grains. — Fol. 70. Avis de l'arrivée en Bourgogne des régiments de Monsieur et de Lorraine (dragons). — Autre donné par M. de Gouvernet, commandant militaire, d'un mouvement populaire arrivé à Sainte-Magnance et de l'envoi de troupes qui y a été fait pour l'apaiser. — Fol. 71. Institution du sieur Lorton du Montet en qualité de maire de Marcigny. — Envoi par le

commandant de la Province d'une lettre du Roi du 17 avril, que S. M. l'autorise à déposer dans les archives des États comme un titre essentiel à la Province. — Fol. 73. Commission à M. de Bourbon-Busset, Élu de la noblesse, de se transporter dans toutes les villes et communautés de la Province qui ont refusé de dresser les rôles des contributions de cette année. — Fol. 75. Envoi par l'intendant d'une dépêche du ministre Necker avec quelques exemplaires d'un état détaillé des différents objets sur lesquels le Roi désire se procurer des renseignements exacts. — Fol. 78. Institution de L.-R.-F.-A. Bocquillon dans l'office de receveur des impositions du bailliage d'Auxonne. — Lettre du prince de Condé qui invite les Élus à nommer le sieur Legrand receveur des impositions du bailliage d'Avallon. — Opposition des Élus au projet de distraction de la châtellenie de Brancion du bailliage de Chalon, pour la réunir au bailliage de Mâcon, ressort du Parlement de Paris. — Avis donné par les officiers municipaux d'Autun d'une émeute arrivée dans leur ville, à cause de la cherté des grains. — Démission de M. Roux, maire de cette ville. — Lettre des officiers municipaux à ce sujet. — Fol. 98. Réception de trois étalons amenés de la Normandie ; — fol. 101, 104, de la démission de MM. Feuchot et Brunet de Maison-Rouge, maires de Saulieu et de Chalon. — Installation du sieur Cochetet, directeur du haras de Diénay. — Fol. 108. Réception du décret de l'Assemblée nationale, portant que nulle assemblée ne pourra avoir lieu et surseoit à toutes convocations de Provinces et d'États. — Fol. 109 et suivants. Envoi, par les différents ministres, des décrets de l'Assemblée nationale et leur enregistrement sur le registre des délibérations.

C. 3298. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

**1790.** — Carnot des délibérations de la Chambre des Élus. — Fol. 1 et suiv. Notifications par les ministres des décrets de l'Assemblée nationale et des lettres-patentes du Roi qui en prescrivent l'exécution. — Avis donné par le ministre de la guerre de l'augmentation du personnel de plusieurs brigades de maréchaussée. — Fol. 4. Enregistrement de la commission donnée aux Élus pour tout ce qui se rapporte à la contribution patriotique. — Autorisation au sieur Dumont de prendre le titre de maire honoraire de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 20. Demande aux officiers municipaux de Chalon, de la copie du décret qui réunit le faubourg de Saint-Laurent à la ville. — Fol. 32. Taxation de 5,388 livres aux commissaires alcades pour les journées par eux employées aux affaires de la Province. — Traitement du professeur du cours public d'anatomie. — Fol. 34. Avis donné par le ministre d'une avance de 600,000 livres faite par l'État pour l'achèvement du canal de Charollais. — Fol. 37. Aumône de 5 livres aux religieuses

clarisses d'Auxonne. — Fol. 47. Paiement de 2,000 livres sur l'allocation de 4,000 livres attribuée à l'Académie des sciences de Dijon. — Fol. 48. Gratification de 100 livres à la veuve Guichard « en récompense de l'action généreuse de son mari qui s'est sacrifié pour le bien public. » — Fol. 57. Ordre au procureur-syndic de dénoncer au procureur général les sieurs Abord et Lacomme, « comme infracteurs de l'ordre social. » — Fol. 58. Procès-verbal de la distribution des prix de l'école de dessin. — Fol. 72. Subvention de 300 livres au sieur Rousseau, vétérinaire, pour l'aider à s'établir à Auxonne. — Fol. 73. Distribution de prix aux meilleures fileuses de la filature de coton de Montbard. — Fol. 75. Subvention de 3,000 livres à la municipalité de Dijon, pour l'aider à soutenir une filature de laines. — Signification faite par Guyton-Morveau, procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, aux Élus, du jour de l'installation de la nouvelle administration fixée au 16 juin et invitation de remettre les papiers nécessaires à son service. — Ordre du ministre Saint-Priest aux Élus pour la poursuite des imposteurs et des brigands qui trompent et soulèvent le peuple. — Fol. 76. Délibération concernant la remise des papiers relatifs aux différents départements. — Fol. 82, 84. Remise à l'ingénieur Gauthey des papiers relatifs au canal du Charollais. — Fol. 87. Lettre des Élus à Necker et aux présidents des différents comités de l'Assemblée nationale, à l'effet de solliciter un décret qui les autorise à remettre leurs pouvoirs aux commissaires des départements. — Fol. 90. Délibération à ce sujet. — Fol. 96. Récépissé donné par le ministre Lambert de toutes les pièces concernant le canal du Charollais. — Fol. 103, 105. Réclamation des papiers relatifs à la Côte-d'Or, faite par le président de ce département. — Envois, par le ministre, des instructions concernant les départements formés de l'ancienne Bourgogne et la remise des papiers. — Fol. 112. Signification aux Élus, par le ministre Lambert, du décret de l'Assemblée nationale du 8 août 1790, portant révocation de l'administration qui leur avait été confiée.

C. 3299. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

**1790** (janvier-mars). — Journal des séances de la Chambre des Élus des États de Bourgogne, contenant les mêmes matières que celles renfermées dans les registres précédents, C, 3241 et 3294. Table des matières à la fin du volume.

C. 3300. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

**1790** (janvier-mars). — **1790** (mars-décembre). — **1791** (janvier). — Suite du même journal comprenant les mêmes matières que celles contenues aux registres C, 3241, 3242, 3294 et 3295.

C. 3301. (Registre.) — In-folio, 689 feuillets, papier.

**1787** (décembre). — **1788** 30 (novembre). — Suite du même journal comprenant les matières contenues aux registres précédents. C, 3242, 3243, 3295 et 3296. Table des matières à la fin du volume.

C. 3302. (Liasse.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

**1642-1790.** — Commissaires alcades. — Taxe faite aux sept alcades, des journées employées à l'examen de l'administration des Élus à la fin de chaque triennalité. — Convocation des alcades à cet effet. — 1745. Dépêches du ministre Saint-Florentin, qui approuve le projet des alcades de consigner désormais toutes leurs opérations sur un registre ; — 1747, qui invite les alcades à remplir dignement leurs fonctions et à faire preuve de sagesse et de modération dans leurs remarques. — 1751. Il approuve les remarques, consent à ce qu'ils les présentent aux États et trouve bon que ceux-ci les gratifient de bourses de jetons. — 1757-1787. Convocations des alcades par le prince de Condé. — Remerciements du même aux mêmes pour la communication des remarques. — 1763. Saint-Florentin se plaint d'avoir reçu les remarques trop tard pour avoir pu les communiquer au Roi avant l'assemblée des États. — 1780-1787. Dépêche des ministres Amelot et baron de Breteuil, touchant l'ouverture de la session des alcades, la rédaction des remarques, leur envoi préalable à Paris pour être mises sous les yeux du Roi. — Projets des remarques des années 1639, 1769 et 1781.

C. 3303. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

**1605-1691.** — Commissaires alcades. — Registre des Remarques. Fol. 1. Assemblée de 1603. Les commissaires recommandent l'observation de l'avis fort ample donné naguère pour la police qui doit être gardée au ménagement des affaires du pays. — Prier le Roi de supprimer le paiement des garnisons des places démolies et les gratifications en vue de ces garnisons. — Fol. 27. Assemblée de 1611. Remarque au sujet du paiement des dettes non reconnues par les États ; — parmi elles figurent des fourrages fournis en 1591 à la garnison de Gilly ; des gages aux députés des États de Blois en 1588. — Blâme des 600 livres allouées aux chevaliers de l'Arquebuse de Chalon pour la construction de leur jeu. Réclamation sur les fréquents voyages des Élus. — Fol. 34. Assemblée de 1614. Plainte au sujet des impôts levés par les Élus sans mandat des États. — Réclame contre le chauffage du corps de garde du château de Dijon ; — la dépense excessive des buvettes à l'assemblée de 1611. — Fol. 48. Assemblée de 1621. Protestations contre le droit que

prétendent les Élus de pouvoir, dans des cas extraordinaires, remplacer les États pour l'impôt. — Réclamation de l'emploi des fonds votés pour la réparation des routes et chemins. — Fol. 56. Assemblée de 1629. — Plainte de ce qu'on n'a point donné suite au décret portant que le Roi serait supplié d'interdire l'accès de la Chambre des Élus aux députés de la Chambre des Comptes ; — de la négligence du louvetier à faire ses charges réglementaires ; — des trop grandes aumônes des Élus envers les couvents. — Fol. 72. Assemblée de 1639. — Les alcades remarquent qu'il s'est fait en cette triennalité des choses extraordinaires contre les privilèges de la Province et qu'il convient d'en chercher le remède. — Ils se plaignent du défaut d'arrêt dans les comptes de la Recette générale. — Plainte de ce que, sans raison alléguée, l'octroi de 400.000 livres fait au Roi se trouve monter à 554.000 2 s. ; — de ce qu'on ne fournit aucun compte de la subvention ; — de ce que les Élus se sont payés deux fois ; — de ce qu'aucune pièce justificative n'accompagne la dépense de la milice et de la subsistance des gens de guerre. — Fol. 83. Assemblée de 1642. On demande le renouvellement du décret portant que toute délibération pour affaire majeure devra être prise en présence des Élus des ordres ; — l'obligation aux receveurs de rendre compte à la fin de chaque année. — Dénonciation des traités non autorisés conclus par les Élus ; — de la levée d'une compagnie de carabins pour la garde de la frontière ; — de largesses intempestives à propos de la réunion du comté d'Auxonne. — Plainte de ce que la dépense des jetons qui de 1.000 à 1.200 a été portée à 3.666 livres. — Fol. 96. Assemblée de 1645. Remarques que les députés en cour et ailleurs n'ont point été taxés par journées selon le règlement ; — que contrairement aux décrets des députés la Chambre des comptes et l'Élu du Roi ont reçu des missions. — Réclamations contre les sommes ajoutées par les Élus aux principaux des impositions, afin de subvenir aux dépenses du pays. — Fol. 106. Assemblée de 1648. Contrôle de la recette et de la dépense des finances. — Avis d'impositions bailliagères pour la réparation des ponts-et-chaussées. — Plainte de ce que, au mépris des commissions pour l'impôt de la subsistance des troupes, les communautés ne reçoivent aucune indemnité pour les troupes de garnison ou de passage. — Critique d'une aumône de 75 livres pour les réparations du cloître des clarisses d'Auxonne, excédant le tarif décrété par les États. — Plainte de ce que les jetons de cette triennalité ont coûté 6,223 livres. — Fol. 116. Assemblée de 1653. Toujours des plaintes sur la prétention des Élus d'imposer la Province sans décret des États ; — comme aussi de contracter des emprunts ; — du défaut de pièces justificatives dans les comptes des receveurs ; — de celui des preuves des paiements faits par les communautés aux receveurs et la

nécessité d'y pourvoir par des registres. — Ils terminent en exprimant le vœu qu'un plus long espace de temps soit donné dans l'avenir aux alcades pour mieux s'acquitter de leur mission. — Fol. 130. Assemblée de 1665. Des alcades insistent pour que, la paix étant faite, la Province soit soulagée de l'impôt des garnisons pour lequel une somme de 1,156,658 l. a dû être levée. — Plaintes au sujet des taxations exorbitantes que s'adjugent les Élus, sans préjudice des frais de voyage et des épices des comptes. — Réclamation contre l'abus des dons et gratifications qui montent à 220,710 livres. — Réclamations contre l'arrêt du conseil relatif aux usagers des forêts du Roi; — les fermiers des messageries qui suspendent leur service pendant l'hiver; — le mauvais état du chemin de Dijon à Chalon. — Demande d'indemnité en faveur des communautés qui ont le plus souffert du passage des troupes. Plaintes sur les vexations du fermier à l'endroit des gentilshommes dont il recherche la noblesse contre son droit et demande que le roi, veuille bien, pour y couper court, énoncer dans une déclaration expresse les qualités qu'il entend que les véritables gentilshommes employent; — et donner un règlement « comminatoire » contre les usurpateurs des titres de noblesse. — Fol. 152. Assemblée de 1668. Les alcades insistent pour que les sommes votées pour la réparation des chemins ne soient pas diverties de leur destination. — Mention que le Roi a changé la destination des 600,000 livres votées pour le canal, en encouragement aux manufactures. — Fol. 168. Assemblée de 1677. Examen des comptes de la triennalité se soldant par 4,500,036 livres 10 s. 9 d. de recette et 4,913,802 l. de dépense. — Examen critique de toutes les impositions. — Les commissaires alcades « qui sont institués comme les yeux par lesquels les Etats voient le bien et le mal présent, reconnaissent sans dessein de blâme qui si les commissaires des précédentes triennalités se fussent acquittés de leur devoirs, » la Province ne serait pas chargée comme elle l'est en ce moment. — Fol. 196. Assemblée de 1682. Plaintes des alcades au sujet des droits exagérés de la Chambre des comptes concernant les reprises de fiefs. — Invitation aux Élus de résider plus souvent à Dijon et d'apporter plus de célérité dans l'expédition des affaires. — Fol. 192. Assemblée de 1694. Mention que depuis 50 ans les établissements nouveaux (créations d'offices) ont doublé les charges de la Province. — Les sommes votées pour les chemins ne sont pas en rapport avec les travaux accomplis, les routes sont déplorables. — Les remises faites au Trésorier général sont trop fortes et ajoutent encore aux charges du pays. — Remarque que la prime d'un écu par tête de loup tué est réduite à 40 sols par les frais d'un certificat notarié, auquel supplérait une attestation gratuite délivrée par les officiers municipaux. — Ces remarques sont suivies d'une série « d'avis aux Etats » sur plusieurs points d'ad-

ministration, parmi lesquels figurent l'opportunité d'établir des casernes dans tous les gîtes d'étapes.

C. 3304. (Registre.) — In-4, 86 feuillets, papier.

1742. — Remarques des alcades qui, dans cette triennalité, étaient : Clergé : Germain Cazotte, chanoine d'Avallon, Cl. Emonin, prieur de Saint-Symphorien d'Autun ; Noblesse : de Ganay de Vésigneux, le comte de Brancion-Visargent ; Tiers-État : Voisenet, maire de Semur, Sauvage, procureur du Roi de la châtellenie de Saint-Laurent, et J. Rhety, maire de Cluny. — Lettre du ministre Saint-Florentin aux alcades par laquelle, informé de leur dessein de se passer du concours d'un greffier des États, ce qui annonce un esprit de mystère et le désir d'innover dans leurs remarques, il leur signifie de la part du Roi que sa volonté est qu'il ne soit rien changé à la forme suivie jusque-là ; que si la vérité dicte leurs observations, il n'y entre ni aigreur ni malignité, S. M. étant décidée, si elles causent le moindre trouble, de se les faire présenter et de sévir contre leurs auteurs. Le ministre termine en désignant l'alcade Sauvage comme s'étant déjà compromis par son langage et fait entendre à son sujet des menaces peu déguisées. — Réponse digne et ferme des alcades au ministre. Ils rempliront leurs obligations sans aigreur et sans dessein d'exciter des troubles, sans autre vue que de soulager la Province dans ce qui n'intéresse pas le gouvernement du Roi. — Plaintes des entraves apportées par les Élus à l'exercice de leur mandat et des dénonciations injustes dont leur confrère Sauvage a été l'objet. Le cahier comprenait trente-cinq remarques portant sur différentes branches de l'administration des Élus. Communiquées au duc de Saint-Aignan, gouverneur, et à M. de Saint-Contest, intendant, les alcades durent modifier leur préambule en ce qui concernait le peu de concours qu'ils avaient reçu des Élus et tout en reconnaissant dans quelles circonstances graves (la mort du duc de Bourbon et son remplacement par le duc de Saint-Aignan) ces derniers avaient pris possession des affaires, la nécessité de défendre la Province contre les partisans. La 1<sup>re</sup> remarque relative au défaut de renseignements fournis par les Élus, la 13<sup>e</sup> au sujet de la négligence des seigneurs à entretenir les chemins finérots, la dernière sur les devoirs qui incombent aux commissaires alcades. — Ils durent supprimer la 3<sup>e</sup> sur l'abus des aumônes et des gratifications ; la 5<sup>e</sup>, la 6<sup>e</sup>, sur les emprunts et leurs remboursements onéreux ; la 7<sup>e</sup>, sur l'extension exagérée donnée à la culture de la vigne ; la 8<sup>e</sup>, sur l'obligation à imposer à l'inspecteur des haras de justifier de ses visites à tous les dépôts d'étalons ; la 9<sup>e</sup>, sur les surtaxes de tailles ; la 10<sup>e</sup>, sur l'inégalité des répartitions de tailles ; la 14<sup>e</sup>, sur la convenance de dresser au préalable un procès-verbal d'estimation de tous les bâtiments démolis pour l'élar-

gissement des routes afin d'en connaître la valeur réelle ; la 16<sup>e</sup>, sur les abus qui se commettent lors des adjudications des travaux publics ; la 17<sup>e</sup>, sur les gratifications distribuées à l'occasion de ces travaux ; la 18<sup>e</sup>, sur l'inconvenance de l'ingénieur Bonnichon qui, gagé par la Province, s'est permis de se faire nommer ingénieur de la Bresse, sans s'être au préalable assuré du consentement des États ; la 19<sup>e</sup>, sur un prêt fait par le trésorier général à l'ingénieur Morin ; la 20<sup>e</sup>, sur l'essartement des bois de la forêt de Beauregard traversée par la route de Chalon ; la 21<sup>e</sup>, sur les avantages qu'il y aurait d'avoir pour tous les travaux d'art de la Province un homme de mérite, convenablement rétribué, afin de n'être pas obligé de recourir à des étrangers lorsqu'il s'agit d'ouvrages considérables ; la 28<sup>e</sup>, sur les abus des receveurs qui prélèvent, sans droit, des sommes sur les communes ; la 25<sup>e</sup>, sur les poursuites des traitants ; la 26<sup>e</sup>, sur la nécessité d'obtenir une déclaration royale en conformité de la maxime de droit : *aut cede, aut solve* ; la 30<sup>e</sup>, comme aussi sur l'impossibilité aux fils de famille de tester avant l'âge de vingt ans ; la 31<sup>e</sup>, sur les crues de sel ; la 33<sup>e</sup>, sur la convenance pour les Élus d'avoir sous les yeux une table alphabétique des décrets, afin d'y recourir à l'occasion, et s'assurer ainsi des résolutions prises par cette assemblée en différentes occurrences et s'y conformer au lieu d'innover.

C. 3305. (Cahier.) — In-4, 116 pages, papier.

1743. — Autre copie des mêmes remarques.

C. 3306. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1745-1794. — Registre des remarques des commissaires alcades ouvert en conformité des ordres du Roi. — Fol. 1. Assemblée de 1745. Copie d'une dépêche du ministre Saint-Florentin qui invite les alcades à inscrire leurs remarques sur un registre, à les signer à la fin de chaque séance, à les lui envoyer de façon à ce qu'il puisse les leur retourner avec ses observations, s'il y a lieu, avant leur dernière séance. Il les invite à redoubler de zèle pour rendre les opérations des assemblées plus utiles, « épargner aux Élus des censures peu justes et mesurées, » etc.—Fol. 2, 6. Convocation des alcades. — Visites faites par eux à Dijon. — Dépêche au ministre Saint-Florentin. — Remarques sur la misère de la Province ; sur les donations fictives de père et de mère ; sur les haras ; mêmes plaintes à propos du défaut de visite ; sur la visite des ouvrages d'art des ponts et chaussées ; sur la juridiction en matière de voirie qu'on demande être perpétuelle ; — signification des remarques au ministre. — Réponse. Présentations des remarques à l'assemblée des États. — Fol. 16. Assemblée de 1747. Même cérémonial que pour la précédente. — Désap-

probation d'une ordonnance de l'intendant, qui met à la charge des communautés, et sous peine d'amende, les éléments d'une statistique de juments qui rentre dans les attributions de l'inspecteur des haras ; — sur les abus des jardiniers des pépinières qui font commerce des fruits et cèdent des plants aux étrangers ; — sur ceux des directeurs des chemins, à l'endroit des corvées sur les chemins ; — solliciter du Roi une déclaration portant que, conformément aux privilèges de la Province, les évocations générales n'auront pas lieu en Bourgogne ; — l'autorisation d'établir à Dijon une académie d'équitation. — Fol. 26. Assemblée de 1750. Invitation aux Élus de presser les communautés pour la réparation de leurs chemins finérots ; — de faire réparer les routes servant au passage des troupes ; de charger leurs cahiers des remarques approuvées par l'assemblée des États. — Fol. 37. Assemblée de 1754. Invitation aux Élus de solliciter du Roi l'attribution aux subdélégués de l'Intendant, de la connaissance des débats et des dommages et intérêts qui peuvent résulter du flottage des bois ; — de solliciter la répression des extorsions que se permettent les traitants à l'endroit des francs aieux roturiers et des baux supérieurs à 9 ans ; — la défense aux vigneron de fumer leurs vignes et d'y semer des légumes, ce qui altère la qualité du raisin ; — d'interdire la communication au dehors des titres de la Province ; — d'augmenter la prime pour la destruction des loups, en vue des ravages causés par ces animaux. — Fol. 51. Assemblée de 1756. La plupart des remarques mentionnées plus haut étant restées sans solution, les alcades les renouvellent. — Plaintes sur les exactions commises par les salpêtriers dans les communes. — Invitation aux Élus de n'accorder des subventions pour les chemins finérot, que lors de l'achèvement complet des routes commencées. — Fol. 61. Assemblée de 1759 pour la triennalité de 1757. Éloge de l'administration des Élus. — Demande d'une diminution sur l'impôt pour la milice. — Après l'exposé du dépeuplement des bois causé par l'abus du droit d'usage, les alcades proposent d'y remédier en obligeant les riverains des cours d'eau, marais ou fossés de prairies, à planter des saules et des peupliers. — Urgence de surveiller les cours d'eau encombrés par les terres des patouillets, lesquelles envasent les lits de ces rivières et convertissent les terres en marécages. — Demande de réduction des directeurs des chemins. — Fol. 86. Triennalité de 1760. Demande de liquidation de la finance à payer par les villes et communautés pour le rachat des charges municipales. — Renouvellement de la demande d'une table alphabétique des matières des ordonnances et décrets. — Réclamation sur les abus qui se commettent dans le service des convois militaires ; — sur la négligence de la maréchaussée à faire des tournées dans les communautés. — Fol. 108. Triennalité de 1763. Renouvellement

du vœu de voir la juridiction sur les grands chemins attribuée définitivement et perpétuellement aux Élus et étendue aux chemins finérot; — des plaintes sur les bois, l'impôt des milices, la table alphabétique et les haras. — Fol. 126. Triennalité de 1766. Réclamation contre la perception du droit de gros qui se paye à l'entrée des pays sujets aux aides. — Plaintes sur les abus du droit de contrôle. — Invitation aux Élus de poursuivre une déclaration favorable à la clôture des héritages; — de modifier les règlements touchant les décharges d'impositions pour cas d'incendie; — d'employer l'empoisonnement pour la destruction des loups. — Fol. 143. Triennalité de 1769. L'assemblée se tient toujours avec le même cérémonial et les mêmes rapports avec le prince de Condé et le ministre. — Exposé de la misère des peuples. C'est le début ordinaire de toutes les remarques. — Invitation aux Élus de recouvrer les fonds dus à la Province à la suite des emprunts. — Le nombre des routes étant suffisant, les Élus sont priés de ne plus en ouvrir de nouvelles jusqu'à l'achèvement de celles commencées. — Nécessité de pourvoir à la réparation des chemins finérot. — Observations sur les pépinières qui, dans l'ignorance où sont les paysans qu'ils peuvent s'y approvisionner, sont exploitées par des particuliers en état de payer. — Fol. 165. Triennalité de 1772. Invitation aux Élus de solliciter du Roi la confirmation des privilèges de la Province; — de réprimer les exactions des fermiers du petit scel; — de réformer les abus qui se sont introduits dans l'administration des haras; — d'encourager l'entrepreneur des houillères de Montcenis, dont M. de Morveau a proclamé la qualité supérieure; — d'établir une proportion plus juste entre la capitation des privilégiés et celle des autres imposés. — Les alcades expriment leur désir de voir les Élus s'occuper de la navigation de l'Arroux; — et poursuivre la distraction des comtés d'Auxerre, de Bar-sur-Seine et de Mâcon du ressort du Parlement de Paris, et de leur réunion à celui de Dijon. — Fol. 183. Triennalité de 1773. Invitation aux Élus de solliciter la suppression des conservateurs des hypothèques dont l'établissement avait eu pour effet de ralentir les constitutions de rente, à cause des formalités imposées aux créanciers, et de propager l'usure. — Approbation donnée aux nouvelles constructions du Palais des États. — Vœux pour que l'inventaire des archives des États soit promptement terminé. — Les Élus sont invités à prendre en considération les mémoires qui leur seront adressés, touchant la conversion de la corvée sur les chemins en adjudication, à prix d'argent. — Fol. 206. Triennalité de 1778. Le cahier de remarques fait défaut. — Fol. 213. Triennalité de 1781. Le cahier de remarques contient vingt articles groupés méthodiquement dans cinq chapitres comprenant les finances, les affaires militaires, les travaux publics, les établissements utiles, les objets divers.

C. 3307. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

**1784-1790.** — Registre des remarques des commissaires alcades. — Fol. 1. Triennalité de 1784. Même cérémonial que par le passé pour la convocation, la séance, les visites et la remise des remarques. — Les remarques demeurent fixées à vingt groupées sous cinq chapitres. Elles comprennent : I, emprunts et remboursements; II, impositions; III, perceptions de droits; IV, Comptabilité; V, milice; VI, maréchaussée; VII, fournitures d'étapes et de voitures pour les troupes; VIII, logements et fourniture des troupes cantonnées dans la Province; IX, chemins, ponts et chaussées; X, canaux de navigation; XI, rivières navigables; XII, bâtiments appartenant à la Province; XIII, haras; XIV, pépinières; XV, secours pour le progrès de l'agriculture, des manufactures et du commerce; XVI, établissements pour l'avancement des sciences et des lettres; XVII, archives et bureaux; XVIII, choix et nomination des officiers de la Province; XIX, cahiers présentés au Roi; XX, affaires courantes. — Fol. 76. Triennalité de 1787. Remarques rédigées suivant la même méthode.

C. 3308. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 177 pièces, papier.

**1483-1785.** — Voyages d'honneur, 1483. Ordonnance de Jean d'Amboise, évêque de Langres et de Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, lieutenants généraux du Roi, qui autorisent les États du Duché à lever un aide pour les frais de l'ambassade qu'ils envoient au nouveau roi Charles VIII. — 1666-1785. Délibérations de la Chambre des Élus pour régler les préparatifs du voyage d'honneur que les Élus faisaient en cour la seconde année de leur triennalité pour présenter au Roi le cahier des remontrances des États. Emprunts à cet effet. Mandements pour le paiement des indemnités dues aux trois Élus des Ordres, au secrétaire, au Syndic, au Trésorier et autres personnes jointes à la députation.

C. 3309. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1682-1701.** — Voyages d'honneur. Fol. 1. Procès-verbal de ce qui s'est passé au voyage d'honneur de 1682. Conférence préliminaire avec le duc de Bourbon, gouverneur de la Province. — Le prince, l'Élu du clergé et le trésorier distribuent les gratifications. — Visite à Colbert qu'on n'appelle que Monsieur. — Conférence avec lui chez le duc de Bourbon. — Visites à Picon et à Vaubecourt, 1<sup>ers</sup> commis des finances, auxquels on donne 100 louis. — Audience de Colbert pour demander l'audience du Roi. — Visite à M. de Châteauneuf, secrétaire d'État ayant la Province dans son département. On le traite de Monsieur et on le prie d'accepter une gratification. — Audience royale à Fontainebleau : la députation, ayant en tête le duc de Bourbon et M. de Châteauneuf, est introduite

dans la chambre du Roi par M. de Sainctot, introducteur des ambassadeurs. Louis XIV, assis dans un fauteuil et couvert, ôte son chapeau pour recevoir. Le prince et le ministre se placent à ses côtés en face de M. de Quincey, Élu du clergé, en manteau long avec un bonnet, les mains nues, sans camail ni rochet; à sa gauche M. de Thianges, Élu de la noblesse, et, un peu en arrière, M. Riel, maire de Châtillon, Élu du Tiers-État, en robe, tenant les cahiers, un genou en terre avec le reste de la députation aussi en robe. M. de Quincey harangue le Roi, lui remet les cahiers que le Roi lui promet de faire examiner et lui fait compliment sur son discours. Sortie de chez le Roi, la députation se rend chez Monseigneur le Dauphin. Là tout le monde reste debout. — Après dîner on est reçu chez la Reine, puis chez la Dauphine avec le même cérémonial que chez le Roi et le Dauphin. — Le mardi à Versailles chez le duc de Bourgogne. M<sup>me</sup> de la Motte, gouvernante, répond pour lui. — Visites au chancelier et à Colbert; le premier est traité de Monseigneur et l'autre de Monsieur: si M. de Quincey le traite de Monseigneur, dit le procès-verbal, il le fit si bas que personne ne l'ouït. De même chez Louvois. La députation visite Monsieur, duc d'Orléans, Madame. — Sollicitations pour la réponse aux cahiers. — Séance du Conseil présidée par le chancelier où assiste le duc de Bourbon. Le chancelier, auquel on dit Monsieur à cause de la présence du prince, leur dit que le Roi s'est souvenu de la fidélité de ses sujets de Bourgogne et qu'ils avaient répondu les cahiers le plus favorablement possible. — Visite de remerciement au duc de Bourbon à son palais du Petit-Luxembourg. Voyage à Chantilly; le duc de Bourbon présente la députation au prince de Condé, son père, qui la reçoit debout malgré la goutte. La députation lui offre une bourse de jetons d'or. Le duc en reçoit une semblable. Visite à la duchesse de Bourbon. La députation passe la nuit au château et en part le lendemain après l'audience de congé du duc. — L'abbé de Quincey fait observer à ses collègues qu'il avait été averti de mettre son chapeau ainsi que M. de Thianges pour recevoir la réponse des cahiers par la bouche du chancelier et qu'il ne fallait pas l'oublier, les Élus du clergé et de la noblesse des États de Languedoc et de Bretagne en usant de même. — Fol. 8. 1686. Procès-verbal de la députation; — fol. 14, id. de celle de 1688; — fol. 22, de celle de 1694; — fol. 28, de celle de 1695; — fol. 38, de celle de 1697; — fol. 42, de celle de 1701.

C. 3310. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

**1704-1719.** — Voyages d'honneur, suite des procès-verbaux. — Fol. 1. Voyage de 1704. — Fol. 10. Voyage de 1707 et 1708. — Fol. 25. Voyage de 1710. — Fol. 31. Voyage de 1713. — Fol. 36. Voyage de 1715 (novembre). La députation se composait de l'évêque d'Autun, Élu du clergé; de M. de

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

Bissy, Élu de la noblesse; de M. Champion, maire d'Avallon, Élu du Tiers-État; du secrétaire Rigoley, du trésorier de Montigny et du syndic Mielle, à laquelle s'étaient joints les deux députés de la Bresse. Aussitôt arrivée à Paris, conférences chez le duc de Bourbon au pavillon de Condé. — Visites chez M. de la Vrillière, ministre ayant le département de Bourgogne, le duc de Villeroy, chef du conseil des finances, le duc de Noailles, président du Conseil des finances, Fagon, conseiller au Conseil des finances; le chancelier. Le 11 décembre, la députation se rend à Vincennes pour l'audience du Roi. Reçue par le grand maître des cérémonies, elle est introduite dans la chambre du Roy ayant à sa tête le duc de Bourbon et M. de la Vrillière. Le prince présente la députation au Roi assis dans un fauteuil derrière lequel était la duchesse de Ventadour, gouvernante. Le Roi lève son chapeau à l'entrée de la députation, le duc de Bourbon se place à sa gauche, le duc d'Orléans, régent, à droite. L'évêque d'Autun fait l'éloge du feu Roi et, la harangue terminée, prend les cahiers des mains de l'Élu du Tiers-État et les remet au Roi qui dit qu'il assurait sa province de Bourgogne de son affection. Les jours suivants la députation va présenter ses hommages à la duchesse de Berry, au duc d'Orléans, à la duchesse douairière d'Orléans, à la duchesse d'Orléans, au duc de Bourbon, à la duchesse douairière de Bourbon. — Le prince ayant invité la députation à retourner en Bourgogne, M. de Bissy et le syndic poursuivent seuls la réponse aux cahiers.

C. 3311. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

**1722-1753.** — Voyages d'honneur, suite des procès-verbaux. — Fol. 1. Procès-verbal de celui fait en 1722; — fol. 9, de celui fait en 1725. La députation arrivée à Paris se rend à Versailles et présente au duc de Bourbon le projet de plusieurs devises pour les jetons. Le prince choisit un cadran sous un soleil avec ces mots: *Regit me et dirigit orbem*. Elle était de M. Madot, Élu du clergé, évêque de Chalon. — Dans la première conférence chez le duc de Bourbon, les syndics de Bresse et l'Intendant de Bourgogne y ayant assisté, l'évêque de Chalon fit à ce sujet des observations dont le prince promet de tenir compte à l'avenir. — La députation est reçue à dîner chez le contrôleur général. Audience royale; l'évêque de Chalon prononce un discours qui lui attire les applaudissements de toute la Cour. Sa Majesté y répond « mais si bas qu'on n'entendit pas ce qu'elle disoit. » — Harangue au duc de Bourbon en qualité de premier ministre. — Mandement de 7,000 livres au sieur Abeille sur les 19,000 livres qui lui ont été allouées pour les études du projet d'un canal entre la Saône et la Seine. — Fol. 27. Procès-verbal du voyage de 1728-1729. — Folio 44. Procès-verbal de celui de 1733.



C. 3312. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1737. — Voyage d'honneur. Procès-verbal de celui fait par Gagne de Perrigny, Élu du clergé; le comte de la Tournelle, Élu de la noblesse; Pourcher, maire de Nuits, Élu du Tiers-État et les officiers ordinaires. Visite d'arrivée au duc de Bourbon à l'hôtel de Condé. On lui présente les projets de jeton. Le prince choisit celui représentant un aigle qui prend son essor vers le soleil et au-dessous un aiglon qui déploie ses ailes pour s'essayer à voler, avec la légende : *Sic me fata vocant*. — Les Élus s'assemblent chez l'abbé de Perrigny pour délibérer des affaires de la Province. — Injonction aux fermiers de la Grange au bailli près Saint-Loup de la Salle de réparer les chemins qu'ils ont détériorés. — Ordre au syndic d'intervenir au nom de la province dans le procès intenté par le sieur de Montal, sieur de Thoste, contre les héritiers du sieur Moreau, décédé mainmortable à Paris. — Conférence chez le prince pour la révision des cahiers; on supprime des articles et on en ajoute d'autres. — Ordre aux gardes du gouverneur à Dijon, d'escorter la reine de Sardaigne depuis Orville jusqu'à la limite du Lyonnais. — Visite au ministre Saint-Florentin qui invite la députation à dîner pour le lendemain. — Présentation des cahiers au Roi selon le cérémonial accoutumé. — Visite au cardinal de Fleury, premier ministre. L'abbé de Perrigny le traite de monseigneur. — Le jour de la présentation au Roi, Gabriel, architecte, invite la députation à se rendre dans les jardins de Versailles, pour y voir jouer les eaux; elle s'y rend « en calèche avec des dames de considération et visite ensuite les jardins de Trianon, en gondoles. »

C. 3313. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1743. — Voyage d'honneur. — Procès-verbal des séances tenues au grand hôtel d'Entragues, rue de Tournon, à Paris, où était logé l'évêque de Chalon, Élu du clergé. — Le 14 mai présentation des cahiers au Roi, selon le cérémonial habituel. Au sortir de dîner chez le ministre Saint-Florentin, à Versailles, la députation se rendit dans les jardins » où elle trouva tout préparé pour faire jouer les eaux avec les roulettes qui avaient été commandées. » — Dîner chez le duc de Saint-Aignan, gouverneur de la Province.

C. 3314. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1746. — Voyage d'honneur. — Procès-verbal des séances ordinaires de la députation, tenues aux Bernardins de Paris, où était descendu D. Pernot, abbé général de Cîteaux, chef de la députation. — Les Élus présentent M. Jouard au ministre Saint-Florentin pour remplacer son père en qualité de maire de Châtillon-sur-Seine. — Présentation des cahiers au

contrôleur général. — Séance royale tenue avec le cérémonial ordinaire. — La députation est présentée au prince de Condé auquel l'abbé de Cîteaux fait une harangue. — Le contrôleur général annonce à la députation l'acceptation par le Roi d'un emprunt de 2,000,000 de livres. — Dîner chez le duc de Saint-Aignan avec le ministre Saint-Florentin, la marquise de Crussol, la duchesse de Beauvais et plusieurs personnes de distinction.

C. 3315. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1749. — Voyage d'honneur. — Procès-verbal. La députation est composée de l'abbé de Grosbois, Élu du clergé; du marquis d'Anlezy, Élu de la noblesse; Doublot, maire de Montbard, Élu du Tiers-État; Bernard de Blancey, secrétaire des États; Chartraire de Montigny, trésorier général de la Province et Perchet, procureur-syndic. Visites au ministre Saint-Florentin et au contrôleur général; — au duc de Saint-Aignan, gouverneur de la Province. — Séance royale. Au sortir de l'audience la députation est présentée au Dauphin, à la Dauphine, à l'infante et à Mesdames de France. — La députation demande l'abonnement du vingtième et le rachat des offices d'inspecteurs et de contrôleurs des Arts-et-Métiers. — Présentation du sieur Rosselin, pour remplir la charge de maire de Paray. — Il est agréé. — La députation réclame contre la prétention des officiers du bailliage de Bar-sur-Seine d'empêcher le maire de prendre le titre de lieutenant-général de police.

C. 3316. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1753. — Voyage d'honneur. — Procès-verbal. La députation est composée de l'évêque de Dijon, Élu du clergé; du comte de Saulx, Élu de la noblesse; de Champion, maire d'Avallon, Élu du Tiers-État, de Varenne; secrétaire en chef; de Rigoley de Mipont, trésorier général et de la Poix, syndic. Visites d'arrivée aux ministres. — Remise des cahiers au chancelier. La députation recommande à son attention les deux articles relatifs aux évocations et à la maxime *aut cede aut solve*. A quoi le chancelier répond que la Bourgogne est une grande province qui mérite des considérations et qu'il sera charmé de lui donner des témoignages de la sienne. — Commission donnée au secrétaire Varennes de s'entendre avec M. Cassini de Thury, au sujet de la confection d'une grande carte du Duché. — Séance royale pour la remise des cahiers. Le Roi répond à la harangue de l'évêque de Dijon par ces mots : « Vous assurerez ma province de Bourgogne de ma protection et de l'envie que j'ai de lui faire plaisir. » — De là, la députation va haranguer la Reine qui la reçoit assise dans son fauteuil entourée du maréchal de la Mothe, son chevalier d'honneur, de la duchesse de Luynes, sa dame d'honneur et

de plusieurs dames. Elle répond que la province de Bourgogne doit compter sur sa protection et sur l'inclination véritable qu'elle a à l'obliger. — Présentation à la famille royale. — Présentation de L. Febyre comme maire de Mont-Saint-Vincent. — La députation assiste au jeu des eaux de Versailles et de Trianon, dans les carrosses et les gondoles du Roi. — Mort de M. de Mypont, trésorier général. — Convention avec M. Cassini, en présence de M. Trudaine, ministre, pour la confection de la grande carte du Duché, moyennant la somme de 56,000 livres. — Le ministre Saint-Florentin avise la députation du choix fait par le Roi, du fils Rigoley d'Ogny pour remplacer son père comme trésorier général. — La finance en est fixée à 600,000 livres.

C. 3317. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

**1755.** — Voyage d'honneur. — Procès-verbal. Députation. F. Trouvé, abbé de Cîteaux, Élu du clergé; MM. de Scorailles, Élu de la noblesse, Jouard; maire de Châtillon-sur-Seine, Élu du Tiers-État; Bernard de Blancey, secrétaire en chef, Rigoley d'Ogny, trésorier général; Perchet, procureur-syndic. Ordre aux tambours de milice de se rendre à Dijon pour y être exercés aux nouvelles batteries d'ordonnance. Conférence sur les cahiers chez le prince de Condé. — Nouvelle conférence en présence du contrôleur général. — Séance royale à laquelle assiste le Dauphin. — La députation ayant à sa tête le prince de Condé, le ministre Saint-Florentin, est conduite ensuite par le grand-maître des cérémonies chez la reine, le dauphin, la dauphine, le duc de Bourgogne. M<sup>me</sup> de Marsan, surintendante de l'éducation des fils de France, répond à la harangue de l'abbé de Cîteaux qu'il se ferait un jour un plaisir de donner des marques de sa protection à la Province, dont il porte le nom. Elle répond également au nom du duc de Berry et de Madame qu'elle tenait debout devant elle attachés à une lisière. — La députation est ensuite présentée à Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise de France. Visite à la princesse de Condé qui reçoit debout dans son déshabillé sans fauteuil derrière elle.

C. 3318. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1758.** — Voyage d'honneur. — Procès-verbal. Députation. L'abbé Du Sers, Élu du clergé; comte de Clermont-Tonnerre, Élu de la noblesse; de la Ramisse, maire d'Auxonne, Élu du Tiers-État; Varennes, secrétaire en chef; Rigoley d'Ogny, trésorier général; de la Poix, syndic. — Nomination de Brunet avocat aux conseils du Roi pour occuper des affaires de la Province. — Dans la conférence tenue à l'hôtel de Condé, le 9 avril, le secrétaire Varennes lit au prince le projet des cahiers, qui est approuvé sans changement. — Il le lit également dans la conférence suivante tenue à Versailles dans

l'appartement du prince en présence du contrôleur général de Boullongne. — Séance royale. Présentation de la députation à la princesse de Condé et au duc de Bourbon que la marquise de Jarzé, sa gouvernante, tenait debout par la lisière. — Lettre du ministre Saint-Florentin au sujet de la survivance de la charge de secrétaire des États, accordée à Varennes pour son fils Varennes de Béost; — et de celle de receveur des impositions du bailliage d'Auxonne en faveur de Hug.-Cl. Suresmain de Flammerans, petit-fils de Hugues Suremain, titulaire. — Présentation du sieur Delaval comme maire de Tournus et demande qu'à l'avenir les maires qui auront exercé pendant vingt ans soient exempts des tailles et du logement militaire. — Accepté. — Mort de la Ramisse, maire d'Auxonne; il est remplacé par son fils, à la condition de remettre sa charge de lieutenant civil à son fils.

C. 3319. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

**1761.** — Voyage d'honneur. — Procès-verbal. Députation: M. d'Aphon, évêque de Dijon, Élu du clergé; comte de Vienne, Élu de la noblesse; Gouget-Duval, maire de Seurre, Élu du Tiers-État; Bernard de Blancey, secrétaire; Rigoley d'Ogny, trésorier général; Virot, syndic. — Présentation du sieur Gelin comme maire de Mâcon en remplacement d'Aujas, décédé. — Remise des cahiers au comte de Saint-Florentin. — Séance royale le jour même, dîner chez ce ministre et visites aux autres ministres.

C. 3320. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

**1764.** — Voyage d'honneur. Carnot. Députation: Du Chastel, abbé de Rigny, Élu du clergé; marquis de Chastellux, Élu de la noblesse; Baudesson, maire d'Auxerre, Élu du Tiers-État; Bernard de Blancey, secrétaire; Rigoley d'Ogny, trésorier; de la Poix, syndic. — Visite faite à Laverdy, contrôleur général des finances, avant la conférence chez le prince de Condé; — au ministre Saint-Florentin avant la séance royale. — Le mauvais temps ne permet pas le jeu des eaux de Versailles. — Le prince de Condé demande que la Province indemnise le comte de Vienne et le secrétaire Varennes des dépenses extraordinaires que leur a imposées le séjour de Paris lors du procès des Élus contre le Parlement. — Circulaire aux maires de la Province, à l'effet d'obtenir des renseignements sur les moyens de faire cesser la mendicité. — Séance de la députation au conseil de direction où il lui est donné réponse aux cahiers.

C. 3321. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

**1767.** — Voyage d'honneur. — Carnot. Députation composée de l'abbé de La Mare, doyen de Beaune, Élu du clergé; comte de Bourbon-Busset, Élu de la noblesse; Rouget, maire

de Bar-sur-Seine, Élu du Tiers-État ; Rigoley de Puligny, secrétaire ; Rigoley d'Ogny, trésorier ; Virot, syndic. — Visites et conférences ordinaires aux ministres et chez le prince de Condé. — Séance royale. — Notification aux Élus d'une décision du Roi qui accorde une gratification de 6,000 livres à M. de la Tour du Pin, commandant de la Province.

C. 3322. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1770. — Voyage d'honneur. — Carnot. Députation formée de Louis-Henri de Rochefort d'Ailly, évêque de Chalon, Élu du clergé ; comte de Tavanès, Élu de la noblesse ; de Gouvenain, maire de Charolles, Élu du Tiers-État ; Bernard de Blancey, secrétaire ; Rigoley d'Ogny, trésorier général ; Jacquinet, syndic. — Première assemblée des députés à Paris. — Première visite au prince de Condé, à Paris, puis au ministre Saint-Florentin et au contrôleur général, à Versailles. — Conférence à l'hôtel de Condé pour une première lecture des cahiers. — Seconde conférence en présence du contrôleur général. — Les syndics de Bresse présentent aussi leurs cahiers. — Demande au ministre Saint-Florentin de s'enquérir du jour de l'audience royale. — Séance royale du 22 avril. — La députation arrivée à Versailles va saluer le ministre et le prier d'assister à cette séance. — Ce jour, elle se rend dans l'appartement du prince de Condé au château et lui adresse la même prière. — Arrivée, à une heure, dans la salle des ambassadeurs, elle y est reçue, en l'absence du grand-maitre, par le maître qui la conduit dans l'antichambre du Roi, pénètre seul dans la Chambre, en ressort bientôt et introduit la députation, au-devant de laquelle se portent le prince et le ministre qui la conduisent devant le Roi qui était assis dans un fauteuil, le dos tourné à la cheminée et avait levé le chapeau à l'entrée des députés. Tous étaient debout sauf l'Élu du Tiers et les deux syndics de Bresse ; l'évêque de Chalon ayant fini sa harangue prend les cahiers des mains de l'Élu du Tiers et les présente au Roi qui les remet au ministre Saint-Florentin. Les syndics de Bresse, présentés par le prince de Condé, remettent, de la même façon, leurs cahiers au Roi. Après avoir fait trois profondes révérences, la députation se retire et est conduite avec le même cérémonial chez le Dauphin (là, tout le monde est debout) qui répond à la harangue, puis chez le comte de Provence, le comte d'Artois, Madame, Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, et chez le prince de Condé. A trois heures, dîner chez le ministre Saint-Florentin ; le soir, visite au chancelier Maupeou, aux ministres Choiseul, Praslin, Bertin et Terray, contrôleur général des finances. — Visite au duc de Bourbon à Paris. — Présentation du sieur Ligeret fils comme maire de Nuits, en remplacement du sieur Marey. — Il est agréé. — Réception du sieur Vautier en qualité de receveur des impositions en survivance du bailliage

de Bar-sur-Seine. — Gratification accordée aux membres de la députation à raison de la prolongation de son séjour en Cour. — Audience du conseil de direction tenue à Compiègne, pour la réponse aux cahiers des États. — A l'issue de l'audience, le contrôleur général invite la députation à dîner. — Lettre du duc de la Vrillière qui s'excuse de ce que la disette d'eau a empêché de faire jouer les grandes eaux, selon l'usage ordinaire, devant la députation et fait connaître la volonté du Roi pour qu'à l'avenir ce contretemps ne se renouvelle plus.

C. 3323. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1773. — Voyage d'honneur. — Carnot. Députation formée de l'abbé de Luzines, abbé de Saint-Seine, Élu du clergé ; comte de Jaucourt, Élu de la noblesse ; Roux, maire d'Autun, Élu du Tiers-État ; Rousselot, secrétaire ; Chartraire de Montigny, trésorier ; Virot, syndic. — Réception de M. de Gouvenain en qualité de maire de Charolles. — Visites et conférences ordinaires préparatoires à l'audience royale. — Séance royale, présentations à la suite. Dîner chez le duc de la Vrillière, après lequel, entre quatre et cinq heures, la députation se rend dans les jardins de Versailles où elle trouve des calèches conduites par les Suisses ; elle y prend place avec plusieurs dames, visite les bosquets, voit jouer les grandes eaux, se rend en gondoles à Trianon, assiste au même spectacle et retourne ensuite à Paris. — Réception de Poncet dans l'office de receveur des impositions de Saint-Laurent-les-Chalon.

C. 3324. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1776. — Voyage d'honneur. — Carnot. Députation : l'abbé de la Goutte, doyen d'Autun, Élu du clergé ; marquis de Damas d'Antigny, Élu de la noblesse ; Maufoux, maire de Beaune, Élu du Tiers-État ; Bernard de Chanteau, secrétaire ; Chartraire de Montigny, trésorier ; Jacquinet, syndic. — Visites et conférences ordinaires aux ministres et chez le prince de Condé. — Délibération portant que le chemin de Sombornon à Arnay commencera dans Sombornon même. — Réception du sieur Moingeon comme maire d'Arnay-le Duc. — Visite à M. Amelot, ministre remplaçant M. de Malesherbes qui avait la Province dans son département. — 21 juillet, audience donnée par le roi Louis XVI à la députation de Bourgogne, avec le même cérémonial. Dîner chez M. Amelot. Visites aux ministres de Maurepas, Saint-Germain, Montbarrey, de Vergennes, de Sartines et Bertin. — Réception de M. Daubenton en qualité de maire de Montbard.

C. 3325. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1779. — Voyage d'honneur. — Carnot. Députation composée de l'évêque d'Autun, Élu du clergé ; marquis d'Argen-

teuil, Élu de la noblesse ; Gilles, maire de Nuits, Élu du Tiers-État ; Rousselot, secrétaire en chef ; Chartraire de Montigny, trésorier ; Jarrin, syndic. — Visites et conférences préliminaires chez les ministres et le prince de Condé. — Pouvoir au trésorier général d'emprunter 4 millions pour le compte du Roi. — Mémoires adressés au prince de Condé sur l'établissement de la maréchaussée en Bourgogne et les améliorations à apporter dans ce service. — Audience royale pour la présentation des cahiers. — Invitation aux sieurs Renaud, sculpteur, et Gagnereaux, peintre, élèves pensionnaires de l'école de dessin à Rome, de faire, l'un une copie en marbre de la statue de l'Apollon du Belvédère, l'autre une copie du tableau de l'École d'Athènes, de Raphaël, pour la décoration du Palais des États. — Commission à M. de Montigny, de solliciter l'obtention des lettres patentes et de l'arrêt du Conseil pour l'ouverture du canal de Bourgogne.

C. 3326. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

**1782.** — Voyage d'honneur. — Carnot. La députation se compose de l'abbé de Luzines, député du clergé ; le vicomte de Virieu, Élu de la noblesse ; Martène, maire de Saint-Jean-de-Losne, Élu du Tiers-État ; Bernard de Chanteau, secrétaire en chef ; Chartraire de Montigny, trésorier général ; Jacquinet, syndic. — Réception de J.-E. Cousin dans l'office de receveur des impositions du bailliage de Dijon. — Délibération par laquelle les Élus, au nom des États, offrent au Roi un don gratuit d'un million pour la construction d'un vaisseau de 1<sup>er</sup> rang. — Notification aux ministres. — Avis de M. Amelot, ministre, de son acceptation par le Roi. — Le 6 juin, la députation se rend à Versailles, visite le prince de Condé qui promet d'assister à l'audience royale ; plusieurs gentilshommes bourguignons se joignent à la députation qui est présentée au Roi ; l'abbé de Luzines lui remet la délibération du vote d'un million. Le Roi répond à l'abbé ces mots : « Assurément ma Province de Bourgogne doit être bien persuadée de ma sensibilité à toutes les marques de zèle quelle donne pour le bien de mon service. » — Dîner chez M. Amelot, auquel assistent le prince de Condé et les gentilshommes de Bourgogne. — Visites habituelles aux ministres et conférences avec le prince de Condé, pour la présentation des cahiers. — Délibération des Élus qui se chargent, au nom des États, de la construction du canal du Charollais. — Séance royale tenue avec le cérémonial ordinaire. — Présentation aux princes et princesses. — Après la présentation des cahiers, l'abbé de Luzines met sous les yeux du Roi la carte gravée du projet de canal du Charollais, une carte en relief du même projet et une carte générale des rivières et bassins de la France. Le Roi les accepte et les fait porter dans son cabinet. — Signature au

palais Bourbon de la transaction mettant fin aux débats entre les Élus généraux et ceux du Mâconnais.

C. 3327. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

**1785.** — Voyage d'honneur. — Carnot. Députation. — L'abbé de la Fare, député du clergé ; comte de Chastellux, Élu de la noblesse ; Noirot, maire de Chalon, Élu du Tiers-État ; Rousselot, secrétaire en chef ; Chartraire de Montigny, trésorier général ; Guillemot, syndic. Arrivée à Paris. Comme d'ordinaire les députés s'assemblent tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour délibérer des affaires du pays. — Avis donné par le baron de Breteuil, ministre, de l'agrément du Roi à la nomination de Gueneau de Mussy comme maire de Montbard. — Réception de G. Sappey en qualité de receveur des impositions du comté d'Auxerre. — Première visite au prince de Condé à l'hôtel Bourbon. — Visites au baron de Breteuil, ministre, ayant le département de la Bourgogne ; au garde des sceaux, Huë de Miroménil ; au comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères ; au maréchal de Ségur, ministre de la guerre ; à M. de Calonne, contrôleur général des finances et au maréchal de Castries, ministre de la marine. — Dîner chez le baron de Breteuil. — Présentation d'une carte de la Province au prince de Condé. — Suppression de la citadelle de Chalon demandée au même et aux ministres. — Réception de Fabry en qualité de receveur des impositions du bailliage de Châtillon. — Fol. 58. Invitation à Devosges, professeur de l'académie de peinture et sculpture, de prendre possession de son nouveau logement et d'installer l'école dans le nouveau local qui lui est destiné au Palais des États. — Fol. 62. Demande au prince de faire réparer le passage entre la galerie de Bellegarde et la Sainte-Chapelle. — Le même renvoie aux Élus des mémoires qui lui sont adressés sur la nécessité d'établir à Paris un député du commerce pour la province de Bourgogne. — Fol. 74. Conférence avec le prince de Condé à l'hôtel Bourbon pour la lecture des cahiers. — Ils sont approuvés et M. Rousselot, secrétaire, chargé par le prince de visiter le baron de Breteuil et solliciter l'audience royale. — Ce jour arrêté, le même est chargé de demander au prince de Poix ses ordres pour avoir les calèches et les suisses et à M. d'Angevillers les eaux et les gondoles le jour de la présentation des cahiers au Roi. — Conférence à Versailles chez le prince de Condé en présence du contrôleur général des finances. — Départ pour Versailles. Visites aux ministres, chez le prince de Condé pour le prier de présenter la députation au Roi. — Fol. 78. Audience royale. La députation, arrivée au château de Versailles dans la salle des ambassadeurs, est reçue par les maîtres des cérémonies et menée à la chambre du Roi. A son entrée, le prince de Condé et le baron de Breteuil s'avancent et la conduisent au Roi, qui,

assis dans un fauteuil, le dos tourné à la cheminée, avait levé son chapeau à son entrée. Toute la députation était debout sauf le député du Tiers et les syndics de Bresse qui avaient un genou en terre. — Le Roi était entouré de ses frères et des ministres. Le prince de Condé et le ministre étaient à droite et à gauche du Roi. L'abbé de la Fare, après avoir fini sa harangue, prend les cahiers des mains de l'Élu du Tiers toujours à genoux et les présente au Roi. « Je connais l'attachement de ma province de Bourgogne pour ma personne et son zèle pour le bien de mon service, assurez-la de ma protection. » — Le prince de Condé lui présente les syndics de Bresse dont il prend également les cahiers qu'il remet au ministre. Après quoi la députation est menée avec le même cérémonial chez la Reine (qui dispense les députés de se présenter chez le Dauphin, le duc de Normandie et Madame), chez Monsieur, Madame, le comte et la comtesse d'Artois, madame Élisabeth, mesdames Adélaïde et Victoire et le prince de Condé. — Dîner chez le baron de Breteuil. — Promenade dans les jardins en calèches et en gondoles, mais les eaux ne jouent pas, les tuyaux étant en réparation. — Fol. 89. Demande au prince de Condé de mettre sous les yeux du Roi le décret des États qui chargent les Élus de supplier le Roi de leur faire don de son portrait en grand, d'appuyer la demande qu'ils font de l'ordre de Saint-Michel pour Gauthy, leur ingénieur en chef. — Fol. 94. Réponses du prince. — Fol. 100. Visite de la députation au duc de Bourbon et au duc d'Enghein. — Fol. 101. Autre au prince de Condé à l'occasion de sa convalescence. — Fol. 106. Audience du conseil de direction tenue à Versailles pour la remise des cahiers. Le prince de Condé, invité, y assiste ainsi que les ministres. A l'heure fixée elle se rend dans l'antichambre du conseil où des sièges lui sont préparés. Le garde des sceaux arrive, reçoit le prince, le conduit au bureau où prennent place les ministres et les conseillers; le baron de Breteuil lit les cahiers et la réponse aux articles. La lecture terminée, deux huissiers introduisent la députation qui se tient debout derrière les fauteuils, les Élus du clergé et de la noblesse couverts. Le garde des sceaux remet les cahiers en déclarant que le Roi y a répondu aussi favorablement que possible, puis la députation se retire dans l'antichambre, voit passer le prince reconduit par le garde des sceaux et se sépare ensuite elle-même.

C. 3328. (Registre) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1521-1668. — Cahiers des remontrances des États présentés au Roi par les Élus au voyage d'honneur. — Fol. 2. 1524. Remontrances sur la misère causée par les pilleries des gens de guerre. — On permet la traite générale des vins sous la condition de garantir l'approvisionnement des villes fortes.

— Réclamation contre les droits qui se perçoivent illégalement à la sortie des vins de la Province. — Demande de vendre l'excédant des munitions de tout genre amassées dans les villes fortes et qui se perdent. — Fol. 8. Sur les évocations, le Roi confirme le privilège des Bourguignons de ne point être distraits de leur ressort de justice; — consent à ce que le Parlement de Dijon traite de toutes affaires en dernier ressort; refuse l'exemption, prétendue par les États, de payer toute contribution qui ne serait pas votée par eux; — refuse également la diminution de la gabelle; — celle du prix de la journée des sergents; — la prise à sa charge de l'entretien des garnisons des places et ajourne le remboursement des 80,000 livres, prix du blé fourni par la Province en 1547, pour l'armée du Levant (1548). — Les remontrances de 1558, 1561, 1580 et 1584, mentionnées sur la couverture, manquent au registre. — Fol. 10. Le Roi remet aux villes closes la moitié de la taxe de la subvention pour l'entretien des garnisons. Il trouve étrange qu'après avoir répondu suffisamment à leurs articles et désiré les traiter en tout favorablement, ils insistent pour obtenir, en faveur des ecclésiastiques, l'exemption des décimes, la décharge de la subvention pour les villes closes et leurs réclamations sur l'impôt du sel (1579). — Fol. 13. Remontrances au sujet de l'obligation imposée aux villes de rendre compte de leurs deniers d'octroi, aux trésoriers de France et devant la Chambre des comptes (1615). — Fol. 14. Le Roi connaît et déplore les ravages commis par les ennemis durant l'invasion de la Province, les charges qu'impose l'entretien des garnisons, mais la nécessité de soutenir de puissantes armées ne lui permet pas d'accueillir la demande en remise de contributions; — non plus que celle de l'entretien des garnisons (1637). — Les fonds votés pour la réparation des chemins ne seront plus employés à autre chose. — Le Roi consent à l'enregistrement des Édits bursaux devant les cours souveraines, mais point à leur communication préalable aux Élus. — Le Roi promet qu'il sera pris des mesures pour que le prévôt des maréchaux et ses archers soient régulièrement payés. — Fol. 24. Le Roi accepte le don gratuit de 400,000 livres sans promettre de le employer dans la Province (1643). — Déclaration portant que les hôteliers et les cabaretiers sont seuls sujets à la perception du droit annuel. — Le Roi renvoie devant le Conseil d'État le conflit de juridiction entre les juges ordinaires, soutenus par les États et les officiers des eaux et forêts qui prétendaient la connaissance des bois des ecclésiastiques et des communautés. — Refus de révoquer la commission pour la recherche des francs alleux. — Fol. 33. Acceptation du don gratuit de 400,000 livres (1645). — Continuation des crues de sel. — Fonds des étapes. — Itinéraires des troupes. — Suppression. Octroi accordé sur le transit du Nivernais. — Impôt de 2 sols pour livre sur toutes les fermes

des impôts dans les huit jours qui suivront la réception des billets des Élus, sous peine de contrainte solidaire ; — plaintes contre les exigences des chirurgiens des rapports judiciaires ; — le nombre des officiers des maisons royales qui augmentent le chiffre des privilégiés. — Fol. 130. Réduction de 30,000 livres sur le don gratuit, pour dédommagement de la foule de la Province, lors du passage des gens de guerre, à l'occasion de la conquête de la Franche-Comté (1668). — La recherche des faux nobles sera poursuivie mais avec toutes les précautions possibles et empêcher les vexations aux véritables gentilshommes. — Réclamation contre la ville de Beaune qui a obtenu la défense à ses habitants d'acheter et faire entrer dans la ville les vins provenant de la côte chalonaise. — Convocation des États tous les trois ans. — Exemption des receveurs de la Province des poursuites de la Chambre de justice. — Plaintes contre les vexations des fermiers des aides et des traitants des francs fiefs. — Refus de revenir sur la décision qui évince les seigneurs du droit qu'ils prétendent au partage des bois communaux ; — sur celle qui les astreint aux octrois établis pour la liquidation des dettes des communautés ; — qui défend les associations pour achat de sel. — Demande que les traités conclus entre mari et femme soient exempts de l'insinuation. — Règlement des ventes par décret. — Refus d'exemption de la subsistance et exemption des gens de guerre.

C. 3229. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1671-1698. — Cahiers des remontrances (suite). — Fol. 1. Le Roi promet le remboursement des étapes aux communautés et défend aux soldats d'exiger de leurs hôtes ce qu'ils appellent le droit de halte. — Il entend que le commerce de bled soit libre de province à province. — Il accorde la pleine exécution de l'édit d'union du comté d'Auxerre à la Province ; — ajourne le rétablissement des 6,000 livres allouées pour les ponts et chaussées. — Plaintes contre les prétentions des officiers de la chancellerie du Parlement au sujet du sceau ; les fraudes résultant des résignations secrètes des offices vénaux, au préjudice des créanciers des titulaires ; — sur le grand nombre des officiers des élections. — Plaintes contre les exactions des fermiers du contrôle des exploits et des consignations d'amendes. — Le prieuré des dames nobles de Marcigny-les-Nonnains étant réduit à 30 au lieu de 80, au grand préjudice des familles nobles, le Roi promet de nommer des commissaires pour avec l'évêque diocésain y pourvoir. — Fol. 17. Les Élus rappellent au Roi les efforts faits par la Province pour l'assister dans sa campagne en Franche-Comté et la satisfaction qu'il leur en a témoignée de sa propre bouche. Promesse du Roi de ne point envoyer de nouveaux édits en Bourgogne durant la triennalité (1673) ; —

de créer un service général des étapes. — Refus de donner aux Élus la juridiction sur les chemins et de faire un fonds de ses coffres pour leur réparation. — Invitation de se pourvoir au conseil touchant l'annexion des petits hôpitaux à l'ordre de Saint-Lazare, les prétentions des officiers de la chancellerie, du parlement et des présidiaux. — Les officiers de justice seront obligés à résidence. — Plaintes contre les taxes arbitraires du fermier du bureau de poste de Dijon. — Fol. 23. Les Élus rappellent au Roi que, depuis 1671, on a établi en Bourgogne le contrôle des exploits, le papier timbré, la consignation des amendes, le courtage et le jaugeage, la marque de l'argent et du tabac, on a doublé les actes de la traite foraine et ceux d'affirmations, taxé les notaires, les procureurs, les arts et métiers, fait payer le huitième des biens d'Église aliénés, levé des droits de franc fief et d'arrière-ban emprunté aux officiers, le tout sans préjudice des sacrifices considérables que la Province a été obligée de faire pour satisfaire à ses demandes. — Promesse du Roi de réglementer le service des étapes. — Plaintes contre les fermiers des aides ; — des immunités prétendues par les officiers commensaux des maisons royales en non-activité de service ; — sur la manière dont on use pour les taxes des dépens ; — sur les vexations des agents de la traite foraine dans les villages limitrophes ; — sur les infractions à l'édit qui défend d'user du privilège de *committimus*, sinon pour des causes excédant 1,000 livres. — Demande que le roi fasse un fonds pour les frais d'instruction des procès criminels, attendu que, faute de ce secours, beaucoup de crimes demeurent impunis. — Plaintes sur les agissements des officiers des gabelles. — Exemptions prétendues par les gentilshommes des comtés adjacents. — Autres des logements militaires par les employés des fermes. — Plaintes au sujet des habitants des villes qui font élection de domicile à la campagne pour échapper aux charges locales. — Le Roi accueille la demande de paiement des terrains pris pour augmenter la citadelle de Chalon ; — la reconstruction des prisons de cette ville. — Fol. 48. Le Roi a réduit la subsistance des troupes à 300,000 livres, les garnisons à 200,000 livres (1680). — Demande du remboursement des étapes. — Continuation des crues sur le sel. — Frais de justice criminelle. — Refus de transférer les bureaux de traite foraine sur les frontières de Suisse ou d'Alsace, celles entre les deux Bourgognes étant inutiles depuis la conquête. — Demande d'accorder aux étudiants de l'université de Dôle les mêmes privilèges qu'aux autres étudiants des universités. — Plaintes sur une nouveauté qu'on veut introduire dans la jurisprudence, à l'endroit de l'hypothèque de la femme. — Résidence obligée des magistrats. — Le Roi promet de ne plus devancer les assemblées triennales des États. — Il refuse la suppression de la

Table de Marbre établie à Dijon. — Il ajourne la demande d'un règlement pour mettre un terme à la multiplication des vignes. — Refuse de supprimer le droit de maubeuge qui se perçoit au pont de Joigny. — Fol. 66. Aux plaintes sur les entreprises des officiers des greniers pour introduire la gabelle, le Roi répond qu'il ne veut rien changer à ce qui a été fait jusqu'à présent (1682). — Renvoi au conseil de la question du scellé des lettres de répits; — de celle du règlement sur le fait des criées; — de l'obligation imposée aux protestants allant s'établir ailleurs que dans leur lieu de naissance, d'en faire la déclaration aux magistrats du lieu. — Plaintes sur les prix élevés, exigés par les fermiers des postes. — Fol. 80. Ajournement de l'indemnité demandée par la Province pour les dommages et les dépenses causés par le camp de cavalerie (1683); — du paiement des étapes de la subsistance et de l'exemption. — Plaintes contre les entraves apportées par les fermiers des coches et messageries au transport des personnes et des marchandises, sur les routes où ils n'ont point de service; — contre des vieillards qui se font recevoir officiers de la chancellerie, afin de pouvoir à leur mort anoblir plus tôt leur postérité. — Demande pour les communautés du maintien de l'exercice du droit de pacage dans les bois, dont elles jouissent selon la coutume. — Plaintes contre la ville de Lyon qui arrête à son profit le commerce des bleds de la Bourgogne avec les provinces qui lui sont limitrophes. — Le Mâconnais demande à se rédimmer du droit d'aides. — Le Roi promet de pourvoir à l'administration des hôpitaux de façon à donner aux pauvres les soins médicaux et religieux. — Demande que le garde du scel de la chancellerie du Parlement connaisse en première instance de toutes contraventions en matière de chancellerie. — Fol. 99. Refus de rien changer au mode de perception des droits sur le sel (1689). — Promesse de contraindre au logement militaire ceux des habitants qui se retireront dans les villages et conserveront un pied à terre dans leur ancienne résidence et y continueront leur commerce. — Renvoi au conseil de la question des surtaxes de tailles et des frais qu'ils occasionnent; — de la réforme des abus qui se commettent dans les décrets et discussions. — Promesse de renvoyer au Parlement l'étude de la réforme des art. 19 et 20 de la coutume, relatifs à la renonciation de la femme à la communauté. — Le Mâconnais qui est un pays de droit écrit, où les fiefs sont d'honneur et non sujets aux droits de relief et par conséquent sujets à la commise en cas de refus d'hommage seulement, se plaint de ce que la Chambre des comptes veut l'assujettir à lever des fiefs comme dans le pays coutumier. — Fol. 111. Continuation des plaintes sur le passage des troupes, le logement, les étapes, les créations de nouveaux offices qui augmentent le nombre des privilégiés et retombent sur les taillables (1692); — les

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

fraudes dont on use pour se soustraire aux charges publiques; — le traitement des soldats malades dans les hôpitaux; les exactions des maîtres des postes et des coches. — Fol. 127. Mêmes plaintes qu'en 1692 (1695). — Promesse d'accorder aux villes des octrois pour la construction des casernes de passage de troupes; — de ne tolérer aucune entrave à la circulation des grains. — Plaintes au sujet de la défense faite aux Comtois d'acheter des vins ailleurs que dans le pays. — Promesse de ratifier le décret qui incorpore les offices municipaux à la Province. — Fol. 137. Refus du Roi de modérer les impositions pour la subsistance des troupes (1698); — d'autoriser la substitution, par les juges, d'experts capables à ceux en titre d'office et reconnus incapables; — de réduire les taxes des vacations de ces experts; — le nombre des privilégiés résultant des nouvelles créations d'offices. — Le Roi accordera une déclaration portant que la saisie des bestiaux ne pourra être faite que sur la requête des propriétaires des fonds, des métayers ou fermiers; — il ajourne la création d'une Université à Dijon; — une déclaration pour la répartition des sommes, provenant d'une vente par décret, entre les anciens et les nouveaux créanciers; — une autre touchant les abus des ventes simulées des biens des detteurs, avant la déclaration de faillite.

C. 3330. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1701-1739. — Cahiers des remontrances (suite). — Fol. 1. Misère de la Province (1704). — Plaintes contre la multiplicité des offices conférant la noblesse; — l'obligation de sceller et contrôler les actes des notaires; — la création des médecins experts; — la mauvaise qualité du papier et du parchemin timbré; — les greniers à sel; — les exemptions des logements militaires. — Le Roi ajourne la demande d'une Université pour Dijon; — celle de fonds pour la poursuite des cas criminels; — les poursuites du traitant. — Plaintes sur les déportements des archers des gabelles. — Créances hypothécaires. — Fol. 11. Représentations touchant la perception de la capitation; — les greffiers des rôles des tailles; — la cherté du sel; les fraudes auxquelles donnent lieu les logements militaires, charge si lourde que chacun cherche à s'en exonérer; — de même que les tailles auxquelles on essaie de se soustraire par des ventes simulées à des ecclésiastiques; — la multiplicité des charges privilégiées. — Les haras, qui fournissent d'étalons étrangers, n'ont rien produit de bon. — Le Roi promet en marge de beaucoup d'articles d'y apporter considération. — Confirmation du privilège de francs fiefs dont jouissent certaines villes (1704). — 1708 manque. — Fol. 29 Tableau des misères de la Province. — Demande du maintien de l'ordonnance de 1666, qui attribue par moitié aux propriétaires et aux receveurs le montant du fruit des saisies pour

impositions. — Plaintes sur les abus des surtaux des tailles ; — des exemptions de logements militaires ; — des ventes simulées à des parents engagés dans les ordres ou privilégiés pour s'exempter de la taille (1710). — Fol. 37. Représentations sur les charges que fait peser sur les ouvriers l'impôt du dixième sur l'industrie, ajouté aux impositions auxquelles ils sont déjà astreints ; — les surtaux de tailles ; — le refus du directeur des carrosses de prendre des voyageurs pour une destination moindre que celle du parcours de ses voitures et la défense qu'il leur fait de prendre d'autres voitures que les siennes ; — l'impossibilité où se trouvent certaines communautés de payer le dixième par suite de pertes causées par les inondations ; — les créances hypothécaires ; — la franchise d'octroi prétendue par le fermier des tabacs ; — les suppléments de finances exigés des possesseurs des terrains provenant des fortifications des villes, des îles et îlots, etc. — Maintenu des Élus dans le droit de nommer leurs receveurs (1713). — Fol. 39. Promesse du roi Louis XV de confirmer les privilèges de la Province. — Décharge de 200,000 livres sur l'impôt du dixième. — Les Élus sont autorisés à concourir au gouvernement des haras ; — à payer directement les maîtres de postes. — Représentation sur les abus du contrôle des actes. — Autorisations des mesures proposées pour la conservation des minutes des notaires. — Maintien des exemptions des commis des fermes. — Réclamation, par les Élus, de la juridiction des chemins. — Nouvelle réclamation sur l'inscription des ouvriers sur les rôles du dixième ; — sur les tierspossesseurs des fonds hypothéqués. — Le Roi, dans le but de faciliter les emprunts faits pour son compte par la Province, exempte les prêteurs du droit de dixième. — Il décharge la Province de faire les frais de l'inventaire des papiers de la Chambre des comptes (1713). — Fol. 80. Le Roi veut le maintien des haras, sauf à supprimer les abus qui font demander leur suppression. — Il ajourne, jusqu'à la réception des mémoires du Parlement, les décisions à prendre pour mettre fin aux fraudes qui se commettent dans la répartition des tailles. — Il accorde l'établissement d'une Université à Dijon, mais à la charge de cette ville et de la Province. — La ville de Paris sera consultée touchant la demande de remplacement du juge du flottage établi à Auxerre, par les subdélégués de l'Intendant. — Le Roi promet de faire examiner au Conseil la question du domicile légal, dont la solution est demandée par les États, pour mettre fin à une foule de contestations ; — celle relative aux faillites et aux contrats de direction. — Le Roi, sans se prononcer sur la réduction du taux de la rente du denier 50 au 20, autorise la Province à emprunter un million au denier le plus avantageux. — Juridiction sur les chemins continuée pour trois ans aux États (1722). — Fol. 94. Rappel de la question du domicile légal. — Demande de contracter des emprunts au denier

vingt. — Rappel de la question du flottage des bois sur Paris et du règlement des indemnités des dommages qu'il cause aux riverains et aux usiniers. — Renouvellement de la demande d'arrachement des nouvelles plantations de vignes et de la défense de créer de nouvelles forges (1725). — Fol. 88. Ajournement de la question du flottage, faute d'instruction suffisante. — Le Roi continue pour trois ans aux États la juridiction sur les chemins. — Il défend de transvaser les vins de Languedoc et de Dauphiné dans des futailles de Bourgogne, sous peine de confiscation. — Demande que les garde-étalons ne soient plus exempts des charges publiques. — Le Roi promet de remédier aux abus de l'exercice du droit de *committimus* (1729).

C. 3331. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1731-1759. — Cahiers des remontrances (suite). — Fol. 1. Refus du Roi de supprimer les immunités des garde-étalons du haras. — Plaintes sur des affaires de décret évouées du Parlement de Dijon au Conseil, contrairement aux privilèges de la Province. — Plaintes contre les exactions des fermiers du contrôle et insinuations. — Réclamation de la création du contrat de direction pour la liquidation des banqueroutes (1734). — Fol. 14. Demande du changement d'itinéraire pour les troupes se rendant de Moulins à Dijon. — Demande d'un règlement pour asseoir le pied de taille ; — sur les instances en surtaux de tailles. — Refus de changer les conditions du bail des fermes des insinuations et centième denier ; — non plus que l'ordonnance de 1669 concernant les bois des particuliers et des gens de mainmorte. — Le Roi promet de faire examiner en Conseil l'arrêt du Parlement de Dijon qui, contrairement à la coutume et suivant le droit romain, interdit aux enfants mineurs de faire leur testament sans autorisation du père (1735). — Fol. 28. Le Roi promet de soulager ses sujets de la Bourgogne autant que la situation de l'État pourra le permettre. — Il a donné des ordres pour le rétablissement du service des postes dans la Province sur le même pied qu'avant la guerre. — Nouvelles plaintes contre la ferme des insinuations et centième denier, auxquelles le Roi répond qu'il ne peut rien changer aux baux. — Demande de modifier l'art. 4 de la coutume en ce qui concerne la communauté entre époux et d'autoriser les enfants ou héritiers de la femme à renoncer à la succession. — Réclamation pour le maintien du privilège des Bourguignons de ne point être distraits de leur ressort (1737). — Fol. 46. — Le Roi promet de faire réparer les routes dans la partie des enclaves ; — de rendre un arrêt interdisant aux taillables d'appeler en surtaux de taille avant trois ans. — Renvoi à l'Intendant pour mettre fin aux poursuites dirigées par le fermier des francs fiefs et amortissements contre les particuliers. — Réponse à



des réclamations touchant l'insinuation des bagues et bijoux, des actes de partage, des tutelles. — Promesse, si la distance est reconnue ne pas dépasser six lieues, de changer l'itinéraire des troupes de Dôle à Seurre par Saint-Jean-de-Losne par celui de Dôle par Saint-Aubin et Tichey (1740). — Fol. 58. Le Roi consent à ce que la connaissance des procès en surtaux de tailles qui se commençaient devant les justices seigneuriales, puis dans les bailliages et ensuite au Parlement, commencent dorénavant au bailliage pour être portés par appel au Parlement. — Promesse d'examiner la question des évocations ; — celle relative à l'obligation imposée au tiers acquéreur d'un fonds hypothéqué, d'en reconnaître la dette. — Le Roi supprime l'itinéraire des troupes de Dijon à Autun par Bligny et le remplace par celui de Beaune. — Promesse d'examiner la question relative aux testaments des mâles de l'âge de 14 ans et des filles de 12 (1743). — Fol. 72. Rappel des évocations. — Demande d'introduire en Bourgogne, dans la procédure des décrets, la maxime *aut cede aut solve* de la coutume de Paris. — Promesse de soulagement à cause des grêles, des gelées, des épizooties subies par la Province. — Demande de faire passer les troupes se rendant de Dijon à Châtillon, par Saint-Seine et Baigneux, au lieu de passer par Saint-Seine, Flavigny, Montbard et Châtillon ; — celles d'Avallon à Montbard, directement, sans passer par Noyers (1746). — Fol. 79. Nouveau rappel touchant les évocations ; — la procédure des décrets. — Tableau de la misère de la Province à la suite de la dernière guerre. — Nouvelle plainte sur les abus de l'administration des haras. — Promesse du Roi qu'on ne multipliera pas sans nécessité les commissions conférant immunité. Nouveau délai de six mois accordé aux villes et communautés pour faire contrôler leurs délibérations (1749). — Fol. 103. Promesse de remédier aux abus signalés de l'administration des haras. — Nouvel arrêt pour le jugement des causes de surtaux de tailles. — Plaintes sur les entreprises des fermiers des insinuations et centième denier (1752). — Fol. 112. Renouvellement de la demande concernant la maxime *aut cede aut solve* ; — les évocations ; — l'exemption des droits d'aide sur les vins exportés ; — des enclaves du Duché ; — sur la fourniture par les communautés du bois nécessaire aux salpêtriers (1755). — Fol. 148. Réclamation contre l'impôt pour la milice qui, de 52,000 livres qu'il était avant la guerre, a été porté en 1756 à 344,726. Le Roi refuse parce que la Bourgogne a été imposée dans la même proportion que les autres provinces. — La Province est déchargée de la pension de 20,000 livres accordée au duc de Saint-Aignan, ancien gouverneur. — Promesse du Roi de mettre fin aux abus dont on se plaint concernant l'administration des haras. — Le Roi approuve les idées des États sur la régie et la tutelle des communautés ; il fera examiner au Conseil les moyens les plus convenables

pour les mettre en pratique. — Rappel des questions des aides, des évocations, de la maxime *aut cede aut solve*.

C. 3332. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

**1761-1779.** — Cahiers des remontrances (suite). — Fol. 1. La continuation de la guerre ne permet point de faire aucune diminution concernant la dépense des milices (1761.) — Promesse de seconder l'administration des Élus dans ses projets relatifs aux intérêts des communautés. — A une nouvelle demande touchant l'abus des évocations, le Roi répond que les mémoires des Élus ont été renvoyés à l'examen de membres du conseil ; — de même que ceux relatifs aux décrets. — Promesse de supprimer l'inspecteur des haras et de réorganiser le service. — Fol. 29. Refus du Roi de décharger la Province de sa part de contribution à la défense des côtes (1764.) — Il a décidé que désormais toutes les instances dans lesquelles seraient intéressées des communautés religieuses, seraient jugées dans les tribunaux du ressort. — Continuation de l'arrêt de règlement pour le jugement des causes en surtaux de taille ; — de celui qui attribue aux Élus la juridiction des grands chemins. — Le Roi accueillera les mémoires qui lui seront présentés dans le but de développer l'agriculture et statuera de la manière qui lui semblera le plus convenable. — Le Roi est disposé à accorder à ceux qui entreprendront des défrichements, les mêmes avantages qu'à ceux des autres provinces. — Le Roi renvoie aux États à statuer sur les moyens d'empêcher les communautés d'engager et de soutenir des procès ruineux. — Refus d'exonérer la Province du droit de gros qui se lève sur les vins exportés, motivé sur ce que ce serait détruire la balance qu'il est nécessaire de maintenir entre toutes les provinces. — Fol. 60. La dépense de l'entretien des milices pendant la dernière guerre ayant excédé de plus de 47 millions les impositions ordonnées pour cet objet, le Roi ne peut accorder aucune décharge (1767). — Nouveau refus de supprimer le droit de gros sur les vins transportés hors de la Province ; — de modifier les tarifs du contrôle des actes. — Promesse de statuer favorablement en ce qui concerne les échanges destinés à faciliter l'agriculture. — Mémoire à ce sujet. — Promesse de faire rendre une loi pour l'administration des communautés de la Province. — Nouvelle réclamation au sujet des évocations. — Fol. 97. Renouvellement des arrêts du conseil concernant les surtaux de taille, la juridiction des chemins, le droit de gros (1770). — Réclamation des Élus sur le contrôle des inventaires et ventes de meubles ; les échanges de terrains ; les évocations. — Sur le délai à accorder pour exercer le droit de triage des bois communaux. — La maxime *aut cede aut solve*, etc. — Fol. 127. Le Roi accordera une loi pour le partage des pâtis communaux (1773). — Il approuve l'abrè-

viation de la procédure en matière de surtaux de taille — et en celle de mésum. — La suppression du privilège de *committimus*, autre que celui des grands officiers de la couronne, demandé par les cahiers serait de trop grande conséquence. — Refus de réunir les comtés de Mâcon, Auxerre et Bar-sur-Seine au ressort du Parlement de Dijon. — Fol. 179. Confirmation des privilèges de la Province par le roi Louis XVI (1776). — Continuation de l'exemption de droits pour les actes d'échange de terrains au-dessous de 10 arpens; — de la juridiction sur les chemins. — Réclamation de mesures destinées à mettre fin aux usurpations commises sur les biens communaux. — Le Roi se réserve d'examiner la demande de suppression des conservateurs des hypothèques, institution que les Élus déclarent intercepter la circulation des biens, alarmer la confiance et exposer la fortune des citoyens à des révolutions continuelles. — Demande d'établissement de dépôts de mendicité. — Fol. 222. Mémoires et cahiers au Roi au sujet de la suppression par le conseil d'État des trois délibérations en forme de règlement concernant les visites à faire par les receveurs dans les communautés de leur recette; — la régie et l'administration des vingtièmes; — la régie et l'administration des finances.

C. 3333. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1779. — Cahier des remontrances (suite). — Fol. 1. Renouvellement de la demande de suppression totale des évocations, accordée seulement pour les ecclésiastiques; — de la nomination des officiers comptables que le Roi persiste à s'attribuer; — le privilège d'exploiter une seule terre avec exemption de taille; — la contrainte par corps pour les délits commis dans les bois; — les droits de petit scel, les ventes judiciaires; — la conservation des communaux; le canal de Bourgogne dont le Roi voit l'exécution avec satisfaction; — les échanges et le droit de gros.

C. 3334. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1782. — Cahier des remontrances. — Renouvellement des demandes concernant les dépôts de mendicité; — la nomination des officiers comptables rendue aux Élus sous la condition de l'agrément préalable du Roi; — les évocations; — les haras; — les surtaux de tailles; — la contrainte par corps pour délits forestiers; — la police et la juridiction des mésum; — le refus d'exemption du droit de francs-fiefs en faveur des maires; — la juridiction des chemins; la conservation des hypothèques.

C. 3335. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1785. — Cahier des remontrances. — Renouvellement des demandes touchant les évocations; — les surtaux de tailles;

— les mésum; — l'institution de la police; — la conservation des forêts; — celle des hypothèques; — la juridiction sur les chemins; — les procès contre les communautés; — les offices de jurés priseurs; — les droits sur les vins; — les haras et les distractions de ressort.

C. 3336. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1662-1790. — Députations; — du comte de Chamilly, Élu de la noblesse, en cour au sujet d'une avance de 100,000 écus demandée par l'État. — Instructions qui lui sont données. — Voyage de l'Élu du Tiers-État Julien à Paris pour avec le trésorier général Bossuet suivre l'affaire Harbet. — Députation pour féliciter le Roi et les princes de Condé à l'issue de la campagne de 1672. — Voyage du trésorier général Bazin à Paris pour le paiement des sommes dues au trésor royal; — de l'abbé de Thésut, Élu du clergé, pour conférer avec Colbert du huitième denier des communautés aliénées. — Députation à Paris pour demander la suppression de plusieurs édits bursaux. — Instructions données au sieur Guenichot pour son voyage à Paris. — Commission donnée au marquis de Lassay, Élu de la noblesse, de poursuivre la solution de plusieurs affaires avec les ministres. — Députation en cour de MM. Varennes, de la Poix et Rigoley, pour l'abonnement du dixième (1756). — Paiement aux députés du district de Dijon, des dépenses faites lors de la grande fédération à Paris (1790.)

C. 3337. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1671-1786. — Fêtes et cérémonies. — Réquisition de charrettes pour le bagage de la Reine (1674.) — Frais de transport en bateau de Mâcon à Chalon des ducs de Bourgogne et de Berry lors de leur voyage en Bourgogne (1702). — Frais du service funèbre célébré à la Sainte-Chapelle pour les obsèques de Henri-Jules, prince de Condé (1709). — Relation de la fête ordonnée par les Élus pour la naissance du Dauphin (1729). — Aumônes prescrites par les Élus à l'occasion de la naissance du prince de Condé (1736-1756). — Description de la pompe funèbre faite à la Sainte-Chapelle de Dijon, après la mort de Louis-Henri, duc de Bourbon (1740). — Description de la fête donnée par les Élus à l'occasion de la convalescence du Roi (1744). — Mariage de 120 filles dotées par la Province à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (1751). — Annuels célébrés à la chapelle des Élus pour le repos de l'âme de la Ramisse et Marlot, maires d'Auxonne et de Dijon (1758-1763). — Services funèbres célébrés à la Sainte-Chapelle et en celle des Élus pour le repos de l'âme du Dauphin et de la Reine, du roi Louis XV (1766-1768-1774). — *Te Deum* pour la naissance du duc d'Enghien (1772). — *Te Deum* et fête célébrés par ordre des Élus pour la naissance du

Dauphin (1782). — *Te Deum* chanté à l'occasion de la paix avec l'Angleterre (1783); — à l'occasion de la naissance du duc de Normandie (1786).

C. 3338. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1713-1790.** — Chapelle des Élus. — Procès-verbal de la bénédiction de cette chapelle par M. de la Pine, secrétaire de l'évêque de Langres. — Nomination du sieur Godran, chanoine de la Sainte-Chapelle, en qualité de chapelain (1713). — Marché pour la fourniture de quatre chandeliers et une croix de bronze doré destinés à cette chapelle (1743). — Nouvelle consécration de la chapelle (1745). — Nomination du chanoine Barbuot comme chapelain (1746). — Il est remplacé par le chanoine Fevret (1777). — Nomination de l'abbé Blachère, chanoine de la Sainte-Chapelle, en qualité d'aumônier des États (1785).

C. 3339. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 18 pièces, papier.

**1562-1785.** — Coutume de Bourgogne. — Lettres patentes du Roi Charles IX portant commission au premier président du Parlement de Dijon, de rassembler les États à l'effet de nommer la commission chargée de préparer la réformation de la coutume, demandée par lesdits États (1562). — Commission donnée par le même à M. de la Reynie, président à cette cour et à M. de la Guesle, ancien président et procureur général au Parlement de Paris, de faire procéder à la réformation de la coutume (1570). — Procès-verbaux de cette réformation. — Déclaration du Roi interprétative de l'art. III de cette réformation de la coutume, relatif aux partages des biens des père et mère entre leurs enfants (1643). — Arrêt du Parlement de Dijon, confirmé par arrêt du conseil privé, qui confirme les dispositions de l'art. VI de la coutume relatif aux partages (1781-1782). — Lettres de privilège aux États pour l'impression des Observations du président Bouhier sur la coutume de Bourgogne (1783).

C. 3340. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 47 pièces, papier.

**1460-1749.** — Jurisprudence de la Province. — Ordonnance du duc Philippe-le-Bon enjoignant aux procureurs d'entendre dans les enquêtes les témoins à charge et à décharge (1460). — Déclaration du roi Henri II qui sous prétexte de gardes verbales, défend de soustraire les gens de la Bourgogne à leur ressort de justice; — portant que hors les cas de condamnations à mort, aux galères ou au bannissement, tous les appels des justices seigneuriales seront, par exception à l'ordonnance de 1539, portées devant les bailliages. — Lettres patentes de Louis XIII relatives aux évocations des protestants de Bourgogne devant les cours de Paris ou de Grenoble (1615). — Délibérations des Élus à l'effet d'in-

tervenir dans les instances, à l'effet de maintenir les privilèges de la Province. — Distraction de ressort (1652). — Jurisdiction de la Table de Marbre (1655). — Les émancipations (1661). — Donations entre époux (1665). — Évocations (1670, 1674, 1733, 1740, 1742, 1749). — Règlement des taxes (1674). — Arrêt du Parlement de Dijon qui défend de prêter de l'argent aux mineurs, sous peine de 1,000 livres d'amende (1676). — Déclarations du Roi relatives aux créances des femmes mariées (1681-1684); — portant que tout acquéreur de biens ne pourra être considéré tiers possesseur de bonne foi, s'il ne justifie avoir acquis trois ans avant la saisie réelle; — relatives aux créances privilégiées des femmes pour le emploi de leur dot (1686). — Intervention des Élus dans un procès contre le duc de Nevers pour la mouvance de la baronnie d'Uchon (1691). — Arrêt du conseil pour le contrôle des testaments ou donations (1708); — qui règle la forme des restitutions des amendes consignées pour le jugement des appellations des requêtes civiles. — Interventions des Élus dans plusieurs instances. — Abus des fermiers du droit d'amortissement et d'ensaisinement (1718-1733). — Mainmorte (1740). — Le droit de justice disputé par le bailliage à la mairie d'Auxonne (1742); — la dime novalise, prétendue par les curés (1749). — Observations sur les évocations. — Mémoire à l'effet d'obtenir une déclaration sur les droits du tiers acquéreur.

C. 3341. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 38 pièces, papier.

**1755-1790.** — Jurisprudence (suite). — Interventions des Élus dans des causes où les privilèges de la Province étaient intéressés. — Évocations (1755, 1764, 1775, 1778, 1785). — Attaques du Parlement contre les droits des Élus (1762). — L'entreprise de la Cour des aides dans une ville du ressort (1765). — Interprétation par le Parlement de l'article de la coutume sur les testaments (1786). — Déclaration du Roi pour l'exécution de l'art. 12 du titre 25 de l'ordonnance de 1670 sur les jugements (1768). — Arrêt du Parlement qui défend les évocations au grand conseil à tous les ordres religieux. — Déclaration royale touchant les dons de survie (1770). — Conférences au Parlement sur la maxime *cede aut solve*. — Règlement royal pour la procédure des instances en surtaux de tailles (1773); — sur celles en matière de mésums.

C. 3342. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 63 pièces, papier.

**1460-1719.** — Monnaies. — Mandement du duc Philippe-le-Bon rendu sur la demande des États, par lequel, outre les deniers d'argent appelés grands blancs, petits blancs et autres appelés niquets, fabriqués dans ses monnaies de Dijon, Auxonne et Saint-Laurent, il ordonne de frapper des petits deniers tournois dont les cinq auront la valeur d'un

petit blanc (1460). — Lettres patentes du roi Henri II qui, sur la représentation des États, tolère l'usage des monnaies étrangères en Bourgogne (1553). — Rapport de M. de Pardessus, grand prieur de Saint-Bénigne, Élu aux États de Bourgogne, sur le décri des monnaies étrangères (1570). — Délibérations des Élus (1640, 1680) touchant le versement des pièces d'or légères aux hôtels des monnaies; la valeur de celles en argent; — les versements de ces espèces dans les caisses suivant les tarifs et les débats entre les différents comptables, à l'occasion de la diminution de la valeur des espèces; — le décri des monnaies étrangères. — Arrêt du Parlement de Dijon portant défense aux orfèvres de vendre le marc d'or ou d'argent à un prix supérieur à celui fixé par les ordonnances (1654). — Procès-verbaux de la perte et de la diminution des espèces dans les caisses des receveurs de la Province (1693-1710). — Id. de l'augmentation. — Délibérations des Élus pour parer aux désordres résultant de la diminution de la valeur des espèces dans les caisses publiques.

C. 3343. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1720-1737.** — Monnaie. — Procès-verbaux de l'augmentation ou de la diminution des espèces renfermées dans les caisses des receveurs de la Province (1720-1729); la défense de ne porter les vieilles espèces à la monnaie qu'autant que les paiements ne pourraient en souffrir. — Réduction de la valeur des sols doubles à 18 deniers (1738). — Instance contre les officiers des monnaies qui se prétendaient exempts des crues de sel. — Arrêts du conseil, lettres patentes et déclarations royales concernant la circulation forcée des espèces, le tarif d'évaluation des espèces hors de cours; des monnaies étrangères; le changement des poinçons; l'usage des pièces de 6, 12 et 24 sols; le signalement de pièces fausses; — la fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent; les droits des changeurs, etc.

C. 3344 (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1676-1759.** — Jetons frappés par les Élus. — Délibérations des Élus qui ordonnent la fabrication de jetons d'argent (1696-1701). — États de la distribution des jetons d'argent et de cuivre, ordonnée par les Élus (1731-1739). — Les jetons sont renfermés dans des bourses de velours brodé, de velours simple et de cuir (1735). — Le prince de Condé seul reçoit 100 jetons d'or dans une bourse de velours bleu, doublée de satin, brodée d'or à ses armes; le tout parsemé de fleurs de lys d'or, etc., etc., de petits agréments d'or entre les fleurs avec des glands d'or et des cordons soie et or. Bourses de jetons d'argent et de cuivre distribuées au contrôleur général, au ministre Saint-Florentin, à l'évêque d'Autun, à l'abbé de

Cîteaux, au marquis de Scorailles, au maire de Châtillon, Élus, aux secrétaires, au trésorier général, aux députés de la Chambre des comptes, au maire de Dijon, au commandant militaire, à l'intendant, aux commis du greffe, aux conseils, aux procureurs-syndics, à deux trésoriers de France, aux six rapporteurs des requêtes, aux trois orateurs des chambres, à l'avocat au conseil du Roi, aux grands maîtres des cérémonies, à M. de Berbisey, ancien premier président du Parlement, à M. Fyot de la Marche, son successeur, au premier président de la Chambre des comptes, au correspondant du trésorier à Paris, à la Chambre des Élus, aux receveurs de la Province, au capitaine des gardes de la porte, aux premiers commis des ministres, aux secrétaires des commandements du prince de Condé; aux architectes, à l'ingénieur Dumorey, à l'intendant du prince et aux alcades. — Bourse de 100 jetons d'argent offerte à Varennes, ancien secrétaire des États.

C. 3345. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

**1696-1759.** — Jetons (suite). — Marchés passés par les Élus avec Pierre Soubiran, Lebreton, Reng, J. Duvivier, P. Fouquet, P. Duvivier, graveurs du Roi à Paris, pour la gravure des coins des jetons. — Ordonnances de mandement pour le paiement. — Marchés avec des boursiers pour la fabrication des bourses. — Ordonnances de paiement. — Marchés pour l'acquisition des matières d'or, d'argent et de cuivre.

C. 3346. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

**1594-1737.** — Dons et gratifications en argent. — Délibération des Élus portant que tout en acceptant comme valable le don d'argent fait par les États à MM. de Jonvelle, de Ruffey, au président du Parlement et au capitaine Ricault, il a été décidé qu'à l'avenir on ne donnerait suite qu'à ceux inscrits sur le procès-verbal de l'assemblée (1524). — La somme de gratifications données au voyage d'honneur aux suisses, valets et laquais du prince et des ministres, monte à 572 livres (1708). — En 1737, elle atteint 1777 livres. — Gratifications de 1,200 livres aux secrétaires du chancelier. — La somme totale des gratifications monte à 26,500 livres (1713). — Gratifications de 600 livres à Lesaché, commis du ministre La Vrillière (1729); — de 3,000 livres au contrôleur général, de 3,000 livres à Girard, premier secrétaire des commandements du prince de Condé, de 1,800 livres à Petit, second secrétaire (1729). — Gratifications aux brigades de maréchaussées pour services extraordinaires (1736); — de 12,000 livres au ministre Saint-Florentin, 6,000 livres à Orry, contrôleur général.

C. 3347. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 94 pièces papier.

**1740-1787.** — Dons et gratifications (suite). — Gratifications de 1,800 livres à Cloitrier, premier commis du contrôleur général (1740); — de 300 livres au syndic Rouget. — Règlement signé par le Roi qui fixe le chiffre des gratifications qui seront accordées hors de l'assemblée des États (1742); le gouverneur (mémoire), le ministre ayant la Province dans son département 18,000 livres, le contrôleur général 9,000 livres, le commandant de la Province 16,200 livres, le lieutenant général du Chalonnois 4,000 livres, le gouverneur d'Auxonne 1,500 livres, le premier président du Parlement 3,000 livres, l'Intendant 4,000 livres, aux commis du ministre de la Province 10,000 livres, à ceux du contrôleur général 4,300 livres, à ceux du chancelier 1,200 livres, au secrétaire et au capitaine du gouverneur 2,100 livres, au commis de l'intendance 1,700 livres, aux trois secrétaires 1,800 livres, aux commis du greffe 600 livres, aux 3 conseils 600 livres, aux deux procureurs-syndics 400 livres, au capitaine de la porte 600 livres, aux huissiers 300 livres (1742). — Gratification de 4,000 livres à Rigoley de Mipont en reconnaissance des services rendus à la Province, lors du traité des 4 sols pour livre de la capitation (1748). — Modifications introduites au règlement de 1742 (1754). — Arrêt du conseil d'État qui annule les délibérations des Élus qui accordent des gratifications en dehors du règlement de 1742 (1755). — Donation de 12 assiettes d'argent fait à Despry, premier commis de la guerre. — Gratification de 600 livres au courrier porteur des dépêches pour la convocation des États (1767); — de 560 livres à Sallan, correspondant du trésorier général à Paris (1779); — de 30 livres à Marinet, garde des livres de la Chambre des comptes à Dijon (1787).

C. 3348. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

**1677-1789.** — Présents de vin offerts par les Élus. — Délibérations des Élus relatives à l'achat de vins destinés à être offerts en présent; états de cette distribution; mémoires des fournisseurs et mandements pour le paiement. — Vin offert à MM. de Gourville, Piron et Desmarais, commis de Colbert (1677). — 2 feuilletes de Montrachet coûtent 450 livres; 1 de Meursault, 37 livres 10 sols; 4 du Clos de Vougeot, 260 livres; 12 d'Auxey, 270 livres, la queue, 810 livres; 19 de Vosne, à 270 livres la queue, 1,282 livres 10 sols (1709). — Vin offert au duc de Bourbon, gouverneur, au marquis de Lassay, au ministre de la guerre Leblanc, à l'intendant d'Ormesson, au secrétaire du cardinal de Fleury (1726); — au prince de Condé, au duc de Saint-Aignan, au ministre de la guerre, au ministre Saint-Florentin, au contrôleur général Orry, aux commis des ministères (1742). — En 1743, la queue

du Corton coûte 400 livres; celle de Chambertin 300; celle de Nuits 250; du Clos-Vougeot 280; du clos Clavoillon 300 livres. — Vin de Nuits à 500 livres la queue; de Vosne à 600 livres; de Chassagne à 600 livres; de la Commaraine de Pommard à 700 livres; de Morgeot à 300 livres (1760). — Vin offert au prince de Condé, aux ministres Saint-Florentin, de Choiseul, au contrôleur général des finances, à MM. d'Ormesson, de Boullongne, intendants des finances, aux commis et secrétaires des ministres (1762). — Vins de Volnay, du clos des Fèves à Beaune, à 400 livres la queue; du Pommard à 390 livres (1767). — Vins de Chambertin (1766) à 880 livres la queue; de Pommard à 500 livres; de Beaune à 500 livres (1768). — Vin d'ordinaire fin à 300 livres. — Vin de Nuits à 600 livres la queue; de Beaune à 325 livres; du Clos de Vougeot, rouge et blanc, à 1,050 livres; du Chambertin à 1,200 livres; du Meursault à 400 livres (1780).

C. 3349. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 36 pièces, papier.

**1679-1765.** — Conflits de juridiction — Transaction avec la Chambre des comptes de Dijon, au sujet des épices des comptes et des actes de fief (1679). — Mémoire rédigé par le président Bouhier, contre la prétention des Élus d'enlever au Parlement la connaissance des cotes d'offices (1715). — Arrêt du Conseil d'État qui règle le débat entre les Élus et la Chambre des comptes, au sujet des radiations, des souffrances et des épices des comptes, celles des actes de fief, etc. (1725). — 1762-1765. Affaire, dite de Varennes, entre les Élus et le Parlement, motivée sur ce que les Élus s'étaient permis de contracter un abonnement pour le vingtième, avant que les lettres n'en eussent été enregistrées au Parlement; qu'ils prétendaient être au droit des États pendant la triennalité et ne reconnaissaient pas au Parlement le droit absolu de contrôle qu'il s'arrogeait (1762-1765). — Lettre de M. de... à M. de... sur ces démêlés. — Remontrances du Parlement. — Lettre au chancelier. — Lettre du comte de Vienne, Élu à la Chambre. — Mémoire pour les Élus. — Nouvelles remontrances du Parlement. — Mémoires sur l'affaire. — Notes du conseiller de Fontette en réponse au mémoire des Élus. — Observations du Parlement sur le mémoire des Élus. — Mémoires imprimés du Parlement et des Élus. — Requête au Roi présentée par le Bureau des finances. — Arrêts du Conseil d'État qui cassent celui du Parlement du 7 juin 1762, lequel ordonnait de brûler par la main du bourreau un mémoire imprimé signé par M. de Vienne, Élu de la noblesse, et Varenne, secrétaire des États et ordonnant l'envoi à Paris de toutes les informations faites sur cette affaire.

C. 3350. (Liasse.) — 20 pièces, papier, 5 imprimées.

**1768-1787.** — Conflits de juridiction (suite). — Ordre au

syndic de solliciter en Cour la suppression des offices de commissaires sur le fait des tailles et des aides au comté de Bar-sur-Seine, ou, si cela n'est pas possible, la défense à eux de connaître en matière d'impôt (1768). — Mémoire des Élus au Roi, touchant la cassation de trois de leurs délibérations relatives aux receveurs, aux impositions et à l'administration. — Compliments réciproques entre la Chambre des Élus et le Parlement, au sujet du prompt enregistrement de lettres patentes (1778). — Mémoire au chancelier, touchant le privilège des évocations, contraire aux franchises de la Province (1779). — Remontrances du Parlement au Roi, au sujet d'une atteinte à ses droits de Cour des aides, du fait de la Chambre des Élus (1785). — Débats avec la Cour des aides de Paris qui disputait aux Élus de Bourgogne la connaissance des matières d'impôts dans le comté de Bar-sur-Seine (1786). — Opposition formée par le Parlement à la juridiction de grande voirie accordée aux Élus des États (1786).

C. 3351. (Registre.) — In-folio, 169 pièces papier.

**1549-1644.** — Correspondance originale — N. 1. Lettre de Henri II, roi de France, qui remercie les Élus d'avoir, sur l'avis du duc de Guise, consenti à augmenter la solde de la gendarmerie (1549). — Ordre du comte d'Épinac, lieutenant général du Roi, aux Élus, de faire préparer les étapes pour le passage des « vieilles bandes de gens de pied, » dont M. de Chastillon est collonal (1551). — N. 4. Invitation du roi Henri II au procureur général Brulart de conférer avec les députés des États de Bourgogne, touchant les aubenages (1552). — N. 6. Ordre du roi Henri III aux Élus de livrer au receveur général les rôles du taillon, nonobstant l'exemption qu'ils sollicitent (1576). — N. 8. Ordre du même, pour des charrois d'artillerie destinés à la ville de Lyon. — N. 10. Autre pour presser la levée du taillon, destiné à l'entretien des 24 compagnies de gens d'armes, qui doivent être mises en garnison dans le Duché (1580). — N. 12. La reine Catherine de Médicis mande aux Élus qu'elle leur abandonne la finance des offices de clercs pour 16,000 livres (1582). — N. 14. Envoi par les Élus du Mâconnais, de l'état des dépenses faites pour le siège de Cruzille (1589). — N. 18. Ordre du roi Henri III de ne point empêcher les achats de blé de la ville de Lyon (1586). — N. 19. Ordre du même, d'imposer le sel de 22,630 écus soleil, contingent de la Bourgogne pour la levée de 27 cornettes ou 8,100 cavaliers et 20 enseignes de suisses revenant à 6,000, destinés avec ses troupes à empêcher l'invasion préparée du dehors par ceux de la nouvelle religion. — N. 20. Autre pour lever 400 pionniers destinés à l'armée du Dauphiné. — N. 22. Invitation du même aux mêmes d'avancer les fonds nécessaires au licenciement des lansquenets devenus inutiles, « le fait d'Auxonne étant heureusement terminé. » — N. 31. In-

invitation du duc de Mayenne à M. de Varenne, gouverneur de Mâcon, de rendre deux pièces de canon de la ville de Dijon, laissées à Mâcon par le duc de Nemours. — N. 32. Autre du même à M. de Lartusie, gouverneur de la citadelle de Chalon, de rendre également les trois canons qui y ont été déposés après la prise du château de Montagu par le même (1592). — N. 33. Mayenne mande aux Élus que, vu la démission donnée par le baron de Sennecey de sa charge de lieutenant-général, il l'a remplacé par le vicomte de Tavanès (1592). — N. 34. Ordre du même d'entretenir la garnison du château de Mâlain (1592). — N. 38. Défense du prince de Mayenne de lever l'impôt voté par les États pour le paiement des dettes du pays (1593). — N. 42. Ordre du duc de Mayenne pour le paiement des troupes du Chalonnais (1593). — N. 48. Ordre du roi Henri IV aux Élus royalistes de se rendre à Dijon pour aviser à l'entretien des garnisons. — Mémoires et instructions donnés par le duc de Mayenne à Ét. Bernard, son envoyé vers les États, pour conférer de concert avec le maréchal de Biron sur l'entretien des garnisons (1595). — N. 52 et 53. Dépêches du prince de Mayenne et du Roi au sujet de l'exemption du bailliage de Chalon de toute contribution votée par les États (1596). — N. 63. Injonction du roi Henri IV d'imposer sans retardement la contribution pour les garnisons, afin d'éviter le malheur advenu en la ville d'Amiens (1597). — N. 67. Le prince de Mayenne mande aux Élus, que sur l'ordre du Roi il va faire la guerre à La Fortune, capitaine de Seurre, qui s'est déclaré sujet du duc de Savoie. — N. 70, 71, 73. Autres du même sur le même sujet. — N. 75. Le Roi mande que l'accommodement pour la soumission du baron de Vitteaux a été fixé à 18,000 écus (1598). — N. 77. Témoignage de mécontentement de ce que par leur négligence les garnisons ne sont point entretenues, ce qui retarde l'arrivée de Biron en Picardie, où sa présence est très nécessaire. — N. 78. Avis qu'il envoie M. de Champeron pour traiter avec La Fortune de l'évacuation de Seurre. — N. 80, 81, 82. Autres dépêches sur ce même sujet et les garnisons. — N. 89. Sully mande aux Élus de lui envoyer à Lyon 100 pionniers soldés pour deux mois (1599). — N. 91. Ordre du Roi de renforcer les garnisons pendant la guerre qu'il est forcé d'avoir avec le duc de Savoie (1600). — N. 94. Ordre de Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, pour la démolition du fort de Losne (1602). — N. 95. Ordre du Roi de presser le paiement des sommes dues au comte et au vicomte de Tavanès pour la composition des châteaux de Vergy et de Talant qu'on doit démolir (1609). — N. 96. Roger de Bellegarde annonce qu'il craint de ne pouvoir assister aux États (1629). — N. 98. Louis XIII mande qu'il vient d'ordonner la levée de 18,000 livres de subvention (1630). — N. 99 et suiv. Avis de passages de troupes. — N. 133. Avis du duc de Bellegarde touchant le prochain passage des

Suisses qui sont en Champagne et de la nécessité de bien préparer les étapes, afin d'éviter les pillages (1630). — N. 134. Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, informe les Élus de la convocation des États au 28 avril (1631). — N. 143. Ordre du même de payer les réparations faites aux fortifications de Seurre et d'Auxonne (1635). — N. 144. Ordre du Roi aux Élus d'avancer tous les fonds nécessaires pour la fortification de la ville de Dijon. — N. 146. Autre de Henri de Saulx-Tavanes, lieutenant-général en Bourgogne, pour la garde du passage de la Bèze à Drambon (1638). — N. 153. Ordre du Roi pour le paiement de la solde des garnisons (1640). — N. 156. Autre pour la convocation des États de Bourgogne (1642). — N. 158. Autre pour la réunion d'une délégation des trois ordres. — N. 167. Lettre close du roi Louis XIII pour l'imposition des 375,000 livres de la subvention (1642).

C. 3352. (Registre.) — In-folio, 236 pièces, papier.

**1614-1675.** — Correspondance originale, suite. — N. 4. Henri de Bourbon, prince de Condé, aux Élus : il compatit aux misères de la Province, mais le malheur des temps est tel que le Conseil en sera peu touché, et la démarche qu'ils veulent faire inutile (1644). — N. 6. Il presse le paiement de 400,000 livres dues au Roi. — N. 9. Remerciements de leurs félicitations à l'occasion de la victoire de Fribourg remportée par son fils. Il n'est pas d'avis qu'on traite du droit de joyeux avènement, n'étant pas raisonnable que le peuple supporte cette foule. — N. 19, 20. Circulaire originale et imprimée du même pour un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Dunkerque (1646). — N. 21. Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, adresse aux Élus une ordonnance contre les gens de guerre qui s'écartent de leur route (1648). — N. 25. Dépêches du roi Louis XIV pour la convocation des États. — N. 27. Le prince de Condé demande aux Élus de faire remplacer les casques des gardes de la porte des États. — N. 28. Ordre aux mêmes d'exempter le village de Labergement-le-Duc de toutes tailles, attendu qu'il va y établir un haras. — N. 29. Il demande aux Élus de prêter à la ville de Chalon une somme de 20,000 livres dont elle a besoin pour venir en aide au couvent des Jésuites qui tombe en ruine. — N. 33. Le duc d'Épernon, gouverneur, défend aux Élus de rien conclure au sujet de la place de receveur général, avant son retour à Dijon (1654). — N. 45. Dépêche du Roi aux Élus, Un arrêt du Conseil a confirmé le sieur Rémond dans sa charge d'Élu du Tiers-État, contrairement au sieur Lefoul, mais, néanmoins, en raison des témoignages de fidélité et de service de celui-ci, on lui conserve sa charge jusqu'à la prochaine assemblée des États (1652). — N. 48. Le duc d'Épernon réclame 40,000 livres qui lui sont nécessaires pour assurer le

service de l'artillerie devant Seurre qu'il assiège (1653). — N. 49. Ordre de ramener toutes les personnes qui ont déserté du camp; — N. 50, 58, 64, 66, 70, d'entretenir les hommes laissés à l'ingénieur Desjardins et au marquis de Tavanès pour raser les fortifications de Seurre et de fournir l'argent nécessaire (1654-1655). — N. 55. Invitation du même aux mêmes de lui payer promptement les 148,000 livres qui lui ont été assignées sur le don gratuit (1654); — N. 58, de transférer à Longepierre, château appartenant à un frondeur, la garnison établie à Verdun pour la sûreté du pays. — N. 71. Colbert avise les Élus qu'il a obtenu du Conseil un arrêt de contrainte pour le paiement des 100,000 livres promises à la reine en 1650 (1655). — N. 78. Le duc d'Épernon témoigne aux Élus ses regrets de la mort de M. de Vautheau, Élu de la noblesse; à son retour à Dijon on convoquera la noblesse pour le remplacer (1658). — N. 85. Il ne veut pas les influencer pour le remplacement du receveur d'Arnay, mais si le sieur Virot, avocat du Roi, sollicitait cette charge, il les prie de lui donner l'exclusion, attendu qu'il a eu toujours à s'en plaindre. — N. 49. Le Roi persistant dans sa résolution de faire réparer les fossés de la place de Bletterans par voie de corvées plutôt que d'argent, il faut qu'ils s'exécutent. — N. 91. Y a-t-il inconvénient à accorder aux Lyonnais la traite des bleds qu'ils sollicitent? — N. 100. Louis, prince de Condé, gouverneur, donne son adhésion à la nomination du sieur Depringles à la charge de greffier des États, vacante par mort de son père (1661). — N. 103, 105. Les grandes dépenses auxquelles le Roi a été obligé depuis la paix, ne permettent point d'espérer une décharge de la subvention et du logement des gens de guerre. — N. 107. Il leur témoigne son mécontentement de la conduite de Bossuet, le receveur, envers son collègue Berthier. — N. 114. Colbert remercie les Élus de leurs félicitations au sujet de sa nomination en qualité de contrôleur général des finances et de ce que la Bourgogne est comprise dans son département. — N. 115, 116, 119, 120. Dépêches du Roi et du prince de Condé, au sujet du retard mis par les Élus à l'imposition de la subvention et du quartier d'hiver. — Défense leur est faite de députer à Paris pour des remontrances (1661). — N. 122, 123. Le prince de Condé annonce aux Élus que le Roi a consenti à la suppression de la cour souveraine de Bourg et décharge la Province des 200,000 livres promises à cet effet, moyennant une crue de 35 sols par minot de sel. — N. 124. Il agréé le fils Fevret comme conseil des États. — N. 125. Colbert invite les Élus à députer quelqu'un pour conférer touchant les impositions. — N. 126. Il presse leur arrivée, car le Roi, en présence de ce retard, pourrait prendre une résolution qui ne leur fût point avantageuse. — N. 131. Si la Province retarde encore l'envoi des fonds de la subsistance et de l'exemption des gens de guerre, le Roi enverra des troupes

pour consommer ces fonds sur place (1662). — N. 132. Louis prince de Condé invite les Élus à prescrire aux communautés d'envoyer à l'Intendant le relevé exact de leurs dettes, afin d'en préparer la liquidation. — Circulaire des Élus à cet effet. — N. 136, 138. Colbert presse le paiement des 300,000 livres d'arriéré. — N. 139, 140. Le Roi a disposé sur eux d'une somme de 120,000 livres à bref délai. Il faut qu'ils y fassent honneur. — N. 141. Le Roi est étonné qu'ils n'aient pas encore procédé à l'imposition de la subvention de l'année courante. — N. 143, 144, 145, 146, 147. Le Roi a disposé le restant des sommes dues par la Province à des dépenses de marine ; en presser le versement. — Rappels divers. — N. 149. Le prince de Condé invite les Élus à faire une avance de 160,000 écus comptant pour contribuer à l'exécution du traité conclu avec l'Angleterre touchant Dunkerque. — N. 150. Il invite de députer M. de Chamilly pour présenter cette somme au Roi. — N. 151. M. de Chamilly a été reçu par le Roi qui l'a fort bien accueilli, il doit voir M. Colbert et le leur mandera. — N. 155. Ordre du Roi qui met à la charge de la Province l'impression des ordonnances et placards des gouverneurs (1663). — N. 157. Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, remercie les Élus de leurs compliments à l'occasion de son mariage (1663). — N. 158. Autre lettre du prince de Condé sur ce sujet. — N. 159. Colbert avise les Élus du prochain passage des troupes envoyées en Italie. Les étapes seront remboursées aux communautés (1664). — N. 162. Le prince de Condé mande l'intention du Roi que Rigoley, greffier des États, qui travaille à la liquidation des dettes des communautés, soit récompensé de ses peines. — N. 164. Écrit touchant la mort de l'évêque d'Autun et son remplacement comme Élu. — N. 168. Lettre close du Roi pour l'assemblée des États (1665). — N. 174. Le prince de Condé mande aux Élus que l'épouvante de ceux du Comté ne peut motiver celle des habitants de la frontière, puisqu'il n'y a aucun ordre d'exercer des actes d'hostilité (1667). — N. 170. Il est convenable d'envoyer une députation au Roi pour le féliciter sur la conquête de la Franche-Comté (1668). — N. 186. Il presse le paiement de ce qui lui est dû personnellement comme gouverneur ; — N. 192, remercie des compliments de condoléance sur la mort de son petit-fils (1670) ; — N. 193, au sujet de sa démission de la charge de gouverneur en faveur de son fils. — N. 198. Dépêches du Roi et de Henri-Jules de Bourbon pour l'assemblée des États ; — N. 199, touchant la mort de Berthier, trésorier général ; — N. 204, touchant la création d'un service des étapes en Bourgogne (1671). — N. 207. Le Roi exige absolument qu'on institue un étapier en Bourgogne. — N. 210. Colbert mande aux Élus que l'intention du Roi étant d'augmenter les fortifications d'Auxonne et de Chalon, de raser celles de Saint-Jean-de-

Losne, Seurre et Verdun, il a besoin de 300,000 journées de corvéables, dont ils doivent faire la répartition sur toutes les communautés (1673). — N. 211. Le duc de Bourbon mande que le Roi et Colbert sont très satisfaits de la façon dont ils en ont usé en cette circonstance. — N. 212. Même lettre du prince de Condé. — N. 222. Le duc de Bourbon mande du camp devant Besançon aux Élus d'envoyer promptement des charrois (1674). — N. 223. Lettres du prince et de son fils en réponse aux félicitations des Élus sur la bataille de Senef. — N. 227. Le duc de Bourbon désigne Grusot comme conseil de la Province. — N. 232, 233, 234. Réponses du prince de Condé à la lettre de condoléance sur la mort du comte de Clermont son petit-fils, et au sujet de Limbourg (1675).

C. 3353. (Registre.) — In-folio, 202 pièces, papier.

**1676-1715.** — Correspondance originale, suite. — N. 1, 2. Dépêche de Henri-Jules de Bourbon et du prince de Condé au sujet d'une entrevue avec Colbert pour le remboursement des étapes (1676). — N. 3. Henri-Jules de Bourbon agréé le sieur Guenichot comme syndic des États. — N. 5. Colbert invite la chambre à envoyer un délégué pour l'imposition de la subsistance et du logement des gens de guerre. — N. 9. Réponse du grand Condé à des compliments de nouvel an (1677). — N. 11 et 12. Autre du même et son fils Henri-Jules touchant la mort du comte de la Marche, leur fils et petit-fils. — N. 13, 14, 15, 16. Autres des mêmes au sujet d'une difficulté élevée par Colbert sur le port des deniers de l'octroi. — N. 17. Le duc de Bourbon presse les Élus de faire le voyage d'honneur. — N. 19, 20, 21. Dépêches du même et lettre close du Roi pour l'assemblée des États au 4 août (1679). — N. 23. Le duc de Bourbon invite les Élus à terminer promptement le chemin d'Auxerre à Seignelay (1680). — N. 27. Lettre close pour la levée du taillon (1683). — N. 28. Le duc de Bourbon agréé l'avocat Petit pour exercer les fonctions de conseil des États. — N. 30. Le Roi devant se rendre au camp de Seurre, il faut qu'ils soient à Auxerre deux jours avant S. M. : rendre les chemins les plus beaux possible (1684). — N. 32. Il est d'avis de remplacer provisoirement le trésorier général Bazin, décédé, par M. Chartraire (1685). — N. 36. Lettre close pour l'assemblée des États au 6 juin. — N. 37, 38. Réponses du grand Condé au sujet du mariage du duc de Bourbon et de la survivance du gouvernement de Bourgogne. — N. 40. Lettre du duc de Bourbon à ce sujet. — N. 41. H.-J. de Bourbon mande aux Élus que le Roi les attend incessamment. — N. 49, 51, 52. Pontchartrain transmet les plaintes faites au Roi sur le mauvais état de la route près Saint-Germain de l'Espinasse et autres lieux, avec injonction de lui faire connaître ce qu'ils auront déterminé (1691). — N. 50. Louvois invite les Élus à



s'adresser à l'Intendant pour réprimer les excès des officiers recruteurs, qui enlèvent les soldats de milice pour les incorporer dans leurs régiments. — N. 61. Réponse de Louis duc de Bourbon aux félicitations des Élus sur la naissance du duc d'Enghien (1692). — N. 62. Le ministre Pontchartrain, tout en blâmant l'administration de la ville de Lyon de n'avoir point pris ses précautions pour tirer de la Bourgogne les bleds dont elle avait besoin, déclare aux Élus qu'il est impossible de laisser cette ville si importante manquer de subsistances (1693). — N. 63. Le ministre Barbésieux renvoie les Élus au ministre Pontchartrain pour ordonner une défense de traite de grains, afin de pouvoir fournir les 50,000 sacs de bleds destinés aux armées. — N. 68, 69. Violents reproches du ministre Pontchartrain au sujet de la négligence apportée à cette fourniture. — N. 81, 83. Le ministre Barbésieux aux Élus. Le Roi apprendra avec plaisir que le régiment de milice de Bourgogne est sorti complet (1695). — N. 85. Le ministre Pontchartrain mande aux Élus que le Roi ayant compté que la capitation de Bourgogne ne produirait pas moins de 4 à 500,000 livres, l'offre qu'ils font de 300,000 livres est inacceptable (1696). — N. 86, 87. Henri-Jules de Bourbon-Condé, gouverneur, mande que la volonté du Roi est que les États fassent le fonds de 30,000 livres demandées par l'évêque d'Autun pour le séminaire et l'hôpital de cette ville (1696). — N. 90. Ordre de convoquer les alcaides. — N. 92. Lettre close du Roi pour l'assemblée des États (1697). — N. 96. Henri-Jules de Bourbon-Condé mande à Rigoley, greffier des États, que M. de Pontchartrain persiste à laisser les Lyonnais enlever de Bourgogne les 40,000 années de grains qui leur sont nécessaires, sous prétexte que le prix du bled est plus élevé à Lyon qu'à Dijon. Avant donc de tenter de nouvelles démarches il convient d'envoyer un homme sûr à Lyon s'enquérir de la vérité et lui en envoyer les états le plus vite possible (1698). — N. 100. Invitation de nommer le sieur Ballard à la mairie d'Autun en remplacement du sieur Rabyot, décédé (1700). — N. 102, 104. Remerciements de Chamillart, au sujet des félicitations des Élus sur sa nomination comme ministre d'État (1700-1701). — N. 103. Lettres closes du Roi pour la levée de la milice (1701-1702). — N. 113, 114, 115. Dépêches de Rouillé du Coudray, intendant des finances, touchant les exemptions des officiers des eaux et forêts (1702-1703); — N. 118, du ministre Chamillart sur la proposition de changer l'étape d'Is-sur-Tille à Gemeaux (1703). — N. 121. Félicitations du même à l'occasion de la levée des milices (1704). — N. 123. Le Roi a bien voulu dispenser les communautés pauvres de remplacer ceux des hommes de la milice qui ont déserté. — N. 125. Le même à l'Intendant Ferrand. La volonté du Roi est que son ordonnance sur les milices soit ponctuellement exécutée, et, afin d'éviter les

abus, il l'invite à ne point s'en rapporter à ses subdélégués et à procéder lui-même au tirage au sort dans la plus grande partie des paroisses. — N. 126. Chamillart à une réclamation par les communautés du prix du bled qu'elles ont fourni en 1694 et 1695 aux armées, répond « qu'il ne leur est rien deub » (1705). — N. 127. Le Roi a approuvé qu'ils aient dispensé les fils des avocats, des procureurs et des riches marchands, de tirer au sort, de même que les frères de ceux étant au service. — N. 129. Il se plaint « de la mauvaise qualité des recrues » fournies aux officiers de l'armée d'Italie (1706). — N. 133. Lettre de Louis, duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, sur les mesures qu'il convient de prendre pour ne pas augmenter le nombre des communautés hors d'état de payer leurs contributions. — N. 134. Lettre close du Roi pour la levée des milices destinées à combler les vides des armées d'Italie et d'Espagne qui ont subi des pertes considérables. — N. 135, 136. Chamillart prescrit de n'apporter aucun changement aux soldats de milice (1706-1707). — N. 137. Henri-Jules de Bourbon mande que la goutte qu'il a eue longtemps à la main l'a empêché de leur écrire. Il se met à leur disposition pour les affaires du voyage d'honneur (1707). — N. 142. Désirant être agréable au cardinal de Bouillon, abbé général de Cluny, il leur propose le sieur Chanorier comme maire de Cluny, en remplacement du sieur Berthaut, déchu de cette fonction par arrêt du Parlement (1709). — N. 143. Louis, duc de Bourbon, répond aux lettres de condoléance des Élus sur la mort de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, son père; — N. 145, à celle de félicitations sur la naissance du comte de Clermont, son troisième fils. — N. 146. Voysin, ministre de la guerre, mande aux Élus qu'à défaut de bled que la Province ne peut fournir, on pourra fournir une certaine quantité d'orge pour la subsistance des armées. — N. 149. Desmarets, contrôleur général des finances, leur fait connaître la satisfaction du Roi touchant leur prompt livraison de 40,000 quintaux d'orge à l'armée d'Italie. — N. 153. Il presse le paiement de 52,500 livres dues par la Province pour le rachat des hommes de milice. — N. 154, 155. Dépêches du contrôleur des finances Desmarets, au sujet de l'imposition de 40,000 quintaux d'orge pour la subsistance de l'armée du Dauphiné (1709). — N. 168, 160. Reproches du ministre Voysin aux Élus de n'avoir point encore payé l'argent pour les recrues (1710). — N. 159. Dépêche du contrôleur général des finances Desmarets, au sujet de l'abonnement de la capitation et refus du trésorier de payer les assignations du trésor royal sur ce fonds. — N. 161. Réponse de Louis-Henri de Bourbon aux lettres de condoléance des Élus touchant la mort de Louis, duc de Bourbon, son père. — N. 162. Autre de Aune, palatine de Bavière, veuve du défunt. — N. 163. Le contrôleur général Desmarets, tout en reconnaissant que la fourniture

de 40,000 sacs de bled « est un peu forte, » déclare l'impossibilité de la réduire ; — N. 166. au sujet des paiements que la Province doit faire pour le rachat de la capitation. — Recommande les paroisses de l'abbaye de Saint-Bénigne à leur bienveillance, mais en insistant pour que leur soulagement ne soit pas à charge à d'autres paroisses. — N. 169. Circulaire des Élus pour l'arrestation des déserteurs de la milice (1712). — N. 172. Dépêche du ministre Voysin à ce sujet et touchant leur remplacement. — N. 174. Lettre close du Roi pour la levée de 700 hommes de milice dans la Province. — N. 175. Autre pour l'assemblée des États à Dijon au 22 novembre. — N. 181. Voysin, ministre de la guerre, refuse le présent de six feuillettes de vin offert au nom des États (1714). — N. 190. Sa réponse aux félicitations des Élus sur sa promotion comme chancelier. — N. 196. Ordre de faciliter et d'accélérer le transport des poudres que le Roi autorise l'Ordre de Malte à prendre en France pour la défense de l'Île de Malte.

C. 3854. (Registre.) — In-folio, 270 pièces, papier.

1717-1761.—Correspondance originale, suite. — N. 1. Le duc de Noailles, président du conseil des finances, mande que le Régent est d'avis de supprimer les passeports accordés aux entrepreneurs de la fourniture des fers pour les fabriques d'armes, pour couper court aux fraudes qu'ils commettent envers les octrois de Saône (1717). — N. 2 et 3. Dépêches de Lepelletier des Forts, intendant des finances, touchant la capitation du Parlement. — N. 4. Lettre close du roi Louis XV pour l'assemblée des États au 16 mai (1718). — N. 5. Dépêche de d'Argenson, garde des sceaux, touchant le versement de la capitation au Trésor royal. — N. 7. Leblanc, ministre de la guerre, mande que la volonté du Régent est de ne rien changer à la régie des étapes en Bourgogne (1720). — N. 8. Dépêche du duc de Bourbon, gouverneur, qui approuve la réduction à 3 0/0 des rentes sur la Province (1719). — N. 9. La Vrillière remercie de leurs félicitations à l'occasion de la grâce faite par le Roi à son fils (1723). — N. 10. Le contrôleur général, vu les plaintes des agents des gabelles, presse les Élus de faire réparer les grands chemins de la Province. — N. 16. Le contrôleur général des finances Le Pelletier mande que pour les impositions ordonnées par le Roi être levées dans tout le royaume, il n'a jamais été adressé de commissions aux Élus (1727). — N. 19. D'Angervilliers, ministre de la guerre, fait connaître que le Roi a été satisfait de la bonne volonté des Élus à l'endroit du camp de cavalerie sur la Saône, commandé par le duc de Lévis (1730). — N. 21. Envoi par le même des ordres qu'il a transmis aux chefs de corps, dans le but de mettre fin aux abus résultant des convois militaires, et des exactions des soldats. — N. 24. Le duc de Bourbon envoie de la part de M<sup>lle</sup> de Sens un mémoire des habitants de

Genouilly-en-Charollais qui réclament la reconstruction de leur pont (1731). — N. 26. Lettre close pour l'assemblée de États au 20 avril (1733). — N. 29, 32. Orry, contrôleur général des finances, presse les Élus de faire travailler à la réparation des chemins nécessaires pour la facilité des transports de grains (1734). — N. 36. Le cardinal de Fleury mande qu'il renvoyé leur mémoire sur la gelée au contrôleur général afin d'en rendre compte au Roi (1736). — N. 37. Le chancelier Daguesseau a reçu leurs mémoires sur les articles du cahier des États, il les a communiqués au Parlement et en rendra compte au Roi. — N. 38. Lettre du ministre Chauvelin touchant la gelée qui a sévi en Bourgogne. — N. 42, 43. Dépêches du duc de Bourbon et du ministre Saint-Florentin au sujet des frais du procès en prévarication intenté au sieur Baraud, maire d'Autun (1737). — N. 44. M. de Maurepas, ministre de la marine, consent à ce que les marbres que les Élus font venir d'Italie soient déposés dans l'arsenal des galères. — N. 47. D'Angervilliers, ministre de la guerre, informe les Élus que les veuves des chevaliers de Saint-Louis et des pensionnaires du Roi sont exemptes de tailles. — N. 48, 49. Réponse de la duchesse de Bourbon et de Charles de Bourbon aux compliments de condoléance sur la mort du duc Louis-Henri (1740); — N. 50, du ministre de Breteuil aux félicitations sur sa nomination. — N. 53, 55, 49, 64. Saint-Florentin mande que le Roi agrée la nomination du sieur Monod comme maire de Cuisery; — du sieur Viard de Montalant comme maire de Beaune; de Voisenet comme maire de Semur; — de Roux comme maire d'Autun. — N. 51, 58. Le contrôleur général Orry recommande la plantation des routes. — N. 56. Saint-Florentin demande s'il ne serait pas possible de substituer le fils de l'ancien prévôt d'Avallon au maire actuel de cette ville, supposé qu'il ait les qualités requises. — N. 60. Le chancelier Daguesseau mande aux Élus le rejet des réclamations de l'ingénieur Morin. — N. 66. Le contrôleur général mande aux Élus que c'est au chancelier qu'il faut recourir, au sujet de l'arrêt du Parlement qui, contrairement à la coutume, déclare immeubles les rentes constituées par la Province (1741). — N. 67, 70. Saint-Florentin communique aux Élus des représentations des officiers du bailliage de Semur contre la nomination de Voisenet comme maire de cette ville. — N. 68, 81. Le Contrôleur général Orry invite les Élus à créer une pépinière de mûriers blancs à Montbard et à favoriser l'industrie de la soie pour laquelle la France est tributaire de l'étranger; — instructions à ce sujet. — N. 71. Dépêche du chancelier Daguesseau concernant l'affaire des rentes. — N. 73. M<sup>lle</sup> de Sens insistant pour la destitution de Baudinot, maire de Charolles, le ministre Saint-Florentin invite les Élus à le remplacer par le fils La Noue, candidat de cette princesse. — N. 74. Il mande que le

Roi a destitué le sieur Berthier maire de Saulieu. — N. 75. Il agrée le sieur Daraut comme son remplaçant. — N. 76, 77. Le Roi a destitué le sieur Thouvant, maire de Paray, et agrée le sieur Malard comme son successeur (1742). — N. 85. Dépêche du ministre Maurepas qui invite les Élus à substituer les juments poulinières aux étalons dans les haras de la Province; — mémoire à ce sujet (1743). — N. 88. Le ministre Saint-Florentin mande que le Roi agrée le sieur Giraut comme maire de Montcenis. — N. 90. D'Argenson, ministre de la guerre, annonce l'ordre du Roi de faire hiverner 45 escadrons en Bourgogne. — N. 92, 93, 94. Autres dépêches du même et du contrôleur général Orry et du ministre Maurepas, sur la chute du pont d'Auxonne causée par une inondation. — N. 96, 103. Le ministre Saint-Florentin mande que le Roi agrée l'avocat Bouillet comme maire de Toulon-sur-Arroux et Demartincourt comme maire d'Is-sur-Tille (1745). — N. 104. Réponse de M. de Machault aux félicitations des Élus sur sa nomination comme ministre. — N. 107, 110, 111, 114. Dépêches du ministre Saint-Florentin sur l'agrément donné par le Roi à la nomination de J.-P. Jouard maire de Châtillon; — de P. Seguin receveur du bailliage de Dijon; — de Cl. Burgat de Taisey receveur du bailliage de Chalon; — de Chevalier comme maire de Paray (1746). — Fol. 116. D'Argenson, ministre de la guerre, approuve l'établissement d'un entrepreneur général de l'étape. — N. 119. M. de Machault, ministre, demande aux Élus d'examiner par quel moyen on pourrait empêcher l'importation des bleds de Bourgogne en Suisse par la Franche-Comté. — N. 120. Moyens qu'il leur propose pour calmer les inquiétudes de la population au sujet de l'insuffisance des récoltes. — N. 126. Informé de leur velléité d'opposition à l'exécution de l'arrêt du Conseil qui charge l'Intendant d'imposer toutes les sommes nécessaires aux constructions ou réparations des églises et presbytères, il leur en témoigne son mécontentement. — N. 130, 132. M. de Saint-Florentin ordonne aux Élus de destituer Barjot de la Combe, maire de Mâcon et agrée l'avocat Vaillant pour son remplaçant (1748). — N. 133. Le contrôleur général de Machault invite les Élus à mettre en délivrance la ferme des octrois de Saône, sans se préoccuper des offres de l'ancien fermier. — N. 134, 135, 136, 137. Il leur adresse des représentants de diverses compagnies qui se proposent de soumissionner (1749). — N. 140. M. de Saint-Florentin mande que le Roi agrée le sieur Fabry comme receveur du bailliage de Nuits. — N. 142. M. de Machault informe les Élus de la volonté du Roi de faire répartir l'impôt du vingtième avec toute l'égalité possible et de son refus de consentir à des abonnements (1750); — le Roi, informé de la mort de M. de Montigny, trésorier général de la Province, consent bien à ce que la survivance en soit donnée à son fils, mais comme ce dernier est en bas âge, il veut

qu'il soit suppléé par M. Rigoley de Mipont. — N. 147, 150. Le ministre Saint-Florentin fait connaître le consentement du Roi à la nomination de F. Martin comme maire de Saint-Gengoux et de Thomassin, receveur du grenier à sel de Bar-sur-Seine, comme maire de cette ville (1750); — N. 151, 155, de A. Démanche comme maire de Semur-en-Auxois; — de M. Malechard d'Azincourt comme maire de Seurre (1751). — N. 152. Le chancelier de Lamoignon invite l'Intendant à faire connaître aux officiers du bailliage de Semur que la suppression des prévôtés royales ne concerne en rien les justices municipales et qu'ils aient à cesser toute entreprise sur celle de Semur. — N. 156. Saint-Florentin remercie les Élus de leurs félicitations au sujet de la dignité de ministre qui lui a été conférée. — N. 159, 162. Du même. Le Roi agrée la nomination des sieurs Gouvilliers et Deschamps en qualité de receveurs du comté de Charollais et du bailliage d'Avallon (1752). — N. 161. Machault, contrôleur général, mande aux Élus que la communication des rôles des tailles aux fermiers des gabelles, a pour but, non d'arriver à la vente forcée du sel dont la Bourgogne est exempte, mais à s'assurer si la vente s'en fait sur le pied de 14 personnes le minot. — N. 165. Dépêche de Saint-Florentin touchant l'établissement d'un bureau des traites foraines à Marcigny-sur-Loire. — N. 169. Observations du contrôleur général Machault sur le projet de règlement de compte avec les héritiers de M. de Montigny, trésorier général (1753). — N. 170. Réponse de Louis-Joseph, prince de Condé, aux compliments des Élus à l'occasion de son mariage. — N. 173. Lettre close du Roi Louis XV pour l'assemblée des États au 13 août (1754). — N. 174. Réponse de Hérault de Séchelles aux félicitations des Élus sur sa nomination comme contrôleur général des finances. — N. 179. Des mesures prescrites à l'Intendant vont mettre fin aux exactions du péager de Digoin. — N. 181. Saint-Florentin informe les Élus de la décision du Roi touchant les indemnités dues à l'occasion du voyage d'honneur. Les Élus des deux premiers ordres toucheront 1,800 livres, celui du Tiers 1,200, les autres officiers 700, plus 12 livres par jour en sus pour le syndic (1755). — N. 187. Ordre de de Moras, contrôleur général, d'envoyer une députation pour, en présence des nécessités de la guerre, traiter du contingent que devra fournir la Bourgogne (1756). — N. 190, 192, 195. Dépêches de M. de Paulmy et de l'Intendant de Fleury, concernant la création d'une école d'artillerie et de génie à Auxonne (1757). — N. 199. Le contrôleur général de Boullongne mande que la décision qui supprime l'hôtel des monnaies de Dijon est définitive (1758). — N. 200. Le rachat des 4 sols pour livre en sus de la capitation de la généralité de Bourgogne a été fixé à 1,500,000 pendant 10 ans. — N. 201, 203. M. de Saint-Florentin avise les Élus que le Roi agrée de Laval et de Branges, comme maires de

Tournus et de Louhans. — N. 206. Le maréchal duc de Boli-  
sle, ministre de la guerre, annonce l'arrivée des troupes des-  
tinées à maintenir le repos public (1759). — N. 207. Dépêche du  
ministre Bertin, au sujet de l'ouverture d'un emprunt destiné  
à faciliter l'apport de l'argenterie à la monnaie. — N. 213.  
Le Roi, mande Saint-Florentin, agrée l'avocat Gelin comme  
maire de Mâcon (1761); — Fix Coullault de Berry comme  
assesseur de l'hôtel de ville d'Auxerre. — N. 221. Dépêche  
du ministre Bertin, pour l'emprunt de trois millions demandé  
par le Roi au crédit de la Province. — N. 223. Il transmet  
les remerciements du Roi à l'occasion du don d'un vaisseau  
de 80 canons, offert par la Province. — N. 224, 225, 228,  
229. Dépêches du duc de Choiseul sur le même sujet et sur le  
choix des officiers appelés à commander ce bâtiment et sa  
construction. — N. 226. Autre semblable de Saint-Florentin.  
— N. 227. Le ministre Bertin fait connaître qu'il a pris les  
mesures nécessaires pour arrêter la publication de l'imprimé  
portant pour titre le *Parlement outragé* et en rechercher l'au-  
teur. — N. 232. Le ministre Bertin consulte les Élus sur une  
demande de la ville d'Auxonne en exemption de subvention  
pour le logement des gens de guerre, fondée sur les dépenses  
considérables qu'elle fait pour la construction des casernes  
(1762). — N. 234. Saint-Florentin mande que le Roi agrée  
Gueneau de Mussy comme maire de Semur (1763). — N. 235.  
Le ministre Bertin annonce un nouvel emprunt de 3,000,000  
contracté par le Roi sur la Province. — N. 238. Le ministre  
Saint-Florentin notifie qu'une gratification de 6.000 livres a  
été accordée au comte de la Guiche (1764). — N. 239, 240,  
257. Le contrôleur général Laverdy demande aux Élus des  
renseignements sur le produit des octrois de Saône; l'intention  
du Roi étant de les supprimer en indemnisant les États. —  
N. 244. Au lieu de supprimer on diminue les droits des deux  
tiers, mais en indemnisant toujours la Province. — N. 247, 248.  
Lettres de l'abbé Expilly qui envoie les deux premiers volumes  
de son *Dictionnaire de la France*. — N. 254. Mémoire des  
Élus au contrôleur général touchant les octrois de Saône.  
— N. 260, 263. Correspondance entre les mêmes au sujet des  
débat avec le Parlement au sujet des cotes d'offices. — N. 265.  
M. Bertin prévient les Élus que le Roi a chargé MM. de Chézy  
et Perronet, ingénieurs, d'étudier un projet du canal de Bour-  
gogne. — N. 267, 270. Correspondance entre les Élus et le  
contrôleur général pour le paiement des sommes dues à l'an-  
cien secrétaire Varennes. — N. 269. Le prince de Condé, gou-  
verneur, sollicite les encouragements de la Province pour la  
fabrique de fil de fer, établie par M. de Champrenault à Velars.

C. 3355. (Registre.) — In-folio, 242 pièces, papier.

1765-1771. — Correspondance originale (suite). — N. 1.  
Le contrôleur général de Laverdy accueille la proposition des

Élus de convertir l'hospice de Sainte-Reine en maison de  
force pour toute la Province, mais comme il est douteux qu'il  
soit suffisant, il les invite à préparer d'autres dépôts sur  
divers points du pays. — N. 2. Le ministre Saint-Florentin  
communiqua une plainte du premier échevin de Bligny-sur-  
Ouche contre le Directeur des chemins. — N. 5, 11, 12. Il  
agréa MM. de Gouvenain et Jannin, remplacé par de Branges  
fils et Feuchot, comme maires de Charolles, de Louhans  
et de Saulieu. — N. 6. Le contrôleur général des finances  
mande que le Roi a fixé le jour où le conseil devra s'occuper  
du débat entre les Élus et le Parlement. — N. 17. Le ministre  
Saint-Florentin annonce aux Élus que le Roi consent au  
remplacement de M. de Flammerans, receveur des impositions  
du bailliage d'Auxonne, démissionnaire, par M. Bocquillon  
(1766). — N. 18, 22, 23. Le Roi agrée la nomination de  
MM. Rouget, Gautherin et Monot comme maires de Bar-sur-  
Seine, Flavigny et Cuisery. — N. 20. Laverdy presse l'envoi  
des renseignements demandés pour convertir l'hospice de  
Sainte-Reine en dépôt de mendicité. — N. 21. Lettre close  
pour l'assemblée des États au 14 juillet — N. 26. Mémoire  
envoyé par le contrôleur général dans le but de faciliter le  
remboursement des dettes contractées par la Province. —  
N. 27, 28. Renvoi par Saint-Florentin d'un mémoire sur la  
mairie de Pontailier par le maire démissionnaire. — Sur les  
instances du comte de la Marche, il demande une décision  
des Élus sur son maintien comme maire. — N. 31. Laverdy  
reproche aux Élus de se laisser aller aux préjugés du peuple  
en ce qui concerne la question des subsistances. — N. 33.  
Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, invite les Élus  
à se préparer pour le voyage d'honneur (1767). — N. 43. Le  
contrôleur général de Laverdy promet de s'entendre avec le  
comte de Saint-Florentin, à l'effet d'obtenir des lettres de  
noblesse pour M. Dumorey, ingénieur de la Province. —  
N. 46. Les Élus dénoncent à Trudaine, intendant des finances,  
le tort considérable que cause à la manufacture d'indiennes de  
Dijon, l'introduction frauduleuse des indiennes de l'étranger.  
— N. 51. Réponse des Élus aux procureurs du pays de Pro-  
vence, au sujet d'une société d'agriculture que ceux-ci ont le  
dessein d'instituer et que les Élus n'ont pas jugée nécessaire  
pour la Bourgogne. — N. 58, 60. M. de Saint-Florentin pré-  
vient les Élus que le Roi agrée M. Gouget-Duval fils comme  
maire de Seurre et Languet de Sivry fils. receveur en sur-  
vivance du bailliage d'Arnay (1768). — N. 62. Dépêche du  
duc de Choiseul, ministre, qui invite les Élus à faire curer et  
redresser le canal de la Brisotte à Auxonne. — N. 66. Le mi-  
nistre Saint-Florentin avise de l'agrément du Roi au rempla-  
cement de Jouard, maire de Châtillon, par Dumon, ancien  
lieutenant général au bailliage; — recommande d'encourager  
les recherches du sieur Delachaise pour découvrir des mines

de charbon, près de Montcenis. — N. 68, 69. L'intendant Amelot et le ministre Bertin pressent l'établissement de chemins nécessaires à l'exploitation de ces mines (1769). — N. 75. Le même ministre recommande à la bienveillance des Élus le notaire Béguillet qu'il a chargé d'un travail sur les minéraux du pays. — N. 74, 76. Saint-Florentin. Le Roi agrée M. de Charolles fils receveur des finances de Châtillon en survivance de son père et Louis Perrenet comme maire d'Is-sur-Tille; — N. 80, le sieur Vauthier en qualité de receveur des impositions de Bar-sur-Seine en survivance de son père (1770); — N. 90, M. Ligeret fils, avocat, comme maire de Nuits. — N. 97. Le contrôleur général Terray demande, dans l'intérêt de la liberté du commerce des grains, communication des états de la population, des récoltes et des cotes d'impositions. — N. 106. Lettre de l'intendant Amelot aux Élus sur la nécessité d'aviser aux moyens d'éviter la trop grande cherté des grains. — N. 109. Le duc de la Vrillière Saint-Florentin, consent à ce que le sieur Devillebichot soit substitué au sieur Strophe, présenté comme maire de Talant. — N. 114. L'intendant Amelot propose de soustraire à la taille et à la milice les ouvriers étrangers, occupés à la manufacture d'Aprey. — N. 130. La Vrillière mande que le Roi agrée la survivance de receveur des impositions du bailliage d'Auxonne, en faveur du fils aîné du sieur Bocquillon, titulaire (1771). — N. 131. Envoie le brevet pour la démolition d'une partie des murs d'Auxerre pour l'établissement d'une route. — N. 133. Le Roi agrée le sieur Daugy en qualité de maire de Mâcon; — N. 139, 140, 141, 142, 147, 148, 150, 152, 155, les sieurs Baudesson, Vautier, Delaval, Rhety, Baudu comme maires d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, de Tournus, de Cluny, de Saint-Gengoux (1772). — N. 153. Le contrôleur général Terray ne consent point à présenter au Roi leur proposition d'entretenir le bâtiment et les ustensiles de la Monnaie de Dijon, sous la condition que le Roi rétablira la fabrication. — N. 158. Le prince de Condé remercie des compliments qui lui ont été adressés à l'occasion de la naissance du duc d'Enghien. — N. 163, 171. Dépêches de Trudaine et plan joint, au sujet d'une route de poste entre la Bourgogne et le Bourbonnais par le Charollais. — N. 170. La Vrillière blâme de Gouvenain, maire de Charolles, d'avoir donné sa démission sans l'en prévenir (1773). — N. 180, 181. Le prince de Condé et le ministre La Vrillière donnent leur assentiment au remplacement de M. Rousselot, secrétaire des États, par M. Desbois, son gendre. — N. 183, 186, 190. Avis du dernier que le Roi agrée Guyon et Saclier, pour remplir les fonctions de maires à Cuisery et à Toulon-sur-Arroux, M. Roulin comme receveur des impositions de Saint-Laurent-les-Chalon. — N. 193. Il est remplacé par Poncet. — N. 184, 189. Dépêches de Berthier de Sauvigny et du ministre Terray, au sujet des

ateliers de charité établis pour venir en aide aux populations des villages de l'Auxerrois, ruinés par la grêle. — N. 199. Dépêche de l'intendant Amelot qui rend compte d'une battue de 1,200 hommes organisée par M. La Forêt, curé de Chapaize, dans le but de détruire une bande de loups monstrueux qui désolaient le Chalonnais et le Mâconnais, et demande une indemnité pour les avances du curé. — N. 212. Le contrôleur général Terray promet, aussitôt que les fonds le permettront, de s'occuper des chemins du Bourbonnais destinés à continuer ceux ouverts en Bourgogne (1774). — N. 223. Autre touchant les conditions mises par le Roi au rétablissement de l'hôtel des Monnaies de Dijon. — N. 233. Dépêche de Turgot, touchant la liberté du commerce des grains, les approvisionnements, et les ateliers de charité. — N. 235. Autre de Vergennes, qui promet son concours pour l'obtention de la récompense qu'ils sollicitent en faveur de l'ingénieur Dumorey. — N. 241. Remerciements de M. Amelot, ancien intendant, des compliments à l'occasion de son entrée au ministère.

C. 3356. (Registre.) — In-folio, 220 pièces, papier.

**1775-1783.** — Correspondance originale (suite). — N. 1. Le ministre Turgot applaudit aux intentions des Élus d'établir des ateliers de charité dans les campagnes. — Autre dépêche touchant la participation de l'Intendant à la répartition des secours accordés par le Roi (1775). — N. 6. Autre concernant le prix élevé du bled (30 à 38 livres le setier de Paris, à Dijon, et 31 à Beaune), les imprudences des officiers municipaux de ces deux villes qui ont eu pour effet de redoubler les craintes du peuple. Il vient de suspendre le droit de minage qui se levait sur les marchés de ces villes. Nouvelle invitation de multiplier les ateliers de charité. — N. 7, 8, 9. Sur le même sujet. — N. 10. Le ministre de Vergennes promet d'appuyer la demande de la croix de Saint-Michel faite par les États pour l'ingénieur Dumorey. — N. 11. Berthier de Sauvigny demande l'ouverture d'un chemin de Cussy-les-Forges à Lormes. — N. 12. M. de Malesherbes, ministre, fait connaître que le Roi agrée M. Mol comme maire d'Auxonne. — N. 18. Turgot invite les Élus à provoquer la suppression de la contrainte solidaire en matière de contribution (1776). — N. 22. Dépêche de Clugny, contrôleur général des finances, au sujet des projets de construction du Palais des États et des débats avec le Parlement pour les impositions (1776). — N. 29. Le ministre Amelot mande que le Roi agrée M. Daubenton fils comme successeur de son père, en qualité de maire de Montbard; — N. 33, le fils Gouvillier, en survivance de son père, receveur du comté de Charollais. — N. 36. Le ministre de la guerre Saint-Germain demande aux Élus des observations sur les changements à faire aux routes d'étapes de la Bourgogne. — N. 37. Le ministre Amelot fait connaître l'acceptation par le Roi du

sieur de La Chaise comme maire de Montcenis (1777).—N. 48. L'intendant Duplex demande pour quelle cause on a supprimé la prime d'encouragement accordée à la fayencerie d'Aprey ; — N. 56, appuie la demande des officiers municipaux de Louhans de remplacer le bac sur la Seille par un pont. — N. 59. Amelot mande que le Roi approuve le choix de Menassier comme maire de Baigneux (1778). — N. 61. Le chancelier de Miromesnil informe les Élus de la volonté du Roi, que les officiers créés au Parlement par édit de 1774 et supprimés en 1775 soient maintenus dans leur exemptions. — N. 63. Lettre close de convocation pour l'assemblée des États au 4 mai 1778. — N. 64. M. Amelot fait connaître que la demande du sieur Martène, maire de Saint-Jean-de-Losne, de la survivance de cette fonction pour son fils, ne peut être accueillie. — N. 66. Avis d'une gratification de 6,000 livres au profit de M. de La Tour du Pin-Gouvernet, commandant militaire de la Province. — N. 71. M. Amelot. Le Roi agrée MM. Gilles, Degouvenain et Chaillot en qualité de maires de Nuits, Saint-Gengoux, Perrecy (1778-1779). — N. 72. Le Roi a été mécontent de ce qu'ils ont procédé en leur nom à la réception du sieur Collenet comme receveur du bailliage d'Auxonne. S. M. exige que cette réception se fasse en son nom. — N. 76. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, invite les Élus à se préparer pour le voyage d'honneur (1779). — N. 78, 113. Le prince de Montbarrey recommande l'ouverture du chemin projeté par Savigny-en-Revermont. — N. 85. Le ministre Amelot fait remarquer aux Élus que les charges d'échevins n'ayant jamais été créées en titre d'office et par conséquent rachetées par eux, ils n'ont aucun droit à la nomination des titulaires qui restent à l'élection populaire sauf ratification par le Roi. — N. 87. Necker réclame le dernier compte du trésorier général de la Province. — N. 89. L'intendant de Franche-Comté presse les Élus d'achever la route de Dijon à Besançon par Pontailler. — N. 91. L'intendant de Bourgogne Duplex les invite à faire commencer celui projeté entre Bellesvivre et Bletterans. — N. 94. M. de Cotte, intendant de finances, avise les Élus de la prolongation de privilèges accordés à la veuve Défossés et au sieur Cappus, son gendre, entrepreneurs de la fabrique de mousseline de Dijon. — N. 96. Décision du ministre de la guerre qui établit un gîte d'étapes à Nolay entre Beaune et Autun. — N. 104. Circulaire des Élus aux propriétaires des bacs, à l'effet de leur faire connaître que la surveillance et la police de ces établissements leur a été confiée et qu'ils sont dans l'intention de ne rien négliger pour assurer leur bon état. — N. 110. Lettre de M. Feydeau de Brou aux Élus pour leur annoncer sa nomination comme intendant (1780). — N. 114, 122. M. Amelot mande le choix de M. Mollerat, fait par le Roi, pour la charge de receveur des impositions du bailliage de Nuits.—N. 118, 119.

Observations présentées par l'Intendant, au nom des habitants de Paray, sur le nouveau tracé du chemin de Charolles. Plan.— N. 123. Necker informe les Élus que les nécessités du gouvernement le forcent à augmenter l'abonnement des vingtièmes. — N. 125. M. Amelot. — Le Roi agrée le fils Gueneau de Mussy pour remplacer son père en qualité de maire de Semur. — N. 127, 136, 144. Le ministre Amelot mande que le Roi agrée P. Millot et Baudesson fils, avocats, N. Feuchot et B., en qualité de maires de Semur, d'Auxerre et de Saulieu (1780). — L'intendant invite les Élus à exiger des vétérinaires un rapport sur les épizooties qu'ils seront appelés à traiter et à l'adresser au directeur des écoles vétérinaires à Paris. — N. 131. Avant de prendre les ordres du Roi pour la substitution de M. Lobot, comme maire de Beaune, à M. Maufoux qu'ils viennent de révoquer pour désobéissance, il leur demande de lui faire connaître en détail les causes de cette révocation (1781). — N. 133. Le Roi agrée le sieur Lobot, mais il a témoigné son mécontentement de ce qu'ils se sont permis de destituer son prédécesseur sans, au préalable, l'avoir consulté. — N. 137. Réponse de Joly de Fleury, contrôleur général des finances, aux compliments des Élus sur sa nomination. — N. 141. Invitation aux Élus d'envoyer un vétérinaire dans la subdélégation de Cluny où une épizootie, qu'on dit effrayante, vient de se manifester.—N. 142. Lettre du même Intendant touchant les projets de l'architecte de Paris pour l'aménagement de l'hôtel Bouhier destiné à l'Intendance.—N. 145. Dépêche du ministre Amelot au sujet du refus qu'avait fait l'Intendant de recevoir l'architecte Lejolviet qui avait été envoyé par les Élus pour la visite de l'hôtel (1782).— N. 146, 150. Joly de Fleury et Amelot accusent réception de la délibération des Élus concernant la naissance du Dauphin ; ils acceptent un exemplaire de la médaille frappée à cette occasion. — N. 151. M. Amelot mande la nomination de M. Cousin de Mirecourt comme receveur des impositions du bailliage de Dijon. — N. 157. A la nouvelle du désastre que vient d'éprouver la marine, les Élus mandent à M. Joly de Fleury et aux autres ministres que les États offrent au Roi la valeur d'un million pour la construction d'un vaisseau de premier rang. — N. 160. M. Amelot. Le Roi informé de leur résolution y a été très sensible, il recevra volontiers leur délibération, le 6 juin, mais sans qu'il soit question de harangue ni d'aucun cérémonial. — N. 164. Berthier, intendant de la généralité de Paris, invite les Élus à participer à l'établissement du chemin de Tonnerre à Vézelay par Noyers.—N. 165. Envoi par les Élus au prince de Condé d'un projet de transaction destiné à concilier les intérêts respectifs du Duché et du Mâconnais. — N. 167. Plaintes des mêmes au ministre Amelot au sujet des entreprises du lieutenant général au bailliage d'Auxerre sur les attributions du maire de cette ville.

— N. 169. Envoi par celui-ci du brevet du Roi qui autorise la démolition d'un bastion de la ville de Chalon pour l'alignement d'une route. — N. 173. L'Intendant Feydeau, sur l'ordre de M. de Castries, invite les Élus à faire réparer au plus vite les chemins qui relient les hauts-fourneaux de Montcenis (Creusot) aux routes, ces fourneaux alimentant la fonderie de canons d'Indret. — N. 174. Le ministre Amelot recommande le fils du D<sup>r</sup> Maret, secrétaire de l'Académie des sciences de Dijon, pour une place de sous-ingénieur. — N. 175. Le Roi a approuvé la transaction conclue avec le Mâconnais. — N. 180. Les Élus demandent au marquis de Polignac, directeur des haras, pour celui établi à Diénay, un des étalons arabes achetés par le Roi. — N. 181, 182. Lettres des mêmes au prince de Condé, aux ministres Amelot et Joly de Fleury, au sujet du million que la Province est autorisée à emprunter pour l'armement d'un vaisseau. — N. 184. Au prince de Condé. Ils ont cédé à la ville de Dijon, pour le reconstruire, à la porte Guillaume, le portail de l'entrée du Logis du Roi et ils lui font connaître leur désir que la nouvelle construction porte son nom. — N. 187. M. Amelot mande aux Élus que les réparations des canaux qui amènent les eaux à Versailles n'ont pas permis de faire jouer les eaux le jour de la présentation de leurs cahiers au Roi, l'intention de S. M. n'est pas de préjudicier à l'usage où l'on est de les donner en pareille circonstance, toutes les fois qu'il ne se rencontrera point quelque obstacle. — N. 191. Le Roi agrée M. Cl. Gouville comme receveur des impositions du comté de Charolais. — N. 193. Réponse du ministre Vergennes aux félicitations des Élus sur la paix avec la Grande-Bretagne (1783). — N. 196. Dépêche du ministre Amelot au sujet des débats survenus avec la ville de Dijon, à l'occasion du chemin des Fontaines. Le Roi informé de l'insulte commise par l'entrepreneur envers le maire, ordonne qu'il soit emprisonné. — N. 197. Le Roi agrée M. Sirurgue comme maire de Vitteaux. — N. 199. Le Roi accédant à leur demande consent à l'élargissement du sieur Madin, mais son intention est qu'il ne soit plus admis dans aucun des travaux de la ville ou de la Province. — N. 201. Le Roi ayant déclaré sa volonté de ne conférer l'ordre de Saint-Michel qu'à des personnes jouissant de la noblesse transmissible, il importe que M. Gauthey, pour lequel ils demandent cette distinction, soit au préalable anobli. — N. 203. Le Roi agrée M. Guillemot comme procureur-syndic des États. — N. 204. Il soutiendra au Conseil la demande d'anoblissement formée pour l'ingénieur Gauthey. — N. 208. Approuve le projet de construction de la porte Condé. — N. 213. Le contrôleur général des finances d'Ormesson avise d'un arrêt rendu au Conseil pour l'aliénation de l'hôtel de la Monnaie à Dijon. — N. 216. Dépêche du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, au sujet de la reconstruction de la

porte de France à Auxonne. — N. 218. Autre du ministre de Vergennes touchant les vexations que le commerce des vins de Bourgogne éprouve en Bavière. — N. 219. Lettre de M. Amelot de Chaillou en réponse aux félicitations des Élus touchant sa nomination comme Intendant de Bourgogne. — N. 220. Le baron de Breteuil. Le Roi agrée M. de la Ramisse comme maire d'Auxonne.

C. 3357. (Registre.) — In-folio, 211 pièces, papier.

**1784-1786.** — Correspondance originale, suite. — N. 1. M. de Miromesnil aux Élus. Tout ce qu'il peut faire pour concilier la nomination de la Ramisse, maître des comptes à Dijon, comme maire d'Auxonne, c'est de demander au Roi des lettres de compatibilité, encore faut-il avoir l'agrément du premier président (1784). — N. 2. Le maréchal de Ségur demande un mémoire détaillé sur les améliorations dont le régime des étapes peut être susceptible en Bourgogne. — N. 5. Lettre de l'Intendant sur ce sujet. — N. 7. Dépêche du ministre Vergennes au sujet des projets de la nouvelle route d'Autun à Montcenis par Marmagne. — N. 9. Lettre de l'Intendant au sujet du transport à Mirebeau de la brigade de maréchaussée de Fays-Billot. — N. 10. Dépêche du contrôleur général des finances de Calonne au syndic des États touchant le rachat des péages par la Province. — N. 11, 12, 13, 17. Autres des ministres Miromesnil, de Breteuil, de Ségur et Vergennes qui remercient de l'envoi des tableaux imprimés qui sont la base de l'ordonnance générale rendue par les Élus pour la construction et l'entretien des grandes routes. — N. 15. Le marquis de Polignac, directeur des haras. Le Roi consent à prêter l'étalon arabe *le Bédouin* au haras de Diénay pour la monte de 1785. — N. 21. M. de Vergennes annonce une réduction sur la contribution pour les milices. Il demande en *post-scriptum*, comme *patriote*, d'être gratifié d'une des médailles frappées pour l'ouverture des canaux. — N. 23. Lettre close pour la convocation des États au 26 juin. — N. 25. M. Rigoley-d'Ogny, Intendant général des postes, mande que le Roi accorde aux États la franchise avec les maires et les receveurs des bailliages moyennant une redevance de 1,200 livres par an. — N. 28. Le garde des sceaux Miromesnil mande que de concert avec le contrôleur général et le baron de Breteuil, il rendra compte au Roi de l'arrêt pris par le Parlement de Dijon sur l'arrêt du Conseil du 14 juin. — N. 29. Dépêche de Vergennes à ce sujet. — N. 31. De Calonne mande que sur le compte rendu au Roi, S. M. a fait rendre au Conseil un arrêt qui casse celui du Parlement. — N. 35. Il a présenté leur adresse de remerciements au Roi, qui a témoigné en être satisfait. — N. 38. M. de Vergennes mande que le Roi a été satisfait des attentions qu'ils ont eues pour le prince Henri de Prusse durant son séjour en Bourgogne. — N. 40. Le maré-

chal de Castries remercie les États du décret rendu par eux pour féliciter M. de Charite, commandant du vaisseau *la Bourgogne*, de sa belle conduite pendant la guerre. — N. 43. Le baron de Breteuil mande que le Roi agrée le fils de Charmelieux comme receveur d'Avallon et Sapey comme receveur d'Auxerre ; — N. 48, le sieur Roux comme maire d'Autun en remplacement de son père démissionnaire ; — N. 49, Champion comme maire d'Avallon. — N. 54. Dépêche du ministre Calonne pour leur faire connaître l'intention du Roi relativement à l'exception demandée par les fermiers des messageries à l'art. du règlement du roulage, qui défend d'attacher derrière les voitures aucune bête de trait au-delà du nombre prescrit (1785). — N. 62. M. le ministre de Breteuil mande que le Roi agrée Fabry, procureur général à la Table de Marbre de Dijon, comme receveur du bailliage de Châtillon. — N. 63. L'Intendant Amelot renvoie aux Élus une demande de secours en faveur des habitants de Chaux qui sont dans la plus grande misère. — N. 66. Il recommande la manufacture de toile de coton établie à Giey-sur-Aujon à la bienveillance des Élus et appelle leur attention sur les avantages d'une route d'Arc-en-Barrois à Rouelle par Giey. — N. 67. Le baron de Breteuil promet de faire bientôt au Conseil un rapport sur la demande de lettres de noblesse en faveur de Gauthey, ingénieur en chef, directeur général des canaux de Bourgogne. — N. 68. Le Roi a été satisfait de la mesure prise par eux en invitant les évêques à établir des bureaux de secours dans leurs diocèses pour les incendiés. — N. 75. Le Roi agrée M. Gérard le Brelys pour succéder à M. de Chanteau, secrétaire en chef des États, récemment décédé. — N. 77. Le Roi a décidé le renvoi de la demande formée pour M. Gauthey, jusqu'après l'achèvement des travaux. « S. M. examinera alors jusqu'à quel point les « services du sieur Gauthey pourraient, sans qu'il en résulte « d'inconvénient, mériter une grâce qu'il est de règle de n'accorder qu'à un très petit nombre de personnes employées « dans les ponts et chaussées du Royaume. » — N. 70. Le garde des sceaux Miromésnil informe les Élus qu'aucun nouveau privilège n'a été accordé en dehors du leur pour l'impression des œuvres du président Bouhier. — N. 87. Envoi au prince de Condé d'une délibération prise à l'effet d'essayer sur une portion de route le remplacement de la corvée par l'entretien à prix d'argent (1786). — N. 92. Prière au même de solliciter le portrait du Roi pour les États. — N. 106. Le baron de Breteuil mande que le Roi agrée M. Bouchu pour remplir la place de maire d'Arc-en-Barrois ; — N. 112. M. Noirot maire de Chalon, pour remplir celle de receveur du bailliage. — N. 113-195. M. d'Angivilliers annonce que le Roi a donné des ordres pour leur envoyer une copie de son portrait. — N. 121. De Calonne, contrôleur général des finances, envoie des instructions pour le remplacement de la corvée sur les routes

par le service en argent. — N. 134. Le baron de Breteuil. Le Roi consent à ce que le fils de la Val remplace son père en qualité de maire de Tournus. — N. 144. Le maréchal de Castries, ministre de la marine, mande aux Élus que le Roi vient d'ordonner la construction du vaisseau de 118 canons *les États de Bourgogne* pour lequel la Province a versé un million. — N. 145. Lettre des Élus au contrôleur général pour le prier d'ouvrir aux denrées de la Province de Bourgogne des débouchés prompts et faciles en faisant suspendre l'importation dans les ports du midi et y permettre l'exportation. — N. 146. Dépêche au maréchal de Ségur pour l'obtention de la permission de démolir la citadelle de Chalon. — N. 153-167. Autre au ministre de Calonne pour le prier de supercéder jusqu'après la prochaine réunion des États à toute modification pour le remplacement de la corvée sur les grands chemins. Réponse du ministre. — N. 156-158. Réclame en faveur de la manufacture de mousselines de Dijon dont on veut troubler les privilèges. — N. 161. M. Rigoley d'Ogny, directeur général des postes, informe les Élus que la franchise leur a été accordée avec l'ingénieur en chef et le directeur des haras. — N. 184. Lettre de l'Intendant de Dauphiné concernant les améliorations qu'il a tenté d'introduire dans l'élevage des moutons de cette province. — N. 190. Autre de celui de Franche-Comté touchant la direction du Bief noir dans l'alignement du canal de Dôle à Saint-Symphorien. — N. 193. Instance auprès du contrôleur général des finances dans le but de presser la décision relative à la suppression de la citadelle de Chalon, réclamée par le commerce et l'achèvement du canal du Charollais.

C. 3558. (Registre.) — In-folio, 229 pièces, papier.

1787-1788. — Correspondance originale. — N. 6. Le ministre de Breteuil mande que le Roi agrée le fils Gay en qualité de maire de Bourbon-Lancy. — N. 8. Avis donné à M. de la Ferrière, intendant du Roussillon, de l'arrivée des béliers achetés par la Province. — Fol. 13. Le baron de Breteuil recommande aux Élus le sieur Bonnafont qui se propose d'établir une manufacture de cotons à Louhans. — N. 14. Le Roi agrée le sieur Clerc comme maire de Saint-Seine-l'Abbaye. — N. 16. Lettre close pour l'assemblée des États au 16 avril. — N. 22. Renvoi aux Élus par le baron de Breteuil d'une plainte des habitants de Sauvigny-le-Bois contre les vexations d'un piqueur des routes à l'endroit des corvées. — N. 32. Lettre de l'Intendant des domaines de Bonnaire au sujet de la concession de l'emplacement de la citadelle de Chalon. — N. 39-55. Lettres de prorogation de l'assemblée du 2 juillet au 12 novembre. — N. 43. Dépêche du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, touchant les changements apportés dans les gîtes d'étapes. — N. 63. Avis à l'Intendant de l'envoi de



deux vétérinaires pour combattre l'épizootie qui s'est déclarée à Mirebeau et dans les environs. — N. 77, 78. Dépêches du ministre de Breteuil pour presser les réparations du pont d'Auxonne qui interrompent la circulation ; — au sujet de la nomination du sieur Tremeau comme maire de Charolles. — N. 85. Prière des Élus au prince de Condé de hâter la conclusion de la concession de l'emplacement de la citadelle de Chalon. — N. 94. Dépêche de l'intendant Amelot qui demande pour les subdélégués la substitution d'un traitement fixe aux rétributions qu'ils perçoivent sur différents objets ; — N. 95, au garde des sceaux pour demander justice des usurpations et abus de pouvoirs exercés par le Parlement sur l'autorité des États. — N. 103. Avis de M. Rigoley d'Ogny, intendant des postes, du refus du Roi d'excepter la Province de la suppression des abonnements pour le transport des lettres. — N. 108. L'intendant Amelot demande des renseignements touchant l'autorisation sollicitée par les officiers municipaux d'Is-sur-Tille de députer aux États de Bourgogne. — N. 111. Dépêche de M. de Brienne, portant que le Roi a remis aux États la direction de la reconstruction du pont d'Auxonne en pierres. — N. 116. Renouveau de la demande de lettres de noblesse et du cordon de Saint-Michel en faveur de l'ingénieur Gauthey. — Réponse du baron de Breteuil. Le Roi attendra la fin des travaux pour se prononcer. — N. 140. Le chancelier de Lamoignon promet aux Élus de leur communiquer les supplications du Parlement tendant à la suppression des cotes d'offices (1788). — N. 143, 147. Avis à l'Intendant de l'envoi à La Marche-sur-Saône et à Saulx-le-Duc, d'un vétérinaire pour soigner les bestiaux malades d'une épizootie. — N. 148. Le baron de Breteuil invite les Élus à prêter leur concours à l'emprunt de 150,000 livres que la ville de Dijon a dessein de contracter pour la construction d'édifices publics sur l'emplacement du couvent des Jacobines. — N. 155. Le Roi agrée la nomination du sieur Mollerat en qualité de receveur des impositions du bailliage de Nuits. — N. 162. Demande au contrôleur général des finances, de l'exemption de droits sur les bêtes à corne et à laine que la Province fait venir du Roussillon pour régénérer les espèces du pays. — N. 171. Le ministre de Breteuil demande aux Élus leurs observations sur la requête présentée au Roi par les officiers municipaux d'Is-sur-Tille pour avoir entrée aux États de la Province. — N. 172. Le Roi agrée M. Merle pour remplir l'office de maire de Mâcon. — N. 175. Les Élus au même. La demande des officiers municipaux d'Is-sur-Tille d'entrer aux États ayant été rejetée par la chambre du Tiers-État à la dernière assemblée, c'est au président de cette chambre à lui fournir les renseignements qu'il demande. — N. 177. Le contrôleur général des finances Lambert accorde l'exemption de droits demandée pour le transit

du bétail amené de Roussillon en Bourgogne. — N. 181, 183. Envoi au prince de Condé et aux ministres du placet adressé au Roi, touchant les privilèges de la Province attaqués par le Parlement. — N. 187, 190. Envoi par le garde des sceaux de Lamoignon de l'arrêt du conseil pour la convocation des États généraux et la suspension de la Cour plénière. — N. 199, 203. Dépêches au contrôleur général et à l'Intendant concernant les manœuvres des accapareurs de grains dans les campagnes et les moyens de les empêcher. — N. 212. Dépêche du ministre de la guerre concernant le cantonnement du régiment des chasseurs de Franche-Comté et du détachement du régiment de La Fère à Dijon, à l'occasion des troubles occasionnés par la cherté des grains. — N. 213. M. de Villedeuil, ministre. Le Roi agrée l'avocat Morisot puiné comme conseil de la Province ; — N. 214, M. L. Royer en qualité de maire de Pontailler ; — N. 222, ce dernier est remplacé par M. Gauthier ; — N. 223, M. Petit comme maire de Montbard. — N. 217. Le contrôleur général Necker envoie un arrêt du conseil qui suspend l'exportation des grains.

C. 3359. (Registre.) — In-folio, 244 pièces, papier.

**1789-1790.** — Correspondance originale. — N. 1. Invitation de Necker aux Élus de former des magasins de bled pour faire baisser l'augmentation des prix attribuée au peu d'empressement des personnes qui en ont des quantités, à les porter sur les marchés (1789). — N. 2. L'Intendant de Chaillou prie les Élus de faire mettre des barreaux de fer aux croisées de l'hôtel donnant sur la rue de Suzon. — N. 3. Le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, informe les Élus que le commandant militaire a reçu des ordres pour faire venir des troupes, mais en cas seulement de nécessité absolue. — N. 8. Remerciements des Élus. — N. 10. Lettre des Élus au commandant pour le paiement des étapes fournies à ces troupes mandées à Dijon sur la requête des officiers municipaux. — N. 11. Remerciements à M. d'Angivilliers, gouverneur de la bergerie de Rambouillet, pour l'envoi de béliers et d'agneaux du troupeau du Roi. — N. 18. Ordre du Roi pour diriger sur Mâcon et Chalon deux régiments de dragons, afin de protéger le transport des grains. — N. 20. Lettre de l'Intendant et du commandant militaire aux Élus pour les prier, dans les circonstances graves où la cherté et la disette factice ont mis la Province, de faire des avances aux communautés dans le but de s'approvisionner de blé. — N. 21. Mémoire sur les moyens de rétablir en Bourgogne l'équilibre dans le commerce des grains et d'y ramener le calme. — N. 26. Le maréchal de Ségur remercie les Élus de la queue de vin de Beaune qu'il a reçue *bien conditionnée*. — N. 28. M. de Villedeuil, ministre, mande que le Roi agrée le sieur Lorton du Moutel comme maire de Semur-en-Brionnais. — N. 38. Ré-

ponse des Élus au contrôleur général touchant des plaintes de la ville de Louhans sur ses impositions. — N. 44. Les Élus prient l'Intendant d'inviter le sieur Guinault, médecin, inventeur d'un remède contre la morve, à la faire expérimenter dans les écoles vétérinaires. — N. 50. Réception des décrets de l'Assemblée nationale à faire publier et afficher dans les communautés. — N. 55. Réception des décrets de l'Assemblée nationale qui défend toute assemblée par ordre et toute convocation de Provinces et d'États; — d'autres à faire transcrire sur les registres, notamment la déclaration des biens du clergé. — N. 62. Envoi du décret portant qu'il ne sera plus expédié de provisions d'office de judicature; — N. 63, portant défense aux fonctionnaires de recevoir des étrennes. — N. 64. Décrets sur les municipalités; — N. 82, la formation des nouvelles municipalités; — N. 93, l'institution des commissions intermédiaires des pays d'États et leur entrée en fonctions (1790); — N. 97, la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives. — N. 103. Le comité des finances présidé par le marquis de Montesquiou demande l'état des contributions directes et indirectes de la Province. — N. 105. Décret pour la déclaration des possesseurs de bénéfices ecclésiastiques et la suppression des ordres religieux; — N. 113, 157, la contribution patriotique; — N. 129, la division de la France en départements; — N. 132, l'aliénation des biens nationaux aux municipalités; — N. 136, les pouvoirs des commissaires délégués pour la formation des départements; — N. 141, l'abolition des droits féodaux; — N. 148, les cours prévôtales, les logements militaires; — N. 159, la constitution des administrations de département et de districts, la reddition des comptes des anciennes administrations; — N. 165, la réformation de la procédure criminelle; — N. 166, les conditions exigées du citoyen actif; — la chasse; — N. 168, la garde nationale; — N. 170, les conditions pour être réputé français; — N. 171, la liberté du commerce de l'Inde; — N. 175, la taxe des grains. — N. 178, Guyton-Morveau, procureur général syndic du département, mande aux Élus que le Directoire du département se proposant d'entrer en séance le 16 juin, ils aient à préparer pour ce jour la remise des papiers et services. — N. 179. Enregistrement du décret contre les brigands et imposteurs qui séduisent et trompent le peuple. — N. 181. Lettre des Élus au contrôleur général touchant la remise de pouvoirs et de papiers qu'ils désirent faire aux administrations qui leur succèdent. — N. 192. Lettres des comités des finances et des domaines de l'Assemblée nationale aux Élus pour les informer d'un vote de 600,000 livres pour les travaux du canal du Charollais. — N. 203, 213. Lettre des Élus aux présidents des comités de l'Assemblée nationale et au contrôleur général à l'effet de solliciter un décret qui les autorise à remettre

leurs pouvoirs aux commissaires des départements qui divisent la Bourgogne. — N. 223. Plaintes des Élus sur la conduite de l'ingénieur Gauthey au sujet du canal de Charollais. — Demande touchant la remise des pouvoirs aux commissaires des départements. — N. 226. Dépêche aux ministres sur le même sujet. — N. 227. Ordre du ministre Lambert aux Élus de remettre aux commissaires du département de l'Yonne les papiers qui le concernent. — N. 236. Enregistrement du décret qui abolit la noblesse héréditaire. — N. 242. Lettre de l'archevêque de Bordeaux, ministre de la justice, aux Élus touchant la délibération prise pour faciliter la remise des services aux commissaires des départements. — N. 244. Dépêche du contrôleur général des finances Lambert, portant signification du décret de l'Assemblée nationale du 10 août qui révoque le commissariat ayant succédé aux Élus de la Province.

C. 3360. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

**1718-1746.** — Premier registre de transcriptions des lettres et dépêches. — Fol. 1. Dépêche du prince de Condé pour la convocation des alcades et des commissaires vérificateurs des titres de noblesse à l'occasion de la prochaine assemblée des États, — Autre pour le remboursement au duc de Noailles d'un contrat de 40,000 livres au principal (1718). — Fol. 6. Dépêche de M. Le Pelletier des Forts qui mande le mécontentement du Régent au sujet du refus de la Province de recevoir en billets de banque le prix des blés livrés à la ville de Lyon. — Lettre des Élus au Régent et au contrôleur général des finances Law pour être autorisés à acquitter les impôts en billets de banque dont la Province est inondée. — Fol. 13. Dépêche du ministre de la guerre Leblanc en réponse à une autre des Élus, par laquelle il maintient le droit aux maires de passer en revue les troupes de passage (1720). — Fol. 15. Autre du prince de Condé relative au remboursement des avances faites par les sieurs Boudey et Coqueley, maire et procureur du Roi à Bar-sur-Seine, aux États du Duché. — Fol. 17. Ordre des Élus aux prévôts de la maréchaussée de contraindre les communautés à réparer leurs chemins. — Lettre des mêmes au prince de Condé pour le remercier du puissant concours qu'il a apporté à l'érection de l'Université de Dijon (1722). — Fol. 20. Réponse du prince. — Fol. 24. Il agrée, comme maire de Semur-en-Auxois, M. Voisenet, avocat; comme maire de Paray, le sieur Jacquet, avocat, et comme maire de Mont-Saint-Vincent, le sieur Fevre, aussi avocat (1723). — Fol. 26. Dépêches du Roi et du prince pour la convocation des États du Duché au 24 avril (1724). — Fol. 30. Plaintes au ministre de la guerre, de ce que les régiments de passage exigent des magistrats des villes, de leur payer en argent le complet des officiers absents après avoir

reçu le logement pour les effectifs. — Fol. 35. Dépêche du contrôleur général Dodun à l'Intendant pour presser la réparation de chemins autour de Cravant, servant à la fourniture des sels des greniers de Bourgogne (1726). — Fol. 37. Lettre close du Roi pour la levée de 3,600 hommes de milice et ordonnances du prince de Condé à cet effet. — Fol. 40. Observations des Élus au ministre de la guerre sur les formalités qui doivent accompagner cette levée. — Réponse du ministre en marge de chacun des articles. — Fol. 51. Lettre de félicitation des Élus à M. d'Angervillers, nommé ministre de la guerre (1728). — Avis au ministre de la guerre que les cinq bataillons de milice sont prêts à partir sur le pied de 540 hommes par bataillon (1730). — Fol. 65. Dépêche du duc de Bourbon qui nomme M. Morelet de Couchy commissaire de la Province pour la représenter au camp de la Saône. — Fol. 67, 76. Autres du cardinal de Fleury, pour presser l'adjudication des ponts du Mâconnais. — Fol. 68. Autre du ministre de la guerre qui témoigne de la satisfaction qu'a eue le Roi de la fourniture, par la Province, du vert et du sec aux troupes du camp de la Saône. — Correspondance avec ce ministre touchant cette fourniture. — Fol. 77, 78. Avis donnés au duc de Bourbon de la chute du pont de Seurre. L'architecte du Roi, Gabriel, le secrétaire de Mipont et le trésorier général de Montigny, sont partis pour prendre les mesures nécessaires (1734). — Fol. 79. Réponse du Prince, il approuve les mesures prises par la Chambre des Élus. — Fol. 82. Les Élus partis pour le voyage d'honneur répondent à M. Joly, premier échevin, maire par intérim de Dijon, après la mort de M. Baudot, vicomte-mayeur, qu'ils statueront sur sa demande d'entrée à la Chambre à leur retour. — Fol. 86. Plaintes des Élus au contrôleur général sur l'avidité dont usent les commis aux insinuations dans l'exercice de leurs charges. — Fol. 88. Dépêches du duc de Bourbon touchant la reconstruction du pont de Chenotte à Genouilly-en-Charollais; — la construction du greffe des États et le revêtement du piédestal de la statue équestre de Louis XIV; — la nécessité d'augmenter la prime pour la destruction des loups dans l'Auxerrois; — la revue et le remplacement des soldats de la milice (1732). — Fol. 96. Il agrée M. Martene pour remplacer M. Joly-Clerc, maire de Saint-Jean-de-Losne, décédé. — Fol. 100. Dépêches du Roi et du duc de Bourbon concernant la convocation des États fixée au 27 avril. — Ordre du duc de Bourbon de payer au comte de Tavano, commandant militaire en Bourgogne, la somme de 10,000 livres de gratification, sauf à la faire ordonnancer à la prochaine assemblée des États. — Lettres du même et du ministre de la guerre au sujet de la station en Bourgogne du régiment du Roi, contrairement aux privilèges de la Province (1733). — Fol. 114, 115, 116. Ordre du contrôleur général pour la réparation des che-

mins de la Province, en vue de l'approvisionnement des bleds de l'armée d'Allemagne (1734). — Fol. 119. Correspondance avec le ministre de la guerre touchant le départ des bataillons de milice (1735). — Fol. 121. Il leur témoigne la satisfaction du Roi pour leur conduite à cet effet. — Ordre du même de suspendre la levée de la milice. — Dépêches du Roi et du duc de Bourbon concernant l'assemblée des États fixée au 2 mai (1736). — Fol. 133. Ordre du duc de Bourbon pour le remplacement de l'ingénieur Morin par le sieur Bonichon. — Fol. 135. — Dépêche du ministre qui, jusqu'à ce que le Roi ait statué sur l'entretien des milices pendant la paix, met à la charge des communautés la subsistance des miliciens qui sont sans ressources et sans travail. — Fol. 137. Dépêche au duc de Bourbon et aux ministres pour les informer des dégâts causés par la gelée du 16 mai. — Réponse de l'un et des autres. — Fol. 142. Lettres des Élus au duc de Bourbon touchant la coupe des bois nécessaires à la nouvelle construction de la levée d'Auxonne. — Fol. 143. Avis aux ministres de la rébellion des habitants de Longvy-en-Comté, à l'occasion de l'impôt levé sur les terres qu'ils possédaient au finage de Chaussin (Bourgogne). — Fol. 150. Le ministre Saint-Florentin mande que les frais du procès fait à Barault, ancien maire d'Autun, pour prévarication, doivent être supportés non par la Province, mais par lui et son complice (1737). — Fol. 157. Dépêche du duc de Bourbon qui, informé de la mort de M. de la Tournelle, Élu de la noblesse, désigne M. de Montal, précédent Élu, pour le remplacer (1738). — Fol. 160. Le contrôleur général des finances Orry mande qu'il a reçu des plaintes sur le mauvais état des chemins et le peu de solidité des réparations dont ils sont l'objet. — Les Élus demandent communication des mémoires pour y répondre et se justifier. — Fol. 165. Demande au ministre de la marine d'entreposer dans l'arsenal de Marseille les marbres amenés d'Italie pour le piédestal de la statue de Louis XIV. — Avis du duc de Bourbon pour l'intervention de la Province au procès suscité par le duc de Luynes aux habitants de Noyers. — Fol. 172. Il invite les Élus à remercier l'architecte Mousseux envoyé par Gabriel en 1733 pour diriger les constructions du Palais des États. — Fol. 175. Requête des Élus au duc de Bourbon, à l'occasion du préjudice qu'apporte à la Province la suppression des droits sur les céréales et légumes, à cause des octrois de Saône. — Autre des mêmes au même. La suppression ne porte que sur les passages et pontenages. — Fol. 178. Lettre de condoléance à la duchesse douairière de Bourbon au sujet de la mort de son mari Louis-Henri, décédé à Chantilly le 27 janvier (1740). — Fol. 179. Dépêche du ministre Saint-Florentin qui, par ordre du Roi, mande les Élus à Paris, à l'effet d'avoir des éclaircissements sur la Province. — Fol. 180. Félicitations à M. de Breteuil, nommé ministre de la guerre; — réponse du comte

de Charollais aux compliments de condoléance des Élus sur la mort de M. le Duc son père. — Fol. 182. Invitation du contrôleur général Orry, aux Élus, d'exécuter l'ordonnance de 1720 concernant la plantation des routes. — Fol. 185, 190. Dépêches au ministre Saint-Florentin et au contrôleur général à l'effet d'obtenir des lettres de jussion au Parlement d'avoir à enregistrer l'arrêt du Conseil obtenu par les États au sujet des surtaux de tailles. — Fol. 193. Dépêche du ministre Saint-Florentin pour que, conformément aux ordres du Roi, les Élus fassent chaque année le fonds de la somme de 12,000 livres de l'allocation attribuée au comte de Tavano en sa qualité de commandant militaire de la Province. — Lettre au contrôleur général en lui soumettant un projet d'arrêté qui déclare les rentes de la Province meubles et non immeubles, comme vient de le statuer une sentence des requêtes du Palais à Paris contrairement à la coutume de Bourgogne. — Fol. 196. Demande au ministre Saint-Florentin de porter au Conseil du Roi l'évocation des États, contre la prétention du procureur fiscal du duc de Chevreuse, seigneur de Noyers, de donner le premier sa voix, lors des élections municipales. — Fol. 198. Invitation du même aux mêmes de continuer leurs soins au rétablissement des chemins. S. M. s'est montrée très satisfaite du zèle dont ils ont fait preuve à cet égard. — Les Élus mandent au même que les réclamations des officiers du bailliage de Semur contre la nomination du sieur Voisenet comme maire de cette ville, sont aussi injustes que mal fondées. — Fol. 200. Mémoire adressé au Chancelier sur la nécessité de réformer la sentence des Requêtes du Palais à Paris, qui, contrairement à la coutume de Bourgogne, a déclaré immeubles les rentes constituées par cette province. — Fol. 201. Dépêche du contrôleur général Orry qui recommande la plantation de mûriers pour faciliter les manufactures de soie et envoie des instructions à cet effet. — Fol. 202. Le ministre Saint-Florentin mande que les officiers du bailliage de Semur ont reçu ordre de se désister de toute opposition à l'installation du maire Voisenet ; — fol. 204, que sur son invitation, le duc de Luynes, père du duc de Chevreuse absent, a défendu au procureur fiscal de Noyers de poursuivre ses prétentions d'immixtion dans les affaires municipales de cette ville. — Fol. 203. Il recommande à leur bienveillance les habitants du village de Serrigny, près Tonnerre, dont les maisons ont été incendiées le jour du Vendredi-Saint. — Fol. 206. Lettres de condoléance à M<sup>me</sup> la duchesse de Bourbon, douairière, au comte de Charollais et au prince de Condé, au sujet de la mort de la duchesse de Bourbon. — Fol. 207. Lettre du cardinal d'Auvergne, abbé de Cluny, qui demande la révocation de Thouvant, médecin, maire de Paray, lequel, au moyen d'une cabale, se perpétue dans cette place et en ruine les habitants. — Fol. 207. Le ministre Saint-Florentin consent à ce que

l'office de maire de Givry-les-Chalon, vacant par mort, soit supprimé. — Fol. 210. Ordre du ministre de la guerre pour le tirage au sort des hommes destinés à combler les vides des bataillons de milice (1742). — Fol. 212. Saint-Florentin mande que le Roi agrée le sieur Malard comme maire de Paray. — Lettres closes pour la convocation des États au 4 juin. — Fol. 214. Plaintes au ministre Saint-Florentin de l'insulte commise par M. Massol de Collonges envers M. de Champeaux, commissaire des Élus pour la milice. — Fol. 215. Autre au même pour demander des instructions sur le cérémonial qui doit être observé à l'égard du gouverneur et du commandant militaire de la Province. — Fol. 216. Mémoire au ministre de la guerre touchant l'insulte commise envers M. de Champeaux par M. Massol. — Fol. 216. Saint-Florentin fait connaître à ce sujet que le Roi approuve leur conduite et fait adresser à M. de Massol une très sévère réprimande, afin de couper court pour l'avenir à toute entreprise de ce genre de la part des gentilshommes. — Fol. 218. Il mande, qu'ayant été depuis mis à même de juger combien étaient fondées les prétentions du duc de Chevreuse, de donner sa voix le premier dans les assemblées de l'hôtel-de-ville de Noyers, il les invite à faire savoir à la communauté de cette ville d'avoir à se désister de son opposition à ce droit. — Fol. 222. Du même. Le Roi a maintenu avec plaisir les Élus dans le droit de nommer les commissaires de la milice, partout ailleurs dévolu aux Intendants ; mais comme cette levée est toute militaire, il importe que le choix des commissaires soit approuvé par le gouverneur ou le commandant militaire de la Province. — Fol. 224. Il les laisse parfaitement libres de faire à la liste de présents de vin qu'ils lui ont communiquée, tous les changements qu'ils jugeront convenables, l'intention du Roi n'étant point de leur fixer de loi sur cette libéralité. — Fol. 225. Il rappelle aux Élus, afin de prévenir toutes difficultés à l'avenir, que S. M. s'est réservé le choix des Élus, des maires, du Trésorier général, des receveurs particuliers, des secrétaires-greffiers, des procureurs-syndics, qu'elle a laissé aux États et aux Élus le choix de l'avocat aux Conseils, des ingénieurs et de l'architecte, sauf à statuer en cas de contestations. — Fol. 225. Autre par laquelle, nonobstant les termes de la précédente, il leur recommande, de la part du Roi, de nommer Lejolivet architecte de la Province. — En réponse à une dépêche des Élus qui lui faisaient réception de ces deux lettres et lui mandaient qu'ils allaient en délibérer, Saint-Florentin répond que S. M. a été très surprise de leur prétention de délibérer sur des ordres qu'elle maintient très formels et qu'il leur ordonne d'en transcrire sur le registre des délibérations, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. — Fol. 228. Le Roi agrée Charles Languet de Sivry pour remplacer son père en qualité de receveur des impositions du bailliage d'Ar-

may-le-Duc. — Autres dépêches du même à l'évêque de Chalon et à M. de La Guiche, Élus des États, pour leur recommander l'architecte Mansard lors des travaux d'une certaine importance que la Province aura à entreprendre. — Avis donné par le ministre de la guerre d'Argenson de la levée de 36,000 hommes de milice sur lesquels la Bourgogne en doit fournir 1,800 (1743). — Réclamation des Élus sur la quotité du contingent.—Fol. 240. Lettres de M. de Mipont, secrétaire des États, et de M. Ledreux, au sujet des boiseries de la chapelle des Élus. — Fol. 241. Saint-Florentin transmet aux Élus les témoignages de la satisfaction du Roi, au sujet des mesures prises pour le cantonnement des troupes en Bourgogne. — Fol. 242, 249, 251. Il réclame à l'évêque de Chalon, Élu du clergé et des Élus, la production des mémoires que S. M. attend pour statuer sur l'administration de la Chambre des Élus et la fixation des droits de ceux qui la composent.—Fol. 253. Il mande que le Roi agrée M. Girau pour remplacer son père mort, maire de Montcenis (1744). — Plaintes des Élus à ce ministre et au contrôleur général des finances, au sujet des entreprises des commissaires sur le fait des tailles et aides du comté de Bar-sur-Seine contre l'autorité des États.—Fol. 257. Le ministre Saint-Florentin transmet aux Élus de nouveaux témoignages de la satisfaction du Roi, au sujet de leur zèle juste au moment où le Parlement de la Province donne lieu de douter de son respect et de son obéissance à ses commandements. — Fol. 259. Mémoire au contrôleur général sur la misère résultant pour la Province des inondations qui ont ravagé ses campagnes et de la mortalité des bestiaux qui en a été la suite. —Fol. 260. Lettre close du Roi qui annonce le cantonnement en Bourgogne, pour la saison d'hiver, de 25 escadrons de cavalerie. — Fol. 261. Observations au ministre Saint-Florentin touchant le trouble que peuvent apporter dans la Province les modifications que l'on veut introduire dans la régie des biens des religionnaires fugitifs.— Avis au même de l'achèvement de l'inventaire des archives des États.—Fol. 262. Saint-Florentin écrit que le Roi consent au remplacement du sieur Clerc, maire de Flavigny, par son fils. — Fol. 263, 264. Avis au contrôleur général, au ministre de la guerre et au ministre Saint-Florentin, de la chute du pont d'Auxonne causée par l'inondation de la Saône. Ce pont avait été construit en 1682 sur les dessins de Vauban, sa chute a été déterminée par des radeaux de bois de marine qui avaient rompu leurs amarres. — L'État doit donc supporter la dépense de sa reconstruction.—Le contrôleur général répond d'un côté que les circonstances ne lui permettent pas de songer à une dépense aussi considérable ; le ministre de la guerre, qu'il convient d'établir un bac en attendant la reconstruction du pont, et celui de la marine, qu'il en parlera au contrôleur général.—Fol. 274. Dépêche du ministre Saint-Florentin aux Élus, pour

les informer des ordres donnés aux commissaires alcades touchant la forme dans laquelle devront, à l'avenir, être rédigées leurs remarques ou observations (1745). — Fol. 280. Lettre close du Roi pour la convocation des États fixée au 21 juin.—Fol. 281. Avis donné par M. de Saint-Florentin du choix par le Roi de M. Cazotte comme greffier de la Chambre du Tiers-État. — Fol. 283. Lettre close du Roi pour l'hivernage en Bourgogne de 12 escadrons de cavalerie.—Fol. 294. Demande au ministre de la marine de presser l'envoi de la permission aux adjudicataires du pont d'Auxonne, de couper les 700 pieds d'arbres dont ils ont besoin (1746).—Le ministre Saint-Florentin mande que le Roi autorise le fils de Blancey, secrétaire-greffier de la Chambre, en survivance de son père, à avoir accès dans la salle des réunions. — Fol. 298. Le Roi donne aux Élus toutes les permissions nécessaires pour les inscriptions à faire graver sur le piédestal de la statue équestre de Louis XIV.

C. 3361. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1747-1757. — Deuxième registre de transcriptions des lettres et dépêches. — Le ministre Saint-Florentin rassure les Élus qui craignaient de voir les fermiers généraux tenter d'introduire le *sexté* des gabelles en Bourgogne (1747). — Le ministre de la guerre d'Argenson approuve l'établissement d'une étape générale en Bourgogne. — Fol. 2. Lettre des Élus au ministre Saint-Florentin relative aux inscriptions pour le piédestal de la statue équestre composées par M. de Boze. — Fol. 5. Autre au même et au contrôleur général, pour faire interdire la traite des bleds de Bourgogne jusqu'à la récolte prochaine.— Nouvelle plainte au ministre sur les agissements des commis des fermes des gabelles à l'endroit du *sexté*. — Fol. 8. Verte réponse de l'Élu de Bissy à ses collègues de la Chambre au sujet des inscriptions du piédestal. Ces Messieurs se plaignaient de l'absence de leur nom. — Réponse du ministre Saint-Florentin sur le même sujet. Il s'inspire de l'avis du marquis de Bissy et décline l'honneur de voir son nom compris dans l'inscription. — Fol. 10. Il avise les Élus de l'ordre donné aux fermiers des gabelles de cesser ces émissions de billets rouges ou noirs qui faisaient redouter aux populations l'introduction du *sexté*. — Fol. 14, 26, 29. Le Roi agrée Jean-Marie Cudel pour maire de Semur-en-Brionnais ; — M. Reffort comme maire d'Arnay, et Perchet comme syndic des États. — Fol. 15, 17, 18. Dépêche au ministre Saint-Florentin, au contrôleur général, au sujet de la disette. Les approvisionnements faits par les Élus ont permis de ramener la tranquillité dans la Province et d'apaiser les émeutes qui s'étaient manifestées sur plusieurs points, mais la médiocrité de la récolte causée par les brouillards, les gelées et les inondations, menace d'une disette désastreuse surtout pour les

habitants des villes. Les Élus insistent donc pour que défense soit faite de tirer des bleds de la Bourgogne et qu'un député soit envoyé à la cour pour expliquer la situation et obtenir cette défense. — Fol. 19, 20, 22. Réponse de ceux-ci qui invitent les Élus à leur proposer des moyens d'empêcher la sortie des grains et rassurer la population. — Fol. 21, 22. Ceux-ci ne trouvent rien de mieux que de continuer le mandat donné au trésorier général de Montigny et dont il s'est bien acquitté jusque-là. — Fol. 32. Instructions du ministre de la guerre pour le remplacement des soldats dans les bataillons de la milice. — Fol. 36. Saint-Florentin répond aux observations des Élus sur ce que le sieur Perchet, nouvellement syndic des États, n'est point procureur au Parlement, que les procureurs-syndics des États étant plutôt des procureurs *ad negotia* que *ad lites*, la qualité de procureur au Parlement n'était point indispensable. — Fol. 38. Dépêche du contrôleur général de Machault qui notifie aux Élus la décision du Roi portant que l'Intendant continuera d'imposer tous les privilégiés astreints aux réparations des églises et presbytères. — Fol. 44. Le Roi agrée M. de La Ramisse comme maire d'Auxonne (1748). — Correspondance pour l'envoi d'une députation en cour pour traiter du rachat des 4 sols pour livre du dixième. — Fol. 51. M. de Saint-Florentin mande que le Roi a jeté les yeux sur M. l'abbé de Grosbois, ancien Élu, pour remplacer l'abbé de la Briffe, Élu du clergé, décédé en exercice. — Fol. 52. Les États du comté de Provence demandent des éclaircissements sur ce qui s'est passé en Bourgogne au sujet de l'exécution des édits de 1691 et 1725 concernant les trésoriers, les receveurs et les contrôleurs. — Fol. 59. Dépêches du comte de Saint-Florentin relatives à la survivance de l'office de receveur du comté de Bar-sur-Seine accordée au fils Vautier; — à la gratification de 12,000 livres au comte de Tavano; aux octrois de Saône. — Fol. 73, 81. Le Roi agrée le sieur Rosselin comme maire de Paray, Venot comme maire de Montcenis, — Alaberthe, maire de Saint-Seine, chirurgien, est un ivrogne contre lequel des plaintes nombreuses sont portées, il convient de le destituer (1749). — Fol. 75. Le Roi a accordé au sieur Fabry la survivance de la recette de Nuits tenue par le sieur Seguin, son oncle. — Fol. 80. Les Élus répondent au ministre et démentent les accusations contre Alaberthe. — Fol. 83. Ordre du ministre de la guerre de porter à 500 hommes l'effectif des bataillons de milice (1750). — Fol. 85. Le ministre Saint-Florentin insiste pour qu'Alaberthe, maire de Saint-Seine, dénoncé comme ivrogne, soit remplacé. — Fol. 86, 93. Lettre de félicitations au prince de Condé sur le rétablissement de sa santé. Réponse. — Fol. 88. Demande des Élus aux ministres de faire contraindre le Parlement à enregistrer les arrêts du Conseil sur les surtaux de taille. — Fol. 97. Lettre du ministre

d'Argenson qui prescrit la séparation des bataillons de milice après neuf jours d'assemblée. — Fol. 101. Saint-Florentin Le Roi agrée le sieur Didier comme maire de Saint-Seine. — Dépêches des Élus au même et au contrôleur général à l'effet de maintenir au fils Chartraire de Montigny l'office de trésorier général de la Province vacant par la mort de son père. — Fol. 101. Le contrôleur général et Saint-Florentin répondent que le Roi, pour concilier les intérêts du service et le désir qu'ils ont de conserver cet office dans la famille de Montigny, décide que Rigoley de Mipont, secrétaire, oncle du mineur, en fasse l'*intérim*. — Ce qui est accepté par les Élus qui en remercient les ministres et le gouverneur. — Fol. 106. Saint-Florentin. Le Roi consent à ce que M. Rigoley de Mipont conserve le titre de secrétaire des États; il en assure la survivance à son neveu et en donne l'exercice à l'avocat Varennes, conseil des États. — Fol. 110. Lettre de remerciement au contrôleur général de l'arrêt qui attribue aux Élus la juridiction sur les chemins du Charollais; — fol. 111, au ministre Saint-Florentin de l'arrêt du conseil qui casse une sentence du juge de Vitteaux, contraire aux droits du maire de cette ville. — Fol. 111. Le même fait connaître la volonté du Roi que de la Poix, avocat à Dijon, soit reçu procureur-syndic. — Fol. 119. Les Élus lui dénoncent, sans l'exprimer dans leur dépêche, un usage très abusif qui existe à Ricey Haute-Rive et que l'Intendant qui l'a découvert, leur a signalé. — Fol. 122. Mémoire au chancelier dans le but de maintenir les maires et syndics de la Province dans l'exercice de leurs droits de justice. — Fol. 123. Réponse de M. de Machault aux lettres de félicitations sur son élévation au poste de garde des sceaux (1751). — Fol. 124. Saint-Florentin. Le Roi agrée M. Demandre comme maire de Semur. — Fol. 132. Convocation des commissaires de la noblesse en vue de la prochaine assemblée des États fixée au 14 juin. — Fol. 133. Le ministre Saint-Florentin exige que les officiers des bailliages soient dispensés des corvées sur les chemins. — Les Élus le remercient de la part qu'il a prise à la réunion des États du Charollais à celle du Duché. — Fol. 136. Le même. Le Roi agrée M. Perrin de Gregaine en qualité de receveur des impositions du comté de Charollais; — le sieur Perrault comme maire de Chalon. — La réunion du Charollais aux États portant un préjudice notable aux intérêts de M<sup>me</sup> de Sens, dame du comté, il convient de lui en donner une indemnité. — Fol. 136. Avis donné à cette princesse que cette indemnité a été fixée à 72,000 livres. — Fol. 140. Saint-Florentin mande, à l'occasion des fêtes auxquelles va donner lieu la naissance du Duc de Bourgogne, que les désirs du Roi seraient comblés si des mariages faisaient partie du programme de ces fêtes. — Fol. 141. Dépêche du chancelier La Moignon à l'Intendant pour faire cesser les entreprises de

officiers des bailliages sur les justices municipales. — Fol. 147. Le Roi ayant mandé à Paris M. Marlot, maire de Dijon, le ministre Saint-Florentin prescrit aux Élus de lui payer une indemnité semblable à celle de l'Élu du Tiers-État (1752). — Fol. 148. Le Roi agrée le fils Fèvre comme remplaçant son père décédé, maire du Mont-Saint-Vincent. — Fol. 151. Le Roi accueille favorablement le mémoire de l'avocat Varennes, qui propose la création d'un 3<sup>e</sup> office de secrétaire-greffier. Il le leur envoie pour en délibérer. — Ceux-ci répondent que tout en rendant justice aux services de Varennes, il convient d'en référer aux États. — Le curé de Chambilly-sur-Loire s'étant plaint de ce que les débordements de la Loire menaçaient l'église et le presbytère, les Élus répondent au ministre que la valeur de l'un et de l'autre seraient en disproportion avec la levée qui serait nécessaire pour les préserver et qu'il serait plus avantageux de transporter ces édifices plus loin. — Fol. 156. Lettre close du Roi qui prescrit la création d'une 3<sup>e</sup> charge de secrétaire en faveur de l'avocat Varennes. — Fol. 157. Lettre au ministre Saint-Florentin touchant la convalescence du Dauphin. — Fol. 158. Le même invite les Élus à recevoir l'avocat Bullier comme conseil des États. — Fol. 164. Avis que le Roi accorde la survivance de la recette de Beaune au fils David. — Fol. 165, 176. Le Roi agrée le sieur Cochardet comme maire de Saint-Gengoux, Coulon comme maire de Louhans. — Mémoire des Élus au même sur la nécessité où ils sont de créer deux places de sous-ingénieurs (1754). — Fol. 168. Réponse. Le Roi approuve la mesure. — Fol. 168. Le Roi ordonne que les gages des procureurs-syndics soient fixés à 500 livres. — Fol. 173. Le Roi leur accorde toute satisfaction à l'égard du tracé de la route de Sombornon par Échannay. Ordre a été donné au comte de Tavanès, commandant militaire, de mander le curé de ce village et de lui adresser en présence de témoins une réprimande sévère sur les calomnies qu'il s'était permises envers les Élus, à l'occasion de ce tracé. — Fol. 181. Dépêche du ministre de Machault, concernant le tracé de deux chemins de Saint-Florentin à Auxerre. — Fol. 183. Ordre du ministre de la guerre pour le rassemblement des bataillons de milice (1754). — Fol. 187. Le ministre Saint-Florentin fait connaître l'agrément du Roi à la nomination de Gillet de Grandmont comme maire de Beaune. — Fol. 190. Dépêche du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui annonce l'ouverture des États fixée au 13 août et son arrivée à Dijon l'avant-veille de ce jour. — Fol. 192. Dépêche du ministre Saint-Florentin qui transmet les ordres du Roi touchant le service des trois secrétaires aux prochains États, l'indemnité à accorder au commis-greffier Quarré et le costume affecté aux procureurs-syndics, c'est-à-dire l'habit de ville et l'épée au côté. — Fol. 194. Réponse de Hérault de Séchelles aux félicitations des Élus sur

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

sa nomination comme contrôleur général. — Fol. 194. Dépêche de M. Trudaine, intendant des finances, sur la nécessité d'établir un pont sur l'Yonne à Cravant. — Fol. 202. Réponse du prince de Condé aux plaintes que lui ont faites les Élus, des exactions commises par les fermiers du bac de Digoin. — Fol. 203. Lettre de l'intendant de Moulins au sujet du tracé de la route d'Autun à Bourbon-Lancy, traversant des communautés de sa généralité. — Fol. 207. Lettre au prince de Condé sur la nécessité d'établir une brigade de maréchaussée à Bar-sur-Seine. — Fol. 209. Au même. Ils vont donner des ordres pour l'assemblée des compagnies de grenadiers postiches des milices de Bourgogne (1755). — Fol. 211. Saint-Florentin mande que le Roi n'approuve pas les dispositions nouvelles qu'ils ont prises touchant la présence du procureur-syndic au voyage d'honneur. Les choses devront être rétablies comme par le passé. — Fol. 213. Envoi au prince de Condé d'un mémoire sur la prétention renouvelée de l'abbé de Cîteaux, de siéger immédiatement après les évêques, en camail et en rochet. — Fol. 217. Avis donné par le ministre Saint-Florentin du choix fait par le Roi du fils Marlot pour l'office de receveur des impositions du bailliage de Châtillon; — fol. 219, qu'il approuve l'intention où ils sont, de donner une gratification à Gauthey, ingénieur en chef, à raison de ses travaux extraordinaires dans le Charollais. — Fol. 222. Le Roi agrée le sieur Monot fils comme maire de Cuisery; — fol. 228, 234, MM. Baudesson et Daubenton comme maires d'Auxerre et de Montbard (1756). — Fol. 229. Lettre de félicitations au prince de Condé sur la naissance de son fils le duc de Bourbon. — Réponse du prince. — Fol. 237 et suiv. Les Élus demandent au prince de Condé, aux ministres d'Argenson et Saint-Florentin, d'obtenir la retraite des troupes cantonnées depuis deux ans en Bourgogne pour empêcher les incursions des contrebandiers. — Fol. 242. Instructions du ministre de la guerre sur le service de la maréchaussée. — Fol. 246 et suiv. Dépêches au prince de Condé, au comte de Saint-Florentin et au contrôleur général, sur les discussions soulevées par les États du Mâconnais au sujet de l'abonnement des vingtièmes. — Fol. 263. Aux mêmes à l'effet d'être autorisés à envoyer une députation au Roi à l'occasion de l'attentat de Damiens. — Réponses que S. M. les remercie et les dispense de la députation (1757). — Fol. 268. Saint-Florentin mande que le Roi agrée le fils Martène pour remplacer son père comme maire de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 270, le sieur Texier comme maire de Bar-sur-Seine; — fol. 271, le sieur Dumont comme maire d'Is-sur-Tille.

C. 3362. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

1757-1767. — 3<sup>e</sup> registre des transcriptions des lettres et dépêches. — Fol. 1. Dépêche du prince de Condé au sujet

du casernement à Auxonne du 6<sup>e</sup> bataillon créé par le Roi dans chacun des régiments d'artillerie. Il vient d'écrire pour, suivant leur désir, faire ajourner la décision jusqu'à la prochaine réunion des États. — Fol. 7. Lettre de cachet du Roi pour la convocation de ces États au 21 novembre. — Fol. 8. Le Roi agrée l'avocat Ranfer comme conseil des États. — Fol. 9. Dépêche de M. de Paulmy, ministre de la guerre, touchant la levée de la milice. — Dépêches entre le contrôleur général et les Élus, au sujet de la prorogation pendant 10 ans des 4 sols pour livre en sus de la capitation, nécessitée par les dépenses de la guerre et dont ces derniers demandent le rachat (1758). — Fol. 18. Autres au contrôleur général, au prince de Condé et au ministre Saint-Florentin, pour demander le rétablissement de la monnaie de Dijon supprimée par arrêt du 30 octobre 1757. — Fol. 25. Réponse du contrôleur général : Le peu de fabrication et l'état de vétusté des bâtiments ont déterminé la volonté du Roi à supprimer la plupart des hôtels des monnaies. On peut être sûr qu'il ne reviendra point sur cette détermination. — Fol. 30. Saint-Florentin mande que le Roi consent à la survivance de la place de secrétaire des États, tenue par Varennes en faveur de Varennes de Béost son fils : — il agrée A.-F. Venot comme maire de Montcenis ; — fol. 34, le sieur Delaval comme maire de Tournus ; — fol. 35, 37, M. Harbet comme maire d'Auxonne et sur son refus le sieur de la Ramisse fils ; — fol. 47, M. Branges comme maire de Louhans. — Fol. 34. Le Roi a décidé qu'à l'avenir les maires qui auraient exercé leurs fonctions pendant vingt ans à la satisfaction générale, seront exempts des tailles et du logement des gens de guerre. — Fol. 40. M. de la Ramisse, maire d'Auxonne, étant mort remplissant la charge d'Élu du Tiers-État, la fonction doit être continuée par son successeur. — Fol. 42. Envoi par le marquis de Mirabeau aux Élus, de son ouvrage sur les États provinciaux. — Remerciments des Élus. — Fol. 47. Dépêches du ministre de la guerre et du prince de Condé au sujet de la levée des bataillons de milice sur le pied de 720 hommes. — Fol. 51, 57. Le ministre Saint-Florentin mande l'acceptation par le Roi du sieur Perreau comme maire de Chalon, du sieur Marey comme maire de Nuits. — Lettre au prince de Condé touchant la convalescence de la princesse. — Plaintes au ministre Saint-Florentin et au prince de Condé de l'insulte commise par M. de Chastenay, capitaine d'infanterie, envers M. de Blancey, secrétaire des États et commissaire de la milice. — Fol. 58. Le Roi a ordonné l'emprisonnement de M. de Chastenay au château de Dijon. — Réponses du prince et du ministre. — Fol. 60. Lettres aux mêmes pour demander la grâce de M. de Chastenay. — Fol. 62. Plaintes aux Élus du Mâconnais, du mauvais état des chemins du comté. — Fol. 63. Le prince de Condé mande que le Roi, à sa prière, a permis

l'élargissement de M. de Chastenay. — Fol. 64. Saint-tin mande que le Roi agrée M. Maufoux comme m Beune ; — qu'il a supprimé la mairie de Bois-Sainte remplacée par un échevinat perpétuel ; — fol. 65 agrée l'avocat Virot comme remplaçant du syndic de Perchet. — Ordre d'emprisonner pendant 24 heures l Chevalier, assesseur de la communauté de Cuisery, qu imposé mal à propos l'échevin Royer et le bannit ainsi complice de toutes les assemblées de l'hôtel de ville. - 66. Envoi par le maréchal de Bellisle d'un ordre é pour l'entretien des troupes envoyées en Bourgogne à de maintenir le repos public. — Fol. 77, 87. Saint-Flo Le Roi agrée le sieur Petitot comme maire de Saint-l'Abbaye (1760) ; — le sieur Villotte comme maire de Gengoux ; — Champion comme maire d'Avallon ; — maire de Mâcon. — Fol. 79. Lettre de condoléance au de Condé sur la mort de madame la princesse. — F Dépêche du ministre de la guerre pour faire rejoindre bataillons de milice aux retardataires et déserteurs e pléter l'effectif. — Fol. 89. Lettre du prince de Condé qu vient de l'impossibilité où il se trouve, à cause de la g de venir présider les États. — Fol. 95. Saint-Floren connaitre que le Roi a désigné l'avocat Harbet pour ren première place vacante au conseil des États. — Fol. 96 de la nomination de M. Devaux directeur des milices garde-côtes. — Fol. 100. Saint-Florentin. Le Roi a d M. Gelin pour maire de Mâcon : — fol. 103, M. de Fo fils, comme survivant de son père, receveur des impo du bailliage d'Autun ; — fol. 106, M. Durande, médec armées, comme médecin des États en survivance du Fournier. — Fol. 111. Le Roi exige que M. Rigoley de gny, nommé secrétaire des États en survivance, commet service. — Fol. 115. Dépêche de M. Bertin au sujet d prunt de trois millions contracté par le Roi sur le cr la Province. — Fol. 116. Autre du prince de Condé qui les Élus à offrir au Roi le prix de la construction d'un seau de 80 canons estimée 700,000 livres. — Fol. 117. L vince accepte et les Élus demandent que le commande en soit confié aux sieurs d'Apchon et de la Vallette. - 119. Adhésion du prince de Condé (1762). — Dépêc duc de Choiseul, du contrôleur général et du ministre Florentin qui remercient la Province au nom du Fol. 122. Brevet de pension de 2,000 livres chacune appointements du commandant militaire de la Province nées à M<sup>me</sup> de Vienne et des Près, filles de feu le co Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne. — Fc Plaintes des Élus au chancelier et au contrôleur gène finances touchant un libelle (*le Parlement outrag* attaque leur administration par des injures atroces d



demandent justice. — Fol. 125. Avis au prince de Condé et au ministre Saint-Florentin de la députation en cour de M. le comte de Vienne, Élu de la noblesse, à l'effet de soutenir les droits des États. — Réponses des ministres. — Fol. 131. Plaintes des Élus, touchant l'augmentation du brevet de la milice pour 1763. — Fol. 139, 143, 153. Le ministre Saint-Florentin. Le Roi agrée la présentation de Gueneau de Mussy, Rouget, Boyer, Gibier et Gay pour maires de Semur-en-Auxois, Bar-sur-Seine, Noyers et Vitteaux (1763); — fol. 140, de M. Bocquillon, pour la recette des impositions du bailliage d'Auxonne. — Fol. 147. Lettre de Mansart, ingénieur et architecte du Roi, qui propose aux Élus des plans pour l'ouverture du canal de Bourgogne. — Fol. 150. Dépêche du prince de Condé qui annonce la convocation des États de Bourgogne dans la ville d'Autun. — Fol. 151. Lettre du ministre Saint-Florentin au comte de Vienne, Élu de la noblesse, au sujet des débats entre les États et le Parlement. Il n'y a aucune inquiétude à avoir sur l'avenir, le Roi maintiendra l'arrêt qui a mis un terme aux entreprises du Parlement et il s'est montré satisfait de l'attitude qu'ils ont gardée dans toute cette affaire. — Fol. 154. Lettre de cachet qui sur la démission du titulaire porte suppression de l'office de secrétaire tenu par Varennes, avocat, avec survivance pour son fils Varennes de Béost. — Fol. 157, 166, 168, 175. Correspondance avec le contrôleur général touchant le dessein de supprimer les droits sur les grains qui se percevaient aux octrois de Saône appartenant à la Province, laquelle réclamait en ce cas une indemnité (1764). — Fol. 164. Envoi par l'abbé Expilly aux Élus des deux premiers volumes de son *Dictionnaire des Gaules et de la France*. — Fol. 168. Envoi aux maires de la Province d'un questionnaire sur les moyens de supprimer la mendicité. — Fol. 177. Saint-Florentin mande qu'en raison du long séjour qu'a fait la députation du voyage d'honneur en cour, le Roi autorise les membres à jouir du même traitement que leurs prédécesseurs en pareille occasion. — Fol. 179. Envoi par le contrôleur général de l'édit sur l'administration des villes et bourgs du Royaume. — Fol. 187. Invitation du ministre Bertin aux Élus de faciliter les opérations des ingénieurs Perronet et de Chezy, chargés de recueillir et d'examiner tout ce qui a été proposé pour l'ouverture du canal de Bourgogne. — Fol. 189, 195. Observations des Élus au prince de Condé et aux ministres touchant l'édit sur l'administration des villes. — Fol. 190, 196, 214, 216. Lettres de MM. de Saint-Florentin et Laverdy au sujet du refus des Élus d'allouer à l'ex-secrétaire Varennes les sommes qu'il réclamait pour ses frais de députation. — Fol. 207. Le premier fait connaître l'agrément du Roi à la nomination de Mielle, avocat et notaire, comme maire de Saint-Seine. — Fol. 208. Dépêche du contrôleur

général au sujet de la mendicité, que l'intention du Roi est de bannir du royaume et des moyens d'y parvenir. — Réponse des Élus. — Fol. 213. Les Élus mandent au prince de Condé qu'ils ont accordé un secours de 2,400 livres à la tréfilerie de Velars (1763). — Fol. 217. Ils rappellent à M. de Saint-Florentin la demande de lettres de noblesse pour Th. Dumorey, ingénieur en chef de la Province. — Fol. 222. Le même fait connaître l'agrément du Roi à la nomination de Degouvenain comme maire de Charolles; — fol. 225, 226, de Jeannin, puis de de Branges comme maire de Louhans; — fol. 231, de Feuchot, comme maire de Saulieu. — Fol. 234. Correspondance avec l'intendant de Paris au sujet de la construction du chemin d'Avallon à Lormes. — Fol. 238. Instructions données à M. Prinstet, nouvellement nommé inspecteur des haras. — Fol. 234, 245. Saint-Florentin. Le Roi agrée MM. Rouget et Gautherin comme maires de Bar-sur-Seine et de Flavigny. — Fol. 248. Réception de l'arrêt du Conseil qui concède aux Élus l'administration des haras de la Province. — Fol. 248. Correspondance avec le procureur général touchant la libération des dettes contractées par la Province pour le service du Roi; — fol. 252, touchant l'extinction de la mendicité. — Fol. 255. Avis donné par le ministre Saint-Florentin de la création d'un échevinage perpétuel à Sombornon. — Avis que l'intention du Roi est qu'il ne soit pas donné suite à l'arrêt du Conseil du 12 juin 1762, relatif aux débats avec le Parlement. — Fol. 257. L'abbé Expilly envoie 12 exempl. du 4<sup>e</sup> vol. de son Dictionnaire. — Fol. 259. Demande par les Élus de l'établissement de trois nouvelles brigades de maréchaussée en Bourgogne. — Fol. 260. Envoi de mémoires aux ministres sur l'épuisement des bleds dans la Province. — Fol. 266, 267. Saint-Florentin. Le Roi agrée le docteur Durand et l'avocat Drouin comme maires de Paray et de Cuisery. — Fol. 267. Il a désigné le sieur Charolles pour remplir l'office de receveur des impositions du bailliage de Châtillon vacant par la mort du sieur Marlot. — Fol. 270. Correspondance avec l'intendant de Moulins concernant la construction du port du Fourneau (1767). — Fol. 271. Mémoire à l'intendant des finances Trudaine, touchant l'exécution de l'édit sur l'entrée des toiles peintes étrangères dans le Royaume. — Fol. 277, 287. Lettres des Élus à l'Intendant sur la demande formée par les États du Mâconnais d'avoir l'administration entière de leurs chemins et la libre disposition de la moitié de la somme allouée pour l'encouragement du commerce. — Fol. 282. Invitation de l'Intendance aux Élus d'envoyer des élèves de la Province à l'école vétérinaire d'Alfort. — Fol. 292. Réponse aux États de Province sur les motifs qui font qu'en Bourgogne il n'y a pas lieu à solliciter la création d'une société d'agriculture, la chambre des Élus suffisant à garder tous les intérêts. — Fol. 293. Le Roi

ayant toujours accordé aux députés du voyage d'honneur la faveur de voir jouer les grandes eaux de Versailles, et cette année la chose n'ayant point été possible à cause des réparations, les Élus en écrivent au ministre, espérant qu'à l'avenir le Roi continuera de les faire jouir de cette distinction.

C. 3363. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

**1768-1775.** — 4<sup>e</sup> Registre de transcriptions des lettres et dépêches. — Fol. 1, 2. Lettres du ministre Saint-Florentin qui notifie l'agrément du Roi à la nomination du sieur Bizot comme maire de Pontailler, et de Gouget-Duval fils, en remplacement de son père décédé, maire de Seurre; — fol. 5, à la survivance de l'office de receveur des impositions du bailliage d'Arnay, pour le fils Languet de Sivry; — fol. 12, à l'institution du sieur Boudier comme maire de Cuisery; — fol. 13, du sieur Dumont comme maire de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 3. Consentement donné par les États au projet de translation à Joney, du grenier à sel de Mont-Saint-Vincent. — Fol. 7. Invitation du ministre de la guerre Choiseul aux Élus, de réunir toutes les eaux de la Brizotte pour les jeter dans les fossés d'Auxonne. — Réponse des Élus qui se prétendent étrangers à cette affaire. — Fol. 13. Lettre de l'intendant qui sollicite une récompense pour le sieur Veisbech qui a créé une manufacture de toiles peintes à Arc-en-Barrois. — Fol. 15, 16. On sollicite l'exemption de la milice pour les élèves-bergers de la bergerie installée à Montbard par M. Daubenton, de l'Académie des sciences. — Fol. 17. Les Élus répondent au contrôleur général que lorsque l'utilité de cet établissement sera bien constatée, ils s'empresseront de demander cette exemption au ministre de la guerre. — Fol. 16. Les Élus demandent au prince de Condé et aux ministres la destitution de Maufoux, maire de Beaune, qui a manqué essentiellement aux Élus et aux commissaires des chemins. — Fol. 18. Avisé par le sieur Delachaise de la découverte de mines de charbon de terre, à Montcenis, M. de Saint-Florentin invite les Élus à prendre des mesures pour en faciliter l'exploitation. — Fol. 21. Invitation de M. Cochin, intendant des finances, de faire réparer les bâtiments du bailliage de Charolles. — Fol. 22. Saint-Florentin écrit que le maire de Beaune a reçu l'ordre d'envoyer sa démission. — Fol. 24. Maufoux ayant reconnu sa faute et promis de se mieux conduire à l'avenir, les Élus demandent son rétablissement au prince de Condé et au ministre Saint-Florentin. — Fol. 25. Ce dernier répond que le Roi consent à son rétablissement. — Fol. 28, 32, 35. En réponse à une lettre de l'intendant et de M. Bertin, ministre, sur la nécessité d'ouvrir un chemin de Chalon à Toulon-sur-Arroux pour l'exploitation des houillères de Montcenis, récemment découvertes, les Élus lui font connaître qu'ils sont décidés à en presser l'exécution. — Fol. 36, 44. Saint-Floren-

tin invite les Élus à installer J. Dijon, dans l'office de syndic de la Poix, décédé; — M. Roussel en remplacement de M. Rigol de la Chambre des comptes; — comme survivant de l'office de bailliage de Châtillon tenu par Perrenet comme maire d'Is-sur-tache du prince de Condé accorde au Roi qui fixe au 20 novembre l'année Le ministre Bertin mande aux Élus la recherche des mines dont il a été chargé pour servir la France. — Fol. 54. Le ministre le Roi a accordé au fils Vautin des impositions de Bar-sur-Seine — fol. 54, au sieur Vireley la vacante par la mort du sieur Élus contre la déclaration du Roi pendant 4 ans le remboursement. — Réponse du contrôleur général mulgner un arrêt du Conseil par dispositions de l'édit du 25 février du Conseil qui porte à 6.000 livres le tement des commis de l'intendance de la Bourgogne. — Fol. 55. Le contrôleur général des finances d'ordonne relevé des cotes de taille des Élus afin de connaître le nombre de Lettre du contrôleur général d'Élus de contribuer pour 1.400 livres moitié, à la dépense de la construction Fourneau sur la Loire, près de Saint-Florentin, nouvellement nommé aux Élus que « la disette des eaux pour jouer les grandes eaux lors de l'élaboration des cahiers, et que Sa Majesté n'ent puisse préjudicier à l'usage ancien pareille circonstance. — Fol. 70. Amelot sur la cherté des grains pour éviter la famine et les troubles pendant qui prescrit l'ouverture d'un chemin des Élus. — Fol. 77. Le ministre mande au Roi du sieur Devilliant. — Fol. 86. Avis au ministre de 20 étalons destinés à la Province des États de contribuer à la réfection de cette ville. — Fol. 100. Le duc

Roi agrée le fils de la Ramisse comme maire d'Auxonne. — Fol. 107. Il demande pour le sieur Loppin la place de premier commis du bureau des vingtièmes vacante par le décès de Thérion. — Fol. 109. Lettre des Élus au prince de Condé et au ministre La Vrillière à l'effet d'obtenir la réception de M. de Montigny comme trésorier général, M. de Montigny étant sur le point d'arriver à sa majorité. — Fol. 112. Cette demande est accueillie; — fol. 110, 112, au contrôleur général et au prince de Condé pour demander le maintien à Dijon de la juridiction des monnaies. — Fol. 112. Lettre de l'intendant Amelot, au sujet de l'établissement des assises de justice de Vitteaux et de la nécessité d'obtenir un arrêt du conseil qui supprime ces assises dans tous les lieux où il y a un corps municipal. — Fol. 115. Lettre de remerciement des Élus à M. Rigoley d'Ogny, trésorier général, qui cède la fonction à M. Chartraire de Montigny, trésorier général en survivance. — Fol. 117. Le duc de la Vrillière mande que le Roi agrée le sieur Daugy comme maire de Mâcon. — Lettre de l'intendant qui sollicite des secours pour la verrerie et la fayencerie d'Aprey. — Fol. 119. Les Élus demandent au ministre un arrêt qui interdise les assises seigneuriales, là où il y a un corps municipal. — Fol. 121, 130. Demande à M. Trudaine d'ouvrir un chemin de Digoïn à Chavagnes en Bourbonnois, un autre de Paray à Marcigny à Saint-Germain-de-l'Épinasse, afin d'ouvrir des débouchés entre la Bourgogne et les Provinces voisines (1772). Réponse. — Fol. 122, 127. Le duc de la Vrillière. Le Roi agrée Baudesson, Vautier, Delaval, Rhety, Baudot comme maires d'Auxerre, Bar-sur-Seine, Tournus, Cluny, et Saint-Genoux; — fol. 128, il accorde la survivance de la recette des impositions d'Avallon et d'Auxerre, au fils aîné du titulaire, M. Durand de Charmelieux. — Fol. 132, 135. Dépêche du contrôleur général Terray à M. de Saulx-Tavanes et aux Élus pour les informer des motifs qui ont décidé le Roi à supprimer plusieurs hôtels des monnaies parmi lesquels celui de Dijon; — fol. 134, de la Vrillière qui ordonne la réinstallation de Baudesson maire d'Auxerre. — Envoi au même, d'une protestation des Élus contre une sentence rendue par le bailliage d'Auxerre contre le maire Baudesson. — Fol. 133. Le ministre promet d'en rendre compte au Roi. — Le prince de Condé et lui approuvent le choix de Piffond de Pressy, trésorier général, comme Élu du Roi. — Fol. 137. Terray mande aux Élus qu'il envoie un sieur Laurent en Bourgogne examiner les lieux projetés pour l'ouverture d'un canal et leur demande de lui envoyer leurs propositions à ce sujet. — Fol. 139. la Vrillière. Le Roi a cassé la sentence du bailliage d'Auxerre et ordonné de nouveau la réintégration du maire Beaudesson. — Fol. 142. Lettres de félicitations au prince de Condé et au duc de Bourbon sur la naissance du

duc d'Enghien leur fils et petit-fils. — Fol. 144. la Vrillière mande que le Roi a accordé au sieur Gonvillers fils la survivance de la recette de Charolles, tenue par son père. — Fol. 146, 176, 231. Lettre des Élus et de l'intendant Amelot, relative aux émoluments de l'Élu du Roi. — Fol. 158, 161. Plaintes des Élus généraux au prince de Condé, touchant les difficultés suscitées par les Élus du Mâconnais sur la voirie, les impositions spéciales (1773). — Fol. 169. Demande au prince de Condé et à la Vrillière de faire obtenir à M. Desbois la survivance de la charge de secrétaire des États tenue par M. Rousselot son beau-père. — Fol. 172. Avis de ces derniers du consentement donné par le Roi. — Fol. 174. La Vrillière. Le Roi consent à l'institution de Guyon et Saclier, comme maires de Cuisery et Toulon-sur-Arroux; — fol. 179, de Poncet comme receveur des impositions de Saint-Laurent. — Fol. 180 à 202. Lettre de l'intendant Amelot et réponse des Élus touchant les ravages commis par la grêle dans l'Auxerrois. — Fol. 181. Rappel au contrôleur général de la promesse qu'il a faite de conserver la monnaie de Dijon, si la Province en acquérait les bâtiments, ce qu'elle est disposée à faire. — Fol. 185 et suiv. Correspondance avec les Élus du Mâconnais touchant l'arbitrage proposé au prince de Condé pour le jugement des causes qui divisent les deux administrations. — Fol. 197. Demande des Élus à la Vrillière, de révoquer Charpy, prévôt royal d'Aignay-le-Duc, qui par ses vexations et ses habitudes tyranniques avait apporté le trouble dans cette communauté. — Fol. 203. Dépêche des Élus au contrôleur général pour demander un exemplaire de la carte de la France. — Fol. 218. la Vrillière mande que le Roi exile le prévôt Charpy à Pont-de-Veyle, d'où il ne reviendra que sur leur demande. — Fol. 218. Les Élus demandent son rappel. — Fol. 209. Le ministre de la guerre Monteynard fait connaître qu'ensuite des observations du duc d'Aumont, seigneur de Nolay, on a renoncé à établir un gîte d'étape dans ce bourg (1774). — A la demande des cartes de la France, faite par les Élus, le contrôleur général répond qu'il ne peut en disposer, ces cartes étant la propriété d'une compagnie — Fol. 209, 215, 216, 244, 245. Dépêches au même et à l'intendant Trudaine, sur la nécessité d'ouvrir des grandes routes dans le Nivernais qui en est dépourvu. — Fol. 215. Avis au ministre Bertin de la prochaine arrivée des 20 à 25 étalons normands achetés par la Province et prière de les faire visiter. — Fol. 218. Avis aux maires et aux curés de l'ouverture du cours d'accouchement établi à Dijon. — Fol. 220. Lettre de Guyton de Morveau, membre de l'Académie de Dijon, à Madame Bouchu à Arc-en-Barrois, touchant la collection minéralogique et les mémoires laissés par son mari. — Fol. 223. Circulaire aux maires de la Province, touchant la prestation du serment de fidélité au nouveau roi

Louis XVI. — Fol. 224. La Vrillière mande que M. Ochier est agréé comme maire de Cluny. — Fol. 225. Lettre de condoléance au prince de Condé, touchant la mort du roi Louis XV. — Fol. 225. Dépêche du contrôleur général qui fait connaître les conditions mises par le Roi au maintien de la monnaie de Dijon. — Fol. 228. Correspondance avec l'Intendant au sujet du rachat par les États sur les seigneurs, de la police utile et honorifique de toutes les villes ou bourgs pourvus de corps municipaux, rachat auquel les États ont été autorisés par arrêt du Conseil. — Fol. 233. Lettre des Élus au contrôleur général Turgot au sujet des ateliers de charité établis en Bourgogne; — fol. 234, au prince de Condé, au ministre de Vergennes, au duc de La Vrillière, pour demander des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel en faveur de Dumorey, ingénieur en chef; — fol. 238, au prince de Condé et au duc de La Vrillière pour se plaindre d'une sentence injurieuse pour les États prononcée par les officiers du bailliage d'Auxerre. — Fol. 240. Félicitations à l'intendant Amelot, nommé intendant des finances. — Fol. 249. Lettres au prince de Condé et au contrôleur général des finances touchant le rétablissement de l'hôtel des monnaies. — Fol. 252. Lettres du prince de Condé aux Élus, afin d'obtenir un encouragement à Béguillet et Courtépée, auteurs d'une *Description historique du Duché*. — Fol. 254. Les Élus prient le prince de Condé de demander au Roi de quelle manière ils doivent se pourvoir, à l'effet d'obtenir la confirmation des privilèges de la Province (1775). — Fol. 255. Félicitations adressées par Turgot, à l'occasion des ateliers de charité établis sur différents points de la Province. — Fol. 255. Remerciments des Élus au duc de La Vrillière, au sujet des lettres de noblesse obtenues pour l'ingénieur Dumorey. — Fol. 258. Lettre du prince de Condé qui propose le sieur Duruisseau, garde du Roi, comme inspecteur des haras. — Autres pour la convocation des États, des alcades et des commissaires de la noblesse. — Fol. 260. Réponse des Élus au ministre de la guerre, touchant certaines irrégularités commises lors du tirage au sort de la milice. — Fol. 261. Dépêche du contrôleur général Turgot aux Élus, sur les moyens de venir au secours des malheureux qui ne peuvent atteindre au prix du bled. — Fol. 263. Le ministre Bertin mande que le Roi ayant décidé que le service des haras serait désormais confié aux personnes qui auraient suivi les cours des écoles vétérinaires, la présentation du sieur Duruisseau comme inspecteur ne peut être accueillie. — Fol. 264. Dépêche du Contrôleur général qui refuse de rétablir la monnaie de Dijon. — Fol. 266. Lettre de l'Intendant. — Le duc de La Vrillière recommande le sculpteur Goix pour les sculptures du Palais des États. — Fol. 265. Lettre de cachet pour la convocation des États au 17 avril. — Fol. 266 et suiv. Dépêches

du contrôleur général au sujet de la liberté du commerce des grains, des ateliers de charité et des secours aux pauvres. — Réponses des Élus. — Fol. 274. M. de Malesherbes annonce sa nomination comme ministre en remplacement du duc de La Vrillière. — Fol. 275, 277. Remerciments des Élus au prince de Condé et à M. de Vergennes qui avaient obtenu le cordon de l'ordre de Saint-Michel au sieur Dumorey. — Lettre des Élus au prince touchant la prétention soulevée par M. de Montigny, trésorier général, de choisir les receveurs des impositions. — Fol. 280. Réponses du prince et des Élus. — Fol. 277. Le prince presse l'ouverture du cours de chimie créé par les derniers États avec le concours de l'Académie de Dijon. — Fol. 279. Lettre de l'Intendant qui réclame la bienveillance des Elus en faveur du curé de Chevannay, lequel, pour procurer du travail à ses paroissiens, avait entrepris à ses frais la réparation de la voie romaine allant de Somberron à Alise. — Fol. 280. Lettre des Élus à M. de Malesherbes, touchant l'exclusion systématique donnée par les Élus du Mâconnais aux trésoriers de France envoyés comme Élus du Roi. — Envoi de l'ordonnance qui supprime les régiments provinciaux. — Envoi par le contrôleur général d'un arrêt du Conseil qui autorise la Province à emprunter au denier 25. — Fol. 282. Lettre de l'intendant Trudaine relative aux routes projetées dans le Nivernais.

C. 3364. (Registre.) — In-folio, 313 feuillets, papier.

1776-1781. — 5<sup>e</sup> registre de transcription des lettres et dépêches. — Fol. 1. Le ministre Malesherbes fait connaître le sieur Jarrin, procureur, comme étant désigné par le Roi pour remplir la charge de syndic. — Fol. 2. Réclamation des Élus auprès du prince de Condé et des ministres, touchant les inconvénients qu'entraînera pour la Province l'édit ampliatif du pouvoir des présidiaux. — Fol. 3. Annonce au prince de la création d'un cours de chimie près l'Académie de Dijon. — Fol. 5. Malesherbes mande que S. M., nonobstant la prétention des procureurs au Parlement, n'entend point gêner son choix en prenant exclusivement parmi eux les syndics des États. — Fol. 5, 10. Ouverture de la route de Pontallier à Renève, dans le bois des Hyes à Maxilly. — Fol. 6. Demande au garde des sceaux d'une déclaration plus explicite des privilèges et franchises des officiers de la Table de Marbre. — Fol. 9, 11. Malesherbes. Le Roi approuve le choix de Noirot comme maire de Chalon-sur-Saône; — de Moingeon comme maire d'Arnay. — Fol. 13. Consentement donné par les Élus à la demande d'exemptions de tailles, de milice et de corvée, sollicitée par M. Delachaise, en faveur de l'usine et de la fonderie de canons qu'il se propose de créer près de Montcenis. — Fol. 20. Rapport de M. de Bourgelat, directeur de l'École vétérinaire de Paris, sur les élèves pensionnaires de la Pro-

vince. — Fol. 21. Le ministre Amelot demande les motifs de la révocation de Lejolivet comme architecte de la Province. — Réponse. La mesure a été commandée par le petit nombre des bâtiments de la Province, lesquels sont entretenus par les ingénieurs, et l'économie des dépenses recommandée par le Roi. — Fol. 24. Dépêche du contrôleur général de Clugny, annonçant l'ajournement, jusqu'aux prochains États, de la question de l'agrandissement du Palais des États et la cassation de trois délibérations des Élus, relatives à l'administration et aux finances. — Fol. 27. Signification par les officiers de l'élection de Mâcon aux Élus généraux, de l'édit qui les rétablit. — Le ministre Amelot mande que le Roi agrée Daubenton en qualité de maire de Montbard. — Fol. 30. Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, demande la continuation du chemin qu'il a fait ouvrir sur ses terres, entre Cussy-les-Forges et Lormes. — Fol. 35. Le ministre Amelot. Le Roi agrée le sieur Delachaise comme maire de Montcenis (1777). — Fol. 35, 62. Observations des Élus sur l'imposition, frappée contrairement aux franchises de la Province, sur les pays justiciables du Parlement de Paris, à l'effet de concourir à la reconstruction du Palais. — Fol. 38. Mémoire des Élus contre les prétentions du fermier du contrôle, d'assujettir aux droits les contrats d'emprunts faits par la Province, dans l'intérêt du gouvernement. — Fol. 57. Invitation aux curés d'envoyer les sages-femmes de leurs paroisses au cours d'accouchement nouvellement institué à Dijon. — Fol. 69. Avis donné par l'Intendant du prochain passage de Monsieur, frère du Roi. — Fol. 69, 72. Lettre de l'Intendant pour presser les Élus de rétablir les encouragements précédemment accordés à la manufacture d'Aprey. — Refus des Élus de faire de nouveaux sacrifices. — Fol. 71. Dépêche du ministre Bertin, touchant la remonte des haras et la dissolution de la société des garde-étalons demandée par les Élus. — Fol. 79, 87. Dépêche de l'intendant, Dupleix relative aux peines infligées par le Roi à ceux des magistrats et habitants de Cravant qui avaient suscité des troubles à l'occasion de la répartition des tailles. — Fol. 80. Adhésion des Élus à l'étude d'un projet de canal du Doubs à la Saône. — Fol. 88. Avis donné à l'Intendant de la prochaine délivrance de la construction d'un pont sur le Solnan, près de Louhans. — Fol. 98. Le fils Menassier est agrée comme maire de Baigneux-les-Juifs (1778). — Fol. 102. Le ministre Amelot mande aux Élus que le Roi a pris la résolution de ne plus accorder de survivance pour les charges de maires et qu'il refuse par conséquent la survivance de l'office de maire de Saint-Jean-de-Losne sollicitée pour le fils Martène. — Fol. 102. Dépêche du contrôleur général Necker au sujet de l'obligation imposée au trésorier général de la Province, de payer dans des termes fixes, ainsi que les autres trésoriers des pays d'États. — Fol. 104. Lettre de M. Dufresne, intendant

des finances, qui refuse les vins d'honneur qui lui ont été envoyés. — Fol. 104, 110. Autre de l'intendant Dupleix qui insiste pour le rétablissement des secours accordés à la manufacture d'Aprey. — Fol. 108, 112, 119, 122. Dépêches du contrôleur général, au sujet d'un emprunt de 4 millions contracté par le Roi sur la Province. — Fol. 111, 114. Plaintes des Élus aux ministres Amelot et Necker, au sujet d'une lettre insultante écrite par le sieur Favre, avocat, au secrétaire Rousselot, concernant sa cote d'office. — Fol. 114. Avis donné par l'Intendant d'un arrêt du Conseil qui déboute les habitants de Mirebeau de leur opposition à l'ouverture du chemin de Magny-Saint-Médard à Taniot et punit les auteurs des troubles qui ont eu lieu à cette occasion. — Fol. 126. Dépêche de l'intendant Dupleix mandant que le Roi a obligé le sieur Favre d'écrire une lettre d'excuse à M. Rousselot et à se rendre à Dijon pour en faire de personnelles à la Chambre assemblée ; ce qui a été exécuté. — Fol. 127. Lettres au ministre Amelot et au prince de Condé pour la présentation de M. Gilles comme maire de Nuits et Élu du Tiers-État, en remplacement de M. Ligeret, décédé. — Fol. 133. Lettres du prince de Condé et du ministre Amelot aux Élus, concernant le sieur Béguillet, premier notaire de la Province, dont la conduite avait excité des plaintes. — Fol. 136. La destitution du sieur Béguillet ayant été prononcée par les États, les Élus ne croient pas devoir intervenir. — Fol. 139. Dépêche du contrôleur général au sujet de l'accroissement de dépense imposée à la Bourgogne pour l'entretien des milices. — Fol. 147, 150. M. Amelot, ministre, mande que le Roi agrée le sieur du Chailloi comme maire de Saint-Gengoux ; le sieur de Gouvenain comme maire de Perrecy. — Lettre de M. Noirot, maire de Chalon, au sujet de l'incendie du faubourg de Saint-Laurent arrivé le 7 janvier (1779). — Fol. 147 et suiv. Correspondances avec les intendants des généralités limitrophes de la Bourgogne, pour la continuation et l'ouverture de nouveaux chemins. — Fol. 151. Mémoire envoyé par celui de Champagne touchant les règles qui s'observent dans ce pays pour l'imposition à la taille d'exploitation des privilégiés qui font cultiver leurs vignes par leurs valets ou des journaliers. — Fol. 154. Mémoire adressé au prince de Condé sur l'urgence de réorganiser le service de la maréchaussée. — Fol. 159. Extension des privilèges et franchises des gardes du gouverneur, accordée par le Roi. — Fol. 160, 184. Demande de continuation de privilèges en faveur de Cappus, directeur de la manufacture de mousselines, de l'Ile, à Dijon (accordé). — Fol. 161. Renvoi par le prince de Condé d'un mémoire des États du Mâconnais, demandant le rétablissement de la maréchaussée, et mémoire responsif des Élus de Bourgogne, tendant à démontrer qu'en cette circonstance, comme déjà dans bien d'autres, ces États ne sont mus que par la pensée de se rendre indépendants des États

généraux de la Province. — Fol. 171, 207. Dépêches du ministre Amelot en réponse à une présentation de candidat pour la place d'échevin perpétuel de Saint-Bris. Les charges d'échevins et de syndics n'ayant jamais été comprises parmi celles des offices créés et dont la Province a acheté la finance : le Roi a décidé que ces places d'échevins devaient rester à la nomination des habitants, sauf ratification de sa part. — Fol. 172. Plaintes du contrôleur général, au sujet du mauvais état des chemins de halage de la Saône. — Correspondance à ce sujet. — Fol. 172. Lettre du prince de Condé relative à la médiation qu'il a consenti d'accepter pour l'apaisement des difficultés entre les États généraux et ceux du Mâconnais. — Fol. 181, 194. Lettres du contrôleur général qui met à la charge de la Province la reconstruction de la conciergerie de Dijon. — Refus des Élus. — Le Roi décide qu'il y contribuera pour un tiers, la ville de Dijon et la Province chacune pour la moitié du surplus. — Fol. 186. Autre de l'intendant Dupleix sur le logement des brigades de maréchaussée et l'indemnité de logement due aux officiers. — Fol. 191, 205. Autres de l'intendant de la généralité de Paris sur la nécessité de construire deux ponts à Maligny et près de Seignelay, sur le Serain. — Fol. 197, 199. Renvoi par le prince de Condé aux Élus, d'un mémoire de M. de Brancion, touchant l'ouverture du canal du Charollais. — Réponse des Élus. — Fol. 198. Circulaire aux propriétaires des bacs, pour leur enjoindre d'avoir à les entretenir en bon état. — Renvoi par le contrôleur général d'un mémoire des négociants en vin de Bourgogne, au sujet des vexations auxquelles donne lieu la perception du droit de gros dans les pays d'aides; mémoire, suivi des observations de l'administration. — Fol. 211 et suiv. Correspondance avec les intendants des généralités limitrophes de la Bourgogne, au sujet de la continuation et de l'ouverture des grands chemins et des limites de la Province (1780). — Fol. 212. Invitation au maire d'Auxonne de faire réparer le pertuis de la digue d'Auxonne, dont le mauvais état entrave la navigation et constitue des dangers. — Fol. 214. Avis donné par M. Feydeau de Brou de sa nomination à l'intendance de Bourgogne, en remplacement de M. Dupleix, promu conseiller d'État. — Fol. 215. Plaintes des négociants de Lyon sur le mauvais état de la navigation de la Saône et en particulier de la digue d'Auxonne. — Fol. 219. M. Amelot mande que le Roi a fait choix de M. Mollerat pour remplacer M. Fabry, receveur des impositions du bailliage de Nuits. — Fol. 222. Observations de l'intendant au sujet du tracé d'une nouvelle route de Charolles à Dijon, dans la traverse de Paray. — Fol. 223. Lettre de M. Ménard à l'évêque d'Autun, touchant l'instruction des arrêts du Conseil et des lettres patentes relatifs à la confection du canal de Bourgogne et la navigation de la Saône. — Fol. 226. Lettre du prince de Condé qui propose le sieur

Rigault comme avocat aux Conseils pour la poursuite des affaires de la Province. — Fol. 227. Autre par laquelle il annonce le rétablissement des brigades de maréchaussée qui avaient été supprimées. — Fol. 233. Dépêche du contrôleur général au sujet de la navigation. L'intention du gouvernement serait d'accéder à la demande des États en lui conférant tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des ouvrages, mais il serait fort difficile de priver les officiers des eaux et forêts de la juridiction qui leur a été attribuée par l'ordonnance de 1669. — Fol. 236. Invitation de M. Amelot aux Élus, suivant l'ordre exprès du Roi, de procéder à l'installation immédiate de M. Mollerat, nommé receveur des impositions à Nuits. — Fol. 237. L'évêque d'Autun, auquel cette invitation est adressée, prescrit au secrétaire Rousselot de procéder à cette installation et d'exprimer dans le procès-verbal : « De l'exprès commandement du Roi, sauf les très humbles représentations à faire sur les droits de la Province. » — Fol. 239. Avis donné à M. Amelot, que, pour obéir aux ordres du Roi, on a installé M. Mollerat. — Fol. 242. Dépêche du contrôleur général relative à la construction du canal de Bourgogne, écrite dans le même esprit que celle précédente concernant la navigation de la Saône. — Fol. 246. M. Amelot. Le Roi approuve le choix du fils Gueneau de Mussy pour remplacer son père dans la charge de maire de Semur. — Fol. 247. Lettre des Élus à l'évêque d'Autun, élu du clergé, en lui envoyant un mémoire produit par les officiers municipaux de Beaune, au sujet d'une délivrance des chemins et rédigé, à l'instigation du maire Maufoux, dans une forme offensante pour l'autorité des Élus. — Fol. 249. L'évêque répond en accédant à la proposition de révocation du maire. — Fol. 251. M. Amelot, ministre, annonce le choix fait par le Roi du sieur Millet comme maire de Seurre (1781). — Fol. 253. Invitation aux élèves vétérinaires d'envoyer au directeur de l'École un rapport sur les épizooties qu'ils seront chargés de combattre. — Fol. 154. Mémoire envoyé par les officiers municipaux de Beaune, pour demander le rétablissement du maire Maufoux. — Fol. 256. Lettre de M. Lobot-Ligier, nouveau maire de Beaune, en prenant possession de sa charge. — Fol. 258. Lettre des Élus au prince de Condé au sujet du droit contesté aux Élus, par le ministre Amelot, de destituer les maires sans son attache. — Dépêche au contrôleur général Necker touchant les lettres patentes et l'arrêt du Conseil préparés pour l'ouverture du canal de Bourgogne. — Fol. 260, 261. Avant de proposer au Roi la nomination de M. Lobot comme maire de Beaune, le ministre Amelot demande les motifs de la destitution de son prédécesseur et la preuve que précédemment les Élus ont usé de ce droit sans permission préalable du Roi. — Réponse des Élus. — Fol. 262. Lettre des officiers municipaux de Beaune, afin d'empêcher l'affichage de la délibération des

Élus qui blâmaient leur conduite. — Fol. 267. Avis donné par le Contrôleur général de l'obtention d'un arrêt du Conseil qui donne aux Élus pendant six ans les mêmes droits d'administration et de juridiction sur la navigation de la Saône que sur les chemins. — Fol. 269. M. Amelot. Le Roi approuve la destitution du maire Maufoux et la nomination du sieur Lobot; mais en blâmant néanmoins les Élus d'avoir pris l'initiative de cette destitution sans avoir eu au préalable son agrément. — Fol. 270. Remerciements des Élus au prince de Condé, pour l'appui qu'il a bien voulu leur prêter dans cette affaire. — Fol. 273. Promesse du contrôleur général de proposer au Roi d'attribuer aux Élus les mêmes pouvoirs sur le haras de Diénaux que sur les ponts et chaussées. — Envoi par le même de l'arrêt du Conseil et des lettres patentes qui autorisent l'ouverture du canal de Bourgogne. — Fol. 275. Avis, par M. Amelot, de l'agrément du Roi à la nomination de M. Baudesson fils, comme maire d'Auxerre. — Compliments à M. Joly de Fleury, ancien intendant, sur sa nomination au poste de contrôleur général des finances. — Fol. 275, 288. Lettres de l'intendant Feydeau de Brou qui presse l'exécution des travaux de construction d'un hôtel de l'Intendance. — Fol. 277, 279, 285. Acceptation par les États du Mâconnais des conférences destinées à aplanir les difficultés d'administration qui existent entre eux et les États de la Province. — Fol. 285. Envoi au prince de Condé du devis des travaux du canal de Bourgogne. — Fol. 293. Lettre du prince de Condé qui annonce la réintégration de M. Daubenton, maire de Montbard, disgracié pour avoir donné des coups de canne à un cavalier de la maréchaussée dans l'exercice de ses fonctions. — Fol. 294. Approbation donnée par le même aux projets d'établissement du canal du Charollais. — Avis du contrôleur général Necker au comte de Brancion, de l'approbation de son projet d'ouverture du canal du Charollais. — Fol. 297, 304. Plaintes des Élus au ministre des finances Joly de Fleury et à M. Amelot du refus de l'Intendant de laisser le sieur Lejolivet, architecte des États, procéder à la visite de l'hôtel de l'Intendance. — Fol. 300, 301, 302, 303. Envoi au prince de Condé, aux ministres Amelot, de Vergennes, Joly de Fleury, de Ségur et de Castries, au garde des sceaux, de la délibération prise par les Élus et d'un projet de lettres de concession pour l'ouverture du canal du Charollais. — Fol. 308. Lettre au prince de Condé pour demander la concession de tous les terrains entre la tour de Guise et le bastion de la porte Saint-Pierre à Dijon, pour y établir le bassin du canal. — Fol. 309. Le même et le ministre Amelot donnent leur agrément à la nomination du sieur Feuchot comme maire de Saulieu. — Fol. 310. Envoi au prince de l'imprimé des délibérations prises par les Élus à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Fol. 312. Prière au même de vouloir bien, en présentant au Roi la médaille frap-

pée par les États à l'occasion de cette naissance, se faire accompagner du ministre Amelot. — Lettre au ministre à ce sujet.

C. 3365. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

**1782-1783.** — Sixième registre de transcription des lettres et dépêches. — Fol. 3. Lettres des Juges-Consuls de Chalon sur l'utilité du canal de Charollais pour le commerce. — Envoi aux ministres Amelot, Joly de Fleury, de l'imprimé des délibérations et de la médaille d'or frappée à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Fol. 4. Lettre de M. Caumartin, seigneur engagiste de Pontailler, qui demande l'établissement d'une brigade de maréchaussée à Pontailler. — Fol. 6 et suiv. Correspondance avec les ministres Amelot et Joly de Fleury, touchant le refus de l'Intendant de laisser visiter l'hôtel de l'Intendance par l'architecte Lejolivet. — Fol. 14. Demande au prince de Condé de la permission de démolir la porte d'Auxerre, afin d'élargir la nouvelle voie pratiquée le long de la rivière d'Yonne. — Fol. 14. Ce prince mande aux Élus qu'il a présenté au Roi et à la Reine les médailles frappées à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Fol. 18. Le même leur accuse réception de leurs délibérations concernant le canal du Charollais et les félicite de cette entreprise. — Fol. 22. Envoi au même de plusieurs exemplaires de la relation des fêtes de la naissance du Dauphin, pour être mis sous les yeux de LL. MM. — Fol. 24. Envoi de l'arrêt du Conseil qui règle les droits du trésorier général sur les emprunts contractés pour le Roi. — Fol. 30. Avis donné par le prince de la création de deux nouvelles brigades de maréchaussée, l'une au Val-de-Suzon et l'autre à Chagny. — Fol. 31. M. Joly de Fleury demande, avant de faire toute démarche auprès du Roi touchant la concession de terrains joignant le Logis du Roi à Dijon, d'avoir sous les yeux le plan des bâtiments projetés. — Fol. 35. Dépêche des Élus aux ministres Amelot, Joly de Fleury, de Castries et de Vergennes pour leur annoncer qu'à la nouvelle du désastre subi par la marine, les États avaient spontanément voté le don gratuit d'un million pour l'armement d'un vaisseau de premier rang. — M. Amelot. Le Roi accueillera jeudi, à son lever, la députation chargée de lui présenter la délibération des Élus. — Fol. 37. Lettre au ministre Amelot touchant le projet d'ouverture d'une nouvelle porte à Chalon du côté de Saint-Jean-des-Vignes. — Fol. 39, 42, 45. Plaintes de M. Baudesson, maire d'Auxerre, touchant les entreprises du lieutenant général du bailliage sur son autorité. — Avis au ministre. Réponse. — Fol. 44. Le prince de Condé approuve le projet de transaction avec les Élus du Mâconnais pour l'apaisement des difficultés. — Fol. 42, 64. Il consent à la signer comme médiateur, au palais Bourbon, le 17 juillet à 5 heures. — Notification de ce traité aux ministres.

tres. — Fol. 49, 56. Lettre des Élus à M. d'Angevilliers, secrétaire d'État, à l'effet d'autoriser M. Lagrenée, directeur de l'école des Beaux-Arts à Rome, de permettre au jeune sculpteur Bertrand, lauréat de l'école de Dijon, d'emporter chez lui pour le copier un plâtre de la Junon antique. Les règlements s'opposent à cette communication. — Fol. 51. Accusé de réception par le prince de Condé des délibérations relatives à la retraite de M. Lejolivet, architecte, et à son remplacement par Dumorey, ingénieur. — Fol. 52. Avis au prince et aux ministres Amelot et Joly de Fleury, de l'ordre donné de dresser le devis de la partie du canal de Bourgogne entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne. — Fol. 59. Dépêche de Joly de Fleury faisant connaître que par des considérations d'un ordre supérieur, le Roi désire que les États, au lieu d'abandonner la construction du canal du Charollais à la société de Brancion, la prennent eux-mêmes à leur charge. — MM. de Brancion en seront dédommagés par une pension viagère de 10,000 livres. — Fol. 62, 63. Les Élus acceptent et en informent le prince de Condé et les ministres. — Réponses de ces derniers. — Fol. 68. Avis au prince de la cession du portique de l'entrée du Logis du Roi, pour le reconstruire à la porte Guillaume. — Fol. 69. Lettre du ministre Amelot, mandant que les réparations faites aux aqueducs des eaux de Versailles ont été la seule cause qui a empêché qu'elles fussent jouées lors de la députation des États au voyage d'honneur. — Fol. 70. Lettres des Juges-Consuls de Chalon aux Élus pour les remercier de s'être chargés de la construction du canal du Charollais. — Fol. 82, 94. Envoi au prince de Condé de la délibération portant qu'à chaque tenue des États, il y aura un concours extraordinaire de l'école de dessin et une distribution de prix en présence des États. — Acquiescement du prince de Condé. — Fol. 83. M. Amelot. Le Roi agrée le sieur Gonvillier fils à la place de son père, mort receveur des impositions du Charollais. — Fol. 87. Consentement donné par le prince de Condé au transfert de la brigade de maréchaussée du Val-de-Suzon à Saint-Seine, et de celle de Chanceaux à Baigneux-les-Juifs. — Fol. 97. Envoi aux Élus du Mâconnais des commissions pour administrer tous les objets d'utilité publique concernant les ponts et chaussées, la navigation. — Fol. 98 et suiv. Demande au Roi d'un abonnement du 3<sup>e</sup> vingtième. Correspondance avec les ministres et le prince de Condé. — Fol. 103, 108, 113. Les Élus demandent au ministre de Vergennes d'obtenir, dans le nouveau traité avec l'Angleterre, la diminution des droits dont elle frappe l'entrée des vins de Bourgogne. — Avis au prince de Condé. — Réponse de Vergennes. — Fol. 107. Correspondance avec les ministres touchant un emprunt de 3 millions contracté au nom du Roi; — fol. 108, 112, 116, 117, 120, 121, avec le prince de Condé et les ministres, relative au vote de l'ouverture du canal de Saint-Jean-

de-Losne à Dôle. — Fol. 111, 117. Lettre au garde des sceaux relative à l'obtention des lettres qui érigent en fief le canal du Charollais. — Fol. 119. Remerciements par Varennes, ancien secrétaire des États, receveur général de Bretagne, de la délibération prise en sa faveur. — Fol. 122, 124. Correspondance avec le prince de Condé et les ministres, touchant l'ouverture des travaux du canal du Charollais. — Fol. 124, 125. Lettres au Contrôleur général touchant l'ouverture d'une route sur la Franche-Comté depuis les limites de la Bourgogne jusqu'à la rencontre de la route de Dijon à Gray et de la continuation sur Nevers de celle d'Auxerre à Clamecy. — Fol. 126, 133, 138. Dépêche du ministre Amelot qui donne gain de cause aux Élus dans leur débat avec les officiers municipaux de Dijon au sujet du chemin des fontaines de Renne et de l'insulte commise par l'architecte Madin. — Fol. 130. Envoi au garde des sceaux d'un mémoire des officiers municipaux d'Auxerre, contre les entreprises des officiers du bailliage sur leur juridiction. — Fol. 134, 135. Agrément donné par le prince de Condé et le ministre Amelot à la nomination du sieur Sirurgues, en qualité de maire de Vitteaux. — Fol. 135, 144. Mémoire envoyé par les syndics de la noblesse du pays de Foix aux Élus de Bourgogne, touchant une prétention du Tiers-État de ce pays d'imposer les biens nobles. — Réponse des Élus. — Fol. 139, 148. Demande au ministre de la guerre d'accorder les régiments de Monsieur et de Beaujolais pour les employer aux travaux du canal du Charollais. — Consentement du ministre. — Fol. 142. Consentement donné par le prince de Condé à la reconstruction du portique du Logis du Roi, à la porte Guillaume, et à ce que la nouvelle porte porte son nom. — Fol. 143, 151, 152. Mémoire sur deux projets relatifs au canal de Dijon à Saint-Jean-de-Losne envoyé au prince de Condé et aux ministres. — Fol. 152. Autre sur les projets du canal de Saint-Jean-de-Losne à Dôle envoyé aux mêmes personnages. — Fol. 154, 155, 164, 165, 178, 204. Lettres des Élus au ministre Amelot et au prince de Condé pour obtenir le cordon de Saint-Michel et la noblesse en faveur de M. Gauthey, ingénieur en chef de la Province. — Réponses. — Fol. 156. Autre au garde des sceaux à l'effet d'obtenir la connaissance de tous les cas mentionnés dans l'arrêt du Conseil touchant la juridiction sur les grands chemins. — Fol. 157, 192. Demande par la chambre de ville de Dijon de la permission de reconstruire, à la porte Guillaume, le portique supprimé de l'ancien Palais des États. — Fol. 162. Réponses du prince de Condé et des ministres touchant le projet du canal de la Saône au Doubs. — Fol. 165. Projet des Élus de transférer le dépôt de mendicité de Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse. — Fol. 170, 196, 207, 208. Lettres au prince de Condé et aux ministres touchant un projet de suppression des octrois de Saône et des péages. Mémoire à ce



sujet. — Fol. 176. Avis donné par le ministre Amelot de l'agrément du Roi à la nomination de M. Guillemot comme syndic des États. — Fol. 179. Correspondance entre les Élus et le prince de Condé au sujet des débats survenus entre le maire d'Auxonne et le commandant militaire au sujet d'abus d'autorité. — Fol. 187. Demande des Élus au contrôleur général, à l'effet d'obtenir pour les Élus du Mâconnais le même droit de juridiction dans leur circonscription que les Élus généraux dans la Province. — Fol. 190. Observations du contrôleur général sur le projet de canal de la Saône au Doubs. — Fol. 202. Le garde des sceaux informe les Élus qu'il vient de faire expédier le privilège pour l'impression de la nouvelle édition des œuvres du président Bouhier sur la coutume. — Fol. 211. Avis donné par le contrôleur général, d'un arrêt du Conseil qui autorise les Élus à vendre l'ancien hôtel des monnaies. — Fol. 222. Objections du ministre de la guerre à la reconstruction en pierre du pont de bois de la porte de France à Auxonne. — Fol. 229, 230, 237. Demande des Élus aux ministres Amelot, de Vergennes et de Breteuil d'éloigner de la ville de Paray le procureur Brigand dont les manœuvres clandestines sont une cause de troubles et d'embarras pour l'administration de cette ville. — Fol. 231. Avis au prince de Condé de la délibération prise pour donner son nom à la porte que l'on construit à Chalon. — Fol. 233, 242, 243. Demande des mêmes au même de l'autorisation d'établir un observatoire sur la tour de la terrasse du Logis du Roi et des paratonnerres sur plusieurs parties du Palais. — Réponses. — Fol. 240. Avis donné par M. Amelot de Chaillou de sa nomination au poste d'Intendant de la Province. — Fol. 245. Le prince de Condé répond aux Élus touchant leur demande d'être autorisés à présenter au Roi la médaille commémorative de la création des trois canaux. — Fol. 248, 253. Présentation de M. de la Ramisse, conseiller maître à la chambre des comptes, pour remplacer M. Mol, maire d'Auxonne démissionnaire. — Il est accepté. — Fol. 249, 254, 255. Mémoire des Élus au contrôleur général, touchant les réserves faites par le Parlement pour l'enregistrement des lettres patentes du 30 septembre concernant les canaux. — Correspondance à ce sujet. — Fol. 257. Avis donné au prince de Condé de la création d'un cours d'astronomie à Dijon. — Fol. 258. Le ministre de Breteuil annonce aux Élus que le Roi a agréé la présentation de la médaille des Trois-Canaux, et son désir que le prince de Condé en pose les premières pierres.

C. 3366. (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

**1784-1786.** — Septième registre de transcriptions des lettres et dépêches. — Fol. 2. Prière des Élus au baron de Breteuil, ministre, secrétaire d'Etat, de se joindre au prince de Condé pour la présentation de la médaille au Roi (1784).

— Fol. 5. Avis donné par M. de Breteuil au prince de Condé du consentement du Roi à cette présentation et à ce qu'il pose les premières pierres des canaux en son nom. — Fol. 6. Réponse du contrôleur général touchant les chefs de l'opposition apportée par le Parlement à l'enregistrement des lettres patentes touchant les canaux. — Fol. 9. Autre du prince de Condé qui accepte la proposition de présenter la médaille des canaux au Roi. — Fol. 10. Avis du garde des sceaux du refus du Roi d'accorder des lettres d'honneur à M. de La Ramisse, conseiller maître des comptes, désigné comme maire d'Auxonne. Il a l'intention de demander des lettres de compatibilité pour le mettre à même d'exercer ces fonctions sans renoncer à son office de conseiller. — Fol. 13. Lettre à l'Intendant pour lui annoncer la résolution prise de faire placer deux paratonnerres sur l'hôtel de l'Intendance. — Communication au ministre de Vergennes des projets de rectification de la route d'Autun à Lyon. — Fol. 19. Consentement donné par le prince de Condé à la création d'un cours d'astronomie professé par l'Académie de Dijon et d'un observatoire sur la tour de la Terrasse. — Fol. 21. Demande du maréchal de Castries, ministre de la guerre, aux Élus touchant des modifications à introduire dans les routes d'étapes. — Fol. 24. Propositions de l'Intendant à ce sujet. — Fol. 28. Le prince de Condé informe les Élus du transfert de la brigade de maréchaussée du Fays-Billot à Mirebeau. Rien n'est encore statué pour la création de celle de Sombernon. — Fol. 30. Réponse des ministres de Miromesnil et de Calonne touchant le règlement pour la continuation des travaux du canal du Charollais. — Fol. 32. Demande à M. de Polignac, directeur général des haras, d'un étalon arabe pour le haras de la Province. — Fol. 38. Demande, par la ville d'Auxerre, de secours pour les pauvres du lieu, réduits à une grande misère à la suite du froid et de la neige. — Envoi au prince de Condé du règlement arrêté concernant les régiments provinciaux. — Fol. 41. Avis donné par le prince de Condé de la création d'une brigade de maréchaussée à Sombernon. — Fol. 43. Autre donné par le ministre de la guerre de la prochaine arrivée des régiments de Monsieur et de Beaujolais sur les chantiers du canal du Charollais. — Fol. 44. Les Élus demandent au contrôleur général la franchise des lettres et paquets émanant de leur administration. — Fol. 49. Le prince de Condé informe les Élus que le Roi recevra le 25 avril la députation chargée de lui présenter la médaille des canaux. — Fol. 57. Lettre de l'abbé de Luzines, Élu du clergé, au garde des sceaux, touchant l'annulation par la cour des aides, de l'ordonnance rendue par les Élus sur les tailles. — Fol. 59. Autre des Élus au prince de Condé et aux ministres sur le même sujet. — Fol. 67. Envoi par le garde des sceaux de l'arrêt du Conseil qui casse

celui de la cour des aides. — Fol. 68. Proposition de M. de Perreney, ancien lieutenant colonel, d'entreprendre le dénombrement de la population du Duché. — Fol. 78. Lettre du prince de Condé qui fait connaître aux Élus l'itinéraire qu'il compte suivre pour la pose des premières pierres des trois canaux. — Réponse des Élus. — Fol. 79. Envoi aux ministres de la délibération portant qu'une colonne ornée des médailles du Roi et du prince de Condé séparés par une inscription sera élevée auprès de la première écluse de chacun des trois canaux. — Fol. 80. Dépêche de M. Rigoley d'Ogny, directeur général des postes, qui envoie l'arrêt du conseil accordant aux Élus la franchise de correspondance avec les maires et les receveurs de la Province. — Fol. 81. Adresse des Élus au Roi pour le remercier d'avoir soutenu les privilèges de la Province attaqués par le Parlement. — Fol. 82. — Le baron de Breteuil mande que le Roi approuve leur intention de révoquer le sieur de Charmelieu, receveur des bailliages d'Avallon et d'Auxerre, s'il ne remplit pas son office. — Fol. 83. Le contrôleur général de Calonne informe les Élus de la remise de leur adresse au Roi. S. M. en a été satisfaite, ainsi que de la délibération relative à l'érection des colonnes. — Fol. 86. Les Élus présentent M. Surget aîné, conseiller maître à la chambre des comptes, pour remplacer M. Gauthier, maire de Dijon démissionnaire. — Envoi aux ministres et au prince de Condé de l'imprimé des nouvelles remontrances du Parlement et d'un arrêt rendu en suite de l'arrêt du Conseil qui avait cassé leur premier arrêt. — Fol. 88. Les Élus rendent compte au prince de la réception qu'ils ont faite à M. le comte d'Oels à son passage à Dijon. — Fol. 92. Envoi par les Élus à M. de Charitte, capitaine du vaisseau *la Bourgogne* donné au Roi par la Province, du décret des États qui lui vote des félicitations sur sa belle conduite au combat du 12 avril 1782. — Prière au ministre de la marine de faire insérer ce décret dans la *Gazette de France*. — Fol. 93. Acceptation par le ministre. — Fol. 94. Réponse de M. de Charitte. — Demande au prince de Condé d'accorder à l'hôpital de Dijon la contrescarpe du bastion de Guise, afin d'y établir son cimetière en remplacement de celui qui a été englobé dans le bassin du canal. — Fol. 101. Avis donné par M. de Calonne d'un arrêt du Conseil qui casse le nouvel arrêt rendu par le Parlement sur le fait des tailles. — Fol. 102, 103. Mémoire des Élus au même et au prince de Condé touchant les remontrances de la Cour des aides de Paris écrites dans un sens injurieux pour l'administration de la Province. — Fol. 116. Lettre du prince de Condé qui remercie les Élus de la nomination du sieur Sappey comme receveur du bailliage d'Auxerre. — Fol. 118. Autre du contrôleur général de Calonne qui insiste pour que le tracé proposé pour une nouvelle route d'Autun à Lyon, passe à Montcenis et Blanzy

de préférence à Charolles. — Fol. 120, 121. Présentation des sieurs Champion fils et Roux fils, comme maires d'Avallon et Autun. — Fol. 122. Dépêche de M. de Calonne sur la nécessité d'augmenter le nombre et le traitement du personnel de l'Intendance. — Observations des Élus. — Fol. 135. Lettres au prince de Condé et au contrôleur général au sujet d'une subvention pour l'agrandissement des prisons de la conciergerie du Palais à Dijon (1785). — Fol. 146. Mémoire pour servir de réponse à la demande de la Province, tendant à obtenir le remboursement des sommes qu'elle prétend avoir droit de répéter contre la Dombe à raison de sa réunion à la Bresse. — Fol. 150, 160. Envoi au Contrôleur général de la délibération qui fixe le tracé de la route d'Autun à Lyon par Montcenis, Blanzy, Gourdon, Salornay, Saint-Sorlin, Creiche et Villefranche. Lettre du ministre de Vergennes à ce sujet. — Fol. 156. Avis donné par le prince de Condé de la concession de la contrescarpe du bastion de Guise à l'hôpital général de Dijon. — Fol. 163. Réclamation faite par M. de Chastellux, Élu de la noblesse, au prince de Condé et aux ministres, sur la signification faite par l'imprimeur Frantin au sieur Defay, imprimeur des États, d'un arrêt du Parlement qui lui interdit de reproduire les édits, ordonnances, arrêts émanés de l'autorité royale, lui seul en ayant le privilège. — Fol. 164. Avis donné par l'Intendant d'un incendie qui a consumé 27 maisons du village d'Échenon. — Fol. 169. Présentation par les Élus de la personne de B. Fabry, procureur général à la Table de Marbre, pour l'office de receveur du bailliage de Châtillon-sur-Seine. — Fol. 171. Dépêche du prince de Condé qui annonce la naissance du Dauphin et ordonne de faire chanter un *Te Deum*. — Présentation de M. Gueneau de Mussy en qualité de maire de Montbard. — Fol. 176. Lettre de l'Intendant qui demande l'établissement d'un artiste vétérinaire à Auxerre. — Fol. 187. Renvoi par le prince de Condé d'une demande d'un sieur Millard qui sollicite la création en sa faveur de l'office de député du commerce de la Bourgogne à Paris. — Fol. 188. Demande au prince de Condé de réduire le nombre des exempts de ses gardes. — Fol. 190. Circulaire des Élus aux évêques de la Province pour leur annoncer la création votée par les États de bureaux de secours pour les incendiés. — Fol. 191. Présentation du sieur Petit, référendaire à la chancellerie du Duché, pour la place de maire d'Auxonne, vacante par la démission de M. de la Ramisse. — Fol. 195, 204. Demande faite par les Élus au prince de Condé d'appuyer leur requête, à l'effet d'obtenir la distraction des comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine du ressort de la Cour des aides de Paris. — Mémoire des Élus contre la prétention de la même cour de connaître des affaires du Brionnais. — Fol. 200, 247. Dépêches des Élus au prince de Condé, afin de demander au Roi son

portrait en grand pour les États. — Fol. 206, 222. Plainte des Élus au garde des sceaux de la concurrence que veut faire un imprimeur de Dijon aux Élus, en imprimant une édition de la *Coutume de Bourgogne* du président Bouhier, contrairement au privilège qui leur a été décerné. — Fol. 209. Présentation de M. Girard-Labrély, pour remplacer M. de Chanteau, secrétaire des États, décédé. — Accepté. — Fol. 213. Mémoire des Élus au prince de Condé et aux ministres touchant les offices de jurés priseurs, vendeurs de biens supprimés et recréés en février 1771 et dont on demande de nouveau la suppression. — Fol. 221. Circulaire aux curés, à l'effet d'envoyer des sages-femmes aux cours d'accouchement à Dijon. — Fol. 226. Avis du garde des sceaux de la concession du privilège pour l'impression de la *Coutume de Bourgogne* commentée par le président Bouhier. — Fol. 228. Ordonnance du prince de Condé portant création d'un nouveau corps d'officiers de milice bourgeoise à Autun. — Fol. 232. Ordre du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, pour le licenciement des soldats provinciaux de 1780. — Lettres des Élus au Contrôleur général des finances, pour lui demander les moyens de faciliter le commerce des bleds et des vins de la Province (1786). — Fol. 240. Envoi par le Contrôleur général des finances d'un projet d'arrêt du Conseil qui accorde à la Province la suppression des offices de jurés priseurs. — Fol. 249. Réception du sieur Thomassin comme maire d'Arc-en-Barrois ; — fol. 254, du sieur Noirot en qualité de receveur des impositions du bailliage de Chalon et de M. Brunet de Maison-Rouge pour le remplacer comme maire. — Fol. 236. Avis donné par M. d'Angivilliers du don de son portrait fait par le Roi à la Province. — Fol. 237. Lettre de M. Lagrenée, directeur de l'école de peinture à Rome, écrite à l'abbé de la Fare, Élu du clergé en Bourgogne, touchant les progrès des jeunes artistes de l'école de Dijon. — Fol. 258. Mémoire du sieur Dulion du Jarry adressé au contrôleur général pour le rétablissement de la manufacture de glaces de Rouelle et renvoyé aux Élus. — Fol. 273, 246. Avis donné par M. de Castries, ministre de la marine, du nom de *les États de Bourgogne* donné au vaisseau de 118 canons récemment mis sur les chantiers. — Fol. 280. Réception de M. Delaval en qualité de maire de Tournus. — Fol. 291. Lettre de Guyton-Morveau, directeur des cours publics donnés à l'Académie des sciences de Dijon, au sujet de ces cours et de la répartition de l'allocation de 4,000 livres données par les États. — Fol. 293. Correspondance avec les Élus du Mâconnais pour la fixation des limites entre le Mâconnais et la Bourgogne. — Fol. 302. Lettres de recommandation données au sieur Personne envoyé en Roussillon par la Province pour y acheter des béliers et des brebis. — Fol. 315. Envoi par l'intendant du Dauphiné d'un mémoire concernant le

parquage et la régénération des moutons dans cette Province. — Fol. 317. Les Élus sollicitent du garde des sceaux un brevet de conseiller d'État pour M. Baudesson, maire d'Auxerre, comme récompense de ses services. — Fol. 332. Mémoire des Élus au contrôleur général concernant la répartition des tailles et lui dénonçant les abus qui se sont introduits malgré les dispositions de l'édit de 1766.

C. 3367. (Registre.) — In-folio, 419 pièces, papier.

**1787-1790.** — Huitième registre de transcriptions de lettres et dépêches. — Avis à l'Intendant de la mission donnée au vétérinaire Ignard de se rendre à Mirebeau pour combattre l'épizootie qui y règne (1787). — Fol. 4. Présentation de l'avocat Clerc pour remplir la place de maire de Saint-Seine. — Remerciements au prince de Condé de ses démarches pour la suppression des aides dans les comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. — Fol. 5. Avis à l'Intendant de l'arrivée des béliers achetés en Roussillon par la Province. — Fol. 10, 24. Lettres closes pour la convocation des États de Bourgogne au 16 avril, remise au 2 juillet. — Fol. 11. Circulaire pour la levée des États provinciaux. — Fol. 14. Avis donné par l'Intendant du prochain départ des détachements du régiment d'artillerie de Besançon cantonnés à Dijon, à Nuits et à Beaune. — Fol. 19. Convocation des alcades et des commissaires vérificateurs des titres de noblesse en vue de la prochaine réunion des États. — Fol. 20. Recommandation du prince de Condé en faveur du sieur Lenoir qui sollicite la charge de notaire de la Province. — Fol. 33. Envoi par l'Intendant d'un mémoire des officiers du bailliage de Sens sur la convenance de réunir les trois bourgs des Riceys au bailliage de Bar-sur-Seine. — Fol. 46. Lettre du même qui propose la révocation du maire de Charolles comme coupable de fomenter des troubles dans cette ville à l'occasion des droits d'octroi. — Fol. 48. Lettres de Devosge, directeur de l'école de peinture, qui signale l'infraction grave commise par des élèves aux règlements pour la tenue des concours. — Fol. 52. Dépêche du ministre de Breteuil au sujet des troubles de Charolles. — Lettre des échevins qui en présence de ces troubles offrent leur démission. — Fol. 57. Mémoire envoyé par l'Intendant sur la suppression des aides des comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. — Fol. 65. Lettre du prince de Condé qui recommande le sieur Tremeaux, avocat, pour remplacer M. de Gouvenain, décédé maire de Charolles. — Fol. 73. Avis donné aux Élus de la proposition faite par les officiers municipaux d'Auxonne de céder au Roi la caserne appartenant à la ville, à condition qu'il se chargera à l'avenir des frais de casernement. — Fol. 75. Mémoire des officiers du bailliage d'Auxerre qui demandent le rétablissement en leur faveur de la place de premier échevin qu'ils ont occupée avant 1772. — Fol. 86. Mémoire des Élus au Contrôleur

général, au sujet de l'enregistrement fait par la Chambre des Comptes des lettres patentes qui les autorisent à racheter les droits de courtiers-jaugeurs en Bourgogne. — Fol. 89. Réclamation des Élus auprès du garde des sceaux, touchant un arrêt du Parlement qui s'oppose à l'acquisition par la Province d'un terrain destiné à créer une pépinière dans le but de repeupler les forêts. — Fol. 90. Mémoire de l'Intendant aux Élus sur la convenance et les avantages d'allouer un traitement fixe aux subdélégués. — Fol. 92. Autre des Élus au garde des sceaux touchant les usurpations du Parlement sur les attributions des Élus. — Fol. 95. Réponse du Contrôleur général au mémoire présenté par les Élus, dans le but de supprimer certaines entraves au commerce des vins. — Fol. 98. Demande au Contrôleur général de maintenir l'abonnement fait par la Bourgogne avec l'administration des postes pour la franchise des lettres et paquets. — Fol. 100. Lettre de l'Intendant touchant les offres faites par un sieur Auble, entrepreneur d'une filature de coton à Saint-Verand-en-Beaujolais, de transférer son établissement près de Dijon, moyennant une subvention de 60,000 livres. — Fol. 105. Autre par laquelle il demande des explications sur le refus fait aux officiers municipaux d'Is-sur-Tille d'être admis à l'Assemblée des États. — Fol. 142. Réponse des Élus. Ces officiers, au lieu de s'adresser aux États, se sont présentés devant la Chambre du Tiers-État qui les a refusés. — Fol. 106. Envoi par l'abbé de la Fare, Élu du clergé, à M. Varennes, ancien secrétaire de la Chambre, de la délibération par laquelle elle ordonne le dépôt aux archives de tous les mémoires qu'il avait rédigés dans le temps pour la défense des privilèges de la Province. — Lettre de remerciements de ce dernier. — Fol. 114. Proposition du sieur Gay fils, en qualité de maire de Bourbon-Lancy. — Fol. 123. Lettre du baron de Breteuil qui demande aux Élus de cautionner la ville de Dijon dans l'emprunt de 150,000 livres qu'elle veut faire pour élever des bâtiments sur l'emplacement du couvent des Jacobines (1787). — Fol. 124. Correspondance avec le prince de Condé et les ministres au sujet de la suppression de cotes d'offices réclamée par le Parlement et de son opposition à l'enregistrement de la déclaration du Roi concernant les privilèges des militaires retirés du service. — Fol. 127, 131. Présentation du sieur Mollerat fils pour remplacer son père en qualité de receveur des impositions du bailliage de Nuits ; — fol. 137, de M. Merle en qualité de maire de Mâcon en remplacement du sieur d'Augy. — Fol. 142. Mémoire au Contrôleur général des finances, à l'effet de demander le transit en franchise du bétail rouge, des béliers et des brebis que la Province fait venir du Roussillon pour l'amélioration de ses races. — Fol. 146. L'Intendant avise les Élus que M. Poulletier de Suzenet reste seul chargé du service de commissaire des guerres en Bourgogne. — Fol. 149. Les officiers du bailliage de Bar-

sur-Seine demandent aux Élus leur appui pour élever leur siège au rang de présidial. — Fol. 150-156. Protestation des Élus contre l'enregistrement au Parlement de plusieurs édits contraires aux privilèges de la Province. — Fol. 157. Dépêche du Contrôleur général des finances au président de la chambre des Élus pour lui faire connaître que les ordres donnés aux receveurs généraux et aux trésoriers des pays d'États de rapprocher leurs époques de paiement ont eu pour objet d'empêcher la stagnation des fonds dans leur caisse. — Les officiers municipaux d'Auxerre réclament l'institution d'une seconde brigade de maréchaussée, afin de réprimer les désordres commis par les compagnons des divers métiers. — Fol. 159-162. Correspondance avec le ministère touchant les décrets relatifs à la convocation des États généraux du royaume. — Fol. 164. Lettre de l'Intendant qui signale les dangers auxquels peuvent donner lieu les enlèvements et les accaparements de grains opérés en Bourgogne et les invite à se joindre à lui pour appeler sur ce point l'attention du gouvernement. — Fol. 170. Dépêche au Contrôleur général à ce sujet. — Fol. 174. Réponse à l'Intendant. — Fol. 172. Autre au ministre de la guerre pour demander l'envoi direct de ses ordres pour tout ce qui du service de la guerre rentre dans les attributions des Élus. — Fol. 175. Avis donné par l'Intendant de la défense d'exportation des bleds, ordonnée par le Roi. — Fol. 180-183. Le ministre de Villedeuil mande que le Roi agrée M. Morisot père comme survivant de l'avocat Ranfer, conseil des États, M. Royer à son défaut, et MM. Gaultier et Petit comme maires de Pontallier et de Montbard. — Fol. 182. Promesse de M. d'Angivilliers à M. de Bourbon-Busset, Élu de la noblesse, de lui envoyer des brebis et des béliers espagnols du troupeau du Roi pour la bergerie de la Province. — Fol. 183. Circulaire pour l'ouverture du cours d'accouchement. — Fol. 189. Secours sollicités par la ville d'Auxerre en faveur de ses indigents, à cause de la rigueur de la saison et de la cherté des grains. — Fol. 195. Envoi par M. Collignon, avocat à Strasbourg, de son ouvrage sur l'uniformité des poids et mesures (1789). — Fol. 190. Lettre du ministre de la guerre avisant les Élus des ordres adressés par le Roi à M. de Gouvernet, commandant militaire, pour, dans une nécessité pressante, faire venir des troupes à Dijon. — Fol. 202. Ordre de ce dernier pour le paiement des fournitures faites au détachement du régiment de La Fère (artillerie) et au régiment de chasseurs à cheval de Bretagne, mandés à Dijon. — Fol. 208. Remerciments au comte d'Angivilliers, gouverneur de Rambouillet, des béliers et des agneaux du troupeau de mérinos du Roi envoyés pour la bergerie de la Province à Diénay. — Fol. 213. Refus de Necker, ministre des finances, de recevoir le présent que les Élus avaient coutume de faire à ses prédécesseurs. — Fol. 214, 229. Mémoires des officiers du bailliage et de la ville de Chalon pour protester

contre le projet d'annexer au Mâconnais la châtellenie de Brancion et d'autres villages du Chalonnais. — Réponse des Élus portant qu'ils ignoraient l'existence de ce projet. — Fol. 216. Envoi par le commandant militaire et l'Intendant de la Province d'un mémoire sur les moyens de rétablir en Bourgogne l'équilibre dans le commerce des grains et d'y ramener le calme. — Fol. 221. Avis du commandant militaire de l'envoi d'un détachement de troupes à Sainte-Magnance où les habitants, leur syndic en tête, ont pillé un convoi de bleds, escorté par la maréchaussée. — Fol. 222. Le ministre de Villedeuil mande que le Roi approuve le choix de M. Cudel comme maire de Semur-en-Brionnais. — Envoi par le commandant, d'une dépêche du Roi portant que l'Assemblée des États de la Province se tiendra après celle des États généraux. — Fol. 237. Dépêche de l'Intendant accompagnant une lettre de Descreaux, médecin à Auxerre, qui prétend avoir trouvé le secret de guérir la morve des chevaux. — Fol. 242, 244. Avis donné par les officiers municipaux d'Autun d'une émeute arrivée dans cette ville, par suite de la cherté des grains. — Démission du maire Roux. — Fol. 248. Dépêche du Contrôleur général des finances, au sujet de l'emprunt de 130,000 livres pour le rachat de 4 sols pour livre de la capitation. — Fol. 251. Démission de Feuchot, maire de Saulieu, motivée sur le péril qu'il a couru lors d'un attroupement populaire. — Fol. 254. Démission de Brunet, maire de Chalon, à l'issue des débats survenus dans les élections municipales. — Fol. 256. Circulaire de M. Bourbon-Busset, Élu de la noblesse, pour tenir les municipalités en garde contre un écrit intitulé : *Arrêté du comité de Charolles*. — Fol. 261, 271. Lettre de M. de Bourbon-Busset au Contrôleur général pour le prier d'ordonner aux receveurs des gabelles de continuer provisoirement à verser dans la caisse du trésorier général 10 livres par minot de sel sur le prix principal. — Tableau de comparaison du prix du sel dans différentes généralités. — Fol. 265 et suiv. — Réponse de M. Lambert pour le contrôleur général. — Notification par les ministres et l'Intendant des déclarations du Roi et des décrets de l'Assemblée nationale sur diverses matières. — Fol. 266-269. Lettre de M. de Bourbon-Busset au Contrôleur général au sujet de la saisie des recettes des bailliages de Charolles et d'Arnay que les municipalités de ces deux villes s'étaient permis de faire. — Fol. 269. Accusé de réception par le même de la démission de Champion, maire d'Avallon. — Fol. 281. Réponse du ministre Saint-Priest aux Élus qui se plaignaient de ce que les lettres patentes et les décrets qu'on leur envoyait pour être enregistrés n'étaient point écrits sur parchemin, signés du Roi et contresignés du ministre ayant la Province dans ses attributions. Réponse que ces lois n'attribuant aucune juridiction aux Élus, il n'y a pas lieu d'employer à leur égard une forme

qui n'est suivie que dans les cas où les commissions qui leur sont adressées sont attributives. — Fol. 288. Envoi au ministre de la lettre de la municipalité de Courson qui, nonobstant la misère de ses habitants, demande non point une décharge mais du temps pour acquitter ses contributions. — Fol. 297 et suivants. Accusés de réception par les Élus des décrets de l'Assemblée nationale dont l'insertion est ordonnée sur les registres (1790). — Fol. 299. Avis donné par le prince de Condé de l'augmentation de 30 hommes ordonnée pour la maréchaussée de la Province. — Fol. 369. Lettre de Guyton-Morveau, procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, qui donne avis aux Élus de l'assemblée du directoire et demande la remise des papiers le concernant. — Fol. 373-378. Notification aux administrateurs du département de l'Yonne et de la Côte-d'Or du décret de l'Assemblée nationale qui accorde 600,000 livres pour la continuation du canal du Charollais. — Fol. 376. Dépêche du comité des domaines à ce sujet. — Fol. 381. Lettre des Élus aux ministres en leur envoyant un extrait de la délibération du 8 juin, contenant les motifs qui les empêchent de remettre le service aux nouvelles assemblées, tant que le Roi ne les aura pas relevés de leurs fonctions. — Fol. 383. Lettre des mêmes aux présidents des différents comités de l'Assemblée nationale sur le même sujet. — Fol. 300 et suiv. Continuation de la même correspondance avec les ministres, touchant la remise des pouvoirs. — Fol. 394, 416. Avis donné par le procureur général syndic du département de l'arrivée prochaine des commissaires envoyés par les départements formés de l'ancienne province. — Fol. 403, 406. Lettres du même et de celui de l'Yonne qui annoncent la constitution du directoire de leur département. — Fol. 405, 406. Envoi par le ministre aux Élus de l'instruction envoyée aux directoires des départements formés de l'ancienne Bourgogne pour leur constitution. — Fol. 409. Démission donnée par Bazire, employé des bureaux des Élus, nommé receveur du district. — Fol. 419. Envoi par le Contrôleur général des finances du décret de l'Assemblée nationale du 10 août qui supprime l'assemblée des États. Accusé de réception signé du vicomte de Bourbon-Busset, dernier Élu de la noblesse.

C. 3368. (Registre.) — In-folio, 493 feuillets, papier.

**1566-1589.** — États de l'administration des Élus présentés à l'expiration de chaque triennalité à l'assemblée des États du Duché. Chaque état comprend deux parties, la recette et la dépense (1<sup>er</sup> registre). — Fol. 1. Triennalité de 1566-1568. Impôt de 67,745 livres 19 sols 5 deniers pour les 50,000 livres de don gratuit, les gages des Élus, des receveurs et autres frais. — Impôt de 75,681 livres pour la solde de la gendarmerie et frais, 5,000 pour la solde des prévôts des maréchaux et

de leurs archers. — Fol. 6. Paiement de 87,126 livres sur les 150.000 livres, prix du rachat du subside sur le vin. — Fol. 11. Avance de 253 livres à J. de Sion, prévôt des maréchaux d'Auxerre, ordonnée par M. de Tavanoes, pendant le temps que cette ville était occupée par les protestants. — Fol. 16. Paiement de 2,246 livres au premier président du Parlement de Dijon, aux conseillers de Vintimille, Bégat et Bretagne, à Marc Fyot, conseil des États, Lazare de Souvert, maître des comptes et greffier des États, pour avoir vaqué à « la réformation, interprétation et déclaration de la coutume générale » du pays. — Fol. 18. Paiement de 1,200 livres pour le « fournissement » de 75 émines de froment, envoyées durant les troubles, au camp établi dans le Chalonnais et le Mâconnais. — Fol. 19. Achat, moyennant 4 livres, d'un *Commentaire de Chasseneux sur la coutume de Bourgogne*. — Fol. 20. Anselme Bourberain, graveur à Dijon, grave pour 60 sols un grand scel et un cachet pour les expéditions des États. — Fol. 23. Vin offert en présent au connétable, à M. de Bourdillon et au sieur de l'Aubespine. — Achat, moyennant 14 livres 8 sols, de 12 « jectoires » pour servir en la Chambre des Elus. — Fol. 30. Ordre du Roi d'avancer 18,000 livres sur l'octroi à M. de Tavanoes. — Fol. 36. Frais de voyage de Nicolas de Bauffremont, seigneur de Sennecey, à la suite du Roi, à Metz et à Nancy, à l'effet de faire révoquer certains édits burseaux. — Fol. 38. Gage du capitaine des pionniers enmenés au camp du duc d'Aumale. Ce prince traversant Dijon avec son armée, les Elus lui offrent du vin. — Recette totale 508,144 livres 1 sol 4 deniers. Dépense 505,369 livres 4 sols 7 deniers. — Fol. 46. Triennalité de 1569-1571. — Fol. 50. Recette de 40,200 livres sur les crues de sel. — Fol. 54. Pension de 32,000 livres au duc d'Aumale, gouverneur, plus don de 8,000 livres. — Gages de 10,000 livres à Gaspard de Saulx-Tavanoes, lieutenant général du Roi en Bourgogne. — Don de 100 écus à Brulart, secrétaire d'État. — Fol. 57. Les décharges de contributions accordées par les Elus à plusieurs villes et villages, à raison de l'invasion des Reitres et du passage des armées, montent à 28,761 livres. — Fol. 64. Paiement de 20 livres pour les buvettes fournies aux commissaires pour la réformation de la coutume. — Les frais de cette réformation montent à 4,010 livres. — Fol. 69. Gratification de 4 aunes de drap vert à chacun des Elus ayant réparti l'impôt du don gratuit. — Fol. 72. Le maréchal de Villevieille, commissaire du Roi pour l'exécution de l'Édit de pacification, mande l'Élu de noblesse, M. de Mâlain-Missery, à Dijon. — Recette 453,987 livres. Dépense 456,387 livres. — Fol. 81. Triennalité de 1573-1577. Impôt de 13,523 livres 15 sols, pour le salaire des députés envoyés aux États généraux de Blois. — Fol. 91. Dépense faite par les Reitres de M. de Schomberg, mis en garnison à Is-sur-Tille, par ordre du Roi, de mai à septembre 1575.

— Fol. 103. Paiement des frais faits pour obtenir le consentement du Tiers-État dans les bailliages, à l'entérinement de la coutume réformée comme loi municipale et à l'obtention de lettres de chartes émanées du pouvoir royal. — Fol. 108. Frais de l'assemblée tenue à Beaune en 1576, à l'occasion de l'élection des députés aux États généraux de Blois. — Recette 457,159 livres 12 sols 6 deniers. Dépense 457,025 livres 8 sols 2 deniers. — Fol. 132. Triennalité de 1578-1580. — Fol. 136. Subvention de 20,000 écus imposée par les Elus. — Fol. 156. Députation des États envoyée au Roi, après le vote des 50,000 livres de don gratuit, à l'effet de demander le maintien des privilèges de la Province et l'exemption pour l'avenir de tous les emprunts, subsides, subventions, « mises sus depuis le règne de Louis XII. » — Fol. 178. Paiement de la solde des 300 pionniers envoyés à l'armée du Dauphiné. — Fol. 187. Frais de l'assemblée des États tenue au mois d'août 1578, dans le réfectoire du couvent des Carmes, à Dijon. — Fol. 192. Aumône de 4 écus à Aigremont Sbolasque, gentilhomme polonais. — Paiement de 6 écus pour l'impression de la coutume de Bourgogne, précédée de la harangue faite au Roi au nom des États, par l'abbé de Cîteaux. — Fol. 221. Mention qu'au mois de novembre 1578 les États accordèrent au duc de Mayenne, gouverneur de la Province, une garde de 40 « harquebusiers commandés par un capitaine. » Recette 190,452 écus 4 sols 6 deniers. Dépense 189,342 écus 2/3 7 sols 6 deniers. — Fol. 226. Triennalité de 1581-1584. — Fol. 247. Rachat du subside mis sur le vin, pour la somme de 50,000 écus. — Fol. 249. Payé 5 écus 1/3 à J. Guillaumot, menuisier à Dijon, « pour avoir dressé le théâtre sur lequel les États furent assemblés au Logis du Roi, au mois de mai 1581, pour entendre, par les députés de S. M., les causes de ladite assemblée. » — Fol. 260. Construction d'un second étage au-dessus de la Chambre des Elus « à cause que ladite salle estant fort basse, peu aérée et si humide que l'on n'y peut séjourner sans s'en mal trouver. » — Fol. 261. Frais de l'enquête ordonnée par le Parlement à la requête des États, sur les pilleries, rançonnements, rapt et ravages commis par les gens de pied de passage en Bourgogne, en 1581 et 1582. — Recette 198,229 écus 32 sols 9 deniers. Dépense 196,071 écus 38 sols. — Fol. 272. Triennalité de 1584-1586. — Fol. 293. Imposition de 20,000 écus demandée par M. de Chabot-Charny, lieutenant général en Bourgogne, pour la composition des troupes amenées au siège d'Auxonne. — Fol. 303. Don de 500 livres pour l'établissement du collège des Jésuites à Dijon. — Fol. 360. Achat de jetons d'argent, à raison de 8 écus le marc et de 14 bourses pour les renfermer. — Fol. 369. Invitation pressante des Elus au duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, de faire cesser les hostilités qui rendent les communications impossibles. — Fol. 372, 386. Frais du procès criminel intenté au Parle-

ment contre le capitaine Lutard et 40 de ses soldats qui, au mois de mars 1586, avaient pillé et ravagé le village de Bous-senois. — Douze furent condamnés à mort et exécutés au champ du Morimont, à Dijon. — Fol. 395. Vivres fournis au régiment de 3,000 lansquenets du colonel Scharfenstein, cantonnés à Is-sur-Tille. Recette 300,013 écus 19 sols 5 deniers. Dépense 301,240 écus 52 sols 8 deniers. — Fol. 406. Triennalité de 1586-1589. En 1588, imposition de 28,740 écus pour le taillon. — Fol. 421. Emprunt de 7,000 écus pour le rachat de l'impôt de 50,000 hommes. — Fol. 424. Paiement de 52,000 écus pour la solde et l'entretien des troupes levées contre les Huguenots. — Fol. 469. Aumône de 4 écus à chacun des couvents de Sainte-Claire d'Auxonne et de Seurre. — Fol. 473. Frais de poursuites contre les huissiers et sergents accusés de concussions et exactions en procédant aux contraintes pour la levée des impôts. — Fol. 480. Trompette envoyé par les États assemblés à Dijon au mois d'août 1589, à M. de Tavanès, à l'effet d'obtenir un sauf-conduit pour les députés qu'on veut lui envoyer, afin de conférer sur les moyens de faire cesser les hostilités. — Fol. 482. Entrevue à ce sujet, à Verdun et à Bragny, entre M. de Tavanès et les Élus. — Fol. 484. Voyage des Élus au comté de Bourgogne, vers le comte de Champlitte, gouverneur, à l'effet d'obtenir une fourniture de sel de Salins, pour l'entretien des greniers.

C. 3369. (Registre.) — In-folio, 491 feuillets, papier.

**1590-1604.** — États de l'administration des Élus. — (Second registre). Fol. 1. Triennalité de 1590-1593. — Fol. 7. Imposition de 43,938 écus 10 sols 6 deniers votée par les États au mois d'octobre 1590, pour l'entretien de 400 lances, 300 arquebusiers à cheval et 500 arquebusiers à pied, levés pour la défense du pays contre les ennemis de la Sainte-Union. — Fol. 9. Autre de 30,007 écus 52 sols 6 deniers ordonnée par le duc de Mayenne, en janvier 1591, pour l'entretien des garnisons et les frais de la guerre. — Fol. 10. Autre de 55,642 écus ordonnée par le baron de Sennecey, lieutenant-général, au mois de juin 1591, pour le même motif. — Ces mêmes impositions se continuent pendant la triennalité et montent à la somme de 698,859 écus, non compris les emprunts. — Fol. 41. Gages de 3,166 écus au baron de Sennecey, de 2,500 au vicomte de Tavanès, de 1,000 écus au prince de Mayenne, lieutenants généraux. — Fol. 42 et suivants. Entretien des garnisons des villes et châteaux de Dijon, de Talant, de Saulx-le Duc, de Saint-Seine, d'Auxonne, de Nuits, de Vergy, de Rouvres, de Beaune, de Chalon, de Seurre, d'Autun, de Montbard, d'Avallon, de Moutier-Saint-Jean, de Vitteaux, de Noyers, d'Époisses, de Montfort, de Savoisy, de Châtillon, de Maisey, de Courcelles-les-Rangs, de Mailly-le-Château-en-Auxerrois, de Mâlain, de Villaines-en-Duesmois, de Salmaise, de Château-CÔTE-D'OR. — SÉRIE C. — TOME III.

neuf-en-Auxois, de Duesme, du Mâconnais, du Charollais, de l'Auxerrois, de Bar-sur-Seine, de Frolois et des troupes tenant la campagne. — Fol. 148. Aumône de 500 écus aux Jésuites de Dijon, pour l'entretien du collège ; autres moindres aux Cordeliers, Carmes et Jacobins de la même ville. — Fol. 131. Frais de l'escorte des députés mandés à l'assemblée des États, à Dijon, en octobre 1590. — Fol. 147. Paiement de 988 écus 31 sols pour les frais du séjour du duc de Nemours à Dijon, au mois de juillet 1589. — Fol. 155. Paiement de 4,236 écus pour les frais de logement des troupes de passage dans les villes. — Fol. 172, 175. Frais de la protestation contre la prétendue convocation des États faite par les royalistes à Semur. — Fol. 177. Gravure du coin destiné à frapper les jetons qui doivent être distribués aux Élus. — Réparations faites à la maison des Élus, du côté de la maison du chanoine Bégat. — Fol. 180. Somme d'argent distribuée aux Élus pour leur tenir compte des jetons d'argent qui n'ont pu être frappés qu'en cuivre. — Gravure d'un sceau portant aux deux bouts l'écu de la Province et destiné à cacheter les lettres. — Fol. 202. Voyage à Beaune pour, suivant l'ordre du duc de Nemours, demander la mise en jugement du capitaine Ducret, commandant du château de Gilly. — Fol. 203 et suiv. Voyages et messages des Élus aux commandants et aux chefs des troupes stationnées en Bourgogne, pour la défendre contre les ennemis de la Sainte-Union. — Fol. 243. Somme de 80 écus au capitaine Paisselet et aux soldats qui l'avaient aidé dans la capture du capitaine Lépine, amené à Dijon et exécuté au Morimont, en mai 1591, et cela pour les indemniser de la rançon qu'ils en eussent tirée. — Fol. 245. 100 écus sont alloués au sieur d'Horeloge, sur l'ordre du baron de Sennecey, pour ses peines d'avoir dirigé la défense de la ville d'Autun lorsqu'elle était assiégée. — Fol. 248. Charroi de l'artillerie devant le château de Tilchâtel, au mois de décembre 1590 ; devant le château de Gilly ; devant le château d'Argilly. — Fol. 258. Achat de poudres et de munitions, de matériel d'artillerie. — Fol. 270. Entretien et réparations faites aux châteaux et aux places fortes. — Fol. 297. Recette 977,946 écus. Dépense 553,306 écus. — Fol. 299. Triennalité de 1593-1595. — Continuation des impôts de guerre. — Fol. 304. Avances supportées par la ville de Chalon en 1591, pour ses gens de guerre, durant les sièges de Montagu et de Louhans. — Fol. 306. L'entretien des garnisons monte à 297,897 écus. — Fol. 315. Trompette envoyé au comte de Tavanès, lieutenant-général du Roi en Bourgogne, afin d'ouvrir une conférence pour la trêve. Recette 329,043 écus. Dépense 310,036 écus. — Triennalité de 1596-1598. — Fol. 325. Imposition de 42,437 écus, en 1596, pour l'octroi et le don gratuit au Roi. — Fol. 327. Frais de séjour, à Pontallier, de la compagnie des gardes du Roi, commandée par M. de La Fayette, amenée en ce pays pour l'es-

corte des deniers envoyés par le Roi en Suisse. — Fol. 329, 336. Imposition de 8,265 écus pour la réduction de la ville de Seurre, sur le capitaine La Fortune. — Fol. 332. Emprunt de 2,320 écus fait par les Élus à Paris, pour payer leur rançon aux voleurs espagnols qui les prirent lorsqu'ils se rendaient auprès du Roi, à La Fère. — Fol. 341. Don de 5,333 écus au duc de Biron, gouverneur de Bourgogne ; de 2,000 à MM. de Tavanès et de Sennecey, lieutenants généraux ; de 1,000 à M. de Gesvres, secrétaire d'État. — Fol. 360. Paiement des taxes faites à P. Saulnier, évêque d'Autun, Perpétue Berbisey, conseiller au Parlement, Cyrus de Thiard, évêque de Chalon et Claude Languet, avocat de Chalon, députés aux États généraux convoqués à Paris en 1596. — Fol. 397. Paiement de 60 écus à Guillemette Chauvot, hôtesse de la poste à Gilly, pour provisions fournies en novembre 1595 à ceux qui démolisèrent le château de Gilly. — Recette 505,215 écus. Dépense 486,718 écus. — Triennalité de 1599-1601 — Fol. 407. Imposition de 6,220 écus pour le rachat du subside du sol pour livre sur les denrées et marchandises entrant dans les villes et les bourgs. — Fol. 417. Taxe de 133 écus 20 sols aux deux avocats et conseils des États. — Fol. 420. Paiement des indemnités réclamées par M. de Varennes-Nagu, ancien commandant de Mâcon, de Pluvot, capitaine d'Avallon et de Vézelay, le baron de Vitteaux, capitaine de Noyers. — Fol. 433. Achat des jetons d'argent et de cuivre destinés aux Élus. — Théâtre et tenture de tapisseries de la salle des États à l'abbaye de Saint-Étienne. — Recette 285,347 écus. Dépense 271,686 écus. — Triennalité de 1602-1604. — Fol. 436. Don de 16,000 livres à Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 458. Paiement de 2,226 livres pour l'entretien de la garnison du château de Dijon pendant un mois ; — de 4,050 livres pour celui, pendant cinq mois, des 20 arquebusiers à cheval ordonnés par le Roi, sous la conduite du capitaine Mentz. — Solde des troupes en garnison à Dijon, Talant, Vergy, Auxonne, Mâcon, Chalon. — Fol. 473. Paiement de 900 livres aux magistrats de Dijon, pour les frais de la réception du maréchal de Lavardin, envoyé en Bourgogne lors de l'arrestation du maréchal de Biron. — Fol. 477. Réparations faites à la chapelle du château de Saulx-le-Duc, après la démolition du château. — Fol. 479. Taxations faites à P. Venot, Cl. Languet et Ét. Bernard, députés aux États de la Ligue, en 1593. La somme totale des impositions monte à 4,439,545 écus, pour la triennalité.

C. 3370. (Registre.) — In-folio, 507 feuillets, papier.

**1605-1621.** — États de l'administration des Élus (suite) (3<sup>e</sup> registre). — Fol. 1. Triennalité de 1605-1608. Imposition de 99,580 livres pour le taillon ; — de 234,072 livres pour l'entretien des garnisons durant la triennalité. — Fol. 9. Don de

500 livres voté par les États au premier président I de 100 à M. de Gand, sieur de Villemorien capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse, aux États. Gages de 15 livres à chacun des procureurs-syndics — Fol. 23, 27. Paiement des arrérages des emprunts 1591, pour la reddition de la citadelle de Chalon par listes et en 1589 et 1590, par le conseil de la Sainte-officiers des Cours souveraines et les magistrats de Fol. 32. Indemnités de 600 livres payées à Jacques marquis de Mirebeau, et Chrétien Margeret, conseil à la Chambre des comptes, lesquels avaient été mis durant les troubles. — Remboursement des avances par divers personnages des deux partis, ligueur et — Fol. 55. Paiement des augmentations de garnison ces fortes de Bourgogne, en 1602, après l'arrestation réchal de Biron. — Fol. 57. Aumônes faites aux cordeliers, Carmes et Capucins de la Province et aux de Semur, pour la construction de leur église. — 1,405,932 livres. Dépense 1,046,862 livres. — Triennalité 1608-1611. — Fol. 95. Impositions de 243,397 livres pour l'entretien des garnisons ; — de 246,965 pour l'entretien de la Province. — Fol. 106. Don de 3,600 livres voté par les États aux Jésuites de Dijon, pour la construction d'une école « en considération du profit qu'ils apportent au pays en instruisant la jeunesse. » — Fol. 107. Dépense de 48,000 livres pour l'entretien de la maréchaussée. — Fol. 124. Paiement de 240 livres à Richard Petit, solliciteur des affaires de cour. — Fol. 145. Dépense pour la démolition, ordonnée par le Roi, des châteaux de Talant et de Vergy. — Fol. 150. Paiement fait à Vitteaux par M. de la Fondrière, prévôt général de Bourgogne et ses archers, à l'occasion des démolitions de ces châteaux que l'on voulait faire. — Fol. 158. Voyage des Élus pour prêter serment de fidélité au nouveau roi Louis XIII et obtenir la confirmation des privilèges de la Province. — Fol. 172. Aumône de 50 livres au couvent des Capucins pour leur aider à acheter une horloge. — Fol. 183. Paiement fait à Cl. Gombaut, marchand tapissier à Châtillon, de 50 livres, d'une tapisserie pour la salle des Élus. — Fol. 184. Recette 1,450,439 livres. Dépense 1,424,703 livres. — Triennalité 1611-1614. — Fol. 216. Recette de 600 livres imposée sur les bourgeois et villages de Fontaine-Française, Chaume, et Fouvent-la-Ville, anciennes terres de surséance, pour le Roi au bailliage de Dijon. — Fol. 221. Paiement de 37,500 livres, tant pour l'indemnité accordée au comte de la citadelle de Bourgogne que pour la démolition de cette citadelle. — Allocation de 6,000 livres, par le Roi, pour la réparation des grands chemins. — Fol. 222. Paiement des 3,000 livres allouées au baron de Lux, lieutenant général en Bourgogne, fait à ses héritiers, le baron étant mort au mois de



1613. — Fol. 227. Gages ordinaires de 1,000 livres par an au receveur général ancien et autant au receveur général alternatif. Ceux des receveurs particuliers varient de 500 à 400 livres. — Fol. 244. Paiement aux religieux de Saint-Vivant, du bled réquisitionné par Claude de Sirot, maréchal-des-logis de la compagnie de gendarmes de M. de Tavanès, en 1595, pour l'approvisionnement du château de Beaune qui venait d'être réduit en l'obéissance du Roi. — Fol. 245. Somme de 18,000 livres allouée au doyen et aux chanoines de Saint-Denis de Vergy, transférés à Nuits afin d'y acquérir des maisons pour remplacer celles démolies avec le château dudit Vergy. — Fol. 248. Paiement de 12,000 livres pour l'agrandissement de la conciergerie du Palais à Dijon. — Fol. 263. Aumône de 150 livres au couvent des Jacobins de Dijon pour la réparation des bâtiments en vue du chapitre provincial qui doit s'y tenir en 1616. — Fol. 283. Paiement de 36 livres 15 sols à N. Barry, menuisier, pour le bois de douze grandes chaires destinées à la Chambre des Élus. — Recette 844,745. Dépense 844,573 livres. — Triennalité de 1614-1618. — Fol. 303. L'imposition pour les affaires de guerre s'élève à 409,908 livres. — Fol. 305. Restant à payer des 180,000 livres promises au feu Roi, afin d'obtenir la réunion des pays de Bresse au duché de Bourgogne. — Fol. 306. Don de 60,000 livres fait par les États, en 1616, à Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de la Province, en récompense de ses bons services. — Fol. 328. Les deux conseils des États reçoivent chacun 40 livres par an. — Fol. 338. Le chapitre des voyages en cour par les Élus et autres personnes monte à 23,244 livres. — Fol. 359. Chapitre de la dépense de l'entretien des gens de guerre pendant les quatre années de troubles du présent État. — Troupe levée pour empêcher les courses du sieur de Cressia. — Garnisons mises à Saint-Jean-de-Losne, Mailly-le-Château, Vitteaux, Montréal, Montbard, Flavigny, Paray-le-Monial, Bourbon-Lancy, Chastellux ; — avis donné au gouverneur de l'entreprise tentée sur cette dernière place. — Fol. 374. J. Desplanches, libraire à Dijon, pose au mois de novembre, moyennant la somme de 12 livres, les châssis de la Chambre des Élus, et « appose en iceulx les armes du Roy. » — Triennalité de 1618-1621. — Fol. 413. Imposition de 153,000 livres sur les villes ayant deniers communs patrimoniaux et d'octroi, pour le rachat de l'office de général surintendant de ces deniers. — Fol. 418. Impositions sur les bailliages de Chalon et d'Autun pour les réparations de leur auditoire. — Fol. 423, 24,000 livres sont employées à celles des ponts et chaussées. — Fol. 424. Don de 7,500 livres au marquis de Mirebeau, lieutenant général de la Province ; — et de 2,500 à chacun des quatre autres ; — de 1,666 livres à Brulart, premier président du Parlement ; — de 13,000 au gouverneur duc de Bellegarde, en reconnaissance du soulagement que le pays a reçu par

son moyen durant les derniers mouvements de guerre. — Fol. 468. Gages des maîtres des postes établies à Auxerre, Prey, Lichères, Noyers, Sanvigne, Aisy, Montbard, Eringes, La Villeneuve, Chanceaux, Saint-Seine, Val de Suzon, Dijon, Gilly, Comblanchien, Beaune, Demigny et Chalon. — Recette 1,147,858 livres. Dépense 1,143,851 livres.

C. 3371. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets, papier.

**1622-1638.** — États de l'administration des Élus (4<sup>e</sup> registre). Triennalité de 1622-1626. — Fol. 1. Imposition de 116,031 de don gratuit au Roi et de dons particuliers votés par les États au mois de juin 1622. — Fol. 9. Gages de 150 livres à Philibert Maillot, sieur de Villeferry, capitaine de la porte de la Chambre de la noblesse. — Fol. 35. Taxations des 225 livres à M. Le Compasseur, maire de Dijon, pour ses entrées à la chambre, lors des affaires du pays. — Fol. 77. Paiement de 928 livres 5 sols 6 deniers pour l'achat et la façon de 1,200 jetons d'argent et 2,300 de cuivre, gravés aux armes et devise des États. Recette 1,379,158 livres, dépense 1,364,270 livres. — Triennalité de 1626-1629. — Fol. 107. Imposition de 93,777 livres pour le remboursement des avances faites durant les dernières années par les communautés, pour l'entretien des garnisons. — Fol. 135. Paiement de 6,735 livres pour les frais des voyages des Élus en cour, en 1626, à l'effet de solliciter la révocation de l'édit d'institution d'une cour des aides et l'incorporation à la gabelle de la crue de 30 sols par minot de sel. — Fol. 146. Remboursement des étapes fournies par les communautés aux troupes de passage. — Fol. 162. Paiement de 50 livres pour les fagots et le bois de chauffage de la chambre des Élus. — Fol. 182. Paiement de 150 livres aux patrons des cinq grands bateaux qui avaient mené d'Auxonne à Lyon cinq compagnies du régiment d'Uxelles. — Triennalité de 1633-1635. — Fol. 215. Paiement de 6,000 livres par année pour la réparation des grands chemins ; — fol. 229, de 833 livres pour les droits de tapis, « calemarts », écritaires et porteplumes et bougies dus aux Élus pour l'imposition de l'octroi et du taillon ; — fol. 249, de 50 livres au garde des livres et papiers de la Chambre des comptes pour recherche et production des comptes des États durant la triennalité ; — fol. 299, de 5 livres aux sergents de la mairie de Dijon qui avaient porté les vins offerts aux Élus lors de l'imposition du taillon. — Fol. 302. Dépenses pour les réparations faites à la chambre des Élus, à la Table de Marbre et pour la démolition du château de Lourdon-les-Cluny. — Triennalité de 1636-1638. — Fol. 319. Imposition de 640,729 livres pour les frais extraordinaires de la guerre, la finance de la recherche des nouveaux acquêts et les affaires du pays ; — de 801,359 livres ordonnée par le Roi et le prince de Condé pour la subsistance

des garnisons et les indemnités de terrains pris pour les fortifications de Dijon, Beaune, Chalon et Auxonne. — Fol. 337. Dons de 46,000 et 34,000 livres faits par les États à Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 339. Autre de 4,000 livres au duc d'Enghien son fils, de l'avis de son père qui avait refusé une plus grande somme, et ce afin de l'inciter à s'employer au bien et soulagement de la Province. — Fol. 384. Taxations des Élus à l'assemblée des États convoquée à Beaune au mois de novembre 1636 à l'effet de pourvoir à la subsistance des troupes mises en garnison dans la Province — Fol. 389, 391, 396. Frais de la levée des pionniers envoyés au siège de Dôle en juillet 1636. — Fol. 392. Messenger envoyé à Auxonne s'enquérir si c'était de cette ville ou de celle de Dôle qu'avaient été tirés les coups de canon entendus à Dijon le 13 janvier 1637. — Fol. 399. Levée de pionniers et gens de guerre faite en Bourgogne pour s'opposer aux ravages et brûlement sur les frontières, d'août à novembre 1636. — Fol. 401. Paiement de 400 livres à A. Grangier, libraire, pour la réimpression de la coutume avec plusieurs adjonctions. — Fol. 402, 404. Messagers envoyés en janvier-mars 1638, du côté de Saint-Seine-sur-Vingeanne et sur les frontières du Comté, s'enquérir des courses des ennemis. — Fol. 409. Gravure des coins, fabrication de 4,350 jetons d'argent, 2,200 de rosette, treize bourses de velours, treize bourses en cuir brodées en soie, 48 bourses en cuir simple payées 4,384 livres 5 sols 6 deniers. — Fol. 411. Munitions menées à l'armée du duc de Saxe-Weimar à Mirebeau et Saint-Seine-sur-Vingeanne en 1637 et 1638. — Cavaliers levés par M. de Cussigny au mois d'août 1636 pour s'opposer aux courses des ennemis. — Commissions données par le duc d'Enghien à plusieurs gentilshommes, à l'effet d'accompagner l'armée du duc de Longueville traversant la Bourgogne et veiller à empêcher les désordres des gens de guerre (1638). — Fol. 422. Paiement des sommes allouées au grand prévôt et à ses archers rassemblés en 1636 pour s'opposer aux ravages des ennemis. — Fol. 424. Autre de 4,892, à la compagnie de cavalerie de milice levée au mois d'août 1636 pour le même objet. Elle était commandée par M. de Torcy, lieutenant, et Lebreth, cornette. Elle défendit Mirebeau contre les impériaux. — Fol. 427. Paiement de 83,663 livres pour la dépense du régiment de milice levé dans la Province à ce même effet : son effectif était de 4,670 hommes. Le capitaine Brocard défendait les passages de la Bèze. MM. de Villecomte, de Gand-Chalvosson, de la Motte du Buis, de la Rochette du Buis, de Saint-Genois, de Montboson, Millière d'Aiserey, de Richebourg, Mochet de la Beluze, de Vollenay, d'Abenton de Jancigny, Commeau de la Serrée, de la Motte-Montboson comptaient aussi parmi les capitaines. — Chaque compagnie avait ses lieutenants, enseignes, ser-

gents, corporaux, anspessades et tambour. — Fol. 436. Dépenses de 36,741 livres, faite de septembre à décembre 1636, pour la subsistance des régiments d'Enghien, de Conti et de Vivarais, des garnisons cantonnées à Saint-Seine-sur-Vingeanne, à Talant, à Fontaine, à Saint-Jean-de-Losne, à Verdun, pour arrêter l'armée impériale conduite par le duc de Lorraine et le général Galas et se jeter dans Dijon au cas que cette ville fût assiégée. — Fol. 438. Paiement des 10,000 livres votées par les États rassemblés à Beaune pour l'entretien des garnisons de Dijon, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne, Saint-Seine, Mirebeau, Talnay et Verdun en 1637. — Fol. 443. Compagnie des gendarmes de Monsieur le prince établie en garnison à Mirebeau en 1637, pour assurer la rentrée des récoltes et empêcher les courses des ennemis. — Fol. 444. Subsistance des régiments d'infanterie de Roncherolles, de la Mothe-Houdancourt et de Repaire, de cavalerie de Vatrouville du Terrail de Villefranche, de Marsin de Montbrun de Treilly, d'Enghien, de Beauregard, des Roches-Baritaud, faisant partie de l'armée du duc de Longueville qui, en 1638, avaient relevé les autres garnisons et occupaient la Bourgogne. — Fol. 465. Sur l'ordre du Roi, la compagnie de carabins du sieur de Saint-Germain est attachée à la personne du duc d'Enghien, commandant militaire de la Province. — Recette 4,448,664 livres. Dépense 4,404,495 livres.

C. 3872. (Registre.) — In-folio, 338 feuillets, papier.

1639-1644. — États de l'administration des Élus (5<sup>e</sup> registre). Triennalité de 1639-1641. — Fol. 1. Imposition de 256,351 livres pour le don gratuit ; — de 264,499 livres, restant des 400,000 livres votée au Roi pour les dépenses de la guerre. — Fol. 23. Gages des maîtres des postes d'Auxerre, Préhy, Lichères, Noyers, Sanvignes, Aisy, Montbard, Éringes, la Villeneuve, Chanceaux, Fromenteau, Pâques, Dijon, Gevrey, Nuits, Beaune, Demigny, Chalon, Sennecey, Tournus, Macon, Saint-Oyan et la Maison-Blanche. — Fol. 57. Paiement de 255,240 livres d'indemnités aux propriétaires des terrains pris pour les fortifications d'Auxonne, Dijon, Beaune et Chalon. — Fol. 72. Don de 3,000 livres fait par les États au duc d'Enghien et achat d'une bourse pour les offrir ; — de 200 livres à J. Richard, Ch. Fevret et P. Guillaume, avocats et conseils des États. — Fol. 77. Aumône de 200 livres au couvent des Clarisses d'Auxonne pour la réparation de leurs bâtiments. — Fol. 83. Entretien à Mirebeau de la compagnie de carabins du sieur de la Roche pour empêcher les courses des Comtois et frais de la levée d'hommes armés de faux, envoyés en 1640 à l'armée du duc de Villeroy pour faire le dégât autour de Gray. — Fol. 89. Ce duc qui commandait en Bourgogne en absence du prince de Condé et de son fils, envoie des compagnies de cavalerie à Mirebeau, Fontaine-

Française, Auxonne et Saint-Jean-de-Losne pour donner la chasse aux coureurs francs-comtois. — Fol. 104. Paiement de 400 livres à Brocard de Chasans, capitaine au régiment d'Enghien, qui sur l'ordre du prince avait rompu tous les passages de la Bèze depuis Mirebeau jusqu'à Vonges. — Fol. 113. Aumône de 150 livres au couvent des Minimes de Dijon pour les aider dans la tenue du chapitre général convoqué en 1641. — Recette 411,083 livres. Dépense 3,891,941 liv. Triennalité de 1642-1644. — Fol. 163. Imposition de 697,984 livres pour l'entretien des garnisons, la réparation des grands chemins et les affaires du pays ; — fol. 167, id., de 1,212,148 livres pour la subsistance des troupes. — Fol. 226. Gages de 2,476 livres aux Élus des Ordres, maire de Dijon, Élu du Roi, députés de la Chambre des comptes et greffier en procédant au département des impositions. — Fol. 241. Don habituel de 9,000 livres au marquis de Tavanois, lieutenant général des bailliages de Dijon, Châtillon et Bar-sur-Seine, et de 3,000 livres chaque au comte de Commarin, lieutenant général des bailliages d'Autun, d'Auxois et d'Auxerrois ; au comte de Fleix, lieutenant général du Mâconnais, marquis d'Uxelles, lieutenant général au Chalonnais et comte de Montrevel, lieutenant général du Charollais. — Fol. 251. Aumônes aux couvents de cordeliers de Louhans, de Chalon, de Beaune, d'Autun, de Mâcon, de Châtillon, de Tanlay, du Beuvray, de Dijon ; — fol. 259, de 30 livres à J. Garain, ministre protestant converti. — Fol. 296. Paiement de la somme de 25 livres à Pierrette Gauthey, servante de l'huissier de Saule, concierge de la chambre des Élus pour le balayage et l'entretien de ladite chambre. — Fol. 303. Paiement de 60 livres à J. Loison, pâtissier, pour les buvettes portées au couvent des Cordeliers lors de l'assemblée des « Petits États » au mois de novembre 1643. Recette 5,258,571 livres. Dépense 5,202,392 liv.

C. 3373. (Registre.) — In-folio, 431 feuillets, papier.

**1645-1658.** — États de l'administration des Élus (6<sup>e</sup> registre). Triennalité de 1645-1647. — Fol. 1. Impositions de 1,933,164 livres 13 sols votées au Roi. — Fol. 20. D'après la liste des maîtres de poste la ligne de courriers d'Auxerre à Dijon passait par Chablis, Tonnerre, Tanlay, Glan, Fontaines-Sèches, Savoisy, Fontaine-en-Duesmois, la Villeneuve-les-Convers, Chanceaux, Saint-Seine, Pasques, Dijon. — Fol. 72. Taxations faites au maire de Dijon et aux députés de la Chambre des comptes lors de l'assiette des divers impôts. — Fol. 85. Don de 25,000 livres fait par les États au duc d'Enghien, fils de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. — État de 27,000 livres, « ordonnées estre distribuées par M. le prince en reconnaissance aux per-

sonnes qu'il jugera servir la Province. » — Fol. 95. Aumône de 75 livres aux Clarisses d'Auxonne pour la réparation de leur dortoir. — Fol. 96. Entretien de la compagnie de carabins de la Roche, établie à Mirebeau pour la défense de la frontière. — Fol. 186. Recette 4,838,130 livres. Dépense 4,736,359 livres. — Fol. 192. Triennalité de 1648-1650. — Fol. 199. Imposition de 429,612 livres pour le rachat du droit annuel qui se levait sur les hôteliers et d'une crue sur le sel. — Fol. 210. Gages de 4,000 livres par an de Bénigne Joly, greffier des États. — Fol. 236. Taxations faites aux députés de la Chambre des comptes, maire de Dijon, Élu du Roi, greffier, avocats, conseil et syndics, pour leur assistance à la Chambre des Élus pour les affaires du pays. — Fol. 241. Don de 2,000 livres à M. de Machault, intendant de justice, police et finances. — Fol. 243. Don de 40,000 livres au prince de Condé pour la suppression des 80,000 livres, imposées à la Province en augmentation du taillon. — Fol. 245. Aumône de 12 livres aux couvents des ordres mendiants de la Province. — Fol. 247. Paiement de la somme de 332,922 livres 17 sols pour le remboursement aux communautés des étapes fournies aux troupes cantonnées en Bourgogne en 1648 et 1649, et le paiement des troupes commandées par le duc de Vendôme pour le siège de Seurre en 1650. — Fol. 275. Paiement de 25 livres à Michon, peintre, « pour l'image d'un crucifix estant en la Chambre des Esleus. » — (Manquent les triennalités de 1650-1656.) Fol. 286. Triennalité de 1656-1658. — Fol. 288. Imposition de 232,871 livres pour le taillon, l'entretien de la maréchaussée et les gages des officiers du pays. — Fol. 296. Autre de 367,580 livres, quote-part de la Province dans la somme de 18,500,000 levée sur toute la France pour la subsistance et l'entretien des troupes pendant les quartiers d'hiver. — Fol. 298. Second terme du million octroyé au Roi en don gratuit extraordinaire et aussi pour la suppression de la Cour des aides, de nouveaux offices, de la création d'un bailliage à Seurre, du redoublement des octrois des villes et autres nouveautés. — Fol. 315. Mention de la décharge accordée par le Roi de la somme de 6,000 livres votée habituellement par les États pour l'entretien des chemins, « sauf à l'imposer ou même une plus grande somme si besoin est à la direction des États. » — Fol. 326. Paiement de 71,000 livres pour la suppression de la Chambre souveraine de Réformation à la Table de Marbre. — Fol. 328. Don de 56,000 livres au duc d'Épernon, gouverneur, tant pour le présent ordinaire que pour les bons offices qu'il a rendus à la Province. — Fol. 417. Sur la somme de 23,600 livres employée aux réparations des ponts et chemins, une somme de 400 livres est distraite au profit des Jésuites du collège Godran de Dijon pour le pavement de leur cour. — Recette 5,547,968 livres. Dépense 4,768,738 livres.

C. 3374. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

**1659-1661.** — États de l'administration des Élus (7<sup>e</sup> registre). — Triennalité de 1659-1661. — Fol. 6. Imposition de 339,888 livres pour l'entretien des garnisons ; — fol. 14, de 482,334 livres pour les étapes et les affaires du pays. — Fol. 16. Don gratuit extraordinaire d'un million accordé au Roi par l'assemblée des États, le 31 décembre 1659. — Fol. 39. Les maîtres de poste d'Auxerre à Dijon sont établis à Auxerre, Nuits, Prix, Aigremont, Noyers, Aisy, Sanvignes, Montbard, Éringes, La Villeneuve-les-Converts, Chanceaux, Saint-Seine, Val-de-Suzon et Dijon. — Fol. 51. En 1660, Louis de Bourbon, prince de Condé, reprend possession du gouvernement de Bourgogne. — Fol. 68. Gages de 4,000 livres du lieutenant du grand louvetier en Bourgogne. — Fol. 114. Paiement de 36 livres pour l'impression de la harangue adressée au Roi par l'évêque d'Autun, à la tête de la députation des États. — Fol. 120. Paiement de la somme de 4,500 livres pour les réparations des salles voûtées de la tour renfermant les archives de la Chambre des comptes ; — fol. 128, de 258 livres pour les buvettes de la Chambre des Élus. — Fol. 144. Paiement de 9,590 livres « pour la récompense de ceux qui ont tué des loups, louves et loupveteaux, représentés par leurs testes. » — Recette 5,063,307 livres. Dépense 4,809,986 livres.

C. 3375. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

**1662-1670.** — État de l'administration des Élus (8<sup>e</sup> registre). — Fol. 1. Triennalité de 1662-1664. — Fol. 1. Impositions de 288,292 livres pour l'octroi ordinaire ; — fol. 40, de 1,050,000 livres de don gratuit accordé au Roi. — Fol. 12. Emprunt de 300,000 livres sur les deux crues de 40 sols par minot de sel, pour aider à payer le premier terme du million de don gratuit. — Fol. 17. Vente de l'office de receveur du comté d'Auxerre, pour la somme de 25,000 livres. — Fol. 30. Le chauffage du corps de garde des châteaux de Dijon, Auxonne et Chalon coûte 7,800 livres. — Fol. 34. Rachat au prix de 34,000 livres de l'office de contrôleur général de la Chambre des Élus et d'Élu du Roi aux États du Charollais. — Fol. 34. Paiement de 50,000 livres à Monsieur le prince, gouverneur, pour le rachat des offices de contrôleur général de la Chambre des Élus et l'Élu du Roi aux États du Charollais. — Fol. 39. Aumône de 300 livres à l'hospice de Sainte-Reine. — Fol. 40. Gages de 48,000 et 42,000 livres à Guill. Depringles et Denis Rigoley, greffiers en chef des États. — Fol. 51. M. de Bussièrès, capitaine des chasses, touche 600 livres de gages par an. — Fol. 63. Taxation de 2,058 livres 12 sols à la Chambre des Élus, pour le département de l'octroi. — Fol. 83. Paiement de 3,824 livres à J. Varin, conducteur principal de la monnaie du Roi, pour la fabrication de 2,000 jetons d'ar-

gent et 100 d'or. J. Hardy, graveur, touche 190 livres pour celle de 7 milliers de jetons de rosette. — Fol. 84. Paiement des 100 livres allouées par les États à Gré-Buvée, dit le capitaine Cravate, pour ses services ; — fol. 89, de 9 livres au sieur Redoutey, pour le rachat d'un ancien registre de la Chambre des Élus. — Fol. 92, de 250 livres aux deux commissaires envoyés pour constater les dommages causés par la grêle à Vitteaux et dans les environs. — Fol. 100. Aumône de 300 livres aux Feuillants de Fontaine, pour subvenir à la reconstruction de leurs bâtiments. — Fol. 110. Les réparations des grands chemins montent à 8,814 livres. — Recette 4,153,419 livres. Dépense 3,945,990 livres. — Triennalité de 1665-1667. — Fol. 140. Vote de 725,160 livres pour l'impôt du taillon. — Fol. 160. Paiement du million et 50,000 livres de don gratuit ordinaire et extraordinaire accordé au Roi. — En 1665, les lieutenants généraux au gouvernement de Bourgogne sont MM. les comtes d'Amanzé, de Commarin, d'Entragues, les marquis d'Uxelles, de Saint-Martin. — Fol. 183. Gages de 4,000 livres à Jacques Ferrand, lieutenant général de la louveterie de Bourgogne ; — de 4,800 livres à M. de Bussièrès, capitaine des chasses. — Fol. 196. Paiement de 27,905 livres pour les taxations de la Chambre des Élus et des greffiers, lors de l'assiette des impositions ordinaires et extraordinaires. — Fol. 206. Frais de voyages des Élus et autres officiers de la Chambre. — Fol. 207. Taxation de 2,754 livres à M. de Bouton-Chamilly, Élu de la noblesse, pour 153 journées employées au voyage d'honneur à Paris. — Fol. 214. Paiement de 25 livres aux sergents de la mairie de Dijon qui ont porté les vins d'honneur aux députés des derniers États. — Fol. 230. Paiement de 22 livres à Roger, graveur, pour deux cachets aux armes de la Province. — Recette 4,012,065. Dépense 3,828,483 livres. — Fol. 236. Les primes pour la destruction des loups montent à 1,949 livres. — Recette 4,012,065 livres. Dépense 3,828,483 livres. — Triennalité de 1668-1670. — Fol. 283. Imposition de 702,746 livres pour l'entretien des garnisons. — Fol. 303. Dépense des 52,860 livres de gages des prévôts de maréchaussée. — Fol. 364. Taxations à 6,000 livres des vacations des membres de la Chambre des Élus pour leurs emplois et les entrées extraordinaires. Recette 4,794,417 livres. Dépense 4,446,721 livres.

C. 3376. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

**1671-1676.** — États généraux d'administration des Élus (9<sup>e</sup> registre). — Triennalité de 1671-1673. — Fol. 4. Imposition de 1,122,138 livres pour la subsistance et l'exemption des garnisons dans la Province. — Fol. 30. Gages des maîtres de poste depuis Auxerre à Mâcon, par Noyers, Montbard, Saint-Seine, Dijon, Beaune, Chalon. — Fol. 40. Gratification de 3,000 livres à Colbert, ministre d'État. — Fol. 78. Paie-

ment de 115 livres à P. Palliot, imprimeur, pour impressions de délibérations, ordonnances et billets. — Fol. 92. Paiement de 10 livres au distributeur des lettres et paquets du bureau de la poste. — Fol. 109. Dépense de 2,400 livres pour les intérêts payés aux receveurs particuliers des États des principaux à eux accordés en l'assemblée des États de 1668, pour leur dédommagement des taxes qu'ils ont souffertes à cause de la révocation de la Chambre de justice. — Fol. 164. Autre de 156,050 livres pour le rachat des francs-fiefs. — Fol. 189. Recette 3,979,293. Dépense 3,586,739 livres. — Triennalité de 1674-1676. — Fol. 197. Le Roi ayant obligé la Province à payer en termes de 12 mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, le montant de ce qui lui est dû, les Élus, après en avoir conféré avec Colbert, passent marché avec J. Simon, traitant, qui, moyennant une remise de 9 deniers pour livre, consent à en faire l'avance. — Fol. 199. Emprunt de 127,500 livres pour la guerre de Franche-Comté. — Fol. 309. Achat pour 46 sols d'un soufflet et de mouchettes pour la Chambre des Élus. — Fol. 320. Tapisserie des bancs de la Sainte-Chapelle destinés aux Élus. — Fol. 340. Dépense de 63,795 livres pour la réparation des grands chemins. — Recette 4,484,391 livres. Dépense 4,622,787 livres.

C. 3377. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

**1677-1679.** — États d'administration des Élus (10<sup>e</sup> registre). Triennalité de 1671-1679. — Fol. 6. Outre un don particulier de 3,000 livres, Colbert a sa part d'un fonds de 26,500 livres voté par les États pour dons et reconnaissances. — Fol. 7. Roger, graveur à Dijon, grave les jetons de la triennalité. — Fol. 33. Ordonnances diverses pour le paiement des réparations faites sur les chemins. — Fol. 36. Réparation du pont Gaulpain à Dijon. — Fol. 51. Les frais d'étapes montent à 540,326 livres 16 sols 4 deniers. — Fol. 64. Paiement de 10 livres à J. Clerc, distributeur des lettres de la poste; — fol. 85, de 45 livres au gardien de l'avenue de la Porte-d'Ouche. — Fol. 90. L'impôt du tailon s'élève à 344,152 livres 2 sols 6 deniers.

C. 3378. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

**1679-1681.** — États d'administration de la triennalité (11<sup>e</sup> registre) contenant vingt-cinq chapitres de recette dont le total monte à 4,818,632 livres et 50 chapitres de dépenses, plus celui des débits des comptes rendus par le trésorier général, lesquels montent à 4,897,196 livres. — Fol. 77. Paiement de 86,000 livres pour l'acquittement des garnisons de l'année. — Fol. 78. Construction des levées de Couternon et de Bressy; — fol. 82, du pont d'Auxonne; — fol. 74, du pont sur le cours du Roïn près Beaune. — Fol. 103. Remboursement de capitaux de rentes empruntés. — Fol. 117. Imposition

de 6,000 livres sur le bailliage de Chalon pour l'ouverture d'une place publique devant l'église Saint-Vincent de cette ville. — Fol. 124. Construction du pont de Genlis.

C. 3379. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

**1682-1684.** — États de l'administration des Élus durant la triennalité (12<sup>e</sup> registre). — Fol. 13. Recettes de 33,025 livres à cause des remises faites par le Roi pour le port et le transport à Paris des deniers versés chaque mois au trésor royal; — fol. 30, de 373,040 livres sur deux crues de 50 sols par minot de sel en 1682 et 1683. — Fol. 32. Le trésorier général Bazin touche 9,593 livres 3 sols 6 deniers de gages. — Prosper Bauyn élu du Roi 1500. — Fol. 43. Louis de Thésut, chanoine de la cathédrale d'Autun, Bretagne, prieur du Val-Croissant, alcades du clergé, touchent pour leur commission chacun 756 livres; MM. de Carbonnel et de Foudras, alcades de la noblesse, chacun autant; Claude de la Ramisse et Cl. Galoche, alcades du Tiers-État, le premier 504 livres, le second 480 livres; — fol. 48, Rouillet, ingénieur, reçoit 660 livres pour 106 journées employées à l'inspection des ponts et chaussées. — Fol. 52. On paye aux traiteurs Graver et Arsant 380 livres pour les buvettes des alcades. — Fol. 102. Gratification de 6,000 livres à M. de Châteauneuf, secrétaire d'État ayant le département de la Province; — de 2,000 livres à M. de la Rivière, capitaine des gardes du gouverneur; — fol. 108, de 300 livres au missionnaire envoyé à Buxy par l'évêque de Chalon pour catéchiser les protestants. — Somme totale de la recette de l'année 1684, 4,862,024 livres. Dépense, 4,631,788 livres.

C. 3380. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

**1685-1687.** — État de l'administration des Élus pendant la triennalité (13<sup>e</sup> registre). — Fol. 4. Recette de l'emprunt de 147,500 livres pour la solde des étapes; — fol. 12, de celui de 72,000 livres à l'effet de compléter la somme de 500,000 livres imposée pour la subsistance des troupes et l'exemption des logements militaires. — Fol. 26. Gages de 1,000 livres à Prosper Bauyn, Élu du Roi, ayant acquis la charge de grand loutetier de Bourgogne et de 600 livres comme capitaine des chasses; — fol. 42, de 150 livres pour 6 mois des gages de Jean Géliot, commis au greffe des États. — Fol. 55. Les dépenses du personnel de la maréchaussée montent à 21,608 livres. — Fol. 59. Celles pour le service des ponts et chaussées payées sur l'impôt des garnisons montent à 37,573 livres. — Recette 4,282,723 livres. Dépense 4,287,472 livres.

C. 3381. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

**1688-1689.** — États de l'administration des Élus (14<sup>e</sup> registre). — Fol. 12. Recette d'un emprunt de 140,000 livres

pour le don gratuit au Roi. — Fol. 24. Imposition de 385,089 livres sur le taillon. — Le prince de Condé exerce les charges de grand louvetier et de capitaine des chasses. Il en touche les émoluments. — Fol. 46. Le remboursement des étapes aux communautés s'élève à 155,210 livres. — Fol. 70. Arpentage des prairies fourragées par les troupes du camp de cavalerie de la Saône. — Fol. 82. Paiement de 20.000 livres sur les 90,000 du marché conclu avec Ét. Le Hongre, sculpteur du Roi, pour la statue équestre de Louis XIV, érigée à Dijon. — Fol. 99. Secours de 1,400 livres accordé à l'hôpital d'Arnay. — Fol. 114. Paiement de 67 livres 10 sols à J. Dubois, sculpteur, pour des dessins par lui faits pour le Palais des États. — Recette 5,031,697 livres. Dépense 4,991,256 livres.

C. 3382. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

**1690-1693.** — États de l'administration des Élus (15<sup>e</sup> registre). — Fol. 1. Recette de l'impôt des garnisons en 1690 : 227,111 livres. — Fol. 46. Celles de celui de 1691, à 259,819 livres. — Fol. 262. Celles de 1692, à 253,354 livres; — fol. 190, de 1693, 253,535 livres. — Fol. 81. Fonds de 11,481 livres pour les gages des maîtres de postes. — Fol. 86. Constructions faites à la levée de Chalon à Saint-Marcel; — fol. 100, du pont de Bar-sur-Seine. — Fol. 106. Paiement de 684 livres pour les buvettes de la seconde séance des alcades. — Fol. 133. Remboursement au trésorier général de 1,081 livres payées en 1680, pour destruction des loups. — Fol. 150. Gratifications de 3,000 et de 4,000 livres votées par les États à Brulart, premier président du Parlement et de Harlay, Intendant de Bourgogne. — Fol. 158. Au voyage d'honneur, l'Élu du clergé et celui de la noblesse sont taxés à raison de 18 livres par jour, celui du Tiers-État, les deux greffiers et le trésorier, à 12 livres, le procureur-syndic à 8 livres. — Fol. 170. Payé à la Chambre des comptes la somme de 1,858 livres 4 sols pour les épices et les 2 sols pour livre du compte des crues de sel, 6 livres aux six secrétaires de ladite Chambre et 5 sols au premier huissier. — Fol. 327. Paiement du tiers de 10,000 livres à Mansard, architecte des bâtiments du Roi, pour ses peines et voyages à l'occasion de la construction du Palais des États; — de 1,800 livres à F. Masson, menuisier-sculpteur, pour travaux au même Palais. — En 1692, la recette est de 2,693,217 livres et la dépense de 2,640,438 livres.

C. 3383. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

**1693-1696.** — États de l'administration des Élus (16<sup>e</sup> registre). — En 1693 l'impôt du taillon monte à 816,109 livres. — Fol. 33. En 1694 à 841,984 livres. — Fol. 60. En 1695 à 888,487 livres. — Fol. 74. En 1696 à 805,698 livres. — Fol. 79. Paiement de 25,000 livres au receveur des épices de la Chambre des comptes pour les épices

et l'apurement des comptes des octrois des villes. — Fol. 81. Le trésorier général percevait 1 pour cent sur les sommes qu'il touchait. — Fol. 83. Paiement de 2,600 livres pour le chauffage et l'éclairage des corps de gardes des châteaux de Dijon, Auxonne et Chalon. — Fol. 91. Réparations des ponts de Verdun, de Renève et d'Athée. — Fol. 101. Gages de 120 livres au gardien de la porte de la chambre des Élus. — Fol. 103. Paiement des archers de la maréchaussée envoyés dans diverses communautés pour en ramener les retardataires du régiment de la milice. — Fol. 133. Gratifications de 2,600 livres à M. Caillet, premier secrétaire des commandements de Monsieur le Prince, gouverneur de Bourgogne, plus de 2,000 livres lors du voyage d'honneur; de 2,600 livres au sieur Lombard, autre secrétaire des commandements; — de 1,800 livres à Maret, secrétaire, et 100 livres à leurs sous-commis; — aux suisses 66 livres, aux valets de pied 60 livres; — aux porteurs 6 livres 5 sols. — Fol. 138. Paiement de 1,400 livres au sieur Santeuil, chanoine de Saint-Victor à Paris, « pour les vers qu'il a faits et qu'il fera sous la figure équestre de S. M. et à l'honneur de la Province. » — Fol. 252. La recette des quatre années s'élève à 13,189,738 livres et la dépense à 13,128,934 livres.

C. 3384. (Registre.) — In-folio, 503 feuillets, papier.

**1696-1700.** — États de l'administration des Élus (17<sup>e</sup> registre). — Fol. 13. L'impôt pour la subsistance des troupes et l'exemption des garnisons monte en 1696 à 535,305 livres. — Fol. 133. En 1697 à 533,996 livres. — Fol. 263. En 1698 à 534,888 livres; — fol. 397, à 532,551 livres. — Fol. 33. Paiement de 10,266 livres pour les gages des maires nommés par la Province. — Fol. 63. Commission donnée à M. de Mucie, conseiller maître des comptes, pour passer en revue le régiment de la milice. — Fol. 89. Gratification de 1,700 livres au secrétaire de l'Intendant Ferrand; — fol. 92, de 1,000 livres à l'hôpital général de Dijon; fol. 94, aux laquais de MM. de Pontchartrain et de Châteauneuf, secrétaires d'État, 37 et 25 livres. — Fol. 500. La recette des années 1696-1699 monte à 12,258,446 livres et la dépense à 12,194,077 livres.

C. 3385. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

**1700-1702.** — États de l'administration des Élus (18<sup>e</sup> registre) pendant cette triennalité. Ce volume est précédé d'un avertissement rédigé par M. Chartraire de Montigny, trésorier général de la Province, et destiné à faciliter aux États et aux alcades l'examen et le contrôle de l'État. — Fol. 51. L'impôt du don gratuit ordinaire s'élève, en 1700, à 92,596 livres; — fol. 130, en 1701, à 93,324 livres; — fol. 134, en 1702, à 106,806 livres. — Fol. 111. Paiement de 1,000 livres

pour la réparation des bains de Bourbon-Lancy. — Fol. 116. Impôt pour l'entretien des levées de Verdun, sur les communautés intéressées. — Fol. 106. Établissement de la capitation pour subvenir aux frais de la guerre ; la généralité de Bourgogne est taxée à un million, dont 820,000 à la charge du Duché. — Fol. 136. Emprunt de 270,000 livres pour le paiement du don gratuit. — Fol. 180. Allocation de 2,874 livres pour les réparations et l'embellissement de l'auditoire du bailliage d'Autun. — Fol. 248. Recette de la triennalité, non compris la capitation et les francs-fiefs, 9,681,022 livres. La dépense sous les mêmes réserves, 9,655,796 livres.

C. 3386. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

**1703-1705.** — États de l'administration des Élus pendant la triennalité. Chaque année forme un exercice divisé par recette et dépense. Dans la première série figurent les recettes du taillon, des garnisons, de la subsistance des troupes et des logements militaires, du don gratuit de l'octroi ordinaire, des emprunts, des remises accordées par le Roi, des emprunts pour les ponts et chaussées, de ceux pour le don gratuit, pour l'octroi ordinaire, pour les débits de comptes des receveurs, des revenants bons des étapes, de l'augmentation des monnaies sur les espèces, des 4 sols par jour avancés aux soldats de milice, des deux crues de sel, des dix sols par minot de sel, du rachat de divers édits bursaux, de la capitation et des octrois de Saône. Cette recette totale monte, pour la triennalité, à 11,264,061 livres. La dépense à 11,056,484 livres.

C. 3387. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

**1706-1708.** — États de l'administration des Élus de cette triennalité (20<sup>e</sup> registre). Les chapitres de la dépense comprennent, en 1706, les dépenses du taillon, des garnisons, de la subsistance et du logement des troupes, du don gratuit, de l'octroi ordinaire, du produit des crues, des 10 sols par minot, des octrois de Saône, de la capitation, du rachat des Édits, lesquelles montent, pour la triennalité, à 12,653,701 livres 9 sols 9 deniers et la recette à 12,494,670 livres 16 sols ; partant la dépense excède la recette de 161,030 livres 13 sols 1 denier.

C. 3388. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

**1709-1711.** — États de l'administration des Élus pendant la triennalité (21<sup>e</sup> registre). — Fol. 16. La recette de l'octroi ordinaire s'élève en 1709 à 117,113 livres ; — fol. 200, en 1710 à 118,903 livres ; — fol. 329, en 1711 à 118,394 livres. — Fol. 50. Pain fourni aux villageois employés à rélargir le chemin entre le Val-de-Suzon, Saint-Seine et Chanceaux, afin de prévenir les vols qui s'y commettaient fréquemment. — Fol. 65. Paiement de Bénigne Berbis, baron d'Esbarres,

CÔTE-D'OR—SÉRIE C. — TOME III.

Jacques de la Course, écuyer, baron d'Arcelot, commissaires pour la vérification des titres produits par les gentilshommes demandant leur admission aux États. — Fol. 75. Gages de M. de Noinville, architecte des États de Bourgogne. — Fol. 87. Paiement de 565 livres au même pour la décoration de la salle d'assemblée des États. — Fol. 92. Charroi de 166,400 livres de poudre depuis Vonges à Auxerre à raison de 35 livres le millier. — Fol. 151. Paiement de 156 livres à Hercule Lebreton, graveur à Paris, pour la gravure des coins de jetons. — Fol. 152. Aumônes de 12 livres aux couvents des Cordeliers de Dijon, Beaune, Chalon, Autun, Louhans, Sainte-Reine, Châtillon-sur-Seine, Auxerre et Tanlay. — La recette totale monte à 10,714,409 livres et la dépense à 10,563,063 livres.

C. 3389. (Registre.) — In-folio, 386 feuillets, papier.

**1712-1714.** — États d'administration des Élus de cette triennalité (22<sup>e</sup> registre.)—Fol. 35, 115 et 300. La recette de la remise accordée par le Roi, monte pour 1712 et 1714 à 28,750 livres. — Fol. 99. Vote de 4,000 livres à la ville de Saulieu pour la construction d'une halle. — Fol. 139. Paiement de 352,817 livres pour les arrérages des rentes constituées sur la Province. — Fol. 168. En 1713, 80,140 livres sont employées à la réparation des ponts et chaussées. — Fol. 218. Taxation de 2,751 livres aux Élus pour l'imposition de la subsistance des troupes. — Fol. 235. Aumônes de 800 livres à l'abbaye des Bernardines du Lieu-Dieu à Beaune ; de 100 livres aux couvents de Clarisses d'Auxonne et de Seurre. — Fol. 239. Gratifications faites par les Élus aux Suisses et valets des ministres et autres personnages visités lors du voyage d'honneur. — Recette de la triennalité 15,120,495 livres, dépense 14,600,714 livres.

C. 3390. (Registre.) — In-folio, 369 feuillets, papier.

**1714-1717.** — États de l'administration des Élus pendant cette triennalité (23<sup>e</sup> registre). — Fol. 21. Emprunts de 265,666 livres en 1714 pour le paiement du don gratuit ; — fol. 124, de 266,700 en 1715 ; — fol. 259, de 270,000 en 1716. — Fol. 157. En 1715 la dépense pour la destruction des loups monte à 1,865 livres. — Fol. 181. L'entretien du haras et le traitement de l'inspecteur coûtent 23,000 livres. — En 1716 80,000 livres sont employées aux ponts et chaussées. — Recette totale 15,439,224 livres, dépense 15,073,246 livres.

C. 3391. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

**1717-1720.** — États de l'administration des Élus de cette triennalité (24<sup>e</sup> registre). — Fol. 35. La recette du produit des crues de 40 et 50 sols sur le sel est de 262,510 livres en 1717 ; — fol. 79, de 287,784 en 1718 ; — fol. 117, de

271,031 en 1719; — fol. 209, de 387,530 livres en 1720. — Fol. 134. Paiement de 11,440 livres par an pour les gages des maîtres de poste et des courriers; fol. 140, de 5 livres aux sergents de la mairie de Dijon qui ont présenté les vins d'honneur aux Élus, lors des impositions. — Fol. 167. La seule maison du duc de Bourbon, depuis M. de la Faye, son secrétaire des commandements, le vicomte de Tavanès, capitaine de ses gardes, jusqu'aux bas officiers, reçoit une somme de 29,500 livres de gratification.

C. 3392. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets, papier.

**1721-1723.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (25<sup>e</sup> registre.) — Fol. 20. La recette du produit des octrois de Saône donne 186,000 en 1721, 1722 et 1723. — Fol. 47. Dépenses du *Te Deum* chanté à l'église de la Sainte-Chapelle à l'occasion du rétablissement de la santé du Roi. — Fol. 74. Aumônes de 500 livres aux filles du Bon-Pasteur de Dijon; de 100 livres aux filles de la Providence du même lieu. — Fol. 140. Don de 1,200 livres aux chevaliers de l'arcbuse de Nuits pour les aider à rendre le grand prix. Dans cet état ainsi que dans le précédent la recette et la dépense sont seulement totalisées par année.

C. 3393. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

**1724-1726.** États de l'administration des Élus de la triennalité (25<sup>e</sup> registre.) — Fol. 29. La recette de la capitation produit 561,733 livres en 1724; — fol. 63, 608,612 livres en 1725 et 566,783 en 1726 (fol. 188). — Fol. 45. Imposition de 10,000 livres sur le Mâconnais comme complément de celle de 30,000 votée pour la continuation de la levée de Tournus. — Fol. 79. Aumône de 150 livres aux administrateurs de l'aumône générale d'Autun. — Gages de 120 livres du messager établi à Montcenis. — Fol. 81. Gages de 4,000 livres aux professeurs, agrégés et suppôts de l'Université de Dijon. — Fol. 99. Paiement de 5,366 livres, tiers du prix des constructions faites au couvent des Jacobins pour y loger l'Université. — Fol. 130. Gratification de 200 livres aux deux secrétaires des États; — de 300 livres aux trois huissiers; — fol. 240, de 400 livres à M. de Montferrand, capitaine de la porte de la chambre de la noblesse. — Fol. 264. La recette totale de l'année 1726 monte à 3,680,093 livres et la dépense à 3,563,794 livres.

C. 3394. (Registre.) — In-folio, 501 feuillets, papier.

**1727-1729.** — États de l'administration des Élus pendant la triennalité. — Fol. 2. La recette du taillon s'élève en 1727 à 593,129 livres; — fol. 5, en 1728 à 614,215 livres; — fol. 281, en 1729 à 614,331 livres. — Fol. 59. Gages du messager établi en 1724 à Semur-en-Brionnais. — Fol. 61. L'au-

mône de 500 livres accordée à l'hôpital de Nuits est imposée sur cette ville et le bailliage. — Fol. 68. On impose une somme de 4,176 livres sur le taillon pour les non-valeurs. — Fol. 109. Gages des maires à la nomination de la Province, montant à 3,386 livres; — fol. 142, de 1,500 livres à P.P. de la Bath, ingénieur. — Fol. 151. Paiement du service funèbre en l'honneur de Chartraire de Bierre, trésorier des États, célébré aux Cordeliers de Dijon. — Fol. 179. Paiement de 10 livres au garde des livres de la Chambre des comptes pour ses peines de fournir les papiers nécessaires lors de la reddition des comptes devant la chambre. — Fol. 214. Gratification de 1,700 livres accordée aux secrétaires de l'Intendance; — fol. 219, de 12,000 livres à M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État; — de 6,000 à Pelletier des Forts, contrôleur général. — Fol. 279. La recette de l'année 1728 s'élève à 3,785,959 livres et la dépense à 3,512,928 livres.

C. 3395. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

**1730-1732.** — États de l'administration des Élus pendant la triennalité. — Fol. 3. Recette de 56,161 livres de la caisse de l'extraordinaire des guerres pour rembourser les États des avances faites aux particuliers dont les prés avaient été fourragés par les troupes du camp de la Saône. — Fol. 12. La recette de l'impôt des garnisons monte en 1730 à 484,930 livres; — fol. 57, en 1731 à 438,956 livres; — fol. 217, en 1732 à 444,684 livres. — Fol. 84. Remboursement de 8,000 livres à la ville de Dijon pour fourniture des étapes. — Fol. 89. Entretien des levées de Verdun. — Fol. 94. Taxations de 3,525 livres et 3,200 aux Élus lors de l'imposition du taillon et de la vérification des étapes. — Fol. 101. Réparations faites aux ponts des Gueux et de Villecomte; — au pont biais de la chaussée de Tournus. — Fol. 138. Paiement de 80,416 livres pour remboursement de capitaux prêtés et ar-rérages de rentes. — Fol. 174. Aumône de 300 livres aux pauvres de l'hôpital de Bourbon-Lancy. — Fol. 205. Les recettes de l'année 1731 montent à 3,489,054 et les dépenses à 3,366,097 livres.

C. 3396. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

**1733-1735.** — États de l'administration des Élus de la triennalité qui étaient Gaspard-Thomas de la Valette, évêque d'Autun, Charles-Louis de Montsaunin, comte de Montal, Pierre Gilet, maire de Beaune, députés des trois Ordres (29<sup>e</sup> registre). — Fol. 10. La recette de l'imposition de la subsistance des troupes et de l'exemption des garnisons s'élève en 1733 à 410,468 livres; — fol. 41, en 1734 à 548,184 livres; — fol. 143, en 1735 à 396,014 livres. — Fol. 36. Impositions locales pour la réparation des ponts et chemins. — Fol. 56. Les dépenses du personnel de la maré-



chaussée montent à 7,468 livres. — Fol. 60. Aumône de 600 livres aux pauvres de l'hôpital Saint-Antoine d'Autun. — Fol. 75. Gratification de 600 livres à M. Rogeaud, second secrétaire du garde des sceaux. — Fol. 135. La recette totale de l'année 1734 est de 3,626,94½ livres et la dépense de 3,433,900 livres.

C. 3397. (Registre.) — In-folio, 329 feuillets, papier.

**1736-1738.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (30<sup>e</sup> registre). — Fol. 16. Recette de l'impôt du don gratuit en 1736, 223,026 livres; — fol. 60, en 1737, 247,797 livres; — fol. 221, en 1738, 242, 848 livres. — Fol. 54. Allocation de 60,000 livres pour le service des ponts et chaussées. — Fol. 82. Le revenant bon du fonds des étapes est employé aux constructions du Palais des États. — Fol. 115. Frais de l'enlèvement de l'île du château de Verdun. — Fol. 116. Façon de la grille de fermeture du grand degré du Palais des États. — Fol. 160. Paiement « au préposé au caffè de S. A. S. » des 250 livres à lui accordées par les États. — Fol. 174. Gratifications aux fontainiers, aux suisses des calèches et aux gondoliers de Versailles, à la suite du jeu des eaux et des promenades dans le parc lors de la présentation des cahiers au Roi par les Élus du pays. — Fol. 203. Année 1737. Recette 3,604,745 livres, dépense 3,184,899 livres.

C. 3398. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

**1739-1741.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (31<sup>e</sup> registre). — Fol. 21. Recette de l'impôt de l'octroi ordinaire en 1739, 119,989 livres; — fol. 60, en 1740, 121,933 livres; — fol. 192, en 1741, 119,954 livres. — Fol. 50. La somme de 400 livres accordée aux Capucins d'Autun est imposée sur la ville et le bailliage. — Fol. 77. Aumône de 100 livres aux religieuses de Sainte-Marthe de Dijon et de 300 livres aux chirurgiens de cette ville. — Fol. 78. Allocation de 1,500 livres aux officiers du bailliage de Dijon pour des réparations à la maison de l'auditoire, acquise par les États. — Fol. 93. Frais de construction de la levée de la Ferté-sur-Grosne. — Fol. 101. Entretien de la pendule de la chambre des Élus. — Fol. 139. Gratifications à M. le comte de Tavanès, lieutenant général du Dijonnais, du Châtillonnais et du comté de Bar-sur-Seine; à M. de Beringhem, lieutenant général du Chalonnais; au duc de Châtillon, lieutenant général du Charollais; au comte de Tavanès, lieutenant général de l'Autunois, de l'Auxois et de l'Auxerrois; au vicomte de Tavanès, lieutenant général du Mâconnais et au marquis de Bissy, gouverneur d'Auxonne. — Fol. 208. Paiement de 2,000 livres, prix de la grille de fer entourant la statue équestre de Louis XIV sur la place d'armes à Dijon. — Re-

cette totale de l'année 1741, 3,100,837. Dépense 3,288,621 livres.

C. 3399. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

**1742-1744.** — États d'administration des Élus de cette triennalité (32<sup>e</sup> registre). En 1742, la recette comprend la recette extraordinaire à cause de l'abonnement du dixième; — de 100,000 livres de rente au capital de 2,000,000 créé sur la Province, du taillon, des garnisons, de la subsistance et des exemptions de logements des troupes, du don gratuit, de l'octroi, du rachat des offices municipaux, des revenant bon d'étapes, des débits de compte du trésorier général, des remises accordées par le roi, des emprunts pour subvenir aux malheurs arrivés depuis deux ans aux récoltes, de ceux pour le paiement du don gratuit et de l'octroi, des crues de 40 et 50 sols sur le sel, de 20 sols par minot de sel, des octrois de Saône et des 2 sols pour livre sur cette recette, de la capitation, de l'emprunt pour le paiement de l'augmentation de la capitation et du débet du compte de la capitation. — Fol. 361. Recette totale de l'année 1744, 5,543,978 livres. Dépense 4,800,608 livres.

C. 3400. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

**1745-1747.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (33<sup>e</sup> registre). En 1746. Les chapitres de la dépense de l'État comportent celles du taillon, des garnisons, de la subsistance et des exemptions du logement des troupes, du don gratuit, de l'octroi, des crues de sel des 20 sols par minot de sel, des octrois de Saône, de la capitation, du dixième, de l'emprunt de trois millions. — Fol. 147. Le remboursement des avances faites par les receveurs des bailliages pour la destruction des loups et les ports de lettres, compris dans la dépense des garnisons, monte à 3,084 livres. — Fol. 153. Paiement de 168,054 livres pour l'entretien, l'habillement et les autres dépenses des milices. — Fol. 182. Amendes de 125 et de 50 livres aux couvents des Clarisses de Seurre et d'Auxonne. — Fol. 192. Les épices et les frais du compte du trésorier général s'élèvent à la somme de 1,720 livres. — Recette totale de l'année 1746, 7,938,869 livres. Dépense 7,298,994 livres.

C. 3401. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

**1748-1750.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (34<sup>e</sup> registre). — Fol. 14, 91. La recette pour le rachat des offices municipaux en 1748, 1749 et 1750 monte chaque année à 6,649 livres. — Fol. 14. Les emprunts pour suppléer au remboursement des étapes s'élèvent à 223,547 livres en 1748; — fol. 91, à 43,629 en 1749. — Fol. 52. Paiement de 25 livres aux sergents de la milice bourgeoise, qui ont gardé

la porte du Palais sur la rue, le jour de l'ouverture des États; — de 60 livres pour les buvettes des huissiers des États lors de l'assemblée. — Fol. 68. Gages de 200 livres du garde de la porte de la chambre des Élus. — Fol. 183. Le service des haras coûte 7,666 livres. — Fol. 188. Les taxations pour le voyage d'honneur montent pour les Élus du clergé et de la noblesse chacun à 1,752 livres 13 sols 4 deniers et à 946 livres 4 sols 5 deniers pour ceux du Tiers-État. — Fol. 238. Recette totale en 1748, 4,772,148 livres. Dépense 4,749,986 livres.

C. 3402. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

**1751-1753.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (35<sup>e</sup> registre). — Fol. 16. La recette du produit des crues de 40 et 50 sols sur le sel s'élève en 1751 à 391,406 livres; — fol. 124, à 374,742 livres en 1752, etc; — fol. 258, à 392,265 livres en 1753. — Fol. 39. Indemnité de logement de 800 livres payée à M. de Colmont, commissaire provincial des guerres en Bourgogne. — Fol. 133. Aumône de 600 livres accordée à l'aumône générale de Dijon. — Fol. 136. Autre de 200 livres à la Société de la Miséricorde de Dijon. — Fol. 149. Pose d'un tapis de peaux de moutons noirs autour du bureau des Élus. — Fol. 152. Gratification de 10 livres aux trois porteurs de la poste; — fol. 199, de 3,000 au premier commis du secrétaire d'État Saint-Florentin, chargé des affaires municipales et des magistratures; de 4,800 à celui chargé des affaires des États; de 1,200 livres à deux autres commis. — Recette 4,165,677 livres. Dépense 4,169,550 livres.

C. 3403. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

**1754-1756.** États d'administration des Elus de la généralité (36<sup>e</sup> registre). — Fol. 19. La recette du produit de la crue de 20 sols par minot de sel s'élève à 43,857 livres en 1754; — fol. 124, à 44,566 en 1755; — fol. 230, à 35,529 en 1756. — Fol. 35. Les dépenses pour les ponts et chaussées sont payées sur le chapitre des garnisons. — Fol. 42. Paiement de 699 livres pour le port du portrait du roi Louis XV, donné par lui aux États de Bourgogne. — Fol. 43. Allocation de 200 livres à M<sup>me</sup> Mousseux, veuve de l'architecte des États, pour l'éducation de son fils. — Fol. 44. Gratification de 1,200 à Loquin, courrier du cabinet du Roi, qui a apporté la nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne. — Fol. 89. Travaux de construction de la levée d'Arc-sur-Tille et de la canalisation des rivières. — Fol. 133. Aumônes de 600 livres accordées aux pauvres de l'hôpital d'Auxonne et de 400 à celui de Semur. — Fol. 310. Recette totale en 1746 3,729,818 livres, dépense 3,435,296 livres.

C. 3404. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

**1757-1759.** — États de l'administration des Élus de cette triennalité (37<sup>e</sup> registre). — Fol. 16. Le produit de la ferme des octrois de Saône est de 275,000 en 1757 et 1758 et de 263,000 en 1759. (Fol. 228.) — Fol. 34. Paiement d'une somme de 300 livres à Lejolivet, sous-ingénieur, pour le dessin destiné à la gravure du feu d'artifice tiré le 2 février 1757 à l'occasion de l'attentat de Damiens et du rétablissement de la santé du Roi. — Fol. 40. Entretien des plantations de la route de Dijon à Beaune. — Fol. 44. Paiement de 480 livres à Pollio, maître de chapelle de la Sainte-Chapelle, pour la messe du Saint-Esprit chantée le 21 novembre 1757, jour de l'ouverture des États. — Fol. 66. La subsistance des gardes à cheval du prince de Condé, les honoraires du capitaine, du lieutenant et de l'enseigne coûtent par an à la Province 49,384 livres. — Fol. 67. M. de Chanrenault, commandant militaire de Dijon, touche une indemnité de 1,500 livres. — Fol. 143. Construction du pont de Cravant. — Fol. 185. Reconstruction de la chapelle Saint-Jacques, près de la ville de Charolles. — Fol. 306. Recette totale de l'année 1759 5,329,909 livres. Dépense 4,954,093 livres.

C. 3405. (Registre.) — In-folio, 337 feuillets, papier.

**1760-1762.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (38<sup>e</sup> registre). — Fol. 17. En 1760, la recette de la capitation est de 627,003 livres plus 2,040,000 livres tant pour rachat du doublement ou du triplement de la capitation et de l'emprunt contracté au nom du Roi. — Fol. 131. En 1761, la capitation y compris le rachat du doublement s'élève à 693,131 livres et fol. 247 à 692,721 en 1762. — Fol. 48. Façon des carreaux en tapisserie pour la garniture des bancs de la chapelle des Élus. — Fol. 83. M. Languet de Rochefort, président du Parlement, remplace, comme commissaire du Roi, le premier Président à l'ouverture des États de Bourgogne en 1757 et reçoit en cette qualité l'indemnité habituelle de 3,000 livres. — Fol. 103. Construction du pont sur le Muzin à l'entrée de Nuits; — fol. 143, des levées et estacades sur la Saône pour la protection du village de Verjux. — Fol. 194. L'intendant Joly de Fleury touche par an le tiers de 7,000 livres et ses secrétaires celui de 2,000 livres. — Fol. 300. Une somme de 600 livres est allouée au courrier porteur de la délibération des États à la Cour. — Fol. 336. Recette totale en 1762, 5,909,408 livres. Dépense 5,230,179 livres.

C. 3406. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

**1763-1765.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (39<sup>e</sup> registre). — Fol. 17. En 1763, la recette des trois vingtièmes et des deux sols pour livre s'élève à

2,045,066 livres. — Fol. 117, en 1764, à 2,028,037 livres; — fol. 121, des deux vingtièmes et des 2 sols pour livres en 1765 à 1,392,996 livres. — Fol. 23. Paiement de 74,953 livres 10 sols 11 deniers pour le rachat des droits de jeaugeage et de courtage. — Fol. 29. Les dépenses de constructions des ponts et chaussées assignées sur le chapitre des garnisons montent à 102,494 livres. — Fol. 72. Aumône de 100 livres aux pauvres prisonniers. — Fol. 73. Gratification de 400 livres au docteur Fournier pour visites qu'il fait depuis douze ans dans tous les lieux de la Province où éclatent des maladies épidémiques. — Fol. 130. Indemnités de terrains pris pour le rélargissement de la route de Beaune à Autun aux abords de la première de ces villes. — Fol. 145. Remboursement des avances faites par M. Rigoley d'Ogny, secrétaire de la Province, pour la gravure de la grande carte de Bourgogne. — Fol. 102. Recette totale de l'année 1764, 5,977,663 livres. Dépense 5,831,834 livres.

C. 3407. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

**1766-1768.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (40<sup>e</sup> registre). — Fol. 25. La recette du taillon monte en 1766 à la somme de 482,807 livres; — fol. 125, en 1767 à 481,331 livres; — fol. 244, en 1768 à 425,797 livres. — Fol. 29. Les taxations des Élus pour vérification des étapes s'élèvent à 2,800 livres. — Fol. 34. Entretien des levées du Doubs et de la Saône à Verdun. — Fol. 38. Construction du pont sur Suzon à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre de Dijon. — Fol. 43. Construction du chemin de Louhans à Cuisery. — Fol. 49. Paiement de 300 livres à Guiguet, maître de chapelle de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour la messe chantée à l'ouverture des États. — Fol. 59. Ouverture du chemin de Givry à Chagny dans la traverse de Fontaine. — Fol. 85. Gratification de 200 livres aux trois conseils et aux deux syndics des États. — Fol. 156. Paiement des ouvrages faits par Niepce, entrepreneur des ponts et chaussées, dans la traverse de Sennecey-le-Grand. — Fol. 162. Simon de Grandchamp, trésorier de France, Élu du Roi, reçoit 13 livres 10 sols par jour pour visite d'ouvrages. — Fol. 354. Recette totale de l'année 1768, 5,212,890 livres. Dépense 4,486,448 liv.

C. 3408. (Registre.) — In-folio, 305 feuillets, papier.

**1769-1771.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (41<sup>e</sup> registre). — Fol. 5. La recette de l'impôt des garnisons s'élève en 1769 à 534,464 livres. — Fol. 120, en 1770 à 576,138 livres; — fol. 214, en 1771 à 558,163 livres. — Fol. 34. Réparation au pont du Jet-de-Fer sur la route de Charolles à Paray. — Fol. 68. Gratification de 10,200 livres au comte de Saulx, lieutenant général; — de 4,500 à Jacquot de Neuilly, commandant militaire de Dijon. — Fol. 72. Gratifi-

cations de diverses sommes aux 19 hôpitaux des villes de la Province. — Fol. 75. Encouragement de 2,000 livres à M. Delachaise, seigneur engagiste de Montcenis, pour l'exploitation d'une mine de charbon de terre. — Traitement de M. Devosge, professeur de l'école de dessin de Dijon. — Fol. 150. Gratification de 300 livres à Guenot, maire de Talant, en considération de soixante années de services comme maire. — Fol. 175. Le service des haras coûte 23,000 livres. — Fol. 207. Année 1770, recette totale 5,310,785 livres. Dépense 5,237,876 livres.

C. 3409. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

**1772-1774.** — États de l'administration des Élus de cette triennalité (42<sup>e</sup> registre). — Fol. 6. La recette de l'impôt pour la subsistance et l'exemption du logement des troupes s'élève en 1772 à 561,743 livres; — Fol. 99, en 1773 à 559,043 livres; — fol. 207, en 1774 à 557,911 livres. — Fol. 24. Construction de la levée du pont de Pommard. — Fol. 41. Remboursement d'avances faites par le trésorier général pour la confection de la carte itinéraire de Bourgogne. — Fol. 62. Duvivier, graveur de la monnaie à Paris, grave moyennant 2,000 livres les coins des médailles destinées aux prix de l'école de dessin de Dijon. — Fol. 72. Construction d'une grande chaussée de huit ponts et de trois aqueducs sur la route de Chalon à Autun. — Fol. 136. Indemnité de 292 livres aux parents des quatre enfants morts hydrophobes à la suite de morsures d'un loup enragé, au fils Moreau et à la fille Galay qui ont lutté contre cette bête et au curé de Chapaize qui s'était mis à la poursuite de l'animal. — Fol. 198. 1773. Recette totale 5,808,112 livres. Dépense 5,569,684 livres.

C. 3410. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

**1775-1777.** — États de l'administration des Élus de cette triennalité (43<sup>e</sup> registre). — Fol. 9. En 1775, la recette du don gratuit est de 354,076 livres et celle de l'octroi de 206,914 livres; — fol. 102, en 1776, la première est de 351,483 livres, la seconde de 213,011 livres. — Fol. 201, en 1777, la première est de 350,733 livres et la seconde de 209,940 livres. — Fol. 110. Les gages des officiers du pays, ceux du personnel de la maréchaussée, certains arrérages de rente, le remboursement des étapes, les droits de jeaugeage et courtage, les gages des professeurs de l'Université, les taxations des Élus et du trésorier général, etc., sont payés sur le fond du taillon. — Fol. 118. Le chauffage des corps de garde des places fortes, les gages des maîtres de poste, la plus grande partie des dépenses pour les ponts et chaussées, les affaires du pays, la louveterie, l'extinction de la mendicité, le service de remises et de rentes, les droits d'usages des communautés, les droits sur les huiles et lessavons, la milice pro-

vinciale, les taxations des entrées ordinaires et extraordinaires des Élus et du trésorier général sont pris sur le fonds des garnisons. — Fol. 192. En 1776, la recette totale monte à 5,928,377 livres et la dépense à 5,773,016 livres.

C. 8411. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

**1778-1780.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (44<sup>e</sup> registre). — Fol. 1. Les chapitres de la recette pour 1778 comprennent le taillon, les garnisons, la subsistance et le logement des troupes, le don gratuit, l'octroi ordinaire, la remise d'impôt par le Roi, le produit des crues de 40 sols sur le sel, celle de 20 sols par minot de sel, les octrois de Saône, la capitation des deux vingtièmes et les 4 sols pour livre. — Fol. 49. Les droits de remise aux receveurs, les taxations des Élus et du trésorier, les épices et frais de compte se payent sur le chapitre des subsistances et exemptions. — Fol. 195. 1779. Recette totale 5,723,253 livres. Dépense 5,543,496 livres.

C. 8412. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

**1781-1783.** — États de l'administration des Élus de la triennalité (45<sup>e</sup> registre). — Fol. 16. Les chapitres de la dépense de l'année 1781 sont intitulés : Dépenses du taillon, des garnisons, de la subsistance et des exemptions, du don gratuit. Leur affectation est la même que celle exprimée à l'art. 3410. Le chapitre de l'octroi ordinaire comprend les dons et gratifications, le haras, les aumônes, les frais du voyage d'honneur, le paiement d'arrérages ou le remboursement de capitaux de rentes, les encouragements divers, les taxations des Élus et du trésorier. Le chapitre des crues de 40 et 50 sols est affecté aux travaux des ponts et chaussées, au remboursement des emprunts, aux taxations du trésorier ; le chapitre des 20 sols par minot de sel aux constructions du Palais des États ; les octrois de Saône à diverses dépenses. Le chapitre de la capitation comporte le principal versé au trésor royal et des sommes ajoutées qui servent à rembourser des capitaux, payer les commis de l'Intendance, rembourser les receveurs de leurs avances, faire face aux remises et modérations. Il en est de même des vingtièmes. — Fol. 279. 1783. Recette totale 6,512,353 livres. Dépense 5,237,949 livres.

C. 8413. (Registre.) — In-folio, 273 feuillets, papier,

**1781-1787.** — État sommaire de l'administration des États de Bourgogne, sorte de compte moral où toutes les branches du service provincial sont successivement examinées et passées en revue, avec la date de leur établissement et des modifications qu'elles ont subies ; à la fin est une table alphabétique des matières. — Fol. 72. État de situation de la Province vis-à-vis de ses créanciers, relativement aux fonds

libres et aux dépenses habituelles. — Fol. 81. État de la dépense de l'administration de Bourgogne pendant la triennalité de 1784 à 1787. — Fol. 139. 1785-1788. État nominatif distribué par recette, du nom de tous les créanciers de la Province avec le chiffre de leur créance.

C. 8414. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 67 pièces, papier.

**1596-1789.** — Greffiers et secrétaires en chef. — Décret des États réunis à Dijon, qui maintient en exercice Joly, ancien greffier demeuré avec les États de la Ligue à Dijon, et Savot, nommé pour le remplacer par les États royalistes assemblés à Flavigny (1596). — Procès-verbal de délivrance de la ferme du greffe des États fait au greffier Joly pour la somme de 50,000 livres et 3,000 livres de gages (1631). — Réceptions de Guillaume de Depringles et du sieur Julien comme greffiers alternatifs des États (1661-1688). — Gratification de 8,000 livres accordée par les Élus au secrétaire-greffier Rigoley. — Dépêche de Louis de Bourbon, prince de Condé, qui désigne le notaire Rousselot pour remplir l'office de greffier dans la chambre du Tiers-État (1709). — Réception de Denis-Claude Rigoley comme greffier ancien des États en remplacement de son père (1711) ; — de M. Bernard de Blancey comme secrétaire-greffier des États en remplacement de Julien, son beau-père (1725). — Réception de Jean-André Bernard, son fils, à sa place en survivance (1745). — Autorisations qui lui sont données d'assister aux séances de la Chambre des Élus. — Délibération des Élus qui, vu le consentement du Roi à l'institution d'un troisième secrétaire, commet Bernard et Varennes fils pour faire par semestre et tant que les circonstances l'exigeront, l'exercice de la charge de greffier-secrétaire en chef, dont la survivance a été accordée au sieur Rigoley (1750-1752). — Établissement et institution de cette troisième charge en faveur de Jacques Varennes, écuyer seigneur de Béost, moyennant la finance de 97,000 livres, dont les intérêts seront payés à raison du denier vingt (1752). — Contrats et emprunts fait par Varennes pour acquitter cette somme. — Délibération des Élus qui fixe les droits, revenus et émoluments des trois secrétaires (1752). — Lettres patentes du Roi Louis XV (imprimé) qui accordent le droit de *committimus* aux secrétaires-greffiers, au trésorier général, aux conseils et procureurs-syndics des États (1757). — Nomination de Claude-Marc-Antoine Varennes de Béost secrétaire des États en survivance de son père (1758). — Réception de Rigoley (Guillaume-Olympe) en la charge de secrétaire-greffier et règlement pour les exercices du service avec l'autre secrétaire (1761). — Délibération des Élus qui, vu la démission de MM. Varennes père et fils, supprime, du consentement du Roi, la troisième charge de secrétaire-greffier (1763). — Réception de M. Rousselot, ancien vicomte-mayeur

de Dijon, en l'office de secrétaire, à la place de Rigoley de Puligny, nommé premier président de la Chambre des comptes (1770); — de M. Desbois en survivance du précédent, son beau-père (1773); — de M. Bernard de Blancey en remplacement de son père, décédé (1776). — Délibération des Élus qui vote un présent de 6,000 livres en argenterie à Varennes, ancien secrétaire en chef des États, pour services par lui rendus à la Province (1783). — Réception de M. Girard-Labrely secrétaire en chef en remplacement de M. Bernard de Chanteau, décédé (1783). — Règlement touchant les attributions et le service des secrétaires.

C. 3415. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1614-1789.** — Conseils de la Province. — Cahiers des remarques des « avocats » et procureurs-syndics des États, présentés aux assemblées de 1614, 1618, 1636, 1639 et 1643. Dans cette dernière les syndics se plaignent de ce que contrairement à ce qui avait été accordé par M. le prince de Condé, lors de la révocation de l'édit des élections, le Parlement vérifie les lettres des nouvelles impositions, sans au préalable les communiquer aux États. — Institution de l'avocat Thiroux comme conseil des États, en remplacement de Charles Fevret, décédé (1661); — de l'avocat Grusot, en remplacement de Philibert de la Mare, décédé (1675); — de l'avocat Petit pour remplacer ce dernier (1683); — de l'avocat Boillot, remplaçant Thiroux, démissionnaire (1697); de F. Boillot, substitué à l'avocat Guillaume, démissionnaire (1710); — de Guillaume Raviot, avocat, en remplacement de Petit, décédé (1712); — de Jacques Varennes puiné, remplaçant Th. Boillot, décédé (1730); — lettre de recommandation du prince de Condé en sa faveur. Réception de l'avocat J. Bannelier en remplacement de G. Raviot (1751); — de Bullier en remplacement de Varennes (1752); de Simon Ranfer au lieu de J. Boillot (1757); — de Jer. Harbet, avocat (1764); de J.-M. Arnoult (1763); — de Simon Virely en remplacement de Bullier (1770); — de A.-R. Arnoult, en remplacement d'Arnoult l'aîné (1782). Délibération des Élus qui ordonne la transcription sur un registre de toutes les anciennes consultations des avocats conseils et de celles qui surviendront à l'avenir (1785); — réception de l'avocat Morisot comme conseil à la place de Ranfer, décédé (1789).

C. 3416. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1656-1787.** — Avocats de la Province aux conseils du Roi. — Délibération des Élus qui nomme Guibert avocat aux conseils du Roi, en survivance de Cuigy, avocat aux mêmes conseils, qui occupe pour la Province (1656). Autre qui nomme Jérôme Payelle à la même place (1679). — Autre qui le remplace par P. Chalopin, son gendre (1704). — Mémoires

des honoraires qui lui sont dus à la suite de plusieurs affaires, ainsi qu'à son successeur M. Gravière. — Remplacement de ce dernier par M. Chéron (1739). — Remplacement de M. Bocquet de Chantrenne par l'avocat Brunet (1758); — de celui-ci par M. Godescard de Lisle (1765). — Délibération des Élus qui charge Delalanne, avocat aux conseils du Roi, de toutes les affaires de la Province auprès du Roi, des ministres et des conseils (1778). — Remplacement de Delalanne par Fenouillot du Clusey (1780). — Le prince de Condé avait recommandé un autre candidat, le sieur Rigault, qui est institué l'année suivante concurremment avec le précédent. États de déboursés produits par ces deux avocats.

C. 3417. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1659-1790.** — Procureurs-syndics des États. — Mémoires des avances du procureur-syndic de Requeleyne. — Délibération des Élus qui de l'avis du prince de Condé nomment M. Guenichot procureur au Parlement à la charge de procureur-syndic des États, vacante par la démission de Requeleyne (1676). — Son remplacement par J. Derey, recommandé par le prince de Condé (1709). — Ce dernier étant mort peu après, les Élus lui substituent Claude Mielle (1710). — Réception du procureur Cazotte à l'effet d'occuper pendant tout le temps que le procureur-syndic Davot en sera empêché (1711); — du procureur Falavier comme successeur de Davot (1712); — de Nicolas Perchet, comme son successeur (1721); — de J.-B. Perchet, comme successeur de son père (1747); — de P.-And. de la Poix, successeur de Rouget (1750). — Délibération des Élus qui porte de 150 à 500 livres les gages des deux procureurs-syndics (1753). — Réception de Ch. Virot, avocat, procureur-syndic en remplacement de Perchet (1759); — de F.-J. Jacquinet, avocat, en remplacement de de la Poix, décédé (1769). — Renvoi au garde des sceaux avec un avis favorable, de la requête de la communauté des procureurs au Parlement, tendant à ce qu'à l'avenir les syndics des États soient toujours pris parmi eux (1776). — Réception de M. Jarin procureur, en remplacement de M. Virot (1776). — Son remplacement après démission par l'avocat Guillemot (1783). — Commissions données à plusieurs syndics pour remplir certaines missions. — États des avances faites par les syndics dans l'exercice de leurs charges.

C. 3418. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1661-1789.** — Notaires de la Province. — Imprimé de l'arrêt du Parlement de Dijon portant règlement de la taxe des notaires (1661). — Intervention des États dans l'instance des notaires, en opposition à l'arrêt du Parlement touchant leur taxe (1685). — Mémoire du procureur-syndic contre les prétentions des notaires. — Sa requête en intervention devant

le débet porté devant l'Intendant. — Nomination de Denis-Bernard Cazotte en qualité de l'un des notaires de la Province (1744). — Réception de J.-B. Béguillet, en remplacement du notaire Fyot (1744). — Mémoire imprimé de la communauté des notaires de Dijon, demandant aux Élus l'établissement d'une chambre de dépôt pour leurs minutes (1745). — Visite ordonnée par les Élus dans le but de trouver un local convenable (1756). — Réception de M. Vaudremont notaire de la Province en remplacement de Cazotte (1746). — Ordre à sa veuve de remettre à son confrère Béguillet toutes les minutes et tous les papiers intéressant la Province (1753). — Réception de Ch. Louet, son successeur (1753); — de Edme Béguillet, avocat, notaire de la Province, en remplacement de son père (1759); — de N. Molée comme successeur de Louet (1764). — Les Élus, informés que M. Béguillet, l'un des notaires de la Province, était distrait de ses fonctions par d'autres occupations totalement étrangères à son état de notaire, créent en faveur d'A. Bouché une troisième place de notaire de la Province (1777). — Délibération qui confère à tous les notaires de la ville le droit de passer les contrats d'emprunts des fonds qu'ils auront procurés à la Province (1778). — Révocation de l'institution du sieur Bouché (1778). — Réception de N. Molée notaire de la Province; — de M. Menu, comme adjoint au sieur Molée. — Délibération qui réduit à deux le nombre de ces notaires (1783). — Institution de N. Molée et Bouché comme premier et second notaires (1783). — États d'avances produits par les notaires, ordonnances et mandements de paiement des Élus.

C. 3419. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

**1596-1752.** — Trésoriers généraux de la Province, affaires générales (1596). — Brevet du roi Henri IV avec lettres patentes adressées à la Chambre des comptes pour l'enregistrement des lettres portant don aux États de la moitié des amendes et confiscations qui seront adjugées au Roi contre les receveurs, les huissiers et les sergents qui auront malversé ou commis des exactions. — Mandement du Roi Henri IV au Parlement de députer des conseillers pour informer contre les receveurs de la Province et punir leurs malversations (1598). — Commissions données à Jacques Vignier, maître des Requêtes de l'hôtel, au président au Parlement Legoux et au conseiller Saumaise, à l'effet de rechercher et poursuivre les abus et malversations des officiers comptables (1604). — Mandement royal enjoignant à la Chambre des comptes de se réunir aux commissaires royaux à l'effet d'examiner tous les comptes des receveurs et collecteurs (1605). — Autre qui interdit à la Chambre des comptes de connaître de ces procès pour malversations (1606). — Autre par lequel le Roi fait don aux États de la totalité des

amendes prononcées contre les receveurs de la Province (1606). — Arrêt du Parlement portant refus d'enregistrer l'arrêt du Conseil du 5 août 1606, qui, sans s'arrêter aux réclamations de la Chambre des comptes sur le préjudice que cette commission extraordinaire portait à son autorité, en ordonnait le maintien en y adjoignant de nouveaux membres (1606). — Lettres de jussion réitérées malgré lesquelles le Parlement maintient sa décision (1607). — Arrêt du conseil qui décharge les officiers commis par les Élus généraux pour faire la recette des deniers qui se lèvent dans la Province de payer un droit pour l'hérédité des charges (1639). — Arrêt du conseil d'État qui donne main-levée aux receveurs de la Province des gages sur eux saisis par le commis au recouvrement des droits retranchés aux officiers de judicature et de finance (1642). — Déclaration du Roi rendue sur les remontrances des États, qui exempte à l'avenir les receveurs généraux et particuliers de la Province de toutes taxes et recherches de la part de la Chambre de justice (1668). — Mémoire concernant les recettes générales et particulières de la Province, leur finance et leurs gages. — Consultation de l'avocat Raviot, conseil des États, sur la question de savoir si le trésorier général est compris dans les dispositions de l'arrêt du conseil du 21 mars 1719. — Déclaration du Roi qui confirme toutes les finances payées par les officiers comptables de la Province pour la sûreté de leur gestion et fixe la finance du trésorier général à 600,000 livres.

C. 3420. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 93 pièces, papier.

**1650-1689.** — Trésoriers généraux de la Province; personnel. — Acte de cautionnement de Jacques de Maillard, receveur général. — Réception de Guillaume Burgat, ci-devant receveur du bailliage de Chalon, dans l'office de receveur général ancien des États de Bourgogne (1651). — Autre de Ant. Bossuet, cessionnaire d'A. Burgat (1652). — Délibération des Élus qui ordonne le remboursement de la finance des deux receveurs généraux alternatifs et la réunion des deux offices sur la tête de Berthier, greffier des États (1661). — Rétablissement de Bossuet (1662) en partage avec Berthier. — Débats entre les receveurs généraux des États et les receveurs généraux des finances du Roi, touchant le versement des sommes dues au trésor royal (1665). — Dossier des poursuites dirigées contre A. Bossuet à la suite de la banqueroute de son correspondant à Paris (1668-1670). — Caution donnée par M<sup>me</sup> veuve Berthier à son fils, T. Berthier, trésorier général (1671); — par M<sup>me</sup> veuve Thomas Berthier à François Bazin, lieutenant criminel au bailliage d'Auxois, reçu trésorier général aux derniers États. — Réception de François Bazin, receveur général alternatif des États, dans l'office semblable que possédait Antoine Bossuet sous deux cautions

de 90,000 livres (1674). — Apposition de scellés au domicile de Bazin après sa mort. Inventaire du mobilier (1684). — Réception d'Antoine Chartraire, seigneur de la Crosne, lieutenant général au bailliage d'Auxois, cessionnaire de la veuve de F. Bazin (1684). — Remise du service et nomination de Chartraire (1685). — Caution fournie par Chartraire de la somme de 180,000 livres (1687). — Contestation entre le trésorier général Chartraire et Loranchet, receveur général des finances de la Bresse, lequel voulait exiger le versement de certains fonds pour les porter lui-même au trésor et en recevoir les émoluments (1703).

C. 3421. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 45 pièces, papier.

**1728-1787.** — Trésoriers généraux; personnel (suite). — Réception de Marc-Antoine Chartraire de Montigny dans la charge de receveur général des États, en remplacement de feu Chartraire de Bierre (1728). — Procès-verbaux d'apposition et de levées de scellés à son domicile après sa mort (1728). — Service funèbre ordonné par les Élus pour le repos de son âme. — Réception de M. Rigoley de Mipont dans la charge de trésorier ancien et alternatif des États de Bourgogne jusqu'à la majorité d'Antoine Chartraire, son neveu (1750). — Procès-verbal d'apposition de scellés au domicile de Chartraire après sa mort (1750). — Service funèbre ordonné par les Élus (1750). — Mort de M. Rigoley; apposition de scellés à son domicile et réception de Rigoley d'Ogny son fils pour faire l'intérim. — Autorisation qui lui est donnée de traiter de la finance dudit office sur le pied de 600,000 livres avec les héritiers de M. de Montigny (1752). — Liquidation avec la succession Montigny (1753-1766). — Réception de Antoine Chartraire de Montigny en remplacement de M. Rigoley d'Ogny auquel il a payé la finance de 600,000 livres (1771). — Délibération des Élus qui sollicitent la réunion de l'office de receveur général du taillon à celui de trésorier des États (1772). — Fixation des taxations du trésorier général (1787).

C. 3422. (Liasse.) — 24 pièces parchemin, 92 pièces, papier.

**1656-1712.** — Trésoriers généraux. — Perception et versement des impôts. — Délibérations des Élus qui prescrivent aux trésoriers le recouvrement des impôts, les autorisent à traiter pour le paiement avec le trésorier royal ou avec les partisans. — Traités passés chaque année par des partisans et ensuite par le trésorier général avec le conseil d'État pour le recouvrement des impôts, leur versement à des époques déterminées, le port des espèces, etc. — Ratification de ces traités par les Élus (1663). — Arrêt du conseil d'État portant homologation de l'ordonnance des Élus contenant règlement

pour l'imposition et la levée des deniers royaux du pays, et la reddition des comptes des receveurs.

C. 3423. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin, 82 pièces, papier.

**1712-1789.** — Trésoriers généraux; perception et versement des impôts. — Traités passés annuellement en conseil d'État entre le trésor et le trésorier général des États, pour le recouvrement des deniers dus au Roi, leur versement à des époques fixes. — Ordonnances des Élus qui autorisent les trésoriers à passer ces traités. — Ratification de ces traités par les Élus.

C. 3424. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin, 123 pièces, papier.

**1527-1714.** — Trésoriers généraux; comptabilité. — Ordonnance des Élus enjoignant au receveur général du Duché, dépositaire des fonds levés par eux, de n'en rien disposer sans leur avis (1527). — Ordonnances des Élus qui prescrivent aux trésoriers de recevoir ou payer certaines sommes allouées dans leurs comptes. — Arrêt du conseil d'État faisant main-levée d'assignations pour le compte du trésor, faites sur des fonds réservés pour les affaires du pays de Bourgogne (1634). — État dressé par les Élus des parties de la gestion du receveur général Depringles, passées à son collègue Berthier (1636). — Arrêt du conseil d'État qui contraint le receveur général des finances de Bourgogne à restituer au trésorier général des États, des sommes qu'il s'était fait payer par douzième, tandis qu'il ne devait les recevoir qu'à la fin de l'année (1660). — Autre faisant défense aux trésoriers de recevoir des receveurs aucuns deniers par prescriptions, reconnaissances ou promesses, mais seulement par quittance comptable avec spécification des espèces, sous peine de 3,000 livres d'amende. — Bordereaux de sommes à recouvrer, transmis par les Élus aux trésoriers. — Arrêt du conseil d'État qui condamne les receveurs des deniers destinés à l'acquittement des dettes des communautés en 75,000 livres d'amende envers la Province, pour les profits abusifs qu'ils ont faits sur les cessions à leur profit de plusieurs créances (1689). — Procès-verbal de la diminution des espèces d'or et d'argent dans la caisse du trésorier général (1706).

C. 3425. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 93 pièces, papier.

**1716-1764.** — Trésoriers généraux; comptabilité. — Ordonnances des Élus prescrivant aux trésoriers de se charger en recette ou en dépense de certaines sommes allouées dans leurs comptes. — Ordonnances de remboursement de différentes sommes sur des fonds spéciaux. — Ordonnances pour la réception des billets de banque dans les caisses des receveurs et suivant un tarif (1720). — Procès-verbaux contenant le détail des espèces trouvées dans la caisse du trésorier

rier général. — Autre des billets de banque qui y sont déposés (1720-1721). — Délibération des Élus qui consentent à recevoir 150,000 livres en billets pour le paiement de la capitation (1721). — Procès-verbal de vérification des 78,640 livres en billets de banque, que le Parlement avait contraint le trésorier à recevoir du sieur Lamy, adjudicataire des crues sur le sel. — Délibération des Élus qui, pour faciliter la levée de l'emprunt de deux millions, excepte les créanciers de la Province de la perception du dixième (1742). — Pouvoir donné à M. Rigoley d'Ogny, trésorier général, d'emprunter la somme de 90,000 livres pour le voyage d'honneur (1754), d'emprunter celle de 300,000 livres pour subvenir à l'abonnement des deux vingtièmes et de 3 millions pour l'emprunt demandé par le Roi (1761).

C. 3426. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1765-1790.** — Trésoriers généraux; comptabilité. — Ordonnances des Élus prescrivant aux trésoriers de se charger en recette ou en dépense de certaines sommes, lesquelles demeureront allouées dans leurs comptes; — autorisant le remboursement de leurs avances; — portant règlement sur l'administration et la régie des finances (1776-1783).

C. 3427. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

**1752.** — Trésoriers généraux; finance de la charge. — Compte par état au vray rendu aux Élus par J.-Ch. Rigoley d'Ogny, écuyer, trésorier de la recette et de la dépense, de la somme de 600,000 livres, prix fixé de ladite charge par ordonnance royale du 30 juillet. — Fol. 19. Compte de la même finance rendu par le même à la Chambre des comptes de Dijon.

C. 3428. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

**1777-1786.** — Trésoriers généraux; comptabilité. — Registre des mandements des Élus pour le remboursement des avances faites par le trésorier général et les receveurs.

C. 3429. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 28 pièces, papier.

**1609-1789.** — Receveurs des bailliages; affaires générales. — Cahier contenant le résumé de tous les actes relatifs à la finance de chacune des recettes particulières de la Province (1609-1703). — Arrêt du conseil qui excepte les receveurs de la Province des taxes auxquelles les receveurs des deniers royaux étaient assujettis (1641). — Sommations des Élus aux receveurs, de presser la rentrée des impôts (1661, 1667, 1671, 1693). — Délibération des Élus qui propose aux États la réduction à un ou deux des receveurs de chacun des bailliages (1667). — Arrêt du conseil par lequel le Roi voulant donner plus d'indépendance, vis à vis des maires, aux

receveurs pour la rentrée des impôts, décide qu'à l'avenir ils seront imposés par les Élus (1666). — Délibération des Élus relative au tarif des messagers de pied employés par les receveurs (1693). — Arrêt du conseil qui exempte les receveurs de la Province des droits de quittances et d'augmentation de gages, créés par les édits de novembre 1707 et janvier 1708 (1710). — Remontrances des Élus au Régent touchant la déclaration qui oblige les receveurs de la Province à produire un état de leurs biens devant la Chambre de justice (1716). — Arrêt du conseil portant que le sieur Lamy est seulement justiciable de la Chambre de justice non comme receveur du bailliage de Nuits, mais comme receveur général des Gabelles (1717). — Délibération des Élus qui commettent les officiers municipaux des villes pour dresser des procès-verbaux mensuels de l'état des recettes (1720); — qui supprime le droit de quittance de 4 sols prélevé par les receveurs sur les collecteurs des tailles (1764); — qui prescrit aux receveurs de visiter les communautés de leur ressort (1775); — qui ordonne qu'à chaque mutation de receveur, il sera procédé à une vérification de la caisse (1782); — touchant les avis que les receveurs auront à donner sur les requêtes en décharge d'impôts (1782); — sur le dépôt au greffe des États des copies collationnées de leurs quittances de finances et augmentations de finances (1784); — qui détermine le taux des remises qui leur seront faites (1786-1789); — qui les astreint à tenir un registre-journal (1786); — qui règle ce qui doit être observé lors du décès d'un receveur relativement à ses héritiers et à son successeur (1786).

C. 3430. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin, 32 pièces, papier.

**1516-1654.** — Receveurs des bailliages; personnel. — Arrêt du Parlement de Dijon qui, conformément au privilège accordé le 8 mars 1483 par le roi Charles VIII aux États du droit de nommer leurs Élus et leurs receveurs, maintient la nomination faite par les premiers du sieur Esperit en qualité de receveur du bailliage de la Montagne, contre le sieur de Baleur qui avait été désigné par le Roi (1630). — Certificats de caution donnés à Olivier Potier, receveur du bailliage d'Auxois (1516); — Étienne Chabellain, son successeur (1524). — Actes de cautionnement fournis par Richard Millotet, receveur du bailliage de Dijon; Caillet, receveur de celui de Nuits (1595); — par Christophe Clabais, receveur de celui de Semur (1597); — par Philibert Gentot, receveur de celui de Beaune (1598); — par Nicolas d'Hostel, receveur de celui de Semur; — par P. Bacot, receveur de celui de Beaune; — par Jean Joly, receveur du bailliage de Saulieu (1599); — par Étienne Clerc, receveur de celui d'Autun; — par Euvrard, receveur de celui de Dijon (1600); — par J. Gaignard, receveur de celui de Beaune; — par J. Bailly, receveur de celui



de Bourbon-Lancy (1604); — par Solomon Chesnard, receveur de celui de Mâcon; — par Placide Tapin, receveur de celui de Chalon (1609); — par Blaise Jurbert, receveur de celui de Dijon (1609-1631). — Procès-verbal d'adjudication des charges de receveur ancien et alternatif du bailliage de Dijon érigées en titre d'office, délivré par les Élus aux sieurs Moreau et Garnier (1631). — Aliénation de son office par le sieur Moreau, receveur ancien, en faveur de Guelaud son beau-frère (1636). — Vente faite par Jacques Fournier, procureur de J. Lebœuf, de son office de receveur du bailliage d'Auxois (1648). — Interdiction à F. Suremain, receveur du comté d'Auxonne, d'établir un commis à Seurre jusqu'à nouvel ordre (1651). — Rétablissement du sieur Bandot en qualité de receveur du comté de Bar-sur-Seine (1652). — Réception par les Élus de Jacques Bourrée comme receveur du bailliage de Beaune; — de Simon Piron, en même qualité à Avallon (1652); — de J. Gelin, receveur de celui de Nuits; de A. de la Motte, receveur de Semur en Brionnais (1653); — de Cl. Grillot, receveur à Arnay-le-Duc. — Contrat d'acquisition de l'office de receveur ancien du bailliage de Dijon par P. Mille, avocat.

C. 3431. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 108 pièces, papier.

**1651-1690.** — Receveurs des bailliages; personnel. — Procès-verbaux de réception par les Élus des États de Simon Buffot, receveur du bailliage d'Autun (1654); — de P. Blanchet, receveur ancien du même bailliage (1656); — de H. Larcher, receveur de celui d'Arnay (1658); — de celui de Guyard, pour le bailliage de Beaune (1659). — Cession de la charge de receveur de l'élection d'Auxerre au sieur Piretoux (1659); — Réception de Guillaume Petit, receveur à Chalon; — de Thibert, receveur du bailliage d'Arnay (1661); de Cl. Minard, receveur du bailliage de Semur-en-Auxois; — de J. Lebœuf père et fils, receveurs anciens du même bailliage (1663-1664); — d'Ant. Forestier, receveur du bailliage d'Avallon (1665). — Les offices de receveurs ancien et alternatif n'ayant pu être exercés et les Élus les ayant mis trois ans en vente sans trouver d'acquéreur, l'avocat Forestier consent à les prendre tous deux sous la condition de résider à Vitteaux (1666). — Vente de l'office de receveur triennal du bailliage de Dijon par P. Mille à Philippe Loyson. — Aliénation des deux offices de receveurs du bailliage du sieur Laurent à MM. Petit et Burgat (1667); — de celui de receveur du bailliage de Semur au sieur Forestier. — Réception du sieur Bourrée comme receveur à Beaune (1669); — de Edme Barbotte, receveur alternatif et triennal du bailliage de Dijon, cessionnaire de Cl. Jannon, acquéreur de P. Mille, et débats pour la liquidation avec les héritiers de ce dernier (1670). — Réception du sieur Couchet et de Marc Bourrée, receveurs à

Beaune (1670-1672); — d'Antoine Personne et D. Rémond, receveurs ancien et alternatif du bailliage de Châtillon (1673-1664); — du sieur Delalogue, successeur de Forestier à Semur (1675); — de Guy Sallier auque Delalogue la cédé (1675). — Acquisition, par Ch. Couchet, de l'office de receveur ancien du bailliage d'Avallon, sa réception (1676). — Réception du sieur Bourrée dans les deux offices réunis de la recette de Beaune (1677); — de Fr. Suremain en qualité de receveur du bailliage d'Auxonne (1678); — du sieur Petit comme receveur du bailliage de Chalon (1679); — de Cl. Jeannon, receveur alternatif du bailliage de Dijon; — de Debays en qualité de receveur à Nuits. — Contraintes par corps exercées à requêtes du trésorier général, contre les receveurs retardataires, etc.

C. 3432. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 86 pièces, papier.

**1682-1716.** — Receveurs des bailliages; personnel. — Procès-verbaux de réception, par les Élus des États, de Prix Deschamps en la charge de receveur du bailliage d'Avallon (1684); — de Jacques Ballard fils, en celle de receveur à Autun (1686); — de J.-B. Suremain, receveur du bailliage d'Auxonne (1688); — de MM. Dupuis et Courtin dans les deux offices de receveur du bailliage de Semur-en-Brionnais (1688); de J. Burgat en la même qualité à Chalon-sur-Saône (1690); — de Ch. Blanchet comme receveur ancien du bailliage d'Autun (1690); — de Ph. Languet, comme successeur de Thibert à Arnay-le-Duc (1691); — de J.-B. Jeannon, receveur à Dijon; — de Lazare David, receveur à Beaune (1695); — de Fr. Descombes, receveur du bailliage de Semur-en-Brionnais (1701-1704); — de Ch. Languet, receveur à Arnay (1701); — de Nicolas Seguin à la place de Jeannon, receveur à Dijon, destitué (1702); — de Ch. Bailly, receveur du comté de Bar-sur-Seine (1706); de Pernot, receveur alternatif du bailliage d'Autun (1707); — de Joseph Deschamps, receveur du bailliage d'Avallon (1708). — Nomination du sieur Seguin pour gérer la recette de Bar-sur-Seine en remplacement du sieur Bailly. Il est nommé receveur (1708). — Réception de Prix Deschamps comme receveur du comté d'Auxerre (1708); — d'André Cheval, receveur triennal à Autun (1709). — Il réunit les trois charges en 1712. — Réception de J. Burgat, en remplacement de son père à Chalon. — Réception de M. Moreau en qualité de receveur du comté de Bar-sur-Seine (1714); — de Jean Perrin, comme receveur du bailliage de Semur-en-Brionnais (1715); de Denis Champeaux, receveur du bailliage de Semur-en-Auxois (1715). — Contrats de ventes, cautionnements, etc.

C. 3433. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin, 78 pièces, papier.

**1716-1760.** — Receveurs des bailliages; personnel. Procès-verbaux de réception par les Élus des États, de Cl.-H. Ré-

mond, écuyer, sieur de Couchey, en qualité de receveur du Châtillonnais, en remplacement de son père (1719); — de Hugues Suremain en remplacement de son père, receveur à Auxonne; — de Daniel Rémond, seigneur d'Étrochey, dans l'office de receveur à Châtillon, qu'il exerçait depuis la mort de son neveu, mort en 1724; — d'Edme Seguin, dans l'office de receveur du bailliage de Nuits (1731); — de Lazare de Fontenay, comme receveur des bailliages d'Autun, de Bourbon-Lancy et de Montcenis (1739); — de A. David, comme receveur de celui de Beaune (1730); — de F. Perrin fils, en celui de receveur de celui de Semur-en-Brionnais (1741); — de Cl.-Charles Languet, receveur de celui d'Arnay (1742); — de Cl. Burgat, écuyer, sieur de Taisey, receveur du Chalonnais (1746-1749); — de Pierre Seguin de la Motte en survivance de N. Seguin son père, receveur du bailliage de Dijon (1746); — de Gabriel Vautier, successeur de son père à la recette de Bar-sur-Seine (1748-1751); — d'Edme Fabry, successeur de Seguin à Nuits (1749-1753); — de Perrin d'Arron, comme receveur du bailliage de Semur-en-Brionnais jusqu'à la majorité de Perrin de Précy, fils du dernier receveur décédé (1749); — de Cl.-Adrien Perrin de Gregaine, receveur du Charollais (1751); — de Cl. Petit, receveur du ressort du Saint-Laurent (1751); de Pierre Seguin comme receveur du bailliage de Dijon; — de Antoine Gonvillier en survivance de M. de Gregaine, receveur du Charollais; — de J. et G. Deschamps, receveurs des bailliages d'Avallon et d'Auxerre (1752); — d'Et. David, receveur de celui de Beaune; — de J. Perrin de Précy, receveur du Brionnais (1753); — de Denis-Augustin Champeaux, en survivance de son père à Semur (1754); — de Jouard, maire de Châtillon, receveur du bailliage, jusqu'à la majorité du fils Marlot (1755); — d'Ét. Marlot fils (1757-1760). — Contrats de vente, cautionnements, etc.

C. 3434. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin, 106 pièces, papier.

**1761-1789.** — Receveurs des bailliages; personnel. — Procès-verbal de réception par les Élus des États de Marc-Antoine de Fontenay en survivance de Lazare son père, receveur à Autun (1761); — de Daniel-L.-Fidel-Amant Bocquillon pour exercer durant la minorité de Hugues-Claude Suremain de Flammerans en ayant la survivance (1763); — de J. Burgat de Taisey, receveur du bailliage de Chalon (1764); — de J. de Charolles, receveur du Châtillonnais (1766); — de Hubert-Charles-Philippe Languet, en survivance de son père à Arnay (1766); — de Et. de Charolles fils en survivance de son père, receveur à Châtillon-sur-Seine (1769); de Bernard Vautier en survivance de son père, receveur à Bar-sur-Seine (1770); — de M.-A. de Fontenay à Autun (1770); — de Denis-Augustin Champeaux d'Avirey à Semur-en-Auxois (1771); — de Ant. Gonvilliers en survivance de son père, re-

ceveur du Charollais; — de Prix-Joseph Deschamps de Charmelieux en survivance de son père, receveur de l'Auxerrois (1772); — de L.-M. Poncet, receveur du ressort de Saint-Laurent; — de M. de Charolles fils, receveur du Châtillonnais (1773). — Institution de Ph. Jarrin et P. Bouau en qualité de receveurs des vingtièmes de la ville de Dijon (1775). — Réception de Hubert-Charles-Philippe Languet, receveur du bailliage d'Arnay (1777); — de Bernard Mollerat, receveur de celui de Nuits (1780); — de J. Édouard Cousin, receveur de celui de Dijon (1782); — de J.-F. Claude Gonvillers, receveur du Charollais (1782). — Ordonnance des Élus qui déclare vacante la place de receveur des impositions d'Avallon, par suite de l'absence de Deschamps de Charmelieux; — qui en maintient la survivance au sieur Deschamps de Saint-Bris son fils (1784). — Sa réception (1786). — Réception de Guillemin Sapey, receveur du comté d'Auxerre; — de Fabry, receveur de celui de Nuits (1785); — de Louis Poncet, commis par intérim, puis receveur à la recette de Saint-Laurent; — de F. Noirot, ancien maire de Chalon, à la recette du bailliage (1786); — de Mathieu Mollerat, receveur du bailliage de Nuits (1787). — Institution de Guillaume Leroy, receveur des vingtièmes de la ville de Dijon (1788); — de R.-F.-A. Bocquillon, receveur du bailliage d'Auxonne; — de L.-M. Poncet en survivance de son père, receveur de Saint-Laurent; — contrats d'acquisitions, cautionnements, prestations de serment, etc.

C. 3435. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

**1665-1677.** — Receveurs des bailliages. — Traités conclus chaque année entre les Élus et les receveurs des bailliages, par lesquels ceux-ci prennent l'engagement de verser leurs impositions dans la caisse du trésorier général par douzièmes égaux à partir du mois de mai.

C. 3436. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1678-1688.** — Receveurs des bailliages. — Traités annuels semblables aux précédents.

C. 3437. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 214 pièces, papier.

**1689-1699.** — Receveurs des bailliages. — Traités annuels semblables aux précédents, le premier terme de paiement commençant au premier février.

C. 3438. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 204 pièces, papier.

**1700-1714.** — Receveurs des bailliages. — Traités annuels semblables aux précédents, avec cette différence que le premier terme est tantôt fixé au premier février, tantôt au premier mars ou au premier avril.

C. 3439. — (Liasse). 1 pièce, parchemin, 214 pièces, papier.

**1715-1739.** — Receveurs des bailliages. — Traités annuels semblables aux précédents.

C. 3440. (Liasse). — 167 pièces, papier.

**1730-1739.** — Receveurs des bailliages. — Traités annuels semblables aux précédents. A partir de 1731, tous les termes de paiement commencent au premier mars.

C. 3441. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

**1732-1739.** — Receveurs des bailliages. — Traités annuels semblables aux précédents, et dont les termes de paiement sont fixés à partir du premier mars.

C. 3442. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1745-1786.** — Receveurs des bailliages; réunions. — Ordonnances des Élus rendues ensuite de l'arrêt du conseil du 9 avril 1744, portant convocation des receveurs des bailliages à Dijon en la chambre des Élus, pour assister à la répartition des impôts et fournir à cet égard verbalement ou par écrit tous les renseignements nécessaires.

C. 3443. (Liasse). — 2 pièces, parchemin, 175 pièces papier.

**1596-1720.** — Receveurs des bailliages; recouvrements, poursuites, remises, remboursements. — États des deniers dus à Tapin, receveur du Chalonnois (1596). — Règlement par la Chambre des comptes du compte de Dagobert, receveur du bailliage d'Autun (1608). — Liquidation de la recette de Lacurne, receveur à Arnay, dépossédé par insuffisance (1646). — Ordonnances des Élus qui autorisent les poursuites contre les receveurs retardataires. — Ordre de Louis de Bourbon, prince de Condé, aux prévôts de la maréchaussée de prêter main forte aux receveurs et collecteurs pour la rentrée des impôts (1663). — Ordonnances des Élus pour la vérification des comptes des receveurs. — États sommaires de la situation de plusieurs d'entre eux. — Descentes faites dans les communautés à l'effet de constater les paiements effectués. — Ordonnances de contraintes contre celles en retard de paiement. — États des recouvrements à effectuer par les receveurs. — Ordonnances pour la reddition des comptes. — Poursuites contre les receveurs en retard d'échéances. — Ordonnance des Élus qui défend aux receveurs d'acquitter le restant des contributions de 1720 en billets de banque (1720).

C. 3444. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

**1731-1761.** — Receveurs des bailliages; recouvrements. Délibération des Élus à l'effet de contraindre les receveurs à

exécuter leurs traités (1721). — États des taxations accordées aux receveurs pour leurs opérations. — Ordonnances accordant des remises aux receveurs sur différents fonds de leurs recettes.

C. 3445. (Liasse). — 138 pièces, papier.

**1767-1785.** — Receveurs des bailliages; poursuites, remises. — Ordonnances des Élus pour la poursuite de certains receveurs retardataires; — qui règlent les recouvrements à opérer entre les receveurs entrants et ceux sortants; — qui accordent des remises aux receveurs sur différents fonds de leur recette.

C. 3446. (Liasse) — 174 pièces, papier.

**1786-1790.** — Receveurs des bailliages; poursuites, remboursements, remises. Ordonnances des Élus touchant le remboursement de la finance des anciens receveurs; — les renseignements à prendre par les receveurs sur l'état des communautés, de leurs recettes et les abus qui se commettent dans la répartition des impôts; — les poursuites contre les receveurs retardataires; — le remboursement des sommes avancées par eux; — les remises qui leur sont accordées sur différentes parties de leur recette.

C. 3447. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 94 pièces, papier.

**1657-1790.** — Receveurs des bailliages; vérifications de caisses; appositions de scellés, saisies, etc. — Vérification des papiers et de la caisse après le décès de Piretoux, receveur de l'élection d'Auxerre (1661). — Commission pour la vérification des caisses des receveurs (1631). — Vérification des caisses de Minard, Mille, Delacroix, Loyson et Forestier, receveurs des bailliages d'Auxois, de Dijon et de Saint-Laurent. — Liquidation de la succession Baudot, receveur du comté de Bar-sur-Seine (1687). — Vérification de la caisse des papiers d'A. Midan et Seguin, receveurs du bailliage de Dijon (1730); — des registres et de la caisse de Vautier, receveur du comté de Bar-sur-Seine, à la suite d'un vol commis à son préjudice (1764). — Liquidation de la succession de Marlot, receveur du bailliage de Châtillon (1767). — Procès-verbaux d'apposition et de main-levée de scellés, inventaires et pièces relatives à la faillite du sieur Bocquillon, receveur du bailliage d'Auxonne (1778-1790).

C. 3448. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 104 pièces, papier.

**1782-1786.** — Receveurs des bailliages. — Vérifications de caisses, etc. — Dossier relatif à la liquidation de la succession de Nicolas Seguin de la Motte, receveur du bailliage de Dijon (1782). — Commission pour la visite de la recette du comté de Bar-sur-Seine (1784). — Dossier relatif à la saisie et

à la liquidation des biens de Durand de Charmelieux, receveur du comté d'Auxerre (1784).

C. 3449. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1785-1788.** — Receveurs des bailliages; vérifications, etc. — Commission donnée au secrétaire en chef de Chanteau pour faire lever les scellés mis par arrêt de la Chambre des comptes au domicile de M. de Charolles, décédé receveur du bailliage de Châtillon. Débats à ce sujet avec la Chambre (1785). — Procès-verbal de vérification de la caisse de M. Champeaux d'Avirey, receveur du bailliage de Semur (1785); — de celle et des papiers de la recette d'Arnay-le-Duc (1785). — Commissions nommées pour la visite des recettes d'Avallon, Semur, Arnay et Auxonne (1786). — Procès-verbaux d'apposition de scellés et de visite de la caisse et des registres de la recette de Chalon après la mort du receveur Burgat de Taisé (1786). — Procès-verbal de vérification de la caisse de Bouhaut, receveur des vingtièmes de la ville de Dijon (1788).

C. 3450. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

**1634-1780.** — Contrôleurs des finances. — Vente faite par les Élus des États aux maires et échevins d'Arnay, de l'office de contrôleur triennal de la recette d'Arnay pour la somme de 12,000 livres; — de celui fait au procureur général Picardet de l'office de contrôleur près la recette d'Avallon (1634); — de celui fait au même de l'office de contrôleur des rentes du pays pour la somme de 42,000 livres (1636). — Augmentation de 14,000 livres de finance payée par le même (1638). — Autre de 513 livres 13 sols de gages pour un supplément de finance de 15,000 livres consenti par le même sur les contrôles de Semur et d'Avallon (1639). — Adjudication faite par les Élus au même Picardet de l'office de contrôleur ancien de la recette de Semur-en-Brionnais (1640). — Transport de l'office de contrôleur à la recette d'Arnay, fait par les magistrats de cette ville audit Picardet et augmentation de gages sur une nouvelle finance (1639). — Commission de contrôleur des restes donnée au sieur Marlou (1656). — Arrêt du conseil d'État qui déclare les receveurs et les contrôleurs des finances des États exempts des taxes perçues sur les comptables des deniers royaux en vue de la Chambre de justice. — Commission de Myette, contrôleur des restes (1663). — Transaction par laquelle le chevalier de Thou, veuf de Marie Picardet, ayant tant en son nom qu'en celui de M. le prévôt cédé tous ses biens à ses créanciers, ceux-ci ont vendu les rentes sur les offices de Bourgogne au président de Fourcy (1673). — Vente de ces rentes par M. de Fourcy à Bretagne, lieutenant général au bailliage de Semur, Bazin, trésorier général des États, Richard, Élu du Roi et Rigoley, secrétaire

des États, moyennant 123,000 livres (1675). — Inventaires de pièces et mémoires.

C. 3451. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**1667-1678.** — Contrôleurs des finances. — Registre des finances des offices de contrôleurs généraux et particuliers de la Province, érigés par les États lors du rachat de l'édit des élections et successivement rachetés par eux.

C. 3452. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 78 pièces, papier.

**1551-1790.** — Comptabilité, affaires diverses. — Traité passé sous l'arbitrage du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, entre les gens des Trois-États et l'Élu du Roi, au sujet de la reddition des comptes des Élus et de l'administration pendant la triennalité de 1551 à 1553. — Arrêt du Parlement concernant l'examen du compte produit par J. Lavisey, receveur général du pays, pour les dépenses de guerre, aux temps de la Ligue (1616). — Cahier renfermant la copie des arrêts du conseil, ordonnances, traités entre les États et la Chambre des comptes au sujet de la reddition des comptes des receveurs de la Province (1678-1729). — Arrêt du Parlement de Dijon qui, pour subvenir aux pressantes nécessités du service du Roi, ordonne le prélèvement d'une somme de 3,000 livres dans la caisse du receveur du bailliage de Dijon, lequel ne les livre qu'à la dernière extrémité, n'ayant pas pour cela l'autorisation des Élus dont il relève (1651). — Ordonnance des Élus qui prescrit l'enregistrement des récépissés et quittances comptables des receveurs (1673). — Corrections du compte d'A. Bossuet, trésorier général (1669-1671). — Ordonnance des Élus concernant la reddition et l'apurement des comptes des receveurs de la Province (1675). — Arrêt du conseil ordonnant que le Trésorier général et les receveurs de la Province rendront compte devant la Chambre des comptes suivant la forme accoutumée (1682); — portant que lors de la reddition des comptes de ces receveurs, ce qui leur sera dû par la clôture du compte d'une année, sera porté sur le compte précédent pour être compensé avec les débits de ce compte (1682). — Arrêt de la Chambre des comptes qui prescrit aux receveurs de se faire rembourser de leurs dus de compte six mois après la clôture du compte, sous peine de déchéance (1693). — Arrêt du conseil qui décharge les receveurs à la nomination des Élus, de payer des finances pour augmentations de gages (1710). — Ordonnance des Élus prescrivant aux receveurs de tenir un bordereau, sur leur registre, des espèces qu'ils recevront des collecteurs des tailles (1721). — Déclaration du Roi qui confirme toutes les finances ci-devant payées par les receveurs de la Province; — fixe celle du trésorier général, et leur accorde sur ces finances les privilèges concédés aux comptables du Roi (1732). — Règlement des

Élus sur le mode de versement des sommes payées par le trésorier général des États au receveur général des finances (1757). — Honoraires des procureurs de la Chambre des comptes chargés de présenter à cette cour les États au vray et les comptes de la recette générale des États. — Déclaration du Roi qui exempte les receveurs des tailles seuls de rendre compte devant la Chambre des comptes (1772). — Ordonnance des Élus prescrivant le maintien des ordonnances relatives à l'apurement des comptes des receveurs (1773). — Arrêt de la Chambre des comptes contenant fixation des délais pour la reddition et l'apurement de ces comptes (1774); — des épices de correction de ces comptes (1775). — Ordonnance des Élus qui détermine les dates de versement des receveurs dans la caisse du trésorier général (1783). — Règlement des Élus du premier février 1776 sur l'administration et la régie des finances renouvelé dans plusieurs de ses dispositions par délibération du 19 février 1777. — Arrêt du conseil qui suspend l'exécution de ce règlement (1777). — États de situation dressés pour servir à établir les débits des comptes de 1783-1787. — Ordre des Élus au trésorier général de déposer toutes ses quittances de finances du trésor royal au bureau des archives, à l'effet d'y être enregistrées (1785); — qui prescrit des changements sur les états et tableaux de situation à produire par les receveurs des bailliages (1788).

C. 3433. (Liasse). — 39 pièces, papier.

**1770-1787.** — Bureaux de l'administration des États. — Ordonnances des Élus portant règlement pour la composition, les attributions et la police du bureau des vingtièmes (1770-1776); — qui fixe le nombre des bureaux, celui des commis, leurs appointements et la police intérieure (1777-1778). — Règlement pour la police des bureaux (1780). — Ordonnance qui prescrit l'enregistrement des requêtes déboutées (1784). — Mémoire sur la formation et la composition des bureaux des États. — Délibération concernant la manière dont les requêtes, mémoires, observations, lettres, etc., doivent être adressés à l'administration (1785). — Création du bureau des tailles, capitation et partie militaire (1786). — Réduction du nombre des commis du bureau des vingtièmes (1786). — Règlement général pour la police des bureaux (1787).

C. 3454. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1666-1786.** — Bureaux, commis. — Injonction faite à Loyson, commis du trésorier général, de se tenir dans son bureau de huit heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures (1666). — Augmentation des gages de Cl. Thierry et J. Gelyot, commis au greffe (1688). — Nominations de Loppin, Gouveau, Boillaud, Frochot, Bazire, Bérard, Herbet, Bonnetat, Mielle, Roussot, Chardon, Vautrin, Taupin, Girar-

delet, Magnin, Arminot, Charlot, Guillemin, Morisot, Albertier, Jarrin, Perriquet, Pasteur, Heudelet, Caillot, en qualité de commis.

C. 3455. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1780-1790.** — Bureaux, commis; affaires générales. — Délibération des Élus qui fixe les appointements des premiers commis des bureaux à 3,500 livres et 500 de gratification et ceux des seconds à 2,000 et 400 de gratification. — État de situation des bureaux des États dressés chaque année. Au premier mars 1790, le bureau des impositions comptait un premier commis, un second commis et huit commis; — celui des ponts et chaussées, même nombre, plus deux commis dessinateurs; — le bureau des vingtièmes, un premier commis, deux seconds commis, neuf commis; — le bureau des archives, un premier, un second commis et six commis, quatre commis aspirants, quatre commis au recensement et quatre surnuméraires. En tout 54 employés, plus 11 pensionnés.

C. 3456. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

**1738-1790.** — Bureaux, commis; paiements et remboursements. — Mandements ordonnés par les Élus des États, pour le paiement des appointements des commis des bureaux, et pour le remboursement des sommes avancées par les premiers commis, tant pour ces appointements que pour des fournitures de bureau.

C. 3457. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

**1774-1785.** — Bureaux, commis; appointements. — Registre d'inscription des mandements délivrés par les Élus sur le trésorier général pour le paiement des appointements des commis des bureaux des États, les frais de bureau et les fournitures.

C. 3458. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1677-1790.** — Archives et bibliothèque des États. — Délibération des Élus qui prescrivent la transcription des décrets des États sur des registres particuliers (1677). — Ordre au secrétaire en chef alors à Paris, de faire envoyer les nouvelles et gazettes à la Chambre des Élus (1677); — de racheter des papiers intéressant la Province, existant au château de Vauvry, près Verdun (1678). — Défense de tirer des papiers du greffe, sans en prendre charge (1676). — Ordre de renfermer ces papiers dans un lieu clos (1677). — A la nouvelle de l'arrivée du Roi, les Élus font transporter aux Cordeliers les papiers du greffe qui étaient déposés dans une chambre du Logis du Roi (1685). — Réintégration aux archives des papiers confiés à M. Chalopin, avocat aux conseils du Roi à Paris (1746). — Ordre pour la rédaction d'une table alphabétique et chronologique des matières contenues

dans les registres des délibérations des Élus (1764). — Instructions pour celle de l'inventaire général des papiers, réclamé par les États (1764). — Délibération qui en prescrit l'exécution (1774) et nomination d'un premier commis garde des archives. — Instructions qui lui sont données pour la tenue des registres (1777). — Délibération qui ordonne l'impression de tous les actes publics, édits, déclarations, arrêts et délibérations enregistrés durant la triennalité de 1781-1783. — Règlement pour le travail du bureau des archives et la rédaction de l'inventaire sommaire (1784). — Délibération qui ordonne l'impression d'un recueil des Édits, déclarations concernant l'administration de la Province (1783-1784). — Ordre au garde des archives de dresser l'état des comptes des receveurs qui manquent aux archives (1785). — Restitution par M. Gillotte de Nuits du registre des délibérations des Élus de 1614 à 1622 (1789). — Délibération relative à la remise des papiers qui doit être faite par les Élus aux commissaires des différents départements (1790). — Délibération de la Chambre des Élus contenant mandement de différentes sommes avancées par Varennes, ancien secrétaire en chef, pour la fourniture d'ouvrages de droit, d'histoire, de sciences, etc., destinés à la bibliothèque des États. En tête figure le recueil de toutes les pièces composées par Varennes pour établir et maintenir les droits, les usages et la constitution des États. — Le chiffre total de ces mandats réunis monte à la somme de 6,856 livres. On remarque dans la liste de ces ouvrages : *Les Parlements de la Rocheflavin*, 1 vol. (50 livres), le *Traité de la Police de Delamare* (84 l.), l'*Histoire de Languedoc*, par D. Vaissette (96 l.), l'*Histoire de la Monarchie française*, de Dubos (48 l.), le *Répertoire de Jurisprudence de Guyot*, 17 vol. in-4 (218 l.), l'*Histoire de Bretagne*, par Lobineau, 2 vol. (36 l.), les *Ordonnances des rois de France*, 14 vol. in-fol. (400 l.), les *Actes de Rymer*, 10 vol. in-fol. (174 l.), les *Capitulaires* de Baluze (48 l.), le *Glossaire de Ducange* (204 l.), les 14 premiers volumes de dom Bouquet (498 l.), les trois de la table des *Chartes et diplômes* (84 l.), etc. (1788-1789). — Délibération qui ordonne l'enregistrement des décrets rendus par l'Assemblée nationale.

C. 3459. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1782-1807. — Archives et bibliothèque. — Registre formé de la réunion de trois cahiers. Le premier contient les charges données par les bibliothécaires des villes de Dijon et d'Auxonne, des livres qui formaient la bibliothèque des États (ans V et XI). — Fol. 10. Registre des versements faits par les bureaux des États au bureau des Archives (1785-1790). — Fol. 28. Registre des communications de pièces faites par le bureau des ponts et chaussées aux diverses administrations (1782-1790).

C. 3460. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1701-1790. — Bureaux ; frais et fournitures. — Délibérations des Élus, mandements, mémoires relatifs aux frais et fournitures des bureaux, aux buvettes et autres dépenses d'intérieur du service de la chambre des Élus et des bureaux des États.

C. 3461. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1667-1790. — Bureaux, fournitures et impressions. — Délibérations des Élus, mandements, mémoires relatifs au paiement des fournitures de bureau et des impressions faites par P. Palliot, Jean Grangier (nommé en 1698), Antoine Defay, sa veuve, Antoine-Marie Defay et Causse, imprimeurs à Dijon. — Soumission produite en 1782 par A.-M. Defay.

C. 3462. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1779-1790. — Bureaux ; fournitures et impressions. — Registre de transcription des mémoires de la veuve Defay et A.-M. Defay, imprimeurs, pour la fourniture des bureaux et les impressions ordonnées par les Élus.

C. 3463. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1719-1790. Bureaux ; ports des lettres et paquets. — Délibérations des Élus et mandements pour le paiement des ports des lettres et des paquets apportés tant par la poste que par la ferme des carrosses et de ceux envoyés par les mêmes voies.

C. 3464. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1681-1789. — Huissiers des États. — Ordonnances des Élus qui instituent aux quatre charges d'huissiers des États, les sieurs Goujon, Bresson, Chantepinot, Billiet, Desville, Mortier, Massenet, Charreau, Capel, Albert Genaudet, Bechoa, P. Capel, Gouveau, Adenot, Junot, Gérard, Prudent et Berthaux. — Injonction aux huissiers de remettre en personne les billets d'impositions destinés aux communautés (1700). — Gratification de 300 livres accordée par les États aux huissiers. — Mandement de 60 livres pour leurs buvettes lors des États de 1787.

C. 3465. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1651-1790. — Concierge, portiers, suisses de la chambre des Elus et du Palais des États. — Logement de la concierge de la maison des Élus près le trésor (1651). — Nominations de Clerc et de Racle portiers de la chambre des Élus (1704-1790). — Logement de Lambinet, concierge du Palais des États. — Nominations de Lambinet fils, de sa veuve, d'Antoine Lambert, son gendre et sa veuve, successivement concierges

du Palais des États. — Nominations des portiers des nouveaux bâtiments annexés au Palais. — Consignes générales pour la garde et la police extérieures du Palais (1766-1778). — Institution de deux suisses pour la garde des deux portes du nouveau Palais (1778). — Ordre du prince de Condé à Juvernot, capitaine concierge du Logis du Roi, de remettre aux Élus des doubles clefs de la grande cour et de la tour dudit Logis. — Grandmanche est nommé portier de la portion du Palais construite près la Sainte-Chapelle (1785).

C. 3466. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1777-1790.** — Concierge du Palais. — Registre de transcription des mémoires produits par le concierge du palais pour les fournitures des bureaux et des appointements. — Ordonnances des Élus pour leur paiement. — Règlement fait par les Élus pour ces fournitures et le service d'entretien des appartements des salles et des bureaux du Palais (1785).

C. 3467. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1718-1790.** — Messagers. — Ordonnances des Élus pour le paiement des gages des messagers établis à Montcenis, Charolles, Semur-en-Brionnais, Marcigny-les-Nonnains. — Nomination de J. Noiret, messenger du comté de Charollais (1765). — Paiement des messagers extraordinaires envoyés lors de la convocation des États.

C. 3468. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

**1745-1790.** — Pensions. — Commission au procureur-syndic de la Poix de former opposition à l'enregistrement de l'arrêt du Conseil qui accorde au duc de Saint-Aignan, ancien gouverneur de la Province, une pension viagère de 20,000 livres (1758). — Règlement prescrit par les Élus pour l'époque et le mode de paiement des pensions viagères (1786). — Tableaux de ces pensions. — Pouvoir donné à M. de Bourbon-Busset, Élu, de réunir tous les titres qui militent en faveur du maintien des pensions accordées par la Province (1790). — Mémoire à ce sujet. — Délibérations des Élus et mandats de paiement des pensions accordées à M<sup>lle</sup> Davion, fille d'un courrier assassiné; — à M<sup>me</sup> Mousseux, veuve d'un architecte et à sa fille; — à M<sup>lle</sup> Morin, fille d'un ingénieur; — à la veuve de Clerc, portier de la Chambre; — à la veuve de Thiérier, premier commis des vingtièmes; — à la veuve Lambinet, concierge; — à la fille de Carré, premier commis du greffe; — aux veuves de Seguin, second commis du greffe, de Brunet, portier du Palais, de Thorin, commis au bureau des vingtièmes; — A. Voituret, premier commis du greffe; — Lejolviet, architecte; — Anfan, directeur de la pépinière; — Racle, portier de la Chambre des Élus; — Rendu, concierge de l'école de dessin; — Charlot, garde des ar-

chives; — aux enfants des docteurs Fournier et Chaussier; — à la veuve de Dumorey, premier ingénieur; — à MM. de Champrenaut et de la Barre; — à la veuve de Pourcher, ingénieur, etc.

C. 3469. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

**1483-1561.** — États généraux du Royaume (Tours, Paris, Meaux, Orléans). — Certificat de Jean de Reims et de Jacques de Croismare, conseillers du Roi, greffiers des États généraux, tenus à Tours, portant que les députés des États de Bourgogne ont fait à cette assemblée toutes remontrances et protestations nécessaires au bien, soulagement du peuple et à la conservation des privilèges de la Province (1483). — Commission du Roi Henri II pour imposer sur la Province la somme de 1,200 livres taxée à Claude Lefèvre, premier président du Parlement de Dijon, député en l'assemblée des États généraux, tenue à Paris, du 5 décembre 1556 au 6 avril suivant (1558). — Mandement du roi Charles IX au duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, de faire assembler les États de la Province, à l'effet d'élire trois députés de chacun des trois ordres pour assister à l'assemblée des États convoquée le premier août à Melun (1560). — Doléances des nobles et gentilshommes du bailliage de Dijon contenues en 63 articles. — Protestation de fidélité envers l'Église catholique et la couronne. — Nécessité d'assembler un concile national. — Défense aux religieux de posséder plus d'un bénéfice. — Les prélats et dignitaires tenus à résidence. — Les supérieurs des monastères tenus à se recruter de bons religieux, à vivre tous en commun, — maintenir les fondations, — entretenir les bâtiments, — obliger les religieuses à vivre en commun, — défense de recevoir des dots de novices, — point de supérieure qui n'ait le savoir et l'expérience, — point de religieuse reçue avant l'âge requis, — clôture observée, — la possession de plus d'un bénéfice interdite aux séculiers, — tenus à résidence, — visites des évêques gratuites, — casuel supprimé, réduit aux oblations volontaires, — collation des cures, — admission aux Ordres, — interdiction aux ecclésiastiques d'acquiescer des terres, — supprimer les offices de judicature nouvellement créés, — supprimer la gabelle. — Défense au Parlement de juger des causes au-dessous de 300 livres de rente; — de connaître du fond des sentences portées à son appel. — Réduire sinon supprimer les lettres de *committimus*. — Réduire le nombre des procureurs, et leur interdire de postuler devant plus d'un tribunal. — Défendre aux procureurs généraux et avocats de tenir des justices intérieures. — Prescrire aux procureurs et avocats du Roi d'assister aux audiences. — Observer les ordonnances pour l'abréviation des procédures, et les parentelles, — les offices de conseillers-

clercs, — les assignations, les dépens, — l'ordonnance de Louis XII sur les salaires. — Le greffe mis en charge. — Abréger le jugement des causes. — Abolir les confiscations sans jugement. — Obliger les payeurs des montres d'armes à plus d'exactitude, afin d'éviter la foule du peuple. — Défense aux gens d'armes de marcher sans chef responsable. — Soulager la noblesse de l'arrière-ban. — Lui rendre le libre exercice de la chasse. — Soulager la Province surchargée d'impôts. — Enfin permettre à la noblesse de provoquer une révision de la coutume du pays (1560). — Doléances du Tiers-État du même bailliage, contenues en 30 articles. — Remerciements au Roi pour la convocation des États. — Protestations de fidélité et d'obéissance envers l'Église catholique. — Les troubles religieux viennent du désordre général et si Dieu et le Roi n'interviennent, il arrivera en France ce qui existe en Allemagne, en Angleterre et en Écosse. — Le Roi supplie de convoquer un concile national et gallican; — de prier le pape de convoquer un concile général pour la réformation de l'Église et la réunion de la masse chrétienne. — Si le pape refuse l'un et l'autre, de passer outre, crainte de plus grands troubles; — mais au préalable, déléguer une commission des trois ordres, assistée de prince, de conseillers et de magistrats pour étudier les propositions qui leur seraient envoyées sur le fait de la religion, entendre les religionnaires et adviser ce qui serait bon de faire. — Si la concorde pouvait s'établir, convoquer l'Église gallicane et les États généraux pour le leur communiquer en attendant le futur concile. — En attendant obliger les ecclésiastiques à résider et exercer le ministère; — donner des suffragants aux prélats insuffisants; — obliger les curés incapables de se faire suppléer. — Défense aux prébendés de tenir des cures. — Défense aux évêques de rien percevoir sous le titre de dispense. — Demande de rétablir le service de l'arrière-ban comme au temps de Louis XII. — Réclamation contre la foule des impôts. — La Bourgogne a été cotisée au 16<sup>e</sup>, quand elle ne forme que la 32<sup>e</sup> partie du royaume. — Plaintes contre l'augmentation des membres des cours souveraines, — contre les difficultés apportées au paiement de leur salaire. — Défendre au Parlement de connaître de causes au-dessous de 300 livres de rente et du fond de celles portées par appel devant lui, — de lui enjoindre d'entretenir les ordonnances royaux, — de supprimer les bailliages inférieurs, — supprimer aussi les nouveaux offices, — maintenir la neutralité avec la Franche-Comté, les privilèges du Duché, — réduire la gabelle et interdire aux juges royaux de posséder d'autres offices de judicature (1560). — Déclaration du roi Charles IX portant que les frais de députation de l'ordre du clergé et de la noblesse aux derniers États ne seront point supportés par le pays, mais par ces ordres mêmes (1561). — Mandement du même aux

Élus de Bourgogne de faire payer les gages dus à Jacques de Bretagne et Jacques Massol, députés du Tiers-États aux États généraux (1561).

C. 8470. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

**1576-1591.** — États généraux (suite). — Lettres patentes du roi Henri III, contenant mandement au duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, d'assembler les États du duché, à l'effet de nommer des députés, pour, de concert avec ceux élus dans les bailliages, se rendre aux États généraux convoqués à Blois (1576). — Proclamat du mandement du roi Henri III par lequel, informé des efforts tentés par ceux qui devaient le plus bénéficier de la convocation prochaine des États généraux, il enjoint au duc de Mayenne de s'enquérir des forces qu'il pourrait mettre sur pied en Bourgogne en cas d'événement, et des moyens de les solder (1577). — Mandements du même aux Élus des États, à l'effet de payer les journées de Berthaud, maire d'Autun, Cl. Guillard, enquêteur au bailliage de Chalon; Georges de Clugny, juge prévôt d'Avallon; Philibert Espiard, avocat à Semur; Jean Boyer, juge mage de Cluny, Jean du Rud, lieutenant général au bailliage de Bar-sur-Seine; — Pierre Jeannin, gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne; Georges Venot, avocat à Autun; Nicolas Julien, avocat au bailliage de Chalon, et Jacques Vignier, prévôt en garde et juge ordinaire de Bar-sur-Seine, députés du Tiers-État aux États de Blois (1577). — Mandement du même enjoignant aux baillis du ressort du Parlement de Dijon d'imposer chacun dans leur circonscription sur les nobles et les roturiers possédant fief, pour payer les journées des députés de la noblesse auxdits États (1578). — État sommaire des taxes ordonnées par les Élus des États aux députés desdits États envoyés en ceux de Blois. C'étaient Charles Ailleboust, évêque d'Autun, Claude de Dyo, seigneur de Montperroux, Joachim de Rochefort, seigneur de Pluvaut, de Clugny, seigneur de Montachon, de Damas, chanoine de Langres, doyen de Vergy, Claude de Salins, protonotaire du Saint-Siège, Guy Bretagne, P. Puppelin, vierg d'Autun et Musnier, avocat à Semur (1579). — Quittance de journée donnée par Joachim de Chatenay, gouverneur de Châtillon, député de la noblesse de ce bailliage. (1579). Lettres patentes du roi Henri III enjoignant aux Élus de Bourgogne de faire imposer sur le sel les frais de journées des députés des trois ordres de la Province aux seconds États de Blois. — Supplique des députés au Roi. Listes des députés des trois ordres paraphées par le secrétaire d'État Ruzé (1589). — Commission du duc de Mayenne, lieutenant général de la Couronne, pour l'exécution desdites lettres dont l'effet avait été suspendu.



C. 3471. (Registre.) — Petit in-folio, 174 feuillets, papier.

**1577-1580.** — Fol. 1. État sommaire des taxations faites par les Élus des États aux députés du Tiers-État envoyés aux États généraux tenus à Blois. Ces députés étaient pour le bailliage de Dijon Pierre Jeannin, gouverneur de la chancellerie, Guillaume Royhier, avocat; pour le bailliage d'Autun, Georges Venot, avocat, Claude Berthaut, vierg d'Autun; pour le bailliage d'Auxois, Philibert Espiard, avocat à Semur, Georges de Clugny, avocat à Avallon; pour le Mâconnais, J. Bouhier, juge mage de Cluny; pour le bailliage de Bar-sur-Seine, Jean du Rud, lieutenant et Jacques Vignier, prévôt en garde. — Fol. 10. État général de l'impôt levé sur le duché et les comtés, sauf l'Auxerrois et le Châtillonais, tant pour les taxes des députés que pour la tenue des États à Beaune, au mois d'octobre 1576 pour la rédaction des cahiers du Tiers. — Il monte à 18,523 livres. — Fol. 17. Rôles par communautés de cet impôt pour le bailliage de Dijon; — fol. 31, pour celui de Beaune; — fol. 45, celui de Chalon; — fol. 57, pour celui d'Autun; — fol. 73, celui d'Auxois; — fol. 99, états donnés par les Élus aux collecteurs de cet impôt des charges à payer sur leur recette. — Fol. 121. État au vrai dressé par M. d'Esbarres de la recette et bons d'états de cet impôt. — Fol. 131. Compte de P. Jouard, commis par le bailli de la Montagne à recevoir les cottes imposées aux gentilshommes dudit bailliage, pour les taxations des députés de la noblesse aux États de Blois.

C. 3472. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

**1590-1596.** — États généraux du Royaume (suite). — Commission du duc de Mayenne, lieutenant général de la Couronne, aux Élus des États de faire payer les gages du sieur de Champfourcaut et de Bernard Durant, députés de la noblesse et du Tiers-État du Chalonais aux États généraux convoqués à Melun et Orléans et qui ont été remis (1590-1593). — Autre pour faire payer les journées des députés Bernard, Venot et Langnet, venus aux États généraux convoqués à Orléans et Reims et qui ont été ajournés (1592). — Lettres du roi Henri IV enjoignant aux Élus d'imposer avec l'octroi la somme de 6,634 écus pour solder les journées des évêques d'Autun et de Chalon, du sire de Talmay, de Berbisey, conseiller au Parlement et Venot, maître des comptes, députés aux États généraux convoqués à Reims et tenus à Paris par le duc de Mayenne (1596). — Autre semblable en ce qui concerne le député Étienne Bernard et Étienne Langnet de Chalon, Jeannin, prieur de Saint-Vivent, et Blant, maire de Semur.

C. 3473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 6 pièces, papier.

**1614-1619.** — États généraux du royaume (suite). — Cahiers présentés par les députés de la noblesse du duché de Bourgogne aux États généraux. Il renferme 66 articles (1614). Articles que les habitants d'Auxonne présentent pour estre à l'assemblée des « Estats libres et généraux » qui se doivent tenir à Sens (1614). — Procès-verbal d'élection par les délégués du Tiers-État du bailliage de Dijon d'un troisième député, le greffier Joly des États, pour les représenter aux États généraux (1614). — Commission du roi Louis XIII aux Élus des États, à l'effet d'imposer la somme de 12,000 livres taxée aux députés envoyés par la Province aux États généraux tenus à Rouen (1619). — Procès-verbal dressé devant le lieutenant général au bailliage d'Auxois de l'élection de Pierre Filsjean, doyen d'Avallon, comme député du clergé dudit bailliage aux États généraux convoqués à Tours au 10 juillet 1631. Circulaire imprimée pour l'élection des députés.

C. 3474. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

**1614-1615.** — États généraux du royaume (suite). — Fol. 1. État au vrai de la recette et de la dépense de l'impôt pour le paiement du voyage des députés du Tiers-État du duché de Bourgogne aux États généraux de Paris. Ces députés étaient Claude Mochet (aïeul maternel de Bossuet), avocat, conseil des États, René Gervais, lieutenant général au bailliage de Dijon, Antoine Joly, greffier au Parlement et des États, P. Venot, avocat au bailliage d'Autun, Simon de Montegut, lieutenant général et vierg d'Autun, Guillaume Prisque, sieur de Serville, lieutenant criminel au bailliage de Chalon, Abraham Perreau, conseiller et maire de Chalon, Claude Espiard, audencier en la chancellerie, député du bailliage d'Auxois, Jacques de Clugny, juge prévôt d'Avallon, Claude-F. Lesain, lieutenant général au bailliage de la Montagne et Fr. de Gissey, lieutenant général en la chancellerie de Châtillon. Non compris ceux des comtés. — Fol. 17. Comptes de cet impôt pour le bailliage de Nuits; — fol. 29, pour celui de Dijon; — fol. 101, pour celui de la Montagne; — fol. 121, pour celui de Beaune; — fol. 139, pour celui de Semur. — Fol. 159. Rôle de l'impôt sur toutes les communautés du Duché.

C. 3475. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1788-1789.** — États généraux du royaume (suite). — Imprimés: du Résultat du conseil d'État du Roi, tenu à Versailles, le 27 décembre 1788, de la lettre du Roi pour la convocation des États généraux du Royaume; — règlement y annexé, — de la liste des députés du gouvernement de Bourgogne; de la lettre de M. de Barentin, garde des sceaux,

au lieutenant général du bailliage de Châtillon, concernant les opérations des élections, — de l'ordonnance du bailli de la Montagne à ce sujet; — de l'arrêt du conseil du Roi du 23 février 1789, sur la liberté des élections. — Convocation de l'abbé de Luzines, abbé de Saint-Seine, aux élections du bailliage de Châtillon. — Liste imprimée du clergé du Dijonnais paru à l'assemblée du 28 mars. — Résumé des conférences tenues entre le clergé et la noblesse de ce bailliage. — Imprimé de l'adhésion des chapitres de la cathédrale et de Saint-Pierre de Mâcon à la protestation de celui de Bayeux contre la forme de convocation des assemblées des bailliages, trop favorable au clergé inférieur. — Acte de la protestation de la minorité des députés du clergé du bailliage de Dijon, composée principalement des dignitaires, contre la majorité de la députation formée surtout des curés de campagne qui a rompu l'union proposée avec la noblesse et demandé qu'à l'avenir les curés de la Province eussent aux États de Bourgogne une représentation proportionnée à leur nombre. — Invitation au *Te Deum* chanté par les curés aux Jacobins de Dijon, à l'occasion de l'heureuse élection de leurs députés. — Dépêche du prince de Condé à l'abbé de Luzines, touchant l'incident de la sortie des protestants mentionnée plus haut. Il attend son mémoire sur les inconvénients d'amener des curés de campagne dans ces sortes d'assemblées. Il fait des vœux pour le rétablissement du bon ordre et le retour des principes de subordination si nécessaires à l'existence de la Monarchie. — Mémoire à ce sujet. — Protestations d'une partie de la députation du clergé du bailliage de Chalon contre les entreprises des curés de campagne. — Doléances du curé de Saint-Jean-de-Losne. — Minutes de notes prises lors des délibérations de l'ordre. — Liste des membres du clergé, délégués du bailliage de la Montagne. — Cahier de l'ordre du clergé du Dijonnais. Il débute par demander une reconnaissance des droits de l'homme et du citoyen. — Lettre anonyme à l'adresse de l'abbé de Luzines sur son attitude aux assemblées du clergé de Dijon et de Châtillon. — Imprimé du cahier de la noblesse du bailliage de Dijon. — Délibération de la noblesse du bailliage d'Auxois qui demande le commandement du navire *les États de Bourgogne* pour Bataille de Mandelot, promu capitaine de vaisseau après la journée du 10 juillet. — Cahier de la noblesse du bailliage d'Auxois. — Imprimé de la délibération des trois ordres de la ville de Châtillon, réunis en commune, faite à l'occasion de l'élection des députés aux États généraux. — Délibération des habitants du bourg d'Aignay-le-Duc et des villages voisins en vue de la même élection. — Doléances de la communauté de la Margelle; — du bailliage d'Auxonne. — Imprimé de la délibération des trois ordres du comté de Bar-sur-Seine, par laquelle le clergé et la noblesse déclarent vouloir supporter leur part égale des

charges publiques. — N<sup>os</sup> 32 et 37 du *Journal général de France*, contenant deux articles sur la protestation des avocats de Dijon contre certains écrits de l'ordre de la noblesse.

C. 3476. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1787. — Assemblée des notables. — Imprimé de la collection des mémoires présentés à l'assemblée; — de la liste des notables composant l'assemblée partagée en sept bureaux avec leurs demeures à Versailles. — Délibération des Élus, portant que les trois Élus des ordres convoqués par le Roi à l'assemblée des notables rendront compte à leur retour devant leurs chambres respectives de ce qui s'y est passé et offriront une collection de tous les discours, mémoires, avis et arrêtés qui y auront été pris pour être déposée aux archives des États. — Procès-verbal des délibérations du premier bureau, présidé par Monsieur frère du Roi; — du second bureau, présidé par Monsieur le comte d'Artois; — du troisième bureau, présidé par Monseigneur le duc d'Orléans; — du quatrième bureau, présidé par Monseigneur le prince de Condé; — du cinquième bureau, présidé par Monseigneur le duc de Bourbon; — du sixième bureau, présidé par Monseigneur le prince de Conti; — du 7<sup>e</sup> bureau, présidé par Monseigneur le duc de Penthièvre. — État des recettes de l'année commune remis par le Roi, au bureau du comte d'Artois. — Observations sur les forêts domaniales. — Observations de l'abbé de la Fare (bureau du prince de Condé), en forme d'avis sur les différents mémoires présentés à l'assemblée.

C. 3477. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin, 23 pièces, papier.

1552-1775. — Gouverneurs. — Lettres patentes du roi Henri II, qui approuve le don de 10,000 écus d'or fait par les États au duc d'Aumale, gouverneur pour le paiement de sa rançon (1552); — autres du roi Charles IX qui permettent au même et à M. de Tavannes, lieutenant général, d'accepter les dons des États (1566, 1569, 1570.) — Lettres patentes des rois Charles IX et Henri III qui autorisent les ducs d'Aumale et de Mayenne, MM. de Chabot-Charny, de Tavannes leurs lieutenants généraux, Brulard, premier président du Parlement, à accepter les présents en argent à eux votés par les États (1572, 1573, 1578, 1581, 1584, 1587). — Autres semblables du roi Henri IV en faveur du maréchal de Biron, gouverneur, du baron de Sennecey, son lieutenant général et du premier président Brulart (1596). — Autres qui attribuent au maréchal de Lavardin les dons faits au feu duc de Biron (1602); qui approuvent le don fait au duc de Bellegarde, successeur de Biron (1602-1606). — État au vrai de l'impôt du don de 60,000 livres voté à ce gouverneur (1616). — Rôle de cet impôt au bailliage de la Montagne. — Rôle général (1617). — Ratification de ces dons par le roi Louis XIII (1620); — du

don de 21,000 fait au même par le Tiers-État de Bugey et de Gex et de 8,000 au marquis de Ragny, lieutenant général (1622). — Rôle de l'impôt sur le bailliage de la Montagne, pour le don au gouverneur et aux lieutenants généraux du duché (1642). — Compte par le receveur des impositions d'Autun, de l'impôt levé pour les dons et reconnaissances votés par les États au duc d'Épernon, gouverneur de la Province (1650). — Autre par les receveurs de Dijon et de Nuits de leur part de l'impôt du don voté au gouverneur et à ses lieutenants (1653). — Autre par le receveur du bailliage d'Avallon, de sa part de l'impôt d'un don semblable, voté en 1657. — Don fait au duc d'Épernon du revenant bon des crues sur le sel (1657). — Paiement d'une partie des 56,000 livres votée par les États à Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne (1671). — Arrêt du conseil qui règle le partage des sommes accordées en forme de don à feu le duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne (1740). — Brevet du roi Louis XV qui fixe le chiffre des dons et gratifications alloués par les États au prince de Condé, gouverneur et aux officiers de sa maison (1754). — Arrêt du conseil qui accorde une pension viagère de 20,000 livres au duc de Saint-Aignan, ancien gouverneur (1755). — Frais de relais de poste lors des voyages du prince de Condé pour la tenue des États de 1763. — Délibération des Élus qui prescrit la tenue d'un registre pour inscrire les dépêches du prince de Condé et les réponses auxquelles elles donneront lieu.

C. 3478. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 75 pièces, papier.

**1570-1789.** — Commandant militaire de la Province. — Lettres patentes du roi Charles IX, qui autorise MM. de Saulx-Vantoux, lieutenant général et de la Guesle, ci-devant premier président au Parlement à accepter les présents en argent votés par les États (1570). — Autres semblables du roi Henri III en faveur de Chabot, comte de Charny (1587); de Henri IV en faveur de M. de Chabot-Mirebeau et le baron de Lux, lieutenants généraux en Bourgogne (1602-1603). — Traité entre les Élus et Guillaume de Saulx, comte de Tavanoes pour le paiement de ce qui lui était dû en qualité de lieutenant général de la Province (1619). — Brevet du roi Louis XIV qui fixe à 6,000 livres la gratification que les États seront tenus de voter à M. d'Anlezy, commandant militaire en Bourgogne (1662). — Ordonnances des Élus rendues en suite des dépêches ci-jointes du prince de Condé pour le paiement de gratifications de 10 à 12,000 livres au comte de Tavanoes, lieutenant du gouverneur de Bourgogne (1732-1733). — Ordonnance du roi Louis XV qui fixe à 12,000 livres le montant des appointements de ce commandant (1740). — Autre qui, en raison des circonstances de la guerre, lui accorde une gratification de 6,000 livres (1746). —

Cette gratification extraordinaire lui est continuée par brevets annuels jusqu'en 1762, date de sa mort. — Brevet qui attribue cette gratification de 6,000 livres au comte de la Guiche, lieutenant général et commandant militaire (1765); au marquis de la Tour-du-Pin, gouverneur, maréchal de camp, lieutenant général et commandant militaire (1766-1788). — Ordonnances de paiement des Élus. — Délibération des Élus qui vote des félicitations au vicomte de Bourbon-Busset, élu général de la Noblesse, nommé commandant de la Province en remplacement de M. de Gouvernet, démissionnaire.

C. 3479. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 15 pièces, papier.

**1602-1786.** — Lieutenants généraux. — Lettres patentes du roi Henri IV, qui approuve le don de 4,500 livres fait par les Élus à M. du Blé d'Uxelles, gouverneur de la citadelle de Chalon (1602). — Ordonnances des Élus pour le paiement des sommes accordées par les États à MM. le comte d'Entraigues et de la Villette, lieutenants du Roi en Mâconnais, en Auxois, Auxerrois et Autunois; — au marquis de Bissy, gouverneur d'Auxonne; au duc de Saulx, lieutenant général du Dijonnais; au comte de Monteynard, gouverneur de Chalon.

C. 3480. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

**1580-1787.** — Gardes du Gouverneur. — Ordonnance du roi Henri III qui approuve l'institution faite par les États, pour trois ans, d'un corps de 40 « harquebuziers » à cheval commandés par un capitaine pour la garde du duc de Mayenne, gouverneur de la Province (1580). — Lettres patentes du roi Henri IV qui permet aux Élus de continuer la subvention pour l'entretien de cette garde (1596). — Paiement de 2,000 livres au capitaine (1713). — Dépense pour la fourniture des casaques des douze gardes de la Porte du gouverneur (1730). — Dépêche de M. Amelot, secrétaire d'État, au sujet des entraves apportées aux immunités des gardes du Gouverneur (1779). — Ordre de renouveler l'habillement des douze gardes du gouverneur appelés gardes de la Porte (1784). — Réclamation par Guyenot, notaire à Pierre, de l'exemption attachée à cet office de garde (1787).

C. 3481. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 8 pièces, papier.

**1751-1780.** — Intendants de la Généralité. — Ordonnances des Élus pour le paiement des gratifications votées aux Intendants par les États du Charollais. — Délibération des Élus pour l'exécution de l'arrêt du conseil du 16 avril 1770, qui porte de 9,000 à 12,000 livres et enfin à 14,500 livres la cotisation de la Province au traitement des commis de l'Intendance (1770-1785). — Arrêt du conseil qui fixe ce dernier chiffre (1785). — Ordonnances de paiement.

C. 3482. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin, 24 pièces, papier.

**1476-1769.** — Parlement de Dijon. — Lettres patentes du roi Louis XI qui, sur la demande des États, érige un Parlement souverain dans la Province (1476); — qui, sur les représentations des mêmes, crée une chambre du conseil à Dijon pour les deux Bourgognes, à l'effet de vaquer aux affaires du pays et administrer la justice (1477); — qui accorde le privilège de *committimus* aux officiers du Parlement et du Conseil (1477); — qui ordonne le renvoi des causes de Bourgogne portées au Parlement de Paris devant celui de Dijon (1477). — Déclaration du même touchant la confiscation des biens encourue par les criminels de lèze-majesté et sur les aubains (1478). — Lettres patentes qui donnent à l'évêque d'Alby, son lieutenant en Bourgogne, le pouvoir de constituer le Parlement dans la ville qu'il jugera la plus convenable (1480). — Lettres de Louis d'Amboise, évêque d'Alby, qui fixe à Dijon le Parlement de Bourgogne et à Salins celui de Franche-Comté (1480). — Lettres patentes de Charles VIII qui, sur les représentations des États, supprime l'impôt mis sur le sel pour les gages des officiers du Parlement qu'il met à la charge de la couronne et maintient les privilèges du pays en matière d'aubinage (1483); — qui interdit les évocations des causes des Bourguignons hors du ressort des justices du pays (1483); — qui crée deux charges de conseillers clercs et deux charges de conseillers laïques au Parlement de Dijon et assigne le traitement des officiers sur l'impôt du sel (1486). — Défense au payeur des gages du Parlement de délivrer les deniers de sa recette avant l'entier paiement de ces gages (1514). — Lettres patentes du roi François I<sup>er</sup> qui assigne les gages du Parlement et de la Chambre des comptes sur la crue de 100 sols par minot de sel (1537); — qui dans le cas ordinaire réduit de 60 livres à 20 livres les amendes pour appellations frivoles interjetées au Parlement (1540); — qui, toujours sur les représentations des États, fixe à quarante jours le délai d'appel des causes en Parlement (1542); — qui supprime la Chambre des requêtes du Palais, créée par édit du mois de décembre 1543 (1546). — Édit du roi Henri II portant que les appels des gruyers et des maîtres des eaux et forêts ressortiront au Parlement (1547); — que les taxations des Procureurs au Parlement de Dijon seront ramenées à ce qu'elles étaient autrefois conformément aux anciens stylos et usages (1549). — Déclaration du même touchant les évocations en dehors du ressort et les récusations des membres du Parlement (1555). — Commission extraordinaire donnée par le roi Henri III à des membres du Parlement pour réprimer les désordres commis par les vagabonds et les gens de guerre (1580). — Mandement de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et

couronne de France pour le paiement des gages des officiers du Parlement au moyen d'un impôt spécial (1590, 1591). — Rôle de cet impôt dressé par les Élus (1591). — Lettres patentes des rois Henri IV et Louis XV qui défendent les évocations en Bourgogne « sinon es termes des ordonnances » (1595, 1764). — Arrêt du conseil qui réunit les pays de Bresse cédés par le traité de Lyon au ressort des trois cours souveraines de Dijon (1600). — Déclarations des rois Louis XIII et Louis XIV portant qu'à l'avenir les charges de conseillers clercs au Parlement de Dijon ne seront plus occupées par des laïques (1612, 1653, 1671). — Édit du roi Louis XIV portant création du juge de la Table de Marbre près la cour du Parlement de Dijon (1641). — Arrêt du conseil qui défend aux officiers du parlement et des bailliages de mettre en liberté les détenus par ordre des officiers des États en matière de contributions (1653). — Déclaration du roi Louis XIV qui oblige les officiers des cours souveraines et autres tribunaux à résidence (1665). — Règlement (imprimé) du même en faveur des conseillers secrétaires du Roi, maison et couronne de France et officiers des chancelleries près les cours supérieures (1673). — Questions sur lesquelles il y a diversité de jurisprudence entre les Parlements envoyés par le chancelier (1728). — États dressés par les Élus des cotes imposées sur les magistrats résidents hors du lieu de leur charge. — Procès-verbal des visites réciproques faites par les Élus au premier président du Parlement après la réintégration de cette cour (1776).

C. 3483. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 40 pièces, papier.

**1524-1769.** — Chancellerie de Bourgogne. — Délibération des Élus, contenant leur opposition à l'exécution d'une déclaration du Roi, donnant pouvoir au chancelier et au garde des sceaux en Bourgogne, d'octroyer ou de refuser des lettres de relief d'appel et de tout renvoyer au Roi, au préjudice des privilèges du pays; — comme aussi aux lettres qui prescrivait aux receveurs généraux de la Province de rendre compte aux commissaires du Roi à Paris (1524). — Renvoi aux États de l'arrêt du conseil obtenu par les officiers des chancelleries touchant la résidence (1667). — Délibération des Élus enjoignant au syndic de poursuivre en conseil d'État la répression des abus commis par les officiers de la chancellerie dans la perception des droits du sceau (1674). — Arrêt du conseil ordonnant aux officiers des chancelleries d'Auxerre et de Mâcon de remettre au contrôleur général les titres en vertu desquels ils lèvent leurs droits (1675). — Autre qui étend au ressort du Parlement de Dijon le tarif d'avril 1672, appliqué dans les autres cours, et enjoint à la chancellerie près le Parlement d'avoir à s'y conformer (1675). — Sur le scellé des lettres de répit (1675); — qui ordonne l'exécution du tarif de 1672 (1682); — qui maintient aux huissiers du

Parlement l'exécution et la signification de tous actes et arrêts émanés de la Cour, dans l'enclos du Palais et de la ville de Dijon, sans obligation pour les parties de faire sceller les arrêts et oblige les féodaux à se pourvoir pour être reçus à rendre foi et hommage de lettres de la grande chancellerie ou de celle près le Parlement (1683) ; — qui spécifie les actes sujets à la perception de droits par les référendaires (1690). — Traité avec les officiers de la grande chancellerie pour l'abonnement du droit de sceau des lettres obtenues par la Province (1710-1782). — Mandats de la somme de 4500 livres pour cet abonnement.

C. 3484. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 15 pièces, papier.

**1644-1748.** — Bailliages, présidiaux. — Édit du roi Louis XIV portant création en chaque bailliage et présidial du ressort du Parlement d'un taxateur et d'un premier huissier audiencier, offices supprimés l'année suivante à la requête des États (1644). — État sommaire du fonds de recette pour les gages des maîtres clercs dans le ressort du bailliage de Chalon (1654). — Autorisation au syndic de ne plus s'opposer à la réinstallation de M. Virey, lieutenant général au bailliage de Chalon ; mais de maintenir à 10 livres la taxe des journées des officiers du bailliage envoyés en commission judiciaire (1679). — Plainte des officiers de celui d'Avalon, sur le mauvais état de leur auditoire (1674). — Ordonnances des Élus pour la visite de l'auditoire de Châtillon (1683) ; — les tailles suivent les officiers de judicature ; les commensaux du Roi, — les gages des greffiers de l'écritoire, — le rachat de certains offices. — Allocation d'une somme de 300 livres pour location de l'auditoire du bailliage de Dijon. — Commissions données aux Élus de s'enquérir d'une maison convenable pour y installer le bailliage de cette ville (1739-1748).

C. 3485. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

**1467-1791.** — Chambre des comptes et Bureau des finances de Dijon. — Arrêt de la Chambre des comptes qui entérine les lettres patentes de Charles, duc de Bourgogne au sujet de l'approvisionnement des greniers à sel, dont la délivrance doit se faire par les officiers de ladite chambre (1467). — Commission du Roi, contenant défense aux receveurs du duché de Bourgogne de rendre compte ailleurs que devant la Chambre des comptes de Dijon (1524). — Lettres de jussion du roi Henri III aux officiers de la Chambre des comptes d'entériner l'édit de janvier 1586, contenant le rétablissement des Bureaux des finances et des trésoriers de France (1587). — Opposition des États. — Mandement de Charles, duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, pour l'imposition des gages du Parlement et de la Chambre

des comptes (1591). — État général et au vrai de l'impôt pour les officiers des comptes (1591). — Arrêt du Conseil qui, faute par les États d'avoir remboursé le prix des offices, rétablit plusieurs de ceux de la Chambre des comptes (1604). — Transactions entre les Élus et les officiers de la Chambre des comptes, au sujet des épices des comptes et des reprises de fief (1665, 1680). — Arrêt du Conseil qui évoque au bailliage de Dijon et par appel au Parlement de Grenoble les procès des officiers de la Chambre des comptes au Parlement de Dijon, à cause des procès pour question de préséance pendant entre les deux cours devant le conseil du Roi (1675) ; — qui oblige les officiers des cours de judicature à résidence (1675). — Commission donnée au maire de Dijon d'inviter les trésoriers de France à ne plus exiger des droits si excessifs pour l'enregistrement des reprises de fief. — Édit de réunion au Bureau des finances de l'office d'Élu du Roi aux États de Bourgogne (1758). — Déclaration royale portant suppression de la comptabilité des receveurs des tailles. — Observations faites sur les épices que la Chambre des comptes percevait sur les comptes des impositions de la Province (1778). — Procès-verbaux de la levée des scellés apposés sur les bureaux de la Chambre à l'effet de se procurer les comptes de 1788 (1791).

C. 3486. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

**1542-1597.** — Création et rachat d'offices. — Édit du roi François I<sup>er</sup> qui crée un office de receveur des deniers provenant des dons, aides et octrois, accordés par les États, aux gages de 6 deniers pour livre (1543). — Rachat de cet office, moyennant 1,000 écus d'or, fait par les Élus au sieur Guérin (1546). — Injonction du roi François I<sup>er</sup> au Parlement de liquider les finances des offices de greffiers et d'huissiers de la Chambre des requêtes, supprimée à la demande des États (1546). — Commission du roi Henri II aux Élus d'imposer les sommes nécessaires au rachat des offices de greffiers des insinuations supprimés en 1555 (1556). — Mandement du même aux mêmes, touchant la liquidation des offices sur la Foraine rachetés par la Province (1555). — Édit du même souverain portant création d'offices de jurés priseurs de biens meubles (1556) ; — qui, moyennant la somme de 20,000 livres consentie par les États, supprime les offices de greffiers des insinuations laïques et ecclésiastiques, les droits de traites foraines et les receveurs du Taillon (1557) ; — qui supprime après rachat les offices des quatre maîtres jaugeurs des vaisseaux à vin de la ville d'Auxerre (1560). — Édit de Charles IX portant suppression des petites élections d'Autun, Auxois, Langres et Chalon, et la réunion de leur circonscription aux bailliages du duché (1561) ; — qui confirme la suppression des receveurs du Taillon (1574). — Édit du roi Henri III qui

créé deux offices de contrôleur général ancien et alternatif des finances dans chaque recette générale du taillon aux gages de 600 livres (1576, 1577). — Confirmation par le même du traité de rachat par les Élus des offices de regratiers des greniers à sel (1578). — Édit de création des offices de receveurs des consignations dans toutes les justices (1582). — Édit du roi Henri III qui, sur les représentations des États, supprime tous les offices dont les édits n'ont point été enregistrés au Parlement ou à la Chambre des comptes, les nouveaux offices de conseillers aux bailliages, de contrôleurs provinciaux des greniers à sel, de garde des petits scels et de greffiers des insinuations (1579). — État au vrai, état sommaire de la finance payée pour l'abolition du denier parisis sur les regratiers. — Déclaration du roi Henri III qui supprime l'office de jaugeur de futailles en Bourgogne (1580). — Autre du rachat des offices de clercs des greffes (1582); — de suppression de ceux de receveurs des consignations (1584); — des deux offices de payeur des gages de la Chambre des comptes (1584); — des offices de contrôleurs des contrats (1584). — Lettres du duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, par lesquelles il surseoit en Bourgogne à la création de tout office (1590). — Édit du roi Henri IV portant suppression des offices de commissaires examinateurs (1596); — de tous les offices nouveaux créés à la Chambre des comptes 1597, et leur remboursement par les États.

C. 3487. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

**1601-1631.** — Création et rachat d'offices. — Arrêt du conseil d'État pour le remboursement par la Province de deux offices de conseillers maîtres à la Chambre des comptes qui avaient été supprimés (1604). — Édit du roi Henri IV portant suppression des offices de jaugeurs et mesureurs de tonneaux (1607); — du roi Louis XIII, qui supprime l'office de Roi des merciers et de visiteur des aunes et marchandises (1615). — Édit de création des offices de maîtres clercs (1627). Articles présentés par les États de Bourgogne au prince de Condé pour le rachat de l'édit des élections en Bourgogne, moyennant la somme de 1,600,000 livres, articles signés et ratifiés par le prince (1631). — Arrêt du conseil d'État rendu en conséquence, qui supprime les Élus créés en Bourgogne ainsi que plusieurs autres offices.

C. 3488. (Registre.) — In-folio, 631 feuillets, papier.

**1631-1634.** — Création et rachat d'offices. — Fol. 1. État au vrai dressé par Fournoret, receveur général de Bourgogne, de l'impôt de 400,000 livres, premier terme de paiement de la somme de 1,600,000 livres, prix du rachat de l'édit des élections. — Fol. 33. État du paiement de cette

somme en 1631 et 1632. — Fol. 87. États par bailliages des communautés imposées, avec le nombre des feux. — Fol. 141. États au vrai et comptes de l'impôt de 400,000 livres pour le 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> terme des 1,600,000 livres. — Fol. 217. Tableau récapitulatif et par bailliage des communautés imposées. — Fol. 426. État du paiement du 4<sup>e</sup> terme fait en 1634. — Fol. 452. Comptes particuliers de ces impôts rendus par les receveurs des bailliages d'Arnay, d'Autun, de Beaune, de Chalon, de la Montagne et de Semur-en-Brionnais.

C. 3489. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

**1630-1634.** — Création et rachat d'offices. — Commission donnée par le Roi à Bretagne, trésorier de France, pour procéder à la vente des offices des receveurs des consignations et de maîtres clercs dans toutes les cours et juridictions du pays (1630). — Arrêt du Conseil d'État qui lève les modifications introduites par l'arrêt d'enregistrement du Parlement (1630). — Lettres de jussion pour l'enregistrement (1630, 1631). — Arrêt du conseil qui casse l'adjudication de la finance de ces offices faite à P. Jeannin (1633). — Arrêt du Parlement enjoignant à Saumaise, adjudicataire de ces offices, d'en percevoir les droits en se conformant à son arrêt de 1630 (1634). — Sommation de Bachetet traitant à Saumaise, de percevoir au contraire les droits sans tenir compte de l'arrêt (1634). — Arrêt du Parlement qui maintient ses modifications.

C. 3490. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

**1636-1651.** — Création et rachat d'édits. — Fol. 1. Compte par Gilles Berthet, receveur général des États de Bourgogne, des ventes des offices de receveurs des consignations et de maîtres-clercs des greffes dans le ressort du Parlement (1636). — Fol. 85. État général de l'impôt dans la Généralité pour la suppression de deux offices de receveurs des consignations et de trois offices de contrôleurs. Somme 231,119 livres (1641). — Fol. 89. Répartition de cet impôt sur toutes les communautés de Bourgogne (1641). — Fol. 171. Compte ou état de cet impôt pour les bailliages de Dijon, d'Auxois, de Beaune (1642). — Fol. 248. État au vrai dressé par le receveur général des États des emprunts et des impôts faits dans la Généralité pour le rachat des offices de receveurs et de contrôleurs des consignations. Recette 328,796 livres. Dépense 367,440 livres (1651).

C. 3491. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

**1635-1652.** — Création et rachat d'offices. — Registre des aliénations faites par les Élus, en hérédité, à faculté de rachat perpétuel des offices de greffiers, receveurs, contrô-

de sergents et crée ceux de jurés priseurs et vendeurs de meubles dans toutes les villes et bourgs du royaume (1696). — Imprimé de celui de création des offices de jaugeurs des muids (1696). — Arrêt du conseil d'État qui, sur les offres des États de payer une somme de 210,000 livres, supprime ces derniers offices en Bourgogne et Bresse (1696); — qui dans cette circonstance substitue la Province au traitant (1697). — Édit du roi Louis XIV qui crée en chacune des villes de la Province un corps de juridiction pour connaître au civil et au criminel de toutes causes en matière d'impositions et privativement à tous autres juges (1697). — Compte des recettes et emprunts contractés par la Province, pour le rachat des offices de courtiers jaugeurs (1699). — Édit du Roi portant suppression des Élus en matière d'impôt, de l'office de président dans les greniers à sel moyennant la somme totale de 452,000 livres (1697); — qui supprime les offices de jurés priseurs vendeurs de meubles, imprimé (1700); — ceux de jurés experts et greffiers de l'écritoire, imprimé (1700). — Arrêt du Conseil portant défense aux préposés aux recouvrements des Édits rachetés, d'exiger aucuns frais des particuliers (1704); — qui supprime les offices de médecins jurés créés en 1692, et autorise la province à les racheter (1702). — Déclaration du Roi qui, sur les offres d'une somme de 590,000 livres faite par les États, consent à la suppression des offices créés par les édits de mars, avril, mai, juillet 1702, août 1700, février 1703 (1703). — Arrêt du Conseil portant que les acquéreurs des offices de commissaires et greffiers des inventaires seront remboursés par les officiers des bailliages et par les notaires (1704); — qui commet aux Élus du duché le soin d'imposer aux communes laïques leur cote part dans le prix des offices de contrôleurs des greffes des insinuations ecclésiastiques, de greffiers des domaines des gens de main-morte et des éconômats, que les évêchés du royaume ont été autorisés à racheter. — Délibérations des Élus touchant ces différents rachats.

C. 3497. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1700-1703.** — Création et rachat d'offices. — Liquidation faite par les Élus des offices d'experts jurés et de greffiers de l'écritoire créés par édits des mois de mai, juillet et décembre 1690 et mars 1696, et supprimés par celui d'août 1700.

C. 3498. (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

**1703.** — Création et rachat d'offices. — Compte rendu par Ant. Chartraire, trésorier général de la Province, de l'emprunt de 80,000 livres contracté pour le remboursement des offices d'experts priseurs et arpenteurs jurés.

C. 3499. (Registre.) — In-folio, 297

**1700-1716.** — Création et rachat d'offices au vrai produits par le trésorier général, savoir : Fol. 1, de la somme de 922,000 livres pour le rachat de 24 édits bursaux; — 491,000 livres pour celui des cinq édits; — 682,000 livres pour celui des huit édits du mois de juin 1706; — fol. 102, de celui de ceux énoncés dans l'édit du fol. 136, de celle de 846,300 payée au rachat des édits énoncés dans celui du mois d'août 1706, deux millions offerts par les Élus pour le rachat de deux millions offerts par les Élus pour le rachat des taxes attribuées par différents édits (1713); — fol. 276, de la somme de 380,450,000 livres payée au Roi, en conséquence de l'édit de 1715 pour la finance des édits de ce jour, la somme de 71,158 livres imposée sur les charges et les privilèges ont été supprimés en 1715.

C. 3500. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin

**1705-1715.** — Création et rachat d'offices. — Édit du roi Louis XIV portant création de commissaires, de procureur du Roi, de commissaire, de corrécteur dans chacune des onze maréchaussées de Bourgogne et d'un lieutenant assesseur de bailliagères (1705); — portant suppression des offices de commissaires des vins, agents de contrôleurs, inspecteurs, visiteurs et contrôleurs des vins, greffiers des experts de l'écritoire, levée des tailles, jurés vendeurs, visiteurs, commissaires contrôleurs et inspecteurs et confirmation des privilèges des villes de Dijon (1706). — Arrêt du Conseil portant suppression de l'office de président de l'Élection (1706); — réunit au corps de l'Élection du même lieu l'office de contrôleur alternatif et triennal des tailles (1708); — qui, moyennant la somme de 1,000,000 livres, supprime plusieurs offices, parmi lesquels les offices de contrôleurs des greffes, octrois et péages de Bourgogne (1708). — Imprimé. Édit du Roi portant la somme d'un million offert par les États pour le rachat de l'exécution de nouveaux édits prime les offices de commissaires, contrôleurs généraux, ancien alternatif et triennal des tailles créés en 1708 et les remplace par des offices de ventes de meubles dans toutes les villes et

(1712); — qui autorise les huissiers-priseurs, les commissaires aux inventaires, les greffiers, les notaires à acquérir ces offices (1713). — Arrêt du Conseil qui, pour tenir compte aux États de Bourgogne de la réunion des offices de contrôleurs et essayeurs des huiles rachetés par eux et de leur suppression, le Roi décharge la Province des droits frappés sur les huiles (1713); — qui défend aux adjudicataires des droits de doublement de péage de comprendre le péage de Lesme, près de Bourbon-Lancy, dans leur circonscription (1713). — Édit du Roi qui, moyennant un abonnement de 450,000 livres, supprime plusieurs édits bursaux en Bourgogne. — Délibérations et ordonnances des Élus pour le rachat et la liquidation de ces divers offices.

C. 3501. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 30 pièces, papier.

**1717-1774.** — Création et rachat d'offices. — Édit (imprimé) du roi Louis XV, portant suppression des offices des contrôleurs, des greffiers, garde-minutes des chancelleries près les cours supérieures et les présidiaux (1717). — Arrêt du Conseil qui décharge la Province de Bourgogne de tous dédommagements envers le traitant et les acquéreurs des offices de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires (1720); — touchant la forme des décharges à fournir et des comptes à rendre du recouvrement des abonnements des droits de courtiers jaugeurs et inspecteurs aux boucheries et aux boissons (1726). — Mémoire à ce sujet produit par la Province de Bresse. — Édit (imprimé) qui supprime et réunit au corps des États de Bourgogne les deux offices de receveurs et les deux offices de contrôleurs des octrois de la Saône (1727). — Compte de ce rachat (1729). — Arrêt du Conseil qui fixe l'abonnement des droits sur les huiles et savons en Bourgogne (1732); — qui, moyennant la somme de 80,000 livres, continue à la Province l'abonnement des droits de courtiers jaugeurs et d'inspecteurs des boissons et boucheries (1738). — Édit (imprimé) qui supprime les offices de jurés-priseurs créés en 1692 et en crée de nouveaux avec augmentation de gages (1771); — (imprimé) qui surseoit à l'exécution de cet édit (1771); — qui supprime les offices de payeurs des gages du Parlement et la Chambre des comptes de Dijon, ensemble le receveur et les contrôleurs du taillon en Bourgogne; — qui met à la charge de la Province le remboursement des offices du taillon (1772); — qui règle les formes de la perception des droits attribués au traitant, touchant divers offices sur la fabrication des tissus, la vente du poisson, le mesurage des grains, le bois de chauffage et les poids et mesures (1773); — qui supprime et réunit au bailliage d'Auxerre quatre offices de conseillers honoraires sur le fait des aides et des tailles. — Délibérations et ordonnances

des Élus pour le paiement ou le remboursement du prix de ces offices.

C. 3501 bis. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

**1727.** — Création et rachat d'offices. — Compte de la somme de 800,000 livres payée par François Chartraire de Bierre, trésorier des États, pour le rachat des offices de receveur et de contrôleur des octrois de Saône; — du droit d'avènement du Roi à la couronne; — de receveur et contrôleur des crues de sel (1712).

C. 3502. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin, 48 pièces, papier.

**1774-1787.** — Création et rachat d'offices. — Arrêt du Conseil d'État pour la liquidation des offices de receveur et de contrôleurs généraux du taillon, rachetés par la Province (1774). — Dossier particulier à l'office de contrôleur général du taillon successivement possédé par Deslandes et Cl. Rameau (1730-1774); — de l'office semblable possédé par Nicolas et Pierre Joly, Jean Picard, Bernard Raoux (1712-1772); — de l'office semblable possédé par Pierre Joly, André Perret et François Uchard de Garosson (1731-1772). — Arrêt du Conseil contenant les conditions de la ferme des droits à percevoir par le traitant sur les courtiers jaugeurs et inspecteurs aux boucheries et aux boissons; sur les papiers et cartons; sur l'amidon et la poudre à poudrer; sur les cartes à jouer; sur les formules et droits de timbre; sur les deux sols pour livre en sus de ces droits et sur les huit sols pour livre; sur les octrois des provinces et des villes (1780); — qui détermine les conditions de l'abonnement avec les États de Bourgogne pour le paiement de ces divers droits (1782); — qui affecte le prix de cet abonnement au paiement des 250,000 livres de rentes créées par la Province au bénéfice du Roi; — qui lève la surséance apportée en 1771 à l'exécution de l'édit touchant les jurés-priseurs et la mise en vente de ces offices (1780). — Mémoires des Élus tendant au rachat de ces offices. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise les Élus à racheter ces offices (1786); — qui approuve la délibération des Élus en ce qui concerne l'abonnement des droits sur les huiles et savons et le rachat des offices de courtiers jaugeurs et inspecteurs des boissons et des boucheries (1787). — Ordonnances et délibération des Élus pour le paiement et le remboursement de ces divers offices.

C. 3503. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

**1694-1733.** — Offices municipaux. — Fol. 1. Édit du roi Louis XIV, portant création des offices de maires dans toutes les villes et bourgs du royaume (août 1692). — Fol. 9. Décret des États qui, sur les représentations des maires, autorise les Élus à solliciter, moyennant remboursement de la



finance, la réunion de ces offices aux corps des États (1694). — Fol. 11. Édit du Roi qui réunit les charges de maires au corps de la Province (1696). — Provisions des maires des villes et bourgs du duché et liquidation de chacun de ces offices. Savoir, fol. 119, d'Autun; — fol. 259, d'Arnay-le-Duc; fol. 52, d'Avallon; — fol. 93, d'Auxonne; — fol. 209, d'Arc-en-Barrois; — fol. 103, de Beaune; — fol. 185, de Buxy; — fol. 276, de Baigneux; — fol. 253, de Bois-Sainte-Marie; — fol. 168, de Bar-sur-Seine; — fol. 36, de Chalon-sur-Saône; — fol. 127, de Châtillon-sur-Seine; — fol. 93, de Cuisery; — fol. 223, de Cluny; — fol. 229, de Charolles; — fol. 319, de Coulmier-le-Sec; — fol. 202, de Fontaine-Française; — fol. 294, de Flavigny; — fol. 181, de Guillon; — fol. 216, de Gemeaux; — fol. 247, de Givry; — fol. 284, d'Is-sur-Tille; — fol. 143, de Louhans; — fol. 270, de Latrecy; — fol. 148, de Mâcon; — fol. 114, de Marcigny-les-Nonnains; — fol. 196, de Montbard; — fol. 304, de Noyers; — fol. 152, de Nuits; — fol. 137, de Paray-le-Monial; — fol. 241, de Pontailler; — fol. 191, de Saint-Gengoux; — fol. 130, de Saint-Jean-de-Losne; — fol. 25, de Seignelay; — fol. 174, de Saint-Seine-l'Abbaye; — fol. 64, de Saulieu; — fol. 235, de Semur-en-Auxois; — fol. 68, de Seurre; — fol. 312, de Sombernon; — fol. 158, de Talant; — fol. 162, de Tournus; — fol. 264, de Villaines-en-Duesmois; — fol. 108, de Vitteaux.

C. 3504. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

**1696-1697.** — Offices municipaux. — Compte rendu et état au vrai par le trésorier général de la Province de la somme de 280,000 livres payée au trésor royal pour la réunion au corps des États des offices de maires de la Province; pour la décharge de la taxe sur les eaux et fontaines et pour la suppression des offices de juges en surtaux de tailles.

C. 3505. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

**1691-1730.** — Offices municipaux. — Édit du roi Louis XIV, qui unit et incorpore aux États de Bourgogne les offices de maires de la Province et des comtés adjacents créés par édit d'août 1692 et qui permet aux États de rembourser et faire rembourser les acquéreurs des dites charges, à condition que les États payeront les gages attribués aux dits offices et au trésor royal les sommes auxquelles les offices non vendus seront taxés et les 2 sols pour livres (1696). — Déclaration du Roi contenant 33 articles qui fixent les fonctions, droits, prééminences et privilèges des maires (1697). — Édit portant suppression, dans la Province de Bourgogne, des offices de lieutenants généraux, procureurs du Roi, greffiers, commissaires et huissiers de police créés par édits des mois d'octobre et de novembre 1699 et les unit à ceux de maires, échevins,

procureurs syndics et greffiers des hôtels de ville moyennant la somme de 922,000 livres (1700). — Arrêt du conseil qui dispense les maires de l'enregistrement des commissions et provisions de leurs offices (1704); — qui les décharge de l'exécution de l'édit de 1704 en vertu duquel ils avaient été taxés pour augmentation de gages, par la raison que ces offices ont été réunis au corps des États et que les titulaires sont commissionnés par ces derniers (1705). — Édit du Roi qui, sur l'offre des États de payer la somme de 804,000 livres, unit les offices de maires alternatifs et triennaux créés par édit de décembre 1706, aux anciens offices de maires et supprime les offices d'auditeurs des comptes des receveurs des consignations, de commissaires aux saisies réelles, de contrôleurs essayeurs des huiles, de contrôleurs et inspecteurs des matériaux, de conservateurs des domaines aliénés, de lieutenants des maires alternatifs, des contrôleurs des greffes, octrois et péages, des inspecteurs des bâtiments, de gruyers, procureurs du Roi et greffiers des justices seigneuriales, d'auditeurs et rapporteurs généraux des comptes des étapes, de commissaires conservateurs généraux des décrets volontaires, de contrôleurs de ces commissaires, etc., réunit les offices d'inspecteurs des boucheries aux corps de ville, etc. (1708). — Arrêt du conseil qui excepte la Bourgogne des dispositions de l'édit de septembre 1714 portant suppression des offices des hôtels de ville à vendre ou à réunir (1715). — Édit (imprimé) portant suppression de tous ces offices dans le royaume (1717). — Arrêt du Conseil qui excepte la Bourgogne de l'exécution de l'édit précédent (1717); — qui déclare n'avoir point compris la Province dans l'exécution de l'édit du mois de juillet 1721, portant suppression des offices municipaux rétablis par édit de 1722 et ordonne que les États de Bourgogne et les conseils des pays de Bresse continueront à commettre à l'exercice de ces fonctions (1726). — Ordonnance de l'Intendant pour la répartition, sur toutes les mairies de la Province, de la somme de 400,000 livres, partie de celle de 521,892 livres offerte par les États pour le rachat des offices créés en 1722 (1728). — Ordonnances et délibérations des États relatives au paiement de ces sommes.

C. 3506. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, 40 pièces, papier.

**1735-1739.** — Offices municipaux. — Édit du roi Louis XV qui, acceptant l'offre d'une somme de 820,000 livres, maintient les États de Bourgogne et les syndics de Bresse en possession des offices municipaux qui leur avaient été précédemment engagés et les autorise à contracter des emprunts pour le paiement de cette somme (1735). — Arrêt du Conseil qui maintient le maire de Vitteaux ainsi que tous les autres maires de la Province dans le droit de connaître de toutes les contraventions sur les statuts et règlements des arts

et métiers (1750); — qui maintient les Élus du duché dans le droit exclusif de commettre des maires dans les villes et bourgs de la Province (1772). — Ordonnance des Élus qui prescrit une imposition particulière sur les villes et communautés de la Province en retard d'acquitter le prix de leurs charges municipales (1772). — Édit du roi Louis XV qui, moyennant la somme de un million, autorise le rachat par les États de Bourgogne et les syndics de Bresse des offices municipaux créés par édit du mois de novembre 1771 (1773). — Arrêt du conseil d'État qui évoque l'instance portée en la cour des aides de Paris et en l'élection entre le procureur fiscal de Cluny et les maire et échevins de cette ville au sujet de leurs cotes de tailles et de capitation (1780). — Dépêche de M. Amelot, secrétaire d'État, faisant connaître aux Élus la volonté du Roi, qu'ils s'abstiennent de tout ce qui touche à la nomination des échevins, ces officiers n'ayant jamais été compris au nombre des offices municipaux cédés à la Province (1779). — Délibérations et ordonnances des Élus relatives au recouvrement sur les villes et bourgs de la Province des sommes taxées sur eux pour le rachat des offices municipaux.

C. 3507. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

**1723.** — Offices municipaux. — Compte produit par Chartraire de Bierre, trésorier général de la Province, de la somme de 507,694 livres, faisant partie de celle de 600,000 livres payée au Roi pour le rachat des offices municipaux et l'abonnement des droits et offices des courtiers jaugeurs et inspecteurs des boissons.

C. 3508. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

**1735.** — Offices municipaux. — Compte rendu par Chartraire de Montigny, trésorier général des États, de la somme de 820,000 livres payée au Roi pour le rachat des charges municipales créées par l'édit de 1733.

C. 3509. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

**1723-1780.** — Offices municipaux. — Registre d'inscription des contrats de rentes constituées pour le rachat des offices municipaux et hypothéquées sur les octrois des villes, les octrois de Saône et dont les arrérages sont payés sur les fonds des garnisons. On remarque parmi les prêteurs Philibert Baudot, conseiller-maire à la Chambre des comptes; Roger de Rabutin, comte de Bussy, abbé de Bellevaux; Charles Fourquères, trésorier du duc de Bourbon, Marie de Rabutin, veuve de Louis de Madaillan de l'Esparre, etc.

C. 3510. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

**1774-1788.** — Offices municipaux. — Registre d'ins-

cription des contrats de rentes constituées à Paris et à Dijon, à raison du paiement du million à payer au Roi, pour le rachat des charges municipales et assignées sur le produit des octrois de Saône. On remarque parmi les prêteurs Doulcet, régent de la faculté de médecine de Paris, Louis-Augustin Blondel, conseiller d'État, qui souscrit pour 100,000 livres; M<sup>me</sup> la marquise de Amezaga; de Jussineau, marquis de Tourdonnet, maître de la garde robe du comte d'Artois, etc.

C. 3511. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

**1696-1788.** — Offices municipaux. Maires. Affaires spéciales. — Dijon. Élection de MM. Baudinet, Joly, Baudot, Clopin, Baudinet, Burteur et Moussier, vicomtes mayeurs. — Délibération des Élus qui se porte caution de la somme de 110,000 livres offerte par la ville pour le rachat de l'office de maire (1693). — Réception de Guillaume Raviot, maire de Dijon (1679-1784). — Arc-en-Barrois. Liquidation de l'office. — Réceptions des sieurs Mortet, Becquet, Thomassin et Bouchu, maires (1697-1786). — Arnay-le-Duc. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Languet, Reffort, Moingeon, maires (1697-1776). — Autun, liquidation de l'office. — Réceptions des sieurs Ballard, Derepas, A. Cheval, de Fontenay, Roux, Viergs d'Autun. — Procès pour concussion intenté au maire Barault (1697-1784). — Auxerre. Liquidation de l'office. — Réceptions des sieurs Baudesson, Baudesson fils, Baudesson, J.-Claude, et Baudesson, Pierre-Henry, maires (1697-1784). — Auxonne. Liquidation de la finance de l'office. Réceptions des sieurs de l'Étang, Anglart, Piedfert, La Ramisse, La Ramisse fils, Mol, La Ramisse et Petit, maires (1696-1786). — Avallon. Liquidation de l'office. Réceptions de Champion, Cl.-A., Champion, Jacob et Champion Marie-Claude, maires (1696-1785). — Baigneux-les-Juifs. Liquidation de l'office. Réceptions de Menassier Jean et Menassier Edme, maires (1697-1778). — Bar-sur-Seine. Liquidation de l'office. Réceptions de Boudey, le Texier, Rouget, Rouget fils, Vautier, maires (1696-1774). — Beaune. Liquidation de l'office. Réceptions de Gillet, Viard, Gilet de Grandmont, Maufoux (sa révocation) et Lobot-Ligier, maires (1696-1781). — Bois-Sainte-Marie. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Alacoque, Cortambet et Goin, maires (1697-1747). — Bourbon-Lancy. Réceptions des sieurs Gay, Burgat, Guay de Millière, Pierre Gay, Jean Gay, maires (1701-1781). — Buxy. Liquidation de l'office. — Réception de Bonamour, maire (1697-1740). — Chalon-sur-Saône. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Noiro, Gautier, Perreault père, Perreault fils, Noiro François, Brunet de Maison-Rouge, maires (1696-1787). — Charolles. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Quarré, Baudinet, Saulnier de la Roue, de Gou-

venain Benoît, de Gouvenain Étienne et Tremeau, maires (1697-1787).

C. 3512. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

**1696-1790.** — Offices municipaux. Mairies. — Châtillon-sur-Seine. Liquidation de l'office de maire. Réceptions des sieurs Jouard, Jouard Joseph, Dumont, maires (1696-1790). — Cluny. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Chanorier, Bollot, Gautier, Réty, Réty J.-B., Blais, maires (1697-1774). — Coulmier-le-Sec. Liquidation de l'office. Réception des sieurs Rousselet et Silvestre, maires (1697-1736). — Cuisery. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Cordier, Lachault, Monnot père, Monnot fils, Droin, Boudier, Guyon, maires (1693-1773). — Flavigny. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Beguin, Clerc, Gautherin, maires (1698-1766). — Fontaine-Française. Liquidation de l'office (1697-1735). — Gemeaux. Liquidation de l'office (1697). — Givry. Liquidation de l'office. Réception de Rateau et Dupont, maires. Après la mort de ce dernier la mairie est supprimée. (1697-1744). — Guillon. Liquidation de l'office (1697-1736). — Is-sur-Tille. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Ancemot, Virot, Charpy, Démartinécourt, Dumont, Perrenet, (1698-1769). — Latrecey. Liquidation de l'office. Réception du maire Bedel (1697-1736). — Louhans. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Arnoult, de Branges, Royer, Coulon, de Branges Claude, de Branges Philibert, maires (1696-1765). — Mâcon. Liquidation de l'office. Réception des sieurs Vallier, Chesnard, Barjot, Bodin, Aujas, Gelin, d'Augy et Merle, maires (1696-1788). — Marcigny-les-Nonnains. Liquidation de l'office. Réception des sieurs Jacquot, Chalomayer, maires (1696-1728). — Montbard. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs de la Forêt, Nadaud, Doublot, Daubenton Pierre, Daubenton G.-L., Gueneau de Mussy et Petit, maires (1697-1788). — Montcenis. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Venot, Girault, Girault André, Venot André, Venot Antoine, de la Chaize, maires (1701-1777). Mont-Saint-Vincent. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Febvre Philibert, Febvre Lazare, Febvre Léonard, maires (1709-1752).

C. 3513. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 79 pièces, papier.

**1696-1789.** — Offices municipaux. Mairies. — Noyers. Liquidation de l'office de maire. Réceptions des sieurs Selles, Bertrand, Boyer, Boyer Edme, maires (1698-1789). — Nuits. Liquidation de l'office de maire. Réceptions de Pourcher, Marey, Ligeret, Gilles (1714-1778). — Paray-le-Monial. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Durand, Thouvant, Jacquet, Fr. Thouvant, Maillard, Chevalier, Roselin et Durand, maires (1696-1767). — Perrecy. Réceptions

des sieurs Saulnier, Perrey et de Gouvenain, maires (1711-1779). — Pontailier. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Joly Pierre, Joly Claude, Bizot et Gaultier, maires (1697-1789). — Saint-Gengoux. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Chaillot, Martin, Cocharde, Baudot et G. Chaillot, maires (1697-1779). — Saint-Jean-de-Losne. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs de la Ramisse, Joly-Clerc, Martene, Cl. Martene, maires (1698-1757). — Saint-Seine-l'Abbaye. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Mielle, Didier, la Berthe, N. Mielle, Clerc, maires (1696-1788). — Saulieu. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Berthier, Dareau, Feuchot, Feuchot Nicolas (1696-1782). — Semur-en-Auxois. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Foireau, Lemulier, Voisenet, Voisenet J.-B., Demanche, Gueneau de Mussy, Gueneau d'Aumont, maires (1697-1781). — Semur-en-Brionnois. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Cudel J.-B., Cudel J.-M., maires (1701-1747). — Seurre. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Bretagne, Gouget-Duval père et fils, Millot, maires (1696-1781). — Seignelay. Liquidation de l'office. Réception du maire Pierrette (1696-1737). — Sombernon. Liquidation de l'office (1696). — Talant. Liquidation de l'office. Gratification de 300 francs au maire Guenot âgé de 88 ans. Réception du maire Devillebichot (1696-1770). — Toulon-sur-Arroux. Réceptions des sieurs Leclerc, Pernin, Renardet, Bouillet, Saclier (1709-1783). — Tournus. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Compagnot, Compagnot Guy, Delaval Gilbert, Delaval Gaspard Eugène, maires (1696-1786). — Villaines-en-Duesmois. Liquidation de l'office. Réception du maire Clerget (1697-1714). — Vitteaux. Liquidation de l'office. Réceptions des sieurs Derepas, Baudenet, Gibier et Sirurgues, maires. — Arrêts du conseil d'État qui maintiennent le maire de Vitteaux et ceux de Bourgogne dans le droit exclusif de convoquer les habitants, avec défense aux officiers de justice des seigneurs de les y troubler (1696-1783).

C. 3514. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

**1555-1727.** — Offices municipaux. — Général superintendant des deniers communs des villes et bourgs. — Édits du roi Henri II portant création de cet office (1555) ; — portant suppression du même office, à la requête des États de Bourgogne (1558). — Traité entre les Élus et le sieur de Bourges acquéreur de cet office (1560). — Défaut donné par les Élus à plusieurs villes de la Province qui avaient négligé de se rendre à l'assemblée convoquée pour le rachat du même office que le Roi avait fait revivre en 1587 (1588). — Traité avec le sieur Nicolas pour le rachat de cette charge (1618). — Département de la somme de 16,000 livres, prix du rachat. — État au vrai (1619). — Lettres du Roi qui approuvent le rachat

(1619). — Receveurs, contrôleurs et substituts des procureurs dans les villes. Arrêt du Conseil qui supprime ceux de ces offices créés en Bourgogne et en particulier à Dijon (1696) ; — pour le rachat des mêmes offices par les villes d'Auxonne, de Nuits et de Montbard (1727). — Receveurs des dons et octrois. — Arrêt du Conseil qui supprime les offices, moyennant la somme de 400,000 livres promise par les États de Bourgogne (1640). — Département et rôle de répartition de cette somme.

C. 3515. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 84 pièces, papier.

**1662-1779.** — Pièces relatives au rachat des offices de procureur syndic et de greffier de la ville de Montbard. Liquidation de celui de lieutenant de police de Buxy (1701) ; — de procureurs du Roi des hôtels de ville d'Autun et Montbard ; — des experts de Dijon, de Chalon, de Nuits, de Châtillon, de Mâcon, d'Auxonne et Montcenis pour la bourse commune (1702). — Réceptions de procureurs et de greffiers à Montbard, Avallon, Auxerre, Nuits, Seurre et de substituts du procureur syndic à Verdun, Saint-Jean-de-Losne, Vitteaux, Chalon, Auxerre, Saulieu, Cuisery, Vermanton, Bar-sur-Seine, Saint-Gengoux, Baigneux, Châtillon (1703-1731). — Commissions et réceptions d'assesseurs de l'hôtel de ville à Auxerre et Chalon.

C. 3516. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

**1710-1776.** — Offices municipaux. — Édit du roi Louis XIV portant suppression en Bourgogne des offices de trésoriers, receveurs payeurs des deniers communs et d'octrois ; — de lieutenants généraux, procureurs du Roi, greffiers et commissaires de police, d'échevins, de greffiers alternatifs, archers, hérauts, hoquetons, massards, valets de ville, trompettes, tambours, fifres, portiers et gardes ; — des officiers de milice bourgeoise, d'avocats du Roi, des conseillers, gardes et juges des poids et mesures (1710). — Arrêt du Conseil pour la liquidation de ces offices (1717). — Édit du Roi pour le rachat par la Province des offices de maires, lieutenants de maire, assesseurs, échevins, syndics, secrétaires, valets de ville, syndics de paroisses, greffiers du rôle des tailles, moyennant 600,000 livres (1723). — Arrêt du Conseil touchant la liquidation des offices de commissaires aux revues, rachetés par la Province.

C. 3517. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

**1723.** — Offices municipaux. — Rôle arrêté au conseil d'État, des sommes fixées pour la finance des offices de syndics des paroisses créés par l'édit d'août 1722 et rachetés par les États. Celui d'Ahuy, le premier inscrit, est évalué 18 livres, celui d'Arceau, 5 livres. Montant du rôle 4,453,750 livres.

C. 3518. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

**1722.** — Offices municipaux. — Rôle arrêté au conseil d'État, des sommes fixées pour la finance des offices de greffiers des rôles des tailles, rétablis dans toutes les paroisses par édit du mois d'août 1722 et rachetés par la Province. Montant du rôle 1,336,650 livres.

C. 3519. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

**1620-1790.** — Affaires communales. Administration. Déclaration du roi Louis XIII, qui permet aux administrations municipales de la Province d'imposer chaque année jusqu'à la somme de 900 livres pour leurs besoins. S'il s'agit d'une somme supérieure, elles devront au préalable produire au Conseil un état détaillé de leurs revenus et de leurs charges (1620). — Arrêt du conseil qui approuve l'ordonnance des Élus touchant l'imposition d'office des habitants qui, pour se soustraire aux contributions locales, quittaient le lieu de leur résidence (1641) ; — qui autorise les habitants des villages dépourvus de justice seigneuriale à nommer des commissaires pour contrôler les rôles des greffiers des tailles (1645) ; — qui défend d'exempter des tailles les échevins, syndics, assesseurs ou collecteurs (1675). — Arrêt du conseil d'État portant que, faute par les créanciers des communautés de se faire payer de ce qui leur est dû suivant l'arrêt du 1<sup>er</sup> juillet 1684, les déclare déchus de leurs créances (1689). Répartition de l'aide de 250,000 livres accordé au Roi par les villes du duché pour les frais de la guerre (1692). — Édit (imprimé) du roi Louis XV touchant l'administration des villes et communautés du royaume (1764) ; qui abolit les contraintes solidaires contre les principaux habitants des paroisses en matière d'impôt (1775). — Instructions touchant les autorisations de plaider sollicitées par les communautés. — Ordonnance des Élus qui prescrit les formalités à remplir en matière d'union ou de désunion de communautés (1785) ; — pour la tenue d'un état de situation des biens et charges des communautés ; — qui ordonnent la transcription sur les registres, des décrets relatifs aux municipalités (1790).

C. 3520. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

**1683.** — Affaires communales. — État de l'imposition de la somme de 73,796 livres 6 sols 6 deniers faisant le tiers de celle de 221,389 livres 6 deniers pour le paiement des intérêts dus aux créanciers des communautés villageoises suivant la déclaration du Roi du 30 juin 1682. Toutes les communautés imposées sont classées par bailliage.

C. 3521. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1684.** — Affaires communales. — État de l'imposition de

la somme de 73,925 livres 14 sols 3 deniers, faisant partie du second tiers de la somme précitée.

C. 3522. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

**1685.** — Affaires communales. — État de l'imposition de la somme de 73,925 livres 14 sols 3 deniers faisant partie du troisième tiers de la somme de 221,777 livres 2 sols 9 deniers, ordonnée par le Roi.

C. 3523. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 26 pièces, papier.

**1585-1790.** — Affaires communales. Biens communaux. — Arrêt du Parlement de Dijon faisant défense aux receveurs des impositions d'exercer des contraintes sur les communautés pour la confirmation de leurs communaux et usages (1585). — Commission du Roi pour imposer les sommes dues par les communautés et gens de mainmorte à raison de leurs biens et usages (1635). — Arrêt du Conseil qui approuve le traité entre M. de Beaufort et les Élus des États, par lequel ces derniers sont subrogés en ce qui concerne le recouvrement des taxes frappées sur les acquéreurs des biens communaux (1645); — qui accorde aux communautés le droit de rentrer dans leurs communaux vendus depuis l'année 1555 en payant au Roi le 8<sup>e</sup> du prix de l'aliénation (1646). — Arrêts du Parlement de Dijon qui ordonne la mise des prairies en regains, à cause de la pénurie du fourrage (1703-1734-1733). — Arrêt du Conseil prescrivant aux communautés de la Généralité de fournir la déclaration de leurs usages (1712). — Ordonnances des Élus pour le paiement des sommes dues à raison de la confirmation de ces usages. — Lettres patentes portant qu'aucune demande en triage de bois communaux ne sera plus admise après trente ans, à compter du jour de l'enregistrement de ces lettres (imprimé) (1770). — Arrêt du conseil (imprimé) interdisant aux communautés de Bourgogne de rien statuer sur l'aliénation des biens communaux sans l'autorisation de l'Intendant (1770). — Édit du roi Louis XVI (imprimé) qui règle le mode de partage des terres et friches communales en Bourgogne et Bresse (1774). — Arrêt du conseil qui règle la compétence pour l'amodiation des communautés de la généralité de Dijon (imprimé) (1778).

C. 3524. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

**1597-1731.** — Affaires communales. Octrois. — Lettres patentes du roi Henri IV qui imposent à tout adjudicataire des octrois des villes une prestation d'un sol pour livre du prix du bail, dont le produit sera affecté à l'entretien des maisons royales (1597); — qui suppriment cette prestation (1606). — Déclaration du roi Louis XIV qui ordonne le doublement des octrois des villes et en affecte le produit aux dépenses de la guerre (1647). — Arrêt du Parlement portant

main-levée des saisies par les partisans des taxes sur les octrois, attendu que les édits qui ordonnaient ces taxes n'ont point été enregistrés par les cours souveraines (1655). — Arrêts du Conseil qui maintiennent les Bourguignons dans la liberté de commerce et de trafic et surseoient à l'exécution des arrêts du Conseil concernant les taxes sur les octrois (1656); — et défendent aux fermiers des octrois de saisir aucune marchandise et arrêter aucune personne à raison de ces taxes sous peine de 10,000 livres d'amende (1656-1657); — qui, moyennant l'offre d'un million par les États du duché, supprime tous les octrois anciens et nouveaux du duché de Bourgogne et surseoit à l'exécution de l'édit de 1637 (1658); — qui déclare la Bourgogne exempte de la ferme de la moitié des droits d'octroi levés dans les villes (1662); — qui évoque la connaissance du débat soulevé par les États contre les maires de Beaune et de Chalon, au sujet du *droit singulier* autrement du 5<sup>e</sup> du prix des loyers des maisons qu'ils percevaient sur les étrangers (1662). — Déclaration royale qui accorde des octrois patrimoniaux aux villes et bourgs d'Auxonne, Autun, Beaune, Auxerre, Pontailler, Is-sur-Tille, Mâcon, Tournus, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Seine-l'Abbaye, Noyers, Montbard, Nuits, Verdun, Flavigny, Montcenis, Arnay-le-Duc, Avallon, Charolles, Paray, Toulon, Cuiseau, Cuisery, Semur-en-Auxois, Saulieu, Coulanges-sur-Yonne, Cluny, Bar-sur-Seine, Châtillon-sur-Seine, Bourbon-Lancy et Seurre (1692). — Déclaration royale qui accorde à la Province, moyennant 200,000 livres, la continuation pendant trois ans de la levée des octrois à son profit (1713). — Mémoire touchant les octrois de la ville de Dijon. — Ordonnances des Élus pour le remboursement des octrois des villes.

C. 3525. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

**1713.** — Affaires communales. Octrois. — Compte de la somme de 200,000 livres payée au Roi en conséquence des offres des États pour la suppression du doublement des octrois créés par édit de 1710.

C. 3526. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 88 pièces, papier.

**1557-1790.** — Affaires communales. — Enquête pour la délimitation des villages de Saint-Martin, de Saint-Léger et de Saint-Nazaire-les-Bourbon-Lancy (1557). — Arrêt du Parlement touchant les usages et pâturages de la Motte-Saint-Jean (1584). — États au vrai de la recette et de la dépense d'une imposition levée sur le bailliage de Semur pour le paiement des avances faites par cette ville dans l'intérêt du service du Roi (1595). — Arrêt du conseil d'État qui astreint le receveur de la ville de Dijon à produire devant le Bureau des finances un état au vrai de la recette et de la dépense, avant de produire son compte devant la Chambre des comptes

(1636). — Vente d'une maison dite la maison du Logis du Roi à Seurre, faite par les Élus à la mairie de cette ville (1646). — Arrêt du conseil d'État qui maintient les habitants de Beaune dans le privilège d'empêcher l'entrée de leur ville à tous autres vins que ceux de leur crû (1634). — La ville de Saint-Jean-de-Losne demande copie des privilèges de Louis XI, en ce qui concerne l'Élu du Tiers-État (1666). — Autorisation aux habitants de Viévy d'imposer sur le rôle des tailles le montant du prix des réparations faites à la maison curiale (1642). — Ordonnance des Élus pour le paiement des sommes dues à la ville de Chalon par les villages circonvoisins (1675); — pour le paiement des réparations faites aux « advenues » de la ville de Cuisery (1676); — qui, sur les plaintes des communautés de la plaine de Genlis usant du chemin de Lamponne, des vexations et rançons auxquelles ils sont en butte de la part des justices qu'ils traversent, délègue le maire de Dijon pour procéder à une visite et faire une enquête (1676). — Marché pour des ouvrages à faire sur la place Saint-Vincent à Chalon (1687). — Autorisation aux magistrats de Louhans de faire rechercher dans les archives des États ce qui touche aux privilèges dont cette ville jouissait aux États du comté d'Auxonne (1703). — Demande par les habitants d'Aignay-le-Duc d'un certificat constatant que cette communauté n'a été jamais réputée ni ville ni bourg (1706). — Commission pour la délivrance d'ouvrages pressants dans l'intérêt public au village de Fauverney (1708). — Pièces relatives à l'ouverture d'une place publique à Autun (1713). — Estimation de l'abattoir de Couches destiné à être démolé pour le passage de la route (1733). — Ordonnance des Élus qui maintient la séparation de Noyers-la-Ville et le faubourg en matière d'imposition (1736). — Jugement de l'Intendant contre le sieur Barault, maire d'Autun, pour déladations et concussions (1737). — Décret de prise de corps contre deux échevins de Fresnes-Saint-Mamès qui avaient refusé de travailler aux chemins lors du passage du Roi (1744). — Mémoires sur les entreprises des officiers du bailliage de Bar-sur-Seine sur l'autorité des officiers municipaux (1749). — Enregistrement au greffe des États des lettres patentes portant érection de foires à Tarsul et changement de nom de ce lieu en celui de Compasseur (1758). — Lettre de cachet du Roi, qui règle l'administration municipale de Couches (1760). — Intervention des Élus dans le débat entre le bailliage et la mairie de Mâcon pour la justice (1764); — entre l'abbé de Cluny et la mairie sur le même sujet (1762). — Demande de la communauté de Coulanges-sur-Yonne de s'imposer pour les gages du maître d'école (1763). — Procès-verbal de l'élection d'un échevin à Saint-Gengoux et de la présentation de trois candidats aux Élus pour les fonctions de maire (1767). — Intervention des Élus dans un débat soulevé par les habitants de

Vitteaux à l'occasion du droit de courtepinte, dont sans leur aveu un arrêt du Conseil sollicité par le maire avait étendu l'action (1767). — Plan du bassin à construire sur une place d'Auxerre (1774). — Arrêt du Conseil qui maintient la mairie de Mâcon en possession de la police à l'exclusion des officiers du bailliage (1773). — Justification de Dumay, premier échevin perpétuel de Mirebeau, au sujet de l'opposition des habitants contre le chemin de Magny-Saint-Médard à Tanay. — Mémoire de la mairie de Dijon touchant l'octroi des farines (1775). — Réparation des abreuvoirs de la Chaleur. — Ordonnance des Élus qui accorde un prêt de 15,000 livres à la ville de Dijon pour l'achat de réverbères (1778). — Devis de la construction d'un puits au faubourg de Paray. — Dégagement de la Porte des Marbres, à Autun (1778). — Réparation de la fontaine Saint-Germain, à Auxerre (1782). — Débats entre la mairie de Vitteaux et le juge seigneurial qui voulait contraindre les habitants à assister aux assises (1784). — Justification du sieur Perrenet, maire d'Is-sur-Tille, contre les accusations du curé Chauchot (1785). — Construction de deux aqueducs pour l'écoulement des eaux de la fontaine Saint-Ladre, à Autun (1785). — Autorisation aux habitants de Montcenis de continuer la construction de leur abattoir (1787). — Caution de 150,000 livres accordée à la ville de Dijon pour les constructions projetées sur l'emplacement du couvent des Jacobines. — Alignement général des rues d'Autun (1788). — Permission aux communautés de Cisery, les Grands-Ormes, Sauvigny-le-Beuréal et Savigny-en-Terre-Plaine, de procéder à la délimitation de leurs territoires (1790).

C. 3527. (Registre.) — Petit in-folio, 553 feuillets, papier.

**1611-1613.** — Délimitation de la Province. — Procès-verbal des commissaires députés, savoir: J.-B. Legoux de la Berchère, président au Parlement, J. Vignier, maître à la Chambre des comptes de Dijon, par le roi de France, et A. Garnier, C. Borin, conseillers au Parlement de Dôle et J. Boyon, aussi conseiller et avocat fiscal, par les archiducs, comtes de Bourgogne pour traiter et vuider les différents des limites entre les pays de la souveraineté de France et le comté de Bourgogne et partager les terres de surséance. Ce volume qui est la copie de celui inscrit B 265 de l'inventaire de la Chambre des comptes est accompagné de huit plans ou tibériades. — Fol. 512. Procès-verbal de plantation de bornes.

C. 3528. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

**1610-1786.** — Délimitation de la Province. — Lettres patentes des rois Henri IV et Louis XIII, qui prescrivent aux Élus d'imposer le montant des dépenses de Fremyot et Legoux, présidents au Parlement et N. Vignier, maître des requêtes, commissaires du Roi pour procéder avec ceux de l'archiduc

à la reconnaissance des limites du duché et du comté de Bourgogne (1610-1611). — Ordres des Élus au syndic d'intervenir dans une instance au sujet de la communauté de Saint-Germain-de-l'Épinasse qu'on veut enlever à la Bourgogne (1670); — de la mouvance de la terre de Noyers, qu'on veut attribuer à Sens (1667). — Conférence avec l'Intendant de Champagne, touchant le ressort de plusieurs villages limitrophes (1683). — Ordonnance de l'Intendant qui attribue Bussières en partie au duché de Bourgogne (1733). — Arrêt du Conseil qui ordonne une nouvelle enquête sur cette affaire (1751). — Ordonnance des Élus qui enjoint au syndic de rechercher tout ce qui concerne le territoire de Lucy-le-Bois, partie en Champagne et partie en Bourgogne. Plan du territoire (1754). — Vérification du travail accompli par de la Poix, syndic des États, sur les limites du duché. — Continuation de ce travail par M. Gelot, procureur du Roi au Bureau des finances (1773). — Reconnaissance des limites des territoires de Chemilly et Chichières (1777). — Dossier et plan relatifs à la délimitation des territoires des trois Riceys, situés sur les généralités de Paris et de Bourgogne (1777-1778). — Ordonnances des Élus qui nomment des commissaires à l'effet de reconnaître avec ceux du Mâconnais les limites des territoires de Jugy, Sens, La Farge, Sennecey, Sermaise, Pressy-sous-Dondin, etc.

C. 3528 bis. (Plan.) — 1 feuille, papier.

1779. — Plan du territoire des Trois-Riceys avec la ligne de délimitation de deux généralités.

C. 3529. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1687-1791. — Cartes de la Province. — Ordre à Rouillier, ingénieur de la Province, de dresser la carte des prairies sur la Saône depuis Perrigny jusqu'à Chalon (1687). — Marché passé avec Delisle, géographe du Roi, pour la confection et la gravure d'une carte du duché, moyennant la somme de 1,000 livres (1708). — Liste des personnes auxquelles cette carte a été donnée (1709). — Pouvoir donné au secrétaire Varennes de passer marché, avec la personne qui lui sera indiquée par M. Cassini, pour la confection d'une carte géographique de la Province. — Traité conclu en conséquence avec le sieur Seguin, ingénieur-géographe du Roi pour le prix de 56,000 livres (1752). — Frais de transcription des réponses des curés de la Province au questionnaire qui leur avait été envoyé au sujet de la nouvelle carte (1757). — Marché passé entre la Province et Mikel, ingénieur-géographe du Roi, pour la levée du plan de la ville de Dijon et la gravure des planches (1756-1763). — Ordonnances pour le paiement de la confection et de la gravure du plan de la ville de Dijon (1759-1764). — Mémoire envoyé par Seguin aux Élus pour la gra-

vure, les signes topographiques, les limites et les cartes des planches (1762). — Marché en conséquence (1765) État de la distribution des premiers exemplaires. — Délégation des Élus qui ordonne la confection d'une carte géographique et routière de la province au quart de la pinte (1767). — Seguin en est également chargé. Les refusent, sur le rapport des ingénieurs, de lui allouer des augmentations de prix qu'il sollicite (1772). — Marché avec Monnier, graveur à Dijon, pour le tirage d'exemplaires de la grande carte et de la carte itinéraire (1778); — des corrections et rectifications sur les cuivres de ces cartes (1779). — Délibération des Élus qui prescrivent la rédaction d'un nouvel état alphabétique des villes, villages, hameaux et écarts de la Province; — qui, moyennant 6,000 livres, charge le graveur Monnier de la gravure de la carte itinéraire de Bourgogne levée par l'ingénieur Pourcher (1781); — de celle des montagnes, rivières et canaux de la France. — Marché avec le même pour le tirage d'exemplaires de la vue du palais des États (1786); — de la gravure d'une carte itinéraire de Bourgogne en une feuille (1786). Résiliation de ce marché (1791).

C. 3530. (Liasse.) — 675 pièces, papier.

1757. — Cartes de la Province. — Registre formé de la transcription de la réponse des curés des paroisses de la Province au questionnaire qui leur avait été adressé à l'occasion de la confection de la grande carte du duché. Ce questionnaire est une sorte de description historique et géographique de chaque paroisse. On y mentionne : 1° les noms modernes et anciens, sa situation, son titre, sa distance du chef-lieu; — 2° le nom des hameaux qui dépendent de la paroisse, leur situation, situation et distance du chef-lieu; — 3° id., des fermes détachées; — 4° des chapelles, prieurés; — 5° des châteaux, maisons de campagne, hôtelleries; — 6°-7° le nom de rivières ou ruisseaux traversant le village ou son territoire, l'exposition de leurs cours, les ponts ou bacs; — 8° des moulins à eau ou à vent; — 9° des grands chemins qui traversent le village ou le territoire; — 10° les noms, l'exposition, situation et distance du village, des arbres, piliers de justice, croix, calvaires, poteaux, bornes, servant d'indication des limites, finages, administratives, ecclésiastiques ou judiciaires. Ce volume renferme les réponses des communautés du Chalonnais, de l'Autunois et du Brionnois.

C. 3531. (Registre.) — In-folio, 668 feuillets, papier.

1757. — Cartes de la Province. — Registre faisant suite au précédent, contenant les réponses des communautés des comtés d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, de Châtillon et de Mâcon. — N. B. Manquent les deux premiers volumes.

maîtres jouiront des mêmes privilèges que les autres et seront aux gages de la Province (1615); — qui ordonne le rétablissement des relais supprimés par les Élus (1624). — Délibérations des Élus qui, en présence des nécessités du temps et de l'obligation d'assurer le service des postes, accordent une augmentation de 1,000 livres (1637); — créent un second service de courrier de Dijon à Paris (1632); — portent plainte à la Cour sur le prix exorbitant du port des lettres et paquets (3 sols), (1662); — créent un courrier de Dijon à Lyon desservant Mâcon (1666); — celui d'Autun à Montbard, par Lucenay, Saulieu et Semur (1668); — ordonnent la réparation de l'ancienne route de poste d'Auxerre à Chalon par Arnay, et de la nouvelle par Noyers, Montbard, Dijon et Beaune (1675); — refusent d'imposer désormais les gages des maîtres de poste, le produit des ports et paquets étant plus que suffisant pour y pourvoir (1675). — Mandement de la somme de 500 livres au sieur Nuguet pour l'établissement d'un carrosse d'Autun à Beaune (1676); — de celle de 4,370 livres pour une demi-année des gages des maîtres de poste de la Province en déduisant 90 livres pour la poste de Gevrey qui n'a point été desservie. On observe que cette somme a été votée par les États sous la condition que leur administration serait déchargée de tous ports de lettres et paquets dans toute l'étendue de la Province (1676). — Arrêt du conseil d'État qui décharge les Élus et la ville d'Autun de la garantie exigée par le sieur Nuguet, entrepreneur du carrosse d'Autun à Dijon, dans le procès à lui intenté par le fermier des carrosses de France ayant par privilège le droit exclusif d'en établir partout où bon lui semble (1678). — Ordre au procureur syndic d'intervenir dans le procès intenté par la procureuse générale du Parlement au commis des postes et messageries qui avait exigé 20 sols au lieu de 3 sols pour le port d'un paquet pesant une livre 1/4 envoyé de Paris (1680). — Arrêt du Conseil qui, sur la plainte des États, prescrit à l'Intendant de faire une enquête sur les plaintes portées contre les fermiers des carrosses qui, n'ayant point établi de services sur les routes de traverse, empêchent qu'on se serve de voitures de louage au préjudice du commerce et de la commodité publique (1695). — Décision du Roi rendue en marge des cahiers des États, laquelle leur rend la disposition du fonds de 11,440 livres destiné aux gages des maîtres de poste pour, de concert avec le surintendant des postes, s'assurer de la bonne exécution du service (1715). — Invitation aux Élus de solliciter l'établissement de deux relais de poste entre Autun et Beaune, à la Drée et à Nolay (1776). — Indemnité de 10,000 livres au maître de la poste d'Auxerre pour le transfert de son établissement sur la nouvelle route (1778). — Ordonnances des Élus qui accordent d'autres indemnités à différents maîtres de poste; — autorisent le paiement à la régie des

postes d'une somme de 1,200 livres pour la franchise de la correspondance avec les maires des villes et les receveurs des impositions (1784); — portant règlement pour le roulage en faveur des messageries royales (1785). — Arrêt du Conseil (imprimé) concernant les contre-seings et franchises de lettres (1787). — Gratification de 30 livres aux facteurs du bureau de la poste de Dijon (1788).

C. 3535. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

**1521-1654.** — Francs-fiefs, amortissements, nouveaux acquets. — Lettres patentes du roi François I<sup>er</sup> portant abonnement, avec la province de Bourgogne, des droits de francs-fiefs, etc., moyennant la somme de 50,000 livres (1521). — Imprimé de ces lettres sur parchemin en caractères gothiques. — Édit du roi Henri II portant que les héritages amortis par l'abonnement conclu en 1521 ne seront pas compris parmi ceux dont la déclaration du 18 juillet 1549 a prescrit la recherche (1551). — Lettres patentes du même autorisant les Élus à imposer la somme de 17,500 livres, qui lui a été accordée pour l'abonnement des francs-fiefs, etc., postérieurs à l'année 1521 (1551). — Ordonnance du même qui concède aux Élus le pouvoir de contraindre les propriétaires des francs-fiefs et de connaître de toutes contestations sur cette matière (1553). — Lettres du roi Charles IX attribuant à ses officiers du Parlement, de la Chambre des comptes et du Bureau des finances, la connaissance des contestations concernant la recherche des droits de francs-fiefs (1572); — qui accepte la somme de 25,000 livres offerte par les Élus pour lui tenir lieu de ses droits de francs-fiefs et leur en donne la connaissance (1574). — Arrêt du Conseil par lequel, sans avoir égard à celui du 17 janvier de la même année, le Roi réintègre les Élus dans la connaissance de tous les cas de francs-fiefs (1635); — qui, vu le traité conclu par la Province pour le rachat, moyennant 165,000 livres, des droits de francs-fiefs, décharge les communautés du droit d'amortissement et confirme le privilège qui leur avait été accordé par le roi François I<sup>er</sup> de posséder en commun les biens par elles acquis.

C. 3536. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

**1574.** — Francs-fiefs, etc. — « Rôle de l'impôt des deniers nécessaires pour la composition de la finance prétendue pour les francs-fiefs et nouveaux acquets, en Bourgogne, ensemble des frais qu'il a convenu faire à cest effet. » Dijon, ville capitale de 1949 feux, privilégiée, ne paie rien. Hauteville, village de 20 feux, est taxé à 4 livres. — Fol. 15. Beaune, ville de 700 feux, privilégiée, ne paie rien, de même que Chalon qui compte 880 feux et Autun qui compte 700 feux. — Fol. 43. Semur-en-Auxois paye 84 livres pour ses 420 feux. — Arnay, 400 feux, 80 livres. — Avallon, 500 feux,



100 livres. — Châtillon-sur-Seine, 579 feux, 115 livres. — Fol. 73. État de cet impôt. — Fol. 79. État au vrai. Recette, 27,818 livres. Dépense, 28,780 livres.

C. 3537. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

**1626-1635.** — Francs-fiefs, etc. — Fol. 1. État général de l'impôt de 85,000 livres, autorisé par lettres patentes du 15 novembre 1636 pour le rachat des droits de francs-fiefs, etc. — Fol. 5. Compte de la somme de 18,000 livres payée au Roi « pour la taxe des affranchies, et manumis du pays. » — Fol. 23. Rôles de l'impôt levé sur les communautés des bailliages de Dijon, Autun, Auxois (Semur), Avallon, Beaune, Chalon, la Montagne et Nuits pour la composition des droits de nouveaux acquêts dus à cause des communaux, usages et pâturages.

C. 3538. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

**1611-1614.** — Francs-fiefs, etc. — Fol. 1. Rôle de la répartition de l'impôt de 140,000 livres, somme pour laquelle les Élus avaient transigé avec le traitant, pour l'amortissement des droits de francs-fiefs. — Fol. 9. Compte par Gilles Berthet, receveur général des États, de l'impôt pour l'acquiescement et de l'amortissement des droits dus au Roi par les communautés séculières, fabriques et confréries du pays de Bourgogne. Recette 196,310 livres, dépense 194,118 livres. — Fol. 80. État au vrai de ce compte. — Fol. 144. Rôles de cet impôt sur les communautés des bailliages de Dijon, Auxois, Beaune, Chalon et la Montagne.

C. 3539. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 49 pièces, papier.

**1660-1669.** — Francs-fiefs, etc. — Arrêt du conseil d'État qui, sur la réclamation des Élus des États, surseoit à l'exécution de l'édit des francs-fiefs en Bourgogne et défend au traitant d'exercer aucunes contraintes contre les communautés de la Province (1660); — qui déclare ne pas comprendre l'ancien ressort du Parlement de Dijon ainsi que les comtés de Mâcon, Auxerre et Bar-sur-Seine, dans la surséance à l'édit des francs-fiefs du 2 avril 1661 (imprimé); — qui ordonne l'exécution des lettres patentes établissant une Chambre souveraine des francs-fiefs à Dijon (1662). — Déclaration du Roi qui supprime cette Chambre (1668). — Arrêt du Conseil qui, moyennant la somme de 180,000 livres, subroge les Élus au traitant des francs-fiefs pour toute la généralité de Bourgogne, les autorise à imposer cette somme et leur attribue toute connaissance en cette matière (1672). — Ordonnance des Élus enjoignant aux roturiers de déposer au greffe les titres des biens nobles qu'ils possèdent (1673); — ordonnant la publication de ces ordonnances dans toutes ces paroisses et aux administrations communales de dresser l'état des francs-

fiefs situés dans leur circonscription; — qui ordonne l'assignation des possesseurs de francs-fiefs en retard de produire leurs titres (1673). — Arrêt du Conseil prescrivant aux possesseurs des francs-fiefs, inscrits au rôle du recouvrement des droits et qui se prétendent nobles, de justifier de cette qualité devant les Élus (1674); — qui assigne les Élus, à la requête du traitant, pour les retards du paiement des sommes convenues et enjoint aux premiers d'avoir à se servir de papier timbré pour tous les actes auxquels donne lieu le recouvrement des droits (1675, imprimé); — qui autorise les Élus à imposer une somme de 26,250 livres, à la charge d'en obtenir le consentement des États; cette somme étant nécessaire pour les frais de recouvrement des droits (1676). — Traité (imprimé) entre les députés des États et le traitant pour le rachat des débits de comptes, souffrances, amendes, indemnités des affranchissements et autres recherches (1682). — Ordonnances et délibérations des Élus touchant l'exécution de ces diverses mesures.

C. 3540. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

**1673-1676.** — Francs-fiefs, etc. — Fol. 1. État de ceux qui doivent être assignés pour retard dans le dépôt des titres de francs-fiefs. En tête figure la veuve Savereau pour la rente Mirebeau sise à Étaule. — Fol. 17, 27, 29, 49. Rôles des assignations des possesseurs domiciliés dans les bailliages d'Avallon, Bar-sur-Seine, Châtillon, les pays de Bresse. — Fol. 15, 31, 65, 71, 89, 113, 123, 133, 149. Rôles des taxes et condamnations faites par les Élus contre les particuliers et les communautés, sujets au droit de francs-fiefs dans les bailliages de Mâcon, d'Auxerre, de Beaune, de Dijon, de Semur, de Bresse, de Bar-sur-Seine, etc.

C. 3541. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

**1676.** — Francs-fiefs, etc. — État sommaire produit par François Bazin, trésorier de la Province, de la recette et de la dépense du recouvrement des droits de francs-fiefs. Recette, 41,051 livres. Dépense, 17,353 livres.

C. 3542. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

**1652.** — Francs-fiefs, etc. — État et compte des restes de la recette des taxes faite par les Élus pour le droit de franc-fief, produit par L. Lamy, commis au recouvrement des dites taxes. Recette, 32,336 livres. Dépense, 31,130 livres. — Fol. 121. État sommaire du même produit rendu par Bazin, trésorier général des États. Recette 6,991 livres. Dépense 3,337 livres. — Fol. 139. Rôle des taxes et condamnations prononcées par les Élus des États contre les particuliers et autres, dénommés, sujets au droit de franc-fief.

C. 3543. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 42 pièces, papier.

**1691-1763.** — Francs-fiefs, etc. — Arrêt du Conseil qui ratifie le rachat par les États du duché, moyennant la somme de 115,000 livres, des droits d'amortissements et de nouvel acquêt dus par les communautés laïques, pour les maisons presbytérales et les usages dont elles jouissent (1691). — Édit du roi Louis XIV (imprimé) qui confirme à perpétuité tous les possesseurs de terres et héritages en franc-aleu, franc bourgage ou franche bourgeoisie dans leur franchise et liberté (1692). — Arrêt du Conseil (imprimé) portant règlement pour le recouvrement des droits de franc-fief et des taxes pour la confirmation du franc-aleu (1692). — Lettres patentes du roi Louis XIV qui, en acceptant l'offre d'une somme de 115,000 livres par les États, affranchit et amortit à perpétuité tous les immeubles possédés par les communautés laïques de la province (1692). — Mémoire (imprimé) à l'effet d'établir que le franc-aleu roturier a existé de tout temps en Bourgogne (1693). — Arrêt du Conseil d'État (imprimé) qui déclare le franc-aleu roturier, naturel en Bourgogne et Bresse (1693); — qui, acceptant l'offre d'une somme de 300,000 livres offerte par les États, les subroge au traitant pour le recouvrement des droits de francs-fiefs nobles dans la généralité, leur accorde les droits d'octrois sur la Saône, leur permet de commettre gens pour l'évaluation des biens, mais se réserve la connaissance de toute contestation (1693); — qui décharge la Province du droit d'amortissement et de nouvel acquêt pour les usages dont les communautés jouissaient en 1689 (1701); — qui ordonne le recouvrement d'un droit de 2 sols pour livre sur les droits de francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquêts dus par les communautés laïques et dont le produit a été affecté à l'ordre de Saint-Louis (1721); — portant règlement pour le recouvrement des droits d'amortissements et de francs-fiefs (1738). — Mémoires des Élus contre les prétentions du fermier de ces droits. — Ordonnance des mêmes touchant leur recouvrement.

C. 3544. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

**1691-1693.** — Francs-fiefs, etc. — Fol. 1. Compte rendu par A. Chartraire, trésorier des États, de la somme de 115,000 livres pour le rachat des amortissements des communautés laïques en 1691; — de celle de 200,000 livres pour la suppression des offices de courtiers de vin; de celle de 16,000 livres pour le rachat des lods et droits d'échange. — Fol. 25. Compte par le même du rachat moyennant 300,000 livres des droits de francs-fiefs (1692). — Fol. 47. Rôles des taxes faites à cette occasion (1694). — État de la recette faite par le traitant. — État au vrai produit par Chartraire à

l'appui de son compte. — Fol. 118. Rôles des taxations faites sur les possesseurs de biens en franc-aleu.

C. 3545. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1665-1673.** — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus des États rendues en suite de l'édit du mois de mars 1672 contenant taxes sur les possesseurs des francs-fiefs et biens nobles et communautés situés à Soulenes, La Gardé, Glennes, Varennes et Les Forges, Serrières, Poly et Solutré, Salornay, Lucy-le-Bois, Flammerans, Laumont, Bouhans, Varennes-les-Mont-Saint-Jean, Changy, Saint-Vivant et les Angles, Saulx-le-Duc, les Bordes de Verdun, Lafin-les-Fautrières, Saint-Seine-en-Bâche, Gissey-sous-Flavigny, Moisia, Gemeaux, Bresse-sur-Tille, Dommartin, Condal, Varignolles, la Tour de Bessey, Grand-Verissey, Royer, Torcy, Vic-de-Chassenay, Loches; Vinzelles, Thoiria, Mercey, Montbelley, Thesut-Saint-Micault, Volèvre, Le Sea, La Saule, Rouvres, Gemeaux, Toutry, Époisses, Corombles, Frontenard, Saffres, Rignat, la Tour-du-Pin, Montpont, Corbière, Jency, La Charmée, Rigny, Flacelière, Vandenesse, La Cavé, Morand, La Motte-sur-Dheune, Avoisotte, Cerney, Sivry, Grenelle, Champeaux, Cluny, Assus-le-Haut, Is-sur-Tille, Valbertier, Fernex, Saint-Sulpice, Frontenaux, Meursault, Nievre et le Perron. — Déclarations de biens fournies par les communautés de Fontaine-Française, Toulon-sur-Arroux, Marcilly-en-Charollais.

C. 3546. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

**1674.** Janvier-Juillet. — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus semblables aux précédentes en ce qui concerne les francs-fiefs, les terres nobles, et les communautés situés à Mercey, Orain, Chalancey, Marcilly, Poinson au bailliage de Dijon; — Gissey-sous-Flavigny au bailliage de Châtillon; — Marechaille, Fontenay, Chevallé-Saint-Léger, Bragny, Les Angles, La Saulle-en-Charollais; — Baigneux, Montferrand, Charesiat, Saint-Maurice, Losier, Saint-Bemy, Pont-de-Vaux, Les Blanchères, Pain-Essuit, Drune, Bessené, Genoux, Le Colombier, Villars, Bourg, La Ronde, Pressiat, Chevignat, Fretrière, Saint-Jean-sur-Veyle, Dommartin, Condésiat, Torterel, Montriblond, Couard-les-Marbos, Crotel, Chevannes, Saint-Genoix, Verignien, Culos, Ceyseyriat, Villars, Bereins, Thosiat, Glareins, La Pérouse, Choin, Le Colombier, La Charme, Cuet, Malafreu-en-Bresse; — Craîn, Grands-Moulins-les-Vermanton, Nangis-sous-Voye, La Brosse, Montalery, dans l'Auxerrois; — Montmégis, Dun-le-Roi, Corneloup dans le Brionnais; — Chastenay, Sancé, Gratay, Charbonnières, Marigny, Vêrisset, Mercey, Cluny, Sigy, Saily, Polly, Solutré, Tramayes, Flacé, Mirande, Buisson, Serrières, Vinzelles, Thoiriat, Montrouge, Charnay, La Feuill-

Moirette, Chavannes en *Charollais*; — Fontaine-Française, Poinson, Oizilly, Thorey-les-Epoisses, Musseau, Arceau, Spoy, Marliens, Mirebeau, Labergement-Foigney, Epagny, Argillières, Aubigny-en-Plaine, Véronnes-les-Petites, Bretenières, Rouvres, Brognon, Marsannay-le-Bois, Mitreuil, Poncey, Savolles, Bézonotte, Villey-sur-Tille, Fontaine-les-Dijon, Etevaux, Magny-Saint-Médard, Bonnencontre, Arçon, Cuisery, Tornay, Belleneuve, Chevigny-Saint-Sauveur, Véronnes-les-Grandes, Le Fays-Billot, Diénay, Fouvent, Gemeaux, Champagne-sur-Vingeanne, Clénay, Savouges, Ouges, Saulon-la-Rue, Barges, Féney, Quetigny, Is-sur-Tille, Messigny, Chevigny-Fénay, Crecey-sur-Tille, Chenove, Selongey, Tart-l'Abbaye, Tart-le-Bas, Saussy, Marey-sur-Tille, Izeure, La Motte-de-Talmay, Poinson, Ancy, Ahuy, Bellefond, Plombières, Prénos, Varois, Vernot, Pluvet, Les Maillys, Norges-le-Bas, Oigny, Le Meix, Savigny-le-Sec, Trouhans, Longeaut, Talant, Avot, Tarsul, Rouvres, Saint-Sauveur, Genlis, Fleurey dans le *Dijonnais*; — Villers-les-Hauts, Soulaines, dans l'*Auxerrois*; — Lays, Ourou, Bey, Saint-Maurice-en-Rivière, La Barre, Chalon, dans le *Chalonnais*; — Les Clairons, Bar-sur-Seine, Arc-en-Barrois, Rouelle, Charmoy, La Motte-Villeneuve, dans le comté de *Bar-sur-Seine*; — Chevigny dans le *Brionnais*. — Déclarations des biens des communautés de Charny, Tivauches-le-Haut et le-Bas, Plenoy, Athie, La Courtine, Chevigny-le-Désert, Avoisne et Barain, Saint-Mesmin et Godan, Saffres, La Roche-Vanneau et Leungny, Brienne, Champsu et Lochères, Saint-Loup-de-la-Salle.

C. 3549. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

**1675.** Mai-Décembre. — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus semblables aux précédentes pour des biens situés à Glareins, Choin, Lapérouse, Bourg, Jasseron, Le Crozet, Montdidier, Chastenay, la Tour-Priay, Turgon, Bonvent, Montluel, Bourg, Condeysiat, Pont-de-Vaux, Vaux, Pirajoux, Chaveyriat, Montmagne, Loisey, La Rente de la Salle, Bon Repos, Sauxey, Le Pontet, Saint-Paul en *Bresse*; — Gemeaux, Preigny, Labergement-le-Duc, Diénay, Clemencey, Pontailler, Meursault, dans le *Dijonnais*; — Polisy, Bailly, Balnot dans le Comté de *Bar-sur-Seine*; — Saint-Sulpice, Bouhans, Allerey, Châteaurenaud, Maisières, Cercy, Chalon, Cuiseau, Cuisery, Corcelles, Saint-Amour, Longepierre, La Chapelle-sous-Brancion, Cruzille, Chavy, Bellecroix, Vessey, Préois, Monterin, Reure, Charmoy, Torcy, Remilly, Broin, Saint-Trivier, La Forêt-sous-Marthe, dans le *Chalonnais*; — Marchiseuil, Creusot, Joncy, Juilly, La Loge-les-Saint-Léger, Vitry, Bessons, Charolles, Oyé, Amanzé, Maison d'Aron, Champvent, Digoïn, Les Angles, Vessigneux, Epoisses, La Forêt ronde, Paray, Buxerolles, Vernoble, Grégaine, Saint-Vivant-les-Bragny, Chevagny, Heurtière, Saint-Symphorien, La Borde, Corcelles,

La Perche, Menaton, Druys, en *Charollais*; — Châteaurenaud, Verny, Guier, Thoiry-Rosey, La Bauche, Saint-Julien, La Balme, Montarey, Farges, Gex, Rufieu, Chassey, Belley, Pugieux, Crapeau, dans le *Bugey et le pays de Gex*; — Courrain, La Croix, Saint-Vallier, Marcully, Grandvaux, La Vesvre, la Motte de Loisy, la Perrière, Montpetit, Cressy, Grangy, Chevrigny, Marcigny, Couches, Biry, Grandbos, Crona, Manlay, Millière, Vitry-sur-Loire, Effondis, Grandvaux, La Fay, La Verchère, Semur-en-Brionnais, La Garde, Bessy-les-Vitry, Marigny, Martinet, Saint-Aubin, Chenôve, Patigny, dans l'*Autunois*; — Corrombles, Epoisses, Moullet-Saint-Jean, Varennes-les-Dampierre, Varanges, Meix des Brandins, Mont-Saint-Jean, Avallon, Longueville-les-Pisy, Semur, Corbeton, Flavigny, dans l'*Auxois*; — Saint-Genoux, Genouilly, Vauxonpré, Marbé, Saint-Léger, Fuissé, Uchisy, Montarin, Marigny, Verissey, Loche, Vinzelles, Varennes, Prissé, Mâcon, Chevigny-la-Chevrière, Les Moquettes, Villars, Saint-Julien de Civry, Écot, Malval, Chintré, Solutré, en *Mâconnais*; — Bussière, Aignay-le-Duc, Aisey-le-Duc, Meixmoron, Châtillon, dans le *Châtillonnais*; — Nangisous-Voye, Tréfontaine, dans l'*Auxerrois*; — Déclarations des biens des communautés de Berzé-le-Châtel, Chenôve-les-Châtillon, Pierre Claux, Saint-Vincent-des-Prés, Sathonnay, Ciergues, Saint-Albin.

C. 3550. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

**1676.** Janvier-Juin. — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus des Etats, semblables aux précédentes, pour des biens situés à Malmont, Le Tillet, Montespain, Culle, Meizeriat, Les Garets, Bereins, La Tournelle, Grosbois, Chaveyriat, Martignat, Gex, Versoix, Cerdon, Fernex, Moings, Pregny, Condeseat, Malafretay, Moncroissant-les-Villars, Montferrand, Le Bastie, Le Chatelard-saint-Marcel, Amblion, Belley, Saint-Julien, Vesle, Faignie, Granges, Pellapussin, Seyssel, Loisey, Genève, Dorches, Prangins, Corent, La Chaux, Apougny, Grandchamp, La Rente Martin, La Falconnière, Rente des Combes, Colligny, Verjon, Brou en *Bresse et Bugey*; — Bailly, Bourguignon, Maison de Vienne, Juilly, L'Étang, Villemorien, dans le Comté de *Bar-sur-Seine*; — Semur-en-Auxois, La Grange-Millon, Foux, Genay, Savoisy, Montigny-sur-Armançon, Juilly-les-Arnay, Changy, Forléans, Le Tremblay, Grandchamp, Posanges, Montelon, Quincorot, Sivry, La Plaine, Torcy, Vassy, Ménétreux, Le Rameau, Drée, Beauvoir, Saint-Euphrône, Veullerot, dans l'*Auxois* et l'*Arçonnais*; — Le Fourneau-sur-Loire, Urly, Grezolles, Saint-Nizier; Versolle, Vizemoux, Montregard, Coignièrres, L'Hôpital-en-Brionnais, La Paye, Valeuron, Uchey, Rigny, en *Autunois*; — Thoires, Buncey, Boux, dans le *Châtillonnais*; — Chevannes, Ribourdin, Crain, Auxerre, Fontaine-Villiers,

Milly, Givry, Moulin de Pize, Montbellet, Creiche, Saint-Clément, Saumaise, Prissé, Meurjeau, dans le *Mâconnais*; — Diénay, Saulx-le-Duc, Poinson, Serrigny, Musseau, Dijon, Saint-Romain, dans le *Dijonnais*; — Villegaudin, Chalon, Prombey, Thosy, Joudes, Saint-Loup-de-la-Salle, Saudon, Bézol, Joux, Louhans, La Verrière, Le Bourgneuf, Mercurey, Chamirey, Montagny, Authume, Fretterans, Le Bouzeron, Crusilles, Chardenay, Saint-Sulpice, Thiellay, Reure, en *Chalonnais*; — Genay, Semur, Corrombles, Précy-sous-Thil, Santigny, Pisy, Fresnes, Quincerot, Sonnotte, Grimaut, Cherchilly, Epoisses, Arnay-le-Duc, Avallon, Montréal, Vignes, Saulieu, Thil, Vitteaux, Flavigny, Chateaufort, Vermoiron, Pontaubert, Island, Le Vault, La Bussière, dans l'*Auxois et l'Avallonnais*; — La Cour, Pressiat, rentes de l'Orme et de Montordre, Montaigne, Lompnay, La Pierre, Belley, Excasas, Seyssel, Rillieu, Tossiat, rente de Lucie, Chiloup, Chazelles, Crassy, Visancy, Farges, Granges, La Boèce-les-Montluel, Gex, Bourg, Colligny, Cherchinat, Coron, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Lucy, Broix, Saint-Julien, Seillon, La Tessonnière, Jasseron, Vrandière, paroisse de la Madeleine, Charluat, paroisse de Dompierre, Saconnex, La Chassaingne, dans la *Bresse et le Bugey*; — La Motte Loisy, Vesvres, La Noë, Marly, Le Bois Prince, Trélanne, Corlon, Les Forges, Semur-en-Brionnais, La Garde, Montcenis, La Colombière, Croux, Bussy, dans l'*Autunois*; — Bailly, Saint-Amour, Maison Blanche, Polisy, Landreville, Menant, Lautreville, Balnot, dans le Comté de *Bar-sur-Seine*; — Varennes-les-Gyé, Praslay, Sainte-Colombe, Bussièrès, Romprey, dans le *Châtillonnais*; — Burgneville, Chardonnay, Patigny, Les Grolières, Les Gautiers, Gisse, Oisa, Maréchal, paroisse de Saint-Vincent-de-Bragny, Bragny, dans le *Charollais*.

C. 3554. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

**1678-1679.** — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus semblables aux précédentes, pour les biens situés dans les lieux de (1678) : Rivoire, Montdidier, Meximieux, Le Sennetière, La Vernousse, Montanier-les-Perex, Montaigne, Jussu, Curtafond, Pont-de-Vaux, Ressouze, Gex, Coron, Treffort, Cuisia, Seyssel, Lusy, Bourg, Seligniat, Montagnieu, Darvent, Brou, Seillon, Belley, Chemillieu, Culoz, Visancy, Chatillon-les-Dombes, La Chasseigne, Pont-de-Vaux, Branchon, paroisse de Paudin, Monastier, Verigneux, Grolée, La Lechère, Bronod, Chevrel, Versalieu, Nantua, Pressiat, Treffort, Montréal, Cessy, Maison Fabry, Cras, en *Bresse et Bugey*; — Arnay-le-Duc, Sonnotte, Saulieu, Biard, Flavigny, Le Creux, Vitteaux, Veullerot, Avallon, Noyers, dans l'*Avallonnais et l'Auxois*; — La Charmée, Noiry, Louhans, Maumont, Léperrière, Le Tartre, Sainte-Croix, dans le *Chalonnais*; — Auxerre, Bonnon, La Motte Tafoureaux, La Motte Thiévet, Curly, Augy,

Beauchateau, Bertherot, Lezigny, La Racine, La grande Cour, Berthereau, Les Bordes, Grasset, Montigny-le-Roi, Villotte, Rigny, Bazarne, Bellombre, Escolives, dans l'*Auxerrois*. — Bressay, Merrey, Dijon, Nolay, dans le *Dijonnais*; — Mâcon, Dedeuville, Myard, La Truchière, La Clayette, Vorge, Ballefond, Chaumont-la-Guiche, Florette, Chintré, dans le *Mâconnais*; — Autun, Lagagère-saint-Gervais, Braconnne, Millery, Bois, Saint-Pierre, Croisy, dans l'*Autunois*; — Bar-sur-Seine, Morez, Polisy, Viviers, dans le Comté de *Bar-sur-Seine*; — Layer, Perrecy, Grigaine, La Roche au Bassot, en *Charollais*; — Poiseuil-la-Ville, Etrochey, Les puits d'Orbe, dans le *Châtillonnais* (1679); — La Coste Chavot, Le Crapeau, Ambion, Pugier, Oncieux, La Burbanche, Vesancy, Fontaine, Croix, en *Bresse et Bugey*; — Crain, La Brosse-Auxerre, en *Auxerrois*; — Maumont, La Charmée, Chalon, en *Chalonnais*; — Billy, Villeberny, dans le *Châtillonnais*; — Dijon, Saint-Julien, dans le *Dijonnais*; — Menant, vers Bar-sur-Seine; — Le Sourdret, Ferrière, en *Mâconnais*; — Archambaut, Vitteaux, en *Auxois*; — Les Pierres, Vaubresson, Paray, Igé, en *Charollais*; — Cluny-les-Renaudiot et Morande, en *Autunois*.

C. 3555. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

**1680-1683.** — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus semblables aux précédentes, pour des biens situés à Morandes, bailliage de Beaune; — à Auxerre et à Maison Fleurette (1680); — à Farges, Sainte-Foy, Etaules, Oge, Villurbin, Les Bordes, Lésignes, Beauchateau, Bertherot, Montagu, Bar-sur-Seine, Rouelles, Trochèrès, Le Breuil, Saint-Germain, Crenel, Clairon, Vilette, Mercey (1681); — Nantua, Croisy, Saint-Seine, Beaune, Vaubusin, Savigny, Corrombles, Cléron, Vilette, Mérim, Breuil, Romanay, Chardonnay, Collonges, La Resle, Grandchamp, Saint-Julien-de-Civray, Saint-Nisy, Corcelles, Renève, Saux, Montceau, Ruffey, Bonnon, Senoilly-les-Dompierre, La Bussière, Soulaing, Saint-Savoley, Rente de Gré, Bellombre, Escolives, Grange de Villers, Sonnotte, Gex, Escrivieu, Rouelle, Vaux-de-Chizeuil, Meix Baudot, Landreville, Joux, Moquet Major, Mousseaux, Annoux, Chambon, Grilly, Crain, Semur, Le Manoir, La Maison Rouge, Saint-Germain d'Ambérieux, Fontaine-Villier, Marmeaux, Vaux Bresson, La Cour, Dompierre, Seugne, Juilly, Beauverotte, Le Tiret, Droin, Moulin, Lespolet, La Douze, Châtillon-la-Douze, Saint-Marcel-les-Chalon, Etais, Créancey, Brain, Aire-la-Ville, Vignolles, Thoisy, Joudes, Villars, Vitry, Divonne, Mandelot, Grand-Pré, Raily, La Loge, Malmont, Quincy, Chalon, Cassignieu, Paigné, Martailly, Brancion, Farges, Autun, Longepierre, Pont, Torcy, La Outre, Charmoy (1683).

Denis-de-Vaux, Saint-Martin-de-Vaux, Saint-Jean-de-Vaux, Asnus, Mailly, Landreville, Vitelle, Saint-Sulpice, Magnier, Ouroux, Le Puley, Joux, Vignaux, Roqueleyne, Baugy, Chalon, Prombey, Argilly, Conforgien, Saint-Germain-le-Rocheux, Montpatey, Chauvirey, Renillon, Champeau, Ville-sur-Arce, Chateaurenaud, Joudes, Poiseuil-la-Ville, Montmançon, Ménètreux, Corpoier-la-Chapelle, La Charmée, Quemigny-sur-Seine, Quemignerot, Chalvosson, Bellombre, Escolives, Fortunes, Messey, Grandbois, Echannay, Vandenesse, Dommartin, Le Tillot, Decise, Corbeton, Collonges, Archambaud, Métairie de Beauvais, Epoisses, Saulx-le-Duc, Magny-Saint-Médard, Mâcon, Noyers, Chailly, Plumeron, Villeurbanne, Condé, Ballore-la-Vevre, Nuits-sous-Ravières, Vieuchateau, Sainte-Foy, Marbre, Orain, Branges, Grandnos, Mairey, Varanges, Grandchamp, Soussey, Vaubuzin, Autun, Anney, Beugey, Valence, Fleurey, Champagny, Taix, Maltat, La Chomelle, Les Moulins Royer, Montpont, Sermiselles, Mossion, Massingy, Bessey, Fief de Conygham à Précé, Seigny, Renève, Saint-Martin-de-Bourbon, Villemorien, Buncsey, Bouzon, Danevy, Quintey, Savianges, Gemeaux, Champrenaud, Espagny, Le Breuil, Torey, Rostel, Saint-Gengoux, Champeaux, La Haye, Saint-Sorlin, Blanzly.

C. 3560. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

**1695-1696.** — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus semblables aux précédentes pour des biens situés aux fiefs des Noues et de la Cuillère, Aumont, Seurre, Layer, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Rouprey, Courcelles-sous-Grignon, La Grange-Grenerot, Mellecey, Dijon, Agencourt, La Motte d'Urgy, Epoisses, Marjollet, Fontenailles, Saily, Diénay, Joux, Vignot, Mazoncles, La Vesvre, Bruère, Trélanne, Corombles, Saint-Martin-en-Gatinais, Saint-Seine, Le Planot, Le Creusot, Fontaine Pouillouse, La Gesse, La Bruyère, Plumeron, Le Bronillard, Condal, Rouvres, Azé près Villeneuve, Châtillon, Avirey, Le Douze, Le fief des Devaux, Pierrescise, Reure, Le Fays-Billot, Genouilly, Censey-les-Montbard, Meursault, Poncière, Bellevesvre, Ogny, Papeterie de Montarley, maison Fleurette, Millière, Etivey, Munois, Vigourset, Champeaux, Davochotte, Connaut, La Chapelle, Padigny, Noiron, Changy, Fief de la Garde Glaive, Colombier, Fitreiche, La Chapelle de Bragny, Saint-Eugène, Dunle-Roi (1695), Sonnotte, Fitreiche, Collonges, Le Bouchet, Perrigny, Choulet, Ville-sur-Arce, Saint-Ygny, Corrombles, Sommerey, Availly, Chatenay, Montarin, Saint-Martin-sous-Montagu, Tremolle, La Combe, Le Breuil, Montrangle, Arbois, Brancion, Blanzly, Couchey, Savoisy, La Perrière, Saint-Marcel, Ozolles, Villurbanne, Genouilly, Verneville, Vernoble, La Cosne, Changy, Vaux, Tierce, Brandinet, Montjallin, Issy-l'Évêque, Fougerette, Saint-Martin et

Saint-Nazaire de Bourbon-Laney, Bierre, Prusilly, Vari-gnolle, Escolives, Bouhans, Saint-Léger, Montceau, La Flachère, Oyé et fief d'Aron, Bourguillain, Pierrecieux, Boux, Jambles, Ozenay, Gratay, Chamblanc, Boursy, Chouilly, Lucy-le-Bas, Oisilly, Beire, Mancey, Dulphey, Douas, Esmolay, Tenane, Baudrières (1696.)

C. 3561. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

**1697-1700.** — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus semblables aux précédentes pour des biens situés à Brancion, Limon, Labergement, Davayé, La Baume, Bois-sous-Pierre, Prissey, Minot, Thorey, La Coudre, Maison Fleurette, Collonges, Lamarche, Chasey, La Bussière, Villetta. Fiefs du Pouget et de la Cave, Mirande, Montot, Saint-Martin, Boizot, Rouelle, Charmoy, Sauvage, Villemorien, Polsy, Gemeaux, Preigney, Pierrepointe, Vouvre, Tailly, Fofière, Giverdy, Toiriac, Noireterre, Fontaine, Le Gibout (1697). — Vitry, Erons, Dambly, Molons, Meursault, Fief de la Cour à Torcy, Arcenay, Crespigny, Thurot, Hauteroche, La Tanière, Monthelon, Villars, Vassy, Ménètreux, Fief des Fyot et du Colombier à Villaines, Quincerot, Couches, Champeaux, Curtil, Genouilly, La Borde, Lantillières, Saint-Léger et Chevallée, Charmoy, Escorailles, Fontaine-Villiers, Le Bouchet (1698). — Le prieur du Fête, Drambon et Pont Bernard, Vellerot, Métairie de la Rochette, Pontallier, Chane, Chelge, Marcilly, Fouronne, Annus, Corombles, Saulois, Genay, Chevigny-la-Chevrière, Chevannay, Torcy, La Courtine, Varennes, Neusilly, Verneuil, Beauversot, Le Poisot, Juilly, Chatel Gérard (1699). — Jean Corsaint, Marey, Saint-Huruge, Sainte-Hélène, Pisy, Le Bel de Drée, Le Bussière, La Borde, La Lurée de Saily, Précé, Vernoble, Le Roche d'Ys, Poissons, Fleurey-en-Auxois, Crépan (1700).

C. 3562. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

**1701-1711.** — Francs-fiefs, etc. — Ordonnances des Élus semblables aux précédentes pour des biens situés à Lantages, Corombles, Époisses, Charrey, Montigny, Le Point, Montceau-les-Sauvigny (1701). — Soulaines, Champlois, Masse, Buis, Santigny, Corombles, Fontenelle, Carley, Crain, Saint-Euphrône, Drambon, La Borde, Cluny, Gressé, Chassagne, Grammont, Avainne, Labergement, Serrigny, Mandelot, fief de Cluny-les-Renaudots (1702). — Heurtière, Maison Blanche, Bazarne, Le Bouchet (1703). — Ravery-le-hautes Bordes, Charnay, Les fiefs de la Hale et de Gurgy, Gurgy (1704). — Saint-Gengoux, Corombles, Chauvirey, Vianges, Meursault, Bévy, Saint-Aubin et Gamay, Ucher, Lancié, La Outre, Salornay, Les Espaux, Givry, Mandelot, Le Matrouille, Saint-Julien de Civry, Avallon, Cussy, Gi-

gnon, Denechin, Joux, Moitron, Decize (1707). — Bevy, La Faye, Grignon, La Roche, Bazin, Marcenay, Glorienne, Vertpré, Montagny, Santigny, Bonpain, Collangeron, Cruaille, Rosières, Bourot, paroisse de Saint-Vincent, Terreau, Champvent, Masoncle, Volèvre, Saint-Léger, Gemeaux, Vindecy, Tramayas, Diénay, Fautrières, Flammerans, Martenet, Meursault, La Vaivre, Vassy, Champloys, Vianges, Chauvirey, Promenois, Tailly, Le Chêne de Presche, Besanceuil, Ançois, La Tour de Vers, Jugny-les-Chanceaux, Sourdet, Santigny (1708). — Les Plaintes, Grissev, Saint-Léger, Maisières, Tavernay, Bois Regnaux, Fief d'Avallon, Bagnot, Vindecy, Orain, Martenet, Chambœuf, La Selle, Poligny, La Matrouille, La Haie, Epoisses (1709). — Gemeaux (1710). — La Faye (1711).

C. 3563. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1551-1559.** — Ban et arrière-ban. — Déclaration du Roi Henri II portant que, lors des convocations qui se feront en Bourgogne, les gentilshommes et ceux tenant fiefs et arrière-fiefs ne seront tenus de faire le service que pour la sûreté de la Province sous le commandement du gouverneur, sans être contraints à un autre service et à aucune contribution pour raison de ladite convocation (1551). — Confirmation de ces lettres par le même (1557). — Autre semblable, avec l'obligation imposée aux collecteurs des deniers des imposés au ban et à l'arrière-ban, de rendre compte devant la Chambre des Comptes en présence des Élus (1558). — Mandement du même qui ordonne le remboursement des cotes du ban et de l'arrière-ban perçues contrairement aux privilèges de la Province.

C. 3564. (Registre.) — Petit in-folio, 218 feuillets, papier.

**1562.** — Ban et arrière-ban. — Fol. 1. Convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Dijon, faite par ordre du Roi et de Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne par Hugues Le Marlet, bailli de Dijon, à l'effet de dresser le rôle de ceux des possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs, astreints au service personnel et de ceux admis à contribuer au service en argent, c'est-à-dire pour un quart de leur revenu. — Marguerite Helyon, veuve de Charles de Vesvre, dame de Franxault, sur un revenu de 35 livres, paie 9 livres 16 sols 10 deniers. — Albert de Sennevoy, seigneur du tiers de la seigneurie de Bretenières, pour un revenu de 30 livres 3 sols 4 deniers, paie 10 livres. — J. de Haraucourt, seigneur en partie de Saint-Seine-sur-Vingeanne, est taxé à 48 livres. — Claude de Faulquier, mari de Catherine de Tenarre, seigneur de Montmain, Genlis, Uchey, à 72 livres. — Thomas et Claude de Plainnes, seigneurs de Magny-sur-Tille, Tart et Marliens, à 180 livres ; — les héri-

tiers de Bénigne Serre, seigneurs en partie de l'Éminage de Dijon, à 5 livres 11 sols deniers 2 ; — René d'Espenilles, seigneur de Fouchanges, Arceau et Arcelot, à 45 livres, etc., etc., etc. — Fol. 146. Convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Chalon par le bailli. — Jacques de Savoie, duc de Nemours, seigneur de Seurre, taxé à 212 livres, est exempt comme capitaine de cent hommes d'armes. Le duc et la duchesse de Longueville, seigneurs de Louhans, taxés à 212 livres, exempts, le mari du moins, au même titre. — Léonor Chabot, comte de Charny, seigneur de Pagny, taxé à 400 livres, exempt comme capitaine de 50 hommes d'armes. — Le Prince d'Orange, seigneur de Cuiseau, est inscrit pour 140 livres. — Philibert de la Chambre, seigneur de Ruffey, taxé à 200 livres, est exempt comme étant en la compagnie de M. de Tavano. — Jacques Baillet, seigneur de Vaugrenant, conseiller au grand Conseil, est taxé à 125 livres, etc. — Fol. 184. Convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de la Montagne, faite également par le bailli. — Le Connétable de Montmorency, seigneur de Bissey-la-Pierre, est exempté à cause de sa charge. — Le duc de Montpensier, seigneur d'Aisey, exempt comme capitaine de 50 hommes d'armes. — Louis de la Fayette, seigneur en partie d'Arc-en-Barrois, exempt au même titre. — Gaspard de Saulx-Tavanes et le comte de la Chambre, ses co-seigneurs, exempts le premier comme lieutenant général du Roi en Bourgogne, le second comme étant au service de S. M.

C. 3565. (Registre.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

**1562.** — Ban et arrière-ban. — Fol. 1. Compte de Pierre Morel, commis à la recette du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Dijon. — Recette de 30 livres de Philippe de Granvelle au Comté de Bourgogne pour ses fiefs de Meursault ; — de 54 livres de Philippe de Plainnes en Flandres, seigneur de Foucherans. — Les héritiers de Claude de Rochechouart, seigneur de Marey-sur-Tille, payent 194 livres, Jean de Bouton, écuyer protonotaire du S. S. A., seigneur de Corberon et de la moitié de Saint-Georges de Seurre, paye 94 livres, etc. — La recette se monte à 6060 livres 5 sols. — Fol. 30. Deniers payés aux nobles vassaux qui ont servi en personne au camp devant Mâcon, à Dijon et ailleurs durant trois mois. En tête figurent Nicolas de Ferrières, J. de Chissey, seigneur de Varanges, Claude de Vichy, Gabriel de Édouard, seigneur de la Maison forte de Santenay, etc. — Fol. 59. Compte de Pierre Berthault, commis à la recette du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Chalon. — Jacques Godran, seigneur de Champseuil et de Lochères, président au Parlement de Dijon, est taxé à 36 livres. — Charles de la Guiche, seigneur de Nanton, bailli de Chalon, à 200 livres. — Charles de Saint-Léger, seigneur de Rully, capitaine de Chalon, à 75 li-

vres, de même que Philibert de Montconis, etc., etc. — Recette de 360 livres sur les roturiers imposés à l'arrière-ban. La recette totale monte à 18,253 livres. — Fol. 146. Service de deux mois soldé au bailli, à Adrien Bouton, seigneur de Pierre, J. Bouton, seigneur du Fays, J. de Saint-Belin, seigneur de Marcilly, J. de Saubiez, seigneur de Saint-Bonnet, Pierre et Charles de Fussey, père et fils, J. Damas, seigneur de Lessard, F. du Fays, seigneur de Longepierre, etc. — Fol. 141. Service d'un autre mois. — Fol. 227. — Compte de Denis de Brasey, commis à la recette du ban et de l'arrière-ban du bailliage de la Montagne. — Foucault de Joyeuse, seigneur d'Ampilly et de Marsingy, paie 100 livres. — Antoine de Chandio, seigneur de Bussy-le-Grand, 220 livres. — Barnabé de Gerland, seigneur de Thenissey, 120 livres. — Denis de Brasey, écuyer, 40 livres. — Louise de Foissy, veuve de Hugues de Clugny, seigneur de Gissey-sous-Flavigny, 18 livres. La recette se monte à 1703 livres 11 sols. — Sommes payées aux gentilshommes qui ont servi durant trois mois, savoir A. de Chandio, F. de Montigny, seigneur de Chaumont-le-Bois, J. de Chauvirey, seigneur de Gratedos, Jacques du Ban, seigneur de Vannaire, Denis de Brasey, Chrétien de Longvay, seigneur de Vaubusin, etc.

C. 3566. (Liaise.) — 8 pièces, parchemin, 157 pièces, papier.

**1562-1572.** — Ban et arrière-ban. — Pièces à l'appui du compte de P. Morel, inscrit à l'article précédent, comprenant le rôle des gentilshommes du bailliage de Dijon, faisant service personnel ; rôle signé par Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général du Roi en Bourgogne. En tête figurent MM. de Salon, de Chassagne et de Varanges. — Quittances de solde données par ces gentilshommes. — Quittances des gages des officiers préposés à la convocation du ban. — Requêtes adressées au bailli de Dijon par les nobles ou les familles qui demandent remise de la cote, soit parce qu'ils font service personnel, qu'ils sont attachés à la maison du Roi, ou qu'ils jouissent d'une exemption particulière, comme par exemple MM. de Toulangeon. Ces demandes sont appuyées de lettres et de certificats. On y remarque les noms de Jean de Salins, seigneur de Corabœuf; Georges de Vingles, seigneur de Drée; Africain et Jacques de Mailly, seigneurs d'Arc-sur-Tille; Jacques Chabot, seigneur de Brion, etc. — Pièces à l'appui du compte de P. Berthaut de Chalon, mentionné à l'article C 3565. — Quittances données par les officiers du bailliage commis à la convocation du ban. — Rôle de la montre des gentilshommes de l'arrière-ban du bailliage arrêté par le lieutenant général Gaspard de Saulx-Tavanes. — État des sommes à payer pour le solde. — Quittances données par Georges de la Guiche, bailli de Chalon; Claude de Sainte-Hélène, J. de Sainte-Belin, Philippe de Massenay, Claude

d'Ugny, J. Godefroy, Loys Arce, trompette de la ville de Chalon. — Pièces à l'appui du compte de Denis de Brasey, porté au même article. — Quittances des officiers préposés à la convocation du ban du Châtillonnais. — Rôle de la montre des gentilshommes faisant service personnel. En tête figurent A. de Chandio, MM. de Gratedos, de la Feuillée. — Quittances données par ces soldés.

C. 3567. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.

**1567.** — Ban et arrière-ban. — Fol. 1. « Roolle des comparans » à la convocation des gentilshommes du bailliage de Dijon, cotisés en deniers pour ce service. Madame de la Roche-Guyon, dame de la Roche-Pol, Saint-Romain, Meursault, paie 333 livres; — Marguerite de Vault, femme de Philippe d'Ostun, dame de Boncourt, 20 livres; — Regnant Durandot et Jacques de Bragny, écuyers, seigneurs d'Avot, Véronnes et Saint-Julien 105 sols; — Guy de Clugny, seigneur de Conforgien et de Longecourt-les-Arnay, 27 livres; — Gaspard de Baissey, seigneur de Longecourt, 281 livres, Guy de Montigny, seigneur d'Orain, 14 livres, etc. — Fol. 11. « Roolle des défaillans » Jacques d'Albon, maréchal de France, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, taxé à 84 livres; Guillaume de Saulx, baron de Suilly, seigneur de Saulon-la-Rue, 17 livres; Jean d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube et de Villey-sur-Tille, 13 livres; les hoirs d'Hélien de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille 230 livres; ceux de Jean de Baissey, seigneur de Til-Chatel, Is-sur-Tille, Gemeaux, Pichanges, 66 livres. — Fol. 31. État des nobles, vassaux, faisant le service personnel et admis à recevoir un mois de solde. En tête figure Hugues le Martet, bailli de Dijon; Jean de Vault, seigneur de Serrigny et de Menes-serre; Edme Chantepinet, avocat procureur du Roi, contrôleur du Ban; Philippe de Mipont, seigneur de Puligny; Pierre de Courcelles, chevalier, seigneur d'Auvillars; A. et J. de Chissey, seigneurs de Varanges; Claude de Chissey, seigneur de Vonges; Claude de Vichy, seigneur d'Agencourt; G. de Vingles, seigneur de Culètre, etc. — Fol. 37. « Roolle » des contribuables au ban et à l'arrière-ban du bailliage d'Auxois. Les hoirs du maréchal de Bourdillon, baron d'Époisses, payent 166 livres; Marc Fyot et J. Vaussin, seigneurs du Val de Drée; 3 livres. Puis viennent Claude et Henry de Lagneau, Hugues de Dampierre, Georges de Chalon, seigneurs de Corombles; M. de Chaugy, seigneur de Toutry; — Philippe de Choisy, seigneur de Torcy; J. Mugnier, pour des terres féodales à Torcy; Roland de Thoisy, seigneur de Pouligny; F. Guenod, seigneur de Mènetreux-les-Semur; N. Cugnois, Élisabeth David, Claude et Sébastien de Rabutin, seigneurs de Sauvigny, etc., etc. — Fol. 54. Rôle dressé par Nicolas de Bauffremont, baron de Senecey, bailli

gneur de Serrigny; Robert de Digoine, seigneur d'Étroyes; Jacques de Vezel, Denis de Sevrey, Jean de Messey, Liébaut de Chantrel, Pétrac du Bled d'Uxelles, Antoine de Luyrieu, seigneur de Lestadoire; Énoch Penessot, seigneur de la Vesvre. — Décharges obtenues par Georges de la Guiche, seigneur de Sevignon, F. de Bousselet, seigneur de l'Argillat, ancien gouverneur de Nuits, J. Bouton, seigneur de Bosjan. — Paiements aux seigneurs de Nancey, de Montcoy. — Apurement du compte par la Chambre des comptes de Dijon.

C. 3572. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1567-1569.** — Ban et arrière-ban. — Pièces du compte de Jean de Cirey, écuyer seigneur de Tarsul, commis à la recette du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Dijon. — Cote de 333 livres imposée à Anne de Montmorency, connétable de France, seigneur de La Roche-Pot, etc. — Défauts prononcés contre Gérard de Gand, écuyer, M<sup>me</sup> Bénigne de Saulx au lieu de feu Guillaume de Saulx, baron de Sully; Gaspard de Tintry, écuyer, seigneur de Morteuil. — Certificats d'activité de service de Nicolas de Livron, chevalier, seigneur de Montailler; Hugues de Trailly, seigneur de La Rochette et Cheuge; Hélion du Pont, J. de Damas, seigneur de Saint-Riran, seigneur de Marey, Meuilley et Villers-le-Faye; Jean de Sacquenay; François d'Dudaucourt, écuyer, seigneur d'Orrey, sergent de bande; Ponthus de Thiard, seigneur de Bissy, en son nom et en celui de sa sœur, Guillemette de Montgomery, dame de Charnay et de Bragny. — Paiement de solde à N. de Pluvant, J. de Vichy, de Chissey, R. de Vaulx, Vallerotte, de Vingles, Godran, Le Marlet, Serre. — Exemption accordée à Jean Fremiot, ancien conseiller au Parlement. — Déclaration des frais supportés par le comptable.

C. 3573. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

**1568.** — Ban et arrière-ban. — Fol. 1. Procès-verbal de convocation du ban et de l'arrière-ban du Bailliage de Dijon, au 1<sup>er</sup> octobre 1568 sur l'ordre du Roi, par le lieutenant général au bailliage. — Fol. 10. Rôle des défailtants à la convocation faite le 8 octobre au couvent des Cordeliers de Dijon. Parmi eux figurent la veuve et les héritiers de Jacques d'Albon, maréchal de France, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; ceux de Pierre d'Aumont, baron de Chateauroux, seigneur de Molinot et de Nolay; Bénigne de Saulx, dame d'Effrans et de Saulon-la-Rue; la veuve et les héritiers de Jean de Baissey, seigneur de Til-Châtel; Philippe de Bournonville, seigneur de La Vaux, près Molinot, Philibert de Montgommery et Claude de Thiard, écuyers, seigneur de Bragny, les héritiers de Pierre d'Essoyes, seigneur de Bresse; Jean de Damas, écuyer, seigneur de Marey-les-

Fussey; Adrien et Jean de Bondefontaine, écuyers, seigneurs de Musseau; M<sup>me</sup> Guye d'Albon, dame de Trouhans, les héritiers de Hugues de Brancion, seigneur de Pernand; Thomas Clermont, seigneur d'Antigny, Jean de Chissey, seigneur de Franxault; Claude Pierrevilliers, écuyer, pour fief à Bonnencontre; Antoine de Verjux pour un fief à Serrigny; Simonne de Marcoa, veuve de Jean de Saint-Georges, pour le cinquième de la seigneurie de Cussy-le-Chatel; Jean de Sacquenay, seigneur de Trochères; Edme de Basan, écuyer, seigneur de Grenant; Bénédicte de Menesserre, dame de Lée; Jeanne Bouessau, veuve de Ch. Martin, écuyer, dame d'Avot, Philippe Jacquelin, écuyer, seigneur de Pluvant; Jeanne de Saulx, veuve de Antoine d'Anglure, dame de Bousseois; Philippe de Saint-Léger, écuyer, seigneur de Painblanc; Charlotte Bouessau, femme de Vivant de Seins, écuyer, dame de Villey-sur-Tille, etc. — Fol. 31. Rôle des comparans: les héritiers de Jean d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube et de Villey-sur-Tille en partie; Claude de Gissey, seigneur de Vonges, Guillaume Millière, seigneur de Bretenières et d'Aiserey; Louis Richard, marchand à Beaune, seigneur de Bligny-sous-Beaune; Pierre du Bapu, écuyer, pour un fief à Is-sur-Tille; François de Mailly pour son fief de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Jean et Perrin de la Borde, seigneurs de Montmassin; Jean Desvarenes, avocat, pour un fief à Marey-sur-Tille, etc. — Fol. 43. Rôle des excusés; Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, seigneur de Chaussin; Louis de Bourbon, duc de Montpensier, seigneur de Lantenay; Anne de Laval, veuve de Louis de Silly, seigneur de la Roche Guion, dame de la Rochepot; Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne; François, Jean et Léonor d'Avangour, seigneurs de Selongey; Albert de Gondy, comte de Ray et Catherine de Clermont, sa femme, seigneur et dame de Saint-Seine-sur-Vingeanne; François Chabot, marquis de Mirebeau; Léonor Chabot, comte de Charny; Alexandre de Saulx, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement pour un fief à Arc-sur-Tille; les membres du Parlement, de la Chambre des Comptes, etc. — Fol. 59. Rôle des comparans (même que le précédent). — Fol. 70. Rôle des défailtants (même que le précédent).

C. 3574. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 171 pièces, papier.

**1569-1569.** — Ban et arrière-ban. — Pièces à l'appui du compte de Claude Chardenet, commis à la recette des deniers du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Dijon. — Exemptions obtenues par Guillaume Millière, seigneur d'Aiserey, en qualité de capitaine de la paroisse Notre-Dame de Dijon, la veuve et les héritiers de Jacques d'Albon, de



Le Marlet, de Marguerite d'Yvoire, veuve d'Anne  
ier; Jean Guyon et Gaspard de Tintry, écuyers,  
de Corcelles-les-Arts; François de Calandel, écuyer,  
de Vonges; Alexandre de Pouilly, seigneur de  
ean Le Marlet, préposé aux fortifications de Dijon;  
hauvirey, seigneur du Meix; François de Malain,  
de Voudenay; Gabriel d'Édouard, écuyer; Étienne  
seigneur de la Rochette. — Pouvoir donné par  
e Saulx, lieutenant du Roi, au receveur de se trans-  
ns tous les lieux du bailliage pour l'exécution de sa  
on. — Procès-verbaux des voyages faits dans les  
Auxonne, Beaune, Nuits et Saint-Jean-de-Losne. —  
de saisie des biens des contribuables du ban en re-  
saiement, notamment Antoine de Boussard; Fran-  
ollombier; Guillaume, seigneur de Malain; Jeanne  
, veuve de Nicolas de Tieulière, dame de Villers-les-  
cession de François de Mailly, baron d'Escots;  
e de Beaurepaire, veuve de Philippe de Saulon, sei-  
e Gamay; Catherine de la Madeleine, veuve de  
e Rochefort, seigneur de Pluvault; Gérard de Gand,  
de Varennes; Thibaut de Livron, seigneur de San-  
ean et Claude de Chissey, co-seigneurs de Vonges;  
de Vezon, seigneur de Cussy-le-Châtel; Claude et  
e Digoine, seigneurs en partie de Santenay; Jeanne  
veuve d'Antoine d'Anglure, seigneur de Bousse-  
Exemptions ou décharges obtenues par Jacques de  
n, écuyer; Jean de Fussey, seigneur de Serrigny;  
de Ferrières, Chrétien Godran, seigneur de Mor-  
spard de Tintry, seigneur de Morteuil; Charlotte de  
omme de René d'Expilles, dame d'Arceau; Nicolas  
; la veuve et les héritiers d'Adrien de Fouchier,  
de Bessey; Philibert de Vallerot, écuyer, seigneur  
on. — Certificats de service personnel donnés à  
valier, sire de la Tournelle; J. Berthot, seigneur  
bles; Africain de Mailly, lieutenant de la com-  
le Mailly-Picardie; Guillaume de Drée, seigneur de  
s de dame Anne de Saulx; Antoine du Bled, sei-  
Mandelot; Philippe d'Essoyes, capitaine de la ville

3575. (Cahier.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

— Procès-verbal de la convocation du ban et de  
ban du bailliage de Chalon faite par Nicolas de  
ont, baron de Sennecey, bailli de Chalon, au cou-  
Carmes de cette ville. A l'audition des lettres de  
n certain nombre de gentilshommes, tout en protes-  
leur dévouement au Roi, réclament contre l'impôt  
propose de lever sur le plat Pays pour l'entretien des  
s. Le lendemain, ils réclament contre le service du  
TE-D'OR — SÉRIE C. — TOME III.

ban qu'on leur impose après moins de trois ans et deman-  
dent en tous cas d'être conduits non point par un chef  
étranger, mais par les lieutenants du Roi au Pays. — Fol. 5.  
Rôle des exempts tant pour service personnel que par privi-  
lège. Jacques de Savoie, duc de Nemours; le duc et  
la duchesse de Longueville, seigneurs de Louhans; Éléo-  
nor Chabot, comte de Charny, seigneur de Pagny,  
Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, bailli de  
Chalon; Georges de la Guiche, seigneur de Nanton; Charles  
de Saint-Léger, seigneur de Ruilly; Philibert de Montconis,  
capitaine de Chalon; M. d'Aumont, baron de Couches;  
Guillaume de Gadagne, seigneur de Verdun; Claude et Jean  
de la Chambre frères, seigneurs de Ruffey; Antoine de  
Chastenay, baron de Saint-Vincent; J. de Nancey, seigneur  
de Saint-Forgeux; J. de Foudras, seigneur de Saint-Huruge;  
Denis de Pontoux, maître des comptes à Dijon, Charles  
de Stainville, seigneur de Taperey, etc. — Fol. 12. Rôle  
des gentilshommes cotisables. Jean de Ferrières, seigneur de  
Villargeau; Christophe Bouton, fils d'Adrien Bouton, sei-  
gneur de Pierre et de Vauvry; François du Fays, seigneur  
de Longepierre; Pierre de Courcelles, seigneur d'Auvillars;  
Claude de Damas-Marcilly, Pierre de Beauvoisin, seigneur de  
Gergy; Philippe de Messey, seigneur de Sassangy; Jean de  
Saulbiez, seigneur de Saint-Bonnet, Hugues de La Baume,  
seigneur de Saint-Amour, Claude Bouton, seigneur de Cor-  
beron et de Lays; Philippe de Gravelles, seigneur à Saint-  
Loup de Maisières; François de Boisselet, seigneur de l'Ar-  
gillat; Pierre de Lantage, seigneur de Raty; Claude, sei-  
gneur de Montjouan, etc. — Fol. 29. Rôle des nobles rési-  
dant au Comté de Bourgogne. — Fol. 31. — Rôle des roturiers  
imposables au Ban.

C. 3576. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

**1568-1572.** — Ban et arrière-ban. — Compte de Pierre  
Berthaut, commis à la recette des deniers du ban et de l'ar-  
rière-ban du bailliage de Chalon, d'après les rôles insérés au  
procès-verbal précédent. — Fol. 3. Recette sur les exempts à  
cause de leurs privilèges ou de leur service personnel. Le  
seigneur de Commarin et de Toulangeon, seigneur de Givry;  
Jean de Saint-Belin, seigneur de Marcilly-les-Louhans; A. de  
Colombier, seigneur de Saint-Remi; Jacques de Beugre, sei-  
gneur de la Charmée; le comte de Vaudemont, seigneur de  
Navilly, etc. — Fol. 17. Recette sur les gentilshommes coti-  
sables, Guillaume de Montconis, seigneur de Champrouge-  
roux; François de Nanton, seigneur de Pisy; Petrach du  
Bled, seigneur de Cormatin; Guy de Saint-Julien, seigneur  
de Balorre; A. de Chantran, seigneur de Ternant; Jacques  
Lemaire, seigneur de la Bondue; Isabelle de Montconis, veuve  
de M. de Brancion; Jean, seigneur de Colombier; les héri-

tiers de Claude de Cusance, seigneur de Beauvoir et d'Allerey; Claude Damas, seigneur de Thianges et de la Motte-Saint-Prix; la veuve et les héritiers de Gaspard de Coligny pour la terre de Sauberthier; Jean d'Artois, seigneur de Cortevaix; Jacques de Foissy, seigneur de Demigny. — Fol. 43. Recette des nobles demeurant au comté de Bourgogne. — Fol. 45. Recette sur les roturiers non nobles, parmi lesquels figurent les Grivel, Galoche, Lantin, Perreault, Robert, Quarré, Robelot, Turrel, Desbois, Tixier, Clerguet, Bonneveau, Jehannin, Languet, Prevot, etc. — La recette se monte à 9,653 livres 12 sols 4 deniers. — Payé 700 livres à Cl. de Saulx, seigneur de Vantoux, lieutenant du Roi en Bourgogne. — Dépenses en voyages; souffrances et reprises. Total de la dépense, 6,282 livres 9 sols.

C. 3577. (Cahier.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

**1568.** — Ban et arrière-ban. — Procès-verbal de la convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de la Montagne, faite par Léonard de Chaumont, bailli de Châtillon, le 17 octobre, à l'auditoire de ce bailliage. Parmi les inscrits figurent la connétable de Montmorency et ses enfants; M<sup>me</sup> de la Roche-sur-Yon, dame de Charancey; Louis de Bourbon, duc de Montpensier, seigneur d'Aisey; Louis de La Fayette, baron d'Arc-en-Barois; Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, seigneur de Vesvres et Prangey; Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, dame de Marac; Louis de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Villaines-en-Duesmois; J. du Chatelet, seigneur de Thou; Jacques de Toulangeon, dit de Vienne, mari de Charlotte de Toulangeon, dame de Larrey; Antoine de Chandio, baron de Bussy; Guillaume et Joachim de Chatenay, seigneurs d'Échalot; Jacques de Foissy, seigneur de Chamesson; Fricault de Joyeuse, veuf de la dame d'Ampilly et Massingy; Valeran d'Anglure, seigneur d'Autricourt; J. de Lantages, seigneur de Belan; Isabelle de Joyeuse, veuve de Claude d'Anglure, seigneur de Jours; Barnabé de Gerland, seigneur de Thenissey; Denis de Brasey, seigneur de Bissey; Claude de Valenciennes, seigneur de Balot; Claude de Chastellet, veuve de J. d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube et de Brion; Louise de Foissy, veuve de Hugues de Clugny, seigneur de Vannaire; Jean de Martigny, seigneur de Menebles; Claude de Castres, veuve de Fr. de Nogent; Florentin de Montarby, seigneur de Braux; René de Rochefort, seigneur de Frolois; François de Pot, seigneur de Chasseingrimont, et Gabrielle de Rochechouart, seigneur et dame de Blaisy; J. de Blondfontaine, seigneur de Mussiot; J. de Chauvirey, seigneur de Gratedos; François de Livron, seigneur de Bourbonne; Gratien de Chatenay, seigneur de Bricon; Guillaume de Hautemer,

seigneur de Fervaques, comte de Grancey; Jean d'Éguilly, seigneur dudit lieu et de Balot, etc., etc.

C. 3578. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

**1568-1571.** — Ban et arrière-ban. — Compte de Humbert Loys, commis à la recette du ban et de l'arrière-ban du bailliage de la Montagne. Recette des cotisations et exemptions concernant Jean de Le Toux de Pradines, écuyer, seigneur de Semoutier; Pierre et Joachim de Raphai; Louis et Hugues de Thoisy, seigneurs de Munois; Cl. de le Toux de Pradines, seigneur de Poinçon; Claude de Sarmois; Antoine d'Orges, seigneur de Villeberny; Madeleine de Carendefex, veuve de Fr. de Montigny, seigneur de Chaumont-le-Bois; Méry du Chatel, seigneur de Latrecey; Claude de Monterif, écuyer pour un fief à Bellenod; Ét. de Vingles, seigneur de Quemigny; P. de Bougard; Cl. de Longvay; Louis Duval; Baptiste du Ban, J. de Champigny; Girard d'Andresson; J. de Bousseval; J. de Chissey; Jean de La Perrière; Cath. de Montreuil, veuve de Chrétien de Longvay; Thomas de Plaines; Evandelin Simon de Cusance, seigneur de Darcey; J.-B. d'Andelo, baron de Jonvelle, Fr. de Gand, écuyer; Fr. de Gand, fils de P. de Gand; Jean et Jacques de Gand, frères, et leur veuve et héritiers de P. de Gand; J. de Chasans; Bonaventur Regnier, écuyer; Ph. Jacquot, premier président de la Chambre des Comptes; Cl. Régnier, écuyer, président à ladite Chambre, seigneur de Montmoyen; Nicole Legrand, conseiller en ladite Chambre, seigneur de Sainte-Colombe, etc. — Recette, 962 livres 8 sols 10 deniers. — Dépense, 566 livres 9 sols 4 deniers.

C. 3579. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

**1568-1571.** — Ban et arrière-ban. Pièces à l'appui du compte précédent. — Mandement du roi Charles IX enjoignant aux baillis de presser le paiement des cotes dues par les « inabilles » au service du ban et de l'arrière-ban (1569). — Congé donné à Georges de Vingles, homme d'armes de la compagnie d'Antoine de Vienne Bauffremont. — Paiement des officiers préposés à la convocation du ban. — Quittance de 400 livres sur le produit du compte donné par Claude de Saulx-Vantoux, lieutenant du Roi en Bourgogne. — Quittance finale donnée par le receveur général des finances en Bourgogne.

C. 3580. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

**1569.** — Ban et arrière-ban. — Rôle des noms et sur-noms des possesseurs de fiefs au bailliage de Dijon, cotisés à la suite de la convocation faite par le bailli sur l'ordre du Roi, les 1<sup>er</sup> octobre et 13 décembre 1569. Gilbert d'Achon, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; Jean d'Aumont;

Albert de Gondy ; Jacques de Toulangeon, seigneur de Bouze ; Africain et Jacques de Mailly, seigneurs d'Arc-sur-Tille ; J. de Ferrières ; Gélion du Pont ; Marguerite de Vaultx, femme de Philippe d'Hostun, dame de Boncourt-la-Ronce ; Marguerite d'Ivoire, veuve Pélissier ; Ét. de Nuits, écuyer, et Bernard Durand, écuyer, mari de Liesse de Nuits, pour leur fief de Renève ; Marguerite Gélion, veuve de Ch. de Vesvre ; la veuve et les héritiers de Pierre de Saulon ; François de Malain ; Gaspard de Baissey, seigneur de Gemeaux ; Gaspard de Tintry ; Guy de Montigny ; les héritiers Bataille ; Nicole d'Essoye, femme de P. Lheritier ; J. Berthot ; Charlotte de Mailly, femme de René d'Expilles ; les hoirs d'Humbert d'Harau-court, de Nic. de Ferrières, d'Anth. de Ruffey, Lazare Cuytet, écuyer, J. de Chissey, J. Preudhon, Cl. de Villers, Thomas de Plaines, écuyer, etc., etc.

C. 3581. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

**1569-1573.** — Ban et arrière-ban. — Compte de Jean Berthaut, commis à la recette des deniers du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Dijon, suivant le rôle qui précède. — Deniers perçus des veuve et héritiers de Jacques de Laubone, de Guillaume d'Essintre, de Girard Guillemin et Cl. Ferrand, de Philibert de Gravelle, de Philippe de Plaine ; des héritiers de Cl. de Rochechouart ; d'Adrien et de Jean de Blonde-Fontaine ; de Guy Viart ; de Philibert Gelyot, seigneur de Saint-Aubin ; de Louis de Coste, mari de Catherine de la Madeleine, veuve de Cl. de Rochefort, seigneur de Pluvaut ; de Guy d'Albon ; de Thibault de Livron, fils de J. de Livron, seigneur de Santenay ; de Nicolas de Livron, seigneur de Bourbonne ; de Louis Richard, seigneur de Bligny-sous-Beaune ; de Philibert de Vallerot ; de Nicole et Antoine de Poincte, écuyers ; de Guillaume Arvisenet ; de Claude Bouzereau ; Guillaume Bergerot ; J. Lucas ; L. Chaillot ; Ant. d'Amoncourt, seigneur de Tanay ; de Claude Margueron ; des héritiers de Hugues de Brancion, etc., etc. — Recette, 4,355 livres 15 sols 10 deniers. — Dépense, 2,895 livres 15 sols 4 deniers.

C. 3582. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin, 101 pièces, papier.

**1569-1572.** — Ban et arrière-ban. — Pièces à l'appui du compte précédent. — Exemptions de François de Malain, seigneur de Voudenay ; Anatoire Du Boy ; Anne Bouesseau, veuve de Charles Martin, seigneur de Choiseul ; A. d'Amoncourt ; J. de Chissey, seigneur de Varanges ; Simon de Saint-Belin ; les veuve et héritiers d'Alex. de Loise, seigneur de Broindon ; Albert de Gondy, comte de Ray ; Jacques Legoux, seigneur de La Berchère, écuyer ; Ét. de Nuits ; Ph. de Montconis, capitaine de la citadelle de Chalon ; Étienne et Gaspard du Bois, seigneurs de la Rochette ; J. de Malassis ; J. de

Berthod, seigneur de Vignolles ; René de Choiseul ; J. de Gand ; J. de Beaurepaire ; J. d'Aumont, seigneur de Nolay ; J. de Ferrières ; Gilbert d'Achon ; J. Chapelain, seigneur d'Agey ; Ph. de Faultrey ; Girard de Gand, capitaine des châteaux de Vergy et d'Argilly ; André de Baissey ; Guillaume Godard, seigneur d'Écuellen ; les héritiers de Claude de Rochechouart ; Africain de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille ; Gélion du Pont, seigneur de Vauzey ; Guy de la Tournelle ; Bénigne Moisson, veuve d'E. Julien, seigneur de Montmançon ; Cl. de Villars, seigneur de Gerland ; Pierrette Mangard, veuve de P. Cousin, conseiller au Parlement ; Regnaut Durandeaup ; Jacques de Bragny ; Gaspard de Baissey, fils de J. de Baissey, seigneur de Longecourt ; André de Le Val, seigneur de Bresse ; Ant. de Naturel, seigneur de Corgengoux ; Girard Sayve, abbé de La Bussière ; Joachim de Rochefort, seigneur de Pluvaut ; J. de Clairvaux, seigneur de Maizerotte ; J. de Rougemont, seigneur de Broindon ; Louis Serre, seigneur d'Esbarres ; Cl. de Vaux, seigneur de Lée et de Cussy-le-Chatel ; Gaspard de Tintry ; A. Virod, seigneur de Tailly. — Exploits de contraintes et de saisie des biens des retardataires du paiement des cotes du ban. — Gratification de 100 sols au Couvent des Cordeliers de Dijon, lieu de réunion du Ban. — État au vrai produit par P. Berthaut à l'appui de son compte.

C. 3583. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

**1569-1570.** — Ban et arrière-ban. — Lettres patentes du roi Charles IX, déclarant que le ban et l'arrière-ban de la Bourgogne ne pourra être employé hors de la province, qu'il servira à garder et défendre le pays et que les deniers des cotisations sur ces féodaux exempts de service serviront à la solde des garnisons (1569). — Mandement du même aux sénéchaux et baillis de Champagne et de Bourgogne de presser la rentrée des cotisations imposées aux « inables » au service du ban et de l'arrière-ban (1569). — Autre enjoignant aux gens des comptes et aux baillis du duché de faire payer à Claude de Saulx-Vantoux, lieutenant du Roi en Bourgogne, la somme de 4,000 livres à lui ordonnées pour récompense de ses services (1569). — Lettre de cachet du roi à Guillaume de Saulx-Tavanes, bailli de Dijon pour la convocation du ban et de l'arrière-ban (1570, 23 juillet). — Ordonnance du bailli qui convoque les féodaux au 1<sup>er</sup> octobre sur la place des Cordeliers, à Dijon. — Ordre du baron de Vantoux, commandant militaire du bailli, de rassembler son ban et de l'amener à Semur. — Lettres closes du Roi qui ajourne la convocation au 15 novembre, etc.

C. 3584. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

**1575.** — Ban et arrière-ban. — Procès-verbal de convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage d'Auxerre au

15 octobre, prescrite sur l'ordre du Roi par le lieutenant général du bailliage. — Fol. 4. Rôle des fiefs du bailliage, de leurs possesseurs et de la cotisation qui leur a été imposée. M. de Vaux, bailli d'Auxerre, seigneur de Vaulx-les-Merry; Claude d'Estampes, seigneur de Villefargeau et de Malyot et Serin; Adrien de Fontenay, baron de Saillenay; Gaspard de Courtenay, seigneur de Bleneau; Cl. de l'Infernat, seigneur de Brecy; Louis de l'Infernat, seigneur d'Épernay; Fr. Le Bouis, seigneur d'Appoigny; M<sup>lle</sup> Claude et M. Gabriel du Brouillard, seigneurs de Saint-Cyr; Adrien de la Rivière, seigneur de Champlemys; Françoise Bourgeois, dame d'Arran; Claude d'Aullenay, seigneur d'Arcy; Pierre de Chazeray, baron de Cournot; Guyot, président à la Chambre des Comptes de Paris, seigneur de Charmeaux; Jean de Pesle, seigneur de Magny; Louis de l'Infernat, seigneur de Gurgy; Charles de Bernaut, Antoine Damas et Le Gruyer, seigneurs de Saint-Bris; Jeanne de Chuques, ci-devant dame de Soulaines; Pierre de Cottés, seigneur de Magny; la veuve Tristan David, dame d'Égriselles; Pierre et Jean de La Borde, seigneurs de Serin; M. Dufort, seigneur du Pont-Marquis; J. Mercier, seigneur de Fontenailles; Martin Barrault, marchand à Auxerre, seigneur d'Ouagne; Ch. de La Grange, seigneur d'Arquien; J. de Parroy, seigneur de Maurepare; M. de Prie, seigneur de Toucy; J. Masquens d'Andrie, seigneur de Malfontaine; la veuve et les héritiers de Philippe de Chastellux, seigneur de Bazarne; M<sup>me</sup> de Saint-Quentin, dame de Fouronne; M<sup>lle</sup> Marie Claude et Charlotte de Rochechouart, dames de Saint-Amand; J. de Crepy et la dame de Praslin, seigneur et dame de Chitry; Pierre de Lannault, seigneur de Crain, etc.

C. 3585. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

**1575-1577.** — Ban et arrière-ban. — Compte de Germain Symonet, contrôleur du domaine royal à Auxerre, commis à la recette des deniers imposés aux contribuables du ban et de l'arrière-ban compris dans le procès-verbal qui précède. — François d'Escorailles, seigneur en partie de Serin; Jean d'Aullenay, seigneur de Beugnon; Claude d'Aullenay, seigneur d'Estrisy; J. de Roucy, seigneur de Grandchamp; Albert de Carreau, seigneur de Taveneau; Philibert de Damas; Christophe de Villemor, seigneur de Saint-Cyr; Olivier Fouldriat, lieutenant au bailliage, seigneur du Buisson-Godeau; Les Muets, seigneur de Corbelin; le comte de Saint-Fargeau, seigneur du Moulin-Neuf; M. d'Anlezy, seigneur de la Tour-Laurent, Fetigny; Olivier de Chastelneuf, seigneur de Coulanges; le vicomte d'Estanges, seigneur de Quennes; François de Garries, seigneur de Macquelaines; Joachim de Roucy, seigneur de Grandchamp; Barbe Tribole, veuve de Denis d'Étampes, seigneur de Misery; Catherine de Florette,

veuve de René de Beaujeu, dame de Bitry; Cl. d'Étampes, seigneur du Mont-Saint-Sulpice; Guillaume de la Brosse, seigneur d'Avigneau, etc., etc. Tous ces fiefs situés dans l'Auxerrois. — Louise De Champ, veuve d'Adrien de Champfermieux, dame de la Breuille; Louis de Buffenant, seigneur de Chaumont; Louis de Blosset, seigneur de Villiers; Fr. Stud, seigneur de Saint-Père, de Nisy et du Trespas; Louis, seigneur du Deffan, la veuve et les héritiers de Nicole de Bèze, seigneur de Challoué; Jean, seigneur de la Rivière; Fr. de Saint-Quentin, seigneur des Barres; Guillaume du Brocq, seigneur des Granges, etc., etc. — Recette, 3,294 livres 13 sols 8 deniers. — Dépense, 2,294 livres 1 sol 8 deniers.

C. 3586. (Cahier.) — 47 feuillets, papier.

**1575-1577.** — Ban et arrière-ban. — Etat au vrai du compte précédent, produit par Germain Symonet, receveur, devant le Bureau des finances, à Dijon. C'est la reproduction exacte, quoique abrégée, du compte précédent.

C. 3587. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 87 pièces, papier.

**1575-1620.** — Ban et arrière-ban. — Pièces à l'appui du compte de Germain Symonet. — Pièces relatives aux exemptions sollicitées par Louis de l'Infernat; Balthazar de La Borde; F. Stud, seigneur de Saint-Père; Fr. Je Gamaches, seigneur de Laure et Dracy; Paul Auffray, seigneur de Jussy; Jacques de Mëung, dit de La Ferté, seigneur de Brisjardin; Joachim de Dinteville; Charles Du Plessis; Claude de La Chambre, seigneur de Beaumont; François de la Rivière, seigneur de Champlemis; J. de Crepy, seigneur de Chitry; J. de la Bussière, seigneur de Guerchy; Humbert de la Rivière, vicomte de Tonnerre; Jean et Étienne de Masquin, seigneurs de Malefontaine; Claude d'Étampes, Dieudonné de Carouille, seigneur de Chassy; J. de Saint-Quentin, seigneur de Fouronne; Imbert de Galoupe, seigneur de Navique; Louis de Blosset, seigneur de Fleury; Denis de l'Infernat, seigneur de La Motte-Gurgy; Hubert, baron de la Rivière; Gabriel Le Bourgoing; Jean de Damas; Barthélemy de Paris; Loup, seigneur du Deffan, Louis de Courtois, seigneur de Bertignolles; Fr. d'Avantigny, seigneur d'Arthe; Fr. de Chabannes, seigneur de Toucy-l'Orgueilleux; Georges de Janly, etc., etc. — Frais de la publication du ban.

C. 3588. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1591-1618.** — Ban et arrière-ban. — Compte de J. Vitteault, commis par le lieutenant général du bailliage de Saint-Jean-de-Losne à faire la recette des deniers imposés en 1594 par lettres patentes du Roi sur les possesseurs de fiefs du bailliage de Dijon, sujets au ban et à l'arrière-ban. Savoir: Louis de Lorraine, marquis de Chaussin; Alexandre

, seigneur de Trouhans ; Nic. Morelot, capitaine chabray ; M. de Pouilly-Bessey ; M. de la Tournelle, d'Esbarres ; M. de Beaurepaire ; M. de Malassis, du Roi à Auxonne ; de la Croix-d'Auxonne, seigneur d'Armentières ; MM. de Flammerans, de Plaine, seigneurs de Armentières ; le vicomte de Tavanès, seigneur de La Marche de Sercey, dame de Varanges ; Jacques La Verne, seigneur de Magny, les Chartreux de Dijon, seigneurs de Armentières ; de Montessus, seigneur d'Écuellen ; les Religieux de Armentières, de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, leurs possessions dans ce bailliage ; M. de Thirion, seigneur de Armentières ; de Rougemont, seigneur de Broindon ; de Armentières, seigneur de Neuchêze et de Saulon-le-Duc ; de Armentières-le-Faye, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, de Armentières ; Edme de Malain, baron de Lux ; de Varennes-le-Grand, seigneur de Longecourt ; André de Baissey, seigneur de Armentières ; de Listenois, seigneur de Gemeaux ; de Talmay, seigneur de Jancigny ; le président d'Esbarres, seigneur de Armentières ; Petit, seigneur de Ruffey ; Pouffier, seigneur de Talmay ; Pontailler, seigneur de Bressey ; Guy de Montigny, seigneur d'Orain, avec Fr. d'Audaincourt et Annette de Saucourt, veuve de Ph. de Viervase ; Louis du Batu, seigneur de Armentières ; évêque ; Africain du Bois, seigneur de Renève ; Hug. de Armentières, seigneur de Perrigny ; Elisabeth Bouesseau, veuve du seigneur de la Reynie, dame de Villey-sur-Tille ; la veuve et les héritiers du seigneur de Vitry, seigneur de Courtivron ; M. de Hautemer, comte de Grancey, M. de Loches ; M. de Lullard, premier président du Parlement, seigneur de Armentières ; de Pélissier, seigneur de Flavignerot ; M<sup>me</sup> de Villefontaine, l'Abbaye de Saint-Seine ; Charles de Stainville, seigneur de Armentières ; M. de Franchesse, seigneur de Neuilly ; de Armentières, seigneur de Villy-le-Brulé ; M. de Saint-Riran, seigneur de Chaudenay ; le baron de Montculot ; les barons de Armentières et d'Authume ; Antoine de Salives, baron de Coraeb. Lavisey, marchand, seigneur de Tailly ; M<sup>me</sup> de Choisy, etc. — Fol. 31. Paiement de 800 écus à Ph. Baillet, seigneur de Saint-Jean-de-Losne, à valoir sur les 1,000 qui ont été dus par le Roi ; de 400 au maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne. — Les frais de confection et de perdu du compte montent à 72 écus 20 sols, les gages payés aux officiers du bailliage, 233 écus 20 sols. — Fol. 39. Chances, réductions et des décharges obtenues par différents officiers. — Recette, 7,367 écus 23 sols 6 deniers tournois. — Dépense, 1,852 écus 22 sols 4 deniers.

C. 3589. (Cabier.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1. — Ban et arrière-ban. — Rôle des contribuables du ban et à l'arrière-ban du bailliage d'Autun dont la convocation a été ordonnée suivant les lettres patentes du Roi du

29 avril 1594 par le lieutenant général du bailliage. Ce rôle comprend 203 personnes parmi lesquelles Simon de Loges, seigneur de la Boulaye, bailli d'Autun ; le seigneur de Digoine-en-Sauturne ; les héritiers de Pierre de Loges, seigneur dudit lieu ; André Ailleboust, seigneur de Collonges ; les héritiers de Marguerite Sarrey, dame de Cromey ; MM. de la Tour de Civry, de Perreul, de Senaux, de Glux, de Vesigneux, de Menessaire ; Charlotte de Saint-Belin, dame d'Alligny ; J. Viard, seigneur de la Tour de Saint-Micault ; Charles de Cussigny-Torey ; la veuve et les héritiers du seigneur d'Époisses, près Montcenis ; Claude Alixant, seigneur de la Marge ; Jean de Malain, seigneur de Voudenay ; Henry de Pallien, écuyer, seigneur de Lailly ; Hugues de Chaugy, seigneur de Roussillon ; Fiacre de Vichy, seigneur de Marnay ; Antoine Tixier, seigneur d'Ornée ; Yves Choppin, seigneur de Baugret ; M. de Tinteville, baron d'Uchon ; les héritiers d'Ét. de Chevannes, seigneur de Rigny ; Jacques de Chevigny, seigneur de Montaugis, Claude Ravier, seigneur d'Aigrevault ; Étienne Callard, seigneur du Breuil ; François, seigneur d'Escrots ; les héritiers de J. Devoyo, seigneur d'Aisey ; Claudine de Semur, dame de Chancigny ; les héritiers de Ph. du Verney, seigneur de Crecy ; Claude des Bordes, seigneur de la Crotte ; Charles de Champignelles, seigneur de Rochefort ; François de Cussigny, seigneur de Villiers-lez-Bourbon ; Pierre de Franay, seigneur d'Esbaugis ; Martin de Souvert, seigneur de Bar ; Édouard Perrin, seigneur de Vaulx, etc., etc.

C. 3590. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1594-1600. — Ban et arrière-ban. — Compte de Zacharie La Guille, commis à la recette des deniers imposés aux contribuables du ban et de l'arrière-ban du bailliage d'Autun, suivant le rôle qui précède et l'ordre dans lequel les féodaux y sont inscrits. On mentionne le baron de Sully, les seigneurs de Dracy-Saint-Loup, d'Alonne, de Couches, d'Épiry, de Saint-Sernin, de Montjeu, de Vergoncey, de Vauthieu, du Jeu, de Chissey, de Montperroux, de Breuil-les-Curdiens, de la Tour-du-Bois, de Villiers-les-Tintry, de Longchamp, de Millery, d'Eschamp, d'Agrenaut, de Montsarin, de Fougerette, de la Porcheresse, de Montmort, de Tintry, de Vergennes, de Thury, d'Uchey, de Vaussery, de Buys, de Bussière, de Chailly-Peudoye, de Saint-Marc, de Pansiers-les-Blanot, de Villiers, de Bazoy, de la Chapelle-de-Villiers, de Fligny, de Perrigny-la-Tour, de la Bugneraye, de Collanges, de Musseau, des Vernoy, de Cussy, du Magny et La Cour de Tenay, des Serpents, de Crona, de Fautrières, de Mortillon, de la Troche, de Drosson, de Saulx, des Fourgs, de Chaumont-la-Tanière, de la Tournelle, de Bordeaux, du Verne, de la Rondue, de Perrigny-la-Ville, de Sommary,

d'Aulpont, de Vitry, de La Roche, de Faullin, d'Oyé, de Blanzly, de Brandon, de Goudras, de Nuzilliers, etc., etc. — Les frais de la convocation du ban et de l'imposition montent à 136 livres 10 sols, les gages du comptable à 40 sols. — Les épices payées à la Chambre des Comptes sont de 12 écus 30 sols. — Recette totale 1700 écus 20 sols. Dépense, 1549 écus 40 sols 4 deniers.

C. 3591. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 189 pièces, papier.

**1595-1600.** — Ban et arrière-ban. — Pièces à l'appui du compte précédent de Zacharie La Guille. — Exemption du service du ban accordée par le roi Henri IV au seigneur de la Goutte, maréchal-des-logis de la compagnie de M. de Vaugrenant. — Pièces produites à l'appui des exemptions ou décharges obtenues par Claude d'Épinac, dame de Monetoy ; François de Rabutin, seigneur d'Épiry, M. de Dinteville, baron d'Uchon ; Charlotte de Saint-Belin, dame d'Alligny ; M<sup>me</sup> la comtesse de Tillières, dame de Dracy ; Michel de Chaugy, seigneur de Sauvigny ; Anatole-Louis de Pontailleur, seigneur de Chatillon-en-Bazois et d'Alonne, bailli d'Autun ; François de Moroges, baron de la Tour-du-Bois ; la princesse de Condé, dame de Montcenis ; Jacques de Chevigny, seigneur de Montaugé ; la veuve de M. de Beauchamp, dame du lieu ; René de Malin, dit le Loup, seigneur de Digoine ; François, seigneur d'Escrots ; Antoine de Rabutin, seigneur de Chasesu ; Saladin-Philippe de Cussigny, seigneur de Vianges ; Jean de Montmorillon, seigneur d'Essaulez ; la veuve et les héritiers de Jean de Chargères ; Barthélemy, seigneur du Cret ; Charles de Hesse, seigneur d'Uxeau ; M. de Beauvais La Nocle ; Jean de Malain, seigneur de Voudenay ; Henri de la Palus, seigneur de Lailly ; Huguette de La Vesvre, veuve du seigneur d'Allerey ; Jean de la Cour, seigneur de Glux ; le prince de Mayenne, baron de Marcilly, Jean de Vichy, seigneur de Marnay ; Jacques de Chaugy, seigneur d'Anost ; Philiberte de Barnault, veuve d'Antoine Damas, baron de Digoine et Montmort ; M. de Saint-Gérard ; Catherine de Pradines, veuve du seigneur de Montporroux ; Guy de Rabutin, seigneur de Montelon ; Hugues Venot, seigneur de Drosson ; Charles de Fontigny, seigneur de Beaudesir ; François de Cléron, seigneur de Posanges et de Buis, etc., etc. — Mandement du roi Henri IV qui donne en gratification au maréchal de Biron tout le produit du ban et de l'arrière-ban.

C. 3592. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

**1596-1601.** — Ban et arrière-ban. — Compte de Samuel La Guille, commis à la recette des deniers du ban et de l'arrière-ban du comté de Charollais, imposés par lettres patentes du 13 août 1596, pour tenir lieu de celui ordonné en 1594 et dont le produit a été donné au maréchal de Biron,

gouverneur de Bourgogne. — Les féodaux inscrits sont : le marquis d'Aix, mari d'Anne, baronne du Mont-Saint-Vincent ; Théophile Damas, baron de Digoine ; Claude et Jacques de Lévis, barons de Lugny ; René de Rochebaron, baron de Joncy ; Philibert de La Guiche, seigneur de Chaumont ; François de la Madeleine, seigneur de Collanges ; Jacques de la Guiche, seigneur de Suin ; Antoine de Vichy, seigneur de Cheveniset ; Ant. de Choiseul, seigneur de Martigny-le-Comte ; Humbert de Marcilly, seigneur de Cipierre ; Palamède Bourgeon, seigneur de Molleron ; Guillaume de Dré et Claude de Villain, sa femme, seigneurs de Méry et Souterrain ; Gilbert de la Rivière, seigneur de Martenot ; Claude de Ganay, seigneur de la Vesvre ; Jean de Ganay, seigneur de Busseul ; Gabriel Cothenot, seigneur de Mollin ; Philibert Bernardin, seigneur de la Cour et Saint-Micault ; François des Auties ; Hugues Callard, seigneur de Montsarin ; Antoine de Laubespain, seigneur de Lessertot ; Jean de Guy de la Cour, seigneur de Moullin ; Jean de la Fin, seigneur de Lurey ; Jean d'Amazé, seigneur de Montel ; Jean Boyer, seigneur de Chanlecy ; Pierre de Baillon, seigneur de Saillant ; Émery Du Cray, seigneur de Villernaux ; Melchior, seigneur de Montessus ; Edmée Du Cray, dame de Champigny ; Henry de Thésut, seigneur de Zuchaut ; Jean de Thésut, seigneur de Ragy, etc., etc. — Recette, 638 écus 40 sols 6 deniers. — Dépense, 617 écus 4 sols.

C. 3593. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1596-1600.** — Ban et arrière-ban. — Pièces à l'appui du compte précédent. — Rôle des féodaux du comté de Charollais, dressé par Claude de Ganay, lieutenant général au bailliage et d'après lequel le compte a été perçu. — On y remarque Gaspard de Tintry, seigneur de Rains ; Claude de Bordes, seigneur de Mauvoisin ; Pierre de Franay ; Philibert de Sayve, seigneur de la Tavernette ; Philibert de Toulangeon, seigneur de Lunan ; J. Bisson, seigneur de Saint-Jacob ; Charles de la Varenne, seigneur de la Rouzière ; J. de Ralliot, seigneur de Serny ; Françoise de la Villeneuve, dame de la Tour-de-Sanvignes ; Charles de Cussigny, seigneur d'Ocle ; les héritiers de Cl. de Vaucelles, seigneur de La Chapelle-de-Marcheseuil ; Jean de Martinet, seigneur de Magny ; les héritiers de Claude Du Cray, seigneur de Pressy-sous-Dondin ; J. Gonthior, greffier en chef du Parlement, seigneur du Savenement ; Hugues de Masilles ; François de Tenarre, seigneur de Souterrain ; Hector Boyer, seigneur de Tremolle, etc., etc. — Missive du maréchal de Biron qui presse le recouvrement de la contribution ; — Exploits de saisie contre les retardataires ; — Décharges obtenues par P. de Franay, seigneur de Baugy ; le seigneur de Saillant ; le seigneur de Molin-le-

Vault; le seigneur de Seignion et Saint-Aubin; J. Boyer, seigneur de Chanlecy.

C. 3594. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1635-1642.** — Ban et arrière-ban. — Règlements du roi Louis XIII sur la convocation du ban et de l'arrière-ban. Imprimés (1635-1639). — Lettre close du même pour la levée générale du ban et de l'arrière, afin de résister aux armées ennemies (1636). — Autre adressée au bailli de Dijon pour lui enjoindre de procéder sans retard à la levée des deniers du ban et de l'arrière-ban perçus sur les étrangers (1640). — Arrêt du Bureau des finances de Dijon pour la publication de l'arrêt du Conseil qui ordonne la levée comme soldats d'un tiers des huissiers et des sergents et l'imposition des deux autres tiers pour leur équipement.

C. 3595. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 32 pièces, papier.

**1674-1679.** — Ban et arrière-ban. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui convoque en armes le ban et l'arrière-ban de Bourgogne, afin d'augmenter ses armées et défendre le royaume menacé (1674). — Délibération des Élus à l'effet d'obtenir le maintien des privilèges de la province en ce qui concerne le service du ban et la contribution. — Rôles du ban et de l'arrière-ban dans les bailliages de Charolles et de Chalon-sur-Saône. — Arrêt du Conseil par lequel, moyennant une somme de 30,000 livres, le Roi décharge la noblesse de la province du service du ban et de l'arrière-ban et permet aux Élus d'imposer cette somme aux possesseurs de fiefs (1675). — Rôles dressés en conséquence dans les bailliages de Dijon, Autun, Auxerre, Bar-sur-Seine, Bourbon-Lancy, Bourg-en-Bresse, Bugey, Chalon, Gex, Macon, La Montagne et Semur-en-Auxois. — Délibération des Élus des États, rendue en conformité du décret des États tenus en 1677 pour le remboursement aux gentilshommes seulement, des taxes perçues sur eux en 1675 pour la décharge du service du ban.

C. 3596. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

**1675-1676.** — Ban et arrière-ban. — Fol. 1. Rôle des taxes faites sur les possesseurs de fiefs du Dijonnais au sujet de l'arrière-ban, en conséquence de l'arrêt du Conseil du 1<sup>er</sup> mai 1675. — Fol. 13. Rôles semblables dressés pour le Chalonnais; fol. 27, pour l'Autunois; fol. 44, pour l'Auxois; fol. 64, pour le Châtillonnais; fol. 70, pour le comté de Bar-sur-Seine; fol. 78, pour le Charollais; fol. 82, pour le Mâconnais; fol. 92, pour le pays de Bresse; fol. 100, pour celui de Gex; fol. 108, pour celui du Bugey. — Fol. 118. Rôle des doteux de chacun des bailliages. — Fol. 134. État au vrai du compte présenté aux Élus par P. Parisot, receveur de la

ville de Dijon, commis par l'Intendant de Bourgogne à la recette des deniers provenant des taxes faites sur les gentilshommes et autres possédant fiefs suivant les rôles et procès-verbaux dressés dans les bailliages. — Recette, 14,163 livres. Dépense, 2,544 livres.

C. 3597. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

**1675-1682.** — Ban et arrière-ban. — État au vrai produit devant les Élus par F. Bazin, trésorier-général de la province, de la recette des deniers provenant des taxes faites sur les gentilshommes et autres possédant fiefs dans les bailliages et comtés de Bourgogne et des comtés et pays adjacents pour être dispensés pendant l'année 1675 du ban et arrière-ban que le Roi avait fait convoquer par sa déclaration du 12 août 1674. — La recette qui comprend le relevé des taxes faites dans chacun des bailliages monte à 66,146 livres et la dépense à 54,946 livres.

C. 3598. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

**1682-1689.** — Ban et arrière-ban. — État et compte par Edme Lamy, procureur à la Chambre des Comptes, des restes de la recette des taxes faites par les Élus des États pour le droit de l'arrière-ban. — La recette, divisée par bailliage, monte à 11,407 livres 15 sols et la dépense à 10,915 livres 11 sols 8 deniers.

C. 3599. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1682-1692.** — Ban et arrière-ban. — Rôle des taxes faites sur les possesseurs de fiefs du bailliage de Dijon. — Procès-verbal de comparution de Henri-François comte de Busseuil à la réunion du ban du Charollais au lieu de François, son fils, « lequel n'était pas en desseing de remplir son devoir de gentilhomme » (1689). — Procès-verbal de convocation des gentilshommes du Charollais, sujets au ban et de la taxe imposée aux roturiers possesseurs de fiefs (1689). — Nomination d'un receveur de cette taxe. — Procès-verbal de la dernière montre. — Rôle des taxes faites sur les roturiers. — Proclamation du lieutenant général du bailliage de Langres pour la levée du ban et de l'arrière-ban (1690). — Lettres closes pour la levée de celui du duché de Bourgogne. — États des gentilshommes du Dijonnais et du Charollais qui doivent servir. — Ordonnance du Roi pour cette convocation. Circulaires du prince de Condé et de l'Intendant pour l'exécution des ordres du Roi. — Rôle de la taxe des roturiers (1691). — Lettre close et ordonnance du Roi pour la convocation du ban et de l'arrière-ban. — Lettres du prince de Condé et de l'intendant à ce sujet, adressées au lieutenant du bailliage de Dijon. — Rôle des gentilshommes et feudataires qui doivent faire campagne.

C. 3600. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1693-1697.** — Ban et arrière-ban. — Pièces relatives à la convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Dijon. — Lettres closes et ordonnances du Roi. Dépêches du prince de Condé et de l'Intendant de Bourgogne pour en assurer l'exécution; — sentences du bailliage rendues en conséquence. — Rôles des gentilshommes appelés à servir. — Requêtes présentées par l'Intendant à l'effet d'obtenir décharge des taxes. — Répartition des gentilshommes du ban en compagnies. — Rôle de la taxe sur les roturiers du comté de Charolles (1695).

C. 3601. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1590-1651.** — Milice. — Mandement du roi Henri III au gouverneur, à son lieutenant et aux Élus des États, de lever en Bourgogne 1,000 pionniers, charpentiers et scieurs de long, pour l'artillerie de l'armée du Dauphiné (1580). — Autre du même pour la levée de 600 pionniers destinés à l'artillerie d'une autre armée du Dauphiné commandée par le duc d'Épernon (1586). — État de la dépense faite par Paris Regnault, ommis de N. de Cuigy, receveur général du duché pour le licenciement des régiments d'Uxelles et de Serrigny. — État au vrai des sommes payées par le même au régiment d'Annenon cantonné autour de Salmaise (1627). — Proclamat imprimé signé de Henri, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui prescrit pour toute la province, suivant un contingent affecté à chaque bailliage, la levée d'un corps de 2,000 hommes des paroisses, destiné à s'opposer aux entreprises des ennemis (1636). — Rôles des communautés des bailliages de Dijon, Autun, Avallon, Beaune, Nuits, Chalon, La Montagne, Semur-en-Auxois, Semur-en-Brionnais et Arnay et du nombre d'hommes levés dans chacune d'elles (1636). — Second département par les Élus d'une nouvelle levée de 1,800 hommes pour s'opposer « aux courses, ravages et bruslements des ennemis de l'État » (septembre 1636). — Ordre du marquis de Villeroy, commandant militaire en Bourgogne, qui réquisitionne des faucheurs pour faire le dégât en Franche-Comté. — Rôle de ces faucheurs (1640). — Ordre de l'Intendant pour le licenciement de la campagne levée par le seigneur de la Roche pour empêcher les courses de la garnison du château d'Aigremont (1651). — Ordonnance du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, pour la publication de l'ordonnance du Roi concernant le recrutement de l'infanterie française.

C. 3602. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

**1650-1696.** — Milice. — Répartements faits par les Élus, des pionniers levés dans la Province pour les deux sièges de

Seurre (1650-1653); — pour les démolitions des fortifications de Dôle et de Gray (1668); — des 1,000 pionniers demandés pour les fortifications de Gray et répartis sur toutes les communautés du duché (1673-1674). — Ordonnance des Élus enjoignant aux communautés d'envoyer au greffe les rôles pour la levée de la milice (1687). — Autre qui détermine le contingent des comtés et pays adjacents dans la levée de 1,000 hommes de milice ordonnée dans la généralité de Dijon (1688). — Règlement édicté à cet effet par le Roi. — Répartement par les Élus entre les différents bailliages des hommes imposés aux communautés. — État abrégé des paiements faits pour les officiers et les sergents du régiment de milice d'Aligny levé en 1689. — Ordonnance des Élus pour le paiement de la solde des soldats à raison de 4 sols par jour et de 8 sols pour les sous-officiers. — Pièces relatives aux marchés d'habillement et d'équipement. — Modèle de mandement aux communautés pour la désignation des soldats de milice. — Injonction aux mêmes de compléter leurs contingents sous peine de contrainte par corps (1692); — aux soldats licenciés de remettre leurs objets d'armement et d'équipement. — Ordonnance des Élus interdisant aux communautés de rien fournir ou solder aux hommes du régiment de milice d'Aligny, hiverné dans la province (1694); — de l'Intendant qui prescrit des revues de ce régiment; — qui maintient les miliciens sous le drapeau pour la prochaine campagne et contraint les communautés à payer 40 livres et 20 pour l'entretien de leur famille (1694-1695). — Instructions des Élus pour la levée, la solde, la nourriture et le logement des soldats de milice (1696). — Commission donnée à un élu de se rendre à Is-sur-Tille, lors de la rentrée du régiment d'Aligny de campagne, d'en passer la revue et de constater sa situation et son effectif (1697).

C. 3603. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

**1701-1719.** — Milice. — Ordonnances des Élus pour la levée dans la généralité de 25 compagnies de milice de 45 hommes chacune, y compris les deux sergents et le tambour (1701). — Mandement pour le paiement de 40 livres par les communautés dont les hommes ont fait défaut (1702). — Ordonnances pour la levée de 800 hommes de milice (1702); de 1,000 hommes en 1703; 700 hommes en 1711; 530 hommes en 1712, en exceptant les pays de Bresse, Bugey et Gex, qui avaient fourni des hommes pour défendre la frontière; — pour le paiement de 400 livres à chacun des commissaires nommés à cet effet. Instructions qui leur furent données (1702-1704). — Publication de l'ordonnance qui prescrit l'envoi aux galères des déserteurs de la milice (1704); — pour incorporer dans la milice les soldats induement congédiés; — qui annule les engagements des hommes devant servir à la



pour leurs paroisses ; — pour recruter l'armée d'Es- dans la milice (1707-1708) ; — id. toutes ses armées (1712). — Exemptions prononcées par les Élus.

C. 3604. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**16-1770.** — Milice. — Ordonnances des Élus concer- s levées de la milice dans la généralité (3,600 hommes 6-1727) ; — le remplacement des miliciens congédiés ; cenciement partiel des bataillons (1728-1730) ; — les blements, les revues (1727-1731-1737). — Paiement des rs de la maréchaussée qui ont accompagné les commis- de la milice (1730-1734). — Nomination des commis- pour le rassemblement des bataillons et leur départ à dière (1733-1736). — Ordonnance de paiement des ho- es de ces commissaires. — Listes de ces commissaires 1-1770. — Commissions pour les levées des miliciens es comtés adjacents. — Instructions pour le recrute- es hommes en dehors des milices (1753). — Règlement sur ces recrues (1760-1763).

C. 3605. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**11-1787.** — Milice. — Ordonnances des Élus pour le ent des commissaires délégués à la levée et à l'assem- es régiments provinciaux (1771-1787). — Ordonnance portant règlement pour le recrutement par les raco- Imprimé (1773). — Mandement de convocation des s provinciaux. — Remboursement des avances faites Province pour le rassemblement des soldats provin- — Ordonnance du Roi concernant les régiments pro- ux (imprimé) (1774) ; les grenadiers royaux (imprimé) . — Instruction (imprimée) pour les commissaires es de la levée des soldats provinciaux (1781). — Or- nce du Roi pour la formation du bataillon auxiliaire giments des colonies. « Imprimé » (1781). — Ordonnance attendant pour mettre fin aux abus d'autorité des recru- « Imprimé » (1783). — Délibération portant qu'à l'avenir nistration seule de la province sera chargée des levées . — Commissions au comté de Mâconnais pour la levée dats (1786-1787). — États et correspondance relative dats provinciaux destinés au service de la marine.

C. 3606. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**97-1782.** — Milice. — Marché pour la fourniture de (1697). — Délibération des Élus qui alloue à chaque 2 chemises, 3 cravates et une paire de souliers (1703). rchés passés pour la fourniture de la literie (1703) ; — chaussure à raison de 58 sols 6 deniers la paire de sou- avec la boucle (1707) ; — de l'habillement, savoir : une de serge du pays de couleur bleue, doublée de toile, Côte-d'Or. — SÉRIE C. — TOME III.

valant 8 livres ; deux chemises de toile blanche et deux cols à raison de 5 livres ; une paire de guêtres en toile à boutons de cuir à 12 sols et le havre-sac du même prix (1735) (4 livres 5 sols en 1773) ; — de chaussures à raison de 3 livres 7 sols la paire (1735) ; — de chapeaux garnis de boucles, crochet ganse, boutons, doublure en cuir, à 38 sols pièce (1735) ; — de la fourniture de 2,360 vestes de drap de Saulieu blanc, doublées de cadis foulé blanc, les boutons garnies de cordonnet de poil de chèvre, boutons d'étain de chaque côté jusqu'aux poches, aux poches et aux manches, au prix de 12 livres pièce (1756) (13 livres 10 sols en 1772) ; — de la fourniture de chemises de toile blanche au prix de 3 livres chacune ; de havre-sacs en toile rousse garnis boutons, boutonnières et cordons de sangle à 21 sols pièce ; de guêtres de toile blanche à boutons et sous-pieds, à 35 sols la paire (1772) ; — de chapeaux bordés à 3 livres 15 sols pièce (1772). — Réparations faites aux magasins des armes des régiments provinciaux à Dijon et à Autun.

C. 3607. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Dijon. — État des soldats provinciaux levés en exécution des ordres du Roi du 1<sup>er</sup> décembre 1774 et de ceux adressés chaque année aux Élus par le ministre de la guerre. L'état comprend trois colonnes. Dans la première, le nom de la communauté ; dans la seconde, le nom des soldats, et la troisième, l'année de l'engagement. Fol. 1. J. Bailly, de Dijon, taille de 5 pieds 2 pouces, enrôlé en 1776, absent en 1778, condamné par le conseil de guerre à servir dix ans au-delà des six réglés pour son service. — Fol. 4. Même peine contre André Giffard, engagé sous un faux nom au régiment du Poitou, puis au régiment d'Artois.

C. 3608. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage d'Arnay. État sem- blable au précédent. Fol. 1. Pierre Torchin, d'Arnay, taille de 5 pieds 1 pouce, enrôlé en 1776, surnuméraire en 1778 ; congé absolu le 20 mai 1782. — Fol. 18. J.-B. Bellequin, de Grenant, enrôlé en 1784, condamné à un service supplémen- taire de 4 ans pour s'être engagé au régiment de Provence.

C. 3609. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage d'Autun. État sem- blable aux précédents. Fol. 1. Cl. Bourrot, d'Autun, taille de 5 pieds 4 pouces, enrôlé en 1779, grenadier royal du Lyon- nais, parti pour Grenoble le 10 octobre 1781, licencié le 23 juin 1783. — Fol. 2. — Charles Lacomme, d'Autun, enrôlé en 1785, taille de 5 pieds 1 pouce, âgé de 22 ans. Recomman-

dé par lettres de M. de Vergennes des 20 mars et 3 avril 1785. Ne pas le mander.

C. 3610. (Registre.) — In-4, 42 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage d'Auxerre. État semblable aux précédents. — Fol. 1. Cl. Petitjean, d'Auxerre, enrôlé en 1776, taille de 5 pieds 1 pouce, fusilier de Duval en 1778. Congé absolu du 20 mai 1782.

C. 3611. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage d'Auxois. État semblable aux précédents. — Fol. 1. Jean-Marie Gallois, de Semur, engagé en 1777, taille de 5 pieds 2 pouces 6 lignes, grenadier de Villenaut en 1778. Certificat de service du 2 octobre 1783. — Fol. 44. Claude Santon, de Montbard, taille de 5 pieds 2 pouces, fusilier de Joly en 1778, certificat de service du 20 mars 1785.

C. 3612. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage d'Auxonne. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. François Viard, d'Auxonne, enrôlé en 1776, taille de 5 pieds 1 pouce, fusilier d'Harvier en 1778. Congé absolu du 20 mai 1782. — Fol. 24. Claude Gauthier, de Longepierre, enrôlé en 1782; taille de 5 pieds 2 pouces 6 lignes, de taille et de tournure à être grenadier, certificat de service du 1<sup>er</sup> mars 1788.

C. 3613. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage d'Avallon. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. Toussaint Gauthier, enrôlé en 1778, à Avallon, taille de 5 pieds 1 pouce 6 lignes, fusilier de Jaquin en 1778. Certificat de service du 30 mars 1784. — Fol. 29. Cl. Guyot, de Thisy, enrôlé en 1782, taille de 5 pieds 3 pouces 6 lignes, mort suivant l'extrait mortuaire annexé au registre en date du 18 avril 1782.

C. 3614. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Bar-sur-Seine. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. J.-B. Doussot, de Bar-sur-Seine, enrôlé en 1777, taille de 5 pieds 1 pouce 6 lignes, fusilier de Guillon en 1778. Certificat de service du 2 octobre 1783. — Fol. 19. De 1786 à 1790, la ville de Bar-sur-Seine fournit deux hommes.

C. 3615. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Beaune. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. Le contingent de la ville de Beaune durant cette période de 1776 à 1785 est de 56 hommes;

de 5 à Bligny-sur-Ouche; de 17 à Meursault; de 8 à Saussey, Thomirey, Vic-des-Prés et Bressy-la-Cour réunis.

C. 3616. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Semur-en-Brionnois. — État semblable aux précédents. — La ville de Semur, réunie aux paroisses de Jonzy, Maillye, Saint-Julien-de-Cray et Saint-Martin-de-la-Vallée, fournit de 1777 à 1780, 6 hommes. — Fol. 18. Sarrie, Selore, Saint-Didier et Varennes, 6 hommes également.

C. 3617. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Chalons. — État semblable aux précédents. La ville de Chalons fournit, pour la période de 1776 à 1781, 41 hommes; Chagny, 23; Varennes, Saint-Loup de Varennes, Lux, 23; Fontaine, 24; Virey, Fragne, La Loyère, Lessard-le-Royal, 13, etc.

C. 3618. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Charolles. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. Cl. Berland, de Charolles, taille de 5 pieds 4 pouces, enrôlé en 1776, grenadier de Maulny en 1778. Congé absolu du 20 mai 1782. — Fol. 5. Charles Villers, de Busseuil, taille de 5 pieds 2 pouces, enrôlé en 1784, soldat de marine envoyé à l'île de Ré. Certificat de service du 1<sup>er</sup> mars 1787. — Fol. 15. La ville de Paray-le-Monial fournit 10 hommes.

C. 3619. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Châtillon. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. La ville de Châtillon et ses hameaux fournissent 21 hommes, en tête desquels figurent Edme Tridon, taille de 5 pieds 2 pouces 6 lignes; Baigneux, Oigny, Orret, Poiseuil-la-Grange, Billy-les-Chanceaux, Poncey, La Margelle, réunis, 7 hommes.

C. 3620. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Nuits. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. La ville de Nuits fournit 18 soldats en tête desquels Pierre Gindre, taille de 5 pieds 7 pouces, engagé en 1777, grenadier de Derey-de-la-Outre en 1778. — Fol. 15. La paroisse de Gilly et Vougeot en fournit 10 ayant à leur tête Claude Thoux, taille de 5 pieds 2 pouces, fusilier de Pernet en 1778.

C. 3621. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**1776-1790.** — Milice. — Bailliage de Saint-Laurent. — État semblable aux précédents. — Fol. 1. La ville de Saint-Laurent-les-Chalons fournit 10 hommes; Alleriot 12, Cui-

seau 9, Cuisery 13, Louhans 21, Saint-Germain-du-Bois 18, Saillénard, 20; Saint-Marcel-les-Chalon, 9, etc.

C. 3622. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

**1781.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du premier sixième des soldats provinciaux à lever en exécution de l'ordonnance du Roi du 1<sup>er</sup> décembre 1774 et des ordres adressés le 17 janvier 1781 par le ministre de la guerre. En tête du registre est insérée l'ordonnance des Élus qui nomme les commissaires chargés de procéder à la levée des hommes dans les principales villes et les communautés de chacune des recettes de la province sur le pied de un homme par vingt-cinq inscrits. Le registre est divisé en trois colonnes. La première comprend le nombre des hommes levés; la seconde le nom de la communauté; la troisième le nombre des garçons qui ont subi le sort en 1780. — La ville de Dijon, sur un contingent de 492 hommes, en fournit six. — Fol. 17. Celle de Beaune en fournit 6 pour un nombre de 196. — Fol. 29. Celle d'Autun 2 pour un nombre de 89, etc.

C. 3623. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

**1782.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du second sixième des soldats provinciaux à lever en exécution de l'ordonnance royale précitée et des ordres adressés le 28 janvier 1782 par le ministre de la guerre. Registre semblable au précédent pour les dispositions. — Fol. 13. La ville de Nuits, pour un chiffre de 68 hommes, ayant subi le sort en 1781, en fournit 2. — Fol. 23. La ville de Chalon en fournit 4 pour 154 inscrits. — La paroisse de Remigny, qui n'a rien fourni en 1781, donne un homme sur 18. — Fol. 35. La ville de Semur-en-Brionnais, qui a un contingent de 12 hommes, ne contribue en rien. — Les paroisses d'Amazé, Saint-Symphorien-des-Bois et Vareilles, ayant réuni un effectif de 24 hommes et qui n'avaient point été imposées en 1781, fournissent un soldat.

C. 3624. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

**1783.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du troisième sixième des soldats provinciaux à lever suivant l'ordonnance du Roi et les ordres du ministre de la guerre du 5 janvier. — Fol. 1. Les paroisses d'Ahuy, Asnières, Fontaine et Talant, réunies, ayant un contingent de 38 hommes, produisent un homme. — Fol. 39. La ville de Semur-en-Auxois, sur un effectif de 113 hommes, en produit 4. — Saulieu, sur 65, 2, et Vitteaux, sur 49, 1 seulement.

C. 3625. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

**1784.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du quatrième sixième des soldats provinciaux à lever suivant

l'ordonnance du Roi et les ordres du ministre de la guerre du 26 janvier 1784. — Fol. 82. La ville d'Arnay, sur un contingent de 44 inscrits, fournit 2 hommes. — Fol. 88. Celle d'Avallon, sur 73, en fournit 3; Noyers, sur 22, en fournit 1 seulement.

C. 3626. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

**1785.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du cinquième sixième des soldats provinciaux à lever en exécution de l'ordonnance du Roi et des ordres du ministre de la guerre du 15 janvier 1785. — Fol. 96. La ville de Châtillon-sur-Seine produit 82 garçons, sur lesquels les commissaires en prélèvent 3. — Courban, Brion-sur-Ource, Louesme et Thoires, communautés réunies, fournissent un homme sur 26 inscrits. — Fol. 106. La ville d'Auxonne, sur un chiffre de 88, en fournit 4; Seurre, sur 61, en produit 3; Verdun, sur 34, 2 seulement.

C. 3627. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

**1786.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du sixième sixième des soldats provinciaux à lever en exécution de l'ordonnance du Roi et des ordres du ministre de la guerre en date du 7 janvier 1786. — Les paroisses de Branges et Juif, dans la recette de Saint-Laurent, produisent 37 hommes, sur lesquels un seul est prélevé. — Fol. 121. La ville d'Auxerre fournit 109 hommes, on en prélève 5. — Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château, réunies, fournissent un homme sur un chiffre de 40; Vermanton 3 sur 64. — Fol. 127. La ville de Bar-sur-Seine, 1 sur 16; — fol. 131, celle de Charolles, 1 sur 18; Paray-le-Monial, 1 sur 31.

C. 3628. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

**1787.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du premier sixième des soldats provinciaux à lever en exécution de l'ordonnance du Roi et des ordres du ministre de la guerre en date du 30 décembre 1786. — Registre semblable aux précédents et précédé comme eux de la liste des commissaires préposés par les Élus à la levée des soldats dans les villes ou les communautés de chacune des recettes de la province. — Fol. 1. La ville de Dijon, sur un nombre de 449 garçons ayant subi le sort en 1786, fournit 15 hommes. Gevrey et Saint-Philibert réunis, 1 pour 40; Is-sur-Tille, 1 sur 28; Mirebeau, 1 sur 27. — Fol. 17. La ville de Nuits, 2 sur 85. — Fol. 23. Celle de Beaune, 4 sur 157. — Fol. 31. Celle de Chalon, 3 sur 103. — Fol. 43. Celle d'Autun, 3 sur 90, etc.

C. 3629. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

**1788.** — Milice. — Imposition pour le remplacement du second sixième des soldats provinciaux à lever en exécution de

l'ordonnance du Roi et des ordres du ministre de la guerre en date du 19 janvier 1788. — Fol. 55. La ville de Semur-en-Brionnais n'est pas imposée; — fol. 63, celle de Semur-en-Auxois fournit 3 hommes sur un contingent de 89; — fol. 74, celle d'Arnay 1 sur 39; — fol. 80, celle d'Avallon, 3 sur 84; — fol. 88, celle de Châtillon-sur-Seine, 3 sur 77; — fol. 100, celle d'Auxonne, 3 sur 68; — fol. 118, celle d'Auxerre, 5 sur 119; — fol. 128, celle de Charolles, 1 sur 29.

C. 3630. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

**1788.** — Invalides. — Fol. 1. Déclaration du Roi concernant les privilèges et exemptions tant des officiers, bas officiers, invalides et soldats invalides retirés dans le duché de Bourgogne et comtés y réunis et dans les provinces de Bresse, Dombes, Bugey et Gex, que ceux retirés du service avec la récompense militaire. Les articles 1 à 4 les obligent à faire enregistrer leurs titres et leurs brevets au greffe des États pour la province de Bourgogne et au greffe de l'élection pour les pays de Bresse et Dombes. — Fol. 4. Délibération des Élus portant que les officiers, sous-officiers et invalides seront tenus de faire enregistrer leurs titres ou brevets au greffe des États (bureau des impositions), sur le registre à ce destiné. — Ce registre comprend les noms des invalides ou pensionnés domiciliés dans les paroisses des arrondissements de recette de Dijon, fol. 7; — fol. 97, de Nuits; — fol. 123, de Beaune; — fol. 164, de Chalon; — fol. 219, d'Autun; — fol. 283, du Brionnais; — fol. 34, de l'Auxois. — A Dijon figurent Guillaume Petit, ancien quartier-maître du régiment d'infanterie de Monsieur, ayant rang de capitaine; — Jean Drouin, dit Sans-Regret, ayant servi 18 ans dans les grenadiers de France; — fol. 80, à Selongey, Malbranche, Nicolas, capitaine au régiment de Berry infanterie; — fol. 123, à Beaune, Philibert Chauvenet, dit Va-de-Bon-Cœur, du régiment de Normandie; — fol. 226, à Bourbon-Lancy, Joseph Maret de la Martine, capitaine au régiment d'Autun.

C. 3631. (Registre.) — In-folio, 329 feuillets, papier.

**1788.** — Invalides. Registre faisant suite au précédent et contenant l'inscription des invalides et pensionnés domiciliés dans les paroisses des recettes de: — fol. 1, suite de l'Auxois; — fol. 22, d'Arnay-le-Duc; — fol. 54, d'Avallon; — fol. 97, de Châtillon-sur-Seine; — fol. 167, d'Auxonne; — fol. 204, de Saint-Laurent-les-Chalon; — fol. 253, d'Auxerre; — fol. 272, de Bar-sur-Seine; — fol. 292, de Charolles.

C. 3632. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1652-1790.** — Capitaines et gouverneurs de places. — Lettres de provisions de la charge de capitaine et gouverneur de la ville de Montbard, en faveur du seigneur de

Bouilhagnet (1652). — Ordonnances des Élus pour le boursement à MM. du Bled et de Monteynard, gouverneur de la citadelle de Chalon, de Grange et Guyard de Chalon commandants du château de Dijon; Thiard de Bissy, gouverneur des ville et château d'Auxonne, des avances faites pour le chauffage et l'éclairage des corps de leurs places.

C. 3633. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1573-1638.** — Garnisons. — Marché passé par le seigneur d'État délégué par le Roi, avec Pierre Thorel, marchand de Chalon-sur-Saône, munitionnaire des villes et fortes de Bourgogne, pour la fourniture de blé, vin et autres denrées (1572). — État au vrai de la dépense de Jean Noblet, titulé par le duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais, au Conseil de la Sainte-Union à Dijon, pour l'entretien des garnisons établies dans le Mâconnais, pour la défense du pays (1589). — État général des garnisons d'infanterie et de cavalerie, arrêté par le vicomte de Tavanès, lieutenant-général de Bourgogne. La dépense monte à 106,864 écus (1592). — Ordonnance du même, pour le paiement de la solde de la compagnie des cent Suisses, établie à Dijon (1592). — Autant duc de Mayenne, arrêtant l'état des garnisons établies dans la Bourgogne (1593). — Compte de Odart-Verdin, commis par les Élus pour la recette, dans le bailliage de la Montagne, de l'impôt pour l'entretien des garnisons dans le duché de Bourgogne.

C. 3634. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1591.** — Garnisons. — État de recette et de dépense dû devant les Élus des États, par Lazare Guillemin, commis à la garde des munitions en pain, vin et avoine tribuées aux compagnies conduites par le duc de Nemours aux mois de juin et juillet 1591. — Les compagnies lors amenées par M. d'Amblise étaient sous les ordres des capitaines Pregatte, Angeo-Maria, Bastien, de Grossy, A. Cornery, Josset et cantonnées à Gevrey, Chambois et Morey. — M. de Thianges en ramène une partie pour escouade canon fourni par Dijon. — Vivres fournis aux charniers de la ville et des environs, mis en réquisition pour les besoins de la ville et de l'artillerie, — it. à la compagnie du duc de Lux, logée au faubourg Saint-Nicolas; — au régiment du baron de Thenissey; — aux compagnies des ducs de Nemours et de Mayenne, du marquis de Saint-Sorlin, de MM. d'Artois, de Chevrier, de Varennes, du Terrail, de la Chaux, de Cazilat-Loches. — La munition non consommée est distribuée aux Cordeliers, aux Jacobins, aux Carmes et aux pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit.

C. 3635. (Liasse.) — 35 pièces parchemin, 72 pièces, papier.

**1593-1654.** — Faits de guerre, sièges et redditions de places. — Commission pour le paiement de la somme promise au capitaine Guillaume pour la reddition de Seurre (1593). — Autre aux magistrats de Seurre, pour lever leur part des impositions levées sur le bailliage à cette occasion. — Attestation donnée par des habitants de Chalon de la longue détention d'Ét. Milet, seigneur de la Come, en la citadelle de Chalon, par ordre de M. de Lartusie, commandant de la place, jusqu'au paiement d'une somme 10,000 écus qui lui avait été promise, au nom du président Bourgeois de Crespy, pour livrer cette place (1594). — État au vrai des deniers empruntés à cet effet, au nom du Roi, par les Présidents de Crépy et de Vaugrenant, en 1590, et présenté aux États, en 1601. — Capitulation accordée par le Roi au baron de Vitteaux pour la remise des châteaux de Vitteaux et de Noyers (1595). — Mandement du Roi Henry IV, qui met à la charge de la Province l'indemnité réclamée par la veuve d'Ardault, habitant d'Autun, tué lors du siège de cette ville (1596). — Lettres closes du Roi Louis XIII abolissant toutes les sauvegardes accordées aux villes du comté de Bourgogne, à l'occasion de la neutralité (1642). — Deux États généraux de l'impôt extraordinaire de 600,000 livres, levé par les États, à l'occasion du siège de Seurre (1650). — Ordre de l'intendant de Bourgogne, sur l'avis de la prise du château d'Aigremont, de retirer les garnisons établies aux châteaux de Lux, Mirebeau, Rosières et Fontaine-Française (1651). — Ordre du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, de lever 800 pionniers pour les travaux du siège de Dijon (1652). — Contraintes exercées sur le bailliage d'Auxerre, pour le paiement de sa part des travaux du fort de Pouilly devant Seurre (1652). — Ordre du duc d'Épernon aux gens de la campagne de retirer leurs récoltes et leurs bestiaux dans les lieux fortifiés (1652). — Délibération des Élus, qui autorise l'emprunt de 100,000 livres pour les préparatifs du siège de Seurre. — Ordonnances du duc d'Épernon pour la négociation prompte de cet emprunt, la levée de 3,000 pionniers dans la province; — la levée dans toutes les paroisses, de volontaires pour un service de 15 jours; — l'entretien au camp devant Seurre du régiment de cavalerie de la Villette, — la réquisition de 1,000 manœuvres pour la démolition des fortifications de Seurre (1653). — Ordonnances du même. Rôle et États de recette et dépense du Trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour la solde et l'entretien des corps de troupes, infanterie et cavalerie, rassemblés tant pour la garnison du fort de Pouilly, que pour le siège de Seurre (1652-

1653). — Délibération des Élus, pour la délivrance de la démolition de quatre bastions de la ville de Seurre.

C. 3636. (Cahier). — 12 feuillets, papier.

**1598-1601.** — Sièges et redditions de places. — Fol. 1. Époisses. État au vrai produit par la veuve d'Arcelin, sergent à Semur, des deniers imposés sur le bailliage d'Auxois, pour le paiement des sommes accordées par le Roi au seigneur Des Forges, écuyer, commandant du château d'Époisses, par les articles de sa capitulation en date du 28 octobre 1594. Recette, 4892 écus dont 1518 payés au seigneur Des Forges et à Anne de Thorey, sa femme, et 132 à Humbert de Marcilly-Cipierre, gouverneur de Semur, qui avait ménagé la capitulation (1598). — Fol. 7. État au vrai, fourni par D. Garnotet, commis au recouvrement des restes de cet impôt, lequel monte à 1,439 écus (1601).

C. 3637. (Cahier). — 8 feuillets, papier.

**1597.** — Sièges et redditions de places. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — État au vrai de F. Ravyet, commis par les Élus pour la recette des derniers imposés, au mois de décembre 1594, sur les bailliages de Dijon, Beaune et Nuits, à l'effet de rembourser les sommes avancées pour la réduction du château de Saint-Seine en l'obéissance du Roi. Recette, 1960 écus.

C. 3638. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

**1598-1599.** — Sièges et redditions de places. — Seurre. — Fol. 1. État au vrai de Zacharie Piget, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, commis par le maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, à la recette des deniers imposés, en 1596, sur la province pour le blocus de la ville de Seurre et la construction, autour de la motte de Pouilly-sur-Saône, en regard de cette ville, d'un fort en terre et charpente avec baraquements. — Dépense pour les terrassements, les gazonnages, les palissades, les barraques, l'entretien de la garnison et des bateliers employés aux transports des vivres et des soldats (1598). — Fol. 30. État au vrai de P. Coquille, demeurant à Nuits, commis à la recette des cotes imposées par le maréchal sur les villages des bailliages de Dijon, Beaune, Nuits et du comté d'Auxonne, pour le paiement de 3,930 écus que, dans l'impuissance où il se trouvait de réduire par la force le capitaine La Fortune, gouverneur de Seurre, le maréchal avait composé avec lui pour faire cesser ses hostilités. La Recette monte à 6214 livres 13 sols (1598). — Fol. 43. État dressé par le même des quittances rendues par La Fortune, comme lui étant inutiles et dont le montant recouvré s'élève à 1955 écus 53 sols (1599).

C. 3633. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

**1597-1599.** — Sièges et redditions de places. Noyers. — Fol. 1. État au vrai de Robert Le Foul, grenetier au grenier à sel d'Avallon, commis à la recette des deniers levés dans les bailliages d'Avallon et de Noyers, et accordés au baron de Vitteaux, en 1595, pour la réduction du château de Noyers en l'obéissance du Roi. Recette : 997 écus 54 sols (1597). — Fol. 5. État au vrai de Blaise et Guy Robert, commis à la recette des deniers de la même composition dans le bailliage de Bourbon-Lancy. Recette, 596 écus 28 sols (1597). — Fol. 11. État au vrai de Jacques Odin, patricien à Semur, commis à la recette des mêmes impositions sur partie des bailliages d'Auxois et de Beaune. Recette, 1,128 écus 14 sols (1597). — Fol. 24. État au vrai de J. Esilot, de Saulieu, commis à la recette des deniers de la même composition, dans partie des bailliages d'Auxois, de Dijon et d'Autun. Recette, 1,482 écus 12 sols.

C. 3640. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

**1601.** — Sièges et redditions de places. — Citadelle de Chalon-sur-Saône. — État sommaire des deniers empruntés en 1590 et 1591 par Bourgeois de Crespy et Ét. Millet, président et conseiller au Parlement, pour acheter du capitaine Lartusie la reddition de cette place. — Recette, 41,000 écus.

C. 3641. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

**1612-1613.** — Sièges et redditions de places. — Citadelle de Bourg. — Fol. 1. État au vrai du receveur général des États, N. de Cuigy, de la recette des deniers imposés en 1612, destinés au remboursement d'une partie de la récompense accordée par le Roi à celui qui commandait dans la citadelle de Bourg. Recette, 67,675 livres. — Fol. 11. Compte de cet impôt dressé par le même. — Fol. 44. Compte de la portion de cet impôt levé dans le bailliage de Beaune. — Fol. 55. Autre semblable pour le bailliage de la Montagne. — Fol. 101. Autre pour celui de Semur-en-Brionnais. — Fol. 176. Rôle général de l'impôt.

C. 3642. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

**1669.** — Faits de guerre. — Ordonnance de Claude Bouchu, intendant de Bourgogne, rendue à la requête des Élus des États du duché, par laquelle et à vue des procès-verbaux dressés sur place par les lieutenants généraux des bailliages, il estime les dommages, incendies, pillages, dégâts causés dans les villes et villages de la province par les armées du Roi, lors de l'expédition de Franche-Comté. On mentionne Auxonne, Tréclun, Athée, Tillenay, Billey, Soirans, Fays-Billot, Saint-Symphorien, Dijon, Val-de-Suzon, Brochon,

Oigny, Renève, Sennecey, Saint-Julien, Clénay, Genlis, Uchéy, Champlévé, Cheuge, Crimolois, Fauverney, Ruffey, Echirey, Beire-le-Chatel, Magny-sur-Tille, Is-sur-Tille, Talmay, Mailly-le-Chatel, Villers-les-Pots, Pont, Champdôtre, Brizé, Saint-Sauveur, Foucherans, Labergement-les-Auxonne, Flammirans, Ouges, Longeault, Flagey-les-Auxonne, Verdun-sur-le-Doubs, Le Pont-de-l'Estalet, Sainte-Marie-sur-Ouche, Pont-de-Pany, Saint-Victor, Gissey-sur-Ouche, Barbirey, Montharé, Châtillon-sur-Seine, Arc-en-Barrois, Massingy-les-Châtillons, Orret, Cerilly, Messange, Francheville, Baigneux, Eternay, Aignay-le-Duc, Vernot, Origny, Saint-Seine-l'Abbaye, Chanceaux, Fontaine-en-Duesmois, Chaume, Autun, Cussy-et-Morvand, Vaux, Lucenay-l'Évêque, Bar-sur-Seine, Avallée, Quarré-les-Tombes, Noyers, Beaune, Bligny-sur-Ouche, Auxerre, Cravant, Vermanton, La Perrière et Saint-Seine-en-Bâche. Il termine en évaluant le dommage réel à 50,000 livres.

C. 3643. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1551-1790.** — Places fortes. — Lettres closes du roi Henri II ordonnant l'exécution de la commission pour la levée d'une somme de 18,949 livres destinée à indemniser les propriétaires des maisons ou héritages acquis ou dégradés dans l'intérêt des fortifications de Dijon, de Chalon et de Seurre (1551). — Arrêt du conseil d'État qui évoque l'instance entre la ville de Chalon, les habitants de Verdun, de Saint-Laurent et de Brancion, qui refusaient de contribuer aux réparations des fortifications de Chalon (1582). — Ordonnance du duc de Vendôme, gouverneur de Bourgogne, qui défend de faire aucune taxe pour la curée des fossés de la citadelle de Chalon sans lettres expresses du Roi (1650). — Députation des Élus au Roi à l'effet d'obtenir la démolition du château de Dijon (1651). — Ordonnances du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, pour la démolition des fortifications de la ville de Seurre. Devis des ouvrages. Procès-verbal d'adjudication. Procès de visite des travaux (1653). — Ordonnance du duc d'Épernon qui, après avoir constaté en personne l'existence de la majeure partie des fortifications de Seurre, prescrit aux Élus de faire sauter les bastions. — Délivrance de l'établissement des fourneaux de mines (1654). — Ordonnance des Élus relative au salaire des pionniers employés aux fortifications de Chalon et d'Auxonne et à la démolition de celles de Verdun, Seurre et Saint-Jean-de-Losne (1673); — relative au paiement de terrains pris pour la fortification de la citadelle de Chalon (1690). — Procès-verbal de délivrance des réparations du bastion près la porte d'Échavannes, à Chalon (1715). — Ordonnance du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, qui prescrit la publication de l'ordonnance royale sur le service des places (1733). — Permission à la mairie de Chalon de

C. 3650. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

**1640.** — Places fortes. — Dijon, Beaune, Chalon et Auxonne. — État au vrai de Gilles Berthet, receveur général des États de Bourgogne, de la recette et de la dépense de l'impôt levé en 1638 sur la province en vertu des arrêts du Conseil des 31 mars, 27 avril, 19 juillet et 7 novembre 1637, pour le remboursement des indemnités dues aux propriétaires des maisons et héritages englobés dans les nouvelles fortifications de Dijon, Beaune, Chalon et Auxonne. Recette, 139,924 livres 13 sols 4 deniers. — Fol. 12. Dijon. Occupation de maisons et terrains situés devant le château — près de l'Arquebuse, — vers le bastion des Tanneries, au faubourg Saint-Pierre, rue des Moulins, de Longvic, de Bellecroix, du Pautet, des Auturots, Aubelin-Picard et la Colombière ; au faubourg Saint-Michel, rues des Offrois et des Noirots, près le bastion de Saulx ; au faubourg Saint-Nicolas, rues du Milieu, Sainte-Catherine, des Buttes, proche le Mail, la Porte, la Maladière, rues des Coquins, des Ormeaux, des Capucins, du Four, des Fèvres et Cartault. — Fol. 110. Indemnités payées à Beaune. — Fol. 112. Autres à Chalon.

C. 3651. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

**1642.** — Places fortes. — Dijon. — État au vrai de Gilles Berthet, receveur général des États de Bourgogne, de la dépense des deniers de l'impôt levé sur la province en 1639 et 1640, montant à la somme de 200,000 livres, faisant partie des 300,000 restant des 400,000 ordonnées par lettres patentes du Roi du 31 mars 1637 pour les indemnités dues aux propriétaires des maisons et héritages compris dans les fortifications nouvelles des villes de Dijon, Beaune, Chalon et Auxonne. — Fol. 20, 129, 189. Dijon. Occupation de maisons, jardins et héritages situés au faubourg Saint-Pierre, rues des Hauturot, de la Bellecroix, Bordot-Margot, Pautet, de Longvic, des Moulins et Aubelin-Picard, rejoignant le faubourg Saint-Michel ; faubourg Saint-Michel, rues des Offrois, des Noirots, Neuve, au delà du pont Gaulpin et près le bastion de Saulx ; faubourg Saint-Nicolas, rues aux Fèvres, des Coquins, des Capucins, Cartault, du Mitan, des Ormeaux, proche le Mail, du Four, près le Jeu de l'Arc et ses buttes, de Sainte-Catherine, proche le Cheval-Vert, sous le corps de garde de la Porte et des Bordes. On indemnise aussi des propriétaires de ce faubourg dont les maisons avaient été brûlées en 1632 lors du passage de Gaston, duc d'Orléans. Faubourg de la Porte-Guillaume, près le jeu de l'arquebuse. Faubourg d'Ouche, près les Tanneries, la Saussaye et le bastion des privilégiés. La somme totale des indemnités monte à 440,092 livres. — Fol. 100, 117, 217. Indemnités payées pour les maisons et terrains compris dans les nouvelles fortifications de Beaune,

14,038 livres ; — fol. 114, 183, 231, autres pour cell Chalon, 18,105 livres ; — fol. 248, Auxonne, id., 1,920 l — Fol. 245. Indemnités payées aux propriétaires des ments démolis aux faubourgs de Mirebeau, sur l'ord M. de la Billonnière, capitaine au régiment de Ronchet commandant de la place en 1636, lors du siège mis par 2,000 livres. — Fol. 248. Remise faite au Roi par M. Francine, écuyer du duc d'Enghein, du corps de logis joi le jeu de paume du Logis du Roi, à Dijon, moyennant 4 livres.

C. 3652. (Registre.) — In-folio, 100 pièces, papier.

**1646.** — Places fortes. — Dijon, Beaune, Chalon, Aux — État au vrai de Gilles Berthet, receveur général des de Bourgogne, de l'impôt de 100,000 livres levé sur la vince pour le parfait paiement des indemnités dues aux sionnaires des maisons et héritages englobés dans les nou fortifications de Dijon, Beaune, Chalon et Auxonne.

C. 3653. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

**1639-1641.** — Places fortes. — Dijon, Beaune, C et Auxonne. — Impôts de 100,000, 200,000 et 100,000 l levés dans la province pour le remboursement des sot dues aux propriétaires des héritages compris dans les velles fortifications de ces villes. — Fol. 1. Bailliage de L Comptes du receveur Antoine Moreau. — Fol. 71. Bail d'Autun. Compte du receveur N. Blanchet. — Fol. 101. liage de Beaune. Compte du receveur Bourrée. — Fol. Bailliage de Chalon. Comptes de J.-B. Petit, receveur Fol. 176. Bailliage de la Montagne. Comptes d'Odard Ve commis à la recette. — Fol. 234. Bailliage de Nuits. Cou de Jacques Taveau, receveur. — Fol. 246. Bailliage de S Laurent. Compte de B. de la Michodière, receveur.

C. 3654. (Lia-se.) — 7 pièces, parchemin, 33 pièces, papie

**1590-1759.** — Artillerie, vivres, munitions. — États taxes, mandements et ordonnances des Élus pour le fai l'artillerie, vivres et munitions, depuis le 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 décembre 1591, pendant l'absence de M. de necey, lieutenant général du pays. Charroi de l'artillerie de Tilchatel (13, 14, 15 décembre), devant Châteauneuf (6, 9 janvier), au siège du château de Gilly (avril 1591), et Mandement du duc de Mayenne, lieutenant général de et couronne de France pour le règlement du compte pré par Jacques Hérard, capitaine du charroi de l'artillerie ( — Lettres patentes du roi Henri IV qui ordonne l'impo sur la province au profit du seigneur de Born, lieutenant général de l'artillerie de France, d'une somme de 10,120 valeur des pièces d'artillerie, poudres, munitions de g

C. 3660. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

**1592.** — Artillerie. — État dressé devant les Élus des États par P. Grasilier, capitaine du charroi de l'artillerie, de la montre des chevaux levés pour l'attelage des pièces et munitions, menés aux sièges et à l'armée commandée par le duc de Nemours. Revue faite sur la place des Cordeliers à Dijon, le 8 juillet 1591. Ces chevaux levés dans le bailliage de Dijon sont au nombre de 85 sous poil blanc, rouge, gris-pipe, moreau, gris, rouan, gris-pommelé, pesché, alezan, gris-blanc, de ratte, bai-brun, noiré, bai, gris-moucheté, gris-salé, fauveau, bayard, de vache, bai-borne. — Fol. 22. Levée de 41 charretiers et conducteurs.

C. 3661. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

**1593.** — Artillerie. — État dressé par Antoine Lefebvre, officier d'artillerie, des recettes et dépenses de la vente faite à Chalon des chevaux de l'artillerie de l'armée du duc de Nemours, après la prise des châteaux de Montagu et de Louhans. La recette monte à 217 écus 39 sols 6 deniers. — Beaucoup de chevaux sont rendus à leurs propriétaires.

C. 3662. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

**1685-1731.** — Camps sur la Saône. — Commission donnée à M. de Foudras de représenter les Élus dans l'opération de l'estimation des prairies qui doivent être occupées par le camp qu'on doit établir sur la Saône (1685); — donnée à un greffier à l'effet de constater les dommages supportés par les villages voisins du camp. — Ordonnances relatives à l'estimation des prairies, aux plans des terrains, au dédommagement des propriétaires (1685-1686). — Requêtes des intéressés (1686-1687). — Réquisitions de paille pour le camp de cavalerie commandé par M. de Boufflers. — Estimation des prairies fourragères. — Fourniture de foin sec. — Paiement des dédommagements (1687). — Réquisitions de paille pour le camp de cavalerie sur la Saône sous le commandement de M. de Sourdis. — Commission donnée pour faucher, fener et mettre en meules les foins destinés au camp, lesquels seront distribués aux troupes sur récépissés. — Estimation de ces prairies. — Instructions données à M. de Foudras, commissaire des Élus, près le commandant du camp. — États estimatifs. — Vente des fourrages restant après la levée du camp (1688-1689). — Commission donnée à M. de Taniot de représenter la province près M. le comte de Broglie, commandant le camp de cavalerie. — Ordonnance des Élus pour l'estimation des prairies fourragères. — Fourniture de foin sec. — Commission à l'arpenteur Gambu pour l'estimation des prairies. — Ordonnance des Élus pour la mise en défense de la moitié des prés des communautés après la première herbe levée. — État de paie-

ment des employés commis par les Élus pour l'approvisionnement du camp. — Procès-verbal dressé par Gambu, arpenteur, de la contenance et de l'estimation des prairies fourragées. — État du montant de ces prés fourragés (1714). — Commission donnée à M. Morelet, de Couchey, pour représenter les Élus auprès du duc de Lévis, commandant les camps de cavalerie de Chalon, Auxonne et Seurre sur la Saône; — à l'arpenteur Gambu pour l'estimation des prairies. — Vins d'honneur offerts par la Province aux officiers du camp. — État des demandes en remboursement des dommages. — Plan du camp de Chalon. — Procès-verbal d'estimation des prairies fourragées dressé par l'arpenteur Gambu (1730).

C. 3663. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

**1683.** — Camps. État de la recette et dépense par M. Bazin, trésorier de la Province, des deniers versés par M. Turnemynes, trésorier de l'extraordinaire des guerres pour le remboursement des propriétaires dont les prairies avaient été fourragées par les camps de cavalerie établis à Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne et Talmay. Recette, 43,121 liv. 9 sols 9 deniers. Dépense, 45,060 livres 1 sol 5 deniers. — Fol. 39. États estimatifs des prairies de Bonnencontre, Labruyère, Echenon, Franxault, Saint-Jean-de-Losne, Labergement, Pouilly-sur-Saône, Pagny, Chamblanc, Le Châtelet, Chaugéy, Maison-Dieu, Trugny, La Perrière, Saint-Symphorien, etc.

C. 3664. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

**1685.** — Camps. — Compte d'Antoine Chartraire, trésorier-général de la Province, de la somme de 61,992 livres 3 sols 7 deniers versée par le trésorier de l'extraordinaire des guerres pour le remboursement des propriétaires des prairies fourragées lors du camp établi cette année sur la Saône sous le commandement de M. de la Trousse.

C. 3665. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

**1686.** — Camps. — Compte du même, de la somme de 35,442 livres versée par le même pour le paiement du prix des prairies fourragées par les troupes du camp de cavalerie établi sur la Saône, cette même année, aux mois de mai, juin et juillet, sous le commandement de M. de Saint-Ruhe.

C. 3666. (Registre.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

**1687.** — Camps. — Compte d'Antoine Chartraire, trésorier général des États, de la somme de 31,145 liv. 17 sols 2 deniers, versée par le trésorier de l'extraordinaire des guerres pour le remboursement des propriétaires des prairies qui ont fourni la quantité de 7,878,680 livres de foin, faisant 393,43¼ rations



du poids de 20 livres chacune, qui ont été consommées par les troupes de cavalerie et de dragons campées sur la Saône sous le commandement du marquis de Boufflers. États des pailles et fourrage sec fournis à ces troupes.

C. 3667. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

**1688.** — Camps. — Compte du même, de la somme de 29,942 livres 16 sols 7 deniers versée par le Trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour le paiement des fourrages vert et sec consommés par les troupes de cavalerie campées sur la Saône sous les ordres du marquis de Sourdis.

C. 3668. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

**1711.** — Camps. — Compte de François Chartraire, trésorier général des États, de la somme de 85,657 livres 9 sols 8 deniers versée par le Trésorier des guerres en Bourgogne pour le paiement des particuliers dont les prairies ont été fourragées par les troupes de cavalerie et de dragons, campées sur les bords de la Saône sous le commandement de M. de Broglie. États de remboursement du fourrage vert et sec.

C. 3669. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

**1730.** — Camps. — Compte de Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier-général de la Province, de la somme de 56,461 livres 11 sols 8 deniers versée par le Trésorier de l'extraordinaire des guerres pour le remboursement des particuliers, dont les prairies ont été fourragées par les troupes campées sur la Saône sous le commandement du duc de Lévis. — Fol. 59. Compte de Cl. Prieur, bourgeois d'Auxonne, commissaire à la fourniture de foin sec. — État des rations fournies par les communautés. — États de remboursements.

C. 3670. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**1693-1712.** — Réquisitions de céréales. — Commission donnée par les Élus pour l'achat de cinquante mille sacs de bled, requis sur la province de Bourgogne pour l'approvisionnement des armées d'Allemagne et d'Italie. — Cote de cette imposition au prieuré de Pallean. — Arrêt du Conseil pour la répartition de cette imposition sur toutes les communautés. — Ordonnance de l'Intendant enjoignant aux seigneurs et bénéficiers de délivrer leurs bleds aux communautés imposées; — qui prescrit une enquête sur les exactions commises par les munitionnaires lors du transport de ces grains. — Commission pour la levée de ce bled dans le Charollais. — Compte de F. Borthon et Humbert Feignet, commissaires des Élus, de l'emploi de la somme de 450,000 livres qui leur avait été remise pour acheter des bleds. — Six états d'achat de ces bleds. — États dressés par bailliages des grains amenés dans les ports de Saint-Jean-de-

Losne, Auxonne, Maxilly, Chauvort. — États dressés par bailliage des réquisitions faites aux communautés (1694). — Commissions données à des archers et à des délégués pour rassembler et faire amener sur la Saône 50,000 sacs de bled ou orge destinés à l'armée d'Italie (1695). — Ordonnance de l'Intendant pour contraindre les munitionnaires de cette année à payer cette fourniture estimée 242,960 livres à raison de 10 livres 10 sols par sac de 200 livres et 9 livres 10 sols par sac de seigle même poids. — État des communautés qui n'ont point encore été payées (1695). — Ordonnances des Élus pour le remboursement aux communautés des grains et légumes qu'elles ont fournis et qui ont été embarqués à Auxonne, Maxilly, Seurre, Saint-Jean-de-Losne et Verdun, Saint-Laurent et Tournus pour l'armée de Dauphiné (1709). — Marché passé par les Élus, avec les consorts Collinet, pour la fourniture des 40,000 sacs de bled pour les armées, demandée à la Province.

C. 3671. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

**1694.** — Réquisitions pour les armées. — Rôle de la première imposition de 50,000 sacs de bled pour l'approvisionnement des armées d'Allemagne et d'Italie levée sur toutes les communautés des bailliages et des comtés du Duché. — Fol. 1. Bailliage de Dijon. La ville de Dijon imposée à 4,600 sacs, Abuy à 24; — fol. 29, la ville de Beaune à 600; — fol. 30, celle de Nuits à 200; — Fol. 36, celle de Chalou à 700; — fol. 46, celle d'Autun à 800; — fol. 58, de Semur-en-Brionnais à 24, etc.

C. 3672. (Registre.) — In-folio, 114 pièces, papier.

**1694** (novembre). — Réquisitions pour les armées. — Rôle de la seconde imposition de 50,000 sacs de bled pour l'approvisionnement de l'armée d'Italie, levé par les Élus des États sur toutes les communautés du Duché, groupées par ordre de bailliages. — Fol. 1. Commission pour la levée des sacs dans les comtés de Charollais, de Mâconnais et de Barsur-Seine. — Ordonnance des Élus pour la levée et le lieu d'embarquement sur la Saône des grains des différents bailliages. — Fol. 69. La ville de Semur-en-Auxois est imposée à 540 sacs; — fol. 83, celle de Châtillon-sur-Seine à 300; — fol. 97, celle d'Avallon à 300; — fol. 107, celle d'Arnay-le-Duc à 270; — fol. 115, celle d'Auxonne à 250; — fol. 121, le bourg de Saint-Laurent à 68; — la ville d'Auterre à 350.

C. 3673. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 109 pièces, papier.

**1544-1654.** — Étapes et logements militaires. — État au vrai de ce qui a été payé au duché de Bourgogne sur l'ordre de M. de Châteauneuf, lieutenant-général, pour le passage des gens de guerre suisses, lansquenets italiens, gri-

sons et gascons (1544). — Ordonnances de M. M. d'Épinac, lieutenant-général en Bourgogne, et Gaspard de Coligny-Châtillon, colonel-général de l'infanterie française pour le passage des troupes en Bourgogne et le taux des vivres à fournir (1551). — État de paiement de la compagnie de M. de Tavanès en garnison dans le Charollais (1636). Autre des officiers et soldats de l'armée du duc de Longueville, cantonnée en Bourgogne (1638). — Ordonnance du duc d'Enghien, commandant militaire, pour l'impôt de 222,000 livres pour l'entretien des garnisons (1638). — Autre du prince de Condé pour mettre fin aux exactions des officiers et soldats dans leurs quartiers d'hiver (1640). — Ordonnance des Élus pour les étapes à fournir à la compagnie de carabins installée à Mirebeau contre les incursions des ennemis ; — au régiment de Charancey, venant du Nivernais ; — au régiment de Marsan. — Ordonnance du prince de Condé pour la répartition de l'impôt levé sur la Province pour la subsistance des troupes (1640) ; — portant règlement pour la fourniture de l'étape (1642). — Supplique des Élus des États au prince de Condé par laquelle, après lui avoir remontré que, depuis la guerre avec la maison d'Autriche, la Province avait perdu le cinquième de sa population par les armes, la peste et la famine, et que le reste était réduit à la misère par les ravages et rançonnements des troupes de passage, ils lui demandent comme soulagement de vouloir bien faire rembourser les étapes aux communautés qui sont à bout de ressources. — Ordonnance du prince rendue en marge pour effectuer ce remboursement et mettre fin aux désordres. — Ordonnance de l'Intendant pour la fourniture des étapes. — Ordonnance du prince de Condé pour les séances et la composition de la commission des étapes (1644). — Ordonnance du prince de Condé rendue en marge d'une requête des Élus portant règlement pour la fourniture et le remboursement des étapes aux villes et communautés (1646). — Autre faisant défense aux gens de guerre porteurs de route de s'en écarter sous peine de punition exemplaire (1648). — Proclamat imprimé pour la mise en délivrance de la fourniture de l'étape. — Ordre de Louis de Bourbon, prince de Condé, qui prescrit la revue de toutes les troupes de passage en Bourgogne par les commissaires institués par lui en présence des officiers municipaux. — Commission de commissaire aux revues des troupes entrant par Auxerre et Bar-sur-Seine, donnée par le duc de Vendôme, gouverneur de Bourgogne. — Délibération des Élus qui prennent à la charge de la province l'entretien des garnisons mises aux châteaux de Lamargelle, Fontaine-Française, Mirebeau, Lux, Saint-Seine-sur-Vingeanne et Rosières, afin de repousser les courses de la garnison d'Aigremont (1650). — Procès-verbal de la délivrance des étapes. — Point d'adjudicataire. Les Élus prennent l'entreprise à leur

charge (1651). — Sommaton de la mairie d'Autun au receveur du bailliage d'avancer les fonds pour la subsistance de la garnison. — Offres faites par les députés des villes, de fournir les ustensiles et les pains de munitions aux garnisons des forts de Pouilly devant la ville de Seurre. — Ordonnance du duc d'Épernon défendant, sous peine de mort, aux soldats de ces forts de faire des courses. — Demande pressante des Élus au Roi de rembourser les avances qu'ils ont faites pour les étapes. — Fournitures des troupes occupées au blocus de Seurre. — Impositions frappées à cet effet par le duc d'Épernon. Révocation de ces contributions (1652). — Ordonnance du duc d'Épernon défendant, sous peine de mort, aux soldats en quartier d'hiver, de quitter leur cantonnement et de rien exiger des habitants et aux soldats qui voyagent de s'écarter de leur route. — État de remboursement des étapes aux communautés (1653).

C. 3674. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

**1655-1674.** — Étapes et logements militaires. — État des ordonnances tirées sur les receveurs des bailliages au sujet des étapes, montant à la somme de 18,000 livres et remises à l'Intendant en échange d'un billet de l'épargne sur le terme du don gratuit échu (1655). — Ordonnance des Élus pour la production par les communautés d'états réguliers pour la dépense d'étapes soit pour passage, rassemblement ou recrue des troupes (1656). — Ordonnance du duc d'Épernon défendant des rassemblements pour les recrues autre part que dans les hôtelleries des gîtes d'étapes ou les bourgs et villes fermées (1657). — Lettre close de Louis XIV qui, nonobstant la paix conclue, maintient la levée de 300,000 liv. pour la subsistance des troupes (1660). — Députation en cour pour réclamer vu la misère de la Province. — Réclamation des villages retrayants du château d'Auxonne contre l'obligation qui leur est imposée de fournir le chauffage et l'éclairage dudit château. — Ordonnances pour le remboursement des étapes. — Requêtes présentées à cet effet par les communautés. — Injonction à ces communautés de faire dresser, par les officiers des bailliages, procès-verbaux de tous les dommages, dégâts, incendies, vols, du fait des troupes de passage (1668). — États de remboursement dressés par les Élus. — Ordonnance de Henri-Jules de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, défendant aux troupes de passage d'exiger ce qu'elles appellent le droit de halte (1671). — Traités entre les Élus et le duc de Navailles, commandant militaire en Bourgogne, pour un supplément à la subsistance des troupes cantonnées (1673). — Enquête prescrite par les Élus sur la façon dont les troupes se comportent dans leurs cantonnements et dresser procès-verbal des excès reconnus. — Ordre du duc de Navailles qui met à la charge des habitants, la subsistance

garnison (1749). — Remboursement de 147,434 livres à l'étapier général (1749 et années suivantes). — Indemnité aux religieux de Saint-Germain d'Auxerre pour le logement des prisonniers de guerre hollandais dans leurs bâtiments conventuels (1749). — Arrêt du Conseil portant résiliation du bail de l'étape générale passé avec le sieur Benoit (1751). — Imprimé du règlement arrêté par l'Intendant de Franche-Comté pour les logements militaires (1751). — Liquidation du bail de l'étape générale (1752). — Ordonnance de remboursement de l'étape extraordinaire à l'occasion des contrebandiers armés (1756). — Délibération des Élus dans le but de réprimer les abus commis dans la distribution des étapes. — Lettre du ministre de la guerre touchant le logement des troupes envoyées en Bourgogne pour maintenir l'ordre public (1759).

C. 3679. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1765-1783.** — Étapes et logements militaires. — Ordonnances de remboursement des étapes fournies chaque année par les communautés. — Taxations de 2,800 livres payées chaque année aux Élus, commis à la vérification des étapes. — Ordonnance du Roi touchant la fourniture des voitures aux troupes en marche. Imprimé (1768). — Délibération des Élus qui fixe les lieux où l'étape sera fournie aux cavaliers de maréchaussée en service. Imprimé (1768). — Bail de l'étape de Bourbon-Lancy (1772). — Délibération des Élus portant qu'il sera passé bail de la fourniture des convois militaires à un ou plusieurs entrepreneurs. — Délivrance de cette fourniture à J. Bard, de Chalon-sur-Saône (1778). — Délibération concernant les privilèges accordés à ces entrepreneurs et règlement sur la fourniture des convois (1779-1781). — Reconduction du bail précédent (1782). — Ordonnances de l'Intendant de Bourgogne au sujet des abus qui se sont introduits dans le service des étapes. Imprimés (1781-1782).

C. 3680. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

**1783-1790.** — Étapes et convois militaires. — Ordres de route pour les corps traversant la Bourgogne adressés par le Roi aux Élus généraux (1783-1789). — Ordonnances des Élus rendues annuellement pour le remboursement des étapes fournies par les communautés. — Autre enjoignant à l'entrepreneur des convois militaires d'informer leurs sous-traitants des charges, clauses et conditions de son traité (1784). — Tableau des baux des étapiers de la Province. — Tableaux de la dépense des étapes (1785-1789). — Taxation des Élus, commissaires pour la vérification des étapes. — Délibération qui ordonne l'impression du tableau général des gîtes d'étapes (1787). — Bail du service des étapes passé aux frères Verguet (1788-1789). — Tableaux des routes suivies par les troupes dans le duché de Bourgogne.

C. 3681. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1706-1783.** — Milice bourgeoise, jeux d'arquebuse. — État fourni par les chevaliers du Jeu de l'arquebuse de Dijon de l'emploi des 6,000 livres à eux allouées par les États pour payer des dettes et réparer les bâtiments du Jeu (1701). — Délibération des Elus pour le remboursement des finances des officiers des milices bourgeoises de la Province (1717). — Mandat de paiement d'un quartier des 1,200 livres accordées par les États aux chevaliers du Jeu de l'arquebuse de Nuits (1723). — Construction d'un petit corps de garde dans les bâtiments de Clavaux, à Dijon, pour les officiers de la milice bourgeoise (1747). — Répartition sur les paroisses des environs de Beaune de la somme de 1,500 livres accordées aux chevaliers de l'arquebuse de cette ville, à l'occasion de la rendue du grand prix (1778). — Ordre aux officiers municipaux de Chalon de faire jouir les officiers de la milice bourgeoise de l'exemption du logement militaire (1783).

C. 3682. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 211 pièces, papier.

**1545-1607.** — Maréchaussée. — Ordre de Joachim de la Baume-Montrevel, lieutenant du Roi en Bourgogne, au capitaine du château de Vergy, d'emprisonner « les hacquebutiers » arrêtés par les prévôts des maréchaux (1545 ?). — Édit du roi Henri II portant réorganisation du service des prévôts des maréchaux pour la recherche et la punition des voleurs et des brigands, avec défense aux officiers de justice d'intervenir par appel ou autrement dans l'exécution de leurs jugements (1548). — Avis du Parlement de Dijon contraire à l'exécution entière de l'édit, c'est-à-dire en laissant la poursuite et l'arrestation aux prévôts et le jugement aux officiers de justice (1549). — Ordonnances de Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant général en Bourgogne, pour faire passer la revue des archers du prévôt des maréchaux (1566-1567). — Lettres de relief d'appel obtenues par les Élus du Tiers-État contre ceux du clergé et de la noblesse qui, ne contribuant en rien à la dépense, s'étaient permis d'allouer des récompenses aux prévôts de maréchaussée (1581). — Déclaration du roi Henri III, qui maintient les prévôts des maréchaux de Bourgogne, quoique non institués par lui et excepte la province et ses comtés des taxes pour suppression d'offices de maréchaussée imposés sur eux (1582). — État du paiement des gages des prévôts et archers de maréchaussée en Bourgogne, arrêté à 6,993 livres 10 sols par le maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne. La prévôté du bailliage de Dijon compte un prévôt, son lieutenant, 24 archers et un greffier ; celle des bailliages d'Autun, Bourbon-Lancy et Charolles, du Mâconnais, du Chalonnais, du Châtillonnais et du comté de Bar-sur-Seine, de l'Auxois et du comté d'Auxerre n'ont que

12 archers (1596). — État dressé par les Élus pour l'entretien des prévôts et archers de la maréchaussée (1602). — Ordres du marquis de Mirebeau, lieutenant général en Bourgogne, pour faire passer la montre et revues de la prévôté de la maréchaussée du Dijonnais et d'en dresser le rôle. — Rôle de ces revues passées à chaque quartier de l'année (1602-1606). — Ordre semblable du maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne, en ce qui concerne la prévôté de l'Autunois et du Charollais. Rôles des montres et revues passées par les commissaires (1602-1606). — Ordre de Henry, comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, pour la revue de la prévôté de la maréchaussée de l'Auxerrois. — Rôle des montres et revues passées à chaque quartier (1602-1607). — Ordres du maréchal de Biron et du comte de Clermont pour faire passer la revue de la prévôté de l'Autunois. — Rôles des montres et revues (1602-1606). — Ordre d'Antoine du Bled d'Uxelles, lieutenant général au Chalonnais, pour faire passer la revue de la prévôté. Rôles des montres et revues (1602-1606). — Ordres de M. de Clermont, lieutenant général pour la prévôté du Châtillonnais et du Barrois. Rôles des montres et revues (1602-1607). — Ordres de Roger de Bellegarde, gouverneur, et du baron de Lux, lieutenant général en Bourgogne, pour la revue de la prévôté de maréchaussée du Mâconnais. Rôles des revues et des montres.

C. 3683. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 53 pièces, papier.

**1604-1777.** — Maréchaussée. — État du paiement de la somme de 12,520 livres ordonné par les Élus au receveur général des finances pour assurer le service de la maréchaussée (1604). — Mandement du roi Henri IV prescrivant aux Élus d'imposer annuellement la somme de 1,100 livres, savoir : 800 livres pour les gages du prévôt général et 300 pour ceux de son greffier (1607). — Lettres patentes du roi Louis XIII portant que désormais les gages précédents, compris dans l'état des garnisons, le seront dans celui du taillon (1619). — Arrêt du conseil d'État qui ordonne l'exécution des édits sur la maréchaussée vérifiés en Parlement dans toute l'étendue du royaume (1654). Imprimé. — Arrêt du Parlement de Bourgogne ordonnant aux troupes de bohémiens vaguant dans la Province d'en sortir promptement et enjoignant aux prévôts des maréchaux de se saisir de leurs personnes et de les juger comme des gens sans aveu (1655). — Transaction entre les Élus des États et le sieur Robelot, avocat à Châtillon pourvu d'un office dans la maréchaussée, au sujet de l'exemption de tailles prétendue par lui (1655). — Injonction au greffier des États de donner récépissés aux prévôts de maréchaussée du dépôt de leurs procès-verbaux de chevauchée (1670). — Ordonnance des Élus qui oblige les hôteliers à recevoir la maréchaussée en tournée de service, moyennant 20 sols par

couchée. — Mention que la forêt de Beauregard était infestée par des bandits masqués qui commettaient tous les crimes (1676). — Ordre au lieutenant du prévôt de Dijon d'exercer une grande surveillance le long de la route du Val de Suzon à Chanceaux, où des assassinats ont été commis (1688). — Demande de certificat de service par Nicolas Viesse, avocat, prévôt de maréchaussée à Châtillon (1691). — Décret des États à l'effet de réprimer les abus et les négligences de la maréchaussée (1709). Imprimé. — Les Élus avisés des rassemblements en Bourbonnois de troupes de vagabonds bohémiens et fendeurs, prescrivent aux prévôts d'Autun et de Charolles de se concerter pour dissiper tous rassemblements et arrêter les vagabonds (1709). — Arrêt du Conseil pour le rachat, par la Province, des offices nouvellement créés dans la maréchaussée (1712). — Traité à ce sujet (1713). — Ordonnance des Élus enjoignant aux prévôts de prendre telles mesures indiquées pour la sûreté des routes et l'escorte des carrosses (1714). — Dépêche du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, sur le même sujet (1714). — Délibération pour le paiement des gages des officiers et archers montant à 4,498 livres (1717). — Imprimé de l'édit du roi Louis XV, qui maintient la Bourgogne dans le droit d'avoir sa maréchaussée à sa solde, et en réorganiser le service ; l'effectif et les gages suivant un état annexé à l'édit (1721). — État des journées employées par les archers de la maréchaussée pour l'escorte des équipages de la reine de Sardaigne (1737). — États des dépenses pour l'entretien des archers et des troupes mandées par le commandant militaire de la Province pour la poursuite des contrebandiers armés (Mandrin) qui avaient pénétré en Bourgogne (1754-1755). — Demande par les Élus de l'établissement d'une brigade de maréchaussée à Bar-sur-Seine (1754). — Lettre close qui l'autorise (1755). — Imprimé de l'ordonnance du Roi sur la discipline, la subordination et le service des maréchaussées du royaume (1760). — Autre ordonnance du Roi concernant les maréchaussées (1769). — Supplique de Marc Mathieu, habitant de Vauban qui, en récompense des nombreux services qu'il a rendus dans son voisinage en arrêtant avec son chien les malfaiteurs et les brigands, services attestés en suite de sa requête, demande une modération de tailles et de corvées (1769). — Supplique imprimée des officiers et habitants de Vermanton et de Cravant, qui demandent l'établissement d'une brigade de maréchaussée à Vermanton (1769). — Imprimé arrêt du Conseil pour le paiement du service extraordinaire des maréchaussées du royaume (1775).

C. 3684. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1778-1790.** — Maréchaussée. — Imprimés de l'ordonnance du Roi concernant le service de la maréchaussée (1778). — Requêtes des habitants de Cuiseaux et de Marcigny, à

l'effet d'obtenir l'établissement d'une brigade. — Mémoire des États du Mâconnais, en réponse à une délibération des Élus relative aux dépenses de la maréchaussée. — Dépêche de l'intendant Dupleix aux Élus touchant l'exécution de l'ordonnance de 1778, en ce qui concernait le logement de chaque brigade dans son lieu de résidence (1779). — Imprimé d'une ordonnance royale portant augmentation dans la compagnie du duché de Bourgogne, mais à la charge des États. Correspondance à ce sujet (1780). — Mémoire des États du Mâconnais au sujet de la maréchaussée du comté (1780). — Ordonnances de paiement de 10,300 livres pour le loyer des casernes de la maréchaussée (1780), de 13,968 en 1781 ; de 15,382 en 1783 ; de 14,402 en 1784 ; de 15,719 en 1787. — Établissement de quatre cavaliers surnuméraires, à Mâcon (1782). — Demande des Élus d'une brigade de maréchaussée à Mirebeau (1783). — Impression d'un état de la compagnie du duché avec indication du lieu de résidence des lieutenants, etc. (1783). — Délibération des Élus qui accorde à Jossinet, sous-lieutenant de la lieutenance de la maréchaussée de Dijon, une gratification annuelle de 600 livres, à l'effet d'entretenir un second cheval et faire, par ce moyen, un service exact pour dispenser d'établir un second sous-lieutenant (1784). — Mesures prises par l'Intendant, de concert avec les Élus, pour arrêter des brigands qui désolaient les environs d'Arnay-le-Duc (1786). — Itinéraire de M. de Noirfosse, inspecteur de la maréchaussée de la compagnie de Bourgogne (1788). — Délibération des Élus qui accorde une gratification de 200 livres à chacune des 33 brigades de maréchaussée de la Province (1890).

C. 3685. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

**1779-1790.** — Maréchaussée, casernement. — Baux, procès-verbaux de visite, devis de constructions ou réparations des casernes de maréchaussées à Beaune, Saulieu, Avallon, Chanceaux, Autun, Toulon-sur-Arroux, Montbard, Bar-sur-Seine, Ivry, Is-sur-Tille, Couches, Seurre, Auxonne, La Clayette, Mervans, Joncy, Noyers, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Vermanton, Fays-Billot, Châtillon, Chagny, Saint-Seine, Baigneux, Montcenis, Arnay-le-Duc, Sombornon, Mirebeau, Dijon et Auxerre.

C. 3686. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 83 pièces, papier.

**1622-1790.** — Affaires du culte. — Secours de 100 livres accordé par les Élus au couvent des Minimes d'Avallon, pour la construction de leur couvent (1622). — Arrêt du Conseil qui, sur les remontrances des Élus, nomme une commission présidée par l'évêque d'Autun, à l'effet d'ouvrir une enquête sur le temporel et le spirituel du prieuré de Marcigny-les-Nonains, ensemble sur les abus qui se sont glissés dans cette maison (1672). — Délibération des Élus, qui accorde au mo-

nastère du Refuge, à Dijon, deux minots de sel en sus des quatre concédés par le Roi (1675). — Autre par laquelle, sur l'ordre du Roi, les Élus font un fonds de 30,000 livres, pour l'établissement d'un séminaire et d'un hôpital à Autun (1696). — Arrêt du Conseil d'État, qui commet J. Bouthier, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, à l'administration du temporel des abbayes de Bèze et de Saint-Étienne de Dijon, toutes deux vacantes (1724). — Autre portant que les revenus en seront jusqu'à nouvel ordre affectés aux réparations des bâtiments de ces deux abbayes qui tombent en ruine (1725). — Aumônes de 100 livres accordées, lors des sessions des États, aux filles de la Providence de Dijon (1725-1789) ; — de 100 et de 5 livres aux religieuses clarisses d'Auxonne (1735-1790) ; — de 5 livres aux religieuses clarisses de Seurre (1737-1790). — Pension de 400 livres accordée à Louise Davion, religieuse, fille de Davion, courrier de cabinet, assassiné en 1715 entre Saint-Seine et Chanceaux, paiement des arrérages de cette pension (1737-1752). — Aumône de 400 livres au couvent des Capucins d'Autun (1740). — Autre de 866 livres 10 sols aux couvents des religieux mendiants de la Province, à l'effet de faire des prières pour le rétablissement de la santé de Louis-Henri, duc de Bourbon, gouverneur de la Province (1740). — Autre de 100 livres à la communauté des dames de Sainte-Marthe, à Dijon (1761). — Allocation de 800 livres aux religieuses Visitandines de Dijon pour les frais de la canonisation de sainte Françoise Fremiot de Chantal (1773). — Aumône de 192 livres pour les 16 couvents de capucins de la Province (1785-1789) ; — de 900 livres au couvent du Bon-Pasteur de Dijon (1789).

C. 3687. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 150 pièces, papier.

**1690-1790.** — Hôpitaux et institutions de bienfaisance. — Arrêt du Parlement de Dijon qui, sur la requête du procureur des États, ordonne aux officiers du bailliage de la Montagne de ne point mettre à exécution les commissions relatives aux hôpitaux, maladreries et confréries (1590). — Les Élus délibèrent que des remontrances seront faites au Roi, au sujet des poursuites intentées, par l'Ordre de Saint-Lazare, aux administrations des localités où existent des hôpitaux qui ne sont point de fondation royale (1674). — Contrat de la fondation, par M. Cochet de Saint-Valier, d'une rente annuelle de 10,000 livres destinée à doter une jeune fille noble de la Province (1718). — Délibération des Élus qui accepte la fondation (1719). — Autre qui, le contrat ayant été résolu, ordonne le remboursement des sommes versées. — Secours de 120, 200 et 300 livres aux hôpitaux d'Arnay-le-Duc, Semur-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine (1723) ; — de 400 livres à l'aumône générale de Dijon (1723), — de 100 livres aux pauvres honteux de cette ville (1725-1737). — Imposition d'une

de 24,000 livres pour l'entretien des hôpitaux-Bicêtre). — Secours de 200 livres, de 100 livres aux hôpitaux de Beaune (1737), de Chagny (1746), de Couches (1749). — Livre imprimé de M. Maillard, seigneur de Missery, pour servir, en qualité de descendant d'un des fondateurs de l'hôpital Sainte-Anne de Dijon, le titre de copatron de cette œuvre charitable (1749). — Aumône de 1,500 livres faite aux pauvres de Dijon à l'occasion du rétablissement de la santé du prince de Condé (1750). — Autre de 2,400 livres aux pauvres pour des prières à l'occasion de l'attentat commis sur la personne du Roi (1757). — Décrets des États concernant les dons et aumônes faits aux hôpitaux de la Province (1757-1758), imprimé. — Aumônes de différentes sommes aux hôpitaux de Seurre, Saulieu, Auxerre, Bar-sur-Seine, Dijon, Autun, Semur-en-Auxois, Cravant, Louhans, Montcenis, Charolles, Bourbon-Lancy, Couches, Montcenis, Auxerre; — aux pauvres honteux, aux prisonniers; à la maison de Providence, à celle de la Miséricorde de Dijon. — Établissement d'un atelier de charité à Beaune (1775). — Délibération qui fixe les délais dans lesquels les établissements de charité seront tenus de demander le paiement des dons et aumônes accordés par les États (1785). — Allocation de 1,000 livres aux chirurgiens de Dijon pour subvenir aux frais de l'infirmerie des pauvres (1788). — Mémoire de M. Gaultier, procureur du Roi, sur les moyens de supprimer la mendicité à Dijon (1786). — Gratification de 300 livres au sieur Martin, démonstrateur de plantes à Auxerre, à cause des remèdes distribués gratuitement aux pauvres des campagnes (1790). — Autorisation aux chirurgiens de Dijon de louer dans le local du cours d'accouchement pour y recevoir gratuitement les pauvres de la Province (1788). — Gratification de 240 livres à Fr. Leclerc, curé de Saint-Germain-Senailly, et Hory, curé de Norges, qui, depuis dix-huit ans, traitent gratuitement les pauvres atteints de luxations ou de fractures (1788).

C. 3688. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1650-1790.** — Disettes, secours, approvisionnements. — Finances des ducs de Vendôme et d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, qui, sur la demande des Élus, et concernant la disette des bleds, en défendent la sortie hors de la Province (1650-1652). — Autre semblable de Louis de Bourbon-prince de Condé (1661). — Ordonnance semblable rendue par l'Intendant (1698). — Délibération relative à la fourniture aux communautés du Brionnais des bleds de semence et par les États en Bourbonnais et en Auvergne (1701). — Répartition de grains et de légumes sur les communautés de la Province ayant fait des récoltes, au profit de celles des pays d'Autun, de Semur, du Morvand et du Charollais.

CÔTE-D'OR — SÉRIE C. — TOME III.

qui n'ont pu semer que très peu de chose (1709). — Ordre des Élus aux prévôts de la maréchaussée d'empêcher les attroupements formés contre la traite des bleds et d'arrêter les auteurs des vols et des meurtres commis à cette occasion (1709). — Mandement de paiement de 30,000 livres pour l'achat de sacs de riz (1709). — Déclaration du Roi qui excepte la Province de Bourgogne des défenses portées par la déclaration du 27 avril précédent de percevoir aucuns droits sur les bleds et les farines (1709). — Marché pour le transport de Chalon dans l'Autunois, le Brionnais et le Charollais, des riz et légumes, achetés à Marseille pour être distribués aux communautés nécessiteuses. — Sursis accordé par les Élus à la levée des impositions dans ces communautés (1709). — Règlement du compte du sieur Barbier, chargé d'acheter le riz à Marseille. — Autorisation de vente de ces riz et légumes. — Compte de Cl. Prieur, receveur des fermes à Chalon, de la recette et de la dépense des légumes et riz conduits dans le Charollais (1710). — Compte rendu par M. Burgat, receveur des impositions à Chalon, des riz achetés par la Province et dont il était dépositaire (1712). — Pouvoir donné à M. de Montigny, trésorier des États, d'acheter des bleds à l'effet d'empêcher la disette dans la Province (1747). — État général des achats et ventes de bled faits dans cette circonstance par M. de Montigny (1747). — Paiement des bleds envoyés à Dijon cette même année par le contrôleur général des finances (1749). — Secours de 1,200 livres aux habitants de Nuits, victimes d'une inondation de la rivière du Muzin (1757). — Secours de 60,000 livres distribué par l'évêque de Dijon aux pauvres de cette ville à cause du prix excessif du bled (1770). — Allocation par les Élus d'une prime de 2 sols par sac de bled de 200 livres et par lieue qui seront voiturés dans l'intérieur de la Province (1770). — État général des communautés de la Province auxquelles il a été fait des distributions de riz. — Manière d'accommoder ce riz (1771). — Ordonnance pour le paiement de ce riz montant à 28,905 livres (1772). — Délibération des Élus portant qu'il sera imposé et distribué annuellement aux incendiés de la Province une somme de 12,000 livres conformément aux décrets des États de 1784 (1785). — Autre pour inviter les évêques à établir dans leurs diocèses respectifs des bureaux de secours pour les incendiés (1785). — États de répartition de ces secours de 1786 à 1790. — Secours de 6,326 livres accordé aux communautés du Châlonnais qui ont souffert de la grêle tombée le 13 juin 1786.

C. 3689. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

**1722-1790.** — Université de Dijon. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne l'établissement d'une Université de droit à Dijon (1722). — Édit du roi Louis XV portant établissement

dans la ville de Dijon, sur la demande des États de la Province, d'une Faculté de droit civil, canonique et français, composée de cinq professeurs (1722). — Bulle du pape Innocent XIII et lettres d'attache qui accorde aux étudiants dans ladite Université les mêmes privilèges qu'à ceux des autres Universités du royaume (1723). — Mémoire imprimé des Élus des États adressé au Roi pour réfuter les objections proposées par les Universités de Paris et de Besançon contre l'établissement de celle de Dijon. — Imprimé des édits et règlements pour l'Université de Dijon (1723). — Pièces qui établissent les privilèges des veuves et des agrégés des Universités. Imprimé (vers 1730). — Conventions avec les pères Jacobins de Dijon qui cèdent une partie de leurs bâtiments pour y installer l'Université (1725). — Délivrance des travaux d'appropriation des bâtiments (1725). — Renouvellement du bail en 1746, 1758, 1768, 1778, 1786. — Mandements pour le paiement à chaque semestre au receveur de l'Université d'une somme de 3,000 livres destinée au traitement des professeurs, agrégés et suppôts (1729-1790). — Mandement de 3,000 livres pour le mobilier de l'Université (1725).

C. 3690. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

**1740-1790.** — Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon. — Lettres patentes du roi Louis XV, qui approuve l'établissement de l'Académie fondée par M. Pouffier, doyen du Parlement (1740). — Arrêt du conseil d'État qui approuve l'acquisition faite par l'Académie d'un contrat de rente de 500 livres sur les gabelles (1769). — Délibération des Élus qui concourent pour une somme de 1,800 livres à l'établissement d'un cours de chimie professé par Guyton-Morveau, membre de l'Académie (1776). — Collection minéralogique de M. Bequet, maître de forges à Arc-en-Barrois, acquise pour le cabinet de l'Académie (1773). — Délibération qui porte cette subvention à 3,000 livres pour concourir à l'établissement de cours annuels publics et gratuits de chimie, de matière médicale et de botanique à l'Académie des sciences (1777). — État des revenus de l'Académie (1776). — Programme des prix de 1777-1778. — Dossier relatif à l'acquisition par l'Académie d'une maison voisine de son hôtel (1776-1785). — Encouragement de 1,200 livres voté par les États pour la gravure de la carte synoptique de botanique. — Paiement des allocations annuelles de 3 et 4,000 francs votées à l'Académie (1779-1790). — Délibération des Élus qui, outre les cours précédents, accorde encore une subvention pour l'ouverture d'un cours d'astronomie (1783). — Compte rendu par le directeur de l'Observatoire, de l'emploi des 14,000 livres allouées par les Élus pour son établissement sur la terrasse du Logis du Roi (1783). — Lettre de l'astronome anglais Herschell, accompagnant l'envoi d'un télescope (1789). — Dossier de la

dissension survenue entre Guyton de Morveau et les membres de l'Académie au sujet des cours créés par les États (1786). — Table imprimée des positions géographiques des villes de Bourgogne dressée par l'abbé Bertrand, membre de l'Académie.

C. 3691. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1780-1790.** — École de médecine. — Délibération des Élus qui prend au compte de la Province le cours d'anatomie professé gratuitement par le Dr Chaussier depuis l'année 1769 (1780). — Autre qui commet le même professeur pour des cours d'histoire naturelle et de physique expérimentale (1781). — Règlement donné par les Élus concernant le cours d'anatomie (1783). — Compte rendu par le professeur en 1784, 1786, 1790.

C. 3692. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1773-1790.** — Cours d'accouchements. — Délibération des Élus qui institue à Dijon un cours d'accouchements pour l'instruction des sages-femmes de ceux de la Province qui se livrent à cette pratique et nomme professeur à ce cours Énaux, maître en chirurgie (1773). — Autre qui ordonne l'ouverture de deux cours par année et alloue une somme de 36 livres aux élèves qui les suivront (1782). — Règlement du cours (1783). — Circulaire pour l'annonce des cours (1777). — Ordonnance qui nomme Hoin, chirurgien, adjoint au sieur Énaux (1780). — États annuels produits par le professeur des sages-femmes qui ont suivi les cours (1775-1790). — Dispositions nouvelles ajoutées au règlement de 1783 (1686).

C. 3693. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1767-1790.** — École de dessin, peinture et sculpture de Dijon. — Délibération des Élus qui, sur le décret des États du 22 juillet 1766, crée à Dijon une école de dessin, en donne le règlement et nomme M. Fr. Devosges, professeur, aux appointements de 1,800 livres (1767); — 2,400 livres en 1769; 3,600 livres en 1770. — Autre qui établit trois prix annuels pour les élèves et met l'école sous la protection du prince de Condé, gouverneur de la Province (1769). — Marché avec le graveur Duvivier pour la gravure des coins des médailles de prix (1770). — Autre qui nomme le maire de Dijon commissaire de surveillance de l'école, conjointement avec les secrétaires des États (1770). — Procès-verbaux des concours de l'école et distribution des prix (1770-1790). — Délibération des Élus pour l'établissement : 1° d'un prix extraordinaire pour les classes de peinture et de sculpture consistant en une pension de 600 livres, à Rome, pendant quatre ans; 2° d'un prix annuel pour la classe des ornements, égal aux prix des autres classes, et d'un second prix annuel pour chacune des trois

à Semur, auteur de plusieurs inventions (1784). — Délibération des Élus qui, en présence de l'ouvrage précédent, de celui sur la même question, la *Pustule maligne* et la *Morsure des animaux venimeux*, par les chirurgiens Énaux et Chaussier, soumis à son examen, rend les deux ouvrages à leurs auteurs pour en faire l'usage qu'ils aviseront bon (1785). — Acceptations de l'épître dédicatoire du dernier de ces ouvrages (1785); — et de celui du D<sup>r</sup> Maret ayant pour titre: *Précis de matière médicale* (1785). — Souscription pour deux exemplaires à la Nouvelle Topographie de la France, par Robert de Hesselin (1786). — Institution de M. Durande, docteur en médecine, en qualité de médecin des États (1787). — Refus des Élus d'acquiescer les manuscrits sur le Domaine du Roi, de M. Gelot, ancien Procureur du Roi au Bureau des finances de Dijon (1788). — Commission donnée à M. Varenne, ancien secrétaire des États, d'acheter pour la Province les ouvrages les plus importants concernant le droit public, l'histoire et l'administration du royaume et des provinces qui le composent (1788). — Autre au secrétaire des États Roussetot de visiter le cabinet d'histoire naturelle de Dom Millière, bénédictin de Dijon, et d'examiner les propositions faites de le vendre à la Province (1789). — Remerciements faits à l'ancien secrétaire Varennes des livres rares sur la Bourgogne qu'il a offerts aux États (1789).

C. 3695. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1460-1790.** — Agriculture, police, chasse, regains, apiculture, expériences, économie rurale, défrichements, prix d'agriculture, échenillage, mésons, etc. — Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, rendue sur la requête des États portant défense de chasser les pigeons (1460). — Autre de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, qui défend d'introduire les bestiaux dans les prés nouvellement fauchés (1524). — Arrêt du Parlement, rendu sur la requête des États, faisant défense de vendre les bleds en vert (1573). — Autre qui oblige les communautés à nommer des messieurs pour la garde des récoltes. Proclamat (1660). — Autres qui prescrivent la mise en regain d'une certaine quantité de prairies (1676, 1685, 1716, 1714, 1751). — Achat de ruches modèles par M. Varenne de Beost, secrétaire des États (1758). — Encouragement au sieur Vaudrey, procureur à la Chambre des Comptes, pour diverses expériences sur l'agriculture (1760). — Autorisation à Varenne de Beost, secrétaire des États, de constituer un bureau économique, composé de différentes personnes de la Province, chargé de correspondre avec la Chambre des Élus pour toutes les questions intéressant l'agriculture (1761). — Gratification de 200 livres à Cl. Terrier, laboureur à Ouroux, pour l'engager à continuer ses expériences sur la culture du bled (1761). — Arrêt du Conseil

d'État qui accorde des exemptions à ceux qui défricheront des terres incultes (1764). — Délibérations des Élus relatives aux distributions des prix institués en 1767 aux communautés qui auront récolté le plus beau bled (1768-1769). — Nomination des commissaires à cet effet. — Édit du roi Louis XV concernant la clôture des héritages (1770). — Paiement de l'échenillage des arbres des grandes routes (1773). — Déclaration du Roi concernant les mésons (1773). — Impression de l'édit du mois de janvier 1774 sur le partage des communaux en Bourgogne et de l'arrêt du Parlement rendu en 1786 pour la destruction des chenilles et cassé par un arrêt du Conseil. — Instructions sur la culture des turneps et sur les moyens de suppléer à la disette des fourrages (1785).

C. 3696. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 96 pièces, papier.

**1684-1769.** — Agriculture, haras. — Mandement des Élus pour le paiement des 6,000 livres imposées par les États en 1682 pour l'établissement des haras (1684). — Cette somme est portée à 13,000 livres en 1685. — Déclaration (imprimée) du Roi portant confirmation des privilèges attribués aux gardes des étalons des haras (1709). — Règlement du Roi et instructions touchant l'administration des haras. Imprimé (1717). — Mandement de la somme de 4,000 livres pour les gages annuels de M. de la Barre, inspecteur des haras de la Province (1718); — de celle de 10,000 livres pour l'entretien de ce haras (1718); — réduite à 6,666 livres 13 sols 4 deniers en 1722. — Ordonnance des Élus portant qu'à l'avenir, et dans le but de faire cesser les abus, les gardes-étalons institués régulièrement jouiront seuls des privilèges attribués à leur charge (1751). — Commissions pour la reconnaissance des étalons envoyés par le Roi (1759). — Dépêche du prince de Condé au sujet de ces étalons (1764). — Avis du ministre Bertin de la résolution prise par le Roi de leur confier les détails de l'administration des haras (1766). — Dépêche du prince de Condé qui presse les Élus de se pourvoir d'étalons et de confier le service du haras au sieur Prinstet (1766). — Commission d'inspecteur donnée au sieur Prinstet (1766). — Formule de l'acte de société permis par l'arrêt du Conseil aux gardes-étalons de la Province (1766). — Instruction pour l'inspecteur des haras et les gardes-étalons. — Arrêt du Conseil qui délègue aux États et aux Élus de Bourgogne l'administration des haras de la Province (1766). — Délibération qui accorde des prix aux propriétaires des juments du Charollais et du Brionnais (1767-1768). — Compte rendu par les Élus au ministre Bertin. — Réponse du ministre (1767). — Instruction aux propriétaires des juments sur le choix, l'entretien et la conservation des juments et la façon d'élever les poulains. — Minute de l'acte de société des gardes-étalons. Commission de garde-étalon. — Délibération concernant leurs



privileges. — Etablissement de deux prix en faveur des propriétaires des deux plus beaux poulains de la Province. — Avis donné par le ministre Bertin de la mission donnée à M. de Drancy de visiter les étalons fournis par le sieur Jacob Rendu, marchand à Lyon (1768). — Etat de la distribution de ces chevaux. — Règlement concernant les haras (1769).

C. 3697. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

**1770-1780.** — Haras. — Mandement de 4,160 livres aux gardes-étalons de la Province à raison de 80 livres par étalon. — Délibération concernant leurs privilèges par rapport à la taille et aux appointements (1770). — Félicitations du ministre Bertin sur les améliorations apportées au service. — Délibération qui porte à 250 livres les gages des gardes-étalons. — Autre portant qu'au moment de la remise du service aux États, en 1766, il n'existait qu'un seul étalon royal dans le haras de la Province (1771). — Signalement des étalons du Holstein et du Guiberland (Normandie) achetés par la Province (1772). — Délibération qui fixe le traitement de l'inspecteur Prinstet à 3,000 livres et 3,000 de frais de voyage (1772). — Nomination de M. Duruisseau inspecteur des haras, aux appointements de 2,000 livres et 1,000 de supplément. Il avait été présenté par le prince de Condé (1775). — Commission donnée au secrétaire Rousselot et au trésorier général Chartraire pour veiller à l'exécution des règlements sur le haras (1775). — Règlement sur l'administration et la régie des haras (1776). — Mémoire sur les haras envoyé au ministre Bertin. — Injonction aux gardes-étalons de soumettre à la visite de l'inspecteur les chevaux qu'ils se procureront pour la monte (1777). — Délibération pour l'établissement d'un haras de la Province dans le lieu qui sera reconnu le plus convenable. — La ferme de M. Vaillant de Meixmoron à Diénay est choisie à titre d'essai. — Suppression de la société des gardes-étalons et institution de nouveaux gardes-étalons (1779). — Devis de la construction d'un hangar pour le service du haras à Diénay (1780).

C. 3698. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

**1781-1786.** — Haras. — Construction d'un hangar et d'une écurie pour le haras de Diénay. — Etablissement de 60 prix de 100 livres chacun, en faveur des propriétaires des plus beaux poulains ou poulaches, âgés de deux ans. — Distribution de l'argent appartenant aux sociétés de gardes-étalons. — Compte de cette société (1781). — Compte rendu du service des haras par l'inspecteur (1781-1786). — Son traitement est porté à 6,000 livres, y compris les gratifications. — Celui de Prieur, directeur du haras de Diénay, est fixé à 4,800 livres. — Construction de hangars et d'une infirmerie à ce haras (1782). — Amodiation de 20 soitures de pré

à joindre à celles précédemment louées pour le haras. — Distribution des prix aux propriétaires des plus beaux poulains ou poulaches. — Distribution des produits du haras (1783). — Amodiation de la ferme de Diénay par la Province. — Département des six gardes-haras de la Province. — Constructions dans les trois écuries du haras de Diénay. — Etat des étalons, juments et poulains du haras (1785). — Mandement de 2,100 livres pour le traitement des gardes-étalons, à raison de 250 livres chacun. — États de situation du personnel du haras de Diénay, des animaux qu'il renferme, des gardes-étalons (1785-1786).

C. 3699. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

**1787-1790.** — Haras. — Paiement des habillements des palefreniers du haras de Diénay; — des gardes-haras et de leur traitement. — Délibération qui supprime le privilège des gardes-étalons d'être imposés d'office à moitié de la taille et leur accorde par forme d'indemnité une gratification de 80 livres. — Réduction à 30 prix des 60 accordés aux propriétaires des plus beaux poulains ou poulaches. — Règlement sur le placement ou la vente des produits du haras (1787-1788). — Fixation à trois du nombre des gardes-haras et circonscription de leur service. — Règlement pour la monte des étalons coureurs. — États de situation du service des haras (1787). — Paiement des fourrages fournis au haras. — Vente des étalons, des bœufs et des brebis du haras de Diénay. — Compte rendu de l'inspecteur (1788). Nomination du sieur Cochetel, porte-étendard retraité du régiment de cavalerie d'Artois, au poste de directeur du haras de Diénay. — Procès-verbal de son installation et de la remise du service; — de reconnaissance d'étalons achetés. — Compte de l'inspecteur général (1787-1790).

C. 3700. (Registre.) — In-folio, 647 feuillets, papier.

**1764-1774.** — Haras. — Registre d'enregistrement des délibérations et actes relatifs à l'administration des haras de la Province; fol. 1. art. 7, des cahiers des États par lequel ils demandent que l'administration des haras leur soit confiée. — Mémoire à l'appui de cette demande (1764). — Fol. 9. Lettre du ministre Bertin aux Élus pour leur faire pressentir le succès de cette demande. — Avis donné au prince de Condé. Réponse du prince, il recommande le choix de Prinstet comme inspecteur. — Fol. 14. Marché passé avec Jacob Rendu, marchand de chevaux à Lyon, pour la fourniture de 8 étalons. — Fol. 15. Arrêt du Conseil qui accorde aux États de Bourgogne l'administration des haras de la Province. — Fol. 20. Brevet du Roi qui nomme Prinstet inspecteur des haras de la Province. — Fol. 20. — Sa réception. — Fol. 30. Instructions pour son service; — pour celui des gardes-haras;

— fol. 42, 50, pour celui des gardes-étalons. — Fol. 70, 75. Avis pour le recensement des juments dans le Charollais, le Brionnais et la Province. — Fol. 72. Instructions données à M. de Goussainville, inspecteur général des haras. — Fol. 77. Envoi de deux élèves à l'école vétérinaire (1766). — Fol. 103. Commissions de gardes-étalons. — Fol. 107. Signalement et placement des étalons danois distribués dans le Charollais et le Brionnais. — Fol. 110. Règlement du travail et des opérations de l'inspecteur. — Fol. 131. Délibération qui accorde des prix aux propriétaires des juments dans le Charollais et le Brionnais. — Fol. 136. Avis donné par l'Intendant de la création de l'école vétérinaire d'Alfort. — Fol. 139. Règlement pour la tenue de la comptabilité de l'administration des haras (1767). — Fol. 158. Instructions aux propriétaires des juments sur leur choix, leur entretien et leur conservation et sur la manière d'élever les poulains. — Fol. 187. Formule de la commission de garde-étalon associé. — Fol. 189. Règlement contenant les privilèges et les obligations des propriétaires des juments de la Province. — Fol. 193. Établissement de deux prix de 50 fr. chacun en faveur des propriétaires des plus beaux poulains de trois ans issus des étalons de la Province. — Fol. 198. Privilèges des gardes-étalons réunis en société. — Fol. 210. Établissement d'un garde-haras dans les bailliages réunis de Dijon, Auxonne et Nuits (1768). — Liste des gardes-étalons sociétaires. — Fol. 286. Règlement pour l'administration des haras. — Fol. 294. Délibération qui fixe à 4 le nombre des élèves entretenus par la Province à l'école d'Alfort (1769). — Fol. 496. Mandement de paiement des appointements des gardes-étalons de la Province (1771). — Fol. 487. Signalement et placement des étalons guiberlandais et du Holstein achetés par la Province. — Fol. 493. Arrêt du Conseil qui autorise les élèves de la Province aux écoles vétérinaires de Paris et de Lyon d'exercer librement leur art et de jouir des privilèges qui y sont attachés (1772). — Fol. 556. Délibération concernant le service des gardes-étalons (1773).

C. 3701. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

**1775-1784.** — Haras. — Registre d'enregistrement des délibérations et actes relatifs à l'administration. — Fol. 3. Réduction du traitement de l'inspecteur à 2,000 livres et 1,000 livres de gratification. — Fol. 5, 39. Nomination de M. Duruisseau comme inspecteur sur la recommandation du prince de Condé. — Fol. 22. Procès-verbaux de réforme et vente d'étalons (1775). — Fol. 47. Règlement sur l'administration et la régie des haras. — Fol. 65. Envoi à M. Bertin, ministre, d'un mémoire sur les haras de la Province et les sociétés de gardes-étalons. — Fol. 80, 96. Projets pour la réorganisation du service (1776). — Fol. 84. Mémoires des Élus sur la nécessité de maintenir puis de suppri-

mer les gardes-étalons ; de réduire le privilège des gardes et de permettre à tous fermiers ou propriétaires de se fournir d'étalons à leur choix. — Fol. 102. — Fourniture aux gardes-haras d'un habit d'uniforme de l'école royale vétérinaire. — Circonscription du service des cinq gardes-haras (1777). — Fol. 144. Délibération pour l'établissement d'un haras dans la localité la plus convenable. — Fol. 147. Choix de la ferme de M. Vaillant de Meixmoron, à Diénay. — Fol. 149. Suppression et réorganisation des gardes-étalons. — Fol. 150. Envoi de l'inspecteur en Normandie pour y acheter des étalons (1779). — Fol. 160. Devis de la construction d'un hangar au haras de Diénay. — Fol. 164. Amodiation de prés pour ce haras (1780). — Fol. 176. Devis pour la construction d'une écurie et d'un hangar au haras de Diénay. — Fol. 181. Remboursement des fonds appartenant aux sociétés de gardes-étalons supprimés. — Fol. 185. Établissement de 60 prix de 100 fr. chacun aux propriétaires des plus beaux poulains âgés de deux ans (1781). — Fol. 208. Construction d'une infirmerie et de trois hangars à Diénay. — Fol. 211. Demande au Directeur général des haras d'un des étalons arabes achetés par le Roi (1782). — Fol. 230. État de la distribution des 60 prix de 100 livres (1783). — Fol. 237. Idem pour 1784. — Fol. 241. Délibération portant qu'il sera fait don de la pouliche l'Écosaise au prince de Condé. — Fol. 244. Compte de la dépense extraordinaire du haras de Diénay. Il y avait 40 chevaux et 8 palefreniers. Livrée bleue et rouge de ces derniers. — Fol. 239. Frais de transport de l'étalon arabe Le Bédouin, amené de Metz au haras de Diénay. — Fol. 270. Compte de l'inspecteur du haras (1784).

C. 3702. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets, papier.

**1785-1790.** — Haras. — Registre d'enregistrement des délibérations et actes relatifs à l'administration. — Fol. 5, 16. Distributions des 60 prix aux propriétaires des plus beaux poulains. — Fol. 7. Nouvelle circonscription des gardes-haras. — Fol. 23. Entretien de deux élèves à l'école vétérinaire. — Fol. 27. Réamodiation de la ferme de Diénay où est installé le haras provincial. — Fol. 36. Acquisition, moyennant 4,000 livres, de M. du Cayla, d'un étalon anglo-normand (1785). — Fol. 45. Le haras compte 49 chevaux. — Fol. 57. Compte rendu de l'inspecteur. — Fol. 71. Circonscription des 60 arrondissements de communautés pour les prix à distribuer aux propriétaires des plus beaux poulains ou pouliches (1786). — Fol. 86. Procès-verbal de la distribution de ces prix. — Fol. 103. Délibération portant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1788 on cessera l'exploitation de la ferme de Diénay. — Fol. 112. Nouveau règlement pour l'admission des élèves de la Province à l'école de Lyon. — Fol. 117. Autre sur le placement et la vente des produits du haras de Diénay. — Fol. 123. Réduc-

60 à 30 du nombre des prix décernés pour l'élève du — Fol. 127. Fixation à 3 du nombre des gardes-haras mination de leur circonscription. — Fol. 130, 141. la ferme de M. de Meixmoron, à Diénay (1787). — Fol. site du domaine. — Fol. 178. Compte de l'inspecteur. 190. Vente générale des chevaux, bœufs et moutons s de Diénay (1788). — Fol. 216. Distribution des prix propriétaires des plus beaux poulains ou pouliches. — 3. Brevet d'artiste vétérinaire décerné par le Roi au ousseau. — Fol. 225. Répartition de 15 béliers d'Es- lans la Province. — Fol. 227. Institution du sieur Cro- comme directeur du haras de Diénay. — Remise du . — Fol. 245. Visite des réparations à faire aux bâti- — Fol. 250. Procès-verbal de reconnaissance des éta- la Province (1789). — Fol. 288. Mémoire des dépenses habille- ment et la livrée des palefreniers, bergers et bou- a haras. — Fol. 298. Les appointements du directeur s sont fixés à 800 livres. — Fol. 303. Compte de l'ins-

C. 3703. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

**5-1787.** — Haras. — Registre d'inscription du place- es étalons de la Province chez les particuliers. Fol. 1. rageux, fils d'Automédon et de Bonne, né au haras de le 10 avril 1782, bai marron, placé chez Pierre San- fermier et garde-étalon à Varanges. — Fol. 8. Le Do- du Centaure et de Solide, né au haras, le 4 mai 1783, ise, placé chez N. Chaignet, garde-étalon à Turcey, etc.

C. 3704. (Registre.) — In-folio, 354<sup>e</sup> feuillets, papier.

**7-1788.** — Haras. — Comptes rendus par le Trésor- éral de la Province de la dépense des haras. — En ecette, 24,800 livres; dépense, 20,092 livres 7 sols 10 . — Fol. 159. En 1777, recette, 30,000 livres; dépense, livres 3 sols 7 deniers. — Fol. 337. En 1788, recette, livres; dépense, 92,718 livres 9 sols 2 deniers.

C. 3705. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

**7-1788.** — Haras. — Comptes par états au vrai ren- a Chambre des Comptes par le Trésorier général de la ce, de la dépense des haras. Ces comptes sont sembla- ix précédents.

C. 3706. (Liasse.) — 81 feuillets, papier.

**5-1789.** — Bêtes à laine. — Instruction sur le par- s bêtes à laine. — Délibération qui ordonne l'achat en lon d'un troupeau de bêtes à laine de la plus belle pour l'installer à Diénay et y former une école de ber- (1785). — Compte des frais d'achat et de conduite des

béliers et brebis acquis par le sieur Personne et montant à la somme de 21,347 livres. (1785). — Les béliers sont acquis au prix variant de 11 à 24 livres la tête, et les brebis de 11 à 12 livres. — Distribution des béliers et brebis acquis au compte des souscripteurs en même temps que ceux de la Pro- vince. Le nombre total monte à 237 béliers et 824 brebis. — Devis de la construction d'une bergerie à Diénay, suivant les instructions de M. Daubenton, professeur au Collège royal de France à Paris (1786 et 1787). — Lettre de l'Intendant du Dau- phiné sur le parage des troupeaux dans les montagnes de ce pays. — Délibération des Élus qui ordonnent la vente de 40 béliers, des 50 de la bergerie de Diénay aux propriétaires et fermiers bourguignons qui tiendront des troupeaux sépa- rés avec défense de les vendre à d'autres que des propriétaires bourguignons; — qui maintiennent un seul berger pour le troupeau de Diénay (1787). — Compte de la vente des bêtes à laine du Roussillon faite à Semur. — Lettre de Daubenton sur le moyen de reconnaître les laines et l'achat des États du Roussillon. — Compte de la dépense du sieur Personne en- voyé en Roussillon pour acheter 1,200 bêtes à laine, 30 bêtes à cornes. — Compte de la dépense du troupeau conservé à Diénay. — Frais de l'habillement du berger en livrée bleue et rouge, avec boutons aux armes de la Province et chapeau galonné. Il avait 150 livres de gages (1788). — Vente des laines et des bêtes à laine du troupeau de la Province. — Remerciements à M. d'Angevilliers, gouverneur de Ram- bouillet, des béliers et brebis mérinos envoyés à la Province. — Distribution de ces animaux aux propriétaires du duché. (1789).

C. 3707. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1782-1790.** — Bêtes à cornes. — Vente de deux bœufs du haras de Diénay (1782). — Marché pour l'acquisition de dix vaches pleines et de 5 taureaux de Suisse pour le haras de Diénay (1788). — Ces 5 taureaux et 9 vaches sont payé 4,400 livres.

C. 3708. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 54 pièces, papier.

**1767-1790.** — Vétérinaires. — Réponse des Élus à l'avis donné par l'Intendant de l'ouverture de l'école vétérinaire d'Alfort (1767). — Envoi du sieur Magdelenat à cette école, pendant trois ans, à raison de 300 livres par an. — Avis donné par le ministre Bertin de la nécessité d'augmenter la pension (1769). — Délibération qui astreint les élèves envoyés par la Province à l'école d'Alfort, de fournir un cautionnement de 1,200 livres, comme sûreté de leur établissement dans le Duché (1770). — Délibération qui nomme plusieurs jeunes gens élèves de la Province à l'école vétérinaire; — qui réduit

à deux le nombre des élèves (1779) ; qui détermine les conditions d'acceptation des élèves sortis de l'école (1787-1790).

C. 3709. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1714-1790.** — Épizooties. — Injonction aux communautés de la Province d'envoyer l'état des bœufs et vaches qui ont succombé à la mortalité (1714) ; — au sieur Brade, élève de l'école vétérinaire et garde-haras de se transporter entre Auxerre et Saint-Florentin pour traiter les bestiaux des communautés environnantes atteintes d'épizootie (1770). — Paiement de médicaments pour combattre des épizooties à Nuits-sous-Ravières, Plombières (1773). — Délibération des Élus portant qu'à l'avenir les médicaments employés pour le service des épizooties ne seront plus payés par la Province ; prescrit les formalités que rempliront les communautés pour demander un artiste vétérinaire et celles que les artistes seront obligés de remplir lorsqu'ils seront envoyés pour cause d'épizootie. Imprimé. — Essai sur les maladies contagieuses du bétail avec les moyens de les prévenir et d'y remédier par le frère François, hermite de Saint-Jean de Soussey-en-Auxois. Imprimé (1782). — Rapports sur les épizooties de Magny-sur-Tille, Izier, Trouhaut, Léry, Braux, Pouillenay, Saint-Germain-la-Feuille, Fontaine-Française, Darcey, Pontailler, Savigny-sous-Beaune, Crepey, Bligny-sur-Ouche, Savigny-sous-Beaune, Flavignerot, Heuilley, Champd'oiseau, Écheveronne, Changey, Saussey, Thomirey, Bouze, Pasques, Grosbois-en-Montagne, Meilly, Maconge, Mirebeau, Tanay, Lays, Fretterans, Plombières, Etrigny, Pluvault, Chassey, Mussy-la-Fosse, Grignon, Puits (1782-1786). — Gratification de 150 livres au frère François, hermite. — Rapport sur les épizooties de Bessey-la-Cour, Saint-Ambreuil, Cessey-sur-Tille, Lux, Fussey, Saulx-le-Duc, Avosne, Agey, Larrey, Villey-sur-Tille.

C. 3710. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

**1562-1790.** — Louveterie. — Arrêt du Conseil, qui, sur les plaintes formées par les États de Bourgogne, des exactions et pilleries des louvetiers et chasseurs de loups, révoque toutes les commissions de ces officiers (1562). — Arrêt du Parlement de Dijon, qui, sur les plaintes des exactions commises par les louvetiers, ordonne à ces officiers de déposer leurs commissions au greffe, avec défense d'exercer avant d'y avoir satisfait (1615). — Injonction au grand louvetier et à ses gardes de chasser les loups qui exercent de grands ravages aux environs de Citeaux et d'Argilly. — Délibération des Élus, qui, émus des ravages commis par les loups « serviers » et autres, accorde une prime de 20 livres par tête de loup « servier » et de 10 pour les loups ordinaires (1653). — Autre pour le paiement de ces primes (1653). — Autre qui ordonne aux

seigneurs d'organiser des battues à l'effet de détruire des loups qui attaquent les personnes et les troupeaux (1711-1718-1732). — Décret des États qui accorde une prime de 5 livres par tête de loup ou louve et 50 sols par louveteau (1718). — Arrêt du Parlement qui autorise les communautés à faire des battues pour détruire les loups et autres bêtes féroces (1723). — Ordonnances des Élus pour le remboursement aux receveurs des bailliages des primes payées pour les loups (1728-1790). — Délibération des Élus qui porte la prime de 5 à 10 livres (1745) ; — qui fixe les formalités à remplir pour le paiement des primes (1771). — Gratification de 100 livres à F. Chatelet, laboureur à Montcoy, pour avoir tué un loup enragé (1787).

C. 3711. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1733-1776.** — Pépinières. — Pépinière de Dijon. Acte d'acquisition par les Élus, de trois journaux de terre sur le finage de Dijon, près de la grande route de Paris, à l'effet d'y établir une pépinière (1733). — Visite et reconnaissance des travaux faits à la pépinière (1736). — Marché passé avec Ph. Bacot, jardinier, pour l'entretien de la pépinière (1737). — États dressés chaque année des arbres fruitiers, pommiers, pruniers, poiriers, cerisiers, pêchers, abricotiers, néliers, noyers ; des arbres d'ornement, ormes, tilleuls, marronniers, muriers blancs, distribués au particuliers qui en ont fait la demande. Le nombre des arbres varie de 1,000 à 2,400. — Devis des travaux de réparations aux murs de clôture et à la maison d'habitation (1743). — Remplacement de Philippe par son fils (1759). — Délibération concernant les formalités à observer par les personnes qui demandent des arbres des pépinières. — Délivrance des constructions et réparations à faire à la pépinière (1767). — Délibération des Élus portant suppression des pépinières de Dijon et de Chalon (1774). — Procès-verbal d'estimation de la pépinière et des bâtiments à 5,960 livres. Plan annexé (1775). — Procès-verbal d'aliénation aux sieurs Tiffet et Louis Boutet, directeurs des domaines, pour 8,100 livres (1776).

C. 3712. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1733-1776.** — Pépinières. — Pépinière d'Auxonne. — Pouvoir donné par les Élus à M. Suremain de Flammerans, receveur des impositions du bailliage d'Auxonne, d'acquérir un terrain de trois journaux près de cette ville pour y établir une pépinière (1733). — Marché passé avec les jardiniers Pelissier et Modot pour l'entretien de cette pépinière (1735-1737). — Défense de pacager dans la pépinière (1736). — Ouverture d'un fossé d'assainissement (1736). — États de distribution dressés chaque année des arbres demandés par les particuliers : pommiers, poiriers, coignassiers, pruniers,

amandiers, abricotiers, pêcheurs, cerisiers, néfliers, noyers ; marronniers francs non entés, châtaigniers. A partir de 1745, on y joint les arbres d'ornement ou de service : mûriers blancs, marronniers d'Inde, ormes, tilleuls, sapins, peupliers d'Italie. — Construction du mur de clôture de la pépinière (1743). — Délibération des Élus portant suppression des pépinières d'Auxonne et de Montbard. — Visite et reconnaissance de la pépinière estimée 2,812 livres (1775). — Aliénation à M. Martin d'Oisilly pour la somme de 5,000 livres.

C. 3713. (Liasse.) — 53 feuillets, papier ; 1 plan.

**1736-1776.** — Pépinière de Montbard. — Délibération des Élus qui acceptent la proposition contenue dans une lettre jointe de Buffon, de leur céder un clos de cinq journaux pour y installer leur pépinière (1736). — Acquisition d'une maison pour le jardinier (1738). — État dressé par Buffon des réparations et améliorations à faire dans la pépinière (1739). — États annuels de distributions des arbres de la Pépinière aux particuliers en ayant fait la demande. Ces arbres, d'abord en partie fruitiers, en partie de service, deviennent exclusivement d'agrément ou de service à partir de 1753. — Procès-verbaux de visite, reconnaissance de la pépinière, avec plan d'aliénation à M. Moussière, moyennant la somme de 10,000 livres.

C. 3714. (Liasse.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

**1741-1776.** — Pépinières. — Pépinière de Chalon. — Pouvoir donné par les Élus à M. Gauthier, maire de Chalon, d'acquérir du sieur Oudard une maison et terrain pour y établir une pépinière (1741). — États annuels de distribution des arbres fruitiers, pommiers, poiriers, cognassiers, pruniers, abricotiers, néfliers, mûriers, des arbres de service ou d'agrément, azéroliers, peupliers, frênes, noyers de Virginie, ormes. — Délivrance des ouvrages de réparations à la pépinière (1745, 1751, 1761, 1767) ; — survivance de la place de jardinier accordée au sieur Oudard fils (1773). — Procès-verbaux d'estimation et de vente de cette pépinière faite au sieur Moussière, secrétaire du Roi, pour la somme de 7,000 livres (1776).

C. 3715. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 155 pièces, papier.

**1742-1790.** — Pépinières. — Pépinières de mûriers blancs de Dijon. — Mémoire de Buffon sur une plantation de mûriers blancs établie par lui près la pépinière de la Province, à Montbard. Plan de cette pépinière. — Commission donnée à l'élu Richard de Ruffey de visiter cette plantation (1742). — Bail de plusieurs pièces de terre situées derrière Côteaux et rue des Moulins, à Dijon, passé pour 9 ans à la province de Bourgogne, pour y établir une pépinière de mûriers blancs. — Convention passée avec Louis Auffan et Pierre

Auffan, jardiniers à Nîmes pour la plantation et la culture de ces mûriers (1755-1762). — Devis de la construction d'une serre (1755). — États annuels de la distribution des mûriers blancs aux particuliers qui en ont fait la demande. En 1760 figurent MM. de Fleutelot de Chasan, Berbis de Corcelles, Lebelin d'Urcy, de Joncy, de Ganay, de Tavano, de Vienne, de Brossés, Rigoley de la Marche, etc. La dernière distribution gratuite en 1787, comprenant 400 pieds greffés, 3,600 à haute tige, 4,000 nains, 4,000 pourette et 20 onces de graines a été faite à 31 personnes. — Délivrance de la construction d'un logement de jardinier (1761). — Arrêt du Parlement qui casse une ordonnance de police des Élus concernant la pépinière. (imprimé). — Ordonnance de la mairie de Dijon faisant défense de pénétrer et d'introduire le bétail dans la pépinière (imprimé). — Devis et délivrances des réparations à faire à la clôture et aux bâtiments de la pépinière (1763, 1765, 1778, 1782, 1785). — Mémoire de Bourceret, contrôleur des octrois à Chalon, sur un projet d'établir dans cette ville une plantation de mûriers, une magnanerie et une filature (1775). — Ordonnance des Élus portant règlement pour la direction de la pépinière et la distribution de la graine et des plants (1783). — Procès-verbal de reconnaissance de l'état de la pépinière. — Compte rendu par Chaussier, directeur. — Délibération qui fixe la quantité de mûriers qui seront distribués annuellement et les formalités exigées pour y avoir part ; — qui statue sur les gages et le travail du jardinier. — Lettres patentes du roi Louis XVI, qui autorise les États à acquérir les terrains nécessaires pour l'agrandissement de leur pépinière. — Avis sur la manière de transplanter les mûriers blancs, suivi d'une instruction sur la manière de semer la graine de mûrier. Imprimé par ordre des Élus (1786). — Ordre de tenir un registre d'inscription de tout ce qui concerne la pépinière (1787). — Délibération des Élus qui supprime toute distribution gratuite de pieds de mûriers et en fixe désormais le prix ; — qui ordonne la plantation dans la pépinière, d'un canton d'arbres destinés aux routes (1788). — Mémoire du sieur Bizouard sur l'utilité de cette pépinière pour la plantation des routes (1790). — Compte rendu par Chaussier, directeur de la pépinière (1790).

C. 3716. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

**1759-1787.** — Pépinières. — Pépinières de mûriers. Registre contenant le relevé de tous les mûriers qui ont été distribués par la Province depuis 1759 et en conséquence de la délibération du 14 février 1786.

C. 3717. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1576-1590.** — Commerce. — Arrêt du Parlement de Dijon qui défend les enharrements de bled et de vin sous peine de punition corporelle (1576-1587). — Autre qui accorde aux

magistrats de Lyon l'autorisation de transporter sur la rivière de Saône les grains par eux achetés en Champagne et en Bassigny, mais leur défend d'en acheter en Bourgogne (1586). — Ordonnance du duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, qui autorise la traite des grains (1633). — Arrêt du Conseil qui défend aux magistrats de Lyon d'arrêter plus de trois jours les bateaux de bleds des marchands de Bourgogne, afin d'en acheter s'ils en manquent, et permet à ces derniers de trafiquer librement en Provence, en Languedoc et dans tous les pays (1636-1666-1695). — Ordonnance du duc d'Épernon qui défend la traite des blés de Franche-Comté (1656); — de Louis de Bourbon, prince de Condé, qui défend puis autorise la traite des grains du duché (1660-1663). — Arrêt du Conseil qui autorise la traite des grains de Bourgogne (1672-1676). — Procès au Conseil fait par les Élus aux magistrats de Metz qui avaient défendu tout commerce de vin avec la Bourgogne (1697). — Requête du syndic des États à l'Intendant, afin d'empêcher la traite des grains de la Province (1699). — Mémoire imprimé sur le commerce de la France et des colonies. — Arrêt du Conseil portant défense de transvaser les vins de Languedoc ou du Dauphiné dans des futailles de Bourgogne (1729). — Autorisation aux marchands d'Auxonne d'occuper les lices du pont lors du chargement de leurs denrées dans les bateaux (1775). — Arrêt du Conseil qui maintient l'Intendant en possession du droit de connaître de toutes contestations en matière de l'inspection des boucheries, de l'amidon, de la marque des cuirs, etc. (1776). — Compte rendu de M. de Montigny, trésorier-général, sur le commerce des vins. — Autre sur le commerce et l'industrie en Bourgogne (1782). — Mémoires sur la nécessité de créer une charge de député du commerce de la Province à Paris (1785); — sur les facilités à donner au commerce pour l'usage du canal du Charollais. — Enregistrement des décrets rendus par l'Assemblée nationale sur la liberté de commerce et la franchise des foires.

C. 3718. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 90 pièces, papier.

**1667-1769.** — Filatures, manufactures d'étoffes. — Contrat passé par le comte de Chamilly, Élu de Bourgogne, avec la compagnie de la ferme générale pour, moyennant la somme de 40,000 livres, établir 200 métiers pour la fabrication des serges dites de Londres, dans les villes et bourgs de la Province qui seront désignés par le contrôleur général Colbert (1667). — Procès-verbal de la conférence tenue chez le prince de Condé entre Colbert et les Élus, au sujet de l'établissement de ces métiers; de tissages de toile fine, de martingots, de fabrique de bas. — Lettres closes du roi Louis XIV qui mandent aux Élus l'envoi du sieur Camuset pour établir des manufactures de bas d'estame au tricot à Autun et à

Arnay-le-Duc et leur enjoignent de lui donner toutes facilités pour accomplir sa mission (1671). — Certificats de la maîtrise d'Auxerre, de Noyers et d'Autun et du bailli de Seignelay, constatant que la manufacture de serges façon d'Angleterre d'Auxonne occupe 60 métiers, celle de Seignelay 54, celle de Noyers 20, celle d'Autun 50 (1671-1672). — Contrat passé par les Élus avec le sieur Chapponel pour l'établissement dans le comté d'Auxerre de 20 métiers de toile fine (1671). — Lettre de Colbert à l'évêque d'Autun pour faire payer les 6,000 livres dues au sieur Camuset, entrepreneur des manufactures d'Autun et d'Arnay. — Procès-verbaux de visite de ces manufactures. — Gratifications accordées par les Élus aux ouvriers étrangers qui se marieront ou feront des apprentis dans le pays (1672). — Procès-verbaux de visite des plantations de lin dans l'Auxerrois (1672-1674). — Encouragements accordés par les Élus aux entrepreneurs de la manufacture royale de Seignelay (1755-1768); — de couvertures de laine à Dijon (1756); — de bas de soie à Dijon (1761-1768); — d'indiennes à Arc-en-Barrois (1761-1769); de mousselines de coton, de filatures de lin et de coton à Dijon (1763); — d'une filature de coton à Avallon (1764); — d'une manufacture de serges et petites étoffes à Dijon (1766-1769); — d'une filature de coton à Auxerre (1766); — d'une manufacture de bonnets à Bar-sur-Seine (1768); — d'une autre à Saulieu (1769). — Mémoire imprimé sur la filature. Mémoire sur un projet de manufacture d'étoffes de soie à Avallon. — Traité des Élus avec le sieur Desfossés pour l'établissement d'une manufacture de mousseline et de tissus de coton en l'Île, à Dijon (1763). — Traité de société pour cette manufacture (1764). — Établissement de prix à décerner aux meilleures fileuses des filatures de la Province et distribution de ces prix (1765-1767). — Délibération des Élus qui établit des prix d'agriculture et de filature et établit un fonds d'encouragement pour les manufacturiers (1767).

C. 3719. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

**1770-1790.** — Filatures, manufactures d'étoffes. — Encouragements accordés aux entrepreneurs de la manufacture d'indiennes de Dijon (1770-1789); — de la manufacture de toiles de coton et garats d'Arc-en-Barrois (1770-1776); — de la manufacture de toiles de coton de Mâcon (1770-1772); — de la filature de coton d'Auxerre (1770); — de la manufacture de bas de soie des Argentières, à Dijon (1770); — de celle de serges et de droguet au faubourg d'Ouche de cette ville (1770-1776); — de celle royale de Seignelay (1771); — de celle de dentelles créée par Hessian, à Dijon (1771-1772); — de bas et bonnets de coton de Bar-sur-Seine (1771); — de celle de bas d'Auxerre (1772); — de celle de draps, à Saulieu (1772); — de la filature de Saulieu (1772); — de celle de



# TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

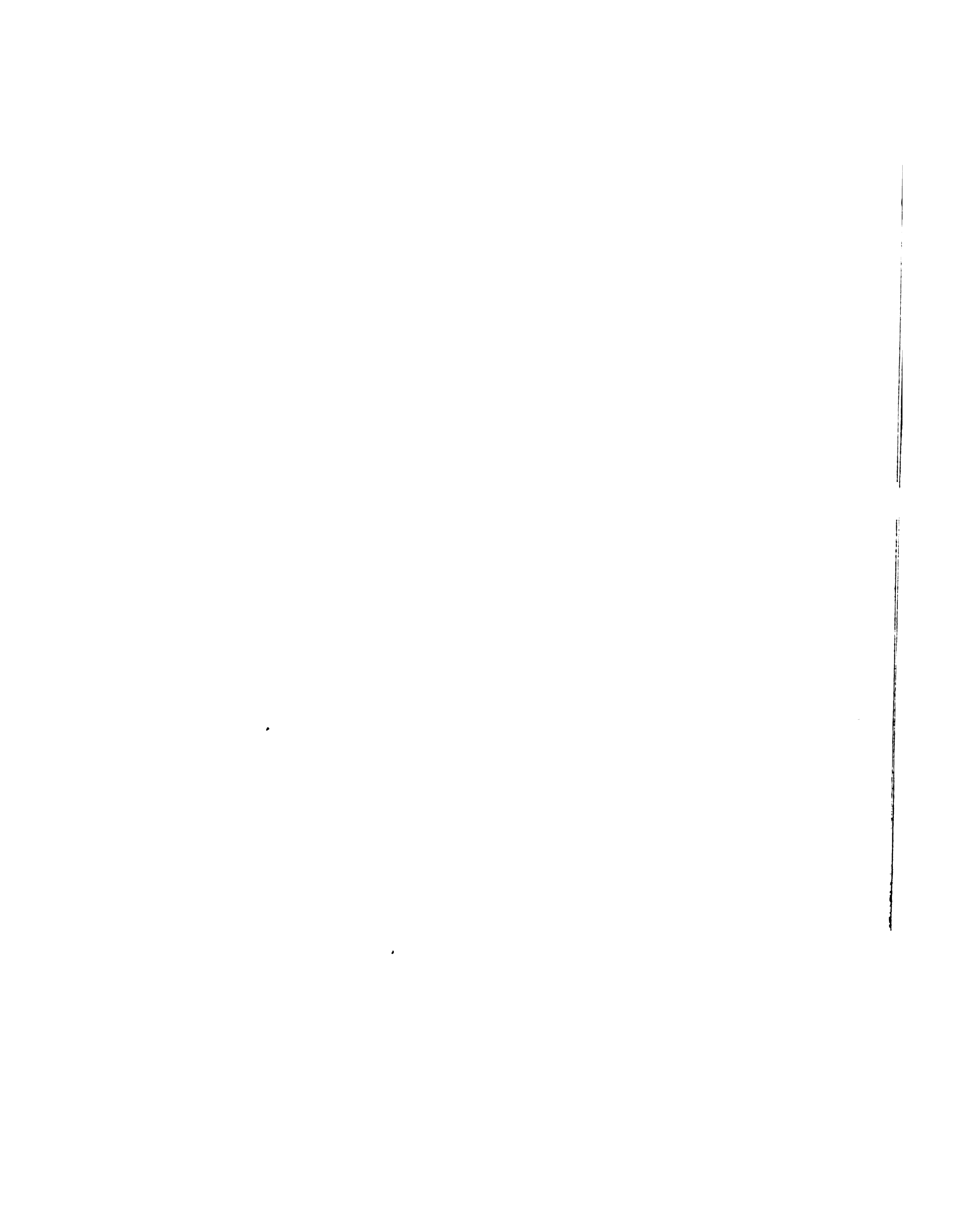
CONTENUES DANS CE VOLUME

I. Privilèges et franchises du pays . . . . .	1	XVI. Officiers de l'administration et de la Province.	
II. Cartulaires des États . . . . .	5	1 Greffiers et secrétaires en chef . . . . .	334
III. Convocations des États . . . . .	22	2 Conseils de la Province . . . . .	335
IV. Assemblées des États . . . . .	25	3 Avocats de la Province aux conseils du Roi . . . . .	335
V. Décrets des États.		4 Procureurs syndics des États . . . . .	335
1 Registres originaux . . . . .	25	5 Notaires de la Province . . . . .	335
2 Registres de copies . . . . .	54	6 Trésoriers généraux de la Province.	
VI. Chambres des Trois Ordres.		1 Affaires générales . . . . .	336
1 Chambre du Clergé.		2 Personnel . . . . .	336
1 Papiers . . . . .	79	3 Perception et versement des impositions . . . . .	337
2 Carnets des délibérations . . . . .	79	4 Comptabilité . . . . .	338
2 Chambre de la Noblesse.		7 Receveurs des bailliages.	
1 Papiers . . . . .	88	1 Affaires générales . . . . .	338
2 Registres des délibérations . . . . .	88	2 Personnel . . . . .	338
3 Carnets des délibérations . . . . .	90	3 Traités avec les trésoriers généraux . . . . .	340
3 Chambre du Tiers-État.		4 Recouvrements, poursuites, remises, remboursements, vérifications de caisses, appositions de scellés, saisies . . . . .	341
1 Plan . . . . .	98	8 Contrôleurs des finances . . . . .	342
2 Carnets des délibérations . . . . .	98	9 Comptabilité, affaires diverses . . . . .	342
VII. Chambre des Élus généraux.		10 Bureaux et commis . . . . .	343
1 Chambre des Élus . . . . .	104	11 Archives et Bibliothèque des États . . . . .	343
2 Élus du clergé . . . . .	104	12 Frais de bureau, impressions . . . . .	344
3 Élus de la noblesse . . . . .	104	13 Huissiers des États . . . . .	344
4 Élus du Tiers-État . . . . .	104	14 Concierges, portiers, suisses, messagers . . . . .	345
5 Élus du Roi . . . . .	104	15 Pensions . . . . .	345
6 Députés de la Chambre des Comptes . . . . .	105	XVII. États généraux du Royaume . . . . .	345
7 Registres des décrets des États et des délibérations des Élus . . . . .	105	XVIII. Assemblée des notables . . . . .	348
8 Carnets des délibérations et journaux . . . . .	265	XIX. Gouverneurs et lieutenants généraux de la Province . . . . .	348
VIII. Commissaires alcades.		XX. Intendants de la généralité . . . . .	349
1 Papiers . . . . .	269	XXI. Cours souveraines et tribunaux.	
2 Remarques . . . . .	269	1 Parlement de Bourgogne . . . . .	350
IX. Voyages d'honneur en Cour. Cahiers des remontrances.		2 Chancellerie près le Parlement . . . . .	350
1 Voyages d'honneur . . . . .	273	3 Bailliages présidiaux . . . . .	351
2 Cahiers des remontrances . . . . .	278	4 Chambre des Comptes, Bureau des finances . . . . .	351
3 Députations . . . . .	284	XXII. Créations d'offices et leur rachat par la Province . . . . .	351
X. Cérémonies, chapelle des États . . . . .	284	XXIII. Offices municipaux . . . . .	355
XI. Coutume de Bourgogne. Jurisprudence . . . . .	285	XXIV. Affaires communales.	
XII. Monnaies, jetons, dons, gratifications . . . . .	285	1 Administration . . . . .	359
XIII. Conflits de juridiction . . . . .	287	2 Biens communaux . . . . .	360
XIV. Correspondance.		3 Octrois . . . . .	360
1 Correspondance originale . . . . .	288	4 Affaires spéciales aux communes . . . . .	360
2 Registres de copies . . . . .	300	XXV. Délimitation de la Province . . . . .	361
XV. États généraux de l'administration . . . . .	319		



XXVI. Cartes de la Province . . . . .	362	XXXIV. Instruction publique.	
XXVII. Eaux et forêts . . . . .	363	1 Université de Dijon . . . . .	401
XXVIII. Affaires fiscales. . . . .	363	2 Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. . . . .	402
XXIX. Postes et messageries. . . . .	363	3 École de médecine . . . . .	402
XXX. Francs-fiefs, amortissements, nouveaux acquets et franc-aleu. . . . .	364	4 Cours d'accouchements. . . . .	402
XXXI. Affaires militaires.		5 École de dessin, peinture, sculpture. . . . .	402
1 Ban et arrière-ban . . . . .	373	6 Affaires diverses. Encouragements aux Lettres, aux Sciences et aux Arts . . . . .	403
2 Milice . . . . .	384	XXXV. Agriculture.	
3 Invalides . . . . .	388	1 Police, chasse, regains, apiculture, expériences, économie rurale, défrichements, prix de culture, échenillage, méus etc. . . . .	404
4 Capitaines et gouverneurs de places . . . . .	388	2 Haras de la Province . . . . .	404
5 Garnisons . . . . .	388	3 Bêtes à laine. . . . .	407
6 Faits de guerre, sièges et redditions de places. . . . .	389	4 Bêtes à corne. . . . .	407
7 Places fortes . . . . .	390	5 Vétérinaires. . . . .	407
8 Artillerie, vivres et munitions. . . . .	393	6 Épizooties . . . . .	408
9 Camps sur la Saône . . . . .	394	7 Louveterie . . . . .	408
10 Réquisitions de céréales pour les armées . . . . .	395	8 Pépinières. . . . .	408
11 Étapes et logements militaires. . . . .	395	XXXVI. Commerce et industrie.	
12 Milice bourgeoise, jeux d'arquebuse . . . . .	398	1 Commerce . . . . .	409
13 Maréchaussée . . . . .	398	2 Filatures, manufactures d'étoffes . . . . .	410
XXXII. Affaires du culte. . . . .	400	3 Commerce et industrie, comptes . . . . .	411
XXXIII. Hôpitaux et institutions de bienfaisance.			
1 Hôpitaux . . . . .	400		
2 Disettes, secours, approvisionnements . . . . .	401		

*Veigy p. 391*









Stanford University Libraries  
3 6105 012 813 098

DATE DUE			
NOV	1993		

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES  
STANFORD, CALIFORNIA 94305

